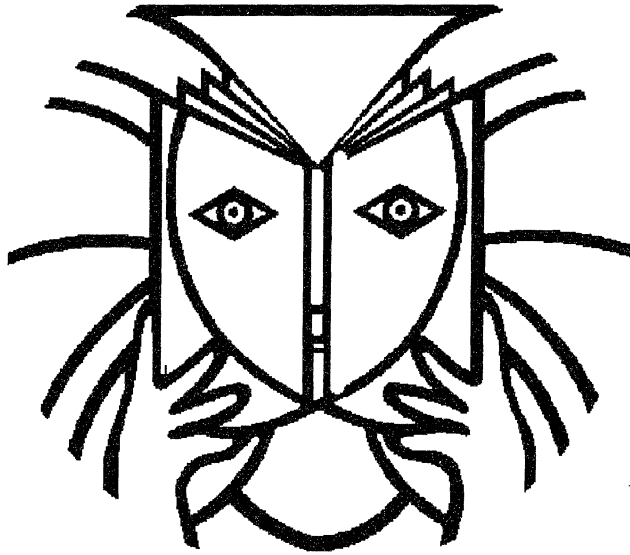




National Library  
of Canada

Bibliothèque nationale  
du Canada



*Microfilmed 2001*

*for the*

**OFFICIAL PUBLICATIONS  
COLLECTION**

*of the*

**NATIONAL LIBRARY  
OF CANADA**

**OTTAWA**

*Microfilmed by  
the NATIONAL ARCHIVES  
OF CANADA*

*Microfilmé 2001*

*pour la*

**COLLECTION  
DES PUBLICATIONS  
OFFICIELLES**

*de la*

**BIBLIOTHÈQUE  
DU CANADA**

**OTTAWA**

*Microfilmé par  
les ARCHIVES NATIONALES  
DU CANADA*

**Canada**

# DOCUMENTS DE LA SESSION

VOLUME 9

DEUXIÈME SESSION DU QUATRIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

---

SESSION 1880

---

54400



---

VOLUME XIII

---

IMPRIMÉS PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON, OTTAWA

---

# LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

VOL. XIII.—SESSION 1880.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A	No.	No.	
Agriculture, rapport du ministère de l'.....	10	Canaux, rapport sur les.....	110
Allard, Omer.....	157	do Welland.....	29
Amidon.....	132	do Williamsburgh.....	93
Annuités payées aux Sauvages.....	71	Cap du Nègre, Ile du.....	91
Anglo-canadienne, Cie de Prêt.....	50	Cap Tourmente, N.-B.....	160
Approvisionnements, canal Welland.....	29	Cap Traverse, I.P.-E.....	160
Armstrong, accusations contre M.....	194	Capelan et New-Carlisle, relèvements de.....	117
Assurances, compagnies d' (licenciées).....	153	Carillon, digue et canal de.....	60
Assurances, états des.....	12	Carleton et New-Richmond, relèvements de.....	90
Auditeur-général, rapport de l'.....	5	Cautionnements et obligations.....	148
<b>B</b>		Chambre des Communes, dépenses de la.. 64 et 64a	64a
Baie Saint-Paul, relèvements de la.....	118	Charbon et coke importés.....	85
Baie Georgienne, embranchement de la.....	19n	do pour ch. de fer du du gouvernement..	172
Baie d'Hudson, terres de la.....	138	Charbon admis en franchise.....	206
Banques.....	21	Charlevoix, tabac saisi dans.....	79
Baptêmes, mariages et sépultures.....	34	Chemins de fer, statistique des.....	42
Bassin de radoub, Kingston.....	115	Chem. de fer et can., rapport du ministère des	6
Bateaux à vapeur, inspection des.....	9	Citadelle, Québec.....	103
Battleford, ligne télégraphique de.....	33 et 203	Commerce et navigation.....	1
Beauharnois, canal.....	41 et 167	Commissaires surnuméraires.....	49
Belle Creek, I.P.E.....	94	Commissaires canadiens.....	104
Bibliothécaire, rapport du.....	14	Commissaires des Sauvages, N.-B.....	166
Blais, L. S.....	176	Commissaires des réserves des Sauvages, C.B.	715
Bonaventure, brise-lames.....	178	Communication d'hiver avec l'I. P.-E.....	145
Brasserie à Battleford.....	78	Comptes publics.....	2
Brennan, Anse de, Guysborough.....	180	Colombie-Britann., causes instruites.....	188
Brise-lames, Pointe du Nègre.....	89	do pénitencier.....	152
do Ile de Pierre.....	45	do caisses d'épargne.....	135
do Havre des Trois Brasses.....	98	do l'hon. M. Trutch.....	133
do Grande Anse.....	142	Confits de réclamations, Manitoba.....	184
do Bonaventure.....	178	Conseiller privé, traitement attaché à la	charge de.....
Brossoit, Thomas.....	204	Côteau-du-Lac, pont du.....	68
Budget, service public.....	2	Coupes de bois, T.N.O.....	147
<b>C</b>		Credit-Valley, chemin de fer de.....	137
Caisse d'épargne de Sydney, C.B.....	144	Currie, J. G. et J. M., honoraires payés à.....	29a
Canada Central, chemin de fer du.....	173 et 208	<b>D</b>	
Canada, Cie de Garantie du.....	134	Dépenses imprévues.....	15
Canada et Nouv.-B.-B., gouvernements..	80	Dépenses et crédit.....	39
do emprunts.....	75	Diable, lae du, digue.....	187
do dépôts.....	31	Dorchester, pénitencier de.....	109
do caisses d'épargnes, C.B.....	135	Donanes, Toronto.....	74 et 196
do statuts du, distribution des.....	25	Draigneur à vapeur <i>St. Lawrence</i> .....	119
Canadien du Pacifique, chemin de fer.....	19 et 123	Droits, remise de.....	32
Canaux, statistique des.....	3		





<b>V</b>		No.			No.
Vaux, Calvert, réclamation de.....	95		Wassall, M.....	146	
Vétérans de 1812-15.....	73		Welland, canal.....	29	
			Williamsburgh, canaux de.....	93	
<b>W</b>		No.	<b>Y</b>		
Wagons à houille, chargements des.....	28		York, factorerie de, droit d'importation.....	190	
Washington, traité de.....	111				

---



---

# LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION.

---



---

## CLASSÉS PAR ORDRE NUMÉRIQUE ET EN VOLUMES.

---



---

### MATIÈRES DU VOLUME No. 1.

- No. 1... COMMERCE ET NAVIGATION :—Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

---

### MATIÈRES DU VOLUME No. 2.

- No. 2... COMPTES PUBLICS :—Pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.
- BUDGET :—Des sommes nécessaires au service civil en Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881.
- Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1880.
- Budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881.
- Autre budget supplémentaire des sommes nécessaires au service du Canada, pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1881.

---

### MATIÈRES DU VOLUME No. 3.

- No. 3... REVENU DE L'INTÉRIEUR :—Rapports, états et statistique des revenus de l'intérieur du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.
- SUPPLÉMENT No. 1 :—Statistique de la navigation jusqu'à la fin de la saison de navigation de 1879.
- SUPPLÉMENT No. 2 :—Poids et mesures, 1879.
- SUPPLÉMENT No. 3 :—Falsification des substances alimentaires, 1879.
- No. 4... INTÉRIEUR :—Rapport du ministère, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

---

### MATIÈRES DU VOLUME No. 4.

- No. 5... AUDITEUR-GÉNÉRAL :—Rapport de l'auditeur-général sur les crédits ouverts pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.
- No. 6... CHEMINS DE FER ET CANAUX :—Rapport du ministère, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

---

### MATIÈRES DU VOLUME No. 5.

- No. 7... MAÎTRE-GÉNÉRAL DES POSTES :—Rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.
- No. 8... MILICE :—Rapport sur l'état de la milice du Canada, pour l'exercice 1879.



## MATIÈRES DU VOLUME No. 6.

No. 9... MARINE ET PÊCHERIES :—Rapport du ministre, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

SUPPLÉMENT No. 1 :—Rapport du président du bureau d'inspection des bateaux à vapeur, des examinateurs des capitaines et seconds, etc., pour l'année de calendrier terminée le 31 décembre 1879.

SUPPLÉMENT No. 2 :—Rapport du commissaire des pêcheries, pour l'année terminée le 31 décembre 1879.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 7.

No. 10... AGRICULTURE :—Rapport du ministre de l'agriculture pour l'année 1879.

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS DES FERMIERS ANGLAIS :—Annexe au rapport du ministre de l'agriculture.

STATISTIQUE CRIMINELLE :—Annexe au rapport du ministre.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 8.

No. 11... TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre, pour l'exercice terminé le 30 juin 1879.

No. 12... ASSURANCES :—États des compagnies d'assurance contre l'incendie et maritimes, pour 1879.

No. 13... SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA :—Rapport pour l'année 1879.

No. 14... BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT :—Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.

No. 15... DÉPENSES IMPRÉVUES :—État des déboursés portés au compte des dépenses imprévues, en vertu d'arrêtés du conseil, du 1er juillet à la date du rapport.

No. 16... MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—État des mandats spéciaux émis par le gouverneur général durant l'exercice 1879-80, sous l'autorité de l'acte 41 Vic., ch. 7, section 32.

No. 17... PÉNITENCIERS :—Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'année terminée le 30 juin 1879.

## MATIÈRES DU VOLUME No. 9.

No. 18... LETELLIER DE ST. JUST :—Arrêté de l'honorable Conseil Privé, daté le 25 juillet 1879, et énonçant la cause assignée pour la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just de sa charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

No. 18a... Documents additionnels concernant la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE :—Contrats passés entre les entrepreneurs ci-après désignés et Sa Majesté la reine Victoria au sujet du chemin de fer Canadien du Pacifique, savoir :

No. 19... John Ryan, — pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, d'érection de gares, etc., sur le chemin de fer de colonisation, vers le nord-ouest à partir de Winnipeg, Manitoba, environ 100 milles.

No. 19a... Andrew Onderdonk, — pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, etc., depuis Emory's Bar jusqu'à Boston Bar, Colombie-Britannique, environ 29 milles (section A).

No. 19b... Ryan, Goodwin et Cie, — pour les travaux d'excavation, de nivellement, de ballastage, etc., entre Boston Bar et Lytton, Colombie-Britannique, à peu près 29 milles (section B).

No. 19c.	CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE—Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, etc., entre Lytton et Junction Flat, à peu près 6 milles en amont du pont de Spence, sur la rivière Thompson, C.B., environ 28½ milles, (section C).
No. 19d.	Andrew Onderdonk,—pour les travaux d'excavation, de nivellement, de construction de ponts, de posage de la voie, de ballastage, etc., entre Junction Flat et Savona's Ferry, Colombie-Britannique, à peu près 40½ milles (section D).
No. 19e.	Miller, frères et Miller,—pour la fourniture de 700 tonnes de carvelles, dont 400 tonnes doivent être livrées à Fort-William, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.
No. 19f.	La compagnie dite "Dominion Bolt Co."—pour la fourniture de 35 tonnes d'éclisses, de boulons et d'écrous, à livrer à Fort-William, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.
No. 19g.	Correspondance relative à l'adjudication des contrats suivants pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier, etc., savoir: La Cie de fer et d'acier de Cumberland-Ouest (responsabilité limitée),—1,000 tonnes; la Cie Barrow,—1,500 tonnes; la Cie dite "Ebbw Vale Co."—1,500 tonnes; et la Cie dite "Patent Nut and Bolt Co."—48 tonnes.
No. 19h.	Contrat passé avec R. Dickson pour la construction de gares, etc., etc., sur l'embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique.
No. 19i.	Contrat passé avec Guest et Cie., pour la fourniture de 10,000 tonnes de rails et d'une certaine quantité d'éclisses, etc.
No. 19k.	Réponse à adresse; Rapports présentés depuis le 1er mars 1879 relativement à toute partie de la route, ou de la route projetée du chemin de fer du Pacifique; aussi, les rapports d'exploration de toute partie du pays entre Fort-Pelly et l'océan Pacifique, <i>via</i> la vallée de la rivière à la Paix, ou la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de tous les arrêtés du Conseil relatifs à ces explorations ou au choix de la route du dit chemin de fer du Pacifique; et aussi copie de toute correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundage sur Port-Simpson, et sur la navigation de Dixon's Entrance.
No. 19l.	Contrat entre la Barrow Hæmatite Steel Co. (responsabilité limitée) et Sa Majesté la reine Victoria, pour la fourniture de 30,000 tonnes de rails d'acier, éclisses, carvelles et écrous, pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.
No. 19m.	Réponse à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; et de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, etc., ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance non encore produits.
No. 19n.	Réponse supplémentaire à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; et de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, etc., ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance, non encore produits.
No. 19m.	Aussi réponse supplémentaire à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879; et de toutes les soumissions reçues, donnant les noms des cautions, etc., ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance, non encore produits.
No. 19m.	Aussi réponse supplémentaire à adresse; Copie de toutes les annonces demandant des soumissions pour travaux sur le chemin de fer du Pacifique, depuis le mois de janvier 1879, ainsi que des arrêtés du Conseil et la correspondance, non encore produits.
No. 19n.	Réponse à adresse; Arrêtés du Conseil et correspondance qui ont conduit à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction sur l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique à la Baie Georgienne, etc.
No. 19o.	Réponse à ordre; Noms et salaires de toutes les personnes employées pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou de sous-ingénieurs sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.

- No. 19p... CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE :—Réponse à ordre ; Correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique et celle échangée avec les entrepreneurs au sujet du fonctionnement de la ligne ; aussi, état indiquant les deniers payés pour la construction de chaque section, etc. (*Pas imprimée*).
- No. 19q... Réponse à ordre ; Mémoire dressé en 1879 par M. Marcus Smith, sur la localisation du chemin de fer Canadien du Pacifique.
- No. 19r... Réponse à ordre ; Liste de tous les navires qui ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique à Fort-William.
- No. 19s... Contrat passé entre George Bowie et M. McNaughton et Sa Majesté, pour les travaux d'excavation, etc., sur la deuxième section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge.
- No. 20... RETRAITES :—Relevé des allocations et gratifications accordées en vertu de l'Acte 33 V. c. 4.
- No. 21... BANQUES :—Liste des actionnaires des différentes banques du Canada.

---

MATIÈRES DU VOLUME No. 10.

- No. 22... COMPAGNIE DE PLACEMENT NATIONALE :—Etat de la compagnie Canadienne de Placement La Nationale (à responsabilité limitée), dressé jusqu'au 31 décembre 1879. (*Pas imprimée*.)
- No. 23... EFFETS PUBLICS :—Réponse à ordre : Etat donnant le montant des obligations six pour cent payables en Canada, en circulation à la date du 1er février 1880.—(*Pas imprimée*.)
- No. 24... RECETTES ET DÉPENSES :—Réponse à ordre ; Etat donnant en détail les recettes et les dépenses du Canada pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880, et le 1er janvier 1879, respectivement.
- No. 25... STATUTS :—Rapport officiel de la distribution des statuts du Canada. 42 Victoria, première session du quatrième parlement, 1879. (*Pas imprimée*.)
- No. 26... TRAITÉS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION :—Réponse à adresse (Sénat) ; Traités de commerce et de navigation entre la Grande-Bretagne et les puissances étrangères, contenant la clause de "la nation la plus favorisée," indiquant l'époque à laquelle ces traités prendront fin, et mentionnant s'ils s'appliquent ou non aux colonies britanniques.
- No. 27... LAVOIE, CAPITAINE PIERRE :—Réponse à ordre ; Ordres donnés au capitaine Pierre Lavoie durant tout le temps qu'il a eu la charge du steamer *Rimouski*. (*Pas imprimée*.)
- No. 28... WAGONS À HOUILLE, CHARGEMENT :—Réponse à ordre ; Etat mensuel du nombre de wagons à houille notés au contrôle comme portant un trop fort chargement sur le chemin de fer du gouvernement dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick, entre le 1er juillet 1878 et le 1er mars 1879 ; aussi état indiquant la quantité de charbon vendu par le gouvernement à ses employés et autres. (*Pas imprimée*.)
- No. 29... CANAL WELLAND :—Réponse à ordre ; Quantités et prix de tous les articles fournis pour le canal Welland depuis le 1er janvier 1871 jusqu'au 4 novembre 1878. (*Pas imprimée*.)
- No. 29a... Réponse à ordre ; Pièces justificatives et autres documents se rapportant au paiement de tous honoraires, frais et comptes à James G. Currie et John M. Currie, en leur qualité de solliciteurs pour le canal Welland, depuis le 1er janvier 1877 jusqu'au 7 avril 1879. (*Pas imprimée*.)
- No. 29b... Réponse à ordre ; Soumissions pour la fourniture du bois de charpente et de construction pour le canal Welland, présentées en réponse à l'annonce du 12 janvier 1880, spécifiant celle qui a été acceptée. (*Pas imprimée*.)
- No. 29c... Réponse à adresse ; Soumissions reçues pour les sections 33 et 34 du canal Welland, et délais accordés pour opérer les cautionnements. (*Pas imprimée*.)

- No. 30... **POIDS ET MESURES** :—Réponse à ordre ; Recettes et dépenses en vertu de l'acte des poids et mesures, pendant les derniers six mois de 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 30a... Réponse à ordre ; Noms de tous les inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures nommés sous l'autorité de l'acte des poids et mesures maintenant en vigueur, qui ont subi un examen avant ou après leur nomination. (*Pas imprimée.*)
- No. 30b... Réponse à ordre ; Sommes versées au fonds des pensions de retraite par chacun des inspecteurs des poids et mesures, antérieurement au 1er octobre 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 30c... Réponse à ordre ; Sous-inspecteurs des poids et mesures révoqués depuis le 1er juillet 1879, et personnes nommées à la charge d'inspecteur ou de sous-inspecteur des poids et mesures depuis cette date. (*Pas imprimée.*)
- No. 31... **DÉPÔTS DU GOUVERNEMENT** :—Réponse à ordre ; Etat des diverses sommes d'argent déposées au crédit du Canada, ainsi qu'une liste des différentes banques dans lesquelles ces dépôts ont été faits ; et état de toutes les sommes déposées entre les mains des agents du Canada, ou de toutes autres personnes en Angleterre, à la date du 1er décembre 1879, et du 1er février 1880, indiquant le taux d'intérêt alors payable dans chaque cas.
- No. 32... **RÉDUCTION DE DROITS** :—Réponse à adresse ; Ordres en Conseil ou de département, ou autrement, relatifs à une réduction des droits imposés sur les marchandises, l'outillage ou les matériaux à l'usage des entrepreneurs, du 1er janvier 1874 au 1er janvier 1879.
- No. 33... **TÉLÉGRAPHE DE SELKIRK à BATTLEFORD** :—Réponse à ordre ; Contrats pour l'entretien de la ligne télégraphique entre Selkirk et Battleford, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 34... **BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES** :—Relevés généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts de la province de Québec, pendant l'année 1879.
- No. 35... **SYNDIC OFFICIEL DE SHELBURNE** :—Réponse à ordre ; Requêtes adressées au gouvernement pendant les années 1877-78 et 1879, par le syndic officiel du district de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, au sujet de sa démission, avec les réponses à ces lettres. (*Pas imprimée.*)
- No. 36... **MAÎTRES DE POSTE** :—Réponse à adresse ; Instructions adressées aux maîtres de poste des cités, villes et villages, par le maître-général des postes, sous l'autorité de la section 39 de l'acte 38 Victoria, chapitre 7, concernant les articles frappés de droits qui sont expédiés par la poste en Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 37... **INDEMNITÉ DES PÊCHERIEUX, I. P. -E.** :—Réponse à adresse ; Documents et correspondance échangés entre le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard et celui du Canada depuis le 24 mars 1879 jusqu'à date, concernant la part d'indemnité des pêcheries que réclame l'Île du Prince-Édouard. (*Pas imprimée.*)
- No. 37a... Documents soumis au Sénat relatifs à la correspondance entre le gouvernement fédéral et le gouvernement et certains marchands de l'Île du Prince-Édouard, au sujet de leurs réclamations pour une certaine partie de la somme accordée par la sentence arbitrale des pêcheries.
- No. 38... **REMISE DE DROITS** :—Réponse à ordre ; Etat indiquant quelle remise de droits a été faite sur les articles manufacturés en Canada en 1879 et qui ont été exportés. (*Imprimée pour distribution seulement.*)
- No. 39... **DÉPENSES ET CRÉDITS** :—Réponse à ordre ; Etat indiquant —
1. Le résumé des dépenses comparées à l'estimé budgétaire pour l'exercice 1878-79.
  2. Les items auxquels il n'a pas été pourvu, pour la même période.
  3. Les balances de crédits périmées, pour la même période.
  4. Les balances reportées, pour la même période.
  5. Les résumés généraux de la dépense, pour la même période.
- No. 40... **FRONTIÈRES D'ONTARIO** :—Réponse à adresse ; Décision des arbitres concernant la frontière nord-ouest d'Ontario, et documents et pièces ayant rapport à cette frontière. (*Pas imprimée.*)
- No. 40a... Réponse supplémentaire à adresse ; Décision des arbitres concernant la frontière nord-ouest d'Ontario, et documents et pièces ayant rapport à cette frontière. (*Pas imprimée.*)

- No. 41... CANAL DE BEAUHARNOIS:—Réponse à ordre ; Documents, rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant au choix du tracé et à la construction du canal de Beauharnois. (*Pas imprimée.*)
- No. 42... STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER:—Rapports statistiques des chemins de fer du Canada et états du capital, du trafic et des frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, pour l'année expirée le 30 juin 1879.
- No. 43... RÉCLAMATIONS DE MACLEAN, ROGER ET CIE:—Réponse à ordre ; Réclamations faites par MM. McLean, Rogers et Cie, contre le gouvernement pour dommages causés par la violation de leur contrat pour les impressions publiques.
- No. 44... HAVRE DE REFUGE DE TWO-CREEKS:—Réponse à ordre ; Rapports officiels et plans des relevés faits par ordre du gouvernement canadien, relativement à l'amélioration du havre de *Two Creeks*, dans le comté de Kent, Ont., et à la construction d'un port de refuge pour les navires à cet endroit. (*Pas imprimée.*)
- No. 45... BRISE-LAMES DE L'ÎLE DE PIERRE:—Réponse à ordre ; Rapport des ingénieurs relativement à la requête demandant la construction d'un brise-lames ou d'un port de refuge à l'île de Pierre, comté de Shelburne, N.-E. (*Pas imprimée.*)
- No. 46... QUAI DE TROIS-PISTOLES:—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relevements à Trois-Pistoles, dans le comté de Témiscouata, en vue d'y ériger un quai. (*Pas imprimée.*)
- No. 47... HAVRE DE RONDEAU:—Réponse à ordre ; Rapports officiels, à dater du 1er janvier, concernant la réparation du havre de refuge à Rondeau, et l'érection d'une ligne télégraphique se rendant à ce point. (*Pas imprimée.*)
- No. 48... ÉCORCE DE PRUCHE:—Réponse à ordre ; Quantité de cordes d'écorce de pruche exportée aux États-Unis pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier. (*Pas imprimée.*)
- No. 49... COMMIS SURNUMÉRAIRES ET MESSAGERS:—Réponse à adresse (Sénat) ; Noms et dates de la nomination de tous les commis et messagers surnuméraires qui étaient employés dans les divers départements du service public le 10 octobre dernier, etc.
- No. 50... COMPAGNIE DE PRÊTS ANGLO-CANADIENNE:—Etat des affaires et liste des actionnaires de la Compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne (à responsabilité limitée), à la date du 31 décembre 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 51... INSTRUCTIONS ROYALES:—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui du Royaume-Uni au sujet des instructions royales, antérieurement au 5 octobre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 52... EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS:—Réponse à ordre ; Etat détaillé des importations et exportations du Canada pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880 et le 1er janvier 1879, respectivement.
- No. 53... PRINCE ARTHUR'S LANDING:—Réponse à ordre ; Correspondance et documents concernant un chemin de fer projeté entre Prince Arthur's Landing et le chemin de fer Canadien du Pacifique, à ou près l'emplacement de ville de Fort-William, et la route que l'on se propose de suivre sur les terres du gouvernement à cet effet. (*Pas imprimée.*)
- No. 54... CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL:—Réponse à ordre ; Etat indiquant le nombre d'hommes employés le 1er octobre 1878, le 1er décembre 1878 et le 1er février 1880, dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial à Moncton, N.-B., à Campbellton, N.-B., Richmond, N.-E., et dans les ateliers dans la province de Québec. (*Imprimée pour distribution seulement.*)
- No. 54a. Réponse à adresse ; Rapport de l'exploration faite en 1879 par ordre du gouvernement, en vue de la construction d'un embranchement du chemin de fer Intercolonial pour relier Saint-Michel ou Saint-Charles à Saint-Joseph-de-Lévis. (*Pas imprimée.*)
- No. 54b.. Réponse à ordre ; Nombre des employés sur la partie du chemin de fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et la Chaudière, leurs appointements et leur nationalité. (*Pas imprimée.*)
- No. 54c.. Réponse à ordre:—Etat indiquant quelles locomotives et autre matériel roulant attendaient des réparations dans les ateliers du chemin de fer Intercolonial le 1er février 1880. (*Pas imprimée.*)

- No. 54d. Réponse à ordre ; Noms des ouvriers qui ont été employés à travailler à la construction des paraneiges, etc., sur la section de l'Intercolonial depuis Lévis jusqu'à la Rivière-du-Loup. (*Pas imprimée.*)
- No. 54e. Réponse à ordre ; Etat mentionnant le nombre d'accidents arrivés sur l'Intercolonial depuis le 1er janvier dernier. (*Pas imprimée.*)
- No. 54f. Réponse à adresse ; Sommes payées pour les arrête-noix en usage sur le chemin de fer Intercolonial, et les noms des personnes auxquelles ces sommes ont été payées ; les deniers payés pour placer ces arrête-noix sur les rails, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 54g. Réponse à ordre ; Nombre de billets de passage gratuits sur l'Intercolonial et ses embranchements donnés pendant les années 1878 et 1879, et les noms des personnes auxquelles ces billets ont été donnés. (*Pas imprimée.*)
- No. 55... CANAL MURRAY :—Réponse à ordre ; Rapports faits, depuis 1878, par les ingénieurs du ministère des chemins de fer et des canaux, sur le canal Murray ; et aussi de toutes les autres études faites en aucun temps au sujet du canal qui n'ont pas encore été mises devant le Parlement. (*Pas imprimée.*)
- No. 56... GARDE-PÊCHE DU COMTÉ D'INVERNESS :—Réponse à ordre ; Nombre de surveillants de pêcheries et de garde-pêche qui ont été destinés ou nommés, dans le comté d'Inverness, pendant l'année 1879, et leurs noms. (*Pas imprimée.*)
- No. 57... GRAIN EN ENTREPOT :—Réponse à adresse ; Règlements, etc., concernant l'importation en entrepôt du grain de toute sorte, et quantités des différentes espèces de grain ainsi importé.
- No. 58... PEaux VERTES :—Réponse à ordre ; Valeur des peaux vertes importées en Canada pendant les dix dernières années expirées le premier janvier dernier. (*Pas imprimée.*)
- No. 59... RIVIÈRE TRENT :—Réponse à adresse ; Arrêtés du Conseil rendus depuis le 1er mai dernier concernant les travaux relatifs à la navigation et à la canalisation de la rivière Trent ; aussi rapports de D. Stark, éc., ingénieur civil, sur ses explorations et études. (*Imprimée pour distribution seulement.*)
- No. 60... CANAL ET DIGUE DE CARILLON :—Réponse à adresse ; Soumissions reçues en 1878, et postérieurement, pour les travaux du canal et de la digue de Carillon ; aussi, arrêtés du Conseil adjugeant les contrats pour ces travaux, etc.
- No. 61... HAVRE DE PORT-STANLEY :—Réponse à ordre ; Etats se rapportant à la perception et à la dépense des revenus du havre de Port Stanley. (*Pas imprimée.*)
- No. 62... SUCRE :—Réponse à ordre ; Etat de la quantité de sucre reçue aux principaux ports d'entrée du Canada, pendant les six mois expirés le 1er janvier 1880 et le 1er janvier 1879, respectivement.
- No. 63... THÉ IMPORTÉ DES ETATS-UNIS :—Réponse à ordre ; Quantités de thés importés des Etats-Unis dans chacune des provinces du Canada depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, sur lesquels un droit additionnel de 10 pour cent a été perçu.
- No. 64... CHAMBRE DES COMMUNES :—Réponse à ordre ; Etat détaillé des dépenses portées au compte des dépenses imprévues, et se montant au chiffre de \$2,282, tel que mentionné dans le bilan du comptable de la Chambre des Communes pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 64a. Réponse à ordre ; Etat détaillé des dépenses inscrites sous le titre "Divers," et atteignant le chiffre de \$5,527.33, dans le compte des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes, pour l'année expirée le 30 juin 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 65... INSTRUCTEURS DES SAUVAGES :—Réponse à adresse ; Arrêtés du Conseil nommant des instructeurs pour les Sauvages dans les territoires du Canada.
- No. 66... ÎLE SAINT-JOSEPH :—Réponse à ordre ; Produit des ventes de terrains sur l'île Saint-Joseph, jusqu'au 1er juillet 1867. (*Pas imprimée.*)
- No. 67... APPROVISIONNEMENTS DE LA POLICE A CHEVAL :—Réponse à ordre ; Noms de tous les fournisseurs qui ont fourni du bétail et de la viande de boucherie à la police à cheval et au département des Sauvages au Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest, etc. (*Pas imprimée.*)

- No. 68... **CONSEILLER PRIVÉ** :—Réponse à ordre ; Traitement attaché à la charge de membre de l'Exécutif ou du Conseil Privé dans l'année 1841, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 69... **INSTRUCTEURS AGRICOLES DES SAUVAGES** :—Réponse à ordre ; Nombre d'instructeurs et d'aide-instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages ; montant dépensé pour leurs frais de route et pour l'outillage, etc.
- No. 70... **ANNUITÉS AUX SAUVAGES** :—Réponse à ordre ; Epoque fixée pour le paiement de l'annuité des Sauvages, l'an dernier, en vertu du traité no. 7 ; la date à laquelle ce paiement a été fait, etc.
- No. 71... **ANNUITÉS AUX SAUVAGES** :—Réponse à ordre ; Etat mentionnant les époques fixées pour le paiement des annuités en vertu des traités nos 4 et 6, pendant l'année courante ; l'époque à laquelle le paiement en a été fait, le montant payé pour fret, etc.
- No. 71a... Réponse à ordre ; Instructions données au surintendant des Sauvages, à l'inspecteur des instructeurs nommés pour enseigner l'agriculture aux Sauvages, et à tous les agents des Sauvages dans les territoires du Nord-Ouest, relativement à l'achat d'approvisionnements. (*Pas imprimée.*)
- No. 71b... Réponse à adresse ; Correspondance, etc., concernant la réorganisation du département des Sauvages dans la Colombie-Britannique, au sujet de la charge de commissaire des réserves des Sauvages dans cette province. (*Pas imprimée.*)
- No. 72... **IMPRESSIONS CONFIDENTIELLES** :—Réponse à ordre ; Sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78 et 1878-79, et les derniers six mois de 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 72a... Réponse supplémentaire à ordre ; Sommes dépensées pour impressions confidentielles pendant les exercices 1877-78, et 1878-79, et les derniers six mois de 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 73... **VÉTÉRANS DE 1812** :—Réponse à ordre ; Etat indiquant combien de vétérans ont participé au crédit voté par la législature en faveur des vétérans de 1812-15 pour l'année courante, et donnant le nombre des décès connus. (*Pas imprimée.*)
- No. 74... **DOUANE DE TORONTO** :—Réponse à adresse ; Chiffre des détournements commis dans la douane de Toronto, avec tous les rapports et autres documents à ce sujet. (*Pas imprimée.*)
- No. 75... **EMPRUNTS CANADIENS** :—Réponse à ordre ; Conditions du dernier emprunt de £3,000,000 stg., négocié à Londres, le prospectus et la formule des soumissions, etc.
- No. 76... **PÉNITENCIER DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL** :—Réponse à adresse (Sénat) ; Rapport de J.G. Moylan, inspecteur des pénitenciers, sur les plaintes de certains officiers du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, contre les médecins du dit établissement.
- No. 76a... Réponse à adresse (Sénat) ; Rapport des commissaires nommés le 19 juillet dernier pour instituer une enquête et faire rapport sur la condition et l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.
- No. 77... **REMISE DES DROITS SUR MATÉRIAUX DE NAVIRES** : Réponse à Adresse ; Arrêtés du Conseil, règlements et correspondance échangés entre toute personne et le gouvernement depuis la dernière session du Parlement relativement au remboursement de droits promis sur les matériaux servant à la construction des navires ; aussi un état indiquant le nom de tous ceux qui l'ont demandé. (*Pas imprimée.*)
- No. 78... **BRASSERIE À BATTLEFORD** :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest et toute autre personne, au sujet de l'établissement d'une brasserie à Battleford, dans le Nord-Ouest, pour la fabrication de la bière. (*Pas imprimée.*)
- No. 79... **TABAC, COMTÉ DE CHARLEVOIX** :—Réponse à ordre ; Quantité de tabac saisi dans le comté de Charlevoix, depuis le 1er janvier 1877 jusqu'au 1er janvier 1880. (*Pas imprimée.*)
- No. 80... **RÉCLAMATIONS DU NOUVEAU-BRUNSWICK** :— Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et celui du Canada concernant certaines réclamations présentées par le premier contre les autorités fédérales depuis le 1er mars 1879. (*Pas imprimée.*)

- No. 81... PÊCHE DU HOMARD :—Réponse à ordre ; Requête adressée au département de la marine et des pêcheries, et correspondance échangée avec ce département au sujet de l'arrêté du Conseil réglementant la pêche du homard dans les provinces maritimes.
- No. 82... PHARE DE L'ÎLE McNUTT :—Réponse à ordre ; Etat détaillé de la dépense encourue pendant les années 1878 et 1879 pour réparer le phare et ériger de nouveaux bâtiments au phare de l'île McNutt, dans le port de Shelburne, Nouvelle-Ecosse ; et état semblable des dépenses encourues pendant ces mêmes années au phare du cap de Sable, dans le même comté. (*Pas imprimée.*)
- No. 83... BLÉ, ETC., DES ETATS-UNIS :—Réponse à ordre ; Etat indiquant la quantité de blé, d'avoine, de pois, d'orge et de maïs importées des Etats-Unis, du 15 mars 1879 au 1er février 1880 ; ainsi que les droits perçus sur chaque espèce de grains, et la quantité de blé et d'avoine en entrepôt le 1er janvier 1880.
- No. 84... FARINE IMPORTÉE :—Réponse à ordre ; Quantités de farine de blé, de seigle, d'avoine et de maïs, et de blé, orge, maïs et avoine importés dans chacune des provinces (à l'exception de la Colombie-Britannique) depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles.
- No. 85... HOUILLE ET COKE IMPORTÉS :—Réponse à ordre ; Quantités de houille et de coke (distinguant les deux espèces) importés dans chaque province du Canada (à l'exception de la Colombie-Britannique) depuis le 14 mars 1879 jusqu'au 1er février 1880, et les droits perçus sur ces articles.
- No. 86... SEL IMPORTÉ :—Réponse à ordre ; Etat indiquant la quantité de sel importée de l'étranger en Canada, du 1er juillet 1879 au 1er février 1880.
- No. 87... HAVRE DE PORT-STANLEY :—Réponse à ordre ; Rapports faits par la compagnie de chemin de fer Grand Occidental au sujet des droits de péage et autres recettes provenant du havre de Port-Stanley. (*Pas imprimée.*)
- No. 88... ENTREPÔT DE VÉRIFICATION, MONTRÉAL :—Réponse à ordre ; Etat détaillé de toutes les sommes payées en sus des contrats pour la construction de l'entrepôt de vérification de Montréal. (*Pas imprimée.*)
- No. 89... BRISE-LAMES DE NEGRO POINT :—Réponse à ordre ; Sommes dépensées pour réparations faites au brise-lames de Negro Point, à Saint-Jean, depuis les dommages causés dans l'automne de 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 90... RELÈVEMENTS À CARLETON ET NEW-RICHMOND :—Réponse à adresse ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relèvements à Carleton et à New-Richmond, dans le comté de Bonaventure, en vue d'y ériger des quais. (*Pas imprimée.*)
- No. 91... ÎLE DU CAP DU NÈGRE :—Réponse à adresse ; Requête et correspondance demandant au gouvernement d'ouvrir un crédit pour l'amélioration de la plage et la protection du havre de l'île du Cap du Nègre, dans le comté de Shelburne, et rapport de l'ingénieur envoyé dans cette localité en 1879 par le ministre des travaux publics. (*Pas imprimée.*)
- No. 92... CHEMIN DE FER DE QUÉBEC, MONTRÉAL, OTTAWA ET OCCIDENTAL :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la province de Québec, concernant l'acquisition par l'administration fédérale du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental (*Pas imprimée.*)
- No. 93... CANAUX DE WILLIAMSBURGH :—Réponse à ordre ; Profondeur de l'eau sur les buses de chaque écluse des canaux de Williamsburgh, durant la saison de navigation des six dernières années ; nombre des navires ou bateaux à vapeur qui ont été détenus dans ces canaux chaque année, pendant la même période, par suite de l'insuffisance d'eau dans les canaux, et durée de leur détention ; aussi toute correspondance à ce sujet. (*Pas imprimée.*)
- No. 94... BELLE-CREEK, I.-P.-E. :—Réponse à adresse ; Etudes, rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant à certains projets d'amélioration à l'embouchure de Belle-Creek, comté de Queen, I. P.-E. (*Pas imprimée.*)
- No. 95... VAUX, CALVERT :—Réponse à ordre ; Plans, correspondance, etc., concernant la réclamation non payée de Calvert Vaux pour services rendus au sujet des terrains situés en face des édifices du Parlement. (*Pas imprimée.*)
- No. 96... LAC PORTER :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet l'ouverture d'une passe entre le lac Porter et la mer. (*Pas imprimée.*)



- No. 97... RELÈVEMENTS DANS L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Ordre de la Chambre ; Rapports des relevés hydrographiques faits par les ingénieurs à Fifteen Point, Baie d'Egmont, Etang de Skinner et Kildare, dans le comté de Prince, Ile du Prince-Édouard, pendant l'été de 1879. (*Pas imprimé.*)
- No. 98... HAVRE DE TROIS-BRASSES :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le prolongement du brise-lames commencé en 1878, au havre de Three Fathom. (*Pas imprimée.*)
- No. 99... REMORQUEUR "SULTAN" :—Réponse à ordre ; Correspondance au sujet du contrat adjugé aux propriétaires du remorqueur *Sultan*, de Miramichi, pendant la saison dernière, pour exécuter certains travaux du gouvernement. (*Pas imprimée.*)
- No. 100... HAVRE DE JÉDDORE :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur chargé par le gouvernement de l'examen d'une requête ayant pour objet le dragage d'un chenal dans le havre de Jeddore, dans le comté d'Halifax. (*Pas imprimée.*)
- No. 101... RELÈVEMENTS DE LA PETITE-RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; Relevés hydrographiques faits à la Petite-Rivière, dans le comté de Lunenburg, N.-E., en vue de la construction projetée d'un brise-lames à cet endroit. (*Pas imprimée.*)
- No. 102... THÉ DU JAPON ET DE LA CHINE :—Réponse à ordre ; Relevé de tous les bâtiments portant des cargaisons de thé, provenant de la Chine ou du Japon, entrés dans aucun port du Canada, ou dans aucun port des États-Unis, en transit pour le Canada ; et quantité du thé ainsi importée.
- No. 103... CITADELLE DE QUÉBEC :—Réponse à adresse ; Correspondance en la possession du gouvernement, concernant la falaise dangereuse de la rue Champlain, sur le terrain de la citadelle, à Québec. (*Pas imprimée.*)
- No. 104... COMMISSAIRES CANADIENS EN FRANCE ET EN ESPAGNE.—Réponse à adresse ; Instructions données aux commissaires canadiens au sujet des négociations avec la France et l'Espagne ; et toute la correspondance échangée à ce sujet avec le gouvernement impérial ; aussi, état détaillé des différentes sommes d'argent payées aux commissaires canadiens ou autres, à propos de ces négociations, ainsi que les noms de ceux à qui elles ont été payées, et la nature des services rendus ; aussi tous les rapports faits par ces commissaires.
- No. 105... GALT, SIR A. T. :—Correspondance échangée entre le gouvernement impérial et celui du Canada, au sujet de la nomination de sir A. T. Galt en qualité de haut commissaire chargé de représenter le Canada en Angleterre, et devant résider à Londres.
- No. 106... SAUMON, RAPIDE DES FEMMES :—Réponse à ordre ; Coût de l'établissement pour la reproduction du saumon, au rapide des Femmes, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- No. 106a Réponse à ordre ; Soumissions reçues par S. Wilmot, écr., au sujet de la construction de l'établissement pour la reproduction du saumon au rapide des Femmes. (*Pas imprimée.*)
- No. 107... SIFFLET DE BRUME DE SHELBURNE :—Réponse à ordre ; Correspondance et requêtes demandant l'érection d'un sifflet de brume à l'entrée du havre de Shelburne, N.-E. (*Pas imprimée.*)
- No. 108... FERBLANC, REMISE DE DROITS :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée entre Isaac H. Mathers, d'Halifax, N.-E., et le gouvernement au sujet de la remise de droits sur le ferblanc employé pour la confection des boîtes pour conserves de homard.
- No. 109... PÉNITENCIER DE DORCHESTER, N.-B. :—Réponse à adresse (Sénat) ; Etat détaillé de la dépense, jusqu'au 31 décembre 1879, pour la construction du nouveau pénitencier de Dorchester, Nouveau-Brunswick.
- No. 110... CANAUX :—Rapport de l'ingénieur en chef des canaux, en date du 16 février 1880. (*Pas réimprimé dans les documents de la Session.*)
- No. 111... TRAITÉ DE WASHINGTON :—Réponse à adresse (Sénat) ; Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis, et le gouvernement impérial de Sa Majesté, au sujet de l'application à la province de la Colombie-Britannique de cette partie du traité de Washington qui est contenue dans le 21e article de ce traité.

- No. 112.. BROCHURES SUR L'IMMIGRATION :—Réponse à ordre ; Etat détaillé de tous livres, brochures ou autres publications mis en circulation, ou commandés depuis le 1er janvier 1875, pour les fins de l'immigration, par le ministère de l'agriculture, celui de l'Intérieur, ou tout autre ministère s'occupant d'immigration ou de colonisation.
- No. 113.. FAILLITES :—Réponse à ordre ; Nombre de faillites dans les différentes provinces et dans toute la Confédération, pendant les années 1878 et 1879 respectivement, etc.
- No. 114.. POLICE RIVERAINE DE MONTRÉAL :—Réponse à adresse ; Commission nommant le chef actuel de la police riveraine à Montréal ; aussi, rapport constatant le nombre d'officiers agissant sous ce chef, ainsi que le nombre des hommes composant toute la force et le compte détaillé des dépenses de ce corps. (*Pas imprimée.*)

MATIÈRES DU VOLUME No. 11.

- No. 115.. BASSIN DE RADOUB DE KINGSTON :—Réponse à ordre ; Rapports faits par les ingénieurs du gouvernement, et correspondance concernant la construction d'un bassin de radoub à Kingston. (*Pas imprimée.*)
- No. 116.. RIVIÈRE YAMASKA, RELÈVEMENTS :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait, en 1878, des relèvements dans le but de rendre la rivière navigable. (*Pas imprimée.*)
- No. 117.. RELÈVEMENTS À CAPELAN ET NEW CARLISLE :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relèvements à Capelan et à New Carlisle, dans la baie des Chaleurs, en vue d'y ériger des quais ou brise-lames. (*Pas imprimée.*)
- No. 118.. RELÈVEMENT DE LA BAIE SAINT-PAUL :—Ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait des relèvements à la Baie Saint-Paul, comté de Charlevoix, aux fins d'y ériger un quai. (*Pas imprimée.*)
- No. 119.. DRAGUEUR "ST. LAWRENCE" :—Réponse à ordre ; Comptes du cure-môle à vapeur le *Saint-Laurent*, pendant qu'il était employé à Miramichi durant les années 1878 et 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 120.. TERRES PUBLIQUES, MANITOBA :—Réponse à ordre ; Nombre d'acres de terres publiques vendues dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1879, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 121.. SYNDICS OFFICIELS :—Réponse à ordre ; Etat indiquant les noms, le domicile, l'occupation et la date de nomination de tous les syndics officiels nommés entre le 8 avril 1875 et le 18 octobre 1878, et entre le 18 octobre 1878 et le 16 février 1880. (*Pas imprimée.*)
- No. 122.. RECETTES ET DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE FONDS CONSOLIDÉ :—Réponse à ordre ; Etat indiquant les recettes et les dépenses imputables sur le fonds consolidé pendant les sept mois expirés le 1er février 1879 ; et aussi pendant les huit mois expirés le 1er mars 1880. (*Pas imprimée.*)
- No. 123.. INGÉNIEUR EN CHEF, C.F.P. —Rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, en date du 8 avril 1880.
- No. 124.. BUREAU DE POSTE DE STRATFORD :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et la corporation de la ville de Stratford concernant la proposition émise par la corporation de faire don d'un emplacement pour y ériger un bureau de poste. (*Pas imprimée.*)
- No. 125.. FILETS SUR LA RIVIÈRE MIRAMICHI :—Réponse à ordre ; Nombre de filets saisis sur la rivière Miramichi et ses affluents pendant l'année 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 126.. EXPLORATION GÉOLOGIQUE DANS LA NOUVELLE-ÉCOSSE :—Réponse à ordre ; Correspondance adressée au ministère de l'intérieur, demandant une exploration géologique des comtés de Shelburne, Queen et Lunenburg, dans la Nouvelle-Écosse. (*Pas imprimée.*)
- No. 127.. TRAITÉS AVEC LES SAUVAGES :—Réponse à adresse ; Arrêté du Conseil approuvant les traités faits avec les tribus indiennes aux forts Carlton et Pitt, pendant l'année 1876, etc. (*Pas imprimée.*)

- No. 128.. TRAITÉ No. 1, MANITOBA :—Réponse à adresse ; Dépêches des lieutenants-gouverneurs du Manitoba concernant la réserve promise en vertu des clauses du traité n° 1, touchant la réserve que ce traité stipule devoir être assignée à la bande de Sauvages du Manitoba, dont la Plume-Jaune était le chef. (*Pas imprimé.*)
- No. 129 CHEMIN DE FER DU LAC SAINT-JEAN :—Réponse à adresse ; Documents et correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les directeurs de la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.
- No. 130 PONT PRÈS DE COTEAU-DU-LAC :—Réponse à adresse ; Rapports de C. S. Gzowski, écr., ou d'autres ingénieurs, relatifs à la construction d'un pont sur le fleuve Saint-Laurent près de Coteau-du-Lac.
- No. 131.. COMMISSION DES FRONTIÈRES D'ONTARIO :—Réponse à ordre ; Etat détaillé des sommes payées à des procureurs et conseils pour services professionnels se rattachant à la commission des frontières d'Ontario. (*Pas imprimée.*)
- No. 132.. AMIDON :—Réponse à adresse ; Arrêté du Conseil autorisant une remise de cinq centins par boisseau sur le maïs importé pour la fabrication de l'amidon.
- No. 133.. TRUTCH, J. W. :—Réponse à adresse ; Correspondance, documents et arrêtés du Conseil concernant la nomination de l'honorable J. W. Trutch à une charge publique dans la Colombie-Britannique.
- No. 134.. COMPAGNIE DE GARANTIE DU CANADA :—Réponse à ordre ; Etats transmis depuis le 1er janvier 1875, au ministre des finances, par la Compagnie de Garantie du Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 134a Réponse à adresse (Sénat) : Liste des actionnaires et dernier bilan annuel, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 135.. CAISSES D'ÉPARGNES DU CANADA, C.B. :—Réponse à ordre ; Noms des personnes qui ont déposé de l'argent aux caisses d'épargne du Canada à Victoria, Nanaimo et New-Westminster, dans la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- No. 136.. COUR SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER :—Réponse à adresse ; Jugements prononcés par les cours Suprême et de l'Échiquier dans des causes portées devant ces cours entre le 8 octobre 1875 et le 1er janvier 1880, etc.
- No. 136a Réponse à adresse ; Etat indiquant la date et la durée de chaque session des cours Suprême et de l'Échiquier, depuis la création des dites cours en 1875.
- No. 137. CHEMIN DE FER DE CREDIT VALLEY :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et les promoteurs du chemin de fer de Credit-Valley, concernant le droit de passage depuis les limites ouest de la cité de Toronto jusqu'à son terminus dans la dite cité. (*Pas imprimée.*)
- No. 138a. TERRES DE LA BAIE D'HUDSON :—Réponse à adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de la Baie d'Hudson au sujet de terrains situés le long de la Baie d'Hudson, et relative à leur acquisition par toute compagnie de chemin de fer ou de vapeurs. (*Pas imprimée.*)
- No. 139. SAINTE-ANNE, RIVIÈRE DES OUTAOUAIS :—Réponse à adresse ; Soumissions reçues pour la construction des travaux de Sainte-Anne, sur la rivière des Outaouais, qui ont été récemment donnés à l'entreprise, et délais accordés pour opérer le dépôt des cautionnements ; aussi, copie du contrat, de la correspondance et des arrêtés du Conseil y relatifs. (*Pas imprimée.*)
- No. 140. STARK, D. (EAUX DE LA TRENT) :—Réponse à ordre ; Rapports de D. Stark, écr., ingénieur civil, sur les explorations qu'il a faites récemment au sujet de la direction à donner au canal projeté entre Port-Hope et le lac Rice (eaux de la Trent.) (*Pas imprimée.*)
- No. 141. PASSE-MIGRATOIRE, GRANDE-RIVIÈRE :—Réponse à ordre ; Correspondance relative à la construction d'une passe-migratoire aux chutes de la Grande-Rivière, dans le comté de Richmond. (*Pas imprimée.*)
- No. 142.. BRISÉ-LAMES DE LA GRANDE-ANSE :—Réponse à ordre ; Rapports d'ingénieurs, etc., concernant la nécessité de faire réparer immédiatement le brisé-lames de la Grande-Anse, comté de Gloucester, N.B., qui a été endommagé par la grande-tempête de l'automne dernier. (*Pas imprimée.*)

- No. 143. CHENAL DE LA PASSE DE SHIPPEGAN :—Réponse à ordre ; Correspondance, rapports et autres documents relatifs à l'achèvement du brise-lames et autres travaux d'amélioration du chenal à la Passe de Shippegan, dans le comté de Gloucester, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- No. 144. CAISSE D'ÉPARGNES DU BUREAU DE POSTE, SYDNEY, C.-B.—Réponse à adresse (Sénat) ; Rapports, correspondance et télégrammes relatifs à la caisse d'épargnes du bureau de poste de Sydney, Cap-Breton, qui ont été présentés et échangés depuis les six dernières années, et plus particulièrement le dernier rapport de l'enquête faite par M. Anderson, inspecteur des postes, sur la défalcation commise au dit bureau, avec mention de la somme détournée et du temps auquel le détournement a été découvert. (*Pas imprimée.*)
- No. 145. COMMUNICATIONS AVEC L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD EN HIVER :—Réponse à adresse (Sénat) ; Correspondance, rapports et mémoires adressés au gouvernement, pendant les douze mois antérieurs au 17 avril 1879, relativement au service de communication à la vapeur en hiver entre l'île du Prince-Édouard et la terre ferme. (*Pas imprimée.*)
- No. 146. WASSALL, M.—Réponse à ordre ; Correspondance concernant la réclamation présentée par M. Wassall, pour l'usage, par le gouvernement, de son brevet de pont. (*Pas imprimée.*)
- No. 147. COUPES DE BOIS, TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Liste complète de toutes les demandes de concessions de coupes de bois dans le Manitoba, Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest.
- No. 148. OBLIGATIONS ET CAUTIONNEMENTS :—Etat détaillé (Sénat) de toutes les obligations et des cautionnements enregistrés au secrétariat d'Etat du Canada. (*Pas imprimée.*)
- No. 149. HAVRE DE SAINT-FRANÇOIS, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relèvements faits au havre Saint-François, comté de Guysborough, N.-E., antérieurement à 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 150. MCGINN, CONDUCTEUR, INTERCOLONIAL :—Réponse à adresse (Sénat) ; Correspondance relative à la récente destitution sommaire du conducteur McGinn, de la division nord du chemin de fer Intercolonial. (*Pas imprimée.*)
- No. 151. RIVIÈRE KAMINISTOUA :—Réponse à ordre ; Rapport sur la profondeur de l'eau sur la barre située à l'embouchure de la rivière Kaministoua, et relevé des sondages depuis ce point jusqu'à l'hôtel Neebing. (*Pas imprimée.*)
- No. 152. PÉNITENCIER, C.-B.—Réponse à ordre ; Spécifications et documents se rattachant à la construction du pénitencier de la Colombie-Britannique, depuis novembre 1874 jusqu'à septembre 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 153. COMPAGNIES D'ASSURANCE :—Réponse à ordre ; Noms de toutes les compagnies d'assurance qui ont obtenu un permis le et depuis le 1er avril 1879, etc.
- No. 154. PHARE DANS LE PORT DE LA POINTE-AU-RESSAC :—Réponse à ordre ; Correspondance et requêtes demandant l'érection d'un phare dans le port de la Pointe-au-Ressac et à la Pointe-de-Sable, dans le havre de Shelburne.
- No. 155. PHARE DE LA POINTE-AU-RESSAC :—Réponse à ordre ; Soumissions adressées au ministère de la marine et des pêcheries concernant l'érection d'un phare à la Pointe-au-Ressac, dans le havre de Shelburne. (*Pas imprimée.*)
- No. 156. SUCRE IMPORTÉ :—Réponse à ordre ; Quantité de sucre importée en Canada pendant chaque semestre compris entre le 1er janvier et le 30 juin, et entre le 1er juillet et le 31 décembre, respectivement, depuis le 1er janvier 1872 jusqu'au 31 décembre 1879 ; spécifiant de quel pays il a été importé.
- No. 157. ALLARD, OMER :—Réponse à adresse ; Pièces et documents relatifs à la destitution d'Omer Allard, autrefois employé à la perception des douanes de Sa Majesté, à Montréal, en qualité de surintendant des préposés aux arrivages. (*Pas imprimée.*)
- No. 158. CHEMINS DE FER INTERCOLONIAL ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Réponse à ordre ; Etat comparatif des tarifs imposés pour le voiturage de 20,000 livres d'avoine, etc., par l'Intercolonial et le chemin de fer de l'île du Prince-Édouard. (*Pas imprimée.*)
- No. 159. CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Réponse à ordre ; Correspondance au sujet de la réduction du tarif imposé pour le voiturage des produits agricoles, bois de chauffage et de construction, houille et sel, par le chemin de fer de l'île du Prince-Édouard. (*Pas imprimée.*)

- No. 160.. CAP TOURMENTE, N.B., CAP TRAVERSE, I.P.-E. :—Réponse à adresse; Rapports d'ingénieurs, etc., se rapportant à un projet de voie ferrée pour relier le cap Tourment, dans la province du Nouveau-Brunswick, à la ligne de l'Intercolonial, et aussi pour relier le cap Traverse, dans l'île du Prince-Edouard, avec le chemin de fer de l'île du P.-Edouard. (*Pas imprimée.*)
- No. 161. PONT SUR LA RIVIÈRE ROUGE :—Réponse à ordre; Correspondance échangée entre le conseil de la cité de Winnipeg et le ministère des chemins de fer et des canaux, et entre la compagnie du chemin de fer de Colonisation du Sud-Ouest du Manitoba et le même ministère, au sujet d'un pont sur la rivière Rouge, dans les limites de la cité de Winnipeg. (*Pas imprimée.*)
- No. 162.. HUILE DE CHARBON :—Réponse à ordre; Rapports faits par les officiers du revenu sur l'examen fait par eux de tous les échantillons d'huile de charbon canadienne qui leur ont été soumis; aussi, rapports faits sur l'épreuve du feu à laquelle ont été soumises les huiles de charbon américaines, lors de leur déclaration à la douane canadienne.
- No. 163. RIVIÈRE DES FRANÇAIS :—Réponse à ordre; Rapport de l'ingénieur E. Bender sur le relèvement de la rivière des Français fait durant l'été dernier. (*Pas imprimée.*)
- No. 164.. GROSSE-ÎLE :—Réponse à ordre; Correspondance au sujet de l'affermage de la propriété cultivable que possède le gouvernement à la Grosse-Île, dans le comté de Montmagny. (*Pas imprimée.*)
- No. 165.. COMMISSAIRES DES SAUVAGES, N.E. :—Réponse à ordre; Etat détaillé des recettes et dépenses des divers commissaires des Sauvages dans la province de la Nouvelle-Ecosse pendant les années expirées le 31 décembre 1877, 1878 et 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 166.. COMMISSAIRE DES SAUVAGES DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à ordre; Comptes des commissaires des Sauvages pour la province du Nouveau-Brunswick, pour les années 1877, 1878, et 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 167.. CANAL BEAUHARNOIS :—Réponse à adresse (Sénat); Etat indiquant le nombre des baux et des ventes de pouvoirs d'eau et leur dépendances le long du canal Beauharnois. (*Pas imprimée.*)
- No. 168.. RAILS ET VIEUX FER VENDUS :—Réponse à ordre; Vieux rails vendus par le gouvernement depuis le 1er janvier 1874 jusqu'à ce jour; aussi, un état semblable pour le fer de rebut vendu durant la même période. (*Pas imprimée.*)
- No. 169. ECLUSE HYDRAULIQUE :—Réponse à adresse; Rapport du comité spécial de la législature d'Ontario relatif au projet d'écluse, avec sas mobile, que l'on se propose d'adopter sur le canal projeté pour relier les eaux des lacs Huron et Ontario. (*Pas imprimée.*)
- No. 170. STEAMER NORTHERN LIGHT :—Réponse à ordre; Nombre de sacs de malle, de passagers et de tonneaux de marchandises transportés par le steamer *Northern Light* sur la route de Georgetown à Pictou, du 19 décembre 1879 jusqu'à cette date. (*Pas imprimée.*)
- No. 171.. STEAMER "GLENDON" :—Réponse à ordre; Service fait par le steamer *Glendon* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour, y compris le nombre de phares et de sifflets d'alarmes approvisionnés par lui; aussi, état indiquant le temps qu'il a pris pour se rendre à l'Île-de-Sable et en revenir, lors du naufrage du paquebot *State of Virginia*, aussi état indiquant le service accompli par le steamer *Northern Light* depuis le 1er janvier 1879 jusqu'à ce jour. (*Pas imprimée.*)
- No. 172.. HOUILLE, CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre; Correspondance échangée avec le ministère des chemins de fer et des canaux, relativement à la prolongation du délai fixé pour l'exécution des contrats passés pour la fourniture de la houille aux voies ferrées du gouvernement. (*Pas imprimée.*)
- No. 173.. CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL :—Rapport que MM. McIntyre et Worthington ont soumis pour approbation, avec formule d'obligation et coupons y attachés que la compagnie du chemin de fer du Canada Central se propose d'émettre, et de l'intérêt desquels le gouvernement est prié d'assumer le paiement, sous l'autorité de l'arrêté du Conseil rendu le 28 mai dernier. (*Pas imprimé.*)
- No. 174.. MINÉRAI DE FER EXPORTÉ :—Réponse à ordre; Quantité de minéral de fer exportée d'Ontario du 1er janvier au 1er avril 1880. (*Pas imprimée.*)

- No. 175. SUCRE IMPORTÉ :—Réponse à ordre ; Etat comparatif de sucre importé des Antilles, des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne en Canada, dans les années 1877, 1878 et 1879, indiquant les quantités et la valeur. (*Pas imprimée.*)
- No. 176. BLAIS, L. S. :—Réponse à ordre ; Correspondance relative à la destitution ou renvoi d'office de l'ex-maître de poste de Matane, L. S. Blais, écr., marchand. (*Pas imprimée.*)
- No. 177. COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL, REQUÊTE DE SOREL :—Réponse à adresse (Sénat) ; Requête présentée récemment à Son Excellence par certains citoyens de la ville de Sorel, portant plainte contre la conduite arbitraire et injuste de certains employés des commissaires du havre de Montréal, et demandant qu'une enquête soit instituée sur les lieux, à Sorel. (*Pas imprimée.*)
- No. 178. BRISE-LAMES DE BONAVENTURE :—Réponse à ordre ; Rapport de l'ingénieur qui a fait les relevements à Bonaventure, dans la Baie des Chaleurs, en vue d'y ériger un brise-lames. (*Pas imprimée.*)
- No. 179. NEW-HARBOR, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapport sur les relevements à New-Harbor, comté de Guysborough, N.-E., antérieurement à 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 180. ANSE BRENNAN, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relevements faits à l'Anse Brennan, comté de Guysborough, N.-E., en 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 181. RIVIÈRE SAINTE-MARIE, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relevements faits à la rivière Sainte-Marie, comté de Guysborough, N.-E., en 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 182. INDIAN HARBOR, GUYSBOROUGH :—Réponse à ordre ; Rapports sur les relevements faits à Indian Harbor, comté de Guysborough, N.-E., en 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 183. BASSIN DE RADOUB, ESQUIMALT.—Copie d'un procès-verbal du conseil, sur le rapport, en date du 11 février 1880, de l'honorable ministre des finances, au sujet des avances que le gouvernement du Canada se propose de faire pour la construction du bassin de radoub à Esquimalt, C.-B.
- No. 184. CONFLITS DE RÉCLAMATIONS DE TERRES, MANITOBA :—Réponse à ordre ; Rapport fait par le commissaire chargé de la décision des conflits de réclamations pour des terres dans le Manitoba, sur la réclamation No. 223 à 252, qui lui ont été renvoyées par le ministère de l'intérieur. (*Pas imprimée.*)
- No. 185. FORT-GARRY :—Réponse à adresse ; Arrêtés du Conseil concernant les cinq cents acres de terre autour du Fort-Garry (en haut) qui ont été substitués aux dix acres primitivement octroyés à la compagnie de la Baie d'Hudson. (*Pas imprimée.*)
- No. 186. EXPÉDITION DE LA RIVIÈRE-ROUGE :—Adresse ; Correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de la Baie d'Hudson au sujet des réclamations présentées par cette compagnie pour des pertes qu'elle prétend avoir subies pendant l'insurrection de la Rivière-Rouge. (*Pas imprimée.*)
- No. 187. LAC DU DIABLE, DIGUE DU GOUVERNEMENT :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée en 1879 avec le ministère des travaux publics du Canada au sujet de la reconstruction de la digue du gouvernement au lac du Diable, dans le canton de Bedford, province d'Ontario. (*Pas imprimée.*)
- No. 188. COLOMBIE-BRITANNIQUE, CAUSES INSTRUITES DEVANT LES JUGES :—Réponse à ordre ; Relevé des causes et affaires instruites devant les divers juges de la Colombie-Britannique. (*Pas imprimée.*)
- No. 189. CHEMIN DE F. R. DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD :—Réponse à adresse ; Mémoires, etc., au sujet d'un projet d'embranchement de voie ferrée pour relier Rustico, comté de Queen, I.P.-E., avec le chemin de fer de l'Île du Prince-Édouard, à la station de la rivière Hunter, ou près de ce point. (*Pas imprimée.*)
- No. 190. FACTORERIE D'YORK, DROITS D'IMPORTATION :—Réponse à ordre ; déclaration à l'entrée et sommes payées pour droits d'importation à la Factorerie d'York, sur la Baie d'Hudson, et aux divers ports d'entrée dans le territoire du Nord-Ouest, pendant l'été de 1879. (*Pas imprimée.*)
- No. 191. SULLIVAN, THIMOTHY OU JAMES :—Réponse à ordre ; Correspondance touchant la somme transmise par la Chambre de Commerce, de Londres, à Timothy Sullivan ou James Sullivan, de Chatham, N.-B., par l'intermédiaire du ministère de la marine et des pêcheries. (*Pas imprimée.*)

- No. 192. GRAND BANC DE SAINT-THOMAS :—Réponse à ordre ; Correspondance échangée depuis 1874 au sujet de la nécessité d'établir, pour les besoins de la navigation, un phare flottant sur le grand banc de Saint-Thomas, dans le comté de Montmagny. (*Pas imprimée.*)
- No. 193. SERVICE CIVIL :—Réponse à adresse ; Relevé de la division intérieure du service civil, par département, donnant : 1o une liste des employés venant des différentes provinces composant la confédération nommés depuis le 1er juillet 1873 jusqu'à date ; 2o une liste des employés venant de pays étrangers, nommés depuis l'Union, et indiquant la nationalité de chacun d'eux. (*Pas imprimée.*)
- No. 194. ARMSTRONG, M., ACCUSATIONS CONTRE :—Réponse à ordre ; Témoignages et rapports adressés au ministère du revenu de l'intérieur relativement aux accusations portées contre M. Armstrong, de Toronto, inspecteur de cuirs et de peaux crues. (*Pas imprimée.*)
- No. 195. POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST :—Dépenses encourues par le gouvernement fédéral en 1879 relativement au corps de police à cheval du Nord-Ouest, et nombre d'officiers, de constables et de chevaux qui le composent. (*Pas imprimée.*)
- No. 195a Réponse à ordre ; Plaintes, rapports, etc., ayant trait à l'état disciplinaire et la conduite de la police à cheval dans les territoires du Nord-Ouest, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 195b Réponse à ordre ; Noms, âge et origine de tous les officiers, sous-officiers et soldats de la police à cheval du Nord-Ouest. (*Pas imprimée.*)
- No. 196. DOUANE DE TORONTO :—Réponse à ordre ; Etat indiquant la classe et les appointements de tous les employés des douanes, à Toronto. (*Pas imprimée.*)
- No. 197. SAUVAGES DU N.-B. :—Réponse à ordre ; Etat indiquant en détail comment a été dépensée la somme de \$4,500 octroyée pour venir en aide aux Sauvages du Nouveau-Brunswick. (*Pas imprimée.*)
- No. 198. SAUVAGES DE PRINCE-ALBERT, T.N.-O :—Réponse à ordre ; Correspondance concernant le bétail tué à Prince-Albert, territoires du Nord-Ouest, par des Sauvages agissant d'après les ordres d'un sergent de la police à cheval. (*Pas imprimée.*)
- No. 199. RIVIÈRE SAINT-JEAN, N.-B. :—Réponse à ordre ; Documents et correspondance relatifs à la construction d'un pont pour chemin de fer sur la rivière Saint-Jean, à Saint-Jean, N.-B. (*Pas imprimée.*)
- No. 200. TAYLOR, JAMES, MANITOBA :—Réponse à ordre ; Avis d'expropriation, par le gouvernement, de la propriété de James Taylor, sur le côté ouest de la rivière Rouge, dans la paroisse de Saint-Clément, Manitoba, pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique. (*Pas imprimée.*)
- No. 201. EXPROPRIATIONS, C.F.C.P. :—Réponse à ordre ; Liste des personnes, dans la province du Manitoba, qui ont reçu une compensation pécuniaire pour expropriation de terrains pour les fins du chemin de fer Canadien du Pacifique et l'embranchement de Pembina, avec les sommes payées. (*Pas imprimée.*)
- No. 202. GROSSE-ÎLE, NOMINATIONS :—Réponse à ordre ; Nom des divers employés à la station de la quarantaine de la Grosse-Île, dans le comté de Montmagny, le 17 septembre 1878 ; et nom de tous ceux qui ont été nommés depuis le 17 septembre 1878 ; avec tous les documents relatifs aux nominations faites par le gouvernement à la Grosse-Île depuis 1878. (*Pas imprimée.*)
- No. 203. TÉLÉGRAPHE DE BATTLEFORD :—Réponse à ordre ; Montant de tous deniers payés durant l'année 1879 pour l'entretien de la ligne télégraphique entre la rivière Rouge et Battleford. (*Pas imprimée.*)
- No. 204. BROSSOIT, THOMAS :—Réponse à ordre ; Documents relatifs à la nomination de M. Thomas Brossoit comme percepteur des péages et comptable du canal de Beauharnois, etc. (*Pas imprimée.*)
- No. 205. PHARE DU HAVRE DE RONDEAU :—Réponse à ordre ; Correspondance relative à la nomination du gardien du phare situé au havre de Rondeau ; aussi toutes communications transmises par le percepteur des douanes et le gardien du phare concernant le mouvement commercial de ce port. (*Pas imprimée.*)

- 
- No. 206.. HOUILLE ADMISE EN FRANCHISE :—Réponse à ordre ; Etat détaillé indiquant la houille admise en franchise en Canada, pendant l'année dernière, pour l'usage des bateaux et remorqueurs à vapeur, etc., sur les lacs et rivières de Québec et d'Ontario. (*Pas imprimée.*)
- No. 207.. SECOURS A L'IRLANDE :—Message du gouverneur général transmettant une dépêche du Très-Honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, offrant les remerciements du gouvernement de Sa Majesté au Parlement du Canada pour le don de cent mille piastres voté pour venir en aide à l'Irlande.
- No. 208.. CHEMIN DE FER DU CANADA CENTRAL :—Réponse à adresse (Sénat) ; Rapports, etc., en la possession du gouvernement, relatifs à la construction d'un chemin de fer du lac Nipissingue, terminus provisoire actuel du chemin de fer du Canada Central, au Sault Sainte-Marie et à la baie Goulais, sur le lac Supérieur. (*Pas imprimée.*)



## MESSAGE.

(18)

LORNE.

LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL transmet à la Chambre des communes, en vertu des dispositions du 59<sup>ème</sup> article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, copie d'un arrêté de l'honorable Conseil privé, en date du 25<sup>ème</sup> jour de juillet 1879, énonçant les motifs de la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 16<sup>ème</sup> février 1880.

*RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 25<sup>ème</sup> jour de juillet 1879.*

Le comité du Conseil a pris en considération un mémoire, en date du 23 juillet 1879, de sir John A. Macdonald, auquel a été renvoyée la dépêche du Très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 juillet 1879, concernant le renvoi à Sa Majesté de la recommandation faite par les conseillers de Votre Excellence, que M. Letellier, le lieutenant-gouverneur de Québec, devrait être révoqué de sa charge, et sans rapport:—

Que le 14 mars 1879 la Chambre des communes du Canada a adopté la résolution suivante:

“ Que l'acte commis par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le 2 mars 1878, en renvoyant son ministère, dénotait un manque de sagesse dans les circonstances et tendait à renverser la position que les conseillers de la Couronno occupent depuis que le gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord.”

Que quelques jours après, sir John A. Macdonald, en sa qualité de premier ministre, s'est rendu auprès de Votre Excellence et vous a informé qu'après la résolution adoptée par le Sénat durant la dernière session du Parlement, et celle passée par la Chambre des communes, ci-dessus citée, les conseillers de Votre Excellence étaient d'avis que M. Letellier avait cessé d'être utile comme lieutenant-gouverneur de Québec, et soumettaient qu'il était opportun, dans l'intérêt public, de le révoquer de sa charge. Qu'il a plu alors à Votre Excellence de déclarer qu'il n'y avait aucuns précédents pour nous guider, vu que le système fédératif inauguré par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, avait été jusqu'alors inconnu dans la Grande-Bretagne ou ses colonies; que la décision qui serait prise dans le cas présent réglerait à l'avenir les relations entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en ce qui concerne la charge de lieutenant-gouverneur, et qu'en conséquence Votre

Excellence jugeait opportun de soumettre l'avis qui vous avait été donné, ainsi que l'ensemble de la question et les circonstances qui l'accompagnaient, au gouvernement de Sa Majesté et de lui demander des instructions.

Que cette décision de Votre Excellence a été prise avec l'assentiment du Cabinet, qui a assumé alors et qui assume encore la responsabilité du renvoi de la question.

Qu'il désire de plus déclarer que la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies a été reconsidérée avec soin et que c'est l'opinion ferme et décidée des ministres de Votre Excellence qu'il est opportun et nécessaire que M. Letellier soit révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur de Québec.

Il désire de plus faire rapport que la cause assignée à cette révocation, aux termes du 59me article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, est qu'après le vote de la Chambre des communes, lors de la dernière session, et celui du Sénat pendant la session précédente, M. Letellier, comme lieutenant-gouverneur, avait cessé d'être utile.

Que les conseillers de Votre Excellence sentent parfaitement la responsabilité d'une telle recommandation et qu'ils se sentent tenus de l'accepter dans toute sa portée.

Le comité adhère au rapport qui précède, et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,  
*Greffier du Conseil privé.*

N° 18 A.

## DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES

Relatifs à la révocation de l'honorable Luc Letellier de St. Just comme lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

20 février 1880.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
QUÉBEC, 10 juillet 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre copie d'une adresse à Son Excellence le gouverneur général du Canada, votée par l'Assemblée législative de Québec, au sujet de la tentative de démission du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et de l'intervention par le gouvernement et par le parlement fédéral dans les droits de la province de Québec.

Je vous transmets en même temps copie de la résolution de l'Assemblée législative, me priant de vouloir bien transmettre son adresse au gouverneur général.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

L. LETELLIER,  
*Lieutenant-gouverneur.*

A l'honorable secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,  
Mercredi, 9 juillet 1879.

*Résolu.*—Qu'il soit voté une humble adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, informant Son Honneur que cette Chambre a voté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur général, relativement à la tentative de démission de Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec par le gouvernement fédéral, et à l'empiètement par ce gouvernement et le parlement fédéral sur les droits de la province de Québec, et priant Son Honneur de vouloir bien transmettre l'adresse ci-dessus à Son Excellence le gouverneur général.

Pour copie conforme,

L. DELORME,  
*Greffier de l'Assemblée législative.*

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,  
Mercredi, 9 juillet 1879.

*Résolu.*—Que la province de Québec, par les députés qu'elle a élus pour la représenter dans l'Assemblée législative, proteste de son attachement inaltérable à la Couronne et à la personne de Sa Majesté.

Que la province est satisfaite de la forme de gouvernement dont elle jouit en vertu de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, qui lui assure son autonomie et le droit de se gouverner elle-même.

Que la province, qui ne cherche pas à empiéter sur la juridiction du gouvernement fédéral, doit s'attendre à ce que ce gouvernement ne cherche pas à empiéter sur ses droits; et c'est le devoir de ses représentants, auxquels elle en a confié la défense, de protester quand ces droits sont menacés.

Que la tentative de la part du gouvernement fédéral, de démettre Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, se basant sur un vote de parti de la Chambre des communes et du Sénat, est, sous les circonstances, un empiètement sur les droits de la province.

Que c'est à la province de Québec, directement intéressée comme elle l'est dans les résultats de la démission du ministère de Boucherville, à juger de l'à propos et de la sagesse de l'acte par lequel le lieutenant-gouverneur a retiré l'administration des affaires de la province des mains de ce ministère pour la confier à d'autres mains.

Que conformément aux principes du gouvernement responsable, la province a été appelée à juger de cet acte en jugeant les nouveaux ministres qui en ont pris la responsabilité.

Que le résultat des élections générales a été un verdict en faveur des nouveaux ministres qui, dans la session convoquée à la suite de ces élections, ont réussi à faire adopter par cette Chambre toutes les mesures introduites par eux.

Que depuis la session, trois des divisions électorales de la province : celles de Saint-Hyacinthe, de Rouville et de Chambly, ont été appelées à se prononcer de nouveau, et toutes trois ont approuvé, par de grandes majorités, l'acte de Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Que ce qui donne encore plus de poids à cette expression réitérée de l'opinion publique, c'est que deux de ces trois divisions, appelées à remplacer des députés dont les cours de justice avaient annulé l'élection, ont renversé le verdict qu'elles paraissaient avoir rendu le premier mai 1878, et ont remplacé des adversaires du gouvernement par des députés ministériels.

Que l'approbation par la province de Québec de l'acte du lieutenant-gouverneur a été trop clairement exprimée pour qu'il soit possible de la mettre en doute plus longtemps, et cette Chambre, représentant l'opinion du corps électoral de la province, remercie Son Excellence le gouverneur général de la fermeté et de la sagesse avec laquelle Son Excellence a agi en arrêtant la tentative d'empiétement faite par le parlement et le gouvernement fédéral sur les droits de la province, et elle a pleine confiance que Son Excellence continuera, avec la même fermeté et la même sagesse, à reconnaître et à protéger ces droits incontestables.

Pour copie conforme,

L. DELORME,  
Greffier, Assemblée législative.

QUÉBEC, 25 juillet, 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé par Son Excellence le gouverneur général de vous informer que par arrêté de Son Excellence en Conseil, pris aujourd'hui, vous avez été révoqué de la charge de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et conformément aux dispositions du 59<sup>e</sup> article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, que le motif de cette révocation est qu'après le vote de la Chambre des communes qui a eu lieu dans le cours de la dernière session, et celui du Sénat dans le cours de la session précédente, au sujet de votre conduite comme lieutenant-gouverneur, votre utilité en cette qualité a cessé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre très obéissant et très humble serviteur,

EDOUARD J. LANGEVIN,  
*Sous-secrétaire d'Etat.*

A l'honorable  
Luc Letellier de St. Just.  
Spencer Wood, Québec.

*Du gouverneur général à sir M. E. Hicks-Beach.*

N<sup>o</sup> 210.

CITADELLE, QUÉBEC,  
28 juillet, 1879.

MONSIEUR,—Relativement à ma dépêche du 9 avril et à votre réponse portant le numéro 208, du 3 juillet 1879, exposant l'opinion du gouvernement de Sa Majesté sur l'affaire de M. Letellier, le lieutenant-gouverneur actuel de Québec, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous adresser pour votre renseignement—

- |                  |  |
|------------------|--|
| 14 juillet 1869, | 1. Mémoire que j'ai joint à votre dépêche en la communiquant à mes ministres.  |
| 21 juillet 1879. | 2. Leur réponse m'informant qu'après avoir considéré la question avec soin et sollicitude, ils persistent dans leur décision première, savoir, que M. Letellier doit être révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur, |

- 23 juillet 1879. 3. Mon assentiment à cette décision que je vous ai communiqué par le télégraphe.
- 25 juillet 1879. 4. Arrêté du Conseil approuvé, basé sur la résolution adoptée par la Chambre des communes du Canada, le 14 mars 1879, recommandant que M. Letellier soit révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur.

J'ai l'honneur d'être, etc.

LORNE.

Au Très-honorable  
Sir M. E. HICKS-BEACH, bar't.

*Mémoire au Conseil privé.*

Le gouverneur général, ayant du consentement du premier ministre référé au gouvernement impérial la question de la révocation projetée de M. Letellier, lieutenant-gouverneur de Québec, soumet au Cabinet la dépêche dans No. 208, 3 juillet. laquelle le secrétaire d'Etat pour les colonies expose l'opinion du gouvernement impérial.

Le Cabinet remarquera que l'article 59 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord n'est pas interprété par le gouvernement impérial comme conférant à la personne du gouverneur général le droit de maintenir un lieutenant-gouverneur dans sa charge.

La dépêche fait savoir au gouverneur général que dans l'opinion du gouvernement de Sa Majesté il ne serait pas justifiable "de se départir dans cette affaire de la règle générale, et de refuser d'accepter et de suivre l'avis de ses ministres."

Il lui reste donc de prier le cabinet de déclarer si l'avis déjà exprimé en recommandant la révocation du lieutenant-gouverneur de Québec, est encore l'opinion arrêtée du Cabinet et si celui-ci persiste dans cette opinion après avoir mûrement pris en considération l'appui que la province de Québec a donné à M. Joly, le ministre responsable de l'action du lieutenant-gouverneur selon la pratique constitutionnelle.

En demandant au Cabinet de reconsidérer son avis, le gouverneur général attire particulièrement son attention sur les paragraphes 5, 7, 8 et 9 de la dépêche du secrétaire d'Etat.

Il ne désire rien ajouter de son chef à la dépêche du gouvernement de Sa Majesté, le cabinet ayant déjà été confidentiellement informé de son opinion.

Il est à désirer que l'avis qu'adoptera le Cabinet après reconsidération soit approuvé par tous ses membres et que l'on obtienne au moyen du télégraphe l'assentiment des ministres actuellement en Angleterre.

CITADELLE, QUÉBEC,  
14 juillet 1879.

*MÉMOIRE de sir John Macdonald à Son Excellence le gouverneur général.*

Le soussigné, en son nom et en celui de ses collègues, a l'honneur d'accuser réception de la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 juillet courant, et du mémoire adressé à son sujet par Son Excellence au Conseil privé.

Les conseillers du gouverneur général, après avoir examiné la dépêche et le mémoire de Son Excellence, désirent déclarer qu'après mûre réflexion ils persistent dans l'avis déjà donné à Son Excellence par le soussigné en leur nom, conseillant la révocation du lieutenant-gouverneur Letellier. Ils n'ont pas manqué de prendre en

considération l'appui que la province de Québec a donné à M. Joly et de prêter une attention toute particulière aux paragraphes 5, 7, 8 et 9 de la dépêche, suivant le désir de Son Excellence. Ce sujet a été étudié à fond par les conseillers de Son Excellence immédiatement avant le départ de sir Leonard Tilley et de sir Charles Tupper pour l'Angleterre. Ces messieurs ont partagé avec le reste de leurs collègues l'opinion que si la question était renvoyée à ce gouvernement par le gouvernement de Sa Majesté, l'avis déjà donné devait être donné de nouveau, et conséquemment le présent avis est l'avis unanime du Cabinet.

JOHN A. MACDONALD,

OTTAWA, 21 juillet 1879.

*Télégramme.*

23 juillet 1879.

Consentirai à agir selon l'avis donné par le Cabinet après nouvel examen de la question. L'arrêté du Conseil devra être réligé de façon à laisser reposer sur le Cabinet seul la responsabilité de la mesure.

LORNE.

*RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 25ème jour de juillet 1879.*

Le comité du Conseil a pris en considération un mémoire, en date du 23 juillet 1879, de sir John A. Macdonald, auquel a été renvoyée la dépêche du Très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 3 juillet 1879, concernant le renvoi à Sa Majesté de la recommandation faite par les conseillers de Votre Excellence, que M. Letellier, le lieutenant-gouverneur de Québec, devrait être révoqué de sa charge, faisant rapport:— Que le 14 mars 1879 la Chambre des communes du Canada a adopté la résolution suivante: " Que l'acte commis par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, le 2 mars 1878, en renvoyant son ministère, dénotait un manque de sagesse dans les circonstances et tendait à renverser la position que les conseillers de la Couronne occupent depuis que le gouvernement responsable a été accordé aux colonies de l'Amérique Britannique du Nord."

Que quelques jours après, sir John A. Macdonald, en sa qualité de premier ministre, s'est rendu auprès de Votre Excellence et vous a informé qu'après la résolution adoptée par le Sénat durant la dernière session du parlement, et celle passée par la Chambre des communes, ci-dessus citée, les conseillers de Votre Excellence étaient d'avis que M. Letellier avait cessé d'être utile comme lieutenant-gouverneur de Québec, et soumettaient qu'il était opportun dans l'intérêt public de le révoquer de sa charge. Qu'il a plu alors à Votre Excellence de déclarer qu'il n'y avait aucuns précédents pour nous guider, vu que le système fédératif inauguré par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, avait été jusqu'alors inconnu dans la Grande-Bretagne ou ses colonies; que la décision qui serait prise dans le cas présent réglerait à l'avenir les relations entre le gouvernement fédéral et celui des provinces en ce qui concerne la charge de lieutenant-gouverneur, et qu'en conséquence Votre Excellence jugeait opportun de soumettre l'avis qui vous avait été donné, ainsi que l'ensemble de la question et les circonstances qui l'accompagnaient, au gouvernement de Sa Majesté et de lui demander des instructions.

Que cette décision de Votre Excellence a été prise avec l'assentiment du Cabinet, qui a assumé alors et qui assume encore la responsabilité du renvoi de la question.

Qu'il désire de plus déclarer que la dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies a été reconsidérée avec soin et que c'est l'opinion ferme et décidée des ministres de Votre Excellence qu'il est opportun et nécessaire que M. Letellier soit révoqué de sa charge de lieutenant-gouverneur de Québec.

Il désire de plus faire rapport que la cause assignée à cette révocation, aux termes du 59ème article de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, est qu'après le vote de la Chambre des communes lors de la dernière session, et celui du Sénat pendant la session précédente, M. Letellier, comme lieutenant-gouverneur, avait cessé d'être utile.

Que les conseillers de Votre Excellence sentent parfaitement la responsabilité d'une telle recommandation et qu'ils se sentent tenus de l'accepter dans toute sa portée.

Le comité adhère au rapport qui précède, et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier du Conseil privé, Canada.*

*Sir M. E. Hicks-Beach au marquis de Lorne.*

Canada—N° 208.

DOWNING STREET, 3 juillet 1879.

"MILORD,—Le gouvernement de Sa Majesté s'est occupé de votre requête demandant des instructions au sujet de la recommandation faite par vos ministres, que M. Letellier, lieutenant-gouverneur de Québec, soit révoqué.

2. En faisant cette demande il n'a pas dû échapper à votre observation que la question constitutionnelle à laquelle elle a trait touche aux affaires intérieures de la Confédération et tombe complètement dans le domaine du gouvernement et du parlement du Canada. Je remarque avec satisfaction que, grâce à l'habileté et à la patience avec lesquelles le peuple canadien a jusqu'à présent su appliquer sa constitution aux fins qu'on avait en vue en la créant, il a rarement été trouvé nécessaire d'avoir recours à l'autorité impériale dans aucune des complications qui devaient naturellement se présenter dans le cours des premières années de la confédération, et je n'ai pas besoin de vous dire que ce n'est que dans des circonstances d'une nature tout à fait exceptionnelle qu'il doit en être appelé au gouvernement de Sa Majesté.

3. Je suis néanmoins prêt à admettre que les questions en jeu dans le cas particulier qui nous occupe, sont d'une importance plus qu'ordinaire. On a beaucoup discuté la véritable portée des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, qui s'y rapportent, et comme cette affaire est la première qui tombe sous l'effet de ces dispositions, il n'existe pas de précédent pouvant vous guider. C'est pourquoi, tout en regrettant que cette occasion se soit présentée pour vous d'avoir recours au gouvernement de Sa Majesté, celui-ci approuve la mesure que vous avez prise sous la responsabilité et du consentement de vos ministres, et je vais vous exposer l'opinion qu'il s'est formée sur la question qui lui est soumise.

4. Les diverses circonstances qui se rattachent à l'affaire de M. Letellier ont été pleinement exposées dans le mémoire de sir John A. Macdonald en date du 14 avril, dans la lettre du lieutenant-gouverneur Letellier en date du 18 avril, et dans les communications que j'ai reçues depuis, de M. Langevin, venu ici en compagnie de M. Abbott pour appuyer l'avis soumis par le gouvernement dont il fait partie, et de M. Joly, également revêtu du pouvoir de fournir de la part de M. Letellier les explications qui pourraient être demandées. S'il eût été du devoir du gouvernement de Sa Majesté de décider si M. Letellier doit ou non être révoqué, je suis convaincu que MM. Langevin, Abbott et Joly eussent habilement fait valoir toutes les raisons militantes pour ou contre sa révocation. Mais je n'ai eu à faire plaider ni l'un ni l'autre côté de la cause. La loi ne donne pas au gouvernement de Sa Majesté le pouvoir de la juger, et il n'a conséquemment pas l'intention de se prononcer sur son mérite. Vous savez que par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, le pouvoir de révoquer un lieutenant-gouverneur est donné non pas au gouvernement de Sa Majesté

mais au gouverneur général, et si je ne me trompe, ce n'est qu'à cause de l'importance du précédent que va créer votre conduite en cette affaire, et à cause des doutes que vous avez sur le sens du statut, que vous avez demandé au gouvernement de Sa Majesté une expression d'opinion faisant autorité sur la question abstraite de la responsabilité et des fonctions du gouverneur général, relativement à un lieutenant-gouverneur provincial, sous l'empire de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867.

5. Les principes généraux qui déterminent le rôle du lieutenant-gouverneur dans un cas comme celui qui nous occupe, sont clairs. Il n'y a pas de doute qu'il a constitutionnellement le droit de renvoyer ses ministres provinciaux, si, pour une cause ou pour une autre, il croit de son devoir de le faire. Dans l'exercice de ce droit, comme dans celui de toutes ses autres fonctions, il va sans dire qu'il doit se conduire vis-à-vis des partis rivaux avec toute l'impartialité essentielle à l'exécution de ses devoirs d'office; et il est, en vertu de l'article 59 de l'acte, directement responsable au gouverneur général de toute mesure qu'il pourra prendre.

6. Ceci m'amène au seul point que j'aie à examiner, c'est-à-dire à la question de savoir si en décidant si un lieutenant-gouverneur mérite ou non d'être révoqué, le gouverneur général doit ou peut se contenter de suivre simplement l'avis de ses ministres comme dans toute affaire ordinaire d'administration, ou si par les dispositions du statut il est spécialement tenu d'agir suivant son jugement. A ce sujet, on a remarqué que tandis qu'en vertu de l'article 58 de l'acte, la nomination d'un lieutenant-gouverneur est faite par "le gouverneur général en Conseil par instrument sous le grand sceau du Canada," l'article 59 décrète que "le lieutenant-gouverneur restera en charge durant le bon plaisir du gouverneur général," et l'on a beaucoup appuyé sur l'intention que l'on suppose avoir eue la législature en variant ainsi le langage des deux articles. Mais il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres pouvoirs conférés, de la même manière, au "gouverneur général" qu'il était clairement dans l'intention de la législature de faire exercer par le gouverneur aidé de ses ministres, et qui, de fait, sont ainsi exercés en pratique; et, bien que la position d'un gouverneur général doive donner un poids particulier à son opinion sur un sujet comme celui-ci, le gouvernement de Sa Majesté ne voit cependant rien dans les circonstances qui le justifie de se départir en cette affaire de la règle générale et de refuser de suivre l'avis bien arrêté de ses ministres, qui sont responsables de la paix et de la bonne administration du pays au parlement, auquel, selon l'article 59 du statut, ils ont à communiquer les causes qu'ils assignent à la révocation d'un lieutenant-gouverneur.

7. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut donc que désirer vous voir demander à vos ministres de considérer de nouveau les mesures à prendre dans l'affaire Letellier. Il sera bon que vous les invitiez d'abord à vous informer si leur opinion, exprimée dans le mémoire de sir A. Macdonald, n'aura aucunement été modifiée par l'étude de la présente dépêche et l'examen des circonstances, qui peuvent avoir, depuis la date de ce mémoire, suffisamment changé pour qu'ils ne croient plus nécessaire, dans l'intérêt du bon gouvernement et pour le contentement de la province, d'avoir recours à une mesure aussi sérieuse que la révocation d'un lieutenant-gouverneur. Je n'ai pas de doute que l'on ne perdra pas de vue que dans l'esprit de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, les hautes fonctions de lieutenant-gouverneur doivent en général être remplies pendant la période qui y est spécifiquement mentionnée, et que non-seulement le pouvoir de révocation ne devrait être exercé que pour de graves raisons, mais qu'il ne saurait exister de motifs de révocation dans le fait que les opinions politiques d'un lieutenant-gouverneur n'ont pas été dans sa carrière antérieure, celle des ministres fédéraux qui ont pu monter au pouvoir depuis qu'il exerce sa charge.

8. Les antécédents politiques et la position actuelle de tous les lieutenants-gouverneurs aujourd'hui en exercice, démontrent que la justesse de cette opinion a été jusqu'ici reconnue en pratique, et, sur la foi de leurs professions, je ne puis douter que vos conseillers soient aussi disposés que l'ont été leurs prédécesseurs, à apprécier les objections que peut présenter toute mesure tendant à porter atteinte à ce principe.



---

9. J'ai attiré votre attention sur ce point d'une façon toute particulière, parce qu'il me paraît important que dans le traitement de cette affaire, que l'on pourra regarder dans l'avenir comme constituant un précédent, l'on doive bien déterminer quelle est la véritable condition faite à un lieutenant-gouverneur par la constitution. Je suis convaincu que toute la question peut, maintenant gagner à être remise à l'étude, et ne puis m'empêcher de croire que les délais qui ont eu lieu, et qui pour différentes raisons étaient inévitables, auront eu leur utilité en permettant à plus de lumière de se faire sur une question si pleine de complications, et en donnant à l'acrimonie qu'elle a créée de part et d'autre (et qui, je regrette de le dire, s'est souvent traduite en langage trop amer), le temps de disparaître.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

M. E. HICKS-BEACH.

Au gouverneur général,

Le Très-honorable marquis de Lorne,

C.C., C.G.M.G., etc., etc., etc.

---

---

# CONTRATS

PASSÉS POUR LA

CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE

---

*Imprimés par ordre du Parlement*

---



OTTAWA:

IMPRIMÉ PAR MACLEAN ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON.

1880.

# CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

(19.)

CONTRATS passés entre les entrepreneurs suivants et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et des canaux, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique.

- John Ryan—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, ballastage, bâtiments de station, etc., sur le chemin de fer de colonisation, au nord-ouest de Winnipeg, Manitoba—environ 100 milles.
- Andrew Onderdonk—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., de Emory's Bar à Boston Bar, Colombie-Britannique, environ 29 milles (Section A).
- Ryan, Goodwin et Cie.—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., entre Boston Bar et Lytton, Colombie-Britannique, environ 29 milles (section B).
- Andrew Onderdonk—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., nécessaires entre Lytton et la Junction Flat, à environ six milles au-dessus de Spence's Bridge, sur la rivière Thompson, C.-B., environ 28½ milles de longueur (section C.)
- Andrew Onderdonk—Déblai, nivellement, ponts, pose de la voie, etc., entre Junction Flat et la passage d'eau de Savona, Colombie-Britannique, environ 40½ milles de long (section D).
- Miller Frères et Mitchell—Fourniture de 700 tonnes de carvelles de chemin de fer livrées à Fort-William, et 300 tonnes à Montréal, pour le chemin de fer canadien du Pacifique.
- La "Dominion Bolt Co."—Fourniture de 35 tonnes d'éclisses, de boulons et d'écrous, à Fort-William, pour le chemin de fer canadien du Pacifique.
- La correspondance, et aussi
- Les contrats résultant des entreprises suivantes pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier, d'attaches, etc.: La "West Cumberland Iron and Steel Co." (à responsabilité limitée) pour 2,000 tonnes,—la "Barrow Co." pour 1,500—la "Ebbw Vale Co." pour 1,500,—et la "Patent Nut and Bolt Co." pour 48 tonnes.
- Le contrat avec R. Dickson pour la construction de bâtiments de station, sur l'embranchement de Pembina, chemin de fer canadien du Pacifique, et aussi
- Le contrat avec Guest et Cie., pour 10,000 tonnes de rails d'acier, etc.

Les travaux à exécuter par les entrepreneurs, et dont les devis sont ci-annexés, consistent dans le déblai, le nivellement, la construction des ponts, la pose de la voie, le ballastage, les bâtiments de station, et autres ouvrages requis sur cette partie du chemin de fer de colonisation qui commence à Winnipeg, dans la province du Manitoba, et s'étend sur un parcours de cent milles, ou sur quelque étendue moins considérable, nord-ouest ou ouest, qui pourra être déterminé par le ministre des chemins de fer et canaux.

Dès que la ligne de chemin de fer projetée, ou quelque partie de cette ligne, sera construite, legouvernement canadien aura le droit, soit pour son propre usage, soit pour celui des entrepreneurs des sections avoisinantes de la ligne principale ou des embranchements du chemin de fer canadien du Pacifique, de se servir de tout ou de partie de la dite ligne donnée par les présentes à l'entreprise, lorsque les rails du gouvernement y auront été posés.

Il ne sera fait aucuns travaux de clôture en vertu du présent contrat, nonobstant tout ce qui pourrait être au contraire dans les devis ou dans la cédule de prix ci-jointe. Et il ne sera fait et payé en vertu du présent contrat que telle partie du ballastage que le ministre pourra ci-après déterminer (mais qui ne devra pas excéder, cependant, la moitié de la quantité projetée d'abord).

H. A. F.

## B.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

#### *CHEMIN DE COLONISATION A PARTIR DE WINNIPEG, MANITOBA.*

##### DEVIS SPÉCIAL.

1. Le gouvernement a résolu de construire un chemin de fer de colonisation à l'ouest de la rivière Rouge, dans la province du Manitoba, et afin d'éviter des délais, il a été décidé de demander des soumissions immédiatement, le tracé étant en voie d'exécution.

2. Le chemin de fer commencera à Winnipeg, et suivra une direction nord-ouest, pour aller se souder à la ligne principale dans le voisinage de la 4e ligne de base, d'où il se continuera vers l'ouest, en passant entre le Portage La Prairie et le lac Manitoba, jusqu'à un point situé à 100 milles de Winnipeg, ou toute autre distance moins grande qui pourra être déterminée par le gouvernement.

3. Quelque puissent être plus tard les améliorations à faire, le chemin devra être construit d'abord sur le plan le plus économique possible.

4. Le tracé n'étant pas encore fait, ni l'établissement exact déterminé, il est impossible de fournir les plans et profils. Cependant, les calculs sont faits de manière à donner aux entrepreneurs qui ont l'intention de faire des soumissions quelque idée du travail et permettre une comparaison des offres. Ces quantités pourront être diminuées lors de l'exécution, et les entrepreneurs seront payés en conséquence, mais pour aucune raison le chiffre des dites quantités ne sera augmenté.

5. Le sol, sur le parcours que doit suivre le chemin, est, pour la plus grande partie, uni, et dans beaucoup d'endroits on pourrait presque poser les rails tout simplement sans travaux de nivellement. A d'autres places, il sera nécessaire de faire quelque nivellement. La chaussée sera formée par un léger terrassement, dont la substance se trouvera généralement dans les fossés latéraux. Cette chaussée aura une largeur de quinze pieds, et, à part les travaux de cours d'eau ou des bas-fonds, une hauteur moyenne de six à douze pouces au-dessus du niveau ordinaire de la prairie. Les fossés seront creusés parallèlement à la voie, et ils ne devront en aucun cas être plus rapprochés du centre de la ligne que de quinze pieds, excepté là où il est nécessaire d'établir des voies d'évitement, et alors la distance sera de trente pieds ou telle qu'il pourra être indiqué.

6. Des constructions en charpente, pour franchir des ravins et les cours d'eau, sur le parcours de la ligne, seront parfois nécessaires. Ces constructions seront

faites conformément aux plans généraux que l'on pourra voir au bureau de l'ingénieur, et payées au pied cube pour le bois, mesuré après achèvement, et selon le poids du fer employé. Là où des travaux en pilotis sont nécessaires, ils seront payés de la même manière.

7. La ligne sera bordée de clôtures des deux côtés, excepté aux passages à niveau, où des fossés à bestiaux seront établies. Ces clôtures, cependant, devront être placées selon qu'exigent les fossés à bestiaux et les plans. Elles devront être du genre des bonnes clôtures ordinaires dans la localité.

Des fossés à bestiaux seront établies à tous les chemins de traverse et conformément aux plans.

La voie entre les fossés sera planchée, et la route publique convenablement nivellée et empierrée jusqu'à la limite de la ligne de chaque côté. Ceci comprendra la construction de passerelles sur les fossés latéraux, de clôtures entre les fossés à bestiaux et les clôtures de ligne de la voie, comme aussi les poteaux et enseignes et tout ce qui sera nécessaire pour compléter le passage. Les clôtures joignant les fossés à bestiaux aux clôtures de ligne se composeront de poteaux et planches tel qu'indiqué dans les dessins.

9. Des passerelles seront construites partout où elles seront nécessaires et ordonnées. Elles seront en pente douce et disposées de manière à faciliter le passage des voitures et des piétons à travers la voie ferrée, et planchées d'un bout à l'autre en dedans des traverses du chemin de fer. Les fossés seront convenablement couverts, et les clôtures seront percées de barrières qui devront être faites d'après un modèle approuvé et munies des armatures nécessaires.

10. Tous les rails et toutes les attaches seront livrés aux entrepreneurs au débarquement, à Montréal. Ils devront recevoir les matériaux, les transporter et les placer sur la ligne du chemin de fer, au Manitoba, payer les droits de port à Montréal, toute main-d'œuvre, assurance, péage de canaux, quaiage et autres frais sur la route. Le gouvernement passera des contrats pour que les rails et attaches soient livrés à Montréal, 5,000 tonnes avant le 15 août et le reste en octobre prochain.

11. Les traverses seront de même qualité que celles qui servent sur les autres parties du chemin de fer du Pacifique. Voir le devis général.

12. La pose de la voie et le ballastage se feront conformément aux devis généraux. Il n'y aura qu'un seul ballastage, qui sera de six ou huit pouces sous les traverses.

13. On devra construire des bâtiments à chaque station. Les endroits où ces constructions devront s'élever seront déterminés ci-après conformément aux plans et devis exposés.

14. Le devis général, en date du 30 novembre 1878, deviendra en force en tant qu'il sera applicable, et le contrat pour l'entreprise sera semblable dans ses dispositions à la formule de contrat annexée au devis général.

15. Une copie du devis général et de la formule de contrat accompagne les présentes, et un exemplaire sera fourni à tous les entrepreneurs se proposant de soumissionner qui en feront la demande. L'attention des intéressés est particulièrement attirée sur ce point.

16. Des soumissions cachetées, avec la suscription "Ligne de colonisation du chemin de fer canadien du Pacifique," et adressées à "F. Braun, écuier, secrétaire, département des chemins de fer et canaux, Ottawa," seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 1er août 1879.

17. Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées, qui seront fournies sur demande, en s'adressant aux bureaux du chemin de fer du Pacifique à Ottawa et à Winnipeg. Ces formules seules pourront être employées. Les soumissions devront contenir les quantités imprimées avec leurs prix exactement spécifiés, et aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'un chèque de banque accepté de \$3,000 n'y soit joint.

18. Les quantités imprimées, dans la formule de soumission, ne sont pas faites d'après estimation précise,—elles sont données comme *maxima*. Il sera stipulé au contrat que, bien que l'exécution des travaux puisse coûter moins que le montant total de la soumission acceptée, néanmoins ce montant ne devra pas être dépassé.

19. A chaque soumission devront être apposées les signatures ordinaires de deux personnes responsables et solvables ayant domicile en Canada, et consentant à se rendre cautions de l'accomplissement des conditions, comme de l'exécution des travaux prescrits par le contrat.

20. Le gouvernement ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

21. Dès qu'une soumission est acceptée, les parties y concernées doivent être prêtes immédiatement après en avoir reçu avis à passer le contrat, et pour en assurer la fidèle exécution, à faire un dépôt d'argent ou son équivalent, en effets publics du cours actuel ou en actions de banque représentant cinq pour cent de la somme ronde du prix du contrat, et dont le montant transmis avec la soumission sera considéré faire partie.

22. Les travaux devront être commencés dans un mois de l'acceptation de la soumission et de la date du contrat. Cinquante milles de la ligne devront être complétés dans les huit mois, et la ligne elle-même dans douze mois de la date du contrat.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef,*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,  
OTTAWA, 16 juin 1879.

H. A. F.

### A

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

### DEVIS GÉNÉRAL DES TRAVAUX.

[*S'applique à tous les autres contrats de chemins de fer, sans être réimprimé pour chacun d'eux.*]

1. Ce devis embrasse tous les travaux de construction ainsi que les matériaux nécessaires à la confection du chemin de fer jusqu'au *niveau des remblais*, de même que les ouvrages préparatoires à l'établissement de la voie permanente. Il comprend le déblai, l'abattage à fleur de terre, le déracinement, les clôtures, les excavations, les tunnels, les travaux de dessèchement, les travaux de fondation, la maçonnerie des ponts et canaux souterrains, ainsi que la pose de la voie et tous les autres travaux qu'exigent la construction et l'achèvement de la ligne de chemin de fer auxquels, de l'avis de l'ingénieur, le présent devis pourra s'appliquer.

### DÉBLAI, ETC.

2. Le déblai est compris dans le contrat pour la construction du télégraphe ; mais dans le cas où il resterait du déblai à faire, l'entrepreneur du nivellement pourra être invité et chargé de finir ce travail ; il sera donc nécessaire de proposer un prix pour le déblai.

3. Là où le chemin de fer traverse une région boisée, le sol devra être déblayé sur une largeur de soixante-six pieds de chaque côté de la ligne centrale, ou sur une largeur plus ou moins grande, selon que l'ingénieur pourra, au besoin, l'ordonner.

4. Les travaux de déblai devront être exécutés de manière à ce que les broussailles, troncs d'arbres et autres matériaux épars, dans les limites fixées, puissent être brûlés. L'on ne devra jamais rejeter les broussailles ou troncs d'arbres sur les terres en bois debout voisines de la ligne ; immédiatement ils devront être empilés près du centre de l'espace à déblayer et là entièrement consumés par le feu ; les broussailles ou les arbres qui auront été accidentellement ou de toute autre manière jetés dans les bois adjacents devront en être retirés et brûlés. Une fois déblayé, le sol devra être laissé dans le même état que s'il était destiné à la culture.

5. Là où il faudra faire des remblais de moins de quatre pieds ou de plus de deux pieds de hauteur, le bois debout, ainsi que les souches, devront être abattus à fleur de terre dans les limites du remblai, et brûlés.

6. Là où les excavations ne devront pas excéder trois pieds de profondeur ou les remblais plus de deux pieds de hauteur, toutes les souches devront être déracinées et brûlées, si possible; celles qu'il sera impossible de brûler devront être transportées, au-delà des limites des tranchées et remblais, aux endroits désignés, et là empilées. Des instructions seront données en temps utile, quant à l'étendue du déblai, de l'abat-tage à fleur de terre et du déracinement. Ce dernier travail devra aussi être fait pour les fossés latéraux et d'assèchement, mais il ne sera rien payé pour le déracine-ment aux endroits où des emprunts sont faits au sol.

#### CLÔTURAGE.

7. Partout où une clôture sera nécessaire, celle-ci devra être bien et solidement construite d'après un modèle approuvé, et ses palées devront être parfaitement liées aux pieux à l'aide de lisses et d'étais, ou autrement, mais de manière à ce que les gros vents ou les animaux ne puissent la faire tomber.

8. Les barrières, lorsqu'il en faudra sur les fermes, devront être à la fois solides et légères et construites d'après un modèle approuvé semblable à celui adopté pour le chemin de fer Intercolonial.

9. Des clôtures devront être construites le long de toutes les terres défrichées et partout où l'ingénieur pourra l'ordonner.

#### NIVELLEMENT.

10. Sur les terrains boisés, on commencera le nivellement après que le déboise-ment, l'abatage à fleur de terre et le déracinement nécessaires auront été terminés au gré de l'ingénieur, et l'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés aux récoltes.

11. La largeur des remblais, au niveau voulu, sera de 17 pieds, et celles des tranchées d'au moins 22 pieds. Le talus du terrassement devra avoir un et demi d'horizontal sur un de perpendiculaire. Pour les tranchées dans le roc, la déclivité devra, en général, avoir un d'horizontal sur quatre de perpendiculaire. Pour les tranchées où le sol se composera de roc et de terre, une berme de six pieds devra être laissée à la surface du roc. La largeur, le talus et les autres dimensions ci-dessus définies pourront en tout temps, et selon que les circonstances l'exigeront, être mo-ifiés au gré de l'ingénieur. Et l'entrepreneur ne devra pas enlever le roc—et il ne sera pas non plus payé pour ce travail,—ni ne fera aucune autre excavation au-delà des talus sans un ordre par écrit de l'ingénieur. Au cas où il surviendrait un éboule-ment dans une tranchée pratiquée dans le roc, l'entrepreneur devra enlever les maté-riaux au même prix que pour des pierres détachées ou de la terre, selon que, d'avis de l'ingénieur, l'éboulement sera de pierres ou de terre.

12. Les matériaux destinés aux remblais devront être acceptés par l'ingénieur, et dans les endroits où la surface du sol sur laquelle un remblai doit reposer est cou-verte de matière végétale que l'on ne peut parvenir à brûler en opérant le déboise-ment, et si, de l'avis de l'ingénieur, cette matière est de nature à rendre les travaux de quelque manière défectueuse, elle devra être enlevée à son entière satisfaction. Dans le cas où la ligne traversera des marais ou terrains crouliers, l'ingénieur jugera de la nécessité de faire au remblai des fondations en pièces de bois dépassant d'à peu près six pieds le talus. Ces pièces devront être placées à une profondeur en rapport avec l'élévation du remblai. Elles devront être d'un diamètre de six à 15 pouces, placées côte à côte et recouvertes de broussailles. Tout terrain en pente recouvert de végétation devra être labouré à une grande profondeur sur toute la base des rem-blais avant de commencer ces derniers.

13. Pour les sections qui se trouvent dans les prairies il sera nécessaire d'ouvrir des fossés de dessèchement à de grandes distances, à la droite ou à la gauche de la ligne. Ces fossés seront généralement nécessaires dans les bas-fonds, où le sol est fré-quemment dur et désigné dans la localité sous le nom de *Gumbo*. Ces fossés devront être faits de la largeur et profondeur qui seront prescrites. La déclivité de leur talus devra être de un sur deux, et la terre provenant de l'excavation devra être jetée assez loin pour laisser une berme d'au moins six pieds entre la terre ainsi déposée et le haut

du talus. Pour les fossés de dessèchement un prix distinct devra figurer dans les soumissions, et les quantités comprendront toute excavation nécessitée par ces fossés en dehors des limites du terrain du chemin de fer.

14. Tout terrain situé sur le penchant d'une colline et destiné à recevoir un remblai, devra, au préalable, être parfaitement desséché au moyen d'égoûts souterrains, selon que l'ingénieur pourra le prescrire, et toutes les tranchées pratiquées, ainsi que toutes les déclivités susceptibles d'être détériorées par l'humidité, devront être pareillement desséchées longitudinalement ou transversalement, ou les deux à la fois, selon que les circonstances, à son avis, pourront l'exiger. Ces égoûts souterrains seront construits comme le sont parfois les égoûts ordinaires dans les exploitations agricoles; l'on ouvrira d'abord une tranchée à une profondeur de quatre pieds en moyenne, et au fond l'on placera en premier lieu, à la main et plein sur joint, trois ou quatre perches de cèdre ou d'épinette blanche d'environ deux pouces de diamètre; sur les perches, l'on mettra ensuite au moins trois pieds de pierres cassées de la grosseur de celles qui servent d'ordinaire à l'empierrement des chemins; après quoi, la tranchée sera comblée avec des matériaux trouvés sur les lieux et que l'ingénieur permettra d'employer. L'entrepreneur devra se procurer tous les matériaux nécessaires à la confection de ces égoûts souterrains, exécuter tous les travaux en question et enlever la terre provenant de l'excavation. Ces égoûts souterrains devront toujours avoir une inclination longitudinale, afin de faciliter l'écoulement des eaux; conséquemment, dans les tranchées de niveau, ils pourront être plus profonds à une extrémité qu'à l'autre, mais la profondeur moyenne ne sera pas au-dessous de quatre pieds.

15. Les tranchées et égoûts souterrains exigés par l'article ci-dessus étant terminés, des fossés pour l'écoulement des eaux de surface seront creusés de chaque côté au bas du talus, conformément aux instructions données. Des fossés de ceinture (*catch water ditches*) seront aussi creusés à quelque distance en arrière du sommet des pentes afin d'éloigner des excavations l'eau venant des terres voisines. L'entrepreneur devra également faire tous les autres égoûts et fossés que l'ingénieur pourra juger nécessaire au parfait drainage du chemin de fer et des constructions.

16. Tous les fossés à ciel ouvert, dans les tranchées ou ailleurs, et différents de ceux désignés par le 13<sup>e</sup> article, et toutes les excavations pour détourner, faire ou changer des cours d'eau, et qui devront être faits selon qu'il sera de temps à autre prescrit, seront mesurés et payés comme excavations et selon leur nature; et toutes autres excavations qui pourront être nécessaires à la confection de chemins publics ou pour faciliter les emprunts de terre ou le nivellement des terrains destinés aux stations, voies d'évitement ou embranchements, et toute partie des excavations pour fondations (*foundation pits*) devant servir à la maçonnerie de ponts et d'égoûts souterrains qui ne sera pas au-dessous du niveau de l'eau, seront considérées comme formant partie des excavations nécessaires à l'établissement de la voie, et devront être faites, et les matériaux déposés conformément aux instructions de l'ingénieur, au même prix par verge que les excavations ordinaires, c'est-à-dire selon leur nature particulière. Dans les travaux ordinaires pour fondations, lorsqu'il faudra ôter l'eau qui s'y trouvera, soit à l'aide d'une pompe, soit en faisant faire la chaîne aux travailleurs, toute excavation au-dessous du niveau de l'eau sera, après, mesurage payée *trois fois* le prix de l'excavation dans la terre, afin de couvrir le surcroît de dépense ainsi encouru.

17. Les excavations seront classées sous trois dénominations, savoir: Excavations dans le *roc solide*, le *roc détaché* et dans la terre, et le prix en sera payé d'après les définitions suivantes:

1<sup>o</sup> Les pierres et cailloux mesurant plus de 27 pieds cubes, et tout roc solide de carrière, seront dénommés *excavations dans le roc solide*;

2<sup>o</sup> Les pierres et cailloux mesurant moins de 27 pieds cubes, et tout roc détaché, en place ou non, qui peuvent être facilement déplacés avec la main, la pince ou le pic, sans l'obligation de les faire sauter, seront dénommés *excavations dans le roc détaché*;

3<sup>o</sup> Toutes les autres excavations, quelle qu'en soit la nature, les fossés de dessèchement exceptés, mentionnés dans l'article 13, seront dénommées *excavations dans la terre*.



18. Les prix stipulés au contrat relativement à ces différentes dénominations d'excavations seront censés couvrir tous les frais de charroi, sauf seulement les cas extrêmes où les charrois pourront excéder un parcours de douze cents pieds. Pour chaque cent pieds en sus des douze cents, et jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents pieds, un centin par verge cube sera alloué à l'entrepreneur; c'est-à-dire que dans le cas où le charroi serait de deux mille cinq cents pieds, trente centins par verge seront ajoutés au prix de la cédule, et l'on arrivera ainsi à l'allocation la plus élevée qui puisse être accordée pour le charroi. Cet article ne s'appliquera pas au ballastage.

19. Les remblais devront être faits de telle façon pour qu'après tassement ils soient d'une hauteur et d'une largeur suffisantes, et une fois le contrat exécuté, les tranchées et remblais seront laissés à la hauteur, au niveau, à la largeur et dans la forme que l'ingénieur prescrira, la surface des terrassements devant être arrondie pour faciliter l'écoulement des eaux.

20. Le nivellement, dans tout son ensemble, devra être strictement conforme aux niveaux donnés, et la voie, dans les tranchées, devra invariablement être arrondie et avoir de six à huit pouces de plus bas aux côtés que sur la ligne centrale. Dans les tranchées pratiquées dans le roc il suffira de faire une rigole d'environ deux pieds de large et de huit pouces de profondeur de chaque côté. Tous les matériaux trouvés dans les excavations, soit dans les tranchées pratiquées pour le lit du chemin, dans les fossés, canaux, passages à niveau, excavations servant aux emprunts, ou ailleurs, devront être déposés aux endroits indiqués par l'ingénieur. Dans le cas où les excavations pour le lit du chemin ne suffiraient pas pour les remblais, le déficit sera comblé en élargissant les tranchées ou en prenant les matériaux sur les côtés du chemin, ou dans les excavations servant aux emprunts, mais les matériaux ne seront pas ainsi fournis sans l'approbation de l'ingénieur, ni avant l'achèvement des tranchées, sans ses ordres formels. Toutes les excavations servant aux emprunts devront, si l'ingénieur l'exige, être dégagées de leurs aspérités, d'une forme régulière et bien égouttées. Lorsque l'on prendra sur les côtés des matériaux pour faire les remblais, l'on devra laisser intacte une berme d'au moins dix pieds à partir du bas du talus du remblai.

21. Lorsque les excavations d'une tranchée sont plus que suffisantes pour donner aux remblais la largeur voulue, l'ingénieur pourra ordonner que la largeur en soit augmentée au moyen des matériaux de surplus; et cela fait à son gré, le reste, s'il en est, pourra être jeté de côté; mais, dans tous les cas, si l'on a recours à ce dernier moyen ou aux emprunts, les matériaux devront être enlevés et déposés selon qu'il pourra le prescrire.

22. Dans le cas où des travaux en pierre ou en pierres perdues seront nécessaires à la protection des remblais contigus à des cours d'eau, toute la pierre propre à ces ouvrages trouvée dans les tranchées pourra être onlevée et déposée dans quelque endroit convenable jusqu'à ce qu'il en soit besoin; et toute pierre à bâtir de bonne qualité qui se trouvera dans les excavations pratiquées dans le roc pourra, avec l'approbation de l'ingénieur et selon ses instructions, être conservée et empilée le long de la ligne; mais le prix de tous matériaux ainsi trouvés et employés ne sera pas payé deux fois; la quantité, si elle est considérable, sera déduite de l'étendue des excavations telle que mesurée dans la tranchée.

23. Les ouvrages en pierres perdues, lorsqu'ils seront nécessaires et exigés pour la protection du talus des remblais, devront être bien et soigneusement exécutés, de la manière et de telle épaisseur qui pourront être prescrites. Ils seront mesurés et payés à la verge cube.

24. Les chemins construits entre deux points quelconques sur la ligne de la voie ferrée, pour la commodité de l'entrepreneur, le transport des matériaux ou autrement, devront l'avoir été à ses propres risques et frais, mais l'entrepreneur ne sera pas tenu de faire l'acquisition du terrain nécessaire au chemin de fer, aux embranchements ou servant comme terre d'emprunt.

25. Lorsque la ligne sera traversée par des chemins publics ou particuliers, l'entrepreneur devra, à ses propres frais, entretenir des passages convenables, et il sera obligé de tenir toutes les traverses, pendant l'exécution des travaux, dans un tel état que le public puisse les utiliser en toute sûreté et qu'ils ne puissent donner lieu à

aucune juste plainte. Les entrepreneurs seront tenus responsables de tous les dommages résultant de leur négligence ou de celle de leurs employés. A tous les passages publics à niveau, l'entrepreneur sera tenu de placer deux solides barrières à bestiaux (*cattle guards*) en bois, de la dimension que l'ingénieur désignera.

26. Lorsque dans les excavations l'on trouvera des matériaux qui, de l'avis de l'ingénieur, seront nécessaires et propres au ballastage, ces matériaux seront, à sa discrétion, mis à part pour cet objet.

27. Lorsqu'il surviendra des éboulements dans les tranchées après qu'elles auront été convenablement pratiquées, les matériaux devront en être immédiatement enlevés par l'entrepreneur, le talus ramené à son état primitif, et l'on devra également recourir aux précautions que l'ingénieur pourra juger nécessaires. Pour cet enlèvement, l'entrepreneur sera indemnisé tel que plus haut prévu.

28. Si dans le cours de l'hiver l'on avait à pratiquer des excavations dans la terre, ni glace, ni neige ne devra être jetée dans les remblais ni y être recouverte, et toute terre gelée devra être exclue de l'intérieur des remblais.

29. Avant que les travaux ne soient définitivement acceptés, l'entrepreneur devra finir les tranchées et remblais, niveler et égoutter où c'est nécessaire les terrains servant aux emprunts, donner au talus l'angle voulu, réparer tous les dommages causés par la gelée ou autrement, et terminer toute chose se rattachant au nivellement de la chaussée, aux ponts, etc., d'une manière convenable, selon les principes de l'art, et conformément aux instructions et au gré de l'ingénieur.

30. Le mesurage des quantités se fera invariablement dans les excavations, sauf dans les cas exceptionnels où la chose sera impraticable. En ces cas, l'ingénieur constatera les quantités sur le remblai, tout en tenant compte des circonstances dont il sera juge.

31. Les prix stipulés pour les différentes excavations, ainsi que le prix de charroi dans les cas extrêmes et celui des travaux sous le niveau de l'eau dans les tranchées pour fondations, constitueront la totalité des prix pour les excavations, le chargement, l'enlèvement et le dépôt de tous, les matériaux; en un mot, les prix stipulés au contrat devront toujours couvrir toutes dépenses imprévues, la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de la force motrice et de l'outillage, les frais d'achèvement des tranchées et remblais, l'aplanissement et l'assèchement, au besoin, des terrains servant aux emprunts, l'alignement des inclinaisons sur l'angle voulu, et l'achèvement parfait et bien exécuté, selon les principes de l'art, de tout ouvrage en rapport avec le nivellement de la chaussée, d'accord avec les instructions et au gré de l'ingénieur.

#### TUNNELS.

Il y aura les tunnels de la ligne et les tunnels de cours d'eau. Les premiers devront être faits exactement selon le plan qui sera fourni en temps et lieu. Pour faciliter les soumissions, l'aire des tunnels de la ligne devra être calculé d'après une superficie de 405 pieds, soit 15 verges cubes par pied linéaire du tunnel. Les tunnels de cours d'eau devront être placés dans des tranchées percées dans le roc solide qui, en quelques endroits, forme la pente de ravins. Ils devront être construits selon le devis donné en chaque cas. On devra pratiquer à leur extrémité des tranchées à ciel ouvert pour le facile écoulement des eaux.

Ces tranchées pourront décrire une légère courbe, mais les tunnels devront être droits d'un bout à l'autre et leurs parois aussi unies que possible.

L'extrémité de chaque tunnel où s'introduira l'eau devra généralement être d'un pied plus bas que le lit du cours d'eau, et au tunnel même on devra donner l'inclinaison nécessaire. Il faudra prendre soin de laisser une solide pile de roc entre le tunnel et la paroi du ravin, la dimension de cette pile, sauf dans les cas exceptionnels, devant être d'au moins le double du diamètre du tunnel. L'épaisseur du roc solide sur le tunnel devra être de la même proportion. Les tranchées à l'issue et à l'entrée des tunnels seront mesurées et payées comme excavations ordinaires, selon leur espèce, et les matériaux en provenant serviront aux remblais ou à d'autres fins, selon qu'il sera ordonné.

Les tunnels seront payés au pied linéaire, et le prix devra couvrir tous les frais pour faire pomper ou ôter l'eau, pour drainer, etc.

Les tunnels nécessaires devront avoir les dimensions suivantes :

Aire.	Tunnels de	20 pieds—superficie de	324 pieds	Pieds linéaires.	=	12 verges	cubes.
"	16	"	216	"	=	8	"
"	12	"	108	"	=	4	"
"	8	"	54	"	=	2	"
"	6	"	27	"	=	1	"

#### CONSTRUCTIONS EN BOIS.

33. Les constructions pour le passage de petits cours d'eau pourront être faites avec le bois le plus propre à ce service qui se trouve dans le pays. L'essence et la qualité devront être approuvées par l'ingénieur. Ces travaux seront faits selon le devis suivant et d'après les plans mentionnés, mais ces derniers pourront être modifiés selon que les circonstances l'exigeront.

34. Les plans depuis 1 jusqu'à 9, inclusivement, indiquent le genre des constructions qu'il faudra exécuter pour faire passer les plus petits cours d'eau sous le chemin de fer.

Plan n° 1 pour remblais de 2 pds. d'élévation.

2	"	4	"
3	"	6	"
4	"	8	"
5	"	10	"
6	"	15	"
7	"	20	"
8	"	25	"
9	"	30	"

35. Le n° 1 se compose de deux chevalets liés ensemble et munis de semelles d'assemblage. Ces chevalets devront être placés dans des tranchées à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds au moins de profondeur. Lorsqu'ils seront mis de niveau avec la rampe, etc., la tranchée sera remplie et la terre fortement pilonnée. Sur ces chevalets seront placés des longrines de 16 x 12 pouces, maintenues à l'aide de boulons de  $\frac{7}{8}$  de pouce appuyés sur rondelle. Les poutres sur la berge seront de 12 x 12 pouces. Le tout sera ensuite recouvert par des traverses de 9 x 8 pouces et de la longueur indiquée sur le plan.

36. Excepté quant à l'élévation des chevalets, le n° 2 est en tout point semblable au n° 1. Voir plan.

37. Le n° 3 se composera de quatre chevalets; chaque chevalet aura un chaperon et des semelles d'assemblage de 12 x 12 pouces, quatre poteaux de 12 x 12 pouces et deux entretoises de 12 x 12 pouces,—le tout devant être assemblé et chevillé tel qu'indiqué. Deux entretoises en sautoir, de 9 x 6 pouces seront posées de la manière indiquée, et clouées aux chevalets à l'aide de boulons de  $\frac{7}{8}$  de pouce munis de rondelles aux deux bouts. Chaque entretoise sera maintenue par 7 boulons. Des tranchées seront pratiquées pour y placer ces chevalets à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds de profondeur. Après que ces chevalets seront installés et mis de niveau avec la rampe, la tranchée sera remplie et la terre fortement battue. Des longrines de 16 x 12 pouces seront maintenues sur les chevalets à l'aide de boulons à rondelles de  $\frac{7}{8}$  de pouce. Sur la berge, les longrines seront de 12 x 12 pouces, et toute la charpente sera recouverte de traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiqué.

38. Depuis 4 jusqu'à 9, ces plans sont semblables au n° 3. Le n° 6 aura six chevalets, le n° 7 en aura huit, le n° 8 huit, et le n° 9 dix, et leur élévation variera avec la hauteur des berges. Si l'on ne pouvait se procurer de longrines assez longues pour atteindre tous les chevalets, comme pour les nos 6, 7, 8 et 9, alors on en mettra deux ou trois et on les joindra soit bout à bout, sur un sous-longeron reposant sur le chaperon, soit en superposant leur extrémités, après quoi elles devront être solidement boulonnées aux chaperons des chevalets.

39. Partout où il faudra substituer aux remblais une charpente en tréteaux, celle-ci devra être solidement faite et selon les plans et devis que l'ingénieur fournira de temps à autre.

40. Partout où il sera nécessaire de construire des ponts sur pilotis, ils devront être faits selon le devis suivant ou d'après un autre plan approuvé. On pratiquera d'abord des tranchées à 21 pieds d'axe en axe et jusqu'au niveau du lit du cours d'eau. Chaque pilotis se composera de quatre pieux fichés perpendiculairement et maintenus d'aplomb par deux contre-fiches inclinées tel qu'indiqué sur le plan. A leur plus gros bout, le diamètre des pieux devra être d'au moins 12 mais de pas plus de 17 pouces en dedans de l'écorce. Ces pieux devront être parfaitement sains et droits, et de la longueur exigée par les circonstances. A l'aide d'un mouton du poids de 1,500 livres ou plus, on les enfoncera jusqu'à ce qu'ils atteignent une couche bien ferme. Ce résultat sera constaté en laissant, pour le dernier coup, tomber le mouton de 30 pieds de hauteur. Il faudra prendre soin de les enfoncer d'aplomb, afin de pouvoir bien lier par des racinaux, lisses et entretoises boulonnés. Un bout des contre-fiches devra être biseauté afin qu'il se joigne au pieu auquel elles seront boulonnées une fois qu'elles seront obliquement enfoncées dans le sol. Chaque contre-fiche devra être maintenue par deux boulons. Avant d'être enfoncés, les pieux devront être recépés ou coupés d'équerre au gros bout et taillés en cône à pointe obtuse au petit bout. S'il y a apparence que quelques-uns des pieux vont fendre sous les coups du mouton, il faudra en entourer la partie supérieure de cercles de fer, et ferrer aussi leurs pointes si la chose paraît nécessaire. Les longrines devront être doubles, de 12 x 16 pouces, liées ensemble par des boulons, appuyées sur des sous-longerons et solidement boulonnées avec ces derniers et les racinaux. Les longrines devront être de pièces aussi longues que possible et placées de manière à faire plein sur joint, en dedans et en dehors. Les longrines sur la berge devront être de 16 x 12 pouces. Sur le tout seront posées des traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiqué sur le plan.

41. Le chemin de fer franchira les grands cours d'eau sur des ponts. Dans quelques cas leurs culées et piles seront construites en caissons remplis de pierre. Ces caissons devront être faits le plus solidement possible et avec le meilleur bois que l'on pourra se procurer dans les environs. Les pièces extérieures devront être d'au moins un pied carré, taillées en queue d'aronde aux angles et bien liées avec des chevilles de bois dur ou des boulons barbelés, selon que l'ingénieur le spécifiera. Les traverses pourront être en grumes taillées en queue d'aronde s'adaptant aux pièces extérieures auxquelles elles seront chevillées. Les faces arasées en contre-bas des avant-becs des piles devront être en bois carré, taillées en queue d'aronde aux angles et placées de manière à faire pointe d'angle, après quoi les faces des avant-becs recevront un revêtement en bois dur de trois pouces d'épaisseur, bien lié au caisson au moyen de carvelles ou boulons barbelés. Toutes les culées et piles devront être construites selon les plans fournis et de manière à satisfaire l'ingénieur.

42. Lorsque les circonstances feront opter pour les ponts en bois, la superstructure de ceux-ci devra être faite d'après le système le plus perfectionné de Howe. Les bois employés seront le pin et le chêne blanc; les prismes seront en fonte et les tirants, en fer forgé, devront être posés de bas en haut. Tous les matériaux devront être de première qualité et le travail fait selon les principes de l'art. Pendant que les travaux avanceront, l'ingénieur devra dresser des plans distincts et particuliers à chaque ouverture de pont ou à un pont, et à ces plans l'entrepreneur devra se conformer. A part du peinture, qui n'est pas compris dans le contrat, ces ponts devront être construits selon les règles de l'art et de façon à ce qu'ils soient des plus solides.

43. Le gouvernement se réserve le droit de substituer, dans la superstructure de ces ponts, le fer au bois, et aussi de se charger de l'exécution de cette superstructure. Dans le cas où il exercerait ce droit, même lorsque l'entrepreneur a déjà fait des frais pour se procurer une partie du bois nécessaire, l'entrepreneur ne pourra prétendre à une indemnité excédant la valeur des matériaux et de la main-d'œuvre fournis.

## FONDATIONS.

44. Les tranchées pour les fondations seront pratiquées aux profondeurs que l'ingénieur jugera à propos, en vue de la sécurité et de la permanence des ouvrages à exécuter; elles devront, dans tous les cas être pratiquées à une profondeur pouvant mettre la maçonnerie à l'abri de l'action de la gelée. Les matériaux que l'on en extraira devront être employés aux remblais, à moins que l'ingénieur n'en ordonne autrement. Pour les fondations ordinaires, voir le 16<sup>me</sup> article. Pour la construction des piles dans les grands lacs et rivières, un prix spécial devra figurer dans la soumission pour couvrir la dépense des batardeaux et toute dépense extra que nécessitera cette construction.

## MAÇONNERIE.

45. Afin de prévenir les retardements, il faudra d'abord des constructions en bois, mais si sur un ou plusieurs points il est possible de faire les travaux en maçonnerie sans retarder la construction générale, et que la chose paraisse nécessaire, l'ingénieur pourra faire substituer la maçonnerie aux constructions en bois. Dans ces cas, la maçonnerie devra être à la fois solide et durable et sous tout rapport égalier la meilleure espèce d'ouvrages de cette nature exécutés pour les chemins de fer.

46. La maçonnerie ne sera pas commencée à un point quelconque avant que les fondations n'aient été convenablement préparées, ni avant qu'elles n'aient été inspectées et approuvées par l'ingénieur, ni à moins que l'entrepreneur ne se soit procuré une quantité suffisante de matériaux et un outillage convenable pour pouvoir poursuivre les travaux d'une manière régulière et systématique.

47. La pierre employée dans toute maçonnerie sur la ligne du chemin de fer devra être d'une nature durable, grosse, bien proportionnée et propre à la construction d'édifices solides et permanents; les soumissionnaires devront rechercher les localités où les bons matériaux de maçonnerie peuvent être le plus facilement obtenus.

48. La maçonnerie de pont consistera d'ordinaire en assises régulières de grosses pierres bien façonnées et posées avec du mortier sur leurs lits naturels; les lits et joints verticaux seront faits au marteau de manière à former des joints d'un quart de pouce. Les joints verticaux seront taillés jusqu'à neuf pouces du parement; les lits devront être parfaitement parallèles sur toute leur étendue. La maçonnerie présentera la face de la pierre telle qu'extraite de la carrière (*quarry face*), sauf les arêtes extérieures, les cordons de saillie et les couronnements, qui seront taillés au ciseau.

49. Les assises n'auront pas moins de douze pouces, et en dressant les plans, elles seront disposées de manière à concorder avec la nature de la pierre de la carrière; les assises pourront atteindre jusqu'à 24 pouces, et les moins épaisses devront invariablement avoir place vers le sommet de l'ouvrage.

50. Des parpaings seront posés dans chaque assise à des distances n'excédant pas six pieds; dans le sens du mur, leur largeur sera d'au moins 24 pouces sur une longueur d'au moins trois fois leur épaisseur, à moins que le mur ne permette pas d'adopter cette proportion; en ce cas, leur longueur devra correspondre à l'épaisseur du mur. Les panneresses, dans le sens du mur, auront une longueur de 30 pouces au moins, et la largeur de leur lit sera d'au moins  $1\frac{1}{2}$  fois leur épaisseur. Dans chaque assise, les joints verticaux devront être disposés de manière à déborder ceux de l'assise inférieure de dix pouces au moins. Les dimensions ci-dessus sont pour les moyennes assises d'un pied, et les proportions seront les mêmes pour des assises plus lourdes.

51. Les angles des culées, piles, etc., seront construits avec les pierres les plus grosses et de la meilleure qualité, et leur arête verticale devra être convenablement taillée sur une largeur de deux à six pouces, selon les dimensions et la nature de l'ouvrage.

52. Les pierres de couronnement, les cordons de saillie et les avant-becs seront convenablement travaillés selon les plans et instructions fournis dans le cours de l'exécution des travaux.

53. Les assises pour les longrines seront de la meilleure qualité de pierre saine, exempte de défauts d'aucune espèce; elles ne devront pas avoir moins d'un pied

d'épaisseur pour les plus petits ponts, et une superficie de huit pieds sur le lit. Les plus grands ponts exigeront des assises en pierres proportionnellement plus lourdes. Ces pierres seront solidement et soigneusement mises en place, afin que la longrine puisse reposer juste au milieu de la pierre.

54. Le massif se composera de pierres à lit plat, de forme convenable, avec une étendue de lit égale à quatre pieds ou plus en superficie. Sauf dans les piles ou culées élevées, deux épaisseurs de pierre à massif, mais pas plus, seront admises dans chaque assise, et leur épaisseur réunie ne devra pas excéder celle du parement. Dans les cas spéciaux, lorsque, de l'avis de l'ingénieur, la chose sera nécessaire pour assurer la stabilité, le massif sera d'une seule épaisseur; les lits devront, si c'est nécessaire, être dégrossis de manière à offrir un appui solide. L'insertion de morceaux de pierre au-dessous ne sera pas permise. Entre les pierres du massif et celles du parement il devra y avoir un bon joint carré, n'excédant pas un pouce de large, et les pierres du parement devront être dégrossies à cet effet. Dans les murs de plus de trois pieds d'épaisseur, des parpaings seront posés en avant et en arrière, alternativement, et pendant cette opération l'on devra attentivement veiller à ce que la liaison soit parfaite.

55. La maçonnerie des canaux couverts (culverts) devra être faite avec de la pierre de bonne qualité, saine, grosse, à lit plat et posée par assises horizontales. Elle peut être dénommée gobétis (*random masonry*) ou maçonnerie à assises irrégulières. Les pierres employées dans ce genre de maçonnerie ne devront pas avoir, en étendue de lit, moins de trois pieds en superficie, ni moins de huit pouces en épaisseur, et elles devront être travaillées au marteau de manière à offrir de bons lits avec des joints d'un demi-pouce. Dans les constructions peu considérables, et lorsqu'il est impossible de se procurer des pierres de dimensions et d'une épaisseur suffisantes, elles peuvent, si d'ailleurs elles sont convenables, être employées à une épaisseur de cinq pouces. Toutes les pierres doivent être placées sur leur lit naturel.

56. Des parpaings seront posés dans le mur, alternativement de l'avant à l'arrière, un au moins tous les cinq pieds, dans le sens du mur, et fréquemment dans la partie élevée du mur. Dans les constructions les moins considérables, les parpaings n'auront pas moins de 24 pouces de longueur, et le minimum du lit que devront avoir les panneresses sera de douze pouces. Dans les constructions plus considérables, toutes les pierres devront être d'un volume plus grand en proportion. L'on devra veiller attentivement à assurer une liaison parfaite et à donner au tout un fini solide, convenable et conforme aux principes de l'art.

57. Les murs en aile devront généralement se terminer par des gradins formés de pierre saine et durable, de pas moins de 10 à 12 pouces d'épaisseur et d'une superficie de six pieds, les autres murs seront surmontés de couronnements de même épaisseur et d'une superficie de sept pieds ou plus. Ces couronnements, si on l'exige, devront être faits de la même manière qui pourra plus tard être prescrite. Les murs des ponceaux (*box culverts*) seront faits en pierres ayant la largeur de l'épaisseur du mur, et ces couronnements devront avoir de 10 à 15 pouces, selon l'ouverture; ils devront avoir une surface d'appui d'au moins un pied sur chaque mur, et être assez rapprochés pour que la terre ne passe entre.

58. Les arches de dix pieds et plus d'écartement seront construites de pierres taillées de manière à ce que, une fois placées, leurs lits rayonnent exactement du centre du cercle; la largeur des pierres devra naturellement varier suivant l'ouverture, mais elle n'excédera jamais 30 pouces; en longueur, elles ne devront pas avoir moins de 27 pouces et elles seront placées de manière à faire plein sur joint d'au moins dix pouces. Entre le soffite, leur épaisseur devra être de neuf pouces au moins, et elles devront être façonnées jusqu'au cercle. Toutes les pierres devront être travaillées jusqu'à la profondeur entière du lit de manière à présenter des joints rayonnants exacts de  $\frac{3}{8}$  à  $\frac{1}{2}$  de pouce. On devra les poser sans y insérer de morceaux de pierre d'aucune espèce, et à leurs extrémités les joints devront être bien équarris. Chaque pierre sera placée dans un plein lit de ciment, et chaque assise noyée ensuite parfaitement dans le mortier liquide. Les pierres de l'assise extérieure devront être convenablement travaillées autour des arêtes.

59. Les arches dont l'écartement est de huit ou de moins de huit pieds seront construites en pierres saines à lit plat variant, selon l'ouverture, de 16 à 24 pouces de profondeur sur une largeur de 16 à 24 pouces au moins, et d'une épaisseur de cinq à six pouces sur le soffite. Invariablement elles devront traverser l'épaisseur entière de l'arche. Chaque pierre devra être bien et solidement ajustée et placée de manière à offrir des joints d'un demi-pouce et à faire un plein sur joint de sept à neuf pouces. Le tout devra être posé dans du mortier clair, et chaque assise noyée dans du mortier liquide immédiatement après qu'elle sera faite. Autant que possible les pierres extérieures de l'arche devront être d'une épaisseur uniforme, de grandes dimensions et convenablement installées à la face perpendiculaire de la maçonnerie. La clef de voûte devra être de 10 ou 12 pouces sur le soffite; elle devra être travaillée autour de ses arêtes et faire saillie de deux à trois pouces.

60. Les arches seront construites avec du ciment, et avant de les recouvrir de terre ou d'en enlever les cintres de charpente, elles devront être parfaitement affleurées au sommet, nivelées et légèrement arrondies avec les matériaux apportés à cette fin.

61. Les cintres des arches devront, dans tous les cas, être bien construits, suffisamment solides, bien mis en place, et faits, sous tout rapport, au gré de l'ingénieur. En aucun cas leur fermes (*ribs*) ne pourront être séparées par plus de trois pieds de distance. Les pièces du cintrage seront de trois pouces carrés. Les montants des cintres seront solides, bien faits et munis de coins pour soulager au besoin cette charpente.

62. Les constructions ayant plus d'une arche auront autant de cintres de charpente que l'ingénieur le jugera nécessaire, et ces cintres ne devront jamais être enlevés sans sa permission.

63. Les cintres de charpente et échafaudages de tout genre seront fournis par l'entrepreneur, et ce qu'ils auront coûté sera convert par le prix de la maçonnerie.

64. Le fond des canaux couverts sera pavé en pierres posées de champ de manière à offrir une surface modérément unie. Ces pierres devront être bien tassées l'une contre l'autre et les interstices bien remplis. L'épaisseur de ce pavage devra être de 12 à 16 pouces.

65. La maçonnerie sera sèche ou au mortier, selon que les circonstances le prescriront. Pour la maçonnerie sèche, il faudra surtout veiller à ce que la pierre soit massive et bien proportionnée.

66. Le mortier devra être fait avec de la chaux hydraulique ou du ciment et de la chaux commune.

67. A moins d'ordre contraire, l'on devra faire usage de mortier de chaux hydraulique dans la construction de toute maçonnerie, depuis les fondations jusqu'à une hauteur de deux pieds au-dessus du niveau ordinaire du cours d'eau. L'on devra également l'employer à la construction des arches, au posage des longrines, pour les couronnements, le revêtement des murs, le hourdage et pour tirer les joints. La chaux ou le ciment hydraulique devra être frais broyé et de la meilleure qualité possible; il faudra qu'il soit livré sur les lieux et conservé en bon état jusqu'à ce qu'on s'en serve. Avant de s'en servir, on devra donner à l'ingénieur des preuves concluantes de ses propriétés hydrauliques, vu que l'on ne recevra pas de ciment de qualité inférieure.

68. Le mortier de chaux devra être fait de la meilleure chaux ordinaire employée pour toute maçonnerie (sauf celle en pierres sèches) lorsqu'on aura pas l'ordre d'employer du ciment.

69. Le ciment et la chaux devront être parfaitement mêlés avec les proportions prescrites de sable net à gros grains et fin. Les proportions générales pourront être d'une partie de chaux pour deux parties de sable, mais elles pourront être modifiées selon la qualité de la chaux ou du ciment. Le mortier ne sera fait qu'au fur et à mesure qu'il en sera besoin, et il devra être préparé et employé, sous la surveillance immédiate et au gré d'un inspecteur, par les ouvriers de l'entrepreneur, à défaut desquels l'inspecteur pourra en employer d'autres pour préparer le mortier, et tous les frais résultant de cette opération seront à la charge de l'entrepreneur. Le mortier

liquide se fera en ajoutant une quantité d'eau suffisante à du mortier bien délayé et fait avec les substances voulues.

70. Pour la maçonnerie à liaison, chaque pierre devra être noyée et posée d'aplomb dans un lit de mortier; les joints verticaux devront être tirés de manière à bien affleurer, et chaque assise devra être parfaitement de niveau et complètement remplie de coulis.

71. Les parties exposées de tous les murs faits à la chaux commune seront revêtues d'un hourdage de quatre pouces en ciment.

72. Les joints de toute maçonnerie devront être bien tirés, mais si elle avait été faite dans une mauvaise saison, ou que, par quelque autre cause, il devenait nécessaire de la rejointoyer avant l'expiration du terme du contrat, l'entrepreneur sera tenu de faire exécuter cet ouvrage à ses propres frais. Aux risques et aux frais de l'entrepreneur, les travaux qui ne seront pas terminés à l'automne devront être convenablement protégés pendant l'hiver.

73. Un mur en terre battue, d'au moins deux pieds d'épaisseur et embrassant la longueur et la hauteur de la maçonnerie devra être fait entre le massif de la maçonnerie en pierres sèches et le remblai.

74. Quatre ou cinq semaines après que la maçonnerie d'une construction aura été finie, l'on pourra procéder à la formation du terrassement qui doit l'entourer. La terre devra être entassée par couches minces pilonnées à l'entour des murs, et le remplissage devra se faire simultanément de la même manière des deux côtés. L'entrepreneur devra surveiller avec soin la formation des terrassements autour des souterrains et des ponts, vu qu'il sera tenu responsable des dommages que les constructions pourront éprouver par suite de sa négligence. Le pilonnage devra être fait avec beaucoup de soin, et tout le remplissage sera invariablement exécuté par couches uniformes de la base au sommet du terrassement, et cela tout en prenant garde de ne pas charger plus que l'autre un côté de la maçonnerie.

#### POSE DE LA VOIE ET BALLASTAGE.

75. L'entreprise de la pose de la voie et du ballastage comprendra la fourniture de locomotives, de wagons et de l'outillage (à moins qu'il ne soit autrement spécifié au contrat), de la main-d'œuvre et des outils nécessaires au charroi et à la distribution des rails, coussinets, carvelles, croisements, aiguilles et traverses le long de la ligne; la confection, l'exhaussement, le nivellement et le façonnage de la chaussée; aussi, la confection de chemins conduisant aux sablonnières et l'établissement de toutes voies de service; la fourniture du ballast, son charriage, placement et pilonnage sur la chaussée. A l'expiration du contrat, toutes les locomotives et wagons-plateformes que l'ingénieur jugera pouvoir encore servir seront transférés au gouvernement au prix que l'ingénieur les évaluera.

76. Le gouvernement fournira à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguille.

#### POSE DE LA VOIE.

77. Le gouvernement fera livrer à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguilles aux endroits qui seront indiqués, et de ces points l'entrepreneur les fera transporter aux lieux où ils doivent être placés.

78. La pose de la voie comprendra la fourniture et le posage des madriers (les carvelles nécessaires comprises) aux passages à niveau de chemins publics et particuliers, le transport des rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements et traverses et leur posage sur les voies principale et d'évitement, et le pilonnage, le façonnage et le nivellement. Le travail de la pose de la voie sera payé par mille linéaire de 5,280 pieds.

79. Les rails seront posés à une distance de 4 pieds 8 pouces, dans œuvre, et bien et soigneusement liés à leurs joints—ces derniers devront être aussi rapprochés que possible—sur la même traverse. Aux points où se trouvent des aiguilles et croisements on devra veiller soigneusement à ce que les rails s'ajustent bien et soient soli-



dement cloués. Dans les courbes, à moins d'ordre au contraire, le rail extérieur sera plus élevé, selon le degré de la courbe, c'est-à-dire, sur les courbes d'un degré, de 0.05 pied; sur les courbes de deux degrés, de 0.10 pied; sur les courbes de trois degrés, de 0.15, et sur celles de quatre degrés, de 0.20 pied. Les rails devront être maniés avec beaucoup de soin, et avant de faire passer dessus une locomotive ou des wagons ils devront être tout-à-fait d'à-plomb sur les traverses. Pendant l'opération du ballastage toute précaution devra être prise pour empêcher que les rails ne se courbent.

80. Les traverses devront être de bois sain, bien dégrossies, sans entailles et coupées ou recépées d'équerre, de 8 pieds de longueur, équarries sur deux faces à une épaisseur uniforme de six pouces, la surface aplanie ne devant pas être de moins de six pouces sur l'un ou l'autre côté du bout le plus étroit. Autant que possible elles devront être posées à une égale distance, à angle droit sur les rails et de manière à ce qu'environ un quart de la longueur du rail soit appuyé sur les traverses. Les traverses de joint, à leur plus petit bout, devront offrir, en dessus et en dessous, une surface d'appui d'au moins huit pouces.

81. Lorsque pour la fourniture des traverses le contrat sera distinct de l'entreprise de la pose de la voie et du ballastage, l'entrepreneur de ces derniers travaux devra en accepter la livraison aux endroits où les inspecteurs du gouvernement les auront reçues.

82. Les entrepreneurs devront poser les rails, aiguilles et croisements de toutes les voies de garage, lesquels comprennent les contre-rails de croisement et d'engrenage, les cadres et tringles d'aiguille et de sémaphore.

83. Les entrepreneurs devront enlever de la voie tous les rails qui seront courbés et endommagés, afin de les remplacer ou redresser, et réparer tout dommage que les constructions auraient pu éprouver avant d'être définitivement acceptées. Ils seront en outre responsables de tous les matériaux qui leur auront été fournis et de la livraison desquels ils devront donner récépissé.

#### BALLASTAGE.

84. Les terrains des sablonnières et leurs abords seront fournis par le gouvernement et acceptés par l'ingénieur. Dans le choix de ces terrains on devra toujours donner la préférence à ceux qui recèlent les meilleurs matériaux, mais non si tel choix devait être désavantageux aux entrepreneurs. Si pendant que l'on travaille à une sablonnière l'on s'apercevait que ce que l'on en retire est impropre au ballastage, l'ingénieur pourra contraindre les entrepreneurs à l'abandonner et à en ouvrir d'autres.

85. La terre de surface des sablonnières devra être enlevée, s'il y en a, et on ne placera sur la chaussée aucune autre chose que du bon et pur gravier ne contenant ni terre, ni argile, ni marne ni sable marneux, et il en sera de même pour les grosses roches. La grosseur maximum du gravier ne devra pas excéder trois pouces de diamètre. En déchargeant le ballast le train devra opérer un mouvement de va-et-vient afin de bien mêler les différentes qualités de ballast, et cela jusqu'à ce qu'il en ait été déposé une quantité suffisante pour commencer l'opération du finissage (*first lift*). La voie devra alors être soulevée de manière à pouvoir placer sous les traverses un lit d'une épaisseur moyenne de six pouces, et le ballast devra ensuite être bien pilonné sous et entre les traverses. A mesure que l'exhaussement s'opérera on continuera à soulever la voie sur une longueur d'au moins trois rails à la fois, et avant que l'on ne fasse passer des trains sur la portion inclinée de la voie, il faudra que celle-ci soit suffisamment appuyée pour que les rails ne se courbent ou que leurs joints ne se fassent. Après l'exhaussement, la voie devra être redressée de manière à occuper le centre du remblai, nivelée et façonnée de manière à ce que sa largeur soit uniforme.

86. Dans le cas où il serait nécessaire que le ballastage fut de suite fait au complet, il faudra, de la même manière et avec les mêmes précautions, exhausser la voie une deuxième fois, afin d'élever à l'épaisseur uniforme d'un pied le lit des traverses. Dans les tranchées traversant des terrains humides, l'ingénieur, s'il le juge à propos, pourra exiger que l'on pose une plus épaisse couche de ballast.

87. Lorsque les travaux seront suffisamment avancés pour permettre de faire circuler des trains sur la ligne, le gouvernement aura la faculté de réglementer la circulation de ces trains de manière à ne faire que le moins possible obstacle à la régularité du trafic.

88. Les entrepreneurs devront tenir en bon état tous les passages à niveau publics et privés pendant l'exécution des travaux, et en dedans et en dehors des rails ils devront faire poser des madriers de la manière que le prescrira l'ingénieur, et ensuite faire faire un empierrement d'au moins dix pouces d'épaisseur, sur un espace de cinquante pieds, de chaque côté de la voie.

89. Les entrepreneurs ne devront livrer la voie que complètement terminée. Le ballastage devra être fait de la manière indiquée ; en un mot, le tout devra être exécuté d'après les indications et au gré de l'ingénieur en chef ou de tout autre officier régulièrement nommé.

90. Pour tout le ballast placé sur la voie, les entrepreneurs seront payés tant par verge cube, le mesurage sera fait dans la sablonnière ou tranchée, et le prix devra couvrir tous les frais de la pose des voies jusqu'aux sablonnières, du déblaiement de ces terrains, de l'excavation, du charroi du ballast sur la chaussée, et de ce qu'il faudra faire pour donner à celle-ci la forme voulue.

#### TRAVAUX DIVERS.

91. Si, de l'avis de l'ingénieur, il est exigé quelque ouvrage ou service nécessaire en dehors de la classe des travaux qui doivent être mesurés selon les stipulations du contrat, il pourra ordonner à l'entrepreneur de faire exécuter ce travail à la journée, et à ce travail il devra mettre autant de bras que l'ingénieur voudra. Pour ce travail qu'il devra faire, l'entrepreneur touchera le montant de gages raisonnables et réels pour le temps des travailleurs employés et tel que constaté par le commis et le bordereau de paie, plus 15 pour cent pour l'usage des outils et pour son profit. L'ingénieur sera libre de congédier tous les travailleurs incapables qui seront employés à ce travail, lequel, avant d'être payé, devra être accepté par lui.

92. Il ne sera tenu compte d'aucune soumission si elle n'est faite sur une des formules imprimées à cette fin, si elle ne renferme une liste des quantités avec leurs prix exactement spécifiés, ni si elle n'est accompagnée d'un chèque sur une banque ou de toute autre garantie valable représentant le dépôt exigé, lequel sera confisqué si le soumissionnaire ou ses cautions refusent ou négligent de passer contrat et de signer les cautionnements lorsqu'ils y seront appelés et que la soumission aura été acceptée. Le chèque ou autre garantie sera remis quand la soumission ne sera pas acceptée.

93. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent soit son équivalent en effets publics ou cours actuel, ou en actions de banque, représentant cinq pour cent de la somme ronde du prix du contrat, et dont le montant transmis avec la soumission sera considéré faire partie, ou toute autre garantie que le ministre des travaux publics du Canada alors en exercice pourra accepter ; et tous les frais et dépenses encourues à l'égard d'aucune garantie offerte par l'entrepreneur, soit pour en constater la validité, soit pour faire faire l'évaluation des garanties et préparer les documents, seront à la charge de l'entrepreneur, que ces garanties soient ou non acceptées.

94. A chaque soumission devront être apposées les signatures ordinaires de deux personnes responsables et solvables ayant domicile au Canada et consentant à se rendre cautions de l'accomplissement du contrat.

95. La ou les personnes dont la soumission sera acceptée, devront immédiatement libeller un contrat sous seing privé, semblable, par ses dispositions, à la formule ci-annexée, et dont elles seront censées avoir pris parfaitement connaissance ; de plus, ce contrat pourra renfermer telles stipulations spéciales que le ministre des travaux publics du Canada pourra juger nécessaires, et la ou les cautions de l'entrepreneur

---

devront aussi libeller dans le même temps un acte, semblable par ses dispositions à la formule de cautionnement annexée à la présente formule de contrat, et renfermant en outre telles stipulations spéciales que le dit ministre pourra prescrire.

96. Les travaux devront être commencés aussitôt possible après que la ou les personnes dont la soumission sera acceptée auront passé contrat.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef*

Bureau du chemin de fer canadien du Pacifique,  
Département des travaux publics,

Ottawa, 30 novembre 1878.

H. A. F.

LE PRÉSENT CONTRAT conclu le dix-neuvième jour d'août mil huit cent soixante et dix-neuf, entre JOHN RYAN, de Brockville, dans le comté de Leeds, dans la province d'Ontario, entrepreneur, désigné ci-après sous le nom de "l'entrepreneur," de la première part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule avec Sa Majesté comme suit:

*Ouvrage.—Ingénieur.*

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres, ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qui lui paraîtra à propos.

*Parties contractantes.*

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

*Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.*

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878, et marqués A, et dans le devis spécial aussi aux présentes annexés et marqués B, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé daté du 30 novembre 1878, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté, aux dates ou avant les dates suivantes, savoir: 50 milles de ces travaux dans les huit mois qui suivront la date du présent contrat, et le reste le ou avant le premier jour de juillet, A. D., mil huit cent quatre-vingt. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat); et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

*Les omissions devront être rectifiées.*

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre, et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été conve-

nablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

*L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.*

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage, et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet, mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

*Ces changements n'invalident pas le contrat.*

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

*Limites de la dépense en vertu de ce contrat.*

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de six cent mille cinq cents dollars (\$600,500.00,) cours canadien, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi,

que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

*L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.*

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

*Cédule des prix.*

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques et nécessaires à la pleine exécution et à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

*Contre-maître.*

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

*Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.*

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas; et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux, ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

*Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.*

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses générale ment quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

*Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.*

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelque'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel, et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en son nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

*Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.*

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage, et sans autre avis prendre possession du chemin et des travaux, et de tous les chevaux, machines et autres outillage, matériaux et choses quelconques qui pourront se trouver sur le chemin, ou même ceux qui pourront avoir été fournis par ou au nom du dit entrepreneur pour les dits travaux; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer

aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat. Et s'il reste quelque excédant, lorsque la présente entreprise aurait été ainsi achevée par Sa Majesté, et tous frais et dommages étant payés, cet excédant pourra être remis à l'entrepreneur, étant entendu et convenu que Sa Majesté aura plein pouvoir de payer tous tels frais et dommages à même toute balance due à l'entrepreneur pour travaux faits antérieurement, ou matériaux et choses quelconques livrés ou procurés pour les travaux, et à même tous deniers ou autres dépôts placés comme garantie par l'entrepreneur, et que si telle balance n'est pas suffisante pour payer tous tels frais et dommages, l'entrepreneur et ses cautions s'obligent à fournir tout ce qui pourra manquer.

*Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.*

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, seront aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

*L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.*

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

*L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.*

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consentis sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.



18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

*Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.*

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels tout<sup>e</sup> personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

*Entrepreneur négligeant de payer leurs employés.*

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours sans que l'entrepreneur paie en entier ce salaire jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées.

*Protection des jalons et marques.*

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalon, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

*Adresse des entrepreneurs.*

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

*Cédule des prix.*

23. Et Sa Majesté, en considération des prémisses, convient par les présentes avec l'entrepreneur, qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes suivantes, savoir :

Nombre.	Nature des travaux.	Prix.		
		\$	cts.	
1	Déboisement .....	2	00	Par acre.
2	Déracinement .....	4	00	do
3	Plateformes de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une profondeur moyenne de 9 pouces .....	750	00	do
4	Clôture .....	0	04	Par pd. l.
5	Excavation dans la terre .....	0	16	Par vg. c.
6	Culées et piles de ponts en caissons, y compris le remplissage en pierres .....	2	50	do
7	Ouvrages en pierres perdues .....	1	50	do
8	Bois carré pour tréteaux, canaux couverts, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge .....	0	28	Par pd. c.
9	Pilotis—pieux de 12 x 12 pouces, épinette rouge .....	0	50	Par pd. l.
10	Pièces aplanies de 8 pouces .....	0	15	do
11	Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc. ....	0	07	Par lb.
12	Fonte .....	0	07	do
13	Passages à niveau, y compris fosses à bestiaux et leurs clôtures, enseignes, empièvements, etc. ....	145	00	Par passage.
14	Passerelles, y compris leurs barrières, formation de la chaussée, etc. ....	10	00	do
15	Traverses .....	0	29	Par traverse
16	Charroi des rails et attaches, depuis Montréal .....	17	75	Par tonneau.
17	Pose de la voie .....	275	00	Par mille.
18	Ballastage .....	0	22	Par vg. c.
19	Aiguilles et croisements .....	20	00	Par jeu.
20	Bâtiments, 60 pieds sur 24, avec plateforme, le tout complet .....	2,250	00	Par station.

H. A. F.

*Paiements.*

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

*Estimations mensuelles.*

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive

que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel d'après ses prétentions telles réclamations auront été omises.

*Réclamations des entrepreneurs.*

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours prescrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

*Mesurage des travaux.*

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux, comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes ; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

*Suspension des travaux.—Reprise.*

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dit travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas, tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

*Allocation votée par le parlement.*

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

*Boissons enivrantes.*

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

*On ne travaillera pas le dimanche.*

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

*L'ingénieur en chef jugera des différends.*

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déferée à l'ingénieur, devront être déferés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

*Annulation du contrat.*

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux présentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de

H. A. FISSIAULT.

JOHN RYAN, [L.S.]

J. H. POPE,

*Ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux.*

Signé, scellé et délivré par le ministre, et contresigné par le secrétaire, en présence de

H. A. FISSIAULT.

F. H. ENNIS,

*Secrétaire intérimaire.*

## CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le dix-neuvième jour d'août mil huit cent soixante-dix-neuf, entre JAMES MURPHY, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, province d'Ontario, entrepreneur, et JOHN HENEY, du même lieu, marchand de bois, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part.

EN FOI DE QUOI, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, privilèges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leur seing et sceau,

Signé, scellé et délivré }  
 en présence de }  
 H. A. FISSIAULT. }

JAMES MURPHY. [L.S.]

JOHN HENEY. [L.S.]

Le présent CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-neuf, entre ANDRÉW ONDERDONK, de San-Francisco, dans l'État de la Californie, l'un des États-Unis de l'Amérique du Nord, entrepreneur et ingénieur civil (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

*Ouvrage.—Ingénieur.*

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qui lui paraîtra à propos.

*Parties contractantes.*

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

*Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.*

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toutes et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878, et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé marqués B, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le trente-unième jour de décembre, A.D., mil huit quatre-vingt-trois. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat); et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

*Les omissions devront être rectifiées.*

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre, et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

*L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.*

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage, et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet ; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement fixée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause, sera finale et obligatoire.

*Ces changements n'invalideront pas le contrat.*

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations de la même manière, et au même degré, que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

*Limite de la dépense en vertu de ce contrat.*

7. L'intention étant que le coût du contrat soit limité à la somme de deux millions cent vingt-sept mille trois cents piastres cours canadien, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non alors exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute raison quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté ; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat ; et l'entrepreneur s'engage par les présentes d'exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les dits travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

*L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.*

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

*Cédule des prix.*

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et chose généralement quelconques et nécessaires à la pleine exécution et à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant au travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

*Contre-maître.*

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

*Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.*

11. Dans le cas où quelques matériaux, ou autres choses, ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas; et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux, ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

*Tout outillage et matériaux deviendront la possession de Sa Majesté.*

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Ma-



jesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

*Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.*

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction de l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel, et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en son nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

*Délais dans l'exécution.*

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telle mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage, et sans autre avis prendre possession du chemin et des travaux, et de tous les chevaux, machines et autres outillage, matériaux et choses quelconques qui pourront se trouver sur le chemin, ou même ceux qui pourront avoir été fournis par ou au nom du dit entrepreneur pour les dits travaux; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

*Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.*

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que

ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, seront aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

*L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.*

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

*L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.*

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

*Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.*

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

*Entrepreneurs négligeant de payer leurs employés.*

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner

avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaires ou gages, et s'il s'écoule deux jours sans que l'entrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées.

*Protection des jalons et marques.*

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

*Adresse de l'entrepreneur.*

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

*Cédule des prix.*

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur, et qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes quisuivent, savoir :

**CÉDULE DES QUANTITÉS ET PRIX.**

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
250	Acres	Déboisement.....	30 00	7,500 00
10	do	Abattage à fleur de terre.....	40 00	400 00
10	do	Déracinement.....	80 00	800 00
10,000	Pds. l.	Clôturage.....	05	500 00
500,000	Vgs. c.	Excavation dans le roc solide.....	1 50	750,000 00
250,000	do	do do détaché.....	75	187,500 00
1,500,000	do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis.....	30	450,000 00
2,000	Pds. l.	Egoûts souterrains.....	40	800 00
Perçement de tunnels (voir clause 32 du devis)				
Soit 6,000	do	"Tunnels de ligne" percés dans le roc, des dimensions suivantes : 300 pds., 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pds.....	105 00	630,000 00
200	do	"Tunnels de cours d'eau—douze pieds".....	36 00	7,200 00
1,000	do	do six pieds.....	12 00	12,000 00
15,000	Vgs. c.	Maçonnerie de pont.....	10 00	150,000 00
10,000	do	do de canaux couverts.....	6 00	60,000 00
5,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.)..	4 00	20,000 00
1,000	do	Pavage.....	3 00	3,000 00
1,000	do	Béton.....	6 00	6,000 00
1,000	do	Ouvrages en pierres perdues.....	3 00	3,000 00

CÉDULE DES QUANTITES ET PRIX—*Suite.*

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris).....par p. l.	10 00	5,000 00
15,000	Vges. c.	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule) ..... par v. c.	75	11,250 00
8	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 150 p d'ouvert. p. arche	7,500 00	60,000 00
1	do	do do 125 do ... do	6,250 00	6,250 00
6	do	do do 100 do ... do	4,000 00	24,000 00
1	do	do do 60 do ... do	2,100 00	2,100 00
3	do	do do 40 do ... do	1,400 00	4,200 00
(Voir les clauses 42 et 43 du devis.)				
Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :				
2,000	Pds. l.	12 pds. x 16 pds..... par p. l.	0 30	600 00
5,000	do	12 pds. x 12 pds..... do	0 30	1,500 00
1,500	do	8 pds. x 16 pds..... do	0 25	375 00
1,400	do	8 pds. x 12 pds..... do	0 25	350 00
Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.				
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis)..... par p. l.	0 40	4,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre ..... do	0 20	2,000 00
3,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 25	750 00
20,000	P.M.P.	Madriers..... par M.	25 00	500 00
3,000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 15	450 00
500	do	Fonte ..... do	0 15	75 00
75,000	No.	Traverses..... chaque.	0 30	22,500 00
3,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris ..... ton'x.	1 00	3,000 00
30	Milles.	Pose de la voie..... milles.	300 00	9,000 00
100,000	Vges. c.	Ballastage..... par v. c.	0 30	30,000 00
20	No.	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	25 00	500 00
4	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, planchéage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet .... chaque.	50 00	200 00
Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit \$250,000.....				
Total.....				2,727,300 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

*Paiements.*

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

*Estimations mensuelles.*

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

*Réclamations des entrepreneurs.*

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. À moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

*Mesurage des travaux.*

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

*Suspension des travaux.—Reprise.*

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas, tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie les dits travaux pourront être encore

repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

*Allocation votée par le parlement.*

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

*Boissons enivrantes.*

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

*On ne travaillera pas le dimanche.*

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

*L'ingénieur en chef jugera des différends.*

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déléguée à l'ingénieur, devront être déferés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

*Annulation du contrat.*

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de

préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada ; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux présentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de  
H. A. FISSIAULT. }

ANDREW ONDERDONK. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre et contresigné par le secrétaire en présence de  
H. A. FISSIAULT. }

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et des canaux.*

F. BRAUN,  
*Secrétaire.* [L.S.]

#### CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, entre DUNCAN MACDONALD, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, entrepreneur, et ANGUS PETER MACDONALD, du même lieu, entrepreneur, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part ;

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, privilèges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau,

Signé, scellé et délivré }  
en présence de }  
H. A. FISSIAULT. }

DUNCAN MACDONALD. [L.S.]

A. P. MACDONALD. [L.S.]

LE PRÉSENT CONTRAT conclu le dixième jour de février mil huit cent quatre-vingt, entre PATRICK PURCELL, de Williamstown, HUGH RYAN, de Perth, JAMES GOODWIN, d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, et JAMES N. SMITH, de Brooklyn, dans l'Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, faisant affaires comme entrepreneurs, en société, sous les nom et raison de "Ryan, Goodwin et Cie," ci-après appelés "les entrepreneurs," de la première part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, les entrepreneurs conviennent et stipulent avec Sa Majesté comme suit:

*Ouvrage.—Ingénieur.*

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par les entrepreneurs en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres, ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

*Parties contractantes.*

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs des entrepreneurs et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où les entrepreneurs seront concernés, leurs exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

*Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.*

3. Les entrepreneurs devront, à leurs propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé aussi aux présentes annexé et marqué B, et devront exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté, le ou avant le trentième jour de juin, A. D., mil huit cent quatre-vingt-quatre. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat); et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

*Les omissions devront être rectifiées.*

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre, et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omise ou mal représentée, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, les entrepreneurs, à leurs propres frais et dépens, exécuteront telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été conve-



nablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

*L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.*

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et les entrepreneurs devront immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet, mais les entrepreneurs ne devront faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'ils n'en aient reçu l'ordre de l'ingénieur, et ils n'auront droit à aucune indemnité pour toute modification, addition omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit aux entrepreneurs, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et les entrepreneurs devront obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à leur droit d'être payés pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

*Ces changements n'invalideront pas le contrat.*

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

*Limites de la dépense en vertu de ce contrat.*

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de deux millions cinq cent soixante-treize mille six cent quarante piastres, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, les entrepreneurs seront alors tenus de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et les entrepreneurs n'auront plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat; et les entrepreneurs s'engagent par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat.

Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. Les entrepreneurs ne pourront dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels ils comptaient.

*L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.*

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit des entrepreneurs d'être payés pour les dits travaux.

*Cédule des prix.*

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

*Contre-maître.*

10. Les entrepreneurs devront avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal des entrepreneurs, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

*Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.*

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir les entrepreneurs d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas; et les entrepreneurs devront se conformer et se conformeront immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures les entrepreneurs ne se sont pas conformés à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas les entrepreneurs devront payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables aux entrepreneurs.

*Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.*

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par les entrepreneurs pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par les entrepreneurs de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés aux entrepreneurs.

*Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.*

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par les entrepreneurs sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé aux entrepreneurs, requérir ces derniers d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où les entrepreneurs ne se conformeraient pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent des entrepreneurs et pour leur compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens des entrepreneurs, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel, et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par les entrepreneurs, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables aux entrepreneurs; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par les dits entrepreneurs ou en leur nom.

*Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.*

14. Dans le cas où les entrepreneurs feraient défaut ou retarderaient de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur aux entrepreneurs, les mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où les entrepreneurs deviendraient insolubles, ou feraient une cession au profit de leurs créanciers, ou négligeraient soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux des entrepreneurs et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas les entrepreneurs ne pourront réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeureront néanmoins responsables de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux

fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

*Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par les entrepreneurs.*

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques des entrepreneurs; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, les entrepreneurs devront immédiatement, et à leurs propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

*Les entrepreneurs n'auront droit à aucune indemnité en cas de retard.*

16. Les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'ils pourraient éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard les entrepreneurs obtiendront une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

*Les entrepreneurs ne pourront concéder ou transférer leur contrat.—L'entreprise pourra leur être enlevée.*

17. Les entrepreneurs n'auront le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger les entrepreneurs de la responsabilité qu'ils assument par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où les entrepreneurs consentiraient toute telle cession ou tout tel contrat, alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux aux entrepreneurs et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeureront néanmoins responsables pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

*Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.*

19. Les entrepreneurs seront responsables de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de leur part, et ils devront à leurs propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires nécessaires pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

*Entrepreneurs négligeant de payer leurs employés.*

20. Si les entrepreneurs manquent en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par eux sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis aux entrepreneurs d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours sans que les entrepreneurs paient en entier ce salaire jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit des entrepreneurs, et les entrepreneurs conviennent avec Sa Majesté de rembourser sur-le-champ toutes les sommes ainsi payées.

*Protection des jalons et marques.*

21. Les entrepreneurs devront protéger et ne devront pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devront prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

*Adresse des entrepreneurs.*

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné aux entrepreneurs sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau des entrepreneurs ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue des entrepreneurs.

*Cédule des prix.*

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec les entrepreneurs, qu'ils seront payés pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

## CÉDULE DES QUANTITÉS ET PRIX.

* Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
400	Acres	Déboisement..... par acre	25 00	10,000 00
10	do	Abattage à fleur de terre..... do	30 00	300 00
10	do	Déracinement..... do	100 00	1,000 00
10,000	Pds. l.	Clôturage..... par p. l.	0 06	600 00
200,000	Vges. c.	Excavation dans le roc solide..... par v. c.	180 00	360,000 00
300,000	do	do do détaché..... do	0 75	225,000 00
3,000,000	do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis..... do	0 30	900,000 00
2,000	Pds. l.	Egoûts souterrains..... par p. l.	0 40	800 00
		Perçement de tunnels (voir clause 32 du devis).		
Soit 600	do	"Tunnels de ligne"..... do	120 00	72,000 00
100	do	"Tunnels de cours d'eau—douze pieds"..... do	50 00	5,000 00
500	do	do six pieds..... do	20 00	10,000 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET PRIX—*Suite.*

*Quantités approximatives.	Nature des travaux.		Prix.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
25,000	Vges. c.	Maçonnerie de pont..... par v. c.	12 00	300,000 00
10,000	do	do de canaux couverts..... do	8 00	80,000 00
25,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.).. do	3 00	75,000 00
1,000	do	Pavage..... do	2 50	2,500 00
1,000	do	Béton..... do	7 00	7,000 00
30,000	do	Ouvrages en pierres perdues..... do	2 00	60,000 00
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris)..... par p. l.	30 00	15,000 00
1,000	Vges. c.	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule)..... par v. c.	0 50	500 00
1	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 150 p. d'ouvert. par arche	5,800 00	5,800 00
1	do	do do 125 do ... do	4,200 00	4,200 00
34	do	do do 100 do ... do	3,000 00	102,000 00
1	do	do do 60 do ... do	1,500 00	1,500 00
1	do	do do 40 do ... do	1,000 00	1,000 00
		(Voir les clauses 42 et 43 du devis).		
		Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :		
200	Pds. l.	12 pds. × 16 pds..... par p. l.	0 60	120 00
2,000	do	12 pds. × 12 pds..... do	0 45	900 00
200	do	8 pds. × 16 pds..... do	0 40	80 00
200	do	8 pds. × 12 pds..... do	0 30	60 00
		Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.		
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis)..... par p. l.	0 50	5,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre.. do	0 30	3,000 00
3,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 25	750 00
10,000	P. B. M.	Madriers..... par M.	30 00	300 00
1,000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 12	120 00
100	do	Fonte..... do	0 10	10 00
75,000	No.	Traverses..... chaque.	0 30	22,500 00
3,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris..... ton'x.	1 00	3,000 00
30	Milles	Pose de la voie..... par mille	250 00	7,500 00
100,000	Vges. c.	Ballastage..... par v. c.	0 40	40,000 00
20	No.	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	40 00	800 00
2	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, pl-nchéage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet..... do	150 00	300 00
		Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit \$250,000.....		250,000 00
		Total .....		2,573,640 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

*Paiements.*

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits aux entrepreneurs tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus — et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir ou d'être payés des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

*Estimations mensuelles.*

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle les entrepreneurs auront justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que les entrepreneurs ont en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'ils croient n'être par comprises dans les certificats, ils devront faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après leurs prétentions, telles réclamations auront été omises.

*Réclamations des entrepreneurs.*

26. Les entrepreneurs, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devront les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui leur en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours prescrites, et les entrepreneurs ne pourront plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

*Mesurage des travaux.*

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur des entrepreneurs de la responsabilité qu'ils assument par les présentes; mais ils devront, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

*Suspension des travaux.—Reprise.*

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards aux entrepreneurs, alors il leur sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et les entrepreneurs ne pourront produire aucune réclama-

tion pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par les entrepreneurs d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, les entrepreneurs devront immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

*Allocation votée par le parlement.*

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner aux entrepreneurs avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis les entrepreneurs pourront, s'ils le jugent à propos, suspendre l'exécution des travaux qu'ils auront exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le parlement. Et dans aucun cas les entrepreneurs n'auront et ne pourront faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

*Boissons enivrantes.*

30. Les entrepreneurs ne devront permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

*On ne travaillera pas le dimanche.*

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et les entrepreneurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maitre ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

*L'ingénieur en chef jugera des différends.*

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déferée à l'ingénieur, devront être déferés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

*Annulation du contrat.*

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet aux entrepreneurs. Les entrepreneurs toutefois, auront le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les



travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée aux entrepreneurs ou réclamée par eux, pour les matériaux qu'ils se seront procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels ils comptaient, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'ils se seront ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi les entrepreneurs ont apposé aux présentes leurs seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par les entrepreneurs en présence de	}	
F. H. ENNIS,		PATRICK PURCELL, [L. S.]
pour signature "PATRICK PURCELL,"		par H. RYAN.
par H. RYAN,		HUGH RYAN, [L.S.]
et en présence de		JAMES GOODWIN, [L.S.]
H. A. FISSIAULT,	JAMES N. SMITH, [L.S.]	
pour "HUGH RYAN," "JAMES GOODWIN,"	par JAMES GOODWIN,	
et "JAMES N. SMITH,	son procureur.	
par JAMES GOODWIN, son procureur."		
Signé, scellé et délivré par le ministre,	}	CHARLES TUPPER,
et contresigné par le secrétaire en		Ministre des chemins de fer et des canaux.
présence de		F. BRAUN,
H. A. FISSIAULT.		Secrétaire. [L.S.]

### CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le dixième jour de février mil huit cent quatre-vingt, entre EDWARD GRIFFIN, bourgeois, et ALEXANDER MORTIMER, relieur, tous deux de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part.

EN FOI DE QUOI, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement nommés au contrat annexé aux présentes, leurs exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que les entrepreneurs doivent exécuter, garder et auxquelles ils doivent se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, privilèges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau.

Signé, scellé et délivré	}	EDWARD GRIFFIN. [L.S.]
en présence de		A. MORTIMER. [L.S.]
F. H. ENNIS.		

Le présent CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-neuf, entre ANDREW ONDERDONK, de San-Francisco, dans l'Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, entrepreneur et ingénieur civil (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

*Ouvrage.—Ingénieur.*

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

*Parties contractantes.*

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

*Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.*

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toutes et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé, marqué B, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le trente-unième jour de décembre, A.D., mil huit cent quatre-vingt-quatre.

*Matériaux et main-d'œuvre.*

Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par le présentes déclarés faire partie du présent contrat), et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

*Les omissions devront être rectifiées.*

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

*L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.*

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage, et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet ; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement fixée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre ; et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux, et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause, sera finale et obligatoire.

*Ces changements n'invalideront pas le contrat.*

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

*Limite de la dépense en vertu de ce contrat.*

7. L'intention étant que le coût du contrat soit limité à la somme de deux millions cinquante-six mille neuf cent cinquante piastres, cours canadien, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat, — il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non alors exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute raison quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté ; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront en vertu de ce contrat ; et l'entrepreneur s'engage par les présentes d'exécuter les dits travaux aux-coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les dits travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, que celle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

*L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.*

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

*Cédule des prix.*

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

*Contre-maître.*

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

*Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.*

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas, et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses, ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

*Tout outillage et matériaux deviendront la possession de Sa Majesté.*

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines

ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

*Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.*

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction de l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines et autre matériel, ou matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel ou matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en son nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

*Délais dans l'exécution.*

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage, et sans autre avis prendre possession du chemin et des travaux, et de tous les chevaux, machines et autres outillage, matériaux et choses quelconques qui pourront se trouver sur le chemin, ou même ceux qui pourront avoir été fournis par ou au nom du dit entrepreneur pour les dits travaux; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

*Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.*

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, seront aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dom-

mage arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

*L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.*

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou intenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté, pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

*L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être élevée.*

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur, et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

*Responsabilité des entrepreneurs en cas de dommages.*

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations durant l'exécution des dits travaux.

*Entrepreneur négligeant de payer ses employés.*

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner

avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaires ou gages, et s'il s'écoule deux jours sans que l'entrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées

*Protection des jalons et marques.*

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placés sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

*Adresse de l'entrepreneur.*

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

*Cédule des prix.*

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

**CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.**

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
200	Acres	Déboisement..... par acre	40 00	8,000 00
10	do	Abattage à fleur de terre..... do	50 00	500 00
10	do	Déracinement..... do	100 00	1,000 00
10,000	Pds. l.	Clôturage..... par p. l.	0 05	500 00
200,000	Vges. c.	Excavation dans le roc solide..... par v. c.	1 60	320,000 00
100,000	do	do do détaché..... do	0 80	80,000 00
2,500,000	do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis..... do	0 30	750,000 00
2,000	Pds. l.	Egoûts souterrains..... par p. l.	0 40	800 00
		Perçement de tunnels (voir clause 32 du devis)		
400	do	"Tunnels de ligne"..... do	105 00	42,000 00
15,000	Vgs. c.	Maçonnerie de pont..... par v. c.	12 00	180,000 00
10,000	do	do de canaux couverts..... do	7 00	70,000 00
30,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.).. do	4 00	120,000 00
1,000	do	Pavage..... do	3 00	3,000 00
1,000	do	Béton..... do	6 00	6,000 00
20,000	do	Ouvrages en pierres perdues..... do	2 00	40,000 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX—*Suite.*

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			\$ cts.	\$ ets.
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris).....par p. l.	10 00	5,000 00
1,000	Vges. c.	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule)..... par v. c.	1 00	1,000 00
2	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 150 p. d'ouvert. p. arche	7,500 00	15,000 00
19	do	do do 100 do ... do	4,000 00	76,000 00
1	do	do do 60 do ... do	2,100 00	2,100 00
2	do	do do 50 do ... do	2,100 00	4,200 00
1	do	do do 40 do ... do	1,400 00	1,400 00
1	do	do do 30 do ... do	1,400 00	1,400 00
(Voir les clauses 42 et 43 du devis.)				
Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :				
1,000	Pds. l.	12 pds. x 16 pds..... par p. l.	0 40	400 00
5,000	do	12 pds. x 12 pds..... do	0 40	2,000 00
1,000	do	8 pds. x 16 pds..... do	0 30	300 00
1,000	do	8 pds. x 12 pds..... do	0 30	300 00
Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.				
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis)..... par p. l.	0 40	4,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre..... do	0 25	2,500 00
10,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 30	3,000 00
20,000	P. M. P.	Madriers..... par M.	25 00	500 00
3,000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 20	600 00
500	do	Fonte..... do	0 20	100 00
75,000	No.	Traverses..... chaque.	0 30	22,500 00
3,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris..... ton'x.	1 00	3,000 00
30	Milles.	Pose de la voie..... milles.	300 00	9,000 00
100,000	Vges. c.	Ballastage..... par v. c.	0 30	30,000 00
20	Nombre.	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	25 00	500 00
7	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, planchéage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet..... chaque.	50 00	350 00
..... Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit \$250,000.....				250,000 00
Total.....				2,056,950 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

*Paiements.*

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit



de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre alors en office pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

#### *Estimations mensuelles.*

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

#### *Réclamations des entrepreneurs.*

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

#### *Mesurage des travaux.*

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

#### *Suspension des travaux.—Reprise.*

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

*Allocation votée par le Parlement.*

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

*Boissons enivrantes.*

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

*On ne travaillera pas le dimanche.*

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

*L'ingénieur en chef jugera des différends.*

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déferée à l'ingénieur, devront être déferés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenus dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

*Annulation du contrat.*

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur, toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été

déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada ; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux présentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de  
H. A. FISSIAULT. }

ANDREW ONDERDONK. [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre et contresigné par le secrétaire en présence de  
H. A. FISSIAULT. }

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et des canaux.*  
F. BRAUN,

*Secrétaire.* [L.S.]

#### CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le vingt-troisième jour de décembre mil huit cent soixante-dix-neuf, entre DUNCAN MACDONALD, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, entrepreneur, et ANGUS PETER MACDONALD, du même lieu, entrepreneur, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part ;

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, privilèges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau,

Signé, scellé et délivré }  
en présence de }  
H. A. FISSIAULT. }

DUNCAN MACDONALD. [L.S.]

A. P. MACDONALD. [L.S.]

Le présent CONTRAT fait et passé le quinzisième jour de décembre mil huit cent soixante et dix-neuf, entre ANDREW ONDERDONK, de San-Francisco, dans l'Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique du Nord, entrepreneur et ingénieur civil (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

*Ouvrage.—Ingénieur.*

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

*Parties contractantes.*

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

*Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.*

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toutes et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, datés du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé, marqué B, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le trentième jour de juin, A.D., mil huit cent quatre-vingt-cinq.

*Matériaux et main-d'œuvre.*

Les dits chemins devront être faits avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complétés le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par le présentes déclarés faire partie du présent contrat), et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

*Les omissions devront être rectifiées.*

4. Les devis et le mémoire susdits ainsi que les différentes parties de ce contrat devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

*L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.*

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre; et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux, et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

*Ces changements n'invalideront pas le contrat.*

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

*Limite de la dépense en vertu de ce contrat.*

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de un million sept cent quarante-six mille cent cinquante piastres, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

*L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.*

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

*Cédule des prix.*

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

*Contre-maître.*

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

*Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.*

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas, et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

*Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.*

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins

qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement, par l'entrepreneur de tous tels deniers qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

*Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.*

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines et autre matériel, ou matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel ou matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

*Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.*

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté, aux fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

*Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.*

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage

arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

*L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.*

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou tenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté, pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

*L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.*

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

*Responsabilité de l'entrepreneur en cas de dommages.*

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires nécessaires pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations durant l'exécution des dits travaux.

*Entrepreneur négligeant de payer ses employés.*

20. Si l'entrepreneurs manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours



sans que l'entrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur-le-champ toutes les sommes ainsi payées.

*Protection des jalons et marques.*

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placés sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

*Adresse de l'entrepreneur.*

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

*Cédule des prix.*

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur, qu'ils sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX.

* Quantités approximatives.	Nature des travaux.		Prix.	Total.	
			\$ cts.	\$ cts.	
25 Acres	Déboisement.....	par acre	30 00	750 00	
5 do	Abattage à fleur de terre .....	do	40 00	200 00	
5 do	Déracinement .....	do	50 00	250 00	
10,000 Pds. l.	Clôturage .....	par p. l.	0 06	600 00	
100,000 Vges. c.	Excavation dans le roc solide.....	par v. c.	1 75	175,000 00	
50,000 do	do do détaché.....	do	0 75	37,500 00	
3,000,000 do	do dans la terre, y compris les travaux mentionnés dans la clause 13 du devis.....	do	0 27	810,000 00	
2,000 Pds. l.	Egoûts souterrains.....	par p. l.	0 20	400 00	
	Perçement de tunnels (voir clause 32 du devis).				
Soit 250 do	"Tunnels de ligne". Ce tunnel sera formé dans la terre. Le prix par pied linéaire du tunnel doit couvrir l'excavation, cintrage, maçon- nerie et toutes dépenses .....		do	60 00	15,000 00
100 do	"Tunnels de cours d'eau—douze pieds".....		do	20 00	2,000 00
100 do	do six pieds.....		do	15 00	1,500 00

CÉDULE DES QUANTITÉS ET DES PRIX—*Suite.*

*Quantités approximatives.		Nature des travaux.	Prix.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
10,000	Vges. c	Maçonnerie de pont..... par v. c.	10 50	105,000 00
5,000	do	do de canaux couverts..... do	10 00	50,000 00
5,000	do	do sèche (murs de soutènement, etc.).. do	8 00	40,000 00
1,000	do	Pavage..... do	5 00	5,000 00
1,000	do	Béton..... do	5 50	5,500 00
15,000	do	Ouvrages en pierres perdues..... do	2 75	41,250 00
500	Pds. l.	Tuyaux de fonte, de 3 pieds de diamètre à l'intérieur, d'un pouce d'épaisseur, et posés dans du béton (le prix du béton non compris)..... par p. l.	18 00	9,000 00
1,000	Vges. c	Remblai de roche fait à la main là où le talus a plus de 1 sur 1 (main-d'œuvre seule)..... par v. c.	2 75	2,750 00
2	No.	Superstruc. de ponts de bois, de 200 p. d'ouvert. par arche	8,000 00	16,000 00
1	do	do do 150 do ... do	6,000 00	6,000 00
1	do	do do 125 do ... do	5,000 00	5,000 00
1	do	do do 100 do ... do	3,500 00	3,500 00
1	do	do do 60 do ... do	2,100 00	2,100 00
(Voir les clauses 42 et 43 du devis).				
Pièces de bois, meilleure qualité, pour ponceaux à pièces transversales, etc. :				
1,000	Pds. l.	12 pds. X 16 pds..... par p. l.	0 50	500 00
50,000	do	12 pds. X 12 pds..... do	0 40	20,000 00
15,000	do	8 pds. X 16 pds..... do	0 30	4,500 00
50,000	do	8 pds. X 12 pds..... do	0 30	15,000 00
50,000	do	8 pds. X 10 pds..... do	0 25	12,500 00
Les prix pour pièces d'autres dimensions qui pourraient être requises, devant être en proportion des précédents.				
10,000	do	Pilotis (voir la clause 40 du devis)..... par p. l.	0 40	4,000 00
10,000	do	Bois en grume pour caissons de quais, etc., d'au moins 12 pouces de diamètre..... do	0 25	2,500 00
10,000	do	Pièces aplanies pour les drains de la chaussée, d'une épaisseur de 12 pouces..... do	0 30	3,000 00
200,000	P. M. P.	Madriers..... par M.	35 00	7,000 00
50,000	Lbs.	Fer forgé..... par lb.	0 12	6,000 00
10,000	do	Fonte..... do	0 10	1,000 00
100,000	No.	Traverses..... chaque.	0 25	25,000 00
4,000	Ton'x.	Charroi de rails et ferrures, depuis le bas de la section, tous frais compris..... ton'x.	3 00	12,000 00
42	Milles	Pose de la voie..... par mille	300 00	12,600 00
130,000	Vges. c.	Ballastage..... par v. c.	0 27	35,100 00
25	Nombre	Pose d'aiguilles et de croisements..... chaque.	30 00	750 00
2	do	Passages à niveau, avec fosses à bestiaux en bois, planchéage, petits ponceaux en bois sous les abords, et enseignes, le tout complet..... do	200 00	400 00
Pour subvenir aux frais des travaux qui pourraient être nécessaires en vertu des clauses 18, 43 et 91 du devis général, soit \$250,000.....				250,000 00
Total .....				1,746,150 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres contenus dans cette colonne sont basés sur des évaluations et un tracé préliminaires, et ne sont qu'approximatifs. D'autres items sont simplement faits sur conjectures, et ne sont insérés ici que dans le but d'obtenir des offres.

*Païements.*

24. Des païements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus — et sur l'approbation de tel certificat par le ministre, alors en office, pour le Canada ; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le païement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

*Estimations mensuelles.*

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur ; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

*Réclamations de l'entrepreneur.*

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le païement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours prescrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

*Mesurage des travaux.*

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes ; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

*Suspension des travaux.—Reprise.*

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixé par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore

repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

*Allocation votée par le parlement.*

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le parlement. Et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

*Boissons enivrantes.*

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

*On ne travaillera pas le dimanche.*

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

*L'ingénieur en chef jugera des différends.*

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déléguée à l'ingénieur, devront être déferés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenus dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 5ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

*Annulation du contrat.*

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et d'annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur, toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourront être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourra couvrir tous les

dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'ils se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux présentes sesseing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées, par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur }  
 en présence de } ANDREW ODERDONK, [L. S.]  
 A. P. BRADLEY. }

Signé, scellé et délivré par le ministre, }  
 et contresigné par le secrétaire en } CHARLES TUPPER,  
 présence de } Ministre des chemins de fer et des canaux.  
 H. A. FISSIAULT. } F. BRAUN,  
 Secrétaire. [L.S.] }

#### CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT fait et passé le quinzisième jour de décembre mil huit cent soixante dix-sept, entre JOSEPH KAVANAGH, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, marchand, et DAVID OPPENHEIMER, de Yale, dans la province de la Colombie-Britannique, marchand, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part.

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et à chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, privilèges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau.

Signé, scellé et délivré }  
 en présence de } JOS. KAVANAGH, [L.S.]  
 A. P. BRADLEY. } DAVID OPPENHEIMER, [L.S.]

19 E.

(A.)

# CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

## SPÉCIFICATION

POUR LA

### FOURNITURE DE BOULONS D'ÉCLISSES ET DE CARVELLES.

Le ministre des chemins de fer et des canaux est prêt à recevoir des soumissions pour la fourniture de 35 tonnes de boulons et écrous d'éclisses, et 700 tonnes de carvelles de chemins de fer, par lots de pas moins de 100 tonnes.

2. Des soumissions cachetées portant la suscription "Soumissions pour boulons et carvelles," et adressées "F. Braun, écr., secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, Ottawa," seront reçues jusqu'à midi, mercredi, le 20 août prochain.

3. Le nombre de tonnes sera spécifié dans les soumissions.

4. Les boulons et écrous devront être du meilleur fer affiné. Les boulons auront  $3\frac{3}{4}$  pes. de long moins la tête, et seront en fer rond de trois-quarts de pouce de diamètre, à col carré et à tête de champignon. Leur vis aura deux pouces de long, le filet devant être uni et bien fait pour les boulons et les écrous et un pas d'un dixième de pouce. Les écrous seront d'un pouce et demi carré et de sept-huitièmes de pouce d'épaisseur. Le tout devra avoir été trempé dans l'huile de lin et être empaqueté dans de solides caisses cerclées en fer, du poids d'un quintal chacune.

5. Les carvelles seront aussi du meilleur fer affiné, de cinq-huitièmes de pouce et carrées, et, à l'épreuve, elles devront pouvoir plier en deux sans se casser. Leur tête sera pressée et de forme et grandeur ordinaires, et leur pointe devra être en forme de taillant de ciseau, et de six pouces de longueur en tout. Elles seront empaquetées dans des caisses cerclées en fer et du poids d'un quintal chacune.

6. On peut voir des échantillons de boulons, d'écrous et de carvelles au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa.

7. Des inspecteurs pourront être nommés pour examiner ces articles et en éprouver la qualité; et les fabricants pourront être appelés à leur faire subir telles épreuves qu'ils jugeront à propos.

8. Les 35 tonnes de boulons et d'écrous et les 400 tonnes de carvelles seront livrées à Fort-William, sur le lac Supérieur, et les autres 300 tonnes de carvelles à l'entrepreneur de la "Ligne de chemin de fer de Colonisation, de Winnipeg," sur le quai, à Montréal, ou à quelque autre point convenable du parcours à l'ouest de ce port. Les boulons et les écrous, avec 100 tonnes de carvelles, à destination de Fort-William, et toutes les carvelles destinées à la ligne de colonisation, devront être livrées vers le 1er octobre prochain. Le reste des carvelles, à destination de Fort-William, devra être livré avant la clôture de la navigation.

9. Aucune soumission ne sera reçue si elle n'est faite sur une des formules imprimées à cette fin et si elle n'est accompagnée d'un chèque de banque accepté de *deux cents piastres*, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse ou néglige de passer contrat, lorsqu'il y sera appelé, pour les prix mentionnés dans la soumission. Dans le cas où une soumission ne serait pas acceptée, le chèque sera remis.

10. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent, soit son équivalent en effets publics, bons municipaux, actions de banque, représentant environ 5 pour cent de la somme ronde spécifiée au contrat.

11. L'entrepreneur fournira les garanties au gré du ministre des chemins de fer et des canaux, lequel devra signer avec lui un contrat comprenant cette spécification et les autres clauses ordinaires.

12. Des paiements au montant de 80 pour cent se feront sur la présentation du certificat de livraison, le reste devant être payé après l'exécution complète du contrat.

13. Le gouvernement ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

SANDFORD FLEMING,  
*Ingénieur en chef.*

BUREAU DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,  
OTTAWA, 22 juillet 1879.

Signé par les entrepreneurs et les cautions en présence de

T. W. HARRINGTON,  
L. A. LESAGE.

G. A. MILLER.  
CHARLES H. MILLER.  
JAMES MITCHELL.  
HECTOR LETOURNEUX.  
DANIEL WILSON.

Signé par le ministre intérimaire des chemins de fer et des canaux, et par le secrétaire intérimaire, en présence de

H. A. FISSIAULT,  
E. BANCE.

J. H. POPE.  
F. H. ENNIS,  
Secrétaire intérimaire.

Contrat passé le quatrième jour de septembre mil huit cent soixante-dix-neuf, et fait en *triplicata*, entre GEORGE ANGUS MILLER, CHARLES HERBERT MILLER et JAMES MITCHELL, tous trois de la cité de Montréal, dans la province de Québec, en Canada, faisant affaires ensemble en société comme fabricants, sous les noms et raison sociale de "MILLER FRÈRES et MITCHELL," et représentés aux présentes par GEORGE ANGUS MILLER, un des membres de la dite société, et ci-après appelés "les parties de la première part," de la première part; et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, de la seconde part; et MM. HECTOR LETOURNEUX, de la dite cité de Montréal, commis, et DANIEL WILSON, du même lieu, marchand de charbon, cautions, de la troisième part,

Fait foi que les parties de la première part s'engagent par les présentes et s'obligent à et envers Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour et en considération des conventions, conditions et stipulations ci-après mentionnées, au gré du dit ministre, à fabriquer, fournir et livrer pour servir au chemin de fer canadien du Pacifique, conformément à la spécification y relative ci-annexée et marquée A :—1° La quantité de quatre cents (400) tonnes.—le poids de la tonne pour cette fin étant fixé à deux mille deux cent quarante livres,—de carvelles de chemin de fer, livrées sur le quai du chemin de fer à Fort-William, lac Supérieur; 2° Et la quantité de trois (300) cents tonnes (poids étant le même que ci-dessus,) de carvelles de chemin de fer, livrées sur le quai de la susdite cité de Montréal. Le tout devant être livré comme suit: cent tonnes de carvelles, pour Fort-William, sur le quai du chemin de fer à Fort-William; et toute la masse des carvelles destinée à la "Ligne de colonisation de Winnipeg," soit, trois cents tonnes sur le quai, à Montréal, ou auprès, suivant que pourra l'indiquer l'ingénieur ou l'officier du département en charge des travaux, et en telles quantités qui pourront être requises entre cette date et le premier jour d'octobre (1879) maintenant prochain; et trois cents tonnes, étant le reste des 400 tonnes de carvelles destinées à Fort-William, à être livrées sur le quai du chemin de fer, à Fort-William, à tel endroit ou tels endroits qui pourront être indiqués par le dit officier du département, et avant la clôture de la navigation cette année (1879).

En considération de quoi, Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le dit ministre comme susdit, promet par les présentes et convient de payer aux parties de la première part, ou aux héritiers, ayants-cause ou représentants légaux des parties de la première part, (suivant les dispositions de l'acte de la trente-troisième Victoria, chapitre douze,) savoir :—Le taux ou la somme de cinquante-deux piastres et soixante-quinze centins, cours actuel, pour chacune des quatre cents tonnes de carvelles de chemins de fer, livrées comme susdit sur le quai, à Fort-William (\$52.75); et la somme de quarante-sept piastres et soixante-quinze centins par tonne pour chacune des trois cents tonnes de carvelles de chemin de fer livrées comme susdit, sur le quai, à Montréal, (\$47.75).

Et les dites parties de la première part, et Sa Majesté, représentée comme susdit, par les présentes déclarent et conviennent que le dit contrat et entreprise sont et seront faits et consentis par les dites parties de la première part et Sa Majesté, représentée comme susdit, selon les conventions, stipulations et conditions expresses qui suivent, savoir :

*Premièrement.*—Les paiements de la somme ci-dessus mentionnée seront effectués entre les mains des parties de la première part dans les dix jours après que le ministre aura reçu l'estimation de l'ingénieur ou de l'officier en charge, spécifiant la quantité de carvelles livrées, à la satisfaction du dit ministre ou de ses successeurs en office, ou son ingénieur, ou la personne ayant eu la charge des travaux pendant le mois alors finissant; mais néanmoins, il sera loisible à Sa Majesté de retenir et garder des parties de la première part vingt pour cent sur le montant des diverses estimations jusqu'à la complète exécution du contrat, et l'acceptation de l'ouvrage par le ministre, laquelle somme de vingt pour cent ainsi retenue et gardée sera payée dans les dix jours après que l'ingénieur ou l'officier en charge aura livré au ministre son estimation finale des matériaux fournis en vertu des présentes, et un certificat attestant que le



contrat a été fidèlement exécuté et les travaux complétés, si le ministre les accepte et approuve aussitôt; pourvu toujours, et il est convenu que Sa dite Majesté, de temps à autre durant l'exécution des travaux, pourra payer aux parties de la première part tout ou partie des vingt pour cent ainsi retenus et gardés.

*Deuxièmement.*—S'il appert du rapport de l'ingénieur ou du surintendant chargé de cette besogne par le ministre, que la livraison des carvelles ne se fait pas assez rapidement pour qu'elle puisse s'achever dans le temps prescrit, ou si les parties de la première part persistent à faire quelques actes en violation des dispositions du présent contrat, Sa dite Majesté aura le pouvoir, à sa discrétion, par l'entremise du ministre susdit, ou de ses successeurs en office, sans aucun avis ni protestation préalable, et sans aucune poursuite judiciaire ni procès, soit d'enlever l'entreprise ou quelque partie de l'entreprise aux parties de la première part, et de la réadjudger à quelque autre entrepreneur ou entrepreneurs, sans en publier d'annonce à l'avance; et les parties de la première part seront responsables de tous dommages et de tous frais et dépenses additionnels qui pourront être encourus à cette occasion; et ils encourront la perte de tous les deniers qui leur seront alors dus en vertu des présentes conditions et stipulations ou quelqu'une d'elles.

*Troisièmement.*—En cas de non-exécution du contrat, les parties de la première part perdront tous leurs droits à la dite somme de vingt pour cent, ou à quelque partie de cette somme qui n'aurait pas encore été payée, ainsi qu'à tous deniers quelconques dus en vertu du présent contrat.

*Quatrièmement.*—Tous matériaux devront être examinés et acceptés, avant d'être reçus, soit par le ministre ou par telle personne qu'il pourra nommer, et tous matériaux rejetés seront enlevés, et s'ils ne sont pas enlevés par les parties de la première part, sur instruction du ministre, de son ingénieur ou de la personne en charge, alors ils le seront par les ordres du ministre lui-même, de son ingénieur ou de la personne en charge, et ils seront transportés à tel endroit qu'il jugera convenable, aux frais et dépens et aux risques des parties de la première part; mais il est bien compris et convenu que l'inspection et l'acceptation des matériaux n'obligeront en aucune façon Sa dite Majesté à payer pour les dits matériaux ou quelques-uns d'eux, et n'empêcheront pas plus tard le rejet de quelque partie qui pourra être reconnue comme défectueuse ou impropre aux travaux, et cette inspection ne sera pas considérée comme une renonciation à faire des objections plus tard à l'égard des matériaux et à raison de leur défectuosité.

*Cinquièmement.*—S'il surgit quelque divergence quant à l'interprétation de quelque point des spécifications, la question sera décidée par le ministre seul, et la décision de celui-ci sera finale et conclusive, et elle obligera les parties au présent contrat et chacune d'elles.

*Sixièmement.*—Tout avis ou autre document relatif au présent contrat, et que les représentants de Sa Majesté désireront ou jugeront nécessaire de faire signifier aux parties de la première part, pourra être adressé à ces parties à leur domicile ou à leur place d'affaires ordinaire, ou à l'endroit où les travaux se font, et laissé au bureau de poste, et tout papier ainsi adressé et laissé au bureau de poste sera considéré à toutes fins et intentions comme ayant été légalement signifié.

*Septièmement.*—Dans le cas où les parties de la première part ne livreraient pas les matériaux qui font l'objet du présent contrat au temps convenu et mentionné plus haut, les dites parties de la première part seront tenues de payer ou faire payer à la partie de la seconde part tous salaires ou gages qui deviendront dus à la personne ou aux personnes ayant la gérance des travaux au nom du dit ministre pendant la période d'exécution susdite, jusqu'à ce que celle-ci soit achevée et l'ouvrage accepté,

*Huitièmement.*—Aucune des clauses ou conditions précédentes ne sera considérée comminatoire, mais au contraire chacune d'elles sera strictement observée et mise en vigueur, les dites clauses et conditions étant essentielles dans l'intérêt du public, et exprimant l'intention exacte des parties, et vu que sans les dites clauses et conditions et chacune d'elles, le présent contrat n'eût pas été passé.

*Neuvièmement.*—S'il arrive que le crédit présentement voté pour ce service par le parlement soit épuisé avant l'exécution complète du présent contrat, les dites

parties de la première part pourront, si elles le jugent à propos, et sur réception d'un avis par écrit de la partie de la seconde part à cet effet, suspendre la livraison des matériaux ; mais, dans aucun cas, les parties de la première part n'auront droit à aucun paiement additionnel pour ces matériaux, après la signification de l'avis ci-dessus mentionné, tant que les fonds nécessaires n'auront pas été votés par le parlement ; et les dites parties de la première part ne pourront réclamer aucune compensation ou dommage à cause de la dite suspension de paiement.

*Dixièmement.*—Dans ce contrat les mots "partie de la première part" comprendront (lorsque le contrat le comportera) les héritiers, exécuteurs et administrateurs de chacune des parties de la première part.

Et afin d'assurer l'accomplissement de toutes et chacune les conventions et obligations, entreprise et clauses mentionnées aux présentes et de toute partie d'icelles, les parties de la première part s'engagent par les présentes et s'obligent à et en faveur de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, et les parties de la troisième part pour elles-mêmes, leurs héritiers et ayants-cause s'engagent aussi par les présentes et s'obligent conjointement et solidairement l'une pour l'autre, et pour et avec les dites parties de la première part, à et en faveur de Sa Majesté, ses héritiers et successeurs, pour la bonne exécution et le fidèle accomplissement de toutes et chacune les conventions, obligations et entreprises ci-après mentionnées, devant être ainsi exécutées et remplies par les dites parties de la première part, les parties de la troisième part en faisant leur propre affaire comme si elles étaient elles-mêmes les entrepreneurs, et renonçant au bénéfice des exceptions de division, de discussion et de fidéjussion, et à tous autres avantages accordés par la loi aux cautions dans les cas ordinaires.

EN FOI DE QUOI les parties de la première part et le dit ministre représentant Sa Majesté comme susdit, et aussi les parties de la troisième part, ont apposé aux présentes leurs seing et sceau et signé de leurs noms, et le secrétaire a aussi contresigné les présentes. Vingt-deux mots rayés sont nuls et un renvoi en marge bon.

Signé et scellé par les dites parties  
de la première part et de la troi-  
sième part en présence de  
T. W. HARRINTON.  
L. A. LESAGE.

G. A. MILLER.  
CHARLES H. MILLER.  
JAMES MITCHELL.  
H. LE TOURNEUX.  
DANIEL WILSON.

[L.S.]  
[L.S.]  
[L.S.]  
[L.S.]  
[L.S.]

Signé et scellé par le dit ministre,  
des chemins de fer et des canaux,  
et contresigné par le secrétaire,  
en présence de  
H. A. FISSIAULT.  
E. BANCE.

J. H. POPE,  
*Ministre intérimaire des  
chemins de fer et des canaux.*  
F. H. ENNIS,  
*Secrétaire intérimaire.*

(N° 19 F.)

CONTRAT PASSÉ le huitième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et fait en double, entre la "DOMINION BOLT CO.," faisant affaires comme fabricants de boulons, écrous, et carvelles, dans la cité de Toronto, en la province de l'Ontario, ci-après appelés les "parties de la première part," et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, de la seconde part :

Fait foi que les parties de la première part s'engagent et s'obligent par les présentes à et en faveur de Sa dite Majesté, ses héritiers et successeurs, pour et en considération des stipulations, conditions et conventions ci-après mentionnées, à la satisfaction du dit ministre : à fabriquer, fournir et livrer, pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique, en conformité de la spécification à cet effet annexée aux présentes, marquée "A", la quantité de trente-cinq (35) tonnes (le poids de la tonne, pour cette fin, étant fixé à deux mille deux cent quarante livres) de boulons et d'écrous d'éclisses. Le tout devant être livré à tel endroit ou tels endroits sur ou auprès du quai du chemin de fer, à Fort-William, lac Supérieur, que pourra indiquer l'ingénieur ou l'officier du département en charge des travaux, et en telles quantités qui pourront être requises, entre la date indiquée aux présentes et le jour d'octobre (1879) maintenant prochain.

En conséquence, Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le dit ministre comme susdit, promet par les présentes et s'engage à payer aux parties de la première part, ou aux représentants légaux des parties de la première part, (conformément aux dispositions de l'acte trente-trois Victoria, chapitre douze,) c'est-à-dire : le taux ou la somme de soixante-quinze piastres (\$75) par tonne, du poids susdit, de boulons d'éclisses et d'écrous livrés comme susdit suivant la véritable intention et signification de la dite spécification annexée, et sujet aux conventions suivantes : —

Et les dites parties de la première part, et Sa Majesté, représentée comme susdit, par les présentes déclarent et conviennent que le dit contrat et entreprise sont et seront faits et consentis par les dites parties de la première part et Sa Majesté, représentée comme susdit, selon les conventions, stipulations et conditions expresses qui suivent savoir :

*Premièrement.*—Les paiements de la somme ci-dessus mentionnée seront effectués entre les mains des parties de la première part dans les dix jours après que le ministre aura reçu l'estimation de l'ingénieur ou de l'officier en charge, spécifiant la quantité de boulons d'éclisses et d'écrous livrée, à la satisfaction du dit ministre ou de ses successeurs en office, ou son ingénieur, ou la personne ayant eu la charge des travaux pendant le mois alors finissant; mais néanmoins, il sera loisible à Sa Majesté de retenir et garder des parties de la première part vingt pour cent sur le montant des diverses estimations jusqu'à la complète exécution du contrat et l'acceptation de l'ouvrage par le ministre, laquelle somme de vingt pour cent ainsi retenue et gardée sera payée dans les dix jours après que l'ingénieur ou l'officier en charge aura livré au ministre son estimation finale des matériaux fournis en vertu des présentes, et un certificat attestant que le contrat a été fidèlement exécuté et les travaux complétés, si le ministre les accepte et approuve aussitôt; pourvu toujours, et il est convenu que Sa dite Majesté, de temps à autre durant l'exécution des travaux, pourra payer aux parties de la première part tout ou partie des vingt pour cent ainsi retenus et gardés.

*Deuxièmement.*—S'il appert du rapport de l'ingénieur ou du surintendant chargé de cette besogne par le ministre, que la livraison ne se fait pas assez rapidement pour qu'elle puisse s'achever dans le temps prescrit, ou si les parties de la première part persistent à faire quelques actes en violation des dispositions du présent contrat, Sa dite Majesté aura le pouvoir, à sa discrétion, par l'entremise du

ministre susdit, ou de ses successeurs en office, sans aucun avis ni protestation préalable, et sans aucune poursuite judiciaire, ni procès, soit d'enlever l'entreprise ou quelque partie de l'entreprise aux parties de la première part, et de la réadjuger à quelque autre entrepreneur ou entrepreneurs, sans en publier d'annonce à l'avance ; et les parties de la première part seront responsables de tous dommages et de tous frais et dépenses additionnels qui pourront être encourus à cette occasion ; et ils encourront la perte de tous les deniers qui leur seront alors dus en vertu des présentes conditions et stipulations ou quelqu'une d'elles.

*Troisièmement.*—En cas de non-exécution du contrat, les parties de la première part perdront tous leurs droits à la dite somme de vingt pour cent, ou à quelque partie de cette somme qui n'aurait pas encore été payée, ainsi qu'à tous deniers quelconques dus en vertu du présent contrat.

*Quatrièmement.*—Tous matériaux devront être examinés et acceptés, avant d'être reçus, soit par le ministre ou par telle personne qu'il pourra nommer, et tous matériaux rejetés seront enlevés, et s'ils ne sont pas enlevés par les parties de la première part, sur instruction du ministre, de son ingénieur ou de la personne en charge, alors ils le seront par les ordres du ministre lui-même, de son ingénieur ou de la personne en charge, et ils seront transportés à tel endroit qu'il jugera convenable, aux frais et dépens et aux risques des parties de la première part ; mais il est bien compris et convenu que l'inspection et l'acceptation des matériaux n'obligeront en aucune façon Sa dite Majesté à payer pour les dits matériaux ou quelques-uns d'eux, et n'empêcheront pas plus tard le rejet de quelque partie qui pourra être reconnue comme défectueuse ou impropre aux travaux, et cette inspection ne sera pas considérée comme une renonciation à faire des objections plus tard à l'égard des matériaux et à raison leur défectuosité.

*Cinquièmement.*—S'il surgit quelque divergence quant à l'interprétation de quelque point des spécifications, la question sera décidée par le ministre seul, et la décision de celui-ci sera finale et conclusive, et elle obligera les parties au présent contrat et chacune d'elles.

*Sixièmement.*—Tout avis ou autre document relatif au présent contrat, et que les représentants de Sa Majesté désireront ou jugeront nécessaire de faire signifier aux parties de la première part, pourra être adressé à ces parties à leur domicile ou à leur place d'affaires ordinaire, ou à l'endroit où les travaux se font, et laissé au bureau de poste, et tout papier ainsi adressé et laissé au bureau de poste, sera considéré à toutes fins et intentions comme ayant été légalement signifié.

*Septièmement.*—Dans le cas où les parties de la première part ne livreraient pas les matériaux qui font l'objet du présent contrat au temps convenu et mentionné plus haut, les dites parties de la première part seront tenues de payer ou faire payer à la partie de la seconde part tous salaires ou gages qui deviendront dus à la personne ou aux personnes ayant la gérance des travaux au nom du dit ministre pendant la période d'exécution susdite, jusqu'à ce que celle-ci soit achevée et l'ouvrage accepté.

*Huitièmement.*—S'il arrive que le crédit présentement voté pour ce service par le parlement soit épuisé avant l'exécution complète du présent contrat, les dites parties de la première part pourront, si elles le jugent à propos, et sur réception d'un avis par écrit de la partie de la seconde part à cet effet, suspendre la livraison des matériaux ; mais, dans aucun cas, les parties de la première part n'auront droit à aucun paiement additionnel pour ces matériaux, après la signification de l'avis ci-dessus mentionné tant que les fonds nécessaires n'auront pas été votés par le parlement ; et les dites parties de la première part ne pourront réclamer aucune compensation ou dommage à cause de la dite suspension de paiement.

*Neuvièmement.*—Dans ce contrat les mots "parties de la première part" comprendront (lorsque le contrat le comportera) les héritiers, exécuteurs et administrateurs de chacune des parties de la première part.

EN FOI DE QUOI les parties de la première part, et le dit ministre représentant

Sa Majesté comme susdit, ont apposé aux présentes leurs seing et sceau et signe de leur noms, et le secrétaire les a aussi contresignées. Vingt-trois mots rayés sont nuls.

Signé et scellé par les dits parties  
de la première part et de la troi-  
sième part en présence de

T. W. HARRINGTON,  
L. A. LÉPAGE.

} DOMINION BOLT CO.,

Par JOHN LIVINGSTONE,  
*Propriétaire.*

Signé et scellé par le dit ministre,  
des chemins de fer et des canaux,  
et contresigné par le secrétaire,  
en présence de

H. A. FISSIAULT,  
E. BANCE,

H. POPE,  
*Ministre intérimaire des  
chemins de fer et des canaux.*  
F. H. ENNIS,  
*Secrétaire intérimaire.*

(No. 19 g.)

TÉLÉGRAMMES TRANSATLANTIQUES, RE CONTRAT POUR FOURNITURE  
DE 5,000 TONNES DE RAILS D'ACIER ET D'ECLISSES.

A REYNOLDS, Londres.

OTTAWA, 17 juin 1879.

Quand et pour quel prix pourrait-on livrer, à Montréal, 5,000 tonnes du type du Pacifique de Sandberg.

FLEMING.

SANDFORD FLEMING,  
Ottawa.

LONDRES, 18 juin 1874.

A la fin du mois prochain et en août, cinq livres sterling; si commandées immédiatement, probablement moins.

REYNOLDS,

OTTAWA, 19 juin 1879.

A REYNOLDS, Londres.

Reçu soumission pour 5,000 tonnes, à livrer à Montréal avant le 15 août; le télégraphe énumère les soumissions et indique la plus basse; les rails et les attaches devront être du type Pacifique.

FLEMING.

LONDRES, 21 juin 1879.

S. FLEMING, Ottawa.

Onze est le plus bas livré, douane, transport et assurance payés jusqu'à Montréal, 15 août; cinq pour réponse par le câble; peu de temps à nous; vais-je y voir?

REYNOLDS.

OTTAWA, 21 juin 1879.

A REYNOLDS, Londres.

Commandez rails et attaches; fournissez le type Sandberg; surveillez l'inspection.

FLEMING.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,  
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 9 septembre 1879.

F. H. ENNIS, écr.

Secrétaire intérimaire,

Département des chemins de fer et des canaux.

MONSIEUR,—Je demande la permission de vous transmettre ci-joint, pour l'information du département, la correspondance qui a lieu à l'occasion de la passation des contrats suivants pour la fourniture de 5,000 tonnes de rails d'acier, avec les attaches nécessaires, livrées à Montréal, savoir :

Compagnie West Cumberland, 2,000 tonnes de rails d'acier, avec les éclisses nécessaires.

"	Barrow . . . . .	1,500	"	"	"
"	Ebbw Vale . . . . .	1,500	"	"	"

" de boulons et écrous brevetés, 48 tonnes de boulons et écrous.

Je suis, etc.,

T. R. BURPEE,  
Secrétaire.

STEPHENS ET REYNOLDS,  
 Marchands de fer et d'acier et ingénieurs,  
 3 CLEMENT'S LANE, LOMBARD ST., E.C.,  
 LONDRES, 19 juin 1879.

MESSIEURS,—Veuillez nous dire quel est votre plus bas pris, douane, transport et assurance payés jusqu'à Montréal, pour 5,000 tonnes de rails d'acier, 57½ livres par verge, avec les éclisses d'acier nécessaires, devant être livrées à Montréal vers le 15 août prochain. Dans le cas où il vous serait impossible de fournir toute cette quantité à la date spécifiée, veuillez dire quelle quantité vous pouvez garantir de livrer à cette date, et si vous ne voulez pas livrer à Montréal, avoir la bonté de nous faire connaître votre prix pour livrer sous mât; les rails seront inspectés pendant la fabrication. Le paiement se fera d'une seule fois et au comptant, aucune commission n'étant exigée.

Votre, etc.,

STEPHENS et REYNOLDS.

La circulaire ci-dessus a été envoyée aux adresses suivantes :

Guest et Cie; Cie Ebbw Vale; Bolckow Vaughan et Cie; Barrow et Cie; Chas. Cammell et Cie; Cie West Cumberland; John Brown et Cie; Cie Moss Bay; Cie Rhexing; Wilson, Cammell et Cie; Brown, Bayley et Dixon.

3 CLEMENT'S LANE, LOMBARD ST., E.C.  
 LONDRES, 2 juillet 1879.

CHER MONSIEUR,—Veuillez nous dire quel est votre plus bas prix pour 96,800 boulons d'éclisses et écrous de  $\frac{3}{4}$  de pouce de diamètre et de 3½ pouces de long, tête de champignon et cols carrés et écrous, huilés et emballés dans de fortes caisses de deux quintaux, cerclées en fer, livrés à bord du Newport. Le paiement devra se faire comptant avant l'expédition des articles, aucune commission n'étant exigée; la livraison devant se faire sous trois semaines.

Votre, etc.,

STEPHENS et REYNOLDS.

Adressé aux maisons suivantes;

La " Cie de boulons et écrous brevetés "; Bayliss, Jones et Bayliss; Horton et fils.

WEST CUMBERLAND IRON & STEEL Co. (A RESPONSABILITÉ LIMITÉE),  
 WORKINGTON, 24 juin 1879.

MM. STEPHENS et REYNOLDS,  
 3 Clement's Lane, Lombard Street, E. C., Londres.

MESSIEURS,—Nous recevons votre aimable lettre d'hier. Nous vous sommes très obligés. Nous vous avons télégraphié ce qui suit, en réponse : "Avons deux paires de cylindres de laminoirs à tourner, allons essayer de livrer ou expédier trois mille vers le quinze août, par les steamers de Liverpool, pourvu qu'il n'y ait pas d'accidents aux machines, veuillez télégraphier," et nous avons eu votre réponse. "Télégramme reçu, vous dites livrer ou expédier, ne pouvons accepter envoi quinze août; cela étant, vous auriez mieux fait de spécifier la quantité que vous pouvez promettre de livrer à Montréal à cette date ainsi que demandé; répondez-immédiatement par télégraphe." En réponse à cette dépêche, nous vous avons envoyé le télégramme suivant : "Deux mille tonnes livrées le quinze août et mille autres en route à cette date, si vous acceptez et nous communiquez votre décision tout de suite," car nous nous apercevons qu'il nous faut tourner un nouveau cylindre de laminoir pour exécuter votre commande, nous n'aimerions pas à entreprendre plus de 2,000 tonnes, livrées à Montréal vers le 15 août. Il est très possible, cependant, que nous puissions dépasser cette

quantité, et nous serions heureux d'avoir 3,000 tonnes, savoir 2,000 livrées et mille autres devant être en route; mais si vous ne pouvez accepter cet arrangement, nous serons très satisfaits de conclure pour 2,000 tonnes avec les éclisses nécessaires.

Nous attendons avec hâte la spécification et les modèles.

Nous demeurons,

Vos bien dévoués,

WILLIAM WILSON,

Secrétaire.

LONDRES, 24 juin 1879.

MESSIEURS.—Nous avons reçu ce matin votre télégramme en réponse à notre lettre d'hier soir. Nous ne pouvons accepter rien, pour livrer à Montréal, plus tard que le 15 août prochain; de fait, si nous pouvions donner jusqu'à la fin d'août nous n'aurions aucune difficulté à placer les cinq mille tonnes d'un seul coup chez un seul fabricant. En conséquence, nous vous avons télégraphié et demandé de préciser la quantité que vous pourriez garantir de livrer au temps requis, et cette après-midi nous avons votre réponse; copie de vos deux télégrammes et du nôtre incluse.

Pour sauver du temps, nous vous avons envoyé par la poste, ce soir, des modèles de rails et d'éclisses, et nous avons maintenant le plaisir de vous faire la commande de deux mille tonnes de rails, avec les éclisses d'acier nécessaires, devant être livrées à Montréal vers le 15 août, au prix de quatre louis dix-neuf chelins par tonne, frais de douanes, d'assurance et de transport jusqu'à Montréal.

Nous ne comprenons pas bien l'alternative que vous proposez pour les autres mille tonnes, mais nous vous écrirons à ce sujet sur réception de votre lettre confirmant votre télégramme demain matin, et nous enverrons en même temps la spécification, etc. En attendant, nous demeurons,

Vos très humbles serviteurs,

STEPHENS ET REYNOLDS.

La compagnie de fer et d'acier de Cumberland-Ouest (à responsabilité limitée)  
Londonderry, Workington.

COPIES DE TÉLÉGRAMMES.

Reçu—Avons deux paires de cylindres de laminoirs à tourner; allons entreprendre d'avoir trois mille tonnes livrées ou expédiées pour le 15 août, par les steamers de Liverpool, pourvu qu'il n'y ait pas d'accident aux machines; veuillez télégraphier.

Envoyé—Télégramme reçu; vous dites livrées ou expédiées, ne pouvons accepter envoi quinze août; conséquemment, vous auriez mieux fait d'établir la quantité que vous pouvez garantir de livrer à Montréal à cette date, après constatation; répondez par télégramme immédiatement."

Reçu—"Deux mille tonnes livrées vers le 15 août, et un autre millier en route à cette date, à votre choix, si vous nous avertissez immédiatement."

COMPAGNIE D'ACIER HÉMATITE DE BARROW (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE.)

BARROW-IN-FURNESS, 20 juin 1879.

MM. STEPHENS ET REYNOLDS,

Londres.

MESSIEURS.—Nous sommes très obligés pour votre lettre d'hier. Nous avons plusieurs négociations actuellement pendantes pour rails, et ne voyons guère comment nous pourrions entreprendre pour 5,000 tonnes si nous acceptons les autres commandes. Nous saurons peut-être à quoi nous en tenir demain si nous pouvons nous engager pour tous les rails et les éclisses à £5 par tonne livrés à Montréal sur paiement comptant, mais dans le moment nous préférerions n'accepter la commande que pour moitié.

Votre, etc.,

W. H. SILVAR,

Pour la compagnie.



3 CLEMENT'S LANE, LOMBARD ST., E. C.,  
LONDRES, 25 juin 1879.

La compagnie de fer et d'acier hématite de Barrow (à responsabilité limitée), Barrow.

MESSIEURS,—Comme le temps pour effectuer la livraison est court, nous avons résolu de diviser la commande pour 5,000 tonnes de rails d'acier et d'éclissés dont vous nous avez parlé le 20, et nous vous avons envoyé ce matin un télégramme dont nous venons de recevoir la réponse; copies de ces télégrammes incluses. Il nous fait grand plaisir de vous faire une commande pour 1,500 tonnes de ces rails, avec les éclisses d'acier nécessaires, à livrer à Montréal vers le 15 août, au prix de cinq louis par tonne, douane, assurance et transport payés jusqu'à Montréal.

Nous vous enverrons demain des détails complets avec la spécification, etc.

En attendant, nous demeurons, messieurs,  
Vos obéissants serviteurs,

STEPHENS ET REYNOLDS,  
Par E. D. R.

*Copie des télégrammes envoyés.*

“Proposons de vous envoyer commande pour 1,500 tonnes de rails avec les éclisses nécessaires, livrés à Montréal vers le 15 août. Prix tels que mentionnés dans la vôtre du 20. Cela vous convient-il? Veuillez répondre par le télégraphe.

Reçu.—Merci du télégramme. Veuillez envoyer la commande ce soir si vous pouvez.

LA COMPAGNIE D'ACIER, DE FER ET DE CHARBON D'EBBW VALE  
(A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.);

7 LAWRENCE POUNTNEY HILL,  
LONDRES, C. E., 19 juin 1879.

MM. STEPHENS ET REYNOLDS,

CHERS MESSIEURS,—En réponse à votre faveur d'aujourd'hui, nous livrerons 1,500 tonnes de rails d'acier avec les éclisses nécessaires à Montréal, vers le 15 août prochain, au prix de £5 par tonne, douane, assurance et transport payés jusqu'à Montréal.

Nous sommes, messieurs,  
Vos obéissants serviteurs,

JOHN ROBINSON ET CIE.  
Pour la susdite compagnie.

LONDRES, 26 juin 1879.

La compagnie d'acier, de fer et de charbon d'Ebbw Vale (à responsabilité limitée)  
Ebbw Vale.

MESSIEURS,—Nous avons le plaisir de vous faire commande pour quinze cents tonnes de rails d'acier, 57½ livres par verge, avec les éclisses d'acier nécessaires, au prix de £5 (cinq louis) par tonne, livrés, douane, assurance et transport payés, à Montréal, au 15 août prochain.

Devis et modèle vous seront envoyés demain.

Nous demeurons, messieurs,  
Vos obéissants serviteurs,

STEPHENS ET REYNOLDS.

## LA COMPAGNIE D'ÉCROUS ET DE BOULONS BREVETÉS

(A RESPONSABILITÉ LIMITÉE),

24, BUDGE ROW, CANNON STREET,

LONDRES, E. C., 4 juillet 1879.

MM. STEPHENS ET REYNOLDS.

MESSIEURS,—Il nous fait grand plaisir d'accepter votre commande pour 96,000 boulons et écrous, soit têtes à champignon de  $\frac{3}{4}$  et  $3\frac{3}{4}$ , collets et écrous carrés, au prix de £10 (dix louis) par tonne, livrés sous mât à Newport, huilés et empaquetés dans de fortes caisses cerclées en fer de deux quintaux chacune. Conditions de paiement, argent comptant et dans trois semaines de cette date ; la qualité devant être à votre gré et soumise à votre appréciation, et acceptée dans nos usines. Espérant recevoir la commande.

Nous demeurons, Messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

CIE D'ECROUS ET DE BOULONS BREVETÉS

(A RESPONSABILITÉ LIMITÉE),

par ALFRED W. JONES.

Clements Lane, E. C.

LONDRES, 4 juillet 1879.

La Compagnie d'écrous et de boulons brevetés (à responsabilité limitée).

24, Budge Row, E. C.

MESSIEURS,—Nous avons maintenant le plaisir de vous faire une commande pour 96,000 boulons d'éclisses et d'écrous, aux conditions de votre soumission datée de ce jour, et nous prenons la liberté d'inclure votre modèle.

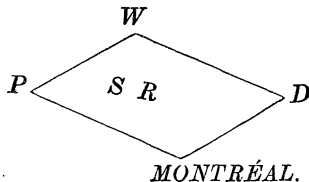
Veillez avoir la bonté de nous transmettre quatre échantillons de boulons, avec la garantie que les autres seront de même qualité, et dites-nous quand vous serez prêts pour l'inspection et l'expédition. Les caisses seront marquées comme plus bas.

Veillez voir à ce que la livraison se fasse à Newport pas plus tard que le 25 de ce mois, et vous obligerez,

Vos obéissants serviteurs,

STEPHENS ET REYNOLDS.

Marques pour caisses.



CONTRAT passé ce vingt-neuvième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-dix-neuf, et fait en triplicata.

Entre la West Cumberland Iron and Steel Company, à responsabilité limitée, (ci-après appelée la compagnie), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par l'honorable sir Charles Tupper, ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, (ci-après appelé le ministre), de la seconde part ;

FAIT FOI que la compagnie, en considération des conditions et conventions, ci-après mentionnées, par le présent, convient avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, de fabriquer, fournir et délivrer, à la satisfaction du ministre, en conformité pleine et entière des termes et de la véritable intention et signification de la spécification ci-annexée, marquée A (qui est par le présent déclarée et convenue être partie intégrante de cette convention, et devoir être prise et lue comme y étant incorporée et qui est ci-après appelée la spécification), cinq mille tonnes de rails d'acier du type du chemin de fer canadien du Pacifique (ci-après appelé le chemin de fer), ainsi que tels nombre et quantité proportionnels d'éclisses d'acier qui peuvent être nécessaires à la pose des rails sur la voie du dit chemin de fer ; et aussi conjointement avec tels nombre et quantité proportionnels de boulons et d'écrous de fer qui peuvent être requis pour les rails sur la voie du chemin de fer, la livraison de ces effets respectivement devant être faite en entrepôt sur tel quai dans le port de la cité de Montréal que le ministre indiquera comme suit :—trois mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre proportionnels respectivement d'éclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer nécessaires à la pose des dits rails, le ou avant le premier jour d'octobre de la présente année, mil huit cent soixante et dix-neuf ; et la balance ou quantité restante de deux mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer nécessaires à la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée le ou avant le premier jour de novembre de l'année mil huit cent soixante-dix-neuf, la période fixée pour la livraison étant la condition essentielle du contrat. En considération de quoi, Sa Majesté, représentée comme susdit, convient par le présent de payer à la compagnie ou à ses représentants légaux, la somme de quatre louis dix-neuf chelins pour chaque tonne des dits rails et éclisses, pour la même quantité de cinq mille tonnes des dits rails, et une quantité proportionnelle d'éclisses respectivement mentionnée ci-dessus, et la somme de neuf louis quinze chelins pour chaque tonne des boulons de fer et écrous proportionnés et requis pour les rails, tel que mentionné ci-dessus ; le poids respectif des rails, éclisses, boulons et écrous en fer étant de deux mille deux cent quarante livres par tonne, le tout payable comme suit, savoir : quatre-vingt pour cent ou environ du prix de chaque envoi sera payé à-compte à la compagnie par l'intermédiaire de la Banque de Montréal dans la cité de Londres, en Angleterre, ou du banquier ou de tout autre agent dûment autorisé du Canada en Angleterre, sur présentation du connaissement de tel envoi, des polices ou papiers d'assurance sur le dit envoi, et des certificats d'inspection signés de l'inspecteur nommé par le ministre à cette fin, et la balance ou somme restante de vingt pour cent du prix du contrat plein et entier, sur le certificat de l'ingénieur en chef du chemin de fer que ce contrat et convention ont été dûment exécutés, et que la quantité, la qualité et le poids stipulés des dits rails ont été délivrés, en conformité entière avec la spécification et avec ce contrat sur le quai désigné en la cité de Montréal susdite, en bonne condition et exempts des frais et dépens d'expédition, d'assurance, de transport, de quaiage, de havre, de débarquement et autres droits et dépenses en rapport avec les dits rails ; pourvu et il est par le présent convenu que l'acceptation à la cité de Montréal susdite d'aucun nombre de tonnes d'aucun envoi des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer, ou d'aucun de ces articles respectivement, ne constituera pas une acceptation du tout de chaque lot d'aucun envoi ou délivrance à Montréal susdit ; mais que le ministre pourra accepter et rejeter partie de chaque lot respectivement, quand celle-ci ne se trouvera pas être en conformité avec cette spécification et ce contrat, et dans ce cas le montant du paiement pour la partie ainsi acceptée sera en conformité avec les conditions de la présente restriction,

et la partie ainsi rejetée sera laissée aux risques, frais et dépens de la compagnie ; et il est de plus convenu que l'inspecteur, en Angleterre, qui doit être nommé par le ministre à cette fin, aura plein pouvoir de rejeter aucuns des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer qui, dans son opinion, ne seront pas complètement et sous tous les rapports en conformité et d'accord avec la spécification et ce contrat ; et de plus que pour garantir la due exécution de ce contrat par la compagnie, la somme de mille deux cents cinquante livres sterling, soit par des reçus de dépôts à la banque ou par des valeurs au montant de la dite somme, ou autres garanties approuvées par le ministre, ou le banquier ou autre agent dûment autorisé du Canada à Londres, Angleterre, sera dans les dix jours de cette date déposée à la banque de Montréal, à Londres, Angleterre, au crédit du ministre des finances du Canada, pour par lui en disposer pour suppléer à aucune faute de la compagnie dans la due exécution de ce contrat et de cette convention ; mais Sa Majesté ou le Canada, ou aucun ministre, officier ou agent ne sera dans aucun cas responsable d'aucun intérêt sur ce dépôt ni d'aucune perte ou diminution dans ces valeurs ; et il est de plus convenu que si par des grèves ou des circonstances extraordinaires en dehors de son contrôle, la compagnie était incapable de compléter les dites délivrances ou aucune d'elles à la date respective spécifiée, un délai n'excédant pas trois mois sera accordé pour telle délivrance incomplète, et après cela, seulement tel autre délai que le ministre pourra accorder par écrit à cette fin.

EN FOI DE QUOI la compagnie a mis et apposé au présent son sceau de corporation, et le président et le secrétaire de la compagnie leurs signatures, et le ministre sa signature et apposé son sceau, et le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux du Canada a contresigné le dit acte le jour et l'an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Le sceau de la West Cumberland Iron and Steel Company, à responsabilité limitée, a été mis et apposé aux présentes par  
 WILLIAM WILSON,  
 secrétaire de la dite compagnie,  
 et les présentes signées par  
 ANDREW GREEN THOMPSON,  
 directeur, pour le président, et le dit  
 WILLIAM WILSON, secrétaire de la dite  
 compagnie dans la province  
 JOS. HANNAH,  
 29 août 1879.

[L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, en présence de

H. A. FISSIAULT. } CHARLES TUPPER,  
 Ministre des chemins de fer et des canaux.

F. BRAUN, [L.S.]  
 Secrétaire, ministère des chemins de fer et des canaux,  
 Canada.

**DÉVIS (A) AUQUEL IL EST RÉFÉRÉ DANS LE CONTRAT  
CI-JOINT.**

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.—SPÉCIFICATION DU TYPE DES LISSES  
D'ACIER, 57½ LBS., ET DES ATTACHES.

*Rails.*

1. Les rails doivent être laminés avec soin, partout uniformes, semblables au gabarit, et de la forme connue comme le rail type du chemin de fer canadien du Pacifique.

2. L'acier employé pour confectionner les rails doit être de première qualité, de telle sorte qu'il produise le meilleur rail fabriqué et le mieux adapté au climat du Canada. Les bouts doivent être coupés droit et perpendiculaires à l'axe du rail. Le champignon doit être parfaitement lisse et sans aucun défaut; la semelle nette et sans barbares. Il ne faut pas essayer de remédier aux défauts dans les rails après le laminage, soit en les martelant ou en les corroyant; de même il ne sera pas permis de rechauffer les rails pour les couper.

Le dressement des rails doit être fait à froid par pression.

Chaque rail doit être distinctement marqué sur la tige comme suit: *C. P. R. steel*, avec le nom du fabricant et l'année.

3. Le poids du rail doit être aussi près que possible de 57½ lbs par verge, et il faut prendre tous les moyens pour lui donner ce poids. Lorsque le laminage aura été commencé, et à d'autres périodes de la fabrication, dix rails parfaitement conformes à la section seront pesés, et s'ils n'ont pas le poids voulu, il faudra faire dans la section les légères modifications nécessaires pour amener le poids à 57½ lbs. par verge. Aucun rail ne sera accepté s'il varie de plus d'un pour cent en plus ou en moins, du poids normal de 57½ lbs. par verge, et aucun paiement ne sera fait pour un excédant de poids.

4. La longueur générale des rails sera de 30, 28, 26 et 24 pieds, mais on en acceptera une certaine quantité, n'excédant pas 10 pour cent, de longueurs moindres (22, 20, 19 et 18 pieds). Les rails de 19 pieds doivent être marqués spécialement avec de la peinture rouge.

Les rails courts ne doivent pas être faits ainsi à dessein, mais doivent être coupés de ceux des rails longs dont les bouts peuvent être défectueux. La longueur des rails doit être telle que mentionnée ci-dessus, et on n'admettra aucune déviation de la longueur exacte qui soit plus de  $\frac{3}{8}$  de pouce en plus ou en moins; soit une variation possible entre deux rails de tout au plus de  $\frac{3}{8}$  de pouce, l'un pouvant être  $\frac{3}{16}$  trop long et l'autre  $\frac{3}{16}$  trop court.

5. Deux trous doivent être faits près de chaque bout au foret, mais non au poinçon, ni au poinçon et ensuite alésés. Ces trous doivent être de forme oblongue, de 1 pouce par  $\frac{7}{8}$  de pouce suivant le dessin, le centre des trous à 2½ et 7½ pouces respectivement du bout du rail. Deux encoches seront pratiquées dans la semelle à chaque bout du rail avec coins arrondis, et le tout doit être dans la position indiquée au plan.

Il faut prendre tout le soin possible pour faire que chaque rail et chaque attache soit échangeables à volonté.

6. Les rails seront inspectés durant les procédés de fabrication par un ingénieur ou inspecteur nommé par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada. Cet officier aura le droit d'être admis dans l'usine à toute heure, et le pouvoir de rejeter tous les rails qui, dans son opinion, ne sont pas du type voulu quant à la forme ou à la qualité.

Outre l'examen externe fait avec soin, les rails seront sujets aux épreuves suivantes, aux frais du fournisseur.

On choisira un rail sur chaque 100 tonneaux (ou un ou plusieurs rails pris au hasard sur le produit de l'ouvrage de chaque jour) et on l'éprouvera comme suit:—

a. Une partie du rail placée sur des supports éloignés de quatre pieds l'un de l'autre, doit subir sans fracture le choc d'un boulet pesant une tonne et tombant d'une hauteur de vingt pieds.

b. Une autre partie du rail placée sur des supports disposés de la même manière sera soumise aux coups successifs d'un boulet de trois quarts tombant de trois, de quatre et de cinq pieds, et la flexion ne doit pas excéder  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{2}$  pouce respectivement.

Si le premier rail pris sur le lot de 100 tonnes ne résiste pas aux épreuves ci-dessus, le lot sera divisé par moitié et un rail de chaque moitié (50 tonnes) éprouvé. Si ces épreuves ne réussissent pas, tout le lot doit être rejeté.

L'épreuve des poids tombant sera continuée jusqu'à ce qu'il en résulte une fracture, et les faits seront dûment consignés et rapportés.

Les épreuves se feront aux frais des fabricants. Les épreuves doivent être consignées dans un rapport signé par l'inspecteur chargé de l'acceptation et par l'agent du fabricant présent aux épreuves. Tous les rails rejetés doivent être peints en blanc aux deux bouts et des deux côtés de la tige sur les lettres C. P. R. Les rails acceptés seront pesés et chaque rail sera marqué aux deux bouts des initiales de l'inspecteur.

#### ÉCLISSES D'ACIER.

1. Les éclisses doivent être faites de manière à s'adapter au rail type du chemin de fer canadien du Pacifique, de la même qualité d'acier doux et affiné que les rails, et elles pourront être soumises à telles épreuves que l'on exigera.

2. Il sera fourni un gabarit d'après lequel deux éclisses échantillons seront faites, et lorsqu'elles auront été approuvées par l'ingénieur elles serviront de type pour le fini et le poids.

3. Elles doivent être longues de 20 pouces, carrées aux extrémités, parfaitement droites et lisses sur chaque face, et partout d'une coupe uniforme.

4. Quatre trous tels que désignés sur le dessin seront pratiqués au poinçon, à chaud, dans chaque éclisse. Ces trous doivent être nets et à plomb, coupés carrément dans l'éclisse et exactement au centre de la largeur, exempts d'ébarbures de chaque côté et parfaitement corrects sous le rapport des dimensions et de la position.

5. Il faut prendre tous les moyens de faire les éclisses uniformément semblables au gabarit et exactement conformes au dessin, de sorte qu'elles s'adaptent aux rails parfaitement et sans distinction.

6. Les éclisses doivent être plongées dans une substance qui les empêchera de rouiller, et ensuite attachées par paquets de dix, en la manière usitée pour l'expédition.

#### BOULONS ET ÉCROUS.

1. Les boulons de  $\frac{3}{4}$  de pouce de diamètre,  $3\frac{3}{4}$  pouces de long, doivent être faits avec têtes en champignon et cols carrés, suivant le dessin.

Les écrous doivent être carrés.

2. Le fer doit être de qualité flexible et fibreuse, égal au "Best Best Staffordshire," et l'ingénieur-inspecteur peut l'accepter ou le refuser.

3. L'exécution et le fini doivent être parfaits, en ayant grand soin que les faces internes de la tête et de l'écrou soient exactement normales à l'axe du boulon.

4. La tête et le col du boulon doivent être solides. Le filet de vis doit être du type Whitworth, de dix pas au pouce, coupé net, s'adaptant étroitement dans l'écrou et fait de manière à tenir sur toute sa longueur.

5. Des échantillons seront soumis à l'ingénieur-inspecteur avant de commencer la fabrication, et le tout sera sujet à une inspection en aucun temps.

6. Les boulons et écrous doivent être chauffés et plongés dans une substance qui les empêchera de rouiller, et emballés dans de fortes caisses cerclées de fer, chaque caisse ne contenant pas plus de 2 quinquaux.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

OTTAWA, 15 juillet 1879.

La West Cumberland Iron and Steel Co., (à responsabilité limitée)

WM. WILSON,

*Secrétaire.*

29 août 1879.

19.

A.

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

## DEVIS.

## BÂTIMENT COMMUN POUR LES VOYAGEURS ET POUR LE FRET.

1. Les matériaux servant à la charpente et à l'achèvement des murs, des cloisons, de la toiture, etc., devront être de la meilleure qualité dans l'espèce. Les bois de charpente pourront être en épinette blanche, et les ouvrages de menuiserie et le lambrisage en pin blanc. Les pièces devront être bien équarries, le bois parfaitement sain, exempt de fissure, de gros nœuds, et de tout autre défaut.

2. Les dimensions générales, la hauteur des chambres, et les dispositions intérieures, sont indiquées sur les plans. Les chambres du premier étage ne seront pas terminées à l'intérieur.

3. Les pièces de fondation des bâtiments et plates formes seront en cèdre ou épinette rouge, bien appuyées, et on fera les excavations et les nivellements nécessaires pour cette fin.

4. La charpente consistera dans une sole et une sablière de 6 pouces sur 4, assemblées à mi-bois aux angles et chevillées. On mettra des poteaux de 6 pouces sur 6 à chacun des angles du bâtiment, de chaque côté des portes et fenêtres et sous les allèges. D'autres poteaux de 6 pouces sur 4 seront placés dans les intervalles à des distances d'au plus 4 pieds. Les poteaux, de 6 pouces sur 2, seront placés à environ 2 pieds 6 pouces, et bien cloués aux autres. Les murs extérieurs auront les bois de colombage nécessaires au lattis. Le tout devra être convenablement disposé, pour les portes et les fenêtres.

5. Les murs extérieurs de la bâtisse seront recouverts de planches de pin d'un pouce d'épaisseur, de qualité marchande, larges de 9 pouces, assez longues pour aller du bord inférieur de la sablière au bord inférieur, et bien clouées avec des clous découpés à froid de 3 pouces de long.

6. Après que les planches auront été clouées, les joints seront recouverts avec des tringles de pin de première qualité, de trois pouces sur un, de la longueur des planches, et cloués avec des clous découpés à froid, de 2½ pouces.

7. Le toit sera construit de la manière indiquée, les chevrons, de 9 x 2, placés à 2 pieds 6 pouces d'axe en axe, et joints par un entrait de 9 x 2. Les chevrons projeteront de 7 pieds les murs du bâtiment,

8. La projecture du toit sera soutenue par de fortes consoles en pin, d'une seule pièce de 6 pouces sur 6, avec moulure aux extrémités, et solidement chevillées aux poteaux du bâtiment.

9. Les chevrons seront recouverts de planches assorties, d'un pouce d'épaisseur, en pin ou en épinette blanche, larges d'au plus 9 pouces, posées plein sur joint quand la chose sera possible, et bien clouées avec des clous découpés à froid de 3 pouces, et trois de chaque côté pour chaque travée.

10. Les planches du toit seront recouvertes de bardeaux en cèdre ou en pin de première qualité, posés sur une couche de mortier, ne débordant pas de plus de 4 pouces, bien cloués aux planches à environ 6 pouces au-dessus du joint.

11. Le toit se terminera par deux planches de 6 pouces de large faisant angle, et sur leur joint sera posé une lierne de 2½ pouces de diamètre.

12. La saillie du toit sera recouverte en dessous en planches de pin d'un pouce, bien proportionnées, rabotées, rainurées et bouvetées, et larges d'au plus 4 pouces. L'extrémité des chevrons et des planches du toit se terminera en corniches de cloisonnage, avec un soliveau de face débordant, tel qu'indiqué avec plan.

13. Les solives des planchers seront en madriers de 12 pouces sur 3, et placées à 18 pouces d'axe en axe, joint par deux poutres traversières d'un pouce sur 3. Les

solives dans les bureaux et salles d'attente seront recouvertes d'un double plancher. Le premier sera fait de planches d'un pouce clouées de forts clous coupés de 3 pouces ; le second, cloué par dessus le premier avec des clous coupés de 4 pouces, aura 1½ pouce, et sera raboté, rainuré et bouveté. Le bureau et la salle d'attente auront un entre-plancher. Les tringles seront de 1 pc. x 1½ bien clouées, recouvertes d'un plancher grossier, sur lequel sera posé une bonne couche de mortier.

14. Le mur de refend, entre la chambre aux bagages et le bureau sera en bois de colombage de 2 sur 6. Les autres cloisons seront placées tel qu'indiqué aux plans : bois de coulombage de 2 pcs. sur 4. Les poteaux pour les montants des portes et les angles sortants auront 4 pouces ou seront doubles.

15. Les cadres des fenêtres et des portes, et la faite de la base et le lambris d'appui affleureront l'enduit.

16. Les fenêtres auront un double cadre, des montants à poulies de 1½ pouce d'épaisseur, des croisées de 2 pouces d'épaisseur, à renvoi d'eau, une seule étant mobile, fournie de poulies, cordes et poids, et les attaches nécessaires ; elles auront une boiserie en dedans et en dehors, et des vasistas aux endroits indiqués sur le plan. Les vitres des fenêtres et dormants de croisée seront de 21 oz. et de la fabrique Chance's Smetwick.

17. Les portes extérieures des salles d'attente seront, telles qu'indiquées au plan, en planches de pin de 2 pouces, avec panneaux et moulures, et munies de fortes pentures et de loquets et serrures acceptés. Les portes intérieures auront 1½ pouce d'épaisseur, à panneaux et moulures, et munies de toutes les pentures et serrures nécessaires. Les portes des salles du fret seront en pin sec de 2 pouces, avec deux épaisseurs d'assemblage à rainure et à languette, placées diagonalement et bien liées ; elles glisseront sur des galets du centre vers les côtés, où elles seront reçues dans un encadrement intérieur, et seront pourvues de galets, fermetures et serrures.

18. Les murs des salles d'attente, bureau, chambre aux bagages et cabinets, auront jusqu'à la hauteur de quatre pieds un doublage en planches de pin rabotées, assorties et quarderonnées, placées verticalement et sans ornements au sommet. Le mur, en dessous du doublage, aura un enduit.

19. Les plafonds, les murs et les cloisons dans le bureau, les salles d'attente, les chambres de bagages et les cabinets seront lattés, plein sur joint, de lattes solides et de bonne qualité, le tout couvert de trois enduits, dont le premier contenant assez de mortier pour bien adhérer. Le mortier sera fait de chaux nouvelle et d'un sable gros mais net, qui devra avoir été accepté auparavant.

20. L'intérieur de la salle du fret sera doublé de planches de pin épaisses d'un pouce et larges de 9, jusqu'à une hauteur de 8 pieds 6 pcs. du plancher. Le tout sera bien fixé avec des clous coupés de 3 pouces aux poteaux, et le plancher sera en bonnes planches saines de 3 pouces, bien fixées aux solives par des clous coupés de 6 pouces.

21. Il devra y avoir un cabinet d'aisance dit "Moulds," construit d'après un plan approuvé, et placé dans un endroit qui sera indiqué. Le siège de ce cabinet sera en la forme ordinaire, et aura un couvercle assujéti en arrière par deux pentures.

22. Une forte plate-forme en planches de 3 pcs. sera construite à un endroit indiqué, pour porter une cheminée, laquelle sera faite en briques de première qualité et se terminera au sommet de la manière indiquée aux plans.

23. Toute la boiserie, intérieure et extérieure, à l'exception des bardeaux, devra recevoir quatre couches, à part de la laque sur les nœuds, de peinture anti-corrosive à l'huile de lin de première qualité, de couleur pâle et d'après indication. Les bardeaux recevront deux couches de peinture anti-corrosive à l'huile de lin, couleur d'ardoise, d'après indication.

24. Les plates-formes auront les dimensions indiquées au plan, et seront posées sur des poutres et des solives aplanies, en cèdre ou en épinette rouge, tel qu'indiqué, le tout planchéié en travers de bons madriers de 2 pouces, l'extrémité, près de la voie, devant être de niveau avec la surface des lisses, et la plate-forme ayant une inclinaison de quatre pouces, en montant, de ce point au plancher de la salle d'attente,



avec lequel elle sera aussi de niveau. En face de la salle du fret, on construira une plate-forme pour le fret, de 8 pieds de large et de 3 pieds 9 pouces au-dessus du niveau des lisses, tel qu'indiqué.

25. Ce devis, ainsi que le plan indiqué, seront considérés comme donnant une idée générale des ouvrages requis, et toute omission dans l'un ou l'autre ne devra pas être considérée comme invalidant le contrat, et les soumissionnaires doivent tout inclure dans leurs soumissions, les choses mentionnées et celles qui ne le seraient pas, attendu qu'ils devront compléter l'ouvrage selon la véritable intention et signification de ce plan et devis pour les prix stipulés au contrat.

26. L'entrepreneur devra de temps à autre prendre à ses frais des assurances contre le feu et transporter les polices au ministre des chemins de fer et des canaux, au montant des sommes qui auront été avancées sur les travaux.

27. L'entrepreneur devra trouver les matériaux et la main-d'œuvre et construire les bâtiments pour le prix stipulé au contrat; il commencera les opérations aussitôt après la signature du contrat, et les poursuivra de façon à assurer leur achèvement et à pouvoir les livrer au temps spécifié dans la soumission.

28. Nulle soumission ne sera reçue si elle n'est pas faite sur une des formules imprimées à cette fin, et si elle n'est accompagnée d'un chèque de banque accepté de *deux cents piastres*, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse ou néglige de passer contrat, lorsqu'il y sera appelé, pour les prix mentionnés dans la soumission. Dans le cas où une soumission ne sera pas acceptée, le chèque sera remis.

29. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent, soit son équivalent en effets publics, bons municipaux, actions de banque, représentant environ cinq pour cent de la somme ronde spécifiée au contrat.

30. L'entrepreneur fournira les garanties au gré du ministre des chemins de fer et des canaux, lequel devra signer avec lui un contrat comprenant cette spécification et les autres clauses ordinaires.

31. Les paiements se feront à mesure que l'ouvrage avancera, sur certificat de l'ingénieur, moins une retenue de 10 pour cent, jusqu'à la pleine et entière exécution du contrat.

32. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

BUREAU DU CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE.

Ottawa, 15 juin 1879.

Le présent CONTRAT, fait et passé le quinzième jour d'août mil huit cent soixante et dix-neuf, entre RICHARD DICKSON, de Selkirk, dans la province du Manitoba, constructeur et charpentier (ci-après appelé l'entrepreneur), de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux, de la seconde part, FAIT FOI qu'en considération des conventions et stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, l'entrepreneur convient et stipule de son côté avec Sa Majesté de ce qui suit :

*Ouvrage.—Ingénieur.*

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par l'entrepreneur en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses assistants agissant d'après ses instructions, et toutes instructions ou ordres ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation, et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

*Parties contractantes.*

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs de l'entrepreneur et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où l'entrepreneur sera concerné, ses exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

*Main-d'œuvre, outillage et matériaux.—Temps limité pour l'exécution des travaux.*

3. L'entrepreneur devra, à ses propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé ci-annexé, et devra exécuter et compléter entièrement les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté le ou avant le premier jour de novembre, A. D., mil huit cent soixante-dix-neuf.

*Matériaux et main-d'œuvre.*

Les travaux devront être faits avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complétés le mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre (lesquels devis sont par le présentes déclarés faire partie du présent contrat), et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

*Les omissions devront être rectifiées.*

4. Le devis et le mémoire susdits, ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omis ou mal représenté qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, l'entrepreneur, à ses propres frais et dépens, exécutera telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

*L'ingénieur pourra faire exécuter tous travaux additionnels et modifier les plans.*

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ces travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter, ou le prix de son exécution, et l'entrepreneur devra immédiatement se conformer à ces réquisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet; mais l'entrepreneur ne devra faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'il n'en ait reçu l'ordre de l'ingénieur, et il n'aura droit à aucune indemnité pour toute modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation, n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise par écrit à l'entrepreneur, et à moins que le prix à payer pour ces ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre; et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux, et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et l'entrepreneur devra obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à son droit d'être payé pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

*Ces changements n'invalideront pas le contrat.*

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

*Limite de la dépense en vertu de ce contrat.*

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme quinze mille huit cent deux piastres et quarante centins, laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat,—il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, l'entrepreneur sera alors tenu de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et l'entrepreneur n'aura plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront en vertu de ce contrat; et l'entrepreneur s'engage par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. L'entrepreneur ne pourra dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels il comptait.

*L'ingénieur sera le seul juge de l'ouvrage, des matériaux, etc.*

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et l'entrepreneur n'aura pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit de l'entrepreneur d'être payé pour les dits travaux.

*Cédule des prix.*

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

*Contre-maitre.*

10. L'entrepreneur devra avoir sur les lieux un contre-maitre compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maitre incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maitre devra être considéré comme le représentant légal de l'entrepreneur, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

*Matériaux impropres et ouvrages imparfaits.*

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir l'entrepreneur d'enlever ces choses et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas, et l'entrepreneur devra se conformer et se conformera immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures l'entrepreneur ne s'est pas conformé à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas l'entrepreneur devra payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables à l'entrepreneur.

*Tout outillage et matériaux deviendront la propriété de Sa Majesté.*

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par l'entrepreneur pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins

qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Majesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par l'entrepreneur de tous tels deniers qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés à l'entrepreneur.

*Insuffisance des machines.—Augmentation du matériel ou de la main-d'œuvre.*

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par l'entrepreneur sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé à l'entrepreneur, requérir ce dernier d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où l'entrepreneur ne se conformerait pas en tous points au dit avis dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent de l'entrepreneur et pour son compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens de l'entrepreneur, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines et autre matériel, ou matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par l'entrepreneur, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables à l'entrepreneur; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel ou matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par le dit entrepreneur ou en son nom.

*Délais dans l'exécution.—L'entreprise pourra être enlevée à l'entrepreneur.*

14. Dans le cas où l'entrepreneur ferait défaut ou retarderait de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur à l'entrepreneur, le mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où l'entrepreneur deviendrait insolvable, ou ferait une cession au profit de ses créanciers, ou négligerait soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux de l'entrepreneur et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas l'entrepreneur ne pourra réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeurera néanmoins responsable de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté, aux fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

*Les dommages résultant de pertes ou accidents seront supportés par l'entrepreneur.*

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces derniers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques de l'entrepreneur; et si telle perte ou tel dommage,

arrive avant tels achèvement final, délivrance et acceptation, l'entrepreneur devra immédiatement, et à ses propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

*L'entrepreneur n'aura droit à aucune indemnité en cas de retard.*

16. L'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande, ou tenter aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté, pour tous dommages qu'il pourrait éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté, et il est convenu que dans le cas de tout tel retard l'entrepreneur obtiendra une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

*L'entrepreneur ne pourra concéder ou transférer son contrat.—L'entreprise pourra lui être enlevée.*

17. L'entrepreneur n'aura le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes; et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où l'entrepreneur consentirait toute telle cession ou tout tel contrat, alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucuns paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux à l'entrepreneur et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux; et alors l'entrepreneur ne pourra faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeurera néanmoins responsable pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par l'entrepreneur; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par lui pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

*Responsabilité de l'entrepreneur en cas de dommages.*

19. L'entrepreneur sera responsable de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de sa part, et il devra à ses propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires nécessaires pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations durant l'exécution des dits travaux.

*Entrepreneur négligeant de payer ses employés.*

20. Si l'entrepreneur manque en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par lui sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis à l'entrepreneur d'avoir à payer tels salaire ou gages; et s'il s'écoule deux jours

sans que l'entrepreneur paie en entier ces salaires jusqu'à la date de leur paiement, ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date, et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit de l'entrepreneur, et l'entrepreneur convient avec Sa Majesté de rembourser sur-le-champ toutes les sommes ainsi payées.

*Protection des jalons et marques.*

21. L'entrepreneur devra protéger et ne devra pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placés sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devra prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

*Adresse de l'entrepreneur.*

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné à l'entrepreneur sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aura été laissé au bureau de l'entrepreneur ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue de l'entrepreneur.

*Cédule des prix.*

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec l'entrepreneur, qu'il sera payé pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

Milles.	Station.	Description et dimensions.	Prix total.
			\$ cts.
.....	Emerson.....	Bâtiment de station, 120 pds. sur 24 pds., plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière aux extrémités.....	3,340 40
10	Penza.....	Bâtiment de station, 60 pds. sur 24 ; plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités.....	2,030 40
18	Arnaud.....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
26	Dufrost.....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
35	Otterburn.....	Bâtiment de station 60 pds. sur 24pds. ; plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités.....	2,030 40
43	Niverville.....	Bâtiment de station, 60 pds. sur 24 pds. ; plateforme, 300 pds. sur 12 pds., de front, et allonges en arrière, aux extrémités.....	2,030 40
54	Saint-Norbert.....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
62	Saint-Boniface.....	Bâtiment de station, 120 pds. sur 24 pds. , plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités.....	3,340 40
70	.....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
77	Gonor.....	Plateforme seule, 100 pds. sur 12, y comp. la partie exhaussée...	200 00
85	Selkirk.....	Bâtiment de station, 60 pds. sur 24 pds. ; plateforme, 300 pds. sur 12 pds. de front, et allonges en arrière, aux extrémités.....	2,030 40
		Total .....	15,802 40

*Paiements.*

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du

présent contrat, seront faits à l'entrepreneur tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre alors en office pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir ou d'être payé des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

#### *Estimations mensuelles.*

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle l'entrepreneur aura justement droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que l'entrepreneur a en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'il croit n'être pas comprises dans les certificats, il devra faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après ses prétentions, telles réclamations auront été omises.

#### *Réclamations des entrepreneurs.*

26. L'entrepreneur, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devra les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui lui en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et l'entrepreneur ne pourra plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

#### *Mesurage des travaux.*

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur de l'entrepreneur de la responsabilité qu'il assume par les présentes; mais il devra, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

#### *Suspension des travaux.—Reprise.*

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards à l'entrepreneur, alors il lui sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus. Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et l'entrepreneur ne pourra produire aucune réclamation pour dommage à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par l'entrepreneur d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, l'entrepreneur devra immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.



*Allocation votée par le Parlement.*

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le Parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner à l'entrepreneur avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis l'entrepreneur pourra, s'il le juge à propos, suspendre l'exécution des travaux—mais il n'aura dans aucun cas le droit de recevoir aucun paiement pour les travaux qu'il aura exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le Parlement. Et dans aucun cas l'entrepreneur n'aura et ne pourra faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

*Boissons enivrantes.*

30. L'entrepreneur ne devra permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

*On ne travaillera pas le dimanche.*

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et l'entrepreneur devra prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

*L'ingénieur en chef jugera des différends.*

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes déferée à l'ingénieur, devront être déferés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit de l'entrepreneur de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenus dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

*Annulation du contrat.*

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et d'annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet à l'entrepreneur. L'entrepreneur, toutefois, aura le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir tous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été

déterminés par les parties, ou bien, en cas de désaccord, qui pourront avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada ; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée à l'entrepreneur ou réclamée par lui pour les matériaux qu'il se sera procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels il comptait, soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'il se sera ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi l'entrepreneur a apposé aux présentes ses seing et sceau, et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par l'entrepreneur en présence de  
H. A. FISSIAULT. }

R. DICKSON, [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le ministre et contresigné par le secrétaire en présence de  
H. A. FISSIAULT. }

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et des canaux.*

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

[L.S.]

#### CAUTIONNEMENT.

LE PRÉSENT CONTRAT, fait le quinzième jour d'août mil huit cent soixante-dix-neuf, entre JOHN McKECHNIE, de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et WILLIAM W. McMILLAN, du même lieu, faisant affaires comme marchands en général, en société, sous les nom et raison de "McKechnie et McMillan," et JAMES McLENAGHEN, de Winnipeg, marchand, dans la dite province de Manitoba, (ci-après appelés les cautions) de la première part, et Sa Majesté la reine Victoria, de la seconde part ;

FAIT FOI QUE, les cautions, tant pour eux-mêmes et chacun d'entre eux que pour leurs et chacun de leurs héritiers, exécuteurs et administrateurs, conjointement et solidairement, conviennent avec Sa Majesté et ses successeurs que l'entrepreneur nommé au contrat annexé aux présentes, ses exécuteurs et administrateurs, exécuteront bien et fidèlement, de temps en temps et en tout temps garderont et se conformeront à toutes et chacune des conventions, stipulations et conditions contenues dans le dit contrat, et que l'entrepreneur doit exécuter, garder et auxquelles il doit se conformer. Et de plus, les cautions conviennent et stipulent avec Sa Majesté et ses successeurs que tous les droits, privilèges et pouvoirs qui pourront, en vertu du dit contrat, être exercés par ou au nom de Sa Majesté, ou par l'ingénieur ou les ingénieurs ou autres personnes mentionnées au dit contrat, pourront être ainsi exercés sans avis contre les dites cautions, et sans en aucune manière diminuer la responsabilité ou intervenir dans la responsabilité des cautions, conformément à leurs conventions aux présentes.

En foi de quoi les parties aux présentes ont apposé leurs seing et sceau,

Signé, scellé et délivré  
en présence de  
H. A. FISSIAULT. }

JOHN McKECHNIE. [L.S.]  
WILLIAM McMILLAN. [L.S.]  
JAS. McLENAGHEN. [L.S.]

(19 I.)

CONTRAT passé ce onzième jour de septembre, en l'année mil huit cent soixante-dix-neuf, en triplicata, entre GEORGÉ THOMAS CLARK, de Dowlais, Galles, seul fidéicommissaire en vertu de l'acte de dernières volontés de feu sir John Guest, baronnet, et maintenant faisant affaires comme fabricant aux Usines d'acier et de fer de Dowlais, sous la raison sociale de "GUEST ET COMPAGNIE" (ci-après appelée "la compagnie"), et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, représentée aux présentes par l'honorable SIR CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, (ci-après appelé "le ministre"), de la seconde part;

FAIT FOI que la compagnie, en considération des conditions et conventions, ci-après mentionnées convient avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, de fabriquer, fournir et délivrer, à la satisfaction du ministre, en conformité pleine et entière des termes et de la véritable intention et signification de la spécification ci-annexée, marquée A (qui est par le présent déclarée et convenue être partie intégrante de cette convention, et devoir être prise et lue comme y étant incorporée et qui est ci-après appelée la Spécification), dix mille tonnes de rails d'acier du type du chemin de fer canadien du Pacifique (ci après appelé le chemin de fer), ainsi que tels nombre et quantité proportionnels d'éclisses d'acier qui peuvent être nécessaires à la pose des rails sur la voie du dit chemin de fer.

*Et aussi conjointement* avec tels nombre et quantité proportionnels de boulons et d'écrous de fer qui peuvent être requis pour les rails sur la voie du chemin de fer, la livraison de ces effets respectivement devant être faite, quant à la première quantité de cinq mille tonnes, au choix de la compagnie, sur tel quai à la Pointe-Lévi, vis-à-vis la cité de Québec, ou en la cité de Montréal, en Canada, et quant à la seconde quantité de cinq mille tonnes sur tel quai à la Pointe-Lévi susdite, en entrepôt, que le ministre indiquera comme suit:—cinq mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre proportionnels respectivement d'éclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer nécessaires à la pose des dits rails, le ou avant le premier jour d'octobre de la présente année, mil huit cent soixante et dix-neuf; et la balance ou quantité restante de cinq mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer nécessaires à la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée, le ou avant le premier jour de juin de l'année mil huit cent quatre-vingt, la période fixée pour la livraison étant la condition essentielle du contrat. En considération de quoi, Sa Majesté, représentée comme susdit, convient par le présent de payer à la compagnie ou à ses représentants légaux, la somme de quatre louis dix-sept chelins six deniers pour chaque tonne des dits rails, pour la dite quantité de cinq mille tonnes des dits rails en premier lieu mentionnés ci-dessus, et la somme de cinq louis dix-sept chelins et six deniers pour chaque tonne d'éclisses en acier, et la somme de douze louis pour chaque tonne de boulons et écrous respectivement proportionnés et requis pour les rails en premier lieu ci-dessus mentionnés, et la somme de cinq louis pour chaque tonne des dits rails pour la quantité de cinq mille tonnes des dits rails en second lieu ci-dessus mentionnés, et la somme de six louis pour chaque tonne d'éclisses en acier, et la somme de douze louis pour chaque tonne de boulons et écrous en fer respectivement proportionnés et requis pour les rails en second lieu ci-dessus mentionnés, le poids respectif des dits dix mille tonnes de rails, et de la quantité proportionnelle et requise d'éclisses en acier et de boulons et écrous en fer ci-dessus mentionnés étant de deux mille deux cent quarante livres par tonne, le tout payable comme suit, savoir: quatre-vingt pour cent ou environ du prix de chaque envoi sera payé à-compte à la compagnie par l'intermédiaire de la Banque de Montréal dans la cité de Londres, en Angleterre, ou du banquier ou de tout autre agent dûment autorisé du Canada en Angleterre, sur présentation du connaissance de tel envoi, des polices ou papiers d'assurance sur le dit envoi, et des certificats d'inspection signés de l'inspecteur nommé par le ministre à cette fin, et la balance ou somme restante

de vingt pour cent du prix du contrat plein et entier, sur le certificat de l'ingénieur en chef du chemin de fer que ce contrat et convention ont été dûment exécutés, et que la quantité, la qualité et le poids stipulés des dits rails ont été délivrés en conformité entière avec la spécification et avec ce contrat sur le quai désigné en la cité de Montréal susdite, en bonne condition et exempts des frais et dépens d'expédition, d'assurance, de transport, de quaiage, de havre, de débarquement et autres droits et dépenses en rapport avec les dits rails; et il est par les présentes convenu que, pour les fins de paiement de la balance de vingt pour cent, les mots "du prix du courant plein et entier" contenus dans la clause précédente prendront effet et la dite balance de vingt pour cent sera payable sur chaque quantité distincte de rails et d'éclisses et de boulons et écrous de fer en nombre proportionnel, délivrables à chacune des dates qui y sont mentionnées, mais qu'ils n'auront aucun autre effet sur ce contrat comme tout; pourvu et il est par le présent convenu que l'acceptation à la cité de Montréal susdite d'aucun nombre de tonnes d'aucun envoi des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer, ou d'aucun de ces articles respectivement, ne constituera pas une acceptation du tout de chaque lot d'aucun envoi ou délivrance à la Pointe-Lévi ou à Montréal susdit; mais que le ministre pourra accepter et rejeter partie de chaque lot respectivement, quand celle-ci ne se trouvera pas être en conformité avec cette spécification et ce contrat, et dans ce cas le montant du paiement pour la partie ainsi acceptée sera en conformité avec les conditions de la présente restriction, et la partie ainsi rejetée sera laissée aux risques, frais et dépens de la compagnie;

*Et il est de plus convenu* que l'inspecteur, en Angleterre, qui doit être nommé par le ministre à cette fin, aura plein pouvoir de rejeter aucuns des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer qui, dans son opinion, ne seront pas complètement et sous tous les rapports en conformité et d'accord avec la spécification et ce contrat;

*Et de plus* que pour garantir la due exécution de ce contrat par la compagnie, la somme de deux mille cinq cents livres sterling, soit par des reçus de dépôts à la banque ou par des valeurs au montant de la dite somme, ou autres garanties approuvées par le ministre, ou le banquier ou autre agent dûment autorisé du Canada à Londres, Angleterre, sera dans les dix jours de cette date déposée à la banque de Montréal, à Londres, au crédit du ministre des finances du Canada, pour par lui en disposer pour suppléer à aucune faute de la compagnie dans la due exécution de ce contrat et de cette convention; mais Sa Majesté ou le Canada, ou aucun ministre, officier ou agent ne sera dans aucun cas responsable d'aucun intérêt sur ce dépôt ni d'aucune perte ou diminution dans ces valeurs;

*Et il est de plus convenu* que si par des grèves ou des circonstances extraordinaires en dehors de son contrôle, la compagnie était incapable de compléter les dites délivrances ou aucune d'elles à la date respective spécifiée, un délai n'excédant pas trois mois sera accordé pour telle délivrance incomplète, et après cela, seulement tel autre délai que le ministre pourra accorder par écrit à cette fin.

EN FOI DE QUOI le dit George Thomas Clark a mis et apposé aux présentes le sceau de la compagnie, et le président et le secrétaire de la compagnie leurs signatures, et le ministre sa signature et apposé son sceau, et le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux du Canada a contresigné le dit acte le jour et l'an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Signé, scellé et délivré par George Thomas Clark, pour la compagnie, en présence de

ALFRED W. HOULSON,  
Comptable,  
Usines de Dowlais.

Signé, scellé et délivré par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, en présence de

H. A. FISSIAULT.

Contresigné par Frederick Braun, écuier, secrétaire, ministère des chemins de fer et des canaux, Canada.

GEORGE T. CLARK. [L.S.]

CHARLES TUPPER,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

F. BRAUN, [L.S.]  
Secrétaire.

*DE VIS (A) AUQUEL IL EST RÉFÉRÉ DANS LE CONTRAT  
CI-JOINT.*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.—SPÉCIFICATION DU TYPE DES LISSES  
D'ACIER, 57½ LBS., ET DES ATTACHES.

*Rails.*

1. Les rails doivent être laminés avec soin, partout uniformes, semblables au gabarit, et de la forme connue comme le rail type du chemin de fer canadien du Pacifique.

2. L'acier employé pour confectionner les rails doit être de première qualité, de telle sorte qu'il produise le meilleur rail fabriqué et le mieux adapté au climat du Canada. Les bouts doivent être coupés droit et perpendiculaires à l'axe du rail. Le champignon doit être parfaitement lisse et sans aucun défaut; la semelle nette et sans barbares. Il ne faut pas essayer de remédier aux défauts dans les rails après le laminage, soit en les martelant ou en les corroyant; de même il ne sera pas permis de rechauffer les rails pour les couper.

Le dressement des rails doit être fait à froid par pression.

Chaque rail doit être distinctement marqué sur la tige comme suit: *C. P. R. steel*, avec le nom du fabricant et l'année.

3. Le poids du rail doit être aussi près que possible de 57½ lbs par verge, et il faut prendre tous les moyens pour lui donner ce poids. Lorsque le laminage aura été commencé, et à d'autres périodes de la fabrication, dix rails parfaitement conformes à la section seront pesés, et s'ils n'ont pas le poids voulu, il faudra faire dans la section les légères modifications nécessaires pour amener le poids à 57½ lbs. par verge. Aucun rail ne sera accepté s'il varie de plus d'un pour cent en plus ou en moins, du poids normal de 57½ lbs. par verge, et aucun paiement ne sera fait pour un excédant de poids.

4. La longueur générale des rails sera de 30, 28, 26 et 24 pieds, mais on en acceptera une certaine quantité, n'excédant pas 10 pour cent, de longueurs moindres (22, 20, 19 et 18 pieds), mais de pas moins de 18 pieds. Les rails de 19 pieds doivent être marqués spécialement avec de la peinture rouge.

Les rails courts ne doivent pas être faits ainsi à dessein, mais doivent être coupés de ceux des rails longs dont les bouts peuvent être défectueux. La longueur des rails doit être telle que mentionnée ci-dessus, et on n'admettra aucune déviation de la longueur exacte qui soit plus de  $\frac{3}{16}$  de pouce en plus ou en moins; soit une variation possible entre deux rails de tout au plus de  $\frac{3}{8}$  de pouce, l'un pouvant être  $\frac{3}{16}$  trop long et l'autre  $\frac{3}{16}$  trop court.

5. Deux trous doivent être faits près de chaque bout au foret, mais non au poinçon, ni au poinçon et ensuite alésés. Ces trous doivent être de forme oblongue, de 1 pouce par  $\frac{7}{8}$  de pouce suivant le dessin, le centre des trous à 2½ et 7½ pouces respectivement du bout du rail. Deux encoches seront pratiquées dans la semelle à chaque bout du rail avec coins arrondis, et le tout doit être dans la position indiquée au plan.

Il faut prendre tout le soin possible pour faire que chaque rail et chaque attache soient échangeables à volonté.

6. Les rails seront inspectés durant les procédés de fabrication par un ingénieur ou inspecteur nommé par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada. Cet officier aura le droit d'être admis dans l'usine à toute heure, et le pouvoir de rejeter tous les rails qui, dans son opinion, ne sont pas du type voulu quant à la forme ou à la qualité.

Outre l'examen externe fait avec soin, les rails seront sujets aux épreuves suivantes, aux frais du fournisseur.

On choisira un rail sur chaque 100 tonneaux (ou un ou plusieurs rails pris au hasard sur le produit de l'ouvrage de chaque jour) et on l'éprouvera comme suit:—

a. Une partie du rail placée sur des supports éloignés de quatre pieds l'un de l'autre, doit subir sans fracture le choc d'un boulet pesant une tonne et tombant d'une hauteur de vingt pieds.

b. Une autre partie du rail placée sur des supports disposés de la même manière sera soumise aux coups successifs d'un boulet de trois quintaux tombant de trois, de quatre et de cinq pieds, et la flexion ne doit pas excéder  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{2}$  pouce respectivement.

Si le premier rail pris sur le lot de 100 tonnes ne résiste pas aux épreuves ci-dessus, le lot sera divisé par moitiés et un rail de chaque moitié (50 tonnes) éprouvé. Si ces épreuves ne réussissent pas, tout le lot doit être rejeté.

L'épreuve des poids tombant sera continuée jusqu'à ce qu'il en résulte une fracture, et les faits seront dûment consignés et rapportés.

Les épreuves se feront aux frais des fabricants. Les épreuves doivent être consignées dans un rapport signé par l'inspecteur chargé de l'acceptation et par l'agent du fabricant présent aux épreuves. Tous les rails rejetés doivent être peints en blanc aux deux bouts et des deux côtés de la tige sur les lettres C. P. R. Les rails acceptés seront pesés et chaque rail sera marqué aux deux bouts des initiales de l'inspecteur.

#### ÉCLISSES D'ACIER.

1. Les éclisses doivent être faites de manière à s'adapter au rail type du chemin de fer canadien du Pacifique, de la même qualité d'acier doux et affiné que les rails, et elles pourront être soumises à telles épreuves que l'on exigera.

2. Il sera fourni un gabarit d'après lequel deux éclisses échantillons seront faites, et lorsqu'elles auront été approuvées par l'ingénieur elles serviront de type pour le fini et le poids.

3. Elles doivent être longues de 20 pouces, carrées aux extrémités, parfaitement droites et lisses sur chaque face, et partout d'une coupe uniforme.

4. Quatre trous tels que désignés sur le dessin seront pratiqués au poinçon, à chaud, dans chaque éclisse. Ces trous doivent être nets et à plomb, coupés carrément dans l'éclisse et exactement au centre de la largeur, exempts d'ébarbures de chaque côté et parfaitement corrects sous le rapport des dimensions et de la position.

5. Il faut prendre tous les moyens de faire les éclisses uniformément semblables au gabarit et exactement conformes au dessin, de sorte qu'elles s'adaptent aux rails parfaitement et sans distinction.

6. Les éclisses doivent être plongées dans une substance qui les empêchera de rouiller, et ensuite attachées par paquets de dix, en la manière usitée pour l'expédition.

#### BOULONS ET ÉCROUS.

1. Les boulons de  $\frac{3}{4}$  de pouce de diamètre,  $3\frac{3}{4}$  pouces de long, doivent être faits avec têtes en champignon et cols carrés, suivant le dessin.

Les écrous doivent être carrés.

2. Le fer doit être de qualité flexible et fibreuse, égal au "Best Best Staffordshire," et l'ingénieur-inspecteur peut l'accepter ou le refuser.

3. L'exécution et le fini doivent être parfaits, en ayant grand soin que les faces internes de la tête et de l'écrou soient exactement normales à l'axe du boulon.

4. La tête et le col du boulon doivent être solides. Le filet de vis doit être du type Whitworth, de dix pas au pouce, coupé net, s'adaptant étroitement dans l'écrou et fait de manière à tenir sur toute sa longueur.

5. Des échantillons seront soumis à l'ingénieur-inspecteur avant de commencer la fabrication, et le tout sera sujet à une inspection en aucun temps.

6. Les boulons et écrous doivent être chauffés et plongés dans une substance qui les empêchera de rouiller, et emballés dans de fortes caisses cerclées de fer, chaque caisse ne contenant pas plus de 2 quintaux.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

OTTAWA, 15 juillet 1879.

La West Cumberland Iron and Steel Co., (à responsabilité limitée)

WM. WILSON,

*Secrétaire.*

29 août 1879.

## RÉPONSE

(19K)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, demandant copie de tous les rapports faits depuis le premier jour de mars 1879, concernant aucune portion du tracé, ou route proposée, du chemin de fer du Pacifique; aussi, des rapports d'exploration d'aucune partie de la contrée située entre le voisinage de Fort-Pelly et l'océan Pacifique, *viâ* la vallée de la rivière de la Paix ou la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de tous les arrêtés du conseil concernant telles explorations ou l'adoption de la route du dit chemin de fer du Pacifique, et de toute correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundige, concernant Port-Simpson et la navigation de la Passe Dixon.

Par ordre,

J. C. AIKINS,  
*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
2 février 1880.

N° 5.

OTTAWA, 20 février 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli le rapport en réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 16 février 1880, demandant copie de tous les rapports faits depuis le 1er mars 1879, concernant le tracé des explorations du chemin de fer du Pacifique entre Fort-Pelly et l'océan Pacifique, *viâ* la vallée de la rivière de la Paix ou la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de toute correspondance à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundige concernant Port-Simpson et la navigation de la Passe Dixon.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

A EDOUARD LANGEVIN, écr.,  
Sous-secrétaire d'État,  
Ottawa.

## N° 5.

## RAPPORT

En réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 16 février 1880, demandant copie de tous les rapports faits depuis le premier jour de mars 1879, concernant le tracé des explorations du chemin de fer du Pacifique entre Fort-Pelly, l'océan Pacifique *via* la vallée de la rivière de la Paix et la Passe de la rivière aux Pins, avec copie de toute correspondance relative à ce sujet; aussi, copie de tous les rapports faits par le capitaine Brundige concernant Port-Simpson et la navigation de la Passe Dixon.

Documents relatifs aux explorations faites entre Port-Simpson, sur la côte du Pacifique, et Edmonton, *via* la vallée de la rivière de la Paix et la Passe de la rivière aux Pins, pendant l'année 1879; comprenant les instructions aux ingénieurs et autres, les rapports et les arrêtés du conseil concernant l'adoption du tracé pour le chemin de fer du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

*Documents.*

1. Instructions, 12 mai 1879, Sandford Fleming à H. J. Cambie.
2. do do Sandford Fleming à H. A. F. MacLeod.
3. do do Sandford Fleming à Latouche Tupper.
4. do (supplémentaires) Sandford Fleming à H. J. Cambie.
5. do 13 mai 1879, Sandford Fleming à H. A. F. MacLeod.
6. do 6 juin 1879, Sandford Fleming au capitaine Brundige.
7. Lettre datée de la rivière Skeena, le 7 juin 1879, H. J. Cambie à Sandford Fleming.
8. Lettre datée des Fourches de la Skeena, le 22 juin 1879, H. J. Cambie à Sandford Fleming.
9. Lettre datée de Fort St-James, le 8 juillet 1879, H. J. Cambie à Sandford Fleming.
10. Lettre datée de la tête des Fourches de la Skeena, le 7 juin 1879, H. A. F. MacLeod à Sandford Fleming.
11. Lettre datée des Fourches de la Skeena, le 21 juin 1879, H. A. F. MacLeod à Sandford Fleming.
12. Lettre datée de Fort St-James, le 7 juillet 1879, H. A. F. MacLeod à Sandford Fleming.
13. Rapport télégraphique, Edmonton, 25 septembre 1879, sur les explorations faites par H. J. Cambie, H. A. F. MacLeod, G. M. Dawson et D. M. Gordon.
14. Rapport, 30 septembre 1879, Sandford Fleming à sir Charles Tupper.
15. Extraits de notes, 6 juin 1879, Fort-Simpson, etc., par D. M. Gordon.
16. Extraits de notes, 23 juin 1879, sur la rivière Skeena, par D. M. Gordon.
17. Extraits de notes, 7 juillet 1879, sur la rivière et le Fort St-James, par D. M. Gordon.
18. Extraits d'une lettre, 4 août 1879, du capitaine Brundige, concernant Port-Simpson.
19. Bulletin des variations atmosphériques à Port-Simpson, par Charles F. Morrison.
20. Extraits d'une lettre, 19 août 1879, du capitaine Brundige, concernant Port-Simpson.
21. Arrêté du conseil du 4 octobre 1879, ratifiant celui du 13 juillet 1878.
22. Arrêté du conseil du 13 juillet 1878, adoptant le tracé de Burrard-Inlet dans la Colombie Britannique.

12 mai 1879.

*Instructions données à M. H. J. Cambie, ingénieur chargé des explorations dans la Colombie-Britannique.*

1. Le but de l'exploration à entreprendre est de recueillir des données précises afin de voir si l'on peut trouver une route vers le nord par la rivière de la Paix et la rivière Skeena, ou aucun de leurs tributaires, jusqu'à Port Simpson.



2. L'ingénieur en chef a donné personnellement et quelque peu au long, des explications sur ce sujet; et il a fait connaître par le menu ses propres opinions quant à la meilleure manière d'obtenir le résultat désiré.

3. M. Cambie connaît la nature des mesures prises pour la délivrance des approvisionnements à Fort St. James. Il se rendra lui-même par steamer à Port-Simpson, avec messieurs MacLeod et Gordon.

Il est à désirer qu'il fasse personnellement un examen du port et de Wark-Inlet. S'il peut amener le capitaine du bateau à vapeur à mettre le bateau à sa disposition pour faire cet examen, il sera à désirer qu'il fasse un arrangement à cet effet. Mais serait-il même impossible de conclure cet arrangement, des mesures devront être prises pour connaître parfaitement la nature de la navigation à cet endroit. Il est particulièrement important d'apprendre si l'entrée de Work-Inlet du côté de l'océan est difficile.

4. M. Cambie laissera M. Geo. Keefer et son personnel dans le voisinage de Port-Simpson pour faire certaines inspections mentionnées ci-après, et il (M. Cambie) remontera lui-même la rivière Skeena jusqu'à Fort St. James, en compagnie de messieurs MacLeod et Gordon.

5. M. Horetzky a reçu instruction d'explorer la contrée entre Fort-Connelly et Fort-MacLeod—plus particulièrement cette portion située au nord de la rivière de la Nation—et ainsi de s'assurer si on peut trouver un passage d'une nature satisfaisante, pour une ligne de chemin de fer, entre un côté de la contrée et l'autre, soit par la branche de la Skeena qui se trouve dans le voisinage immédiat de Fort-Connelly et l'affluent Finlay de la rivière de la Paix, ou par aucun autre bras ou bras conduisant à travers la contrée jusqu'au district d'Omenica.

6. M. Horetzky étendra son examen à toute la contrée située entre les rivières Skeena et de la Paix dans ce district, jusqu'à la Nation, du côté du sud. Il fera les mesurages nécessaires pour constater la nature du pays et décider quelles sont les routes propres à un chemin de fer qui seraient disponibles.

7. J'ai communiqué à M. Horetzky des instructions verbales lui ordonnant de faire des études complètes et approfondies de ce district. S'il en a le temps, après qu'il aura fini ce travail, il explorera la région entre Fort-Connelly et la rivière Nasse jusqu'à l'océan.

8. Bien que M. Horetzky ait été envoyé spécialement sur les lieux pour le service mentionné ci-haut, il devra s'en rapporter à vous dans toute question de doute qui pourra se présenter. Il a été informé qu'il doit vous regarder comme le premier officier chargé de toutes les explorations dans la Colombie-Britannique, et de se laisser diriger suivant vos vues tant pour ce qui regarde les explorations que la question des approvisionnements et des moyens de transport.

9. Le gouvernement désire que la contrée soit entièrement explorée dans un aussi court espace de temps que possible, en sorte que la route la plus courte qui puisse être choisie entre la rivière Skeena et la rivière de la Paix ou son affluent—la rivière aux Pins—soit parfaitement déterminée.

10. MM. MacLeod et Gordon ont reçu instruction d'accompagner M. Cambie et de co-opérer à cette exploration.

11. M. Dawson, de la Commission géologique, prêtera aussi son concours au parti d'exploration du chemin de fer du Pacifique pour les opérations de la saison, et plus spécialement pour celles qui auront lieu dans les Montagnes-Rocheuses et le long du flanc oriental de ces montagnes. M. Dawson recevra toute l'aide possible dans l'exercice des fonctions qu'il accomplira.

12. M. Cambie ayant pris des mesures parfaites pour exécuter les détails tels qu'énoncés, rencontrera probablement M. Dawson à Fort St. James, ou peut-être même avant d'arriver là, et il se rendra avec lui et messieurs MacLeod et Gordon à la rivière de la Paix. M. MacLeod sait ce qu'il devra faire lorsqu'il aura atteint cette localité. M. Cambie lui-même s'en retournera par la passe de la rivière aux Pins, afin qu'il soit fait une exploration complète et parfaite de ce district.

13. Des mesures ont été prises pour envoyer M. Tupper de Winnipeg à Edmonton, puis de là, aussi directement que possible, à Dunvegan. Les bêtes de somme du

train de bagage sont disponibles pour rapporter les renseignements qui auront été recueillis jusqu'alors. En conséquence, MM. Cambie et MacLeod prépareront un rapport complet allant jusqu'au jour où il sera envoyé, et ce rapport sera expédié par M. Gordon, qui retournera immédiatement à Edmonton par le train de bagage. Il transmettra pareillement à la station de télégraphe la plus proche (peut-être à Edmonton) un résumé des opérations, qui pourra être envoyé à Battleford et de là par le télégraphe à Ottawa sous la forme d'un rapport télégraphique.

M. D. Gordon sera attaché à l'expédition pour lui prêter son concours comme il est dit ci-dessus et mener à bien certaines instructions qu'il a reçues.

M. George Major accompagnera M. Cambie à la Colombie-Britannique comme comptable, et ses services seront utilisés pour les opérations de M. George Keefer, à l'égard desquelles des instructions spéciales seront fournies.

Au cas où il faudrait des aides additionnels, M. Cambie usera de sa discrétion pour employer ou ré-engager aucune personne dans la Colombie-Britannique. Ceux des employés actuels dont on n'aura plus besoin seront relevés de leurs fonctions et remerciés.

M. Cambie fera rapport aussi souvent que possible, à mesure que les explorations avanceront.

SANDFORD FLEMING.

*Instructions données à M. H. A. F. MacLeod.*

M. H. A. F. MacLeod accompagnera M. Cambie en partant du Canada, et agira de concert avec lui dans les études que l'ingénieur en chef a ordonné de faire entre Port-Simpson et la rivière de la Paix.

1. Wark-Inlet : Sa nature ; celle du courant ; son mouillage ; et la possibilité d'effectuer pour les navires de mer une jonction à l'entrée du bras de mer, avec une ligne de chemin de fer suivant la rivière Skeena, en remontant.

2. Une jonction par chemin de fer entre Port-Simpson et l'isthme, à l'entrée de Wark-Inlet.

3. La possibilité de faire passer un chemin de fer par la vallée de la rivière Skeena jusqu'au plateau central de la Colombie-Britannique, et de là, à travers les montagnes, jusqu'au district de la rivière de la Paix.

4. M. MacLeod restera en compagnie de M. Cambie, agissant de concert avec lui, observant tous les points dont il faudra prendre note, et s'appliquant à connaître le pays jusqu'à ce qu'ils soient rendus à Dunvegan, sur la rivière de la Paix.

5. Des renseignements détaillés ont été fournis à M. Cambie quant aux fonctions de M. MacLeod, qui devra agir de concert avec lui jusqu'à Dunvegan, et aussi par rapport aux instructions qu'a reçues M. MacLeod de se rendre maître de toutes les données connues.

6. M. G. M. Dawson, de la Commission géologique, a reçu instruction de coopérer à l'examen que l'on fait actuellement de ce district du nord, afin de décider s'il est possible d'y faire passer une ligne de chemin de fer.

7. Dunvegan a été choisi comme point de rendez-vous, M. Dawson s'y rendant par la Passe de la rivière aux Pins, MM. MacLeod, Cambie et Gordon par la route de la rivière de la Paix et M. Tupper par celle d'Edmonton.

8. De Dunvegan M. Cambie retournera à la Colombie-Britannique par la route de la Passe de la rivière aux Pins ; M. Gordon se rendra à Edmonton. M. Tupper sera disponible pour les explorations à faire de chaque côté de la rivière de la Paix, au nord du 56° de latitude.

9. A partir de Dunvegan, messieurs Dawson et MacLeod feront une étude aussi complète que possible de la contrée située entre la rivière de la Paix, le petit lac de l'Esclave et les Montagnes-Rocheuses, au sud et à l'ouest, poussant leurs explorations jusqu'à la ligne établie à l'ouest d'Edmonton. On trouvera peut-être à propos de suivre la rivière à la Boucane et les autres affluents de la rivière de la Paix, à partir du sud jusqu'à ce qu'on soit rendu aux montagnes.

10. Il est essentiel que les renseignements recueillis sur le passage à travers la vallée soient complets et dignes de confiance. Ces renseignements doivent comprendre la largeur, la profondeur et les abords de la vallée, le volume et la profondeur du cours d'eau, et toutes les informations ordinaires des explorations de chemins de fer.

11. Cet examen doit se faire à l'aide d'explorations. L'ingénieur en chef, se reposant sur l'expérience, le zèle et le discernement de ceux qui sont engagés dans cette entreprise, n'ajoute pas de détails quant à la manière dont les renseignements seront recueillis; mais bien que devant être complets et embrasser les divers points en vue, les instructions sont que ces renseignements devront être pris rapidement, sans faire pour cela de dépenses extraordinaires.

12. Le but qu'on se propose en faisant ces études ne doit pas être oublié: il s'agit de décider quelle est la route qui serait praticable pour un chemin de fer. En conséquence, si l'on rencontrait des localités où des rampes excessives ou bien de gros travaux seraient à appréhender, on devra examiner ces endroits pour voir si les difficultés qui se présentent sont sérieuses, ou s'il y aurait moyen de les éviter en faisant un détour ou autrement; ou bien si ces empêchements sont insurmontables et sont inhérents à cette route sans qu'il soit possible de les éviter.

13. L'ingénieur en chef a l'espoir que M. MacLeod pourra, avec l'aide de M. Dawson, faire un rapport complet sur toute la région située au sud du cinquante-sixième parallèle, et à l'est des montagnes jusqu'à la 112<sup>ème</sup> méridienne, en s'occupant surtout de la possibilité qu'il pourrait y avoir de faire passer un chemin de fer par la ligne la plus courte entre le lac la Biche et les Passes de la rivière de la Paix ou de la rivière aux Pins; et aussi depuis la ligne établie à l'ouest d'Edmonton (disons à Southesk) jusqu'à la Passe de la rivière aux Pins dans une direction nord-ouest.

14. M. Tupper a reçu instruction de se rendre par Winnipeg à Edmonton, et de là, directement de Southesk (lac Sale), à travers les rivières MacLeod et Athabaskaw, jusqu'à Dunvegan. Il est à supposer que M. MacLeod rencontrera M. Tupper à Dunvegan, ou entre Dunvegan et la rivière Athabaskaw.

M. MacLeod transmettra les rapports que M. Cambie et lui-même pourront avoir faits des opérations jusqu'à ce jour-là, ainsi qu'un résumé de son rapport pour être envoyé par le télégraphe. M. Gordon portera ces dépêches en profitant du retour du train de bagage, et expédiera le résumé en question de la station télégraphique la plus proche (probablement Edmonton).

M. MacLeod donnera instruction à M. Tupper d'explorer la contrée qui s'étend au nord du 56<sup>ème</sup> parallèle, des deux côtés de la rivière de la Paix; il pénétrera dans le pays à droite et à gauche pour voir jusqu'où s'étendent les bonnes terres; et avant de s'en revenir, il usera de tous les moyens en son pouvoir pour acquérir une connaissance aussi complète que possible de la nature du territoire encore inexploré jusqu'à la latitude du lac Athabaskaw, au nord. Il devra faire le tracé de son exploration avec une exactitude raisonnable sur la carte, et il décrira minutieusement tous les traits caractéristiques du pays qu'il aura pu étudier personnellement.

J'ai donné à M. Gordon des instructions verbales à l'égard des devoirs qu'il aura à remplir tant avant d'atteindre Edmonton qu'après y être arrivé.

SANFORD FLEMING.

A. LATOUCHE TUPPER, écr.

CHER MONSIEUR,—M. Fleming m'a donné instruction de vous envoyer en avant pour que vous me rencontriez, en venant de l'est, quelque part dans le voisinage de Fort-Dunvegan, rivière de la Paix.

Vous voudrez bien en conséquence vous rendre aussitôt que possible à Winnipeg, où vous rencontrerez M. John Brown qui vous accompagnera durant le voyage.

A partir de Winnipeg, vous devrez vous rendre par la meilleure piste à Edmonton, et de là au lac Sale (*Dirt Lake*), sur la rivière Lobstick; et ensuite suivre une direction autant que possible nord, 47° franc ouest, ou nord 73° ouest magnétique, la variation de la boussole étant d'à peu près 26° est.

Tout en gardant la direction générale ci-dessus d'aussi près que la nature du pays le permettra, vous vous efforcerez, avec l'aide de M. Brown, de trouver la meilleure voie possible pour votre piste en suivant les percées dans les bois lorsqu'elles garderont la direction voulue.

Marquez *bien* votre piste dans les bois au moyen d'entailles sur les arbres, et dans la plaine en plantant des perches de distance en distance, écrivant fréquemment votre nom et la date de votre passage à chaque endroit. Si vous tombez sur quelqu'une de mes pistes, vous les trouverez marquées de la même manière.

Vous calculerez d'aussi près que possible la distance que vous parcourrez, ainsi que l'étendue des diverses hauteurs de collines, et la dimension des rivières et des cours d'eau, tenant un journal régulier de vos opérations de chaque jour. Prenez également note de la nature du sol, du bois et de la contrée en général, ainsi que de l'étendue du pays autant que possible, de chaque côté de la piste.

Ayez l'œil aux traces du parti de M. Dawson ou de tout autre, lorsque vous arriverez dans le voisinage de la rivière de la Paix, et signalez votre présence en tirant des coups de fusils ou en faisant de la fumée lorsque l'occasion s'en présentera.

Apportez avec vous de Winnipeg jusque dans le voisinage de Fort-Dunvegan un approvisionnement intact suffisant pour 15 hommes pendant un mois, et comprenant environ 900 lbs. de farine et 700 lbs. du meilleur lard (bacon), avec une quantité proportionnelle convenable de fèves, de pommes sèches, de thé, de sucre, etc. Et laissez à Edmonton une quantité pareille de chaque chose pour vous en servir au retour. On ne devra se servir d'aucun de ces approvisionnements avant que vous ne m'ayez rencontré, ou M. Dawson, à notre arrivée de l'ouest.

Vous devrez apporter pour vous en servir pendant le voyage, des approvisionnements suffisants pour nourrir disons 5 hommes pendant à peu près cinq mois, et comprenant 1,500 lbs. de farine et 1,200 lbs. du meilleur lard, avec les autres choses nécessaires en proportion. Prenez aussi un nombre suffisant de chevaux et de charrettes avec les appareils d'empaquetage que M. Brown jugera nécessaires pour exécuter le programme ci-dessus.

Si M. Brown jugeait que la contrée par laquelle vous aurez à passer au nord-ouest du lac Sale est trop difficile pour vous permettre d'apporter avec vous les approvisionnements pour un mois, vous les laisserez au lac Sainte-Anne; et lorsque vous verrez que la piste est praticable jusqu'à la plaine dans les environs de la rivière de la Paix, vous les enverrez chercher.

Vous vous efforcerez d'aller de l'avant aussi vite que possible, en ayant égard aux bêtes de somme, et vous vous occuperez activement d'étudier le pays.

Je suis votre dévoué, etc.,

HENRY A. F. MACLEOD.

*Instructions supplémentaires de la part de l'ingénieur en chef.*

12 mai 1879.

Il est important que M. Tupper atteigne Dunvegan, sur la rivière de la Paix, en même temps que M. MacLeod arrivera de la côte du Pacifique à cet endroit. En conséquence, M. Tupper s'avancera à toute vitesse. Il est également important qu'il suive autant que possible une route directe depuis Southesk (lac Sale) jusqu'à Dunvegan; mais comme cette route n'est pas fréquentée, il devra partir d'Edmonton sans les approvisionnements dont il laissera là la plus forte partie. M. MacLeod a reçu instruction de m'envoyer des dépêches de Dunvegan; en conséquence il renverra Brown jusqu'à Edmonton pour y prendre les approvisionnements qu'il aura laissés là.

SANDFORD FLEMING.

12 mai 1879.

*Instructions supplémentaires données à M. H. J. Cambie.*

1. Avant de quitter la côte, dans le voisinage de Port Simpson, M. Cambie donnera instruction à M. Geo. Keefer de faire un tracé depuis l'embouchure de Wark Inlet, à travers l'isthme, jusqu'à environ six milles de la rivière Skeena. Il choisira pour commencer ce tracé le point le plus facile d'accès pour les bâtiments de mer, en sorte que les matériaux de construction puissent être transportés directement des navires au chemin de fer.

2. Le tracé s'étendra depuis l'isthme, en passant par les endroits les plus favorables, jusque dans la vallée de la Skeena, et devra être fait de manière à faciliter un calcul estimatif des travaux qu'exigera l'établissement d'un chemin de fer.

3. Le tracé sera fait par sections de dix milles ; les plans et les profils seront dressés en camp, et immédiatement après l'achèvement de la première section de dix milles, M. Keefer expédiera au soussigné, à Ottawa, le plan et les profils, ainsi qu'un bordereau approximatif complet des travaux pour cette section. A mesure que le tracé avancera, il sera fait pareillement rapport de chaque dix milles subséquents, et M. Keefer aura soin, en estimant les quantités, d'allouer libéralement pour les cas imprévus.

4. On poussera le tracé en remontant la rivière Skeena aussi loin qu'on aura le temps de le faire, mais M. Keefer se souviendra qu'il est important d'étudier Wark-Inlet pendant la saison et de faire des sondages suffisants pour reconnaître toutes les batteries qui pourraient s'y trouver.

5. Il est important d'acquérir une connaissance complète de la nature des courants ainsi que des mouillages de Wark-Inlet et de ses abords.

6. M. Keefer fera également les études nécessaires pour voir s'il est possible de faire passer le chemin de fer le long de Wark-Inlet jusqu'à Port Simpson.

7. M. Keefer prendra tous les renseignements désirables au sujet des brouillards, de la glace, de la pluie, de la neige et autres influences de la constitution climatérique.

8. Pendant que M. Cambie sera absent dans l'intérieur, M. Keefer voudra bien faire rapport au soussigné aussi fréquemment que possible. Il expédiera sans délai les plans, les profils et l'estimation des quantités de la première section de dix milles, et il fera connaître tous les renseignements qu'il pourra recueillir, ainsi que les opinions qu'il pourra se former au sujet de Port-Simpson comme havre et de Wark-Inlet comme point de jonction temporaire avec une ligne de chemin de fer.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

13 mai 1879.

*Instructions supplémentaires pour M. H. A. F. MacLeod.*

Les instructions qui vous ont été envoyées hier avaient été préparées à la hâte ; et de peur que le soussigné n'ait pas exposé pleinement ses vues et le but immédiat de l'exploration, il ajoute ce qui suit :

Il est de la plus grande importance que le gouvernement soit mis au plus tôt en possession de certains renseignements, pour qu'on puisse juger des différentes routes jusqu'à la côte du Pacifique.

Le résultat de l'exploration cette année jouera un rôle important dans l'examen de cette question, et je compte sur M. Cambie et sur vous-même pour avoir des renseignements sans délai sur les principaux points.

1. A l'égard de la carte ci-jointe, nous avons des renseignements propres à démontrer qu'un chemin de fer pourrait passer par la ligne marquée en rouge, depuis

Fort-George jusqu'au point marqué A, sur la rivière aux Pins, du côté est de la Passe de la rivière aux Pins; mais nous avons à établir si un chemin de fer peut être bâti ou non à partir de A, sur la ligne rouge ou près de cette ligne jusqu'au petit lac de l'Esclave; si ce chemin serait dispendieux ou non, et si ses rampes seraient ou non faciles.

2. J'ai tracé une ligne bleue sur la carte, depuis A jusqu'à la ligne établie, dans le voisinage de Southosk ou la traverse de la rivière Pembina. On a quelque raison de penser que ce serait là une localisation avantageuse du chemin de fer, et peut-être que sur cette ligne ou auprès, les vallées profondes qui se rencontrent sur la ligne rouge dont il est question plus haut, depuis A, jusqu'au petit lac de l'Esclave, pourraient être en partie évitées.

3. Nous avons besoin de renseignements précis à l'égard des deux lignes, et le soussigné désirerait qu'avec M. Dawson, vous vous efforciez de recueillir des informations générales que vous pourriez expédier par M. Gordon.

En supposant que vous arriviez à Dunvegan avant que M. Dawson n'atteigne le point marqué A, vous pourriez peut-être vous mettre en communication avec lui, et l'induire à se tourner du côté de A et à s'avancer vers le sud-est, dans la direction générale de la ligne bleue, jusqu'à ce que vous le rencontriez. Dans l'intervalle, vous pourriez partager avec M. Cambie le travail de l'exploration à faire entre A et le petit lac de l'Esclave (B), sur la ligne marquée en rouge—M. Cambie commençant à un bout et vous à l'autre, vous rencontrant à mi-chemin, puis rejoignant M. Dawson sur la ligne bleue et suivant la direction générale de cette ligne jusqu'à ce que vous ayez atteint la rivière Athabaskaw,

Cette méthode est suggérée pour que les renseignements dont on a besoin soient recueillis aussi vite que possible. Lorsque vous rencontrerez M. Cambie au milieu de la ligne rouge, il ne sera pas nécessaire qu'il continue avec vous vers le sud; il pourra alors, en supposant qu'il ait commencé son exploration près de B, continuer sa route vers l'ouest, à travers la Passe de la rivière aux Pins, suivant les premières instructions qu'il a reçues.

Une copie exacte de la carte ci-jointe sera gardée ici au bureau, et lorsque vous indiquerez la ligne bleue ou rouge à l'est des montagnes, dans le rapport que vous enverrez par M. Gordon, *via* Edmonton, vos dépêches télégraphiques seront comprises.

À l'égard de la ligne bleue entre le Fort-St.-James et le Fort-McLeod, vous serez en mesure, j'espère, de dire si cette ligne est praticable ou avantageuse. Peut-être pourriez-vous indiquer s'il y a lieu d'espérer qu'on puisse trouver une route plus courte entre les rivières de la Paix et Skeena.

Nous savons déjà que l'on peut atteindre Fort-Simpson *via* la Passe de la Tête Jaune et Fort-George. Le soussigné espère que les explorations actuelles vous mettront en mesure de déclarer par l'entremise de M. Gordon si une ligne serait avantageuse par la route d'Edmonton et de la Passe de la rivière aux Pins, comment elle pourrait soutenir la comparaison par rapport à la distance avec la ligne *via* la Passe de la Tête Jaune, et quelle espèce de contrée elle traverserait.

Vous serez aussi en mesure de dire quelque chose à l'égard de la ligne rouge depuis A jusqu'à B; mais à l'est de B, vous n'aurez pas encore de renseignements à l'époque où M. Gordon se séparera de vous.

SANDFORD FLEMING,  
*Ingénieur en chef.*

P.S.—Une copie de ce mémoire, avec carte, est expédiée à M. Tupper pour son information, en même temps que la note ci-incluse.

*Instructions données au capitaine J. C. Brundige.*

Ayant représenté à l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux la nécessité de recueillir des renseignements additionnels concernant la côte de la Colombie-Britannique, ses abords du côté de la mer et les divers ports qu'on pourrait utiliser

en vue d'un terminus pour le chemin de fer du Pacifique, le ministre vous a désigné pour vous rendre à la Colombie-Britannique et y faire une étude.

Je vous ai procuré des exemplaires de mes rapports concernant le chemin de fer du Pacifique, lesquels renferment le témoignage de diverses autorités maritimes. En les lisant, vous verrez que la connaissance que nous avons des parties nord de la côte de la Colombie-Britannique est imparfaite. Il est important que cette lacune soit remplie autant que la chose peut se faire et aussi vite que possible. En conséquence, vous vous rendrez à la Colombie-Britannique sans perdre de temps et vous vous dirigerez au nord sur les lieux où les études doivent être faites. Dans des entretiens que vous avez eus avec le ministre et moi-même, vous avez été mis au fait des renseignements dont nous avons besoin ; vous ferez tout votre possible pour recueillir ces renseignements. Lorsque vous atteindrez la rivière Skeena, vous reconnaîtrez que des partis d'arpenteurs et d'explorateurs, sous la direction générale de M. H. J. Cambie, ont pénétré dans cette latitude.

Il s'écoulera quelque temps avant le retour de M. Cambie à la côte, mais vous trouverez sur la rivière Skeena, un parti qui est sous les ordres de M. Geo. Keefer. Dans le cas où vous auriez besoin d'aide, vous pourrez vous adresser à ce monsieur ; mais comme ses fonctions sont tout à fait différentes des vôtres, vous n'aurez que faire de vous détourner de votre chemin pour le rencontrer, à moins que vous ne vous trouviez dans la nécessité de le faire.

Vous recueillerez des renseignements partout ; vous aurez particulièrement soin de former vos opinions d'après vos propres observations, sans vous arrêter à aucune idée préconçue ; et, tous les quinze jours, ou auss<sup>i</sup> fréquemment que vous en trouverez l'occasion après avoir quitté Victoria, vous me rendrez compte des progrès de vos opérations ainsi que de l'opinion que vous pourrez vous former tant au sujet des ports et des abords de la côte que sous le rapport du climat. A Metlahkatlah, et partout où vous pourrez recueillir des renseignements dignes de foi, vous vous informerez spécialement à l'égard des hivers, de leur longueur et de leur rigueur, des vents dominants, des brouillards, de la neige, etc., et vous verrez quelle comparaison l'on pourrait faire du climat avec celui de la Nouvelle-Ecosse, de la côte occidentale de l'Ecosse, celui du Danemark et d'autres parties bien connues du monde situées sous les mêmes latitudes.

SANDFORD FLEMING.

*Ingénieur en chef.*

CAMP N° 2, SUR LA RIVIÈRE SKEENA,

PRÈS DE L'EMBOUCHURE DE LA RIVIÈRE SCOTIA.

7 juin 1879.

MON CHER MONSIEUR FLEMING.—Un très beau et rapide steamer nous a conduits à Port-Essington, où nous avons débarqué nos hommes et nos approvisionnements jeudi soir ; le trajet, à partir de Victoria, a duré deux jours et demi. Le même soir, nous avons visité Methlahkatlah afin de retenir des canots et des équipages, et nous eûmes à y jeter l'ancre pour passer la nuit. C'est un port peu propice, étroit et tortueux ; il n'est pas aussi bon qu'on pourrait se l'imaginer d'après un examen rapide de la carte marine. Nous sommes restés à peu près deux heures à Port-Simpson, que nous avons abordé par le chenal au sud-est des récifs du port, et d'où nous sommes sortis par celui qui se trouve au nord de ces récifs. C'est là le meilleur port que j'aie rencontré dans la Colombie-Britannique, tant du côté de l'île Vancouver que de celui de la terre ferme. M'étant trouvé dans ce port à la marée basse, j'ai remarqué que dans le cercle pointillé qui entoure les récifs du port et où la carte indique un lit de caillots, il se trouvait de grands récifs mis à nu que cette carte n'indique pas du tout, et qu'en conséquence le port se trouve bien protégé contre les vagues de l'océan. Attendant à ce port se trouve aussi une étendue suffisante de terre offrant un excellent emplacement pour une ville sans qu'il soit nécessaire d'utiliser les pentants de montagnes ou même les terrains en pente rapide. Je vous ai expédié une grande carte marine par la dernière malle.

L'entrée du chenal Wark est étroite—environ 1,500 pieds—mais il a des abords faciles, vu que la mer y offre abondamment d'espace, ainsi qu'on le verra en consultant la carte, qui est fidèle, le relevé en ayant été fait dernièrement. A un mille à peu près de l'entrée, le chenal n'a qu'environ 1,000 pieds, et lorsque nous y passâmes à l'instant où la marée en était aux trois quarts du baissant, le reflux sortait avec une vitesse de,—disons quatre milles à l'heure; mais comme ce chenal est droit il n'y avait pas de remous.

Le plan que vous avez au bureau et qui a été fait par M. Ebarts à l'aide du micromètre, est très fidèle quant au cours et à la longueur du chenal, mais les rivages ne sont pas aussi réguliers qu'il les montre.

Un sondage que nous avons fait au milieu du chenal, à environ quatre milles de son entrée, a donné 38 brasses; entre ce point et l'extrémité du bras de mer, nous avons essayé quatre sondages, mais nous n'avons pu trouver fond à 76 brasses. A un demi-mille environ de la côte, il y a 53 brasses d'eau, et un peu plus loin nous n'avons pu, comme ailleurs, toucher le fond à 76 brasses. En sorte que, pratiquement, il n'y a là aucun mouillage.

Les rivages se prêteraient favorablement à la construction de quais, leur pente n'est pas trop rapide.

Il n'y a qu'un espace très limité pouvant servir d'emplacement à une ville, vu que les collines s'élèvent abruptement, presque du bord de l'eau, de chaque côté du chenal; et la vallée qui mène à la Skeena y a moins d'un demi-mille de largeur.

Le rivage du chenal Wark, du côté de Port-Simpson, a plusieurs petites baies; si l'on y bâtissait un chemin de fer, il faudrait suivre beaucoup de sinuosités. Les excavations seraient ici dans le roc, mais elles ne seraient pas excessives, excepté sur environ trois ou peut être quatre milles, vis-à-vis de l'embouchure, jusqu'au petit bras de mer qui porte le nom de Quetoon sur le plan. On voit plusieurs traces d'avalanches sur la section que je viens de mentionner, mais comme ces points ne s'élèvent qu'à une hauteur de 300 ou 400 pieds, il ne faudrait pas classer ces avalanches avec celles qui se produisent dans les vallées conduisant au chenal de Dean, ou à Bute-Inlet.

L'île Wales, le point méridional d'Alaska (?), se trouve directement vis-à-vis l'entrée du chenal Wark, et les cartes la montrent comme étant à trois milles et demi ou quatre milles de distance.

Je demeure votre dévoué,

H. J. CAMBIE.

A SANFORD FLEMING, écr.,  
Ingénieur en chef, C. C. P.

Keefer va se rendre lundi dans la vallée conduisant au chenal Wark, et il compte en commencer l'exploration mardi, le 10.

FOURCHES DE LA SKEENA,  
22 juin 1879.

MON CHER M. FLEMING,—Je vous ai écrit il y a juste deux semaines, de l'endroit où la marée cesse de se faire sentir, espérant trouver le lendemain un Sauvage qui voudrait bien porter une malle à Port-Essington, mais j'ai été trompé dans mon attente. Je n'ai rencontré aucun être humain pendant une semaine ou plus, et par conséquent je n'ai pu suivre vos instructions, qui portaient de "vous écrire avant de quitter la côte," aussi littéralement qu'elles auraient dû l'être.

La description que mon mémoire—publié en même temps que votre rapport pour 1878—donnait des difficultés à vaincre pour construire un chemin de fer en remontant la vallée de la Skeena, depuis la presqu'île conduisant au chenal Wark jusqu'à cet endroit-ci, était correcte en substance. Cette description paraît avoir été juste pour les premiers quatre-vingts milles; pour les trente milles suivants, j'ai un peu exagéré les difficultés, et pour les derniers trente-cinq milles j'ai fait le contraire. Mais, en somme, j'espère que si on fait le tracé elles se trouveront avoir été assez fidèlement représentées.



M. Horetzky s'est rendu à Port-Essington avec nous, mais il lui a fallu attendre à cet endroit parce que son appareil photographique avait été égaré; il devra être ici demain ou après-demain. M. Keefer devait transporter son camp à l'isthme lundi, le 9, et commencer ses opérations le 10 juin, à la tête du chenal Wark. Il était assez souffrant de la fièvre intermittente, et une fois entre autres j'ai craint qu'il ne pourrait pas continuer la campagne avec nous, mais il se trouva un peu mieux le jour où nous partîmes.

Nous partons demain pour le lac Babine; nous devons arriver à Fort St-James pas plus tard que le 5 juillet—peut-être le 3—et si les trains de bagages sont arrivés là à notre rencontre, nous nous trouverons alors franchement en route pour la rivière de la Paix.

Il y a une quantité extraordinaire de neige sur les montagnes, en sorte que les rivières sont très gonflées et pourraient retarder nos trains de bagage considérablement.

Nous aurons occasion d'écrire de nouveau de Fort St-James dans deux semaines. En attendant, croyez-moi,

Votre dévoué,

H. J. CAMBIE.

Lorsque j'ai exploré la Skeena en 1877, j'ai fait le calcul estimatif suivant des travaux par mille:—

	Très gros travaux.	Gros travaux.	Moyens travaux.
Ils sont de	60	16	69
Par MacLeod en 1879.	19	50	71

La différence est principalement dans la désignation; M. MacLeod évalue différemment dans la classification.

A SANDFORD FLEMING, écr.;  
Ottawa.

FORT ST. JAMES, 8 juillet 1879.

MON CHER MONSIEUR FLEMING,—Depuis ma dernière lettre, nous avons fait un heureux voyage jusqu'ici, et l'espoir que nous avons de trouver une ligne praticable entre la Skeena et la rivière de la Paix s'est agrandi de beaucoup, comparé à nos premières impressions.

La piste, à partir des fourches de la Skeena jusqu'au bas du lac Babine, suit une passe qui est absolument impraticable pour une ligne de chemin de fer à cause de ses pentes raides et de sa nature abrupte.

Cependant, autant que nous avons pu nous en assurer, la vallée de la rivière Babine n'offre aucun obstacle sérieux à la construction d'un chemin de fer, excepté sur un parcours de 18 milles voisin de cette rivière; et même là, les bords de la rivière ne sont pas très élevés, à ce qu'on dit, bien qu'ils soient perpendiculaires de quelques pieds au-dessus de l'eau et qu'ainsi ils forment des canons. Sur une distance de dix ou douze milles, en aval de la décharge du lac, la vallée a une largeur de quelques milles.

À partir de la décharge du lac Babine la contrée ondule légèrement et est favorable à un chemin de fer, mais le lac a une forme très irrégulière; et, pour gagner sur la distance, il est probable qu'on pourrait trouver une bonne ligne en quittant la rivière à environ six milles en aval du lac, et en prenant par une vallée qui mène presque directement à la baie sur les bords de laquelle est bâti le fort. Du côté est de cette baie et vis-à-vis le fort, il y a une vallée qui mène au lac Tachla; le sommet de cette vallée est à 970 pieds au-dessus du lac, et l'on peut y pénétrer sans difficulté sérieuse. J'ai poussé ma visite assez loin pour voir l'eau s'écouler vers le lac Tachla.

A quelques milles plus au sud, il y a une autre vallée ayant la même direction et dont le sommet touche à Tachla; son élévation serait probablement à peu près la même.

Il y a aussi une passe très profonde et favorable qui mène au lac Trembleur, et le rivage du lac Babine reste favorable jusque là; mais sa nature change alors complètement, devenant abrupte et rocheuse sur le reste de son parcours vers le sud.

Pour arriver aux lacs de la Nation on dit qu'il y a une passe profonde (par laquelle des embarcations ont été halées) qui part du lac Tachla à environ cinq milles en amont de son embouchure. On rapporte qu'il y en a encore une qui part de la rivière du Milieu vers l'est. Toutefois, il paraît que la plus profonde est celle qui part de l'extrémité orientale du lac Trembleur.

Il est en conséquence très-possible que l'on trouve une ligne favorable depuis les eaux de la Skeena jusqu'à celles de la rivière de la Paix.

Il y a aussi alentour du lac Babine une zone de terrain uni beaucoup plus considérable qu'alentour d'aucun autre lac que j'aie visité dans la Colombie-Britannique.

Nous partons pour Fort-MacLeod ce matin, et j'espère remplir votre attente à l'égard des renseignements à recueillir.

Je suis votre dévoué,

H. J. CAMBIE.

A. SANDFORD FLEMING, écrivain,  
Ottawa.

PRÈS LE POINT DE MARÉE,  
RIVIÈRE SKEENA, 7 juin 1879.

MON CHER MONSIEUR FLEMING,—Nous sommes arrivés à Port-Essington, sur la rivière Skeena; nous y avons débarqué notre chargement, et nous nous sommes rendus à Methlakathla, où nous avons retenu des indiens et des canots pour remonter la Skeena.

Vendredi matin, nous sommes rentrés à Port-Simpson, pénétrant dans le havre à basse marée, par l'entrée du sud. Nous sommes ensuite dirigés vers la tête de Wark-Inlet, exécutant des sondages à divers endroits, et nous avons débarqué au fond de la baie.

Le havre de Port-Simpson est évidemment bon; il est bien abrité au sud-ouest, au sud et au nord-ouest. À l'ouest, la mer vient se briser sur de grands récifs de rochers dont plusieurs sont découverts à basse marée.

Entre les récifs et l'île Bernie se trouve l'entrée principale, qui a une largeur de trois quarts de mille à un mille.

Les vents du nord-ouest pourraient souffler avec une violence considérable à travers le port, mais ils ne seraient guère accompagnés de coups de mer.

Les vents qui dominent le plus viennent, dit-on, du sud-est en été, et du nord-est en hiver. Il n'y a pas de forts courants dans le port.

Le capitaine Lewis, du service de la compagnie de la Baie d'Hudson, qui a vécu à cet endroit pendant quelques temps et qui a eu une longue expérience sur la côte, considère que c'est un très beau port.

L'abord en est facile du côté de l'océan; les amarques se trouvent un peu au sud de la route, et sur l'un de ces points pourrait être érigé un phare, vu qu'il n'y a pas moyen de faire de sondages que près de l'entrée du port.

L'embouchure de Wark-Inlet est étroite et profonde; elle s'élargit de un à deux milles en dedans, et la marée en sort avec une vitesse d'environ quatre milles à l'heure. La direction générale ainsi que la longueur du bras de mer, établis par nos calculs, s'accordent de très près avec le relevé qui a été fait d'après les données de M. Ebert.

Un sondage exécuté près de l'entrée a donné 28 brasses; à trois quarts de mille de la tête, 53 brasses. Entre ces deux points il n'y avait pas de fond à 76 brasses.

A 500 pieds du rivage, à l'extrémité du bras de mer, la profondeur est de 25 brasses, en sorte que nous n'avons pas trouvé d'endroit favorable à un mouillage.

Du côté sud-ouest, les collines sont élevées et à pic en certains endroits; ailleurs, leur déclivité est modérée, et vers l'entrée il y a des terrasses où la ligne pourrait être établie. A trois milles à peu près de l'entrée, il y a un passage profond qui mène au havre de Port-Simpson; et à la tête se trouve une vallée qui descend vers la Skeena, dans la direction sud 70 est, et dont le sommet ne paraît pas très élevé.

Les travaux de construction consisteraient presque entièrement en excavations dans le roc et en remblais; ces travaux seraient très considérables sur un parcours d'environ six milles, près de l'extrémité supérieure du bras de mer, particulièrement à un endroit de ce parcours où il y a cinq éboulements d'arbres de 50 à 200 pieds de large, et s'étendant de 300 à 400 pieds sur le flanc de la colline. La ligne des neiges à l'époque actuelle est à environ 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer du côté du nord, et à 2,000 pieds du côté du sud.

Du côté nord-est, les montagnes sont beaucoup plus hautes qu'au sud-ouest du bras de mer.

Il n'y a presque pas de terrain uni à la tête du bras de mer, mais il y a pour le moins une étendue d'un mille de longueur où des quais peuvent être construits avec avantage. Aux alentours du rivage, à Port-Simpson, le terrain n'est pas élevé, et il est suffisamment uni pour y asseoir une grande ville.

Le temps a été humide et brumeux durant ces derniers jours, mais vendredi après-midi il a fait très beau, et nous avons joui d'une très belle vue de Port-Simpson et de ses environs lorsque nous sommes passés devant cette place en nous rendant à la Skeena. Nous pouvions voir une bonne partie de la côte d'Alaska, les îles situées au sud-ouest, et les vastes abords conduisant de l'océan Pacifique.

Nous sommes retournés à Port-Essington vendredi soir, et ce matin nous avons commencé à remonter la Skeena.

Port-Essington n'est guère plus qu'une rade avec de forts courants à chaque marée. Durant certaines saisons, les glaces qui viennent de la Skeena et d'Exhall-Inlet empêcheraient les navires d'y jeter l'ancre,

En remontant la rivière, nous avons pu examiner à notre aise la vallée qui mène à Wark-Inlet. Cette vallée est large et paraît s'élever uniformément sur une distance considérable.

A partir de cette vallée, sur un parcours d'environ six milles en remontant la rivière, et du côté nord, se trouve généralement une terrasse où le chemin de fer pourrait passer sans nécessiter de gros travaux. Sur les quatre milles suivants, les pentes sont plus prononcées—d'environ un sur deux—et les montagnes sont plus près du rivage; mais près du bord l'eau est généralement peu profonde. Au début de ces quatre milles se trouve un éboulement d'arbres d'environ 500 pieds de large et s'étendant à peu près 800 pieds sur le penchant de la colline.

Sur le mille qui vient ensuite, en face de notre camp, la déclivité est très abrupte et s'élève directement de la mer environ un sur trois quarts; à la base, l'eau est peu profonde. Nous en ferons un examen plus complet lundi matin.

Il y a en face de notre camp de fortes traces d'avalanches au fond d'une anfractuosités des rochers; elles embrassent une largeur d'environ 100 pieds. En plusieurs endroits les rochers sont tout à fait nus et polis.

Un changement favorable s'est opéré dans la température. Dans une vallée que nous avons remontée aujourd'hui jusqu'à environ un mille de la rivière il faisait très chaud.

M. Cunningham, de Port-Essington, dit qu'à l'exception de ces derniers jours, ils ont eu un très beau temps pendant 15 jours.

Partout où nous avons débarqué le sol était humide et froid.

Je suis votre dévoué,

HENRY A. F. MACLEOD.

## FOURCHES DE LA SKEENA, 21 juin 1879.

CHER M. FLEMING,—Je vous ai écrit pour la dernière fois le 7 juin, vous donnant une description de 11 milles de la Skeena, à partir de l'isthme, ou chenal Work, en montant. Depuis lors, nous avons remonté la rivière, et nous sommes arrivés ici cette après-midi.

Depuis l'extrémité des onze milles dont je vous ai parlé à venir jusqu'aux fourches—environ 132 milles—j'ai calculé qu'il y aura à peu près 15 milles de très gros travaux comprenant de courts tunnels, des excavations très considérables dans le roc et des ouvrages de protection contre les avalanches; puis 48 milles de gros travaux, comprenant des tranchées dans la glaise et le gravier, et 71 milles de travaux passablement légers.

Les plus gros travaux se rencontrent sur les trente premiers milles du parcours ci-dessus, où il y a 13 endroits où se voient des traces d'avalanches, dont sept demandent une attention spéciale. Il y a aussi des pointes de rochers escarpés et des terrasses coupées en gradins saillants, lesquelles exigeront des petits tunnels et des travaux considérables dans le roc. En face de ces endroits, l'eau n'est pas profonde, et il y en a généralement peu dans les baies, en sorte qu'on pourrait empiéter sur la rivière en plusieurs endroits. Il y a aussi de nombreuses îles séparées par des fondrières étroites formées par la rivière, et sur lesquelles la ligne pourrait être établie.

Après les 30 premiers milles la contrée s'améliore et la vallée s'ouvre. Les terrains plats au-dessus de la rivière sont larges et unis.

Sur les 30 derniers milles, près des fourches, il y a au-dessus des terrains plats et à diverses hauteurs, des plateaux entremêlés de collines qui s'élèvent d'environ 600 pieds au-dessus de la rivière.

Sur les derniers 18 milles on pourrait éviter de gros travaux et raccourcir la route en quittant la rivière et passant par des terrains bas, en arrière des collines mentionnées ci-dessus.

Il y a, en aval de la rivière, deux autres endroits où l'on pourrait faire de semblables améliorations.

Il faudra construire environ 3,000 pieds de ponts pour traverser les cours d'eau les plus considérables qui se jettent dans la Skeena. Il pourrait s'en trouver quelques autres que je n'ai pas remarqué.

Les rampes seront généralement faciles, et les courbes—à part les derniers 30 milles—seront modérées.

Je suis votre très dévoué,

HENRY A. F. MACLEOD.

FORT ST.-JAMES, 7 juillet 1879.

CHER MONSIEUR FLEMING,—Depuis que je vous ai écrit pour la dernière fois, le 21 juin, des fourches de la Skeena, nous avons continué à étudier le pays jusqu'ici, où nous sommes arrivés samedi, le 5.

On peut dire qu'une ligne, entre les Fourches et le lac Babine, dans la direction de la piste que nous avons suivie, est impraticable, vu qu'elle s'élèverait à une hauteur d'environ 3,250 pieds au-dessus des fourches en 35 milles, et descendrait de 1,450 pieds vers le lac Babine en 7 milles.

Le lac Babine est à 1,800 pieds au-dessus des fourches. Nous avons appris que l'on va en canot sur un parcours de 20 milles de la rivière Babine, à partir de l'extrémité inférieure du lac, et que cette partie de la rivière n'est pas rapide. Les plus grandes difficultés pour remonter la rivière se rencontreront sur les 20 milles qui viennent ensuite.

La région autour du rivage du lac Babine, et particulièrement le long de la partie nord-est, est bien plus favorable que nous ne nous y attendions. Les bords en sont généralement bas—de 50 à 200 pieds—et le terrain s'étend en arrière en montant doucement jusqu'aux collines, qui s'élèvent de 400 à 2,000 pieds au-dessus du lac.

A Fort-Babine, la baie a une profondeur d'environ 10 milles, mais à partir du fond de la baie il y a une vallée qui suit parallèlement les bords du lac Babine et qui rencontre une autre vallée suivant à peu près la même direction jusqu'à la rivière Babine.

Le terrain le plus élevé dans cette vallée n'atteint probablement pas plus de 100 pieds au-dessus du lac.

On raccourcirait considérablement la ligne en suivant cette vallée.

La ligne de partage des eaux d'une passe située vis-à-vis Fort-Babine, entre Fort Babine et le lac Tatla, est à 970 pieds au-dessus du lac Babine, et les abords de cette passe ne seraient pas très difficiles du côté de la vallée.

D'après ce que nous avons entendu dire, il sera probablement possible de passer du lac Tatla à la rivière de la Nation. Des embarcations ont été halées depuis le lac Tatla jusqu'à la rivière de la Nation. On dit que les bords du lac sont bas du côté du sud.

Il y a encore deux autres endroits où il pourrait être possible de s'éloigner du lac Babine. L'un de ces endroits se trouve à 14 milles au sud de Fort-Babine, où les collines sont peu élevées, et l'autre est à 17 milles plus au sud. D'après l'apparence du pays, je croirais qu'à ce dernier endroit se trouve la passe la plus basse conduisant à l'est, et que l'on arriverait au lac La Crosse ou au lac Tremblur par cette passe.

Au sud de cette passe, les bords du lac Babine commencent à s'élever, et les collines le long de l'extrémité orientale, au sud du lac, sont abruptes et hautes; elles s'élèvent immédiatement de l'eau.

Les lacs Stewart et Babine ont le même niveau à quelques pieds près; le portage qui se trouve entre les deux et qui sert de route charretière, s'élève à environ 400 pieds, et la distance d'un lac à l'autre est de huit milles et demi.

Près de la tête du lac Stewart il y a une baie longue de 14 milles qui s'avance vers le nord-ouest. La rive nord du lac est inégale et rocheuse vers l'ouest et les extrémités est. Sur cette dernière portion les collines s'élancent abruptement du bord de l'eau. La portion du milieu est légèrement onduluse.

Les bords de la partie sud du lac Babine et ceux du lac Stewart sont par conséquent défavorables à la ligne du chemin de fer.

Il est probable qu'on trouvera de belles terres propres à la culture à l'entour des lacs Babine et Stewart. Il y a une grande étendue de bons pâturages entre la tête du lac Babine et le fort de ce nom.

Nous nous proposons de partir pour Fort-MacLeod demain matin. Les trains de bagage sont rendus ici depuis quelques jours.

Je suis votre très dévoué,

HENRY A. F. MACLEOD.

**RAPPORT TÉLÉGRAPHIQUE CONCERNANT LES EXPLORATIONS DEPUIS FORT-SIMPSON, SUR LA COTE DU PACIFIQUE, JUSQU'À EDMONTON, VIA LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET LA PASSE DE LA RIVIÈRE AUX PINS, PAR MESSIEURS CAMBLE, MALEOD, DAWSON ET GORDON.**

A SANDFORD FLEMING,  
Ottawa.

DU LAC AU FOIN, 24 septembre 1879.  
(Près d'Edmonton.)

Arrivés hier soir. Atteint Dunvegan 1er août; quitté cette place 2 septembre. Parti à pris le mois pour explorer la contrée. Tupper a laissé Edmonton 8 août. Je suis venu par le lac de l'Esclave et Athabaskaw Landing. Contrée excellente des deux côtés du chemin, à partir de 10 milles au sud du point de débarquement à Edmonton; s'améliore vers Edmonton; principalement prairie avec taillis de

tremble, et parfois pin et épinette. Distances : de Dunvegan au poste de la rivière à la Boucane, 50 milles ; de la rivière à la Boucane au poste du lac de l'Esclave, 63 ; lac de l'Esclave, 70 ; de l'extrémité est du lac de l'Esclave à Athabaskaw Landing, par la rivière, environ 120 ; du Landing à Edmonton, 96. Mes lettres toutes expédiées, par erreur, au soin de Tupper ; aucune reçue ; désireux de hâter retour sans autres études spéciales. La contrée alentour d'ici paraît supérieure à celle de la rivière de la Paix pour récolter du grain. Avant de quitter Dunvegan, tous se sont accordés sur le télégramme suivant :

Ligne rouge, lettre A, jusqu'au lac de l'Esclave, directe et généralement facile. Rivière aux Pins, 500 pieds de largeur ; hauteur du pont, 70 pieds. Pente, en laissant la rivière, 1 pied sur 100. Sommet vers l'est, 900 pieds plus bas que celui du Chasseur, et 15 milles plus au nord. Rivière Blanche, 400 pieds de largeur ; hauteur du pont, 60 pieds. Rampes du côté ouest, très faciles ; du côté est, 1 sur 100.

Rivière Déchafaud, 300 pieds de large ; pont, 60 pieds de hauteur. Rampes, moyennes ; gros travaux parfois sur trois milles de chaque côté du pont.

Rivière du Brûlé, 50 pieds de largeur ; pont, 70 pieds de hauteur. Vallée, étroite ; rampes, douces.

Rivière à la Boucane, 750 pieds de largeur ; pont, 100 pieds de hauteur. Vallée, à environ 500 pieds de profondeur à la traverse ; rampes, dépassant légèrement 1 sur 100. Très gros travaux sur trois milles de chaque côté.

Rivière aux Outardes, 400 pieds de largeur ; vallée, 200 pieds de profondeur ; pont, 50 pieds de hauteur. Rampes de chaque côté, faciles.

A ces exceptions près, région entière très favorable entre rivière aux Pins et lac de l'Esclave.

Rivière aux Pins et lac de l'Esclave paraissent approximativement bien sur plan de 1876, mais la rivière à la Boucane et Dunvegan sont placés environ 50 milles trop à l'ouest.

Ligne bleue, lettre A, jusqu'à Southesk, étudiée jusqu'à traverse favorable de rivière à la Boucane, latitude 55° 10', longitude 118° 40' sur carte de 1876. Lignes bleue et rouge, communes à rivière Déchafaud, 50 milles à l'est de la rivière aux Pins ; de là jusqu'à la rivière à la Boucane, très facile généralement, excepté quatre milles en remontant la rive sud de la rivière d'Echafaud, où il faudrait de gros travaux. Aucuns cours d'eau importants à traverser entre la rivière aux Pins et la rivière à la Boucane. Abord, de la rivière à la Boucane, par vallée d'un grand cours d'eau de chaque côté ; pont, 500 pieds de longueur, 60 pieds de hauteur. Ne pouvons pas faire rapport sur le reste de la ligne, n'ayant rien appris de Tupper. Avons constaté qu'il était encore à Edmonton le 2 août.

Ligne entre fort St-James et Fort-MacLeod présentait des ondulations mais non de grandes difficultés jusqu'au lac Long ; de là à MacLeod, longeant la vallée de la rivière du lac Long. Pentes, longues, 1 par 100 ; très gros travaux, principalement dans le gravier et arrêtes rocheuses. On pourrait trouver une ligne passablement directe entre Fort-Fraser et Fort-St-James.

Supposant ligne directe de Southesk à la traverse de la rivière à la Boucane, la route par lettre A à Fort-Fraser serait d'environ 55 milles plus longue que la route localisée.

Contrée assez parfaitement explorée quant à son caractère général, à partir de la rivière aux Pins jusqu'au petit lac de l'Esclave, entre les 55e et 56e parallèles de latitude ; aussi sur 75 milles au nord de Dunvegan. Élévation de plateau, généralement au-dessous de 2,000 pieds. A l'ouest de la rivière à la Boucane, sol fertile presque partout. Grandes étendues de prairie et de pays légèrement boisé au sud de la rivière de la Paix jusqu'au près du 55e parallèle, aussi 50 milles ou plus vers le nord. A l'est de la rivière à la Boucane, fertile aussi, mais très peu de prairie, et plusieurs savannes et digues de castors, qui pourraient être facilement égoutées en général.

Suivant renseignements reçus les gelées d'été ont lieu parfois en juin, très rarement en juillet. Nous en avons ressenti plusieurs en août, et dans la vallée et sur le plateau. Le blé croît et mûrit à Hudson's Hope, à Dunvegan et au petit lac de l'Esclave, cette dernière localité étant au niveau du plateau.

Le parti regarde ce rapport comme étant à peu près exact, mais il regrette de n'avoir pas le temps de donner des détails plus complets et plus satisfaisants, vu qu'il se présente une occasion spéciale d'expédier cette dépêche de Dunvegan à Edmonton.

À la date de ce rapport, 2 septembre, tous les membres du parti se portaient bien. Cambie s'en retourne avec le train de bagage par la rivière aux Pins. MacLeod et Dawson continuent les explorations vers l'est et le sud-est.

H. J. CAMBIE,  
HENRY A. F. MACLEOD,  
GEORGE M. DAWSON,  
DANIEL M. GORDON.

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 30 septembre 1879.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de faire rapport que quelques-unes des explorations autorisées par vous le printemps dernier à l'égard du chemin de fer Canadien du Pacifique sont en voie d'exécution.

Avant de choisir définitivement une route dans la Colombie-Britannique, il a été jugé à propos de recueillir des renseignements supplémentaires sur les portions occidentales de cette province, ainsi que par rapport au territoire qui s'étend à l'est des Montagnes Rocheuses et qui est situé entre la latitude de la rivière de la Paix et Edmonton.

J'ai reçu des dépêches de plusieurs des personnes qui ont été envoyées en mai dernier, avec des instructions spéciales pour explorer ces régions, et qui ont reçu ordre d'examiner les ports sur la côte occidentale de la Colombie-Britannique ainsi que leurs abords du côté de la mer.

À l'époque des derniers rapports, ces études n'étaient complétées en aucune façon, mais des progrès considérables avaient été faits, et les renseignements recueillis jusqu'ici sont importants.

La contrée au sud de la rivière de la Paix—jusqu'ici inexplorée—entre les Montagnes Rocheuses et le petit lac de l'Esclave, a été traversée dans diverses directions jusqu'au 55e parallèle de latitude sud. La nature générale du district, eu égard à la construction d'un chemin de fer, a été constatée; et l'on a reconnu que la fertilité du sol embrasse une étendue de territoire plus considérable que ce que nous connaissions antérieurement.

Je n'ai pas eu de nouvelles de tous les partis d'explorateurs; en conséquence, je ne puis parler des explorations qui peuvent avoir été faites à l'heure qu'il est à l'est des montagnes, entre le 55e parallèle et Edmonton.

Je ne puis rien dire non plus du progrès des explorations faites à l'ouest des montagnes, entre Fort-McLeod et Fort-Connelly, et qui embrassent le bassin de la rivière de la Nation.

Bien que les études soient incomplètes et que les rapports ne soient que partiels, il n'y a presque plus de doute sur la possibilité de construire une ligne de chemin de fer à partir du voisinage d'Edmonton, par la route de la rivière de la Paix et de la vallée de la rivière Skeena, jusqu'à Port-Simpson. L'examen de la côte, aussi, démontre qu'à Port-Simpson il existe un havre qui est probablement sans rival dans la Colombie-Britannique.

La question de la distance importe beaucoup. La route qui se trouve plus au nord n'a pas été mesurée régulièrement; par conséquent, la distance jusqu'à Port-Simpson ne peut pas encore être établie correctement. Cependant, d'après un calcul approximatif, la ligne en question, partant d'Edmonton comme point commun et passant par la vallée de la rivière de la Paix, se trouvera probablement de 100 milles plus courte si elle aboutit à Port-Simpson plutôt qu'à Esquimalt.

La nature et le coût des travaux d'art seraient en même temps, j'en suis certain, grandement à l'avantage de la ligne aboutissant à Port-Simpson.

En comparant la ligne de Port-Simpson dont je viens de parler avec celle qui aboutirait à Burrard-Inlet par la Passe de la Tête-Jaune, cette dernière paraît être de 160 à 190 milles plus courte, mais un des avantages qu'on pourrait faire valoir en faveur de la route plus au nord, c'est que cette ligne traverserait et desservirait la région de la rivière de la Paix. La ligne par la Passe de la Tête-Jaune pourrait arriver au même résultat à l'aide d'un embranchement, mais pour desservir également bien le district de la rivière de la Paix en y faisant passer la ligne principale, l'embranchement aurait pour le moins 200 milles de longueur. Si on ajoute cette distance supplémentaire à la ligne de Burrard-Inlet, les deux lignes se trouveront presque sur le même pied quant au nombre de milles.

Les rampes de la route vers Port-Simpson supporteraient favorablement la comparaison avec celles de la ligne vers Burrard-Inlet, et j'ai raison de croire que le coût total en serait considérablement moins élevé que pour cette dernière, si l'on tient compte de l'embranchement. Mes précédents rapports donnent des explications détaillées concernant la bonne position géographique de Port-Simpson par rapport au continent de l'Asie.

Il ne saurait être mis en doute que les études faites cette année et dont on n'a reçu jusqu'à présent que des rapports partiels, tendent à démontrer que la route occidentale offre des avantages plus grands que ceux dont on avait connaissance auparavant. D'après ce qui a été mis au jour, je considère qu'il serait imprudent, au point où nous en sommes, d'adopter soit la route de Burrard-Inlet ou celle de Bute-Inlet, et d'en commencer les travaux.

Tout en jugeant prudent d'attendre que nous ayons reçu des renseignements plus précis concernant certaines portions de la contrée que l'on est actuellement à étudier, pour prendre une décision finale à l'égard de l'adoption d'une route quelconque, je n'hésite pas à dire que, la question du climat mise de côté, la route vers Port-Simpson se présente avec tant d'avantages qu'à mon avis elle offre une excellente perspective pour la meilleure route à choisir entre la région des prairies et la côte du Pacifique.

J'ai dit que les rapports de nos partis d'explorateurs sont incomplets; cependant, à en juger par ce que j'ai appris, j'ai assez confiance qu'avant la fin de la saison nous pourrions avoir des données propres à démontrer qu'on peut trouver entre le district de la rivière de la Paix et Port-Simpson une ligne considérablement plus courte que celle dont j'ai parlé plus haut. Dans le cas où cette espérance se réaliserait, la comparaison des routes sera encore plus en faveur de celle aboutissant à Port-Simpson.

Pour ce qui est de la question du climat, j'en ai déjà parlé dans mes précédents rapports. J'ai maintenant l'honneur de renvoyer à des extraits des lettres du capitaine Brundige, un marin distingué qui a été envoyé spécialement sur les lieux pour faire une étude complète et prendre des renseignements à l'égard de la côte, des ports et de leurs abords. J'annexe aussi quelques extraits des lettres de M. D. M. Gordon; ce monsieur parle tant pour lui-même que pour MM. Cambie et MacLeod, à l'égard des explorations qu'ils ont faites dans la Colombie-Britannique septentrionale.

Tandis que l'intérieur du pays est exempt d'une humidité excessive, il paraîtrait, d'après ces extraits, qu'il pleut beaucoup sur la côte et que le climat peut y être comparé à celui de la côte occidentale d'Écosse et de certaines parties de la Nouvelle-Écosse. Ces extraits feront voir aussi que Port-Simpson est un havre vaste et sûr et que les transatlantiques ainsi que les navires à voiles peuvent y entrer très facilement de jour et de nuit, quel que soit le point de la marée.

Il est évident que Port-Simpson est un endroit qui possède des avantages naturels, exceptionnels, et dans le cas où l'on choisirait une route au nord pour le chemin de fer, Port-Simpson deviendrait une place de grande importance. En conséquence,



je suggère que l'on prenne sans retard des mesures à l'effet de réserver les terres qui se trouvent dans son voisinage.

J'ai l'honneur d'être,  
etc., etc., etc.,

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C., M.G.,

etc., etc., etc.,

Ministre des chemins de fer et des canaux.

EXTRAITS de notes sur Port-Simpson et ses alentours. D. M. Gordon, 6 juin 1879.

“Ce port est très avantageusement situé et d'un accès facile pour les steamers qui peuvent y entrer par le chenal que nous avons suivi, en y abordant par le sud; les navires à voiles ou les bateaux à vapeur peuvent s'en approcher facilement de l'ouest par le détroit de Dixon, qui sépare les îles de la Reine-Charlotte de l'Alaska, et ce port est aussi sûr qu'il est abordable.

A partir d'un certain point, vis-à-vis de Quetoon-Inlet, vers l'entrée du chenal, la descente au bord de l'eau est très abrupte, bien que, même ici, il pousse presque partout du petit cèdre. Il se rencontre aussi parfois, entre les collines, des petits peupliers du Canada dont les feuilles sont aussi développées que celles des mêmes arbres aux alentours de Victoria.

Comme nous passions devant Port-Simpson en nous dirigeant au sud, nous trouvâmes le port et ses environs beaucoup plus attrayants qu'ils ne nous étaient apparus par la brume désagréable du matin. La mer était calme, et comme le temps clair s'est maintenu toute la journée pendant que nous continuions notre route vers Port-Essington, il nous parut comme si cette partie nord extrême de notre côte du Pacifique eût été aussi belle et favorable, eu égard à la perspective et au climat, que la côte de Vancouver ou les parties sud de la terre ferme. Et pourtant le témoignage de tous ceux que nous avons rencontrés et trouvés capables de nous informer tend à prouver que le climat est ici excessivement humide. M. Duncan, de Metlahkatlah, a tenu compte des variations atmosphériques pendant une saison de sept mois—d'octobre à avril—et il a trouvé qu'en moyenne il ne faisait beau temps que sept jours dans le mois. Après avoir résidé 17 ans dans cette localité, il croit que c'est là une proportion à laquelle on peut s'arrêter pour cette période de l'année, mais que le temps pluvieux n'est pas aussi fréquent pendant les autres mois.

M. A. McAlister, qui a bâti un steamer à Port-Essington, et qui est un homme intelligent et digne de foi, dit qu'il y fait quelquefois du beau temps en juillet, mais rarement le reste de l'année. Le capitaine Lewis et les habitants de Port-Simpson disent la même chose; et cependant, d'après ce que nous avons vu nous-mêmes de ce qu'on est convenu d'appeler le temps “pluvieux,” ce ne sont pas les fortes pluies qui règnent ici, mais bien plutôt une brume légère et fréquente—avec temps couvert—semblable à celle que l'on voit si souvent sur la côte occidentale de l'Ecosse. Dans tous les cas, quelle que soit la quantité de l'eau qui y tombe, le climat paraît être salubre, si nous pouvons en juger par la mine fraîche et vigoureuse des habitants; et ceux qui résident-ici disent que le froid n'est pas plus rigoureux que dans les régions du sud de la province. Les brouillards ne sont pas très fréquents; ils ne le sont pas beaucoup plus qu'à l'extrémité inférieure du détroit de Géorgie, tandis que la fumée provenant des feux dans les bois et dont les pilotes se plaignent quelquefois plus au sud, en été, est tout à fait inconnue ici.

EXTRAITS de notes concernant la rivière Skeena. D. M. Gordon, 23 juin 1879.

“ D'un bout à l'autre de la rivière on trouve du bois de construction en abondance le long des terrains plats et des pentes inférieures des collines avoisinantes. Le peuplier du Canada atteint une grosseur considérable sur les îles ; l'épinette blanche, qui a quelquefois jusqu'à six pieds de diamètre, la pruche, de dimensions et de qualité supérieures, le cèdre, le tremble abondent. On rencontre moins fréquemment le pin Douglas, le bouleau, le cormier, etc. Les terrains plats sont ordinairement riches en pois sauvages ou vesces, en fraisiers, framboisiers et groseillers ; on y trouve aussi une grande quantité de fleurs sauvages, telles que la rose, l'églantine, la linnee, la violette, l'anémone, la saxifrage, etc.”

“ Il n'y a guère de terre propre à la culture en bas de la rivière, vu que les îles—dont le sol est riche—sont selon toute apparence sujettes à l'inondation ; et les terrains bas, le long de cette partie, n'offrent guère mieux que quelques champs par-ci par-là pour la culture de la pomme de terre. Plus haut que Kitsilas, cependant, c'est-à-dire à partir d'environ 90 milles au-dessus de Port-Essington, les terrains plats ou plateaux sont plus étendus, plus élevés et moins accidentés. Ils sont formés d'une légère marne sablonneuse qui recouvre un fond de sable de deux ou trois pieds d'épaisseur reposant sur une couche de gravier. Partout où ils ont été cultivés, comme par exemple à l'entour des villages indiens dispersés le long de la rivière, ces terrains paraissent donner de bonnes récoltes, principalement en fait de racines. De Kitnougah aux Fourches, sur le côté nord de la Skeena, distance de 21 milles, se trouve une suite presque continuelle de plateaux ; et, selon toute apparence, aussi une vallée qui s'étend presque directement entre les deux places, à quelque distance de la vallée de la rivière. La partie comprise entre ces deux vallées, à l'exception d'une colline qui s'élève à son milieu, paraît être propre à la culture d'un bout à l'autre. Il est évident qu'une grande partie du sol, dans les environs des Fourches, est cultivable bien qu'on n'y récolte que peu de chose à l'heure qu'il est. Près du village, il y a plusieurs champs assez bien cultivés ; et dans un certain rayon autour du village se trouvent des plateaux semblables à ceux dont j'ai déjà parlé. Le blé n'a pas encore été cultivé avec succès dans les environs, mais on y a eu de bonnes récoltes d'avoine et de pommes de terre. Il est probable que cette partie de la contrée pourrait soutenir favorablement la comparaison, pour ce qui regarde les ressources agricoles, avec plusieurs des parties restreintes qui sont en état de culture dans la Colombie-Britannique.”

\* \* \* \* \*

“ Le climat de la vallée de la Skeena n'est en aucune manière aussi favorable que celui de la partie méridionale de la province ; il est cependant bien meilleur que plusieurs pourraient être portés à le croire s'ils en jugeaient par la latitude de cette vallée. Pendant le temps que nous avons mis à nous rendre de Port-Essington aux Fourches (de samedi, 7 juin, à samedi, 21 juin—ces deux jours compris) nous avons eu la plus belle température dont on puisse jouir. Il a plu légèrement le 11, le 12, le 16 et le 20 ; le reste du temps, bien que le ciel fut souvent couvert, le temps a été régulièrement beau. Les gens qui résident près de la côte rapportent que dans le voisinage de Port-Essington le temps est en grande partie pluvieux, mais après avoir dépassé la première chaîne de montagne \* \* \* il y a beaucoup moins d'humidité. Près de la côte, il tombe beaucoup de neige ; autant que nous avons pu nous en assurer, l'épaisseur de la couche de neige atteint, en certaines saisons, un niveau moyen de sept ou huit pieds, mais cette couche va en diminuant vers l'intérieur du pays, et ne dépasse pas deux pieds aux Fourches. Des chevaux ont hiverné dehors ici ; il a été cependant nécessaire d'enlever une quantité de neige avec la pelle pour que ces animaux pussent brouter l'herbe. Cependant, bien qu'il tombe peu de neige aux Fourches, le froid y est rigoureux, tombant fréquemment à 30° au-dessous de zéro, et quelquefois beaucoup plus bas, tandis qu'en été le thermomètre monte à 90° à l'ombre et quelquefois plus haut. C'est là une variation de température qui ne diffère pas de ce que l'on voit dans plusieurs parties de l'est d'Ontario et de Québec, mais elle est beaucoup plus considérable que celle des parties méridionales de la Colombie-Britannique. Près de la côte la température est bien plus égale.

Près de Kitzigenchloh, environ 12 milles plus bas que les Fourches, nous avons remarqué une veine de schiste carbonifère contenant une légère proportion de véritable charbon. Le charbon a été aussi trouvé sur la Watsonquah, qui se jette dans la Skeena, à environ 20 milles des Fourches. Des recherches plus étendues pourraient révéler l'existence de quelques formations houillères précieuses dans les environs."

\* \* \* \* \*

EXTRAITS de notes concernant la contrée située entre la rivière Skeena et Fort St. James. D. M. Gordon, 7 juillet 1879.

Nous sommes partis des Fourches lundi, le 23 juin \* \* \* Après avoir suivi cette ligne l'espace d'un mille, notre route nous conduisit dans la vallée de la Susquah, qui se jette dans la Watsonquah, un peu plus haut que le point de jonction de cette rivière avec la Skeena, en passant sur les collines peu élevées et séparées par des vallées étroites qui servent de lit à des cours d'eau sauvages et pittoresques. Sur les bords de l'un de ces cours d'eau, nous avons trouvé une veine d'argile schisteuse carbonifère dans laquelle on pouvait apercevoir une petite quantité de charbon, ce qui est un autre indice que des formations houillères pourraient se trouver dans cette partie de la province. On rencontre çà et là de petites étendues de terre qu'il serait impossible de cultiver, et les pentes des collines où il n'y a pas de bois abondant en tiges de pois, en herbes sauvages et en arbustes propres à nourrir des mules ou des bestiaux même dans leur état actuel. Toutefois, la vallée de la Susquah n'est pas aussi riche que celle de la Watsonquah. L'herbe y est particulièrement bonne, mais en dehors de cela et à l'exception des terres qui avoisinent les Fourches, nous n'avons vu que très peu de terrains propres à former des établissements; et nous ne pouvons pas même encore parler de cette partie de la contrée avec certitude, vu le peu d'efforts qu'on a fait jusqu'ici pour la cultiver, et aussi à cause des difficultés probables résultant du climat.

\* \* \* \* \*

Néanmoins, indépendamment des dépôts aurifères, il est possible que la galène argentifère de ce district offre une source de richesse pour l'avenir. Jusqu'ici, cette région n'a pas encore été explorée par aucun membre de la Commission géologique, mais on a trouvé des échantillons précieux de cette galène.

\* \* \* \* \*

On a découvert aussi parfois, d'un bout à l'autre de cette partie nord de la province, des indices de charbon, ou pour le moins, de lignite, dans des formations de roche ressemblant quelque peu à celles dans lesquelles on trouve le charbon à l'île Vancouver. Par conséquent, bien qu'on ne puisse en aucune manière espérer de pouvoir y cultiver la terre avec autant de succès que dans la partie méridionale de la province ou dans la vallée de la rivière de la Paix, il y a, cependant, raisonnablement lieu de croire que les ressources minérales de ce district offriront une source de richesse par la suite.

" Nous quittâmes l'extrémité inférieure du lac Babine lundi, le 30, et nous fîmes ce jour-là 25 milles, qui nous amenèrent à Fort-Babine, poste de la compagnie de la baie d'Hudson, qui se trouve sur la rive orientale du lac. Sur cette distance le lac a une largeur moyenne d'un mille; ses rives s'élèvent doucement à partir du bord de l'eau, et tandis qu'on y voit peu ou point de marais, on trouve beaucoup de terrains bas et de niveau qui bordent le lac. Il n'y a pas de bois le long de ses bords, à part le petit peuplier et l'épinette blanche, et les pentes légèrement boisées derrière lesquelles viennent des ondulations formées par des collines, font place parfois à de grandes étendues d'excellents pâturages.

\* \* \* \* \*

Judi, le 3 juillet, nous atteignîmes la tête du lac, et nous traversâmes en partie le portage qui le réunit au lac Stewart, lequel se trouve à environ sept milles de distance. Entre ces deux lacs, la contrée est basse, ondulée et parsemée de pâturages. A la tête du lac Stewart, que nous atteignîmes vendredi, se trouve une ferme possédée et cultivée par un indien qui élève de beau bétail et récolte du foin, de l'avoine et des légumes en abondance.

\* \* \* \* \*

A l'entour de Fort St. James, il y a considérablement de terre cultivée, tandis qu'immédiatement en arrière du fort se trouve un excellent jardin qui donne une bonne variété de légumes; mais ici comme ailleurs dans la partie nord les gelées de l'été empêchent la culture du blé, quoique l'on réussisse à obtenir de bonnes récoltes de racines, d'avoine et d'orge. On plante généralement les pommes de terre dans la première semaine de mai, et la température moyenne de l'été semble ne pas différer de celle des provinces atlantiques; mais à cause de son élévation au-dessus du niveau de la mer encore plus qu'à cause de sa latitude septentrionale, la contrée, dans ces environs, semble moins promettre au point de vue agricole que quelques-unes des portions méridionales de la province. Il a été fait, cependant, comparative-ment peu de chose jusqu'ici pour déterminer les ressources agricoles de cette région. La culture heureuse du foin, de l'avoine et des légumes à certains postes de la baie d'Hudson, l'élevage de bons animaux à ces postes et quelquefois aussi sur les fermes tenues par des indiens, comme par exemple à la tête du lac Stewart, les champs de pommes de terre fructueux des Sauvages qui sont ici grandement dépassés par les Lilloets et autres Sauvages de la Colombie-Britannique méridionale dans l'art de la culture; les grandes étendues de terre unie ou ondulée qui bordent les lacs, souvent sur une largeur de plusieurs milles, les vallées et les versants de colline couverts de pois grimpants, de foin sauvage et autre excellente nourriture pour les animaux, tels sont les traits caractéristiques les plus favorables au point de vue agricole. Mais par contre, les gelées de l'été et le retard des saisons qui sont dus à l'élévation du pays au-dessus du niveau de la mer, sont des choses à prendre en considération; et cependant, bien que ce plateau septentrional, si on peut l'appeler ainsi, qui semble correspondre au soi-disant plateau méridional intérieur, ne promette pas tant que plusieurs portions des provinces plus fertiles du Canada, il peut soutenir favorablement la comparaison avec plusieurs parties cultivées de la province de Québec, sinon même de l'est d'Ontario."

\* \* \* \* \*

EXTRAITS de lettres concernant Port-Simpson et ses environs. Capitaine Brundige, 4 août 1879.

"En arrivant à Port-Simpson, je trouve un bon port qui peut convenir aux navires de mers de toute grandeur. Il est facile d'y aborder. Sa longueur est d'environ  $3\frac{1}{2}$  milles sur 2 milles de largeur; sa profondeur varie entre 6 et 20 brasses à basse marée, et les ancres mordent bien sur le fond. Il n'y a pas un pareil port dans toute la Colombie-Britannique; il vaut celui de Queenstown, en Irlande. J'ai étudié les abords de la Passe Dixon, que je trouve supérieure au chenal au nord de l'Irlande. Il faudra y ériger trois phares: un à l'extrémité nord de l'île Dundas, un sur les arêtes, et un sur l'île Burnie, avec sifflets d'alarme. Les navires à voiles et les steamers peuvent entrer sans pilote à Port-Simpson, presque par tous les temps."

"J'ai remonté le chenal Wark sur un parcours d'environ 20 milles, exécutant des sondages et ne trouvant pas fond à 130 brasses. Vis-à-vis de Port-Simpson se trouve une petite baie d'environ un mille de longueur; en remontant cette baie, j'ai trouvé fond à mi-route, 42 brasses. Cette profondeur diminue graduellement en allant vers le fond de la baie. On me dit que cette baie n'a que  $2\frac{1}{2}$  milles de largeur et que les bords en sont plats; il n'y aurait aucune difficulté pour faire arriver une ligne par le côté nord de Port-Simpson jusqu'à ces terrains bas, dans la direction de la passe. Je trouve le port régulier et la terre basse; c'est un superbe emplacement pour un terminus. L'eau a 8 brasses de profondeur tout près du bord."

"Je n'hésite pas à dire que Port-Simpson est un havre excellent, sûr et commode; il est à l'abri de la mer par tous les temps, vu qu'il y a un récif de rochers qui forme un brise-lames presque en travers et ne laisse qu'une passe libre d'environ  $\frac{3}{4}$  de mille."

"Autant que je puis m'en assurer, le climat de Port-Simpson peut être comparé à celui de l'Ecosse. Très peu de neige et rarement de gelée. Il semble qu'il y tombe plus de pluie pendant les mois d'hiver. Les brouillards sont à peu près les

mêmes que sur la côte est de la Nouvelle-Ecosse, depuis Halifax jusqu'à Sydney, Cap-Breton. Le vent souffle du sud-est en hiver et est parfois très violent. L'été est délicieux; durant cette saison les vents soufflent du sud à l'ouest et au nord-ouest, et il n'y a que peu de brouillards. Nous n'avons eu qu'une demi-journée de brouillard depuis que je suis ici, et ce brouillard était comparativement léger."

J'inclus un bulletin qui rend compte des observations de M. Morriison, gérant de la compagnie de la Baie d'Hudson, à l'égard du climat.

*BULLETIN des variations atmosphériques en général à Port-Simpson, par M. Charles F. Morrison, Cie B. H.*

Janvier—Temps clair et froid; vent dominant, coups de vent du nord.

Février—Temps clair et froid; vent dominant, coups de vent du nord.

Mars—Mixte. Rapture de l'hiver; pluie, neige et grêle. Coups de vent S. O. et S. E.

Avril—Devient plus beau; plus calme, mais accompagné d'averses; agréable.

Mai—Beau mois, en général. Jardinages, etc., etc., se font.

Juin—Beau, chaud, accompagné généralement de vents d'ouest, calme.

Juillet—Chaud, vents d'ouest; pluie par intervalle; calme.

Août—Chaud; beau temps; très sec en général; calme.

Septembre—Beau; pas si chaud qu'août.

Octobre—La saison pluvieuse commence; vents du sud.

Novembre—Mauvais temps; pluie, brouillards, gros vents de S. E.

Décembre—Mauvais temps, accompagné de neige molle et de vents.

Tel est ici le bulletin ordinaire de la température. A ma connaissance, le thermomètre est descendu à zéro une fois; on peut dire cependant que le climat y est généralement humide. Si les jours sont chauds en été, les nuits sont toujours fraîches. Les hivers n'y sont pas plus rigoureux que je ne les ai connus à Londres, Angleterre, mais ils sont accompagnés de plus de pluie. Il n'y a jamais de glace dans le port, et il tombe peu de neige; il y a aussi quelquefois des brouillards en été.

CHARLES F. MORRISON.

*EXTRAITS d'une lettre concernant Port-Simpson et ses abords. Capitaine Brundige, 19 août 1870.*

"J'ai mis à la voile pour Massett; le vent tourna au sud et à l'ouest, et la nuit arrivant, je me dirigeai vers Port-Simpson. Le vent soufflait avec violence et il pleuvait. Il était 9 heures p.m.; nous avions parcouru 10 milles et nous nous trouvions à 5 milles à l'ouest de Massett. Je reconnus l'île Dundas à 2 heures a.m., et j'arrivai à Port-Simpson à 5.30 a.m. Ce fut la seule forte brise accompagnée de brouillard que nous eûmes depuis que je fréquente la côte. Je mentionne ces faits seulement pour démontrer que les navires peuvent franchir la Passe Dixon sans danger par un temps sombre et brumeux.

Avant mon départ j'ai été retenu ici durant deux jours par une acalmie. J'ai étudié le port et pris des relèvements, et par la prochaine malle je vous enverrai un plan exact sur une grande échelle, ainsi qu'une carte de la Passe Dixon. Je considère que la carte marine actuelle n'est pas correcte; les navires peuvent jeter l'ancre dans 5 à 10 brasses d'eau, presque à chaque endroit le long de la rive nord de l'île de la Reine-Charlotte, depuis le cap Nord jusqu'à Rose-Spit."

"Le havre de Port-Simpson est supérieur à aucun port de la Nouvelle-Ecosse; il est d'accès facile et la marée ne s'y fait pas sentir. Aucun courant ne remonte le port—l'eau monte seulement et descend d'environ 22 pieds sur place. Il y a pourtant un bon ancrage, et il est à l'abri des vents qui pourraient y faire de la houle. Je vous ai dit dans ma première lettre qu'à mon avis la Passe Dixon est supérieure au chenal St. George d'Irlande, entre le phare Tuscar et le Môle de Galloway; et si j'avais à

choisir entre les deux comme capitaine d'un grand navire, je préférerais prendre la Passe Dixon et rentrer à Port Simpson sans le secours d'aucun phare, que de passer dans le chenal en question jusqu'au Môle de Galloway avec l'aide de tous ses phares et sifflets d'alarme.

\* \* \* \* \*

Voici maintenant deux mois que je suis ici ; nous n'avons eu que cinq jours de ce que l'on pourrait appeler un temps de brouillard, et encore ce brouillard n'a-t-il été que de courte durée. Pendant les derniers cinq jours il a plu un peu chaque jour. Les vents ont toujours été légers ; je n'ai pris des ris que deux fois depuis mon départ de Victoria.

\* \* \* \* \*

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 4 octobre 1879.*

Sur l'avis de l'honorable ministre des chemins de fer et des canaux, le comité recommande que l'arrêté du Conseil en date du 13 juillet 1878, fixant le tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique à travers la Colombie-Britannique jusqu'à un point quelconque à Burrard-Inlet ou près cet endroit, soit confirmé.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier du Conseil privé.*

A l'honorable  
Ministre des chemins de fer et  
des canaux.

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 13 juillet 1878.*

Vu le mémoire en date du 11 juillet 1878, de l'honorable ministre des travaux publics, faisant rapport que le 1er de juin un arrêté du Conseil a été rendu conformément aux dispositions de l'acte du chemin de fer Canadien du Pacifique, 1874, fixant le tracé du chemin de fer entre Fort-William, sur la rivière Kaministiquia, et Jasper-House et la Cache de la Tête Jaune ;

Que le même arrêté du Conseil a aussi fixé le tracé depuis le point en dernier lieu mentionné jusqu'à l'océan Pacifique, dans le cas où la route de Bute-Inlet ou celle de Dean-Inlet serait définitivement adoptée, ces deux routes passant à travers la Colombie-Britannique et l'une d'elles paraissant à cette époque devoir être choisie selon toute probabilité ;

Et que des renseignements postérieurs ont démontré qu'il serait de l'intérêt public que le tracé du chemin de fer à partir des environs de la Cache de la Tête Jaune se dirigeât vers Burrard-Inlet ;

Le ministre recommande en conséquence que le tracé du chemin de fer soit fixé généralement comme passant du voisinage de la Cache de la Tête Jaune par la rivière Albuda jusqu'à la rivière Thompson du Nord, et descendant la vallée de la dite rivière Thompson du Nord vers le lac Kamloops jusqu'à la vallée de la Fraser à Lytton, et de ce point descendant la vallée de la Fraser par Yale et New-Westminster jusqu'à Port-Moodey ou tel autre point à ou près de Burrard-Inlet qui pourrait être trouvé le plus convenable pour les fins de la navigation.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier du Conseil privé.*

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Contrat entre Sa Majesté et la Compagnie d'acier hématite de Barrow (à responsabilité limitée), (*Barrow Hematite Steel Company*), pour la fourniture de 30,000 tonnes de rails d'acier, avec éclisses, boulons et écrous pour le chemin de fer Canadien du Pacifique.

La spécification A à laquelle renvoie le contrat ci-annexé passé entre Sa Majesté et la Compagnie d'acier hématite de Barrow (responsabilité limitée.)

(19 L.)

SPECIFICATION DU TYPE DES RAILS D'ACIER, 57½ LBS., ET DES ATTACHES.

## RAILS.

1. Les rails doivent être laminés avec soin, partout uniformes, semblables au gabarit, et de la forme connue comme le rail type du chemin de fer Canadien du Pacifique.

2. L'acier employé pour confectionner les rails doit être de première qualité, de telle sorte qu'il produise le meilleur rail fabriqué et le mieux adapté au climat du Canada. Les bouts doivent être coupés droit et perpendiculaires à l'axe du rail. Le champignon doit être parfaitement lisse et sans aucun défaut; la semelle nette et sans barbares. Il ne faut pas essayer de remédier aux défauts dans les rails après le laminage, soit en les martelant ou en les corroyant; de même il ne sera pas permis de rechauffer les rails pour les couper.

Le dressement des rails doit être fait à froid par pression.

Chaque rail doit être distinctement marqué sur la tige comme suit: *C. P. R. steel*, avec le nom du fabricant et l'année.

3. Le poids du rail doit être aussi près que possible de 57½ lbs, par verge et il faut prendre tous les moyens pour lui donner ce poids. Lorsque le laminage aura été commencé et à d'autres périodes de la fabrication, dix rails, parfaitement conformes à la section, seront pesés et s'ils n'ont pas le poids voulu, il faudra faire dans la section les légères modifications nécessaires pour amener le poids à 57½ lbs. par verge. Aucun rail ne sera accepté s'il varie de plus d'un pour cent en plus ou en moins, du poids normal de 57½ lbs. par verge, et aucun paiement ne sera fait pour un excédant de poids.

4. La longueur générale des rails sera de 30, 28, 26 et 24 pieds, mais on en acceptera une certaine quantité, n'excédant pas 10 pour cent, de longueurs moindres (22, 20, 19 et 18 pieds). Les rails de 19 pieds doivent être marqués spécialement avec de la peinture rouge.

Les rails courts ne doivent pas être faits ainsi à dessein, mais doivent être coupés de ceux des rails longs dont les bouts peuvent être défectueux. La longueur des rails doit être telle que mentionnée ci-dessus, et on n'admettra aucune déviation de la longueur exacte qui soit plus de  $\frac{3}{16}$  de pouce en plus ou en moins; soit une variation possible entre deux rails de tout au plus de  $\frac{3}{8}$  de pouce, l'un pouvant être  $\frac{3}{16}$  trop long et l'autre  $\frac{3}{16}$  trop court.

5. Deux trous doivent être faits près de chaque bout au foret, mais non au poinçon, ni au poinçon et ensuite alésés. Ces trous doivent être de forme oblongue, de 1 pouce par  $\frac{7}{8}$  de pouce suivant le dessin, le centre des trous à 2½ et 7½ pouces respectivement du bout du rail. Deux encoches seront pratiquées dans la semelle à chaque bout du rail avec coins arrondis, et le tout doit être dans la position indiquée au plan.

Il faut prendre tout le soin possible pour faire que chaque rail et chaque attache soit échangeables à volonté.

6. Les rails seront inspectés durant les procédés de fabrication par un ingénieur ou inspecteur nommé par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada. Cet officier aura le droit d'être admis dans l'usine à toute heure et le pouvoir de rejeter tous les rails qui, dans son opinion, ne sont pas du type voulu quant à la forme ou à la qualité.

Outre l'examen externe fait avec soin, les rails seront sujets aux épreuves suivantes, aux frais du fournisseur.

On choisira un rail sur chaque 100 tonneaux (ou un ou plusieurs rails pris au hasard sur le produit de l'ouvrage de chaque jour) et on l'éprouvera comme suit :—

a. Une partie du rail placé sur des supports éloignés de quatre pieds l'un de l'autre, doit subir sans fracture le choc d'un boulet pesant une tonne et tombant d'une hauteur de vingt pieds.

b. Une autre partie du rail placé sur des supports disposés de la même manière sera soumise aux coups successifs d'un boulet de trois quintaux tombant de trois, de quatre et de cinq pieds, et la flexion ne doit pas excéder  $\frac{1}{8}$ ,  $\frac{1}{4}$  et  $\frac{1}{2}$  pouce respectivement.

Si le premier rail pris sur le lot de 100 tonnes ne résiste pas aux épreuves ci-dessus, le lot sera divisé par moitiés et un rail de chaque moitié (50 tonnes) éprouvé. Si ces épreuves ne réussissent pas, tout le lot doit être rejeté.

L'épreuve des poids tombant sera continuée jusqu'à ce qu'il en résulte une fracture, et les faits seront dûment consignés et rapportés.

Les épreuves se feront aux frais des fabricants. Les épreuves doivent être consignées dans un rapport signé par l'inspecteur chargé de l'acceptation et par l'agent du fabricant présent aux épreuves. Tous les rails rejetés doivent être peints en blanc aux deux bouts et des deux côtés de la tige sur les lettres C. P. R. Les rails acceptés seront pesés et chaque rail sera marqué aux deux bouts des initiales de l'inspecteur.

#### ÉCLISSES D'ACIER.

1. Les éclisses doivent être faites de manière à s'adapter au rail type du chemin de fer Canadien du Pacifique, de la même qualité d'acier doux et affiné que les rails, et elles pourront être soumises à telles épreuves que l'on exigera.

2. Il sera fourni un gabarit d'après lequel deux éclisses échantillons seront faites, et lorsqu'elles auront été approuvées par l'ingénieur elles serviront de type pour le fini et le poids.

3. Elles doivent être longues de 20 pouces, carrées aux extrémités, parfaitement droites et lisses sur chaque face, et partout d'une coupe uniforme.

4. Quatre trous tels que désignés sur le dessin seront pratiqués au poinçon à chaud, dans chaque éclisse. Ces trous doivent être nets et à plomb, coupés carrément dans l'éclisse et exactement au centre de la largeur, exempts d'ébarbures de chaque côté et parfaitement corrects sous le rapport des dimensions et de la position.

5. Il faut prendre tous les moyens de faire les éclisses uniformément semblables au gabarit et exactement conformes au dessin, de sorte qu'elles s'adaptent aux rails parfaitement et sans distinction.

6. Les éclisses doivent être plongées dans une substance qui les empêchera de rouiller, et ensuite attachées par paquets de dix, en la manière usitée pour l'expédition.

#### BOULONS ET ÉCROUS.

1. Les boulons de  $\frac{3}{4}$  de pouce de diamètre,  $3\frac{3}{4}$  pouces de long, doivent être faits avec têtes en champignon et cols carrés, suivant le dessin.

Les écrous doivent être carrés.

2. Le fer doit être de qualité flexible et fibreuse, égal au "Best Best Staffordshire," et l'ingénieur-inspecteur peut l'accepter ou le refuser.



3. L'exécution et le fini doivent être parfaits, en ayant grand soin que les faces internes de la tête et de l'écrou soient exactement normales à l'axe du boulon.

4. La tête et le col du boulon doivent être solides. Le filet de vis doit être du type Whitworth, de dix pas au pouce, coupé net, s'adaptant étroitement dans l'écrou et fait de manière à tenir sur toute sa longueur.

5. Des échantillons seront soumis à l'ingénieur-inspecteur avant de commencer la fabrication, et le tout sera sujet à une inspection en aucun temps.

6. Les boulons et écrous doivent être chauffés et plongés dans une substance qui les empêchera de rouiller, et emballés dans de fortes caisses cerclées de fer, chaque caisse ne contenant pas plus de 2 quintaux.

SANDFORD FLEMING,  
*Ingénieur en chef.*

OTTAWA, 15 juillet 1879.

Le sceau de corporation de la Compagnie d'acier hématite de Barrow (à responsabilité limitée) a été à ce appesé en présence de—

H. W. SCHNEIDERS,  
JOHN FELL,

*Deux des directeurs de la compagnie.*

(Sceau.)

LES ARTICLES DU CONTRAT arrêtés ce trentième jour d'août de l'année mil huit cent soixante et dix-neuf entre la COMPAGNIE D'ACIER HÉMATITE (à responsabilité limitée), ci-après appelée la compagnie, et SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA, a ce représentée par l'honorable SIR CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, (ci-après appelé le ministre), de seconde part;

Font foi que la compagnie, en considération des conditions et convention ci-après mentionnées par le présent, convient avec Sa Majesté, ses successeurs et ayants-cause, de fabriquer, fournir et délivrer à la satisfaction du ministre, en conformité pleine et entière des termes et de la véritable intention et signification de la spécification ci-annexée, marquée A (qui est, par le présent, déclarée et convenue être partie intégrante de cette convention et devoir être prise et lue comme y étant incorporée et qui est ci-après appelée la Spécification), trente mille tonnes de rails d'acier du type du chemin de fer Canadien du Pacifique (ci-après appelé le chemin de fer), ainsi que tels nombre et quantité proportionnels d'éclisses d'acier qui peuvent être nécessaires à la pose des rails sur la voie du dit chemin de fer; et aussi conjointement avec tels nombre et quantité proportionnels de boulons et d'écrous de fer qui peuvent être requis pour les rails sur la voie du chemin de fer; la dite livraison de ces effets respectivement devant être faite en entrepôt sur tel quai dans le port de la ville de Montréal que le ministre indiquera comme suit:—Cinq mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre proportionnels respectivement d'éclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer nécessaires à la pose des dits rails, le ou avant le premier jour d'octobre de la présente année, mil huit cent soixante et dix-neuf; une autre quantité de cinq mille tonnes des dits rails d'acier ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et d'écrous de fer, nécessaires pour la pose de la quantité de rails d'acier en dernier lieu mentionnée, le ou avant le premier jour de juin de l'année mil huit cent quatre-vingt; une autre quantité de dix mille tonnes des dits rails d'acier ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer, requis pour la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée, le ou avant le premier jour de septembre de l'année mil huit cent quatre-vingt; et la balance ou quantité restante de dix mille tonnes des dits rails d'acier, ainsi que la quantité et le nombre respectivement proportionnels d'éclisses d'acier et de boulons et écrous de fer nécessaires à la pose de la quantité de rails en dernier lieu mentionnée le ou avant le premier jour d'octobre de l'année mil huit cent quatre-vingt, la livraison dans la période prescrite étant la condition essentielle du contrat, et chaque tonne de rails, éclisses et boulons de fer respectivement de deux mille deux cent quarante livres la tonne.

En considération de quoi, Sa Majesté, représentée comme susdit, convient par le présent de payer à la compagnie ou à ses représentants légaux, les sommes mentionnées et contenues dans la cédule suivante, savoir :—

Nombre de tonnes délivrables et dates des livraisons respectives.	Prix par tonne des rails d'acier.	Prix par tonne de la quantité proportionnelle d'éclisses.	Prix par tonne de la quantité proportionnelle des boulons et écrous.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
5,000 le 1er octobre 1879.....	4 17 6	5 17 6	10 5 0
do 1er juin 1880.....	5 0 0	6 0 0	10 5 0
do 1er septembre 1880.....	4 17 6	5 17 6	10 5 0
do do.....	5 0 0	6 0 0	10 5 0
10,000 le 1er octobre 1880.....	5 2 6	6 2 6	10 7 6

Le tout payable comme suit, savoir, quatre-vingt pour cent ou environ du prix de chaque envoi sera payé à compte à la compagnie par l'intermédiaire de la Banque de Montréal dans la ville de Londres, en Angleterre, ou du banquier ou de tout autre agent dûment autorisé du Canada en Angleterre, sur présentation du connaissance de tel envoi, des polices ou papiers d'assurance sur le dit envoi et des certificats d'inspection signés de l'inspecteur nommé par le ministre à cette fin, et la balance ou somme restante de vingt pour cent du prix du contrat plein et entier sur le certificat de l'ingénieur en chef du chemin de fer que ce contrat et convention ont été dûment exécutés et que la quantité, la qualité et le poids stipulés des dits rails ont été délivrés en conformité entière avec la spécification et avec ce contrat sur le quai désigné en la ville de Montréal susdite, en bonne condition et exempts des frais et dépens d'expédition, d'assurance, de transport, de quaiage, de havre, de débarquement et autres droits et dépenses en rapport avec les dits rails ; pourvu, toutefois, que par rapport à la livraison de dix mille tonnes de rails d'acier et de la quantité proportionnelle et requise d'éclisses d'acier et des boulons et écrous de fer qu'il est convenu ci-dessus de faire le ou avant le premier jour de septembre mil huit cent quatre-vingt, aucun paiement y ayant rapport ou à compte ne devienne dû ou payable à la compagnie avant le premier jour de juillet mil huit cent quatre-vingt, quelle que soit la date ou les dates auxquelles la dite dernière quantité de dix mille tonnes soit délivrée ; et il est par le présent convenu que, pour les fins de paiement de la balance de vingt pour cent, les mots " du prix du contrat plein et entier " contenus dans la clause précédente prendront effet et la dite balance de vingt pour cent sera payable sur chaque quantité distincte de rails et d'éclisses et de boulons et écrous de fer en nombre proportionnel, délivrables à chacune des dates qui y sont mentionnées, mais qu'ils n'auront aucun autre effet sur ce contrat comme tout ; pourvu et il est par le présent convenu que l'acceptation à la ville de Montréal susdite d'aucun nombre de tonnes d'aucun envoi des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer ou d'aucun de ces articles respectivement, ne constituera pas une acceptation de tout de chaque lot d'aucun envoi ou délivrance à Montréal susdit ; mais que le ministre pourra accepter une partie et rejeter une partie de chaque lot respectivement quand celle-ci ne se trouvera pas être en conformité avec cette spécification et ce contrat, et dans ce cas le montant du paiement pour la partie ainsi acceptée sera en conformité avec les conditions de la présente restriction, et la partie ainsi rejetée sera laissée aux risques, frais et dépens de la compagnie ; et il est de plus convenu que l'inspecteur, en Angleterre, qui doit être nommé par le ministre à cette fin, aura plein pouvoir de rejeter aucuns des dits rails, éclisses, boulons et écrous de fer qui, dans son opinion, ne seront pas complètement et sous tous les rapports en conformité et d'accord avec la spécification et ce contrat ; et de plus que pour garantir la due exécution de ce contrat par la compagnie, la somme de sept mille cinq cents livres sterling, soit par des reçus de dépôts à la banque ou par des

valeurs au montant de la dite somme ou autres garanties approuvées par le ministre ou le banquier ou autre agent dûment autorisé du Canada à Londres, Angleterre, sera dans les dix jours de cette date déposée à la banque de Montréal, à Londres, au crédit du ministre des finances du Canada pour par lui en disposer pour suppléer à aucune faute de la compagnie dans la due exécution de ce contrat et de cette convention, mais Sa Majesté ou le Canada, ou aucun ministre, officier ou agent ne sera dans aucun cas responsable d'aucun intérêt sur ce dépôt ni d'aucune perte ou diminution dans ces valeurs; et il est de plus convenu que si par des grèves ou des circonstances extraordinaires en dehors de son contrôle, la compagnie était incapable de compléter les dites délivrances ou aucune d'elles à la date respective spécifiée, un délai n'excédant pas trois mois sera accordé pour telle délivrance incomplète, et après cela seulement tel autre délai que le ministre pourra accorder par écrit à cette fin. En foi de quoi, la compagnie a mis et apposé au présent son sceau de corporation, et le président et le secrétaire de la compagnie ont à ce mis leurs signatures, et le ministre a mis sa signature et apposé son sceau au présent et le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux du Canada a contresigné le dit acte le jour et l'an ci-dessus en premier lieu mentionnés.

Signé, scellé et délivré par le ministre  
des chemins de fer et des canaux du  
Canada en présence de

H. A. FISSIAULT,

[Sceau.]

Et contresigné par

F. BRAUN,

*Secrétaire du département des chemins  
de fer et des canaux, Canada.*

Le sceau de corporation de la Compagnie d'acier hématite de Barrow (à responsabilité limitée) a été apposé au présent en présence de

H. W. SCHNEIDERS,

JOHN FELL,

*Deux des directeurs de la compagnie.*

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et des canaux.*

F. BRAUN,

*Secrétaire.*

[Sceau.]

---

---

# SOUMISSIONS POUR LES TRAVAUX

DU

CHEMIN DE FER

# CANADIEN DU PACIFIQUE.

REÇUES DEPUIS

JANVIER 1879

---

*IMPRIMÉES PAR ORDRE DU PARLEMENT*

---



OTTAWA

IMPRIMERIE DE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>, RUE WELLINGTON

1880

## RÉPONSE

(19 N.)

A UN ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, exigeant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjudgées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

31 mars 1880.

OTTAWA, 30 mars 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse à l'adresse de la Chambre des communes, en date du 16 février 1880, demandant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjudgées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Les documents se rattachent tous aux entreprises mentionnées dans les tableaux.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A EDOUARD J. LANGEVIN, *écr.*,  
Sous-secrétaire d'Etat, Ottawa.

Purcell et Cie, construction de la section A, de la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle.

Fraser, Manning et Cie ; construction de la section 3, de la Rivière-à-l'Aigle à Kéwatin.

R. Dickson ; construction des bâtiments des stations, embranchement de Pembina.

John Ryan ; chemin de colonisation, 100 milles à l'ouest de Winnipeg.

Kellogg Bridge Co. ; construction d'un pont à Portage-du-Rat.

Andrew Onderdonk ; construction de la section A, d'Emory-Bar à Boston-Bar.

Andrew Onderdonk ; construction de la section C, de Lytton à Junction-Flat.

Andrew Onderdonk ; construction de la section D, de Junction-Flat au Passage de Savona.

Purcell, Ryan, Goodwin et Smith ; construction de la section B, de Boston-Bar à Lytton.

Whitehead et Ruttan ; fourniture des traverses.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

41<sup>E</sup> CONTRAT.—SECTION A, DE LA RIVIÈRE-DES-ANGEAIS À LA RIVIÈRE-À-L'AIGLE.

*Entrepreneurs*—Maison Purcell et Cie, composée de Thomas Marks, John Ginty, Patrick Purcell et Hugh Ryan.

*Date du contrat*—7 mars 1879.

<i>Garantie</i> —Effets de banques, Banque Canadienne de Commerce.....	\$79,900
Certificat de dépôt de la Banque de Québec.....	20,000
"    "    Banque Ontario.....	1,100
	----- \$110,000

FORMULE DE SOUMISSION A.—De la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle, 118 milles. Tableau des soumissions reçues jusqu'à mardi, le 30 juin 1879, à midi.

Numéros.	NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.	NOMS DES CAUTIONS	TOTAUX.			
			1re colonne.	2e colonne.		
			Travaux terminés le 1er juil. 1880, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882.	Travaux terminés le 1er juil. 1880, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881.		
			\$	cts.	\$	cts.
1	Marks et Conmee.....	A. M. Smith..... W. W. Keighley.....	2,203,896	00	2,300,196	00
2	Andrews, Jones et Cie.....	Ablert Chatfield..... John Heney.....			2,248,585	00
3	Charlebois et Shanly.....	L. Z. Mallette..... Alex. Bowie.....	2,207,534	00	2,423,036	00
4	Denis O'Brien.....	Richard Warminton..... Louis Paré.....	2,305,754	00	2,421,041	00
5	Wardrop et Ross.....	Augustus Myers..... John W. Wardrop.....	2,324,499	00	2,440,724	00
6	Hunter, Murray et Booth.....	J. W. Coy..... T. B. Hart.....			2,490,980	00
7	J. R. Macdonell.....	Joseph Kavanagh..... R. W. Cruice.....	2,353,602	00	2,505,744	00
8	James Goodwin et Cie.....	Ed. Griffin..... A. Mortimer.....	2,397,335	00	2,573,297	00
9	Robert H. McGreevy.....	John Heney..... John S. Corcoran.....	2,412,520	00	* 2,774,398	00
10	Manning, McDonell et Cie.....	Joseph Kavanagh..... C. H. Macintosh.....	2,504,523	00	2,726,172	00
11	James G. Grant et Cie.....	E. N. Lafrance..... P. E. McConville.....	2,508,420	00	2,633,842	00
12	Purcell, Ginty et Ryan.....	John Turner..... Robert Beatty.....	2,528,843	00	2,604,643	00
13	F. B. McNamee et Cie.....	Joseph Oloran..... Thomas Patton.....	2,612,565	00	2,976,565	00
14	Walsh et McCarron.....	W. H. Stevenson..... John D. Cameron.....	2,661,591	00	3,202,459	00
15	Pitblado, Fraser et Grant.....	C. B. Archibald..... John M. Blackie.....	2,699,005	00	† 2,860,199	00
16	Stevens, Turner, Burns et Cie..	W. Spencer et Fils..... Thomas D. Hodgins et Frère..	2,805,794	00	Ajout. 10 p.c.	
17	Hurlburt, Crennell et Campbell	James W. Johnson..... Thomas Orr.....			2,945,787	00
18	H. C. O'Reilly.....	Patrick Kennedy..... Thomas Buchanan.....	2,825,217	00	2,825,217	00
19	Wm. Hendrie.....	John Proctor..... John Harvey.....	3,019,766	00	3,160,766	00
20	Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.....	Wm Robinson..... A. Jeffrey.....	3,190,294	00	3,366,488	50

\* Ajoutez 15 pour cent.

† Ajoutez 6 pour cent.





SECTION A—RIVIERE-DES-ANGLAIS A LA RIVIERE-A-L'AGLE, 118 MILLES.—*Suite.*

Tableau des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires, prix détaillés et prix en bloc des soumissions, noms des cautions.—Janvier 1879.—*Suite.*

NATURE DES TRAVAUX.		QUANTITÉS APPROXIMATIVES.		NOMS.																						
				Hanning, McDonald et Cie.		R. H. McCreery.		R. C. O'Reilly.		Pittsford, Fraser et Grant.		Hurlbut, Creanell et Campbell.		F. B. McNamee et Cie.		Stevens, Turner, Burns et Cie.		Wm. Hendrie.		Walsh et McCarson.		Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie.				
				1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	
Ataluge	Aras	472	par acre.	30 00	29 00	30 00		69 00	83 00	39 00																
Essartement	Aras	111	''	20 00	20 00	20 00		70 00	79 00	20 00																
Détachement	Aras	80	''	50 00	50 00	150 00		100 00	100 00	80 00																
Plan de pipe de bois dans les traves, entonnoirs, une prof. sup. de 10 ps et pour. de trous.	Aras	30	''	3 70 00	3 00 00	305 00		500 00	500 00	1 00 00			1 000 00		400 00		400 00		1 000 00		1 000 00		2 178 00	3 013 00	4 366 00	4 575 00
Circuitage	Pda. Ho.	41 000	par v. c.	0 05	0 06	0 05		0 15	0 15	0 15			0 15		0 15		0 15		0 15		0 15		0 08	0 09	0 05	0 07
Excavation dans le roc solide	Verq. c.	245 000	''	1 75	2 00	1 70		1 35	2 05	2 05			2 20		2 00		2 00		2 20		2 20		2 15	2 15	2 15	2 25
à la terre, employée compris	Verq. c.	37 000	''	0 23	0 30	0 27		0 25	0 35	0 35			0 35		0 35		0 35		0 35		0 35		0 30	0 31	0 30	0 36
Emplacements de terre, y compris ciment en un parcours de 1 1/4 mille. (Voir des art. de dessin.)	Aras	4 820 000	''	0 50	0 33	0 40		3 40	0 40	0 35			0 35		0 45		0 40		0 33		0 30		0 30	0 40	0 38	0 40
Possés (goussier) au-delà des limites de la voie art.	Aras	2 000	''	0 25	0 25	0 25		0 50	0 50	0 50			0 50		0 50		0 50		0 50		0 50		0 38	0 38	0 38	0 40
Épave souterraine	Pda. Ho.	2 400	par p. l.	5 00	5 33	5 00		9 30	9 30	9 30			9 30		9 30		9 30		9 30		9 30		9 30	9 30	9 30	9 30
Maçonnerie de ponts	Verq. c.	2 100	par p. l.	14 00	14 00	14 00		14 00	14 00	14 00			14 00		14 00		14 00		14 00		14 00		14 00	14 00	14 00	14 00
de pontons	Verq. c.	600	''	5 00	5 00	5 00		5 00	5 00	5 00			5 00		5 00		5 00		5 00		5 00		5 00	5 00	5 00	5 00
Parage	Aras	60	''	12 00	14 00	3 00		8 00	8 00	4 00			4 00		5 00		6 00		5 00		5 00		5 00	5 00	5 00	5 00
Carrières de pierres et des piles de pont	Aras	800	''	3 00	10 00	3 00		4 00	6 00	4 00			6 00		6 00		6 00		6 00		6 00		6 00	6 00	6 00	6 00
Chaque des cailloux et des piles de pont	Aras	22 000	''	3 00	3 00	3 00		3 00	3 00	3 00			3 00		3 00		3 00		3 00		3 00		3 00	3 00	3 00	3 00
Ouvrages en pierres perdues	Aras	4 400	''	1 00	3 00	3 00		4 00	2 00	3 00			2 00		2 00		2 00		2 00		2 00		2 00	2 00	2 00	2 00
Troux de fosse, de trois pieds de diam. à l'intérieur	Aras	300	par p. l.	30 00	35 00	25 00		2 00	3 00	4 00			3 50		1 00		1 00		1 00		1 00		12 00	15 00	32 00	35 00
de l'épaisseur, et revêtus de béton	Pda. Ho.	3	''	2 000 00	4 000 00	2 000 00		7 000 00	7 000 00	2 000 00			4 000 00		6 000 00		4 000 00		5 000 00		5 000 00		5 000 00	5 000 00	5 000 00	5 000 00
Superficie, sous de bois, 100 pds d'ouverture	Aras	60	''	1 500 00	2 200 00	1 500 00		2 000 00	2 000 00	1 500 00			2 000 00		2 500 00		1 500 00		1 500 00		1 500 00		1 500 00	1 500 00	1 500 00	1 500 00
à la terre	Pda. Ho.	14	''	1 600 00	1 600 00	750 00		3 000 00	3 000 00	1 500 00			1 500 00		1 500 00		1 500 00		1 500 00		1 500 00		1 500 00	1 500 00	1 500 00	1 500 00
à la terre, employée compris	Pda. Ho.	18 500	par p. l.	9 30	0 23	0 23		0 30	0 30	0 30			0 30		0 30		0 30		0 30		0 30		0 30	0 30	0 30	0 30

Montants totaux des soumissions. 2,694,822 00, 2,726,172 00, 2,419,599 00, 2,774,388 00, 2,825,217 00, 2,823,217 00, 2,688,005 00, 2,800,150 00, 2,945,787 00, 2,612,565 00, 2,878,645 00, 2,605,794 00, 3,019,766 00, 2,160,766 00, 2,661,661 00, 2,970,438 00, 3,160,266 00, 2,366,666 00

Noms des cautions: Joseph Kavanagh, C. H. Macdonald, John Henry, John S. Connor, Patrick Kennedy, Thomas Buchanan, C. E. Archibald, John H. Blackie, James W. Johnson, Theo. Orr, Joseph Glavan, Thomas Patton, W. Spencer et fils, Thos. H. Hodgins et Frères, John Procter, John Harrey, W. H. Stevenson, John D. Cameron, A. Jeffrey, Wm. Nicolson.

OTTAWA, 13 février 1879.

MONSIEUR,—Si notre soumission pour la construction de la section A du chemin de fer canadien du Pacifique est acceptée, nous nous associerons MM. Purcell, Ginty et Ryan, les entrepreneurs de la section voisine du côté de l'est, et nous serons satisfaits de tous les arrangements que pourront prendre ces messieurs avec le gouvernement au sujet de notre soumission.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
 Vos obéissants serviteurs,

THOS. MARKS.  
 JAMES CONMEE.

A l'hon. Dr TUPPER, C.B.,  
 Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 20 février 1879.

MESSIEURS,—En réponse à votre lettre en date du 13 février et reçue aujourd'hui, m'informant que si votre soumission est acceptée, vous vous associez MM. Purcell, Ginty et Ryan, les entrepreneurs de la section voisine du côté de l'est, et vous serez satisfaits de tous les arrangements que pourront prendre ces messieurs avec le gouvernement au sujet de votre soumission, je dois vous dire que le gouvernement est disposé à vous donner l'entreprise lorsque vous vous serez associé MM. Purcell, Ginty et Ryan, pourvu que le dépôt voulu soit fait d'ici à une semaine, mais que l'entreprise doit être basée sur votre soumission, sans qu'il soit fait à celle-ci aucune modification quelconque.

Bien à vous,  
 CHARLES TUPPER.

M. THOMAS MARKS, et  
 M. JAMES CONMEE, Ottawa.

OTTAWA, 21 février 1879.

MONSIEUR,—Nous accusons réception de votre lettre du 20 du courant, nous informant que l'entreprise de la section A du chemin de fer canadien du Pacifique nous a été adjugée à condition que nous nous associons MM. Purcell, Ryan et Ginty, et que le dépôt voulu soit fait d'ici à une semaine. Nous consentons à ces conditions, et demandons que les noms de Patrick Purcell, Hugh Ryan et John Ginty soient substitués à celui de James Connell dans le contrat. Nous avons pris avec M. Connell des arrangements à cet effet.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissants serviteurs,

MARKS ET CONMEE.

A l'hon. Dr TUPPER, C.B.  
 Ministre des travaux publics.

QUEEN'S PARK, TORONTO,

24 février 1879.

CHER MONSIEUR,—J'ai été très surpris d'apprendre que MM. Ginty, Purcell et Ryan, qui ont soumissionné pour l'entreprise de la section de la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle, et dont la soumission était plus élevée que la nôtre, ont eu le privilège de présenter une seconde soumission avec MM. Marks et Conmee, dont la soumission, me dit-on, n'était pas officielle. Mais supposons cependant qu'elle fût officielle, ce qui a été fait n'en fait pas moins une nouvelle soumission.

Je dois dire qu'il n'est pas juste de leur avoir permis de faire une nouvelle soumission sans nous en informer ou nous offrir l'entreprise. J'espère que vous rendrez justice en revenant sur votre décision avant que les contrats soient définitivement passés.

Votre obéissant serviteur,

JOHN WARDROP.

A l'hon. CHARLES TUPPER,  
 Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 du mois dernier au sujet des soumissions reçues pour la construction du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A M. JOHN WARDROP,  
Queen's Park, Toronto.

BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE,  
OTTAWA, 25 février 1879.

MONSIEUR,—On désire que je vous informe que Patrick Purcell et Hugh Ryan sont porteurs d'effets de cette banque, l'un au montant de six cent soixante (660) actions valant au pair \$33,000, et l'autre de (498) quatre cent quatre-vingt-dix-huit actions valant au pair \$24,900, soit en tout, \$57,900. J'ai transmis à Montréal des procurations de ces messieurs autorisant le transport de ces effets de façon à ce qu'ils servent de garantie au gouvernement de l'exécution d'une entreprise.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

R. GILL,  
*Gérant.*

T. TRUDEAU,  
Sous-ministre des travaux publics.

OTTAWA, 27 février 1879.

CHER MONSIEUR,—La soumission présentée par M. Marks et moi pour la construction de la section A du chemin de fer canadien du Pacifique ayant été acceptée, j'ai l'honneur de vous informer qu'il a été entendu entre nous que MM. Patrick Purcell, Hugh Ryan et John Ginty me remplaceront comme associés de M. Marks dans l'entreprise. En conséquence j'ai l'honneur de vous demander de permettre à MM. Purcell Ryan et Ginty de signer tout contrat qui pourra être passé pour cette entreprise et de me substituer ces messieurs en tout comme s'ils avaient soumissionné à ma place.

Vous voudrez bien aussi permettre à M. Marks de retirer les \$5,000 déposées sur cette soumission, vu que la garantie au complet a été fournie par lui.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JAMES CONMEE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

Témoins : P. PURCELL.

OTTAWA, 27 février 1879.

MONSIEUR,—La garantie de 5 p.c. pour la section A du chemin de fer canadien du Pacifique ayant été déposée, nous sommes prêts à passer immédiatement avec le ministre des travaux publics le contrat pour l'exécution de l'entreprise d'ici à deux ou à trois ans, et à commencer immédiatement les travaux avec l'outillage employé sur la section 25.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos obéissants serviteurs,

THOS. MARKS,  
JOHN GINTY,  
P. PURCELL,  
HUGH RYAN.

A l'honorable DR TUPPER, C.B.,  
Ministre des travaux publics.

BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE,  
OTTAWA, 27 février 1879.

MONSIEUR,—Au sujet de ma lettre du 25 du courant, notre représentant à Montréal m'informe que M. Purcell a autorisé le transport de nouvelles parts de banque, et que le nombre total des actions données en garantie par MM. P. Purcell et H. Ryan a été porté à 1,598, représentant au pair \$79,900.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT GILL,  
*Gérant.*

A. M. T. TRUDEAU,  
Sous-ministre des travaux publics.

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL ADJOINT.  
TORONTO, 25 février 1879.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu de vous aujourd'hui en dépôt le chèque de "Smith et Keighley," pour \$29,000, accepté par la banque de Québec, et j'ai donné avis au département des finances à Ottawa que cette somme a été déposée entre mes mains.

Bien à vous,

A. FRASER,  
*Receveur général adjoint.*

A. M. W. A. SMITH, Toronto.

Liste des garanties données au gouvernement pour la section A du chemin de fer canadien du Pacifique :

Effets de la Banque de Commerce, valeur courante...	\$80,000 00
Chèque de Smith et Keighley, accepté par la Banque de Québec.....	29,000 00
Chèques déposés par M. Ginty avec sa soumission....	10,000 00
Chèque de Smith et Keighley, accepté par la Banque de Québec, déposé avec la soumission de Marks et Conmee pour la section A.....	5,000 00
	<u>\$124,000 00</u>

Par télégraphe de PERTH, 1er mars 1879.

A. THOMAS MARKS, Russell House.

Quatre-vingt mille piastres (\$80,000) d'effets de la Banque de Commerce, chèque de Ginty dix mille piastres (\$10,000) ; ne puis dire sur quelle banque.

HUGH RYAN.

OTTAWA, 27 février 1879.

MONSIEUR,—Je désire respectueusement protester contre ce qu'on me dit être l'intention du gouvernement, savoir: de permettre aux plus hauts soumissionnaires de prendre une soumission de \$300,000 moins élevée que n'était la leur, pour cette partie du chemin de fer du Pacifique comprise dans la section A des travaux qu'il est actuellement question de donner à l'entreprise. Cette différence énorme rend la chose étonnante et de nature à intriguer.

Cette soumission apparemment basse faite au profit de cette coalition et représentée, grâce à une fausse interprétation des chiffres, comme au-dessous de la mienne, laissera si elle est acceptée la porte ouverte à la formation d'une autre ligue entre les entrepreneurs et l'ingénieur qui pourra être chargé de protéger le public dans la direction de ces travaux lointains à l'abri de la surveillance salutaire des chefs de votre administration.

De telles soumissions, tout en étant nominalement basses, entraînent presque toujours des tentations de changements qui, si elles réussissent, coûtent souvent au pays le double de ce que les travaux peuvent originairement paraître devoir coûter d'après les soumissions.

Il n'est pas nécessaire d'aller loin pour trouver des exemples de ce qui arrive avec des soumissions comme celle-ci. Qu'on jette la vue sur les entreprises 15 et 25 du même chemin, adjugées et en partie exécutées sous votre prédécesseur.

Je prends de plus la liberté de suggérer que lorsqu'on donne à des soumissionnaires pour quelque entreprise publique le privilège d'unir leurs intérêts, ce ne devrait être qu'à des soumissionnaires dont les soumissions ne diffèrent guères entre elles où sont voisines par ordre de montants, le soumissionnaire heureux recevant la permission de s'associer le soumissionnaire dont les chiffres sont immédiatement au-dessus des siens, s'ils peuvent s'entendre à cet effet. Telle est la règle suivie en Angleterre; et le soumissionnaire de bonne foi y trouve une protection contre la concurrence que peuvent lui faire deux ou plusieurs soumissions à dessein variant énormément entre elles, combinées de façon à obtenir l'entreprise à un prix très élevé s'il est possible, mais l'obtenir à tout événement.

Je soutiens respectueusement que ma soumission a été faite loyalement et honnêtement et qu'elle peut être jugée selon son mérite; et, bien qu'elle soit moins élevée que l'évaluation de l'ingénieur elle est étrangère à toutes les ruses qui caractérisent la soumission qu'on se propose d'accepter; elle ne prête à aucuns de ces remaniements de chiffres et de "quantités" dont la possibilité est si clairement ménagée dans la prétendue basse soumission de la ligue; trucs et machinations qui ont si notoirement entaché l'exécution des entreprises publiques aux États-Unis, ainsi que quelques-unes des récentes entreprises de notre propre gouvernement.

Je prétends en outre que l'on a commis une injustice à mon égard en ne tenant pas compte d'une clause formelle du document soumis à tous les entrepreneurs avant l'adjudication de l'entreprise. On informa alors les entrepreneurs que l'on préparait une soumission bien ordonnée pour la totalité des 185 milles compris dans la formule C, à des soumissions séparées pour les deux sections A et B. Loin d'exercer aucune préférence de cette nature, je vois que l'on a fait directement l'opposé. De plus, j'apprends que l'on se propose de donner une section à l'entreprise, tandis qu'il est encore tout-à-fait incertain que l'autre section pourra être entreprise à des prix comme ceux des plus bas soumissionnaires pour cette section.

Avec l'espoir que votre sens de ce qui est juste et celui du gouvernement, ainsi que votre sollicitude pour l'intérêt du public dont vous êtes le gardien, vous engageront à revenir sur une décision qui suivant moi constitue une injustice pour moi et pour le public,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DENIS O'BRIEN.

OTTAWA, 5 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan ont obtenu l'entreprise de la construction de la section de 118 milles du chemin de fer canadien du Pacifique, entre la Rivière-des-Anglais et la Rivière-à-l'Aigle, sur la soumission de MM. Marks et Conmee se montant à \$2,203,000, et que l'administration a reçu avis que ces entrepreneurs ont déposé les effets suivants pour les 5 pour cent ou les \$110,000 de garantie exigés pour l'exécution de l'entreprise, savoir :

1,598 parts de la Banque Canadienne de Commerce, agence de Montréal, valeur courante.....	\$79,900
1 certificat de dépôt de la Banque Ontario au crédit du receveur général par Purcell et Cie.....	1,100
1 chèque de Smith et Keighly, accepté par la banque de Québec à Toronto, en date du 25 février 1879.....	29,000
	<hr/>
	\$110,000

J'ai à vous prier d'informer ce département si la valeur des parts de banque ci-dessus est bien telle que représentée, et s'il en est ainsi de nommer une personne chargée d'accepter le transport de ces parts de banque en faveur du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A l'honorable

Ministre des finances,  
Ottawa.

OTTAWA, 6 mars 1879.

MONSIEUR,—Au sujet de votre lettre du 6 courant je suis chargé de demander qu'il soit donné instruction au sous-receveur général à Montréal d'accepter le transport des parts de la Banque Canadienne de Commerce données en garantie par les entrepreneurs pour la partie du chemin de fer du Pacifique qui reliera la Rivière-des-Anglais à la Rivière-à-l'Aigle, en conformité de votre lettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A J. M. COURTNEY, *écr.*, sous-ministre des finances.

OTTAWA, 6 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer en réponse à votre lettre d'hier au sujet des quantités offertes par les entrepreneurs à qui a été adjugée l'entreprise de la construction de la section de 118 milles du chemin de fer du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et la Rivière-à-l'Aigle, que le montant y mentionné comme étant la valeur de 1,598 parts de la Banque Canadienne du Commerce est exact.

Ces actions doivent être transportées au nom du receveur général, et le transport peut être accepté par le sous-receveur général à Montréal.

Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER,

*Pour le sous-ministre des finances.*

A F. BRAUN, *écr.*,

Secrétaire du département des travaux publics.

OTTAWA, 7 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai reçu un télégramme du sous-receveur général, m'informant qu'il a accepté les parts de la Banque de Commerce.

Bien à vous,

J. M. COURTNEY.

A F. BRAUN, *écr.*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 1er mars 1879.

MONSIEUR,—Comme la soumission de Marks et Conmee, formule A, a été acceptée, je considère qu'il est de mon devoir de signaler de nouveau ce qui me paraît être une erreur.

Je crois qu'il est dû à ceux qui offrent de faire les travaux de leur signaler cette erreur avant qu'ils ne commencent l'exécution de l'entreprise.

Le prix de l'excavation ordinaire dans la première colonne de la soumission est de 25 centins et de 26 centins dans la seconde.

L'article suivant est celui de la terre d'emprunt, avec charroi de 1 à 1½ mille, et dans les dix colonnes le prix en est de 10 centins. Comme ceci comprend en outre de l'excavation le charroi sur un long parcours, le prix devrait nécessairement être plutôt plus que moins élevé que celui de la simple excavation ordinaire.

L'article 18 du devis porte que dans les cas ordinaires le maximum sera de 13 centins pour un charroi de 2,500 pieds ou plus; ce prix doit être ajouté au prix de l'excavation ordinaire qui est de 25 centins, ce qui fait 38 centins par verge.

Il s'agit ici d'un charroi extraordinaire—de 5,280 à 9,240 pieds, et l'on s'attendait à des prix spéciaux. Néanmoins, je serai obligé, selon le devis et la formule imprimée de soumission, de compter à *dix centins seulement* toute l'excavation avec le charroi sur un parcours particulièrement long.

Je crois que les entrepreneurs devraient être informés qu'il ne pourront être payés qu'en conformité des termes exacts de leur soumission ainsi que mentionnés plus haut.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

A l'honorable ministre des travaux publics.

Mémoire.

OTTAWA, 1er mars 1879.

Le soussigné a l'honneur de rapporter que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon les formules marquées A et B; la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des-Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, se rapportant aux 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes: la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er février 1883, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er février 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes:

Morse et Cie.....	\$3,364,274
Andrew, Jones et Cie.....	3 915,942

Que MM. Morse et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission, ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 du mois dernier.

Que le soussigné, sur l'avis du Conseil a informé MM. Andrews, Jones et Cie, que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section B, pourvu que le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p. m. samedi, le premier mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de

Marks et Conmee.....	\$2,203,896
----------------------	-------------

et que les plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de

Andrews, Jones et Cie.....	\$2,248,585
Marks et Conmee .....	2,300,196

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission, soit \$115,000.

Que le soussigné recommande que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée, et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er

février 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs reçoivent, à compter de cette date le prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,

Ministre des travaux publics.

RAPPORT de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 3 mars 1879.

Sur rapport de l'honorable ministre des travaux publics constatant que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 milles ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon des formules marquées A et B: la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des-Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, relative au 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes, la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er juillet 1883—la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er juillet 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes :

Morse et Cie.....	\$3,364,274
Andrew, Jones et Cie.....	3,915,942

Que MM. Morse et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 février 1879.

Que sur l'avis du Conseil, il (le ministre) a informé MM. Andrews, Jones et Cie que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section B, pourvu que le dépôt voulu de 5 pour cent du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p.m. samedi le 1er mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de Marks et Conmee, \$2,203,896; que les plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de :

Andrews, Jones et Cie.....	\$2,248,585
Marks et Conmee.....	2,300,196

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de M. Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5 pour cent du montant de leur soumission, soit de \$115,000, et recommandant que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er juillet 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs reçoivent à compter de cette date les prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence les recommandations qui précèdent.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,

Greffier du Conseil privé.



## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

## 42e contrat—Section B.—De la Rivière-à-l'Aigle à Kéwatin.

Entrepreneur : Maison Fraser, Manning et Cie, composée de L. Hugh Fraser, John Johnstone Grant, James McDonald Pitblado, Alexander Manning, John Shields et John James McDonald.

Date du contrat, 20 mars 1879.

Garantie : Effets de banque, Banque Fédérale.....	\$20,000
"          "          d'Hamilton.....	7,900
"          "          Impériale.....	7,000
Certificat de dépôt, Banque Canadienne de Commerce.	34,500
"          "          Banque Union du Bas-Canada..	34,500
"          "          Halifax Banking Co. ....	100,000
Chèque accepté sur la Banque de Pictou.....	3,000
	<u>\$206,900</u>

FORMULE DE SOUMISSION B.—De la Rivière-à-l'Aigle à Kéwatin, 67 milles. Tableau des soumissions reçues jusqu'à jeudi, le 30 janvier 1879, à midi.

Numéros.	NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.	NOMS DES CAUTIONS.	TOTAUX.			
			1re colonne.	2e colonne.		
			Travaux terminés le 1er juill. 1883, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882.	Travaux terminés le 1er juill. 1882, et voie prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881.		
			\$	cts.	\$	cts.
1	Morse, Nicholson et Warpole...	{ P. J. Close.....	3,364,274	00	3,467,506	00
		{ A. J. Thompson.....				
2	Andrews, Jones et Cie .....	{ Albert Chatfield.....			3,915,942	00
		{ John Heney.....				
3	Fraser, Grant et Pitblado.....	{ Wm. Fraser et Cie .....	4,130,707	00		
		{ John W. Blackie.....				
4	Manning, McDonell et Cie.....	{ James Kavanagh.....	4,158,933	00	4,470,275	00
		{ C. H. Macintosh.....				
5	James Goodwin et Cie .....	{ Ed. Griffin .....	4,313,135	00	4,716,606	50
		{ A. Mortimer.....				
6	Wardrop et Ross.....	{ Augustus Myers.....	4,343,747	00	4,647,809	00
		{ John A. Wardrop.....				
7	F. B. McNamee et Cie.....	{ Joseph Cloran .....	4,404,196	00	5,136,796	00
		{ Thomas Patton.....				
8	Joseph Whitehead .....	{ Patrick Kelly.....	4,587,064	00	4,722,954	00
		{ E. McGillivray.....				
9	Ferguson, Symmes, Mitchell et C.	{ A. Jeffrey.....	4,682,639	00	4,920,230	50
		{ Wm. Robinson.....				
10	Loss et McRae.....	{ John McDougall.....	4,774,544	00	5,213,544	00
		{ Row Fawcett.....				
11	Denis O'Brien.....	{ Richard Warminton.....	4,774,740	00	5,013,477	00
		{ Louis Paré.....				
12	Hurlbut, Crennell et Campbell.	{ James W. Johnson... ..			5,250,852	00
		{ Thomas Orr.....				
13	Robt. H. McGreevy.....	{ John Heney.....	4,833,005	00	* 5,799,606	00
		{ John A. Corcoran.....				
14	Hunter, Murray et Booth .....	{ J. A. Coy.....	4,987,870	00		
		{ T. B. Hart.....				

\* Ajoutez 20 pour cent.



SECTION B.—DE LA RIVIÈRE-À-L'AIGLE A KÉWATIN, 67 MILLES—Suite.

Tableau des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires, prix détaillés et prix en bloc des soumissions, et noms des cautions, 1879—Suite.

Table with columns for 'NOMS.' (Joseph Whitehead, Ferguson, Symmes, Mitchell et Cie., Loss et McRea, Denis O'Brien, Robt. H. McGreevy, Hunter, Murray et Booth, Hurlbat, Crennell et Campbell) and rows for various construction items like 'Abattage', 'Essartement', 'Déracinement', etc., with prices in dollars and cents.

OTTAWA, 20 février 1879.

MESSIEURS,—Au sujet de votre soumission pour la construction de la section de 67 milles du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin, s'élevant à \$3,364,274, j'ai reçu instruction de vous informer que si d'ici à huit jours vous déposez au crédit du receveur général du Canada des garanties au montant de 5 p. c. du chiffre total de votre soumission, ou de \$168,000, l'entreprise de cette section de 67 milles vous sera adjugée selon votre soumission.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

*Secrétaire.*

A MORSE et Cie, entrepreneurs.

OTTAWA, 20 février 1879.

Votre soumission pour la section de 67 milles sera acceptée si d'ici à huit jours vous déposez au crédit du receveur-général du Canada cent soixante et huit mille piastres (\$168,000) comme garantie. Veuillez accuser réception sans délai.

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MORSE et CIE, entrepreneurs, Toronto.

OTTAWA, 25 février 1879.

MONSIEUR,—Relativement à l'entrevue que notre M. Nicholson a eu l'honneur d'avoir avec vous hier au sujet de notre soumission pour la section C du chemin de fer du Pacifique, et à votre déclaration que l'entreprise de la section partielle A a été adjugée à d'autres entrepreneurs, et après avoir réfléchi sur les difficultés que comporte l'exécution de l'entreprise exclusive de la section B, considérant surtout l'opinion bien arrêté de l'ingénieur du département, qui déclare que nos chiffres pour l'excavation dans le roc, section B, sont au-dessous du coût réel, j'ai l'honneur de vous informer que nous avons résolu de retirer notre soumission quant à la dite section B.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MORSE ET CIE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET DES CANAUX,

OTTAWA, 26 février 1879.

MESSIEURS,—J'ai reçu instruction du ministre des travaux publics d'accuser réception de votre lettre du 25 courant, refusant l'entreprise qui vous a été adjugée de la section B du chemin de fer canadien du Pacifique, entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin, et retirant la soumission que vous avez faite pour cette section.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MORSE ET CIE, entrepreneurs, Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément à ce qui nous a été suggéré par un billet reçu hier de l'ingénieur en chef du chemin de fer canadien du Pacifique. J'ai l'honneur de dire que je me suis rendu au département des travaux publics, et que j'ai pris connaissance de la lettre adressée à notre maison, Morse et Cie, relative à l'adjudication qui lui a

été faite de l'entreprise de la section de 67 milles du chemin de fer du Pacifique, et que mes associés seront à Ottawa au commencement de la semaine prochaine, et qu'ils demanderont audience à l'honorable ministre des travaux publics à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

FRANK NICHOLSON..

A F. BRAUN, écr.,  
Secrétaire, département des travaux publics.

OTTAWA, 24 février 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous nous sommes associé M. A. Laberge, jr., entrepreneur de Montréal, relativement à nos soumissions pour les travaux de la construction des sections du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Rivière-les-Anglais et Kéwatin, et de dire que si nos soumissions se trouvent au nombre des plus basses et si les entreprises nous sont adjugées, nous sommes prêts à faire le dépôt voulu de 5 pour cent et à commencer les travaux immédiatement.

Nous avons l'honneur d'être monsieur,  
Vos obéissants serviteurs,

ANDREWS, JONES ET CIE.  
Par N. F. JONES.

A F. BRAUN, écr.  
Secrétaire des travaux publics.

OTTAWA, 26 février 1879.

MESSIEURS,—Je dois vous informer que votre soumission pour l'entreprise de la section B du chemin de fer canadien du Pacifique a été acceptée et, que le gouvernement passera un contrat avec vous pour l'exécution de l'entreprise d'après cette soumission, pourvu que vous fassiez avant quatre heures p.m., samedi prochain, le dépôt de cinq pour cent mentionné dans le devis.

Bien à vous,

CHARLES TUPPER.

A MM. ANDREWS, JONES et Cie.

OTTAWA, 26 février 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre de cette date nous informant que notre soumission pour l'entreprise de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique a été acceptée.

Nous regrettons de constater que vous nous avez accordé moins de trois jours francs pour effectuer le dépôt voulu de 5 p.c. S'il devenait nécessaire que l'un de nous se rendit à New-York pour compléter le dépôt, nous espérons que vous nous donnerez deux ou trois jours pour cela. Nous serons prêts à exécuter les travaux aussitôt qu'il conviendra au département.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos très obéissants serviteurs,

ANDREWS, JONES ET CIE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

OTTAWA, 27 février 1879.

MESSIEURS,—Au sujet de votre lettre, en date d'hier, dans laquelle vous vous plaignez de l'insuffisance du délai de (3) jours qui vous a été accordé pour faire le dépôt voulu de 5 p.c. sur le montant de votre soumission pour la section B du

chemin de fer canadien du Pacifique, et vous demandez qu'il soit prolongé de deux ou trois jours, le ministre me donne instruction de dire que depuis quelque temps déjà vous saviez qu'il était possible que l'on vous offrirait l'entreprise basée sur votre soumission pour la section B, et que vous ne pouvez raisonnablement prétendre que le délai qui vous est donné soit trop court.

C'est pourquoi, vu l'importance qu'il y a d'user de la plus grande diligence possible, le ministre regrette de ne pouvoir accorder votre demande d'un nouveau délai pour vous permettre de faire votre dépôt.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MM. ANDREWS, JONES ET CIE.

### Mémoire.

OTTAWA, 1er mars 1879.

Le soussigné a l'honneur de rapporter que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 milles ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon les formules marquées A et B: la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des-Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, se rapportant aux 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes, la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er juillet 1883, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er juillet 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes :

Morse et Cie.....	\$3,364,274
Andrews, Jones et Cie.....	3,915,942

Que MM. Moore et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 du mois dernier.

Que le soussigné, sur l'avis du Conseil a informé MM. Andrews, Jones, et Cie, que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section B, pourvu que le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p.m., samedi le 1er mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de

Marks et Conmee .....	\$2,203,896
-----------------------	-------------

et que les plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de—

Andrews, Jones et Cie.....	\$2,248,585
Marks et Conmee .....	2,300,196

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de M. Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission, soit \$115,000.

Que le soussigné recommande que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er

février 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs reçoivent à compter de cette date les prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des travaux publics.*

**RAPPORT** de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 3 mars 1879.

Sur rapport de l'honorable ministre des travaux publics constatant que des soumissions ont été demandées et reçues pour la construction des 185 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la Rivière-des-Anglais et Kéwatin.

Que ces 185 milles ont été divisés en deux sections, et que les soumissions ont été faites selon les formules marquées A et B: la première, A, relative aux 118 milles qui séparent la Rivière-des-Anglais de la Rivière-à-l'Aigle, et la seconde, B, se rapportant aux 67 milles entre la Rivière-à-l'Aigle et Kéwatin.

Que les formules de soumissions employées sont à deux colonnes, la première donnant les prix demandés par le soumissionnaire pour les travaux terminés le 1er février 1883, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er février 1882, et la seconde donnant les prix demandés pour les travaux terminés le 1er juillet 1882, la voie devant être prête pour la circulation des trains le 1er juillet 1881.

Que les deux plus basses soumissions reçues pour la section de 67 milles, formule B, pour l'exécution des travaux dans le plus court délai, sont les suivantes—

Morse et Cie .....	\$3,364,274
Andrews, Jones et Cie.....	3,915,942

Que MM. Morse et Cie ayant reçu l'offre de l'entreprise selon leur soumission ont refusé de l'accepter par lettre adressée au département en date du 25 du mois dernier.

Que lui, le ministre, sur l'avis du Conseil, a informé MM. Andrews, Jones et Cie que le gouvernement passerait un contrat avec eux pour l'entreprise de la section, formule B, pourvu que le dépôt voulu de 5% du montant de leur soumission fût fait avant quatre heures p.m., samedi le 1er mars.

Que la plus basse soumission pour la section de 118 milles, formule A, les travaux devant être terminés dans le délai le plus long, celui mentionné dans la première colonne, a été reçue de—

Marks et Conmee .....	\$2,203,896
-----------------------	-------------

et que les deux plus basses soumissions pour les travaux devant être terminés dans le délai le plus rapproché, celui mentionné dans la deuxième colonne, sont celles de

Andrews, Jones et Cie.....	\$2,248,585
Marks et Conmee.....	2,300,156

Qu'à la demande faite par écrit de MM. Marks et Conmee, les noms de MM. John Ginty, P. Purcell et Hugh Ryan, entrepreneurs bien connus et expérimentés, ont été associés à celui de M. Marks en remplacement de celui de M. Conmee dans la soumission.

Que MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan se sont déclarés capables de terminer les travaux dans le plus court délai donné et ont fait le dépôt voulu de 5 p.c. du montant de leur soumission, soit \$115,000, et recommandant que la soumission de MM. Marks et Conmee, formule A, soit acceptée et qu'un contrat soit passé avec MM. Marks, Ginty, Purcell et Ryan, conformément à cette soumission; qu'ils soient payés à mesure que les travaux progresseront suivant les prix de la première colonne de la soumission, jusqu'au 1er juillet 1881, et que si les rails ont alors été posés et si la voie

est prête pour la circulation des trains, les entrepreneurs recevront, à compter de cette date, les prix de la deuxième colonne pour toute l'entreprise.

Attesté,

W. A. HIMSWORTH,  
*Greffier du Conseil privé.*

A l'honorable ministre des travaux publics.

1er mars 1879.

Lettre reçue de MM. Andrews, Jones et Cie, annonçant qu'ils ont déposé \$50,000 comme garantie pour la section B, qu'ils parferont le dépôt de 5 pour cent dans la semaine qui suivra l'acceptation de leur soumission, et qu'ils sont prêts à exécuter les travaux.

(Cettre lettre a été égarée.)

*Télégramme de Toronto.*

OTTAWA, 1er mars 1879.

A l'honorable receveur général.

A. L. Thompson a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique.

GEORGE W. YARKER, *gérant.*

Reçu à 4.30 p.m., 1er mars.

BANQUE DE MONTRÉAL,

TORONTO, 1er mars 1879.

A l'honorable receveur général, Ottawa.

A la demande de M. A. L. Thompson, j'ai l'honneur de vous transmettre un reçu de dépôt pour la somme de \$48,950,000, payable à votre ordre à six mois de cette date, sans intérêt, ce qui confirme ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui.

Si le reçu n'est pas employé veuillez me le renvoyer annulé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEORGE W. YARKER, *gérant.*

OTTAWA, 3 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du gérant de la Banque de Montréal à Toronto, un reçu de dépôt pour \$48,950, somme déposée par M. A. L. Thompson au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER,

*Pour le sous-ministre des finances.*

A. M. F. BRAUN,

Secrétaire du département  
des travaux publics.



*Télégramme de Toronto.*

OTTAWA, 3 mars 1879.

A l'honorable receveur général.

G. D. Morse a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique, pour Andrews, Jones et Cie.

Reçu à 2.15, 3 mars.

G. W. YARKER, *gérant.*

## BANQUE DE MONTRÉAL,

TORONTO, 3 mars 1879.

Monsieur,—A la demande de M. G. D. Morse, j'ai l'honneur de vous transmettre un reçu de dépôt pour la somme de \$48,950, ce qui confirme ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui.

Si le reçu n'est pas employé, veuillez me le renvoyer.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

GEO. W. YARKER, *gérant.*

A l'honorable receveur général, Ottawa.

OTTAWA, 3 mars 1879.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été reçu une dépêche télégraphique du gérant de la Banque de Montréal à Toronto, annonçant qu'il a reçu de M. G. D. Morse une nouvelle somme de \$48,950 à compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique.

Cette somme est en sus de celle mentionnée dans ma lettre d'aujourd'hui portant le numéro 18,080.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER.

A. M. F. BRAUN,

Secrétaire du département des travaux publics.

Lettre reçue de MM. Andrews, Jones et Cie, en date du 3 mars 1879. Renvoi au n° 17,954 et dit qu'une nouvelle somme de \$50,000 sera déposée dans la journée au crédit du receveur général, qu'ils se sont associés des entrepreneurs canadiens, et qu'ils espèrent qu'ils ne seront pas privés de l'entreprise pour quelques jours de délais.

*(Ce document est égaré.)*

Reçu à 2.15 p.m., le 5 mars 1879.

OTTAWA, 5 mars 1879.

Monsieur,—Nous avons l'honneur de vous informer que la balance des 5 p. c. devant être déposés au crédit du receveur général sur notre soumission pour la section B du chemin de fer du Pacifique, a été déposée par nos agents à Toronto, et vous en recevrez aujourd'hui avis de la part de la banque.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

ANDREWS, JONES ET CIE.

A l'honorable ministre des travaux publics.

OTTAWA, 29 février 1879.

MONSIEUR,— Nous avons l'honneur de vous annoncer que si l'entreprise de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique nous est adjugée d'après notre soumission, nous sommes prêts à nous associer MM. Manning, Shields et McDonald.

Respectueusement à vous,

FRASER, GRANT ET PITBLADO.

A l'honorable C. TUPPER, C. B.,  
Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 7 mars 1879.

MONSIEUR,— Le département accuse réception de votre lettre du 29 du mois dernier, nommant les messieurs avec lesquels vous avez l'intention de vous associer si votre soumission pour la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique est acceptée.

Je suis, messieurs,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

A FRASER, GRANT ET PITBLADO, Ottawa.

OTTAWA, 5 mars 1879.

Mémoire.

Le 6 février, MM. Andrews, Jones et Cie adressèrent au département une lettre disant que si l'entreprise leur est accordée, ils sont prêts à fournir les 5 p. c. de garantie exigée par le gouvernement pour l'exécution des travaux, et qu'ils sont prêts à commencer ceux-ci immédiatement.

Le 24 février, ils adressèrent une seconde lettre disant: Nous avons l'honneur de vous informer que nous nous sommes associé M. A. Laberge, jr, entrepreneur de Montréal, pour nos soumissions relatives aux travaux de la construction des sections du chemin de fer Canadien du Pacifique entre la rivière des Anglais et Kéwatin, et de dire que si nos soumissions se trouvent être les plus basses, et si les entreprises nous sont adjugées, nous sommes prêts à faire le dépôt voulu de 5 pour cent et à commencer les travaux immédiatement.

Le 26 février, la soumission d'Andrews, Jones et Cie, formule B pour les 67 milles qui séparent la rivière à l'Aigle de Kéwatin, s'élevant à \$3,915,942, étant la plus basse, ces messieurs furent informés que l'entreprise leur était adjugée, pourvu qu'ils fissent le dépôt voulu de 5 pour cent avant 4 heures p.m. samedi le 1er courant.

Ils répondirent:—"S'il devenait nécessaire que l'un de nous se rendit à New-York pour compléter le dépôt, nous espérons que vous nous donnerez deux ou trois jours."

Le 27 février le département leur écrivit:—"Depuis quelque temps déjà vous saviez qu'il était possible que l'on vous offrirait l'entreprise basée sur votre soumission pour la section B, et vous ne pouvez raisonnablement prétendre que le délai qui vous est donné soit trop court."

Vers 8 heures samedi soir, le 1er mars, le département reçut une lettre d'Andrews, Jones et Cie, disant:—"Nous avons déposé au crédit du receveur général la somme de \$50,000 comme garantie de l'exécution de l'entreprise de la section B," et à 4.30 p.m. le même jour, 1er mars, le télégramme suivant fut reçu de Toronto par le receveur général: "A. L. Thompson a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique."

GEORGE H. YARKER, *gérant*.

Lundi, le 3 mars, la lettre suivante fut reçue par le receveur général :

“BANQUE DE MONTRÉAL, TORONTO, 1er mars 1879.

“A l'honorable receveur général, Ottawa.

“A la demande de M. A. L. Thompson, j'ai l'honneur de vous transmettre un reçu de dépôt pour la somme de \$48,950.00, payable à votre ordre à six mois de cette date, sans intérêt, ce qui confirme ma dépêche d'aujourd'hui.

“Si le reçu n'est pas employé, veuillez me le renvoyer annulé.

“J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“Votre obéissant serviteur,

“GEORGE W. YARKER, *gérant.*”

A 2.15 p.m., le 3 mars, la dépêche télégraphique suivante fut reçue par le receveur général :

“G. D. Morse a déposé quarante-huit mille neuf cent cinquante piastres à votre crédit, au compte de l'entreprise de la section B du chemin de fer du Pacifique, pour Andrews, Jones et Cie.

“G. W. YARKER, *gérant.*”

Le 4 mars la lettre suivante a été reçue :

“BANQUE DE MONTRÉAL, TORONTO, 3 mars 1879.

“MONSIEUR.—A la demande de M. G. D. Morse, j'ai l'honneur de vous transmettre un reçu de dépôt pour la somme de \$48,950, ce qui confirme ma dépêche télégraphique d'aujourd'hui.

“Si le reçu n'est pas employé, veuillez me le renvoyer.

“J'ai l'honneur, etc.,

“G. W. YARKER, *gérant.*”

“A l'honorable receveur général, Ottawa.”

Une autre lettre, datée du 3 mars, a été reçue d'Andrews, Jones et Cie, disant “qu'une nouvelle somme de \$50,000 sera déposée dans la journée au crédit du receveur général.”

Jusqu'aujourd'hui, 5 mars, il n'a été reçu rien autre chose de personne.

En conséquence, le soussigné recommande que la soumission d'Andrews, Jones et Cie soit mise de côté, et que la soumission venant en troisième lieu, celle de MM. Fraser, Grant et Pitblado, soit acceptée, à condition qu'ils fassent le dépôt voulu d'ici à trois jours.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,

*Ministre des travaux publics.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 5 mars 1879.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des travaux publics, en date du 5 mars 1879, concernant MM. Andrews, Jones et Cie, dont la soumission (pour \$3,915,942), formule B, pour la section de 67 milles du chemin de fer canadien du Pacifique, entre la rivière à l'Aigle et Kéwatin, était la deuxième par rang d'infériorité, le ministre recommande pour les raisons mentionnées dans le dit mémoire, que la soumission d'Andrews, Jones et Cie, soit mise de côté et que la soumission venant en troisième lieu, celle de MM. Fraser, Grant et Pitblado, soit acceptée, à condition qu'ils fassent le dépôt voulu d'ici à trois jours.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH,

*Greffier, Conseil privé.*

OTTAWA, 5 mars,  
7.30 p.m. 1879.

A. M. G. D. MORSE, Toronto.

Le conseil a recommandé aujourd'hui que l'entreprise de la section B soit adjugée à MM. Fraser, Grant et Pitblado.

CHARLES TUPPER.

---

*Télégramme.*

TORONTO, 5 mars 1879.

A l'honorable Dr Tupper,  
Ministre des travaux publics.

Morse et Cie, avec lesquels je suis maintenant associé, seront prêts à parfaire le dépôt de garantie demain matin. Les arrangements sont pris, mais il peut se faire que nous ne puissions envoyer le certificat par le courrier de ce soir. Est-ce que cela vous conviendra? Veuillez répondre à G. D. Morse.

F. SHANLY.

---

A FRASER, GRANT ET PITBLADO, Ottawa.

OTTAWA, 5 mars 1879.

MESSIEURS,—Je dois vous informer que votre soumission pour la section B du chemin du Pacifique Canadien a été acceptée à condition que vous fassiez le dépôt voulu de 5 p. c. du montant de la dite soumission d'ici à 4 heures p. m. samedi prochain, le 8 mars.

Bien à vous,

CHARLES TUPPER.

---

*Télégramme de Toronto, 9 heures p. m.*

A l'honorable DR TUPPER,  
Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 6 mars 1879.

MM. Morse et Cie, sont à prendre des arrangements avec nous pour un certificat de dépôt de cinquante mille piastres, à appliquer comme garantie pour la soumission d'Andrews, Jones et Cie pour la construction de la section B du chemin de fer du Pacifique. Nous nous attendons de pouvoir vous expédier le certificat ce soir ou demain.

D. R. WILKIE, *caissier.*

---

A D. R. WILKIE, Toronto.

M. Morse a été informé par dépêche télégraphique le 5, que le conseil a recommandé que l'entreprise de la section fût adjugée à Fraser, Grant et Pitblado.

F. BRAUN, *secrétaire.*

---

OTTAWA, 7 mars 1879.

CHER MONSIEUR,—J'ai à vous annoncer que la somme de trente mille piastres est déposée à la Banque de Pictou, au crédit du receveur général, au compte de M. H. Fraser, l'un des entrepreneurs du chemin de fer du Pacifique. Cette somme est destinée à garantir l'exécution de l'entreprise.

Cette banque vous enverra un certificat régulier.

Je suis, etc.,

R. P. GRANT, *président de la Banque de Pictou.*

A M. J. M. COURTNEY.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que les garanties additionnelles suivantes ont été reçues pour l'entreprise de MM. Fraser, Pitblado et Grant, de la section B du chemin de fer du Pacifique :

Certificat de transport de 200 actions de la Banque Fédérale	\$20,000
79 actions de la banque d'Hamilton.....	7,900
“ “ Impériale .....	4,000
Certificat de dépôt de la Banque Canadienne du Commerce	34,500
“ “ de la Banque Union du Bas-Canada.....	30,000
	\$96,400

On m'a informé aussi que deux chèques de \$5,000 ont été déposés entre vos mains à la même fin.

Je mets sous ce pli des formules en blanc de procuration pour l'acceptation des garanties.

Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER,

*Pour le sous-ministre des finances.*

A M. F. BRAUN,

Secrétaire du ministère des travaux publics.

(Télégramme de Toronto à J. M. Courtney, ministère des finances.)

OTTAWA 19 mars 1879.

J'ai accepté trente parts additionnelles de la Banque Impériale venant de Shields. Le certificat est mis à la poste.

A. FRASER, *percepteur.*

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer qu'il a été reçu une dépêche du caissier de la compagnie de la Banque d'Halifax, annonçant que MM. Fraser, Pitblado et Grant, ont déposé cent mille piastres au crédit de l'honorable receveur général, comme garantie de l'exécution de leur entreprise.

Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER,

*Pour le sous-ministre des finances.*

A M. F. BRAUN,

Secrétaire du département des travaux publics.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous transmettre la somme que nous avons à fournir comme notre moitié de la garantie voulue pour l'entreprise adjudgée à MM. Fraser, Pitblado et Cie, de la section B du chemin de fer du Pacifique, et de mettre sous ce pli deux chèques de \$5,000 signés d'Alexandre Manning et de John J. Macdonald, comme garantie pour Manning et Cie.

Nous sommes, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

ALEX. MANNING,

JOHN SHIELDS,

JOHN J. MACDONALD.

A l'honorable M. TUPPER,

Ministre des travaux publics.

OTTAWA, 8 mars 1879.

MON CHER MONSIEUR,—Je suis chargé de vous expédier copie d'une lettre reçue de M. Grant, le président de la Banque de Pictou, relativement à la garantie de J. H. Fraser, l'un des entrepreneurs du chemin de fer du Pacifique.

Bien à vous,

THOS. CROSS.

A M. F. BRAUN.

OTTAWA, 7 mars 1879.

MONSIEUR,—J'ai à vous annoncer que la somme de trente mille piastres est déposée à la Banque de Pictou au crédit du receveur général, au compte de M. Fraser, l'un des entrepreneurs du chemin de fer du Pacifique. Cette somme est destinée à garantir l'exécution de l'entreprise.

Cette banque vous enverra un certificat régulier.

Je suis, etc.

R. P. GRANT,

*Président de la Banque de Pictou.*

A M. J. M. COURTNEY.

#### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

*49e contrat : construction de gares sur l'embranchement de Pembina.*

Entrepreneur :—R. Dickson.

Date du contrat :—25 août 1879.

Garantie :—Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, \$800.

TABLEAU des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires,

(Gares—embranchement de Pembina.)

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.....				Hugh Sutherland et frères.	Joseph Wood.
Milles.	Nom des stations.	Description et dimensions.	Prix de chaque gare.	Prix.	Prix.
				\$ cts.	\$ cts.
0	Emerson.....	Gare, 120 pds x 24 pds ; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		5,200 00	5,000 00
10	Penza.....	Gare, 60 pds x 24 pds ; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étend. aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		3,300 00	3,209 00
18	Arnaud.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....		250 00	225 00
26	Dufrost ...	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....		250 00	237 00
35	Otterburn.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		3,300 00	3,209 00
43	Niverville.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		3,300 00	3,209 00
54	St. Norbert....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....		250 00	225 00
68	St. Boniface ...	Gare, 120 pds x 24 pds, plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		5,200 00	5,000 00
70	.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....		250 00	225 00
77	Gonor.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation.....		250 00	225 00
85	Selkirk.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		3,300 00	3,209 00
		Total du montant.....		24,850 00	23,973 00
NOMS DES CAUTIONS.....				H. S. Donaldson. A. Colquhoun.	A. W. Sutherland, M.P.P. — Alloway.

prix détaillés et prix en bloc des soumissions, et noms des cautions, juillet 1879.

(Gares—embranchement de Pembina.)

Aikman et Wardle.	Strachan et Arnoldi.	T. Kavanagh.	R. Dickson.	J. L. P. O'Hanly.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
5,450 00	5,800 00	4,850 00	3,340 40	3,826 00
3,650 00	3,995 00	2,515 00	2,030 40	2,650 00
280 00	460 00	310 00	200 00	120 00
280 00	460 00	320 00	200 00	120 00
3,650 00	3,995 00	2,540 00	2,030 40	2,570 00
3,650 00	3,995 00	2,547 00	2,030 40	2,531 00
280 00	460 00	340 00	200 00	120 00
5,450 00	5,800 00	4,950 00	3,340 40	3,712 00
280 00	460 00	350 00	200 00	120 00
280 00	460 00	355 00	200 00	120 00
3,650 00	3,995 00	2,570 00	2,030 40	2,530 00
26,900 00	29,880 00	21,647 00	15,802 40	18,419 00
John Grant. W. W. Ogitvie.	Alexander Christie. W. G. Perley.	M. White. F. O'Connor.	McKiehn et McMillan. James McLennaghan.	P. Baskerville. W. Mosgrove.

TABLEAU des soumissions reçues, avec noms des soumissionnaires,

(Gares—embranchement de Pembina.)

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.....				McQuarrie et Woodburn.	Rankin et Sheppard.
Milles.	Nom des stations.	Description et dimensions.	Prix pour chaque gare.	Prix.	Prix.
				\$ cts.	\$ cts.
0	Emerson.....	Gare, 120 pds x 24 pds; plateforme, 300pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		4,224 55	5,475 00
10	Penza.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		2,724 55	3,489 63
18	Arnaud.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation		300 00	275 00
26	Dufrost.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation		300 00	275 00
35	Otterburn.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		2,724 55	3,489 63
43	Niverville.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		2,724 55	3,489 63
54	St. Norbert.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation		300 00	275 00
68	St. Boniface....	Gare, 120 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		4,224 55	5,475 00
70	.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation		300 00	275 00
77	Gonor.....	Plateforme seulement, 100 pds x 12 pds, y compris l'élévation		300 00	275 00
85	Selkirk.....	Gare, 60 pds x 24 pds; plateforme, 300 pds x 12 pds le long de la devanture, s'étendant aussi sur les côtés de la gare et en arrière.		2,724 55	3,489 63
		Total du montant		20,847 30	26,283 52
NOMS DES CAUTIONS .....				A. S. Woodburn. Thomas Clarke.	Thomas Scott. J. Norquay.

prix détaillés et prix en bloc, et noms des cautions, juillet 1879.—Fin.

(Gares, embranchement de Pembina).

Woodburn et Jones.	George Harvey.	James Tutt et Cie.	Wm. T. Parry.	R. T. Sutton.
Prix.	Prix	Prix.	Prix.	Prix.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
4,550 00	2,750 00	3,597 00	3,900 00	3,997 00
3,200 00	5,500 00	2,953 00	2,000 00	3,153 75
375 00	900 00	220 00	350 00	239 00
375 00	900 00	225 00	350 00	269 00
3,200 00	5,500 00	3,975 00	2,000 00	3,175 75
3,200 00	5,500 00	2,979 00	2,000 00	3,297 75
375 00	900 00	251 00	350 00	279 00
4,550 00	8,450 00	3,739 00	3,900 00	3,999 00
375 00	800 00	239 00	350 00	297 00
375 00	800 00	239 00	350 00	297 00
3,200 00	5,000 00	3,100 00	2,000 00	3,300 00
23,775 00	43,000 00	21,517 00	17,550 00	22,374 25
McLevat Stewart. R. W. Cruice.	John Bruce. Alexander Sproat.	J. H. Hull. John Squires.	J. C. Lamb. W. S. Galbraith.	A. Spence. Charles Turner.



LISTE DES SOUMISSIONNAIRES pour la construction des gares sur l'embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Nom.	Résidence.	Montant.
		\$ cts.
R. Dickson .....	Selkirk .....	15,802 00
W. T. Parry .....	Dunville .....	17,550 00
J. L. P. O'Hanly .....	Ottawa .....	18,419 00
McQuarrie et Woodburn .....	do .....	20,847 30
James Tutt et Cie .....	Brantford .....	21,517 00
T. Kavanagh .....	Ottawa .....	21,647 00
R. P. Sutton .....	Brantford .....	22,374 25
Woodburn et Jones .....	Ottawa .....	23,775 00
Joseph Wood .....	Winnipeg .....	23,973 00
Hugh Sutherland et frères .....	do .....	24,850 00
Rankin et Sheppard .....	do .....	26,283 52
Aikman et Wardle .....	Ottawa .....	26,900 00
Strachan et Arnoldi .....	do .....	29,880 00
George Harvey .....	Winnipeg .....	43,000 00

OTTAWA, 16 juillet 1879.

17 juillet 1879.

R. Dickson, de Selkirk, soumissionnaire à quinze mille huit cent deux piastres pour les gares de l'embranchement de Pembina, est-il capable d'exécuter l'entreprise ?

F. H. ENNIS, pour le secrétaire.

A J. H. ROWAN, Winnipeg.

(Ce document n'a pas été envoyé.)

De H. Rowan à F. H. Ennis, 19 juillet 1879.

" *Télégramme* : R. Dickson est un bon et respectable ouvrier. Le prix me paraît très bas. Les garanties devront être bonnes."

21 juillet 1879.

Votre soumission pour la construction des gares de l'embranchement de Pembina étant la plus basse, veuillez déposer au crédit du receveur général, huit cents piastres (\$800), étant la garantie voulue de 5 pour cent, et transmettre le certificat de dépôt à ce département.

Le chèque qui accompagne votre soumission vous sera renvoyé.

F. H. ENNIS, pour le secrétaire.

A R. DICKSON, Winnipeg.

Par *télégraphe* de Winnipeg, Manitoba, à F. H. Ennis.

OTTAWA, 26 juillet 1879.

R. Dickson a déposé huit cents piastres ainsi que voulu par votre *télégramme* du 21.

H. T. CHAMPION.

29 juillet 1879.

A R. DICKSON, Winnipeg.

Avez-vous mis à la poste le certificat de dépôt ? Sinon, faites le tout de suite.

F. H. ENNIS.

---

*Par télégraphe de Winnipeg, Manitoba, à F. H. Ennis.*

OTTAWA, 2 août 1879.

J'ai vu l'original du reçu de la Banque des Marchands ici ; le double et le triple ont été mis à la poste par Dickson le 25, mais ont été adressés à F. H. Dennis par erreur. En demandant au bureau de poste la lettre à cette adresse, vous les recevrez

J.<sup>r</sup>H. ROWAN.

---

SELKIRK, MANITOBA, 25 juillet 1879.

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un reçu de la Banque des Marchands à Winnipeg, pour huit cents piastres mis à votre crédit à la demande de M. F. H. Ennis, comme garantie de l'exécution de l'entreprise des gares de l'embranchement Pembina.

Votre respectueux serviteur,

RICHARD DICKSON.

Au receveur général, Ottawa.

---

8 août 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un certificat de dépôt de la Banque des Marchands à Winnipeg, portant le numéro 231, pour la somme de \$800, étant la garantie de 5 pour cent déposée par M. R. Dickson, relativement à son entreprise de la construction de gares sur l'embranchement Pembina.

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS, *faisant fonctions de secrétaire.*A M. J. M. COURTNEY,  
Sous-ministre des finances.

---

**CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.***48e contrat—Ligne de colonisation,—100 milles de Winnipeg.*

Entrepreneur :—John Ryan. Date du contrat :—19 août 1879.

Garantie : Certificat de dépôt, Banque de Montréal.....	\$ 3,000
“ “ Banque de Québec.....	15,000
Effets de banque, Banque de Montréal.....	6,000
“ “ Banque Ontario.....	5,000
	<hr/>
	\$29,000

SOUSSIONS reçues le 1er août 1879,—avec prix originaires et prix après déduction faite du clôturage et de la moitié du ballastage.

SOUSSIONS.		NOMS.	MONTANTS.		
No	Lettre		Total de la soumission.	Total réduit.	Prix réduit par mille.
			\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1	X	W. C. Hall.....	553,060 00	486,810 00	4,868 10
2	B	John Ryan.....	600,500 00	533,000 00	5,330 00
3	K <sup>1</sup>	C. B. Falardeau et Cie.....	645,200 00	541,450 00	5,414 50
4	O	R. J. Flanagan.....	626,145 00	548,645 00	5,486 45
5	Y	J. L. P. O'Hanly.....	633,935 00	548,935 00	5,489 35
6	E	James G. McDonald.....	651,200 00	569,950 00	5,699 50
7	Z	Patrick Shannon.....	685,545 00	588,045 00	5,880 45
8	C <sup>1</sup>	Joseph Whitehead.....	687,080 00	589,520 00	5,895 80
9	H	Dennis O'Brien.....	683,000 00	591,750 00	5,917 50
10	L	Stewart, Strachan et Cie.....	686,780 00	598,030 00	5,980 30
11	R	Nicholson, Marpole et Cie.....	693,450 00	599,700 00	5,997 00
12	D	Richard Nagle et Cie.....	764,070 00	600,320 00	6,003 20
13	H <sup>1</sup>	A. Charlebois et Cie.....	693,825 00	601,325 00	6,013 25
14	T	Rodgers et Farrell.....	684,740 00	603,490 00	6,034 90
15	I	Stevens, Turner et Burns.....	677,230 00	604,730 00	6,047 30
16	K	Charles Peterson.....	735,650 00	611,900 00	6,119 00
17	C <sup>1</sup>	Hunter, Murray et Cleveland.....	728,550 00	616,050 00	6,160 50
18	S	Charles McCarron et Cie.....	737,140 00	623,390 00	6,233 90
19	L <sup>1</sup>	R. T. Sutton.....	716,705 00	626,705 00	6,267 05
20	N	Henry Rousseau.....	745,800 00	628,300 00	6,283 00
21	J	Grant et Skead.....	716,586 00	630,336 00	6,303 36
22	W	Robert H. McGreevey.....	722,950 00	631,700 00	6,317 00
23	F <sup>1</sup>	Edward A. Bowes et Cie.....	726,250 00	632,500 00	6,325 00
24	P	A. Laberge et Cie.....	731,350 00	636,350 00	6,363 50
25	V	G. A. Gouin.....	740,330 00	640,330 00	6,403 30
26	I	Ferguson, Symmes et Mitchell.....	734,340 00	640,590 00	6,405 90
27	F	H. Large.....	708,245 00	640,745 00	6,407 45
28	M	T. Kavanagh et Cie.....	729,255 00	643,005 00	6,430 05
29	U	Peter Whalen.....	738,100 00	654,350 00	6,543 50
30	A	George J. Grant et Cie.....	773,900 00	668,900 00	6,689 00
31	G	A. E. Killam, et Cie.....	781,970 00	678,220 00	6,782 20
32	J <sup>1</sup>	Kavanagh et Sutherland.....	784,170 00	697,295 00	6,972 95
33	D <sup>1</sup>	C. E. English et Cie.....	805,050 00	701,300 00	7,013 00
34	Q	James Goodwin.....	823,400 00	723,400 00	7,234 00
35	B <sup>1</sup>	Wm. Buckner et Cie.....	860,970 00	723,470 00	7,234 70
36	C	Harvey et Bruce.....	863,160 00	748,160 00	7,481 60
37	M	C. C. Gregory.....	876,750 00	758,750 00	7,587 50
38	E	John Wardrop.....	872,050 00	774,550 00	7,745 50
39	A	Hutchison et Wood.....	994,550 00	782,050 00	7,820 50

SOUSSION No 5.—J. L. P. O'HANLY.

MÉMOIRES SUIVANTS Y-JOINTS.

Article 5—Excavations dans la terre.

Lorsque la tranchée est de moins de 100 pieds continus, ajoutez 2c. la verge pour chaque 100 pieds de charroi, de 100 à 500 inclusivement, et pour chaque 100 pieds additionnels, 1c. la verge.

Article 18—Ballastage.

Pour les bouts de moins d'un mille, ajoutez 4c. la verge pour chaque mille de charroi, de 1 à cinq milles inclusivement, et 2c. la verge cube pour chaque mille additionnel, avec le coût de la voie depuis la ligne jusqu'à la sablonnière, lorsqu'en dehors des limites du chemin de fer.

*Montant total.*—Avec charroi extra, etc., s'il en est.

*Moyenne par mille.*—Avec charroi extra, etc., s'il en est.

---

(Lettre accompagnant la soumission de C. E. English et Cie.)

TORONTO, 4 août 1879.

CHER MONSIEUR,—En repassant les chiffres de ma soumission pour la ligne de colonisation du chemin de fer Canadien du Pacifique, je m'aperçois que le clôturage est porté à \$6,000 au lieu de \$60,000, et que les ouvrages en terre sont portés à \$21,000 au lieu de \$210,000, et qu'en conséquence le total devrait être de \$800,000, et le prix du mille de \$8,000 au lieu des chiffres donnés dans la soumission.

Les mêmes erreurs ont été faites dans la soumission d'Edward C. Bowes et Cie, dans laquelle je suis intéressé, c'est-à-dire, la soumission porte \$5,000 au lieu de \$50,000, et \$18,900 au lieu de \$189,000, et les totaux devraient être en ce cas \$721,250 et \$7,212.50 par mille.

Auriez-vous la complaisance de soumettre la chose à M. Sandford Fleming, l'ingénieur en chef? Peut-être que ce monsieur ne trouvera pas qu'il est trop tard pour corriger ces erreurs, vu que rien n'a encore été annoncé.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. E. ENGLISH.

A M. F. BRAUN,  
Secrétaire du département des  
Chemins de fer et des canaux.

48e contrat.)

SOMMAIRE des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			W. C. Hall.		John Ryan.	
				Prix.		Prix.	
				\$	cts.	\$	cts.
1. Abattage .....	Acres...	100	par acre	21 00		2 00	
2. Essartement.....	"	50	"	75 00		4 00	
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une profond. moy. de 9 pes....	"	1	"	400 00		750 00	
4. Clôture.....	Pds. l....	1,000,000	p. pd. l.	0 04		0 04	
5. Excavation de la terre.....	Vgs. c....	700,000	p. vg. c.	0 18		0 16	
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empiérement.....	"	500	"	2 70		2 50	
7. Ouvrages en pierres perdues.....	"	500	"	2 00		1 50	
8. Bois carré et madriers pour estacades, pontceaux, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge.....	Pds. c....	100,000	p. pd. c.	0 30		0 28	
9. Pilotis—pieux de 12 x 12 d'épinette rouge...	Pds. l....	8,000	p. pd. l.	0 27		0 50	
10. Méplats de 8 pes .....	"	2,000	"	0 20		0 15	
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.....	Lbs.....	60,000	par lb....	0 06		0 07	
12. Fonte.....	"	10,000	"	0 04		0 07	
13. Passage à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les écriteaux, l'empiérement du chemin, etc.....	Nombre	100	par passage.	127 00		145 00	
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc.....	"	200	"	30 00		10 00	
15. Traverses.....	"	275,000	par trav.	0 20		0 20	
16. Charroi des rails et attaches, depuis Montréal.....	Tonnes.	11,000	par ton..	15 00		17 75	
17. Pose de la voie.....	Milles...	108	par mille	200 00		275 00	
18. Ballastage.....	Vgs. c....	250,000	p. vg. c.	0 21		0 22	
19. Aiguilles et croisements.....	Nombre	50	par jeu..	30 00		20 00	
20. Gares, 69 pieds x 24 pieds, avec plateforme complète .....	"	14	par gare	2,000 00		2,250 00	
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles. ....				553,060 00		600,500 00	
Soit, par mille .....				5,530 60		6,500 00	
Signatures des cautions.....				A. J. Tessier, W. Dusablon.		A. S. Brown, H. Ryan.	

des soumissionnaires, le prix des soumissions, août 1879.

(48me contrat.

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.

C. B. Falardeau et Cie.	R. J. Flanagan.	J. L. P. O'Hanly.	Jas. G. McDonald.	Patrick Shannon.	Joseph Whitehead.	Denis O'Brien.	J. Stewart, Strachan et Cie.								
								Prix.		Prix.		Prix.		Prix.	
								\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
15 00	22 00	5 00	5 00	6 00	6 00	30 00	10 00								
60 00	80 00	25 00	35 00	30 00	25 00	70 00	40 00								
300 00	500 00	1,000 00	1,200 00	900 00	1,100 00	1,100 00	1,200 00								
0 06	0 05	0 06	0 05	0 06	0 06	0 06	0 06								
0 16	0 20	0 13	0 17	0 17	0 19	0 22	0 15								
3 00	3 25	0 40	2 50	0 50	4 00	4 50	3 00								
3 00	2 00	0 35	2 50	0 25	2 50	4 00	2 00								
0 35	0 35	0 40	0 40	0 40	0 30	0 45	0 57								
0 25	0 32	0 60	0 30	0 60	0 32	0 50	0 30								
0 20	0 25	0 18	0 15	0 18	0 06	0 20	0 30								
0 07	0 07	0 10½	0 07	0 10½	0 09	0 08	0 06								
0 07	0 05	0 05	0 06	0 06	0 08	0 07	0 06								
50 00	150 00	145 00	40 00	145 00	165 00	25 00	80 00								
30 00	30 00	30 00	15 00	30 00	40 00	20 00	25 00								
0 37	0 22	0 34	0 30	0 35	0 35	0 33	0 40								
18 00	17 50	18 70	21 00	18 66	18 00	18 50	18 18								
250 00	210 00	275 00	200 00	250 00	250 00	200 00	275 00								
0 35	0 22	0 20	0 25	0 30	0 30	0 25	0 27								
25 00	40 00	20 00	15 00	20 00	15 00	20 00	25 00								
1,500 00	2,200 00	2,000 00	1,700 00	1,900 00	2,000 00	1,200 00	2,500 00								
645,200 00	626,145 00	633,935 00	651,200 00	685,545 00	687,080 00	683,000 00	696,780 00								
6,452 00	6,261 45	6,339 35	6,512 00	6,855 45	6,871 00	6,830 00	6,967 80								
John McIntosh, J. D. McIntosh.	Geo. O'Keefe, John O'Reilly.	P. Baskerville, W. Mosgrove.	Hugh McDonald, J. M. Taylor.	Patrick Breen, Robt. Peterson.	Patrick Kelly, Miller Blythe, C. H. Macintosh.	John Murray, R. W. Cruice.	Alex. Christie, John Heney.								

48me contrat.)

TABLEAU des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			Nicholson, Marpole et Cie.	Richard Nagle et Cie.
				Prix.	Prix.
1. Abattage.....	Acres....	100	par acre	\$ 10 00	\$ 16 00
2. Essartement.....	" .....	50	"	50 00	50 00
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une prof. moyenne de 9 pcs.....	" .....	1	"	100 00	500 00
4. Clôturage.....	Pds. lin.	1,000,000	p. pd. l.	0 05	0 12
5. Excavation dans la terre.....	Vgs. c....	700,000	p. vg. c.	0 20	0 20
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empierrement.....	" .....	500	"	3 50	5 00
7. Ouvrages en pierres perdues.....	" .....	500	"	3 00	3 00
8. Bois carré et madriers pour estacades, pontceaux, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge.....	Pds. c....	100,000	p. pd. c.	0 40	0 40
9. Pilotis—pieux de 12x12 d'épinette rouge.....	Pds. lin.	8,000	p. pd. l.	0 40	0 35
10. Méplats de 8 pcs.....	" .....	2,000	"	0 15	0 20
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.....	Lbs.....	60,000	par lb....	0 10	0 11
12. Fonte.....	" .....	13,000	"	0 09	0 08
13. Passages à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les écriteaux, l'empierrement du chemin, etc.....	Nombre.	100	par passage.	77 00	100 00
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc.....	" .....	200	"	7 50	40 00
15. Traverses.....	" .....	275,000	par trav	0 42	0 37
16. Charroi des rails et attaches, depuis Montréal.....	Ton'x....	11,000	par ton..	0 16	17 00
17. Pose de la voie.....	Milles....	106	par mille	250 00	245 00
18. Ballastage.....	Vgs. c....	250,000	p. vg. c.	0 27	0 35
19. Aiguilles et croisements.....	Nombre.	50	par jeu..	20 00	45 00
20. Gares, 69 pieds x 24 pieds, avec plateforme complète.....	" .....	14	par gare.	2,000 00	1,600 00
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles.....				693,450 00	764,070 00
Soit, par mille.....				6,934 50	7,640 97
Signatures des cautions .....				Walker Morley, L. Oliver.	Edward Griffin, F. McDougal.

des soumissionnaires, et le prix des soumissions, août 1879—Suite. (48me contrat.)

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.

A. Charlebois et Cie.	J. C. Rodgers et Farrell.	Stevens, Turner et Burns.	Charles Peterson.	Hunter, Murray et Cleveland.	McCarron, Murphy et Cameron.	R. T. Sutton et Cie.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
22 50	19 00	10 00	15 00	60 00	10 00	20 00
37 50	90 00	20 00	25 00	80 00	20 00	30 00
1,500 00	4,000 00	80 00	1,500 00	3,800 00	3,500 00	375 00
0 06	0 05	0 03	0 08	0 05	0 07	0 05
0 22	0 19	0 19	0 18	0 18	0 20	0 22
7 00	5 00	3 00	5 00	6 50	5 00	4 00
3 00	2 00	3 00	3 00	3 50	2 50	4 00
0 35	0 35	0 30	0 45	0 40	0 35	0 30
0 50	0 35	0 30	0 40	0 60	0 50	0 20
0 25	0 12	0 15	0 25	0 35	0 20	0 12
0 08	0 09	0 08	0 10	0 06	0 10	0 11
0 08	0 08	0 07	0 07	0 06	0 08	0 08
60 00	75 00	120 00	100 00	50 00	100 00	104 00
30 00	18 00	35 00	30 00	25 00	5 00	35 00
0 42	0 37	0 35	0 40	0 45	0 40	0 35
16 75	19 00	18 50	17 50	15 00	17 50	19 00
250 00	225 00	250 00	250 00	300 00	240 00	270 00
0 26	0 25	0 34	0 35	0 50	0 35	0 32
25 00	8 00	30 00	40 00	10 00	25 00	30 00
1,400 00	2,500 00	2,600 00	1,500 00	2,000 00	2,500 00	3,000 00
693,825 00	684,740 00	677,230 00	735,650 00	728,550 00	737,140 00	716,705 00
6,938 25	6,847 40	6,772 30	7,356 50	7,285 50	7,371 40	7,167 00
John McDougall, Row Farwell.	A. A. Stevenson, Daniel Wilson.	F. A. Ste. Gerald et Cie T. D. Hodgens et Miwinnick, Geary et Cie.	John T. Bush, Alex. Manning.	J. W. Coy, T. B. Hart.	Chas. H. Meckintosh, John Graham.	James McKnight, A. Spence.

48me contrat.)

TABLEAU des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.			Honey et Rousseau.		Grant et Skend.	
				Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
1. Abattage.....	Acres ...	100	par acre.	\$ 30 00	cts. 18 00		
2. Essartement.....	" .....	50	par pd l.	70 00	40 00		
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une prof. moyenne de 9 pcs.....	" .....	1	" .....	2,000 00	980 00		
4. Clôture.....	Pds lin.	1,000,000	" .....	0 07	0 05 <sup>1/2</sup>		
5. Excavation de la terre .....	Vgs. c...	700,000	par vg c	0 22	0 20		
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empierrement.....	" .....	500	" .....	4 00	4 00		
7. Ouvrages en pierres perdues.....	" .....	500	" .....	4 00	4 00		
8. Bois carré et madriers pour estacades, pontceaux, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge.....	Pds c....	100,000	par pd c.	0 30	0 40		
9. Pilotis—pieux de 12 x 12 d'épinette rouge.....	Pds l....	8,000	par pd l.	0 40	0 38		
10. Méplats de 8 pcs .....	" .....	2,000	" .....	0 20	0 18		
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.....	Lbs .....	60,000	par lb...	0 09	0 09		
12. Fonte .....	" .....	10,000	" .....	0 06	0 07		
13. Passages à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les écriteaux, l'empierrement du chemin, etc.....	Nombre.	100	par traverse	100 00	149 00		
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc .....	" .....	200	" .....	50 00	29 00		
15. Traverses .....	" .....	275,000	par trav.	0 36	0 43		
16. Charroi des rails et attaches, depuis Mont-tréal.....	Ton'x ...	11,000	par ton.	19 00	17 70		
17. Pose de la voie.....	Milles...	106	par mille	250 00	230 00		
18. Ballastage .....	Vgs c...	250,000	par vg c.	0 38	0 25		
19. Aiguilles et croisements.....	Nombre.	50	par jeu..	40 00	20 00		
20. Gares, 69 pieds x 24 pieds, avec plateforme complète.....	" .....	14	par station.	1,300 00	2,984 00		
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles.....				754,800 00	716,586 00		
Soit, par mille .....				7,458 00	7,165 86		
Signatures des cautions.....				J. W. McRae, D. O'Connor.	W. B. Searth, W. F. Powell.		

\*Revisé. Voir correspondance. \$726,250 00.

des soumissionnaires et le prix des soumissions, août, 1879.—Suite.

NOMS DES SOUMISSIONNAIRES.

	R. H. McCreery.	E. A. Bowes et Cie.	A. Labege et Cie.	G. A. Gouin.	Ferguson, Symmes et Mitchell.	H. Lerge.	T. Kavanagh et Cie.	Peter Whelen.
	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
	25 00	20 00	10 00	10 00	15 00	14 00	20 00	20 00
	100 00	180 00	20 00	20 00	25 00	40 00	40 00	30 00
	750 00	1,000 00	500 00	500 00	2,000 00	1,100 00	1,500 00	4,000 00
	0 06	0 05	0 06	0 06 <sup>1/2</sup>	0 05	0 08	0 04	0 04
	0 22	0 27	0 23	0 21	0 19	0 24	0 20	0 22
	4 00	5 00	6 00	5 50	8 50	2 75	3 75	4 00
	3 00	3 00	2 50	2 00	4 00	2 25	2 50	3 00
	0 40	0 40	0 40	0 38	0 43	0 42	0 43	0 45
	0 35	0 30	0 40	0 40	0 40	0 30	0 20	0 40
	0 25	0 10	0 20	0 15	0 30	0 20	0 15	0 30
	0 08	0 12	0 10	0 08	0 08	0 08	0 08	0 10
	0 05	0 10	0 10	0 07	0 06	0 06	0 07	0 08
	175 00	80 00	60 00	75 00	220 00	50 00	75 00	175 00
	40 00	20 00	20 00	10 00	10 00	15 00	50 00	35 00
	25 00	0 35	0 42	0 42	0 45	0 46 <sup>1/2</sup>	0 38	0 50
	21 00	16 00	17 00	19 00	16 70	19 00	19 00	15 00
	225 00	300 00	250 00	250 00	250 00	220 00	255 00	250 00
	0 25	0 35	0 28	0 28	0 35	0 30	0 37	0 35
	40 00	30 00	40 00	50 00	25 00	15 00	40 00	30 00
	2,500 00	1,100 00	3,000 00	3,000 00	2,960 00	650 00	2,550 00	2,500 00
	722,950 00	*506,150 00	731,350 00	740,330 00	734,340 00	708,245 00	729,255 00	738,100 00
	7,229 50	7,061 00	7,313 00	7,403 30	7,343 40	7,082 45	7,292 55	7,381 00
	H. J. Chaloner, John Woolsey.	E. W. English, R. H. L. Bowes.	A. R. Desmarceau, O. Pellerer.	Chas Magee, J. A. Gouin.	A. Jeffery, Wm. Robinson.	J. W. McRae, Ralph Jones.	E. McHillivray, James Kelley.	D. O'Connor, Samuel Bingham.

\*Revisé. Voir correspondance. \$7,262 50.

48me contrat.)

TABLEAU des soumissions reçues, indiquant les noms

NATURE DES TRAVAUX.	QUANTITÉS APPROXIMATIVES.		NOMS DES SOUMISSEUR	
			George J. Grant et Cie.	A. E. Killam et Cie.
			Prix.	Prix.
1. Abattage.....	Acres ... 100	par acre.	\$ 20 00	\$ 14 00
2. Essartement.....	" " 50	" "	50 00	50 00
3. Plateforme de pièces de bois dans les marais, enfoncées à une prof. moyenne de 9 pcs.....	" " 1	" "	1,000 00	3,000 00
4. Clôture.....	Pds. l. 1,000,000	p. pd. l.	0 07	0 06
5. Excavation de la terre.....	Vgs. c. 700,000	p. pd. c.	0 22	0 21
6. Caissons des culées et des piles de ponts, y compris l'empierrement.....	" " 500	" "	7 00	4 50
7. Ouvrages en pierres perdues.....	" " 500	" "	6 00	4 00
8. Bois carré et madriers pour tréteaux, pontons, ponts, etc., pin blanc ou épinette rouge.....	Pds. c. 100,000	p. pd. c.	0 45	0 60
9. Pilotis—pieux de 12 x 12 d'épinette rouge.....	Pds. l. 8,000	p. pd. l.	0 30	0 50
10. Méplats de 8 pcs.....	" " 2,000	" "	0 20	0 10
11. Fer forgé, y compris boulons, carvelles, liens, etc.....	Lbs. .... 60,000	par lb....	0 10	0 09
12. Fonte.....	" " 10,000	" "	0 09	0 06
13. Passages à niveau des chemins publics, y compris les fossés à bestiaux, les liaisons de clôture, les signaux de la voie, l'empierrement du chemin, etc.....	Nombre. 100	par passage.	250 00	100 00
14. Passages à niveau des chemins de ferme, y compris les barrières, la mise en état du chemin, etc.....	" " 200	" "	100 00	35 00
15. Traverses.....	" " 275,000	par trav.	0 40	0 45
16. Charroi des rails et attaches, depuis Montréal.....	Tonnes.. 11,000	par ton..	18 00	18 50
17. Pose de la voie.....	Milles... 106	p. mille..	250 00	270 00
18. Ballastage.....	Vgs. c. 250,000	p. v. c.	0 28	0 35
19. Aiguilles et croisements.....	Nombre. 50	par jeu..	50 00	25 00
20. Gares, 69 pieds x 24 pds., avec plateforme complète.....	" " 14	par gare.	2,200 00	1,900 00
Montant total pour une longueur approximative de 100 milles.....			773,900 00	781,970 00
Soit, par mille.....			7,739 00	7,719 70
Signature des cautions.....			James H. Fraser, Jas. M. Pitblado.	T. R. Jones, William Fraser.

\*Révisé. Voir correspondance. \$805,050 00.

des soumissionnaires et le prix des soumissions, août 1879—Fin.

(48me contrat.)

NOMS DES SOUMISSEUR

J. Kavanagh et Hugh Sutherland.	C. E. English et Cie.	James Goodwin.	William Buchner et Cie.	G. Harvey et J. Bruce.	C. C. Gregory.	J. Wardrop.	W. Hutchinson et Wood.
Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.	Prix.
\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
20 00	25 00	22 00	30 00	20 00	20 00	15 00	40 00
65 00	200 00	30 00	60 00	100 00	50 00	60 00	80 00
1,800 00	1,500 00	1,500 00	900 00	1,500 00	1,400 00	1,400 00	2,500 00
0 94	0 06	0 05	0 07½	0 06½	0 07	0 05	0 15
0 22	0 30	0 24	0 26	0 24	0 27	0 24	0 28
4 00	5 50	4 00	8 00	6 00	4 00	4 00	5 00
2 50	5 00	2 50	5 00	6 00	2 00	3 00	5 00
0 49	0 50	0 42	0 40	0 40	0 50	0 45	0 40
0 27	0 35	0 40	0 50	0 45	0 40	0 40	0 40
0 17	0 10	0 25	0 20	0 25	0 30	0 30	0 30
0 07	0 15	0 09	0 09	0 14	0 10	0 08	0 09
0 06	0 12	0 07	0 10	0 12	0 07	0 07	0 06
80 00	75 00	200 00	100 00	200 00	100 20	170 00	200 00
55 00	25 00	30 00	50 00	40 00	20 00	15 00	75 00
0 37½	0 38	0 45	0 35	0 63	0 40	0 65	0 55
22 00	18 00	21 00	22 50	15 00	24 00	20 00	20 00
240 00	300 00	250 00	220 00	285 00	225 00	350 00	300 00
0 37½	0 35	0 40	0 50	0 40	0 40	0 38	0 50
55 00	30 00	30 00	50 00	50 00	30 00	30 00	50 00
2,750 00	1,200 00	2,600 00	1,800 00	4,500 00	2,500 00	3,000 00	1,800 00
784,170 00	*557,050 00	823,400 00	860,970 00	863,160 00	876,750 00	872,050 00	4,550 00
7,341 00	15,570 00	8,234 00	8,609 70	8,631 60	8,767 50	8,228 93	9,945 50
Michael Kavanagh, John Haverby.	E. W. English, R. H. L. Bowes.	Edward Griffin, A. Mortimer.	D. D. F. Potter, Harry Buchner.	James C. Cooper, A. E. Moat.	E. Byron Winslow, Robt. Robinson.	A. Myers, J. W. Wardrop.	Conrad Quackenbush, Fredk. E. Wood.

†Révisé. Voir correspondance. \$8,050 50.



BUREAU DE L'INGÉNIEUR-EN-CHEF, 8 août 1879.

MONSIEUR, — Vendredi après-midi, le 1er courant, les soumissions pour les 100 milles de la ligne de colonisation de Winnipeg furent ouvertes par le sous-ministre, M. Trudeau, en présence de M. Burpé et de moi, et furent dûment enregistrées ainsi qu'il est dit dans le compte-rendu ci-joint, au nombre de trente-neuf, portant les lettres de A à Z et de A<sup>1</sup> à M<sup>1</sup>.

Dans tous les cas, excepté pour la soumission G n° 31, on s'était conformé à la condition qui exigeait que chaque soumission fût accompagnée d'un chèque accepté par une banque. Cinq des chèques n'étaient cependant pas endossés, savoir : ceux des soumissions E, n° 8; O, n° 6; V, n° 26; W, n° 22, et J, n° 32.

Les quantités et les prix des douze plus basses soumissions furent contrôlés avec soin, et l'on trouva que F, qui était en apparence la plus basse, et D, qui venait en troisième lieu, portaient toutes deux des erreurs considérables dans l'expression des montants. L'erreur de la première était de \$219,900 et dans l'autre de \$248,000, toutes deux en moins. Elles durent prendre les nos 23 et 33 de la liste.

L'ingénieur en chef, avant de partir pour l'Angleterre, à la fin de juin, avait écrit un mémoire me chargeant de voir à ce qu'à la réception des soumissions, on déduisît de leur montant tout l'article du clôturage et la moitié du chiffre du ballastage.

C'est ce qui fut fait, comme on peut voir par le tableau ci-joint, dans lequel différentes colonnes indiquent les déductions, la balance du montant total et le prix du mille.

Vous remarquerez que ces déductions font prendre à certain es soumissions sur la liste un autre rang que celui qu'elles occuperaient si elles étaient classifiées suivant leur montant total originaire. Les numéros 1 et 2 de la liste ne se trouvent pas dépiacés.

La plus basse soumission est celle de M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, s'élevant, après les déductions ci-dessus mentionnées, à \$186,810 ou à \$4,868 par mille. En général les chiffres de cette soumission sont très bas, surtout ceux du transport des rails et des attaches et ceux des traverses.

J'ai eu une entrevue avec M. Hall qui a été mandé ici au sujet de sa soumission, et je me suis aperçu qu'il ne peut donner que bien peu de renseignements sur la base de ses calculs, ceux-ci ayant été en grande partie faits par d'autres personnes qu'il nomme.

M. Hall dit qu'il a fait des travaux de chemins de fer pendant un certain nombre d'années et qu'il est à présent contre-maître de la pose de la voie et du ballastage de l'embranchement des Piles du chemin de fer du gouvernement de Québec sous M. McGreovy.

Je ne connais pas M. Hall, mais je me suis adressé à l'ingénieur des chemins de fer du gouvernement de Québec, pour obtenir des renseignements sur les capacités et les ressources de cet entrepreneur, et il m'a répondu qu'il n'avait jamais entendu parler de lui.

Le tout bien considéré, je suis d'avis que M. Hall n'a ni les capacités, ni les ressources nécessaires pour l'exécution de cette vaste entreprise, et je ne crois pas qu'il soit à propos pour le gouvernement de lui adjuger l'entreprise.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. B. SMELLIE,

Pour et en l'absence de l'ingénieur en chef.

A l'honorable J. H. POPE,

Faisant fonctions de ministre des  
chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 8 août 1879.

Ceci étant la première fois que je soumissionne pour quelque entreprise publique, je ne savais pas qu'il me fallût être prêt à faire immédiatement le dépôt; ayant des associés en cette affaire (bien que non mentionnés dans la soumission), qu'il m'est

impossible de faire venir ici tout de suite; et étant du reste informé qu'il y a un changement dans le devis, je suis forcé de décliner l'offre de l'entreprise, et j'espère que vous voudrez bien avoir quelques égards pour moi et ne pas me forcer à forfaire le dépôt que j'ai déjà fait.

Je demeure votre obéissant serviteur,

W. C. HALL,

*Chemin de fer de colonisation de Winnipeg.*

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

9 août 1879.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le ministre intérimaire des chemins de fer et canaux, de vous annoncer que votre soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant à l'ouest de Winnipeg, est actuellement la plus basse qu'ait le département. Je dois en conséquence vous demander d'informer le département si vous êtes prêt à passer contrat et à déposer la garantie nécessaire de \$29,000.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,

*Faisant fonction de secrétaire.*

A M. JOHN RYAN, Ottawa.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS,

OTTAWA, 9 août 1879.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre d'aujourd'hui m'annonçant que ma soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, est actuellement la plus basse qu'ait le département, et me demandant de déclarer si je suis prêt à passer contrat, j'ai l'honneur de dire que je suis prêt à le faire suivant les termes de ma soumission. J'ai de plus l'honneur, conformément à la dernière partie de votre lettre, de mettre sous ce pli à votre adresse un certificat de dépôt de la Banque de Québec pour la somme de \$15,000. Pour ce qui est de la balance des \$29,000, veuillez retenir la somme de \$3,000 qui accompagnait ma soumission, et dans le cours d'une journée ou deux, je vous transmettrai trente parts de la Banque de Montréal et 150 de la Banque Ontario, ce qui complètera la somme demandée en garantie.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JOHN RYAN.

Au secrétaire du département des chemins de fer et canaux.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS, CANADA,

OTTAWA, août 1879.

MONSIEUR,—En sus des garanties que vous transmettait ma lettre du 9 du courant pour l'exécution de mon entreprise des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous faire tenir sous ce pli les nouvelles garanties qui suivent pour compléter le montant exigé par le département, savoir :

30 parts de la Banque de Montréal, 125 parts de la Banque Ontario.

Je suis monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES RYAN.

A M. F. BRAUN,

Secrétaire des chemins de fer et canaux.

8 août 1879.

Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'à la suite d'une demande de soumissions faite par la voie des journaux, M. C. W. Hall, des Trois-Rivières, a envoyé une soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, pour la somme de \$553,060 ;

Que conformément à un article du devis M. Hall a accompagné sa soumission d'un chèque sur la Banque Stadacona pour \$3,000 ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise fait rapport que selon lui il n'est pas à propos que le gouvernement confie à M. Hall l'exécution de cette section de chemin de fer pour la somme mentionnée dans sa soumission, et qu'il insiste pour lui faire passer contrat ;

Que M. Hall a écrit au département une lettre disant qu'il n'est pas en état de faire le dépôt de garantie nécessaire.

En conséquence, puisque l'ingénieur du département ne croit pas qu'il soit à propos de faire entreprendre les travaux par M. Hall, le ministre recommande que l'on informe M. Hall que sa soumission, quoique la plus basse, n'est pas acceptée, et que de plus le chèque accompagnant sa soumission lui soit remis.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE,

*Faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux.*

**RAPPORT** d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil le 12 août 1879.

Dans un mémoire de l'honorable J. H. Pope, faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux en l'absence du ministre en exercice, portant la date du 8 août, et rapportant qu'à la suite d'une demande de soumissions faite par la voie des journaux, M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, a envoyé une soumission pour la construction des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, pour la somme de \$553,060 ;

Que conformément à un des articles du devis, M. Hall a accompagné sa soumission d'un chèque sur la Banque Stadacona pour \$3,000 ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise fait rapport que selon lui il n'est pas à propos que le gouvernement confie à M. Hall l'exécution de cette section de chemin de fer pour la somme mentionnée dans sa soumission, et qu'il insiste pour lui faire passer contrat ;

Que M. Hall a écrit au département une lettre disant qu'il n'est pas en état de faire le dépôt de garantie nécessaire ;

En conséquence, puisque l'ingénieur du département ne croit pas qu'il soit à propos de faire entreprendre les travaux par M. Hall, le ministre recommande que l'on informe M. Hall que sa soumission, quoique la plus basse, n'est pas acceptée et que de plus le chèque accompagnant sa soumission lui soit remis.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence la recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

18 août 1879.

(Mémoire.)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que 39 soumissions ont été reçues le 1er août 1879 pour le nivellement, la pose de la voie et le ballastage des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, et que les soumissions varient entre \$553,060 et \$994,550 ;

Que la plus basse soumission était celle de M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, qui offrait de faire les travaux à des prix s'élevant à un total de \$553,060 ;

Que lundi, le 4, M. Hall fut mandé à Ottawa et arriva le 7 ;

Que l'un des articles du devis sur lequel ces soumissions sont basées exige, que l'entrepreneur dépose entre les mains du gouvernement une somme d'argent égale à 5 pour cent du prix total de l'entreprise ou son équivalent en actions de banque ou obligations publiques calculées à leur valeur courante ;

Que M. Hall, par sa lettre en date du 8 du courant, s'est déclaré incapable de se conformer à cette condition, et qu'il a déclaré verbalement ne commander que huit ou dix mille piastres ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise a rapporté que suivant lui M. Hall ne pouvait pas exécuter les travaux aux prix mentionnés dans sa soumission ; et d'après son propre aveu il n'a ni les moyens ni les capacités nécessaires pour exécuter les travaux dans le délai fixé ;

Que la soumission suivante par ordre d'infériorité, est celle de M. John Ryan, qui s'élève à un total de \$600,500 ;

Que M. Ryan s'est déclaré prêt à commencer les travaux, et a régulièrement déposé la somme de \$29,000 en garantie.

Le ministre recommande en conséquence que les travaux soient confiés à M. John Ryan aux prix mentionnés dans sa soumission.

J. H. POPE,

*Faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux.*

*Rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 22 août 1879.*

Dans un mémoire de l'honorable J. H. Pope, faisant fonction de ministre des chemins de fer et canaux en l'absence du ministre en exercice, portant la date du 18 août 1879, et rapportant que 39 soumissions ont été reçues le 1er août 1879 pour le nivellement, la pose de la voie et le ballastage des 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant à l'ouest de Winnipeg, et que les soumissions varient entre \$553,060 et \$994,550 ;

Que la plus basse soumission était celle de M. W. C. Hall, de Trois-Rivières, qui offrait de faire les travaux à des prix s'élevant à un total de \$553,060 ;

Que lundi, le 4, M. Hall fut mandé à Ottawa et arriva le 7 ;

Que l'un des articles du devis sur lequel ces soumissions sont basées, exige que l'entrepreneur dépose entre les mains du gouvernement une somme d'argent égale à 5 pour cent du prix total de l'entreprise ou son équivalent en actions de banque ou obligations publiques calculées à leur valeur courante ;

Que M. Hall, par sa lettre en date du 8 du courant, s'est déclaré incapable de se conformer à cette condition, et qu'il a déclaré verbalement ne commander que huit ou dix mille piastres ;

Que l'ingénieur chargé de l'entreprise a rapporté que suivant lui M. Hall ne pouvait pas exécuter les travaux aux prix mentionnés dans sa soumission ; et d'après son propre aveu il n'a ni les moyens ni les capacités nécessaires pour exécuter les travaux dans le délai fixé ;

Que la soumission suivante par ordre d'infériorité, est celle de M. John Ryan, qui s'élève à un total de \$600,500 ;

Que M. Ryan s'est déclaré prêt à commencer les travaux, et a régulièrement déposé la somme de \$29,000 en garantie ;

Le ministre recommande en conséquence que les travaux soient confiés à M. John Ryan aux prix mentionnés dans sa soumission.

Le comité soumet à l'approbation de Votre Excellence le recommandation qui précède.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

28 août 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour être conservée dans votre département la garantie acceptée par le gouvernement pour l'entreprise de M. John Ryan des 100 milles de chemin de fer à l'ouest de Winnipeg, consistant en 30 parts de la Banque Ontario, auxquelles est jointe une procuration nommant respectivement M. R. B. Angus et M. David Fisher porteurs de ces effets, en fidéicommiss, pour le gouvernement; avec une traite sur la Banque de Montréal pour la somme de \$3,000 avec le triplicata du reçu de la banque pour la dite somme; avec en outre un certificat du dépôt de la banque de Québec pour la somme de \$15,000; la dite garantie s'élevant en tout à \$29,000.

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,  
*Faisant fonction de secrétaire.*

A M. J. M. COURTNEY,  
Sous-ministre des finances.

MINISTÈRE DES FINANCES,

OTTAWA, 29 août 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 28 du courant, avec y inclus la garantie de \$29,000 donnée par M. John Ryan pour son entreprise de 100 milles du chemin de fer du Pacifique.

Votre obéissant serviteur,

W. REGINALD BAKER,  
*Pour les sous-ministre des finances.*

A M. F. H. ENNIS,  
Faisant fonction de secrétaire, travaux publics.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

56<sup>me</sup> contrat—construction d'un pont sur la rivière du Rat, embranchement Pembina.

Entrepreneurs:—Kellogg Bridge et Cie.

Date du contrat:—24 novembre 1879.

Garantie:—Aucune.

*Par télégraphe de Toronto à Sandford Fleming.*

17 novembre 1879.

Veillez passer à M. Braun la lettre qui m'est adressée à vos soins; elle forme partie de notre soumission.

J. P. BARTLETT.

TORONTO BRIDGE COMPANY,  
TORONTO, Ont., 15 nov. 1879.

A M. F. BRAUN,  
Secrétaire, chemins de fer et canaux, Ottawa.

CHER MONSIEUR, — Vous trouverez ci-inclus une soumission pour un pont de fer, qui vous est expédiée conformément à votre demande par la voie des journaux. Elle sera mise au bureau de Toronto dimanche le 16 du courant, et vous arrivera à temps, j'espère.

Avec l'espoir d'obtenir l'entreprise,

Je demeure respectueusement à vous,

J. H. BARTLETT, *gerant.*

P.S.—Des documents se rapportant à cette soumission m'ont été envoyés le 12 du courant, de Canton, Ohio, aux soins de M. Sandford Fleming. Veillez donc, s'il vous plait, vous les procurer et les considérer comme formant partie de la soumission.

TORONTO BRIDGE COMPANY,  
TORONTO, ONT., 15 nov. 1879.

MONSIEUR,—En réponse à votre demande de soumissions par la voie des journaux pour la construction d'un pont de 60 pieds de travée sur la rivière du Rat, embranchement Pembina du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de soumissionner aux prix suivants :

	Pont à tablier supérieur.	Pont à tablier inférieur. Poutre haute.	Poutre basse.
Pièces de fer délivrées sur wagons à Toronto.....	\$2,320	\$2,770	\$2,970
Pièces de fer délivrées à Saint-Boniface .....	3,520	3,970	4,170
Pont érigé sur place.....	5,156	5,640	5,840

Des documents se rapportant à cette soumission ont été mis à la poste à Canton, Ohio, le 12 du courant, adressés à moi aux soins de M. Sandford Fleming, Ottawa.

Je regrette que cette soumission ne soit pas faite dans une forme plus régulière, mais le temps a été court et j'ai fait une absence.

Respectueusement à vous,

J. H. BARTLETT, *gérant.*

A. M. F. BRAUN,  
Secrétaire, chemins de fer et canaux, Ottawa.

HAMILTON, ONT., 15 nov. 1879.

A. M. F. BRAUN,  
Secrétaire, chemins de fer et canaux,

MONSIEUR,—Nous offrons par la présente de construire et ériger au complet et prête à recevoir les rails de la voie et les rails de sûreté, la superstructure d'un pont en treillage métallique sur la rivière du Rat, pour l'embranchement Pembina du chemin de fer du Pacifique, comme suit :

<i>Pont à tablier inférieur</i> , suivant le plan accompagnant la soumission.	
<i>Prix du pied linéaire</i> , avec longerons de bois assujétis à la face supérieure des poutrelles métalliques du tablier, par paires 6" x 12", et traverses 8" x 6" x 12 pds de longueur, espacement de 18" d'axe en axe.....	\$42 40
<i>Prix du pied linéaire</i> , avec longerons métalliques reposant sur les poutrelles métalliques du tablier, et traverses de bois comme ci-dessus.	\$46 30
Poids avec longerons métalliques.....	34,000 lbs.
<i>Pont à tablier supérieur</i> , suivant le plan qui sera fourni, et avec les dimensions générales suivantes :	
Largeur de la poutre, centre à centre.....	12 pieds.
Hauteur de la poutre.....	9 "
Tirants, contre-tirants et montants consistants en <i>tés</i> de 3" x 3".	
Poutrelles métalliques du tablier reposant sur chaque montant, 13½ de profondeur.	
Longerons métalliques consistant en poutrelles de 10 pouces.	
Longerons de bois, en pin sain 6 x 12, par paires.	
Traverses en pin sain 8" x 6" x 11 pds. de longueur, espacement de 18" d'axe en axe.	
Poids y compris les longerons métalliques.....	36,000 lbs.
<i>Prix du pont à tablier supérieur</i> par pied linéaire avec longerons et traverses en bois ....	\$44 90
" " par pied linéaire avec longerons et traverses métalliques.....	\$48 85

La force du pont, la qualité des matériaux et les conditions, seront en conformité du devis général des ponts métalliques du chemin de fer Canadien du Pacifique, en date du 4 novembre courant.

Terme d'achèvement, 1er février 1880.

Tout le rivetage fait à l'usine le sera à la vapeur.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos très obéissant serviteurs,

THE HAMILTON BRIDGE TOOL CO.,

Par A. JAMESON, *gérant.*

NOTE.—Il a été construit deux ponts sur le chemin de fer *Midland of Canada*, d'après le plan de pont à tablier inférieur qui est soumis avec la présente. Les dessins et les calibres, etc., sont ainsi prêts, et nous pouvons nous mettre à l'œuvre immédiatement.

A. J.

BUFFALO, N.-Y., 17 novembre 1879.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un plan de pont à tablier supérieur de 60 pieds de travée. Nous construirons, transporterons, et érigerons ce pont au complet, prêt à la circulation pour \$1,300. Le transport et les droits forment une partie très-considérable de ce chiffre. Avec l'espoir de recevoir votre commande,

Nous demeurons respectueusement,

KELLOGG BRIDGE CO.,

Par CHAS. KELLOGG.

A. M. F. BRAUN,

Secrétaire des chemins de fer et canaux.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 24 novembre 1879.

MONSIEUR,—A mon retour du Manitoba, j'ai fait rapport entre autres choses qu'un pont destiné à durer devrait être érigé sur la rivière du Rat pour l'embranchement Pembina, vu que la construction provisoire actuelle est loin d'être satisfaisante et peut être emportée par la crue des eaux du printemps.

Tandis que j'étais sur les lieux, j'ai fait préparer des culées en pilotis pour le nouveau pont par les entrepreneurs, et à mon arrivée à Ottawa, j'ai fait publier, avec votre autorité, dans les journaux de Toronto, Hamilton et Montréal, une demande de soumissions pour une arche simple de 60 pieds d'ouverture en fer.

Des soumissions ont été reçues de la *Hamilton Bridge Company*, de la *Toronto Bridge Company* et de la *Kellogg Bridge Company*. Un résumé de ces soumissions se trouve ci-après.

Je me suis aperçu que le plan particulier du pont Kellogg demande que celui-ci ait trois pieds de plus pour pouvoir s'adapter aux culées en voie de construction. J'ai demandé par dépêche télégraphique combien coûteraient les trois pieds additionnels, et j'ai reçu la réponse suivante: "Trois pieds additionnels coûteront quatre-vingt-quatre piastres."

Les trois soumissions acceptables sont donc comme suit :

Hamilton Bridge Co.....	\$2,798
Toronto Bridge Company.....	3,403
Kellogg Bridge Company.....	1,384

Je trouve en examinant les soumissions, qu'à celle de la Kellogg Bridge Co., il faut ajouter le coût des traverses à poser immédiatement sous les rails. Ceci ne porterait pas à plus de \$1,600 le coût total de l'arche sur place et les rails posés.

Je recommande donc que la soumission de la *Kellogg Bridge Company* soit immédiatement acceptée, si les soumissionnaires veulent entreprendre de terminer l'ouvrage le 1er février prochain.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

A l'honorable

Sir CHARLES TUPPER, C. C. M. G.,

Ministre des chemins de fer et canaux.

SOUSSIONS pour pont métallique de 60 pieds de travée—Coût sur place.

Noms des entrepreneurs.	Pont à tablier supérieur.		Pont à tablier inférieur.	
	Prix au pied.	Prix de la travée.	Prix au pied.	Prix de la travée.
<i>Kellogg Bridge Company, Buffalo, New-York.</i>				
60 pieds, prêt à recevoir les traverses.....	21 66	1,300 00	.....	.....
3 pieds additionnels selon dépêche télégraphique.....	.....	1,384 00	.....	.....
<i>Hamilton Bridge Company.</i>				
66 pieds, avec longerons en bois et traverses.....	44 90	2,963 40	42 40	2,798 40
Avec longerons en fer et traverses.....	48 85	3,224 10	46 30	3,055 80
<i>Toronto Bridge Company.</i>				
64 pieds, avec traverses fortes posées sur les semelles.....	51 56	3,299 84	.....	.....
Avec poutrelles transversales, longerons et traverses métalliques,—poutre haute.....	.....	.....	56 40	3,609 60
Avec poutrelles transversales, longerons et traverses métalliques,—poutre basse.....	.....	.....	58 40	3,737 60

*Par télégraphe de Toronto.*

29 novembre 1879.

A F. BRAUN,

Secrétaire, chemins de fer et canaux.

Qui a obtenu l'entreprise de l'arche de 60 pieds? S'il y a eu décision répondez.

J. H. BARTLETT.

OTTAWA, 29 novembre 1879.

A J. H. BARTLETT, Toronto.

La *Kellogg Bridge Company*, Buffalo. Prix moins de la moitié de celui de la compagnie de Toronto.

F. BRAUN, secrétaire.



## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

60e contrat. Section A.—D'Emory's Bar à Boston Bar, Colombie-Britannique.

Entrepreneur :—Andrew Onderdonk.

Date du contrat :—23 décembre 1879.

Garantie :—Reçu de dépôt à la Banque de Montréal, \$137,000.

TABLEAU des soumissions reçues pour la section A.—D'Emory's Bar à Boston Bar.

P.	Duncan Macdonald, H. Macfarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, McRae Mallette et E. Shanly, Sullivan.....	2,727,300
E.	John Heney et Cie .....	2,766,780
N.	Charles Peterson .....	2,770,525
C.	Rodgers et Farrell.....	2,940,115
K.	Shields, McDonald et Brown .....	2,993,620
Q.	Bannerman et Doty .....	2,993,650
L.	Purcell, Ryan, Goodwin et Smith.....	3,017,180
S.	C. E. English et F. Shanly.....	3,066,465
R.	McNamee, Nish et Bright.....	3,128,352
D.	Andrew Onderdonk.....	3,253,485
O.	W. Davis et Fils .....	3,298,060
T.	H. S. Howland.....	3,480,565
G.	Denis O'Brien.....	3,532,410
F.	Robert H. McGreevy.....	3,574,145
D.	Hunter, Murray et Cleveland.....	3,638,480
	Reçu par la poste à 3.30 p.m., le 17 novembre, mise à la poste à Ottawa le 17.	
W.	J. Battle, Symmes, Wood et Jackson.....	2,634,120

62e contrat.—Section C.—De Lytton à Junction Flat, Colombie-Britannique.


Entrepreneur :—Andrew Onderdonk.

Date du contrat :—23 décembre, 1879.

Garantie :—Reçu de dépôt à la Banque de Montréal, \$103,000.

TABLEAU des soumissions reçues pour la section C.—De Lytton à Junction Flat.

P.	Duncan MacDonald, H. Macfarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, Sullivan, McRae, Mallette et Shanly .....	\$2,056,950
L.	Purcell, Ryan, Goodwin et Smith.....	2,080,310
Q.	Bannerman et Doty.....	2,162,950
H.	Shields, McDonald et Brown.....	2,224,940
U.	James H. Fraser et Geo. J. Grant.....	2,245,635
S.	C. E. English et F. Shanly.....	2,256,200
D.	Andrew Onderdonk.....	2,454,875
G.	Denis O'Brien.....	2,706,675
B.	Hunter, Murray et Cleveland.....	2,721,860
T.	H. S. Howland.....	2,732,465
R.	McNamee, Nish et Bright.....	2,820,905

 **Note.**—L'entête suivant est applicable à chacune des seize soumissions qui suivent pour la section A.

---

FORMULE DE SOUMISSION—SECTION A.

---

Ne sera reçu aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de \$5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

---

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—D'EMORY'S BAR À BOSTON BAR,  
Colombie-Britannique.—Longueur, 29 milles.

SOUSSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur-en-chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Emory's Bar, à environ quatre milles en aval de Yale, sur la rivière Fraser, et va jusqu'à Boston Bar, sur une longueur de 29 milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncées dans le devis général portant la date du 30e jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne ; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 31 décembre 1883, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item (\$250,000).

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept centvingt-sept mille trois cents piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
Abattage.....	Acres.	250	par acre.	\$ 30 00	7,500 00
Essartement.....	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement.....	do	10	do	80 00	800 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000	p. vg. c.	1 50	750,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0 75	187,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0 30	450,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	40 00	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de ligne” dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds.....	do	Soit 6,000	do	105 00	630,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	200	do	36 00	7,200 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	1,000	do	12 00	12,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	10 00	150,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	6 00	60,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	5,000	do	4 00	20,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd.l.	10 00	5,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulm.).....	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	0 75	11,250 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	p. travée.	7,500 00	60,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	6,250 00	6,250 00
do do 100 do.....	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,100 00	2,100 00
do do 40 do.....	do	3	do	1,400 00	4,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds X 16 pds.....	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	0 30	600 00
12 pds X 12 pds.....	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds X 16 pds.....	do	1,500	do	0 25	375 00
8 pds X 12 pds.....	do	1,400	do	0 25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers.....	Pds.M.P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0 15	75 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	p. mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écritaux, le tout complet.....	do	4	do	50 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
<b>Total.....</b>					<b>2,727,300 00</b>

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	}	DUNCAN MACDONALD, Montréal.
		H. MACFARLANE, Stratford, Ont.
		A. P. MACDONALD, Montréal.
		L. M. ROSS, do
		A. CHARLEBOIS, do
		JOHN SULLIVAN, do
		P. McRAE, do
		WM. McRAE, do
L. Z. MALLETT, do		
E. SHANLY, do		
		(Tous entrepreneurs).

Signature et domicile des cautions.	}	JOHN McDOUGALL, Montréal.
		JOHN McINTOSH, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent soixante-six mille sept cent quatre-vingt piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	250 par acre.	30 00	7,500 00
Essartement .....	do	10 do	60 00	600 00
Déracinement .....	do	10 do	150 00	1,500 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c...	500,000 par pd. c..	1 65	825,000 00
do do détaché .....	do	250,000; do	0 60	150,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do	1,500,000 do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'artic'e 32 du devis) —				
“Tunnels de ligne” dans le roc, des dimen- sions suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds. ....	do	Soit 6,000 do	105 00	630,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds. ....	do	200 do	25 00	5,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds .....	do	1,000 do	18 00	18,000 00
Points en maçonnerie .....	Vgs c...	15,000 par vg. c..	11 00	165,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	5,000 do	5 00	25,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	6 00	6,000 00
Béton .....	do	1,000 do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	1,000 do	2 50	2,500 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l..	16 00	8,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.) ..	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	0 70	10,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre	8 par travée	5,000 00	40,000 00
do do 125 do .....	do	1 do	.....	4,000 00
do do 100 do .....	do	6 do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	.....	1,200 00
do do 40 do .....	do	3 do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis) .....				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —				
12 pds X 16 pds .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l..	0 40	800 00
12 pds X 12 pds .....	do	5,000 do	0 36	1,800 00
8 pds X 16 pds. ....	do	1,500 do	0 32	480 00
8 pds X 12 pds. ....	do	1,400 do	0 25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	3,000 do	0 25	750 00
Madriers .....	Pds.M.P	20,000 par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000 par lb.	0 15	450 00
Fonte .....	do	500 do	0 10	50 00
Traverses .....	Nombre	75,000 chaque.....	0 20	15,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes	3,000 par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30 par mille	300 00	9,000 00
Ballastage .....	Vgs. c...	100,000 par vg. c..	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20 chaque...	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	4 do	400 00	1,600 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour reméd.aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 00
Total .....				2,766,780 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des } JOHN HENEY ET CIE,  
soumissionnaires. } Entrepreneurs, Ottawa.

Signature et domicile des cautions. } T. W. McRAE, Ottawa.  
} AMOS ROWE, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent soixante-et-dix mille cinq cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2		3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Taux.		Montant.	
Abattage .....	Acres.	250	par acre.	\$ 50	cts. 00	12,500 00
Essartement .....	do	10	do	100	00	1,000 00
Déracinement .....	do	10	do	120	00	1,200 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0	10	1,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1	75	875,000 00
do do détaché .....	do	250,000	do	0	90	225,000 00
* do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do	1,500,000	do	0	30	450,000 00
Fossés d'égoutement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1	50	1,000 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis) —						
“Tunnels de ligne” dans le roc, des dimen- sions suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds. ....	do	Soit 6,000	do	75	00	450,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds. ....	do	200	do	40	00	8,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds. ....	do	1,000	do	15	00	15,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	11	00	165,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	10	00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc) ...	do	5,000	do	5	00	25,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	4	00	4,000 00
Béton .....	do	1,000	do	6	00	6,000 00
Ouvrages en pierre perdues. ....	do	1,000	do	2	00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	40	00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs. c.	51,000	par vg. c.	1	50	22,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds. ....	Nombre	8	par travée	4,000	00	32,500 00
do do 125 do .....	do	1	do	3,500	00	3,500 00
do do 100 do .....	do	6	do	3,000	00	18,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,500	00	1,500 00
do do 40 do .....	do	1	do	1,000	00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)						
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—						
12 pds × 16 pds. ....	Pds. lin.	200	par pd. l.	0	50	1,000 00
12 pds × 12 pds. ....	do	5,000	do	0	40	2,000 30
8 pds × 16 pds. ....	do	1,500	do	0	35	525 00
8 pds × 12 pds. ....	do	1,400	do	0	30	4,200 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do	10,000	do	0	35	3,500 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0	20	2,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins. ....	do	10,000	do	0	20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur. ....	do	3,000	do	0	25	750 00
Madrriers .....	Pds. M.P	20,000	par M.	20	00	400 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000	par lb.	0	15	450 00
Fonte .....	do	500	do	0	10	50 00
Traverses .....	Nombre.	75,000	chaque.	0	25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section. ....	Tonnes.	3,000	par ton.	2	00	6,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille.	250	00	7,500 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0	30	30,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre	20	chaque.	40	00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	4	do	100	00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess. suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000						250,000 00
<b>Total</b> .....						<b>2,770,525 00</b>

\* NOTE.— Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des {  
soumissionnaires.

CHARLES PETERSON.  
Sainte-Catherine, Ont.

Signature et domicile des cautions. {

A. MANNING, Toronto, Ont.  
JOHN T. BUSH, Clifton, Ont.

Toronto, 13 novembre 1879.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions neuf cent quarante mille cent quinze piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$	cts.	
Abattage.....	Acres.	250	par acre.	30 00	7,500 00
Essartement.....	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 00	1,000,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0 50	125,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis— "Tunnels de ligne" dans le roc, en la longueur suivante : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds..	do	Soit 600	do	98 00	588,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds.....	do	200	do	32 00	6,400 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds.....	do	1,000	do	17 00	17,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	14 00	210,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrage en pierres perdues.....	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv.seulem.)	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nomb.	8	par travée	6,000 00	48,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do.....	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do.....	do	3	do	1,200 00	3,600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds X 16 pds.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds X 12 pds.....	do	5,000	do	0 60	3,000 00
8 pds X 16 pds.....	do	1,500	do	0 60	900 00
8 pds X 12 pds.....	do	1,400	do	0 60	840 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pes de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 50	1,500 00
Madriers.....	Pds. M.P	20,000	par M.	50 00	1,000 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0 15	75 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches à partir du bas de la section, y compris tout le hâlage.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 28	28,000 00
Aiguilles et croisements.....	No.	20	chaque.	20 00	400 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	200 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.					250,000 90
<b>Total</b> .....					<b>2,940,115 00</b>

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des } J. C. RODGERS, Lachine, Québec.  
soumissionnaires. } EDWARD FARRELL, Winnipeg, Manitoba.

Signature et domicile des cautions. { H. R. JONES, Montréal.  
{ F. FAIRMAN, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions neuf cent quatre-vingt-treize mille six cent vingt piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage .....	Acres.	250	par acre.	\$ 25 00	6,250 00
Essartement .....	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 80	900,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0 75	187,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0 29½	442,500 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de ligne” dans le roc, des longueurs suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds..	do	Soit 6,000	do	116 25	697,500 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	200	do	50 00	10,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6pieds.....	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remb. en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)..	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	par travée.	5,200 00	41,600 00
do do 125 do .....	do	1	do	4,375 00	4,375 00
do do 100 do .....	do	6	do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 40 do .....	do	3	do	720 00	2,160 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 30	600 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500	do	0 30	450 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 15	450 00
Madriers.....	Pds.M.P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 09	270 00
Fonte.....	do	500	do	0 09	45 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 28	21,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	200 00	6,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					2,993,620 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JNO. SHIELDS, Winnipeg.  
JOHN J. McDONALD, Winnipeg.  
PETER J. ROWE, Ingersoll.  
JOHN SHIELDS, Jersey City, New Jersey.  
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { THOS. WELLS, avocat, Ingersoll.  
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 7 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions neuf cent quatre-vingt-trois mille six cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1		2		3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.		Montant.	
				\$	cts.	\$
Abattage.....	Acres.	250	par acre.	30	00	7,500 00
Essartement.....	do	10	do	60	00	600 00
Déracinement.....	do	10	do	150	00	1,500 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0	10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1	80	900,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0	80	200,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0	28	420,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	0	35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —						
“Tunnels de ligne” dans le roc, des dimensions suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds.	do	Soit 6,000	do	120	00	720,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pds.....	do	200	do	25	00	5,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pds.....	do	1,000	do	18	00	18,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	12	00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	7	00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	5,000	do	5	00	25,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	7	00	7,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8	00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	2	50	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	20	00	10,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)..	Vgs. c.	15,000	per vg. c.	0	70	10,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	par travée.	5,000	00	40,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	4,500	00	4,500 00
do do 100 do.....	do	6	do	3,500	00	21,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	1,800	00	1,800 00
do do 40 do.....	do	3	do	1,200	00	3,600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)						
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—						
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0	40	800 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0	35	1,750 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500	do	0	30	450 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400	do	0	25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.	do	10,000	do	0	40	4,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0	35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0	35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	3,000	do	0	25	750 00
Madriers.....	P. M. P.	20,000	par M.	30	00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0	15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0	10	50 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0	30	22,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Ton'x.	3,000	par ton.	2	00	6,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	250	00	7,500 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0	35	35,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	0	60	1,200 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	400	00	1,600 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....						250,000 00
Total.....						2,993,650 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN BANNERMAN, Renfrew.  
EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont.  
(Entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton,  
ALEX. BARNET, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions dix-sept mille cent-quatre-vingt piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
Abattage .....	A cres.	250	par acre.	\$ cts. 0 25	\$ cts. 6,250 00
Essartement .....	do	10	do	0 30	300 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôtureage.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	1 80	900,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0 75	187,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	15,000,000	do	0 30	450,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de ligne” dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 110, 230, 350 et 500 pieds.....	do	Soit 6,000	do	120 00	720,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	200	do	50 00	10,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	per vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.).....	do	5,000	do	3 00	15,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton.....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d'œuv. seulem.).....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	par travée	5,800 00	46,400 00
do do 125 do .....	do	1	do	4,200 00	4,200 00
do do 100 do .....	do	6	do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,500 00	1,500 00
do do 40 do .....	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds X 16 pds.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds X 12 pds.....	do	5,000	do	0 45	2,250 00
8 pds X 16 pds.....	do	1,500	do	0 40	600 00
8 pds X 12 pds.....	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers.....	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte.....	do	500	do	0 10	50 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	250 00	75,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	150 00	600 00
our les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim.de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					3,017,180 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { P. PURCELL, Williamston.  
HUGH RYAN, Perth.  
JAMES GOODWIN, Ottawa.  
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.-Y.  
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { EDWARD GRIFFIN, Ottawa.  
A. MORTIMER, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions soixante-six mille quatre cent soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1			2	3
	Quantités approximatives, * Voir note au bas de la page.			Prix.	Montant.
				\$ cts.	\$ cts.
Abattage.....	Acres.	250	par acre.	40 00	10,000 00
Essartement.....	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 12	1,200 00
Excavation dans le roc solide.....	Vg. c.	500,000	par vg. c.	1 85	925,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0 80	200,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de la ligne” dans le roc, des lon- gueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pds..	do	6,000	do	120 00	720,000 00
“Tunnels de cours d'eau—12 pieds”.....	do	200	do	40 00	8,000 00
“Tunnels de cours d'eau—6 pieds”.....	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs c.	15,000	par vg. c.	13 00	195,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc....)	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le bé- ton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds lin.	500	par pd l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	15,000	par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	par travée	6,000 00	48,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	4,500 00	4,500 00
do do 100 do.....	do	6	do	3,500 00	21,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do.....	do	3	do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	0 55	1,100 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 45	2,250 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500	do	0 45	675 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400	do	0 35	490 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.).....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 25	750 00
Mûriers.....	PdsM.P.	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0 10	50 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pa- vage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	250 00	1,000 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. \$250,000..					250,000 00
Total.....					3,066,465 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des { C. E. ENGLISH, Toronto,  
soumissionnaires. { T. SHANLEY, "  
(Entrepreneurs).

Signature et domicile des cautions. { R— BOWES, Toronto.  
WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions cent vingt-huit mille trois cent cinquante-deux piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	250 par acre.	30 00	7,500 00
Essartement.....	do	10 do	50 00	500 00
Déracinement.....	do	10 do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000 par vg. c.	2 00	1,000,000 00
do do détaché.....	do	250,000 do	1 00	250,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000 do	0 38	570,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis—				
“Tunnels de ligne” dans le roc, en la longueur suivante: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds..	do	Soit 6,000 do	45 00	270,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	200 do	15 00	3,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	1,000 do	12 00	12,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	20 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000 do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).	do	5,000 do	8 00	40,000 00
Pavage.....	do	1,000 do	2 00	2,000 00
Béton.....	do	1,000 do	8 00	8,000 00
Ouvrage en pierres perdues.....	do	1,000 do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item). .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	2 00	1,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv.seulem.)	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8 par travée	8,000 00	64,000 00
do do 125 do.....	do	1 do	7,000 00	7,000 00
do do 100 do.....	do	6 do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do.....	do	1 do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do.....	do	3 do	1,500 00	4,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 25	700 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000 do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500 do	0 20	300 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400 do	0 18	252 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins.....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	3,000 do	0 20	600 00
Madriers.....	Pds.M.P	20,000 par M.	30 00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000 par lb.	0 10	300 00
Fonte.....	do	500 do	0 08	400 00
Traverses.....	Nombre.	75,000 chaque.	0 50	37,500 00
Charroi des rails et attaches à partir du bas de la section, y compris tout le hâlage.....	Tonnes.	3,000 par ton.	20 00	60,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30 par mille.	500 00	15,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements.....	No.	20 chaque.	100 00	2,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4 do	50 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 90
Total.....				3,128,352 00

\* Note.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { F. B. McNAMEE, Montréal.  
A. GUSH do  
JAMES WRIGHT do

Signature et domicile des cautions. { JOHN HENEY, marchand, Ottawa.  
DAVID REAY do Montréal.

Ottawa, 14 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions deux cent cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	250 par acre.	25 00	6,250 00
Essartement .....	do	10 do	50 00	500 00
Déracinement .....	do	10 do	90 00	900 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c...	500,000 par pd. c.	2 00	1,000,000 00
do do détaché .....	do	250,000 do	0 80	200,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	1,500,000 do	0 35	525,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—				
“Tunnels de ligne” dans le roc, des dimensions suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds .....	do	Soit 6,000 do	100 00	600,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds .....	do	200 do	35 00	7,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds .....	do	1,000 do	15 00	15,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs c...	15,000 par vg. c.	16 00	240,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do	5,000 do	5 00	25,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	6 00	6,000 00
Béton .....	do	1,000 do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	1,000 do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.) ..	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	2 00	30,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre	8 par travée	9,000 00	72,000 00
do do 125 do .....	do	1 do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do .....	do	6 do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do .....	do	3 do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis) .....				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 75	1,500 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000 do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,500 do	0 60	900 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,400 do	0 40	560 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels .....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	3,000 do	0 40	1,200 00
Madriers .....	Pds.M.P	20,000 par M.	50 00	1,000 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000 par lb.	0 15	450 00
Fonte .....	do	500 do	0 15	75 00
Traverses .....	Nombre	75,000 chaque .....	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes	3,000 par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30 par mille	300 00	9,000 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20 chaque .....	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	4 do	100 00	400 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000. ....				250,000 00
<b>Total .....</b>				<b>3,258,485 00</b>

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du } ANDREW ONDERDONK,  
soumissionnaire. } Entrepreneur et ingénieur civil,  
San Francisco, Californie.

Signature et domicile des cautions. } JOHN IRVING, New-Westminster, C.-B.  
THOMAS EARLE, Victoria, C.-B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions deux cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	250	par acre.	35 00	8,750 00
Essartement.....	do	10	do	45 00	450 00
Déracinement.....	do	10	do	160 00	1,600 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 09	900 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 25	1,125,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0 95	237,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0 35	525,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de lignes” dans le roc, des dimensions suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds.....	do	Soit 6,000	do	95 00	570,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pds.....	do	200	do	45 00	9,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pds.....	do	1,000	do	13 00	13,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	13 50	202,500 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	5,000	do	5 50	27,500 00
Pavage.....	do	1,000	do	5 50	5,500 00
Béton.....	do	1,000	do	9 00	9,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seul).....	Vgs. c.	15,000	per vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	par travée.	7,500 00	60,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	6,250 00	6,250 00
do do 100 do.....	do	6	do	5,000 00	30,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do.....	do	3	do	1,500 00	4,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 55	1,100 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 40	2,000 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500	do	0 40	600 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400	do	0 40	560 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 75	7,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplais pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 30	900 00
Madriers.....	P. M. P.	20,000	par M.	45 00	900 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0 10	50 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 27	20,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Ton'x.	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	125 00	500 00
Pour les ouvrages qui pour. être néccs., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					3,298,060 00

\* NOTE. — Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { WILLIAM DAVIS.  
M. P. DAVIS.  
W. H. DAVIS.

Signature et domicile des cautions. { JOHN McDOUGALL, Montréal.  
F. FAIRMAN, Montréal.

Ottawa, 17 novembre 1880.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions quatre cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives, * Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	250	par acre.	45 00	11,250 00
Essartement.....	do	10	do	45 00	450 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 12	1,200 00
Excavation dans le roc solide.....	Vg. c.	500,000	par vg. c.	2 20	1,100,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	1 00	250,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0 31	465,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de la ligne” dans le roc, des lon- gueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pds...	do	Soit 6,000	do	120 00	720,000 00
“Tunnels de cours d'eau—12 pieds”.....	do	200	do	40 00	8,000 00
“Tunnels de cours d'eau—6 pieds”.....	do	1,000	do	22 00	22,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs c.	15,000	par vg. c.	18 00	270,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	13 00	130,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le bé- ton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds lin.	500	par pd l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.).....	Vgs c.	15,000	par vg. c.	0 85	12,750 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	par travée	6,300 00	50,400 00
do do 125 do.....	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do.....	do	6	do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	1,700 00	1,700 00
do do 40 do.....	do	3	do	900 00	2,700 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	0 65	1,300 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 45	2,250 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500	do	0 50	750 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400	do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.).....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 30	900 00
Madriers.....	PdsM.P.	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 13	390 00
Fonte.....	do	500	do	0 11	55 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnets.	3,000	par ton.	1 25	3,750 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	325 00	9,750 00
Ballastage.....	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 31	31,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	35 00	700 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pa- vage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	400 00	1,600 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					3,480,563 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des {  
soumissionnaires.

H. S. HOWLAND,  
Marchand, Toronto.

Signature et domicile des cautions. {

P. HOWLAND, Toronto.  
W. P. WILLIAMS, do

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions cinq cent trente-deux mille quatre cent dix piastres.

Nature des travaux.	1.		2.	3.	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage .....	Acres.	250	par acre.	50 00	12,500 00
Essartement .....	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement .....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	500,000	par vg. c.	2 25	1,125,000 00
do do détaché .....	do	250,000	do	0 70	175,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	1,500,000	do	0 38	570,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne” dans le roc, des longueurs suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds..	do	6,000	do	130 00	780,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds .....	do	200	do	40 00	8,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds .....	do	1,000	do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	14 00	210,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton .....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	50 00	25,000 00
Remb. en pierres pos à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seul.) ..	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	1 00	15,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre.	8	par travée.	6,500 00	52,000 00
do do 125 do .....	do	1	do	5,500 00	5,500 00
do do 100 do .....	do	6	do	4,500 00	27,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	3,000 00	3,900 00
do do 40 do .....	do	3	do	2,000 00	6,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,500	do	0 45	675 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,400	do	0 40	560 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilots (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 60	6,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur .....	do	3,000	do	0 40	1,200 00
Madriers .....	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte .....	do	500	do	0 15	75 00
Traverses .....	Nombre.	75,000	chaque.	0 40	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000	par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille.	225 00	6,750 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet. ....	do	4	do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000. ....					250,000 00
<b>Total .....</b>					<b>3,532,410 00</b>

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { DENIS O'BRIEN,  
Entrepreneur, Montréal.

Signature et domicile des cautions. { R. W. CRUICE, marchand, Ottawa.  
J. C. ROGER, imprimeur, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions cinq cent soixante-et-quinze mille cent quarante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	250	par acre.	50 00	12,500 00
Essartement.....	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement.....	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôturage.....	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 20	2,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000	p. vg. c.	2 25	1,125,000 00
do do détaché.....	do	250,000	do	0 90	225,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000	do	0 30	450,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	0 30	600 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne” dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds.....	do	Soit 6,000	do	131 00	786,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds.....	do	200	do	13 25	2,650 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds.....	do	1,000	do	4 50	4,500 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	20 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	5,000	do	6 00	30,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton.....	do	1,000	do	12 00	12,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd.l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.).....	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	1 00	15,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8	p. travée	4,500 00	36,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	3,200 00	3,200 00
do do 100 do.....	do	6	do	2,100 00	12,600 00
do do 60 do.....	do	1	do	990 00	990 00
do do 40 do.....	do	3	do	540 00	1,620 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	0 35	700 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500	do	0 20	300 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400	do	0 15	210 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 75	7,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers.....	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 10	300 00
Fonte.....	do	500	do	0 05	25 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	p. mille.	300 00	90,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 20	20,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	500 00	2,000 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....			do		250,000 00
<b>Total.....</b>					<b>3,574,145 00</b>

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 33 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des { ROBERT H. McGREEVY,  
soumissionnaires. { Entrepreneur.

Signature et domici des cau- { JOHN O'REILLY, Ottawa.  
tions. { JOHN H. CHALONER, Québec.

Ottawa, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions six cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingts piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	250 par acre.	25 00	6,250 00
Essartement .....	do	10 do	20 00	200 00
Déracinement .....	do	10 do	80 00	800 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	500,000 par vg. c.	2 60	1,300,000 00
do do détaché .....	do	250,000 do	0 90	225,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	1,500,000 do	0 35	525,000 00
Fossés d'égoutement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)—				
“Tunnels de ligne” dans le roc, des dimensions suivantes: 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds .....	do	Soit 6,000 do	125 00	750,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds .....	do	200 do	40 00	8,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds .....	do	1,000 do	20 00	20,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc) .....	do	5,000 do	6 00	30,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	5 00	5,000 00
Béton .....	do	1,000 do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierre perdues .....	do	1,000 do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.) .....	Vgs. c.	51,000 par vg. c.	1 00	15,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre	8 par travée	8,000 00	64,000 00
do do 125 do .....	do	1 do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do .....	do	6 do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	2,500 00	2,500 00
do do 40 do .....	do	3 do	1,500 00	4,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—				
12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	200 par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000 do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,500 do	0 40	600 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,400 do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur .....	do	3,000 do	0 25	750 00
Madriers .....	Pds. M.P	20,000 par M.	35 00	700 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000 par lb.	0 12	360 00
Fonte .....	do	500 do	0 10	50 00
Traverses .....	Nombre.	75,000 chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000 par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30 par mille.	400 00	12,000 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements .....	do	20 chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	4 do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000 .....				250,000 00
<b>Total .....</b>				<b>3,638,480 00</b>

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans l'espoir de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	{	JOHN HUNTER, Canal Welland, Ont. JAMES MURPHY, Ste.-Catherine. M. A. CLEVELAND, Port Colborne, Ont. Tous entrepreneurs.
Signature et domicile des cautions.	{	T. B. HART, entrepreneur, Ste-Catherine. P. W. COY, marchand, Ste-Catherine.

Ste-Catherine, 15 novembre 1879.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions six cent trente-quatre mille cent vingt piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
Abattage .....	Acres.	250 par acre.	\$ cts. 25 00	\$ cts. 6,250 00
Essartement .....	do	10 do	50 00	500 00
Déracinement .....	do	10 do	80 00	800 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	500,000 par vg. c.	1 65	825,000 00
do do détaché .....	do	250,000 do	0 75	187,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	15,000,000 do	0 28	420,000 00
Fossés d'égoûttement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—				
“Tunnels de ligne” dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 400, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 110, 230, 350 et 500 pieds .....	do	Soit 6,000 do	70 00	420,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds .....	do	200 do	40 00	8,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds .....	do	1,000 do	10 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000 per vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.) .....	do	5,000 do	6 00	30,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	5 00	5,000 00
Béton .....	do	1,000 do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	1,000 do	2 00	2,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d'œuv. seulement) .....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	0 50	7,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre.	8 par travée	5,000 00	40,000 00
do do 125 do .....	do	1 do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do .....	do	6 do	4,000 00	24,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do .....	do	3 do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 60	1,200 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000 do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,500 do	0 40	600 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,400 do	0 30	420 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur .....	do	3,000 do	0 20	600 00
Madriers .....	Pds.M.P	20,000 par M.	30 00	600 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000 par lb.	0 15	450 00
Fonte .....	do	500 do	0 10	50 00
Traverses .....	Nombre.	75,000 chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000 par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30 par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20 chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	4 do	100 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess. suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim.de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000 .....				250,000 00
Total .....				2,634,120 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN BATTLE, Thorold, Ont.  
HY. SYMMES, Welland.  
R. WOOD, Ste-Catherine, Ont.  
H. G. JACKSON, Thorold, Ont.  
(Entrepreneurs).

Signature et domicile des cautions. { A. FRASER, Thorold, Ont.  
W. HUTCHINSON, Port Dalhousie, Ont.

Thorold, 13 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingts piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	250 par acre.	26 00	6,500 00
Essartement.....	do	10 do	30 00	300 00
Déracinement.....	do	10 do	70 00	700 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	500,000 par vg. c.	1 80	900,000 00
do do détaché.....	do	250,000 do	1 20	300,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	1,500,000 do	0 28	420,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 75	1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—				
“Tunnels de ligne” dans le roc, des longueurs suivantes : 300, 50, 150, 105, 240, 40, 360, 385, 290, 200, 150, 140, 1,600, 100, 150, 100, 110, 230, 350 et 500 pieds..	do	Soit 6,000 do	46 00	276,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	200 do	18 00	3,600 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	1,000 do	7 00	7,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	10 25	153,750 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000 do	8 50	85,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).	do	5,000 do	5 00	25,000 00
Pavage.....	do	1,000 do	4 00	4,000 00
Béton.....	do	1,000 do	7 50	7,500 00
Ouvrage en pierres perdues.....	do	1,000 do	3 00	3,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd. l.	16 00	8,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv.seulement).....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	70 00	10,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	8 par travée	4,750 00	38,000 00
do do 125 do.....	do	1 do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do.....	do	6 do	3,000 00	18,000 00
do do 60 do.....	do	1 do	1,800 00	1,800 00
do do 40 do.....	do	3 do	1,000 00	3,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 40	800 00
12 pds × 12 pds.....	do	3,000 do	0 35	1,750 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500 do	0 30	450 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400 do	0 25	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do	10,000 do	0 25	2,500 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000 do	0 18	1,800 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins.....	do	10,000 do	0 18	1,800 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	3,000 do	0 18	540 00
Madriers.....	Pds.M.P	20,000 par M.	25 00	500 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000 par lb.	0 10	300 00
Fonte.....	do	500 do	0 08	40 00
Traverses.....	Nombre.	75,000 chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section, y compris tout le halage.....	Tonnes.	3,000 par ton.	1 50	4,500 00
Pose de la voie.....	Milles.	30 par mille.	225 00	6,750 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	No.	20 chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4 do	200 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être néces., suiv. les art. 13, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 00
Total.....				2,598,480 00

\* Note.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JAMES BROWN, I.C., boîte 238 B.P., Charlottetown, I.P.E.  
JOHN CORBETT, constructeur, boîte 58 B.P., Charlottetown, I.P.E.

Signature et domicile des cautions. { Garantie en effets ou en argent si la soumission est acceptée.

Charlottetown, I.P.E., 13 novembre 1879.

Note.—L'en-tête suivant est applicable à chacune des seize soumissions qui suivent pour la section C.

### FORMULE DE SOUMISSION—SECTION C.

Ne sera reçu aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de \$5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—DE LYTTON À JUNCTION FLAT, Colombie-Britannique.—Longueur, 28½ milles.

#### SOUSSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur en chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Lytton et se termine à Junction Flat, environ six milles en amont du pont de Spence, sur la rivière Thompson, sur une longueur de 28½ milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncées dans le devis général portant la date du 30e jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 31 décembre 1884, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item (\$250,000).

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cinquante-six mille neuf cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			
			\$	cts.
Abattage .....	Acres.	200 par acre.	40 00	8,000 00
Essartement.....	do	10 do	50 00	500 00
Déracinement .....	do	10 do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000 par vg. c.	1 60	320,000 00
do do détaché.....	do	10,000 do	0 80	80,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000 do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis) — "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400 do	105 00	42,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc)...	do	30,000 do	4 00	120,000 00
Pavage.....	do	1,000 do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000 do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierre perdues.....	do	20,000 do	2 00	40,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd. l.	10 00	5,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.).....	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre	2 par travée	7,500 00	15,000 00
do do 100 do .....	do	19 do	4,000 00	7,600 00
do do 60 do .....	do	1 do	2,100 00	2,100 00
do do 50 do .....	do	2 do	2,100 00	4,200 00
do do 40 do .....	do	1 do	1,400 00	1,400 00
do do 30 do .....	do	1 do	1,400 00	1,400 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc—				
12 pds X 16 pds.....	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 40	400 00
12 pds X 12 pds.....	do	5,000 do	0 40	2,000 00
8 pds X 16 pds.....	do	1,000 do	0 30	300 00
8 pds X 12 pds.....	do	1,000 do	0 30	300 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilots (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000 do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Madriers.....	Pds. M.P	20,000 par M.	25 00	500 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000 par lb.	0 20	600 00
Fonte.....	do	500 do	0 20	100 00
Traverses.....	Nombre.	75,000 chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000 par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30 par mille.	300 00	3,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre	20 chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	7 do	50 00	350 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....				250,000 00
<b>Total.....</b>				<b>2,056,950 00</b>

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	}	DUNCAN MACDONALD, Montréal.
		H. MACFARLANE, Stratford, Ont.
		A. P. MACDONALD, Montréal.
		L. M. LOSS, do
		A. CHARLEBOIS, do
		JOHN SULLIVAN, do
		P. McRAE, do
		WM. McRAE, do
		L. Z. MALLETTTE, do
		E. SHANLY, do
		(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions.	}	JOHN McDOUGALL, Montréal.
		JOHN McINTOSH, Montréal.

Ottawa, 17 novembre 1880.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions quatre-vingt mille trois cent dix piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	200 par acre.	25 00	5,000 00
Essartement .....	do	10 do	30 00	300 00
Déracinement .....	do	10 do	100 00	1,000 00
Clôture .....	Pds lin.	10,000 par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide.	Vgs. c.	200,000 par vg. c.	1 80	360,000 00
do do détaché.	do	100,000 do	0 75	75,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis)	do	2,500,000 do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne" .....	do	Soit 400 do	120 00	58,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do	30,000 do	3 00	90,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	2 50	2,500 00
Béton .....	do	1,000 do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	20,000 do	2 00	40,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et royés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	30 00	15,000 00
Remb. en pierres pos. à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.) ..	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre.	2 par travée.	5,800 00	11,600 00
do do 100 do .....	do	19 do	3,000 00	57,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	1,500 00	1,500 00
do do 50 do .....	do	2 do	1,200 00	2,400 00
do do 40 do .....	do	1 do	1,000 00	1,000 00
do do 30 do .....	do	1 do	700 00	700 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000 do	0 45	2,250 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,000 do	0 40	400 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,000 do	0 30	300 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	20,000 par M.	30 00	600 00
Madriers .....	Lbs.	3,000 par lb.	0 12	360 00
Fer forgé .....	do	500 do	0 10	50 00
Fontes .....	Nombre.	75,000 chaque.	0 30	22,500 00
Traverses .....				
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000 par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30 par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20 chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	7 do	150 00	1,050 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 00
<b>Total</b> .....				<b>2,080,310 00</b>

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.



Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { P. PURCELL, Williamstown.  
HUGH RYAN, Perth.  
JAMES GOODWIN, Ottawa.  
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.Y.  
(Entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { EDWARD GRIFFIN, Ottawa.  
A. MORTIMER, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent soixante-deux mille neuf cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	200	par acre.	30 00	6,000 00
Essartement.....	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement.....	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 90	380,000 00
do do détaché.....	do	100,000	do	0 80	80,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400	do	125 00	50,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	12 00	180,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	20,000	do	2 50	50,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.)..	Vgs. c.	1,000	per vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	2	par travée	6,000 00	12,000 00
do do 100 do.....	do	19	do	3,400 00	61,600 00
do do 60 do.....	do	1	do	1,800 00	1,800 00
do do 50 do.....	do	2	do	1,500 00	3,000 00
do do 40 do.....	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 30 do.....	do	1	do	900 00	900 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40	400 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 35	1,750 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,000	do	0 30	300 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,000	do	0 25	250 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pes d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers.....	P. M. P.	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0 10	50 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Ton'x.	3,000	par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 25	20,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	60 00	1,200 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	7	do	400 00	2,800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000					250,000 00
Total.....					2,162,950 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN BANNERMAN, Renfrew.  
EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont.  
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton.  
ALEX. BARNET, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent vingt-quatre mille neuf cent quarante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	200	par acre.	25 00	5,000 00
Essartement.....	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	p. vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché.....	do	100,000	do	0 90	90,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) — "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400	do	125 00	50,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	13 00	195,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)...	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	10 00	10,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	20,000	do	2 00	40,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd.l.	50 00	25,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	p. vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	1	p. travée	5,250 00	10,500 00
do do 100 do.....	do	19	do	3,000 00	57,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 50 do.....	do	2	do	1,000 00	2,000 00
do do 40 do.....	do	1	do	720 00	720 00
do do 30 do.....	do	1	do	600 00	600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd.l.	0 30	300 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,000	do	0 30	300 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,000	do	0 30	300 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pes de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Méplais pour les conduits souterrains, 12 pes d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Madriers.....	Pds.M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte.....	do	500	do	0 12	60 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	p. mille.	200 00	6,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	4	do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.			do		250,000 00
Total.....					2,224,940 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 33 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JNO. SHIELDS, Portage-du-Rat.  
JOHN J. McDONALD, Winnipeg.  
PETER J. ROWE, Ingersoll.  
JOHN SHIELDS, Jersey City, New Jersey.  
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { THOS. WELLS, avocat, Ingersoll.  
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent cinquante-six mille deux cents piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives, * Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	200	par acre.	40 00	8,000 00
Essartement.....	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôturage.....	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vg. c.	200,000	par vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché.....	do	100,000	do	0 85	85,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000	do	0 30	750,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 25	2,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400	do	120 00	48,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs c.	15,000	par vg. c.	14 00	210,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds lin.	500	par pd l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.).....	Vgs c.	1,000	par vg. c.	0 60	600 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	2	par travée	6,500 00	13,000 00
do do 100 do.....	do	19	do	4,000 00	76,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,200 00	2,200 00
do do 50 do.....	do	2	do	2,000 00	4,000 00
do do 40 do.....	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 30 do.....	do	1	do	700 00	700 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. — 12 pds × 16 pds.....	Pds lin.	1,000	par pd l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,000	do	0 50	500 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,000	do	0 40	400 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.).....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Madriers.....	Pds M.P.	20,000	par M.	28 00	560 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 16	480 00
Fonte.....	do	500	do	0 12	60 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 20	3,600 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs c.	100,900	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	7	do	250 00	1,750 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					2,256,200 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { C. E. ENGLISH, Toronto,  
T. SHANLY, do  
(Entrepreneurs).

Signature et domicile des cautions. { R. BOWES, Toronto.  
WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent quarante-cinq mille six cent trente-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage .....	Acres.	200	par acre.	\$ cts.	\$ cts.
Essartement .....	do	10	do	25 00	5,000 00
Déracinement .....	do	10	do	60 00	600 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	175 00	1,750 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c...	200,000	par vg. c.	0 05	500 00
do do détaché .....	do	100,000	do	2 20	440,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	2,500,000	do	0 95	95,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 27	675,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) — "Tunnels de ligne" .....	do	Soit 400	do	0 60	1,200 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs c...	15,000	par vg. c.	100 00	40,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	18 00	270,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do	30,000	do	12 00	120,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	2 50	75,000 00
Béton .....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	20,000	do	8 00	8,000 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	2 50	50,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.) ..	Vgs. c	1,000	par vg. c.	70 00	35,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre	2	par travée	1 10	1,100 00
do do 100 do .....	do	19	do	7,500 00	15,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 50 do .....	do	2	do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do .....	do	1	do	2,500 00	5,000 00
do do 30 do .....	do	1	do	2,500 00	2,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis) .....				2,000 00	2,000 00
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 70	700 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000	do	0 60	3,000 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,000	do	0 60	600 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,000	do	0 50	500 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilots (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pes de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 24	2,400 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pes d'épaisseur .....	do	10,000	do	0 27	2,700 00
Madriers .....	Pds. M.P	20,000	par M.	45 00	900 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000	par lb.	0 20	600 00
Fonte .....	do	500	do	0 17	85 00
Traverses .....	Nombre	75,000	chaque.....	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes	3,000	par ton.	7 00	21,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille	300 00	9,000 00
Ballastage .....	Vgs. c...	100,000	par vg. c.	0 32	32,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20	chaque...	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écritureaux, le tout complet .....	do	7	do	200 00	1,400 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000. ....					250,000 00
Total .....					2,245,635 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.



Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { JAMES N. FRASER, Winnipeg, Man.  
GEO. J. GRANT et Cie. do  
(Entrepreneur).

Signature et domicile des cautions. { DONALD McDONALD, Picou.  
ISAAC GRANT. do

New Glasgow, 13 novembre, 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions quatre cent cinquante-quatre mille soixante-quinze piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives, * Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage.....	Acres.	200	par acre.	\$ cts. 25 00	\$ cts. 5,000 00
Essartement.....	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement.....	do	10	do	90 00	900 00
Clôture.....	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vg. c.	200,000	par vg. c	2 00	400,000 00
do do détaché.....	do	100,000	do	0 80	80,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000	do	0 35	875,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400	do	100 00	40,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs c.	15,000	par vg. c.	16 00	240,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.....	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le bé- ton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds lin.	500	par pd l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'ouv. seul.).....	Vgs c.	1,000	par vg. c.	2 00	2,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	2	par travée	9,000 00	18,000 00
do do 100 do.....	do	19	do	4,000 00	76,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 50 do.....	do	2	do	1,500 00	3,000 00
do do 40 do.....	do	1	do	1,000 00	1,000 00
do do 30 do.....	do	1	do	750 00	750 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. — 12 pds × 16 pds.....	Pds lin.	1,000	par pd l	0 75	750 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,000	do	0 60	600 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,000	do	0 40	400 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Mesdriers.....	Pds M. P.	20,000	par M.	50 00	1,000 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0 15	75 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs c.	100,600	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pa- vage, les petits ponceaux en bois des abords, et les ériteaux, le tout complet.....	do	7	do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. \$250,000..					250,000 00
Total.....					2,454,875 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du soumissionnaire. { ANDREW ONDERDONK,  
Entrepreneur et ingénieur civil,  
San Francisco, Californie.

Signature et domicile des cautions. { JOHN IRVING, New Westminster, C.-B.  
THOMAS EARLE, Victoria, C.-B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent six mille six cent soixante-quinze piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Taux.
Abattage .....	A cres.	200	par acre.	\$ 50 00	10,000 00
Essartement .....	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement .....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché .....	do	100,000	do	0 70	70,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	2,500,000	do	0 38	950,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne" .....	do	Soit 400	do	130 00	52,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	15 00	225,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) .....	do	30,000	do	7 00	210,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton .....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierre perdues .....	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	60 00	30,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.) .....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre	2	par travée	7,000 00	14,000 00
do do 100 do .....	do	19	do	5,000 00	95,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 50 do .....	do	2	do	3,000 00	6,000 00
do do 40 do .....	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 30 do .....	do	1	do	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,000	do	0 45	450 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,000	do	0 40	400 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilots (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 60	6,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Madriers .....	Pds. M.P	20,000	par M.	25 00	500 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte .....	do	500	do	0 15	75 00
Traverses .....	Nombre.	75,000	chaque.	0 40	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000	par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille.	250 00	7,500 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	7	do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000 .....					250,000 00
Total .....					2,706,675 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { DENIS O'BRIEN,  
Entrepreneur, Montréal.

Signature et domicile des cautions. { R. W. CRUICE, marchand, Ottawa.  
J. C. ROGER, imprimeur, do

Charlottetown, I.P.E., 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent vingt-un mille huit cent soixante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
Abattage .....	Acres.	200	par acre.	\$ 25 cts.	\$ 5,000 00
Essartement .....	do	10	do	20 00	200 00
Déracinement .....	do	10	do	75 00	750 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c...	200,000	par vg. c..	2 75	550,000 00
do do détaché .....	do	100,000	do	0 95	95,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do	2,500,000	do	0 38	950,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 25	2,500 00
Tunnels (voir l'artic e 32 du devis)— "Tunnels de ligne" .....	do	Soit 400	do	130 00	52,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs c...	15,000	par vg. c.	15 00	225,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do	30,000	do	6 00	180,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	5 00	5,000 00
Béton .....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	20,000	do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	35 00	17,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.) ..	Vgs. c	1,000	par vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre	2	par travée	8,000 00	16,000 00
do do 100 do .....	do	19	do	4,500 00	85,500 00
do do 60 do .....	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 50 do .....	do	2	do	2,000 00	4,000 00
do do 40 do .....	do	1	do	1,500 00	1,500 00
do do 30 do .....	do	1	do	1,000 00	1,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis) .....					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	1,000	par pd. l...	0 60	600 00
12 pds × 12 pds .....	do	5,000	do	0 50	2,500 00
8 pds × 16 pds .....	do	1,000	do	0 45	450 00
8 pds × 12 pds .....	do	1,000	do	0 35	350 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pos de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers .....	Pds. M.P	20,000	par M.	45 00	900 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000	par lb.	0 12	360 00
Fonte .....	do	500	do	0 10	50 00
Traverses .....	Nombre	75,000	chaque.....	40 00	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes	3,000	par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille	450 00	13,500 00
Ballastage .....	Vgs. c...	100,000	par vg. c..	0 55	55,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20	chaque...	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	7	do	100 00	700 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.					250,000 00
Total .....					2,721,860 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN HUNTER, Welland, Ont.  
JAS. MURRAY, Sainte-Catherine.  
M. A. CLEVELAND, -Port-Colborne, Ont.  
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { T. B. HART, entrepreneur, Sainte-Catherine.  
J. W. COY, marchand, Sainte-Catherine.

Sainte-Catherine, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions sept cent trente-deux mille quatre cent soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1			2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			Prix.	Montant.
				\$ cts.	\$ cts.
Abattage.....	Acres.	200	paracre.	30 00	6,000 00
Essartement .....	do	10	do	35 00	350 00
Déracinement .....	do	10	do	80 00	800 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 13	1,300 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	200,000	p. vg. c.	2 42	484,000 00
do do détaché.....	do	100,000	do	1 10	110,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000	do	0 33	825,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	0 55	1,100 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400	do	135 00	54,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000	p. vg. c.	20 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	14 25	142,500 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)...	do	30,000	do	9 00	270,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	20,000	do	3 25	15,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd.l.	33 00	16,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c.	1,000	p. vg. c.	0 95	950 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre.	1	p. travée	6,300 00	12,600 00
do do 100 do .....	do	19	do	4,400 00	83,600 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,875 00	1,875 00
do do 50 do .....	do	2	do	1,700 00	3,400 00
do do 40 do .....	do	1	do	900 00	900 00
do do 30 do .....	do	1	do	600 00	600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. — 12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd.l.	0 65	650 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000	do	0 47	2,350 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,000	do	0 55	550 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,000	do	0 33	330 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 37	3,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur .....	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Madriers .....	Pds. M.P	20,000	par M.	30 00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000	par lb.	0 15	450 00
Fonte.....	do	500	do	0 12	60 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 40	4,200 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	p. mille.	325 00	9,750 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20	chaque.	35 00	700 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	7	do	400 00	2,800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.			do		250,000 00
Total.....					2,732,465 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.



Et si la présente soumission est acceptée, les soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du {  
soumissionnaire.

H. S. HOWLAND,  
Marchand, Toronto.

Signature et domicile des cautions. {

P. HOWLAND, Toronto.  
W. P. HOWLAND, do

Toronto, 15 novembre, 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions huit cent vingt mille neuf cent cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage.....	Acres.	200 par acre.	30 00	6,000 00
Essartement .....	do	10 do	50 00	500 00
Déracinement.....	do	10 do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000 par vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché.....	do	100,000 do	1 00	100,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000 do	0 40	1,000,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 Par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400 do	45 00	18,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	15,000 par vg. c.	15 00	225,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000 do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	30,000 do	8 00	240,000 00
Pavage.....	do	1,000 do	2 00	2,000 00
Béton.....	do	1,000 do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	20,000 do	3 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd. l.	2 00	1,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seul).....	Vgs. c.	1,000 per vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	2 par travée	8,000 00	16,000 00
do do 100 do.....	do	19 do	4,000 00	76,000 00
do do 60 do.....	do	1 do	3,000 00	3,000 00
do do 50 do.....	do	2 do	3,000 00	6,000 00
do do 40 do.....	do	1 do	1,500 00	1,500 00
do do 30 do.....	do	1 do	1,000 00	1,000 00
Voir les articles 42 et 43 du devis)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 35	350 00
12 pds × 12 pds.....	do	5,000 do	0 30	1,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	1,500 do	0 20	200 00
8 pds × 12 pds.....	do	1,400 do	0 18	180 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'art cle 40 du devis).....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins.....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pes d'épaisseur.....	do	10,000 do	0 20	2,000 00
Madriers.....	P. M. P.	20,000 par M.	30 00	600 00
Fer forgé.....	Lbs.	3,000 par lb.	1 00	3,000 00
Fonte.....	do	500 do	0 75	375 00
Traverses.....	Nombre.	75,000 chaque.	0 50	37,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Ton'x.	3,000 par ton.	20 00	60,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30 par mille.	500 00	15,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20 chaque.	150 00	3,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	7 do	100 00	700 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....				250,000 00
Total.....				2,820,905 00

\* NOTE — Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { F. B. McMANEE, Montréal.  
A. G. WIST, do  
JAMES WRIGHT, do.

Signature et domicile des cautions. { JOHN HENEY, marchand, Ottawa.  
DAVID REAY, do Montréal.

Montréal, 10 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions vingt mille trois cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1			2	3
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			Prix.	Montant.
				\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	200	par acre.	26 00	5,200 00
Essartement .....	do	10	do	30 00	300 00
Déracinement.....	do	10	do	70 00	700 00
Clôturage .....	Pds lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché.....	do	100,000	do	1 20	120,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	2,500,000	do	0 25	625,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 75	1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne".....	do	Soit 400	do	44 00	17,600 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	15,000	par vg. c.	10 50	157,500 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	30,000	do	5 00	150,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	4 00	4,000 00
Béton .....	do	1,000	do	7 50	7,500 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	20,000	do	2 50	50,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	16 00	8,000 00
Remb. en pierres pos à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.)..	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 75	750 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	2	par travée.	5,000 00	10,000 00
do do 100 do .....	do	19	do	3,000 00	57,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,800 00	1,800 00
do do 50 do .....	do	2	do	1,600 00	3,200 00
do do 40 do .....	do	1	do	1,000 00	1,000 00
do do 30 do .....	do	1	do	750 00	750 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds X 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40	400 00
12 pds X 12 pds.....	do	5,000	do	0 35	1,750 00
8 pds X 16 pds.....	do	1,000	do	0 30	300 00
8 pds X 12 pds.....	do	1,000	do	0 20	200 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.)					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 27	2,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 16	1,600 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 16	1,600 00
Madriers .....	Pds.M.P	20,000	par M.	20 00	400 00
Fer forgé .....	Lbs.	3,000	par lb.	0 10	300 00
Fonte.....	do	500	do	0 08	40 00
Traverses .....	Nombre.	75,000	chaque.	0 23	17,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 50	4,500 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	225 00	6,750 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 28	28,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écrit-aux, le tout complet.....	do	7	do	180 00	1,260 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd aux estim.de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.					250,000 00
Total.....					2,020,350 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JAMES BROWN, I.C.,  
238, B.P., Charlottetown, I.P.E.  
JOHN CORBETT, constructeur,  
58, B.P., Charlottetown, I.P.E.

Signature et domicile des cautions. { Garantie par bons ou en argent si la soumission  
est acceptée.

Charlottetown, I.P.E., 13 novembre 1879.

*Le rapport de M. Fleming sur les soumissions reçues se trouve parmi les documents relatifs à la Section D.*

OTTAWA, 25 novembre 1879.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 28½ milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Lytton à Junction Flat, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois en conséquence, vous prier de déposer au crédit du receveur-général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain à 4 p. m., la somme de \$102,000 à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du dépôt.

J'ai de plus à vous dire que si, le 8 décembre prochain, le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la Couronne.

Veuillez accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *Secrétaire.*

A MM. Duncan Macdonald, H. MacFarlane, A. P. Macdonald, L. M. Loss, A. Charlebois, John Sullivan, P. McRae, L. Z. Malette, F. Shanly, entrepreneurs, 7 Place d'Armes, Montréal.

OTTAWA, 25 novembre 1879.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 29 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Emory's Bar à Boston Bar, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois, en conséquence vous prier de déposer au crédit du receveur-général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain à 4 p. m., la somme de \$136,000, à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du devis.

J'ai de plus à vous dire que si, le 8 décembre prochain, le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la Couronne.

Veuillez accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A MM. Duncan Macdonald, H. MacFarlane, A. P. Macdonald, L. M. Loss, A. Charlebois, John Sullivan, P. McRae, L. Z. Malette, E. Shanly, entrepreneurs, 7 Place d'Armes, Montréal.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

MONSIEUR,—Nous accusons réception de vos lettres d'hier nous informant que les entreprises des sections A et C, dans la Colombie-Britannique, nous ont été accordées, et nous avons l'honneur de vous dire que nous serons en état de nous conformer aux conditions du devis et de la soumission.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

DUNCAN MACDONALD ET CIE.

A M. F. BRAUN, *secrétaire.*

OTTAWA, 17 novembre 1879.

MONSIEUR,—Le 3 octobre 1879, vous avez demandé par la voie des journaux, des soumissions pour la construction d'environ 127 milles du chemin de fer du Pacifique, d'Emory's Bar à Savona's Ferry, les dites soumissions devant vous être remises le 17 novembre 1879, à midi.

J'offre par la présente de construire le dit chemin, l'équiper et le livrer en parfait état de fonctionnement le ou avant le premier jour de novembre 1882, pour la somme de \$12,000,000.

Les détails de la construction seront déterminés plus tard avec l'ingénieur en chef, et correspondront sous tous les rapports avec le *Central Pacific Railway*.

La somme ci-dessus mentionnée couvrira la fourniture de quatre locomotives à voyageurs, huit locomotives à convois de marchandises, deux chasse-neige, cent cinquante wagons à marchandises fermés, cent cinquante wagons plats, cent wagons à bestiaux, vingt voitures de première, dix wagons à bagages, cinq wagons mixtes, dix wagons dits cabooses, cinq wagons-poste et de messagerie, quinze wagons à bras et un wagon-sauveteur, la construction des gares à voyageurs et à marchandises, des remises de locomotives, des ateliers des machinistes, des plateaux tournants, des réservoirs à eau, et comprendra tous les accessoires du chemin et des travaux, à l'exception de ce qui est généralement fourni aux entrepreneurs par le gouvernement du Canada.

Si cette soumission est acceptée, je serai prêt à fournir immédiatement comme garantie la somme que l'on jugera satisfaisante.

Bien respectueusement à vous,

DAVID OPPENHEIMER.

A M. F. BRAUN,

Département des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous remettre les quatre chèques de \$5,900 chaque qui accompagnaient votre soumission pour les quatre sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, s'étendant d'Emory's Bar à Savona's Ferry.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

A M. DAVID OPPENHEIMER,

Entrepreneur, Ottawa.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

Reçu du département des chemins de fer et canaux, une lettre portant le No 12,293, contenant quatre chèques sur la Banque des Marchands du Canada, pour \$5,000 chaque.

DAVID OPPENHEIMER.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

Je certifie par les présentes que le 17 novembre 1879, vers 11 heures de l'avant-midi, dans le cours d'une conversation avec M. Symmes, entrepreneur, celui-ci me déclara qu'il avait mis à la poste de la ville, sa soumission pour les sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique. Je lui demandai pourquoi il ne l'avait pas remise à M. le secrétaire Braun ; il me répondit que tout était bien, et me montra un document qu'il dit être un certificat d'enregistrement de sa soumission.

JAMES MURPHY.

COMTÉ DE CARLETON, { Soumission pour la construction de la section A du chemin  
In re { de fer Canadien du Pacifique, d'Emory's Bar à Boston  
Bar, dans la Colombie-Britannique.

1. Je soussigné, Henry Charles Symmes, de la ville de Welland, dans le comté de Welland, déclare solennellement que conjointement avec John Battle, Richard

Wood et H. G. Jackson, j'ai soumissionné pour la construction de la section ci-dessus mentionnée du chemin de fer Canadien du Pacifique.

2. Notre soumission a été faite de bonne foi en réponse à l'annonce du gouvernement du Canada demandant des soumissions pour la dite entreprise.

3. Le 17 novembre 1879, avec l'autorisation de mes dits associés mentionnés plus haut, j'ai régulièrement logé au bureau de poste de Sa Majesté à Ottawa, entre dix heures et dix heures et demie de l'avant-midi, notre dite soumission, adressée à F. Braun, secrétaire du département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

4. L'enveloppe dans laquelle était la dite soumission, portait les mots " *Tender for Pacific Railway Works.*"

5. La dite soumission ainsi adressée fut enregistrée à ma demande.

6. Le document ci-joint marqué A est le certificat d'enregistrement que je reçus du commis du dit bureau de poste de la ville d'Ottawa.

Et je fais cette déclaration la croyant en conscience vraie, et sous l'empire de l'acte passé en la trente-septième année du règne de Sa Majesté sous le titre *Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires.*

HENRY SYMMES.

Fait par devant moi, en la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, ce 28e jour de novembre A.D. 1879.

J. BISHOP,  
*Commissaire.*

OTTAWA, 28 novembre 1879.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que bien que mon nom ne paraisse pas sur les soumissions, je suis pour deux douzièmes dans l'entreprise des sections A et C du chemin de fer du Pacifique, adjugée à Duncan Macdonald et autres.

Je joins à la présente, pour votre renseignement, copie d'une lettre de Duncan Macdonald portant la date du 26 novembre.

Respectueusement à vous,

A. E. KILLAM.

Au ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 novembre 1879.

Nous, soussignés, consentons à admettre A. E. Killam à une part de deux douzièmes dans l'entreprise des sections A et C qui nous a été adjugée, pourvu qu'il paie sa part des 5% à déposer, qu'il nous donne avis de ce paiement d'ici à une semaine, et qu'il paie sa part du capital nécessaire à l'entreprise lors de la signature du contrat ou auparavant; à défaut de quoi il n'aura aucun intérêt dans l'entreprise.

DUNCAN MACDONALD.

OTTAWA, 2 décembre 1879.

MONSIEUR.—J'accuse réception de votre lettre du 28 novembre dernier, annonçant que Duncan Macdonald, l'entrepreneur des sections A et C du chemin de fer Canadien du Pacifique vous a cédé une part de deux douzièmes dans l'entreprise de ces deux sections.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A. E. KILLAM, Ottawa.



A et C.

OTTAWA, décembre 1879.

MONSIEUR,—Nous consentons à ce que l'entreprise des sections A et C du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique soit transférée et adjugée à Andrew Onderdonk, et à ce que le gouvernement passe avec le dit Onderdonk, le contrat de la dite entreprise, et accepte le dépôt en garantie que fera le dit Onderdonk, au lieu et place de celui que nous avons fait et dont nous nous engageons à recevoir la remise quand le gouvernement aura accepté la garantie que donnera le dit Onderdonk.

Vos obéissants serviteurs,

MACDONALD, LOSS, CHARLEBOIS, MCCREA et CIE.

Les différents membres de l'association étant les suivants :

DUNCAN MACDONALD,  
H. MACFARLANE, par D. MacD.,  
L. M. LOSS,  
A. CHARLEBOIS,  
L. Z. MALETTE,  
ED. SHANLEY,  
JOHN SULLIVAN,  
P. MCCREA, par D. MacD.,  
A. P. MACDONALD.

A l'honorable

Sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

20 décembre 1879.

Cette lettre annonce que la Banque de Montréal, succursale de New-York, a \$137,000 affectées à la garantie de l'exécution du contrat d'A. Onderdonk relatif à la section A dans la C.-B., et offre de passer sans frais cette somme au crédit du receveur-général à la succursale d'Ottawa.

La garantie ci-dessus est déposée au crédit du receveur-général.

20 décembre 1879.

Cette lettre annonce que la Banque de Montréal, succursale de New-York, a \$103,000 affectées à la garantie de l'exécution du contrat d'A. Onderdonk relatif à la section C dans la C.-B., et offre de passer sans frais cette somme au crédit du receveur-général à la succursale d'Ottawa.

OTTAWA, 20 décembre 1879.

*(Mémoire.)*

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que MM. Duncan Macdonald et Cie, les plus bas soumissionnaires pour les sections du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant d'Emory's Bar à Boston Bar (section A) et de Lytton à Junction Flat (section C), ont fait tenir à ce département des lettres du caissier de la Banque d'Hochelega portant que MM. Macdonald, Loss, Charlebois, McCrae et Cie ont déposé dans cette banque, au crédit du receveur-général les sommes de \$198,334 et de \$39,666, formant en tout la somme de \$238,000 payable à demande;

Que le 20 du courant MM. Duncan Macdonald et Cie ont adressé au département une lettre demandant que les entreprises des sections A et C soient données à Andrew Onderdonk.

Que M. Onderdonk a déposé au crédit du receveur-général, à la Banque de Montréal, la garantie voulue.

Le soussigné recommande en conséquence qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Andrew Onderdonk pour la construction des sections A et C aux prix mentionnés dans les soumissions de MM. Duncan Macdonald et Cie.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER, *ministre des chemins de fer et canaux.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 22 décembre 1879.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux en date du 20 décembre 1879, constatant que MM. Duncan Macdonald et Cie, les plus bas soumissionnaires pour les sections du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant d'Emory's Bar à Boston Bar (section A) et de Lytton à Junction Flat (section C), ont fait tenir à ce département des lettres du caissier de la Banque d'Hochelega portant que MM. Macdonald, Ross, Charlebois, McRae et Cie., ont déposé dans cette banque, au crédit du receveur général les sommes de \$198,334 et \$39,666, formant en tout la somme de \$238,000 payable à demande ;

Que le 20 du courant MM. Duncan Macdonald et Cie ont adressé au département une lettre demandant que les entreprises des sections A et C soient données à Andrew Onderdonk ;

Que M. Onderdonk a déposé au crédit du receveur général, à la banque de Montréal, la garantie voulue ;

Le ministre recommande en conséquence qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Andrew Onderdonk pour la construction des sections A et C aux prix mentionnés dans les soumissions de MM. Duncan Macdonald et Cie.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *greffier-adjoint, C. P.*

OTTAWA, 22 décembre 1879.

MONSIEUR,—De nouveaux arrangements ont été faits, et vous voudrez bien renvoyer les certificats de dépôts de la Banque d'Hochelega, déposés entre vos mains comme garanties pour les sections A et C, de la Colombie-Britannique, selon le désir exprimé dans le télégramme du caissier de la dite banque.

Vos obéissants serviteurs,

DUNCAN MACDONALD ET CIE.

A sir CHARLES TUPPER, ministre des chemins de fer et canaux.

Reçu à 11-15.

Télégramme à sir CHARLES TUPPER.

MONTREAL, 22 décembre 1879.

Veillez renvoyer sans endossement nos deux certificats de dépôts dans l'affaire Duncan Macdonald ; d'autres arrangements ont été faits.

J. E. BRAIS, *caissier de la Banque d'Hochelega.*

OTTAWA, 24 décembre 1879.

MONSIEUR,—MM. Duncan Macdonald et Cie, qui ont déposé dans ce département deux certificats de dépôts de la Banque d'Hochelega, en date du 2 du courant, signés par vous comme caissier, pour les sommes de \$198,334 et \$39,696, comme garantie de l'exécution de l'entreprise des sections A et C du chemin de fer Canadien du

Pacifique dans la Colombie-Britannique, ont depuis adressé une lettre au département disant que d'autres arrangements ont été faits relativement à cette entreprise, et demandant que les deux certificats ci-dessus mentionnés vous soient renvoyés en conformité de votre télégramme du 22 du courant.

Je suis chargé de vous transmettre sous ce pli les deux certificats de dépôts en question.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

J. E. BRAIS, caissier de la Banque d'Hochelega, Montréal.

OTTAWA, 25 février 1880.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre pour être conservés dans votre bureau les trois documents énumérés ci-après et relatifs au chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique.

1. Lettre du gérant général de la Banque de Montréal, disant que la banque a en dépôt à son bureau à New-York, au compte du receveur général, la somme de \$137,000 comme garantie donnée par Andrew Onderdonk pour la fidèle exécution de son entreprise de la section "A", d'Emroy's Bar à Boston Bar.

2. Lettre disant que la banque a en dépôt au compte du receveur-général, la somme de \$103,000 comme garantie donnée par M. Onderdonk de la fidèle exécution de son entreprise de la section C, de Lytton à Junction Flat.

3. Lettre disant que la banque en dépôt la somme de \$130,000, également au compte du Receveur-général comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de MM. Ryan, Goodwin et Cie., de la section B, de Boston Bar à Lytton.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

A M. J. M. COURTNEY, sous-ministre des finances.

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

63E CONTRAT, SECTION D, DE JUNCTION FLAT À SAVONA'S FERRY, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

*Entrepreneur*—ANDREW ONDERDONK.

*Date du contrat*—15 décembre 1879.

*Garantie*—Certificat de dépôt de la Banque de Montréal, \$90,000.

SOMMAIRE des soumissions reçues pour la section D, de Junction Flat à Savona's Ferry.

A.	T. et M. Kavanagh .....	\$1,809,150
V.	C. C. Gregory et J. W. McManus.....	1,844,590
I.	Shields, McDonald et Brown.....	1,928,400
Q.	Bannerman et Doty .....	1,951,000
S.	C. E. English et F. Shanly.....	1,965,550
P.	Duncan MacDonald, H. MacFarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, McRae, Mallette, et E. Shanly.....	1,986,675
L.	Purcell, Ryan, Goodwin, Smith, Killam.....	2,100,325
G.	Denis O'Brien .....	2,143,300
D.	Andrew Onderdonk.....	2,153,625
T.	H. S. Howland.....	2,205,125
R.	McNamee, Nish, Wright.....	2,317,800

~~est~~ Note.—L'en-tête suivant est applicable à chacune des quatorze soumissions qui suivent, pour la section D.

---

FORMULE DE SOUMISSION—SECTION D.

---

Ne sera reçue aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de \$5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

---

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—De JUNCTION FLAT A SAVONA'S FERRY, Colombie-Britannique.—Longueur 40½ milles.

SOUMISSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur en chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Junction Flat, environ six milles en amont du pont de Spence, sur la rivière Thompson, et se termine à Savona's Ferry à l'extrémité ouest du lac Kamloops, et d'une longueur d'environ 40½ milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncés dans le devis général portant la date du 30<sup>e</sup> jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 30<sup>e</sup> jour de juin 1885, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item (\$250,000.)

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million huit cent neuf mille cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage.....	Acres.	25 par acre.	30 00	750 00
Essartement.....	do	5 do	40 00	200 00
Déracinement.....	do	5 do	50 00	250 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	1 75	175,000 00
do do détaché.....	do	50,000 do	0 75	37,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000 do	0 27	810,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 20	400 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.....	do	Soit 250 do	60 00	15,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds.....	do	100 do	20 00	2,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds.....	do	500 do	15 00	1,500 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	10,000 par vg. c.	10 50	108,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	5,000 do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	5,000 do	8 00	40,000 00
Pavage.....	do	1,000 do	5 00	5,000 00
Béton.....	do	1,000 do	5 50	5,500 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	15,000 do	2 75	41,250 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd. l.	18 00	9,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu'il y a pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seul.).....	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	2 75	2,750 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds.....	No.	2 par travée	8,000 00	16,000 00
do do 150 do.....	do	1 do	6,000 00	6,000 00
do do 125 do.....	do	1 do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do.....	do	1 do	3,500 00	3,500 00
do do 60 do.....	do	1 do	2,100 00	2,100 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds. × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 50	500 00
12 pds. × 12 pds.....	do	50,000 do	0 40	20,000 00
8 pds. × 16 pds.....	do	15,000 do	0 30	4,500 00
8 pds. × 12 pds.....	do	50,000 do	0 30	15,000 00
8 pds. × 10 pds.....	do	50,000 do	0 25	12,500 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do	10,000 do	0 40	4,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000 do	0 25	2,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins.....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur.....	do	10,000 do	35 00	7,000 00
Madriers.....	Pds. M.P	200,000 par M.	0 12	6,000 00
Fer forgé.....	Lbs.	50,000 par lb.	0 10	1,000 00
Fonte.....	do	10,000 do	0 25	2,500 00
Traverses.....	No.	100,000 chaque.	3 00	12,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes	4,000 par ton.	300 00	12,600 00
Pose de la voie.....	Milles.	42 par mille.	0 27	35,100 00
Ballastage.....	Vgs. c.	130,000 par vg. c.	30 00	750 00
Aiguilles et croisements.....	No.	25 chaque.		
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2 do	200 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....				250,000 00
Total.....				1,809,150 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des { T. KAVANAGH, Ottawa.  
soumissionnaires. { M. KAVANAGH, do  
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cau- { M. O'GARA, avocat, Ottawa.  
tions. { E. McGILLIVRAY, marchand, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale d'un million huit cent quarante quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage.....	Acres.	25 paracre.	18 00	450 00
Essartement.....	do	5 do	26 00	130 00
Déracinement.....	do	5 do	80 00	400 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000 par pd.l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	100,000 p. vg. c.	1 85	185,000 00
do do détaché.....	do	50,000 do	1 40	70,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000 do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd.l.	0 30	600 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.....	do	Soit 250 do	120 00	30,900 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds.....	do	100 do	30 00	3,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds.....	do	100 do	10 00	1,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	10,000 p. vg. c.	15 00	150,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	5,000 do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)....	do	5,000 do	6 00	30,000 00
Pavage.....	do	1,000 do	4 00	4,000 00
Béton.....	do	1,000 do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	15,000 do	2 00	30,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd.l.	1 50	750 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.).....	Vgs. c.	1,000 p. vg. c.	0 25	250 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds.....	Nombre.	2 p. travée	7,000 00	14,000 00
do do 150 do.....	do	1 do	5,500 00	5,500 00
do do 125 do.....	do	1 do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do.....	do	1 do	2,750 00	2,750 00
do do 60 do.....	do	1 do	1,200 00	1,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000 par pd.l.	0 16	160 00
12 pds × 12 pds.....	do	50,000 do	0 12	6,000 00
8 pds × 16 pds.....	do	15,000 do	0 10	1,500 00
8 pds × 12 pds.....	do	50,000 do	0 08	4,000 00
8 pds × 10 pds.....	do	50,000 do	0 06	3,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilots (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins.....	do	10,000 do	0 10	1,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	10,000 do	0 12	1,200 00
Madriers.....	Pds.M.P	200,000 par M.	15 00	3,000 00
Fer forgé.....	Lbs.	50,000 par lb.	0 08	4,000 00
Fonte.....	do	10,000 do	0 06	600 00
Traverses.....	Nombre.	100,000 chaque.	0 25	25,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	4,000 par ton.	0 80	3,200 00
Pose de la voie.....	Milles.	42 p. mille.	150 00	6,300 00
Ballastage.....	Vgs. c.	130,000 p. vg. c.	0 30	39,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	25 chaque.	16 00	400 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2 do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....				250,000 00
Total.....				1,844,590 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { CHAS. CURRIE GREGORY, I. C., Antigonish, N.-E.,  
JOHN WILLIAM McMANUS, Memramcook, N.-B.,  
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { WM. WILSON, M.D., Dorchester, N.-B.  
JOSEPH HICKMAN, do N.-B.

Dorchester, 7 novembre 1879.

ANTIGONISH, 11 novembre 1879.

A M. F. BRAUN, secrétaire, chemins de fer et canaux.

CHER MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus la soumission Gregory et McManus, pour la section de 40½ mille du chemin de fer Canadien du Pacifique, ainsi que deux chèques acceptés de \$2,500 chacun, qui forment les \$5,000 voulues. Les chèques ont été comme d'ordinaire faits en votre faveur et ce n'est qu'à la dernière heure que nous nous sommes aperçus qu'ils auraient dû être payables à l'honorable ministre, alors qu'il était trop tard pour y remédier.

Si notre soumission ne réussit pas, veuillez renvoyer le chèque de McManus à lui-même à Memramcooke, Nouveau-Brunswick, et le mien ici à Antigonish, Nouvelle-Ecosse.

Respectueusement à vous,

CHARLES C. GREGORY.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million neuf cent vingt-huit mille quatre cents piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
Abattage .....	Acres.	25 par acre.	\$ 50 cts.	\$ 1,250 00
Essartement .....	do	5 do	100 00	500 00
Déracinement .....	do	5 do	100 00	500 00
Cloturage .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	2 00	200,000 00
do do détaché .....	do	50,000 do	1 00	50,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000 do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	5 00	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais .....	do	Soit 250 do	100 00	25,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds .....	do	100 do	50 00	5,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds .....	do	100 do	20 00	2,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	10,000 par vg. c.	15 00	150,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	5,000 do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) .....	do	5,000 do	6 00	30,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	3 00	3,000 00
Béton .....	do	1,000 do	10 00	10,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	15,000 do	2 50	37,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (ceui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 do	50 00	25,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m - d'œuv. seul) .....	Vgs. c.	1,000 do	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds .....	Nombre.	2 par travée	6,000 00	12,000 00
do do 150 do .....	do	1 do	5,250 00	5,250 00
do do 1.5 do .....	do	1 do	4,350 00	4,350 00
do do 100 do .....	do	1 do	3,000 00	3,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	1,200 00	1,200 00
Voir les articles 42 et 43 du devis )				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds × 16 pds. ....	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 30	300 00
12 pds × 12 pds. ....	do	50,000 do	0 30	15,000 00
8 pds × 16 pds. ....	do	15,000 do	0 30	4,500 00
8 pds × 12 pds. ....	do	50,000 do	0 30	15,000 00
8 pds × 10 pds. ....	do	50,000 do	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 15	1,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur .....	do	10,000 do	0 15	1,500 00
Madriers .....	P. M. P.	200,000 par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé .....	Lbs.	50,000 par lb.	0 10	5,000 00
Fonte .....	do	10,000 do	0 10	1,000 00
Traverses .....	Nombre.	100,000 chaque.	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Ton'x.	4,000 par ton.	1 00	4,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	42 par mille.	500 00	12,600 00
Ballastage .....	Vgs. c.	130,000 par vg. c.	0 33	42,900 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	25 chaque.	50 00	1,250 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2 do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pour. être nécess., suiv. le art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles et faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000 .....				250,000 00
Total .....				1,928,400 00

\* NOTE — Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement ou approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JOHN R. SHIELDS, entrepreneur, Winnipeg.  
JOHN J. McDONALD, do do  
PETER J. ROWAN, do Ingersoll.  
JOHN SHIELDS, Jersey City, New Jersey.

Signature et domicile des cautions. { THOS. WELDS, avocat, Ingersoll.  
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million neuf cent cinquante-un mille piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage .....	Acres.	25	par acre.	\$ cts.	\$ cts.
Essartement .....	do	5	do	40 00	1,000 00
Déracinement .....	do	5	do	60 00	300 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	150 00	750 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c...	100,000	par vg. c..	0 10	1,000 00
do do détaché .....	do	50,000	do	2 00	200,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000	do	0 80	40,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 32	960,000 00
Tunnels (voir l'artic e 32 du devis)— "Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais .....	do	Soit 250	do	0 40	800 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds .....	do	100	do	125 00	31,250 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds .....	do	100	do	30 00	3,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs c...	10,000	par vg. c..	20 00	2,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	5,000	do	13 00	130,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	6 00	30,000 00
Béton .....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	15,000	do	8 00	3,400 00
Tuyaux de fonte 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l..	2 50	37,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.) .....	Vgs. c	1,000	par vg. c.	30 00	15,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds ....	Nombre	2	par travée	1 50	1,500 00
do do 150 do .....	do	1	do	8,000 00	16,000 00
do do 125 do .....	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do .....	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	3,400 00	3,400 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis). Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	1,000	par pd. l..	2,000 00	2,000 00
12 pds × 12 pds .....	do	50,000	do	0 40	400 00
8 pds × 16 pds .....	do	15,000	do	0 30	15,000 00
8 pds × 12 pds .....	do	50,000	do	0 28	4,200 00
8 pds × 10 pds .....	do	50,000	do	0 25	12,500 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do	50,000	do	0 20	10,000 00
Pilots (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	10,000	do	0 25	2,500 00
Madriers .....	Pds.M.P	200,000	par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé .....	Lbs.	50,000	par lb.	0 15	7,500 00
Fonte .....	do	10,000	do	0 10	1,000 00
Traverses .....	Nombre	100,000	chaque.....	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes	4,000	par ton.	4 00	16,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	42	par mille	300 00	12,600 00
Ballastage .....	Vgs. c...	130,000	par vg. c..	0 25	32,500 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	25	chaque...	60 00	1,500 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd.aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.					250,000 00
Total .....					1,951,000 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	{	JOHN BANNERMAN, Renfrew, Ont. EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont. Entrepreneurs.
Signature et domicile des cautions.	{	WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton. ALEX. BARNET, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre, 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de un million neuf cent soixante-cinq mille cinq cent cinquante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives, * Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage.....	Acres.	25	par acre.	\$ cts.	\$ cts.
Essartement.....	do	5	do	40 00	1,000 00
Déracinement.....	do	5	do	40 00	200 00
Clôture.....	Pd lin.	10,000	par pd l.	100 00	500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vg. c.	100,000	par vg. c	0 15	1,500 00
do do détaché.....	do	50,000	do	2 00	200,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 25	2,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.....	do	Soit 250	do	230 00	57,500 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pds.....	do	100	do	30 00	3,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pds.....	do	100	do	20 00	2,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs c.	10,000	par vg. c.	14 00	140,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	5,000	do	8 00	40,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc....)	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	15,000	do	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'inté- rieur, 1 pouce d'épais, et noyés dans le bé- ton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds lin.	500	par pd l.	25 00	12,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.)	Vgs c.	1,000	par vg. c.	0 60	600 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds.....	Nombre.	2	par travée	9,000 00	18,000 00
do do 150 do.....	do	1	do	6,500 00	6,500 00
do do 125 do.....	do	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 100 do.....	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,200 00	2,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds X 16 pds.....	Pds lin.	1,000	par pd l.	0 60	600 00
12 pds X 12 pds.....	do	50,000	do	0 50	25,000 00
8 pds X 16 pds.....	do	15,000	do	0 50	7,500 00
8 pds X 12 pds.....	do	50,000	do	0 40	20,000 00
8 pds X 10 pds.....	do	50,000	do	0 40	20,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels—					
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.).....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 33	3,300 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Médriers.....	PdsM.P.	200,000	par M.	28 00	5,600 00
Fer forgé.....	Lbs.	50,000	par lb.	0 16	8,000 00
Foute.....	do	10,000	do	0 12	1,200 00
Traverses.....	Nombre.	100,000	chaque.	0 35	35,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	4,000	par ton.	1 25	5,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	42	par mille.	300 00	12,600 00
Ballastage.....	Vgs c.	130,000	par vg. c.	0 35	45,500 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	25	chaque.	30 00	750 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pa- vage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	250 00	500 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					1,965,550 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { C. E. ENGLISH, entrepreneur, Toronto.  
F. SHANLY, entrepreneur, Toronto.

Signature et domicile des cautions. { R. HENRY, Toronto.  
WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale d'un million neuf cent quatre-vingt-six mille six cent soixante-quinze piastres.

Nature des travaux.	1		2		3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Taux.		Montant.	
Abattage .....	Acres.	25	par acre.	\$ 40 00	cts.	1,000 00
Essartement .....	do	5	do	50 00		250 00
Déracinement .....	do	5	do	100 00		500 00
Clôturage .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05		500 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	1 70		170,000 00
do do détaché .....	do	50,000	do	0 80		40,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000	do	0 35		1,050,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40		800 00
Tunnels, (voir l'article 32 du devis)—						
“Tunnels de ligne” Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais. ....	do	Soit 250	do	105 00		26,250 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds .....	do	100	do	36 00		3,600 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds. ....	do	100	do	12 00		1,200 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	12 00		120,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	5,000	do	7 00		35,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do	5,000	do	4 00		20,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	3 00		3,000 00
Béton .....	do	1,000	do	6 00		6,000 00
Ouvrages en pierre perdues. ....	do	15,000	do	3 00		45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	10 00		5,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu'il y a la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.) ..	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00		1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds.....	Nombre	2	par travée	12,000 00		24,000 00
do do 150 do .....	do	1	do	7,500 00		7,500 00
do do 125 do .....	do	1	do	6,250 00		6,250 00
do do 100 do .....	do	1	do	4,000 00		4,000 00
do do 70 do .....	do	1	do	2,100 00		2,100 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)						
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—						
12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40		400 00
12 pds × 12 pds.....	do	50,000	do	0 40		20,000 00
8 pds × 16 pds.....	do	15,000	do	0 30		4,500 00
8 pds × 12 pds.....	do	50,000	do	0 30		15,000 00
8 pds × 10 pds.....	do	50,000	do	0 30		15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.						
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 40		4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 20		2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	10,000	do	0 25		2,500 00
Madriers.....	Pds.M.P	200,000	par M.	25 00		5,000 00
Fer forgé.....	Lbs.	50,000	par lb.	0 15		7,500 00
Fonte .....	do	10,000	do	0 15		1,500 00
Traverses .....	Nombre.	100,000	chaque.	0 30		30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	4,000	par ton.	1 00		4,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	42	par mille.	30 00		12,600 00
Ballastage .....	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 30		39,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre	25	chaque.	25 00		625 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2	do	50 00		100 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000 .....						250,000 00
<b>Total.....</b>						<b>1,986,675 00</b>

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	Adresse, 7 Place d'Armes, Montréal.	{	DUNCAN MacDONALD, Montréal.
			H. MacFARLANE, Stratford, Ont.
			A. P. MacDONALD, Montréal.
			L. M. LOSS do
			A. CHARLEBOIS do
			JOHN SULLIVAN do
			P. McRAE do
Adresse, 7 Place d'Armes, Montréal.	{	WM. McRAE do	
		L. Z. MALLETT do	
		E. SHANLY do	
		(Tous entrepreneurs.)	
		Signature et domicile des cautions.	{
JOHN McINTOSH do			

Ottawa, 17 novembre 1879.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent mille trois cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	25 par acre.	25 00	625 00
Essartement .....	do	5 do	30 00	150 00
Déracinement .....	do	5 do	100 00	500 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	1 80	180,000 00
do do détaché .....	do	50,000 do	0 75	37,500 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000 do	0 35	1,050,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) — "Tunnels de ligne". Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais. ....	do	Soit 250 do	75 60	18,750 00
"Tunnels de cours d'eau" — 12 pieds .....	do	100 do	50 00	5,000 00
"Tunnels de cours d'eau" — 6 pieds .....	do	100 do	25 00	2,500 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	10,000 par vg. c.	12 00	120,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	5,000 do	10 00	50,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do	5,000 do	4 00	20,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	2 50	2,500 00
Béton .....	do	1,000 do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	15,000 do	2 00	30,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	30 00	15,000 00
Remb. en pierres pos. à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulement) ..	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds .....	Nombre.	2 par travée.	8,000 00	16,000 00
do do 150 do .....	do	1 do	5,800 00	5,800 00
do do 125 do .....	do	1 do	4,200 00	4,200 00
do do 100 do .....	do	1 do	3,000 00	3,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. — 12 pds × 16 pds .....	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 60	600 00
12 pds × 12 pds .....	do	50,000 do	0 45	22,500 00
8 pds × 16 pds .....	do	15,000 do	0 40	6,000 00
8 pds × 12 pds .....	do	50,000 do	0 30	15,000 00
8 pds × 10 pds .....	do	50,000 do	0 25	12,500 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels).	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 30	3,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 25	2,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	Pds. M. P.	200,000 par M.	30 00	6,000 00
Madriers .....	Lbs.	50,000 par lb.	0 12	6,000 00
Fer forgé .....	do	10,000 do	0 10	1,000 00
Traverses .....	Nombre.	100,000 chaque.	0 30	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	4,000 par ton.	1 00	4,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	42 par mille.	250 00	10,500 00
Ballastage .....	Vgs. c.	130,000 par vg. c.	0 40	52,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	25 chaque.	40 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet. ....	do	2 do	150 00	300 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess. suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. centing., ajout. \$250,000. ....				250,000 00
<b>Total</b> .....				<b>2,100,325 00</b>

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 9.3 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { P. PURCELL, entrepreneur, Williamstown.  
HUGH RYAN, Perth.  
JAMES GOODWIN, Ottawa.  
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.-Y.

Signature et domicile des cautions. { EDWARD GRIFFIN, Ottawa.  
A. MORTIMER, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent quarante-trois mille trois cents piastres.

Nature des travaux.	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		2	3
			Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abatage .....	Acres ...	25 par acre...	50 00	1,520 00
Essartement .....	do ...	5 do ...	50 00	250 00
Déracinement .....	do ...	5 do ...	100 00	500 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c...	100,000 par vg. c.	2 25	225,000 00
do do détaché .....	do ...	50,000 do ...	1 00	50,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do ...	3,000,000 do ...	0 35	1,050,000 00
Fossés d'éprouvtement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne" Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais. ....	do ...	Soit 250 do ...	100 00	25,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds .....	do ...	100 do ...	40 00	4,000 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds .....	do ...	100 do ...	20 00	2,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c...	10,000 par vg. c.	14 00	140,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do ...	5,000 do ...	9 00	45,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) ..	do ...	5,000 do ...	6 00	30,000 00
Pavage .....	do ...	1,000 do ...	5 00	5,000 00
Béton .....	do ...	1,000 do ...	6 00	6,000 00
Ouvrage en pierres perdues .....	do ...	15,000 do ...	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	60 00	30,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seulem.)	Vgs. c...	1,000 par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds .....	Nombre.	2 par travée	6,000 00	12,000 00
do do 150 do .....	do ...	1 do ...	5,000 00	5,000 00
do do 125 do .....	do ...	1 do ...	4,000 00	4,000 00
do do 100 do .....	do ...	1 do ...	3,500 00	3,500 00
do do 60 do .....	do ...	1 do ...	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds. X 16 pds. ....	Pds. lin.	1,000 par pd. l.	0 60	600 00
12 pds. X 12 pds. ....	do ...	50,000 do ...	0 50	25,000 00
8 pds. X 16 pds. ....	do ...	15,000 do ...	0 40	6,000 00
8 pds. X 12 pds. ....	do ...	50,000 do ...	0 40	20,000 00
8 pds. X 10 pds. ....	do ...	50,000 do ...	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do ...	10,000 do ...	0 60	6,000 00
Bois en grume pour saisons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins .....	do ...	10,000 do ...	0 40	4,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur .....	do ...	10,000 do ...	0 35	3,500 00
Madriers .....	Pds. M. P	200,900 par M. ....	25 00	5,000 00
Fer forgé .....	Lbs ...	50,000 par lb. ....	0 15	7,500 00
Fonte .....	do ...	10,000 do ...	0 15	1,500 00
Traverses .....	Nombre.	100,000 chaque .....	0 40	40,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	4,000 par ton ...	3 00	12,000 00
Pose de la voie .....	Milles ...	42 par mille..	250 00	10,500 00
Ballastage .....	Vgs. c...	130,000 par vg. c.	0 35	45,500 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	25 chaque .....	20 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet. ....	do ...	2 do .....	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quantit. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 00
<b>Total</b> .....				<b>2,143,300 00</b>

\*NOTE.— Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des { DENIS O'BRIEN, Montréal.  
soumissionnaires. { Entrepreneur.

Signature et domicile des cautions. { J. W. CRUICE, marchand, Ottawa.  
{ J. C. ROGER, imprimeur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions cent cinquante-trois mille six cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	Quantités approximatives.			2	3
	* Voir note au bas de la page.			Prix.	Montant.
				\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	25	par acre.	25 00	625 00
Essartement .....	do	5	do	50 00	250 00
Déracinement .....	do	5	do	90 00	450 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	2 00	200,000 00
do do détaché .....	do	50,000	do	0 80	40,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000	do	0 35	1,050,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne.” Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais .....	do	Soit 250	do	100 00	25,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds .....	do	100	do	35 00	3,500 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds .....	do	100	do	15 00	1,500 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	16 00	160,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	5,000	do	12 00	60,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) .....	do	5,000	do	5 00	25,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton .....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrage en pierres perdues .....	do	15,000	do	3 00	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu'il y a excès de 1 dans 1 (m. d'ouv. seul.) .....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	2 00	2,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds .....	Nombre.	2	par travée	16,000 00	32,000 00
do do 150 do .....	do	1	do	9,000 00	9,000 00
do do 125 do .....	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do .....	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	2,000 00	2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds × 16 pds. ....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 75	150 00
12 pds × 12 pds. ....	do	50,000	do	0 50	25,000 00
8 pds × 16 pds. ....	do	15,000	do	0 60	9,000 00
8 pds × 12 pds. ....	do	50,000	do	0 40	20,000 00
8 pds × 10 pds. ....	do	50,000	do	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilots (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur .....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Madriers .....	Pds. M.P.	200,000	par M.	50 00	10,000 00
Fer forgé .....	Lbs.	50,000	par lb.	0 15	7,500 00
Fonte .....	do	10,000	do	0 15	1,500 00
Traverses .....	Nombre.	100,000	chaque.	0 35	35,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section, y compris tout le halage .....	Tonnes.	4,000	par ton.	1 00	4,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	42	par mille.	300 00	12,600 00
Ballastage .....	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 35	45,500 00
Aiguilles et croisements .....	No.	25	chaque.	50 00	1,250 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 1 <sup>er</sup> , 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000. ....					250,000 00
Total .....					2,153,625 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du sou-  
missionnaire. { ANDREW ONDERDONK,  
Entrepreneur et ingénieur civil.  
San Francisco,  
Californie.

Signature et domicile des cautions.... { JNO. IRVING, New Westminster, C.B.  
THOMAS EARLE, Victoria, C.B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions deux cent cinq mille cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage .....	Acres.	25	par acre.	30 00	750 00
Essartement .....	do	5	do	35 00	175 00
Déracinement .....	do	5	do	60 00	300 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 13	1,300 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	2 42	242,000 00
do do détaché.....	do	50,000	do	1 10	55,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 33	990,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 55	1,100 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)— "Tunnels de ligne." Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tout les frais. ....	do	Soit 250	do	175 00	43,750 00
"Tunnels de cours d'eau"—12 pieds.....	do	100	do	44 00	4,400 00
"Tunnels de cours d'eau"—6 pieds.....	do	100	do	25 00	2,500 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	10,000	per vg. c.	20 00	200,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	5,000	do	14 25	71,250 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)....	do	5,000	do	9 00	45,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	15,000	do	3 25	48,750 00
Tuyaux de fonte, 3 pds de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	33 00	16,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d'œuv. seulem.).....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 95	950 00
Superstructure de ponts en bois, 206 pieds.....	Nombre.	2	par travée	7,000 00	14,000 00
do do 150 do .....	do	1	do	6,300 00	6,300 00
do do 125 do .....	do	1	do	5,300 00	5,300 00
do do 100 do .....	do	1	do	4,400 00	4,400 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,875 00	1,875 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.— 12 pds × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 65	650 00
12 pds × 12 pds.....	do	50,000	do	0 47	23,500 00
8 pds × 16 pds.....	do	15,000	do	0 55	8,250 00
8 pds × 12 pds.....	do	50,000	do	0 33	16,500 00
8 pds × 10 pds.....	do	50,000	do	0 30	15,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 37	3,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pes de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pes d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Madriers .....	Pds. M.P	200,000	par M.	30 00	6,000 00
Fer forgé .....	Lbs.	50,000	par lb.	0 15	7,500 00
Fonte.....	do	10,000	do	0 12	1,200 00
Traverses.....	Nombre.	100,000	chaque.	0 35	35,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	4,000	par ton.	1 50	6,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	42	par mille.	325 00	13,650 00
Ballastage.....	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 33	42,900 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	25	chaque.	35 00	875 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					2,205,125 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du { H. S. HOWLAND, Marchand, Toronto.  
soumissionnaire.

Signature et domicile des cautions. { P. J. HOWLAND, Toronto.  
W. P. HOWLAND, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions trois cent dix-sept mille huit cents piastres.

Nature des travaux.	1			2		3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.			Prix.		Montant.	
Abattage.....	Acres.	25	par acre.	\$	cts.	\$	cts.
Essartement.....	do	5	do	30	00	750	00
Detracement.....	do	5	do	50	00	250	00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	100	00	500	00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.)	0	10	1,000	00
do do détaché.....	do	50,000	do	2	50	250,000	00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	1	00	50,000	00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0	40	1,200,000	00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—				1	00	2,000	00
“Tunnels de ligne.” Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais.....	do	Soit 250	do	45	00	11,250	00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	100	do	15	00	1,500	00
do do do.....	do	100	do	12	00	1,200	00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	100	do	12	00	1,200	00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	16	00	160,000	00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	5,000	do	12	00	60,000	00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)....	do	5,000	do	8	00	40,000	00
Pavage.....	do	1,000	do	2	00	2,000	00
Béton.....	do	1,000	do	8	00	8,000	00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	15,000	do	3	00	45,000	00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	2	00	1,000	00
Remblais en perres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv, seulem.).....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0	50	500	00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds.....	Nombre.	2	par travée	10,000	00	20,000	00
do do 150 do.....	do	1	do	8,000	00	8,000	00
do do 125 do.....	do	1	do	7,000	00	7,000	00
do do 100 do.....	do	1	do	4,000	00	4,000	00
do do 60 do.....	do	1	do	3,000	00	3,000	00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)							
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—							
12 pds. × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0	35	350	00
12 pds. × 12 pds.....	do	50,000	do	0	30	15,000	00
8 pds. × 16 pds.....	do	15,000	do	0	20	3,000	00
8 pds. × 12 pds.....	do	50,000	do	0	20	10,000	00
8 pds. × 10 pds.....	do	50,000	do	0	20	10,000	00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.							
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0	50	5,000	00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0	30	3,000	00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur.....	do	10,000	do	0	20	2,000	00
Madriers.....	Pds. M. P	200,000	par M.	30	00	6,000	00
Fer forgé.....	Lbs.	50,000	par lb.	0	12	6,000	00
Fonte.....	do	10,000	do	0	10	1,000	00
Traverses.....	No.	100,000	chaque.	0	50	50,000	00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	4,000	par tonne.	20	00	800	00
Pose de la voie.....	Milles.	42	par mille.	500	00	21,000	00
Ballastage.....	Vgs. c.	130,000	par vg. c.)	0	50	65,000	00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	25	chaque.	100	00	2,500	00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	100	00	200	00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.							250,000
Total.....							2,317,800

\* NOTES.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { F. B. McNAMEE, Montréal.  
A. G. NISH do  
JAMES WRIGHT do

Signature et domicile des cautions. { JOHN HENEY, marchand, Ottawa.  
DAVID REAY do Montréal.

Montréal, 14 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale d'un million huit cent vingt-deux mille quatre cent dix piastres.

Nature des travaux.	1		2		3	
	Quantités approximatives.		Prix.		Montant.	
	* Voir note au bas de la page.					
Abattage .....	Acres.	25	par acre.	\$ 35 00		\$ 875 00
Essartement.....	do	5	do	40 00		200 00
Déracinement .....	do	5	do	70 00		350 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10		1,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	2 00		200,000 00
do do détaché .....	do	50,000	do	1 20		60,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000	do	0 28		840,000 00
Fossés d'égoût .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 75		1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —						
“Tunnels de ligne.” Ce tunnel sera percé en terre. Le prix du pied linéaire couvrira l'excavation, le cintrage, la maçonnerie et tous les frais .....	do	Soit 250	do	100 00		25,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds.....	do	100	do	18 00		1,800 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds.....	do	100	do	8 00		800 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	10,000	par vg. c.	11 00		110,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	5,000	do	9 00		45,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)...	do	5,000	do	7 00		35,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	4 50		4,500 00
Béton.....	do	1,000	do	7 50		7,500 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	15,000	do	3 00		4,500 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non-compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	16 00		8,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seul.) .....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00		1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 200 pieds.....	Nombre.	2	par travée	7,500 00		15,000 00
do do 150 do .....	do	1	do	5,000 00		5,000 00
do do 125 do .....	do	1	do	4,000 00		4,000 00
do do 100 do .....	do	1	do	3,000 00		3,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	2,000 00		2,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)						
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—						
12 pds. × 16 pds.....	Pds. lin.	1,000	par pd. l.	0 40		400 00
12 pds. × 12 pds.....	do	50,000	do	0 35		17,500 00
8 pds. × 16 pds.....	do	15,000	do	0 30		4,500 00
8 pds. × 12 pds.....	do	50,000	do	0 25		12,500 00
8 pds. × 10 pds.....	do	50,000	do	0 20		10,000 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels .....	do	10,000	do	0 30		3,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 20		2,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 20		2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur.....	do	10,000	do	0 20		2,000 00
Madriers.....	P. M. P.	200,000	par M.	25 00		5,000 00
Fer forgé.....	Lbs.	50,000	par lb.	0 10		5,000 00
Fonte.....	do	10,000	do	0 8		800 00
Traverses.....	Nombre.	100,000	chaque,	0 30		30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Ton'x.	4,000	par ton.	1 75		7,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	42	par mille.	230 00		9,660 00
Ballastage.....	Vgs. c.	130,000	par vg. c.	0 35		45,500 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	25	chaque.	25 00		625 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	200 00		400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout \$250,000. ....						250,000 00
Total .....						1,822,410 00

\*NOTE.— Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de sonjures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JAMES BROWN, I.C., 238 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.  
JOHN CORBETT, constructeur, 58 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Garantie par bons ou en argent si la soumission est acceptée.

Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, 13 novembre 1879.

OTTAWA, 22 novembre 1879.

A sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Par annonces en date du 3 octobre, des soumissions ont été demandées pour les travaux à faire dans la Colombie-Britannique sur les sections suivantes :

D'Emory's Bar à Boston Bar.....	29 milles.
De Boston Bar à Lytton.....	29 "
De Lytton à Junction Flat.....	28½ "
De Junction Flat à Savona's Ferry.....	40½ "

127 "

Des copies imprimées du devis, des conditions de l'entreprise, des formules en blanc de soumission, et autres renseignements, ont été donnés à ceux qui en ont demandées.

L'annonce disait que les soumissions seraient reçues au bureau du secrétaire du département des chemins de fer et canaux jusqu'à midi, lundi, le 17 novembre, et qu'il ne serait reçu aucune soumission qui ne serait faite sur les formules fournies et qui ne se trouverait pas dans toutes les conditions prescrites.

Des soumissions conformes aux conditions de l'annonce ont été reçues, comme suit :

15 pour la section entre Emory's Bar et Boston Bar ;

14 pour la section entre Boston Bar et Lytton ;

11 pour la section entre Lytton et Junction Flat, et

11 pour la section entre Junction Flat et Savona's Ferry.

Les différentes soumissions ont été ouvertes une à une par le sous-ministre, le secrétaire et moi, et à mesure, des notes de chacune d'elles étaient prises sur des feuilles numérotées 1, 2, 3 et 4.

Plusieurs soumissions irrégulières ont été reçues, et ont été mises de côté.

Elles sont inscrites au bas de chaque feuille.

Ci-joint se trouve un résumé de chacune des soumissions régulières pour chaque section, par ordre de la plus basse à la plus haute.

Les cinq plus basses soumissions pour chaque section ont été repassées avec soin, pour voir si les montants des différents items avaient été correctement calculés, et ces montants ayant été additionnés, il fut constaté quelques erreurs dans une ou deux soumissions.

Je ne mentionnerai que les montants corrigés.

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Emory's Bar et Boston Bar sont dans l'ordre suivant :

1. Soumission P. D. MacDonald et Cie.....	\$2,727,300
2. " E. J. Heney et Cie.....	2,761,300
3. " N. C. Peterson .....	2,766,745
4. " C. Rodgers et Farrell .....	2,940,115
5. " K. Shields et Cie.....	2,993,620

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Boston Bar et Lytton sont dans l'ordre suivant :

1. Soumission L. Purcell et Cie.....	\$2,573,640
2. " P. D. MacDonald et Cie.....	2,592,225
3. " J. Shields et Cie.....	2,602,185
4. " Q. Bannerman et Cie.....	2,607,702
5. " U. Fraser et Grant.....	2,678,310

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Lytton et Junction Flat sont dans l'ordre suivant :

1. Soumission P. D. MacDonald et Cie.....	\$2,056,950
2. " L. Purcell et Cie .....	2,070,310
3. " Q. Bannerman et Cie .....	2,168,200
4. " H. Shields et Cie.....	2,220,240
5. " S. English et Cie.....	2,256,200

Les cinq plus basses soumissions pour la section entre Junction Flat et Savona's Ferry sont dans l'ordre suivant :

1.	Soumission A.	T. et M. Kavanagh.....	\$1,809,150
2.	"	V. C. C. Gregory et Cie .....	1,844,590
3.	"	I. Shields et Cie.....	1,928,400
4.	"	Q. Bannerman et Cie.....	1,951,000
5.	"	S. English et Cie.....	1,965,550

Neuf entrepreneurs ou associations d'entrepreneurs ont soumissionné pour chacune des quatre sections. Le tableau suivant indique l'ordre dans lequel ces soumissions prennent rang :

TABLEAU des soumissions présentées par les soumissionnaires pour les quatre sections.

Numéro.	Lettre.	Noms des entrepreneurs.	D'Emory's Bar à	De Boston Bar à	Lytton à Junc-	Junction Flat	Totaux.
			Boston Bar.	Lytton.	tion Flat.	à Savona's Ferry.	
			\$	\$	\$	\$	\$
1	P	D. MacDonald et Cie .....	2,727,300	2,592,225	2,055,950	1,986,675	9,263,150
2	Q	Bannerman et Cie.....	2,993,650	2,607,702	2,168,200	1,951,000	9,720,552
3	H I J K	Shields, McDonald et Cie .....	2,993,620	2,602,185	2,220,240	1,928,400	9,744,445
4	L	Purcell et Cie.....	3,017,180	2,573,640	2,070,310	2,100,325	9,761,455
5	S	English et Cie.....	3,066,465	2,947,247	2,256,200	1,965,550	10,235,462
6	D	A. Onderdonk .....	3,258,485	3,037,065	2,454,875	2,153,625	10,904,050
7	G	Denis O'Brien.....	3,532,410	3,263,755	2,706,675	2,143,300	11,646,140
8	R	McNamee et Cie .....	3,128,352	3,472,664	2,820,905	2,317,800	11,739,721
9	T	H. S. Howland .....	3,480,565	3,325,878	2,732,465	2,205,125	11,744,033

En prenant les plus basses soumissions pour chacune des quatre sections, nous avons :

D'Emory's Bar à Boston Bar, P.....	\$2,727,300 00
De Boston Bar à Lytton, L.....	2,573,640 00
De Lytton à Junction Flat, P.....	2,056,950 00
De Junction Flat à Savona's Ferry, A.....	1,809,150 00

Total..... \$9,167,040 00

J'ai examiné les prix demandés dans les soumissions les plus basses ; en général ils correspondent assez régulièrement entre eux, et sont à peu près les prix auxquels ont été faites les récentes entreprises des autres sections du chemin. Je ne crois pas que des entrepreneurs expérimentés et sûrs entreprendraient les travaux à plus bas prix.

Comme on voit plus haut le total des soumissions les plus basses pour les quatre sections est de \$9,167,040. Il ne faut pas oublier que la nature de l'entreprise est tout-à-fait différente de celle des entreprises ordinaires. Cette somme est le chiffre maximum. L'entreprise ne dépassera pas ce montant, mais elle pourra coûter beaucoup moins (voyez les articles 5, 6 et 7).

Ceux qui ont fait les explorations et les calculs m'informent que les quantités sont très fortes, et qu'elles pourront dans la construction être réduites de beaucoup. Je suis de plus convaincu qu'en faisant avec un soin extrême le tracé définitif, en resserrant les courbes en quelques endroits, en adoptant très-judicieusement l'alignement aux sinuosités et aux accidents du terrain, en substituant aux ouvrages très-dispendieux des ouvrages plus communs, lorsque la chose peut se faire sans inconvénient, et en ne faisant rien qui ne soit d'absolue nécessité, on pourra réduire considérablement la somme aujourd'hui demandée pour les travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur-en-chef.*

LISTE des soumissions pour les sections de la Colombie-Britannique.—D'Emory's Bar à Boston Bar.

No.	Lettre.	Noms des entrepreneurs.	Montant de la soumission.		Montant corrigé.	
			\$	cts.	\$	cts.
1	P	D. MacDonald et Cie.....	2,727,300	00	2,727,300	00
2	E	J. Heney et Cie.....	2,766,780	00	2,761,380	00
3	M	C. Peterson.....	2,770,525	00	2,766,745	00
4	C	Rodgers et Farrell.....	2,940,115	00	2,940,115	00
5	K	Shields et Cie.....	2,993,620	00	2,993,620	00
6	G	Bannerman et Cie.....	2,993,650	00		
7	Z	Purcell et Cie.....	3,017,180	00		
8	S	English et Cie.....	3,066,465	00		
9	R	McNamee et Cie.....	3,128,352	00		
10	D	A. Onderdonk.....	3,258,485	00		
11	O	Wm. Davis et fils.....	3,298,060	00		
12	T	H. S. Howland.....	3,480,565	00		
13	G	Denis O'Brien.....	3,532,410	00		
14	F	Robt. H. McGreevy.....	3,574,145	00		
15	B	Hunter, Murray et Cleveland.....	3,638,480	00		

De Boston Bar à Lytton.

1	I	Purcell et Cie.....	2,573,640	00	2,573,640	00
2	P	D. MacDonald et Cie.....	2,592,225	00	2,592,225	00
3	J	Shields et Cie.....	2,601,185	00	2,602,185	00
4	Q	Bannerman et Cie.....	2,607,952	00	2,607,702	00
5	U	Fraser et Grant.....	2,678,110	00	2,678,310	00
6	C	Rodgers et Farrell.....	2,710,825	00		
7	B	Hunter, Murray et Cleveland.....	2,752,012	00		
8	M	Gray, Wheaton et Cie.....	2,821,446	00		
9	S	English et Cie.....	2,947,247	00		
10	D	A. Onderdonk.....	3,037,065	00		
11	E	Robt. H. McGreevy.....	3,206,381	00		
12	G	Dennis O'Brien.....	3,263,755	00		
13	T	H. S. Howland.....	3,325,878	00		
14	R	McNamee et Cie.....	3,472,664	00		

## De Lytton à Junction Flat.

1	P	D. MacDonald et Cie .....	2,056,950 00	2,056,950 00
2	L	Purcell et Cie.....	2,080,310 00	2,070,310 00
3	Q	Bannerman et Cie.....	2,162,950 00	2,168,200 00
4	H	Shields et Cie.....	2,224,940 00	2,220,240 00
5	S	English et Cie.....	2,256,200 00	2,256,200 00
6	V	Fraser et Grant.....	2,245,635 00	2,281,635 00
7	D	A. Onderdonk.....	2,454,875 00	.....
8	G	Dennis O'Brien.....	2,706,675 00	.....
9	B	Hunter, Murray et Cleveland.....	2,721,860 00	.....
10	T	H. S. Howland.....	2,732,465 00	.....
11	R	McNamee et Cie.....	2,820,905 00	.....

## De Junction Flat à Savona's Ferry.

1	A	T. et M. Kavanagh .....	1,809,150 00	1,809,150 00
2	V	C. C. Gregory et Cie .....	1,844,590 00	1,844,590 00
3	I	Shields et Cie.....	1,928,400 00	1,928,400 00
4	Q	Bannerman et Cie.....	1,951,000 00	1,951,000 00
5	S	English et Cie.....	1,965,550 00	1,965,550 00
6	P	D. MacDonald et Cie.....	1,986,675 00	.....
7	L	Purcell et Cie.....	2,100,325 00	.....
8	G	Dennis O'Brien.....	2,143,300 00	.....
9	D	A. Onderdonk.....	2,153,625 00	.....
10	T	H. S. Howland.....	2,205,125 00	.....
11	R	McNamee et Cie.....	2,317,800 00	.....

OTTAWA, 25 nov., 1879.

A. M. M. T. et M. KAVANAGH,  
Entrepreneurs, Ottawa.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 40½ milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois en conséquence, vous prier de déposer au crédit du receveur-général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain, à 4 heures p.m., la somme de \$90,000, à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du devis.

J'ai de plus à vous dire que si, le 8 décembre prochain, le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la couronne.

Veillez accuser réception de la présente.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

OTTAWA, 27 nov., 1879.

A. M. F. BRAUN,

Secrétaire, département du chemin de fer et canaux.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 du courant nous adjugeant l'entreprise de la section de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique. Nous acceptons l'entreprise et ferons le dépôt voulu —\$90,000—d'ici au terme fixé par votre lettre.

Nous demeurons, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

T. et M. KAVANAGH.



OTTAWA, 8 décembre 1879.

MONSIEUR,—Nous désirons vous informer qu'il est venu à notre connaissance, par déclaration de M. T. Kavanagh (faite aujourd'hui à nous-mêmes), l'un des soumissionnaires pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique, que le dit Kavanagh, pour lui-même et ses associés dans la dite entreprise, a convenu de retirer sa soumission en considération d'une certaine somme qui sera payée par Gregory et McManus, les soumissionnaires dont la soumission est la moins élevée après celle de T. M. Kavanagh et Cie, d'Ottawa; et comme les soussignés croient que l'arrangement est frauduleux et contraire aux règles du département, nous portons les faits à votre connaissance pour que vous agissiez suivant que vous jugerez à propos dans l'intérêt public et eu égard aux réclamations légitimes des soumissionnaires honnêtes.

Vous ayant fait connaître ce fait, dont nous sommes prêts à prouver l'exactitude, nous vous prions respectueusement de considérer comme nul et de nul effet la soumission de Gregory, McManus et Cie, qui se trouve devenue la plus basse à la suite de cet arrangement frauduleux.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

SHIELDS, McDONALD, BROWN ET CIE.,

*Soumissionnaires pour la dite section.*

OTTAWA, 8 décembre 1879.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,

Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—MM. Davis & Sons, qui avaient convenu de devenir nos associés pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique, et d'apporter leur part de la garantie voulue, nous ont inopinément fait défaut ce matin et refusé de s'acquitter de leur engagement. Nous sommes ainsi pris par surprise et désirons demander un délai de deux jours pour fournir les garanties demandées, ce que nous croyons être capables de faire sans plus tarder.

Nous avons l'honneur d'être,

Vos obéissants serviteurs,

MICHAEL KAVANAGH,

TIMOTHY KAVANAGH.

OTTAWA, 12 décembre 1879.

(Mémoire).

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'à la suite d'une demande de soumission faite par la voie des journaux, des soumissions ont été reçues pour la construction de quatre sections du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique;

Que pour la section A, s'étendant d'Emory's Bar à Boston Bar, sur une longueur de 29 milles, les soumissions sont au nombre de 15, et varient de \$2,727,300 à \$3,633,480, les cinq plus basses étant comme suit :

Duncan MacDonald et Cie.....	\$2,727,300 00
John Heney et Cie.....	2,761,380 00
C. Peterson.....	2,766,745 00
Rodgers et Farrell.....	2,940,115 00
Shields et Cie.....	2,993,620 00

Que pour la section B, s'étendant de Boston Bar à Lytton, sur une longueur de 29 milles, les soumissions sont au nombre de 14, et varient de \$2,573,640 à \$3,472,664, les cinq plus basses étant comme suit :

Purcell et Cie.....	\$2,573,640 00
Duncan MacDonald et Cie.....	2,592,225 00
Shields et Cie.....	2,602,185 00
Bannerman et Cie.....	2,607,702 00
Fraser et Grant.....	2,678,310 00

Que pour la section C, s'étendant de Lytton à Junction Flat, sur une longueur de 28½ milles, les soumissions sont au nombre de 11, et varient de \$2,056,950 à \$2,820,905, les cinq plus basses étant comme suit :

Duncan, MacDonald et Cie.....	\$2,056,950 00
Purcell et Cie.....	2,070,310 00
Bannerman et Cie.....	2,168,200 00
Shields et Cie.....	2,220,240 00
English et Cie.....	2,256,200 00

Que pour la section D, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, sur une longueur de 40½ milles, les soumissions sont au nombre de 11, et varient de \$1,809,150 à \$2,317,800, les cinq plus basses étant comme suit :

T. et M. Kavanagh.....	\$1,809,150 00
C. C. Gregory et Cie.....	1,844,590 00
Shields et Cie.....	1,928,400 00
Bannerman et Cie.....	1,951,000 00
English et Cie.....	1,955,550 00

Que le 25 novembre, une lettre fut envoyée aux plus bas soumissionnaires pour chaque section, les informant que leur soumission était acceptée, et leur demandant de déposer le ou avant le 8 décembre 1879, à 4 p. m., les 5 p.c. de garantie exigée pour la fidèle exécution de l'entreprise, le montant à déposer étant comme suit dans les différents cas :

	Mont. des soumissions.	Mont. à déposer.
Duncan, Macdonald et Cie.—Section A...	\$2,727,300 00	\$136,000 00
Purcell et Cie, " B...	2,573,640 00	128,000 00
Duncan MacDonald et Cie, " C...	2,056,950 00	102,000 00
F. et M. Kavanagh, " D...	1,809,150 00	90,000 00

Qu'à 4 p.m., le 8 du courant, les garanties suivantes avaient été reçues :

De Duncan MacDonald et Cie, deux certificats de dépôt de la banque d'Hoche-laga, signés par le caissier et datés du 2 décembre 1879 pour les sommes suivantes :

1 certificat pour.....	\$198,334 00
1 " " .....	39,666 00

Total ..... \$238,000 00

De Purcell et Cie :

1 traite de James Goodwin, acceptée par le gérant de la Banque de Québec, d'Ottawa, pour.....	\$43,000 00
1 chèque accepté, accompagnant leur soumission.....	10,000 00
1 certificat de dépôt de la Banque de Montréal.....	3,000 00
1 " " Banque des Marchands.....	2,000 00
1 " " " " .....	25,000 00
1 " " Banque de Montréal .....	12,000 00
1 chèque accepté par la Banque Ontario, en date du 8 décembre 1879.....	33,000 00

Total ..... \$128,000 00

Que T. et M. Kavanagh n'ont pas fait le dépôt voulu, mais ont adressé au département une lettre en date du 8 du courant, demandant un délai de deux jours pour faire ce dépôt. Le soussigné recommande que le terme du délai soit fixé à jeudi, à 4 heures p. m.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 10 décembre 1879.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, en date du 9 décembre 1879, constatant qu'en réponse à une demande de soumissions faite par la voie des journaux, des soumissions ont été reçues pour la construction de quatre sections du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, sections A, B, C et D;

Que le 25 novembre une lettre fut envoyée aux plus bas soumissionnaires pour chaque section, les informant que leur soumission était acceptée, et leur demandant de déposer avant le 8 décembre 1879, à 4 p. m., les 5 % de garantie exigée pour la fidèle exécution de l'entreprise;

Qu'à 4 p. m., le 8 du courant, certaines garanties avaient été reçues des soumissionnaires mentionnés dans le dit mémoire;

Que T. et M. Kavanagh n'ont pas fait le dépôt voulu, mais ont adressé au département une lettre en date du 8 du courant demandant un délai de deux jours pour faire ce dépôt;

Le ministre recommande que le terme du délai soit fixé à jeudi à 4 heures p. m.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, greffier adjoint.

A l'honorable

Ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 10 décembre 1879.

A MM. T. et M. KAVANAGH,

Entrepreneurs, Ottawa.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 8 du courant, demandant un délai pour vous permettre de faire le dépôt de garantie voulu, se rattachant à votre soumission pour la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, et j'ai à vous informer que le terme du délai accordé pour déposer les garanties voulues a été fixé à 4 heures p. m., jeudi, le 11 du courant.

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN secrétaire.

BANQUE DE MONTRÉAL, OTTAWA, 20 novembre 1879.

A Sir CHARLES TUPPER, C. B. M. G.

Ministre des chemins de fer et canaux.

CHER MONSIEUR,—Permettez-moi de vous présenter M. Andrew Onderdonk, ingénieur civil et entrepreneur de la Californie, que des affaires ont amené en cette ville.

Il a été présenté à nos agents de New-York par M. Laidlaw, agent de la Banque de Californie, comme un homme de la plus haute respectabilité et possédant une fortune considérable; et d'après différentes lettres en sa possession, reçues d'ingénieurs de San Francisco et d'ailleurs, il a une grande expérience comme entrepreneur, et il a exécuté d'une manière satisfaisante plusieurs travaux publics d'importance entrepris par lui.

Bien à vous,

AND. DRUMMOND, *grant*.

SAN-FRANCISCO, 23 octobre 1879.

A CEUX QUI CES PRÉSENTES VERRONT :

Je connais le porteur, A. Onderdonk, depuis trois ans. Pendant cette période il a été engagé dans des entreprises considérables, et il est l'un des plus grands entrepreneurs de cette côte. D'après ce que je sais des grandes affaires qui lui ont été confiées par le passé et du succès qu'il y a rencontré, je me crois en état, et c'est pour moi un plaisir de déclarer que je le crois parfaitement capable d'accomplir tout ce dont-il se sentira disposé à se charger comme entrepreneur.

A. N. TOWNE,  
*Surintendant, Central Pacific R.R.*

AQUEDUC DE SPRING-VALLEY,  
SAN-FRANCISCO, 29 octobre 1879.

A l'ingénieur en chef  
Du chemin de fer Canadien du Pacifique.

CHER MONSIEUR, — C'est avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que je témoigne des capacités de M. Onderdonk comme ingénieur civil de grande expérience, qui a longtemps été engagé dans des travaux en terre, en pierre ou d'amélioration de port, soit comme ingénieur ou comme entrepreneur. L'excellente façon dont il a exécuté et terminé toutes ses entreprises sur cette côte, le place dans mon estime au rang des premiers et des plus sûrs ingénieurs et entrepreneurs.

Très-respectueusement,

H. SCHUISLER,  
*Ingénieur en chef de l'aqueduc de Spring-Valley, S.-F.*

SAN-FRANCISCO, 28 octobre 1879.

A l'ingénieur en chef  
Du chemin de fer Canadien du Pacifique, Ottawa, Canada.

MONSIEUR, — M. Andrew Onderdonk a passé les trois dernières années à exécuter des travaux publics dans le port de San-Francisco, et c'est avec plaisir que nous déclarons qu'il s'est montré entrepreneur et ingénieur expérimenté, honorable et habile.

On peut compter sur ses estimations de la valeur et du coût des ouvrages.

Ses rapports avec notre bureau ont été très agréables, et toujours ses engagements ont été promptement remplis. Notre propre expérience nous permet de dire sans hésitation que M. Onderdonk exécutera fidèlement tout ouvrage qu'il entreprendra de faire.

Respectueusement à vous,

W. BLANDING,  
BENCES ET LEE, } *Commissaires du port.*

OTTAWA, 11 décembre 1879.

A l'honorable SIR CHARLES TUPPER,  
Ministère des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR, — Nous vous informons par les présentes que M. Onderdonk est autorisé à faire en son nom l'entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, qui nous a été adjudgée.

TIMOTHY KAVANAGH,  
MICHAEL KAVANAGH.

(Mémoire.)

OTTAWA, 12 décembre 1879.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que conformément à un arrêté du Conseil en date du 10 du courant, une lettre fut le même jour adressée à T. et M. Kavanagh, les plus bas soumissionnaires pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, leur annonçant que le terme du délai accordé pour déposer la garantie voulue avait été fixé à 4 p.m., jeudi le 11 du courant ;

Que le 11 du courant, MM. T. et M. Kavanagh demandèrent un nouveau délai de deux jours s'étendant jusqu'au 13 du courant, délai qui leur a été accordé ;

Que MM. T. et M. Kavanagh ont adressé la lettre suivante au département :

“ OTTAWA, 11 décembre 1879.

“ A l'honorable SIR CHARLES TUPPER,  
“ Ministre des chemins de fer et canaux.

“ MONSIEUR,—Nous vous informons par les présentes que M. Onderdonk est  
“ autorisé à faire en son nom l'entreprise de la section D de chemin de fer Canadien  
“ du Pacifique dans la Colombie-Britannique, qui nous a été adjugée.

“ TIMOTHY KAVANAGH,  
“ MICHAËL KAVANAGH.”

Le soussigné recommande qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Onderdonk d'après la soumission de MM. T. et M. Kavanagh pour la dite section du chemin de fer.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et canaux.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, le 13 décembre 1879.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, en date du 12 décembre 1879, rapportant que conformément à un arrêté du Conseil en date du 10 du courant, une lettre fut le même jour adressée à M. Kavanagh, les plus bas soumissionnaires pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, leur annonçant que le terme du délai accordé pour déposer les garanties voulues avait été fixé à 4 p.m., jeudi, le 11 du courant ;

Que le 11 du courant, MM. T. et M. Kavanagh demandèrent un nouveau délai de deux jours s'étendant jusqu'au 13 du courant, délai qui leur ont été accordés ;

Que MM. T. et M. Kavanagh ont adressé la lettre suivante au département :

“ OTTAWA, 11 décembre 1879.

“ A l'honorable sir CHARLES TUPPER,  
“ Ministre des chemins de fer et canaux :

“ MONSIEUR,—Nous vous informons par les présentes que M. Andrew Onderdonk  
“ est autorisé à faire en son nom l'entreprise de la section D du chemin de fer Cana-  
“ dien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, qui nous a été adjugée.

“ TIMOTHY KAVANAGH,  
“ MICHAËL KAVANAGH.”

Le ministre recommande qu'il soit autorisé à passer contrat avec M. Andrew Onderdonk, d'après la soumission de MM. T. et M. Kavanagh, pour la dite section de chemin de fer.

Le comité conseille que l'autorisation recommandée soit accordée.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,  
*Greffier-adjoint, C. P.*

OTTAWA, 12 décembre 1879.

Au secrétaire du département des  
Chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre un certificat de dépôt de quatre-vingt-dix mille (\$90,000) piastres en faveur du receveur général; le dit dépôt étant fait en garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique.

L'entreprise adjugée devra m'être transportée.

Votre obéissant serviteur,

ANDREW ONDERDONK.

A M. ANDREW DRUMMOND,  
Gérant, Banque de Montréal, Ottawa.

OTTAWA, 20 décembre 1879.

MONSIEUR,—Le gérant général de la Banque de Montréal, ayant, par lettre en date du 16 du courant, informé le département que la banque a eu dépôt à la succursale de New-York, au compte du receveur général du Canada, la somme de \$90,000 comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de M. Andrew Onderdonk de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, et que la banque offre de passer la dite somme de \$90,000 au crédit du receveur général, à la succursale d'Ottawa, sans frais, lorsque la demande lui en sera faite; et M. Onderdonk ayant demandé par lettre en date du 15 du courant, que cette garantie soit acceptée, au lieu du certificat de dépôt de votre banque portant le N° 1,020 en date du 12 du courant, mis en possession du gouvernement comme garantie pour la dite entreprise,—j'ai l'honneur de vous dire que le ministre approuve la substitution proposée, et me charge de vous renvoyer avec la présente le certificat de dépôt de votre banque pour la somme de \$90,000 donnée par M. Onderdonk à ce département.

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

(*Mémoire.*)

Le 15 décembre 1879, MM. C. Gregory et Cie ont adressé une lettre au département portant le numéro 21,177, demandant que leur chèques ne leur soient pas renvoyés maintenant, vu qu'ils réclament avoir droit à l'entreprise de la section D, si elle n'est pas donnée à MM. Kavanagh.

Cette lettre a été égarée.

OTTAWA, 15 déc. 1879.

A. M. F. BRAUN,

Secrétaire du département des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Je vous renvoie sous ce pli le contrat pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, et la convention relative à la garantie dont vous parlez dans votre lettre d'aujourd'hui.

J'ai examiné ces documents, et j'ai l'honneur de rapporter qu'ils me paraissent corrects quant à la forme.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

A. POWER, pour le ministre de la justice.

12 décembre 1879.

M. Braun, secrétaire du département des chemins de fer et canaux, voudra bien remettre notre chèque de \$5,000 qui accompagne notre soumission pour la section D, la somme totale de la garantie voulue (à part ce chèque) ayant été déposée vendredi le 12 du courant; le chèque devra être remis à Onderdonk, Ottawa, Ontario.

T. et M. KAVANAGH.

OTTAWA, 16 déc. 1879.

A. M. ONDERDONK,

San-Francisco, Californie.

MONSIEUR,—En conformité d'une lettre de MM. T. et M. Kavanagh, en date du 12 du courant, je vous remets sous ce pli le chèque de la Banque de Montréal, en date du 17 novembre 1879, pour \$5,000, qui accompagnait leur soumission pour la construction de la partie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

BANQUE DE MONTRÉAL,

MONTRÉAL, 16 décembre 1879.

A. l'honorable

SIR CHARLES TUPPER, C. B.,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que la banque a en dépôt à la succursale de New-York, au compte du receveur général du Canada, la somme de \$90,000 comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de M. Andrew Onderdonk de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, et que la banque offre de passer la dite somme de \$90,000 au crédit du receveur général, à la succursale d'Ottawa, sans frais, lorsque la demande lui en sera faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

CHARLES F. SMITTHERS,  
Gérant général.

BANQUE DE MONTRÉAL, 15 décembre 1879.

A l'honorable SIR CHARLES TUPPER, C. B.,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR.—Le gérant général de Banque de Montréal désire que je substitue au certificat de dépôt que vous avez comme garantie de l'exécution de l'entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, une autre pièce déclarant que l'argent est au crédit du receveur général à la succursale de New-York de la Banque de Montréal, et que cette somme sera transférée à la succursale d'Ottawa sans frais lorsque le gouvernement le désirera.

La chose est entendue entre le gérant général et moi, et si elle a votre approbation, j'y consens volontiers.

J'ai l'honneur de demeurer  
Votre obéissant serviteur,  
A. ONDERDONK.

DORCHESTER, 17 décembre 1879.

(Télégramme à sir Charles Tupper.)

Nous croyons avoir droit à l'entreprise de la section D, et espérons que vous nous l'adjugerez. Sommes prêts à nous conformer aux conditions. Veuillez nous répondre immédiatement par le télégraphe.

GREGORY ET McMANUS.

OTTAWA, 22 décembre 1879.

MM. GREGORY et McMANUS, Dorchester, N.-B.

Contrat passé avec Onderdonk, à qui Kavanah a cédé l'entreprise.

F. BRAUN, secrétaire.

27 janvier 1880.

A M. J. M. COURTNEY,  
Sous-ministre des finances.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de transmettre à votre département la lettre ci-incluse, que j'ai reçue du gérant général de la Banque de Montréal, annonçant que la banque a en dépôt, à la succursale de New-York, au compte du receveur général du Canada, la somme de \$90,000 comme garantie de la fidèle exécution de l'entreprise de M. Andrew Onderdonk de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Junction Flat à Savona's Ferry, dans la Colombie-Britannique, et que la banque offre de passer la dite somme de \$90,000 au crédit du receveur général, à la succursale d'Ottawa, sans frais, lorsque la demande lui en sera faite.

Je vous transmets aussi sous ce pli copie d'une lettre adressée par ce département au gérant de la Banque de Montréal, à Ottawa, M. Onderdonk ayant demandé de substituer la garantie mentionnée plus haut à celle déjà en la possession du gouvernement, approuvant cette substitution, et renvoyant le certificat de dépôt à la banque de cette ville.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
F. BRAUN, secrétaire.



DÉPARTEMENT DES FINANCES,  
OTTAWA, 28 janvier 1880.

A. M. F. BRAUN, secrétaire.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 27 du courant, au sujet de la garantie donnée par M. Andrew Onderdonk pour la fidèle exécution de son entreprise de la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie Britannique, et il en sera tenu compte.

Je désire cependant attirer votre attention sur un point de la correspondance que vous me transmettez.

Je vois que la somme de \$90,000 a été déposée le 12 du mois dernier au crédit du receveur général à la Banque de Montréal à Ottawa; que subséquemment une nouvelle somme de \$90,000 a été déposée à la succursale de New-York de la même banque; et que sans vous occuper de ce département vous avez donné instruction au gérant de la succursale d'Ottawa d'annuler le premier dépôt. Je suppose qu'il n'y a eu là qu'inadvertance; mais je dois vous dire que dernièrement, dans le cas de M. McNamee, qui avait fait un dépôt trop considérable pour une entreprise sur le canal Welland, M. Drummond ayant suggéré que le certificat de dépôt devait être annulé, j'ai cru à propos de l'informer officiellement que l'argent une fois déposé au crédit du receveur général, ne peut être retiré que sur un ordre de l'auditeur général ou de moi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

J. M. COURTNEY,  
*Sous-ministre des finances.*

### CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

61<sup>E</sup> CONTRAT : SECTION B, DE BOSTON BAR à LYTTON, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

*Entrepreneurs*:—Maison Ryan, Goodwin et Cie, composée de Patrick Purcell, Hugh Ryan, James Goodwin et T. N. Smith.

*Date du contrat*—10 février 1880.

<i>Garantie</i> —Débentures de la ville d'Ottawa.....	\$39,000
Chèques acceptés sur la Banque Ontario.....	+3,000
Certificats de dépôts de la Banque de Toronto	48.000
	<hr/>
	\$130,000

TABLEAU des soumissions pour la section B—de Boston Bar à Lytton.

L.	Purcell, Ryan, Goodwin et Smith.....	\$2,573,640
P.	Duncan Macdonald, H. MacFarlane, A. P. McDonald, Loss, Charlebois, McRae, McRae, Mallette, Shanly, Sullivan..	2,592,225
J.	Shields, McDonald et Brown.....	2,601,185
Q.	Bannerman et Doty.....	2,607,952
U.	James H. Fraser et George J. Grant .....	2,678,110
C.	Rodgers et Farrell .....	2,710,825
B.	Hunter, Murray et Cleveland.....	2,752,012
M.	Gray, Wheaton, Oakes et Murray.....	2,821,446
S.	C. E. English et F. Shanly .....	2,947,247
D.	Andrew Onderdonk.....	3,037,065
F.	Robert H. McGreevy (1 chèque \$5,000 pour 2 sections).	3,206,381
G.	Denis O'Brien.....	3,263,755
T.	H. S. Howland. ....	3,325,878
R.	McNamee, Nish et Wright.....	3,472,664

~~re~~ Note.—L'entête suivante est applicable à chacune des quatorze soumissions qui suivent, pour la section B.

---

FORMULE DE SOUMISSION—SECTION B.

---

Ne sera reçue aucune soumission qui ne sera faite sur la présente formule en blanc, et dont la table des quantités ne portera les prix et les montants correctement indiqués, ou qui ne sera accompagnée d'un chèque de \$5,000 accepté par une banque, ainsi que voulu par le devis.

---

Chemin de fer Canadien du Pacifique.—DE BOSTON BAR À LYTTON, Colombie-Britannique.—Longueur 29 milles.

SOUMISSION.

Le soussigné offre par les présentes d'exécuter à l'entière satisfaction de l'ingénieur en chef, tous les travaux d'excavation et de nivellement, la construction des ponts et la pose de la voie, le ballastage et les autres ouvrages qu'il y aura à faire pour terminer la partie du chemin de fer qui commence à Boston Bar, sur la rivière Fraser, et va jusqu'à Lytton, sur une longueur de 29 milles environ, et de fournir tout l'outillage et la main-d'œuvre nécessaires, conformément aux termes et conditions énoncées dans le devis général portant la date du 30<sup>e</sup> jour de novembre 1878, et dans le contrat en blanc qui l'accompagne; et le soussigné propose et offre de plus de terminer tous les travaux compris dans l'entreprise le ou avant le 30 juin 1884, aux prix mentionnés dans la seconde colonne de la table suivante. Les quantités mentionnées dans la première colonne ont été correctement calculées aux prix énoncés dans la seconde, et les montants en sont portés dans la troisième, qui comprend en outre le chiffre du dernier item (\$250,000.)

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions cinq cent soixante-treize mille six cent quarante piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres ...	400 par acre...	25 00	10,000 00
Essartement.....	do ...	10 do ...	30 00	300 00
Déracinement .....	do ...	10 do' ...	100 00	1,000 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000' par pd. l. ...	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c...	200,000 par vg. c... ..	1 80	360,000 00
do do détaché.....	do ...	300,000 do ... ..	0 75	225,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do ...	3,000,000 do ... ..	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l. ... ..	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—				
“Tunnels de ligne”.....	do ...	Say 600 do ... ..	120 00	72,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds .....	do ...	100 do ... ..	50 00	5,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do ...	500 do ... ..	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c...	25,000 par vg. c... ..	12 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do ...	10,000 do ... ..	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc) ..	do ...	25,000 do ... ..	3 00	75,000 00
Pavage .....	do ...	1,000 do ... ..	2 50	2,500 00
Béton .....	do ...	1,000 do ... ..	7 00	7,000 00
Ouvrage en pierres perdues.....	do ...	30,000 do ... ..	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd. l. ... ..	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.) ..	Vgs. c...	1,000 par vg. c... ..	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	1 par travée ..	5,800 00	5,800 00
do do 125 do .....	do ...	1 do ... ..	4,200 00	4,200 00
do do 100 do .....	do ...	34 do ... ..	3,000 00	102,000 00
do do 80 do .....	do ...	1 do ... ..	1,500 00	1,500 00
do do 40 do .....	do ...	1 do ... ..	1,000 00	1,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.).....				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds. X 16 pds. ....	Pds. lin.	200 par pd. l. ... ..	0 60	120 00
12 pds. X 12 pds. ....	do ...	2,000 do ... ..	0 45	900 00
8 pds. X 16 pds. ....	do ...	200 do ... ..	0 40	80 00
8 pds. X 12 pds. ....	do ...	200 do ... ..	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do ...	10,000 do ... ..	0 50	5,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do ...	10,000 do ... ..	0 30	3,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pes. de diamètre au moins .....	do ...	3,000 do ... ..	0 25	750 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pes. d'épaisseur .....	Pds. M.P	10,000 par M. ... ..	30 00	300 00
Madriers.....	Lbs.	1,000 par lb. ....	0 12	120 00
Fer forgé .....	do ...	100 do ... ..	9 10	10 00
Fonte .....	Nombre.	75,000 chaque.....	0 30	22,500 00
Traverses.....				
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000 par ton ... ..	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles ...	30 par mille..	250 00	7,500 00
Ballastage .....	Vgs. c...	100,000 par vg. c... ..	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20 chaque.....	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet. ....	do ...	2 do .....	150 00	300 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; y pour reméd. aux estim. de quantit. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 00
Total.....				2,573,640 00

\*NOTE.— Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du raccé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat e conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soumissionnés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { P. PURCELL, Williamstown.  
HUGH RYAN, Perth.  
JAMES GOODWIN, Ottawa.  
JAMES N. SMITH, Brooklyn, N.Y.  
(Tous entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { EDWARD GRIFFIN, Ottawa.  
A. MORTIMER, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions cinq cent quatre-vingt-douze mille deux cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	400	par acre.	30 00	12,000 00
Essartement.....	do	10	do	40 00	400 00
Déracinement.....	do	10	do	80 00	800 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 70	340,000 00
do do détaché.....	do	300,000	do	0 90	270,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne”.....	do	Soit 600	do	105 00	63,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds.....	do	100	do	32 00	3,200 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds.....	do	500	do	12 00	6,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	11 00	275,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)...	do	25,000	do	4 00	100,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	10 00	5,000 00
Remblais en terres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv, seulem.).....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	1	par travée	7,500 00	7,500 00
do do 125 do.....	do	1	do	6,250 00	6,250 00
do do 100 do.....	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,100 00	2,100 00
do do 40 do.....	do	1	do	1,400 00	1,400 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds. X 16 pds.....	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 45	90 00
12 pds. X 12 pds.....	do	2,000	do	0 40	800 00
8 pds. X 16 pds.....	do	200	do	0 30	60 00
8 pds. X 12 pds.....	do	200	do	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers.....	Pds. M. P	10,000	par M.	25 00	250 00
Fer forgé.....	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte.....	do	100	do	0 15	15 00
Traverses.....	No.	75,000	chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par tonne.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	50 00	100 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.					250,000 00
Total.....					2,592,225 00

\* NOTES.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires u tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

	}	DUNCAN MACDONALD, Montréal.
		H. MACFARLANE, Stratford, Ont.
Signature, état et domicile des sou-	}	A. W. MACDONALD, Montréal.
mmissionnaires.		L. M. LOSS, do
	}	A. CHARLEBOIS, do
		JOHN SULLIVAN, do
Adresse, 7 Place d'Armes, Montréal.	}	P. McRAE, do
		J. M. McRAE, do
	}	L. Z. MALLETTTE, do
		E. SHANLY, do
		(Tous entrepreneurs.)
Signature et domicile des cautions....	}	JOHN McDOUGALL, Montréal.
		JOHN McINTOSH, do

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions six cent un mille cent quatre-vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		2	3
			Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	400 par acre.	30 00	12,000 00
Essartement .....	do	10 do	50 00	500 00
Déracinement .....	do	10 do	100 00	1,000 00
Clôtureage .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 05	500 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	200,000 par vg. c.	1 90	380,000 00
do do détaché. ....	do	300,000 do	0 75	225,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000 do	0 28	840,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 40	800 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —				
“Tunnels de lignae” .....	do	Say 600 do	125 00	75,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds. ....	do	100 do	50 00	5,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds. ....	do	500 do	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	25,000 par vg. c.	12 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.) ..	do	25,000 do	5 00	125,000 00
Pavage .....	do	1,000 do.	3 00	3,000 00
Béton .....	do	1,000 do	7 50	7,500 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	30,000 do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non-compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	40 00	20,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.) ..	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds. ....	Nombre.	1 par travée	5,250 00	5,250 00
do do 125 do .....	do	1 do	4,375 00	4,375 00
do do 100 do .....	do	34 do	3,000 00	102,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	1,260 00	1,260 00
do do 40 do .....	do	1 do	720 00	720 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds. × 16 pds. ....	Pds. lin.	200 par pd. l.	0 30	60 00
12 pds. × 12 pds. ....	do	2,000 do	0 30	600 00
8 pds. × 16 pds. ....	do	200 do	0 30	60 00
8 pds. × 12 pds. ....	do	200 do	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être né- cessaire, à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc. de 12 pouces de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 15	1,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur .....	do	3,000 do	0 15	450 00
Madriers .....	P. M. P.	10,000 par M.	30 00	300 00
Fer forgé .....	Lbs.	1,000 par lb.	0 10	100 00
Fonte .....	do	100 do	0 10	10 00
Traverses .....	Nombre.	75,000 chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Ton'x.	3,000 par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30 par mille.	200 00	6,000 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20 chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet. ....	do	2 do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting. ajout. \$250,000.				250,000 00
Total .....				2,601,185 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JNO. SHIELDS, entrepreneur, Portage-du-Rat.  
JOHN J. McDONALD, do Winnipeg.  
PETER R. ROWAN, do Ingersoll.  
JOHN SHIELDS, Jersey-City, New-Jersey.

Signature et domicile des cautions. { THOS. WELLS, Barrister, Ingersoll.  
JAMES ISBESTER, entrepreneur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.



CETE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions six cent soixante-dix-huit mille cent dix piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	400	par acre.	25 00	10,000 00
Essartement.....	do	10	do	60 00	600 00
Déracinement.....	do	10	do	150 00	1,500 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 90	380,000 00
do do détaché.....	do	300,000	do	0 75	225,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 29	870,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de ligne”.....	do	Soit 600	do	120 00	72,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	100	do	25 00	2,500 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	500	do	18 00	9,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	12 00	300,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	7 00	70,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)	do	25,000	do	5 00	125,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds lin.	500	par pd. l.	22 00	11,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul.) ..	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	No.	1	par travée	6,000 00	6,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	4,500 00	4,500 00
do do 100 do.....	do	34	do	3,200 00	108,800 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do.....	do	1	do	1,200 00	1,200 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc —					
12 pds. × 16 pds.....	Pds. lin.	200	par pd l.	0 40	80 00
12 pds. × 12 pds.....	do	2,000	do	0 35	700 00
8 pds. × 16 pds.....	do	200	do	0 30	60 00
8 pds. × 12 pds.....	do	200	do	0 25	50 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 40	4,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers.....	Pds.M.P	10,000	Par M.	30 00	300 00
Fer forgé.....	Lbs.	1,000	Par lb.	0 15	150 00
Fonte.....	do	100	do	0 12	12 00
Traverses.....	No.	75,000	chaque.	0 30	22,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes	3,000	Par ton.	3 00	9,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	Par mille.	260 00	7,800 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	No.	20	chaque.	60 00	1,200 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet....	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général ; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.					250,000 00
Total.....					2,607,952 00

\* NOTE — Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires.	{	JOHN BANNERMAN, Renfrew, Ont. EDWIN DOTY, Ingersoll, Ont. Entrepreneurs.
Signature et domicile des cautions.	{	WM. A. WOOLSON, marchand, Hamilton. ALEX. BARNETT, Renfrew, Ont.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions six cent soixante-dix-huit mille cent dix piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
Abattage .....	Acres.	400	par acre.	\$ 25 00	10,000 00
Essartement .....	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement .....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture .....	Pds lin.	10,000	par pd. l.	0 06	600 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 90	381,000 00
do do détaché .....	do	300,000	do	0 60	180,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000	do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 55	1,100 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne” .....	do	Soit 600	do	100 00	60,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds .....	do	100	do	40 00	4,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds .....	do	500	do	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	11 00	110,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) .....	do	25,000	do	3 25	\$1,250 00
Pavage .....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton .....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	65 00	32,500 00
Remb. en pierres pos à la main, lorsq la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuvre seulem.) .....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 95	\$50 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre.	1	par travée.	8,000 00	8,000 00
do do 125 do .....	do	1	do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do .....	do	34	do	3,000 00	102,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	2,250 00	2,250 00
do do 40 do .....	do	1	do	1,600 00	1,600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds. × 16 pds. ....	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 65	130 00
12 pds. × 12 pds. ....	do	2,000	do	0 60	1,200 00
8 pds × 16 pds. ....	do	200	do	0 55	110 00
8 pds. × 12 pds. ....	do	200	do	0 50	100 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.)					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur .....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers .....	Pds. M. P.	10,000	par M.	45 00	450 00
Fer forgé .....	Lbs.	1,000	par lb.	0 12	120 00
Fonte .....	do	100	do	0 10	10 00
Traverses .....	Nombre.	75,000	chaque.	0 28	21,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000	par ton.	8 00	24,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille.	275 00	8,250 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 29	29,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2	do	170 00	340 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000. ....					250,000 00
Total .....					2,678,110 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JAMES N. FRASER, Winnipeg, Manitoba.  
GEORGE I. GRANT, do  
(Entrepreneurs.)

Signature et domicile des cautions. { ISAAC A. GRANT, marchand, Pictou, N.E.  
WILLIAM FRASER, New-Glasgow, N.E.

New-Glasgow, 13 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions sept cent dix mille huit cent vingt-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.			
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	400 par acre.	30 00	12,000 00
Essartement.....	do	10 do	60 00	600 00
Déracinement.....	do	10 do	150 00	1,500 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000 par vg. c.	2 10	420,000 00
do do détaché.....	do	300,000 do	0 60	180,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000 do	0 30	900,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 60	1,200 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis—				
“Tunnels de ligne”.....	do	Say 600 do	100 00	60,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	100 do	40 00	4,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	500 do	18 00	9,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	25,000 par vg. c.	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000 do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	25,000 do	4 00	100,000 00
Pavage.....	do	1,000 do	4 00	4,000 00
Béton.....	do	1,000 do	10 00	10,000 00
Ouvrage en pierres perdues.....	do	30,000 do	1 50	45,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seulem.).....	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nomb.	1 par travée	7,000 00	7,000 00
do do 125 do.....	do	1 do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do.....	do	34 do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do.....	do	1 do	2,000 00	2,000 00
do do 40 do.....	do	1 do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds. × 16 pds.....	Pds. lin.	200 par pd. l.	0 60	120 00
12 pds. × 12 pds.....	do	2,000 do	0 60	1,200 00
8 pds. × 16 pds.....	do	200 do	0 60	120 00
8 pds. × 12 pds.....	do	200 do	0 60	120 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins.....	do	10,000 do	0 50	5,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur.....	do	3,000 do	0 50	1,500 00
Madriers.....	Pds. M.P	10,000 par M.	50 00	500 00
Fer forgé.....	Lbs.	1,000 par lb.	0 15	150 00
Fonte.....	do	100 do	0 15	15 00
Traverses.....	Nombre.	75,000 chaque.	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000 par ton.	1 00	3,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30 par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	No.	20 chaque.	20 00	400 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2 do	200 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 00
Total.....				2,710,825 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { J. C. RODGERS, Lachine, Québec.  
EDWARD FARRELL, Manitoba.  
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { H. R. INS, Montréal.  
F. FAIRMAN, Montréal.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions sept cent cinquante-deux mille et douze piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage.....	Acres.	400	par acre.	\$ 25 00	10,000 00
Éssartement.....	do	10	do	20 00	200 00
Déracinement.....	do	10	do	80 00	800 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	1 80	360,000 00
do do détaché.....	do	300,000	do	0 90	270,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 25	750,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	Par pd. l.	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne”.....	do	soit 600	do	100 00	60,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pds.....	do	100	do	50 00	5,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pds.....	do	500	do	25 00	12,500 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	25,000	do	6 00	150,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	30,000	do	2 50	75,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	30 00	15,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seul).....	Vgs. c.	1,000	per vg. c.	1 50	1,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	1	par travée	8,000 00	8,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	6,000 00	6,000 00
do do 100 do.....	do	34	do	4,500 00	153,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	2,500 00	2,500 00
do do 40 do.....	do	1	do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds. × 16 pds.....	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 60	120 00
12 pds. × 12 pds.....	do	2,000	do	0 50	1,000 00
8 pds. × 16 pds.....	do	200	do	0 45	90 00
8 pds. × 12 pds.....	do	200	do	0 35	70 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 28	2,800 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers.....	P. M. P.	10,000	par M.	40 00	2,800 00
Fer forgé.....	Lbs.	1,000	par lb.	0 12	120 00
Fonte.....	do	100	do	0 12	12 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Ton'x.	3,000	par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	400 00	12,000 00
Ballastage.....	Vgs c.	100,000	par vg. c.	.....	55,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	40 00	800 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pour. être néces., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					2,752,012 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JNO. HUNTER, entrepreneur, Welland, Ont.  
JAS. MURRAY, entrepreneur, Ste-Catherine.  
M. A. CLEVELAND, entrepreneur, Port-Colborne.

Signature et domicile des cautions. { T. B. HART, entrepreneur, Ste-Catherine.  
J. W. COY, marchand, Ste-Catherine.

Ste-Catherine, 15 novembre 1879.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions huit cent vingt-un mille quatre cent quarante-six piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage .....	Acres.	400	par acre.	18 00	7,200 00
Essartement .....	do	10	do	10 00	100 00
Déracinement .....	do	10	do	30 00	300 00
Clotûrage .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 03	800 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c....	200,000	par pd. c..	2 20	440,000 00
do do détaché .....	do	300,000	do	0 90	270,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000	do	0 29	870,000 00
Fossés d'égouttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne” .....	do	Say 600	do	125 00	75,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds .....	do	100	do	36 00	3,600 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds .....	do	500	do	15 00	7,500 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs c....	25,000	par vg. c..	16 00	400,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	9 00	90,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	25,000	do	6 00	150,000 00
Pavage .....	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Béton .....	do	1,900	do	6 50	6,500 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	30,000	do	2 00	60,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l..	33 00	16,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c	1,000	par vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds ....	Nombre	1	par travée	4,000 00	4,000 00
do do 125 do .....	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 100 do .....	do	34	do	2,500 00	85,000 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 40 do .....	do	1	do	600 00	600 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis) .....					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds. X 16 pds .....	Pds. lin.	200	par pd. l..	0 50	100 00
12 pds. X 12 pds .....	do	2,000	do	0 40	800 00
8 pds. X 16 pds. ....	do	200	do	0 40	80 00
8 dds. X 12 pds. ....	do	200	do	0 30	60 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 48	4,800 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 20	2,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs. d'épaisseur .....	do	3,000	do	0 25	750 00
Madriers .....	Pds. M.P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé .....	Lbs.	1,000	par lb.	0 10	100 00
Fonte .....	do	100	do	0 06	6 00
Traverses .....	Nombre	75,000	chaque.....	0 30	22,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes	3,000	par ton.	2 00	6,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille	275 00	8,250 00
Ballastage .....	Vgs. c....	100,000	par vg. c..	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20	chaque...	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrage qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000. ....					250,000 00
Total .....					2,821,446 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { A. E. KILLENN, entrepreneur, Moncton, N.B.  
GRAY ET WHEATON, Salisbury, N.B.  
OAKES, MURRAY ET CIE, entrepreneurs,  
Halifax.

Signature et domicile des cautions. { WARREN TAYLOR, entrepreneur, Salisbury.  
OWEN WILSON, Salisbury.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions neuf cent quarante sept mille deux cent quarante-sept piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives, * Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage.....	Acres.	400	par acre.	\$ cts.	\$ cts.
Essartement.....	do	10	do	40 00	16,000 00
Déracinement.....	do	10	do	40 00	400 00
Clôture.....	Pd lin.	10,000	par pd l.	0 15	1,500 00
Excavation dans le roc solide.....	Vg. c.	200,000	par vg. c.	1 95	595,000 00
do do détaché.....	do	300,000	do	0 85	255,000 00
Excavation dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 28	840,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds lin.	2,000	par pd l.	1 20	2,400 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis).....	do	Soit 600	do	120 00	72,000 00
“Tunnels de la ligne”.....	Vgs c.	100	par vg. c.	30 00	3,000 00
“Tunnels de cours d'eau—12 pieds”.....	do	500	do	22 00	11,000 00
“Tunnels de cours d'eau—6 pieds”.....	do	25,000	do	14 00	350,000 00
Ponts en maçonnerie.....	do	10,000	do	8 00	80,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	25,000	do	5 00	125,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	1,000	do	2 50	2,500 00
Pavage.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton.....	do	30,600	do	3 00	90,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	500	do	25 00	12,500 00
Tuyaux de fonte, 3 pieds de diamètre à l'intérieur, 1 pouce d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds lin.	1,000	par pd l.	0 60	600 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.).....	Vgs c.	1	par travée	6,500 00	6,500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	1	do	5,000 00	5,000 00
do do 125 do.....	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 100 do.....	do	1	do	2,200 00	2,200 00
do do 60 do.....	do	1	do	1,200 00	1,200 00
do do 40 do.....	do				
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.....	Pds lin.	200	par pd l.	0 60	120 00
12 pds × 16 pds.....	do	2,000	do	0 48	960 00
12 pds × 12 pds.....	do	200	do	0 48	96 00
8 pds × 16 pds.....	do	200	do	0 40	80 00
8 pds × 12 pds.....	do				
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire à des prix proportionnels.....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Pilotis, (voyez l'article 40 du devis.).....	do	10,000	do	0 32	3,200 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pes de diamètre au moins.....	do	3,000	do	0 30	900 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pes d'épaisseur.....	PdsM.P.	10,000	par M.	27 00	270 00
Me driers.....	Lbs.	1,000	par lb.	0 16	160 00
Fer forgé.....	do	100	do	0 11	11 00
Fonte.....	do	75,000	chaque.	0 33	24,750 00
Traverses.....	Nombre.				
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 10	3,300 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00
Ballastage.....	Vgs c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	30 00	600 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	250 00	500 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. cont., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					2,947,247 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires d'un tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { C. E. ENGLISH, Toronto.  
 { J. SHANLEY, do  
 Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { R. ROWES, Toronto.  
 { WM. BADENACH, Toronto.

Toronto, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de deux millions trente-sept mille et soixante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2		3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Taux.		Montant.	
			\$	cts.	\$	cts.
Abattage .....	Acres.	400	par acre.	25 00	10,000 00	
Essartement .....	do	10	do	50 00	500 00	
Déracinement .....	do	10	do	90 00	900 00	
Clôture .....	Pds. lin.	10,000	Par pd. l.	0 15	1,500 00	
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 00	400,000 00	
do do détaché .....	do	300,000	do	0 80	240,000 00	
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000	do	0 35	1,050,000 00	
Fossés d'égoût .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 00	2,000 00	
“Tunnels de ligne” .....	do	Say 600	do	100 00	60,000 00	
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds .....	do	100	do	35 00	3,500 00	
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds .....	do	500	do	15 00	7,500 00	
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	16 00	400,000 00	
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	12 00	120,000 00	
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.) .....	do	25,000	do	5 00	125,000 00	
Pavage .....	do	1,000	do	6 00	6,000 00	
Béton .....	do	1,000	do	8 00	8,000 00	
Ouvrages en pierre perdues .....	do	30,000	do	3 00	90,000 00	
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500	par pd. l.	40 00	20,000 00	
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (main-d'œuv. seul.) .....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	2 00	2,000 00	
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds .....	Nombre	1	par travée	9,000 00	9,000 00	
do do 125 do .....	do	1	do	6,000 00	6,000 00	
do do 100 do .....	do	34	do	4,000 00	136,000 00	
do do 60 do .....	do	1	do	2,000 00	2,000 00	
do do 40 do .....	do	1	do	1,000 00	1,000 00	
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)						
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—						
12 pds. × 16 pds .....	Tonnes.	200	par pd. l.	0 75	150 00	
12 pds. × 12 pds .....	do	2,000	do	0 50	1,000 00	
8 pds. × 16 pds .....	do	200	do	0 60	120 00	
8 pds. × 12 pds .....	do	200	do	0 40	80 00	
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.						
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 50	5,000 00	
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins .....	do	10,000	do	0 35	3,500 00	
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur .....	do	3,000	do	0 40	1,200 00	
Madriers .....	Pds. M.P	10,000	par M.	50 00	500 00	
Fer forgé .....	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00	
Fonte .....	do	100	do	0 15	15 00	
Traverses .....	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00	
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000	par ton.	1 00	3,000 00	
Pose de la voie .....	Milles.	30	par mille.	300 00	9,000 00	
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 35	35,000 00	
Aiguilles et croisements .....	Nombre	20	chaque.	50 00	1,000 00	
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2	do	100 00	200 00	
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général: pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000 .....					250,000 00	
Total .....					3,037,065 00	

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des  
soumissionnaires. { ANDREW ONDERDONK,  
Entrepreneur et ingénieur civil,  
San Francisco, Californie.

Signature et domicile des cautions. { JOHN IRVINE, New-Westminster, C.B.  
THOMAS EARLE, Victoria, C.B.

San Francisco, 22 octobre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de trois millions deux cent six mille trois cent quatre-vingt-une piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres.	400 par acre.	60 00	24,000 00
Essartement .....	do	10 do	75 00	750 00
Déracinement .....	do	10 do	150 00	1,500 00
Clôture .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l.	0 20	2,000 00
Excavation dans le roc solide .....	Vgs. c.	200,000 par vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché .....	do	300,000 do	1 10	330,000 00
do dans la terre (v compris celle décrite dans l'article 13 du devis) .....	do	3,000,000 do	0 31	930,000 00
Fossés d'égoutement .....	Pds. lin.	2,000 par pd. l.	0 35	700 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —				
“Tunnels de ligne” .....	do	Soit 600 do	135 00	81,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds .....	do	100 do	15 00	1,500 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds .....	do	500 do	5 00	2,500 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	25,000 per vg. c.	21 00	525,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000 do	12 50	125,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.) .....	do	25,000 do	6 00	150,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	6 00	6,000 00
Béton .....	do	1,000 do	13 00	13,000 00
Ouvrages en pierres perdues .....	do	30,000 do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item) .....	Pds. lin.	500 par pd. l.	35 00	17,500 00
Remblais en pierres pos à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m-d œuv. seulem.) .....	Vgs. c.	1,000 par vg. c.	1 20	1,200 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds. ....	Nombre.	1 par travée	4,500 00	4,500 00
do do 125 do .....	do	1 do	3,200 00	3,200 00
do do 100 do .....	do	34 do	2,100 00	71,400 00
do do 60 do .....	do	1 do	990 00	990 00
do do 40 do .....	do	1 do	540 00	540 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —				
12 pds. X 16 pds .....	Pds. lin.	200 par pd. l.	0 40	80 00
12 pds. X 12 pds .....	do	2,000 do	0 35	700 00
8 pds. X 16 pds .....	do	200 do	0 25	50 00
8 pds. X 14 pds .....	do	200 do	0 20	40 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilots (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000 do	0 75	7,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pcs. de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 22	2,200 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pcs d'épaisseur .....	do	3,000 do	0 25	750 00
Madriers .....	Pds. M.P	10,000 par M.	30 00	300 00
Fer forgé .....	Lbs.	1,000 par lb.	0 12 1/2	125 00
Fonte .....	do	100 do	0 06	6 00
Traverses .....	Nombre.	75,000 chaque.	0 25	18,750 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section .....	Tonnes.	3,000 par ton.	4 00	12,000 00
Pose de la voie .....	Milles.	30 par mille.	320 00	9,600 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000 par vg. c.	0 20	20,000 00
Aiguilles et croisements .....	Nombre.	20 chaque.	50 00	1,000 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet .....	do	2 do	500 00	1,000 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 90
Total .....				3,206,381 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { ROBERT MCGREEVY ET C<sup>IE</sup>, Québec,  
Entrepreneurs.

Signature et domicile des cautions. { JOHN O'REILLY, Ottawa,  
JOHN H. CHALONER, Québec.

Ottawa, 15 novembre 1879.



CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de trois millions deux cent soixante-trois mille sept cent cinquante-cinq piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. *Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.	
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	400	paracre.	50 00	20,000 00
Essartement.....	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd.l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	p. vg. c.	2 50	500,000 00
do do détaché.....	do	300,000	do	0 70	210,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 38	1,140,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd.l.	1 50	3,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de ligne”.....	do	Say 600	do	130 00	78,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	100	do	40 00	4,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	500	do	20 00	10,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	25,000	p. vg. c.	15 00	375,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	10 00	100,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)...	do	25,000	do	6 00	150,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	6 00	6,000 00
Béton.....	do	1,000	do	7 00	7,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 p. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd.l.	60 00	30,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.).....	Vgs. c.	1,000	p. vg. c.	1 00	1,000 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	do	1	p. travée	6,500 00	6,500 00
do do 125 do.....	do	1	do	5,500 00	5,500 00
do do 100 do.....	do	34	do	5,000 00	170,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do.....	do	1	do	2,500 00	2,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—					
12 pds. X 16 pds.....	Pds. lin.	200	par pd.l.	0 60	120 00
12 pds. X 12 pds.....	do	2,000	do	0 55	1,100 00
8 pds. X 16 pds.....	do	200	do	0 45	90 00
8 pds. X 12 pds.....	do	200	do	0 40	80 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 60	6,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 40	1,200 00
Madriers.....	Pds.M.P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé.....	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte.....	do	100	do	0 15	15 00
Traverses.....	Nombre.	75,000	chaque.	0 40	30,000 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000	par ton	3 00	9,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	p. mille.	250 00	7,500 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	p. vg. c.	0 40	40,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics, y com- pris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	100 00	200 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					3,263,755 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur-faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du { DENIS O'BRIEN,  
soumissionnaire. { Entrepreneur, Montréal.

Signature et domicile des cautions. { R. W. CRUICE, marchand, Ottawa.  
{ J. C. ROGER, imprimeur, Ottawa.

Ottawa, 17 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme de trois millions trois cent vingt-cinq mille huit cent soixante-dix-huit piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.				Prix.
Abattage .....	Acres.	400	par acre.	\$ cts.	\$ cts.
Essartement.....	do	10	do	45 00	18,000 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	450 00
Clôturage .....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 12	1,200 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 28	456,000 00
do do détaché.....	do	300,000	do	1 00	300,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 33	990,000 00
Fossés d'égoûttement .....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	0 50	1,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis) —					
“Tunnels de ligne”.....	do	Soit 600	do	125 00	75,000 00
“Tunnels de cours d'eau” — 12 pieds.....	do	100	do	43 00	4,300 00
“Tunnels de cours d'eau” — 6 pieds.....	do	500	do	25 00	12,500 00
Ponts en maçonnerie .....	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	20 00	500,000 00
Ponceaux en maçonnerie .....	do	10,000	do	14 00	140,000 00
Maçonnerie sèche (mur de soutènement, etc.)...	do	25,000	do	8 50	212,500 00
Pavage.....	do	1,000	do	3 00	3,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais. et noyés dans le béton (celui-ci non-compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	35 00	17,500 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seul.).....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 90	900 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	1	par travée	6,400 00	6,400 00
do do 125 do .....	do	1	do	5,200 00	5,200 00
do do 100 do .....	do	34	do	4,300 00	146,200 00
do do 60 do .....	do	1	do	1,850 00	1,850 00
do do 40 do .....	do	1	do	975 00	975 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc. —					
12 pds. × 16 pds.....	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 65	130 00
12 pds. × 12 pds.....	do	2,000	do	0 46	920 00
8 pds. × 16 pds.....	do	200	do	0 55	110 00
8 pds. × 12 pds.....	do	200	do	0 35	70 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis) .....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pouces de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 35	3,500 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur .....	do	3,000	do	0 33	990 00
Madriers .....	P. M. P.	10,000	par M.	21 00	270 00
Fer forgé .....	Lbs.	1,000	par lb.	0 15	150 00
Fonte .....	do	100	do	0 13	13 00
Traverses .....	Nombre.	75,000	chaque.	0 35	26,250 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Ton'x.	3,000	par ton.	1 25	3,750 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	325 00	9,750 00
Ballastage .....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 33	33,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20	chaque.	35 00	700 00
Passages à niveau de chemins publics, y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	400 00	800 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.					250,000 00
<b>Total .....</b>					<b>3,325,878 00</b>

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, le soussigné se déclare prêt à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé; et il offre comme cautions de sa fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile du sou- { H. S. HOWLAND, marchand,  
missionnaire. } Toronto.

Signature et domicile des cautions.... { P. HOWLAND, Toronto.  
W. P. WILLIAMS, Toronto.

Ottawa, 15 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de trois millions quatre cent soixante-douze mille six cent soixante-quatre piastres.

Nature des travaux.	1		2	3	
	Quantités approximatives.		Prix.	Montant.	
	* Voir note au bas de la page.				
			\$ cts.	\$ cts.	
Abattage.....	Acres.	400	par acre.	30 00	1,200 00
Essartement.....	do	10	do	50 00	500 00
Déracinement.....	do	10	do	100 00	1,000 00
Clôture.....	Pds. lin.	10,000	par pd. l.	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c.	200,000	par vg. c.	2 00	400,000 00
do do détaché.....	do	300,000	do	1 00	300,000 00
do dans la terre (y compris celle décrite dans l'article 13 du devis).....	do	3,000,000	do	0 40	1,200,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000	par pd. l.	1 00	2,000 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—					
“Tunnels de ligne”.....	do	Say 600	do	45 00	27,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds.....	do	100	do	15 00	1,500 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	500	do	12 00	6,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c.	25,000	par vg. c.	20 00	500,000 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000	do	12 00	120,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.).....	do	25,000	do	8 00	200,000 00
Pavage.....	do	1,000	do	2 00	2,000 00
Béton.....	do	1,000	do	8 00	8,000 00
Ouvrages en pierres perdues.....	do	30,000	do	3 00	90,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'intérieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500	par pd. l.	2 00	1,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsqu. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'ouv. seul.).....	Vgs. c.	1,000	par vg. c.	0 50	500 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	No.	1	par travée	8,000 00	8,000 00
do do 125 do.....	do	1	do	7,000 00	7,000 00
do do 100 do.....	do	34	do	4,000 00	136,000 00
do do 60 do.....	do	1	do	3,000 00	3,000 00
do do 40 do.....	do	1	do	1,500 00	1,500 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)					
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc —					
12 pds. X 16 pds.....	Pds. lin.	200	par pd. l.	0 35	70 00
12 pds. X 12 pds.....	do	2,000	do	0 30	600 00
8 pds. X 16 pds.....	do	200	do	0 20	40 00
8 pds. X 12 pds.....	do	200	do	0 18	36 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.					
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000	do	0 50	5,000 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins.....	do	10,000	do	0 30	3,000 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur.....	do	3,000	do	0 20	600 00
Madriers.....	Pds.M.P	10,000	par M.	30 00	300 00
Fer forgé.....	Lbs.	1,000	par lb.	1 10	1,100 00
Fonte.....	do	100	do	1 18	118 00
Traverse.....	No.	75,000	chaque.	0 50	37,500 00
Charroi des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes	3,000	par ton.	30 00	90,000 00
Pose de la voie.....	Milles.	30	par mille.	500 00	15,000 00
Ballastage.....	Vgs. c.	100,000	par vg. c.	0 50	50,000 00
Aiguilles et croisements.....	No.	20	chaque.	100 00	2,000 00
Passages à niveau de chemins publics y compris le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet.....	do	2	do	50 00	100 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd. aux estim. de quant. trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.....					250,000 00
Total.....					3,472,664 00

\* NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { F. B. McNAMEE, Montréal.  
A. G. NISH do  
JAMES WRIGHT do

Signature et domicile des cautions. { JOHN HENEY, marchand, Ottawa.  
DAVID REAY do Montréal.

Montréal, 14 novembre 1879.

CETTE SOUMISSION s'élève à la somme totale de deux millions six cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt-huit piastres.

Nature des travaux.	1		2	3
	Quantités approximatives. * Voir note au bas de la page.		Prix.	Montant.
			\$ cts.	\$ cts.
Abattage .....	Acres	400 par acre...	27 00	10,800 00
Essartement.....	do	10 do	30 00	300 00
Déracinement .....	do	10 do	70 00	700 00
Clôturage .....	Pds. lin.	10,000 par pd. l...	0 10	1,000 00
Excavation dans le roc solide.....	Vgs. c...	200,000 par vg. c...	2 00	400,000 00
do do détaché.....	do	300,000 do	1 20	360,000 00
do dans la terre (y compris celle dé- crite dans l'article 12 du devis).....	do	3,000,000 do	0 28	840,000 00
Fossés d'égouttement.....	Pds. lin.	2,000 par pd. l...	0 75	1,500 00
Tunnels (voir l'article 32 du devis)—				
“Tunnels de ligne”.....	do	Say 600 do	45 00	27,000 00
“Tunnels de cours d'eau”—12 pieds .....	do	100 do	18 00	1,800 00
“Tunnels de cours d'eau”—6 pieds.....	do	500 do	6 00	3,000 00
Ponts en maçonnerie.....	Vgs. c...	25,000 par vg. c...	10 25	256,250 00
Ponceaux en maçonnerie.....	do	10,000 do	8 50	85,000 00
Maçonnerie sèche (murs de soutènement, etc.)..	do	25,000 do	5 00	125,000 00
Pavage .....	do	1,000 do	4 00	4,000 00
Béton .....	do	1,000 do	7 50	7,500 00
Ouvrage en pierres perdues.....	do	30,000 do	2 50	75,000 00
Tuyaux de fonte, 3 pds. de diamètre à l'inté- rieur, 1 pc. d'épais et noyés dans le béton (celui-ci non compris dans l'item).....	Pds. lin.	500 par pd. l...	20 00	10,000 00
Remblais en pierres pos. à la main, lorsq. la pente du talus excède 1 dans 1 (m.-d'œuv. seulem.)	Vgs. c...	1,000 par vg. c...	0 80	800 00
Superstructure de ponts en bois, 150 pieds.....	Nombre.	1 par travée	5,000 00	5,000 00
do do 125 do .....	do	1 do	4,000 00	4,000 00
do do 100 do .....	do	34 do	3,000 00	102,000 00
do do 60 do .....	do	1 do	1,800 00	1,800 00
do do 40 do .....	do	1 do	1,000 00	1,000 00
(Voir les articles 42 et 43 du devis.)				
Bois, première qualité, pour ponceaux, etc.—				
12 pds. X 16 pds. ....	Pds. lin.	200 par pd. l...	0 40	80 00
12 pds. X 12 pds. ....	do	2,000 do	0 35	700 00
8 pds. X 16 pds. ....	do	200 do	0 30	60 00
8 pds. X 12 pds. ....	do	200 do	0 25	50 00
Le bois d'autres dimensions qui pourra être nécessaire, à des prix proportionnels.				
Pilotis (voyez l'article 40 du devis).....	do	10,000 do	0 27	2,700 00
Bois en grume pour caissons, etc., de 12 pds. de diamètre au moins .....	do	10,000 do	0 18	1,800 00
Méplats pour les conduits souterrains, 12 pds. d'épaisseur .....	do	3,000 do	0 18	540 00
Madriers.....	Pds.M.P	10,000 par M.	25 00	2,500 00
Fer forgé .....	Lbs	1,000 par lb.....	0 10	100 00
Fonte .....	do	100 do	0 08	8 00
Traverses.....	Nombre.	75,000 chaque.....	0 25	18,750 00
Chariot des rails et attaches, à partir du bas de la section.....	Tonnes.	3,000 par ton	1 50	4,500 00
Pose de la voie.....	Milles	30 par mille.	225 00	6,750 00
Ballastage .....	Vgs. c...	100,000 par vg. c...	0 30	30,000 00
Aiguilles et croisements.....	Nombre.	20 chaque.....	25 00	500 00
Passages à niveau de chemins publics y com- pris, le bois, les fossés à bestiaux, le pavage, les petits ponceaux en bois des abords, et les écriteaux, le tout complet. ....	do	2 do	200 00	400 00
Pour les ouvrages qui pourr. être nécess., suiv. les art. 18, 43 et 91 du devis général; pour reméd.aux estim.de quantit.trop faibles, et p. faire face aux dép. conting., ajout. \$250,000.				250,000 00
Total.....				2,642,888 00

\*NOTE.—Quelques-uns des chiffres de cette colonne sont basés sur les mesurages préliminaires du tracé, et peuvent être considérés comme grossièrement approximatifs. D'autres items sont le résultat de conjectures et sont mis dans cette table dans le but de leur faire attacher des prix.

---

Et si la présente soumission est acceptée, les soussignés se déclarent prêts à exécuter un contrat d'entreprise conforme dans ses conditions à la formule en blanc annexée au devis général, et à se conformer à l'article 93 du dit devis au sujet du dépôt d'argent ou d'autres garanties, qui y est exigé ; et ils offrent comme cautions de leur fidélité à se conformer à ces conditions et à exécuter les travaux, les deux personnes qui ont signé ci-après comme telles.

Signature, état et domicile des soumissionnaires. { JAMES BROWN, I.C., 238 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.  
JOHN CORBETT, constructeur, 58 B. P., Charlottetown, Ile du Prince-Edouard.

Garantie par bons ou en argent si la soumission est acceptée.

Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, 13 novembre 1879.



*Le rapport de M. Fleming sur les soumissions reçues se trouve avec les documents relatifs à la section D.*

25 novembre 1879.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de vous informer que votre soumission pour la section de 29 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, a été acceptée. Je dois en conséquence, vous prier de déposer au crédit du receveur général du Canada, d'ici au 8 décembre prochain à 4 p.m., la somme de \$128,000, à laquelle s'élèvent les 5 pour cent du montant de votre soumission, dont le dépôt est exigé suivant les conditions du devis.

J'ai de plus à vous dire que si le 8 décembre prochain le dépôt ci-dessus n'est pas fait, votre soumission se trouvera *ipso facto* mise de côté, et le chèque qui l'accompagne sera confisqué au profit de la couronne.

Veuillez accuser réception de cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire*.

A MM. P. Purcell, Hugh Ryan, James Goodwin et James N. Smith, entrepreneurs, au soin de M. Hugh Ryan, entrepreneur.

OTTAWA, 28 novembre 1879.

A M. F. BRAUN, secrétaire,

Chemins de fer et canaux.

CHER MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre de lundi, le 24 du courant, nous annonçant que le département a accepté notre soumission pour la section B, division de la Colombie-Britannique du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.

Nous demeurons, cher monsieur, bien à vous,

PURCELL, RYAN, GOODWIN ET SMITH.

OTTAWA, 9 décembre 1879.

A M. F. BRAUN, secrétaire,

Chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—Conformément aux termes de votre lettre du 24 novembre dernier, nous annonçant que le département a accepté notre soumission pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-inclus la somme demandée en garantie, savoir, \$128,000, comme suit:—

Reçu du gérant de la Banque de Québec, à Ottawa, en débetures de la ville d'Ottawa, à l'ordre du ministre des chemins de fer et canaux, déposées par J. Goodwin.....	43,000 00
Chèque accepté de H. Ryan accompagnant la soumission. do sur la Banque Ontario, accepté, déposé par H. Ryan.....	10,000 00 33,000 00
Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, déposé par H. Ryan .....	25,000 00
Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, déposé par H. Ryan .....	12,000 00
Certificat de dépôt de la Banque des Marchands, déposé par H. Ryan.....	2,000 00
Certificat de dépôt de la Banque de Montréal, déposé par H. Ryan.....	3,000 00

Total.....\$128,000 00

Nous avons l'honneur d'être

Vos obéissants serviteurs,

HUGH RYAN.

A. M. T. TRUDEAU,

OTTAWA, 11 décembre 1879.

Sous-ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Je sollicite respectueusement la faveur de substituer un certificat de dépôt de la Banque de Toronto pour \$48,000, en faveur du ministre des chemins de fer et canaux, aux effets suivants déposés en garantie par Hugh Ryan pour la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, savoir :

Certificat de dépôt de la Banque de Montréal.....	.....	\$3,000 00
do	do des Marchands.....	2,000 00
do	do do .....	12,000 00
do	do do .....	25,000 00
		42,000 00

et demande que les effets ci-dessus soient remis au dit Hugh Ryan.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant serviteur,

J. M. SMITH, de SMITH et RIPLEY.

OTTAWA, 12 décembre 1879.

A. M. HUGH RYAN, entrepreneur,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que M. Joseph N. Smith, qui a signé avec vous-même et d'autres, la soumission acceptée pour la section du chemin de fer Canadien du Pacifique s'étendant de Boston Bar à Lytton, dans la Colombie-Britannique, a transmis à ce département un certificat de dépôt de la banque de Toronto, en remplacement d'autres effets énumérés ci-après et fournis par vous pour cette section, et qu'il a demandé que les effets vous fussent remis.

Je suis donc chargé de vous transmettre, conformément à la demande de M. Smith, les certificats de dépôts suivants que contenait votre lettre du 8 du courant, savoir :

1 certificat de dépôt, en date du 2 décembre 1879, portant le n° 40,648, de la Banque de Montréal, pour..	\$3,000 00
1 certificat de dépôt en date du 27 octobre 1879, portant le n° 4,511, de la Banque des Marchands du Canada, pour .....	2,000 00
1 certificat de dépôt en date du 14 mai 1879, portant le n° 1,048, de la Banque des Marchands du Canada, pour .....	12,000 00
1 certificat de dépôt en date du 2 juillet 1879, portant le n° 1,118, de la Banque des Marchands du Canada, pour .....	25,000 00
Total.....	\$42,000 00

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

A. M. Z. A. LASH,

OTTAWA, 12 décembre 1879.

Sous-ministre de la justice.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre un projet du contrat que l'on se propose de passer avec MM. Purcell et Cie pour la construction de la partie du chemin de fer Canadien du Pacifique entre Boston Bar et Lytton, dans la Colombie-Britannique, connue sous la désignation de section B.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

OTTAWA, 15 janvier 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—Nous consentons par les présentes à ce que vous transportiez à Andrew Onderdonk l'entreprise qui nous a été adjugée de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, et passiez contrat avec le dit Onderdonk pour la dite entreprise; nous consentons de plus à ce que le gouvernement accepte la garantie que donnera le dit Onderdonk au lieu de la nôtre, que nous nous engageons à recevoir du gouvernement lorsque la garantie du dit Onderdonk aura été acceptée.

Vos obéissants serviteurs,

PATRICK PURCELL,  
HUGH RYAN,  
JAMES GOODWIN,  
JAMES N. SMITH.

16 janvier 1880.

Cette lettre dit que la Banque de Montréal a en dépôt la somme de \$180,000 comme garantie donnée par MM. Ryan, Goodwin et Cie sur l'entreprise de la section Colombie-Britannique.

Cette lettre a été envoyée au receveur général pour être gardée dans son bureau.

OTTAWA, 28 janvier 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—On m'a soumis une lettre signée de Patrick Purcell, Hugh Ryan, James Goodwin et James N. Smith, en date du 15 janvier.

Ces personnes ont présenté la plus basse soumission reçue pour la section de la Colombie-Britannique s'étendant de Boston Bar à Lytton, et la lettre dont je viens de parler autorise le transport de l'entreprise à M. Andrew Onderdonk; et l'on me prie de dire si je vois aucune objection à la chose.

Vu que les trois autres sections de la Colombie-Britannique sont déjà adjugées à M. Onderdonk et que celle dont il s'agit se trouve à les séparer, il serait avantageux que les quatre entreprises fussent entre les mains d'un seul entrepreneur capable de les exécuter; et d'après les lettres fournies par le gérant général de la Banque de Montréal, et autres personnages distingués, il ne semble y avoir de doute sur les moyens financiers et l'expérience de M. Onderdonk.

Je suis, etc.,

SANDFORD FLEMING, *ingénieur en chef.*

OTTAWA, 30 janvier 1880.

A l'honorable J. W. TRUTCH,  
Agent du gouvernement fédéral à la Colombie-Britannique.

MONSIEUR,—Je vous envoie sous ce pli la proposition faite par MM. Purcell, Ryan, Goodwin et Smith, les entrepreneurs auxquels la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique a été accordée, de transporter leur entreprise à M. A. Onderdonk, avec lequel le gouvernement a passé contrats pour les sections A, C et D de ce chemin.

Vous voudrez bien avoir la complaisance de me dire si d'après vous il serait dans l'intérêt public d'accéder à cette proposition et de passer encore contrat pour la section B avec M. Onderdonk, qui a déjà mis au crédit du receveur général, dans la

Banque de Montréal, la somme de (\$460,000) quatre cent soixante mille piastres, comme garantie de l'exécution des travaux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et canaux.*

OTTAWA, 31 janvier 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Relativement à la proposition faite par MM. Purcell, Ryan, Goodwin et Smith, de transporter leur entreprise de la section B du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la Colombie-Britannique, à M. Onderdonk, avec lequel le gouvernement a passé contrats pour les sections A, C et D du chemin, proposition qui m'a été soumise par votre lettre d'hier, me demandant mon avis à ce sujet, j'ai l'honneur de dire que je crois assurément qu'il y aura avantage pour le public à ce que ces quatre sections du chemin soient entreprises par un même entrepreneur ou une même maison, en raison de la commodité qu'il y aura pour le gouvernement à n'avoir affaire qu'à un seul entrepreneur au lieu de différentes maisons, hostiles peut-être les unes aux autres, chargées chacune de l'exécution d'une partie d'une entreprise, pour laquelle il va falloir un système de main-d'œuvre spécialement organisé, concentration d'efforts et unité de plan, pour arriver à un résultat satisfaisant pour le public : pourvu toutefois que l'on soit sûr, comme on semble pouvoir l'être d'après les documents qui accompagnent votre lettre, que cet entrepreneur général soit sous tous les rapports capable de mener à bonne fin une entreprise de cette importance, et que les quatre sections de l'entreprise soient commencées et construites simultanément.

Cette considération est surtout importante pour la section dont il s'agit. A mon jugement, basé sur une connaissance familière des lieux, la situation de la section B fait qu'il est particulièrement important, qu'au moins la partie de la section qui s'étend depuis sa jonction avec la section A sur la rive droite (ouest) de la Fraser jusqu'au chemin projeté qui doit passer cette rivière, soit rattachée dans l'entreprise à la section A et conséquemment bâtie par ceux qui auront le contrôle de cette dernière; le fait est que cette partie de la section B est tellement isolée par la rivière et les montagnes, que le seul accès que l'on puisse y avoir—si ce n'est au moyen d'un bateau passeur—doit être par le chemin ordinaire à partir de l'endroit de la section A, où il se détache de la ligne du chemin de fer pour passer la Fraser sur le pont suspendu, sur une distance d'environ dix milles presque impraticables, au milieu de montagnes et de précipices jusqu'au point initial de la section B à Boston Bar.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

JOSEPH W. TRUTCH.

OTTAWA, le 6 juillet, 1880.

A MM. P. PURCELL, H. RYAN, JAS. GOODWIN, ET JAS. N. SMITH,  
Aux soins de M. James Goodwin, Ottawa.

MONSIEUR, J'ai l'honneur de vous informer que le contrat qui doit être passé entre Sa Majesté et vous pour la construction de la partie du chemin de fer Canadien du Pacifique qui s'étend de Boston Bar à Lytton dans la Colombie-Britannique, a été préparé, et je suis chargé de vous prier de venir le signer.

Je suis, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *Secrétaire.*

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

59<sup>e</sup> CONTRAT:—FOURNITURE DE 100,000 TRAVERSES POUR LES DEUXIÈMES 100 MILLES À L'OUEST DE WINNIPEG.

*Entrepreneurs* :—WHITEHEAD, RUTTAN et RYAN.

*Date du contrat* :—6 février 1880.

*Garantie* :—Certificat de dépôt, \$1,587.50.

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 23 janvier 1880.

A l'honorable SIR CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Dans le but de favoriser le prolongement aussi prochain que possible du chemin de fer à l'ouest du Manitoba, et considérant la difficulté d'obtenir des traverses le long de la première partie de la ligne des deuxièmes cent milles, la nécessité de les avoir sur la section 14 et de les faire couper, transporter, et passer du côté ouest de la rivière Rouge, tandis que le pont de glace à Winnipeg est ferme, je recommande que l'on prenne les mesures suivantes :

1. Que l'ingénieur de district soit autorisé par télégraphe à demander par les journaux 100,000 traverses devant être délivrées à des endroits commodes le long de la voie sur la section 14—les soumissions devant être reçues très-prochainement; et qu'il fasse rapport par le télégraphe de la nature et du nombre des soumissions qui seront reçues.

2. Qu'il soit immédiatement passé un contrat avec le plus bas soumissionnaire acceptable.

3. Qu'il soit pris immédiatement des arrangements pour que ces traverses, à mesure qu'elles seront faites, soient transportées du côté ouest de la rivière Rouge, sur le pont de glace, et pour qu'elles soient empilées à des endroits commodes en attendant qu'on en ait besoin.

Je suis, etc.,

SANDFORD FLEMING,  
*Ingénieur en chef.*

OTTAWA, 23 janvier 1880.

(*Mémoire.*)

Conformément à un rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, constatant que, dans le but de favoriser le prolongement aussi prochain du chemin de fer à l'ouest du Manitoba, et considérant la difficulté d'obtenir des traverses le long de la première partie de la ligne des deuxièmes cent milles, et la nécessité de les avoir sur la section 14, et de les faire couper, transporter et passer du côté ouest de la rivière Rouge tandis que le pont de glace à Winnipeg est ferme, il importe de prendre des mesures immédiates à ce sujet;

Le soussigné recommande qu'il soit autorisé à demander des soumissions et à passer contrat pour la fourniture de cent mille traverses, et à prendre les mesures nécessaires pour leur transport du côté ouest de la rivière Rouge sur le pont de glace de Winnipeg.

Respectueusement soumis,

CHARLES TUPPER,  
*Ministre, chemins de fer et canaux.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en Conseil, le 26 janvier 1880.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux, à la suite d'un rapport de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique constatant que dans le but de favoriser le prolongement aussi prochain que possible du chemin de fer à l'ouest du Manitoba, et considérant la difficulté d'obtenir des traverses le long

de la première partie de la ligne des deuxièmes cent milles, et la nécessité de les avoir sur la section 14, et de les faire couper, transporter et passer du côté ouest de la rivière Rouge tandis que le pont de glace à Winnipeg est ferme, il importe de prendre des mesures immédiates à ce sujet ;

Le ministre recommande qu'il soit autorisé à demander des soumissions et à passer contrat pour la fourniture de cent mille traverses, et à prendre les mesures nécessaires pour leur transport du côté ouest de la rivière Rouge sur le pont de glace de Winnipeg.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ,  
*Greffier, C. P.*

OTTAWA, 10 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et des canaux.

MONSIEUR,—Je désire faire entrer dans les archives les télégrammes ci-inclus relatifs à l'entreprise de la fourniture des traverses pour les deuxièmes 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge.

Le n° 1, en date du 29 janvier, a été envoyé sur votre autorisation à James H. Rowan, le chargeant de demander des soumissions pour la fourniture de 100,000 traverses pour être employées à la construction des deuxièmes 100 milles de chemin à l'ouest de la rivière Rouge.

Le 5 du courant, je reçus de M. Rowan le télégramme, n° 4, et le même jour, ayant été autorisé par vous à cet effet, je lui adressai la dépêche n° 6.

Hier je reçus le télégramme n° 7 de M. Rowan, disant que le contrat avait été passé avec MM. Whitehead et Ruttan pour 100,000 traverses, et que 5 pour cent du prix de l'entreprise avaient été déposés à la Banque de Montréal à Winnipeg comme garantie de l'exécution du contrat.

J'ai reçu aujourd'hui la dépêche n° 8, à laquelle vous avez donné votre assentiment lorsque je vous l'ai soumise, et j'ai communiqué le fait à M. Rowan par le télégramme n° 6.

J'ai l'honneur d'être monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,  
*Ingénieur en chef.*

OTTAWA, 29 janvier 1880.

A M. JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Recevez des soumissions pour 100,000 traverses d'épinette rouge, à être délivrées le long de la voie, section 14, à temps pour être passées du côté ouest de la rivière Rouge sur le pont de glace ; télégraphiez renseignements sur les soumissions aussitôt que reçues.

SANDFORD FLEMING.

WINNIPEG, 31 janvier 1880.

A SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Le droit de coupe sera-t-il exigé sur le bois employé pour ces traverses ?

JAMES H. ROWAN.

OTTAWA, 31 janvier 1880.

JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Recevez soumissions avec et sans droit de coupe.

SANDFORD FLEMING.

WINNIPEG, 5 février 1880.

SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Dix soumissions pour traverses reçues aujourd'hui. Les suivantes sont les plus basses. Les chiffres couvrent le droit de coupe; si ce droit n'est pas exigé déduisez pour chaque soumission 3 cents : Charles Whitehead et Ruttan, 27 $\frac{1}{2}$  cents; Rigney et Carey, 28; Robinson Marris, 28; John Sheelds, 31; John Ryan, 33. Vous connaissez Whitehead et Ruttan; Rigney et Cary sont des marchands considérables et offrent de bonnes garanties. Je ne connais pas Marris; il n'a pas offert de garantie; Sheelds est engagé dans l'entreprise 42, garantie assez bonne; vous connaissez M. Ryan.

JAMES H. ROWAN.

OTTAWA, 6 février 1880.

A JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Le ministre accepte la soumission de Whitehead et Ruttan pour 100,000 traverses à 27 $\frac{1}{2}$  cents; faites contrat de façon à garantir la fourniture à temps.

SANDFORD FLEMING.

WINNIPEG, 9 février 1880.

A SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Le contrat a été passé samedi avec Whitehead et Ruttan et deux cautions; j'ai en ma possession un certificat de dépôt de la Banque de Montréal au crédit du ministre pour 5% du montant de l'entreprise.

JAMES H. ROWAN.

WINNIPEG, 10 février 1880.

A SANDFORD FLEMING, Ottawa.

Whitehead et Ruttan demandent que le nom de John Ryan soit porté au contrat comme leur associé dans l'entreprise et partie au contrat. Celui-ci y consent. Cela vous convient-il? Je crois que cela tendrait à assurer l'exécution de l'entreprise.

JAMES H. ROWAN.

OTTAWA, 10 février 1880.

A JAMES H. ROWAN, Winnipeg.

Le ministre donne son assentiment à la proposition.

SANDFORD FLEMING.

OTTAWA, 9 mars 1880.

A M. SANDFORD FLEMING,  
Ingénieur en chef, C. C. P.

MONSIEUR,—Je suis chargé de vous informer que le ministre vous approuve d'avoir fait passer contrat avec MM. Whitehead et Ruttan pour la fourniture de 100,000 traverses pour être employés à la construction des deuxièmes 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de Winnipeg, selon qu'il est mentionné dans votre lettre du 10 du mois dernier, et donne de plus son assentiment à l'entrée de M. Ryan dans cette entreprise.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

## RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

(19 M)

A une ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, demandant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, etc., avec indication des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjugées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

9 avril 1880.

OTTAWA, 8 avril 1880.

A EDOUARD J. LANGEVIN,  
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—En sus des documents relatifs aux entreprises de 1879 du chemin de fer du Pacifique, que je vous ai transmis dans ma lettre du 30 mars en réponse à une adresse de la Chambre des communes en date du 16 février 1880, j'ai l'honneur de vous faire tenir sous ce pli les documents additionnels se rattachant au transfert à un syndicat des entreprises de M. Andrew Onderdonk des Sections A, C et D, dans la Colombie-Britannique, les dits documents formant un supplément à la réponse déjà faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER ET CANAUX,  
OTTAWA, 4 mars 1880.

(*Mémoire.*)

Le soussigné a l'honneur de faire rapport qu'il a été reçu une lettre de M. Andrew Onderdonk, l'entrepreneur des sections suivantes du chemin de fer Canadien du



Pacifique dans la Colombie-Britannique, savoir : A, d'Emory's Bar à Boston Bar ; C, de Lytton à Junction Flat ; D, de Junction Flat à Savona's Ferry, disant qu'afin d'exécuter ces contrats le mieux possible il a formé un syndicat composé des personnes suivantes : H. B. Laidlaw, banquier, 12 Pine Street, New-York ; M. P. Morton, (de Morton, Bliss et Cie), banquier, New-York ; S. G. Reed, vice-président de la Cie de chemins de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Oregon ; D. O. Mills, banquier, San-Francisco et New-York ; Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil ; et qu'il a transféré ces dites entreprises à M. Mills, le représentant du dit syndicat, sauf la sanction du gouvernement.

Que M. Mills a soumis le dit transfert pour le faire approuver par le gouverneur-général en Conseil.

Le soussigné est d'avis que si le gouvernement consent au transfert de l'entreprise à M. Mills, celui-ci et M. Onderdonk, doivent s'engager envers la Couronne et la fidèle exécution du contrat, et que les documents doivent être soumis au département de la justice pour que l'acte de transfert contenant les clauses nécessaires soit régulièrement préparé ;

Il soumet avec le présent mémoire le projet d'acte de transfert préparé au département de la justice, et recommande que le consentement de la Couronne y soit donné, pourvu que les cautions actuelles de l'entrepreneur y donnent aussi leur consentement afin de conserver leur responsabilité, et pourvu aussi que toutes les garanties que possède actuellement le gouvernement relativement à ces entreprises soient affectées aux entreprises transférées.

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et canaux.*

OTTAWA, 16 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.B., C.M.G.,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Afin d'exécuter le mieux possible mon entreprise du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai formé un syndicat composé des personnes suivantes : H. B. Laidlaw, banquier, 12 Pine Street, New-York ; M. P. Morton (de Morton, Bliss et Cie), banquier, New-York ; S. G. Reed, vice-président de la Cie de chemins de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Oregon ; D. O. Mills, banquier, San-Francisco et New-York ; Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil.

Je puis dire en toute confiance que la position et le caractère des messieurs que je me suis associés doivent donner au gouvernement la plus complète assurance de la fidèle exécution de l'entreprise.

Je représenterai le syndicat dans la Colombie-Britannique et surveillerai moi-même les travaux.

M. Mills représentera le syndicat dans les affaires financières, et conformément à nos arrangements, j'ai, *sauf la sanction du gouvernement*, transféré mes contrats à lui comme représentant.

Je sollicite respectueusement que l'assentiment du Conseil privé soit donné à l'acte de transfert.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ANDREW ONDERDONK.

NEW-YORK, 16 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER,  
Ministre des chemins de fer et canaux, Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli un acte de M. Onderdonk en ma faveur, me transférant ses entreprises des sections A, C et D du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de vous prier respectueusement de bien vouloir soumettre cet acte à l'approbation du gouverneur-général en Conseil.

Le transfert m'est fait en ma qualité de représentant du syndicat formé par M. Onderdonk pour l'exécution de son entreprise, lequel se compose des personnes suivantes :

Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil ; H. B. Laidlaw, agent de la banque de la Californie, à New-York ; L. P. Morton (de la maison Morton, Bliss et Cie) banquiers, New-York ; D. O. Mills, banquier, San-Francisco, Californie ; S. G. Reed, vice-président de la compagnie de chemin de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Orégon.

Je me sens en état d'affirmer qu'en matière de finances les personnes associées avec moi ont droit à la plus haute considération.

M. Onderdonk sera notre représentant dans la Colombie-Britannique, et les travaux se feront sous son contrôle personnel.

Je suis, monsieur,

Respectueusement à vous,

D. O. MILLS.

OTTAWA, 4 mars 1880.

A M. F. BRAUN,

Secrétaire, chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Je vous transmets ci-inclus les contrats de M. Onderdonk pour la construction des sections A, C et D du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, en même temps que les lettres de MM. Onderdonk et D. O. Mills, au ministre des chemins de fer et canaux, annonçant qu'un syndicat a été formé pour l'exécution de ces entreprises, et que M. Mills est le représentant financier de ce syndicat, ainsi qu'un acte de transfert de l'entreprise de M. Onderdonk à M. Mills qui a été passé pour la mise à exécution de cet arrangement, et un projet de rapport du ministre des chemins de fer et canaux au conseil recommandant que le gouvernement donne son assentiment au transfert des entreprises.

Ces documents ont été passés au ministre de la justice par le ministre des chemins de fer et canaux, avec prière d'examiner si le transfert à M. Mills est satisfaisant, et si non de préparer un acte régulier et sûr.

L'acte de transfert actuel étant défectueux sous certains rapports, le ministre m'a chargé de préparer un projet d'acte pour le remplacer. C'est ce que j'ai fait, et je vous transmets ce projet. Le nouvel acte devrait être exécuté par M. Onderdonk, M. Mills et le ministre des chemins de fer et canaux.

Si le transfert doit se faire, les cautions doivent naturellement s'engager de nouveau.

Ceci et les changements faits à l'acte de transfert, rendent nécessaires des modifications et des additions correspondantes au rapport à présenter au conseil.

J'ai donc préparé le projet du nouvel acte à passer avec les cautions, et celui du rapport que je crois devoir être fait par le ministre des chemins de fer et canaux.

Je renvoie tous les documents, y compris la convention par écrit relative aux garanties déposées par M. Onderdonk, que vous m'avez passée hier.

Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, S.-M.J.

RAPPORT d'un comité de l'honorable conseil privé approuvé par Son Excellence le gouverneur-général, le 8 mars 1880.

Dans un mémoire de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux en date du 4 mars, rapportant qu'il a été reçu une lettre de M. Onderdonk, l'entrepreneur des sections suivantes du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, savoir : A, d'Emory's Bar à Boston Bar ; C, de Lytton à Junction Flat ; D, de Junction Flat à Savona's Ferry, disant qu'afin d'exécuter ces contrats le mieux possible, il a formé un syndicat composé des personnes suivantes : H. B. Laidlaw,

banquier, 12 Pine Street, New-York; M. P. Morton, (de Morton, Bliss et Cie), banquiers, New-York; T.G. Reed, vice-président de la Cie de chemin de fer et de navigation de l'Orégon, Portland, Orégon; D. O. Mills, banquier, San-Francisco et New-York; et Andrew Onderdonk, entrepreneur et ingénieur civil;

De plus, qu'il a transféré ces dites entreprises à M. Mills, le représentant du dit syndicat, sauf la sanction du gouvernement; que M. Mills a soumis le dit transfert pour le faire approuver par le gouverneur-général en conseil.

Le ministre dit qu'il est d'avis que si le gouvernement consent au transfert de l'entreprise à M. Mills, celui-ci et M. Onderdonk, doivent s'engager envers la couronne à la fidèle exécution du contrat, et qu'il a soumis les documents au département de la justice pour que l'acte de transfert contenant les clauses nécessaires fût régulièrement préparé.

Le ministre soumet avec le présent mémoire le projet d'acte de transfert préparé au département de la justice, et recommande que le consentement de la couronne y soit donné, pourvu que les cautions actuelles de l'entrepreneur y donnent aussi leur consentement, afin de conserver leur responsabilité, et pourvu aussi que toutes les garanties que possède actuellement le gouvernement relativement à ces entreprises soient affectées aux entreprises transférées.

Le comité approuve cette recommandation et la soumet à la sanction de Votre Excellence, le ministre de la justice ayant fait un rapport qui y est favorable.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, *G.C.P.*

Au ministre des chemins de fer et canaux.

## RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNELLE

(19M)

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, exigeant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879 ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjugées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

22 avril 1880.

OTTAWA, 20 avril 1880.

A. M. EDOUARD LANGEVIN,  
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—En sus des documents relatifs aux entreprises de 1879 du chemin de fer Canadien du Pacifique, que je vous ai transmis avec ma lettre du 30 mars en réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 16 février 1880; et en sus des documents supplémentaires contenues dans ma lettre du 8 du courant relatifs au transfert de M. Onderdonk à un syndicat, des entreprises des sections A, C et D de la Colombie-Britannique; j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie de l'acte de transfert, comme supplément additionnel à la réponse déjà faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

Le présent acte, fait et passé ce dix-septième jour de mars, mil huit cent quatre-vingt, entre Andrew Onderdonk, de San-Francisco, dans l'Etat de la Californie, ingénieur civil, d'une part; Darius O. Mills, du même lieu, banquier, d'autre part; et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, de troisième part;

Attendu que le dit Andrew Onderdonk a passé avec Sa Majesté, représentée par le dit ministre, trois différents contrats pour la construction de trois sections du chemin de fer Canadien du Pacifique dans la Colombie-Britannique, connues sous les désignations de sections A, C et D, portant respectivement les dates du 23 décembre 1879, et du 15 décembre 1879, et a consenti à transférer les dits contrats au dit Darius O. Mills, sauf l'assentiment de Sa Majesté à ce transfert, et le dit Darius O. Mills s'engageant à remplir les dits contrats;

Atteste qu'en conformité de la dite convention, et en considération de la somme d'une piastre cours légal du Canada, et de l'engagement pris comme ci-après par le dit Darius O. Mills, le dit Andrew Onderdonk par les présentes transfère et passe au dit Darius O. Mills, les trois différents contrats ci-dessus cités et tous les avantages qui pourront en résulter.

Et en considération de ce transfert, les dits Andrew Onderdonk et Darius O. Mills, par les présentes, pour eux-mêmes et chacun d'eux, leurs hoirs, exécuteurs, administrateurs et ayants-causes, conjointement et solidairement s'engagent vis-à-vis de Sa Majesté et ses successeurs, à ce que le dit Darius O. Mills, ou ses exécuteurs et administrateurs en tout temps, remplira bien et dûment toutes et chacune des conditions des trois dits actes mentionnées dans les dits actes comme devant être remplies par l'entrepreneur.

Et attendu que le dit Onderdonk a déposé dans la Banque de Montréal au crédit du receveur-général, les sommes ci-dessous mentionnées comme garanties de l'exécution des dits contrats respectivement, savoir: \$139,000 comme garantie de l'exécution du contrat relatif à la section A, \$103,000 comme garantie de l'exécution du contrat relatif à la section C, et \$90,000 comme garantie de l'exécution du contrat relatif à la section D; et qu'il a remis à Sa Majesté des certificats de dépôts de ces dites différentes sommes;

Et attendu que les conditions auxquelles les dites sommes sont à la disposition de Sa Majesté, sont consignées dans trois différents actes, portant les dates respectives du 23 décembre 1879, du 23 décembre 1879 et du 15 décembre 1879, tous trois faits et passés entre le dit Andrew Onderdonk et Sa Majesté;

Le présent acte atteste de plus, et le dit Andrew Onderdonk stipule, que les trois dites sommes resteront en dépôt comme susdit, et seront à la disposition de Sa Majesté comme garanties de l'exécution des dits contrats par le dit Darius O. Mills, de la même manière et de la même façon que dans les trois actes en dernier lieu mentionnés, il était stipulé qu'elles resteraient en dépôt et seraient à la disposition de Sa Majesté comme garanties de l'exécution des dits contrats par le dit Andrew Onderdonk.

Et Sa Majesté, en considération de ce qui précède, et par et de l'avis de Son Conseil privé du Canada, consent au transfert des dits contrats que l'on fait ou l'on veut faire par les présentes.

En foi de quoi, les dits Andrew Onderdonk et Darius O. Mills, et le dit ministre des chemins de fer et canaux, ont apposé leur seings et sceaux; et toutes les parties élisent la ville d'Ottawa, Canada, comme lieu où les présentes seront considérées avoir été exécutées.

Signé, scellé et délivré par Andrew }  
Onderdonk en présence de }  
JOHN T. WARD. }

ANDREW ONDERDONK,  
[Sceau.]

Signé, scellé et délivré par Darius O. }  
Mills, en présence de }  
D. O'CONNOR, }  
de la cité d'Ottawa, avocat. }

D. O. MILLS,  
[Sceau.]

Signé, scellé et délivré par le ministre }  
des chemins de fer et canaux, et }  
contresigné par le secrétaire du }  
département des chemins de fer et }  
canaux, en présence de }  
A. G. BRADLEY. }

CHARLES TUPPER,  
*Ministre des chemins de fer et canaux.*  
F. BRAUN,  
*Secrétaire.*  
[Sceau.]

ETAT DE LA CALIFORNIE. } Je, soussigné, JOHN T. WARD, de la ville de San-Fran-  
cisco, dans le dit Etat, déclare sous serment:

1. Qu'étant présent en personne, j'ai vu Andrew Oderdonk, nommé dans le corps, de l'acte ci-annexé, exécuter, signer, sceller et délivrer le dit acte de transfert ci-annexé; que j'ai signé au dit acte comme témoin, et que le dit acte a été ainsi exécuté en la ville de San-Francisco.

Attesté sous serment devant moi en la ville de }  
San-Francisco, ce 24e jour de mars 1880. En }  
foi de quoi j'ai apposé mon seing et mon sceau }  
officiel comme notaire public. }  
J. ROBERT READ,  
*Notaire public.* }

JOHN T. WARD.

---

---

# RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE ADDITIONNELLE

(19M)

A une ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880, exigeant la production des demandes de soumissions pour les travaux du chemin de fer du Pacifique faites depuis le mois de janvier 1879, ainsi que toutes les soumissions reçues, avec indication des noms des cautions, de la nature des garanties collatérales déposées, et des noms des personnes auxquelles les entreprises ont été adjudgées, et tous les rapports faits au département, les arrêtés du Conseil et la correspondance concernant les soumissions, qui n'ont pas encore été produits.

Par ordre,

J. C. AIKINS,  
*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,  
30 avril 1880.

---

---

OTTAWA, 29 août 1880.

A M. E. J. LANGEVIN,  
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR, — En sus des documents relatifs aux entreprises de 1879 du chemin de fer Canadien du Pacifique, que je vous ai transmis avec ma lettre du 30 mars en réponse à un ordre de la Chambre des Communes en date du 16 février 1880 ; et en sus des documents supplémentaires contenus dans ma lettre du 8 avril et dans ma lettre du 20 avril, relatifs au transfert de M. Ondendonk à un syndicat, des entreprises des sections A C et D, de la Colombie-Britannique, j'ai aujourd'hui l'honneur de vous transmettre de nouveaux renseignements sur l'adjudication de l'entreprise de la section D de la Colombie-Britannique, comme supplément additionnel à la réponse déjà faite.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Vôtre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*

OTTAWA, 8 décembre 1879.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux,  
Ottawa.

MONSIEUR,—Nous désirons vous informer qu'il est venu à notre connaissance, par déclaration de M. T. Kavanagh (faite aujourd'hui à nous-même) l'un des soumissionnaires pour la section D, chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique, que le dit Kavanagh, pour lui-même et ses associés dans la dite entreprise, a convenu de retirer sa soumission en considération d'une certaine somme qui sera payée par Gregory et McManus, les soumissionnaires dont la soumission est la moins élevée après celle de T. et M. Kavanagh et Cie, d'Ottawa.

Et comme les soussignés croient que l'arrangement est frauduleux et contraire aux règles du département, nous portons les faits à votre connaissance, pour que vous agissiez suivant que vous jugerez à propos dans l'intérêt public et eu égard aux réclamations légitimes des soumissionnaires honnêtes.

Vous ayant fait connaître ce fait, dont nous sommes prêts à prouver l'exactitude, nous vous prions respectueusement de considérer comme nulle et de nul effet, la soumission de Gregory, McManus et Cie, qui se trouve devenue la plus basse au moyen de cet arrangement frauduleux.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos très-obéissants serviteurs,

SHIELDS, McDONALD, BROWN ET CIE,  
*Soumissionnaires pour la dite section.*

ANTIGONISH, N. E., 20 avril 1880.

A l'honorable Sir CHARLES TUPPER, C. C. B.,  
Ministre des chemins de fer, Ottawa.

MONSIEUR,—Je vois parmi les documents fournis par le gouvernement à la Chambre des Communes, une lettre de Shields et Cie, accusant Gregory et McManus de menée frauduleuse au sujet de la soumission de Kavanagh pour la section D, (Colombie Britannique) du chemin de fer Canadien du Pacifique; et cette lettre a de là passé dans les journaux. De pareilles assertions lancées dans le public ne peuvent manquer de faire tort aux accusés.

Je prends donc la liberté de rappeler les faits suivants à votre mémoire :

Dans une entrevue qui a eu lieu dans votre bureau, vous m'avez parlé de la réception d'une semblable lettre de la part de MM. Shields et Cie, et vous m'avez demandé si je désirais que vous prissiez des renseignements sur l'affaire. J'ai répondu que non seulement je le désirais mais que j'en avais le droit, et que je pouvais prouver que non-seulement nous avions voulu n'avoir rien à faire avec M. Kavanagh, mais que nous-mêmes nous avions refusé de vendre nos chances aux soumissionnaires plus élevés que nous, qui prétendaient avoir en leur possession un engagement par écrit de la part des soumissionnaires au-dessous de nous, par lequel ceux-ci promettaient de vendre leur intérêt si nous en faisons autant.

Vous vous êtes déclaré content d'apprendre que l'accusation portée contre nous pouvait être réfutée victorieusement. Dans une entrevue subséquente vous m'avez dit que vous aviez vu M. Kavanagh, et que celui-ci vous avait assuré qu'il n'y avait rien de vrai dans l'accusation de MM. Shields et Cie.

Quelques jours après, j'appris de vous que l'entreprise avait été donnée sur la soumission de MM. Kavanagh. Vous me dites alors que vous m'enverriez une copie de la lettre de Shields et Cie, pour que ma réponse pût paraître dans les archives. Je n'ai jamais reçu cette copie de lettre.

Je n'ai pas de doute que c'est à la pression des affaires départementales que je dois attribuer la chose. Il semble cependant étrange que l'accusation de Shields et Cie ait été portée devant la Chambre et le public, sans qu'il ait été mentionné, soit

dans les documents, soit même oralement en Chambre, que l'affaire avait été examinée et l'accusation trouvée sans fondement, ou au moins que les accusés avaient nié l'accusation et demandé une investigation. Je prétends respectueusement que la justice exige qu'une investigation soit faite ou qu'il soit consigné dans les archives que l'accusation a été niée par nous et par M. Kavanagh, et que l'investigation n'a pas eu lieu simplement parce que le gouvernement était convaincu que l'accusation n'avait aucun fondement.

Je me propose de ne pas laisser dormir dans les documents publics répandus par tout le pays une accusation comme celle-là.

Il me faudra une réfutation régulière dans les documents publics, ou une réparation par le verdict d'un jury dans une action au civil pour diffamation de caractère.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHARLES C. GREGORY.

OTTAWA, 23 avril 1880.

A M. C. C. GREGORY, Antigonish.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le ministre des chemins de fer et canaux, d'accuser réception de votre lettre du 20 du courant, et de vous transmettre copie de la lettre qui y est mentionnée, adressée à ce département le 8 décembre par MM. Shields, McDonald, Brown et Cie, dans laquelle il est déclaré que vous avez pris de certaines mesures reprehensibles pour devenir le plus bas soumissionnaire pour la section D du chemin de fer Canadien du Pacifique, division de la Colombie-Britannique.

Je dois de plus vous dire que lors de la réception de cette lettre, le ministre avait donné instruction de vous en envoyer une copie, et exprimer son regret de ce que, par inadvertance, la chose ait si longtemps retardé.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,  
*Secrétaire.*



## REPONSE.

(19 N.)

A une ADRESSE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 16 février 1880 ; demandant copie des arrêtés du conseil et de la correspondance qui ont conduit à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction sur l'embranchement du chemin de fer Canadien du Pacifique à la Baie Georgienne ; aussi copie de toutes les demandes de compensation faites par les ci-devant entrepreneurs au sujet de la suspension de leurs travaux, et un état indiquant quel règlement ou arrangement a été fait avec eux et s'il y en a eu ; aussi, copie des rapports des ingénieurs sur les diverses routes dans les environs du lac Nipissingue.

Par ordre,

J. C. AIKINS,  
*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,  
23 mars 1880.

OTTAWA, 22 mars 1880.

A. E. J. LANGEVIN, écr.,  
Sous-secrétaire d'Etat,

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointe une réponse à une adresse de la Chambre des communes en date du 16 février, demandant copie des arrêtés du conseil, etc., relatifs à l'ajournement ou à la cessation des travaux de construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, etc.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, *secrétaire.*

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE, 10 juin 1879.

(Mémoire.)

MONSIEUR,—A la demande de l'honorable ministre, le soussigné prend la liberté de faire rapport sur l'état actuel de l'embranchement de la Baie Georgienne.

D'après les états reçus, la valeur totale des travaux exécutés jusqu'au 1er de ce mois était de \$11,173. Cette somme a été presque entièrement dépensée pour abattre les arbres ; aucuns travaux de déblaiement ou d'excavation, et aucune autre espèce de travaux, excepté \$45 pour déracinement, n'ont encore été exécutés.

Le nombre total d'hommes employés d'après les derniers états, est de 69, mais ils ne paraissent avoir été sur le terrain que depuis quelques jours, parce que la moyenne pour le mois de mai n'était que de 36.

La moyenne du mois précédent était d'environ 30.

Le contrat de l'entreprise est daté du 2 août 1878; la date de l'achèvement est fixée au 1er juillet 1880, ce qui donne 23 mois pour l'exécution des travaux, qui, suivant la soumission, sont évalués à \$809,813.

Dix mois se sont écoulés entre la date du contrat et le 1er juin, et dans cet espace de temps, la somme totale de travail se chiffre par \$11,173, laissant encore à exécuter dans l'espace de 13 mois, des travaux évalués à \$793,643.

Il est bien évident, d'après le peu de travaux exécutés et le prix comparative-ment peu élevé de ceux qui restent à faire, qu'il sera impossible aux entrepreneurs de terminer leur entreprise d'une manière satisfaisante.

SANDFORD FLEMING.

OTTAWA, 11 juin 1879.

A. Z. A. LASH, écr.,

Député du ministre de la justice.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avoir votre opinion, un contrat passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, par acte du 2 août 1878, pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Pour cela, j'ai reçu instruction de vous transmettre un mémoire préparé par l'ingénieur en chef de ce chemin de fer, disant que bien que le contrat stipulât l'achèvement de la ligne pour le 1er juillet 1880, si peu de progrès ont été faits jusqu'à ce jour, qu'il est, d'après lui, impossible aux entrepreneurs de compléter leur entreprise d'une manière satisfaisante.

Dans ces circonstances, le ministre désire avoir votre opinion sur les questions suivantes :—

1° Le temps fixé pour l'exécution des travaux est-il la condition essentielle de ce contrat ?

2° Le contrat renferme-t-il une disposition qui en autorise l'annulation ?

3° S'il n'existe aucune condition semblable, le gouvernement a-t-il le pouvoir d'arrêter les travaux, ou bien les entrepreneurs peuvent-ils persister à les continuer ?

4° Si le rapport de l'ingénieur indique qu'il est impossible de terminer les travaux à l'époque spécifiée dans le contrat, les entrepreneurs sont-ils passibles de dommages, même si le temps fixé pour l'exécution des travaux n'est pas une condition essentielle du contrat ?

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN, secrétaire.

OTTAWA, 16 juin 1879.

A. F. BRAUN, écr., ministre des T. P.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 11 du courant, demandant une opinion sur le contrat passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, le 2 août 1878, pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai l'honneur de vous dire en réponse à votre première question : Le temps fixé pour l'exécution des travaux est-il la condition essentielle de ce contrat ?

Que par l'article 18 le temps fixé pour l'exécution des travaux est déclaré être la condition essentielle de ce contrat; et à moins que le gouvernement n'ait fait quelque chose pour se désister de cette condition, l'on doit considérer le temps prescrit comme une condition essentielle du contrat.

En réponse à votre seconde question : Le contrat renferme-t-il une disposition qui en autorise l'annulation ? Je dois vous renvoyer à l'article 14 qui autorise

expressément le gouvernement de retirer l'ouvrage aux entrepreneurs, après leur en avoir donné certain avis, dans le cas où ces derniers manqueraient ou retarderaient de pousser avec diligence l'exécution ou la continuation des travaux au gré de l'ingénieur.

Il est inutile de répondre à votre troisième question, qui se lit comme suit : S'il n'existe aucune condition semblable, le gouvernement a-t-il le pouvoir d'arrêter les travaux ou bien les entrepreneurs peuvent-ils persister à les continuer ? attendu que j'ai déjà montré que cette condition existe.

En réponse à votre quatrième question : Si le rapport de l'ingénieur indique qu'il est impossible de terminer les travaux à l'époque spécifiée dans le contrat, les entrepreneurs sont-ils passibles de dommages même si le temps prescrit pour l'exécution des travaux n'est pas une condition essentielle du contrat ? Je dois vous dire qu'en vertu de l'article 14, le gouvernement a le pouvoir de retirer les travaux aux entrepreneurs, et de prendre tous les moyens qu'il jugera à propos pour les faire terminer. Cet article dit que les entrepreneurs seront responsables de toutes pertes ou dommages que le gouvernement aura pu souffrir à raison de l'inachèvement des travaux par les entrepreneurs.

Si l'on a intention de retirer les travaux des entrepreneurs actuels, je vous recommanderais de laisser à ce ministère la préparation des avis nécessaires, etc., et de lui demander des conseils ultérieurs, attendu qu'en cas de contestation avec les entrepreneurs, il serait bon que les procédures qu'il faudra nécessairement instituer, le soient d'une manière correcte.

Je vous renvoie les papiers.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Z. A. LASH, D.M.J.

*RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil, le 25 juillet 1879.*

Vu le rapport, en date du 24 juillet 1879, de l'honorable J. H. Pope, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux, en l'absence de ce dernier, disant que le 2 août 1878, un contrat fut passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour le nivellement, la construction des ponts, la pose des lisses, et le ballastage d'une ligne de chemin de fer entre un point sur le côté ouest de la rivière du Sud, près du bureau de poste de Nipissingan, et la tête de la navigation sur la rivière des Français, à environ cinq milles de la Baie Cantin, cette ligne ayant une longueur d'environ 5½ milles.

Que le contrat stipule que tous les travaux seront terminés et livrés le ou avant le 1er juillet 1880.

Que la valeur approximative des travaux entrepris s'élève à la somme de \$809,813.<sup>00</sup>/<sub>100</sub>, et la valeur des travaux exécutés, tel qu'indiqués dans les rapports de l'ingénieur, du 30 juin dernier, a été estimée à \$12,260.40.

Le ministre recommande de donner avis aux entrepreneurs que le gouvernement n'a pas intention de continuer davantage les travaux en vertu de ce contrat, et qu'il leur soit donné instruction de les suspendre.

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

J. O. COTÉ, greffier-adjoint.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 5 août 1879:

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux,

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons acheté des entrepreneurs de "l'embranchement de la Baie Georgienne," du chemin de fer Canadien du Pacifique, tous leurs droits, titres et intérêts dans cette entreprise, ainsi que toutes les sommes d'argent et bénéfices payables ou recevables, acquis aujourd'hui ou à

acquérir en vertu contrat, et qu'en tant que ces entrepreneurs avaient le droit ou l'autorité de céder leur contrat et leur intérêt, ou de substituer aucun personnel ou personnes en leur lieu et place pour l'exécution de ce contrat, nous avons été substitués aux premiers entrepreneurs et nous avons entrepris les charges et l'exécution de leur contrat. Les entrepreneurs originaires nous ont transporté, comme vous le verrez par les documents ci-joints, tous leurs intérêts et bénéfices respectifs dans ce contrat, et nous avons été et nous sommes maintenant occupés, avec un grand nombre de travailleurs, à exécuter les travaux entrepris en vertu de leur contrat. Nous prenons la liberté de vous transmettre ci-inclus cinq (5) documents énumérés dans un mémoire ci-joint, qui, avec la cession de Heney, l'un des entrepreneurs originaires, à Charlebois et Flood, gardée dans les archives de votre département, indiquent clairement nos titres comme cessionnaires des entrepreneurs originaires, et comme les seules parties intéressées actuellement dans les bénéfices de ce contrat. Nous désirons être reconnus par votre département comme successeurs des entrepreneurs originaires, et être traités comme tels par le département, recevoir de lui les instructions relatives à tout ce qui a rapport à ce contrat. Nous vous ferons remarquer quant au document "B", daté du 30 juin dernier, entre Charlebois et Cie et nous, que nous nous sommes obligés de remplacer le chèque de \$20,000 déposé dans votre département par Charlebois et Cie comme partie du cautionnement pour ce contrat, par un cautionnement semblable pour une somme égale, et satisfaisante pour votre département; de retirer le chèque déposé par Charlebois et Cie et de le leur remettre le ou vers le 1er août courant. Afin de mettre à exécution notre arrangement au sujet de ce contrat, nous avons demandé à votre département, le 1er août, la permission de substituer à la garantie donnée par Charlebois et Cie, la nôtre propre pour une somme semblable, et la remise du chèque déposé par Charlebois et Cie, mais on nous informa qu'aucune réponse ne pouvait nous être donnée ce jour-là. Nous n'avons jusqu'à présent reçu aucune réponse à notre demande, et nous apprenons que le retard est dû à quelque changement que l'on se propose de faire dans les travaux compris dans le contrat. Nous vous représenterons avec respect, qu'en attendant, la remise de la garantie déposée par Charlebois et Cie, comme nous venons de le dire, nous déchargerait de toute responsabilité (s'il y en a) quant à la remise de la dite garantie et aussi de payer double intérêt,—*c. à d.*, l'intérêt sur le chèque de Charlebois et sur notre propre garantie pour une somme semblable, que nous tenons prête pour la substitution, et, en ce qui nous concerne, cette remise ne dérangerait aucun arrangement futur qu'on aurait en vue. Nous demandons, s'il n'est pas absolument nécessaire de garder les originaux des documents que nous transmettons ci-inclus, après leur inscription dans les livres du département, de nous les renvoyer, parce que nous n'en avons pas de copies.

Nous avons l'honneur d'être vos respectueux,

RIPLEY, SMITH et CIE,

*Par A. FERGUSON, leur procureur.*

*Liste des documents.*

- 30 juin 1879.—Arrangement entre A. Charlebois, *et al.*, et J. N. Smith, *et al.*
- 30 juin 1879.—Arrangement entre A. Charlebois, *et al.*, et J. B. Ripley, *et al.*
- 19 septembre 1878.—Acte de société.
- 16 mai 1879.—Arrangement entre Flood et Cie et J. B. Ripley.
- 30 juin 1879.—Procuration de Heney et Cie à Ripley.

R. S. et CIE, *par A. F.*

MONTRÉAL, 13 août 1879.

A l'hon. JOHN POPE, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 du courant (n° 12,191), contenant copie d'un arrêté du conseil (n° 19,791) du 25

juillet, vous autorisant de résilier notre contrat pour la construction de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique; aussi votre notification du 9 août, nous ordonnant de discontinuer les opérations en vertu de ce contrat.

Conformément à cette notification, j'ai immédiatement transmis votre ordre de discontinuer les travaux, à ceux qui en avaient temporairement la direction, par télégraphe à Collingwood, où se trouve le bureau principal de notre société.

Si les gens qui ont la direction temporaire des travaux négligeaient de se conformer entièrement à vos ordres, à raison de certains efforts qu'ils font pour obtenir de nous le contrôle absolu des travaux, nous prenons la liberté de vous informer et de vous notifier, que nous n'avons jamais eu intention de céder ce contrôle et que nous n'avons jamais jugé qu'il était assez probable que ces négociations aboutissent, pour vous demander de les sanctionner d'une manière officielle. Donc, nous ne ferons qu'énumérer, sujet à un règlement à l'amiable, les dépenses que nous avons faites avant la réception de votre notification de discontinuer les travaux.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

HENEY, CHARLEBOIS ET FLOOD.

[*Mémoire.*]

OTTAWA, 9 août 1879.

Le soussigné fait respectueusement rapport qu'un arrêté du conseil du 25 juillet dernier résilia le contrat de MM. Heney, Charlebois et Cie, pour la construction de cette section du chemin de fer Canadien du Pacifique, connue sous le nom d'embranchement de la Baie Georgienne, pour les raisons énoncées dans le rapport du soussigné, recommandant de résilier ce contrat.

Que depuis ce 25e jour de juillet, savoir, le 5e jour d'août courant, il vint à la connaissance du soussigné qu'avant le vingt-cinquième jour de juillet, savoir, le treizième jour de juin dernier, les entrepreneurs, MM. Heney, Charlebois et Flood, sans la connaissance ou le consentement de Sa Majesté, ou du ministre des chemins de fer et canaux, agissant au nom de Sa Majesté, ont cédé et transporté leur contrat à MM. Smith, Ripley et Cie.

Que le soussigné ne savait pas, lorsqu'il a recommandé la passation de l'arrêté du conseil du vingt-cinq juillet, que cette cession avaient été faite en contravention de l'article dix-sept du contrat passé entre les entrepreneurs ci-haut mentionnés et Sa Majesté.

Que le cinq août dernier, il reçut avis par une lettre censée signée par MM. Smith, Ripley et Cie, que telle cession avait été faite, et en même temps un document censé être une cession, régulièrement faite, de ce contrat fut déposée au ministère des chemins de fer et canaux.

Que par le dix-septième article du contrat passé avec les entrepreneurs susdits, il est stipulé comme une des conditions de ce contrat, qu'il ne pourra être cédé et transporté sans le consentement de Sa Majesté.

Sa Majesté peut retirer les travaux aux entrepreneurs et prendre les moyens qu'elle jugera à propos pour les faire terminer.

Que Sa Majesté ou l'honorable ministre des chemins de fer et canaux agissant au nom de Sa Majesté, n'ont jamais consenti à cette cession.

Le soussigné, pour les raisons ci-dessus exprimées et pour celles contenues dans le rapport précédent, recommande que conformément aux conditions du contrat, avis soit donné aux entrepreneurs, MM. Heney, Charlebois et Flood, que ce contrat leur est retiré et qu'il est annulé.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE,

*Faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en conseil, le 14 août 1879.

Vu le mémoire, en date du 9 août 1879, de l'honorable J. H. Pope, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux, en l'absence de ce dernier, ayant rapport à l'arrêté du conseil du 25 juillet dernier, annulant le contrat fait avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour la construction de la section du chemin de fer Canadien du Pacifique, connue sous le nom d'embranchement de la Baie Georgienne et recommandant, pour les raisons énoncées dans ce mémoire, de donner avis aux entrepreneurs MM. Heney, Charlebois et Flood que ce contrat leur est retiré et qu'il est annulé.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme,

W. A. HIMSWORTH, G.C.P.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 9 août 1879.

A MM. HENEY, CHARLEBOIS ET FLOOD,

MESSIEURS,—Par ordre du ministre intérimaire des chemins de fer et canaux, je dois vous informer que par un arrêté du conseil en date du 25 juillet dernier, dont vous trouverez copie ci-jointe, le contrat fait avec vous pour la construction de cette partie du chemin de fer Canadien du Pacifique connue sous le nom d'embranchement de la Baie Georgienne, a été par et en vertu des termes de cet arrêté du conseil, annulé, et vous êtes par les présentes avertis que ces travaux vous sont retirés, au nom de Sa Majesté, et vous voudrez bien en conséquence cesser toutes opérations à raison et en vertu de ce contrat.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,

Faisant les fonctions de secrétaire.

OTTAWA, 11 août 1879.

A MM. SMITH, RIPLEY ET CIE,  
aux soins de A. FERGUSON, écr., Ottawa.

MESSIEURS,—J'ai reçu ordre du ministre des chemins de fer et canaux d'accuser réception de votre lettre du 5 du courant, contenant une cession à vous faite par MM. les entrepreneurs Heney, Charlebois et Flood, de tous les droits et intérêts dans leur contrat pour l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, et de vous informer que le contrat de MM. Heney, Charlebois et Flood avait été annulé avant la réception de votre lettre.

Je dois de plus vous dire qu'aux termes de leur contrat, il est défendu à MM. Heney, Charlebois et Flood de faire une cession semblable sans le consentement de Sa Majesté, et que tel consentement n'a pas été donné et ne le sera pas.

J'ai l'honneur d'être, messieurs, votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS, faisant les fonctions de secrétaire.

OTTAWA, 9 août 1879.

*Mémoire.*

Le soussigné a l'honneur de faire rapport que le contrat, daté du 2 août 1878, fait avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour le nivellement, la construction des ponts, la pose des lisses et le ballastage de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique, a été annulé par un arrêté du Conseil du 25 juillet 1879.

Que le département possède comme garantie du fidèle accomplissement de leur contrat, un chèque de \$20,000 sur la Banque d'Hochelaga, ainsi qu'une hypothèque sur propriété foncière, pour un montant de \$18,000.

Le soussigné recommande que les garanties ci-dessus spécifiées soit maintenant remises à ceux qui les ont données au gouvernement.

Respectueusement soumis,

J. H. POPE,

*Faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux.*

RAPPORT d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur général en conseil le 14 août 1879.

Vu le rapport, en date du 9 août 1879, de l'honorable J. H. Pope, faisant les fonctions de ministre des chemins de fer et canaux, disant que le contrat daté du 2 août 1878, passé avec MM. Heney, Charlebois et Flood, pour le nivellement, la construction des ponts, la pose des lisses et le ballastage de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique a été annulé par un arrêté du Conseil daté du 25 juillet 1879.

Que le département possède maintenant comme garantie du fidèle accomplissement de ce contrat un chèque de \$20,000 sur la Banque d'Hochelaga, ainsi qu'une hypothèque sur propriété foncière, au montant de \$18,000, et recommandant que les garanties ci-dessus spécifiées soient maintenant remises à ceux qui les ont données au gouvernement.

Le comité soumet cette recommandation à l'approbation de Votre Excellence.

Pour copie conforme.

W. A. HIMSWORTH, *G. P. C.*

A l'hon. ministre des chemins de fer et canaux.

OTTAWA, 26 août 1879.

A. CHARLEBOIS, *écr.*, Montréal,

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre du ministre intérimaire des chemins de fer et canaux de vous transmettre un chèque du gouvernement sur la Banque d'Hochelaga, en faveur de la société Heney, Charlebois et Flood, pour \$20,000, étant le remboursement de la somme que vous avez déposée comme garantie du fidèle accomplissement de votre contrat pour l'embranchement de chemin de fer de la Baie Georgienne, les travaux compris dans ce contrat ayant été discontinués à la demande du gouvernement.

Je suis, monsieur, votre obéissant serviteur,

F. H. ENNIS,

*Faisant les fonctions de secrétaire.*

OTTAWA, 27 août 1879.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre département, en date du 11 du courant, (laquelle ne nous est parvenue qu'hier.) en réponse à notre lettre du 5 août, au sujet de la cession qui nous a été faite du contrat de l'embranchement de la Baie Géorgienne du chemin de fer Canadien du Pacifique.

En réponse à ce qui est dit dans votre lettre quant à l'annulation du contrat avant la date de notre lettre, 5 août, nous désirons vous dire que la cession de ce contrat nous a été faite, comme le sait votre département, le 30 juin dernier, ce qui est longtemps avant l'annulation dont vous parlez, et plus longtemps encore avant qu'aucun avis de cette annulation n'ait été donné aux entrepreneurs originaux ou à nous.

Quant à la nécessité d'obtenir le consentement de Sa Majesté à une cession comme celle qui vient de nous être faite, pour la rendre valide, bien qu'on ne puisse attribuer à cette question une signification semblable à celle que votre département paraît lui donner par la lettre dont nous parlons, cependant, même dans le cas où votre construction de phrase serait techniquement exacte, nous ne croyons pas que le gouvernement de Sa Majesté au Canada puisse en prendre avantage pour nous empêcher d'être indemnisés pour les travaux exécutés, les dépenses et les pertes encourues de bonne foi en vertu de ce contrat, après être devenus comme nous le prétendons, les cessionnaires et représentants de Heney, Charlebois et Flood.

Immédiatement après que cette cession nous eût été faite, comme le sait très bien votre département, nous avons fait des préparatifs considérables, et nous avons déboursé une forte somme d'argent afin de pousser vigoureusement les travaux à exécuter en vertu du contrat, et de les terminer comme nous aurions bien pu le faire, dans les limites du temps fixé par le contrat; nous avons poussé les travaux avec toute la célérité possible, jusqu'à ce que nous ayions reçu avis de l'annulation du contrat par le gouvernement. Notre principal but en vous écrivant aujourd'hui est de vous soumettre d'une manière générale ce que nous prétendons avoir droit de réclamer en vertu du contrat de l'embranchement de la Baie Georgienne qui nous a été cédé, quant aux travaux réellement faits d'après ce contrat, à l'argent déboursé et aux pertes encourues en faisant les préparatifs pour continuer et achever les travaux.

En faisant la réclamation et la déclaration ci-dessous, nous comptons garder et enlever, avec votre permission, et disposer de la manière que nous trouverons la plus avantageuse pour nous, tout le matériel que nous jugerons valoir la peine d'être enlevé ou vendu, à part ce que nous demandons comme indemnité pour les pertes subies et les travaux exécutés. Les préparatifs considérables que nous avons faits et dont nous parlons plus haut sont principalement les suivants:—Scierie à vapeur construite par nous sur la ligne en vue des travaux, et une grande quantité de bois scié. Quais et magasins, chemins de fer et tramways pour transporter les matériaux sur les portages entre les divers lacs et rivières sur la route. Sur le lac Winnipeg, un navire construit par nous pour les fins de cette entreprise. Remorqueurs à vapeur et chalands de transport. Grues sur les quais, baraquements et maisons de pension pour les travailleurs, granges et écuries pour les chevaux et le fourrage, sur tout le parcours de la route. Forges et poudrières. Chemins à travers le bois sur une longueur de plusieurs milles pour avoir accès à la ligne avec les hommes et les matériaux, à part une grande quantité de bois de chauffage pour la scierie à vapeur, une forte quantité de poudre, de dynamite, de charbon de bois, de ciment, de lard, de farine, de pommes de terre, de foin et autres approvisionnementnements pour les hommes et les chevaux. Nous avons aussi défriché de grandes étendues de terrains dans les bois pour la construction de maisons et de bâtiments, pour cultiver les légumes et le fourrage nécessaire aux chevaux; nous avons acheté et transporté à divers endroits sur la ligne un grand nombre de chevaux et de bœufs pour les fins de cette entreprise. Afin de prévenir une augmentation de dépenses et de déboursés, nous avons fait discontinuer immédiatement, au reçu de l'avis de l'annulation du contrat par le gouvernement, tous les préparatifs ultérieurs et les travaux eux-mêmes, et afin de diminuer encore davantage la mise de fonds occasionnée par nos grands préparatifs, nous nous proposons de vendre aussi rapidement que possible et de céder tous nos animaux ainsi que le matériel et les approvisionnementnements périssables; et, comme d'après le contrat nous trouvons que tout le matériel et les approvisionnementnements deviennent la propriété de Sa Majesté lorsqu'ils sont livrés sur la ligne pour les fins du contrat, et qu'aucune partie de ce matériel ou de ces approvisionnementnements ne peut être enlevée par les entrepreneurs sans le consentement de Sa Majesté, nous vous demandons de nous autoriser d'enlever et de vendre aussitôt que possible lorsque nous le jugerons à propos, tous les animaux ainsi que le matériel et les approvisionnementnements périssables. Le total de notre réclamation en bloc, vu notre incapacité actuelle d'en donner un état détaillé, mais que nous vous soumettons aujourd'hui, dans le but d'obtenir, si c'est possible, un prompt règlement, comprend tous les travaux que nous avons faits en vertu du contrat, à part ce qui a été réellement



payé aux entrepreneurs originaux, ainsi que toutes pertes et réclamations pour les préparatifs et les pertes que nous avons faits, pour ce contrat, et par son annulation, s'élève à \$135,000.00. Comme nous l'avons dit plus haut, nous aurons, à part la somme ci-dessus mentionnée, le droit entier et absolu d'enlever et de vendre telle partie du matériel et des approvisionnements que nous pourrions ainsi enlever et vendre avec l'autorisation nécessaire pour faire telle vente ou enlèvement. Nous pouvons dire que dans la somme que nous demandons ci-haut, nous n'avons fait aucune réclamation quelconque pour les bénéfices que l'on comptait retirer de l'exécution des travaux, mais naturellement, dans le cas où l'on n'arriverait pas à un arrangement entre le gouvernement et nous, basé sur nos propositions actuelles, nous nous réservons le droit de faire telle réclamation de bénéfices que nous jugerons à propos.

Cette proposition de règlement est faite sans préjudice, dans le cas où elle ne serait pas acceptée, à toute négociation ou démarches ultérieures, que nous pourrions faire à ce sujet.

Vous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos respectueux,

SMITH, RIPLEY ET CIE.

OTTAWA, 20 septembre 1879.

A l'honorable ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—Relativement à nos lettres des 5 et 27 août, et aux entrevues que nous avons eues personnellement avec l'honorable J. H. Pope, remplaçant alors le ministre, nous avons l'honneur de vous informer que conformément à ces lettres, nous avons reçu de l'embranchement de la Baie Georgienne du chemin de fer du Pacifique, tous les approvisionnements, animaux et matériel périssables qui restaient en la possession des entrepreneurs et de leurs représentants lorsque les travaux ont été arrêtés.

La plus grande partie de ces effets ont été vendus au meilleur prix qu'on a pu obtenir, suivant le conseil de l'honorable J. H. Pope.

Il y a encore une quantité considérable de matériel et d'outils, consistant en perforateurs, terrassiers, machines, bateaux à vapeur, etc., y compris environ \$14,000 de matières explosives en magasin dans ou près de ces constructions.

Dans notre lettre du 29 août dernier, nous avons demandé la permission en vertu de l'article 12 du contrat, de transporter ce matériel, etc., à quelque autre endroit où l'on pourra l'utiliser, ou le vendre. Bien que ce matériel ne soit pas périssable dans le sens ordinaire du mot, il est cependant exposé à se détériorer, et il serait avantageux pour toutes les parties intéressées de le transporter avant l'hiver à quelque endroit dans le voisinage d'un chemin de fer.

Nous nous proposons de transporter de suite et d'emmagasiner à Collingwood tous ces matériaux, à part les matières explosives, et nous attendons respectueusement l'autorisation de l'ingénieur à cet effet.

Quant aux matières explosives qui sont maintenant emmagasinées à l'embouchure de la rivière des Français, nous prenons la liberté de vous informer que les fabricants de ces dangereuses matières ont offert de les reprendre à 50 pour cent d'escompte, pourvu qu'on les autorise de les enlever de suite.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

SMITH, RIPLEY ET CIE,

*Entrepreneurs.*

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,

BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,

OTTAWA, 9 février 1880.

A l'honorable sir CHARLES TUPPER, C.C.M.G.,

Ministre des chemins de fer et canaux.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport sur la réclamation de MM. Smith, Ripley et Cie, qui représentent MM. Heney, Charlebois et Flood, les entrepreneurs de

l'embranchement de la Baie Georgienne et qui, en qualité de procureurs, ont reçu paiement des travaux accomplis.

Le 25<sup>me</sup> jour de juillet dernier, un arrêté du conseil fut passé, résiliant et annulant le contrat, et une lettre fut adressée à MM. Heney, Charlebois et Flood, le 9 août suivant, leur annonçant ce fait.

Les travaux exécutés jusqu'à cette date en vertu du contrat furent mesurés, et un certificat final de \$24,807.94 fut délivré.

Les entrepreneurs prétendent qu'en sus des travaux ainsi mesurés, ils avaient construit des bâtiments, fait des chemins, défriché de la terre, et transporté sur les lieux, une grande quantité d'approvisionnements pour l'usage des hommes et des chevaux, afin de pousser les travaux avec vigueur.

Toutes ces dépenses ont été rendues inutiles à raison de l'annulation du contrat et les entrepreneurs en demandent compensation. Ils réclament aussi une indemnité pour les bénéfices qu'ils auraient faits.

Les entrepreneurs demandent depuis longtemps le règlement de leurs réclamations, et ils proposent maintenant de soumettre l'affaire à des arbitres. Il n'y a aucune contestation quant à la valeur des travaux exécutés, qui ont été mesurés et payés. La question à régler est celle-ci : MM. Ripley, Smith et Cie, comme procureurs et représentants seront-ils indemnisés pour les pertes qu'ils ont éprouvées à raison de l'annulation, et quelle indemnité doivent-ils recevoir, s'il y a lieu.

Pour vous permettre de juger correctement cette question, je crois qu'il serait bon de nommer une personne spécialement chargée de s'enquérir de tous les faits, d'entendre les témoignages et de faire un rapport.

J'ai l'honneur d'être,

•••••  
Votre obéissant serviteur.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

— — — — —  
CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE—EMBRANCHEMENT DU SAULT SAINTE-MARIE.—  
RAPPORT DE WILLIAM MURDOCH, I.C., FÉVRIER 1872.

OTTAWA, 9 février 1872.

MONSIEUR,—Suivant vos instructions, reçues par moi à Ottawa le 22 juin 1871, je me suis rendu au Sault-Sainte-Marie pour procéder aux études du terrain.

J'ai commencé mes opérations sur le côté américain du canal, par la ligne du rivage, au sud du lac Supérieur, prenant des points de triangulation et les reliant à une base, dirigée exactement de l'est à l'ouest, sur l'île Sainte-Marie. J'ai relevé ensuite les rives canadiennes, et j'ai choisi ma ligne de triangulation occidentale pour être l'emplacement d'un pont, après avoir exécuté des sondages sur cette ligne de vingt-cinq pieds en vingt-cinq pieds et constaté que le fond était partout, sous une très faible épaisseur de surface, un roc de grès. Les résultats de ces premiers travaux sont résumés dans le profil ci-joint.

J'ai de là mené ma ligne vers l'est sur les plats terrains de la rivière Sainte-Marie, en passant à travers une partie du derrière du village Sainte-Marie, immédiatement sous la chaîne de tertres argileux, l'espace de quatre milles, et continué la ligne sur la rive plate de la Sainte-Marie jusqu'à la traversée de la rivière des Racines. Cette traversée nécessitera un pont d'une portée de 100 pieds, établi sur un sol sablonneux, avec un terrassement pour les abords, par les deux extrémités, d'un développement total de 1,200 pieds, et de 25 pieds de hauteur. De là la ligne court à la rivière Desjardins, sur laquelle il faudra jeter un pont de 120 pieds, fondations sur sol argileux, avec un terrassement d'accès sur la rive est de 250 pieds de long et 10 de haut; sur la rivière suivante—la rivière à l'Echo—un pont d'une portée de 150 pieds, (reposant sur sol d'argile) serait suffisant. A venir jusqu'à ce point, le terrassement se ferait uniquement du déblai des fossés latéraux; le terrain est formé de sable et de gravier, et offre une surface presque toujours horizontale depuis le Sault-Saint-Marie, faiblement boisée d'une seconde venue de pins, trembles, peupliers-baumiers et merisiers. La distance jusque-là est de dix-huit milles et demi. De l'autre côté de la rivière à l'Echo, le même terrassement se continuerait pendant encore un mille;

ensuite viendrait une tranchée d'un mille ouverte sur le flanc d'une colline, dans un sol sablonneux et plein de cailloux. Au sortir de là, on traverse un terrain de prairie à sous-sol de sable et d'argile, pendant six milles, pour atteindre les plaines de la rivière de la Barre, où la pente est douce jusqu'à la traversée. Il y a là, je le dis en passant, environ 15,000 acres de terrain de prairie, propres à faire des pâturages et çà et là bouquetés d'arbres. Les traversées de la rivière, au nombre de trois, exigeront des portées de 50 pieds, reposant sur fondations de roc et élevées de 15 pieds au-dessus de l'étiage ordinaire. A cet endroit, il y aura à exécuter quelques travaux de tranchées et de remblais, représentant un mouvement de 500 verges cubes de roche et un certain emprunt de terres. Puis, après un mille de terrain uni, on commence la montée de la *hauteur des terres*; la pente est d'environ 1-12 p. 100 par deux milles. En faisant passer les lignes un peu plus au nord, les travaux seraient plus faciles que ceux que comporte le présent profil; ils consisteraient principalement en un maniement de roches détachées et de terres sableuses, et l'on trouverait sur place les matières d'emprunt en abondance. Du point initial de la montée, un terrassement de 2,000 pieds, haut moyennement de 10, avec 1 p. 100 de pente, nous conduit au faite des terres (station 1,653): ici une tranchée dans le roc, large de 2,000 pieds et profonde de 20, est nécessaire. Sur le revers de la hauteur des terres, il y a une descente de trois milles par le vallon d'un petit cours d'eau au lit de sable; ensuite la ligne remonte sur une colline latérale de pente douce, avec un terrassement d'un mille, haut de 10 pieds et présentant une inclinaison de 1 p. 100, jusqu'à la station 1,900. A ce dernier point, il faut pratiquer dans le roc une tranchée, longue de 1,200 pieds et profonde de 20.

Dans la descente jusqu'au lac du Désert, la rampe sera faible. Le long du lac, sur un espace d'un mille et demi, il y aura d'assez grands déblais et remblais en sol rocheux. Ensuite, nouvelle montée douce jusqu'à un plateau de terrain argileux, qui nous mène à la rivière Thessalon, à la distance de cinq milles et demi, en longeant en partie le lac Queue-de-Loutre; dans presque tout ce parcours les travaux consisteront en terrassements faits par voie d'emprunt aux fossés latéraux, avec quatre ou cinq tranchées, moyennement profondes de 5 pieds, sur un développement total d'environ 4,000 pieds. A la rivière Thessalon, il suffira d'un pont (appuyé sur sol d'argile) d'une portée de 100 pieds. Il serait nécessaire de faire baisser ici la rivière en pratiquant une coupure à la chute située à deux milles en aval, ce qui serait facile car on n'aurait à pratiquer qu'une excavation dans le roc, de 300 pieds de long sur 6 pieds de large et 6 pieds de profondeur. Cette ouverture causerait un abaissement d'au moins cinq pieds dans la rivière, suivi du dessèchement des terrains adjacents, qui, au printemps, sont couverts de quatre à cinq pieds d'eau. La rivière passée, on traverse des terrains herbeux et marécageux (sol argileux), pendant deux milles, jusqu'à la station 2,410. Ici le présent profil indique une tranchée de 3,000 pieds, profonde de 25, ayant 1 p. 100 de pente ascendante et faisant courbe. Le déblai sera du gravier et des cailloux à la surface, et probablement du roc en-dessous.

On peut éviter cet obstacle, je pense, en inclinant la ligne davantage vers le sud, c'est-à-dire en la maintenant près de la rivière Thessalon; on arriverait ainsi, plus directement, avec moins d'inflexion, par une pente douce d'environ quatre milles. à la même élévation, et l'on rencontrerait la présente ligne presque à la station 2,650.

De là, l'espace de douze milles, sur un terrain sablonneux, à peu près sans reliefs notables, le terrassement se ferait avec le déblai des fossés latéraux. Quelques petits bois d'essences mêlées, parmi lesquelles de grands pins. Après quoi, pendant deux milles, travail plus considérable: tranchées à ouvrir en rochers de grès, et, à la station 3,360, nouvelle tranchée dans le grès, profonde de 25 pieds et longue de 1,000.

De ce point jusqu'à la distance de six milles et demi, (station 3,710), le terrain, formé de sable et de cailloux, demandera d'assez faciles travaux de terrassement et de pente. A cette station (3,710), il faudra ouvrir une tranchée, longue de 2,000 pieds et profonde, en moyenne, de 15 pieds, dans un terrain de même nature (sable et pierres roulées).

Nous voici rendus à la vallée de la rivière Mississagua, plaine plate et sablonneuse, de deux milles, jusqu'à la traversée de la rivière.

Sur la rive ouest, la berge est élevée de vingt pieds environ au-dessus du niveau ordinaire de l'eau et formée de sable; sur la rive opposée, elle est formée de roche et a vingt-cinq pieds. Il faudra là un pont d'une portée de 200 pieds.

A trois quarts de mille plus loin, tout sol uni, se rencontre la rivière Obatitgosing, qui nécessitera une portée de 75 pieds; puis une plaine de treize milles, parfaitement égale, tantôt sablonneuse et découverte, tantôt garnie d'une végétation clair-semée de pins et de peupliers; le terrassement à travers cette plaine se ferait avec le déblai des fossés.

Cela me conduit au passage de la rivière Blind, sur laquelle un pont de 100 pieds de portée suffirait; fondations sur roc, aux deux extrémités.

Sur la rive orientale, tranchée moyenne de cinq pieds, longue de 1,550, avec montée de 1 p. 100; mêmes travaux sur la contre-pente, pour descendre dans la vallée de la rivière Blind, que nous traversons ensuite; c'est une savane de bon fond, presque horizontale, plantée de frênes et de cèdres, et large de cinq milles, jusqu'à la station 4,852. De celle-ci au bout des premiers cent milles de notre levée instrumentale, le terrain est caillouteux et n'a que des pentes aisées; cette contrée est couverte de bons bois de chênes, érables, mérisiers et pins; et la ligne, en la traversant, touche par endroits le lac Huron.

Toutes les rivières mentionnées ont des crues de 4 à 5 pieds après la fonte des neiges, et plusieurs sont barrées par des écluses de scieries, qui les gonflent et les font déborder le printemps et l'automne.

En reprenant ma reconnaissance de la station 4,296, point où finissent mes relevements de précision, j'ai exploré, vers l'est, une sortie du plateau uni, élevé d'environ cinquante pieds au-dessus du lac Huron; à la distance de cinq milles, je suis arrivé à une petite rivière, dont le bord, par une pente douce, m'a conduit au lac, sur un point où vient aussi tomber un autre cours d'eau. Pour la traversée de ce confluent, il faut une portée de 50 pieds; roc sur les deux rives. De là on aurait à établir le terrassement le long du rivage du lac, en partie dans l'eau — plus d'un mille — et sur presque tout cet espace, dans le bord sans profondeur d'un fond de sable, et par de petites anses de quatre pieds d'eau. Cette chaussée conduirait aux plans, naturellement horizontaux, de la vallée de la rivière aux Serpents, en passant tout près des scieries à vapeur de M. Walsh, où les barges viennent charger. La vallée, à l'ouest de la rivière, jusqu'à la distance de six milles et demi, est parfaitement unie; le sol est d'argile et couvert de brûlés de cèdres et de pins.

Pour la traversée de la rivière un pont d'une portée de 100 pieds serait suffisant; on trouverait, je pense, le roc à une petite profondeur.

Jusqu'à la rivière, le pays a été dévasté par les incendies et est impropre à la colonisation. En s'avancant un demi-mille au-delà, sur la rive orientale et parallèlement au cours d'eau, on arrive au relief de terrain situé entre la rivière aux Serpents et la rivière des Espagnol. C'est un monticule de roche, haut d'environ 45 pieds et coupé par un ravin naturel. Il y faudrait faire une tranchée de 300 pieds, profonde de 20 pieds, avec un terrassement de sortie, du côté sud, — haut de 10 pieds et long de 3,000. Ces travaux conduiraient à un terrain plat, qui s'étend jusqu'à la baie des Espagnol, distance de deux milles, où commence une vallée, bordant la baie et la rivière, parfaitement unie, ayant un sol argileux et couverte principalement, pendant plusieurs milles, d'arbres renversées par le vent, puis on passe à travers des brûlés d'épinettes, larges d'un demi-mille à un mille et fort longs, en rencontrant çà et là des élévations garnies d'érables. A dix-huit milles du lac Huron, nous traversons la rivière des Espagnol, à l'endroit où tombe la petite rivière McGee, sur le côté est. Les rives sont élevées d'environ 15 pieds et formées de sable; la rivière ici est large de 300 pieds et profonde de 12.

Nous suivons les terrains plats qui bordent la rivière McGee, sur le côté sud, où l'on traverserait à environ deux milles de l'embouchure, par une arche de 24 pieds.

Nous remontons par là l'espace de dix-huit milles; le terrain s'élève en pentes douces, et nous laissons derrière nous quatre rapides dans la rivière, dont la dénivellation totale est d'environ soixante pieds. Nous entrons ensuite en plaine ouverte; au bout d'environ trois milles, nous nous engageons dans une savane plantée d'épi-

nettes, à travers une vallée. Rendus à un mille au nord du lac Long, nous prenons une direction parallèle à ce lac, pour atteindre le lac appelée White-Fish-Home. De là nous allons au sud-est jusqu'à l'endroit qui porte le nom de Cinquième-Portage, sur le lac Long; nous passons un gros ruisseau. En longeant celui-ci l'espace d'un mille vers l'est, on irait franchir le rétréci du lac Long par un pont d'une portée de 50 pieds. La ligne menée toujours vers l'est, de manière à passer entre le lac N° 1 et le lac N° 2, rencontrerait là une petite butte rocheuse de quinze pieds, dans laquelle il y aurait à faire une tranchée de 10 pieds sur une longueur de trente seulement. J'ai pris ensuite, comme le montre mon plan-esquisse, par les rives méridionales des lacs N°s 3, 4, 5, 6 et 7, en droite ligne vers l'est; mais on pourrait aller passer au nord des lacs 5, 6 et 7, à travers une vallée naturellement unie. Sur le parcours que j'ai suivi on peut établir une ligne sans grands travaux; une partie du déblai se ferait au flanc de collines et le remblai avec de la terre glaise et du sable pris sur place. On rencontrerait quelques petits tertres rocheux d'une douzaine de pieds de hauteur, et de bonnes plaines entre les lacs. Distance: cinq à six milles, de là nous nous sommes dirigés droit sur l'est, à travers des prairies sèches et planes, pendant environ quatre milles, puis le long de la rive sud du lac N° 14; nous avons passé la chaîne des lacs entre les N°s 15 et 16; nous sommes entrés dans une vallée unie, et, en prenant la direction indiquée sur mon plan-esquisse, par des bois d'épinettes rouges, cèdres et peupliers-baumiers, nous sommes parvenus au lac N° 18, environ six milles plus loin. A cet endroit le terrain commence à se hérissier de petits mamelons de terre argileuse. Nous traversons un étroit courant d'eau entre deux lacs. Sur la rive orientale du lac N° 18, commence à apparaître le granit. Nous montons environ quarante pieds dans l'espace d'un quart de mille, et nous arrivons sur un plateau d'un mille; nous traversons un chemin de chantier, et nous descendons au lac N° 20 par une côte douce et une vallée d'un mille, sans rencontrer d'autre relief qu'une faible crête rocheuse. La traversée a lieu au lac 20, très-peu profond et ayant un lit d'argile; une chaussée de castors en élève les eaux de quatre pieds. Nous prenons ensuite le portage entre les lacs N°s 20 et 21; c'est une vallée où se rencontre une chaîne d'éminences d'argile, probablement à noyau rocheux, haute de 40 pieds et large de 300; le terrain de chaque côté est presque de même niveau. Cette vallée mène directement au lac N° 21, source de la branche orientale de la rivière Mataze-nazing, qui va se jeter dans le lac Huron à Collin's-Inlet. La ligne suit la rive nord et est du lac N° 21, tantôt sur des pentes latérales tantôt sur des terrains plats, jusqu'au vallon d'une petite rivière qui s'échappe du lac N° 22; ce vallon, à sol argileux, est large d'un mille; après quoi se présente une faible élévation granitique, courant du nord au sud, où il faudra percer une tranchée, profonde de 15 pieds, longue de 600; la ligne passera sur la rive sud du lac N° 22. A cet endroit on a devant soi une vallée de trois milles (direction E.N.E.), parfaitement unie, à la limite de laquelle se trouve un petit lac ou mare, qui est la tête de ce qu'on appelle la rivière de la Savane (*Swamp Creek*); de l'autre côté s'étend une large vallée plate, bordée de bas-fonds unis à sol argileux en approchant de la rivière Wahnapiabi; ce pays plat a été entièrement dévasté par les incendies, qui en ont dévoré tout le bois et jusqu'au sol végétal; le terrain est de glaise forte et, dans toute son étendue, a une pente presque imperceptible. La traversée de la Wahnapiabi sera d'environ 200 pieds; sous-sol argileux. De ce point vers le sud-est on suit la rive plate de la rivière, quatre ou cinq milles, jusqu'à la traversée d'un gros ruisseau de 50 pieds, dont les bords s'élèvent de 10 pieds au-dessus de l'eau et sont unis; puis, tournant à l'est, on monte par une pente aisée au point culminant des terres; ce côté est d'argile, probablement jusqu'à 12 pieds de profondeur; il y aura à faire là une tranchée de 800 pieds, profonde de 12 à 15. On entre ensuite dans une bonne vallée. En nous y avançant un mille vers le sud-est; puis deux milles vers l'est, nous avons atteint le lac N° 23, à l'entrée duquel il y aura à faire un déblai en roc granitique, par pente latérale aisée, sur un espace de 300 pieds, et une chaussée de 500 pieds à travers une anse très-peu profonde. De la rive ouest du lac, il y a ensuite une traversée inévitable à une file; longueur de la traversée, 500 pieds, hauteur 30 pieds. Entre cette file et l'île N° 2, le chenal à passer n'a que 30 pieds. Sur la rive est du lac, avec un terrassement haut de 10 pieds

et long de 1,000, on arriverait à une vallée unie. Nous l'avons passée en nous dirigeant d'abord vers l'est, l'espace d'un mille et demi, puis vers le sud-est, pendant encore un mille et demi; ensuite en obliquant un demi-mille nous avons atteint un petit relief rocheux, que l'on franchirait au moyen d'un léger terrassement d'accès ayant environ 0-50 p. 100 de pente, et d'une tranchée de 10 pieds, sur 300 pieds de longueur, à la sortie de laquelle on aurait une descente aisée d'un mille. De là, vers le sud-est, en tournant par une seule courbe trois petits lacs, sur un terrain qui n'exigerait que le terrassement ordinaire, on parvient à une vallée courant S.S.E., à sol argileux, située entre des collines granitiques et hautes de quarante pieds, faisant des chaînes presque droites jusqu'à la distance de dix milles et larges de 500 à 600 pieds. Cette contrée est par endroits tout-à-fait découverte, mais elle est plus généralement hérissée de troncs d'épinettes noircis par le feu et morts. De cette vallée, en inclinant au sud-est, on se rend à la première traversée de la rivière des Français, par un terrain presque uni. Le principal chenal présente une largeur de 600 pieds et, dans la moitié de cet espace, une profondeur de 30 pieds; le courant est très-fort et l'eau n'y gèle point. Les deux rives sont rocheuses. De l'autre côté du grand bras se trouve aussi une dépression de terrain ou vallon. A la distance d'un mille en droite ligne, on rencontre la branche du milieu, qui ne demande qu'une traversée de 60 pieds; il y a là environ deux pieds d'eau, formant un petit rapide. Les rives sont élevées d'environ vingt-cinq pieds, et il faudrait des culées de quinze pieds établies sur le roc. La vallée qui se présente ensuite est accidentée, et exigera environ 15,000 verges cubes de remblais, et une tranchée d'un demi-mille dans un terrain argileux, sur une pente ascendante de 1 p. 100, conduisant à un plateau horizontal et magnifique. Après un parcours de deux milles et demi dans une direction presque toujours franchement est, sur ce plateau, nous arrivons aux rapides du Cheval, autrement dit à la dernière traversée de la rivière des Français, sur laquelle il faudra un pont de 100 pieds; fondations sur roc, et hauteur de 25 pieds au-dessus du niveau de l'étiage ordinaire. Au-delà, le pays, sur un espace d'un mille, est légèrement entrecoupé de petits tertres rocheux entourés par des parties de terrain horizontales. Après ces légers reliefs, on entre dans une plaine unie et longue de deux milles, pour aller à la traversée de la rivière du Doré; de là, dans la direction du sud-est, pendant environ quinze milles, on chemine à travers des terrains plats, propres à la colonisation; le sol, formé de marne argileuse, est garni de différentes essences d'arbres: chêne blanc, orme de montagne, érable, merisier, bois-blanc, bois de fer, pruche et cèdre.

Les traversées, à la rivière du Doré, seront d'environ 100 pieds. Fond sableux et rives argileuses jusqu'à une faible profondeur.

Cet endroit est propre à devenir le point de jonction des différentes lignes projetées qui viendraient de l'Ontario et de Québec, car il réunit les avantages de la commodité du terrain et de l'abondance du bois, en même temps qu'il forme un grand plateau de sol cultivable.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

WILLIAM MURDOCK,

Ingénieur contrôleur de la division W.

A SANDFORD FLEMING, écr.,

Ingénieur en chef,

du chemin de fer du Pacifique.

RAPPORT, CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, DIVISION A, 1879.

OTTAWA, 1er mars 1880.

A SANDFORD FLEMING, écr., C.M.G.

CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le 30 avril dernier, je reçus de vous avis verbal de me tenir prêt à faire certains travaux demandés par le ministère des chemins de fer et canaux.

En conséquence, pendant le mois qui suivit, je fis faire et préparer des tentes et autres choses nécessaires, afin de n'éprouver aucun retard lorsque mon personnel serait nommé pour me rendre de suite sur la scène des opérations.

## PERSONNEL NOMMÉ.

Le 20 mai je reçus avis que les messieurs suivants avait été choisis pour m'accompagner : M. T. D. Tylor, préposé au tracé des lignes ; M. E. J. Duchesnay, niveleur ; M. J. H. McGill Des Rivières, aide-niveleur ; M. A. De B. Tremaine, porteur de la règle ; M. F. F. Busted, M. G. G. Odell, porte-chaines.

Parti d'Ottawa le jour suivant.—Je partis d'Ottawa pour Pembroke, accompagné de mon commissaire des vivres M. Dyer, et je m'y procurai mes approvisionnements pour les premières cinq semaines de notre voyage, ainsi que des ustensiles de cuisine, des haches, trois bateaux, etc. Le 26, mon détachement fut entièrement formé et se composait de trente-huit personnes en tout. Mes compagnons étant arrivés à temps, nous partîmes le lendemain de Pembroke par le bateau à vapeur *John Egan* pour les Deux-Joachims, et ayant fait le portage, nous arrivâmes le même soir à la Roche Capitaine par le bateau à vapeur *Keepawa*.

Le lendemain (28) à 11 p. m. nous atteignîmes Mattawa, en apportant avec nous tous nos effets.

Nous restâmes à Mattawa pendant la journée du 29 pour arranger nos provisions en paquets commodes pour faire les portages, et nous achetâmes une autre chaloupe.

Le jour suivant (vendredi) nous quittâmes Mattawa et atteignîmes le premier portage sur la rivière de la Vase, venant du lac Winnipeg, lundi le 2 juin, et nous y campâmes. Le 3 juin fut employé à vérifier les instruments, à aiguiser les haches, et à faire le portage des provisions sur ce long parcours.

## COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS.

Partant d'un point environ 20 pieds au-dessus de la surface du lac Nipissingue, 404 pieds à l'est de la baie du Sud-Est, et près du débarcadère en eau profonde, j'examinai la contrée et tirai une ligne préliminaire dans une direction nord-ouest, en allant vers le lac Long, distance de 63 milles

## DÉTAILS DES TRAVAUX.

A partir du point dont je viens de parler le niveau s'élève jusqu'à la 40ème station ( $\frac{3}{4}$  de mille), en passant sur le versant des collines et dans la vallée d'un petit cours d'eau ; de là le terrain est presque de niveau jusqu'à la 110ème station (2ème mille), en passant sur un terrain marécageux parsemé de buttes rocheuses. Puis il s'abaisse jusqu'à la 160ème station (3ème mille).

## LE BOIS.

Jusqu'à cette station le bois est en général le pin blanc et rouge, avec de l'érablé, de l'épinette rouge et blanche, du cèdre et du tremble ; il n'y a que peu de bois sur quelques-uns des marais. La contrée est de nouveau généralement unie jusqu'à la 260ème station, où le tracé coupe le ruisseau de l'Argile à la station 168, et la rivière à la Vase, à la station 216.

## LIGNE ABANDONNÉE.

A partir de la 260ème station, le tracé le plus direct et le plus court d'un mille et demi, passerait à travers un pays plat, et marécageux, n'ayant que peu de roc, et quelques collines de sable et d'argile. Mais à cause du niveau peu élevé des marais, dont quelques parties n'ont que 5 pieds au-dessus du niveau reconnu du lac Népissingue, cette partie de la ligne a dû être abandonnée.

Vos instructions nous disaient de conserver une hauteur de 20 pieds au-dessus du lac Nipissingue, pour le cas où l'on construirait le canal de l'Outaouais et du lac Huron, conséquemment, à la 260ème station, la ligne incline plus au nord, en courant à travers quelques marais, et buttes de roc, versants de collines, etc, et atteint la rive ouest de Side Lake à la station 352 ( $6\frac{3}{8}$  milles). En longeant le Side Lake, le sol est généralement rocheux jusqu'à la 270ème station, (7ème mille) puis à la 377ème station, la ligne atteint le lac La Crose, qui, sur une longueur de 660 pieds devra être traversé au moyen d'un pont sur pilotis ; la plus grande profondeur de ce lac est de 30 pieds, et le niveau de l'eau est à 22 pieds au-dessus du lac Nipissingue.

A partir de cet endroit, le terrain s'élève graduellement, et à la 540<sup>ème</sup> station atteint une hauteur de 110 pieds au-dessus du lac Nipissingue.

A la 506<sup>ème</sup> station, il faut traverser la rivière Chippawa au moyen d'un pont de 30 pieds, avec culées de 30 pieds d'élévation.

Le bois entre les 160<sup>ème</sup> et 540<sup>ème</sup> stations, est généralement mêlé, et se compose d'épinette rouge, d'épinette blanche, de pruche, de pin rouge et blanc, de cèdre, de sapin, avec du tremble et des aulnes.

La surface du terrain est en certains endroits accidentée et rocheuse avec certaines étendues planes de sable et de cailloux, d'argile sablonneuse, et de marais. Il y aurait des tranchées et des remblais assez considérables.

#### VISITE D'UN CHEF SAUVAGE.

Je fais ici une petite digression. Pendant que je faisais mes explorations à cet endroit, le chef des Sauvages du lac Nipissingue fit une visite à mon camp et me dit que les Sauvages ne voulaient pas qu'aucune ligne de chemin de fer ou autre traversât leur réserve, et il m'informa qu'il y avait un endroit très propice pour un chemin de fer en remontant la rivière Chippewa, et qu'ayant atteint la tête des rapides, je trouverais une contrée très-unie au nord des collines Taylor, s'étendant jusqu'aux chutes de la Boucane, sur la rivière à l'Esturgeon; nous étions alors aux pieds de ces collines (Taylor).

Connaissant les difficultés qui nous attendaient, parce que déjà descendu ces collines pendant une exploration, six ans auparavant, je décidai de faire un essai dans la vallée de la rivière Chippewa tout en continuant mes travaux.

Je fis une exploration jusqu'à la contrée unie, et je découvris que la montée était beaucoup trop raide, mais je continuai tout de même, sachant que les Sauvages diraient que je refusais de tenir aucun compte de leur demande, si je ne faisais pas une exploration réelle avec les instruments,—

#### ESSAI DANS LA VALLÉE DE LA CHIPPEWA.

Je fis donc tracer et prendre le niveau d'une voie par la vallée de la Chippewa.

Sur une partie de la distance, environ 80 chaînes, je trouvai une montée de cent soixante et dix (170) pieds, et cela après avoir allongé la ligne afin de gagner de la distance, mais l'élévation de la rivière est d'environ 200 pieds en 80 chaînes, ce qui donne  $2\frac{1}{2}$  pour 100.

#### CONTINUATION DE LA LIGNE.

A partir de la station 540 il y a déclivité graduelle jusqu'à la station 796 (15<sup>ème</sup> mille) où la surface n'est qu'à 10 pieds au-dessus du lac Nipissingue; il faudrait ici faire un remblai de 20 pieds sur une longueur d'environ 8 chaînes; il faudrait aussi traverser un grand nombre de petits cours d'eau qui coupent cette dernière distance ainsi que la rivière Duchesnay, dont un pont aurait 60 pieds d'ouverture, faire des remblais profonds mais pas très-longs, ainsi qu'un grand nombre de tranchées, la plupart dans du sable mêlé de cailloux et un peu de roc.

Bois qui couvre ce pays—Le pin blanc, le cèdre, la pruche, le bouleau, l'épinette rouge, l'épinette blanche, l'érable, etc., abondent.

La surface est composée principalement de roc solide ou détaché et de sable mêlé de cailloux.

En continuant jusqu'à la 995<sup>ème</sup> station (19<sup>ème</sup> mille), la ligne arrive aux pieds des collines Taylor. Cette dernière distance d'environ quatre milles n'a qu'une seule tranchée de quelque importance, qui a en moyenne 15 pieds de profondeur sur une longueur d'environ 7 chaînes, et seulement trois cours d'eau, dont un de 20 pieds de largeur, qui nécessiteraient des culées de 25 pieds de hauteur. En général le sable mêlé de cailloux forme la surface.

Plus loin, à partir de la 995<sup>ème</sup> station jusqu'à la 1,160<sup>ème</sup> (22<sup>ème</sup> mille), la ligne s'élève jusqu'au sommet des collines Taylor, montant diagonalement jusqu'à une hau-



teur de 200 pieds au-dessus du lac Nipissingue (839 pieds au-dessus du niveau de la mer).

En général, les tranchées sur cette distance sont de roc, de sable et de cailloux, et de sable sur le versant des collines. Au sommet une tranchée de 30 pieds sera nécessaire sur une longueur d'environ 8 chaînes à travers du sable mêlé de cailloux, avec indication de roc sous-jacent.

Le bois se compose généralement de pruche, de sapin, de pin, de merisier, de cèdre et de tilleul.

La 1,167<sup>ème</sup> station atteint un plateau marécageux parsemé de quelques petits monticules de sable et de cailloux jusqu'à la 1,300<sup>ème</sup> station (24 $\frac{3}{4}$  milles). Quelques petits ponts, dont un de 20 pieds d'ouverture, seront nécessaires sur le ruisseau qui coupe cette prairie.

Vallée de la petite rivière à l'Esturgeon.—A partir de la 1,300<sup>ème</sup> station la ligne passe à travers une contrée assez accidentée jusqu'à la 1,450<sup>ème</sup> station (27 $\frac{1}{2}$  milles), où elle atteint sa plus grande élévation, savoir, 220 pieds au-dessus du lac Nipissingue (859 pieds au-dessus de la mer). Cette partie de la ligne passe dans la vallée immédiate de la petite rivière à l'Esturgeon, qui est elle-même traversée au moyen d'un pont de cent pieds de longueur avec culées de 25 pieds de hauteur.

Il y a un grand nombre de tranchées dans le roc de peu d'importance et quelques remblais passablement profonds, mais étroits, le plus considérable étant de 20 pieds de hauteur sur 10 chaînes de longueur. Tranchées dans le roc, le sable et le sable mêlé de cailloux.

Amélioration de la ligne.—A partir de la 1,350<sup>ème</sup> station, on pourrait améliorer la ligne en la raccourcissant d'un demi-mille; et cela en appuyant plus à l'ouest pour éviter une courbe aiguë vers le nord, mais nécessairement la tranchée sera changée, et le talus beaucoup plus grand.

Vallée de la rivière à la Boucane.—A partir de la 1,450<sup>ème</sup> station jusqu'à la 1,710<sup>ème</sup> (32 $\frac{1}{2}$  milles), la ligne suit en général la vallée de la rivière à la Boucane.

La direction du pays nous force à agir ainsi, ce qui cependant augmente la distance, et cause une divergence d'un demi-mille vers le nord; on a essayé une route plus directe, mais elle était impossible à cause des rampes.

Une ligne de ceinture a été construite de la station 1,484 x 97 à 1,832 x 96 de la ligne principale, qui est un demi-mille plus courte que la ligne principale mais qui n'offre pas d'aussi bonnes rampes. Le long de la vallée de la rivière à la Boucane les rampes descendent toutes vers l'ouest.

La rivière elle-même doit être traversée trois fois; deux ponts de 60 pieds de longueur et un de 40 pieds seront nécessaires; il faudra aussi s'éloigner de la rivière sur une certaine distance.

Il y a quelques tranchées dans le roc sur cette section, et des remblais considérables à cause de l'élévation de la rivière à la Boucane.

Le bois dans cette section est presque tout brûlé, il ne reste plus que quelques épinettes, des sapins et des aunes; la surface est de roc, d'argile légère et de marais.

#### ABORDS DE LA RIVIÈRE À L'ESTURGEON.

La ligne à la traverse de la rivière à la Boucane est à plus de 4,000 pieds au nord-est de la rivière à l'Esturgeon, au grand Coude. De la station 1,710 en avançant, elle court en montant graduellement vers la rivière à l'Esturgeon à cause des collines situées au nord, et à la station 1,877 (36 $\frac{3}{4}$  milles) le tracé arrive sur ses bords, et ne se trouve qu'à 400 pieds de la rivière.

Terrain de surface et bois.—La surface du pays est généralement unie, mais sur une distance d'un mille dans la première partie du parcours de la ligne elle est coupée de nombreuses coulées. Sable et argile avec un peu de roc à la surface.

Traverse de la rivière.—A la 2234<sup>ème</sup> station il faut traverser la rivière Otanacamigosi au moyen d'un pont de deux arches de 80 pieds chacune, avec culées et pilier de 18 pieds de hauteur. On trouve ici du pin, de l'épinette blanche et rouge, du cèdre, du merisier, du sapin, et des aunes.

Quittant la rivière à l'Esturgeon à la station 2,270, et traversant la rivière Odell à la 2,276ème station au moyen d'un pont de 80 pieds d'ouverture avec culée de 22 pieds de haut, puis s'élevant jusqu'à un plateau 50 pieds plus élevé que le précédent il faudra faire un remblai considérable.

De là, à travers une contrée unie jusqu'à la 2,640ème station (50ème mille) la ligne près du milieu de cette distance atteint à 80 chaînes de la rivière à l'Esturgeon, et à l'autre extrémité elle arrive à moins de 500 pieds de la rivière.

Sol et bois.—Cette belle étendue de sept milles ne contient que peu de roc qu'on peut éviter; le sol est de sable mêlé de cailloux, d'argile, de sable et de marne sablonneuse. On traverse un grand nombre de cours d'eau très peu considérables, que j'ai inscrits sous forme de tableau pour plus de commodité, avec le reste du tracé. Le pin, l'épinette rouge et blanche, le sapin, le merisier, le cèdre, l'érable et le frêne abondent; il y a aussi du bois brûlé.

#### VALLÉE ET RIVIÈRE TAMAGAMING.

A partir de la station 2,650 (55½ème mille), la ligne passe au-dessus d'une coulée profonde, à la 2,670ème station, dans laquelle coule le ruisseau du Serpent, avant d'atteindre les hautes terres à gauche de la rivière Tamagaming, dont on approche par une rampe d'environ 30 pieds en 60 chaînes, et qui devra être traversée par un pont de deux arches de 60 pieds et dont le tablier sera à trente pieds au-dessus de l'étiage; il faudra faire ici un remblais d'une hauteur moyenne de 15 pieds sur une longueur de 15 chaînes.

Puis la ligne s'élève de 30 pieds en 33 chaînes, jusqu'à un plateau élevé, station 2,860, et ensuite redescend par un pays accidenté jusqu'à la station 2,930.

Traversant le ruisseau de l'Eau Noire à la 2,901ème station, où il faudra faire un remblai de 30 pieds de hauteur sur 7 chaînes de largeur, puis un certain nombre de tranchées qui, prises ensemble, auront une moyenne de 15 pieds de profondeur sur 45 chaînes.

Sol et bois.—Sur cette étendue on trouve presque partout du sable mêlé de cailloux, avec roc sous-jacent; la marne sablonneuse forme aussi une grande partie du sol de surface; il n'y a que peu de marais et une petite quantité de roc.

Le bois se compose de pin, de merisier, d'épinette, de cèdre, de sapin, de frêne, de chêne et d'aulnes.

On pourrait essayer de s'écarter au 53ème mille de la ligne tracée, en restant près de la rivière, c.-à-d., à gauche de la ligne, et s'y rattacher de nouveau à ou près de la station 2,930. Par ce moyen on pourrait quelque peu réduire la descente rapide entre les stations 2,860 et 2,927, et changer pour le mieux les tranchées et remblais.

#### LE TERMINUS.

De la station 2,930 à la 3,310ème station (62¾ milles), la dernière partie de la ligne passe surtout près de la rivière, le terrain est uni et droit, il n'y a pas beaucoup de tranchées mais presque partout des remblais. Il faut presque sur toute la longueur de ce parcours faire des remblais à cause des crues du printemps. Il y a un grand nombre de petits rochers qu'il faudra percer soit d'un travers à l'autre soit de côté, mais aucun d'eux n'est considérable. Il faudra aussi traverser un nombre de cours d'eau, dont deux, le ruisseau Pebble, à la station 2,975, devra être franchi par un pont de 40 pieds, et un autre, à la station 3,140, par un pont de 25 pieds.

Sol et bois.—Le sol de surface se compose principalement de sable mêlé de cailloux, de marne sablonneuse, d'argile, de sable et de gravier mêlé de cailloux.

Il y a du pin rouge et blanc, du merisier, de l'épinette, du cèdre, de l'épinette rouge, du frêne, du sapin, de l'érable, et quelques petits pins résineux; le bois sur une partie de ce parcours est brûlé.

Marais.—Les marais le long de ce tracé ne sont pas mauvais en général, mais partout où il y avait des dépôts mous ou profonds, je les ai fait sonder comme je l'indique sur le profil.

La rivière à l'Esturgeon, depuis sa source jusqu'au lac Nipissingue, a environ 130 milles de long ; elle est rapide en plusieurs endroits, mais il existe cependant de longues étendues d'eau tranquille. Elle coule vers le sud-est, à travers une contrée généralement accidentée, mais qui offre cependant sur ces bords des facilités pour y établir un chemin de fer.

Elle baigne une superficie d'environ 2,300 milles carrés. Le lac Tamagaming, situé à environ 30 milles à l'est de la rivière à l'Esturgeon, est un de ses principaux tributaires. Il a environ 200 milles carrés et se décharge par une rivière du même nom, ayant 28 milles de long, et se jetant dans la rivière à l'Esturgeon à environ 37 milles de son embouchure.

La rivière du Maskinongé, qui est une autre branche, coule de l'ouest à 52 milles du lac Winnipeg et sert de décharge à une étendue considérable de lacs.

À environ 115 milles plus haut, la rivière principale de l'Esturgeon se divise en deux branches de peu d'importance.

Crues du printemps.—La ligne qui longe la rivière se trouve inévitablement pendant près de vingt milles sur un terrain bas, et à cause des inondations du printemps le bords doivent être élevés en quelques endroits, mais non pas à une hauteur considérable ; à plusieurs places le long de la rivière on a observé et noté le niveau des hautes eaux.

On pourrait à l'eau basse faire sauter une partie du barrage naturel de rochers aux chutes de la Boucane sur la rivière à l'Esturgeon sur une longueur d'environ cinq cents pieds de largeur en amont de la chute ; par ce moyen l'eau du printemps pourrait s'écouler plus rapidement et resterait conséquemment à un niveau peu élevé.

Les collines Taylor.—Ainsi nommées sur le plan—sont un contrefort des Laurentides ou chaîne Laurentienne, ayant ici un caractère entièrement gneissoïde (granit bâtard) très dûre et résistant, et aux endroits où l'on en trouve des couches considérables il serait très propre aux constructions, mais très dur et très difficile à tailler. La même formation existe des deux côtés de la rivière à l'Esturgeon. En quelques endroits j'ai vu des indices de fer, mais d'aucun autre minéral, à l'exception du mica, qui était cependant de qualité très inférieure.

Ces contreforts, après avoir laissé à Mattawa le côté de la rivière qui se trouve dans la province de Québec, courent le long de la rivière Mattawa, des deux côtés des lacs Talon et de la Trinité, ainsi que sur la rive nord du lac Nipissingue, et coupent la rivière à l'Esturgeon entre le 10ème et le 14ème mille en amont de son embouchure. Tout le roc qu'on a rencontré sur le parcours de ce tracé a le même caractère.

Le sol.—Celui qui serait propre à l'agriculture se trouve limité aux rives du lac Nipissingue, au nord des collines Taylor, et sur les bords immédiats de la rivière à l'Esturgeon. La plus grande partie étant de la marne sablonneuse, (mélange de sable fin et d'argile) sur presque tous les terrains plats de la rivière à l'Esturgeon, se compose d'alluvions, de même que le delta à l'embouchure de la rivière à l'Esturgeon, dont les bords sur une distance de deux milles de son embouchure sont aussi formés d'alluvions.

Le haut de la rivière, où l'on a tracé la ligne, est de même nature, et ses rives paraissent augmenter chaque année.

J'ai vu au nord des collines Taylor quelques clairières dont le sol paraissait être de même nature.

L'argile en quelques endroits se trouve à la surface, et en d'autres endroits on trouve un dépôt végétal.

Les marais ne sont pas considérables, le sous-sol est sablonneux, et la surface se compose en général d'un dépôt végétal.

Sur les rives du lac Nipissingue on trouve un mélange de terres, rocheuses en quelques endroits, produisant de l'érable et du merisier rouge, et ayant à la surface un peu de terre végétale qui produirait un assez bon rendement pendant quelques années, mais qui s'épuiserait bientôt sans l'emploi d'engrais.

Le bois.—L'importance du bois le long de cette ligne demande une mention spéciale quant à sa quantité, sa grosseur et sa qualité, et son existence dans une localité particulière quelconque désigne généralement la nature du sol.

Pinus Genus.—D'abord, le plus important et le abondant, nous trouvons le pin blanc ou pin de Lord Wymouth (*Pinus strobus*), en quelques endroits très-gros, et partout en abondance le long de la ligne.

Puis, le pin rouge ou de Norvège (*P. resinosa*), beaucoup plus disséminé sur ce parcours, mais abondant en quelques endroits, (*P. niger*). L'épinette noire est abondante, est l'arbre dont on tire l'extrait : il est bon et de grosseur raisonnable.

La pruche (*P. Canadensis*) abonde aussi, et de bonne grosseur ; on la trouve principalement près du lac, et un peu aussi sur la rivière à l'Esturgeon.

(*Lares pendula*). Le mélèze noir ou épinette rouge, (à Terre-neuve connue sous le nom de genévrier ou chêne de Terre-neuve,) dans la province de Québec sous le nom d'épinette rouge, de bonne grosseur et abondante.

(*P. Balsamea*). Sapin ou sapin pectiné dont on tire le baume du Canada, n'est pas très abondant.

(*P. rigida*). Pin résineux ou pin noir ; on ne le trouve qu'à ou près de l'extrémité de la ligne, et il est petit.

De la famille *Bentula* (*B. lenta*). Merisier rouge, le plus important, connu aussi sous le nom de merisier et acajou de montagne, très-abondant et de bonne grosseur.

(*B. Papyracea*). Bouleau blanc dont l'écorce sert à faire des canots ; une bonne quantité et gros.

De la famille *acer* ; celui qu'on rencontre le plus fréquemment est le (*Acer sacharinum*) ou érable à sucre, en différents endroits sur la ligne et de grande dimension.

(*A. nigrum*). Érable piqué ou noir, qui sert pour les meubles, mais pas très abondant.

Aussi (*A. desycarpum*). Érable tendre, en grande quantité sur la rivière.

(*A. Striatum*) on trouve aussi de l'érable striée—ou bois barré.

Le frêne noir ou d'eau, (*fraxinus samblicifolia*) en petite quantité le long de la rivière à l'Esturgeon.

Famille des peupliers (*Populus candicans*) Baume de Gilead.

Aussi (*P. trepida*) tremble, une bonne quantité, dont quelques-uns très gros.

Cèdres (*Thuja occidentalis*). Cèdre commun, une bonne quantité. (*Capressus thyoides*.) Cèdre blanc, en grande quantité.

On trouve aussi quelques ormes blancs (*Ulmus pendula*).

Il y a quelques chênes gris (*Luercus amligua*) dans bon nombre d'endroits.

Par places le glable ou tilleul (*tilia glabia*) pousse çà et là sur la ligne.

Aussi le cerisier à grappes, le cerisier noir, le cerisier sauvage, le noisetier ou coudrier sauvage, avec une grande variété d'arbustes fruitiers.

#### RECONNAISSANCE DE SERVICES RENDUS.

Avant de terminer cette partie de mon rapport, je désirerais dire que je suis heureux de reconnaître ce que le département doit et ce que je dois moi-même personnellement à tous et à chacun des membres du personnel que j'ai eu sous mes ordres, pour leur énergie, leur bonne volonté, et pour leur conduite de gentilhommes pendant cette entreprise.

A M. Henry K. Dyer fut confié la tâche difficile de transporter les provisions de Mattawa, au siège de nos opérations, et la preuve qu'il a bien rempli son devoir c'est que nous avons toujours été bien pourvus en temps convenable, de toutes nos provisions. J'ajouterai aussi que la carte de 4,000 pieds est complétée, et aussi une carte de 400 pieds de la ligne, avec profil, et environ 1,600 sections transversales au crayon ; il ne reste à faire que les tracés, et j'aurai alors l'honneur de vous soumettre tous les documents.

Le nombre de jours de travail en campagne a été de 145. Le tracé préliminaire,—distance de 3,310 chaînes, soit en moyenne 23 chaînes (environ) par jour, a été fait et en outre on a tiré une ligne d'essai sur une distance d'environ 120 milles à travers un pays très-accidenté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. A. AUSTIN, I. C., A. T. F.,

Ingénieur-dirigeant.

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE—DIVISION A.—1879.

## LISTE des constructions.

Description.	No. de constructions.	Dimen- sions.
Ponceaux .....	104	10
Egouts .....	16	.....
Construction .....	1	30
do .....	1	25
do .....	2	20
do .....	4	15
Pont sur tréteaux (lac la Crosse).....	1	621
do .....	1	20
Pont sur pilotis (rivière à la Boucane).....	2	60
Pont, système Howe, do .....	1	40
do 2 arches de 80 pieds .....	1	160
do 2 do de 60 do .....	1	120
do 1 arche .....	1	100
do 1 do .....	1	80
do .....	3	60
do .....	4	40
do .....	1	20

## TERRE de surface sur la ligne.

Description.	Longueur en chaînes.	Longueur en milles.	Per- cent- age.
Sable et cailloux .....	926.94	17.55	28
Marne sablonneuse .....	761.42	14.42	23
Marais, sablonneux .....	529.68	10.03	16
do dépôt de matières végétales.....	331.05	6.26	10
Roc solide .....	297.95	5.64	9
Roc détaché.....	198.63	3.76	6
Glaise.....	165.53	3.15	5
Gravier.....	99.31	1.88	3
Total.....	3,310.51	62.69	100

## Bois sur le parcours de la ligne.

Description.	Longueur en pieds.	Longueur en milles.	Per- cent- age.
Pin blanc.....	728.31	13.79	22.00
Epinette.....	496.58	9.40	15.00
Cèdre .....	314.50	5.59	9.50
Epinette rouge.....	297.95	5.64	9.00
Bouleau rouge .....	231.74	4.39	7.00
Pruche .....	198.63	3.76	6.00
Bouleau blanc.....	165.52	3.15	5.00
Péuplier .....	165.52	3.15	5.00
Bois brûlé.....	165.52	3.15	5.00
Erable plane .....	132.42	2.50	4.00
Tremble .....	99.32	1.88	3.00
Erable à sucre .....	99.32	1.88	3.00
Pin rouge.....	66.21	1.25	2.00
Aulnes.....	66.21	1.25	2.00
Frêne.....	33.11	0.62	1.00
Orme.....	16.55	0.31	0.50
Chêne.....	16.55	0.31	0.50
Herbe.....	16.55	0.31	0.50
Total.....	3,310.51	62.69	100.00

TABLEAU des distances.

De la baie du Sud-Est, lac Nipissingue, en allant vers le nord-ouest, vers le lac Long.	Longueur en chaînes.	Longueur en milles.
Longueur en ligne directe.....	2,949-75	55-866
do de la ligne d'essai.....	3,310 51	62 699
Ligne directe, plus courte que la ligne d'essai, de.....	360-76	6-832
Longueur droite.....	2,288-94	43-350
do en courbes.....	1,021-57	19-347
Courbe maxima 4°.....		
Montée maxima en allant vers l'ouest 1 par cent.....		
do do l'est 0-75 par cent.....		

## Courbes.

Description.	No. de courbes.	Longueur en chaînes.
Courbes 4°.....	36	351-43-1
do 3°.....	23	223-16-1
do 2° 30'.....	8	60-81-6
do 2°.....	36	312-51-1
do 1° 30'.....	6	40-80-6
do 1°.....	4	26-84-8
do 0° 30'.....	1	6-00-0
Longueur totale (milles, 19-35), par cent 29-26.....	114	1,021-57-3

SANDFORD FLEMING, écrivain, C.M.G.,  
Ingénieur en chef.

OTTAWA, 14 février 1880.

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, EMBRANCHEMENT DU SAULT SAINTE-MARIE,  
RAPPORT D'ALFRED BRUNEL, I. C., FÉVRIER 1880.

*Explorations.*

CHER MONSIEUR,—Me conformant à vos instructions du 12 novembre 1879, je me rendis à Collingwood le 13, et je m'y procurai des provisions, des chiens, et j'engageai des hommes pour mon voyage, que je prévoyais devoir durer deux mois.

Le premier bateau à vapeur que je pus prendre ne partant que le mercredi 19 novembre, le détachement fut prêt à s'embarquer; dans l'intervalle je reçus votre lettre d'instructions.

Une forte tempête de neige, suivie d'un très gros temps empêcha le bateau de partir de Collingwood avant le 21; il atteignit Killarney le lundi, 24, après avoir été obligé de rester dans une baie à l'entrée du lac Huron pendant près de 30 heures, à cause du mauvais temps. Je jetai mon premier camp dans le voisinage du village de Killarney, et je m'enquis auprès des habitants de la meilleure manière de me rendre au point où devaient commencer mes opérations, au confluent des rivières Vermillon et des Espagnols.

J'ai trouvé des différences d'opinion nombreuses sur la route à suivre, vu qu'il n'existait que deux chemins pour se rendre de l'autre côté de la chaîne de montagnes, située en arrière de Killarney; soit par Collin's Inlet, soit par la rivière du Poisson Blanc. Je choisis cette dernière rivière, qui est un cours d'eau d'une centaine de pieds de largeur à son embouchure, et servant de décharge à la chaîne de lacs qui

mènent au lac du Poisson Blanc, et se jette dans la baie Georgienne, à environ mi-chemin entre Killarney et le Petit Courant.

Je quittai Killarney avec mon détachement dans un bateau de pêche, le 26, à midi, et j'arrivai à moins de quatre milles de l'embouchure de la rivière vers la nuit, orsque nous fûmes arrêtés soudain en donnant contre un rocher; comme nous ne pouvions voir le chenal, qui est très difficile, j'en vins à la conclusion de camper au premier endroit favorable sur la rive.

Le lendemain, jeudi 27, il plut beaucoup toute la journée, et nous fûmes forcés de rester dans le camp. Le vendredi nous partîmes de nouveau pour atteindre l'embouchure de la rivière, mais nous avions à peine fait un mille que nous fûmes arrêtés par la glace qui s'était formée pendant la nuit, et nous fûmes obligés de nous couper un passage jusqu'à une île qui nous offrait le seul bon endroit pour camper dans le voisinage, et nous dûmes y rester jusqu'à ce que la glace fut assez forte pour nous porter.

Le lundi 1<sup>er</sup> décembre, je levai le camp et me rendis à l'embouchure de la rivière du Poisson Blanc, que nous atteignîmes sans accident, bien qu'avec quelques dangers, la glace étant très mince, et le lendemain nous transportâmes le reste de nos provisions.

Je trouvai la rivière libre, et les petits lacs seulement en partie gelés, ce qui occasionna quelques jours de retards.

J'arrivai au lac Ahmic le 8 décembre, et le 9, laissant le camp sous les soins d'un de mes aides, avec instruction de se transporter sans délai à l'extrémité est du lac Penage, je partis avec M. Quin et trois porteurs, à travers la contrée, pour nous rendre à la rivière Vermillon, que nous atteignîmes le 11, à midi, juste en amont de son confluent avec la rivière des Espagnols; la Vermillon a environ trois cents pieds de largeur à cet endroit.

Je suivis la rive sud de la rivière Vermillon, qui est très rapide par endroits, mais avec plus ou moins de plateaux à la base des montagnes sur environ un mille, puis la rivière se rétrécit soudainement à une largeur de cent pieds, les rives deviennent escarpées et rocheuses sur environ un quart de mille, et dans cette distance la rivière fait une chute de vingt pieds environ. A un mille et demi de son confluent, la rivière s'élargit de nouveau jusqu'à trois cents pieds, et les plateaux de la rive sud s'étendent en arrière jusqu'à une certaine distance de la rivière; les rives ont en moyenne de huit à dix pieds au-dessus de l'eau, qui était alors assez haute à cause des pluies récentes.

A environ trois milles et demi du confluent, j'arrivai au premier lac, qui a environ un demi-mille de longueur, et deux mille pieds de large; il y a un plateau qui s'étend depuis près des chutes jusqu'à l'extrémité est du lac, à environ quatre milles du confluent. Jusqu'à ce point la ligne serait très-bonne et toute de terrassements, excepté environ un demi-mille près des chutes, qui serait en tranchées dans le roc assez faciles sur le versant des collines.

A partir du quatrième mille, je suivis la rivière qui est formée presque continuellement de rapides ayant une chute de vingt pieds en trois-quarts de mille, avec collines latérales passablement à pic et rocheuses.

Au cinquième mille, j'arrivai au second lac, dont la rive sud tourne abruptement vers le sud à sa décharge, ce qui nécessitera une assez forte tranchée pour traverser le sommet des collines après avoir quitté la rivière.

Entre les cinquième et huitième milles en suivant la rive sud du lac N<sup>o</sup>. 2, j'ai trouvé le pays très accidenté et rocheux, et coupé d'un grand nombre de baies, mais les travaux ne serait pas considérables; je ne prévois aucune difficulté à trouver une bonne ligne; la rive nord est beaucoup plus difficile que la rive sud.

Du huitième au onzième mille le pays est très bon, il y aura des tranchées sur le versant des collines, ou du terrain plat; le roc qu'on y rencontre n'est d'aucune importance.

Au onzième mille la rivière fait une chute de quarante-cinq pieds environ, et juste en amont, je crois qu'on pourrait facilement la traverser pour atteindre la rive nord, sur laquelle il est possible de trouver une bonne ligne jusqu'au treizième mille,

et revenir ensuite de nouveau sur la rive sud, ce qui nécessitera la construction de deux ponts de cent cinquante pieds d'ouverture chacun. En traversant sur la rive nord de la rivière, la ligne entre ces deux points serait raccourcie, et l'on éviterait au moins un pont.

La rivière tournant soudainement au sud à environ un demi-mille au-dessus des chutes, et se trouvant divisée en deux branches, avec une grande baie à tourner, il faudrait nécessairement faire une courbe très aiguë, ou construire deux ponts. Un autre grand cours d'eau coulant du sud se jette dans la Vermillon, un mille plus loin.

Quelque côté que l'on choisisse, la ligne sera quelque peu difficile et rocheuse, et il faudra en plusieurs endroits faire de très grandes courbes.

Entre le onzième et le quinzisième mille la rivière tombe d'environ vingt-cinq pieds, et les deux derniers milles ont été passablement brûlés.

Du quinzisième jusqu'à près du vingt et unième mille la ligne passerait à travers une contrée brûlée à quelque distance au sud de la rivière, en évitant ainsi un grand détour. Les travaux ne seraient pas considérables, les collines indiquant à la surface qu'elles sont formées d'argile. Cette partie de la ligne s'élèverait à environ de soixante et dix à quatre-vingts pieds au-dessus du niveau de la rivière, mais la courbe serait facile.

Près du vingt et unième mille la ligne traverse la rivière, qui a deux cents pieds de large, et après être passée sur une étendue de contrée facile, d'environ un mille, elle franchit de nouveau la rivière. Cette dernière a environ quatre cents pieds de largeur à cette seconde traverse, mais l'eau est morte, étant une continuation du lac du Rat, situé au sud.

Ici, vers le vingt-deuxième mille, je quittai la rivière et remontai sur environ un mille un petit cours d'eau coulant de l'est, et se terminant dans un petit lac. Ce mille serait marécageux mais pourrait être asséché facilement, n'étant séparé des eaux qui coulent dans le lac Rond, que par un bourrelet de roc bas et étroit et une chute d'environ vingt-cinq pieds dans un autre lac d'un mille et demi de long sur un mille de large. Sur le premier quart de mille la rive nord de ce lac est rocheuse, mais les travaux ne seraient pas considérables; après quoi la ligne traverse une bonne étendue de pays brûlé qui s'élève graduellement depuis la rive du lac jusqu'à l'extrémité est, près du vingt-quatrième mille, où commence le cours d'eau qui sert de décharge au lac.

Ce cours d'eau a environ cent pieds de large, et très peu de courant; les rives sont élevées de dix à vingt pieds avec une largeur de vallée considérable de chaque côté; la terre paraît être très bonne; il se jette dans le lac Rond à son extrémité ouest.

La ligne suit ce cours d'eau jusqu'au vingt-sixième mille, sur une contrée très unie, puis elle tourne vers le nord-est, et suivant la rive du lac Rond, situé à 785 pieds au-dessus du niveau de la mer, elle s'en détache au vingt-neuvième mille.

Les deux derniers milles seraient complètement sur le versant des collines, avec un cours d'eau d'environ cinquante pieds à traverser; le versant des collines est formé principalement de roc.

Quittant le lac Rond au vingt-neuvième mille, la ligne s'élevant vers l'est en suivant une colline couverte de bois franc qui sépare le lac Rond du lac Long (ce dernier étant à 794 pieds au-dessus de la mer) atteint au trentième mille le sommet, à quatre-vingt-dix pieds au-dessus du lac Rond. Cette chaîne de collines est très étroite à cet endroit, et s'abaisse subitement des deux côtés, de sorte que bien que la tranchée doit avoir une profondeur de trente à quarante pieds à l'endroit le plus profond, elle n'aurait pas plus de deux cents pieds de long à cette profondeur.

Du trentième au trente-cinquième mille la ligne suivrait la rive du lac Long sur le côté nord; bien qu'on rencontre plusieurs endroits difficiles, la ligne est généralement bonne, le versant des collines est facile, la rive régulière, et malgré l'apparence rocheuse du pays en général, la moitié de la distance sera en terrassements. Au trente-cinquième mille il y a un cap élevé projetant dans le lac, mais s'abaissent en arrière. Les angles de ce cap sont très-aigus, et je crois qu'il sera nécessaire



d'élever la ligne au-dessus de la partie basse des collines en arrière, ce qui nécessitera une tranchée considérable dans le roc.

Du trente-cinquième au quarantième mille la ligne s'améliore graduellement, il y a moins de roc que sur les derniers trente-cinq milles, et aucune tranchée importante. Le niveau de l'eau est plus élevé ici de trois pieds environ, avec un petit cours d'eau entre les lacs.

Du quarantième au quarante-quatrième mille la ligne traverserait un pays plat qui borde le lac du côté nord et qui est de dix à vingt pieds au-dessus du niveau des lacs.

Du quarante-quatrième mille au quarante-sixième mille, la ligne se ferait entièrement à travers un roc léger en suivant un facile versant de collines.

Au quarante-sixième mille la ligne atteint le bief de partage des eaux entre les rivières du Poisson Blanc et Wahapitae. Ce bief est très peu élevé, n'ayant qu'à peu près vingt-pieds au-dessus du portage, qui a environ un quart de mille de longueur en amont des eaux qui coulent vers l'ouest, mais les rochers au sud du portage s'élèvent perpendiculairement à une hauteur de cent pieds.

Après avoir passé le portage, le niveau de l'eau s'abaisse d'environ quarante pieds traversant un petit lac (élevé de 757 pieds au-dessus du niveau de la mer) sur une distance d'un demi-mille à l'est, puis un quart de mille d'un petit cours d'eau qui se jette dans un lac situé nord et sud, et ayant environ un mille et demi de longueur. De l'extrémité sud de ce lac coule un cours d'eau qui se jette dans la rivière Wahnapitae, (élévation de 754 pieds au dessus de la mer).

A partir du quarante-sixième mille la ligne resterait de niveau avec le bief de partage, et le versant des collines jusqu'après avoir passé l'extrémité du dernier lac et entrerait dans une vallée couverte de bois franc, bordée de rochers élevés de chaque côté, et après avoir traversé une colline d'argile à l'extrémité de la vallée, vers le quarante-huitième mille, elle arriverait dans une contrée unie de bois brûlé presque entourée de collines, avec un petit cours d'eau la coupant d'un bout à l'autre, dans une direction nord-est et se jetant dans la rivière Wahnapitae au quarante-neuvième mille, juste en aval des chutes. Élévation 757 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Ces chutes consistent en diverses cascades variant en hauteur sur environ quarante pieds de longueur, en tout s'étendant sur un tiers de mille; les rives sont escarpées des deux côtés et sont entièrement formées de roc. Élévation de la rivière en amont des chutes, 800 pieds au-dessus de la mer.

Du quarante-sixième au quarante-septième mille la ligne passerait sur le versant d'une colline plus ou moins rocheuse, mais entre le quarante-septième et le quarante-neuvième mille, où elle touche la rivière Wahnapitae, la ligne serait toute en terrassements très faciles.

Du quarante-neuvième mille la ligne longera le côté ouest de la rivière, en suivant un versant rocheux de collines pendant un tiers de mille, puis elle atteindra un plateau d'environ dix pieds au-dessus du niveau de la rivière qu'elle traversera vers le cinquantième mille.

Du cinquantième au cinquante-quatrième mille la ligne traverserait des terres unies, qui s'étendent en arrière à quelque distance jusqu'au pied des collines; les bords de la rivière s'élèvent de dix pieds au cinquantième mille, jusqu'à environ cinquante pieds, vers le cinquante-quatrième mille. La rivière serpente beaucoup, mais la base des montagnes est assez régulière, de sorte qu'on peut obtenir assez facilement une ligne passablement droite, sur les terrains bas qui séparent les collines de la rivière, et qui ne contiennent pas de roc.

Du cinquante-quatrième au cinquante-huitième mille, la ligne passerait presque entièrement sur un versant de colline assez facile et composé en grande partie d'argile; on ne reconte de roc que sur environ un mille. Entre ces deux points la rivière s'élève de trente pieds.

La ligne quitterait la rivière Wahnapitae (hauteur de 830 pieds au-dessus de la mer) au cinquante-huitième mille, et suivrait un petit cours d'eau jusqu'à sa source vers le soixantième mille, où il se perd parmi des petits monticules et des marais; la ligne passerait ici à une hauteur de cinquante pieds au-dessus de la rivière, ou environ

880 pieds au-dessus de la mer, s'abaisserait ensuite d'environ trente pieds au soixantième mille, soit à une hauteur de 850 pieds au-dessus de la mer, et courant sur le bord d'une prairie de castor, et d'un marais d'aulnes communes sur une petite distance, elle arriverait à un grand marais d'épinette rouge brûlé qui s'étend au nord-est jusqu'au soixante-quatrième mille. Ici le marais se termine par un lac peuplé de castors, se déchargeant par un petit cours d'eau coulant vers le nord, et de hautes collines au nord-est.

Une vallée s'étend à l'est de ce lac, et la ligne aurait à monter, en atteignant le sommet après environ un mille de parcours, à une hauteur de 940 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Du soixante-deuxième mille, le marais d'épinette rouge est bordé au sud par des monticules de roc de quatre-vingt à cent cinquante pieds de haut. Le niveau commençant à s'élever vers le soixante-troisième mille, sur le versant des collines, atteindrait le sommet vers le soixante-cinquième mille sans travaux bien considérables, bien qu'ils soient entièrement dans le roc.

Du soixante-cinquième mille la ligne longerait une prairie et un lac de castors sur un mille et demi, et après avoir traversé une colline peu élevée, elle suivrait le versant des montagnes, bordant un second lac de castors à peu près du même niveau que le précédent, jusqu'au soixante-huitième mille; environ un demi mille de cette distance serait de roc, et le reste de fossés latéraux.

Au soixante-huitième mille la ligne commence à descendre dans une direction nord, passant sur le versant de la colline sur une distance de trois quarts de mille, et franchit une gorge peu profonde dans une chaîne de collines courant nord et sud. Après avoir suivi cette gorge de montagne pendant environ un mille dans une direction nord-est, la ligne tourne à l'est et descend graduellement pendant un demi-mille en longeant le côté nord des collines qui bordent un lac étroit, dont coule un cours d'eau de 30 pieds de largeur, dans une direction est. La ligne suit ce cours d'eau, en restant toujours sur le versant des collines pendant environ un mille; où le cours d'eau tourne abruptement vers le sud, et la ligne le franchira vers le soixante-dixième mille. Ces deux milles seraient en grande partie entièrement dans le roc. Le niveau du cours d'eau à la traverse serait environ 810 pieds au-dessus de la mer, soit cent trente pieds au-dessous du sommet.

Après avoir traversé le cours d'eau, la vallée s'élargit jusqu'à un quart de mille; la ligne suivrait la rive nord, dont la première partie est basse et marécageuse, ce qui obligera de rester sur le versant des collines, mais après le premier mille les rives s'élèvent de dix à quinze pieds au-dessus du niveau de l'eau, la vallée devient plus ouverte et les collines reculent.

Il n'y a pas de travaux difficiles dans cette partie de la ligne; ce sont partout des terrassements excepté deux ou trois petites tranchées dans le roc sur le versant des collines à certains endroits où la rivière coule près des caps rocheux. Le sol se compose en grande partie de terre grasse argileuse, et a été brûlé; il est couvert maintenant en grande partie de petites broussailles de cyprès.

Le cours d'eau change de direction en plusieurs endroits, mais la vallée s'élargissant beaucoup nous permet de maintenir la ligne dans sa direction générale nord 70° est, jusqu'à la traverse de la rivière à l'Esturgeon, à environ un quart de mille plus loin que l'extrémité du tracé d'essai fait par M. Austin l'été dernier, station 3,310 x 51. La hauteur de la rivière à l'Esturgeon à cet endroit, est de 790 pieds au-dessus de la mer.

Il serait très facile de raccorder cette ligne avec celle de M. Austin.

#### RAMPES.

En général, les rampes seraient faciles, attendu qu'il n'y a aucune élévation ou aucun abaissement soudain dans le niveau général du pays.

Les rampes maxima de un sur cent seraient limitées aux endroits suivants sur la ligne, savoir :—

1. Entre le quatrième et le huitième mille, sur les rives rocheuses du lac, qui nécessiteront probablement plusieurs rampes maxima pour monter sur les caps qui s'avancent dans le lac, soit un mille dans chaque direction.

2. Entre les onzième et treizième milles, environ un mille dans chaque direction.

3. Entre les quinzisième et vingtième milles, deux milles dans chaque direction, pour franchir deux monticules de soixante-dix à quatre-vingts pieds au-dessus de la rivière.

4. Entre le vingt-neuvième et le trente-unième mille, un mille dans chaque direction, pour franchir la rangée de collines située entre le lac Rond et le lac Long.

5. Entre le trente-sixième et le trente-huitième mille, où un cap élevé s'avance dans le lac Long et forme un angle aigu de chaque côté, un mille dans chaque direction.

6. Entre le soixante-troisième et le soixante-cinquième mille, pour atteindre le sommet entre la rivière Wahnapiatae et la rivière à l'Esturgeon dans une direction est.

7. Entre le soixante-huitième et le soixante-dixième mille pour redescendre du sommet jusqu'à la rivière à l'Esturgeon, deux milles en descendant vers l'est.

#### PONTS.

Les ponts à construire sur la ligne explorée ne seraient pas considérables, et se feraient à la traversée des cours d'eau aux endroits suivants :—

Au onzième mille, une arche de cent cinquante pieds. Au treizième mille, une arche de cent-cinquante pieds. Au vingt et unième mille, une arche de cent-cinquante pieds, et deux arches de soixante-quinze pieds chacune. Au vingt-deuxième mille, une arche de cent cinquante pieds, et deux de soixante et quinze pieds chaque. Au vingt-septième mille une arche de cent pieds. Au cinquantième mille, une arche de cent cinquante pieds, et deux arches de soixante et quinze pieds chacune. Au soixante et dixième mille, une arche de cinquante pieds, et au soixante-seizième mille, une arche de cent cinquante pieds et deux arches de soixante et quinze pieds sur la rivière à l'Esturgeon.

Il y a aussi quelques petits cours d'eau qu'on peut traverser au moyen de pontceaux de dix à vingt pieds d'ouverture, outre le nombre ordinaire de plus petites constructions nécessaires.

#### BALLASTAGE.

J'ai trouvé de bonnes indications de sablières en divers endroits bien situés par rapport à la ligne, mais la terre se trouvant gelée dure et recouverte de plusieurs pouces de glace, je n'ai pu m'en assurer au moyen de creusages dans divers endroits.

#### BOIS.

La contrée que nous avons traversée est bien pourvue de bois de la meilleure qualité pour les traverses et les ponts, à une distance raisonnable de la ligne ; il consiste surtout en pin rouge et blanc, en pruche, en bouleau, etc.

#### ROC.

Le roc varie de l'ardoise dure noire, dans la partie ouest de la ligne, à un gneiss ou roc granitique, dans la partie est, mais les travaux se faisant principalement sur le versant des collines, et le roc étant plus ou moins désagrégé par l'intempérie des saisons, pourrait se travailler facilement.

#### AUTRE LIGNE.

En arrivant à la rivière Wahnapiatae, je donnai instruction à M. Quin d'explorer une ligne dans une direction est jusqu'à la rivière de la Veuve, pour le cas où nous ne pourrions traverser la rivière à l'Esturgeon avec la ligne que m'indiquaient de tracer mes instructions.

M. Quin se sépara du reste du détachement le 31 décembre, au cinquantième mille, accompagné de trois hommes avec un équipage de chiens, et remonta un petit cours d'eau venant de l'est. Le dimanche suivant, son équipage de chiens arriva au camp au cinquante-huitième mille chercher les provisions de quinze jours pour les mener jusqu'au lac Nepissing.

Dans l'intervalle, je m'étais assuré qu'il était possible de trouver un bon tracé conformément à mes instructions, de sorte que je fis dire à M. Quin de revenir au camp, ce qu'il fit le lendemain, 5 janvier.

Il me fit rapport qu'il lui avait été impossible de trouver la rivière de la Veuve, qu'il croyait avoir été erronément marquée sur la carte, mais d'après le caractère général du pays qu'il a examiné, je n'ai aucun doute qu'on peut faire un bon tracé jusqu'à ce cours d'eau, à partir de la rivière Wahnapiatae, et comme c'était là le seul point douteux au sujet d'une ligne par la rivière de la Veuve, je suis porté à croire qu'on peut établir un bon tracé dans cette direction.

Je me suis efforcé d'indiquer sur la carte ci-jointe, la position de la ligne projetée aussi loin que je l'ai explorée, mais la petitesse de l'échelle m'empêche d'indiquer la topographie du pays aussi clairement que je le voudrais.

J'ai une carte à l'échelle de 4,000 pieds au pouce en voie de préparation, et je vous la remettrai aussitôt que je l'aurai terminée.

J'atteignis le terminus de la ligne de M. Austin, le mardi 13 janvier, Nipissingue, le samedi 17, et Rosseau le 20; après avoir payé les hommes à ce dernier endroit, je me mis en route pour Ottawa le 24 janvier.

Je ne puis terminer ce rapport sans exprimer ma satisfaction et mes remerciements pour la manière dont MM. Quin et Busted, mes aides dans cette campagne, ont uniformément rempli leurs devoirs, quelques fois dans les circonstances les plus difficiles.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur.

A. BRUNEL, JUNR.

---

---

## RÉPONSE

(19 o)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880 ;  
—pour un état donnant les noms et les appointements de toutes les personnes employées, pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou d'aides-ingénieurs, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, et des autres personnes employées en dehors du département à Ottawa ; aussi la dépense encourue pour les approvisionnements, les noms des fournisseurs, et la manière dont ces approvisionnements ont été obtenus, soit par voie d'achat ordinaire, soit au moyen de soumissions.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

2 avril 1880.

---

---

A E. J. LANGEVIN, écr.,  
Sous-secrétaire d'État.

OTTAWA, 2 avril 1880.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la réponse à l'ordre de la Chambre des communes, en date du 23 février 1880, demandant un état donnant les noms et les appointements de toutes les personnes employées, pendant l'année 1879, à titre d'ingénieurs ou d'aides-ingénieurs, sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, et des autres personnes employées en dehors du département à Ottawa ; aussi la dépense encourue pour les approvisionnements, les noms des fournisseurs, et la manière dont ces approvisionnements ont été obtenus, soit par voie d'achat ordinaire, soit au moyen de soumissions.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
F. BRAUN, *secrétaire.*

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Liste nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides.

## PERSONNEL CHARGÉ DE LA CONSTRUCTION.—DE FORT-WILLIAM À LA RIVIÈRE À L'AIGLE.

Noms.	Qualité.	Appointements par mois.	Remarques.
J. St. V. Caddy.....	Ingénieur contrôleur.....	\$ 200 00	Sections 25 et 41
G. H. Middleton.....	Ingénieur divisionnaire.....	160 00	
H. P. Bell.....	do.....	160 00	
E. A. Wilmot.....	do.....	160 00	
C. E. Perry.....	Aide-ingénieur.....	100 00	
D. A. Stewart.....	do.....	100 00	
D. McMillan.....	do.....	100 00	
L. Malhot.....	do.....	100 00	
W. McCarthy.....	do.....	100 00	N'est plus employé.
O. H. Morse.....	do.....	100 00	
H. J. Wicksteed.....	do.....	100 00	
G. L. Wetmore.....	do.....	60 00	
R. B. Crawley.....	do.....	60 00	
J. M. O'Hanly.....	do.....	60 00	
R. B. Hazlewood.....	Subordonné.....	30 00	
J. E. Turgeon.....	do.....	30 00	N'est plus employé.
W. Palen.....	do.....	30 00	
J. R. McLennan.....	do.....	30 00	
L. De Carle.....	Dessinateur.....	80 00	
J. Chambers.....	Comptable.....	80 00	
L. Allison.....	Commis.....	50 00	

## SECTION No. 42—DE LA RIVIÈRE A L'AIGLE À KÉWATIN.

W. T. Jennings.....	Ingénieur contrôleur.....	200 00	
P. J. Lynch.....	Ingénieur divisionnaire.....	160 00	
E. G. Garden.....	do.....	160 00	
H. Donkin.....	do.....	160 00	
J. Simpson.....	Aide-ingénieur.....	100 00	
J. Patton.....	do.....	100 00	
W. Robinson.....	do.....	160 00	
D. Leduc.....	do.....	100 00	
H. Langton.....	do.....	100 00	
F. C. Gamble.....	do.....	100 00	Transféré à la Colombie-Britannique.
W. Holland.....	do.....	60 00	
A. Wallace.....	do.....	60 00	
C. F. Hanington.....	do.....	60 00	do do
A. Bleakney.....	Subordonné.....	30 00	
S. H. Fleming.....	do.....	30 00	
W. E. Allison.....	do.....	30 00	
A. B. Morine.....	do.....	30 00	Parti.
C. E. Pines.....	do.....	30 00	Nommé pour remplacé Morine.
J. Outram, jun.....	Comptable.....	80 00	Transféré au bureau de l'auditeur, Winnipeg.

## DISTRICT DU MANITOBA.

James H. Rowan.....	Ingénieur de district.....	250 00	
Jacob Smith.....	Dessinateur.....	100 00	
T. A. Pope.....	Commis.....	30 00	
D. S. Curry.....	Comptable.....	80 00	Transféré au bureau de l'auditeur, Winnipeg.

LISTE nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides.—*Suite.*

## SECTION NO. 15.

Noms.	Capacité.	Appointements par mois.	Observations.
Henry Carre.....	Ingénieur contrôleur.....	\$ 180 00	
G. R. L. Fellowes.....	Aide-ingénieur.....	120 00	
W. W. Kirkpatrick.....	do.....	100 00	
H. W. D. Armstrong.....	do.....	100 00	
D. Rodger.....	do.....	80 00	
John Macara.....	Subordonné.....	30 00	
J. C. Morrison.....	do.....	30 00	
T. J. Kennedy.....	do.....	30 00	
C. L. B. Miles.....	do.....	30 00	

## BALLASTAGE DE LA SECTION 14, ET EMBRANCHEMENT DE PEMBINA.

H. F. Forrest.....	Aide-ingénieur.....	120 00	
A. W. Molesworth.....	do.....	100 00	
R. A. Davy.....	do.....	100 00	
G. P. Brophy.....	Ingénieur.....	166 66	Retourné au dépt. trav. publics.
I. Malloy.....	Aide-ingénieur.....	100 00	N'est plus employé.
A. I. McLean.....	do.....	80 00	
E. C. Steele.....	Subordonné.....	30 00	do
E. L. Matheson.....	do.....	30 00	
W. H. Ingalls.....	do.....	30 00	
James Hislop.....	do.....	30 00	

## 1ERS 100 MILLES À L'OUEST DE WINNIPEG.

Wm. Murdoch.....	Ingénieur.....	200 00	
E. Forse.....	Aide-ingénieur.....	100 00	
J. H. E. Secretan.....	do.....	100 00	N'est plus employé.
F. F. Blanchard.....	do.....	100 00	do
W. M. L. Maingy.....	do.....	100 00	do
W. Gouin.....	do.....	60 00	Transféré à la Col.-Britannique.
E. N. Albro.....	Subordonné.....	30 00	N'est plus employé.
Jas. Rockett.....	do.....	30 00	do
G. Borrodale.....	Faisant fonct. de comptab.	40 00	

## 2NDS 100 MILLES À L'OUEST DE WINNIPEG.

Marcus Smith.....	Ingénieur contrôleur.....	375 00	
W. D. Barclay.....	Ingénieur.....	160 00	
E. McNicol.....	Aide-ingénieur.....	100 00	
L. P. W. Desbrisay.....	do.....	80 00	
M. Harris.....	do.....	80 00	

## MANITOBA ET LE NORD-OUEST.

Wm. Skead.....	Agent pour l'achat du droit de passage.....	133 33	
----------------	---	--------	--

## SERVICE TEMPORAIRE OU SPÉCIAL—REMESURAGE DE LA SECTION No. 14.

T. H. White.....	Ingénieur contrôleur.....	150 00	Transféré à la Col.-Britannique.
------------------	---------------------------	--------	----------------------------------

LISTE nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides.—*Suite.*

SERVICE TEMPORAIRE OU SPÉCIAL—REMESURAGE DE LA SECTION No. 14—*Suite.*

Noms.	Capacité.	Appointements par mois.	Observations.
W. O. Mitchell.....	Aide-ingénieur.....	\$ cts. 100 00	Transféré à la Col.-Britannique. N'est plus employé.
J. Langton.....	Subordonné.....	30 00	

VÉRIFICATION DU MESURAGE, SECTION No. 15.

Peter Grant.....	Ingénieur.....	166 66	Service temporaire.
------------------	----------------	--------	---------------------

REMESURAGE DE LA SECTION No. 25.

L. G. Bell.....	Ingénieur.....	180 00	Service temporaire.
A. J. Hill.....	Aide-ingénieur.....	150 00	Transféré à la Col.-Britannique.
C. McGammon.....	Subordonné.....	30 00	N'est plus employé.
Wm. Fraser.....	do.....	30 00	do

DÉTACHEMENTS D'ARPEUTEURS ET EXPLORATIONS—EXPLORATION DE LA RIVIÈRE DES FRANÇAIS.

E. P. Bender.....	Ingénieur.....	150 00	Transféré à la Col.-Britannique.
A. Deville.....	Aide-ingénieur.....	100 00	N'est plus employé.
I. N. Gastonguay.....	do.....	80 00	do
C. P. Aylen.....	do.....	80 00	Service temporaire.
H. W. Stanton.....	do.....	80 00	N'est plus employé.
S. Pariseau.....	Subordonné.....	30 00	do
D. C. Morency.....	Aide-ingénieur.....	80 00	do

EXPLORATION AU NORD DU LAC NIPISSINGUE.

W. A. Austin.....	Ingénieur.....	180 00	N'est plus employé.
T. D. Taylor.....	Aide-ingénieur.....	100 00	Service temporaire.
E. J. Duchesnay.....	do.....	80 00	N'est plus employé.
I. T. McGill Desrivieres.....	do.....	60 00	do
A. DeB. Tremaine.....	Subordonné.....	40 00	do
F. F. Busted.....	do.....	30 00	do
G. G. Odell.....	do.....	30 00	do
L. A. Desrosier.....	do.....	30 00	do

EXPLORATION À L'EST DE LA RIVIÈRE NEPIGON.

C. H. Gamsby.....	Ingénieur.....	180 00	Transféré à la Col.-Britannique,
F. Moberly.....	Aide-ingénieur.....	100 00	
R. Poulin.....	do.....	80 00	N'est plus employé.
N. B. Gauvreau.....	do.....	60 00	
A. Valentine.....	Subordonné.....	30 00	N'est plus employé.
E. Lecourt.....	do.....	30 00	
E. A. Dickinson.....	do.....	30 00	

EXPLORATION À L'OUEST DE LA RIVIÈRE NEPIGON.

R. McLennan.....	Ingénieur.....	180 00	N'est plus employé.
A. Crickmore.....	Aide-ingénieur.....	100 00	



LISTE nominale et des appointements de toutes les personnes employées durant l'exercice 1879, comme ingénieurs ou aides—*Suite.*

EXPLORATION À L'OUEST DE LA RIVIÈRE NEPIGON—*Suite.*

Noms.	Capacité.	Appointements par mois.	Remarques.
E. Tetu.....	Aide-ingénieur.....	\$ cts. 80 00	
I. Boyd Andrews.....	do .....	60 00	
J. Aylen.....	Subordonné.....	30 00	
P. Colter.....	do .....	30 00	

EXPLORATION DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

H. J. Cambie .....	Ingénieur contrôleur .....	240 00	Nommé pour la construc. B. C.
G. A. Keefer.....	Ingénieur.....	200 00	do do
H. A. F. MacLeod.....	do .....	200 00	do do
Chas. Horetzky.....	Explorateur.....	160 00	
I. H. Gray.....	Aide-ingénieur.....	100 00	do do
W. Pinder.....	do .....	90 00	do do
R. L. Tupper .....	Explorateur.....	100 00	N'est plus employé.
G. Y. Creighton.....	Comptable .....	100 00	Colombie-Britannique.
G. Major.....	Commis .....	80 00	do

EXAMEN DE L'ISLE VANCOUVER ET EXPLORATION NAUTIQUE, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

Joseph Hunter.....	Ingénieur.....	180 00	N'est plus employé.
Capt. Brundige.....	Spécial.....	100 00	Exploration nautique.

EXPLORATIONS DANS LE NORD-OUEST.

M. Eberts.....	Ingénieur.....	150 00	Transféré à la Colombie-Brita-
Allison Smith.....	Aide .....	80 00	N'est plus employé.
Henry Costigan.....	Subordonné .....	30 00	do
D. C. O'Keefe.....	Explorateur .....	150 00	do
E. O. Clarke.....	Aide .....	80 00	do
Dr. John Smith.....	Explorateur.....	150 00	do
H. B. Smith.....	Aide .....	80 00	Transféré à la Colombie-Britan.
Prof. Macoun.....	Géologiste.....	150 00	Service temporaire.
F. A. Wilkins.....	Aide.....	80 00	N'est plus employé.

EMBRANCHEMENT DE LA BAIE GEORGIENNE.

H. D. Lumsden.....	Ingénieur.....	180 00	N'est plus employé.
A. Brunel, jr.....	do .....	180 00	Nommé pour rempla. Lumsden emplo. dans le ser. sp. tempo.
W. Quin.....	Aide-ingénieur.....	100 00	Service temporaire.

ROUTE DAWSON.

Stephen Knight.....	Evaluateur du matériel.....	120 00	N'est plus employé.
---------------------	-----------------------------	--------	---------------------

INSPECTEURS, ETC.

I. P. Donelly.....	Chef de voie, Fort William	100 00	
H. I. McGrath.....	Inspecteur de la maçonnerie	100 00	N'est plus employé.
Thos. Drope .....	Inspeç. de bois et traverses.	75 00	

LISTE des personnes qui ont fournies des approvisionnements pour les explorateurs  
du chemin de fer du Pacifique, durant la campagne de 1879.

Noms.	Montants.	Noms.	Montants.
	\$ cts.		\$ cts.
Cie de la Baie d'Hudson.....	6,902 15	J. McDonald .....	150 00
Mulholland, frères.....	286 45	Gamble et Owen.....	140 00
Stobert, Eden et Cie.....	901 86	D. Currier.....	128 00
George A. Graham.....	101 15	C. Prudhomme.....	122 00
H. L. Reynolds et Cie.....	1,934 93	H. S. Donaldson et frère.....	108 68
T. et R. Kenny.....	14,030 08	S. P. McGregor.....	120 05
J. H. Ashdown.....	1,674 85	D. Scott et Cie.....	180 00
McAuley et James.....	157 00	Thos. Marks et frère.....	3,982 97
Thomas Howard.....	182 50	Smith, Coursell et Cie.....	445 60
Oppenheimer, frères.....	2,484 91	Fraser, Manning et Cie.....	211 70
Higgins, Young et Jackson.....	577 48	Bowell et Fraser.....	681 31
Geo. Wishart et fils.....	601 30	Brown, Routh et Cie.....	279 48
W. Bathgate.....	364 00	Jas. Whitehead.....	294 80
W. H. Lyon.....	1,959 61	A. G. B. Bannatyne.....	60 77
J. Adams.....	264 65		359 30
Arch. McMillan.....	134 25	Coté et Cie.....	165 00
Mara et Willson.....	225 38	Kavanagh, frères.....	4,787 94
Jones et Miller.....	194 86	Wm. Ryan.....	987 94
Allan Graham.....	252 00	J. Long et frère.....	1,282 86
James Reid.....	1,116 24	Mahoney et McDonald.....	75 55
M. N. Waitt et Cie.....	172 73	Thos. Jacques.....	88 00
Langley et Cie.....	91 94	Connell et Burke.....	65 50
E. B. Marvin.....	544 85	Thos. Hawkins.....	75 77
Cameron et Ross.....	139 59	Duck et Pringle.....	77 00
J. Heywood.....	1,970 80	Sydney Smith.....	88 00
W. J. McMaster, McLong et Cie.....	443 67	Geo. Kennedy.....	77 05
Fred. Reynolds.....	115 00	W. English.....	70 00
R. A. Marmion.....	229 44	S. P. McGregor.....	576 00
Alex. Calder.....	140 00	J. & W. Hall.....	54 00
Oneas McDonald.....	110 00	R. A. Newman.....	61 00
Wm. Sutherland.....	115 00	Henry Short.....	89 05
Montgomery, frères.....	2,885 00	W. Alloway.....	50 00
		TOTAL.....	57,217 59

N.B.—On n'a tenu aucun compte des petits montants,—les comptes sont encore incomplets.

WM. L. PRINCE, pour le comptable.  
14 mars 1880.

---

---

## RÉPONSE

(19P)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 8 mars 1880 ;—  
Demandant copie de toute correspondance concernant l'inefficacité du télégraphe du chemin de fer Canadien du Pacifique, et celle échangée avec les entrepreneurs au sujet du fonctionnement de la ligne ; aussi, un état indiquant : 1<sup>o</sup> les deniers payés pour la construction de chaque section ; 2<sup>o</sup> les montants réclamés comme étant dus aux entrepreneurs, et la correspondance à ce sujet ; 3<sup>o</sup> le montant détaillé des sommes (s'il en est) qui ont été déduites de la subvention payable aux entrepreneurs, par suite d'arrêts fréquents dans le fonctionnement de la ligne.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

6 avril 1880.

---

---

## REPONSE

(19q)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 8 mars 1880 ;—  
pour copie d'un mémoire relatif au tracé du chemin de fer Canadien du  
Pacifique, fait en 1879 par M. Marcus Smith.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ETAT,

5 avril 1880.

---

OTTAWA, 5 avril 1880.

A. M. EDOUARD J. LANGEVIN,  
Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport en réponse à un ordre  
de la Chambre des Communes, en date du 8 mars 1880, pour copie d'un mémoire  
relatif au tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique, fait en 1879 par M. Marcus  
Smith.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

F. BRAUN,

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE,  
BUREAU DE L'INGÉNIEUR EN CHEF,  
OTTAWA, 2 mai 1879.

A l'honorable ministre des travaux publics.

MONSIEUR,—La lettre de M. Marcus Smith, du 12 avril 1879, recommandant un changement dans le tracé du chemin de fer du Pacifique, que l'on m'a soumise pour en avoir un rapport, est en substance donnée dans la lettre de ce dernier en date de mars 1878, jointe à mon rapport d'avril l'année dernière.

En préparant ce rapport j'ai donné toute la considération possible aux opinions que M. Smith exprimait alors, et bien que depuis cette époque, on n'ait obtenu aucuns renseignements nouveaux, il exprime encore les mêmes opinions et répète les mêmes arguments.

M. Smith condamne la route adoptée pour le chemin de fer vers l'ouest à partir de la montagne du Canard (vers le 52° de latitude, 101° de longitude) en allant vers la côte du Pacifique, et il recommande une route plus au nord, vers la passe de la rivière au Pin, et de là, *via* Bute Inlet, jusqu'à l'île Vancouver. Toute l'argumentation tend à cette seule conclusion à laquelle arrive M. Smith : que le pays à travers lequel passe la ligne qu'il recommande, serait plus favorable.

Il assume la responsabilité de dire que la contrée sur le parcours de la ligne choisie est, pour la plupart, impropre à la colonisation, et il affirme que sur la ligne nord qu'il recommande, la terre est des plus riches, et propre à une culture continuelle, et en même temps, que la construction du chemin de fer serait facile.

Ainsi, dans la comparaison des avantages, il considère que tout est en faveur de la route qu'il propose, entre la montagne du Canard et les montagnes Rocheuses, tandis que la route choisie par le département est sous tous les rapports inadmissible.

Dans mon rapport du 5 avril dernier, soumis au parlement dans le cours de cette session, j'ai tâché, autant qu'il était possible de le faire, de mettre en regard tous les récits connus et publiés par les explorateurs et les savants voyageurs qui ont parcouru ces territoires. Ces descriptions sont classées d'une manière systématique pour faciliter la consultation. Elles couvrent plus de cent pages. On peut dire avec confiance qu'elles ne s'accordent pas avec les représentations de M. Smith. Je vous prie de me permettre d'attirer votre attention sur ces documents de sir Alexander Mackenzie, sir John Richardson, colonel MacLeod, capitaines Clarke et Crozier, MM. Aldool, Cunningham, Dawson, Dennis, Hind, Horetzky, King, MacLeod, Macoun, Moberly, Ogilvie, Palliser, Russell, Selwyn, et autres. Sur la carte qui accompagne mon rapport, le caractère topographique du pays est indiqué autant qu'il est possible de le faire; nous avons devant nous tous les renseignements positifs connus, et nous savons l'importance et l'étendue de ceux qui nous manquent.

Les témoignages que nous produisons tendent à prouver que la terre sur le parcours du tracé choisi entre la montagne du Canard et les montagnes Rocheuses, présente un caractère varié. Quelques endroits exceptionnels contiennent des étangs alcalins, ou manquent de bonne eau, d'autres localités isolées sont sablonneuses et de valeur douteuse, mais il est établi qu'une portion considérable des terres est excellente, et que la plus grande partie de cette distance est propre à l'agriculture et aux pâturages.

Les mêmes autorités rendent témoignage de l'existence de vastes étendues de terre ayant en moyenne le même caractère sur 300 milles au sud de la ligne de chemin de fer, telle que tracée entre Battleford et Edmonton; de vastes étendues de terre semblables s'étendent au nord de la ligne à une distance indéterminée. Nous avons donc, sous ce rapport, des renseignements clairs et dignes de confiance, dont chaque lecteur peut estimer lui-même la nature et la valeur.

Mais on connaît très peu le territoire à travers lequel M. Smith se propose de faire passer la ligne qu'il recommande au nord. Les voyageurs qui l'ont visité, ont passé par les routes connues de la compagnie de la Baie d'Hudson. Ces routes, pour la plupart, suivent une ou deux des plus grandes rivières au-delà du bord desquelles

on ne voit réellement rien. De plus, des voyageurs comme l'étaient sir Alexander Mackenzie et sir John Richardson, qui ont suivi ces routes, n'ont pas fait des études dans le but de trouver une ligne de chemin de fer. Ils voyageaient aussi rapidement qu'ils le pouvaient,—en canot en été, en traîneaux tirés par des chiens en hiver—leurs moyens d'observations étaient limités, et leur but était tout à fait différent.

La carte jointe à mon rapport indique les routes suivies dans cette partie du territoire. Ce sont les suivantes :

1. La rivière Saskatchewan, depuis les Fourches jusqu'au lac Winnipeg. Cette rivière se trouve à 200 milles de la montagne du Canard, sur la ligne nord projetée du chemin de fer. Aucun voyageur n'a relaté les incidents de son voyage dans cet intervalle de 200 milles. Ce manque de renseignements est probablement dû au fait que la contrée est densément boisée et que les voyageurs suivent la région plus découverte qui s'étend à l'ouest. Que ce soit pour une raison ou pour une autre, nous n'avons guère que des rapports vagues faits sur ce pays par les trappeurs ou les chasseurs. Les montagnes du Porc-Epic cependant sont indiquées sur la carte, directement sur la ligne proposée par M. Smith, et les collines Basquia, avec leurs vallées intermédiaires, devront être évitées au moyen d'un détour à droite ou à gauche; mais nous ne possédons aucunes données pour déterminer jusqu'à quel point un détour serait nécessaire. De fait, il n'existe que peu ou pas de renseignements définis quant au sol ou à la possibilité de construire un chemin de fer sur la ligne projetée. Certainement M. Smith ne cite aucune autorité à l'appui de ses déclarations.

2. La route de la baie d'Hudson de Carlton à l'île à la Crosse. Cette route est coupée par la ligne projetée de chemin de fer dans les environs du lac du Pellican, possiblement à 130 milles à l'ouest de la traverse de la Saskatchewan. Il n'y a pas la moindre relation prouvant que cette partie de la ligne projetée ait jamais été traversée par l'homme civilisé; son caractère est tout à fait inconnu.

3. La route de la baie d'Hudson, d'Edmonton au Petit lac de l'Esclave et à la rivière de la Paix. On propose de faire passer le chemin entre le lac du Pellican et le Petit lac de l'Esclave. La distance, n'ayant probablement pas moins de 350 milles, n'a pas été explorée, n'ayant été visitée par M. Smith lui-même qu'à un endroit intermédiaire, le lac la Biche. Voilà les principales routes de la baie d'Hudson qui traversent la ligne de chemin de fer recommandée, et que l'on sait avoir été suivies par de savants voyageurs.

Du Petit lac de l'Esclave jusqu'à la passe de la rivière au Pin, la distance est probablement de 350 milles. Aucune personne n'a parcouru la ligne de chemin de fer projetée. Des études limitées ont cependant été faites sur le caractère général des vallées des rivières, par MM. Macoun et Horetzky, attachés à mon personnel, qui ont été envoyés jusqu'à la rivière de la Paix en 1872. Leurs explorations indiquent de graves difficultés à surmonter dans cette section. M. Selwyn a aussi été jusqu'à la rivière de la Paix; il a remonté son confluent, la rivière à la Boucane, jusqu'à une distance de 25 milles; ses notes représentent la vallée comme ayant 600 pieds de profondeur et deux milles de largeur; une telle description laisse entrevoir de sérieuses difficultés à surmonter par les ingénieurs, et une mise de fonds nécessaire considérable.

La passe de la rivière aux Pins a été explorée en 1877, et l'on en trouvera une description dans l'annexe G de mon rapport de l'année dernière.

Il est donc évident qu'à part ce que je viens de mentionner, on ne connaît rien qui soit digne de confiance au sujet de la ligne nord projetée de chemin de fer entre la montagne du Canard et la passe de la rivière au Pin. Tout ce que l'on en a dit est imagination et conjecture.

Je doute même que l'on puisse, à cent milles près, évaluer correctement la longueur de la ligne projetée; on n'en a pas mesuré une seule verge; aucun être civilisé n'en a parcouru aucune partie importante. Cependant, M. Smith nous donne des renseignements positifs sur la possibilité d'y construire une ligne de chemin de fer, et nous fournit une estimation du coût de cette construction.

Sur une distance de 1,000 à 1,100 milles, la ligne projetée n'a été visitée qu'à un seul endroit par un ingénieur habile dans sa profession. M. Smith a visité le lac

La Biche, où il désire faire passer la ligne projetée, seul point dans une distance aussi longue qu'entre Ottawa et le Manitoba, où un ingénieur ait fait le moindre examen. M. Smith est monté sur une émitance, et quelque belle qu'ait été la perspective devant lui, il ne pouvait cependant qu'embrasser un horizon borné; aussi étendu peut-être qu'une personne placée sur le sommet de la montagne de Montréal pourrait voir de la ligne du chemin de fer du Grand-Tronc et de ses embranchements entre Portland et Chicago.

Les renseignements si limités que l'on possède sur la contrée au nord de la Saskatchewan sont cependant encourageants. Il n'y a aucun doute qu'on trouve un sol riche et une végétation luxuriante le long des routes de la baie d'Hudson dont on vient de parler. Sur ces données restreintes on s'est formé une opinion sur toute la région. M. Smith a représenté sur sa carte qu'il se trouve certainement cent millions (100,000,000) d'acres de terre s'étendant au nord de la ligne du chemin de fer projetée, entre la montagne du Canard et la passe de la rivière au Pin, qu'il décrit comme suit: "Forêt presque continue de trembles et d'épinettes, avec zones intermédiaires de prairies. Sol, riche terre grasse généralement propre à la culture du blé; luxuriante végétation herbacée, et presque identique à celle de l'Ontario; bien arrosée de nombreux cours de bonne eau."

Je ne puis partager l'opinion de M. Smith quant à ces cent millions (100,000,000) d'acres de terre, car je ne trouve aucune preuve qu'un dixième de cette superficie, dix millions (10,000,000) d'acres, de cette description, ait été examiné jusqu'à ce jour.

J'ai dit qu'à ces exceptions près, la ligne proposée par M. Smith, sur plus d'un millier de milles, est inconnue, et n'a jamais été visitée. Je ne puis donc approuver une recommandation qui entraînerait une dépense aussi énorme. À mon avis, il serait tout à fait imprudent d'adopter une route sur laquelle on a si peu de renseignements. Il ne faut rien moins qu'un examen approfondi, comme j'en ai recommandé plus d'une fois, pour juger si une ligne est praticable ou si elle est désirable. Personne plus que moi ne désire sincèrement que la région qui s'étend au nord de la rivière Saskatchewan soit trouvée égale aux espérances les plus vives qu'on a de sa valeur. Mais aujourd'hui, ce que M. Smith avance au sujet de la vaste étendue de terrains propres à la colonisation, ne repose que sur des conjectures.

L'exploration que vous autorisez officiellement aujourd'hui, démontrera s'il existe ou non d'immenses étendues de terre fertiles au nord, et si l'on peut trouver une ligne moins coûteuse et préférable que celle qu'on a découverte jusqu'à ce jour pour un chemin de fer jusqu'au Pacifique.

M. Smith renvoie à une carte qu'il a dressée lui-même pour son rapport de mars, l'année dernière. Lorsque cette carte est tombée sous mes yeux, je l'ai trouvée inexacte, parce qu'elle n'était pas conforme aux faits établis, et pouvait induire en erreur. Pour remplir mon devoir, j'ai signalé ces inexactitudes. Il est essentiel que toutes cartes portant l'autorisation du département soient irréprochables. En conséquence, le ministère a considéré que dans l'intérêt du public, cette carte ne devait pas être publiée.

M. Smith pose le principe qu'on n'aura jamais besoin de plus d'une ligne principale. L'expérience ne nous fait pas arriver à cette conclusion. Dans la petite péninsule du Canada baignée par les lacs Érié et Ontario, il y a quatre lignes principales de chemin de fer de l'est à l'ouest. De la côte américaine de l'Atlantique, des lignes principales innombrables sillonnent l'intérieur, et plusieurs d'entre elles s'élancent déjà vers le Pacifique. M. Smith évalue la largeur des terres propres à la culture de 400 à 600 milles, et il croit que cette étendue de pays n'aura besoin que d'une seule ligne si elle est bien choisie. Je ne partage pas cette opinion.

Pour des raisons satisfaisantes la passe de la Tête-Jaune a été choisie en 1872 par le gouvernement d'alors comme le point où l'on entrerait dans la Colombie-britannique en venant de l'Est. Il n'est rien survenu depuis pour faire changer cette décision.

Le chemin de fer a été tracé sur ce que l'on croyait être la meilleure ligne à travers le pays entre le lac Supérieur et la Passe de la Tête-Jaune. Une ligne de télégraphe a été construite sur ce tracé sur les cinq sixièmes de son parcours. Les

meilleurs autorités s'accordent à dire que la région des prairies sur toute l'étendue du parcours du tracé, est généralement favorable à la colonisation, qu'on trouve de vastes dépôts de houille et de fer dans la section ouest; que sur des centaines de milles au sud, surtout sous la longitude d'Edmonton, il existe des plaines immenses d'une très grande fertilité. De même au nord, dans la direction de la rivière de la Paix, on a de légitimes espérances de découvrir au moins une égale quantité de terre fertile.

On ne peut dire que la Passo de la Tête Jaune et la route à l'est des montagnes Rocheuses ont été, au point de vue du génie ou autres, choisies à la légère. A moins qu'on ne puisse établir sans conteste, par des renseignements authentiques, qu'on peut trouver une route préférable, ou des raisons d'Etat pour faire le changement, je maintiens qu'il serait très imprudent de changer le tracé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

SANDFORD FLEMING,  
*Ingénieur en chef.*

OTTAWA, 12 avril 1879.

A l'honorable C. TUPPER, C. B.,  
Ministre des travaux publics.

MONSIEUR,—Dans le cours de mes fonctions comme ingénieur en chef intérimaire du chemin de fer Canadien du Pacifique, j'ai envoyé au département des travaux publics, un rapport daté du 29 mars 1878, sur les résultats des études et explorations faites dans les divisions centrales et occidentales de la ligne.

Ce rapport donne des renseignements complets et authentiques au sujet des explorations et du caractère du pays le long des diverses routes; ces renseignements ont été recueillis principalement dans un examen personnel et complétés par les rapports d'autres explorateurs.

Une partie essentielle de ce rapport était une carte indiquant les diverses routes et les principaux caractères topographiques du pays, au moyen de couleurs dont la clef se trouvait en marge.

La carte, pour des raisons qu'il est inutile de discuter ici, n'a pas été publiée en même temps que le rapport, bien qu'elle ait été approuvée par le ministre des travaux publics et qu'un grand nombre d'exemplaires en ait été imprimé; en conséquence très peu de personnes ont lu le rapport, attendu qu'il est difficile de suivre et de comprendre la description de plusieurs routes sur un parcours de plus de 2,000 milles sans l'aide d'une carte.

Dans le mémoire suivant, j'ai tâché d'arranger les faits extraits de mes propres rapports et de ceux d'autres officiers d'une manière succincte, et d'en tirer quelques conclusions au sujet du tracé dans la division ouest du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui, je l'espère, contribueront à empêcher le gouvernement et le public d'être induits en erreur par les déclarations *ex parte* de personnes intéressées et irresponsables.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
MARCUS SMITH.

(Mémoire.)

### TRACÉ DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

Le choix de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique est un travail d'une grande importance nationale, attendu qu'elle servira de ligne de base à partir de laquelle s'étendra la colonisation de près d'un tiers d'un continent; elle devra donc être essentiellement une ligne de colonisation. D'un bout à l'autre de ce vaste territoire, se trouvent d'immenses régions de riches terres à pâturages et agricoles, et des districts miniers d'une richesse presque fabuleuse. Ces terres sont cependant séparées par intervalles par de grandes zones de rochers, de lacs, de marécages, et de stériles



chaînes de montagnes, à travers lesquels les frais de construction d'un chemin de fer seraient très onéreux.

En examinant quel système de chemin de fer conviendrait à ce vaste territoire, il est donc de la plus grande importance, dans le choix de la route de la ligne principale, de réduire au minimum la longueur et le coût de la traversée de ces zones accidentées et stériles, et si c'est possible de l'établir de telle sorte que les embranchements et les routes charretières puissent être commodément et économiquement prolongées dans toutes les directions, afin que dans la colonisation future du pays on ne soit pas obligé de construire *plus d'une seule ligne principale* dans ces zones stériles.

Cette construction seule taxera les ressources de la Confédération jusqu'à leur limites extrêmes, et considérant l'importance vitale de ce projet, une erreur dans le tracé de cette ligne principale pourra avoir pour conséquence des désastres irréparables.

Ce projet doit donc être étudié à plusieurs points de vue.

1° *Comme chemin de fer de colonisation.*—Il devrait traverser la plus grande étendue des plus fertiles terres agricoles et minières, dont la culture et le développement produiraient la plus grande richesse et attireraient le plus de population, sans augmenter suffisamment la longueur de la ligne pour nuire à sa valeur comme moyen de transport des produits de l'intérieur vers la mer et vers les centres commerciaux et manufacturiers des anciennes provinces.

2° *Comme ligne commerciale.*—Il devrait se terminer à un port et pouvoir se prolonger jusqu'à un ou plusieurs ports de la côte du Pacifique, situés de telle manière relativement au commerce avec l'Asie, qu'ils possèdent des avantages supérieurs à toute autre ligne traversant le continent par les Etats-Unis.

3° *Au point de vue de l'intérêt impérial.*—Le tracé de cette ligne devrait être examiné au point de vue de la défense du pays, et offrir une ligne directe de communication par le territoire canadien entre la Grande-Bretagne et l'Asie.

4° *Coût de construction.*—Cette question devrait être examinée en tenant compte du trafic probable et des frais d'exploitation, de manière à ce que le chemin de fer puisse, autant que possible, subvenir à ses propres dépenses, et donner l'espoir de rapporter plus tard des bénéfices.

Des études et des explorations approfondies ont été faites de la contrée entre le lac Nipissingue et la côte du Pacifique, distance d'environ 2,700 milles.

Après ces explorations une ligne a été tracée de Fort William, lac Spérier, vers l'ouest jusqu'à Livingston, près de Fort Pelly, distance d'environ 681 milles. Sur ce nombre, 410 milles de chemin de fer sont donnés à l'entreprise et près de la moitié de cette longueur est presque terminée.

D'un point près de l'extrémité nord de la montagne du Canard, à 629 milles de Fort-William, deux lignes ont été proposées, se terminant à différents points sur la côte du Pacifique.

Celle de ces lignes qui est la plus au sud traverse les montagnes Rocheuses par la passe de la Tête Jaune, suit les vallées des rivières Albreda, Thompson et Fraser, et atteint les bords du Pacifique à Burrard Inlet.

L'autre ligne se dirige plus au nord-ouest, traverse la Saskatchewan en aval des Grandes Fourches et suit une ligne presque directe jusqu'au Petit lac de l'Esclave. Elle traverse ensuite une partie du grand bassin de la rivière de la Paix et franchit les montagnes Rocheuses par la passe de la rivière aux Pins. De là elle appuie vers le sud jusqu'à un point près de la rivière Fraser au-dessus de Fort-George, où elle se relie à la ligne antérieurement choisie entre la passe de la Tête-Jaune et Bute Inlet.

Ces lignes sont indiquées sur la carte annexée aux rapports de 1878, annexe D, dans lesquels le pays le long des deux routes est décrit au long—voir pages de 22 à 26 et de 40 à 54.

Par ces rapports nous apprenons que la grande zone fertile du territoire du Nord-Ouest propre à la culture du blé, commence dans la province du Manitoba, et s'étend dans une direction nord-ouest au-delà de la région de la rivière de la Paix.

L'inclinaison remarquable de la ligne isotherme vers le nord dans cette partie du continent s'explique en partie par le fait que l'altitude du pays s'incline rapidement dans cette direction.

Au sud de cette zone fertile, le pays s'élève graduellement, la chute des pluies diminue, le sol est plus pauvre et imprégné d'alcali.

En approchant de la ligne frontière internationale, on rencontre l'extrémité nord du désert américain, qui s'étend à une distance considérable sur le territoire canadien.

Ces gradations sont indiquées sur la carte, au moyen de couleurs diverses; en marge se trouve une courte description du pays et du sol prédominant. La position des différents districts aurifères, et les zones propres aux pâturages dans la Colombie-Britannique sont indiquées de la même manière.

#### LIGNE JUSQU'À BURRARD INLET PAR LA PASSE DE LA TÊTE-JAUNE.

J'ai dit plus haut que les deux lignes proposées se séparaient à un point près de la montagne du Canard, à 629 milles à l'ouest de Fort-William, lac Supérieur. A partir de ce point la ligne, *vidé* la passe de la Tête-Jaune, prend une direction sud-ouest en remontant la fertile vallée de la rivière du Cygne, jusqu'au 673<sup>e</sup> mille. Ensuite vers l'ouest jusqu'au 1,130<sup>e</sup> mille, distance de 457 milles, le sol est généralement léger et plus pauvre, mais aux endroits où la pluie tombe en abondance suffisante, il produit de bons pâturages, de l'orge, de l'avoine et des légumes.

Sur un tiers, cependant, de cette distance, la ligne traverse l'extrémité nord des grandes plaines dans lesquelles le sol est aride, et en plusieurs endroits grandement imprégné d'alcali. Ses cours d'eau sont rares, et l'eau des nombreux petits lacs et étangs est généralement alcalin ou saumâtre, et impropre aux usages domestiques. Il n'y a que quelques portions isolées de cette région qui soient habitables.

Du 1,130<sup>e</sup> mille à la rivière Pembina, au 1,267<sup>e</sup> mille, la ligne traverse une zone de terre grasse qui s'étend aux pieds des contreforts des montagnes Rocheuses. Elle est bien arrosée, et propre à la culture du blé et de toutes sortes de produits agricoles.

De la rivière Pembina au sommet de la zone de la Tête Jaune, dans les montagnes Rocheuses, distance de 180 milles, le sol est généralement pauvre, humide et froid, et coupé d'un grand nombre de muskegs et de marais. La contrée est boisée de trembles et de bouquets de pins noirs et d'épinettes blanches, ce dernier bois indiquant que le sol est bon; mais l'altitude a en moyenne 3,000 au-dessus de la mer, ce qui est une latitude trop élevée pour cultiver les céréales avec profit. On pourrait établir quelques fermes pour l'exploitation de la laiterie dans les vallées, mais la contrée est en général impropre à la colonisation.

#### DIVISION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE.

De la Passe de la Tête-Jaune la ligne descend par les étroites et profondes vallées du Haut Fraser, de l'Albreda et de la rivière Thompson, jusqu'au confluent des deux branches de cette dernière à Kamloops, distance de 255 milles.

Jusqu'au 235<sup>e</sup> mille il n'y a presque pas de terre propre à la culture, et les maigres pâturages des deux côtés des montagnes ne produisent pas assez d'herbe pour nourrir les quelques animaux de transport nécessaires aux explorations.

De là jusqu'au 327<sup>e</sup> mille, au pont Spence, la ligne traverse la contrée des herbes ou plateau central entre les montagnes Rocheuses et les montagnes de la Cascade, qui a été décrit au long dans les rapports de 1878, pages 43 et 44. Dans ces rapports on verra que la proportion des terres arables comparée au tout, est très-faible, et que toutes celles qui sont propres à la culture sans nécessiter trop de frais d'irrigation ont été prises.

Du pont Spence, en passant par les vallées des rivières Thompson et Fraser jusqu'à Fort-Hope, au 419<sup>e</sup> mille, la ligne passe dans une gorge étroite et profonde à travers les montagnes de la Cascade, dans lesquelles on ne trouve qu'un petit nombre de morceaux de terre propres à la culture.

De Fort-Hope la vallée du Fraser s'élargit, et l'on trouve des morceaux de bonne terre de chaque côté de la rivière, mais ils ne sont pas très considérables en étendue avant le 440<sup>e</sup> mille, près de la rivière Harrison, au-delà de laquelle on rencontre de grands établissements. Voir rapport de 1878, pages 44 et 45.

La ligne du chemin de fer est tracée sur le côté nord de la rivière Fraser afin d'économiser les frais qu'occasionneraient les ponts, mais la plus grande partie des terres propres à la culture est située sur la rive sud de la rivière, dans les îles et dans l'estuaire en aval de New-Westminster.

Ces terres sont presque toutes prises, excepté celles qui sont exposées aux inondations de la rivière, qui nécessiteront des travaux considérables pour les protéger.

La rivière Fraser offre plus de facilités pour transporter les produits de ces terres au marché que ne pourrait le faire aucun chemin de fer, et comme le gros du trafic se fera par la mer, il ne restera que très peu à faire pour un chemin de fer.

La description ci-dessus de la contrée sur le parcours de la route, puisée dans les rapports officiels, montre : Qu'à partir de la montagne du Canard, où les deux routes se séparent, jusqu'à la rivière Pembina, distance de 368 milles, un peu moins de la moitié des terres est propre à la culture et à une colonisation continue. Environ une moitié de ce qui reste est un sol pauvre et qu'en partie convenable pour la colonisation. Le reste est aride et fortement imprégné d'alcali. Le rareté de l'eau est ce qui nuira le plus à la colonisation.

De la rivière Pembina en allant vers l'ouest à travers les montagnes Rocheuses et par une chaîne de vallées jusqu'à Fort-Hope, la distance est de 605 milles. Sur ce parcours 92 milles seulement traversent un pays habitable, c'est-à-dire le plateau central ou zone des herbes à touffes entre les montagnes Rocheuses et de la Cascade.

Une largeur de 10 milles de chaque côté de la ligne comprendrait le lac de la Hache, et les établissements du district de Lillooet à l'ouest, ceux des lacs Okanagan et Shewswap à l'est, et embrasserait une superficie d'environ 1,200 milles carrés, dans lesquels on évalue à 200 environ le nombre de fermes habitées et à environ 1,000 le nombre de la population blanche. Un dixième environ des terres arables est sans culture, mais les terres à herbes sont presque toutes occupées et alimentent de 20,000 à 25,000 bêtes à cornes, et un nombre considérable de chevaux et de moutons.

Si toute l'étendue des terres arables de cette superficie était cultivée, le produit total n'excéderait probablement pas celle de la moyenne d'un comté de l'Ontario. Sur le reste des 605 milles, la contrée ne pourrait pas supporter une population blanche de plus que quelques centaines. Le coût de la construction de cette division de la ligne serait considérable, et serait probablement d'au moins \$50,000,000.

#### MINÉRAUX.

D'épaisses couches de houille ou de lignite affleurent sur les rives de la Saskatchewan du nord et de la rivière Pembina, dans le voisinage de la ligne du chemin de fer. A l'ouest des montagnes Rocheuses la ligne ne touche à aucun des districts miniers connus jusqu'à ce jour ; elle passe à environ 100 milles de quelques-unes des mines d'or de Caribou, mais elle en est séparée par une haute et infranchissable chaîne de montagnes. Une ligne d'embranchement de chemin de fer n'est praticable jusqu'à ces mines, qu'à partir d'un point dans la vallée de la rivière Thompson du nord, à environ 77 milles de Kamloops. Elle devra suivre la vallée de la crique de Clearwater Bridge, le lac la Hache, et le Fraser jusqu'à la crique Soda, distance de près de 160 milles, en grande partie à travers une contrée très-difficile. Les frais de construction et d'équipement de la moins dispendieuse espèce de chemin de fer seraient d'au moins de \$8,000,000. De la crique Soda à l'embouchure de la rivière Quesnelle, 60 milles, le Fraser est navigable par bateaux à vapeur, puis il y a une route carrossable de 66 milles jusqu'à Barkerville, la principale ville du district de Caribou.

Comme cette route traverse une si petite quantité de terres propres à l'agriculture, et ne touche pas aux districts miniers de la Colombie Britannique, on peut donc la déclarer très défavorable à la colonisation.

Les terres propres à l'agriculture dans les zones d'herbes à touffe, quoique d'une étendue limitée, ont un sol riche, mais avant qu'elles puissent être cultivées à fond, il faudra établir de meilleures communications avec les terres incultes afin d'atteindre un marché pour leurs produits. Une ligne de chemin de fer de Yale au lac Kamloops, de 125 milles de longueur, pour la construction de laquelle l'ancien gouvernement a

demandé des soumissions, donnerait accès dans ce district, mais le coût en serait de plus de \$12,000,000, somme beaucoup trop élevée pour une construction provinciale ou pour les bénéfices qu'on en retirerait. Il y aurait d'autres moyens beaucoup moins dispendieux de communiquer avec ce district, soit en améliorant les routes au moyen de communications par chemin de fer et par eau, soit par un chemin de fer économique avec rampes ci et là, servies par des machines stationnaires, qui établiraient ainsi des communications amplement suffisantes pour le trafic de ce district.

#### PORT POUR LE TERMINUS ET LE COMMERCE ÉTRANGER.

Burrard Inlet comme port pour le terminus du chemin de fer est minutieusement décrit dans les rapports de 1878, pages 50, 51, et de 66 à 68, dans lesquels on voit que ce port n'est pas bien situé pour le commerce étranger, à cause de la difficulté qu'éprouvent les navires d'y arriver en venant de l'océan par les étroits chenaux de l'archipel du détroit de Géorgie.

Ces chenaux ont de forts courants de marée, et le passage principal est commandé par les forts d'une puissance étrangère.

Il y a aussi des difficultés pour entrer dans le port à cause des forts courants de marée et des fréquents brouillards.

Un bateau à vapeur portant des convois du chemin de fer à Nanaïmo ou dans d'autres ports de l'île Vancouver, n'est pas possible, parce qu'il y a 40 milles de navigation en eau libre, exposée à de gros vents, de sorte que le transbordement à Burrard Inlet serait inévitable.

La ligne peut cependant être prolongée depuis Sumas, environ 35 milles en amont de New-Westminster, jusqu'à un ou plusieurs ports du détroit Puget, territoire de Washington, moyennant des frais très modérés, parce que le pays est comparative-ment uni.

Les navires à voiles pourraient atteindre ces ports à la remorque, au moyen d'un petit canal, qu'on a déjà projeté, à travers une basse langue de terre.

Les Américains connaissent parfaitement ces avantages; ils ont surveillé tout ce que nous avons fait au sujet de la route du chemin de fer Canadien du Pacifique. Immédiatement après que l'ancien gouvernement eût annoncé son intention de construire un chemin de fer de Yale au lac Kamloops, une compagnie américaine a formé le projet d'une ligne du détroit de Puget à la frontière, afin d'intercepter le trafic par chemin de fer ou par eau à Sumas, point dont je viens de parler. Il leur faudrait naturellement demander un acte du parlement pour construire la partie de la ligne qui se trouverait dans la province de la Colombie-Britannique. Dans l'intérêt du commerce on ne pourrait le leur refuser.

Ainsi, le terminus réel de notre chemin de fer sur le Pacifique, serait dans le territoire des États-Unis, où une grande ville surgirait d'une entreprise canadienne, au détriment de nos propres ports. Le chemin de fer canadien n'aurait que très peu du trafic américain par le détroit Puget, qui se compose surtout des produits du territoire de Washington et de l'Orégon, transportés vers l'ouest dans l'île Vancouver et dans l'Alaska. Tout trafic venant de ces contrées et allant vers l'est serait transporté par les chemins de fer américains.

#### ROUTE VERS LA CHINE ET LE JAPON.

La distance par cette ligne à partir de Fort-William, lac Supérieur, jusqu'au détroit de Puget ou cap Flattery, à l'entrée du détroit de San Juan de Fuca, est d'environ 100 milles plus longue que par le chemin de fer *Northern American Pacific*, depuis Duluth jusqu'aux mêmes endroits, et pas beaucoup plus courte que par le chemin de fer *Union Pacific*, et une ligne projetée entre Winnemucca, une des stations de cette ligne, jusqu'à Portland, Orégon avec prolonge nent jusqu'au détroit de Puget. Nous n'aurions donc aucun avantage sur les lignes américaines comme moyens de communication directe avec la Chine et le Japon, ce qui est une considération très importante pour les capitalistes anglais.

## ROUTE AU POINT DE VUE DES INTÉRÊTS NATIONAUX.

Dans la vallée de la rivière Fraser, la ligne, sur une distance d'environ 60 milles, est à moins de 10 à 12 milles de la ligne frontière internationale, et n'en est séparée sur la plus grande partie que par une contrée unie. On a dit que le passage entre Burrard Inlet et Esquimalt, station navale britannique dans le nord du Pacifique, n'est pas seulement difficile, mais se trouve commandé par les canons des forts d'une puissance étrangère.

La conclusion à laquelle il faut arriver est que cette route est défectueuse dans tous ses points essentiels.

1. Comme ligne de colonisation.
2. Elle ne possède aucun avantage sur les lignes américaines pour le commerce avec la mer.
3. Elle n'est pas favorable aux intérêts nationaux.
4. Elle n'est pas même une bonne ligne provinciale, parce qu'elle ne desservirait qu'une très faible partie de la Colombie-Britannique, en laissant de côté les districts miniers, qui sont les principales sources de la richesse de cette province.
5. Les frais de construction du chemin de fer seraient très élevés. Plus loin, on examinera cette considération en établissant une comparaison avec d'autres routes.

## LIGNE ENTRE LA PASSE DE LA TÊTE-JAUNE ET BUTE INLET.

Cette ligne diverge de celle dont je viens de parler, à l'extrémité ouest de la passe de la Tête Jaune, et suit la vallée du Haut Fraser sur environ 140 milles. À partir de ce point, elle se dirige vers l'ouest, en longeant l'extrémité nord de la chaîne des montagnes du Caribou, et en traversant le Fraser à environ 20 milles en amont de Fort-George, près duquel elle se relie à la ligne projetée *viâ* la passe de la rivière au Pin. Ensuite elle se dirige vers le sud par une chaîne de vallées jusqu'à la Tête de Bute Inlet. Cette ligne est commune aux deux autres tracés et sera décrite lorsqu'on parlera de cette route.

Comme ligne de colonisation elle a naturellement tous les défauts de la route décrite, jusqu'au point de divergence; puis jusqu'à la traverse du Fraser en amont de Fort-George, elle coule au pied de la chaîne de montagnes aurifères de Caribou, en offrant des facilités pour le développement complet de ces mines. Vers l'ouest jusqu'à Bute Inlet, elle jouit des avantages que possède la route de la rivière au Pin.

## LIGNE PROJETÉE ENTRE LA MONTAGNE DU CANARD ET BUTE INLET, PAR LA PASSE DE LA RIVIÈRE AU PIN.

Le caractère général du pays le long de cette route est très favorable à la construction d'un chemin de fer et à la colonisation. Voyez rapport de 1878, pages 23 à 26 et 46 à 48, dans lequel je prends ce qui suit :—

“ Une ligne tirée de Winnipeg au Fort à la Corne, près du confluent des deux branches de la Saskatchewan, couperait l'angle sud-ouest du lac Manitoba, tournerait la base nord-est de la montagne du Dauphin, traverserait l'extrémité nord de la montagne du Canard, et passerait à 15 ou 20 milles au nord de Fort Pelly, et à travers les buttes Basquia. Si cette ligne était prolongée à travers la vallée du Castor, au lac La Biche, de là par le Petit lac de l'Esclave, de façon à couper la rivière de la Paix près de l'embouchure de la rivière à la Boucane, elle donnerait le cours général de la grande zone fertile de terrains agricoles dans le nord-ouest. Il ne faut pas s'attendre que sur la longueur de plus de 1,000 milles, le sol soit uniformément bon. La partie fertile est conséquemment très-irrégulière, souvent coupée et rétrécie par des muskegs, des lacs et des chaînes basses de collines sur lesquelles le sol est de qualité passable; il y a aussi des portions d'une fertilité extraordinaire. La qualité du sol et la salubrité du climat s'améliorent en remontant vers le nord-ouest, et les investigations ont démontré que même au delà de la rivière de la Paix, les facultés productives du terrain étaient très-grandes.”

Ce passage décrit presque le parcours de la ligne de chemin de fer désigné sur la carte, depuis la montagne du Canard jusqu'au Petit lac de l'Esclave.

Depuis ce point, elle prend une direction plus au sud, afin de diminuer les travaux occasionnés par le passage des vallées latérales des rivières qui se jettent dans la rivière de la Paix.

La section entre les rivières à la Boucane et au Pin, est décrite par ceux qui l'ont parcourue, comme une contrée demi-prairie, légèrement accidentée et coupée de nombreux cours d'eau. Le sol est très-riche et les chevaux hivernent dehors en broutant les herbes naturelles.

La vallée de la rivière au Pin, sur une distance de 50 milles en remontant à partir des fourches inférieures, a de un à deux milles de largeur; le sol est bon et propre à la culture et aux pâturages. Ceci conduit à moins de 20 milles du sommet de la passe, qui est à 2,440 pieds au-dessus du niveau de la mer, celle de la Tête-Jaune étant à 3,730 pieds.

Sur environ huit milles de longueur, près du sommet, les tranchées dans le roc seraient passablement considérables par places. De là jusqu'à la jonction des lignes, près du confluent des rivières du Saumon et Fraser, la route est beaucoup plus favorable à la construction d'un chemin de fer que celle depuis la passe de la Tête-Jaune jusqu'au même point.

Du lac MacLeod à l'extrémité ouest de la passe de la rivière au Pin, les communications avec les districts aurifères et argentifères d'Omineca sont faciles. A Fort-George la ligne passe près de l'extrémité nord de la chaîne aurifère du Caribou, et à Blackwater elle est à moins de 50 milles de l'embouchure de la rivière Quesnelle, jusqu'à laquelle on pourrait faire une route convenable moyennant un prix modéré. Ceci donnerait une communication directe au moyen d'une bonne route, entre le chemin de fer et les mines d'or de Caribou.

De Fort-George la ligne prend une direction presque directe à travers le plateau central par les vallées des rivières Stewart, Chilacho, Blackwater et Nazco, jusqu'aux montagnes de la Cascade, puis à travers ces dernières par les vallées de l'Homatheo jusqu'à la tête de Bute Inlet.

La topographie de cette division de la ligne est décrite dans les rapports de 1877 sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, pages 263 à 270, d'après lesquels il paraît que le travaux généraux de construction seraient modérés, excepté sur une distance d'environ huit milles dans le Canyon Nazco, et 20 milles au cœur des montagnes de la Cascade, dans lesquels les tranchées dans le roc seraient bien considérables, en y comprenant un certain nombre de petits tunnels dont la longueur réunie serait d'environ  $1\frac{1}{4}$  milles.

La rivière Blackwater est près du 55ème parallèle de latitude, au nord de laquelle la chute des pluies est suffisante pour la culture du sol sans irrigation.

Dans la Nechaco, bassin Stewart, et dans les vallées qui y aboutissent, il y a une grande superficie de terres arables, et sur les terres plus élevées il y a des pâturages en abondance, avec des marais à foin et des plateaux d'ivraie vivace et autres herbes de même espèce. Voyez les rapports de 1877, pages 249 à 255.

La région qui s'étend au sud de la Blackwater, est une contrée d'herbe à touffe, avec une petite quantité de terres arables, mais elle est plus considérablement alternée de bois et de terres à foin naturel, que la région correspondante au sud de la Fraser.

La partie inférieure de la vallée Homatheo a environ deux milles de large, et le sol y est bon; une petite partie de cette vallée est en prairie, le reste est couvert d'épinette blanches, de pins Douglas, et de cèdres de grande dimension.

Le plateau considérable à la tête de Bute Inlet est favorable à la fondation d'une grande ville commerciale. Le mouillage y est passable, et l'on pourrait y faire un port commode si c'était nécessaire, mais il est probable que quelques quais ou cales suffiraient pour le présent, attendu que le chemin de fer devra être éventuellement prolongé jusque sur le côté du passage pour faire face aux besoins du commerce croissant.

Aujourd'hui, cependant, tout le passage et les chenaux avoisinants pourraient servir à un bac à vapeur portant un train jusqu'à l'île Vancouver, et le passage pourrait être raccourci en prolongeant le chemin de fer le long du bias de mer jusqu'à Frédéric Arm, lorsqu'on le jugera nécessaire. Voyez le rapport de l'amiral de

Horsely, pages 66 à 68, dans le rapport sur le chemin de fer Canadien du Pacifique de 1878.

Les difficultés de transporter les trains de chemin de fer à travers le détroit jusqu'à l'île Vancouver ont été grandement exagérées par les adversaires de cette route. Les compagnies Grand Occidental et Grand-Tronc ont fait un trafic considérable pendant 25 ans, au moyen d'un bateau passager franchissant un courant de quatre à six milles à l'heure, et obstrué par les glaces en hiver. Nous pouvons assurément diriger un trafic moins considérable avec un bateau qui n'aurait pas à surmonter tous ces obstacles. D'Otter Cove ou autres points sur le passage Discovery, le chemin de fer pourrait être prolongé sur l'île Vancouver au nord jusqu'à Quatsino, ou au sud-ouest jusqu'à Alberni, avec des frais relativement modérés. Le prolongement jusqu'à Esquimalt serait plus dispendieux, mais outre les facilités qu'il offrirait au commerce vers le sud, ce sera un tronçon important pour les intérêts impériaux. Esquimalt est la station navale dans le nord du Pacifique et commande les détroits de Géorgie et de San Juan de Fuca, mais à présent la houille ne peut y être transportée de Nanaïmo que par un passage à la portée des canons d'une puissance étrangère.

D'immenses houillères, presque à côté de riches mines de fer, une quantité de terres arables suffisante pour une population considérable, des facilités commerciales, le charme, du paysage joints à la douceur et à la salubrité du climat, promettent un brillant avenir à l'île Vancouver.

La ligne entre Seymour Narrows, Discovery Passage et Alberni et Esquimalt, passerait sur les plus riches de ces terres agricoles et minières, et présenterait l'occasion la plus favorable à l'établissement d'une fabrique de fer sur une grande échelle.

Tenant compte de la vaste étendue de riches terres agricoles et minières auxquelles ce chemin ouvrirait l'accès, on peut dire qu'il est grandement supérieur à toute autre route pour la colonisation.

#### POUR LE COMMERCE ÉTRANGER.

Cette route commande toutes les baies de la côte depuis Bute Inlet jusqu'à Port Simpson.

1°. A partir du confluent des rivières Nechase et Stewart, près de Fort-George, il y a une route naturelle et facile pour un embranchement de chemin de fer jusqu'à Port Simpson, par les vallées des rivières Stewart, Nechase, Watsonquah et Skeena, le point le plus élevé sur cette route étant à environ 2,500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

2°. D'un point dans la vallée de la rivière Blackwater, on a exploré une ligne jusqu'à la baie Kamsquot, Dean Inlet, n'ayant à peu près que la moitié de la longueur de celle de Port Simpson. C'est la plus courte ligne possible qu'on ait trouvée jusqu'aux eaux du Pacifique, et elle se trouve sur la route directe de la Chine et du Japon.

3°. Depuis Otter Cove, l'île Vancouver, une ligne pourrait être construite vers le nord jusqu'à Quatsino Sound.

Je crois, cependant, qu'on trouvera Alberni, détroit de Barclay, si bien situé par rapport au commerce étranger, que si l'on y prolongeait jusque là la ligne principale, on n'aurait pas besoin de construire aucun embranchement pour atteindre les ports du nord, du moins d'ici à bien longtemps.

La distance de Yokohama, Japon, jusqu'à Port Simpson, est amplement de 300 milles plus courte que jusqu'à Alberni; et cette première ligne aurait cet avantage pour un voyage dans cette direction; mais pour le voyage en sens contraire il faudrait suivre une autre route.

En consultant la Carte Mercantile du Monde, par Collins, on verra que le courant du Japon coule vers l'est, longe les îles Aléoutiennes et la côte ouest de l'île Vancouver.

Après avoir passé San Francisco le courant se divise, une partie suit la côte du Mexique, l'autre tourne vers le sud, touche les îles Sandwich, et rejoint le courant équatorial qui coule vers l'ouest. Avant d'atteindre la côte de la Chine, il incline vers le nord et rejoint le courant du Japon. Ainsi ces courants continuels forment un oval allongé dont les marins prennent avantage.

Les navires quittant San Francisco se dirigent vers le sud avec le courant et touchent d'abord aux îles Sandwich ; puis ils se dirigent franc est vers la côte de la Chine. En revenant ils longent la côte du Japon, puis prenant leur course vers l'est, en suivant toujours le courant, ils passent près de la côte ouest de l'île Vancouver.

#### COMME LIGNE NATIONALE.

Cette ligne est sans rivale au point de vue de la défense, parce qu'elle est absolument inaccessible.

Le passage Discovery, entre les îles Vancouver et Wades, avec le joli petit havre de la baie Menzies d'un côté, le havre Gowlland de l'autre, et le cap Mudge, à l'extrémité sud des îles Wades, forment en miniature ce que l'on pourrait assez justement appeler le Bosphore, les Dardanelles et le Gallipoli du Pacifique. On pourrait se permettre de prédire que la grande ville de l'avenir sur la côte nord du Pacifique sera en quelque part dans ce voisinage.

Cette ligne offrirait aussi la route de communication la plus directe à travers le continent américain, entre la Grande-Bretagne et la côte est de l'Asie.

#### COUT DE LA CONSTRUCTION ET FRAIS D'EXPLOITATION.

On a pris exception de la longueur extraordinaire de la ligne, du coût de la construction, et des frais d'exploitation qu'elle occasionnerait par son prolongement jusqu'à l'île Vancouver.

Il semble, cependant, qu'on n'a pas voulu voir que *trois* éléments entre dans le calcul du coût d'un chemin de fer.

1. L'intérêt sur le capital de construction.
2. Les frais d'exploitation et d'entretien.
3. Le gain.

Si le troisième égale ou excède les deux autres, alors le chemin de fer ne coûte rien au pays ; et plus on se rapprochera de cet équilibre, moins les frais seront onéreux, quelle que soit la longueur de la route. On ne peut obtenir ce résultat qu'en établissant la ligne dans les régions agricoles et minières les plus riches, dans le but de faciliter la colonisation, et il ne peut y avoir que peu de trafic direct avant qu'on ait atteint ce but. On ne peut s'attendre à voir se fonder sur notre côte du Pacifique aucune ville aussi considérable que San Francisco, avant que les ressources du pays soient plus amplement développées.

M. Fleming a une opinion désespérée sur ce projet. Dans son rapport de 1878 il dit :

“ Il est évident que, quand même les besoins de communications entre les districts peuplés se feraient sentir à l'avenir, il n'y a, quant à présent, aucune nécessité à faire une autre ligne que celle qui doit se poursuivre jusque sur les côtes du Pacifique. La construction de ce chemin est nécessaire, pour plusieurs raisons, quoique le trafic soit à peu près nul. Le tracé par cette route coûtera moins que par une autre et les dépenses se trouveront être réduites comparativement à la distance à parcourir.”

En 1872, M. Fleming a parcouru cette partie de la route sud depuis la rivière Pembina, à l'est des montagnes Rocheuses, en passant par la passe de la Tête-Jaune, et en descendant les vallées des rivières Thompson et Fraser jusqu'à Burrard Inlet, et il a parfaitement raison de ne pas s'attendre à ce que le trafic soutienne le chemin de fer sur cette route. Mais il ignore le fait qui est attesté par les savants que le gouvernement a envoyé explorer le pays, que les terres fertiles de la région traversée par la ligne qui suit la passe de la rivière au Pin, sont non-seulement plus riches sous le rapport de la qualité du sol, mais aussi sous celui de l'étendue, tandis que le climat est beaucoup plus doux.

Voyez les rapports sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, 1877, annexe X, et de l'Exploration géologique de 1875-76. Le major Butler, qui a voyagé depuis les grandes plaines du sud, jusqu'au nord, à la rivière de la Paix, et dans l'ouest par cette rivière à travers les montagnes Rocheuses, dit que pour un acre de terre fertile au sud de la Saskatchewan, on en trouve dix au nord de cette rivière.



En donnant la préférence à la ligne de la Passe de la Tête-Jaune, M. Fleming ne considère pas suffisamment la différence de caractère du pays par les deux routes, mais il suppose que la ligne la plus courte aura l'avantage pour le trafic direct; il ne montre pas cependant de quelle manière on créera un trafic direct sur cette route. Si le peu d'étendue de la ligne doit contrebalancer toutes les autres considérations, alors on aurait dû choisir la route de Dean Inlet, parce que c'est la route la plus courte pour se rendre au Pacifique, parce qu'elle se trouve la plus directe pour la Chine et le Japon, et le coût de la construction serait d'au moins \$7,000,000 de moins que celle de Burrard Inlet. Les arguments en faveur de la ligne de Burrard Inlet par la passe de la Tête-Jaune n'ont pour base que l'économie prétendue dans le coût de la construction et les frais d'exploitation; de fausses représentations flagrantes de ces questions ont été faites dans la presse et dans quelques-uns des rapports officiels. Je ne citerai qu'un passage du rapport de 1878 sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, page 56.

“ Sur la route n° 2 (Burrard Inlet), il y a une bonne communication par eau dans le voisinage immédiat de la ligne pendant 10 milles, en partant de la côte et suivant ensuite une route carrossable sur un parcours de 125 milles, suivie d'une autre portion navigable de 100 milles, donnant ainsi un accès facile pour les deux tiers de la longueur de la route. Il peut donc être supposé que les travaux sur cette portion de la ligne peuvent être exécutés à un taux moins élevé que sur l'autre ligne, *qui est à présent dépourvue de tout moyen d'accès naturel ou artificiel.*”

“ Afin d'amener le coût à une base convenable pour une comparaison, une déduction d'au moins 12 pour cent devrait être faite sur le coût de tous les travaux de cette route, au-dessous du niveau de la voie, réduisant ainsi le montant total à \$31,000,000.”

Les mots en italiques comportent l'idée d'une fausse représentation très-audacieuse. Tout membre du personnel qui fait des explorations dans cette région sait qu'à partir de la cache de la Tête-Jaune jusqu'à Fort George, distance de 200 milles par la ligne de chemin de fer parallèle à la rivière Fraser en la touchant à plusieurs endroits, la navigation équivaut à celle de New-Westminster à Yale, et n'est interrompue que par un seul rapide dangereux. Que sur les rivières Stewart, Nechaco, Homathco et sur de nombreux lacs il y a un total de 100 milles de navigation pour les bateaux légers amplement équivalente à celle de la Thompson en amont de Kamloops; qu'on trouve sur cette route, ce qui n'existe pas sur l'autre, des prairies à foin produisant de l'herbe très-riche; que la ligne est coupée par des sentiers pour les chevaux conduisant de Quesnelle et autres points jusqu'à Lillooet, et qu'on se procure à ces divers endroits nos principaux approvisionnements de farine, de fèves et autres produits de ferme, de sorte qu'en réalité les facilités de construction sur la route de Bute Inlet sont beaucoup plus grandes que sur aucune autre route.

Sur d'autres points encore les rapports de M. Cambie sont également erronés. Il n'a jamais vu la plus grande partie de la route de Bute Inlet et n'en a jamais fait d'explorations, de cartes ou de profils, et par conséquent il ne possédait pas les renseignements nécessaires pour se faire une opinion correcte des mérites comparatifs des deux routes, et il aurait dû limiter ses remarques aux travaux dont il avait eu la direction. Si son rapport avait été soumis à l'ingénieur en chef intérimaire, ce dernier n'aurait pas permis l'impression sans le corriger. M. Fleming a dû être induit en erreur par ces évaluations.

Les évaluations comparatives données dans mon rapport de 1878, page 41, ont été faites d'après une connaissance parfaite du pays, et de fréquentes consultations avec les ingénieurs qui ont conduit des explorations, et on peut les accepter comme évaluations approximatives assez exacte.

D'après elles, on verra que le coût évalué de la construction du chemin de fer de la passe de la Tête-Jaune à Bute Inlet, est de \$3,100,000 de moins qu'à partir du même point jusqu'à la Baie English, Burrard Inlet.

Les lignes de Bute Inlet jusqu'aux passes de la Tête-Jaune et de la rivière au Pin sont identiques sur plus de 300 milles, la distance depuis le point de divergence jusqu'au sommet de la passe de la Tête-Jaune, étant de 230 milles. Si cette distance se trouvait sur la route de la rivière au Pin, elle porterait le chemin de fer au-delà des

montagnes Rocheuses et assez loin dans les plaines du Castor bordant la rivière de la Paix, jusqu'à laquelle on a poussé les explorations, probablement à moins de frais que par la passe de la Tête-Jaune, qui ne se trouve qu'un peu plus qu'à mi chemin dans le passage de ces montagnes.

Des plaines du Castor en allant vers l'est jusqu'à la montagne du Canard, où les deux routes se rejoignent, sur une distance de 900 milles, on n'a fait qu'un examen général du pays, avec exploration régulière à la traverse des principales rivières. L'altitude du pays varie très-peu, et la surface légèrement accidentée est très favorable à la construction d'un chemin de fer. Les renseignements qu'on a ainsi obtenus et les explorations de l'autre ligne offrent des données pour évaluer approximativement le coût comparatif de construction des deux routes à partir de leur point de divergence à la montagne du Canard jusqu'à la côte du Pacifique. Cette évaluation ne peut-être faite très approximativement sans de nouvelles explorations, mais elle montre que la différence du prix de construction sera de \$6,000,000 à \$10,000 000 en faveur de la ligne qui suivrait par la passe de la rivière au Pin pour se rendre à Bute Inlet.

Avec la plus faible de ces sommes on construirait le chemin de fer sur l'île Vancouver, depuis Otter Cove jusqu'à Alberni ou Nanaïmo, y compris la construction d'un bateau passeur ; avec la plus forte on prolongerait la ligne jusqu'à Esquimalt.

Il faut maintenant dire un mot sur les frais d'exploitation et les gains. La ligne par la passe de la rivière au Pin serait de 10 à 15 pour cent plus longue que l'autre si on la prolongeait jusque dans l'île Vancouver par un bateau-passeur, et il y aurait une augmentation proportionnelle dans les frais d'exploitation, attendu que les rampes seraient à peu près les mêmes en moyenne, sur chaque ligne. Cependant, la bien plus grande étendue de terres fertiles, agricoles et minières, que traverse cette ligne, et auxquelles elle donne accès, ferait vivre une population bien plus nombreuse que ne le feraient des terres semblables sur l'autre ligne, et le terminus se trouvant dans l'un des meilleurs ports sur la côte du Pacifique, et admirablement situé par rapport au commerce étranger, cette route offrirait de bien plus grands avantages au trafic direct, de sorte qu'on ne peut douter que les gains supplémentaires excéderont tellement les frais d'entretien supplémentaires, que si on les capitalisait, ils indiqueraient une économie de plusieurs millions, et cette économie augmenterait constamment à mesure que les ressources du pays se développeraient, tandis que sur l'autre ligne il n'y a qu'une petite proportion de terres fertiles à développer.

En terminant, je dois énoncer ma conviction sincère que la construction du chemin de fer Canadien du Pacifique, *viâ* la passe de la Tête-Jaune, jusqu'à Burrard Inlet, serait une bévée sans exemple dans l'histoire des chemins de fer, à cause de la magnitude de la mise de fonds, et la petitesse des bénéfices qu'on en obtiendrait. La distance entre la montagne du Canard et Burrard Inlet est de plus de 1,300 milles ; pleinement une moitié de cette distance traverse une contrée déserte, et le reste peut être également divisée entre bonnes et médiocres terres, de sorte qu'il n'y aura jamais une très forte population sur cette route, et l'on ne peut s'attendre à ce que le chemin de fer subviene à ses frais d'exploitation.

Je crois que la construction et l'entretien d'un chemin de fer sur cette route entraîneraient inévitablement toute compagnie qui l'entreprendrait et ensuite le gouvernement, dans de graves embarras financiers.

Ce ne serait même pas une ligne nationale mais une ligne de frontière ayant son terminus est à Saint-Paul, Minnesota, et son terminus ouest à la Terre de Puget, territoire de Washington. Cette route a attiré l'attention beaucoup plus qu'elle ne le méritait. Elle a été explorée et abandonnée il y a six ans, et ce projet n'a été remis en lumière que grâce aux efforts persistants de personnes intéressées et irresponsables, qui ont occasionné des explorations qui ont coûté au-delà de \$200,000, et la perte de deux années, temps qu'on aurait pu employer ailleurs avec avantage.

Même le projet de l'ancien gouvernement de construire un chemin de fer de première classe, de Yale au lac Kamloops, 125 milles, au coût probable de \$12,000,000 ou plus, soit comme ligne provinciale, soit comme compromis avec la Colombie-Bri-

tannique à cause du retard apporté dans la construction de la ligne principale du chemin de fer Canadien du Pacifique, était une erreur, attendu que ce district aurait pu aussi bien être desservi par une ligne plus convenable à un prix infiniment moins élevé.

La route par la passe de la rivière au Pin présente quelques objections, mais elle possède indubitablement des avantages que l'autre n'a pas.

1<sup>o</sup> Le chemin de fer ne dépendrait pas du trafic direct pour ses bénéfices ; bien que sur la ligne directe de la Chine et du Japon, le trafic avec ces pays pourrait, avec le temps, devenir important.

2<sup>o</sup> Entre la montagne du Canard et la rivière au Pin, distance d'au moins 900 milles, la ligne traverserait une zone des plus riches terres agricoles des territoires du Nord-Ouest, de sorte que chaque section successive du chemin aurait un trafic local aussitôt qu'elle serait ouverte.

3<sup>o</sup> La passe de la rivière au Pin, à travers les montagnes Rocheuses, est si basse, la distance si courte, les travaux de construction seraient si peu considérables, et les rampes si faciles, que les difficultés que l'on éprouverait pour franchir cette barrière de montagne seraient en pratique surmontées.

4<sup>o</sup> Dans la Colombie-Britannique la proportion des terres agricoles est faible sur l'une ou l'autre route, mais sur celle-ci, elles sont toutes convenables pour les fins de chemins de fer. Sur l'autre route, étant accessibles de la côte par un chemin carrossable jusqu'à Caribou, les terres sont toutes prises, mais les minéraux sont les principales sources de richesses de cette province, et le chemin de fer sur cette route donnerait accès aux plus riches districts miniers, tant sur la terre ferme que sur l'île Vancouver.

Le coût de la construction se trouverait réduit à un minimum. De Bute Inlet la distance jusqu'au lac Tattayaco, en passant par les montagnes de la Cascade, est de 62 milles, dans lesquels se trouvent les trois quarts des ouvrages les plus considérables de toute la ligne, et ils pourraient être construits pour \$5,000,000. À l'est, la ligne passe dans des vallées très peu au-dessous du niveau du pays en général, et elles sont par conséquent faciles d'accès dans toutes les directions.

5<sup>o</sup> Ce serait réellement une ligne nationale passant au cœur du pays et se terminant dans l'un des meilleurs ports de la côte du Pacifique pour le commerce étranger.

Des embranchements pourraient être prolongés dans toutes les directions nécessaires à un prix modéré, attendu qu'il n'y a aucune grande rivière à traverser, et que jamais aucune autre ligne principale ne sera nécessaire à travers ces chaînes de montagnes.

6<sup>o</sup> Elle offrirait, par la construction d'une ligne d'embranchement à partir d'un des points déjà mentionnés, la route la plus directe et la plus praticable vers la Chine et le Japon à travers le continent américain.

7<sup>o</sup> D'après la connaissance parfaite du pays, je puis dire, sans hésitation, qu'on ne trouvera aucune ligne offrant autant d'avantages et si peu de désavantages, et l'on peut raisonnablement prévoir qu'après ces avantages, qui sont incalculables, comme chemin de colonisation elle donnera avant beaucoup d'années des bénéfices, et deviendra un bon placement financier.

Votre bien dévoué,

MARCUS SMITH.

NOTE.—Dans la Colombie-Britannique, sur la route de la Passe de la Tête-Jaune à Burrard Inlet, il y a 125 milles, de Gale au lac Kamloops, de tracés pour la construction, et un tracé préliminaire a été fait sur le reste, 383 milles.

Sur la route de la passe de la rivière au Pin jusqu'à Bute Inlet, il y a 62 milles, de la tête de Bute Inlet, en passant par les montagnes de la Cascade jusqu'au lac Tattayaco, en partie tracés pour la construction, et un tracé préliminaire sur une longueur additionnelle de 274 milles, s'étendant presque jusqu'au partage des eaux du continent au nord de Fort-George. À partir de cet endroit une exploration a été faite par la passe de la rivière au Pin, jusqu'aux plaines du Castor, à l'est des montagnes Rocheuses.

---

Afin de compléter le tracé de construction jusqu'aux montagnes du Canard, où les deux lignes convergent, il faudrait encore près de deux années d'explorations sur l'une ou l'autre route. La ligne sud, *via* la passe de la Tête-Jaune, est indiquée sur la carte comme étant tracée pour la construction, mais il n'a été fait qu'une exploration préliminaire, ainsi que des ébauches de tracé pour la construction de quelques parties de cette ligne.

M. S.

---

---

## RÉPONSE

(19 R)

A un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 23 février 1880, pour une liste de tous les navires qui ont transporté des cargaisons au terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique à Fort-William ; leur tonnage, leur tirant d'eau, et la description ainsi que la quantité de leurs chargements.

Par ordre,

J. C. AIKINS,

*Secrétaire d'Etat.*

SECRETARIAT D'ÉTAT,

10 avril 1880.

---

---

OTTAWA, 9 avril 1880.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus la réponse demandée par l'ordre ci-inclus de la Chambre des communes, en date du 23 février dernier.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. JOHNSON,

*Commissaire des douanes.*

A. E. J. LANGEVIN, écr.,  
Sous-secrétaire d'Etat,  
Ottawa.

LISTE des navires qui ont transporté des cargaisons au terminus de Fort-William du chemin de fer du Pacifique, leur tonnage, leur tirant d'eau et la description de la cargaison, durant la saison de navigation de 1879.

(Ordonnée par la Chambre des communes, 23 février 1880.)\*

Date.	Description et nom du navire.	Tonnage enregistré.	Tirant d'eau.	Description et quantité de la cargaison.	
				Pds.	pes.
18 mai	S. A. Frances Smith	462	8 10	340 boiss.	de pommes de terre.
29 do	Goëlette R. W. Taylor	322	8 9	400 tonnes	de roues de wagon.
31 do	S. H. A. Neff	128	6 0	5 tonnes	de foin.
18 juin	S. A. Frances Smith	462	8 10	10 ton.	marchandises générales.
17 juill.	S. H. Manistee (étranger)	667	8 10	20 barils	de lard.
28 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	do	do
4 août	S. H. Manistee (étranger)	667	8 10	10 do	do
8 do	S. H. City of Duluth (étranger)	1,110	9 6	1,000 boisseaux	d'avoine.
10 do	S. H. Manistee (étranger)	667	8 10	9 têtes	de bestiaux.
30 do	S. H. Peerless (étranger)	1,200	10 9	877 boisseaux	d'avoine.
30 do	S. H. Asia	267	9 6	300 tonnes	rails d'acier.
2 sept	S. A. Frances Smith	462	8 10	5 ton.	marchandises générales.
10 do	S. H. Peerless (étranger)	1,200	10 9	418 boisseaux	d'avoine.
12 do	S. A. Manitoba	338	8 6	200 barils	de farine.
15 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	15 ton.	marchandises générales.
27 do	do	462	8 10	500 boiss.	d'avoine, 20 tonnes de petit blé.
28 do	S. H. Asia	267	9 6	315 tonnes	de rails d'acier.
9 oct.	do	267	9 6	50 tonnes	d'éclisses.
10 do	S. H. Shickluna	387	10 2	434 tonnes	de clous.
12 do	S. H. Frances Smith	462	8 10	1,000 boiss.	d'avoine, 15 bestiaux et 40 ton. de petit blé.
16 do	Goëlette Jennie Graham	362	9 10	200,000 pieds	de bois.
18 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	10 ton.	marchandises générales et 420 barils de lard.
28 do	S. H. Sovereign	426	10 0	450 tonnes	de rails d'acier.
3 nov	S. H. Argyle	397	10 0	1,500 boisseaux	d'avoine et 170 tonnes de houille.
4 do	S. H. City of Winnipeg	823	10 6	256 tonnes	de rails d'acier.
6 do	S. H. City of Owen Sound	743	10 6	208½ do	do
6 do	S. A. Manitoba	338	8 6	14 tonnes	de clous et 25 barils d'huile de charbon.
10 do	S. A. Frances Smith	462	8 10	4 ton.	marchand. générales, 125 brls. farine, 60 ton. petit blé.
14 do	S. H. Asia	267	9 6	190 tonnes	rails d'acier et 24 tonnes de clous.
16 do	S. H. Winnipeg	823	10 6	321 tonnes	de rails d'acier.
17 do	S. H. Sovereign	426	10 0	421 tonnes	de rails d'acier et 24½ tonnes de clous.

\* NOTE.—Abréviations—S. A. pour steamer à aubes, et S. H. pour steamer à hélice.

J. JOHNSON,

Commissaire des douanes.

MINISTÈRE DES DOUANES,  
OTTAWA, 9 avril 1880.

# CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

(19s.)

CONTRAT passé entre MM. George Bowie et McNaughton et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, pour le déblai, le nivellement, la construction des ponts, la pose de la voie, le ballastage, etc., sur la 2me section de 100 milles du chemin de fer Canadien du Pacifique, à l'ouest de la rivière Rouge (environ 100 milles).

“ A ”

## DEVIS GÉNÉRAL ET FORMULE DU CONTRAT POUR LE NIVELLEMENT, LA CONSTRUCTION DES PONTS, LA POSE DE LA VOIE ET LE BALLASTAGE.

Les travaux à exécuter par les entrepreneurs, et dont les devis sont ci-annexés, consistent dans le débai, le nivellement, la construction des ponts, la pose de la voie, le ballastage, et autres ouvrages requis sur cette partie du chemin de fer Canadien du Pacifique commençant au terminus du 48e contrat, près de la frontière occidentale du Manitoba, et s'étendant jusqu'à un point sur le côté ouest de la vallée de la Crique à la Queue d'Oiseau, d'une longueur d'environ 100 milles, ou toute autre distance plus courte que le ministre des chemins de fer et canaux déterminera, et qui pourra autrement être désignée comme “ La 2me section de 100 milles, à l'ouest de la rivière Rouge.”

## DEVIS GÉNÉRAL ET FORMULE DU CONTRAT POUR LE NIVELLEMENT, LA CONSTRUCTION DES PONTS, LA POSE DE LA VOIE ET LE BALLASTAGE.

1. Ce devis embrasse tous les travaux de construction ainsi que les matériaux nécessaires à la confection du chemin de fer jusqu'au *niveau des remblais*, de même que les ouvrages préparatoires à l'établissement de la voie permanente. Il comprend le déblai, l'abatage à fleur de terre, le déracinement, les clôtures, les excavations, les tunnels, les travaux de dessèchement, les travaux de fondation, la maçonnerie des ponts et canaux souterrains, ainsi que la pose de la voie et tous les autres travaux qu'exigent la construction et l'achèvement de la ligne de chemin de fer auxquels, de l'avis de l'ingénieur, le présent devis pourra s'appliquer.

### DÉBLAI, ETC.

2. Le déblai est compris dans le contrat pour la construction du télégraphe ; mais dans le cas où il resterait du déblai à faire, l'entrepreneur du nivellement pourra être invité et chargé de finir ce travail ; il sera donc nécessaire de proposer un prix pour le déblai.

3. Là où le chemin de fer traverse une région boisée, le sol devra être déblayé sur une largeur de soixante-six pieds de chaque côté de la ligne centrale, ou sur une largeur plus ou moins grande, selon que l'ingénieur pourra, au besoin, l'ordonner.

4. Les travaux de déblai devront être exécutés de manière à ce que les broussailles, troncs d'arbres et autres matériaux épars, dans les limites fixées, puissent être brûlés. L'on ne devra jamais rejeter les broussailles ou troncs d'arbres sur les

terres en bois debout voisines de la ligne ; immédiatement ils devront être empilés près du centre de l'espace à déblayer et là entièrement consumés par le feu ; les broussailles ou les arbres qui auront été accidentellement ou de toute autre manière jetés dans les bois adjacents devront en être retirés et brûlés. Une fois déblayé, le sol devra être laissé dans le même état que s'il était destiné à la culture.

5. Là où il faudra faire des remblais de moins de quatre pieds ou de plus de deux pieds de hauteur, le bois debout, ainsi que les souches, devront être abattus à fleur de terre dans les limites du remblai, et brûlés.

6. Là où les excavations ne devront pas excéder trois pieds de profondeur ou les remblais plus de deux pieds de hauteur, toutes les souches devront être déracinées ou brûlées, si possible ; celles qu'il sera impossible de brûler devront être transportées, au-delà des limites des tranchées et remblais, aux endroits désignés, et là empilées. Des instructions seront données en temps utile, quant à l'étendue du déblai, de l'abat-tage à fleur de terre et du déracinement. Ce dernier travail devra aussi être fait pour les fossés latéraux et d'assèchement, mais il ne sera rien payé pour le déracinement aux endroits où des emprunts sont faits au sol.

#### CLÔTURAGE.

7. Partout où une clôture sera nécessaire, celle-ci devra être bien et solidement construite d'après un modèle approuvé, et ses palées devront être parfaitement liées aux pieux à l'aide de lisses et d'étais, ou autrement, mais de manière à ce que les gros vents ou les animaux ne puissent la faire tomber.

8. Les barrières, lorsqu'il en faudra sur les fermes, devront être à la fois solides et légères, et construites d'après un modèle approuvé semblable à celui adopté pour le chemin de fer Intercolonial.

9. Des clôtures devront être construites le long de toutes les terres défrichées et partout où l'ingénieur pourra l'ordonner.

#### NIVELLEMENT.

10. Sur les terrains boisés, on commencera le nivellement après que le déboisement et l'abat-tage à fleur de terre et le déracinement nécessaires auront été terminés au gré de l'ingénieur, et l'entrepreneur sera tenu responsable des dommages causés aux récoltes.

11. La largeur des remblais, au niveau voulu, sera de 17 pieds, et celle des tranchées d'au moins 22 pieds. Le talus du terrassement devra avoir un et demi d'horizontal sur un de perpendiculaire. Pour les tranchées dans le roc, la déclivité devra, en général, avoir un d'horizontal sur quatre de perpendiculaire. Pour les tranchées où le sol se composera de roc et de terre, une bermé de six pieds devra être laissée à la surface du roc. La largeur, le talus et les autres dimensions ci-dessus définies pourront en tout temps, et selon que les circonstances l'exigeront, être modifiés au gré de l'ingénieur. Et l'entrepreneur ne devra pas enlever le roc—et il ne sera pas non plus payé pour ce travail,—ni ne fera aucune autre excavation au-delà des talus sans un ordre par écrit de l'ingénieur. Au cas où il surviendrait un éboulement dans une tranchée pratiquée dans le roc, l'entrepreneur devra enlever les matériaux au même prix que pour des pierres détachées ou de la terre, selon que, de l'avis de l'ingénieur, l'éboulement sera de pierres ou de terre.

12. Les matériaux destinés au remblais devront être acceptés par l'ingénieur, et dans les endroits où la surface du sol sur laquelle un remblai doit reposer est couverte de matière végétale que l'on ne peut parvenir à brûler en opérant le déboisement, et si, de l'avis de l'ingénieur, cette matière est de nature à rendre les travaux de quelque manière déféctueuse, elle devra être enlevée à son entière satisfaction. Dans les cas où la ligne traversera des marais ou terrains crouliers, l'ingénieur jugera de la nécessité de faire au remblai des fondations en pièces de bois dépassant d'à peu près six pieds le talus. Ces pièces devront être placées à une profondeur en rapport avec l'élevation du remblai. Elles devront être d'un diamètre de 6 à 15 pouces, placées



côte à côte et recouvertes de broussailles. Tout terrain en pente recouvert de végétation devra être labouré à une grande profondeur sur toute la base des remblais avant de commencer ces derniers.

13. Pour les sections qui se trouvent dans les prairies il sera nécessaire d'ouvrir des fossés de dessèchement à de grandes distances, à la droite ou à la gauche de la ligne. Ces fossés sont généralement nécessaires dans les bas-fonds, où le sol est fréquemment dur et désigné dans la localité sous le nom de *Gumbo*. Ces fossés devront être faits de la largeur et profondeur qui seront prescrites. La déclivité de leur talus devra être de un sur deux, et la terre provenant de l'excavation devra être jetée assez loin pour laisser une berme d'au moins six pieds entre la terre ainsi déposée et le haut du talus. Pour les fossés de dessèchement un prix distinct devra figurer dans les soumissions, et les quantités comprendront toute excavation nécessitée par ces fossés en dehors des limites du terrain du chemin de fer.

14. Tout terrain situé sur le penchant d'une colline et destiné à recevoir un remblai devra, au préalable, être parfaitement desséché au moyen d'égoûts souterrains, selon que l'ingénieur pourra le prescrire, et toutes les tranchées pratiquées, ainsi que toutes les déclivités susceptibles d'être détériorées par l'humidité, devront être pareillement desséchées longitudinalement ou transversalement, ou les deux à la fois, selon que les circonstances, à son avis, pourront l'exiger. Ces égoûts souterrains seront construits comme le sont parfois les égoûts ordinaires dans les exploitations agricoles; l'on ouvrira d'abord une tranchée à une profondeur de quatre pieds en moyenne, et au fond l'on placera en premier lieu, à la main et plein sur joint, trois ou quatre perches de cèdre ou d'épinette blanche d'environ deux pouces de diamètre; sur les perches, l'on mettra ensuite au moins trois pieds de pierres cassées de la grosseur de celles qui servent d'ordinaire à l'empierrement des chemins; après quoi, la tranchée sera comblée avec des matériaux trouvés sur les lieux et que l'ingénieur permettra d'employer. L'entrepreneur devra se procurer tous les matériaux nécessaires à la confection de ces égoûts souterrains, exécuter tous les travaux en question et enlever la terre provenant de l'excavation. Ces égoûts souterrains devront toujours avoir une inclinaison longitudinale, afin de faciliter l'écoulement des eaux; conséquemment, dans les tranchées de niveau, ils pourront être plus profonds à une extrémité qu'à l'autre, mais la profondeur moyenne ne sera pas au-dessous de quatre pieds.

15. Les tranchées et égoûts souterrains exigés par l'article ci-dessus étant terminés, des fossés pour l'écoulement des eaux de surface seront creusés de chaque côté au bas du talus, conformément aux instructions données. Des fossés de ceinture (*catch water ditches*) seront aussi creusés à quelque distance en arrière du sommet des pentes afin d'éloigner des excavations l'eau venant des terres voisines. L'entrepreneur devra également faire tous les autres égoûts et fossés que l'ingénieur pourra juger nécessaire au parfait drainage du chemin de fer et des constructions.

16. Tous les fossés à ciel ouvert, dans les tranchées ou ailleurs, et différents de ceux désignés par la 13e article, et toutes les excavations pour détourner, faire ou échanger des cours d'eau, et qui devront être faits selon qu'il sera de temps à autre prescrit, seront mesurés et payés comme excavations et selon leur nature; et toutes autres excavations qui pourront être nécessaires à la confection de chemins publics ou pour faciliter les emprunts de terre ou le nivellement des terrains destinés aux fondations (*foundation pits*) devant servir à la maçonnerie de ponts et d'égoûts souterrains qui ne sera pas au-dessous du niveau de l'eau, seront considérés comme formant partie des excavations nécessaires à l'établissement de la voie, et devront être faites, et les matériaux déposés conformément aux instructions de l'ingénieur, au même prix par verge que les excavations ordinaires, c'est-à-dire selon leur nature particulière. Dans les travaux ordinaires pour fondations, lorsqu'il faudra ôter l'eau qui s'y trouvera, soit à l'aide d'une pompe, soit en faisant faire la chaîne aux travailleurs, toute excavation au-dessous du niveau de l'eau sera, après mesurage, payée *trois fois* le prix de l'excavation dans la terre, afin de couvrir le surcroît de dépense ainsi encouru.

17. Les excavations seront classées sous trois dénominations, savoir : Excavations dans le *roc solide*, le *roc détaché* et dans la terre, et le prix en sera payé d'après les définitions suivantes :

1<sup>o</sup> Les pierres et cailloux mesurant plus de 27 pieds cubes, et tout roc solide de carrière, seront dénommés *excavations dans le roc solide* ;

2<sup>o</sup> Les pierres et cailloux mesurant moins de 27 pieds cubes, et tout roc détaché, en place ou non, qui peuvent être facilement déplacés avec la main, la pince ou le pic, sans l'obligation de les faire sauter, seront dénommés *excavations dans le roc détaché* ;

3<sup>o</sup> Toutes les autres excavations, quelle qu'en soit la nature, les fossés de dessèchement exceptés, mentionnés dans l'article 19, seront dénommés *excavations dans la terre*.

18. Les prix stipulés au contrat relativement à ces différentes dénominations d'excavations seront censés couvrir tous les frais de charroi, sauf seulement les cas extrêmes où les charrois pourront excéder un parcours de douze cents pieds. Pour chaque cent pieds en sus de douze cents, et jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents pieds, un centin par verge cube sera alloué à l'entrepreneur ; c'est-à-dire que dans le cas où le charroi serait de deux mille cinq cents pieds, trente centins par verge seront ajoutés au prix de la cédule, et l'on arrivera ainsi à l'allocation la plus élevée qui puisse être accordée pour le charroi. Cet article ne s'appliquera pas au ballastage.

19. Les remblais devront être faits de telle façon pour qu'après tassement ils soient d'une hauteur et d'une largeur suffisantes, et une fois le contrat exécuté les tranchées et remblais seront laissés à la hauteur, au niveau, à la largeur et dans la forme que l'ingénieur prescrira, la surface des terrassements devant être arrondie pour faciliter l'écoulement des eaux.

20. Le nivellement, dans tout son ensemble, devra être strictement conforme aux niveaux donnés, et la voie, dans les tranchées, devra invariablement être arrondie et avoir de six à huit pouces de plus bas aux côtés que sur la ligne centrale. Dans les tranchées pratiquées dans le roc il suffira de faire une rigole d'environ deux pieds de large et de huit pouces de profondeur de chaque côté. Tous les matériaux trouvés dans les excavations, soit dans les tranchées pratiquées pour le lit du chemin, dans les fossés, canaux, passages à niveau, excavations servant aux emprunts, ou ailleurs, devront être déposés aux endroits indiqués par l'ingénieur. Dans le cas où les excavations pour le lit du chemin ne suffiraient pas pour les remblais, le déficit sera comblé en élargissant les tranchées ou en prenant les matériaux sur les côtés du chemin, ou dans les excavations servant aux emprunts, mais les matériaux ne seront pas ainsi fournis sans l'approbation de l'ingénieur, ni avant l'achèvement des tranchées, sans ses ordres formels. Toutes les excavations servant aux emprunts devront, si l'ingénieur l'exige, être dégagées de leurs aspérités, d'une forme régulière et bien égoutées. Lorsque l'on prendra sur les côtés des matériaux pour faire les remblais, l'on devra laisser intacte une berme d'au moins dix pieds à partir du bas du talus du remblai.

21. Lorsque les excavations d'une tranchée sont plus que suffisantes pour donner aux remblais la largeur voulue, l'ingénieur pourra ordonner que la largeur en soit augmentée au moyen des matériaux de surplus ; et cela fait à son gré, le reste, s'il en est, pourra être jeté de côté ; mais, dans tous les cas, si l'on a recours à ce dernier moyen ou aux emprunts, les matériaux devront être enlevés et déposés selon qu'il pourra le prescrire.

22. Dans le cas où des travaux en pierres ou en pierre perdues seront nécessaires à la protection des remblais contigus à des cours d'eau, toute la pierre propre à ces ouvrages trouvée dans les tranchées pourra être enlevée et déposée dans quelque endroit convenable jusqu'à se qu'il en soit besoin ; et toute pierre à bâtir de bonne qualité qui se trouvera dans les excavations pratiquées dans le roc pourra, avec l'approbation de l'ingénieur et selon ses instructions, être conservée et empilée le long de la ligne ; mais le prix de tous matériaux ainsi trouvés et employés ne sera pas payé deux fois ; la quantité, si elle est considérable, sera déduite de l'étendue des excavations telle que mesurée dans la tranchée.

23. Les ouvrages en pierres perdues, lorsqu'ils seront nécessaires et exigés pour la protection du talus des remblais, devront être bien et soigneusement exécutés, de la manière et de telle épaisseur qui pourront être prescrites. Ils seront mesurés et payés à la verge cube.

24. Les chemins construits entre deux points quelconques sur la ligne de la voie ferrée, pour la commodité de l'entrepreneur, le transport des matériaux où autrement, devront l'avoir été à ses propres risques et frais, mais l'entrepreneur ne sera pas tenu de faire l'acquisition du terrain nécessaire au chemin de fer, aux embranchements ou servant comme terre d'emprunt.

25. Lorsque la ligne sera traversée par des chemins publics ou particuliers, l'entrepreneur devra, à ses propres frais, entretenir des passages convenables, et il sera obligé de tenir toutes les traverses, pendant l'exécution des travaux, dans un tel état que le public puisse les utiliser en toute sûreté et qu'ils ne puissent donner lieu à aucune juste plainte. Les entrepreneurs seront tenus responsables de tous les dommages résultant de leur négligence ou de celle de leurs employés. A tous les passages publics à niveau, l'entrepreneur sera tenu de placer deux solides barrières à bestiaux (*cattle guards*) en bois, de la dimension que l'ingénieur désignera.

26. Lorsque dans les excavations l'on trouvera des matériaux qui, de l'avis de l'ingénieur, seront nécessaires et propres au ballastage, ces matériaux seront, à sa discrétion, mis à part pour cet objet.

27. Lorsqu'il surviendra des éboulements dans les tranchées après qu'elles auront été convenablement pratiquées, les matériaux devront en être immédiatement enlevés par l'entrepreneur, le talus ramené à son état primitif, et l'on devra également recourir aux précautions que l'ingénieur pourra juger nécessaires. Pour cet enlèvement, l'entrepreneur sera indemnisé tel que plus haut prévu.

28. Si dans le cours de l'hiver l'on avait à pratiquer des excavations dans la terre, ni glace, ni neige ne devra être jetée dans les remblais ni y être recouverte, et toute terre gelée devra être excluë de l'intérieur des remblais.

29. Avant que les travaux ne soient définitivement acceptés, l'entrepreneur devra finir les tranchées et remblais, niveler et égoutter où c'est nécessaire les terrains servant aux emprunts; donner au talus l'angle voulu, réparer tous les dommages causés par la gelée ou autrement, et terminer toute chose se rattachant au nivellement de la chaussée, aux ponts, etc., d'une manière convenable, selon les principes de l'art, et conformément aux instructions et au gré de l'ingénieur.

30. Le mesurage des quantités se fera invariablement dans les excavations, sauf dans les cas exceptionnels où la chose sera impraticable. En ces cas, l'ingénieur constatera les quantités sur le remblai, tout en tenant compte des circonstances dont il sera juge.

31. Les prix stipulés pour les différentes excavations, ainsi que le prix de charroi dans les cas extrêmes et celui des travaux sous le niveau de l'eau dans les tranchées pour fondations, constitueront la totalité des prix pour les excavations, le chargement, l'enlèvement et le dépôt de tous les matériaux; en un mot, les prix stipulés au contrat devront toujours couvrir toutes dépenses imprévues, la fourniture de la main-d'œuvre, des matériaux, de la force motrice et de l'outillage, les frais d'achèvement des tranchées et remblais, l'aplanissement et l'assèchement, au besoin, des terrains servant aux emprunts, l'alignement des inclinaisons sur l'angle voulu, et l'achèvement partait et bien exécuté, selon les principes de l'art, de tout ouvrage en rapport avec le nivellement de la chaussée, d'accord avec les instructions et au gré de l'ingénieur.

#### TUNNELS.

Il y a aura les tunnels de la ligne et les tunnels de cours d'eau. Les premiers devront être faits exactement selon le plan qui sera fourni en temps et lieu. Pour faciliter les soumissions, l'aire des tunnels de la ligne devra être calculé d'après une superficie de 405 pieds, soit 15 verges cubes par pied linéaire du tunnel. Les tunnels de cours d'eau devront être placés dans des tranchées percées dans le roc solide qui,

en quelques endroits, forme la pente de ravins. Ils devront être construits selon le devis donné en chaque cas. On devra pratiquer à leur extrémité des tranchées à ciel ouvert pour le facile écoulement des eaux.

Ces tranchées pourront décrire une légère courbe, mais les tunnels devront être droits d'un bout à l'autre et leurs parois aussi unies que possible.

L'extrémité de chaque tunnel où s'introduira l'eau devra généralement être d'un pied plus bas que le lit du cours d'eau, et au tunnel même on devra donner l'inclinaison nécessaire. Il faudra prendre soin de laisser une solide pile de roc entre le tunnel et la paroi du ravin, la dimension de cette pile, sauf dans les cas exceptionnels, devant être d'au moins le double du diamètre du tunnel. L'épaisseur du roc solide sur le tunnel devra être de la même proportion. Les tranchées à l'issue et à l'entrée des tunnels seront mesurées et payées comme excavations ordinaires, selon leur espace, et les matériaux en provenant serviront aux remblais ou à d'autres fins, selon qu'il sera ordonné.

Les tunnels seront payés au pied linéaire, et le prix devra couvrir tous les frais pour faire pomper ou ôter l'eau, pour drainer, etc.

Les tunnels nécessaires devront avoir les dimensions suivantes :

Aire.		Pieds linéaires.	
Tunnels de 20 pieds—superficie de	324	pieds =	12 verges cubes.
“ 16 “ “	216	“ =	8 “
“ 12 “ “	108	“ =	4 “
“ 8 “ “	54	“ =	2 “
“ 6 “ “	27	“ =	1 “

#### CONSTRUCTIONS EN BOIS.

33. Les constructions pour le passage de petits cours d'eau pourront être faites avec le bois le plus propre à ce service qui se trouve dans le pays. L'essence et la qualité devront être approuvées par l'ingénieur. Ces travaux seront faits selon le devis suivant et d'après les plans mentionnés, mais ces derniers pourront être modifiés selon que les circonstances l'exigeront.

34. Les plans depuis 1 jusqu'à 9, inclusivement, indiquent le genre des constructions qu'il faudra exécuter pour faire passer les plus petits cours d'eau sous le chemin de fer.

Plan n° 1 pour remblais de 2 pds. d'élévation.

2	“	4	“
3	“	6	“
4	“	8	“
5	“	10	“
6	“	15	“
7	“	20	“
8	“	25	“
9	“	30	“

35. Le n° 1 se compose de deux chevalets liés ensemble et munis de semelles d'assemblage. Ces chevalets devront être placés dans des tranchées à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds au moins de profondeur. Lorsqu'ils seront mis de niveau avec la rampe, etc., la tranchée sera remplie et la terre fortement pilonnée. Sur ces chevalets seront placés des longrines de 16 x 12 pouces, maintenues à l'aide de boulons de  $\frac{7}{8}$  de pouce appuyés sur rondelle. Les poutres sur la berge seront de 12 x 12 pouces. Le tout sera ensuite recouvert par des traverses de 9 x 8 pouces et de la longueur indiquée sur le plan.

36. Excepté quant à l'élévation des chevalets, le n° 2 est en tout point semblable au n° 1. Voir plan.

37. Le n° 3 se composera de quatre chevalets; chaque chevalet aura un chaperon et des semelles d'assemblage de 12 x 12 pouces, quatre poteaux de 12 x 12 pouces et deux entretoises de 12 x 12 pouces,—le tout devant être assemblé et che-

villé tel qu'indiqué. Deux entretoises en sautoir, de 9 x 6 pouces seront posées de la manière indiquée, et clouées aux chevalets à l'aide de boulons de  $\frac{7}{8}$  de pouce munis de rondelles aux deux bouts. Chaque entretoise sera maintenue par 7 boulons. Des tranchées seront pratiquées pour y placer ces chevalets à 11 pieds d'axe en axe, et à 5 pieds de profondeur. Après que ces chevalets seront installés et mis de niveau avec la rampe, la tranchée sera remplie et la terre fortement battue. Des longrines de 16 x 12 pouces seront maintenues sur les chevalets à l'aide de boulons à rondelles de  $\frac{7}{8}$  de pouce. Sur la berge, les longrines seront de 12 x 12 pouces, et toute la charpente sera recouverte de traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiqué.

38. Depuis 4 jusqu'à 9, ces plans sont semblables au n° 3. Le n° 6 aura six chevalets, le n° 7 en aura huit, le n° 8 huit, et le n° 9 dix, et leur élévation variera avec la hauteur des berges. Si l'on ne pouvait se procurer de longrines assez longues pour atteindre tous les chevalets, comme pour les nos 6, 7, 8 et 9, alors on en mettra deux ou trois et on les joindra soit bout à bout, sur un sous-longeron reposant sur le chaperon, soit en superposant leurs extrémités, après quoi elles devront être solidement boulonnées aux chaperons des chevalets.

39. Partout où il faudra substituer aux remblais une charpente en tréteaux, celle-ci devra être solidement faite et selon les plans et devis que l'ingénieur fournira de temps à autre.

40. Partout où il sera nécessaire de construire des ponts sur pilotis, ils devront être faits selon le devis suivant ou d'après un autre plan approuvé. On pratiquera d'abord des tranchées à 21 pieds d'axe en axe et jusqu'au niveau du lit du cours d'eau. Chaque pilotis se composera de quatre pieux fichés perpendiculairement et maintenus d'aplomb par deux contre-fiches inclinées tel qu'indiqué par le plan. A leur plus gros bout, le diamètre des pieux devra être d'au moins 12 mais de pas plus de 17 pouces en dedans de l'écorce. Ces pieux devront être parfaitement sains et droits, et de la longueur exigée par les circonstances. A l'aide d'un mouton du poids de 1,500 livres ou plus, on les enfoncera jusqu'à ce qu'ils atteignent une couche bien ferme. Ce résultat sera constaté en laissant, pour le dernier coup, tomber le mouton de 30 pieds de hauteur. Il faudra prendre soin de les enfoncer d'aplomb, afin de pouvoir les bien lier par des racinaux, lisses et entretoises boulonnés. Un bout des contre-fiches devra être biseauté afin qu'il se joigne au pieu auquel elles seront boulonnées une fois qu'elles seront obliquement enfoncées dans le sol. Chaque contre-fiche devra être maintenue par deux boulons. Avant d'être enfoncés, les pieux devront être récépés ou coupés d'équerre au gros bout et taillés en cône à pointe obtuse au petit bout. S'il y a apparence que quelques-uns des pieux vont fendre sous les coups du mouton, il faudra en entourer la partie supérieure de cercles de fer, et ferrer aussi leurs pointes si la chose paraît nécessaire. Les longrines devront être doubles, de 12 x 16 pouces, liées ensemble par des boulons, appuyées sur des sous-longerons et solidement boulonnées avec ces derniers et les racinaux. Les longrines devront être de pièces aussi longues que possible et placées de manière à faire plein sur joint, en dedans et en dehors. Les longrines sur la berge devront être de 16 x 12 pouces. Sur le tout seront posées des traverses spéciales de 9 x 8 pouces, tel qu'indiqué sur le plan.

41. Le chemin de fer franchira les grands cours d'eau sur des ponts. Dans quelques cas leurs culées et piles seront construites en caissons remplis de pierre. Ces caissons devront être faits le plus solidement possible et avec le meilleur bois que l'on pourra se procurer dans les environs. Les pièces extérieures devront être d'au moins un pied carré, taillées en queue d'aronde aux angles et bien liées avec des chevilles de bois dur ou des boulons barbelés, selon que l'ingénieur le spécifiera. Les traverses pourront être en grumes taillées en queue d'aronde s'adaptant aux pièces extérieures auxquelles elles seront chevillées. Les faces arasées en contre-bas des avant-becs des piles devront être en bois carré, taillées en queue d'aronde aux angles et placées de manière à faire pointe d'angle, après quoi les faces des avant-becs recevront un revêtement en bois dur de trois pouces d'épaisseur, bien lié au caisson au moyen de carvelles ou boulons barbelés. Toutes les culées et piles devront être construites selon les plans fournis et de manière à satisfaire l'ingénieur.

42. Lorsque les circonstances feront opter pour les ponts en bois, la superstructure de ceux-ci devra être faite d'après le système le plus perfectionné de Howe. Les bois employés seront le pin et le chêne blanc; les prismes seront en fonte et les tirants, en fer forgé, devront être posés de bas en haut. Tous les matériaux devront être de première qualité et le travail fait selon les principes de l'art. Pendant que les travaux avanceront, l'ingénieur devra dresser des plans distincts et particuliers à chaque ouverture du pont ou à un pont, et à ces plans l'entrepreneur devra se conformer. A part du peinturage, qui n'est pas compris dans le contrat, ces ponts devront être construits selon les règles de l'art et de façon à ce qu'ils soient des plus solides.

43. Le gouvernement se réserve le droit de substituer, dans la superstructure de ces ponts, le fer au bois, et aussi de se charger de l'exécution de cette superstructure. Dans le cas où il exercerait ce droit, même lorsque l'entrepreneur a déjà fait des frais pour ce procurer une partie du bois nécessaire, l'entrepreneur ne pourra prétendre à une indemnité excédant la valeur des matériaux et de la main-d'œuvre fournis.

#### FONDATIONS.

44. Les tranchées pour les fondations seront pratiquées aux profondeurs que l'ingénieur jugera à propos, en vue de la sécurité et de la permanence des ouvrages à exécuter; elles devront, dans tous les cas, être pratiquées à une profondeur pouvant mettre la maçonnerie à l'abri de l'action de la gelée. Les matériaux que l'on en extraira devront être employés aux remblais, à moins que l'ingénieur n'en ordonne autrement. Pour les fondations ordinaires, voir le 16me article. Pour la construction des piles dans les grands lacs et rivières, un prix spécial devra figurer dans la soumission pour couvrir la dépense des batardeaux et toute dépense extra que nécessitera cette construction.

#### MAÇONNERIE.

45. Afin de prévenir les retards, il faudra d'abord des constructions en bois, mais si sur un ou plusieurs points il est possible de faire les travaux en maçonnerie sans retarder la construction générale, et que la chose paraisse nécessaire, l'ingénieur pourra faire substituer la maçonnerie aux constructions en bois. Dans ces cas, la maçonnerie devra être à la fois solide et durable et sous tout rapport égaler la meilleure espèce d'ouvrages de cette nature exécutés pour les chemins de fer.

46. La maçonnerie ne sera pas commencée à un point quelconque avant que les fondations n'aient été convenablement préparées, ni avant qu'elles n'aient été inspectées et approuvées par l'ingénieur, ni à moins que l'entrepreneur ne se soit procuré une quantité suffisante de matériaux et un outillage convenable pour pouvoir poursuivre les travaux d'une manière régulière et systématique.

47. La pierre employée dans toute maçonnerie sur la ligne du chemin de fer devra être d'une nature durable, grosse, bien proportionnée et propre à la construction d'édifices solides et permanents; les soumissionnaires devront rechercher les localités où les bons matériaux de maçonnerie peuvent être le plus facilement obtenus.

48. La maçonnerie de pont consistera d'ordinaire en assises régulières de grosses pierres bien façonnées et posées avec du mortier sur leurs lits naturels; les lits et joints verticaux seront faits au marteau de manière à former des joints d'un quart de pouce. Les joints verticaux seront taillés jusqu'à neuf pouces du parement; les lits devront être parfaitement parallèles sur toute leur étendue. La maçonnerie présentera la face de la pierre telle qu'extraite de la carrière (*quarry face*), sauf les arêtes extérieures, les cordons de saillie et les couronnements, qui seront taillés au ciseau.

49. Les assises n'auront pas moins de 12 pouces, et en dressant les plans, elles seront disposées de manière à concorder avec la nature de la pierre de la carrière; les assises pourront atteindre jusqu'à 24 pouces, et les moins épaisses devront invariablement avoir place vers le sommet de l'ouvrage.

50. Des parpaings seront posés dans chaque assise à des distances n'excédant pas six pieds; dans le sens du mur, leur largeur sera d'au moins 24 pouces sur une longueur d'au moins trois fois leur épaisseur, à moins que le mur ne permette pas

d'adopter cette proportion ; en ce cas, leur longueur devra correspondre à l'épaisseur du mur. Les panneresses, dans le sens du mur, auront une longueur de 30 pouces au moins, et la largeur de leur lit sera d'au moins  $1\frac{1}{2}$  fois leur épaisseur. Dans chaque assise, les joints verticaux devront être disposés de manière à déborder ceux de l'assise inférieure de dix pouces au moins. Les dimensions ci-dessus sont pour les moyennes assises d'un pied, et les proportions seront les mêmes pour des assises plus lourdes.

51. Les angles des culées, piles, etc., seront construits avec les pierres les plus grosses et de la meilleure qualité, et leur arête verticale devra être convenablement taillée sur une largeur de deux à six pouces, selon les dimensions et la nature de l'ouvrage.

52. Les pierres de couronnement, les cordons de saillie et les avant-becs seront convenablement travaillés selon les plans et instructions fournis dans le cours de l'exécution des travaux.

53. Les assises pour les longrines seront de la meilleure qualité de pierre saine, exempte de défauts d'aucune espèce ; elles ne devront pas avoir moins d'un pied d'épaisseur pour les plus petits ponts, et une superficie de huit pieds sur le lit. Les plus grands ponts exigeront des assises en pierres proportionnellement plus lourdes. Ces pierres seront solidement et soigneusement mises en place, afin que la longrine puisse reposer juste au milieu de la pierre.

54. Le massif se composera de pierres à lit plat, de forme convenable, avec une étendue de lit égale à quatre pieds ou plus en superficie. Sauf dans les piles ou culées élevées, deux épaisseurs de pierre à massif, mais pas plus, seront admises dans chaque assise, et leur épaisseur réunie ne devra pas excéder celle du parement. Dans les cas spéciaux, lorsque, de l'avis de l'ingénieur, la chose sera nécessaire pour assurer la stabilité, le massif sera d'une seule épaisseur ; les lits devront, si c'est nécessaire, être dégrossis de manière à offrir un appui solide. L'insertion de morceaux de pierre au-dessous ne sera pas permise. Entre les pierres du massif et celles du parement il devra y avoir un bon joint carré, n'excédant pas un pouce de large, et les pierres du parement devront être dégrossies à cet effet. Dans les murs de plus de trois pieds d'épaisseur, des parpaings seront posés en avant et en arrière, alternativement, et pendant cette opération l'on devra attentivement veiller à ce que la liaison soit parfaite.

55. La maçonnerie des canaux couverts (*culverts*) devra être faite avec de la pierre de bonne qualité, saine, grosse, à lit plat et posée par assises horizontales. Elle peut être dénommée gobétis (*random masonry*) ou maçonnerie à assises irrégulières. Les pierres employées dans ce genre de maçonnerie ne devront pas avoir, en étendue de lit, moins de trois pieds en superficie, ni moins de huit pouces en épaisseur, et elles devront être travaillées au marteau de manière à offrir de bons lits avec des joints d'un demi-pouce. Dans les constructions peu considérables, et lorsqu'il est impossible de se procurer des pierres de dimensions et d'une épaisseur suffisantes, elles peuvent, si d'ailleurs elles sont convenables, être employées à une épaisseur de cinq pouces. Toutes les pierres doivent être placées sur leur lit naturel.

56. Des parpaings seront posés dans le mur, alternativement de l'avant à l'arrière, un au moins tous les cinq pieds, dans le sens du mur, et fréquemment dans la partie élevée du mur. Dans les constructions les moins considérables, les parpaings n'auront pas moins de 24 pouces de longueur, et le minimum du lit que devront avoir les panneresses sera de 12 pouces. Dans les constructions plus considérables, toutes les pierres devront être d'un volume plus grand en proportion. L'on devra veiller attentivement à assurer une liaison parfaite et à donner au tout un fini solide, convenable et conforme aux principes de l'art.

57. Les murs en aile devront généralement se terminer par des gradins formés de pierre saine et durable, de pas moins de 10 à 12 pouces d'épaisseur et d'une superficie de six pieds, les autres murs seront surmontés de couronnements de même épaisseur et d'une superficie de sept pieds ou plus. Ces couronnements, si on l'exige, devront être faits de même manière qui pourra plus tard être prescrite. Les murs des ponceaux (*box culverts*) seront faits en pierres ayant la largeur de l'épaisseur du mur, et ces couronnements devront avoir de 10 à 15 pouces, selon l'ouverture ; ils

devront avoir une surface d'appui d'au moins un pied sur chaque mur, et être assez rapprochés pour que la terre ne passe entre.

58. Les arches de dix pieds et plus d'écartement seront construites de pierres taillées de manière à ce que, une fois placées, leurs lits rayonnent exactement du centre du cercle; la largeur des pierres devra naturellement varier suivant l'ouverture, mais elle n'excédera jamais 30 pouces; en longueur, elles ne devront pas avoir moins de 28 pouces et elles seront placées de manière à faire un plein sur joint d'au moins dix pouces. Entre le soffite, leur épaisseur devra être de neuf pouces au moins, et elles devront être façonnées jusqu'au cercle. Toutes les pierres devront être travaillées jusqu'à la profondeur entière du lit de manière à présenter des joints rayonnants exacts de  $\frac{3}{8}$  à  $\frac{1}{2}$  de pouce. On devra les poser sans y insérer de morceaux de pierre d'aucune espèce, et à leurs extrémités les joints devront être bien équarris. Chaque pierre sera placée dans un plein lit de ciment, et chaque assise noyée ensuite parfaitement dans le mortier liquide. Les pierres de l'assise extérieure devront être convenablement travaillées autour des arêtes.

59. Les arches dont l'écartement est de huit ou de moins de huit pieds seront construites en pierres saines à lit plat variant, selon l'ouverture, de 16 à 24 pouces de profondeur sur une largeur de 16 à 24 pouces au moins, et d'une épaisseur de cinq à six pouces sur le soffite. Invariablement elles devront traverser l'épaisseur entière de l'arche. Chaque pierre devra être bien et solidement ajustée et placée de manière à offrir des joints d'un demi-pouce et à faire un plein sur joint de sept à neuf pouces. Le tout devra être posé dans du mortier clair, et chaque assise noyée dans du mortier liquide immédiatement après qu'elle sera faite. Autant que possible les pierres extérieures de l'arche devront être d'une épaisseur uniforme, de grandes dimensions et convenablement installées à la face perpendiculaire de la maçonnerie. La clef de voûte devra être de dix ou douze pouces sur le soffite; elle devra être travaillée autour de ses arrêtes et faire saillie de deux à trois pouces.

60. Les arches seront construites avec du ciment, et avant de les recouvrir de terre ou d'en enlever les cintres de charpente, elles devront être parfaitement affleurées au sommet, nivelées et légèrement arrondies avec les matériaux apportés à cette fin.

61. Les cintres des arches devront, dans tous les cas, être bien construits, suffisamment solides, bien mis en place, et faits, sous tout rapport, au gré de l'ingénieur. En aucun cas leur fermes (*ribs*) ne pourront être séparées par plus de trois pieds de distance. Les pièces du cintrage seront de trois pouces carrés. Les montants des cintres seront solides, bien faits et munis de coins pour soulager au besoin cette charpente.

62. Les constructions ayant plus d'une arche auront autant de cintres de charpente que l'ingénieur le jugera nécessaire, et ces cintres ne devront jamais être enlevés sans sa permission.

63. Les cintres de charpente et échafaudages de tout genre seront fournis par l'entrepreneur, et ce qu'ils auront coûté sera couvert par le prix de la maçonnerie.

64. Le fond des canaux couverts sera pavé en pierres posées de champ de manière à offrir une surface modérément unie. Ces pierres devront être bien tassées l'une contre l'autre et les interstices bien remplis. L'épaisseur de ce pavage devra être de 12 à 16 pouces.

65. La maçonnerie sera sèche ou au mortier, selon que les circonstances le prescriront. Pour la maçonnerie sèche, il faudra surtout veiller à ce que la pierre soit massive et bien proportionnée.

66. Le mortier devra être fait avec de la chaux hydraulique ou du ciment et de la chaux commune.

67. A moins d'ordre contraire, l'on devra faire usage de mortier de chaux hydraulique dans la construction de toute maçonnerie depuis les fondations jusqu'à une hauteur de deux pieds au-dessus du niveau ordinaire du cours d'eau. L'on devra également l'employer à la construction des arches, au posage des longrines, pour les couronnements, le revêtement de murs, le hourdage et pour tirer les joints. La chaux ou le ciment hydraulique devra être frais broyé et de la meilleure qualité



possible; il faudra qu'il soit livré sur les lieux et conservé en bon état jusqu'à ce qu'on s'en serve. Avant de s'en servir, on devra donner à l'ingénieur des preuves concluantes de ses propriétés hydrauliques, vu que l'on ne recevra pas de ciment de qualité inférieure.

68. Le mortier de chaux devra être fait de la meilleure chaux ordinaire employée pour toute maçonnerie (sauf celle en pierres sèches), lorsqu'on aura pas l'ordre d'employer du ciment.

69. Le ciment et la chaux devront être parfaitement mêlés avec les proportions prescrites de sable net à gros grain et fin. Les proportions générales pourront être d'une partie de chaux pour deux parties de sable, mais elles pourront être modifiées selon la qualité de la chaux ou du ciment. Le mortier ne sera fait qu'au fur et à mesure qu'il en sera besoin, et il devra être préparé et employé sous la surveillance immédiate et au gré d'un inspecteur, par les ouvriers de l'entrepreneur, à défaut desquels l'inspecteur pourra en employer d'autres pour préparer le mortier, et tous les frais résultant de cette opération seront à la charge de l'entrepreneur. Le mortier liquide se fera en ajoutant une quantité d'eau suffisante à du mortier bien délayé et fait avec les substances voulues.

70. Pour la maçonnerie à liaison, chaque pierre devra être noyée et posée d'aplomb dans un lit de mortier; les joints verticaux devront être tirés de manière à bien affleurer, et chaque assise devra être parfaitement de niveau et complètement remplie de coulis.

71. Les parties exposées de tous les murs faits à la chaux commune seront revêtues d'un hourdage de quatre pouces en ciment.

72. Les joints de toute maçonnerie devront être bien tirés, mais si elle avait été faite dans une mauvaise saison, ou que, par quelque autre cause, il devenait nécessaire de la rejointoyer avant l'expiration du terme du contrat, l'entrepreneur sera tenu de faire exécuter cet ouvrage à ses propres frais. Aux risques et aux frais de l'entrepreneur, les travaux qui ne seront pas terminés à l'automne devront être convenablement protégés pendant l'hiver.

73. Un mur en terre battue d'au moins deux pieds d'épaisseur, et embrassant la longueur et la hauteur de la maçonnerie, devra être fait entre le massif de la maçonnerie en pierres sèches et le remblai.

74. Quatre ou cinq semaines après que la maçonnerie d'une construction aura été finie, l'on pourra procéder à la formation du terrassement qui doit l'entourer. La terre devra être entassée par couches minces pilonnées à l'entour des murs, et le remplissage devra se faire simultanément de la même manière des deux côtés. L'entrepreneur devra surveiller avec soin la formation des terrassements autour des souterrains et des ponts, vu qu'il sera tenu responsable des dommages que les constructions pourront éprouver par suite de sa négligence. Le pilonnage devra être fait avec beaucoup de soin, et tout le remplissage sera invariablement exécuté par couches uniformes de la base au sommet du terrassement, et cela tout en prenant garde de ne pas charger plus que l'autre un côté de la maçonnerie.

#### POSE DE LA VOIE ET BALLASTAGE.

75. L'entreprise de la pose de la voie et du ballastage comprendra la fourniture de locomotives, de wagons et de l'outillage (à moins qu'il ne soit autrement spécifié au contrat), de la main-d'œuvre et des outils nécessaires au charroi et à la distribution des rails, coussinets, carvelles, croisements, aiguilles et traverses le long de la ligne; la confection, l'exhaussement, le nivellement et le façonnage de la chaussée; aussi, la confection de chemins conduisant aux sablonnières et l'établissement de toutes voies de service; la fourniture du ballast, son charriage, placement et pilonnage sur la chaussée. A l'expiration du contrat, toutes les locomotives et wagons-plateformes que l'ingénieur jugera pouvoir encore servir seront transférés au gouvernement au prix que l'ingénieur les évaluera.

76. Le gouvernement fournira à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguille.

## POSE DE LA VOIE.

77. Le gouvernement fera livrer à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements, tringles de connexion et cadres d'aiguilles aux endroits qui seront indiqués, et de ces points l'entrepreneur les fera transporter aux lieux où ils doivent être placés.

78. La pose de la voie comprendra la fourniture et le posage des madriers (les carvelles nécessaires comprises) aux passages à niveau de chemins publics et particuliers, le transport des rails, coussinets, carvelles, aiguilles, croisements et traverses et leur posage sur les voies principale et d'évitement, et le pilonnage, le façonnage et le nivellement. Le travail de la pose de la voie sera payé par mille linéaire de 5,280 pieds.

79. Les rails seront posés à une distance de 4 pieds 8 pouces, dans œuvre, et bien et soigneusement liés à leurs joints—ces derniers devront être aussi rapprochés que possible—sur la même traverse. Aux points où se trouvent des aiguilles et croisements on devra veiller soigneusement à ce que les rails s'ajustent bien et soient solidement cloués. Dans les courbes, à moins d'ordre au contraire, le rail extérieur sera plus élevé, selon le degré de la courbe, c'est-à-dire, sur les courbes d'un degré, de 0.05 pied ; sur les courbes de deux degrés, de 0.10 pied ; sur les courbes de trois degrés, de 0.15, et sur celles de quatre degrés, de 0.20 pied. Les rails devront être maniés avec beaucoup de soin, et avant de faire passer dessus une locomotive ou des wagons ils devront être tout-à-fait d'a-plomb sur les traverses. Pendant l'opération du ballastage toute précaution devra être prise pour empêcher que les rails ne se courbent.

80. Les traverses devront être de bois sain, bien dégrossies, sans entailles et coupées ou récépées d'équerre, de 8 pieds de longueur, équarries sur deux faces à une épaisseur uniforme de six pouces, la surface aplanie ne devant pas être de moins de six pouces sur l'un ou l'autre côté du bout le plus étroit. Autant que possible elles devront être posées à une égale distance, à angle droit sur les rails et de manière à ce qu'environ un quart de la longueur du rail soit appuyé sur les traverses. Les traverses de joint, à leur plus petit bout, devront offrir, en dessus et en dessous, une surface d'appui d'au moins huit pouces.

81. Lorsque pour la fourniture des traverses le contrat sera distinct de l'entreprise de la pose de la voie et du ballastage, l'entrepreneur de ces derniers travaux devra en accepter la livraison aux endroits où les inspecteurs du gouvernement les auront reçus.

82. Les entrepreneurs devront poser les rails, aiguilles et croisements de toutes les voies de garage, lesquels comprennent les contre-rails de croisement et d'engrègement, les cadres et tringles d'aiguille et de sémaphore.

83. Les entrepreneurs devront enlever de la voie tous les rails qui seront courbés et endommagés, afin de les remplacer ou redresser, et réparer tout dommage que les constructions auraient pu éprouver avant d'être définitivement acceptées. Ils seront en outre responsables de tous les matériaux qui leur auront été fournis et de la livraison desquels ils devront donner récépissé.

## BALLASTAGE.

84. Les terrains des sablonnières et leurs abords seront fournis par le gouvernement et acceptés par l'ingénieur. Dans le choix de ces terrains on devra toujours donner la préférence à ceux qui recèlent les meilleurs matériaux, mais non si tel choix devait être désavantageux aux entrepreneurs. Si pendant que l'on travaille à une sablonnière l'on s'apercevait que ce que l'on en retire est impropre au ballastage, l'ingénieur pourra contraindre les entrepreneurs à l'abandonner et à en ouvrir d'autres.

85. La terre de surface des sablonnières devra être enlevée, s'il y en a, et on ne placera sur la chaussée aucune autre chose que du bon et pur gravier ne contenant ni terre, ni argile, ni marne ni sable marneux, et il en sera de même pour les grosses roches. La grosseur maximum du gravier ne devra pas excéder trois pouces de diamètre. En déchargeant le ballast le train devra opérer un mouvement de va-et-vient,

afin de bien mêler les différentes qualités de ballast, et cela jusqu'à ce qu'il en ait été déposé une quantité suffisante pour commencer l'opération du finissage (*first lift*). La voie devra alors être soulevée de manière à pouvoir placer sous les traverses un lit d'une épaisseur moyenne de six pouces, et le ballast devra ensuite être bien pilonné sous et entre les traverses. A mesure que l'exhaussement s'opérera on continuera à soulever la voie sur une longueur d'au moins trois rails à la fois, et avant que l'on ne fasse passer des trains sur la portion inclinée de la voie, il faudra que celle-ci soit suffisamment appuyée pour que les rails ne se courbent ou que leurs joints ne se fassent. Après l'exhaussement, la voie devra être redressée de manière à occuper le centre du remblai, nivelée et façonnée de manière à ce que sa largeur soit uniforme.

86. Dans le cas où il serait nécessaire que le ballastage fut de suite fait au complet, il faudra, de la même manière et avec les mêmes précautions, exhausser la voie une deuxième fois, afin d'élever à l'épaisseur uniforme d'un pied le lit des traverses. Dans les tranchées traversant des terrains humides, l'ingénieur, s'il le juge à propos, pourra exiger que l'on pose une plus épaisse couche de ballast.

87. Lorsque les travaux seront suffisamment avancés pour permettre de faire circuler des trains sur la ligne, le gouvernement aura la faculté de réglementer la circulation de ces trains de manière à ne faire que le moins possible obstacle à la régularité du trafic.

88. Les entrepreneurs devront tenir en bon état tous les passages à niveau publics et privés pendant l'exécution des travaux, et en dedans et en dehors des rails ils devront faire poser des madriers de la manière que le prescrira l'ingénieur, et ensuite faire faire un empiècement d'au moins dix pouces d'épaisseur, sur un espace de cinquante pieds, de chaque côté de la voie.

89. Les entrepreneurs ne devront livrer la voie que complètement terminée. Le ballastage devra être fait de la manière indiquée ; en un mot, le tout devra être exécuté d'après les indications et au gré de l'ingénieur en chef ou de tout autre officier régulièrement nommé.

90. Pour tout le ballast placé sur la voie, les entrepreneurs seront payés tant par verge cube, le mesurage sera fait dans la sablonnière ou tranchée, et le prix devra couvrir tous les frais de la pose des voies jusqu'aux sablonnières, du déblaiement de ces terrains, de l'excavation, du charroi du ballast sur la chaussée, et de ce qu'il faudra faire pour donner à celle-ci la forme voulue.

#### TRAVAUX DIVERS.

91. Si, de l'avis de l'ingénieur, il est exigé quelque ouvrage ou service nécessaire en dehors de la classe des travaux qui doivent être mesurés selon les stipulations du contrat, il pourra ordonner à l'entrepreneur de faire exécuter ce travail à la journée, et à ce travail il devra mettre autant de bras que l'ingénieur voudra. Pour ce travail qu'il devra faire, l'entrepreneur touchera le montant de gages raisonnables et réels pour le temps des travailleurs employés et tel que constaté par le commis et le bordereau de paie, plus 15 pour cent pour l'usage des outils et pour son profit. L'ingénieur sera libre de congédier tous les travailleurs incapables qui seront employés à ce travail, lequel, avant d'être payé, devra être accepté par lui.

92. Il ne sera tenu compte d'aucune soumission si elle n'est faite sur une des formules imprimées à cette fin, si elle ne renferme une liste des quantités avec leurs prix exactement spécifiés, ni si elle n'est accompagnée d'un chèque sur une banque ou de toute autre garantie valable représentant le dépôt exigé, lequel sera confisqué si le soumissionnaire ou ses cautions refusent ou négligent de passer contrat et de signer les cautionnements lorsqu'ils y seront appelés et que la soumission aura été acceptée. Le chèque ou autre garantie sera remis quand la soumission ne sera pas acceptée.

93. Pour le fidèle accomplissement du contrat, une garantie satisfaisante sera exigée, soit sous forme de dépôt d'argent soit son équivalent en effets publics ou cours actuel, ou en actions de banque, représentant cinq pour cent de la somme ronde

du prix du contrat, et dont le montant transmis avec la soumission sera considéré faire partie, ou toute autre garantie que le ministre des travaux publics du Canada alors en exercice pourra accepter; et tout les frais et dépenses encourues à l'égard d'aucune garantie offerte par l'entrepreneur, soit pour en constater la validité, soit pour faire faire l'évaluation des garanties et préparer les documents, seront à la charge de l'entrepreneur, que ces garanties soient ou non acceptées.

94. A chaque soumission devront être apposées les signatures ordinaires de deux personnes responsables et solvables ayant domicile au Canada et consentant à se rendre cautions de l'accomplissement du contrat.

95. La ou les personnes dont la soumission sera acceptée, devront immédiatement libeller un contrat sous seing privé, semblable, par ses dispositions, à la formule ci-annexée, et dont elles seront censées avoir pris parfaitement connaissance; de plus, ce contrat pourra renfermer telles stipulations spéciales que le ministre des travaux publics du Canada pourra juger nécessaires, et la ou les cautions de l'entrepreneur devront aussi libeller dans le même temps un acte, semblable par ses dispositions à la formule de cautionnement annexée à la présente formule de contrat, et renfermant en outre telles stipulations spéciales que le dit ministre pourra prescrire.

96. Les travaux devront être commencés aussitôt que possible après que la ou les personnes dont la soumission sera acceptée auront passé contrat.

SANDFORD FLEMING,

*Ingénieur en chef.*

Bureau du chemin de fer canadien du Pacifique,  
Département des travaux publics,  
Ottawa, 30 novembre 1878.

“ B.”

## CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE.

DEUXIÈME SECTION DE 100 MILLES, À L'OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE.—MÉMOIRE POUR SERVIR AUX ENTREPRENEURS.

1. Les travaux qu'il s'agit maintenant de donner à l'entreprise consistent en cette partie du chemin de fer du Pacifique s'étendant depuis l'extrémité de la section du 48<sup>me</sup> contrat, près de la limite occidentale du Manitoba, jusqu'à un point sur le côté ouest de la vallée de la crique à la Queue-d'Oiseau. Longueur, environ 100 milles.

2. Des soumissions, cachetées et convenablement adressées, devront être rendues au bureau du secrétaire du département des chemins de fer et canaux, à Ottawa, vers midi, le 9 avril prochain.

3. Les soumissions devront être ainsi adressées:—“ Soumission pour travaux du chemin de fer du Pacifique,” F, Braun, écr., secrétaire, département des chemins de fer et canaux, Ottawa.

4. Il ne sera tenu compte d'aucune soumission qui ne sera pas faite sur la formule imprimée à cette fin, ni à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque accepté de \$5,000 souscrit en faveur de l'honorable ministre des chemins de fer et canaux. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse ou manque de déposer cinq pour cent du prix de l'entreprise dans les huit jours de la réception de l'avis que sa soumission est acceptée, ou de passer contrat, lorsqu'il sera appelé à ce faire, conformément à son offre. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

5. S'ils en font la demande aux bureaux du chemin de fer du Pacifique, à Ottawa et à Winnipeg, où le devis, les termes, les plans et profils peuvent être examinés, des exemplaires de cette formule seront fournis à ceux qui ont l'intention de soumissionner comme entrepreneurs.

6. Le devis général du 30 novembre 1878 devra être suivi autant que possible et dans ses dispositions le contrat à remplir sera semblable à la formule annexée au devis général.

7. Pour une partie de la section le tracé n'est pas définitivement arrêté, de sorte qu'un état exact des quantités ne peut être fourni. Les quantités qui figurent sur la formule de soumission ont été évaluées par M. Marcus Smith, qui a fait le tracé. Elles sont fournies dans le but de donner aux entrepreneurs qui veulent soumissionner une idée des travaux à exécuter et de faciliter la comparaison entre les offres. L'exactitude de ces quantités n'est pas garantie; durant l'exécution des travaux, il se pourrait qu'elles fussent diminuées, et l'entrepreneur sera payé en conséquence.

8. La voie, sur le remblai, devra avoir une largeur de quinze pieds. Dans les parties basses, il devra être laissé une berne, entre la voie et le fossé, de la largeur qui sera jugée nécessaire, mais en aucun cas elle ne devra être de moins de cinq pieds.

9. Des constructions en bois, pour franchir les ravins ou pour faire passer l'eau sous la ligne, seront parfois nécessaires. Elles devront être exécutées selon les plans visibles au bureau de l'ingénieur, et ce qu'elles coûteront sera payé à raison du nombre de pieds cubes de bois et de livres de fer employés. Là où des ouvrages en pilotis seront nécessaires, ils seront payés de la même manière.

10. A tous les chemins publics des barrières à bestiaux devront être placées et construites conformément aux plans. Entre ces barrières, la chaussée sera planchée et le chemin public convenablement nivelé et empierré jusqu'aux limites du droit de passage du chemin de fer. Cet article comprend les passerelles sur les fossés latéraux, les clôtures depuis les barrières à bestiaux jusqu'à celles de la voie ferrée, ainsi que le poteau surmonté d'une enseigne et tout ce qui est nécessaire pour compléter un passage à niveau. Les clôtures reliant les barrières à bestiaux aux clôtures de l'espace où le chemin de fer a droit de passage seront en planches clouées sur poteaux selon les plans, ou en fils de fer, selon que l'un ou l'autre genre sera agréé.

11. Partout où cela sera nécessaire, des passages à niveau seront établis pour faciliter la circulation sur les terres traversées par la ligne. Ils devront être nivelés de manière à ce que les voitures de ferme passent aisément sur les rails, et planchés sur toute la largeur des traverses. Les fossés devront être convenablement couverts.

12. La section manitobaine du chemin de fer depuis Winnipeg jusqu'au point où celle-ci commence est donnée à l'entreprise et elle doit être terminée le 19 août 1880; mais il est probable que des circonstances en retarderont l'achèvement, et le gouvernement ne sera pas tenu de donner accès sur cette partie de la ligne vers la date fixée.

13. Afin d'éviter des retards à la pose de la voie, des contrats ont été passés avec MM. Whitehead, Rattan et Ryan pour la livraison de 100,000 traverses le long de la voie sur la section 14, et assez tôt pour pouvoir profiter du pont de glace pour les transporter cet hiver sur le côté ouest de la rivière Rouge. Le prix de ces traverses, y compris le droit de souchage, est de 27 $\frac{3}{4}$  cts. pièce. Ces traverses devront être prises à ce prix et constituer un item de la soumission. Les autres traverses qui seront nécessaires devront être d'aussi bonne qualité que celles-là ou que celles employées sur d'autres parties du chemin de fer du Pacifique.

14. Le gouvernement fournira à l'entrepreneur les rails, coussinets, carvelles, aiguilles et croisements, tringles et cadres d'aiguille, et les lui fera livrer en même temps que les 100,000 traverses plus haut mentionnées, au commencement (extrémité est) de la section, après que les premiers 100 milles à l'ouest de la rivière Rouge seront terminés.

15. La pose de la voie et le ballastage devront être faits selon le devis général. Le ballastage sera borné à une seule couche et d'environ six pouces sous les traverses.

16. Sur chaque partie de la voie qui sera passée au-delà des premiers dix milles de la section, l'entrepreneur devra permettre aux trains du gouvernement de circuler jusqu'à la distance où finissent les rails, et en tout temps après que les rails seront posés et que la voie pourra être utilisée à la desserte du trafic public, le gouvernement sera libre de l'employer à cette fin et de réglementer la circulation des convois de manière à rendre sûr le service.

17. Les entrepreneurs soumissionnant pour la construction de cette section du chemin de fer seront censés s'être mis eux-mêmes au fait, par un examen ou autrement, de la nature du sol, de sa conformation à la surface, de la qualité des matériaux à

extraire des tranchées ou qui pourront être nécessaires à la formation des remblais et au ballastage, du genre de fondations exigées par les diverses constructions, de la distance des localités où peut être obtenu le bois pour les traverses, ponts et autres constructions; de la qualité des travaux et matériaux nécessaires à la complète exécution de l'entreprise, des moyens d'accès aux travaux ou autres facilités qui pourraient leur être indispensables de tous les cas fortuits probables, et généralement de toute chose pouvant de quelque manière influencer quant au prix de revient des travaux. Et l'entrepreneur doit prendre à sa charge tous risques et responsabilité.

18. Le gouvernement ne s'engage pas d'accepter la plus basse ou aucune soumission.

19. Les travaux devront être commencés et poursuivis aussitôt possible après que la ou les personnes dont la soumission aura été acceptée se seront liées par le contrat. Quinze milles de la voie devront être complètement terminés vers le 1er juin 1881, et toute la distance devra être prête à recevoir des trains vers le 31 décembre 1881. Il sera loisible à l'entrepreneur de ne compléter le ballastage que dans la saison suivante.

SANDFORD FLEMING,  
Ingénieur en chef.

Bureau du chemin de fer Canadien du Pacifique, Ottawa, 26 février 1880.

LE PRÉSENT CONTRAT, conclu le troisième jour de mai mil huit cent quatre-vingt, entre GEORGE BOWIE, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, et MALCOLM McNAUGHTON, de la cité d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, entrepreneurs, ci-après appelés les "entrepreneurs," de la première part; et Sa Majesté la reine Victoria, représentée aux présentes par le ministre des chemins de fer et des canaux du Canada, de la seconde part, FAIT FOI, qu'en considération des stipulations de la part de Sa Majesté ci-après relatées, les entrepreneurs conviennent et stipulent avec Sa Majesté comme suit :

1. Dans le présent contrat le mot "ouvrage" ou "travaux" devra signifier, à moins que le texte ne comporte une signification différente, tous les travaux, matériaux, matières et choses faits, fournis et exécutés par les entrepreneurs en vertu de ce contrat. Le mot "ingénieur" devra signifier l'ingénieur en chef en exercice ayant alors le contrôle des travaux, et devra s'appliquer à chacun de ses aides agissant d'après ses instructions, et toutes les instructions ou ordres, ou certificats donnés, ou décisions rendues par quiconque agissant au nom de l'ingénieur en chef, seront sujets à son approbation et pourront être annulés, altérés, modifiés et changés, selon qu'il lui paraîtra à propos.

2. Toutes conventions et stipulations ci-contenues seront obligatoires pour les exécuteurs et administrateurs des entrepreneurs et pour les successeurs de Sa Majesté, et partout où dans ce contrat Sa Majesté sera concernée, ses successeurs y seront de même concernés, et partout où les entrepreneurs seront concernés, leurs exécuteurs et administrateurs y seront de même concernés.

3. Les entrepreneurs devront, à leurs propres dépens, fournir toute et chaque espèce de main-d'œuvre, de machines et autre outillage, de matériaux, d'articles et toutes choses généralement quelconques et nécessaires à la due exécution et à l'achèvement de tous et de chacun des travaux mentionnés dans les devis généraux ci-annexés, daté du 30 novembre 1878 et marqués A, et mentionnés dans les plans et devis dressés et qui seront dressés aux fins de ces travaux, et conformes au mémoire imprimé aux présentes annexés datés du 26 février 1880, et marqués B, et devront exécuter et compléter les portions respectives de tels travaux et les livrer ainsi complétés à Sa Majesté, aux dates ou avant les dates suivantes, savoir : cinquante milles de la voie seront ouverts au trafic le premier jour de juin mil huit cent quatre-vingt-un, et toute la ligne sera prête à la circulation des trains le trente-unième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-un, le ballastage et les autres travaux seront complétés le premier jour d'octobre, A. D. mil huit quatre-vingt-deux. Le dit chemin devra être construit avec les meilleurs matériaux de leurs différentes espèces, et complété le

mieux possible et suivant les principes de l'art, de la manière requise par et en stricte conformité des dits plans et devis qui pourront être fournis de temps à autre, (lesquels devis sont par les présentes déclarés faire partie du présent contrat); et à la satisfaction entière de l'ingénieur en chef qui aura alors le contrôle.

4. Les devis et le mémoire susdits, ainsi que les différentes parties de ce contrat, devront être pris dans leur ensemble, de manière à ce qu'ils s'interprètent l'un par l'autre, et à ce qu'ils forment un tout homogène; et si l'on vient à constater que quelque chose ait été omise ou mal représentée, qui soit nécessaire à la bonne exécution et à l'achèvement d'aucune partie du chemin projeté, les entrepreneurs, à leurs propres frais et dépens, exécuteront telle partie ainsi omise tout comme si elle avait été convenablement décrite, et la décision de l'ingénieur sera finale quant à chaque telle erreur ou omission, et la rectification de chaque telle erreur ou omission ne devra pas être censée une addition à ou une déviation du présent contrat.

5. L'ingénieur en chef, du consentement du ministre des chemins de fer et des canaux, sera libre en tout temps, soit avant le commencement soit pendant la construction du chemin de fer ou d'aucune de ses parties, d'ordonner l'exécution de tout ouvrage et de faire toute modification qu'il pourra juger à propos dans les rampes, la largeur des tranchées et du nivellement, les dimensions, le caractère, la nature, la situation ou la position des travaux, ou d'une ou plusieurs de leurs parties, ou dans toute autre chose se rapportant à ses travaux, soit que ces modifications soient ou non de nature à diminuer la quantité d'ouvrage à exécuter ou le prix de son exécution, et les entrepreneurs devront immédiatement se conformer aux requisitions écrites de la part de l'ingénieur à ce sujet; mais les entrepreneurs ne devront faire aucune modification ou addition aux travaux, non-plus qu'aucune omission ou déviation, à moins qu'ils n'en aient reçu l'ordre de l'ingénieur, et ils n'auront droit à aucune indemnité pour tout modification, addition, omission ou déviation, à moins que telle modification, addition, omission ou déviation n'ait été préalablement ordonnée par écrit par l'ingénieur et transmise aussi par écrit aux entrepreneurs, et à moins que le prix à payer pour des ouvrages additionnels n'ait été préalablement fixé par écrit par le ministre, et la décision de l'ingénieur sur la question de savoir si telle modification ou déviation est de nature à augmenter ou diminuer le coût des travaux et quant à la somme qui devra être payée ou déduite, selon le cas, sera finale, et les entrepreneurs devront obtenir un certificat du dit ingénieur comme condition préalable à leur droit d'être payés pour telle augmentation. Si, dans l'opinion du dit ingénieur, telle modification ou altération constitue une déduction à faire sur les travaux, sa décision quant au montant à déduire pour cette cause sera finale et obligatoire.

6. Que toutes les clauses de ce contrat devront s'appliquer à toutes modifications, additions ou déviations, de la même manière et au même degré que pour les travaux présentement projetés, et nulles modifications, additions, déviations ou variations, n'auront l'effet d'annuler ou d'invalider le présent contrat.

7. L'intention étant que le coût des travaux à exécuter en vertu de ce contrat soit limité à la somme de quatre cent trente-huit mille neuf cent quatorze piastres (\$438,914), laquelle somme doit être considérée comme le prix maximum fixé par le présent contrat, — il est par les présentes spécialement convenu, que dans le cas où en tout temps durant l'exécution des dits travaux, il apparaîtra que d'après le coût des travaux alors exécutés, comparé avec la valeur des travaux non encore exécutés, que tel maximum devra être excédé, soit à raison d'additions, altérations, variations, pour toute cause quelconque, les entrepreneurs seront alors tenus de compléter seulement telle portion des travaux par les présentes projetés que l'ingénieur déterminera, en vue de limiter les dépenses totales découlant du présent contrat au maximum ci-dessus arrêté; et du moment que le dit maximum de la somme sera dépensé ce contrat sera alors considéré comme terminé et les entrepreneurs n'auront plus alors le droit de continuer les travaux en vertu du présent contrat, ni de recevoir aucun paiement additionnel au-delà du dit maximum, à moins que le ministre n'autorise et n'ordonne des dépenses ultérieures, dans lequel cas, il est entendu que le ministre aura le droit (qui est par les présentes expressément réservé) de prescrire que tous les travaux qui resteront alors à exécuter le seront alors en vertu de ce contrat; et les entrepreneurs

s'engagent par les présentes à exécuter les dits travaux aux coût et prix ci-après mentionnés, tout comme si les travaux restant ainsi à exécuter faisaient partie du présent contrat. Pourvu aussi, que dans le cas où les dits travaux, lors de leur achèvement, à raison d'altérations, variations, déviations, diminutions, omissions, ou autrement, n'atteindraient pas la valeur totale ci-dessus mentionnée, les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement de la différence du prix, quelle que puisse être cette différence. Les entrepreneurs ne pourront dans aucun cas réclamer des compensations à raison d'aucune perte dans les profits sur lesquels ils comptaient.

8. L'ingénieur devra être l'unique juge de l'ouvrage et des matériaux, tant sous le rapport de la quantité que de la qualité, et sa décision sur toutes les questions en litige quant à l'ouvrage et aux matériaux, ou quant à la signification ou l'intention du présent contrat et des plans et devis, sera finale; et nuls travaux ou travaux additionnels ou modifications ne seront censés avoir été exécutés, et les entrepreneurs n'auront pas droit au paiement pour les dits travaux, à moins que ces derniers aient été exécutés au gré de l'ingénieur, dont le certificat par écrit fera preuve de ce fait, et devra être une condition préalable au droit des entrepreneurs d'être payés pour les dits travaux.

9. Il est par les présentes distinctement entendu et convenu que les portions respectives des travaux énoncés ou mentionnés dans la liste ou cédule des prix à payer pour les différentes espèces de travaux, comprennent non-seulement le genre particulier d'ouvrage et de matériaux mentionnés dans la dite liste ou cédule, mais aussi toute et chacune des espèces de travaux, main-d'œuvre, outils, outillage, matériaux, articles et choses généralement quelconques nécessaires à la pleine exécution, à l'achèvement et à la mise en opération des portions respectives des travaux au gré de l'ingénieur. Et en cas de différend quant aux travaux, main-d'œuvre, matériaux, outils et outillage qui sont ou ne sont pas compris, la décision de l'ingénieur sera finale et conclusive.

10. Les entrepreneurs devront avoir sur les lieux un contre maître compétent durant les heures de travail afin de recevoir les ordres de l'ingénieur, et dans le cas où l'ingénieur jugera cette personne ainsi nommée comme contre-maître incompétente, ou dans le cas où sa conduite ne serait pas satisfaisante, elle pourra être démise de ses fonctions par l'ingénieur, et une autre personne devra immédiatement être nommée à sa place; tel contre-maître devra être considéré comme le représentant légal des entrepreneurs, et aura plein pouvoir d'exécuter toutes les réquisitions et les instructions du dit ingénieur.

11. Dans le cas où quelques matériaux ou autres choses ne seraient pas, dans l'opinion de l'ingénieur, en conformité des différentes parties du présent contrat, ou suffisamment en bon état, ou généralement ne conviendraient pas aux travaux respectifs, et seraient employés ou destinés à être employés dans les travaux, ou quelques parties d'iceux, ou dans le cas où quelque ouvrage ne serait pas convenablement exécuté, l'ingénieur pourra alors requérir les entrepreneurs d'enlever ces choses, et de fournir des matériaux ou autres choses convenables, ou d'exécuter de nouveau l'ouvrage convenablement, selon le cas; et les entrepreneurs devront se conformer et se conformeront immédiatement à la dite réquisition; et si après un délai de vingt-quatre heures les entrepreneurs ne se sont pas conformés à la dite réquisition, l'ingénieur pourra faire lui-même enlever tels matériaux ou autres choses ou tel ouvrage; et dans tous tels cas les entrepreneurs devront payer à Sa Majesté tous dommages ou dépenses causés par l'enlèvement de tels matériel, matériaux, ou autres choses, et de tel ouvrage; ou bien Sa Majesté pourra, à sa discrétion, retenir et déduire tels dommages et dépenses de tous montants dus et payables aux entrepreneurs.

12. Toutes les machines et autre matériel, tous les matériaux et choses généralement quelconques, fournis par les entrepreneurs pour l'exécution des travaux stipulés par les présentes, et non compris dans les termes de la clause précédente, deviendront et demeureront, du moment qu'ils auront été ainsi fournis jusqu'à l'achèvement final des dits travaux, la propriété de Sa Majesté pour les fins des dits travaux, et ils ne pourront pour aucune raison être enlevés, ou employés ou destinés à d'autres fins qu'à celles des dits travaux, sans le consentement par écrit de l'ingénieur, et Sa Ma-



jesté ne sera responsable d'aucunes pertes ou dommages quelconques à telles machines ou autre matériel, matériaux ou choses; pourvu toujours que lors de l'achèvement des travaux et sur paiement par les entrepreneurs de tous tels deniers, qui pourront être dus à Sa Majesté pour ces choses, telles dites machines et autre matériel, matériaux et choses qui n'auront pas été employés ou n'auront pas servi aux travaux, et dont on n'aura pas disposé, seront, sur demande, livrés aux entrepreneurs.

13. Si l'ingénieur en aucun temps considère que le nombre des ouvriers, des chevaux, ou que la quantité des machines ou autre matériel, ou que la quantité des matériaux convenables, respectivement employés ou fournis par les entrepreneurs sur ou pour les dits travaux, sont insuffisants pour assurer la construction et l'achèvement du chemin dans le délai limité, ou que les travaux, ou quelques parties d'iceux ne s'exécutent pas avec la diligence convenable, alors et dans chacun de ces cas le dit ingénieur pourra, par avis écrit adressé aux entrepreneurs, requérir ces derniers d'employer ou de fournir tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines ou autre matériel, ou de matériaux, que l'ingénieur pourra juger nécessaires, et dans le cas où les entrepreneurs ne se conformeraient pas en tous points au dit avis, dans un délai de trois jours, ou tout autre plus long délai qui pourrait être fixé par tel avis, alors l'ingénieur pourra, soit au nom de Sa Majesté, ou s'il le juge à propos, comme agent des entrepreneurs et pour leur compte, mais dans chaque cas aux frais et dépens des entrepreneurs, fournir et employer tel nombre additionnel de travailleurs, de chevaux, de machines et autre matériel, ou quelqu'une de ces choses, ou tel nombre additionnel de matériaux ou choses respectivement, selon qu'il pourra le juger à propos, et pourra payer tel nombre additionnel de travailleurs et leur donner tels gages, et pour tel nombre additionnel de chevaux, machines ou autre matériel et matériaux respectivement, tels prix qu'il pourra juger à propos, et tous tels gages et prix respectivement, seront alors immédiatement remboursés par les entrepreneurs, ou bien ils pourront être retenus et déduits des montants qui deviendront en aucun temps payables aux entrepreneurs; et Sa Majesté pourra employer, pour l'exécution ou l'avancement des dits travaux, non seulement les chevaux, les machines et autre matériel et matériaux ainsi fournis dans chaque cas par quelqu'un en leur nom, mais aussi tout ce qui aura pu ou pourra être fourni par les dits entrepreneurs ou en leur nom.

14. Dans le cas où les entrepreneurs feraient défaut ou retarderaient de continuer avec diligence l'exécution ou l'avancement des travaux pendant six jours après avis donné par écrit de la part de l'ingénieur aux entrepreneurs, les mettant en demeure de mettre fin à tel défaut ou délai, ou dans le cas où les entrepreneurs deviendraient insolvables, ou feraient une cession au profit de leurs créanciers, ou négligeraient soit personnellement ou par l'absence d'un représentant habile et compétent de surveiller les travaux, alors et dans chacun de ces cas Sa Majesté pourra enlever les travaux des entrepreneurs et prendre telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter l'ouvrage; et dans tels cas les entrepreneurs ne pourront réclamer aucun paiement ultérieur à raison des travaux déjà exécutés, mais demeureront néanmoins responsables de toute perte ou tout dommage que pourra souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs; et tous les matériaux et choses quelconques et tous les chevaux, machines et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, devront demeurer et être considérés comme la propriété de Sa Majesté aux fins et selon les termes et les dites conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat. Et s'il reste quelque excédant, lorsque la présente entreprise aura été ainsi achevée par Sa Majesté, et tous frais dommages étant payés, cet excédant pourra être remis aux entrepreneurs, étant entendu et convenu que Sa Majesté aura plein pouvoir de payer tous tels frais et dommages à même toute balance due aux entrepreneurs pour travaux faits antérieurement, ou matériaux et choses quelconques livrés ou procurés pour les travaux, et à même tous deniers ou autres dépôts placés comme garantie par les entrepreneurs, et que si telle balance n'est pas suffisante pour payer tous tels frais et dommages, les entrepreneurs et leurs cautions s'obligent à fournir tout ce qui pourra manquer.

15. Toute perte ou tout dommage quelconque résultant de toute cause quelconque qui pourrait arriver aux travaux ou à quelque partie d'iceux, jusqu'à ce que ces der-

niers soient entièrement et finalement achevés et livrés au dit ministre d'alors et acceptés par lui, sera aux risques des entrepreneurs ; et si telle perte ou tel dommage arrive avant tels schèvement final, délivrance et acceptation, les entrepreneurs devront immédiatement, et à leurs propres frais et dépens, réparer, restaurer et exécuter de nouveau l'ouvrage ainsi endommagé, de manière à ce que tous les travaux, ou leurs différentes parties, soient terminés dans la période fixée par les présentes.

16. Les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande, ou intention aucune poursuite ou procès, ou instituer aucune pétition contre Sa Majesté pour tous dommages qu'ils pourraient éprouver à raison de tous retards dans l'avancement des travaux, résultant d'actes de quelques-uns des agents de Sa Majesté ; et il est convenu que dans le cas de tout tel retard les entrepreneurs obtiendront une prolongation de temps pour l'achèvement des travaux qui sera déterminée par le ministre alors en office.

17. Les entrepreneurs n'auront le droit de faire aucune cession du présent contrat, ou d'aucun sous-contrat, pour l'exécution d'aucune partie des travaux entrepris sous l'autorité des présentes. et dans aucun cas telle cession ou tel sous-contrat, quoique approuvé par Sa Majesté, n'aura l'effet de décharger les entrepreneurs de la responsabilité qu'ils assument par les présentes, pour la due exécution de tous les travaux entrepris sous l'autorité des présentes. Dans le cas où les entrepreneurs consentiraient toute telle cession ou tout tel contrat, alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune réclamation ou demande à Sa Majesté pour aucun paiements additionnels en vertu de ce contrat pour aucune somme ou sommes ultérieures ou plus fortes que la ou les sommes respectivement fixées pour l'entreprise des travaux ainsi cédés ou sous-entrepris et à exécuter par le cessionnaire ou sous-entrepreneur ; et dans le cas de telle cession ou tel sous-contrat consenti sans l'approbation de Sa Majesté, Sa Majesté pourra enlever les travaux aux entrepreneurs et adopter telles mesures qu'elle jugera à propos pour compléter les dits travaux ; et alors les entrepreneurs ne pourront faire aucune autre réclamation pour aucun paiement ultérieur à raison des travaux alors exécutés, mais demeureront néanmoins responsables pour toute perte ou dommage que pourrait souffrir Sa Majesté à raison du non-achèvement des travaux par les entrepreneurs ; et tous les matériaux et choses généralement quelconques, et tous les chevaux, machines, et autre matériel fournis par eux pour l'exécution des travaux, demeureront et seront censés la propriété de Sa Majesté pour les fins et selon les termes et conditions contenus dans la douzième clause du présent contrat.

18. L'exécution des travaux dans la période prescrite est la condition essentielle du contrat.

19. Les entrepreneurs seront responsables de tous dommages à raison desquels toute personne ou toute corporation quelconque pourrait faire quelques réclamations, résultant de tous dommages aux personnes ou aux terres, bâtiments, navires ou autre propriété, ou résultant de la violation de tous droits généralement quelconques, occasionnés par l'exécution des dits travaux, ou par quelque négligence ou manquement ou non accomplissement de leur part, et ils devront à leurs propres frais et dépens, prendre telles mesures provisoires qu'il jugera nécessaire pour la protection des personnes, ou des terrains, bâtiments, navires et autres propriétés, ou pour assurer la jouissance ininterrompue de tous droits appartenant aux personnes ou aux corporations, durant l'exécution des dits travaux.

20. Si les entrepreneurs manquent en aucun temps de payer le salaire ou les gages revenant aux personnes employées par eux sur ou pour les dits travaux, ou quelque partie d'iceux, et si quelque partie de ce salaire est arriérée d'un mois, ou s'il est dû à quelqu'une de ces personnes un mois de gages ou salaire, l'ingénieur pourra donner avis aux entrepreneurs, d'avoir à payer tels salaire ou gages : et s'il s'écoule deux jours sans que les entrepreneurs paient en entier ce salaire jusqu'à la date de leur paiement ou jusqu'à telle date qui aurait pu être fixée par les termes de l'engagement de telle personne, alors Sa Majesté pourra payer à cette personne son salaire ou ses gages d'aucune date à une autre date et jusqu'à concurrence du montant qui pourrait être exigible, et pourra porter ce montant au débit des entrepreneurs, et les entrepreneurs conviennent avec Sa Majesté de rembourser sur le champ toutes les sommes ainsi payées.

21. Les entrepreneurs devront protéger et ne devront pas déplacer ni détruire ou permettre de déplacer ou détruire aucuns jalons, bouées ou autres marques placées sur ou aux environs des dits travaux par l'ingénieur, et devront prêter l'assistance nécessaire pour rectifier ou replacer tout jalon ou marque qui, pour toute cause que ce soit, aurait pu être déplacé ou détruit.

22. Tout avis ou autre communication mentionné dans ce contrat et qui peut être donné aux l'entrepreneurs sera censé avoir été bien et suffisamment donné, lorsque tel avis aur été laissé au bureau des entrepreneurs ou du contre-maître, à l'adresse mentionnée dans ce contrat, ou à la dernière place d'affaires connue des entrepreneurs.

23. Et Sa Majesté, en considération de ce que dessus, convient par les présentes avec les entrepreneurs, qu'ils seront payés pour et en considération des travaux entrepris en vertu des présentes, et de la manière réglée dans la clause immédiatement suivante, les différents prix ou sommes qui suivent, savoir :

Nature des travaux.	Quantités approximatives.		Taux.	
			\$ cts.	
1 Déboisement.....	Acres.	190	20 00	Par acre.
2 Abattage à fleur de terre.....	do	10	15 00	do
3 Déracinement.....	do	9	30 00	do
4 Plafet de pièces de bois sur les marais, prof. moy., 16 p.	do	2	500 00	do
5 Excavation dans la terre, y compris, emprunts, canaux d'égout. et fossés latéraux, fondations, stations, etc...	Vgs. c.	1,630,000	0 16	Par vg. c.
6 Egoûts souterrains.....	P. l.	1,000	0 40	Par pd. l.
7 Caissons des culées et des piles de ponts, y compris le remplissage en pierre.....	Vgs. c.	1,000	4 00	Par vg. c.
8 Maçonnerie en pierres perdues.....	do	300	2 50	do
9 Superstructure de ponts, système Howe, 100 pds d'ouv.	Arche.	1	3,500 00	Par arche.
10 do do do 80 do do	do	1	2,400 00	do
11 Pilotis.....	P. l.	1,780	0 25	Par pd. l.
12 Pièces aplanies pour ponts en tréteaux.....	Pd. c.	180,000	0 19	Par pd. c.
13 Madriers d'épinette.....	Pd. s.	16,000	15 00	Par mille.
14 do de bois dur.....	do	2,000	30 00	do
15 Fer forgé.....	Lbs.	71,300	0 08	Par lb.
16 Fonte.....	do	21,500	0 07	do
17 Traverses de chemins publiques.....	No.	50	22 00	Par trav.
18 do do privés.....	do	100	10 00	do
19 Liens, fournis par le ministère, devant être transférés et livrés à l'extrém. O. de la 1re section de 100 milles lorsque terminée, 27½ centins chacun.....	do	100,000	0 27½	Par trav.
20 Liens devant être fournis et livrés sur cette section....	do	160,000	0 20	do
21 Charroi des rails, attaches, etc., charroi, 50 milles.....	Ton'x.	10,400	1 00	Par tonn.
22 Pose de la voie, y compris voies d'évitement.....	Milles.	104	180 00	Par mille.
23 Ballastage, 104 milles, 1,500 verges cubes par mille....	Vgs. c.	156,000	0 18	Par vg. c.
24 Pose d'aiguilles et de croisements, charpente de sémaphore, etc.....	No.	32	20 00	Par jeu.

24. Des paiements équivalant à environ quatre-vingt-dix pour cent de la valeur des travaux exécutés, et déterminés approximativement d'après les rapports sur l'avancement des travaux, et computés aux prix convenus et fixés par les clauses du présent contrat, seront faits aux entrepreneurs tous les mois sur le certificat par écrit de l'ingénieur que les travaux pour et à raison desquels le certificat est accordé, ont été dûment exécutés à sa satisfaction, et constatant la valeur de tels travaux déterminée comme dit ci-dessus—et sur l'approbation de tel certificat par le ministre alors en office pour le Canada; et le dit certificat et la dite approbation d'icelui seront une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement des dits quatre-vingt-dix pour cent ou partie d'iceux. Le reste, c'est-à-dire dix pour cent, sera retenu jusqu'à l'achèvement final de tous les travaux à la satisfaction de l'ingénieur en chef ayant alors le contrôle des dits travaux, et les dix pour cent restant seront payés dans les deux mois après l'achèvement des travaux. Et il est par les présentes déclaré que le certificat par écrit du dit ingénieur constatant l'achèvement final des

dits travaux à sa satisfaction sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir ou d'être payés des dits dix pour cent restant dus, ou d'aucune partie d'iceux.

25. Il est entendu que toute allocation à laquelle les entrepreneurs auront juste-droit sera mentionnée dans les certificats mensuels de l'ingénieur; mais s'il arrive que les entrepreneurs ont en aucun temps des réclamations d'aucune espèce à faire et qu'ils croient n'être par comprises dans les certificats, ils devront faire et renouveler ces réclamations par écrit à l'ingénieur dans les quatorze jours après la date de tout et chaque certificat dans lequel, d'après leurs prétentions, telles réclamations auront été omises.

26. Les entrepreneurs, en produisant les réclamations mentionnées dans la clause précédente, devront les accompagner d'une preuve satisfaisante de leur exactitude et des raisons qui leur en feront demander le paiement. A moins que ces réclamations ne soient ainsi produites durant l'exécution des travaux et dans les quatorze jours comme dit dans la clause précédente, et renouvelées par écrit chaque mois jusqu'à ce qu'elles soient définitivement admises ou rejetées, il doit être clairement entendu qu'elles seront pour toujours proscrites, et les entrepreneurs ne pourront plus alors faire aucune réclamation à ce sujet contre Sa Majesté.

27. Le mesurage des travaux et les certificats de leurs progrès ne devront en aucune manière valoir comme une acceptation des travaux ou comme une décharge en faveur des entrepreneurs de la responsabilité qu'ils assument par les présentes; mais ils devront, lors de son achèvement, livrer le chemin en bon état selon les véritables intentions et significations du présent contrat.

28. Sa Majesté aura le droit de suspendre de temps en temps l'exécution des dits travaux sur aucun point ou points particuliers ou sur toute la ligne de la dite section, et dans le cas où l'exercice de tels droits causerait des retards aux entrepreneurs, alors il leur sera alloué pour exécuter le présent contrat une prolongation de temps égale à tel retard et qui devra être fixée par le ministre comme il est pourvu ci-dessus, Et en aucun cas tel délai ne pourra vicier ou annuler ce contrat ou l'obligation imposée par les présentes, ou aucune garantie ou sûreté collatérale ou autre pour l'exécution de ce contrat, et les entrepreneurs ne pourront produire aucune réclamation pour dommages à raison de cette suspension des travaux. Et en aucun temps après que les travaux auront été ainsi suspendus en tout ou en partie, les dits travaux pourront être encore repris et encore suspendus,—et repris selon que Sa Majesté le jugera à propos. Et sur la réception par les entrepreneurs d'un avis par écrit de la part de Sa Majesté que les travaux ainsi suspendus pourront être repris, les entrepreneurs devront immédiatement reprendre les opérations et les poursuivre avec diligence.

29. Dans le cas où la somme maintenant votée par le parlement et destinée au paiement des travaux entrepris par les présentes, serait en aucun temps dépensée avant l'achèvement des travaux, le ministre alors en office pourra donner aux entrepreneurs avis par écrit à cet effet. Et sur réception de tel avis les entrepreneurs pourront, s'ils le jugent à propos, suspendre l'exécution des travaux qu'ils auront exécutés, au-delà du montant voté et destiné comme dit ci-dessus—à moins et jusqu'à ce que les fonds nécessaires aient été à cette fin votés par le parlement. Et dans aucun cas les entrepreneurs n'auront et pourront faire de réclamations contre Sa Majesté à raison d'aucun dommage ou indemnité pouvant résulter de la dite suspension de paiement, ou de tout délai ou perte causée par la suspension des travaux.

30. Les entrepreneurs ne devront permettre, autoriser ou encourager la vente d'aucunes liqueurs spiritueuses sur les lieux ou dans les environs des travaux.

31. L'on ne devra s'occuper d'aucuns travaux quelconques en aucun temps ou à aucun endroit le dimanche, et les entrepreneurs devront prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher tout contre-maître ou agent, ou hommes de travailler ou faire travailler les autres ce jour-là.

32. Il est par le présent convenu que tous les différends qui pourraient s'élever entre les parties aux présentes, au sujet d'aucune matière se rapportant au présent contrat ou en résultant, et dont la décision n'est pas spécialement par les présentes

déférée à l'ingénieur, devront être Jéférés à la décision et à l'arbitrage de l'ingénieur en chef alors en charge, et ayant alors le contrôle des travaux, et la décision de tel ingénieur sera finale et conclusive; et il est déclaré par les présentes que telle décision sera une condition préalable au droit des entrepreneurs de recevoir le paiement de toute somme ou sommes à raison de telles matières en litige.

33. Il est distinctement déclaré qu'aucun contrat implicite d'aucune espèce quelconque, par ou de la part de Sa Majesté, ne pourra découler ou s'impliquer d'aucune chose contenue dans le présent contrat, ou d'aucune position ou situation des parties en aucun temps, car il est clairement entendu et convenu que les contrats, conventions et stipulations expresses contenues dans les présentes et y consentis par Sa Majesté, sont et devront être les seuls contrats, conventions et stipulations sur lesquels l'on pourra baser des droits contre Sa Majesté. Et il est aussi convenu entre les parties aux présentes que ce contrat ne sera obligatoire avant d'avoir été soumis aux deux chambres du parlement pendant un mois sans être désapprouvé, à moins d'être ratifié plus tôt par les deux Chambres.

34. Ce contrat est par les présentes, conformément aux dispositions de la 8ème section du statut 41ème Victoria (1878), chapitre 5, fait sujet à la condition expresse que nul membre de la Chambre des communes ne pourra avoir aucune part ou partie de part de tel contrat, ou aucun profit en provenant.

35. Dans le cas où il serait jugé nécessaire, dans les intérêts du public, de suspendre les travaux entrepris en vertu des présentes, ou aucune partie d'iceux, en tout temps avant leur achèvement, et de mettre fin au présent contrat, le ministre alors en office aura plein pouvoir d'arrêter les travaux et d'annuler ce contrat, en donnant dûment avis à cet effet aux entrepreneurs. Les entrepreneurs toutefois auront le droit de recevoir le paiement de toutes les sommes qui pourraient être alors dues pour les travaux déjà exécutés, les matériaux employés ou livrés, ou prêts à être employés, ou en voie de préparation, ainsi que telle indemnité raisonnable qui pourrait couvrir fous les dommages *bonâ fide*, s'il en est, résultant de cet arrêt, et qui pourront alors avoir été déterminés par les arbitres officiels du Canada; car il est entendu, néanmoins, qu'aucune indemnité ne pourra être allouée aux entrepreneurs ou réclamée par eux, pour les matériaux qu'ils se seront procurés pour l'exécution des travaux après la date de la signification de l'avis mentionné plus haut, ou pour aucune perte des profits sur lesquels ils comptaient soit par rapport aux travaux ainsi suspendus comme dit plus haut, ou aux matériaux qu'ils se seront ainsi procurés pour l'exécution des dits travaux.

En foi de quoi les entrepreneurs ont apposé aux présentes leurs seing et sceau et les présentes ont été signées et scellées par le dit ministre, et contresignées par le secrétaire du département des chemins de fer et des canaux, au nom de Sa Majesté.

Signé, scellé et délivré par les }  
entrepreneurs en présence de }  
H. A. FISSIAULT. }

GEO. BOWIE, [L.S.]  
M. McNAUGHTON, [L.S.]

Signé, scellé et délivré par le }  
ministre, et contresigné par le }  
secrétaire en présence de }  
H. A. FISSIAULT. }

CHARLES TUPPER,  
Ministre des chemins de fer et canaux.

F. BRAUN,  
Secrétaire [L.S.]

## ÉTAT

1—De toutes les allocations et gratifications accordées en vertu de l'acte 33 Vict., chap. 4, intitulé: "Acte pour mieux assurer l'efficacité du service civil du Canada, en pourvoyant à la retraite en certains cas particuliers, des personnes qui y sont employées.

Dates des ordres en Conseil.	Noms.	Nature du service à l'époque de la retraite.	Allocation annuelle.	Gratification
1879.			\$ cts.	\$ cts.
10 avr.	Jane Collins.....	Ainsi qu'il appert dans un état soumis au Parlement, en date du 25 février 1879..	124,911 52	19,474 56
10 do	A. Holden.....	Garde-malade, Grosse-Ile (au lieu de la gratific. de \$50 ment. dans le dern. état)	71 28	
26 do	Geo. Gunn.....	Percepteur des douanes, Lacolle.....	336 60	
19 mai	F. M. Passow.....	do do Potton.....	346 50	
21 do	L. Robertson.....	Inspecteur des postes, Halifax.....	1,540 00	
		Percepteur du revenu de l'intérieur, Sydney Nord.....	99 00	
21 do	J. B. Stanton.....	Commis dans le bur. de l'audit. général..	1,120 00	
21 do	J. B. Lecroix.....	Messager, ministère de l'agriculture.....	158 40	
6 juin.	E. Langlois.....	Maître d'équipage et premier gardien d'hiver, Grosse-Ile.....	238 00	
6 do	F. X. Turcotte.....	Chaloupier et gardien d'hiver, Grosse-Ile.....	196 00	
6 do	J. E. Fortier.....	Percepteur du revenu de l'int., Québec...		270 25
6 do	C. W. Shay.....	Commis dans le bur. de l'audit. général..	914 76	
13 do	W. M. Gorrie.....	Teneur de livres, bureau du revenu de l'intérieur, Toronto.....	455 49	
13 do	C. N. Rawding.....	Sous-percepteur des douanes, Canada Creek, N.E.....	106 92	
10 juill.	W. J. B. Marter.....	Eclusier, Saint-Jean, N.-B.....	560 00	
10 do	U. Benoit.....	Commis, bureau de poste, Montréal.....	588 06	
10 do	F. X. M. Huot.....	do do ministère de la milice, Ottawa...	389 82	
17 do	Peter Brown.....	Préposé au débarquement et commis, Sault Sainte-Marie.....	190 08	
17 do	Geo. W. Thomas.....	Préposé au débarq. et visiteur, Sarnia.....	152 46	
17 do	Robert Stuart.....	Premier éclusier, Montréal.....	445 50	
17 do	Thos. Watkins.....	Commis, bureau de douane, Montréal.....	910 00	
17 do	John Bowker.....	Préposé au débarquement et visiteur, Bruce Mines.....	490 05	
4 août.	Wm. Patton.....	Percepteur du revenu de l'int., Hamilton..	410 00	
4 do	Chas. E. Romaine.....	do do London.....	680 00	
4 do	E. U. Piché, C.R.....	Greffier-adjoint, Chambre des communes.	400 00	
14 do	M. Dixon.....	Préposé au débarquement et sous-percepteur des douanes, Stanstead.....	392 04	
22 do	Theophilus Stewart.....	Surintendant des Sauvages, Ile-du-Prince Edouard.....	135 24	
4 sept.	Pierre Chatigny.....	Eclusier, canal Beauharnois.....	143 55	
4 do	Walter Thompson.....	Sous-maître de glissoire, Mountain Station, rivière Ottawa.....	148 74	
22 do	Wm. Brundige.....	Douanier, Tidnish, N.E.....	18 00	
2 oct.	J. H. Thorne.....	Surintendant local, bureau des mandats sur la poste, Halifax.....	1,140 48	
29 do	Chas. Strounger.....	Messager de Son Excellence le gouverneur général.....		250 00
29 do	H. McPhie.....	Percepteur des douanes, Antigonish, N.E.	376 20	
11 nov.	Robt. Bell.....	Inspecteur des canaux.....	693 00	
11 do	Evan McColl.....	Préposé au débarquement, Kingston.....	415 80	
11 do	L'hon. F. Longworth.....	Estimateur, douane, Charlottetown, I. P.-E.....	277 20	

1—ETAT de toutes les allocations et gratifications accordées, etc.—*Fin.*

Dates des ordres en Conseil.	Noms.	Nature du service à l'époque de la retraite.	Allocation annuelle.	Gratification
			\$ cts.	\$ cts.
1879.				
11 nov....	Wm. Hynes.....	Préposé aux arrivages, Montréal.....	225 72	
11 do....	Wm. Read.....	Maître d'écluses, canal Williamsburg.....	250 59	
12 do....	G. Ramsay.....	Sous-percepteur du revenu de l'intérieur, Summerside, I.P.E.....		176 67
12 do....	James McCabe.....	Eclusier, canal Welland.....	222 60	
10 déc....	Michael Dowling.....	Gardien de pont, canal Lachine.....	149 69	
10 do....	Patrick McDonnell.....	Eclusier, canal Williamsburg.....	210 88	
10 do....	Wm. Kennedy.....	do canal Cornwall.....	206 39	
10 do....	Donald Currie.....	Percepteur des douanes, Charlottetown, I.P.E.....	396 00	
10 do....	D. W. Hart.....	Percepteur du revenu de l'intér., Paris.....	460 00	
29 do....	Patrick Lindsay.....	Facteur, Kingston.....	201 60	
29 do....	Michael Walsh.....	Messager, ministère des travaux publics.....	350 00	
1880.				
7 janv....	Dr. J. R. Dickson.....	Surintendant médical, asile Rockwood, Kingston.....	582 00	
16 do....	L'hon. D. Hanington.....	Percepteur des douanes, Shédiac, N.B.....	616 00	
16 do....	H. G. Bennett.....	Gardien de phare, île Amet.....	141 60	
16 do....	Geo. Shepherd.....	Maître d'écluse, canal Rideau.....	235 84	
16 do....	S. B. Merrill.....	Percepteur du revenu de l'int., Prescott.....	756 00	
16 do....	A. Magurn.....	Commis, bureau de poste, Kingston.....	506 00	
16 do....	T. W. Ross.....	do Toronto.....		279 16
16 do....	John Scott.....	Commis de la malle sur de chemin de fer.....		540 00
19 do....	G. T. Kingston.....	Directeur de l'observatoire magnétique, Toronto.....	1,857 60	
26 do....	Wm. Lavender.....	Eclusier, canal Rideau.....	157 73	
7 fév....	Norris Goddard.....	Teneur de livres, ministère des finances.....	1,680 00	
7 do....	George Perns.....	Eclusier, canal Rideau.....	58 58	
7 do....	H. A. Johnson.....	Inspecteur des postes, London.....	682 00	
12 do....	F. H. Himsworth.....	Greffier du Conseil privé.....	1,122 00	
12 do....	A. G. Lajoie.....	Sous-bibliothécaire du Parlement.....	1,483 00	
		A déduire—Allocations périmées par décès ou autrement (voir état n° 3).....	152,007 42	20,980 63
			8,393 16	369 98
		Totaux.....	143,614 26	20,610 65

## 2—ETAT indiquant les noms des officiers mis à la retraite lors de l'abolition de leurs charges, et les appointements annuels antérieurement payés aux dits officiers.

Noms.	Emplois.	Appointements annuels.
		\$ cts.
Wm. Hynes.....	Préposé au débarquement, Montréal.....	600 00
W. M. Gorrie.....	Teneur de livres, bureau du revenu de l'intérieur, Toronto.....	1,000 00
J. H. Thorne.....	Surintendant local, bureau des mandats sur la poste, Halifax.....	1,800 00
Dr. J. R. Dickson.....	Sérntendant médical, asile de Rockwood, Kingston.....	2,000 00
Jane Collins.....	Garde-malade, Grosse-Ile.....	150 00
E. Langlois.....	Maître d'équipage et ler gardien d'hiver, Grosse-Ile.....	340 00
F. X. Turcotte.....	Chaloupier et gardien d'hiver, Grosse-Ile.....	280 00
	Total.....	6,170 00

## 3—ETAT indiquant les allocations périmées par décès ou autrement, depuis la date du dernier rapport.

Noms.	Cause.	Allocation annuelle.		Gratification.	
		\$	cts.	\$	cts.
W. A. Bell.....	Décès	521	36		
John Blondin.....	do	45	36		
R. S. M. Bouchette.....	do	2,239	92		
Capt. R. K. Bullock.....	do	560	00		
Francis Clark.....	do	114	00		
John Crotty.....	do	139	00		
A. L. Cardinal.....	do	1,031	28		
P. Cummins.....	do	86	40		
E. Duggan.....	do	271	60		
A. M. Delisle.....	do	1,064	52		
D. Gallagher.....	do	178	20		
F. H. Haycock.....	do	582	00		
James Low.....	do	378	00		
J. S. Richardson.....	do	517	44		
W. W. Smith.....	do	197	88		
N. A. Beaudit.....	La mise à la retraite n'a pas eu lieu	266	12		
John Conly.....	do	200	00		
R. G. Bourget.....	Retourné au service public				319 98
Jane Collins.....	Allocation annuelle accordée depuis le dernier rapport au lieu de gratification				50 00
Totaux.....		8,393	16	369	98

## 4—ETAT des cas dans lesquels des additions ont été faites (depuis le dernier rapport) au nombre actuel d'années de service des personnes employées dans le service civil qui ont été mises à la retraite.

Personnes mises à la retraite.	Nombre d'années ajoutées.	Autorité.
W. M. Gorrie.....	10	Ordre en Conseil, 4 septembre 1879.
Robert Stuart.....	10	17 juillet do
E. U. Piché.....	4	4 août do
J. H. Thorne.....	10	2 octobre do
Robert Bell.....	10	11 novembre do
S. B. Merrill.....	10	16 janvier 1880.



## 5—ÉTAT des recettes et des paiements, fonds de retraite.

	Recettes.	Paiements.
	\$ cts.	\$ cts.
Jusqu'au 30 juin 1878, conformément à l'état en date du 25 fév. 1879.	349,963 46	559,533 48
Pendant l'année expirée le 30 juin 1879. ....	41,959 20	113,531 63
Totaux.....	391,922 66	673,065 11

J. M. COURTNEY,  
*Député du ministre des finances.*

MINISTÈRE DES FINANCES,  
 OTTAWA, 18 février 1880,

## RAPPORTS

DES

## BANQUES INCORPORÉES

DU

## CANADA,

TELS QUE SOUMIS AU PARLEMENT POUR L'ANNÉE

1880

INDIQUANT LES NOMS ET LE LIEU DE RÉSIDENCE DE CHAQUE ACTIONNAIRE, ET LE  
NOMBRE ET LA VALEUR NOMINALE DES ACTIONS POSSÉDÉES PAR EUX.

---

*Conformément à l'acte 34 Vic., ch. 5, s. 12.*

---



OTTAWA  
IMPRIMÉ PAR MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON  
1880.

## TABLE DES MATIÈRES.

### PROVINCE DE L'ONTARIO.

	PAGE
Banque Ontario.....	1
Banque de Toronto.....	22
Banque Canadienne de Commerce .....	29
Banque de la Puissance.....	54
Banque Impériale du Canada .....	59
Banque d'Hamilton.....	66
Banque Fédérale du Canada.....	72
Banque d'Ottawa.....	79
Banque Standard du Canada.....	83

### PROVINCE DE QUÉBEC.

Banque de Montréal.....	91
Banque de Québec.....	131
Banque du Peuple.....	144
Banque des Marchands du Canada.....	156
Banque Stadacona.....	189
Banque Union du Bas-Canada.....	198
Banque Ville-Marie.....	212
Banque Molson.....	219
Banque des Townships de l'Est.....	225
Banque d'Echange du Canada.....	235
Banque Jacques-Cartier.....	240
Banque de St-Jean.....	247

### PROVINCE DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

Banque de Pictou.....	250
Banque des Marchands d'Halifax.....	255
Banque de Yarmouth.....	259
Banque du Peuple d'Halifax.....	262
Banque Commerciale de Windsor.....	267

### PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Banque du Nouveau-Brunswick.....	270
Banque Maritime du Canada.....	275

ONTARIO BANK.  
(BANQUE D'ONTARIO.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Allison, Wm.....	Bowmanville.....	30	1,200
Arnoldi, Amelia.....	Montreal.....	138	5,520
Angusta, Treasurer, Township of.....	Algonquin.....	350	14,000
Ault, J. R.....	Aultsville.....	2	80
Allan, Sir Hugh.....	Montreal.....	250	10,000
Allan, Wm.....	do.....	40	1,600
Allan, Margaret.....	Toronto.....	34	1,360
Allen, Wm. F. & J. K.....	Clark.....	89	3,560
Allen, Chas E.....	Quebec.....	44	1,760
Allen, Wm. F.....	Clark.....	25	1,000
Allen, Mrs. J.....	Peterborough.....	21	840
Allen, Margaret.....	Clark.....	26	1,040
Allen, Jas. K.....	Newcastle.....	30	1,200
Anderson, Robt. G.....	Toronto.....	50	2,000
Anderson, Rev. J.....	Tiverton.....	25	1,000
Adams, Hy.....	Whitby.....	92	3,680
Adams, Francis.....	Montreal.....	106	4,240
Adams, Wm.....	do.....	100	4,000
Accountant, Court of Chancery.....	Toronto.....	255	10,200
Andrew, Miss M. A.....	Montreal.....	6	240
Alexander, Rev. F.....	Guelph.....	21	840
Auston, F. W.....	Brighton.....	9	360
Arnott, A. S.....	Cobourg.....	28	1,120
Aldwell, Thomas D.....	England.....	378	7,120
Armour, J. F.....	Windsor.....	11	440
Armour, Robt.....	Hamilton.....	11	440
Adams, A.....	Montreal.....	35	1,400
Atkinson, W. Henry.....	Toronto.....	84	3,360
Annis, Rev. J. W.....	Scarborough.....	25	1,000
Ambrose, R. S., Trust.....	Hamilton.....	15	600
Arnoldi, F.....	Toronto.....	11	440
Andrews, M.....	Cobourg.....	5	200
Adams, R. W.....	Montreal.....	11	440
Aikins, Hon. J. C.....	Toronto.....	30	1,200
Andy, J. R. & M. E.....	Ottawa.....	7	280
Austin, J., & Bethune, R. H.....	Toronto.....	50	2,000
Adams, Miss M. C.....	Montreal.....	43	1,720
Blackwood, R.....	Martintown.....	130	5,200
Billings, F. T., Estate.....	Oshawa.....	75	3,000
Bellwood, O., Estate.....	Bowmanville.....	5	200
Burk, H. W.....	do.....	5	200
Burk, W. K.....	do.....	32	1,280
Burk, Miss C. C.....	do.....	27	1,080
Burk, D. F., Estate.....	do.....	5	200
Burk, Marvin.....	Prince Arthur's Landing.....	18	720
Burk, D. F.....	do do.....	43	1,720
Burwell, P. Jane.....	Port Burwell.....	21	840
Burwell, M. G.....	do.....	12	480
Burwell, P. Jane, Trust.....	do.....	9	360
Burwell, L.....	do.....	140	5,600
Bowen, B.....	Newcastle.....	123	4,920
Bowen, Henry.....	do.....	108	4,320
Bowen, Mrs. M. A.....	do.....	14	560
Bellwood, J. H., Trust.....	do.....	45	1,800
Bellwood, C. J.....	do.....	20	800
Boate, W. T., Estate.....	do.....	75	3,000
Best, John.....	Orono.....	145	5,800
Boyer, T. W., Estate.....	Kincardine.....	42	1,680
Bradley, T., Estate.....	Hampton.....	10	400

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Blamey, Mrs. A .....	Oshawa .....	2	\$ 80
Broadhead, Mrs. J. E. ....	Prescott .....	14	560
Bedard, Mrs. L. S. ....	Montreal .....	36	1,440
Brennan, Margaret .....	do .....	187	7,480
Blakey, Jas., Estate .....	Prescott .....	53	2,120
Blakey, Miss M. A. ....	do .....	20	800
Blakey, Miss M. ....	do .....	20	800
Blakey, Miss E. ....	do .....	20	800
Brown, W. ....	Tyrone .....	14	560
Brown, Evelina .....	Montreal .....	50	2,000
Brown, Mary .....	do .....	20	800
Browne, Jas., M.D. ....	Toronto .....	60	2,400
Buchanan, Mrs. A. ....	Laggan .....	21	840
Buchanan, Mrs. A., Trust .....	do .....	41	1,640
Barrett Wm., M.D. ....	Montreal .....	210	8,400
Brophy, Robt .....	do .....	3	120
Bradford, John .....	Granby, Que. ....	67	2,680
Bradshaw, Mrs J. A. ....	Bowmanville .....	30	1,200
Bradshaw, M. T. ....	Quebec .....	80	3,200
Bradshaw, M.H. ....	Inverness, Que. ....	95	3,800
Baldwin, W. M. ....	Orillia .....	60	2,400
Bleakley, F. ....	Bowmanville .....	72	2,880
Borrowman, Miss E. ....	Whitby .....	2	80
Borrowman, Adam .....	do .....	3	120
Bird, Mrs. H. ....	Bowmanville .....	6	240
Bartlett, Permelia .....	Oshawa .....	60	2,400
Bartlett, Geo. ....	do .....	4	160
Braithwaite, Elizabeth .....	Cavansville .....	47	1,880
Brent, Wm. ....	Tyrone .....	25	1,000
Bethune, Miss J. A. V. ....	Cobourg .....	4	160
Boswell, A. R., Trust .....	Toronto .....	19	760
Bates, J. S. ....	do .....	155	6,200
Bates, Nancy J. ....	Bowmanville .....	35	1,400
Blackwell, Ann. ....	Toronto .....	373	14,920
Barlow, W. J. ....	Richmond .....	29	1,160
Blair, Mrs. M. ....	Prescott .....	1	40
Burland, G. B. ....	Montreal .....	150	6,000
Boyd, Mrs. M. S., Estate .....	Prescott .....	15	600
Boyd, Janet .....	Montreal .....	33	1,320
Boyd, Miss A. ....	do .....	33	1,320
Bars, J. W. ....	Wolfville .....	500	20,000
Barnhart, A. J. ....	Mille Roches .....	90	3,600
Blong, Robt. ....	Toronto .....	75	3,000
Burnett, G. F. ....	St. Hyacinthe .....	42	1,680
Bell, L. G. ....	Carleton Place .....	45	1,800
Best, Samuel H. ....	Mount Pleasant .....	89	3,560
Baker, Wm. Hy. ....	Wales, Ont. ....	10	400
Baker, Chas. D. ....	Dawlish, England .....	58	2,320
Boothby, Thos. ....	Altona .....	7	280
Bigelow, Silas .....	Lindsay .....	117	4,680
Birnie, Grace J. ....	Toronto .....	16	640
Baptist, John, Executor .....	Three Rivers .....	14	560
Bond, J. B., Trust .....	Montreal .....	138	5,520
Brooks, E. T., and Senkler, W. S. ....	Perth .....	80	3,200
Beith, Mrs. J. ....	Bowmanville .....	27	1,080
Breadon, Mary .....	Richmond, Que. ....	12	480
Breadon, Ann J. ....	do .....	17	680
Borland, Mrs. A. ....	Bowmanville .....	3	120
Boucher, C. B. ....	Campbellford .....	12	480
Brydon, W. ....	Lang .....	7	280
Baptist, Isabella A. ....	Three Rivers .....	90	3,600

Ontario Bank—Continued.  
(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Baptist, Isabella	Three Rivers	12	\$ 480
Baptist, Margaret	do	12	480
Baptist, Alex	do	285	11,400
Burk, W. K., Trust	Bowmanville	4	160
Barber, Thos.	Eastwood, England	75	3,000
Bradshaw, Florence M.	Quebec	2	80
Bradshaw, Miss M. S.	do	2	80
Backer, Peter	Berlin	49	1,960
Brown, Miss A.	Montreal	19	760
Beman, Mrs. M. C.	Newcastle	8	320
Bender, A. J.	Montmagny	4	160
Bowen, Richard	St. Sebastien	10	400
Bain, J., and Martin, D., Trust	Toronto	37	1,480
Blong, Jonathan	do	16	640
Brown, Alfred	Montreal	25	1,000
Baker, Mrs. A. A.	Wales, Ont.	5	200
Burwell, Mrs. A.	Port Burwell	1	40
Bowen, Margaret A.	Newcastle	3	120
Bellwood, Mrs. M. A.	do	27	1,080
Bond Brothers	Montreal	1	40
Broad, Wm.	Haydon	25	1,000
Bowen, Mary	Newcastle	10	400
Burgess, R. K.	Toronto	1	40
Bryson, Thos. M.	Montreal	60	2,400
Banks, Mary F.	do	50	2,000
Beith, Alex.	Bowmanville	140	5,600
Beswich, Jas., Trust	Toronto	10	400
Beith, Hector	Bowmanville	100	4,000
Bryce, Peter H.	Guelph	5	200
Babcock, M., Trust	Montreal	10	400
Burnham, Geo.	Peterborough	25	1,000
Beith, Alex., and H., Trust	Bowmanville	8	320
Boyd, John	Montreal	25	1,000
Baker, Mary E.	Paris, Ont.	28	1,120
Best, Jno.	Oshawa	45	1,800
Brookfield, Samuel M.	Halifax	40	1,600
Brookfield, Wm. H.	do	16	640
Brookfield, W. G.	do	48	1,920
Butterworth, C. A.	Ottawa	4	160
Bain, Rev. J.	Markham	10	400
Brittain Brothers	Bowmanville	25	1,000
Boyd, Geo.	Toronto	50	2,000
Berry, Wm. A.	March	12	480
Braine, R. T.	Halifax	10	400
Brownrig, Mrs. M. A.	Montreal	80	3,200
Blackett, Jno., Attorney	Ormstown	87	3,480
Boyer, L. A.	Montreal	30	1,200
Boyer, Mary L. A.	do	30	1,200
Boyer, Mary E. C.	do	30	1,200
Boyer, John C. A.	do	30	1,200
Boyer, Jos. A. T.	do	30	1,200
Brodie, J. L., Cashier, Trust.	Toronto	111	4,440
Best, Robt	Oshawa	20	800
Brown, Robt	Montreal	300	12,000
Brooks, Miss J. R.	Brockville	39	1,560
Bleakley, John H. Y.	Montreal	50	2,000
Baines, W. & C.	Toronto	3	120
Clemens, S., Estate	Bowmanville	96	3,840
Clemens, Wm	Tyrone	150	6,000
Clemens, Jos	Bowmanville	36	1,440
Clemens, Hannah, J.	do	12	480

Ontario Bank—*Continued.*  
(Banque d'Ontario—*Suite.*)

NAMES. — NOMS.	Residence.	Shares. — (Actions)	Amount. — (Montant.)
Clemens, Wm. J.....	Bowmanville..	4	\$ 160
Clemens, Jos., Trust.....	do .....	3	120
Campbell, Matt.....	Montreal .....	120	4,800
Campbell, Mrs. Dr. C. A.....	Sabrevois, Que.....	20	800
Campbell, Duncan.....	Simcoe.....	300	12,000
Campbell, Maria.....	Colborne.....	12	480
Campbell, Alex., sen.....	Keene.....	25	1,000
Calder, Jno.....	Brocklin, Ont.....	37	1,480
Cameron, Rev. J. Y. and Gray, A.....	William-town.....	25	1,000
Cryderman, Jas.....	Hampton.....	39	1,560
Cryderman, E. B.....	do .....	63	2,640
Courtee, Chris., sen.....	Bowmanville..	20	800
Clark, Robt.....	Newcastle.....	7	280
Clark, Thomas.....	St. Philomène.....	110	4,400
Currie, Mark.....	Port Perry.....	37	1,480
Clapperton, J., Estate.....	Prescott.....	20	800
Clerk, Alex.....	Montreal.....	175	7,000
Colton, V.....	Bowmanville..	14	560
Colville, Alex.....	Orono.....	9	360
Christie, Wm.....	Montreal.....	175	7,000
Chafee, J. M.....	Toronto.....	69	2,400
Clarke, Wm., M.D.....	Guelph.....	500	20,000
Clarke, Agnes S.....	Meaford.....	16	640
Clarke, Miss M.....	Montreal.....	10	400
Clarke, Mrs. M.....	do .....	45	1,800
Chaffers, Mrs. H.....	do .....	100	4,000
Carter, Geo.....	do .....	60	2,400
Christie, M., Estate.....	Toronto.....	21	840
Canning, Rev. W. T.....	Oxford Mills.....	14	560
Crawford, Geo.....	Peterborough.....	20	800
Crawford, Nancy.....	Cobourg.....	50	2,000
Coleman, Jane H. S.....	England.....	125	5,000
Curvillier, Miss L.....	Montreal.....	7	280
Cheese, R. E.....	do .....	120	4,800
Clouston, Rose M.....	do .....	11	440
Cleeve, Miss F. D.....	do .....	28	1,120
Christie, Mrs. S.....	do .....	33	1,320
Cumming, Mrs. J.....	Colborne.....	127	5,080
Croll, Isabella.....	Whitby.....	63	2,480
Cook Mrs. L.....	Barrie.....	40	1,600
Cambie, H. J.....	Ottawa.....	24	960
Croskery, R. Estate.....	Perth.....	15	600
Cole, Rebecca.....	Hampton.....	1	40
Carmichael, C. D., Estate.....	Toronto.....	60	2,400
Cowie, Wm.....	Montreal.....	200	8,000
Chadwick, E. M.....	Toronto.....	2	80
Chadwick, E. M., Trust.....	do .....	3	120
Chadwick, Mrs. M. M., Trust.....	do .....	2	80
Crowley, D. K.....	Ottawa.....	30	1,200
Coleman, W. J.....	Halifax.....	100	4,000
Confederation Life Association.....	Toronto.....	25	1,000
Crerar, W. G.....	Pictou, N.S.....	150	6,000
Clemens, Miss A.....	Bowmanville.....	10	400
Carpenter, Mrs. L. D. T.....	West Effing, U.S.....	32	1,280
Cole, J. R.....	Tyrone.....	12	480
Uthbert, Jno.....	Duffin's Creek.....	2	80
Christie, Mrs. A. B.....	Keene.....	12	480
Carter, Jno.....	Toronto.....	28	1,120
Cuff, J. R.....	Township of Scott.....	12	480
Cuddihy, M.....	Montreal.....	50	2,000
Carpenter, Mrs. M. E.....	Kincardine.....	100	4,000

## Ontario Bank—Continued.

## (Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Cryderman, J. M.....	Bowmanville.....	9	360
Cowie, K.....	Montreal.....	15	600
Campbell, M. C.....	Wales, Ont.....	5	200
Cummings, S.....	Goderich.....	18	720
Cody, Benj.....	Newmarket.....	15	600
Carmichael, J. R.....	New Glasgow, N.S.....	25	1,000
Carswell, Jno.....	Prince Albert.....	52	2,080
Cameron, D.....	Point St. Charles.....	50	2,000
Chisholm, C. R.....	Montreal.....	25	1,000
Culton, Helen C.....	New Glasgow, N.S.....	5	200
Carmichael, Miss J.....	do.....	13	520
Carr, Thos.....	Thornhill.....	13	520
Clarke, Jos., M D.....	Ohsawa.....	26	1,040
Carmichael, Caroline.....	New Glasgow, N.S.....	12	480
Campbell, Jas.....	Whitby.....	30	1,200
Cole, Koger, Trust.....	Tyrone.....	6	240
Cole, Mrs. C.....	do.....	6	240
Carter, Miss J. M.....	Bramsville.....	4	160
Clemens, Ada.....	Bowmanville.....	10	400
Cowan, Jno.....	Oshawa.....	55	2,200
Campbell, Mrs. M.....	do.....	4	160
City and District Savings Bank.....	Montreal.....	403	16,120
Campbell, M. J., and McGowan, A.....	do.....	25	1,000
Dardis, Mrs. A.....	Morrisburg.....	100	4,000
Bryden, Jas.....	Brooklin.....	164	6,560
Donovan, W., Estate.....	Dalk-ith.....	10	400
Dunn, E., Estate.....	Toronto.....	31	1,240
Dunn, E., Estate, Trust.....	do.....	2	80
Draper, C., Estate.....	Whitby.....	104	4,160
Drummond, Jno.....	Spencerville.....	3	120
Devitt, J., Estate.....	Cartwright.....	44	1,760
Dowsley, Mrs. J.....	Prescott.....	24	816
Dowsley, Margaret.....	do.....	3	120
Doran, Geo.....	Morrisburg.....	75	3,000
Dow, Thos.....	Whitby.....	37	1,480
Dow, Mrs E. H.....	do.....	65	2,600
Drummond, D.....	Keene.....	18	720
Durnford, Jane.....	Montreal.....	3	120
Daley, Chas.....	England.....	125	5,000
Dewar, F.....	Dunvegan.....	30	1,200
Darling, Andrew.....	Montreal.....	18	720
Devine, J., sen., Estate.....	New Lancaster.....	24	960
Brymond, A. H., and O'Rielly, W. T.....	Toronto.....	55	2,200
Dennistown, Robt.....	Peterborough.....	150	6,000
Dennistown, R., Trust.....	do.....	43	1,720
Dennistown, R., Trust.....	do.....	18	720
Dennistown, R. & J. F., Trust.....	do.....	16	640
Dovis, Miss K.....	Kingston.....	23	920
DeLorimier, L. G.....	St. Hyacinthe.....	120	4,800
Dean, Jas., Tutor.....	Three Rivers.....	12	480
Dabord, A.....	do.....	22	880
Dwyer, Robt.....	Toronto.....	30	1,200
Dupont, Miss F.....	do.....	15	600
Dennison, Miss E. L.....	do.....	6	240
Dow, R.....	do.....	30	1,200
Dundas, Mrs. A. E.....	Lloydtown.....	14	560
Dades, Capt. G.....	Woolwich, Eng.....	142	5,680
Drynan, Mrs. J. A.....	Toronto.....	25	1,000
Dardis, Thos.....	Morrisburg.....	100	4,000
Denison, Mrs. J. A.....	Toronto.....	9	360
Boran, Mrs. E. A.....	Lachine.....	15	600



## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Elwell, A.	Montreal	67	\$ 2,680
Eglauch, L.	do	100	4,000
Edwards, Jos	Warsaw	14	560
Edwards, Richard	Cannington	22	888
Ellis, R. A., Estate	Waterloo, Q.	74	2,960
Elliot, Wm	Iroquois	67	2,680
Elliott, T. W., and Patterson, J.	Montreal	42	1,680
Eddy, J. Z	Newcastle	37	1,480
Eddy, Elizabeth H	Mitchell	12	480
Eddy, C. M., Estate	Orono	37	1,489
Edwardsburgh, Treasurer, Township of	Prescott	228	9,120
Elsworth, Mrs. E	Ashburnham	6	240
Eastland, Wm	Peterborough	30	1,200
Eadie, Margaret	Montreal	18	720
Evans, Fanny	do	5	200
Eastwood, W. O., et al.	Whitby	100	4,000
Edwards, Samuel	Warsaw	20	800
Eager, W. L., jun.	Montreal	4	160
Edwards, Jas	Peterborough	10	400
Ewing, Revd. A.	Collingwood	7	280
Erskine, J. S.	Ottawa	10	400
Egan, S. L.	Aylmer	5	200
Edwards, Hy.	Warsaw, Que.	18	720
Elliott, Jno.	Lachne, Que.	12	480
Evans, Jas	Port Hope	25	1,000
Foot, Mrs. M. A.	Rutland, Vt.	360	14,400
Fennell, J. N.	Newcastle	100	4,000
Fisk, Betsy	Montreal	22	880
Fraser, Eliz. M.	do	150	6,000
Fraser, C. F.	Brockville	30	1,200
Fraser, Grace	Prescott	2	80
Fraser, Z	Bowmanville	9	360
Farncomb, F.	Newcastle	190	7,600
Ferguson, A.	Montreal	48	1,920
Ferguson, E., Estate	Toronto	35	1,400
Ferguson, A., Estate	Lancaster	46	1,840
Freeland, Hy	Brockville	8	320
Furlinger, I. F.	Morrisburg	30	1,200
Foster, G. K.	Richmond	74	2,960
Fireman's Benevolent Association	Montreal	20	800
Fitzgerald, E.	Toronto	249	9,969
Fitzpatrick, J., Estate	Montreal	229	9,160
Fisher, D., Trust	Toronto	18	720
Fisher, D., Trust	do	2	80
Fisher, Miss M. E.	Bowmanville	29	1,160
Fisher, Alex	Toronto	5	200
Fisher, Mrs. G. M.	do	26	1,040
Fisher, Miss A.	Bowmanville	29	1,160
Folley, J. P.	do	26	1,040
Filer, Geo	Montreal	10	400
Forrester, Jno.	Glen Major	80	3,200
Futvoye, C. H.	Montreal	12	480
Feilde, Mrs. C.	Prescott	58	2,320
Frothingham, G. H., Estate	Montreal	108	4,320
Frothingham, Rev. F.	Buffalo, N. Y.	107	4,280
Frothingham, L. G.	Montreal	106	4,240
Foley, A. G.	Peterborough	15	600
Filer, I. H.	Noyan, Q.	20	800
Ferguson, Miss C. C.	Peterborough	40	1,600
Fairbairn, J. N.	Newcastle	25	1,000
Fisher, Jno	Cobourg	25	1,000

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Fisher, Mrs. M. ....	Bowmanville .....	17	\$ 680
Fielde, J. F., Trust .....	Mount Forest .....	25	1,000
Fisher, D., Trust .....	Toronto .....	25	1,000
French, Mrs. S .....	Prescott .....	11	440
Fuller, Mrs. C. ....	Hamilton .....	75	3,000
Fish, W. T. ....	Cobourg .....	85	3,400
Fisher, D. ....	Toronto .....	160	6,400
Fisher, A., Trust .....	do .....	19	760
Fisher, D., Trust .....	do .....	25	1,000
Fothergill, A. T. ....	Oshawa .....	20	800
Forbes, Janet. ....	New Glasgow, N.S. ....	20	800
Fitzgerald, Mrs. A. ....	Toronto .....	70	2,800
Fisher, D., Trust .....	do .....	74	2,960
Ferguson, Mrs. M. ....	Emersley .....	12	480
French, Jas. ....	Toronto .....	653	26,120
Funnston, J. J. ....	do .....	20	800
Fisher, D., Gen. Manager, Trust .....	do .....	125	5,000
Forbes, H. R., Trust .....	do .....	22	880
Fisher, D., Trust .....	do .....	14	560
Gray, Rev. Jas. ....	Port Dover .....	40	1,600
Green, H. J. ....	Clifton .....	12	480
Gunn, Jas. ....	Toronto .....	12	480
Godard, N. ....	Ottawa .....	53	2,120
Gardiner, Chas. ....	Lyn .....	10	400
Glackmeyer, Chas. ....	Montreal .....	60	2,400
Gibb, M. C. ....	do .....	18	720
Gibb, Jas. ....	Quebec .....	50	2,000
Greg, A., Estate .....	Oshawa .....	74	2,960
Glaiman, Jos., sen. ....	Port Hope .....	42	1,680
Green, Robt. ....	Montreal .....	75	3,000
Gould, G., sen., Estate .....	St. Mary's .....	86	3,440
Gould, Jos., Estate .....	Oshawa .....	75	3,000
Gould, Jos., Estate .....	do .....	37	1,480
Gillespie, Elizab. h. ....	Toronto .....	32	1,280
Goufray, Jno. ....	Peterborough .....	13	520
Gzowski, Lt.-Col. C. S. ....	Toronto .....	1,057	42,280
Gzowski, C. S., jun. ....	do .....	48	1,920
Grenaway, Mrs. G. ....	Little Britain .....	25	1,000
Gregston, Jno., Trust .....	London, O. ....	20	800
Grose, Stephen .....	Whitby .....	25	1,000
Grose, Richard .....	Newcastle .....	125	5,000
Grose, William .....	do .....	125	5,000
Germann, Charles, Estate .....	Waterloo, Ont. ....	38	1,520
Godson, G. R. ....	London, Eng. ....	367	14,680
Gibbs, W. H., jun. ....	Oshawa .....	46	1,840
Gillbard, Thomas .....	Cobourg .....	5	200
Greenway, Richard .....	Haydon .....	50	2,000
Gamsby, Mrs. M. ....	Orono .....	37	1,480
Garnham, W. ....	Toronto .....	30	1,200
Gwyne, Mrs. J. ....	do .....	30	1,200
Griffin, Edward .....	Ottawa .....	38	1,520
Glover, Bessie, Treasurer .....	Quebec .....	60	2,400
Gray, Andrew .....	Toronto .....	65	2,600
Gilmour, A. ....	Ottawa .....	1,410	56,400
Gordon, Rev. D. M. ....	do .....	50	2,000
Goodfellow, Miss E. J. ....	Springville, Ont. ....	10	400
Gillard, J., and Standley, R. W. ....	Grafton .....	12	480
Gagnon, G. ....	Stanford, Que. ....	10	400
Geraghy, P., Estate .....	Kingston .....	35	1,400
Gernon, W. ....	Dunbarton .....	27	1,080
Grant, Mrs. I. ....	St. John, N.B. ....	10	400

Ontario Bank—*Continued.*  
(Banque d'Ontario—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
Gilmour, Thomas.....	Brockville.....	50	2,000
Gwynne, Rev. G. J.....	County Cork, Ireland.....	30	1,200
Gwynne, Miss E. A.....	Township of York.....	14	560
Graham, Rachel.....	Montreal.....	12	480
Gimson, J. F.....	Toronto.....	2	80
Gzowski & Morse, Trust.....	do.....	6	240
Gimson, F. W.....	England.....	135	5,400
Germann, Susannah.....	Waterloo, Ont.....	25	1,000
Gray, R. B.....	Pembroke.....	5	230
Grant, R. P.....	Pictou, N.S.....	50	2,000
Godfrey, R. F.....	Montreal.....	10	400
Godfrey, Mary A.....	do.....	4	160
Garvin, Eleanor G.....	Newcastle.....	20	800
Gairdner, Thomas.....	Bowmanville.....	134	5,360
Gairdner, Mrs. J.....	Orono.....	8	320
Grasett, F. LeM.....	Toronto.....	4	160
Green, R. Y.....	March.....	13	520
Green, George A.....	Montreal.....	75	3,000
Green, George A., Trust.....	do.....	32	1,280
Gzowski, C. S., jun., Trust.....	Toronto.....	1,651	66,040
Gzowski & Morse.....	do.....	130	5,200
Honey, Charles, Trust.....	Bowmanville.....	7	280
Honey, Charles.....	do.....	25	1,000
Hoskin, Wm.....	do.....	30	1,200
Hyland, John.....	Oshawa.....	90	3,600
Heron, William.....	Ashburn.....	26	1,040
Heron, John.....	do.....	7	280
Heron, Mary.....	do.....	30	1,200
Haines, Jacob.....	Morrisburg.....	14	560
Haines, Ann.....	Dixon's Corners.....	15	600
Holden, John, Estate.....	Prescott.....	150	6,000
Henry, Emma.....	South Elmsley.....	3	120
Howland, Sir W. P.....	Toronto.....	212	8,480
Howland, Lady S.....	do.....	74	2,960
Hacquoil, Francis.....	Quebec.....	90	3,600
Handyside, Mary B.....	Montreal.....	35	1,400
Handyside, N. J.....	do.....	2	8
Hughes, Emma.....	Cookstown.....	37	1,480
Hughes, Mrs. A.....	Toronto.....	75	3,000
Hazelwood, Samuel.....	Brockville.....	125	5,000
Hingston, W. H., M.D., Tutor.....	Montreal.....	36	1,440
Hingston, W. H., M.D., Trust.....	do.....	2	80
Hindes, Rev. R. W.....	Campbellford.....	13	520
Hartford Insurance Company.....	Montreal.....	325	13,000
Higgins, Elizabeth.....	do.....	15	600
Higgins, Letitia.....	do.....	12	480
Hall, Rev. W.....	do.....	12	480
Hall, James.....	Peterborough.....	100	4,000
Hall, Mrs. F. H.....	Montreal.....	14	560
Hall, Mrs. K.....	Orono.....	42	1,680
Hall, Ezra.....	do.....	25	1,000
Hall, Jane G.....	Peterborough.....	25	1,000
Hall, Ida M.....	Bowmanville.....	25	1,000
Hoar, Thomas.....	do.....	50	2,000
Harper, Samuel.....	Kingston.....	72	2,880
Helson, John.....	Bowmanville.....	34	1,360
Hamilton, Andrew.....	Toronto.....	278	11,120
Hamilton, Hon. R.....	Peterborough.....	72	2,880
Humphries, Ann.....	North Augusta.....	12	408
Hulmes, B., Estate.....	Montreal.....	314	12,560
Hayes, Miss L.....	Hawkesbury.....	11	440

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (Noms)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Hopper, Wm.....	Cobourg.....	4	160
Hallowell, Miss M. L.....	Windsor.....	15	600
Haymega, Elizabeth.....	Morrisburg.....	24	960
Hogan, Henry, Tutor.....	Montreal.....	14	560
Haldan, B., Managing Director.....	Toronto.....	50	2,000
Harding, Louisa.....	Prescott.....	21	810
Hodges, H.....	Newcastle.....	150	6,000
Hallam, Jno.....	Toronto.....	37	1,480
Hulbert, Mrs. M. O.....	Prescott.....	7	280
Howard, Miss M. C.....	Ottawa.....	6	240
Howard, Miss H. B.....	do.....	6	240
Hopper, Sarah.....	Quebec.....	37	1,480
Hale, George C.....	Kingston.....	40	1,600
Harris, E.....	Toronto.....	367	14,680
Hall, Adam.....	Township of Smith.....	175	7,000
Hall, Jno.....	do.....	175	7,000
Hughes, P. and Rees, D. J., Trust.....	Toronto.....	238	9,520
Hall, Mrs. M. A.....	Paris, Ont.....	70	2,800
Howell, Mrs. S.....	Galt.....	25	1,000
Hadriell, A. W.....	Montreal.....	25	1,000
Hadley, F.....	Upper Lachine.....	22	880
Hartley, Jonathan.....	Pirate Harbor.....	13	520
Hartley, Isaac.....	New Glasgow, N. S.....	40	1,600
Howland, Sir W. P., and Arnoldi, F., Trust.....	Toronto.....	61	2,440
Holland, Charles, Trust.....	Montreal.....	75	3,000
Harris, Miss M. A.....	Toronto.....	195	7,800
Hull, Jno.....	Lakefield.....	7	280
Hall, Thomas.....	Paris, Ont.....	85	3,400
Hagar, C. W., Executor.....	Montreal.....	195	7,800
Hutchinson, John.....	do.....	35	1,400
Home Savings and Loan Company (Limited).....	Toronto.....	1,027	41,080
Hobson, E.....	do.....	25	1,000
Hebert, Mrs. S. S.....	Montreal.....	24	960
Harvey, John H.....	Halifax.....	11	440
Hand in Hand Mutual Fire Insurance Company.....	Toronto.....	60	2,400
Howland, Sir W. P., Pres. L. and C., L. and A., Trust.....	do.....	1,156	46,240
Howland, Lady. S., Trust.....	do.....	35	1,400
Hughes, Patrick, Trust.....	do.....	125	5,000
Irwin, James.....	Prescott.....	152	6,080
Irving, Amilius, and Robinson, J. B.....	Hamilton.....	49	1,960
Incorporated Synod, Ontario.....	Kingston.....	18	720
Imrie, Thomas.....	Montreal.....	50	2,000
Ingham, J., Trust.....	Doncaster.....	60	2,400
Irving, A. S.....	Toronto.....	75	3,000
Irish, D. T.....	Montreal.....	70	2,800
Irvine, Rev. J.....	Mille Isles, Que.....	45	1,800
Ironfield, Thomas.....	Toronto.....	100	4,000
Jones, M., Estate.....	Bowmanville.....	30	1,200
Jewell, W.....	Oshawa.....	42	1,680
Joliff, Rev. W.....	Bowmanville.....	6	240
Jones, Andrew.....	Maitland.....	67	2,680
Jones, D.....	do.....	30	1,200
Jones, W. J., M.D.....	do.....	24	930
Jones, Mrs. F. A.....	do.....	44	1,760
Jones, Henry J.....	Perch Station.....	100	4,000
Jennings, Marion C.....	Toronto.....	13	520
Johnson, S. W.....	Montreal.....	10	400
Jackson, Andrew.....	Peterborough.....	196	7,840
Jackson, Joseph.....	Montreal.....	78	3,120
Johnston, W. Ealing.....	Grafton.....	25	1,000

Ontario Bank—Continued.  
(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
Jones, Miss E .....	Bowmanville.....	83	3,320
Jack, Peter.....	Halifax.....	80	3,200
Joseph, H. A.....	Toronto.....	30	1,200
Jewett, George A.....	Lindsay.....	1	40
Jackson, Daniel.....	Pine Tree, N.S.....	35	1,400
Jones, Charlotte.....	Montreal.....	3	120
Jackson, John, jun.....	Toronto.....	13	520
Kinnear, John.....	Springville.....	12	480
Kinnear, James, sen.....	Kinnear's Mills.....	124	4,960
Kinnear, Harriet.....	do.....	25	1,000
Kinnear, James, jun.....	do.....	9	360
Kinnear, Thomas C.....	Halifax.....	50	2,000
Keith, Maria.....	Montreal.....	13	520
Keith, D. S.....	Toronto.....	25	1,000
Katerson, C.....	Newcastle.....	32	1,280
Katerson, E.....	do.....	14	560
Keeler, Jas.....	Spencerville.....	19	760
Ke ler, J. and Dalton, G., Executors.....	do.....	77	3,080
Knapp, Annie, Tutrix.....	Douglas, Isle of Man.....	70	2,800
Kirkpatrick, J. C.....	Goderich.....	165	6,600
Kelly, C. O.....	Pembroke.....	90	3,600
Kelly, M. E.....	Port Hope.....	15	600
Kain, Miss S.....	Montreal.....	3	120
Kerr, G., Estate.....	Chatham, N.B.....	74	2,960
King, E. F.....	Montreal.....	6	240
Kay, Miss C. E.....	Toronto.....	71	2,840
Keeny, Sir E.....	Halifax.....	102	4,080
Kenedy, Jno.....	Dixie.....	46	1,840
King, E. F., Executor.....	Montreal.....	12	480
Keterson, Jos.....	Toronto.....	158	6,320
King, Mrs. A.....	do.....	9	360
Kenner, Rev. Henry.....	Madoc.....	10	400
Keith, Jon.....	Halifax.....	40	1,600
Leslie, Pat.....	Montreal.....	55	2,200
Lorrain, W., Estate.....	Bowmanville.....	60	2,400
Lister, C. J.....	Meaford.....	11	368
Lister, Mrs. A.....	do.....	7	244
Lyness, Jno.....	Orono.....	10	400
Langmaid, J, sen.....	Hampton.....	6	240
Langmaid, J., jun., Trustee.....	Taunton.....	27	1,080
Langmaid, Mrs. E.....	do.....	2	80
Lick, Wm.....	Oshawa.....	74	2,960
Lick, Jos.....	do.....	44	1,760
Lick, Dan.....	do.....	30	1,200
Lyall, Jno.....	Clark.....	75	3,000
Luke, Jas.....	Oshawa.....	25	1,000
Luke, P., Trustee.....	W. Huntington.....	5	200
Lane, Chas.....	Napanee.....	104	4,160
Levy, Alex.....	Montreal.....	609	24,360
Lesslie, Jno.....	Dundas.....	80	3,200
Langwill, R.....	St. Laurent.....	64	2,560
Little, J. W., Estate.....	Wr xeter.....	28	1,120
Logie, Miss M.....	Quebec.....	19	760
LaMothe, J. M.....	Montreal.....	9	360
Lang, Mrs. A. S.....	Ottawa.....	50	2,000
Lavell, Rev. Chas.....	Palmerston.....	14	560
Leavens, Daniel.....	Duffins Creek.....	12	480
Lowrie, Jas.....	Montreal.....	25	1,000
Langton, Mrs. C.....	Carleton Place.....	10	400
Livernois, L.....	Montreal.....	15	600
LeFevre, Henry J.....	Lakefield.....	108	4,320

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Little, Mrs. B.....	Cork, Ireland.....	80	\$ 3,200
Lumsden, Geo.....	Newcastle.....	60	2,400
Lochead, Rev. W.....	Almonte.....	17	680
Lunn, Ellen.....	Montreal.....	6	240
Lloyd, G. A.....	London, Eng.....	20	800
Lochart, Mrs I.....	Orono.....	26	1,040
Lyon, Miss H.....	Ottawa.....	2	80
LaBatt, Mrs. M. S.....	Prescott.....	18	720
Lockhart, Mrs. M. A.....	Orono.....	24	960
LeGros, John.....	Point St. Peter.....	32	1,280
Lockhart, W. T. and Caldwell, S.....	Orono.....	38	1,520
Lockhart, K. F., Trust.....	Winnipeg.....	6	240
Loscombe, Mrs C.....	Bowmanville.....	5	200
Larminie, Mrs. D. D.....	Toronto.....	12	480
Leslie, Thos.....	New Lowell.....	25	1,000
Leclair, Rev. L. W.....	Montreal.....	52	2,080
Long, Thos.....	Collingwood.....	25	1,000
LeMarquand, Chas.....	Point St. Peter.....	6	240
Lockie, J. S. and Bolster, J. L., Trust.....	Toronto.....	26	1,040
Long & Bro., T., Trust.....	Collingwood.....	308	12,320
Lockhart, Mrs. E. M.....	Whitby.....	76	2,284
Lowell, W. L.....	Halifax.....	15	600
Leslie, Miss I. K.....	Montreal.....	3	120
Moat, A. & J.....	do.....	225	9,000
MacDougall Bros.....	do.....	7	280
Moore, R.....	Brooklin.....	14	560
Mulholland, R.....	Cobourg.....	3	72
Mathie, Agnes.....	Montreal.....	36	1,440
Mitchell, B., Estate.....	Oshawa.....	74	2,960
Matthews, Jane.....	Montreal.....	30	1,200
Masson, Wm.....	Whitby.....	75	3,000
Moorcraft, William, Estate.....	Bowmanville.....	27	1,080
Middleton, John.....	Newcastle.....	15	600
Mitchell, Joseph.....	Brooklin.....	74	2,960
Magill, Robert.....	Janetville.....	188	7,520
Montgomery, A.....	Enniskillen.....	8	320
Masson, Hon. Jos., Estate.....	Montreal.....	400	16,000
Masson, Joseph A. C.....	London, Eng.....	150	6,000
Milne, John.....	Bowmanville.....	12	480
Milne, Rev. Geo.....	New Carlisle, Que.....	30	1,200
Merrill, Mrs. L.....	Prescott.....	30	1,200
Merrill, Dame M. A.....	Montreal.....	12	480
Moss, Samuel H.....	Mille Roches.....	12	480
Milligan, Margaret.....	Clarke.....	171	6,840
Morris, Hon. James, Estate.....	Toronto.....	300	12,000
Morris, Maurice.....	Oshawa.....	70	2,800
Malcolm, Elizabeth.....	Montreal.....	67	2,680
Miller, William.....	Lagan.....	54	2,160
Miller, George B.....	Uxbridge.....	25	1,000
Murdoch, Janet and Mary.....	Bowmanville.....	105	3,928
Meiklejohn, John.....	Quebec.....	120	4,800
Mann, Mrs. J. M., Estate.....	Bowmanville.....	39	1,560
Moran, Peter.....	Prescott.....	50	2,000
Mountain, Miss C. A. P.....	Cambridge, Eng.....	36	1,440
Maharc, Miss K. H.....	Montreal.....	70	2,800
Mulligan, Miss L.....	Toronto.....	20	800
Mulligan, John.....	Port Hope.....	60	2,400
Middleton, James.....	Whitby.....	60	2,400
Massey, H. A.....	Toronto.....	401	16,040
Massey, H. A., Trust.....	do.....	25	1,000
Massey, H. A., Trust.....	do.....	12	480

Ontario Bank *Continued.*(Banque d'Ontario—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Menagh, J., sen., Estate.....	Oshawa .....	19	760
Melville, Rev. A. H., Estate.....	Spencerville.....	9	360
Molson, Thomas, Estate.....	Montreal.....	300	12,000
Mowbray, Ralph.....	Kinsale .....	10	400
Martin, Christiana.....	North Mall, Cork, Ireland.....	4	160
Moore, Mrs. Mary A.....	Newcastle .....	7	280
Moore, Ralph.....	Laculle, Que.....	33	1,320
Metcalf, Williamena.....	Fenella, Ont.....	9	360
Murison, Miss Margaret.....	New Carlisle, Que.....	20	800
Magee, Robert.....	South Gower.....	132	5,280
Morgan, Jane P.....	Montreal .....	21	840
Maunder, Elizabeth.....	London, Eng.....	37	1,480
Mallory, R. J.....	Bowmanville.....	27	1,080
Mathewson, S., Trust.....	Montreal .....	4	160
Meikle, W. D.....	Morrisburg.....	15	600
Moody, Harry.....	Toronto.....	40	1,600
Meharg, Miss Jane.....	Montreal .....	12	480
Meharg, Miss Agnes.....	do.....	9	360
Mohr, L.....	Lachelle.....	42	1,680
Montreal Lodge, No. 3,115, Oddfellows.....	Montreal .....	70	2,800
Morland, Thomas, Estate.....	do.....	32	1,280
Melville, J. H.....	Spencerville.....	15	600
Mann, Miss J. E., Trustees of.....	Ottawa.....	62	2,480
Magee, Sarah Jane.....	Kemptville.....	25	1,000
Miller, Robert.....	London, Eng.....	300	12,000
Macklem, Mrs. J. A., Estate.....	Chippawa.....	9	360
Molson, J. H.....	Montreal .....	330	13,200
Morison, John.....	Toronto.....	100	4,000
Middleton, George H.....	Prince Arthur's Landing.....	69	2,760
Morse, Miss F. Louise.....	Toronto.....	4	160
Morrison, Miss E. W.....	Montreal.....	13	520
Meredith, Arthur.....	Toronto.....	75	3,000
Martin, Adelaide E.....	Wales, Ont.....	10	400
Miller, Henry A.....	Alexandria.....	11	440
Marriott, Charles.....	Toronto.....	5	200
Manuel, John.....	Ottawa.....	50	2,000
Munro, Mary.....	Prince Arthur's Landing.....	28	1,120
Munro, Florence M.....	Newcastle.....	5	200
Mailley, Jules (Curate).....	Black River Station.....	25	1,000
Macklem, O. R.....	Toronto.....	150	6,000
Munro, Miss E. B.....	Newcastle.....	5	200
Minus, Henry Christopher.....	Bowmanville.....	36	1,440
Monk, John.....	Montreal.....	425	17,000
Moseley, Edward V., and George Filer, Executors.....	do.....	2	80
Marjotte, François Xavier.....	Granby, Que.....	75	3,000
Moody, Francis W.....	Pimlico, London, Eng.....	12	480
Milloy, Donald.....	Toronto.....	75	3,000
Macklem, Miss Jessie.....	do.....	9	360
Macklem, Mrs. C. E.....	Chippawa.....	9	360
Macklem, Miss Anna.....	Toronto.....	9	360
Mackee, William.....	Port Hope.....	28	1,120
Metcalf, Chas. P.....	Montreal.....	10	400
Murison, Miss Mary.....	New Carlisle, Que.....	21	840
Morris, Thomas.....	Oshawa.....	4	160
Menagh, John.....	Township East Whitby.....	3	120
Menagh, Agnes.....	Oshawa.....	5	200
Menagh, Charles.....	do.....	4	160
Macdonald, J. Charles.....	St. Johns, Que.....	162	6,480
Macdonald, Miss J.....	Toronto.....	39	1,560
Macdonald, J., Solicitor.....	do.....	98	3,920

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES, — (NOMS)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
Macdonald, Hon. D. A .....	Toronto .....	525	21,000
Macdonald, Hon. J. S., Estate.....	Cornwall .....	74	2,960
Macdonald, L. G. ....	St. Johns, Que.....	48	1,840
Macdonald, L. G., Trust.....	do .....	3	120
Macdonald, L. G. do .....	do .....	7	280
Macdonald, Alex. F., and D. B. MacLennan, Trustees.....	Cornwall .....	225	9,000
Macfarlane, Miss E. M.....	Montreal .....	53	2,120
Mackay, E., Trust.....	do .....	54	2,160
Mackay, Donald .....	Toronto .....	182	7,280
Macdonell, H. J. ....	do .....	28	1,120
Macdonell, D. A., Estate.....	Brockville.....	59	2,360
Macdonell, Rev. A.....	Lochiel .....	24	960
MacLennan, Mrs. J. R.....	Ottawa.....	25	1,000
Macnider, Miss M.....	Canifton, Hastings.....	12	480
Macdonell, Rev. G., Estate.....	Kingston.....	54	2,160
Mackay, Edward .....	Montreal.....	1,517	60,680
Macdonnell, Mrs. Carle.....	Whitby.....	75	3,000
McMurtry, Samuel .....	Bowmanville.....	37	1,480
McMurtry, Mrs. L. F.....	Oshawa.....	27	1,080
McMurtry, Mrs. E.....	Cobourg .....	20	800
McLaughlin, John.....	Tyrone .....	14	560
McLaughlin, Alex.....	Enniskillen.....	14	560
McMahon, E., Estate.....	Kendal .....	6	240
McGill, Wm., M. D.....	Oshawa.....	250	10,000
McNally, Helen .....	Markdale.....	10	400
McDonell, Alex .....	Iroquois .....	26	1,040
McDonell, Mrs. J. P.....	Brockville.....	72	2,880
McDonell, Mrs. M. J.....	Toronto .....	26	1,040
McGillivray, M., Estate.....	Alexandria.....	39	1,560
McDougall, D .....	Martintown .....	121	4,840
McLennon, Duncan.....	do .....	30	1,200
McLennon, Donald .....	Camerontown.....	104	4,160
McLennon, Isabella.....	Williamstown .....	11	440
McAuslan, Wm .....	Sunbury.....	36	1,440
McMartin, Malcolm .....	Williamstown.....	12	480
McArthur, A.....	do .....	10	400
McHardy, Charles.....	Goderich.....	19	760
McHardy, Jane.....	do .....	39	1,560
McRitchie, Rev. Geo.....	Perth, Ont.....	49	1,960
McKenzie, Rachel.....	Bowmanville.....	14	560
McKenzie, Miss J.....	Montreal.....	90	3,600
McCrimmon, J., Estate.....	Lancaster.....	37	1,480
McBean, A. L., Estate.....	do .....	66	2,640
McGuire, Mary.....	Bowmanville.....	1	40
McCallum & Son, P.....	Cobourg .....	60	2,400
McClellan, John.....	Bowmanville.....	37	1,264
McClellan, Joseph.....	do .....	30	1,200
McGinnis, Sarah C.....	St. Johns, Que.....	20	800
McNaughton, Jas.....	River Raisin.....	6	240
McPherson, Mrs. P.....	Lancaster.....	14	560
McTavish, Maria L.....	Colborne.....	26	1,040
McTavish, Mary E. J.....	do .....	7	280
McNeil, Thomas.....	Newcastle .....	7	280
McCord, D. R., and G. Ross, Executors.....	Montreal.....	90	3,600
McNabb, Mrs. Mary.....	Southampton.....	60	2,400
McFaul, Sarah A.....	Mount Pleasant.....	26	1,010
McGoun, Archibald.....	Montreal.....	3	120
McMillan, Mary J.....	Prescott.....	10	400
McCallum, William.....	Sandhill.....	20	800
McVity, Mrs. Agnes.....	Port Hope.....	3	120



## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
McCrea, John.....	Guelph.....	49	1,930
McGill, Geo.....	Bowmanville.....	25	1,000
McCallum, Finley.....	Brantford.....	10	400
McCabe, Wm.....	Toronto.....	70	2,800
McGill, Wm., Trust.....	Oshawa.....	25	1,000
McLachlan, E.....	New Lancaster.....	3	120
McDonell, Mrs. M. J.....	Toronto.....	4	160
McVity, Mrs. Agnes.....	Port Hope.....	1	40
McLaughlin, Mrs. M.....	Montreal.....	15	600
McKenzie, Roderick.....	Pictou, N.S.....	100	4,000
McFarren, Mrs. Martha.....	Toronto.....	27	1,080
McDonald, Angus S.....	Alexandria.....	400	16,000
McVity, Mrs. Agnes.....	Port Hope.....	1	40
McNeil, Robert.....	Little Harbor, N.S.....	80	3,200
McTaggart, Duncan.....	Montreal.....	92	3,680
McDonell, Mrs. M. J.....	Toronto.....	2	80
McLean, Neil, Trust.....	Cornwall.....	6	240
McPherson, Duncan.....	River Beaudette.....	25	1,000
McPherson, Angus.....	Curry Hill.....	25	1,000
McDowell, Wm.....	Montreal.....	6	240
McDonald, Neil.....	Bowmanville.....	6	240
McAlister, Rev. Jno.....	Aliston.....	6	240
McGill, George, Trust.....	Bowmanville.....	3	120
McDonald, K.....	Vankleek Hill.....	6	240
McGill, George, Trust.....	Bowmanville.....	3	120
McLaughlin, Mrs. A. J.....	Oshawa.....	6	240
McKay, Joseph.....	Montreal.....	1,034	41,360
McCallum, Mrs. F.....	Clifford.....	12	480
McDougall, T., Manager, Trust.....	Montreal.....	600	24,000
McGregor, Christian.....	New Glasgow.....	30	1,200
MacLean, Miss Margaret.....	King-ton.....	20	800
McNachtan, Mrs. E.....	Cobourg.....	8	320
McGregor, Jas. D.....	New Glasgow.....	20	800
McBain, J. J.....	Peterborough.....	20	800
McBain, W.....	do.....	15	600
Nonkey, Rev. E. W., and C. S. Gzowski, jun., Trustees.....	Toronto.....	63	2,520
Northrop & Lyman.....	do.....	24	960
Neill, Joseph.....	Bowmanville.....	56	2,240
Needs, Charles.....	Lindsay.....	2	80
Nichols, Robert.....	Peterborough.....	1,121	44,840
Nasmith, M.....	Toronto.....	20	800
Nichols, Miss A., Estate.....	Peterborough.....	125	5,000
Newton, Margaret A.....	Quebec.....	25	1,000
Ogilvie, Francis.....	Montreal.....	60	2,400
Ogilvie, Agnes.....	do.....	120	4,800
O'Farrell, Rev. M. J.....	do.....	74	2,960
Ormeston, Rev. W.....	New York.....	187	7,356
Ormeston, W. L., Estate.....	Owen Sound.....	39	1,560
Oke, Wm.....	Bowmanville.....	8	320
Orleston, Alexander.....	Whitby.....	12	480
Orr, Henry, Estate.....	Bowmanville.....	15	600
Orr, John, Estate.....	do.....	10	400
O'Meara, Dominick D.....	Quebec.....	2	80
Oswald, W. R.....	Montreal.....		
Oxnard, Mrs. Dina L.....	Guelph.....	60	2,400
O'Brien, Wm.....	Montreal.....	250	1,000
Oke, Mrs. Sarah J.....	Welcome, Ont.....	6	240
Pope, Lt.-Col. James.....	Quebec.....	16	640
Pope, Lt.-Col. James, in trust.....	do.....	10	400
Pope, Lt.-Col. James, in trust.....	do.....	10	400

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Pellatt & Osler.....	Toronto.....	10	400
Pope, Lt.-Col. James, in trust.....	Quebec.....	10	400
Pope, Lt.-Col. James, in trust.....	do.....	10	400
Pope, F. J.....	Newcastle.....	15	600
Pope, Mrs N. W.....	do.....	10	400
Pope, Robert.....	Port Hope.....	13	520
Potts, Joseph.....	Grafton.....	68	2,720
Porter, Wm.....	Bomanville.....	125	5,000
Porter, Geo.....	do.....	28	1,120
Porter, Mrs. Margaret.....	do.....	35	1,400
Post, Jordan, Estate.....	Pickering.....	75	3,000
Post, G. W., Estate.....	do.....	10	400
Post, Matilda E.....	do.....	30	1,200
Power, E. G.....	Bowmanville.....	24	960
Page, John.....	Bruckville.....	74	2,960
Patton, Mrs. M. M.....	Toronto.....	14	560
Peattie, Rev. Wm.....	Claremont.....	60	2,400
Pringle, John, sen.....	Whitby.....	18	720
Pl yart, Anne A.....	Drummondville.....	37	1,480
Poston, Wm, Estate.....	Quebec.....	62	2,480
Porteous, Rev. John.....	Port Dalhousie.....	37	1,480
Philpott, James.....	Toronto.....	12	480
Payne, Lazarus.....	Peterborough.....	50	2,000
Paterson, Peter.....	Toronto.....	81	3,240
Pipe, John.....	Bowmanville.....	94	3,760
Pipe, Wm, Estate.....	Berlin.....	6	240
Pyke, Isabella, Estate.....	Montreal.....	9	360
Patrick, William.....	Prescott.....	175	7,000
Purser, Samuel.....	Cobourg.....	9	360
Purser, Samuel and A.....	do.....	20	800
Peters, George.....	Peterborough.....	16	640
Pinhey, Charles H.....	Ottawa.....	40	1,600
Porah, Emma J.....	Bowmanville.....	18	720
Paterson, P., Governor, and F. A. Ball, Mgr., in trust.....	Toronto.....	295	11,800
Plumb, Duncan C.....	do.....	10	400
Pennington, Mrs. J.....	Montreal.....	18	720
Phelan, Mrs. Anne.....	do.....	9	360
Powell, Thos. Philip.....	do.....	10	400
Purcell, Patrick.....	Williamstown.....	206	8,240
Plumb, Miss E. S.....	Niagara.....	10	400
Pettigrew, Miss Sarah C., in trust.....	Toronto.....	4	160
Pettigrew, Miss S. C.....	do.....	4	160
Poole, Henry S.....	Stellarton, N.S.....	15	600
Reinhardt, Gotlieb, Trust.....	Montreal.....	12	480
Roger, Isabel.....	Peterborough.....	22	880
Ross, William.....	West Flamboro.....	62	2,480
Ross, David A.....	Montreal.....	40	1,600
Ross, Thomas.....	New Lancaster.....	30	1,200
Ross, Miss Christy.....	Montreal.....	8	320
Ruddock, Richard.....	Orono.....	74	2,960
Renwick, W. W.....	Port Hope.....	188	7,520
Ruddock, John.....	Bowmanville.....	100	4,000
Robertson, John.....	Vankleek Hill.....	216	8,640
Robertson, Jane.....	New Lancaster.....	4	160
Ruttray, David.....	Montreal.....	50	2,000
Rutledge, John.....	Bowmanville.....	37	1,480
Richardson, James, Estate.....	Pickering.....	50	2,000
Richardson, Mrs. M. A.....	Bowmanville.....	31	1,240
Richardson, Mrs. E., Estate.....	Wardsville.....	13	520
Richardson, Rev. J. E.....	Frelighsburg, Que.....	35	1,400

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Richardson, Wm. V. ....	Pickering.....	10	400
Rogers, W. H. ....	Hampton.....	6	240
Rose, George M. ....	Toronto.....	39	1,560
Roy, Margaret .....	Montreal.....	39	1,569
Roy, Rev. Edward.....	do.....	35	1,400
Robson, John J. ....	Newcastle.....	65	2,060
Robins, Rev. Paul.....	Bowmanville.....	21	840
Riggs, Alexander.....	Enniskillen.....	31	1,240
Robarts, Rev. T. T., Trust.....	Toronto.....	7	280
Robarts, Henrietta H.....	do.....	15	600
Rae, Jackson, Trust.....	Montreal.....	13	520
Robinson, Emma J.....	Waterloo, Que.....	30	1,200
Robinson, Wm. H. ....	do.....	5	200
Robinson, J. G. ....	Belleville.....	8	320
Ramsay, Mrs. A. H.....	Montreal.....	40	1,600
Read, George.....	Kane.....	14	560
Rice, Mrs. S., Estate.....	Hampton.....	4	160
Rice, Mrs. Mary A., Trust.....	Whitby.....	15	600
Ryan, Hugh.....	Perth.....	63	2,520
Rutherford, E. H.....	Toronto.....	60	2,400
Reilly, Mrs. E.....	St. Johns, Que.....	60	2,400
Rowe, Richard.....	Bruce Mines.....	37	1,480
Rafter, Wm.....	St. Lin, Que.....	15	600
Routh, H. L., Trust.....	Montreal.....	20	800
Roberts, Rev. E. R.....	Selwyn.....	100	4,000
Reikie, Rev. T. M.....	Toronto.....	15	600
Rosevear, Mary A.....	Cold Spring.....	9	360
Ross, Rev. W.....	Carleton Place.....	25	1,000
Richardson, Rev. E., Estate.....	Edwardsburgh.....	10	400
Revis, Miss E.....	Stouffville.....	5	200
Ridley, Mrs. E.....	Pickering.....	12	480
Remon, E. P.....	Ottawa.....	13	520
Ranton, Mrs. J.....	Bowmanville.....	16	640
Ramsay, Mrs. A. H., Trust.....	Montreal.....	57	2,280
Robertson, James.....	do.....	100	4,000
Rogers, Mrs. E. M.....	Brighton.....	13	520
Reid, Wm., Trust.....	Montreal.....	5	200
Robson, George.....	Eglington.....	34	1,360
Robinson, Rev. F.....	Abbotsford.....	15	600
Ray, S. W.....	P. A. Landing.....	10	400
Robinson, T. H., Trust.....	Montreal.....	12	480
Receiver-General of Canada.....	Ottawa.....	312	12,480
Raynes, Mrs. E.....	Montreal.....	21	840
Reikie, Mrs. M. C.....	Toronto.....	45	1,800
Ramsay, Wm.....	do.....	3	120
Renwick, J. G.....	Orono.....	8	320
Rae, G. M., and Smith, J. F.....	Toronto.....	66	2,640
Renwick, John.....	Orono.....	8	320
Rowe, Ellen.....	Bruce Mines.....	37	1,480
Reynolds, Thomas.....	St. Catharines.....	20	800
Riordon, John.....	Merritton.....	100	4,000
Riordon, Charles.....	do.....	100	4,000
Rudd, Elizabeth.....	Oshawa.....	3	120
Rothschild & Co.....	Toronto.....	25	1,000
Strathy, H. S., Cashier, Trust.....	do.....	220	8,800
Strathy, H. S.....	do.....	145	5,800
Simpson, C. B.....	Bowmanville.....	6	240
Simpson, Mrs. S.....	do.....	12	480
Simpson, D. B.....	do.....	6	240
Steel, D.....	Allan's Corners.....	45	1,800
St. Romain, Jos.....	Montreal.....	51	2,040

Ontario Bank—Continued.  
(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Sickel, S.....	Toronto.....	12	128
Scott, John.....	Ottawa.....	37	1,480
Scott, Francis.....	Chateauguay Bridge.....	93	3,720
Scott, Eliza.....	Dublin, Ireland.....	24	960
Scott, Hannah.....	do.....	24	960
Scott, Anne.....	do.....	24	960
Scott, L. M.....	Ottawa.....	50	2,000
Scott, Isabella.....	Montreal.....	6	240
Smith, J. Th.....	Toronto.....	47	1,880
Smith, L. F.....	Port Hope.....	29	1,160
Smith, Mrs. E.....	Columbus.....	33	1,320
Smith, Mrs. S. W.....	Bowmanville.....	95	3,800
Smith, Mrs. J.....	Grafton.....	20	800
Smith, Hon. S.....	Cobourg.....	30	1,020
Smith, A., V.S.....	Toronto.....	60	2,400
Smith, A. M.....	do.....	409	16,360
Smith, Edward.....	Halifax.....	300	12,000
Smith, Hon. S., Trust.....	Cobourg.....	31	1,240
Smith, W. A., Trust.....	Montreal.....	3	120
Smith, Hon. D. A., Tutor.....	do.....	10	400
Smith, L. F., and Milligan, W.....	Clarke.....	47	1,880
Smith, G. F. C., and Cassils, A. M.....	Montreal.....	36	1,440
Stewart, Mrs. L.....	Quebec.....	8	320
Shaw, Richard.....	Bowmanville.....	123	4,920
Shaw, Mrs. S.....	do.....	30	1,200
Shaw, Robert.....	Cartwright.....	160	6,400
Shewan, M., jun.....	Toronto.....	15	600
Stark, Jane.....	Newcastle.....	15	600
Street, T. C., Estate.....	Chippawa.....	20	800
Schiller, C. E.....	Montreal.....	9	360
Shanly, J., and Tane, Rev. R. F.....	London, Ont.....	12	480
Sewell, Rev. E. W.....	Quebec.....	21	840
Sutherland, Mrs. E.....	Toronto.....	28	1,120
Souch, R.....	Bowmanville.....	119	4,760
Simpson, Hon. J.....	do.....	250	10,000
Simpson & Lockhart.....	do.....	19	760
Simpson, Hon. J., and Fisher, D., Trust.....	do.....	10	400
Simpson A., Estate.....	Montreal.....	141	5,640
Strowger, Wm.....	Newcastle.....	10	400
Skyunner, M. A.....	Credit.....	6	240
Sheppard, J., Estate.....	Balsam.....	74	2,960
Stephen, W., Estate.....	Montreal.....	252	10,080
Stephen, Barbara.....	do.....	24	960
Sparks, N.....	Ottawa.....	10	400
Smyth, A., Estate.....	Prescott.....	44	1,760
Smyth, Miss Jane.....	Toronto.....	7	280
Saunders, H. & A.....	Montreal.....	28	1,120
Saunders, Rebecca.....	do.....	9	360
Smail, Andrew.....	Spencerville.....	2	80
Stewart, Rev. A.....	Orillia.....	77	3,080
Stewart, Mrs. W.....	Ottawa.....	16	640
Stewart, Jno.....	Bowmanville.....	55	2,200
Stewart, Kate.....	Southampton.....	30	1,200
Silver, A.....	Bowmanville.....	31	1,240
Spragge, Mrs. M. A.....	Montreal.....	175	7,000
Stevenson, Mrs. H.....	Ottawa.....	140	5,600
Stevenson, Adam, Trust.....	Montreal.....	5	200
Sherwood, Wm., Trust.....	Brockville.....	93	3,720
Salkeld, Jos.....	Gamblesby, Eng.....	49	1,960
Smart, Mrs. A.....	Port Hope.....	37	1,480
Sandham, Major R.....	Toronto.....	100	4,000

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Sweetland, M. S.	New York	102	4,080
Slavin, Jas., Curator	St. Johns, Que.	50	2,000
Sutherland, C. M.	Toronto	2	80
Shand, Miss E. A.	Montreal	14	560
Sanders, Mrs. E.	Streetsville	12	480
Snell, Rev J. H.	Hollen	6	240
Sawers, Jno.	Peterborough	13	520
Stirling, W. S.	Halifax	27	1,080
Symons, J. H.	do	70	2,800
Steiner, N. L.	Toronto	50	2,000
Smith, Miss A.	Port Hope	3	120
Smith, Miss Cj	do	6	240
Smith, R. C., jun	do	3	120
Smith, Geo.	Ottawa	75	3,000
Stephens, R. H.	Montreal	5	200
Scott, Miss C.	Peterborough	25	1,000
Starr, G. H.	Halifax	150	6,000
Sparrow, W. H.	Toronto	50	2,000
Simpson, G. W., Trust.	Montreal	3	120
Smith, Rev. J. W., Trust.	Grafton	1	40
Smith, Rev J. W.	do	5	200
Scott, Mrs A.	Peterborough.	175	7,000
Spragge, Henry	Montreal	50	2,000
Seels, M. S. E., and Saunders, B.	Barrie	37	1,480
Stalker, Mrs. E. E.	Toronto	100	4,000
Smart, John	Montreal	250	10,000
Smith, Miss M.	Toronto	8	320
Smith, Wm. Henry	do	50	2,000
Sturroch, John	Laggan	24	960
Smyth, Miss M.	Toronto	10	400
Shaver, Miss E. L.	Prescott	27	1,080
Strathy, J. A., Trust.	Barrie	6	240
Schofield, M. C.	Berlin	5	200
Spragge, Hy., Trust.	Montreal	2	80
Swetman, Mrs. R. L.	Point Traverse	13	520
Smith, Mrs M.	Quebec	25	1,000
Smith, Miss M.	West River,	14	560
Shaw, Mrs. J. R.	Toronto	34	1,360
Scott & Walmsly, Trust	do	10	400
Smith, R. C., jun., Trust.	Port Hope	1	40
Sailsbury, Wm	Coburg.	6	240
Spragge, Hy., Trust.	Montreal	3	120
Shaw, W. A.	Peterborough	10	400
Steel, Jas	Ellan's Corners.	14	560
Stephens, R. P., Referee	Toronto	24	960
Smith, W. H., Trust	do	15	600
Shaver, Jane G.	Montreal	65	2,600
Start, Jno., Trust.	Toronto	26	1,040
Shaver, C. A. and J. G., Tutrix	Montreal	25	1,000
Smith, Mrs. M. A.	Toronto	70	2,800
Snetsinger J. G.	Moulinette.	125	5,000
Smith, John	Toronto	350	14,000
Strathy, J. B.	London, Ont.	81	3,240
Saucer, J. B.	Montreal	50	2,000
Spears, Adam	Davisville	40	1,600
Stephens, Jonath.	Bowmanville.	125	5,000
Start, Mrs. E.	Currie's Corners.	6	240
Smith, Mrs. H.	do	6	240
Tully, Wm	Peterborough	6	240
Trewin, Wm., sen.	Haydon	67	2,680
Treleaven, Jno.	Newcastle.	2	80

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
Tucker, Jno	Toronto	139	\$ 5,560
Todd, J. A.	Montreal	15	600
Tamblyn, T	Newcastle	60	2,400
Tamblyn, J., Estate.	do	125	5,000
Tamblyn, W. W.	Oshawa	65	2,600
Trull, Allen	do	14	560
Trustees S. S. 3, Darlington.	Bowmanville	12	480
do 2 do	do	10	400
Thomson, J. N., Estate	Montreal	75	3,000
Thomson, Mrs. M	Prescott	9	60
Thomson, Thos. M.	Toronto	350	14,000
Thomson, Thos. M., Trust.	do	15	600
Thomson, Thos. M., Trust.	do	10	400
Thompson, Hon J	Memphis, Tenn.	386	15,440
Thompson, Wm., Trustee	Bowmanville	10	400
Thompson, Eliz	Montreal	7	280
Thompson, Louisa	Ottawa	30	1,200
Turner, R. H.	Bowmanville	50	2,000
Turner, Lt-Col. E. P. B.	Toronto	97	3,800
Turner, Rose A.	Bowmanville	25	1,000
Trigge, Capt. A	Montreal	90	3,600
Tucker, D., M.D.	Pickering	130	5,000
Toms, Jno	Newcastle	30	1,200
Tait, A., Trust.	St. Laurent	18	720
Trotter, Miss E.	Guelph	5	200
Tait, J. S., et al	Montreal	6	240
Toner, J., Tutor	do	70	2,800
Treleven, M	Bowmanville	25	1,000
Thomson, Rev. C. E.	Elora	30	1,200
Tinkham, Miss M. F.	Portland, Me.	31	1,240
Treuholt, Wm	Montreal	1	40
Thompson, Wm., M.D.	Kinnear's Mills	3	120
Tur er, Miss S.	Pickering	25	1,000
Tufts, Mrs E. S.	Halifax	20	800
Thomas, Wm	Oshawa	6	240
Tilt, Jas	Toronto	231	9,240
Taylor, Mary J.	Cadmus	5	200
Thomson, T. M., Trust.	Toronto	50	2,000
Tate, Geo	Montreal	113	4,520
Templeton, J. L.	Newcastle	10	400
Telfer, Mrs. E. G.	Toronto	30	1,200
Tully, K. and Blomfield, C. J.	do	65	2,600
Tarvis, Mrs J	Whitby	3	120
Taylor, Robt	Montreal	50	2,000
Treleven, J. D.	Bowmanville	150	6,000
Thomson, T. M., Trust.	Toronto	22	800
Turner, Mrs M. E.	Lennoxville	37	1,480
Thornton, Mrs A	Kirby	8	320
Turner, F. E. P.	Toronto	50	2,000
Urquhart, Henry, Estate	Cornwall	15	600
Uuerwood, Mrs. A.	Oswego, N.Y.	24	960
Union Loan and Savings Company.	Toronto	23	920
Underwood, Mrs. A., Trust.	Oswego, N.Y.	3	120
Vicat, H. N.	Melbourne, Que	25	1,000
Vancamp, Mrs. M. A.	Bowmanville	27	1,080
Vancamp, Jesse	do	50	2,000
Vaustone, Samuel	Tyrone	111	4,080
Vernon, Mrs. M.	Grafton	26	1,040
Vernon, Mrs. P.	Prince Albert	15	600
Vibert, P.	Montreal	18	720
Venner, Thomas	Orono	58	2,240

## Ontario Bank—Continued.

(Banque d'Ontario—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions)	Amount. (Montant.)
			\$
Vankoughnet, E. B.....	London, Eng.....	33	1,320
Vincent, Thomas.....	Orono.....	50	2,000
Vanderburgh, Miss L.....	Richmond Hill.....	5	200
Veal, Thomas.....	Bowmanville.....	45	1,800
Vanderburgh, Mrs. P.....	Richmond Hill.....	5	200
Williams, John.....	Clarke.....	8	320
Williams, M., jun.....	Montreal.....	62	2,480
Williams, O. D., Estate.....	Bowmanville.....	2	80
Wainwright, G., and Belfield, T. D.....	Grafton.....	26	1,040
Walbridge, A. F.....	Newcastle.....	135	5,400
Walbridge, Miss F. H.....	do.....	44	1,760
Walbridge, Miss M. L.....	do.....	37	1,480
Walbridge, H. C.....	do.....	45	1,800
Walbridge, Mrs. A.....	do.....	6	240
Wilson, Rev. J.....	Grafton.....	150	6,000
Wilson, Alexander.....	Marintown.....	184	7,360
Wilson, Janet.....	Montreal.....	33	1,320
Wilson, M., Trust.....	St. Catharines.....	1	40
Wallace, W. B., Trust.....	Port Hope.....	4	160
Will, Chr.....	Lakefield.....	4	160
Welch, Miss C.....	Bowmanville.....	8	320
Wilbur, Clark.....	Oshawa.....	93	3,720
Willard, Charles.....	Prescott.....	132	5,280
Willard, Miss L. P.....	do.....	75	3,000
Worthington, John.....	Brooklyn, N. Y.....	44	1,760
Windatt, William.....	Bowmanville.....	90	3,600
Windatt, R.....	do.....	30	1,200
Windatt, R., Trust.....	do.....	5	200
Windatt, R., Trust.....	do.....	5	200
Windatt, R., Trust.....	do.....	5	200
Windatt, Ada J.....	do.....	5	200
Wright, D. M.....	Colborne.....	30	1,200
Wright, John.....	Pickering.....	212	8,480
Wright, R.....	Henryville.....	12	480
Ward, Mrs. A.....	Greensprings.....	20	800
Watson, R. K.....	London, Eng.....	101	4,040
Watson, Miss A.....	Montreal.....	49	1,960
Watson, Miss E.....	do.....	49	1,960
Watson, Isabella.....	do.....	48	1,920
Waters, J. R.....	Cedars, Que.....	48	1,920
Workman, Thomas.....	Montreal.....	21	840
Workman, Anna E.....	do.....	37	1,480
Walton, J., and Martyn, A.....	Peterborough.....	40	1,600
Woon, Robert.....	Oshawa.....	25	1,000
Webb, Mrs. E.....	Drummondville.....	25	1,000
Winn, Miss E.....	Toronto.....	25	1,000
White, William.....	Quebec.....	120	4,800
Windham, William.....	Montreal.....	37	1,480
Whitson, D.....	Singhampton.....	20	800
Whitesmith, H.....	Columbus.....	9	360
Woolrich, E.....	Montreal.....	90	3,600
Wallis, J., and Langton, J.....	Toronto.....	71	2,840
Wetherald, James.....	Whitby.....	164	6,560
Washington, Rev. G.....	Lakefield.....	4	160
Washington, A., Estate.....	Solna.....	30	1,200
Woodman, J. H., Trust.....	Ottawa.....	76	3,040
Walkem, Mary A. B.....	do.....	18	720
Weatherhead, Miss M.....	Grafton.....	2	80
Whitehead, E. S., and Smith, G. F. C.....	Montreal.....	22	880
Woodrow, Miss M. A.....	Longueuil.....	100	4,000
Wilkie, D. R., Trust.....	Toronto.....	69	2,760

Ontario Bank—*Concluded.*(Banque d'Ontario—*Fin.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
Wylde, J. T., and McLean, J. S.....	Halifax.....	50	2,000
Wilson, C. S.....	Pictou, Ont. ....	36	1,440
Walton, Mrs. J.....	Township of Smith.....	185	7,400
Walton, John .....	do .....	11	440
Wills, Alexander.....	Toronto .....	25	1,000
Windatt, A. R .....	Bowmanville.....	5	200
Woodrow, H. B .....	Longueuil .....	50	2,000
Wright, John, Trust .....	Pickering.....	100	4,000
Walmsley, Thomas .....	Toronto .....	82	3,280
Wand, B. W .....	Hamilton .....	20	800
Windatt, Clara I .....	Bowmanville.....	5	200
White, Mrs. M.....	do .....	17	680
Ward, Mrs. M.....	Orono .....	74	2,960
Wallace, Samuel.....	Toronto .....	18	720
Watts, Mrs. I. H.....	England .....	8	320
Whitt, Samuel .....	Toronto .....	58	2,320
Williamson, William.....	Port Hope.....	35	1,400
Western Assurance Company.....	Toronto .....	250	10,000
Winlow, R. C .....	do .....	11	440
Wilson, Thomas .....	Montreal .....	50	2,000
Wood, Robert .....	do .....	396	15,840
Youell, Mrs. C .....	Port Burwell.....	37	1,480
Younie, A .....	Bowmanville .....	150	6,000
Younie, A., Trust .....	do .....	9	360
Young, Rev. W. C .....	Toronto .....	33	1,320
Young, Thomas.....	Highland Creek .....	28	1,120
Young, Mrs. S.....	Toronto .....	8	320
Oswald Brothers .....	Montreal.....	1	40
	Shares.....	75,000	2,996,756

Certified,

D. FISHER, *General Manager.*

ONTARIO BANK, 2nd March, 1880.



BANK OF TORONTO.  
[BANQUE DE TORONTO.]

Paid up Capital..... \$2,000,000  
(Capital payé..... \$2,000,000)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Number of Shares of \$100 each.  (Nombre d'Actions de \$100 chaque.)
Appelbe, Mrs. Jemima.....	Hamilton .....	50
Alcorn, Samuel .....	Yorkville .....	70
Allen, Mrs. Fanny H.....	Newcastle .....	7
Amye, Matilda .....	Smithtown.....	12
Anderson, R. G., Executors of late.....	Toronto.....	29
Ardagh, W. D .....	Barrie .....	4
Armour, Miss Kate.....	Cobourg .....	4
Austin, James .....	Toronto .....	36
Auston, James, Executors of late.....	Cobourg .....	9
Auston, Fred. W .....	do .....	7
Austin, James, and R. H. Bethune, in trust.....	Toro to .....	71
Adams, Mrs. Ellen A.....	Hamilton.....	25
Armour, Robert .....	do .....	6
Armour, John F.....	Wind-or .....	5
Atkinson, John .....	Montreal .....	6
Adams, James D.....	do .....	10
Anderson, Robert .....	do .....	50
Arnton, John J.....	do .....	49
Baby, M. W .....	Quebec .....	299
Baldwin, Rev. M. S .....	Montreal .....	44
Beardmore George L.....	Toronto .....	10
Bennett, Humphrey .....	Barrie .....	9
Bidwell, Miss Harriett.....	Brighton .....	9
Birss, John, in trust .....	Hamilton.....	9
Blain, Mrs. Kliza H .....	Toronto.....	9
Boyd, George J .....	do .....	62
Brahm, Alfred .....	London, Eng .....	34
Brown, Mrs. Dorah .....	Cork, Ireland .....	7
Bruce, George, Executors of late.....	Gormly.....	24
Burnham, Rev. Mark, Executors of late .....	Ashburnham .....	17
Burton, E. J., M.D.....	London, Eng .....	166
British America Assurance Company .....	Toronto.....	100
Boyd, Mossom .....	Bobcaygeon .....	20
Burnside, John T. M. ....	Toronto .....	10
Brittain Bros .....	Bowmanville .....	5
Bethune, R. H., and C. J. S. Bethune, in trust.....	Toronto and Port Hope.....	5
Bethune, Rev. C. J. S .....	Port Hope .....	5
Burd, John .....	Cobourg .....	20
Burnham, George .....	Peterborough.....	17
Burnham, John .....	do .....	17
Burnham, John and George, Trustees.....	do .....	16
Burnett & Co .....	Montreal.....	37
Barnston, George .....	do .....	10
Bannerman, D .....	Red River.....	49
Barrett, Wm. M. B .....	Montreal .....	125
Bell, Miss I. O.....	Sorel .....	12

## Bank of Toronto—Continued.

(Banque de Toronto—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Pell, Susan	Montreal	17
Brookfield, Samuel M	Halifax, N.S	15
Brodie, Robert	Quebec	5
Brown, Robert	Montreal	100
Brown, Wm	Quebec	9
Bowles, Joseph	Annerley, Eng.	9
Botterell, E. H	Montreal	23
Botterell, Mrs. Sarah	do	23
Boucher, Touissant	Hudson Bay Co	1
Brass, William	do	1
Budd, Rev Henry, jun	Red River	9
Black, Andrew	Cobourg	4
Cawthra, William	Toronto	668
Campbell, James	do	30
Carpenter, A. B., Executors of late	Cobourg	9
Caldwell, George	Barrie	5
Cawthra, Henry	Toronto	60
Cawthra, John, Executors of late	do	32
Cartwright, John R	do	4
Chafee, Isaac McG	do	12
Cherriman, Margaret, Executor of late	Ottawa	9
Christie, Marjory, Executors of late	Toronto	26
Covert, Henry	Port Hope	350
Clark, Robert	Newcastle	4
Creighton, John, Executors of late	Cobourg	2
Crawford, Mrs. Nancy	do	12
Crowther, Miss Amelia	Toronto	10
Crowther, James	do	19
Cosby, Mrs. Clara A	do	4
Cantley, Mrs. Mary	Oakville	85
Cambell, James	Peterborough	14
Cooke, William	Toronto	20
Cook, Mrs. Louisa	Barrie	5
Cayley, John	London, Eng.	20
Cayley, F. Osmond	Toronto	5
Cameron, Alexander	Ballenleish, Scot	69
Cameron, James A., Executor	Firhall do	300
Cameron, James A.	do do	30
Cameron, Grace	Ballenleish do	28
Cameron, Mary	do do	28
Cumming, Mrs. Jane	Newton Stewart, Scot'd	33
Campbell, Robert	Hudson Bay Co	32
Chapman, Rev. John	Red River	19
Christie W. J	Leeds, Ont.	30
City and District Savings Bank	Montreal	1,138
Cramp, G. B.	do	35
Clarke, Lawrence	Mackenzie River	20
Cumming, George W	Hudson Bay Co	1
Coyle, Peter, Usufructuary Legatee	Montreal	33
Coyle, Peter	do	2
Christie, Amelia M	Bath, Eng.	70
Crombie, Ernestus	Toronto	1
Cursitar, D.	Red River	20
Clerk, Alexander	Montreal	50
Dodd, Edward	Port Hope	33
Durie, N. S., and R. H. C. Geen, Trust	Toronto	7
Duff, Mrs. E. J., Administrator of Estate of	Clover Hill, County Simcoe, Ont.	4
Davis, Mrs. Elizabeth	King	13
Duff-tt, Herbert	Toronto	2
Denison, Mrs. Harriet C.	do	6
Davidson, Robert	Peterborough	17

## Bank of Toronto—Continued.

(Banque de Toronto—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Davidson, David.....	Montreal .....	40
Dawson, John T .....	do .....	80
Day, John J. ....	do .....	24
Drummond Bros. & Co.....	do .....	6
Drake, Mrs. M. A. ....	do .....	2
Eddy, James T. ....	Newcastle .....	4
Evennden, James, Executors of the late.....	Barrie.....	6
Eade, John .....	Bolton Forest, Que .....	4
Executrices of late R. Armour, in trust.....	Montreal .....	20
Executors of late John Lakstur .....	Hudson Bay Co.....	1
Evans, Philip D.....	Montreal.....	3
Executors of late Geo. Deschambault.....	Hudson Bay Co .....	66
Executors of late John Tait.....	St. Andrews, Man.....	4
Executors of late Robert Graves.....	Salisbury, Eng.....	33
Fulton, Alexander T.....	Toronto.....	100
Foley, Mrs. Almira G.....	Norwood.....	9
Fulton, Alexander T., in trust .....	Toronto.....	1
Fenning, James.....	London, Eng.....	26
Fowler, Rev. Robert, M.D.....	Listowel.....	7
Farrell, Dominick.....	Dartmouth, N.S.....	25
Flett, Andrew .....	Hudson Bay Co .....	1
Flett, George.....	do .....	1
Fraser, Duncan.....	New Lancaster, Ont.....	14
Flett, William.....	Hudson Bay Co .....	29
Gooderham, William.....	Toronto.....	1,763
Gairdner, Thos., Executrix of late.....	Bowmanville.....	49
Gaviller, Edwin A.....	Chippawa.....	8
Gibson, William.....	Newcastle.....	10
Gladman, Joseph, Executor of late.....	Port Hope.....	116
Gooderham, William, jun.....	Toronto .....	75
Gooderham, George.....	do .....	1,063
Gooderham Alfred.....	do .....	50
Gooderham, Mrs Sarah K.....	do .....	49
Gooderham, Henry.....	do .....	40
Gooderham, Robert T.....	do .....	53
Gooderham, Charles H.....	Meadowvale.....	40
Gooderham, William G.....	Toronto .....	110
Gowan, James R. and W. D. Ardagh.....	Barrie .....	9
Grasett, Rev. H J, D.D.....	Toronto.....	12
Grasett, Mrs Sarah M.....	do .....	8
Green, Walter.....	Cobourg .....	20
Gzowski, C. S., A.D.C.....	Toronto .....	104
Gowan, James R.....	Barrie .....	56
Grindlay, William, in trust.....	Toronto.....	170
Garnham, William.....	do .....	20
Gilmour, Miss Elizabeth.....	do .....	7
Graham, Mrs. Anne, Executors of Estate of late.....	Barrie .....	4
Gillbard, Thomas.....	Cobourg .....	8
Green, Robert.....	Montreal .....	4
Gregory, C. C.....	Fredericton, N.B.....	124
Gundry, Frederick.....	Halifax, N.S.....	10
Grant, Robert P.....	Pictou, N.S.....	10
Hodgson, Dame Annabella Mcl.....	Montreal .....	26
Halliday, James T. J. M.D.....	Grafton .....	6
Harvey, Alexander, M.D.....	Peterborough .....	12
Helm, John.....	Port Hope .....	48
Henwood, Marg't, Executors of late.....	Hamilton .....	10
Hodges, Hiram.....	Newcastle .....	13
Hodge, Robert.....	Kendall .....	2
Howland, Sir Wm. P., C.B.....	Toronto .....	29
Hughes, Miss Emma.....	Cookstown, Co. Cork, Ireland.....	5

Bank of Toronto—*Continued.*(Banque de Toronto—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hutchison, James	Cavan	21
Hyland, John	Oshawa	9
Harbon, Mrs. Letitia	Brooklyn, N. Y.	4
Hague, George	Montreal	43
Hirst, Mrs. Kate	Hadfield, Eng.	35
Hammond, H. C., in trust	Hamilton	13
Howland, Sir W. P., President, in trust, London & Canadian Loan and Agency Co.	Toronto	10
Henderson, Joseph	Cobourg	3
Hargraff, George R.	Toronto	4
Home Savings and Loan Co.	do	55
Hagar, Miss A. M.	Montreal	19
Hart, Jairus	Halifax, N.S.	20
Hardisty, W. L.	Hudson Bay Co.	14
Hardisty, Joseph	do	10
Hargrave, J. J.	do	20
Holland, H. M., Tutor, in trust	Montreal	1
Hopkins, E. M., J. S. Clouston and G. W. Simpson, in trust for G. L. McAvish.	do	50
Howard, R. P., M.D.	do	17
Ingram, W. J., Asst. Gen. Manager, in trust.	do	93
Jackson, Andrew	Otonabee	65
Jones, Mrs. Laura I.	Cobourg	8
Johnson, Henry	Hastings	50
Jones, Anson	Toronto	63
Jones, Clarkson, and J. O. Heward, Trust	do	100
Jones, John	London, Eng.	20
Keele, Joseph	Peterborough	5
Keith, D. S.	Toronto	12
Keterson, Joseph	do	27
Kennedy, George	Hudson Bay Co.	1
King, Charles, Heirs and Legatees of late	Lyster, Co. Megantic.	72
Kinnear, Thomas C.	Halifax, N.S.	304
Keugh, Mrs. Margaret	Owen Sound.	20
Leitch, Mrs. Margaret M.	Fergus	29
Lloyd, Thomas D.	Barrie	13
Lount, Samuel	do	29
Lundy, William, Executors of late.	Peterborough	156
Loog, Thomas	Collingwood	50
Lewis, George W.	Toronto	651
Lee, Walter S.	do	2
Lane, Emma	Leamington, Eng.	4
Lane, William D.	Montreal	20
Laurie, Francis, Curators of Estate of.	Quebec	25
Lomas, Robt., Executors and Trustees of late.	do	15
Lewes, Capt. Price	Tre-filan, S.W.	25
Lowell, W. L.	Halifax	8
Laing, Rev. John	Dundas	10
Martin, Miss Sarah	Cork, Ireland	5
Martin, Miss Maria	do	1
Martin, Miss Jane	do	12
Mathieson, James	Aberdeen, Scot'd.	24
Mead, J. H., Executrix of late.	Toronto	20
Michie, John	London, Ont.	30
Moore, Amos, Executors of late	Grafton	10
Mulholland, James, Administrator of late	Baltimore	32
Mullen, Mrs. M. A., Executrix of late	Toronto	20
Meth-t, E. W.	Quebec	50
Moffatt, Miss Jane	Montreal	2
Murray, John	Mabou, C.B.	23
Muir, Robert	Montreal	325

## Bank of Toronto—Continued.

(Banque de Toronto—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Moreau, Paul	Morgan, Que.	15
Morrison, H.	Rupert's Land	4
Morrison, Murdoch	Hudson Bay Co.	1
Mott, John P.	Halifax	125
Montreal Investment Association	Montreal	50
Moat, R. & J.	do	29
Mackelcan, Francis	Hamilton	8
McCann, Mrs. Almira	Umagh	8
McAllum, Peter	Cobourg	9
McGee, John, Executors of late	Toronto	9
McGregor, Alexander	Smithtown	1
McGregor, John	Otonabee	5
McGrigor, Alexander	Peterborough	1
McTavish, Mrs. Emily	Hudson Bay Co.	22
Macdonald, John, Barrister	Toronto	5
McKellar, Mrs. Louisa A.	Chatham	4
Mackenzie, George	Moulinerie, Eng.	20
Mackenzie, George, in trust	do	20
McKeen, John	Pictou, N.S.	2
McLeod, Norman	Hudson Bay Co.	2
McKeen, Mrs. Sarah	Pictou, N.S.	5
McGregor, James D.	New Glasgow, N.S.	10
McBeath, Adam	Rupert's Land	149
McDermott, Andrew	Winnipeg	24
Macdonnell, John	Australia	2
McVity, George H. G., Manager, in trust	Port Hope	3
McFarlane, Roderick	McKenzie River	17
McFiggan, Malcolm	Colborne	60
McGillivray, E.	Hudson Bay Co.	5
McFarlane, Mrs. M. H.	Montreal	60
Mackenzie, Mrs. Isabella	Lachine	29
McKenzie, George	Hudson Bay Co.	5
McKenzie, Hector A. E.	Red River	9
McKenzie, Peter	Mingan	21
McKenzie, Roderick	Melbourne	38
McKay, Wm M.	Hudson Bay Co.	1
McLachlin, Hugh F., in trust	Arnprior	63
Maclavish, Florence	London, Eng.	133
McLaren, David	Hudson Bay Co.	4
McKay, Edward	Montreal	50
McDougall, Thos., Manager, in trust	do	532
Mackay, Joseph	do	25
Nichols, Robert	Peterborough	50
Nordheimer, Albert	Toronto	40
Nash, Frederick, in trust	Montreal	7
Owens, Daniel	Glen Williams	12
Paterson, Peter	Toronto	7
Perry, Mrs. Sarah B.	do	4
Pettigrew, Mrs. Louisa	do	20
Plowman, Rev. John H.	Haytesbury, near Bath, Eng.	20
Power, Mary, Curator of Estate of	Montreal	150
Proudfoot, Mrs. Caroline	Richmond, Surrey, Eng.	50
Palmer, John Parrnell	Toronto	36
Potts, Joseph	Grafton	8
Pellatt & Osler	Toronto	5
Polon, Alexander	Red River	19
Polson, John	do	12
Porteous, John	Montreal	25
Pinch, John S.	Peterborough	25
Quebec Notre Dame Savings Bank	Quebec	249
Richardson, Robert	Belleville	1

Bank of Toronto—Continued.  
(Banque de Toronto—Suite.)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)
Robinson, Christopher.....	Toronto.....	27
Rogers, Joseph, Executrix of late.....	do.....	20
Rutherford, Mrs. Anne.....	Mount Pleasant.....	4
Richardson, John G.....	Brockville.....	59
Romans Henry.....	Halifax.....	60
Remon, Mrs. M. E.....	Ottawa.....	7
Rowland, Wm. C.....	Victoria.....	15
Ramsay, Mrs. A. H.....	Montreal.....	24
Ramsay, Miss E. A.....	do.....	12
Ramsay, R. A.....	do.....	5
Reynolds, Thomas H.....	Hudson Bay Co.....	3
Reid, L. R., Executors of late.....	London, Eng.....	49
Scadding, Rev. Henry, D.D.....	Toronto.....	64
Scobie, Mrs. Justina.....	do.....	21
Scott, Mrs. Louisa M.....	Ottawa.....	38
Sewell, Rev. Henry D.....	Head Court, Kent, Eng.....	60
Skyner, Miss Mary A.....	Credit.....	4
Smith, Rev. J. W. and John Mullholland, Trustees.....	Grafton.....	16
Smi h & Wilby.....	Toronto.....	10
Smith, William.....	Weston.....	4
Stanton, Mrs. Julia.....	Toronto.....	20
Stayner, Rev. Thos. L.....	Overburg, Warwickshire, Eng.....	12
Stayner, Frederick H.....	Toronto.....	12
Stewart, Rev. Alexander.....	Orillia.....	8
Stewart, James A.....	Ballintryan, Banuffshire, Scotland.....	12
Stohart, Eleanor.....	Smithtown.....	1
Stohart, Mary.....	do.....	4
Strachan, Mrs. Margaret A.....	Toronto.....	5
Strathy, John, Executors of late.....	do.....	9
Stuart, Charles.....	Port Hope.....	173
Smith, Larratt W., and Wm. Arthurs, Trustees.....	Toronto.....	10
St. George's Society of Quebec.....	Quebec.....	11
Smith, Hon. Donald A.....	Hudson Bay Co.....	80
Schillen, John.....	do.....	3
Saunders, H & A.....	Montreal.....	112
Snowdon, H. L., and E. Stuart, in trust.....	do.....	19
Stuart, Ernest H.....	do.....	11
Stuart, Miss Edith.....	do.....	9
Starke, George K.....	do.....	50
Sayer, Edward.....	La Cloche, Lake Huron.....	23
Schreiber, Collingwood.....	Ottawa.....	112
Setter, Jessie C.....	Red River.....	20
Scott, James.....	Hudson Bay Co.....	2
Sidey, J. G., in trust.....	Montreal.....	54
Shepherd, R. W.....	do.....	120
Sidey, J. G.....	do.....	27
Simpson, W. M.....	Bed River.....	40
Spragge, Mrs. M. A.....	Montreal.....	60
Smith, D. A., in trust.....	do.....	2
Smith, Bennett.....	Windsor, N.S.....	20
Spence, James.....	Hudson Bay Co.....	1
Spence, William.....	do.....	2
Spence, Gilbert.....	do.....	2
Sinclair, Nicol J.....	do.....	3
Swanston, Thomas.....	McKenzie River.....	12
Sellar, Miss Elspeth.....	Huntingdon.....	2
Simpson, G. W., in trust.....	Montreal.....	11
Saul, Miss Jane.....	London, Eng.....	41
Saul, George T.....	do.....	41
Scantlebury, Thomas.....	Chesterfield.....	36

Bank of Toronto—*Concluded.*(Banque de Toronto—*Fin.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Surtees, Sir S. V., Executrix of late .....	Silkmere, Staffordshire, Eng .....	49
Tamblyn, Thomas .....	Newcastle .....	40
Timlin, Rev. M., Executor of late .....	Hastings .....	105
Todd, A. T., S Brough and James McLennan, Trustees .....	Toronto .....	100
Tully, William .....	Peterborough .....	15
Turnbul, James, Manager, in trust .....	Toronto .....	35
Thompson, Mrs. Mary Anne .....	Bradford .....	4
Thomson, Thomas M. ....	Toronto .....	38
Thompson, William .....	Peterboro' .....	4
Taylor, Thomas M., in trust for A. Trigge .....	Montreal .....	6
Trigge, Alfred .....	Southampton, Eng .....	24
Taylor, E. H. ....	Halifax .....	7
Taylor, Anne, Executrix of late W. H. ....	Leamington, Eng .....	20
Taylor, Nicol .....	Hudson Bay Co. ....	16
Thompson, James .....	do .....	3
Trottier, A. A., Cashier, in trust .....	Montreal .....	3
Tempest, J. W. ....	do .....	311
Uniache, Robie .....	Halifax .....	10
Vassie, John .....	Dundas .....	24
Veit, Charles, sen. ....	Gaspé .....	11
Vernon, Mrs. Margaret .....	Grafton .....	21
Vincent, James and Clara C. ....	Port Hope .....	44
Vezina, F., Managing Director, La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec .....	Quebec .....	133
Worts, James G. ....	Toronto .....	1,752
Walbridge, Asa F. ....	Newcastle .....	24
Walker, Henry S. ....	Cobourg .....	50
Weller, Charles A. ....	Peterboro' .....	20
Wadsworth, C. & W. ....	Weston .....	52
Worts, James G., jun .....	Toronto .....	16
Wright, D. M. ....	Colborne .....	9
Waddell, S., and F. Bond, in trust .....	Montreal .....	1
White, William .....	Quebec .....	33
Wilkes, George .....	Arundel, Eng .....	9
Whiteway, William .....	Hudson Bay Co. ....	1
Whiteway, William V. ....	St. John's, Nfld. ....	14
Wilson, Miss F. M. ....	Buckingham .....	8
Woodcock, Percy F. ....	Montreal .....	9
Walker, Andrew .....	New Glasgow, N.S. ....	18
Wurtele, Carl F. ....	Quebec .....	2
Webb, Thomas .....	Brighton, Ont .....	25
Wagener, John .....	London, Eng .....	124
Total, (Shares of \$100 each.) .....		20,000

D. COULSON, *Cashier.*

BANK OF TORONTO, 1st March, 1880.

CANADIAN BANK OF COMMERCE.  
(BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE)

120,000 Shares..... \$6,000,000  
120,000 (Actions)..... \$6,000,000

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
(TORONTO REGISTER.)		
Achert, Miss E.	Brooklyn, N.Y.	5
Adamson, James, Trustee for E. Quinn	Toronto	6
Aikins, Hon J. C.	do	30
Aitken, Mrs. E. C., Tutrix	Hamilton	44
Aldwell, Thomas D.	Southsea, Eng.	110
Aldworth, Richard	Bayfield	62
Alexander, Rev. F.	Fredericton, N.B.	24
Alexander, Miss Kate	Toronto	11
Alexander, Miss Isabella	do	27
Alexander, Hon. George	Woodstock	167
Alexander, Wm.	Guelph	37
Alexander & Stark	Toronto	10
Allan, Rev. Daniel	Goderich	15
Allan, Mrs. Margaret	do	3
Allen, John	Newmarket	106
Alma, John L.	Niagara	10
Anderson, Mrs. Rachel	Mount Brydges	1
Anderson, Duncan, sen.	Arva	3
Anderson, Walter N.	Toronto	40
Armitage, Wm.	Ballymote	2
Armstrong, John	Tattenfree, Ireland	8
Archer, Henry R.	Newbury	400
Ashworth, Miss Isabella	New York	13
Ashworth, Caldwell, in trust	London, England	99
Atkinson, Mrs. Ann	Barrie	11
Austin, James	Toronto	50
Austin, James, and Bethune, R. H., in trust	do	134
Bagwell, J. E.	Hamilton	150
Bailey, Miss Ann	London	1
Bain, F. B.	Tilsonburg	39
Baines, Wm. J.	Toronto	1
Baines, W. & C.	do	2
Baker, C. D.	Grafton, Eng.	33
Balkwill, Wm	London	2
Barclay, John	Hyde Park	5
Barker, Mrs. Elizabeth	Markham	10
Barnett, Mrs. Catherine. H.	Toronto	3
Barnhart, Noah	do	100
Barratt, R. G., Administrator of Estate of George Hemmings	do	13
Barrie, Rev. Wm., Estate of	Guelph	25
Bartlett, Geo. R., in trust	Ottawa	11
Bartlett, Geo. R., in trust for H. C. W. Emberson	do	4
Bartley, J. M.	St Heliers, Jersey	5
Bassett, Thomas	Bowmanville	11
Baxter, Mrs. Agnes	Niagara	10
Baxter, Miss Flora	do	8
Beatty, Henry	Thorold	49
Beecher, Henry C. R.	London	20
Beecher, Mrs. Caroline	do	534
Belcher, Mrs. Augusta L.	do	4
Bell, Mrs. Emily	Hamilton	3
Betz, Edmund	London	5



Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bendyshe, Nelson, Trustees of late.....	Ramsgate, Eng.....	53
Bennett, Humphrey.....	Barrie.....	106
Bethune, Mrs. Unagh.....	Beaverton.....	46
Biddulph, Richard.....	London.....	11
Bigelow, Obadiah.....	Lindsay.....	3
Bigelow, Silas.....	do.....	17
Billett, Mrs. M. R.....	Aylmer.....	17
Bird, Henry.....	Barrie.....	5
Bird, Henry, Treasurer.....	do.....	43
Biscoe, F., and Alexander, Rev. F., Trustees.....	Guelph.....	26
Biscoe, Mrs. Kate V.....	do.....	40
Blackburn, Geo.....	Cheshire, Eng.....	20
Blackwell, John.....	Toronto.....	126
Blackwell, Geo. J.....	do.....	12
Blackwell, Miss Eliz.....	do.....	6
Blackwell, Miss Anne.....	London, Eng.....	52
Blain, Thos G.....	Galt.....	4
Blake, Hon. S. H., Trustee.....	Toronto.....	67
Blair, Wm.....	Hamilton.....	7
Blung, Robt.....	Cheshster.....	160
Bogart, Mrs. Anastasia.....	Brockville.....	20
Bonnell, Wm.....	Toronto.....	110
Boothby, Thos., Estate of late.....	Aitona.....	17
Boswell, Charlotte.....	Ottawa.....	50
Boswell, A. R., Executor.....	Toronto.....	75
Boswell, A. R., Trust.....	do.....	12
Bowie, Rev. Jas.....	Dunscore, Scot.....	131
Boyd, Francis, Estate of late.....	Toronto.....	112
Boyd, Geo. J.....	do.....	70
Boyd, Wm. T.....	do.....	20
Boyd, Geo.....	do.....	206
Bremner, Miss E. G.....	Elgin, Scot.....	30
Brettell, Thos. H.....	Greystead.....	12
Bridges, Edwd.....	Beachville.....	40
Briggs, Frances, Executrix.....	Toronto.....	88
Briggs, Mrs. Jane.....	Arva.....	4
Britain Bros.....	Bowmanville.....	20
Britton, Byron M.....	Kingston.....	10
Brodie, John L.....	Toronto.....	40
Brodie, John L., Cashier, in trust.....	do.....	24
Brooke, John L.....	Isle of Man.....	5
Brown, Hon. Geo.....	Toronto.....	21
Brown, Henry.....	do.....	40
Brown, Wm.....	Caledonia.....	32
Browne, Jas.....	Kingston.....	80
Bruce, Alex.....	Hamilton.....	3
Burgess, R. K., in trust.....	Toronto.....	2
Burnham, Mrs. Helena.....	Whitby.....	152
Burns, John.....	Toronto.....	40
Burns, John, Committee for A. F. E. Gunther.....	do.....	563
Burrows, Major-General A. G.....	Hadly, Eng.....	6
Cambie, Hy. J., in trust.....	Ottawa.....	1
Cameron, Ewing.....	Owen Sound.....	40
Cameron, Chas.....	Collingwood.....	114
Campbell, Jas.....	Toronto.....	32
Campbell, Miss Letitia.....	do.....	8
Campbell, Jas.....	Whitby.....	50
Campbell, David.....	Coburg.....	170
Campbell, Duncan.....	Simcoe.....	495
Campbell, Mrs. Maria.....	Colborne.....	7
Campbell, Alex.....	Toronto.....	24

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Campbell, Jas .....	Peterborough .....	100
Campbell, McNeil & Co.....	Kene .....	50
Canada Life Assurance Company.....	Hamilton .....	600
Cardus, Mrs Jane .....	Lyndonville, N.Y .....	40
Carey, Miss Mary .....	Hamilton .....	6
Carey, Wm .....	do .....	8
Carfrae, Robt .....	London .....	73
Carfrae, Sarah .....	do .....	10
Carlyle, Jas., M.D .....	Toronto .....	40
Carmichael, Peter .....	Arva .....	2
Carmichael, John R .....	New Glasgow, N.S .....	25
Carmichael, Miss Jessie.....	do .....	6
Cartwright, Jas. S.....	Toronto .....	40
Cawthra, Mrs. Anna C.....	do .....	68
Cawthra, Mrs. Elizabeth J.....	do .....	5
Cawthra, Wm.....	do .....	500
Cawthra, Henry, <i>et. al.</i> , Trustees for minor heirs of the late Hon. S. Mills .....	do .....	48
Cawthra, Joseph.....	Newmarket.....	50
Cayley, John .....	Toronto.....	100
Cayley, F. Osmond.....	do .....	10
Chadwick, Benjamin.....	Drummondville.....	41
Chadwick, James .....	Eglington.....	10
Chafee, J. Mct.....	Toronto.....	92
Chapman, Chas.....	London.....	5
Charteris, C. G .....	Chatham.....	18
Che-ter, Geo. ....	Scarboro' .....	16
Cheyne, Miss Jane M.....	Toronto.....	20
Chisholm, Kenneth.....	Brampton .....	40
Chisholm, Mrs. Margaret K.....	London .....	52
Christie, Major General H. P.....	Cheltenham, Eng.....	14
Christie, Walter H.....	Singapore Straits Settlement .....	34
Chrysler, Francis H.....	Ottawa.....	1
Clarke, Wm.....	Guelph .....	158
Clarke, Mrs. Clara P.....	do .....	20
Cleland, Robert M., in trust.....	Hamilton.....	31
Clemesha, J. W., M.D .....	Port Hope.....	12
Cockburn, Geo. R. R.....	Toronto.....	18
Cockerline, M., Estate of late.....	do .....	53
Cooch, A. C. ....	do .....	15
Cook, Miss Janet.....	Hamilton.....	7
Cook, Mrs. Agnes .....	do .....	7
Cook, Mrs. Amelia.....	do .....	6
Cook, Geo. J.....	Maple.....	36
Cook, Wm.....	Carrville.....	109
Cook, Miss Margaret A.....	do .....	12
Cook, Mrs. Louisa .....	Barrie.....	16
Cook, Miss Sarah P.....	Morrisburg.....	10
Cook, Miss Catharine E.....	do .....	10
Cooper, Mrs. Maria E.....	Port Hope.....	5
Coute, John .....	London.....	10
Coulson, D., and Taylor, J. H., Trustees.....	Toronto.....	32
Cowan, Miss Agnes.....	do .....	1
Cowdry, Thos., M.D.....	do .....	34
Crawford, John .....	Brockville.....	50
Crowher, Miss Amelia.....	Toronto.....	24
Cull, Thos.....	do .....	4
Cumberland, F. W.....	do .....	1
Cummings, Jas.....	Hamilton.....	35
Currie, Neil .....	Toronto.....	91
Curtis Elizabeth.....	Paris.....	22

Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Daley, Chas.....	Buntingsford, Eng.....	125
Dallimore, Miss Henrietta.....	Toronto.....	16
Dallimore, Miss Sarah.....	do.....	16
Dalton, Joshua D.....	London.....	60
Daly, M. B., and Furniss, A. H., Trustees.....	Halifax.....	60
Darch, Mrs. Jane.....	London.....	1
Davidson, Mrs. Elizabeth.....	Peterborough.....	27
Davidson, Wm., and Gray, Rev. J., Trustees.....	Toronto and Orillia.....	33
Davies, Robt.....	Toronto.....	27
Davis, Francis.....	Kingston.....	30
Dean, Mrs. Nancy.....	Hamilton.....	3
De Laporte, A. V.....	Toronto.....	287
Denison, Frederick C.....	do.....	13
Denison, Mrs. Caroline.....	Toronto.....	101
Denison, Mrs. Julia A.....	do.....	110
Dennistoun, Robt.....	Peterborough.....	80
Dickey, Hon. R. B.....	Amherst, N.S.....	95
Dickson, Mrs. Jane.....	Goderich.....	20
Dight, Thos.....	Lucan.....	64
Dillon, Lt.-Col. Robt.....	Bristol, Eng.....	41
Dillon, Mrs. Minerva M.....	do.....	48
Doan, Robt. W.....	Toronto.....	5
Dobie, Rev. Robt.....	Milton.....	40
Down, John.....	Bowmanville.....	24
Draney, Mrs. Mary J.....	Crumlin.....	6
Dryden, Thos.....	Guelph.....	37
Dudley, Edwd. E.....	Newmarket.....	8
Duff, Mrs. Barbara.....	Toronto.....	13
Dumble, Thos., jun., Estate of late.....	Cobourg.....	68
Dwyer, Robt.....	Toronto.....	6
Dycer, Thos.....	Beamsville.....	40
Dycer, Eliza J. M.....	do.....	48
Dyett, Chas. G.....	Goderich.....	14
Easton, Geo. C.....	Ingersoll.....	4
Eastwood, John.....	Toronto.....	45
Eastwood, John.....	Hamilton.....	20
Eccles, Mrs. Jane.....	Toronto.....	18
Edgar, J. D., and F. B. Cumberland, Trust.....	do.....	101
Edmond, Lillias.....	Seneca.....	4
Elliot, Wm.....	Toronto.....	280
Elliot, Wm., in trust.....	do.....	130
Elliott, Geo. E., in trust.....	Plymouth, Eng.....	15
Ellston, John.....	Thornhill.....	51
Espagnol, Louis.....	La Cloche.....	3
Evans, Mrs. Rebecca.....	Toronto.....	16
Evans, John.....	do.....	65
Evans, George.....	do.....	10
Evans, G. W. and U. Kingsmill, Trust.....	do.....	18
Ewart, J., and R. H. Bethune.....	do.....	80
Estate of the late John Alexander.....	Barrie.....	19
do R. G. Anderson.....	Toronto.....	60
do Margt. Badgley.....	Ottawa.....	25
do W. T. Boate.....	Newcastle.....	43
do John Cawthra.....	Toronto.....	148
do Gilbert Davis.....	Burlington.....	45
do John Elliott.....	Woodbridge.....	51
do Jas. E. Elliott.....	Plymouth, Eng.....	4
do Sarah Elliott.....	Kalamazoo, Mich.....	3
do L. C. K. Fitzgerald.....	Simcoe.....	150
do Pk. Geraghty.....	Kingston.....	18
do Jos. Gladman.....	Port Hope.....	78

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Estate of the late Rev. W. Hay.....	Guelfh .....	37
do L. Heyden.....	Toronto.....	75
do Thos. Hogarth.....	Burlington.....	11
do Wm. Holditch.....	Ottawa.....	35
do Rev. D. Inglis.....	New York.....	37
do D. Laidlaw.....	Toronto.....	100
do Geo. Laycock.....	Woodstock.....	20
do Ann Loring.....	Barrie.....	8
do Hon. S. Mills.....	Hamilton.....	245
do John Morrison, C.E.....	Yorkville.....	25
do Margt. Mulligan.....	Tullamore.....	17
do John McGee.....	Toronto.....	392
do Arthur McRobert.....	Hamilton.....	132
do Hon. J. McCully.....	Halifax.....	203
do Henry Macdougall.....	Toronto.....	80
do D. Nicholson.....	Hamilton.....	5
do Eliza J. Rogers.....	Deans.....	72
do Thos. C. Scott.....	Toronto.....	63
do J. L. Smith.....	Hamilton.....	26
do N. Sparks, jun.....	Ottawa.....	100
do Thos. C. Street.....	Chippawa.....	321
do Jas. W. Taylor.....	Dublin, Ireland.....	274
do Rev. M. Timlin.....	Cobourg.....	210
do D. Thompson.....	Cayuga.....	58
do D. Thorburn.....	Queenston.....	44
do Ann Warrington.....	Toronto.....	5
do John C. West.....	Halifax.....	100
do A. E. Williamson.....	Toronto.....	14
Falconbridge, Mrs. Eliza G.....	Richmond Hill.....	65
Farncomb, Frederick.....	Newcastle.....	96
Farquharson, Miss Elizabeth.....	Toronto.....	7
Fearman, F. W.....	Hamilton.....	4
Fish, Norman.....	Arva.....	2
Fisher, Miss S.....	Edinburgh, Scot.....	17
Fisher, Miss Julia.....	Hamilton.....	7
Fisher, David.....	Toronto.....	80
Fitch, J. C.....	do.....	2
Fitzgerald, Edward.....	do.....	102
Fitzgerald, R. C.....	do.....	6
Fitzgerald, Mrs. Georgina.....	do.....	40
Forbes, Anne, Administratrix.....	Chippawa.....	18
Forbes, Miss Janet.....	New Glasgow, N.S.....	25
Fowler, Rev. Robt.....	Clinton.....	8
Foy, J. J., Furniss Dower Fund Trustee.....	Toronto.....	150
Frazer, Wm.....	Grafton.....	8
Frazer, Miss E. M.....	Toronto.....	10
Freeland, Mrs. Margaret.....	Yorkville.....	20
French, James.....	Toronto.....	24
Fuller, Miss Eliza.....	Hamilton.....	34
Fuller, Rev. T. B., D.D., Bishop of Niagara.....	do.....	270
Fuller, Mrs. Cynthia.....	do.....	854
Fuller, Shelton B.....	Toronto.....	10
Fulton, John, M.D.....	do.....	50
Fulton, Michel & Co.....	do.....	71
Gamble, N. A.....	do.....	6
Garratt, Wm.....	Elginfield.....	11
Gardiner, Miss M. J.....	Penzance, Eng.....	30
Garnham, Wm.....	Toronto.....	50
Garrick, Jas.....	Queensville.....	300
Gaveller, E. A.....	Chippawa.....	40
Gates, F. W., and Brown, A., Trustees.....	Hamilton.....	15

Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Geikie, Miss Catharine	Toronto	35
Geikie, W. B., M.D.	do	114
George, James	do	4
Gibson, Rev. J. M.	Chicago, Ill.	16
Gibson, Peter	Willowdale	10
Gibson, Mrs. Eliza	do	19
Gildersleeve, Miss L. A. M.	Kingston	3
Gill, Robt	Ottawa	10
Gillbard, Thos	Cobourg	55
Gillespie, G. H.	Hamilton	14
Gilmour, Allan	Ottawa	805
Glass, Mrs. Christian	Goderich	6
Goldie, James	Guelph	20
Goodfellow, Miss Harriett	Hamilton	5
Gordon, Mrs. P. F.	London	10
Gordon, Rev. D. M.	Ottawa	20
Gormuly, Mrs. Margaret E.	do	14
Gowan, James R.	Barrie	50
Graham, Donald	Glencoe	41
Graham, James, in trust	Toronto	10
Grant, Miss Louisa M.	St. John, N. B.	5
Grant, Mrs. Isabella	do	10
Grant, D. A.	Ottawa	9
Grasett, Rev. H. J.	Toronto	20
Grasett, Mrs. Sarah M.	do	35
Grasett, Rev. Elliott	Simcoe	13
Grasett, Rev. H. J., and Hagarty, J. H., Trust	Toronto	7
Grasett, Rev. H. J., and Gamble, C., Trust	do	6
Gray, William	do	14
Gray, Andrew	do	14
Green, Anson, D.D., and Macdonald, J., Trust	do	63
Green, Rev. Anson, D.D., Estate of late	do	20
Green, Mrs. Eleanor M.	Granard, Ireland	32
Greene, Joseph	Hamilton	5
Greer, Mrs. S. A.	Brantford	10
Grimmer, George S.	St. Andrews, N.B.	20
Gregsten, John, in trust	Liverpool, Eng.	45
Grose, William	Newcastle	40
Gunn, Mrs. Elizabeth M.	London	11
Gunn, G. M., and Shanly, J., Trust	do	4
Gunn, Henry J.	Clifton	8
Gwynne, Mrs. Julia	Toronto	120
Gzowski, C. S.	do	687
Gzowski, C. S., jun., and Northey, Rev. E. W., Trust	do	57
Hague, George	Montreal	20
Hale, George C.	Kingston	506
Hale, Jeffrey	Paris	4
Hall, Thomas	do	55
Hall, Adam	Peterborough	100
Hallgarten, Julius	New York	100
Halson, Henry	Burlington	10
Hamilton, Mrs. Catharine	Glasgow, Scot.	59
Hamilton, W. B.	Toronto	83
Hamilton, Andrew	Yorkville	50
Hammond, H. C., in trust	Hamilton	466
Hancock, Mrs. Jane	Melbourne, Eng.	6
Hardy, Russell, Guardian	London	20
Harman, George	Toronto	10
Harrison, G.	Barrie	2
Harrison, M. H.	do	2

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Harrison, Miss S. J.	Barrie	1
Harrison, Thomas S.	do	6
Harrison, George	Aurora	50
Harrison, John	Parkhill	8
Hartley, Isaac	New Glasgow, N.S.	15
Haynes, D. C.	St. Catharines	20
Hearne, M. S.	Hamilton	7
Hebblewhite, Thomas	Toronto	180
Helliwell, Miss Abigail	do	49
Helliwell, Thomas	do	89
Hellmuth, Rt. Rev. Isaac (Bishop of Huron)	London	60
Henderson, John	Cobourg	50
Henderson, John	Kelso, Scot.	60
Henderson, John	Coldstream	22
Henderson, Miss Margaret	do	4
Henderson, Miss M. M.	Holloway, Eng	24
Henderson, James	Hamilton	9
Hendrie, William	do	50
Heslop, John, Treasurer	Ancaster	8
Heward, J. O., Executor of the late Catharine Hamilton	Yorkville	6
Heward, Stephen, Trustee	Toronto	80
Heward, Eliza C., do	do	85
Heyden, Edward	do	15
Heyden, Barbara, sen., Administratrix	do	15
Hickman, Edward	Albion	71
Hindes, Mrs. Sarah	Campbellford	62
Hinde, George J.	Yorkville	400
Hobson, Edward	Toronto	20
Hodgins, Thomas	Arva	4
Hodgins, William	Baliaree, Ireland	24
Holiwell, Mrs. M. J. H.	Toronto	42
Holland, Rev. Henry	St. Catharines	8
Holland, Rev. H., and Boyd, W. F., Trustees	St. Catharines and Toronto	60
Holmes, Gervas	Cobourg	64
Home Savings and Loan Company (Limited), in trust	Toronto	582
Homfray J. R., and Edmonds, F. W.	Laleston, South Wales	98
Hope, Hon. Adam	Hamilton	180
Hopper, William	Cobourg	5
Hood, James	Lilliesleaf, Scotland	205
Hooper, Edward	Toronto	60
Hornby, Mrs. M. J.	do	15
Hoosack, James	Cobourg	8
Hoosack, Mrs. Barbara	do	8
Houlton, Henry	Adelaide	42
Howard, Rev. V. B.	Cobourg	25
Howe, Etta D.	Toronto	5
Howell, Isaac	Jerseyville	8
Howland, Sir W. P., President, in trust	Toronto	359
Howland, Sir W. P., Mackenzie, K. and Cameron, M. C., in trust	do	42
Hudson, John	Lobo	4
Hughes, John W.	Schomberg	25
Hunter, John	Owen Sound	20
Inglis, Rev. W.	Ayr	4
Ireland, James O'Neil	Toronto	64
Irving, A. E., and Robinson, J. B., Trustees of Diana Jarvis	Hamilton	165
Irving, E. H., and Irving, G. A.	Hamilton—New York	400

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Isolated Risk and Farmers' Fire Insurance Com- pany of Canada.....	Toronto.....	120
Jacques, John.....	do.....	170
Jarvis, S. M., in trust.....	do.....	9
Jeffrey, Wm., jun.....	Stratford.....	4
Jones, E. C.....	Toronto.....	64
Jones, E. C., in trust for L. A. Kingsmill.....	do.....	14
Jones, Margaret G., Trustees of.....	do.....	64
Jones, Mrs. Mary L.....	Cobourg.....	80
Jones, Mrs. Mary L., Executrix.....	do.....	202
Jones, William J.....	Bowmanville.....	20
Jones, B., and Moss C., Trustees.....	Toronto.....	7
Johnson, Martin.....	Barrie.....	170
Johnson, Ralph.....	Toronto.....	33
Johnson, Henry.....	Hastings.....	107
Just, D., Manager, in trust.....	London.....	128
Keefer, Samuel.....	Brockville.....	200
Keith, David S.....	Toronto.....	36
Keith, D. S. & Co.....	Toronto.....	20
Kent, Wm.....	London.....	26
Kent, Jas.....	Buffalo, N. Y.....	30
Kent, Henry.....	Toronto.....	16
Kerr, J. R., in trust.....	do.....	16
Kersteman, J. S.....	Teignmouth, Eng.....	45
Keterson, Jos.....	Toronto.....	100
King, Rev. J. M.....	do.....	50
Kilgour, Jos.....	do.....	2
Kirkpatrick, Geo. A.....	Kingston.....	3
Kirk, David.....	Collingham, Eng.....	164
Ketching, John.....	London.....	20
Knight, Mrs. Mary A.....	London, Eng.....	11
Lailey, Thos.....	Toronto.....	50
Lailey, Thos., in trust.....	do.....	20
Laing, Jas.....	Burlington.....	57
Lally, E. S., Trustee for E. S. Lally, jun.....	Barrie.....	2
Lally, E. S., Trustee for A. M. Lally.....	do.....	1
Lally, E. S., Trustee for D. and M. Bernard.....	do.....	3
Lampert, Hy.....	Vittoria.....	50
Langlois, Mrs. Eliza.....	Toronto.....	16
Lawder, A. W., and Lee, W. S, Trustees.....	do.....	20
Lawrie, John.....	Ballsquarry, Scot.....	5
Layton, Mrs. Jane E.....	Glasgow, Scot.....	120
Learoyd, Rev. J.....	Brampton.....	25
Leach, Hugh, Cashier, in trust.....	Toronto.....	40
Leach, Hugh, in trust.....	do.....	100
Leitch, Mrs. Margt.....	Fergus.....	37
Leith, Kingstone and Brough, in trust for J. Y. Bowie.....	Toronto.....	77
Leland, Frank, Administrator.....	Hamilton.....	30
Lepper, Arthur.....	Toronto.....	200
LePau, Frederick M. D.....	Owen Sound.....	560
Lesslie, John.....	Dundas.....	60
Levie, J., and Fraser, A, Executors.....	Fernhill.....	2
Lewis, Rev. Alex., Estate of late.....	Mono Mills.....	80
Leys, Mrs. Helen.....	Toronto.....	1
Little, Mary.....	Moffatt.....	12
Lloyd, Chas.....	Kettleby.....	27
Logie, Jas.....	Hamilton.....	172
Lowell, Wm.....	Drummondville.....	75
Lumsden, Miss Eliz.....	Newcastle.....	100
Lunan, A. L., in trust for Wm. Lunan.....	Aberdeen, Scot.....	75

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. — Actions.)
Lyman, John	Toronto	125
Main, Thos. A.	Orillia	20
Mallock, F. S.	Hamilton	45
Maloney, Miss Mary	Stanford	3
Maloney, Miss Bella	Drummondville	3
Manson, Jas.	Strathroy	200
Maclatt, S. D.	Port Nelson	40
Martin, Edwd.	Hamilton	22
Martin, Mrs. Rachel	Toronto	47
Marsden, Fredk.	St. Catharines	50
Mason, Miss L. A.	Syracuse, N. Y.	10
Mason, Mrs. Jane, and Gross, F. C., Trustees.	Kilmarnock, Scot	33
Massey, H. A.	Cleveland, Ohio	60
Matheson, Alan F.	Ingersoll	7
Maver, Geo.	Pickering	63
Mead, Mrs. Eliz.	Toronto	50
Melville, And., and Fair, Thos. W.	Collingwood	400
Meredith, J. C.	London	201
Metcalfe, Jas.	Yorkville	100
Michie, John	London	24
Michie, Jas.	Toronto	132
Michie, Jas., in trust for Miss M. A. McClellan	do	12
Michie, Jas., in trust for Miss Janet Coutts	do	11
Michie, George & Co.	do	102
Mickle, Chas.	Pinkerton	50
Mickle, Chas., and Maddock, Richard, in trust.	Guelph	1
Millar, Jas. E.	Thorold	2
Milloy, Donald	Toronto	50
Mills, John	London	10
Mills, Jas. H.	Hamilton	48
Mills, Hon. David	Palmyra	40
Mills, Thos., and Revel, Robert, Trustees.	Woodstock	21
Milne, Mrs. Anne	Malvern	20
Milne, Jas.	Hamilton	2
Mitchell, Edward	do	100
Monkhouse, Thos.	Altona	206
Moody, H., in trust for F. W. Moody	Toronto	15
Moody, Harry	do	72
Moore, Hugh	Dundas	205
Moore, Daniel D.	St. Catharines	20
Moore, Mrs. A. G.	Toronto	27
Moore, Robt. M.	Kingston	40
Morgan, Miss F. M.	Holland Landing	31
Morgan, Miss Catharine E.	Hamilton	11
Morris, Mrs. Frances.	Toronto	10
Morris, Wm., Trustees of	do	160
Morris, Harriet E., Trustees of	do	100
Morris, Margaret W., Trustees of	do	80
Morse, Wm. M.	do	200
Morse, Mrs. Elizabeth	do	220
Morse, Mrs. E. A.	do	98
Mortimer, Herbert.	do	1
Moyle, Wm.	Paris	13
Muir, W. K. and Hendrie, Geo., Trustees	Detroit, Mich	100
Mulholland, Mrs. Mary	Cobourg	15
Mulligan, Jos.	Toronto	8
Munsie, Jas.	Albion	75
Munro, Mrs. Margaret	Lobo	7
Munro, John H.	Wardsville	22
Munro, Chas. J. G.	Toronto	6
Murray, Miss Sydney	Drummondville	13



Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Murray, Geo.....	Toronto.....	11
Murray, Miss Anna M.....	Brantford.....	6
Murray, Rev. J. G.....	Hamilton.....	1
Murray, Mrs. Eliza B.....	do.....	2
Murton, Mrs. Marian.....	Guelph.....	10
Mutch, Mrs. Isabella.....	Fergus.....	38
Murchie, Frederick M.....	St. Stephens, N.B.....	55
Macara, John.....	Toronto.....	10
Macaulay, Miss C. J.....	Kingston.....	3
Macdonald, Rev. K.....	Belmont.....	10
Macdonald, John, Barrister.....	Toronto.....	117
Macdonald, Miss Isabella.....	do.....	6
Macdonald, Hugh, in trust.....	do.....	40
Macdonald, Peter.....	do.....	25
Macdonald, Mrs. Sarah.....	do.....	30
Macdougall, Alan.....	do.....	100
Macdougall, Wm.....	Edinburgh, Scot.....	20
Macdowell, Mrs. Catharine.....	Toronto.....	16
Macgarvey, Mrs. Mary.....	Hamilton.....	20
Mackenzie, Philip, Trust.....	London.....	375
Mackenzie, J. & C.....	Sarnia.....	52
Mackelcan, Francis.....	Hamilton.....	50
Macklem, Julia A., Estate of.....	Toronto.....	116
Macklem, Miss Jessie.....	do.....	116
Macklem, Miss Anna M.....	do.....	116
Macklem, Oliver R.....	do.....	100
Macklem, Mrs. Charlotte E.....	Chippawa.....	116
Macklem, Sutherland.....	do.....	90
MacLennan, Rev. A.....	Stella.....	20
MacLennan, Mrs. J. R.....	Charlottetown, P.E.I.....	20
MacLennan, Jas., and Johnson, H. A., Executors and Trustees of the late J. M. Strange, London.	Toronto.....	136
Macnee, Jas.....	Kingston.....	80
Macpherson, Hon. D. L.....	Toronto.....	500
Macpherson, Henry.....	Owen Sound.....	115
McArthur, D. C.....	Lobo.....	2
McArdle, Edward.....	St. Catharines.....	100
McCalla, Wm. J.....	do.....	120
McCallum, Samuel.....	Sandhill.....	7
McCarthy, Mrs. C. H.....	Barrie.....	6
McCarthy, D'Alton.....	do.....	7
McCarthy, D., Trustee for Mrs. A. Astley.....	do.....	22
McCarthy, D., Trustee for D. L. McCarthy.....	do.....	7
McCarthy, D., Trustee for A. E. McCarthy.....	do.....	8
McCarthy, Maitland.....	Orangeville.....	3
McConkey, Thos. D.....	Barrie.....	135
McConkey, Mrs. Mary.....	do.....	25
McDougall, John.....	Forrest.....	31
McDowell, Samuel, Estate of late.....	Hamilton.....	24
McDowell, Alex.....	do.....	12
McElderry, Frank.....	do.....	4
McFarren, Jas.....	Toronto.....	10
McFarren, Mrs. Martha.....	do.....	52
McGee, Robt.....	do.....	8
McGee, David.....	do.....	220
McGregor, Peter.....	Keene.....	24
McGlashan, John F.....	Drummondville.....	225
McGuffin, Henry.....	Arva.....	3
McGuffin, Mrs. Henry.....	do.....	2
McGuffin, Mrs. Margaret.....	Ballymote.....	2
McHardy, Miss Jane.....	Goderich.....	72

Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
McHardy, Chas.....	Goderich.....	34
McInnes, Donald.....	Paris.....	6
McKay, F. L.....	Whitby.....	10
McKay, Donald.....	Gladstone.....	2
McKenzie, A. J., and Cresswell, F., Trustees.....	Hamilton.....	12
McLaren, Miss M.....	do.....	20
McLaren, Henry.....	West Flamboro'.....	20
McLean, Neil.....	Woodville.....	5
McLean, Neil.....	Toronto.....	40
McLeod, Wm. O.....	Woodstock.....	677
McLeod, Miss Grace.....	do.....	200
McMahon, Mrs. J. M.....	Dundas.....	40
McManus, Geo.....	Mono Mills.....	27
McMaster, Hon. Wm.....	Toronto.....	2,431
McMaster, Arthur R.....	do.....	114
McMaster, John.....	Collingwood.....	142
McMaster, Daniel.....	Weston.....	40
McMaster, Mrs. Susan M.....	Toronto.....	120
McMaster, Hon. Wm., in trust for And. McMaster	Omagh, Ireland.....	90
McMaster, Hon. Wm., in trust for And. Graham.....	do.....	110
McMaster, Hon. Wm., in trust for the Freehold		
Loan and Savings Company.....	Toronto.....	40
McMaster, Hon. William, in trust for J. G. Currie	Toronto.....	2
McMichael, D., L.L.D.....	do.....	46
McMillan, Edith F.....	Detroit, Mich.....	93
McMillan, J. C.....	Toronto.....	6
McMullen, Thomas.....	Mount Brydges.....	7
McMurrich, W. B., Trust.....	Toronto.....	47
McMurry, S. A., Manager, in trust.....	Lindsay.....	20
McNaughton, William.....	London.....	10
McPhail, Robert.....	Toronto.....	40
McQuestin, Isaac B.....	Hamilton.....	
McQuestin, Calvin B.....	New York.....	398
McRae, James.....	Galt.....	20
McSlay Brothers.....	St. Catharines.....	50
McTavish, Miss Mary E. I.....	Toronto.....	12
McTavish, George S.....	Little Whale River.....	74
Needham, Richard.....	Bryanston.....	3
Needham, Mrs. Richard.....	do.....	2
Neelon, Sylvester.....	St. Catharines.....	377
Neilson, James.....	Toronto.....	212
Neilson, Peter.....	Chatham.....	60
Neilson, Thomas, in trust for Eliza Darracott.....	Philadelphia, Penn.....	43
Neilson, Thomas, in trust for William Neilson.....	do.....	43
Neilson, Thomas, in trust for Thomas Neilson.....	do.....	41
Newbigging, Miss Janet.....	Toronto.....	42
Nicholls, Mrs. C. J.....	Peterborough.....	500
Nicholls, Robert.....	do.....	55
Nickle, William.....	Kingston.....	37
Nicol, John.....	Ashburn.....	115
Nicol, Andrew.....	do.....	23
Nordheimer, Samuel.....	Toronto.....	522
Nordheimer, William.....	New York.....	33
Northrop, H. S.....	Toronto.....	125
Nugent, Francis.....	Ballymote.....	20
Nugent, Mrs. Francis.....	do.....	5
O'Brien, Henry, in trust.....	Toronto.....	2
O'Donnell, M.....	do.....	76
Ogden, E. J.....	Chicago, Ill.....	100
Ogden, Uzziel, M.D.....	Toronto.....	26
Oliver, John.....	Plymouth, Eng.....	26

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
 (Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Ontario College of Pharmacy.....	Toronto.....	60
Ontario, the Incorporated Synod of the Diocese of, Cornwall Parochial Schools.....	Kingston.....	2
Ontario Divinity Students' Fund.....	do.....	15
Ontario Widows and Orphans' Fund.....	do.....	4
Ontario Mission Fund.....	do.....	2
O'Reilly, Charles, M.D.....	Toronto.....	3
O'Reilly, Mrs. H.....	Hamilton.....	13
Ormiston, Rev. William, D.D.....	New York.....	93
Orr, John A.....	Hamilton.....	9
Osborne, John B., Trust.....	Beamsville.....	39
Osborne, Mrs. S. E.....	Hamilton.....	3
Palin, Mary E., and Gamon, C., Trust.....	Collingwood.....	53
Pank, C. W.....	Port Rowan.....	50
Panton, E. H., Executor of late Sarah F. Mein.....	London, Eng.....	48
Park, John S.....	Hamilton.....	3
Parker, Thomas H.....	Woodstock.....	60
Parker, Robert J.....	Newcastle.....	4
Parlane, W. A.....	Collingwood.....	20
Partridge, Charles.....	Barrie.....	56
Paterson, Peter.....	Toronto.....	118
Paterson, Robert, Estate of the late.....	Owen Sound.....	153
Paterson, Mrs. Anne J.....	do.....	120
Paterson, J. Frederick.....	Fergus.....	11
Paterson, Mrs. Isabella.....	Orillia.....	54
Paterson, P., and Ball, F. A., Trustees.....	Toronto.....	480
Patterson, Miss Margaret.....	Hillsborough, Ireland.....	11
Patterson, Miss Mary J.....	do.....	11
Patterson, Miss Elizabeth.....	do.....	11
Pearce, George J. F.....	Altona.....	25
Pearson, Matthew.....	Toronto.....	15
Peers, Wm.....	Woodstock.....	11
Pellatt, Henry M.....	Toronto.....	4
Penner, Miss Eliza M. A.....	Kingston.....	60
Perry, Horace.....	Rochester, N. Y.....	50
Peters, Geo.....	Peterborough.....	6
Peterson, Peter A.....	Montreal.....	19
Peterson, Henry W., Trust. for M. Charles.....	Guelph.....	4
Pettie, Rev. Wm.....	Claremont.....	50
Pettit, Mrs. H. E.....	Winona.....	2
Pewtress, Benjamin.....	Doncaster.....	12
Phillips, Thomas G.....	Grahamsville.....	40
Philp, Rev. J.....	London.....	6
Philpot, Fred. W.....	Ottawa.....	20
Pipon, Mrs. Sophia.....	Woolwich, Eng.....	13
Platt, Samuel.....	Toronto.....	370
Plaxton, Geo.....	Barrie.....	29
Playfair, John S.....	Toronto.....	10
Plumb, Duncan C.....	do.....	82
Plumb, Miss E. S.....	Niagara.....	07
Pope, Wm.....	London.....	5
Postell, Mrs. Ann.....	Toronto.....	16
Pottenger, Mrs. Jane J.....	St. Thomas.....	20
Pressland, Edward C.....	London, Eng.....	30
Pritchard, Miss Annie H.....	London.....	19
Priestman, Joseph, in trust.....	Toronto.....	30
Proudfoot, Mrs. Caroline.....	London, Eng.....	56
Proctor, Geo.....	Beaverton.....	84
Proctor, Mrs. Sarah J.....	Toronto.....	6
Prowse, Edward.....	Point Kaye, Muskoka.....	44
Quimby, A. C., Estate of the late.....	Hamilton.....	20

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Quin, Rev. J. C.	Port Dover	25
Radcliffe, Edward D.	Allanburgh	12
Radcliffe, Miss F. J.	Detroit, Mich.	12
Rae, G. M., and Smith, J. F., Trustees	Toronto	224
Rae, G. M., and Harris, H., Trustees	do	20
Rae, John	London, Eng.	110
Rapley, Wm.	Strathroy	100
Reed, Richard	Bowmanville	17
Reeve, Mrs. Emma L.	Toronto	15
Reid, Miss Eleanor	do	58
Reid, Miss Isabella	Hamilton	61
Reid, John Y.	Toronto	120
Reid, Mrs. Bessie	Branchton	12
Reid, Mrs. Bessie, in trust	do	6
Reid, Calvin P.	Toronto	490
Richardson, Francis	do	25
Richardson, John	Kingston	21
Richardson, Mrs. M. M.	Toronto	7
Rickard, Wm	Newcastle	8
Ridout, John G.	Toronto	6
Ridout, Mrs. M. A.	do	33
Riordon, John	Merriton	200
Riordon, Chas.	do	100
Risley, Sam'l	Toronto	213
Roach, Geo.	Hamilton	1,100
Robarts, Mrs. H.	Toronto	13
Robertson, Wm. J.	St. Catharines	4
Robinson, Christopher	Toronto	20
Robinson, Geo.	do	110
Robinson, Francis	London	41
Robinson, Wm.	do	9
Robson, Miss Jeannette	Ilderton	7
Robson, Miss Mary A.	do	7
Robson, Wm.	Waterdown	68
Rogers, Miss Martha	Newmarket	6
Rose, Geo.	do	2
Ross, Augustus C.	West Flamboro'	2
Ross, Alex. M.	Goderich	20
Ross, Chas. H.	Barrie	86
Ross, Mrs. Mary C.	do	20
Ross, John	Beachville	4
Ross, Wm.	West Flamboro'	51
Ross, C. H., Representatives of the late	Llanelly, Wales	13
Routledge, Robt.	Hyde Park	6
Rowland, Thos. M.	Niagara	75
Rowsell, Henry	Toronto	40
Roy, Mrs. Jessie D.	Owen Sound	64
Roy, Wm.	do	127
Russell, And.	Ottawa	42
Rutherford, E. H.	Toronto	140
Ryerson, Rev. E., D.D.	do	81
Sadler, Miss Susan	Greenwood	56
Sanders, Miss J. S.	San Francisco, Cal.	7
Sawbridge, Miss H. E.	Chippawa	11
Schofield, C., and Scott, C. J.	Berlin	10
Scobie, Mrs. Justina	Toronto	56
Scott, Henry	Telfer	5
Scott, Mrs. L. M.	Ottawa	212
Scott, Mrs. Agnes	Peterborough	128
Scott, John	Port Dover	280
Scott, Miss Cath.	do	33

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
 (Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — Actions.)
Scott, J. F., in trust.....	Chatham.....	1
Seagram, E. F.....	Galt.....	41
Seels, John, Estate of the late.....	Barrie.....	50
Senkler, Mrs. F. I.....	Toronto.....	22
Shanly, J., and Lesslie, G.....	London.....	9
Shaver, Chas.....	Etobicoke.....	22
Shenston, Thos. S.....	Brantford.....	20
Sherwood, Wm., Surv'g Executor of the late Hon. Geo. Crawford.....	Brockville.....	8
Shewan, Magnus.....	Toronto.....	12
Shickluna, Lewis.....	St. Catharines.....	67
Shields, Miss Agnes.....	Bolton.....	100
Shields, Miss Jane.....	do.....	106
Shields, John.....	do.....	353
Shipley, Lionel E.....	Dunierief.....	8
Shoff, Robt.....	Birr.....	1
Sifton, Chas. W.....	Arva.....	82
Sifton, Mrs. Mary.....	do.....	8
Sinclair, Donald.....	Birr.....	10
Sisson, Wm.....	Port Hope.....	80
Silverthorne, Newman.....	Summerville.....	50
Skey, Lawrence.....	Port Dover.....	6
Small, Jos. S.....	Strathroy.....	4
Smellie, Rev. George.....	Fergus.....	13
Smellie, Mrs. Ann.....	Concord.....	12
Smibert, James, Representatives of the late.....	Arva.....	8
Smibert, Mrs. Matilda.....	do.....	10
Smiles, James S.....	Edinburgh, Scot.....	40
Smith, L. W., and Arthurs, W., Trust.....	Toronto.....	27
Smith, Mrs. Mary E.....	do.....	40
Smith, John E. J. B., Bursar, University of Toronto.....	do.....	7
Smith, John.....	do.....	4
Smith, Frank S.....	do.....	3
Smith, Andrew, V.S.....	do.....	50
Smith, O. St., and J.....	Kettleby.....	24
Smith, Mrs. Sarah.....	Ham lton.....	3
Smith, W. Simpson.....	London.....	50
Snider, George.....	Owen Sound.....	86
Snowden, John W.....	Hamilton.....	8
Sorby, Walter.....	Guelph.....	300
Sparkhall, Cubett.....	Toronto.....	50
Speid, Henry.....	do.....	71
Springer, D. E.....	Nelson.....	64
Spry, William.....	Toronto.....	116
Spry, Francis K.....	do.....	38
Stanley, Bernard.....	Lucan.....	70
Stanton, Mrs. Julia.....	Toronto.....	104
Stammers, Samuel J.....	do.....	10
Stayner, F. S., and Wood, S. G., Trust.....	do.....	180
Stayner, Thomas S.....	do.....	1,125
Stayner, Frederic H.....	do.....	217
Stayner, Rev. F. L.....	Overbury, Eng.....	187
Stead, Charles.....	London.....	37
Steiner, Newman L.....	Toronto.....	50
Stephens, E. P., Referee, Court of Chancery.....	do.....	125
Stephens, John.....	Byron.....	4
Stephenson, James.....	Montreal.....	27
Stevenson, Rachel S, and Isabella.....	Toronto.....	19
Stewart, Mrs. Catharine.....	Ottawa.....	6
Stewart, Miss Isabella.....	do.....	3

Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Stewart, Miss Linnie E.....	Ottawa.....	7
Stewart, John.....	London.....	127
Stewart, Samuel.....	do.....	5
Stewart, Donald C.....	Nairn.....	2
Stewart, Rev. Alexander.....	Orillia.....	46
Stiff, Charles.....	Hamilton.....	10
Stitt, James.....	Toronto.....	4
Stothers, James.....	London.....	4
Strachan, Mrs. M. A.....	Toronto.....	20
Strathy, Alexander, Estate of the late.....	do.....	20
Strathy, H. S., Cashier, in trust.....	do.....	1,589
Strathy, Henry H.....	Barrie.....	15
Strange, O. S., M.D.....	Kingston.....	4
Street, Miss E. G. H.....	Toronto.....	25
Strong, Miss Celia M.....	do.....	5
Stuart, Charles.....	Port Hope.....	76
Sutherland, Mrs. Anna.....	Newmarket.....	27
Swan, Mrs. Maria.....	Acton.....	38
Switzer, Harvey M.....	Palermo.....	40
Symes, Miss Ellen C.....	Ottawa.....	20
Symington, Thomas and J. S.....	Sarnia.....	75
Symons, Samuel.....	Hamilton.....	15
Talbot, Thomas H.....	Arva.....	2
Talbot, Mrs. Thomas H.....	do.....	1
Tamblyn, Thos.....	Newcastle.....	80
Tamblyn, Mrs. Sarah.....	do.....	20
Tamblyn, Wm. H.....	Oshawa.....	70
Tandy, Thos.....	Hamilton.....	12
Taylor, John, Estate of late.....	Toronto.....	1,278
Taylor, Thos.....	do.....	1,644
Taylor, Geo.....	do.....	1,581
Taylor, Geo., Executor.....	do.....	132
Taylor, Wm.....	do.....	100
Taylor, John F.....	do.....	200
Taylor, Miss Mary.....	do.....	6
Taylor, Miss Anne.....	do.....	42
Taylor, Geo. A.....	do.....	2
Taylor, John H.....	do.....	401
Taylor, J. F., in trust.....	do.....	18
Taylor, John.....	St. James' Park.....	10
Taylor, Nancy, and Turner, Mary M., Trustees.....	Toronto.....	273
Telfer, Wm., et al, Trustees of Mrs. G. J. Cook.....	Barrie.....	5
Temple, Miss Mary.....	Quebec.....	4
Thompson, Mrs. Cath.....	London.....	1
Thompson, Alfred A.....	Penetanguishene.....	40
Thompson, David.....	Deans.....	91
Thompson, Geo.....	Komoka.....	43
Thompson, John J. J.....	Chatham.....	4
Thompson, Mrs. Eliz.....	Deans.....	41
Thompson, Philip.....	Ottawa.....	600
Thomson, Thos. M.....	Toronto.....	300
Thomson, Thos. M., in trust for Mrs. U. Pollock.....	do.....	15
Thomson, Thos. M., in trust for Cath. Sinclair.....	do.....	15
Thomson, Thos. M., in trust for Annie and Jeannie Gilmour.....	do.....	15
Thomson, Thos. M., in trust for David Gilmour.....	do.....	21
Thomson, Thos. M., in trust for Wm. Gilmour.....	do.....	7
Thomson, Jas.....	Halifax, N.S.....	100
Thomson, Geo.....	do.....	50
Thomson, Jas.....	Woodbridge.....	230
Thorburn, Jas., M.D.....	Toronto.....	103

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
 (Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Thorburn, Mrs. Isabel	Toronto	20
Torrance, Rev. Robt	Guelph	25
Torrance, W. B.	Brantford	2
Topping, Wm. M.	Galt	4
Trees, Saml	Toronto	10
Tucker, John	do	100
Tucker, Baruch	Allanburgh	200
Tucker, Baruch, jun.	do	41
Tucker, John	do	60
Tucker, David, M.D.	Pickering	20
Tully, K., and Blomfield, C. J., Trustees	Toronto	25
Tunis, Mrs. Susan	West Flamboro'	12
Turnbull, Jas., Manager, in trust	Toronto	402
Turner, Frank	Yorkville	23
Turner, Jas. W.	Dartmouth, N.S.	20
Vankoughnet, C. B., R.N.	London, Eng.	50
Venner, Thos	Orono	26
Viaent, Rev. Thos	Moose Factory, Hudson's Bay	28
Waldie, Mrs. E. B.	Toronto	5
Waldie, John	Burlington	200
Waldron, Richd.	Kingston	50
Walker, Jas.	Carluke	78
Walker, Thos. D.	Hamilton	3
Walker, Spence	Norwich	26
Walker, Hy. S.	Cobourg	100
Walker, Wm	Ilderton	2
Walker, Robert	Toronto	213
Wallace, Thomas F.	Woodbridge	36
Wallace, Jeremiah	Toronto	34
Wallace, William	Hamilton	3
Wallace, Rev. C. H.	Bristol, Eng.	20
Wallis, James	Peterborough	47
Walne, Thomas	Norwich, Eng.	60
Wardrop, John	Toronto	60
Waters, Miss Erie	Windsor	4
Wand, B. W.	Hamilton	35
Waugh, Mrs. Jennie L.	Stratford	17
Webster, Miss Sarah M.	Tappleytown	18
Weinang, John V.	Brantford	45
Weir, John	Flamboro' West	112
Weir, Thomas C.	Folkestone, Eng.	250
Weir, Mrs. M. M.	do	560
Westcott, Fraser	Chatham	30
Western Assurance Co.	Toronto	1,237
Whately, George	Drummondville	10
Whately, Richard	do	10
Whetter, Francis	London	62
Whitcher, John	Seneca	18
Whitford, Margaret C., Trustees of	Ottawa	12
Whyte, John	Peterborough	59
Wickens, Richard	Toronto	10
Wickson, John	do	25
Wilkes, Robert	do	127
Wilkie, D. R., Cashier, and Richardson, S., Trustees	do and Galt	100
Wilkie, D. R., Cashier, in trust	Toronto	210
Wilkins, William H.	do	54
Willard, Miss Laura P.	Prescott	40
Willard, Charles	do	300
Williams, Rt. Rev. J. W., Lord Bishop of Quebec, in trust for Bishops' College, Que.	Quebec	7

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Williams, Mrs. Emily.....	Port Hope.....	127
Williamson, Mrs. I. J., and Haskin, A.....	Toronto.....	34
Willmott, John H.....	Point Kaye, Muskoka.....	6
Wilson, Crowell.....	Arva.....	41
Wilson, Miss M. P.....	Kingston.....	24
Winn, Miss Ellen.....	Toronto.....	20
Wood, Andrew F.....	Hamilton.....	11
Wood, Mrs. Caroline M.....	Toronto.....	30
Wood, Rev. William.....	Port Rowan.....	25
Wolverton, A., M.D.....	Hamilton.....	6
Woodley, Samuel.....	do.....	30
Woodruff, R.....	St. Catharines.....	41
Woodruff, S. D.....	do.....	100
Woodruff, Mrs. Jane C.....	do.....	200
Woodruff, Joseph C.....	St. Davids.....	71
Woodruff, Miss Ella V.....	do.....	20
Woodruff, Miss Ann H.....	do.....	20
Woodruff, Miss Marian C.....	do.....	20
Wright, David.....	Hamilton.....	37
Wright, Rev. W. P.....	do.....	19
Wright, George.....	Toronto.....	18
Wright, D. M.....	Colborne.....	19
Wright & Durand.....	London.....	18
Wrighton, Miss Elizabeth.....	Toronto.....	24
Yarker, G. W., Manager, in trust.....	do.....	15
Yates, Henry.....	Brantford.....	50
Young, John C.....	Jackson, Michigan.....	50
Young, Mrs. Catharine.....	Hamilton.....	26
Young, Mrs. Margaret.....	Galt.....	8
Young, James.....	do.....	80
Young, Thos.....	Highland Creek.....	4
Young, Wm.....	Goderich.....	20
Young, Wm. A.....	London.....	20

## MONTREAL REGISTER.

Acadia Fire Insurance Co.....	Halifax, N.S.....	625
Adams, James A.....	do.....	12
Almon, Mrs. F. A. M.....	do.....	45
Almon, Rev. H. P.....	Windsor, N.S.....	40
Aratou, John J.....	Montreal.....	1,100
Anderson, Robt.....	do.....	25
Allison, Miss Harriet.....	Halifax, N.S.....	5
Angus, R. B., in trust.....	Montreal.....	40
Archibald, Hon. A. J.....	Halifax, N.S.....	40
Armour, Robt.....	Montreal.....	17
Arnoldi, King.....	Ottawa.....	6
Atkinson, John.....	Montreal.....	40
Auld, John, in trust.....	do.....	56
Austin, Jas. and Bethune, R. H., in trust.....	Toronto.....	10
Avery, James F., M.D.....	Halifax.....	80
Avon Marine Insurance Co.....	Windsor, N.S.....	100
Baldwin, Rev. M. S.....	Montreal.....	80
Barrett, Wm., M.D.....	Tunbridge Wells, Eng.....	200
Barbeau, E. J., in trust for Estate of the late E. Hébert.....	Montreal.....	4



Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Barbeau, E. J.	Montreal	40
Barry, John L.	Halifax	15
Barry, John L., Trust	do	41
Barber, Thos.	Nottingham, Eng	160
Barlow, Mrs. Emma	Hochelaga	9
Barnston, Geo.	Montreal	110
Bartlett, Geo. R.	Ottawa	10
Bauld, Wm	Halifax	60
Bayne, Thos.	do	100
Bauden, Jos.	Montreal	80
Belcher, Jos. S., in trust	Halifax	7
Belcher, Miss M. A.	do	7
Bell, Mrs. Annie	Pictou, Ont.	40
Bell, Andrew A.	Fredericton, N.B.	2
Bell, Leonard G.	New Edinburgh	11
Bendler, Miss Mary	Halifax	16
Birmore, Mrs. Jane G.	Montreal	93
Birmore, John, Estate of the late.	do	77
Bigelow, Mrs. Mary A.	do	207
Bigelow, Miss Elizabeth	do	2
Birch, Mrs. C. L. M. V.	Yarmouth, Eng.	38
Black, Martin P.	Halifax	50
Blackwood, W. M.	Tatamagouche, N.S.	18
Bland, Lancelot J.	Halifax, N.S.	10
Boak, Robt. B.	do	2
Boak, John R., in trust No. 1.	do	300
Boak, Hon. R., in trust No. 2.	do	4
Board of Education of the General Assembly of the Presbyterian Church in Canada	Montreal	80
Boas, Bendix A.	do	30
Bond, John B., in trust	do	200
Bowles, Jos.	Quebec	120
Bradburn, Thos.	Peterborough	50
Bradshaw, Miss M. S.	Quebec	2
Brodie, Robt.	do	18
Brodie, Robt. J.	N. Georgetown, Que.	4
Bremner, J. J., and Mitchell, Geo.	Halifax	27
Bremner, J. J., and Mitchell, Geo., Executors of the late R. Noble	do	49
Brine, Henry K.	do	25
Brooks, E. T., and Senkler, W. S.	Perth	94
Brooks, Mrs. Ellen A.	Brockville	66
Brooks, Miss Isabella R.	do	47
Britton, Byron M.	Kingston	10
Brown, Robt.	Montreal	470
Brown, Wm	Quebec	5
Brown, Thos. A.	Halifax	80
Browne, Edward	Hamilton	80
Brookfield, Samuel M.	Halifax	32
Brookfield, Wm. H.	do	18
Brookfield, Walter G.	do	24
Buck, Wm	Brantford	50
Buchanan, Mrs. C. T. C.	Quebec	27
Buchanan, Wentworth J.	Montreal	20
Buist, Geo.	Halifax	10
Buist, Jas.	do	3
Burland, G. B.	Montreal	25
Burland, G. B., in trust	do	100
Burmester, Miss M. M.	Halifax	10
Burnett & Co.	Montreal	311
Burstall, John H.	Queensboro' Hall, Leicester, Eng.	42

Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Butterworth & Co.....	Ottawa.....	20
Gahill, Wm.....	Montreal.....	55
Cambie, H. J.....	Ottawa.....	11
Cameron, David.....	Montreal.....	38
Cameron, Rev. Jas. Y.....	Drummondville.....	13
Campbell, Jas.....	Peterborough.....	40
Campbell, Robt.....	Montreal.....	72
Campbell, Robt, in trust.....	do.....	8
Campbell, Rev. J. R.....	St. Martins, Que.....	26
Campbell, G. W., M.D., and Cross, S.....	Montreal.....	8
Cassils, John, in trust.....	do.....	325
Carmichael, Miss C.....	New Glasgow, N.S.....	7
Carter, John C.....	Cambridge, Eng.....	300
Caverhill, John.....	Montreal.....	655
Chadwick, Mrs. A.....	do.....	23
Childs, W. L., in trust.....	Victoria, Kansas, U.S.....	27
Chisholm, Colin R.....	Montreal.....	18
Chisholm, Wm.....	Halifax, N.S.....	90
Christian Wm. B.....	Prospect, N.S.....	140
City and District Savings Bank.....	Montreal.....	3,986
Clark, Mrs. A. G.....	Quebec.....	104
Clark, Horace D.....	Montreal.....	130
Clark A. C.....	do.....	125
Clerk, Alex.....	do.....	100
Cleary, Geo. F.....	Halifax.....	22
Clouston, E. S., in trust.....	Montreal.....	140
Coleman, W. J.....	Halifax.....	50
Colquhoun, Wm.....	Dickinson's Landing.....	25
Cooke, Wm.....	Toronto.....	10
Cochran, Miss F. H.....	Quebec.....	8
Cormack, Jas.....	Guelph.....	100
Costley, John.....	Halifax.....	36
Crane, Miss M. A.....	do.....	20
Crathern, James, in trust for J. W. F.....	Montreal.....	10
Crathern, James, in trust for E. R.....	do.....	4
Crathern, Jas., et. al., Trustees for Mrs. D. Lewis.....	do.....	85
Crathern & Caverhill.....	Montreal.....	300
Cramp, George B.....	do.....	50
Crawford, Mrs. C. A. B.....	Quebec.....	46
Creighton, W. L.....	Brantford.....	25
Crerar, John.....	Pictou, N.S.....	100
Crerar, John.....	Hamilton.....	40
Crofton, Mrs. E. R.....	Halifax.....	5
Crooker, T. C., M.D.....	Humilton.....	20
Crosbie, John.....	Montreal.....	10
Cross, Hon. Alexander.....	Quebec.....	50
Cross, George.....	Ormsdown, Que.....	25
Currier, Mrs. M. A.....	Quebec.....	20
Cumminger, E.....	Wilmot, N.S.....	10
Dalhousie, The Governors of.....	Halifax.....	100
Darling, William.....	Montreal.....	20
Darling, Adam, in trust.....	do.....	3
Darwall, Robert C.....	Walsall, Eng.....	40
Davies, Rev. John.....	Phillipsburg, Que.....	10
Dawson, W. V., in trust.....	Montreal.....	3
Dawson, W. V., in trust for H. G. Dawson.....	do.....	9
Dean, C. W.....	do.....	1
DeCoverly Chas. R.....	Burford, Ont.....	8
Desbarats, W. E., in trust.....	Quebec.....	2
Desbarres, Hon. Judge W. F.....	Halifax.....	70
Dickson, Mrs. E. H.....	Hamilton.....	33

Canadian Bank of Commerce—*Continued*.  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite*.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Dillon, John.....	Montreal.....	100
Dodwell, L. E.....	Halifax.....	1
Dodwell, Rev. G. B.....	do.....	12
Donnelly, Mary A. E.....	Montreal.....	27
Doull, John.....	Halifax.....	51
Drake, Mrs. Mary A.....	Montreal.....	37
Drummond, Andrew.....	Ottawa.....	4
Duckett, Mrs. E.....	Halifax.....	20
Dunn, F. H.....	Quebec.....	200
Earle, Henry.....	Montreal.....	31
Egan, Mrs. Ann M. G.....	do.....	78
Elliott, George H.....	Pictou, N.S.....	6
Ellis, Alfred E.....	Halifax.....	3
Empcy, C. P.....	Brantford.....	60
Empson, Rev. John.....	Montreal.....	10
Ewing, William, M.D.....	Hawkesbury, Ont.....	9
Estate of the late Rev. J. Braithwaite.....	Montreal.....	100
do Hon. James Cochran.....	Halifax.....	160
do George E. Clerk.....	Montreal.....	157
do G. H. Frothingham.....	do.....	66
do Benjamin Hall.....	do.....	16
do Joseph Masson.....	do.....	8
do Andrew Mitchell.....	Halifax.....	17
do S. E. Molson and wife.....	Montreal.....	32
do John McKay.....	Woodstock, Ont.....	30
Executors of the late R. Armour, in trust.....	Montreal.....	20
do Hon. R. Matheson.....	Perth, Ont.....	35
do William Murray.....	Montreal.....	800
do Hon. C. Wilson.....	do.....	175
Farrell, Dominick.....	Dartmouth, N.S.....	25
Fenwick, Lieut. N. F.....	Halifax.....	10
Fish, William F.....	Cobourg.....	20
Forsyth, Robert, in trust for Mrs. F. E. Crawford.....	Montreal.....	6
Foster, Mrs. L. N.....	do.....	2
Foster, Stephen K.....	Montreal.....	6
Foulds, Archibald.....	Glasgow, Scot.....	100
Foulds, Arthur G., in trust.....	do.....	32
Fraser, Rev. J. W.....	Scotsburn, N.S.....	9
Fraser, D. A., M.D.....	Halifax.....	18
Fraser, R. W.....	do.....	400
Fraser, R. W., in trust.....	do.....	50
Frothingham, Rev. F.....	Montreal.....	66
Frothingham & Workman.....	do.....	2
Fuller, C. J., sen.....	Arichat, N.S.....	103
Gardner, Miss A. S.....	Montreal.....	29
Gardiner, R. H., in trust.....	do.....	42
Gault, M. H., Treasurer.....	do.....	30
Gibb, Jas.....	Quebec.....	89
Gentle, Wm. S.....	Montreal.....	50
Gilmour, Thos.....	Brockville.....	140
Gilmour, John D.....	Quebec.....	50
Gilmour, Allan.....	Ottawa.....	400
Gibson, John.....	Halifax.....	90
Glen, O. W. E.....	Chambly.....	60
Goddard, Miss J. E.....	Sutton, Eng.....	19
Goold, Jas. K.....	Halifax.....	11
Gouin, Mrs. A. C.....	Sorel, Que.....	20
Grant, Hon. R. P.....	Pictou, N.S.....	40
Grant, Hon. R. P., in trust.....	do.....	190
Grant, Rev. G. M.....	Kingston.....	2
Gregor, Mrs. E. M.....	Halifax.....	10

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
 (Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Gundry, Frederick.....	Halifax.....	8
Hagar, Miss A. M.....	Montreal.....	168
Hagar, C. W., Executor of the late Mrs. L. A. Hagar.....	do .....	100
Hains, J. McD., and Gardner, J., in trust.....	do .....	8
Hall, Mrs. Maria.....	do .....	94
Hall, Mrs. Agnes F.....	do .....	20
Halifax Fire Insurance Company.....	Halifax.....	200
Hamilton, W. D.....	Montreal.....	102
Hamilton, W. D., in trust.....	do .....	10
Hamilton, Robt.....	Quebec.....	285
Hamilton, Rev. Chas.....	do .....	30
Hammond, H. C., in trust.....	Hamilton.....	138
Haly, Mrs. G. M.....	London, Eng.....	110
Harder, Wm.....	Montreal.....	35
Hartshorne, Hugh.....	Halifax.....	150
Hartshorne, Mary A.....	do .....	20
Hartley, Jonathan.....	Pirate Harbor, N.S.....	20
Harvey, C. H.....	Halifax.....	3
Harvey, C. H., Trust.....	do .....	18
Hayward, G. S.....	Highgate, Eng.....	23
Hazlewood, Samuel, Estate of the late.....	Brockville.....	70
Hessleine, Mrs. E. R.....	Halifax.....	22
Hessleine, A. G., in trust.....	do .....	14
Higgin, Thos. C.....	Killiney Castle, Killiney, Ireland.....	880
Higgins, Wm.....	Woodstock.....	20
Hill, Thos. S.....	Dartmouth, N.S.....	15
Hill, H. P., and Christin A. J., Trustees.....	Ottawa.....	8
Holbrook, Samuel A.....	Freeport, Me., U.S.....	100
Holl, John M.....	Montreal.....	20
Holland, Chas.....	do .....	10
Holton, Hon. L. H.....	do .....	135
Horetzky, Chas. G.....	Ottawa.....	23
Hosmer, Mrs. O. J.....	Montreal.....	25
Howard, Dr. R. P.....	do .....	40
Howden, Capt. J. D.....	Halifax.....	50
Howe, J. P.....	Ottawa.....	20
Hunt, Aubrey S.....	Dartmouth, N.S.....	10
Huuter, David.....	Halifax, N.S.....	20
Idler, Miss J. A.....	Montreal.....	1
Institution for the Deaf and Dumb.....	Halifax, N.S.....	100
Irvine, Rev. John.....	Mille Isle, Que.....	51
Irvine, James.....	Prescott.....	10
Ingram, Wm. J., Asst. Gen. Manager, in trust.....	Montreal.....	540
Jack, Peter.....	Halifax.....	30
Keith, Donald.....	do .....	25
Kelly, Fred. W.....	Montreal.....	50
Kemp, George.....	do .....	190
Kenny, J. F.....	Halifax.....	40
Kerr, Mrs. Jane M.....	Montreal.....	30
Kewin, Edwin.....	Cornwall.....	15
Kinnear, Thomas C.....	Halifax.....	632
Laing, Patrick S.....	London, Eng.....	124
Langwill, Robert.....	St. Laurent, Que.....	50
Laurie, Francis.....	Quebec.....	50
Laurie, Francis, in trust.....	do .....	100
Laurie, Archibald.....	do .....	50
Laurie, Duncan.....	do .....	100
Lawson, Edward.....	Halifax.....	51
Lawson, William, in trust.....	do .....	8
La Caisse d'Economie de Notre Dame.....	Quebec.....	500

Canadian Bank of Commerce—Continued.  
(Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Learmont, Mrs. E. B.	Montreal	220
Le Grandois, Joseph	Bay St. George, Nfld.	35
Lewis, David, jun.	Montreal	13
Loyd, Mrs. H., Tutrix	Sherbrooke, Que.	42
Louis, Joseph	Quebec	84
Lowell, William L.	Halifax	50
Low-ll, William L., & Co.	do	44
Lunn, Miss E. H.	Montreal	23
Lunn, William	do	100
Lyle, John	Halifax	5
Lyman, Benjamin	Montreal	1
Lyman, F. S.	do	17
Lyman, T., in trust for Mrs. A. I. Savage.	do	25
Lyon, Rev. John	Broughty Ferry, Scot.	16
Magee, Charles, Administrator Estate of the late N. Sparks, jun.	Ottawa	50
Marshall, Roger	Côte des Neiges, Que.	16
Magill, Charles	Hamilton	30
Malloch, William B.	Brockville	4
Martin, Mrs. M. M.	Hamilton	4
Masson, Madame M. G. S.	Terrebonne, Que.	87
Mather, John	Ottawa	30
Matheson, Miss J. R.	Perth	2
Matheson, Miss E. J.	do	6
Matthews, F. B., in trust.	Montreal	70
Mayotte, Francis X.	Granby	30
Mecker, C. J.	Montreal	424
Meeker, J. R.	do	455
Meeker, Miss C. J.	do	242
Meeker, Miss Kate C.	do	13
Meikle, J. H.	Morrisburg	40
Meredith, Howard G.	Hamilton	60
Metcalf, Charles P.	Montreal	25
Mill, Mrs. Hannah	London, Eng.	4
Mitchell, George, and Watt, R. T., Executors	Halifax	7
Mitchell, George, Treasurer	do	5
Moat, R. & J.	Montreal	2
Molson, J. H. R.	do	160
Molson, Mrs. L. G. F.	do	100
Morehouse, Miss Lucy A.	Yarmouth, N.S.	3
Morehouse, Miss H. L.	do	3
Morrin, John, and McColl, H.	Terrebonne	6
Morris, David	St. Thèrese	65
Morrow, James B.	Halifax	17
Morton, Lemuel J.	do	50
Morgan, Mrs. Jane P.	Montreal	18
Moody, Mrs. C. L.	Yarmouth, N.S.	10
Moore, James	Montreal	50
Moss, Hyam	do	20
Mott, J. P.	Halifax	200
Muir, Robert	Montreal	500
Mulligan, John	Port Hope	120
Murray, Mrs. Agnes	Montreal	132
Murray, Miss Annabella	do	60
Murray, Miss Grace	do	60
Murray, William George	do	20
Murray, Henry E.	do	20
Murray, Walter G. and William George, in trust.	do	20
Murray, John	Mabou, Cape Breton	55
Murphy, W. J.	Morrisburg	20
Murphy, Miss A. E.	Halifax	2

Canadian Bank of Commerce—*Continued.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Suite.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Mussen, Thomas .....	Montreal.....	4
Macculloch, F. M., Trust No. 2.....	do .....	13
Macdonald, Charles .....	Halifax.....	20
Macdonald, Mrs. C. E.....	Three Rivers.....	1
Macdonald, Alexander.....	St John, Que.....	100
Mackay, Joseph .....	Montreal.....	1,745
Mackay, Edward .....	do .....	3,500
Mackintosh, J. C.....	Halifax.....	1
Mackintosh, Lydiard .....	do .....	4
Maclaren, Mrs. M. E.....	Montreal.....	11
Maclenn, J., and Wyld, J. F., Trustees.....	Halifax.....	35
Macnider, James & Co .....	Quebec.....	12
Macpherson, Hon. D. L.....	Toronto.....	116
McAdie, Donald .....	Montreal.....	52
McAndrew, John .....	Renfrew.....	30
McCallum, P. & Son.....	Cobourg.....	50
MacCarthy, H. F.....	Ottawa.....	60
McCarthy, D. & J.....	Sorel.....	65
McCrae, J. O., and Abbott, Hon. J.J.C, Trustees	Montreal.....	21
McCulloch, M., in trust.....	do .....	6
McDonald, Mrs. Janet .....	Williamstown .....	20
McDonald, A. S.....	Alexandria .....	130
McDougall, Miss Isabella .....	Montreal.....	50
McDougall, D. L., in trust for W. H. N.....	do .....	62
McDougall, Thomas .....	do .....	100
McDougall, Thomas, Manager, in trust.....	do .....	485
McFarlane, Andrew.....	do .....	7
McFarlane, W. S., in trust.....	do .....	30
McIntyre, Robert.....	Edinburgh, Scot .....	430
McKeena, Mrs. A. M.....	Montreal .....	10
McKenzie, Mrs. F. P. A.....	Sorel .....	62
McKenzie, Roderick.....	Pictou, N.S .....	160
McLachlan, William .....	Montreal .....	18
McLachlan, H. F., in trust .....	Arnprior .....	86
McLeod, Wm. U .....	Wood tuck.....	152
McLeod, Miss Grace A .....	do .....	300
McLeod, Mrs. Mary.....	Meibourne, Que .....	16
McLimont, Wm .....	Quebec .....	275
McLimont, Mrs. S. E.....	do .....	50
McLimont, Miss Anna .....	do .....	26
McNab, Mrs. Annie.....	Halifax .....	17
McNeil, Robt.....	Little Harbor, N.S.....	32
McNider, John.....	Quebec .....	300
McMillan, Duncan.....	Grenville, Que .....	50
McPherson, Miss Phœbe.....	Montreal .....	8
Newberry, C. E.....	Hamilton .....	35
Nichols, Rev. E. E. B., D.D.....	Liverpool, N.S .....	26
Nichols, Armine D .....	Montreal .....	1
Nicholson, D., Estate of the late .....	Hamilton .....	125
Nichols & Marler.....	Montreal .....	62
O'Brien, Jas., in trust.....	do .....	24
Odell, Hon. W. H .....	Fredericton, N B.....	40
O'Meara, D. D., in trust for Mrs. M. T. Bradshaw.....	Quebec .....	30
Paddon, John B .....	Lennoxville.....	60
Pallister, W. H .....	Halifax.....	100
Payzant, J. Y., in trust.....	do .....	56
Pease, Orton.....	Montreal.....	25
Peck, Mrs. Margaret B .....	do .....	115
Peck, Benny & Co .....	do .....	60
Pemberton, E. H., in trust .....	Quebec.....	66
Penfold, Jeffery.....	Halifax.....	3

## Canadian Bank of Commerce—Continued.

## (Banque Canadienne de Commerce—Suite.)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)
Penfold, Jeffery, in trust.....	Halifax.....	6
Penny, Hon. E. G.....	Montreal.....	336
Penny, Hon. E. G., in trust for Eleanor E. Penny.....	do.....	7
Penny, Hon. E. G., in trust for Hannah S. Smith.....	do.....	20
Penny, Hon. E. G., in trust for Margaret Steele.....	do.....	13
Petry, W. J., in trust.....	Quebec.....	63
Poole, Henry S.....	Stellarton, N.S.....	14
Pouliot, Jean Baptiste.....	Kivière du Loup (en bas) Que.....	146
Pollock, Rev. Alex., D.D.....	Halifax.....	18
Powell, Walker.....	Ottawa.....	40
Power, Patrick.....	Halifax.....	150
Power, Michael.....	do.....	21
Preddy, Miss M. M.....	Montreal.....	18
Price, Miss Cecilia.....	Quebec.....	100
Price, Evan J.....	do.....	100
Primrose, Howard.....	Pictou, N.S.....	27
Primrose, Howard, in trust.....	do.....	10
Quebec Fire Assurance Company.....	Quebec.....	1,000
Radford, Jos.....	Tadoussac.....	22
Rattray, David.....	Montreal.....	15
Ramsay, R. A.....	do.....	30
Ramsay, Elizabeth A.....	do.....	35
Receiver-General of the Dominion of Canada.....	Ottawa.....	1,598
Redmond, Mrs. M. A.....	Montreal.....	16
Remon, E. P.....	Ottawa.....	10
Remon, Mary E.....	do.....	4
Ritchie, W. F.....	Montreal.....	4
Robertson, James.....	do.....	250
Robertson, Duncan.....	Halifax.....	5
Robertson, Patrick, M.D.....	St. Andrews, N.B.....	10
Robinson, James C.....	Sarnia.....	7
Rogers, Miss Minnie.....	Montreal.....	3
Richardson, Rev. J. E.....	Philipsburg, Pa.....	31
Ross, Donald, Administrator, Catharine Ross.....	Montreal.....	5
Romans, Henry.....	Halifax.....	75
Roy, Candide.....	Montreal.....	50
Rudolf, W. N.....	Liverpool, Eng.....	32
Ryan, Hugh.....	Perth.....	2
Sellar, Robt.....	Huntingdon, Que.....	3
Shatford, John E.....	Hubbard's Cove, N.S.....	25
Shortt, Rev. W. K.....	Masonville, Que.....	24
Simmons, Jos. T.....	Albeville, S.C., U.S.....	3
Simpson, Wm.....	Montreal.....	109
Simpson, Wm., Trust.....	do.....	42
Simpson, Wm., special account.....	do.....	490
Simpson, Thos., M.D., in trust.....	do.....	40
Smart, John.....	Port Hope.....	100
Smellie, Wm. B.....	Ottawa.....	20
Smellie, Wm. C.....	Poughkeepsie, N.Y.....	120
Smith, Wm.....	Halifax.....	14
Smith, Edward.....	do.....	340
Smith, Bennett.....	Windsor, N.S.....	150
Smith, Hannah S.....	Montreal.....	22
Smith, W. O.....	do.....	225
Smith, W. O., in trust.....	do.....	7
Smith, Hon. D. A., Curator.....	do.....	17
Smith, Hon. D. A., in trust for M. Spencer.....	do.....	2
Spike, Margaret L.....	Halifax.....	14
Spragge, Chas. E.....	Montreal.....	1
Stalker, James.....	Pictou, N.S.....	35
Starke, George K.....	Montreal.....	100

Canadian Bank of Commerce—*Concluded.*  
(Banque Canadienne de Commerce—*Fin*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Starr, George H.....	Halifax.....	255
Starr, George H., in trust.....	do .....	42
Stirling, W. S.....	do .....	20
Stirling, W. S., in trust.....	do .....	20
Spencer, Henry T.....	Montreal.....	20
Stephen, Geo., in trust.....	do .....	40
Stephen, Alex.....	Halifax.....	15
Story, Mrs Eliza J.....	do .....	49
Strathy, James B., in trust.....	London.....	40
Stewart, Miss Elizabeth.....	Montreal.....	2
Stuart, Miss Edith.....	do .....	73
Stuart, Ernest B.....	do .....	16
Stuart, A. C., Est. of the late Agnes L. Gale, his wife	Quebec.....	80
Sevanston, Thomas.....	Fort Simpson, N. W. T.....	30
Symons, John, H.....	Halifax.....	100
Taunton, Edward W. P.....	Stockbridge, Eng.....	60
Taylor, Reuben, in trust for Alice Taylor.....	Montreal.....	1
Taylor, Reuben, in trust for Ada Taylor.....	do .....	1
Tessier, Hon. N. J.....	Quebec.....	120
Thistle, Louisa S., Estate of the late.....	Aylmer, Que.....	12
Thompson, George.....	Halifax.....	50
Thomson, John C.....	Quebec.....	80
Thomson, Miss Margaret K.....	Halifax.....	4
Thomson, Miss Mary A.....	do .....	50
Thomson, James.....	do .....	100
Tooker, Mrs. Eliza B.....	Yarmouth.....	2
Torrance, Henry.....	Quebec.....	34
Tucker, Frederick N.....	London, Eng.....	4
Tyre, Mrs. Hugh.....	Montreal.....	7
Tyre, Mrs. Cornelia A.....	Kincardine.....	258
Uniacke, Robie.....	Halifax.....	20
Usborne, George W.....	Belleville.....	9
Yail, James W.....	Port Washington, Wis.....	150
Yail, H. n. W. B.....	Halifax.....	100
Wate, Mrs. Emma.....	Montreal.....	40
Wainwright, F. G.....	Halifax.....	8
Wainwright, F. G., in trust.....	do .....	3
Walker, Andrew.....	New Glasgow, N.S.....	18
Wardrope, John.....	Toronto.....	40
Wallis, James, in trust.....	Peterborough.....	6
Weaver, C. W., in trust.....	Montreal.....	50
West, William P.....	Halifax.....	200
White, William.....	Quebec.....	100
White, Henry A., and Charlotte, Tutors, and C. C. Snowden, Sub-Tutor.....	Montreal.....	40
White, Paul.....	Lancaster, Ont.....	20
Whitfield, George.....	St. Athanase.....	60
Whitney, N. S., in trust for his wife.....	Montreal.....	50
Williams, Miles.....	do .....	98
Wilson, Thomas.....	do .....	95
Wiswell, William H.....	Halifax.....	20
Wiswell, William H., in trust.....	do .....	125
Wood, Robert.....	Montreal.....	46
Workman, William, Est. of the late.....	do .....	22
Wyde, J. T., and Metzler, Harriet L., Guardians of R. and B. J. Metzler.....	Halifax.....	13
Wurtele, Carl F.....	Quebec.....	4
Young, Hon. Sir William.....	Halifax.....	160



DOMINION BANK.  
(BANQUE DE LA PUISSANCE.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Adams, Mrs. M. J., in trust.....	Port Hope.....	11	700
Alcorn, Samuel.....	Yorkville.....	8	400
Allan, Margaret.....	Toronto.....	10	500
Allen, James K.....	Newcastle.....	31	1,550
Alma, Elizabeth.....	Niagara.....	30	1,500
Andrews, Mrs. L. H.....	Toronto.....	6	300
Ardagh, John A.....	Barrie.....	15	750
Arnold, R.....	Toronto.....	13	650
Austin, James.....	do.....	749	37,450
Austin, James, in trust.....	do.....	228	11,400
Austin, James, and R. H. Bethune, in trust.....	do.....	145	7,250
Austin, James, in trust for W. D. Burn & Co.....	do.....	2,295	114,750
Barr, Wm., Feir, Jno. T. A., Wilson, Isaac, Trust	Cobourg.....	2	100
Bascom, Joseph, M.D.....	Uxbridge.....	4	200
Beatty, Mrs. Jane.....	Cobourg.....	21	1,050
Bell, Robert.....	Toronto.....	50	2,500
Bentley, Lewis.....	do.....	25	1,250
Bethune, R. H., in trust.....	do.....	40	2,000
Bethune, Rev. C. J. S., Trustee for Mrs. R. H. Bethune.....	Port Hope.....	110	5,500
Bethune, Rev. C. J. S.....	do.....	6	300
Bethune, Miss Julia A. V.....	Cobourg.....	120	6,000
Beveridge, J. A.....	Edinburgh, Scot.....	150	7,500
Bidwell, Miss Eliza.....	Brighton.....	7	350
Bidwell, Miss Louisa.....	do.....	8	400
Bidwell, Miss Emma.....	do.....	3	150
Bidwell, Miss Mary C.....	do.....	9	450
Bidwell, Miss Harriet.....	do.....	21	1,050
Black, Andrew.....	Cobourg.....	12	600
Blong, Edward.....	Leslieville.....	120	6,000
Blong, Henry.....	Chester.....	80	4,000
Blong, Robert.....	do.....	50	2,000
Blong, Miss Maria.....	Toronto.....	40	2,000
Bolger, Francis.....	do.....	13	650
Bonnell, William.....	do.....	80	4,000
Boswell, A. R.....	do.....	27	1,350
Boswell, Mrs. Mary.....	Cobourg.....	6	300
Bown, John Young, M.D.....	Brantford.....	70	3,500
Bowie, Rev. James.....	Dumfries, Scot.....	28	1,400
Brock, William, jun.....	Prince Albert.....	10	500
Brownscombe, H.....	Bideford.....	8	400
Brown Bros.....	Toronto.....	24	1,200
Brown, Charles.....	do.....	9	450
Brodie, J. L., Cashier, in trust.....	do.....	272	13,600
Buchanan, W. J.....	Montreal.....	20	1,000
Bunting, Breerton.....	Duffin's Creek.....	24	1,200
Burgess, R. K.....	Toronto.....	64	3,200
Burn, Mrs. C. M.....	Cobourg.....	2	100
Burn, Mrs. Mary.....	Toronto.....	14	700
Burn, Miss Mary Theresa.....	do.....	28	1,400
Burn, Miss Helen.....	do.....	26	1,300
Burns, James.....	Raglin P. O.....	13	650
Burn, W. D., Trust, Arnott.....	Cobourg.....	81	4,050
Burnett, Miss Sophia R.....	Peterborough.....	32	1,600
Buriell, Tryphena S.....	Cramahc.....	1	50
Cade, John, Estate late.....	Oshawa.....	22	1,100

Dominion Bank—Continued.  
(Banque de la Puissance—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
Calder, John.....	Brooklin.....	27	1,350
Cambie, A. J.....	Ottawa.....	2	100
Cameron, Mrs. Eliza.....	Grafton.....	2	100
Cameron, Mrs. Mary Ann.....	Port Perry.....	12	600
Cameron, Mrs. Selina.....	Grafton.....	24	1,200
Carr, Miss Anne.....	Welcome P. O.....	19	950
Carty, Miss Martha C.....	Toronto.....	27	1,350
Carty, Miss Mary E.....	do.....	27	1,350
Canada Life Assurance Company.....	Hamilton.....	100	5,000
Cattanach, A. J.....	Toronto.....	70	3,500
Cawthra, John, Executors of late.....	do.....	66	3,300
Cawthra, Joseph.....	Newmarket.....	27	1,350
Cawthra, Henry.....	Toronto.....	54	2,700
Cawthra, William.....	do.....	284	14,200
Cayley, John.....	do.....	120	6,000
Cayley, F. Osmond.....	do.....	20	1,000
Chapman & Son.....	do.....	51	2,550
Cook, Mrs. Louisa.....	Barrie.....	30	1,500
Coyle, Peter, and Hugh O'Leary, Executors of late Rev. B. Coyle.....	Lindsay.....	110	5,500
Crawforth, Joshua.....	Whitby.....	10	500
Crickmore, John.....	Toronto.....	27	1,350
Croft, William.....	do.....	24	1,200
Croft, Henry.....	do.....	27	1,350
Crooks, Mrs. Ellen.....	West Flamboro.....	3	150
Crosby, Ira G.....	Uxbridge.....	18	900
Crowther, James.....	Toronto.....	161	8,050
Cullington, John.....	Cobourg.....	64	3,200
Currie, Mark.....	Prince Albert.....	22	1,100
Currie, Neil.....	Toronto.....	67	3,350
Curtis, Mrs. Louisa.....	Quebec.....	10	500
Darling, Walter.....	Toronto.....	12	600
De Laporte, A. V.....	do.....	27	1,350
Devine, Thomas.....	do.....	105	5,250
Dewar, John F., Executors late.....	Port Hope.....	50	2,500
Dixon B. Homer.....	Toronto.....	100	5,000
Dixon, B. Homer, and F. E. Dixon, in trust for Mrs H. E. M. Smith.....	do.....	50	2,500
Dingle, Mrs. Ann.....	do.....	81	4,050
Dumble, Mrs. Hester Ann.....	Cobourg.....	18	900
Dunbar, R.....	Toronto.....	30	1,500
Eagle, Thomas.....	Weston.....	24	1,200
Eastwood, John.....	Toronto.....	10	500
Eastwood, Mrs. Margaret E.....	do.....	45	2,250
Eddy, Mrs. Elizabeth H.....	Mitchell.....	4	200
Elliot, Mrs. Annie G.....	annington.....	6	300
Elliot, William.....	Iroquois.....	40	2,000
Elwell, Rev. J.....	Toronto.....	24	1,200
Farley, A., & Son.....	do.....	54	2,700
Farncomb, F., in trust.....	Newcastle.....	80	4,000
Ferguson, Robert.....	Cobourg.....	33	1,650
Fitzgerald, Edward.....	Toronto.....	27	1,350
Flint, George.....	do.....	20	1,000
Forrester, John.....	Uxbridge.....	5	250
Foster, Elizabeth.....	Weston.....	8	400
Foster, H. M. V.....	do.....	8	400
Fox, Edward.....	Toronto.....	48	2,400
Foy, P., Estate of late.....	do.....	81	4,050
Fraser, Hon. C. F.....	do.....	54	2,700
Gibson, J. A.....	Oshawa.....	10	500
Gilmour, Miss Elizabeth.....	Toronto.....	12	600

Dominion Bank—*Continued.*  
(Banque de la Puissance—*Suite.*)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Girls Home.....	Toronto.....	8	400
Gooderham, George, in trust.....	do.....	40	2,000
Gooderham, Robert T.....	do.....	11	550
Gould, Joseph.....	Uxbridge.....	60	3,000
Grant, Mrs Isabella.....	St. John, N.B.....	20	1,000
Gray, Robert M.....	Toronto.....	8	400
Griffith, Mrs. Catharine R.....	Quebec.....	44	2,200
Guillet, John, Estate of late.....	Cobourg.....	28	1,400
Guillet, James.....	Toronto.....	8	400
Hackett, Alexander.....	Oshawa.....	13	650
Harrison, James.....	Uxbridge.....	4	200
Hamilton, Mrs. Jane.....	Whitby.....	12	600
Hamilton, John F.....	Cobourg.....	34	1,700
Harris, Rev. Henry.....	Guelph.....	27	1,350
Harris, Rusk.....	Toronto.....	26	1,300
Harris, Thomas, sen.....	Gore's Landing.....	17	850
Henderson, John.....	Toronto.....	20	1,000
Henderson, J. & E.....	do.....	100	5,000
Henry, Robert.....	Yorkville.....	20	1,000
Hewitt, Miss Sarah Jane.....	Toronto.....	11	550
Heward, John O.....	do.....	54	2,700
Heyden, Mrs. Barbara.....	do.....	62	3,100
Heron, Andrew.....	do.....	40	2,000
Holden, James.....	Whitby.....	139	6,950
Holmes, Gervas.....	Cobourg.....	40	2,000
Home Savings and Loan Company (Limited) in trust.....	Toronto.....	2,688	134,400
Horton, William.....	Rochester.....	10	500
Hoskin, Thomas.....	Oshawa.....	10	500
Howard, Rev. V. B.....	Cobourg.....	16	800
Howland, Peleg.....	Toronto.....	100	5,000
Howland, W. P., President, in trust.....	do.....	31	1,550
Inches, Andrew.....	Fredericton, N.B.....	61	3,050
Jacques, John.....	Toronto.....	20	1,000
Jarvis, Miss Julia E.....	do.....	3	150
Johnson, Henry T.....	Uxbridge.....	121	6,050
Johnson, James, Executors of late.....	Prince Albert.....	31	1,550
Johnston, J. J.....	Delaware, U.S.....	26	1,300
Jones, Anson.....	Toronto.....	200	10,000
Jones, Herbert William.....	Ottawa.....	28	1,400
Jones, John.....	Whitby.....	22	1,100
Julian, Mrs. Sallie.....	Toronto.....	4	200
Keith, David S.....	do.....	20	1,000
Kenny, Sir Edward.....	Halifax, N.S.....	112	5,600
Kiely, W. T.....	Yorkville.....	100	5,000
King, Henry.....	Burnhamthorpe, P.O.....	10	500
Kirchoffer, Mrs. Isabella.....	Ireland.....	55	2,750
Lally, Edmund Samuel.....	Barrie.....	27	1,350
Lally, Mrs. Anne.....	do.....	24	1,200
Lapp, Philip.....	Uxbridge.....	27	1,350
Lang, W.....	Oshawa.....	23	1,150
Lavell, Rev. C.....	Palmerston.....	14	700
Lauder, A. W., and Lee, W. S., Trustees.....	Toronto.....	92	4,600
Leach, Hugh, in trust.....	do.....	12	600
Leadley, Edward.....	do.....	100	5,000
Lepper, A.....	do.....	14	700
Lee, W. S., Chairman Estate of J. Worthington.....	do.....	270	13,500
Lewis, George W.....	do.....	129	6,450
Lockie, J. S., Manager, L. Boltster, Accountant, in trust.....	do.....	80	4,000
Logan, Mrs. C.....	do.....	45	2,250

Dominion Bank—Continued.  
(Banque de la Puissance—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Lyness, John.....	Orono.....	20	1,000
Masson, William.....	Whitby.....	51	2,700
Mathers, Wilmot D.....	Toronto.....	40	2,000
Maurice, Rev R. R.....	Knatsford, Eng.....	50	2,500
Mead, J. H., Estate of late, Mrs. E. Mead, Ex- ecutrix.....	Toronto.....	240	12,000
Montgomery, William J.....	Islington.....	28	1,400
Mitchell, Joseph, Estate of late, James Mitchell, Administrator.....	Whitby.....	29	1,450
Moore, Richard.....	Brooklin.....	20	1,000
Morris, William, Executors of the late.....	Toronto.....	20	1,000
Mossman, James.....	do.....	27	1,350
Mulock, William.....	do.....	100	5,000
Murray, R. S.....	London.....	11	550
Murray, J. W.....	Toronto.....	1	50
Murton, James.....	Oshawa.....	20	1,000
Mulock, William, and Cawthra J., Trustees.....	Toronto.....	20	1,000
Macdonald, Miss Isabella.....	do.....	10	500
Macdonald, Hon. J. S., Trustees of late.....	Stornton.....	4	200
Macdonald, John, and Anson Greer, in trust.....	Toronto.....	40	2,000
Macdonald, John.....	do.....	10	500
Macdonald, Peter.....	do.....	27	1,350
Macdougall, Henry, Estate of late.....	do.....	100	5,000
McDonald, John J.....	Quebec.....	30	1,500
McCarthy, Dalton.....	Barrie.....	1	50
McCallum, Peter, & Son.....	Cobourg.....	45	2,250
McDonell, Alex.....	Ottawa.....	60	2,500
McGee, Robert.....	Oshawa.....	53	2,650
McHardy, Charles.....	God-rich.....	8	400
McHardy, Miss Jane.....	Lucknow.....	12	600
McIlmurray, James.....	Toronto.....	24	1,200
McGiverin, Mrs. Helen.....	Brooklyn, U.S.....	80	4,000
McMichael, Daniel, LL.D.....	Toronto.....	25	1,250
McMurrich, W. Barclay, Trust.....	do.....	31	1,550
McNeill, E. A.....	Grafton.....	23	1,150
Nanton, Edmond.....	Toronto.....	120	6,000
Nash, Frederick.....	Montreal.....	50	2,500
Nicholls, Robert.....	Peterborough.....	135	6,750
Nordheimer, Samuel.....	Toronto.....	140	7,000
O'Brien, Henry.....	do.....	24	1,200
Osler, Mrs. E. B., Trustees of.....	do.....	40	2,000
Parlane, W. A.....	Collingwood.....	20	1,000
Parsons, Henry.....	Prince Albert.....	4	200
Paterson, Peter, Governor of British America Assurance Company, and F. A. Ball, Manager, in trust.....	Toronto.....	200	10,000
Pellatt & Osier.....	do.....	43	2,150
Plank, A. C. W.....	Uxbridge.....	10	500
Platt, Samuel, M.P.....	Toronto.....	54	2,700
Potts, Joseph.....	Grafton.....	20	1,000
Priestman, John.....	Toronto.....	27	1,350
Purse, Alexander.....	do.....	30	1,500
Purser, Mrs. Anne.....	Cobourg.....	27	1,350
Purser, Samuel.....	do.....	71	3,550
Rae, Francis, M.D.....	Oshawa.....	20	1,000
Ramsay, William.....	Toronto.....	300	15,000
Richardson, John G.....	Brockville.....	100	5,000
Reed, Maria C. S.....	Cramahoe.....	8	400
Rice, John.....	Whitby.....	24	1,200
Risley, Samuel.....	Toronto.....	155	7,750
Robson, John J.....	Newcastle.....	20	1,000
Robinson, George.....	Yorkville.....	30	1,500

Dominion Bank—*Continued.*  
(Banque de la Puissance—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Rose, Rev. S.....	Toronto.....	36	1,800
Ross, Aaron.....	Port Perry.....	133	6,650
Rose, George Maclean.....	Toronto.....	27	1,350
Rowntree, Joseph.....	Thsleton.....	288	14,400
Roy, Mrs. Jessie D.....	Owen.....	40	2,000
Rutherford, E. H.....	Toronto.....	80	4,000
Scobie, Mrs. Justina.....	do.....	2	100
Scott, Mrs. Agnes.....	Peterborough.....	135	6,750
Seels, John H., Executors of the late.....	Barrie.....	20	1,000
Severn, John.....	Toronto.....	112	5,600
Severn, Jane, Executors of the late.....	do.....	22	1,100
Shenick, Adeline.....	Coburg.....	6	300
Smaat, John.....	Port Hope.....	10	500
Smith, Frank.....	Toronto.....	460	23,000
Smith, G. Y.....	Whitby.....	22	1,100
Smith, Larratt W., Trust.....	Toronto.....	6	300
Smith, Jessie.....	do.....	14	700
Smith, Rev. John W.....	Grafton.....	2	100
Smith, Hon. D. A., in trust.....	Montreal.....	2	100
Smith, Andrew.....	Toronto.....	20	1,000
Smith, John T., Executors of the late.....	do.....	27	1,350
Smith, Larratt W.....	do.....	27	1,350
Smith, Wm. H.....	do.....	7	350
Spil-bury, Selina.....	Colborne.....	4	200
Spragge, Henry.....	Montreal.....	10	500
Stanton, James.....	Brighton.....	2	100
Stayner, F. W., Estate of the late.....	Toronto.....	81	4,050
Stennett, Rev. W.....	Cobourg.....	48	2,400
Strathy, H. S., Cashier, in trust.....	Toronto.....	53	2,650
Stewart, Robert.....	do.....	67	3,350
Square, Thomas S.....	Mitchell.....	30	1,500
Swan Bros.....	Toronto.....	54	2,700
Tait, Wm Kerr.....	do.....	15	750
Taylor, George.....	do.....	90	4,500
Taylor, H. B.....	Whitby.....	8	400
Thompson, Mary Ann.....	Cornwall.....	24	1,200
Thompson, Miss Nancy.....	Grafton.....	2	100
Thompson, Thomas.....	Uxbridge.....	13	650
Thorburn, James, M.D.....	Toronto.....	27	1,350
Thorndike, William.....	Whitby.....	20	1,000
Tilt, James.....	Toronto.....	36	1,800
Timlin, Rev. M., Executors of the late.....	Cobourg.....	120	6,000
Tosd, A. T.....	Toronto.....	178	8,900
Tucker, D.....	Pickering Harbor.....	67	3,350
Turnbull, J., Manager, in trust.....	Toronto.....	119	5,950
Wadsworth, T. R.....	Weston.....	67	3,350
Wadsworth, W. R.....	do.....	192	9,600
Walker, H. S.....	Cobourg.....	100	5,000
Ward, George D.....	do.....	20	1,000
Weir, Mrs. Margaret M.....	Toronto.....	80	4,000
Wickson, John.....	do.....	49	2,450
Wickson, Henry.....	do.....	29	1,450
Wilson, Miss Mary G.....	Cobourg.....	10	500
Wilson, Miss Margaret E.....	do.....	10	500
Wilkes, Alfred J.....	Brantford.....	2	100
Wilkie, D. R., Cashier, in trust.....	Toronto.....	65	3,250
Wingate, E.....	Cobourg.....	18	900
Wood, Mrs. Caroline N.....	Davenport.....	40	2,000
	Total.....	19,405	970,250

E. O. E.

Certified copy.

R. H. BETHUNE, *Cashier.*

IMPERIAL BANK OF CANADA.  
(BANQUE IMPÉRIALE DU CANADA.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Austin, James.....	Toronto.....	50
Aldwell, Thomas D.....	Southsea, Hants, Eng.....	20
Ardagh, Judge J. A.....	Barrie.....	8
Arnold, Miss Charlotte J.....	Torquay, Eng.....	15
Abell, John.....	Woodbridge.....	50
Alhson, William, M.D.....	Bow anville.....	12
Archer, Henry Ross.....	Newberry.....	25
Andrews, Mrs. Letitia H.....	Toronto.....	14
Allen, Mrs. Margaret.....	Goderich.....	7
Alexander, The Hon. George.....	Woodstock.....	10
Allan, John.....	Ingersoll.....	4
Andrews, Walter S.....	Toronto.....	1
Austin, James, and Bethune, R. H., in trust.....	do.....	55
Brodie, J. L., Cashier, in trust.....	do.....	20
Bain, John.....	do.....	30
Burgess, Ralph K.....	do.....	50
Benson, Mrs. M. A.....	St. Catharines.....	29
Backer, Peter.....	Berlin.....	71
Bessey, Mrs. E. H.....	Grantham.....	14
Bate, Albert.....	Dunnville.....	19
Berkinshaw, Thomas.....	Toronto.....	10
Buell, Mrs. S. M.....	St. Catharines.....	2
Brown, The Hon. George.....	Toronto.....	20
Browlee, W. H.....	St. Catharines.....	37
Brown, Henry.....	Toronto.....	30
Bingham, Emma K.....	Aylmer.....	5
Burch, Edward.....	Toronto.....	10
Berryman, John.....	St. Catharines.....	37
Brown Brothers.....	Toronto.....	25
Bain, The Rev. James.....	Markham.....	10
Burland, G. B.....	Montreal.....	25
Ball, G. P. M.....	St. Catharines.....	10
Benson, The Hon. James R.....	do.....	135
Boulbee, The Rev. Arthur.....	Georgetown.....	19
Barrick, Samuel.....	Marsville.....	30
Becher, Caroline.....	London.....	7
Bethune, The Rev. C. J. S., in trust for Mrs. R. H. Bethune.....	Port Hope.....	50
Brown & Wells.....	Ingersoll.....	5
Browne, James, M.D.....	Toronto.....	50
Blong, Robert.....	do.....	50
Benson, Miss Annie M.....	St. Catharines.....	4
Beaty, Robert & Co.....	Toronto.....	20
Blong, Jonathan.....	Duncaster.....	5
Berston, William J.....	St. Catharines.....	10
Boomer, Joseph B.....	Toronto.....	3
Boomer, Joseph B., Trust.....	do.....	1
Cawthra, John, The Executors of the late.....	do.....	150
Clark, John, The Executors of the late.....	Philadelphia.....	37
Carrie, Robert.....	Toronto.....	50
Corwin, Mrs. Catharine.....	Drummondville, E.....	4
Carlisle, Henry.....	St. Catharines.....	30
Clark, John.....	Drummondville, E.....	17
Crickmore, John.....	Toronto.....	25
Chadwick, Miss J. S.....	London.....	3

Imperial Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque Impériale du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Currie, Neil.....	Toronto.....	10
Crysler, Mrs. Catharine.....	St. David's.....	3
Crowther, James.....	Toronto.....	10
Crane, Robert.....	Marshville.....	30
Cameron, The Rev. J. Y.....	Williamstown.....	5
Cook, Samuel.....	Port Colborne.....	7
Crowmiller, Henry.....	Port Colborne.....	10
Carter, L. G.....	do.....	22
Carter, C. H.....	do.....	20
Cambie, H. J., in trust.....	Ottawa.....	3
Carter, D. W.....	Port Colborne.....	10
Cambie, H. J., in trust.....	Ottawa.....	3
Cutler, Eber.....	Ridgeway.....	10
Christopher, Aaron N.....	Ingersoll.....	21
Christopher, John.....	do.....	5
Christopher, George.....	do.....	6
Campbell, Mrs. Margaret.....	Windsor.....	5
Carvan, Julia.....	St. Catharines.....	5
Cambie, Henry John.....	Ottawa.....	4
Cooper, Henry.....	Toronto.....	21
Cameron, Mrs. Selina.....	Grafton.....	15
Colville, Robert, in trust.....	Orono.....	1
Campbell, Major D.....	Cobourg.....	14
Clark, Thomas S.....	Toronto.....	4
Campbell, James.....	do.....	12
Carswell, R.....	do.....	21
Collard, L. H.....	St. Catharines.....	7
Donald, Richard.....	Toronto.....	10
Drury, W. C., and Holden, J., Trustees for Mrs. Luke Norman.....	St. John, N.B.....	16
Davidson, D.....	Toronto.....	20
Dickson, W. H., The Executors of the late.....	do.....	19
Duck, William.....	Grantham.....	8
Davies, Thomas.....	Toronto.....	62
Dixon, B. Homer.....	do.....	75
Dewar, John F., M.D., The Executors of the late.....	Port Hope.....	10
Disher, B. M.....	Ridgeway.....	10
Duncan, John.....	Toronto.....	5
Draper, Frank, and Macdonald, J. G., Executors.....	do.....	12
Denison, Mrs. Julia A.....	do.....	7
Jaly, M. B., and Furniss, A. H., in trust.....	Halifax and Quebec.....	35
Davis, Andrew.....	King.....	5
Elliott William.....	Toronto.....	2
Ellis, R. Y., & Brothers.....	Ingersoll.....	5
Ellsworth, John M.....	Humberstone.....	5
Elliott, Thomas.....	Lambton Mills.....	10
Elinger, The Rev. Frederick.....	Town Line, N.Y.....	10
Evans, Mrs. Jane.....	Toronto.....	10
Fisken, John.....	do.....	100
Forlong, Herbert J.....	do.....	25
Farley, A., & Son.....	do.....	30
Foster, W. A.....	do.....	5
Fuller, Cynthia.....	Hamilton.....	37
Fitzgerald, Edward, Q. C.....	Toronto.....	105
Farncombe, Frederick.....	Newcastle.....	20
Fuller, Right Rev. T. B., Bishop of Niagara.....	Hamilton.....	84
Forster, William.....	Brampton.....	15
Forster, Thomas.....	do.....	10
Fairfield, B. C.....	St. Catharines.....	20
Fares, E. W.....	Port Colborne.....	5
Fares, O. W., M.D.....	do.....	17

Imperial Bank of Canada—Continued.  
(Banque Impériale du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Forster, J. W. L.....	Toronto.....	7
Ostler, Mrs. Kate E.....	Cobourg.....	25
Fidell, W. H.....	Toronto.....	1
Ferguson, Alexander.....	Ottawa.....	4
Foster, Mrs. Jane M.....	Toronto.....	5
Goulding, George.....	do.....	30
Goodman, Edwin, M.D.....	St. Catharines.....	15
Gregory, M. C.....	Louth.....	10
Gregory, Sarah A.....	do.....	10
Gorrie, W. M.....	Toronto.....	15
Gregory, Philip.....	Louth.....	6
Gould, Joseph.....	Uxbridge.....	20
Grass, Maria Catharine.....	St. Catharines.....	7
Gibbons, Peter.....	Port Colborne.....	10
Gissing, F. J.....	Woodstock.....	15
Graham, James S.....	Ridgeway.....	28
Grist, Henry.....	Ottawa.....	10
Grant, Patrick.....	Manchester, Eng.....	10
Graham, James, in trust.....	Toronto.....	5
Glover, Thomas.....	do.....	10
Gimson, J. F.....	do.....	11
Gordon, Gertrude G. W.....	do.....	4
Howland, Henry S.....	Toronto.....	251
Hixson, T. J.....	Port Robinson.....	33
Howland, Sir W. P.....	Toronto.....	50
Helliwell, Mrs. Mary.....	St. Catharines.....	2
Howland, Peleg.....	Toronto.....	40
Hipple, Mrs. Catharine.....	Jordan.....	10
Howland, W. H.....	Toronto.....	25
Hughes, Patrick.....	do.....	135
Holmes, Mrs. Lucinda C.....	Crowland.....	8
Hamilton, W. B.....	Toronto.....	10
Henry, William.....	L'Ameroux.....	15
Herbert, John.....	Toronto.....	10
Hall, Thomas.....	Paris.....	20
Henderson, James.....	Toronto.....	10
Hagar, Franklin, M.....	Welland.....	5
Harris, Robert Carr.....	Ottawa.....	10
Hale, George C.....	Kingston.....	10
Hamill, Wm. John.....	St. Catharines.....	1
Helen, John, jun.....	Port Hope.....	50
Holden, John.....	St. John, N.B.....	6
Haynes, D. C., The Executors of the late.....	St. Catharines.....	17
Hague, George.....	Montreal.....	10
Hann & Mathews.....	Port Colborne.....	5
Hamilton, James.....	do.....	10
Hamilton, Andrew.....	do.....	5
Henry, John.....	L'Ameroux.....	12
Howland, F. A.....	Lambton Mills.....	10
Heather, Richard.....	Toronto.....	13
Hall, Elizabeth W., in trust.....	do.....	26
Hamilton, C. E, and Benson, C. J., Trust.....	St. Catharines.....	8
Home Savings and Loan Co'y. (Limited), in trust.....	Toronto.....	73
Howland, Sir W. P., President, in trust.....	do.....	128
Heward, Miss Arabella M.....	do.....	6
Henry, Miss Magdalene.....	L'Ameroux.....	8
Ingersoll, Miss Kate.....	St. Catharines.....	15
Irving, Æmilius.....	Hamilton.....	18
Jones, Clarkson.....	Toronto.....	10
Jukes, Mrs. Phœbe.....	St. Catharines.....	3
Junkin, S. S.....	do.....	22



Imperial Bank of Canada—Continued.  
(Banque Impériale du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Jarvis, Joseph	Ingersoll	47
Jennings, Robert C	Toronto	2
Jones, Beverley, Trustee for George S Holmstead	do	4
Jones, Clarkson, and Jones, Beverley, in trust	do	2
Jukes, Susan Annie	St. Catharines	2
Johnson, Benjamin	Toronto	40
Kemp, Charles S.	Kleinburg	4
Keith, D. S.	Toronto	20
King, Miss Nancy	Stromness	3
Keefer, Samuel	Brockville	20
Kains, Eleanor M., and Kains, Eliza M.	St. Thomas	5
Knowlton, W. H.	Toronto	8
King, Frank	Port Colborne	5
Kinnard, J. D.	Humberstone	5
Kent, Miss Myra	Toronto	5
Kennedy, Peter	Ingersoll	8
Keefer, Wm Napier	Galt	20
King, R. S.	Port Robinson	5
Keterson, Joseph	Toronto	63
Kirkpatrick John C	Chippawa	25
Keefer, Samuel, in trust for Mrs. Margery Nash	Brockville	10
Lamb, James	St Catharines	43
Lawrie, James, Executors of the late	do	31
Laws'n, Mrs. Jane	Weston	12
Lyman, John	Toronto	67
Langley, Langley & Burke	do	20
Lally, Conrad C. W.	Barrie	6
Lowes, Mrs. Margaret	Brampton	8
Lovell, The Rev. Charles	Palmerston	5
Lattimore, Alexander	Marshville	10
Lattimore, Mary	do	10
Lally, Mrs. Annie	Barrie	10
Long, Thomas	Collingwood	101
Long, T., & Brother	do	10
Lawler, Miss Annie L.	Toronto	65
Lytle, Thomas A.	do	10
Lyness, John	Orono	10
Merritt, W. H., jun., The Executors of the late	St. Catharines	47
Merritt, J. P.	do	109
Merritt, Mrs. Sarah	do	4
Merritt, Mrs. Janet L.	Toronto	15
Morrison, John	do	25
Merritt, Thomas R.	St. Catharines	375
Miller, Richard, Q. C.	do	30
Merritt, T. R., in trust	do	20
Merritt, Charles, The Executors of the late	St. John, N.B.	2.5
Milroy, R.	Toronto	20
Morrison, Mrs. Catharine	Chicago	10
Murray, James	St Catharines	20
Muir, Alex., & Brothers	Port Dalhousie	40
Moore, James R.	Ridgeway	3
Macklem, Julia A., The Executors of the late	Toronto	4
Manning, Alexander	do	10
Mellanby, William	Humberstone	10
Morris, James H.	Toronto	40
Mitchell, The Rev. James	Mitchell	1
Meyers, Adam H.	Toronto	15
Mack, T., M.D., in trust	St Catharines	6
Macklem, Miss Jessie	Toronto	4
Macklem, Mrs. C. E.	do	4
Macklem, Oliver R.	do	4

Imperial Bank of Canada—Continued.  
(Banque Impériale du Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Macklem, Miss Anna M.	Toronto	4
Minister of Railways and Canals, the Hon. the	Ottawa	100
McPhail, Robert	Toronto	50
McPhail, R. S. J.	do	10
McDonald, Hon. J. S., The Executors of the late	Cornwall	16
McMurrich, W. B., in trust	Toronto	16
McFarland, Mrs. A. M.	Thorold	17
McDorragh, John	do	22
McGlashan, J. F.	Chippawa	30
MacDougall, William	Edinburgh, Scot.	20
McFall, Andrew	Kleinberg	10
Macdonald, John	Toronto	10
McPherson, R. B.	Thorold	50
McAdam, James	St. Thomas	10
McCarthy, C. Hope	Barrie	11
Nauton, Edward	Toronto	80
Nairn, Alexander	do	20
Neilson, James	do	40
Nordheimer, William	New York	10
Northrop, H. S.	Toronto	100
Newcombe, Octavius	do	5
Oille, G. N.	St. Catharines	4
Oille, L. S., M.D.	do	14
O'Brien, Henry	Toronto	10
Oliver, Malvina A.	Louth	11
Osler, E. B.	Toronto	11
O'Neill, Jeremiah	Ingersoll	9
Pounds, Samuel	Sharkeston	20
Paton, Miss Maggie	Toronto	9
Paton, Miss Jane	do	9
Phoenix Insurance Company	Hartford, Conn.	50
Plumb, Miss Elizabeth S.	Niagara	5
Purse, Alexander	Toronto	10
Plumb, Duncan C., in trust	do	5
Pennington, Enoch	do	12
Paterson, Peter	do	10
Phelps, N. & O. J.	Merritton	37
Platt, Samuel	Toronto	20
Perry, Robert D.	do	10
Plumb, Duncan C.	do	5
Pellatt & Osler	do	54
Price, J. H., and Pawling, N., Trust	Port Dalhousie	8
Ramsay, William	Toronto	284
Reynolds, B. F.	St. Catharines	34
Reid, C. P.	Toronto	200
Rannie, John	do	100
Ranney, Jessie E.	St. Catharines	40
Ramsay, R. H.	Toronto	10
Ransom, John Gay	Chippawa	8
Robeson, Mrs. Eliza C.	Port Huron, Mich.	12
Robinson, George	Yorkville	30
Robb, Mrs. Julia A.	Romeo, Mich.	8
Rolph, J. T.	Toronto	20
Rooth, Mrs. Ann Eliza	Port Colborne	5
Rolls, Henry, M.D.	Thorold	5
Reeb, John	Port Colborne	5
Raikes, Walter	Barrie	20
Riordan, Charles	St. Catharines	50
Rogers, Mrs. Eleanor M.	Brighton	5
Riordan, John	St. Catharines	200
Robson, George	Eglington	15

Imperial Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque Impériale du Canada—*Suite*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Roberts, Mrs. J.....	Drummondville, E.....	4
Ranney, John L.....	St. Catharines.....	20
Read, John Moore.....	Toronto.....	8
Rowless, Henry.....	do.....	22
Rose, Geo. McLean.....	do.....	25
Reed, Miss Maria C. S.....	Brighton.....	1
Rankin, Alexander.....	Toronto.....	6
Shields, James, The Executors of the late.....	do.....	70
Secord, Georgina K.....	Homer.....	3*
Simpson, R.....	Toronto.....	10
Street, T. C., The Executors of the late.....	Niagara Falls.....	10
Simpson, Mrs. Mary A.....	Toronto.....	10
Sewell, The Rev. Henry D.....	Head Corn, Kent, Eng.....	25
Seoby, E. K.....	Toronto.....	10
Smart, Mrs. Catharine S.....	Port Hope.....	10
Stevenson, Miss C. M.....	St. Catharines.....	3
Smith, Lieut.-Col. W. R. B., and Smith, C. W., Trustees for Mrs. Emily S. Hodgston.....	Stowbridge, Eng.....	15
Sisters of St. Joseph.....	Toronto.....	3
Smith, Isabella Ann.....	Louth.....	7
Stewart, Robert.....	Toronto.....	30
Square, John.....	Mitchell.....	30
Smith, The Hon. Frank.....	Toronto.....	50
Smith, John, in trust for Charles Smith.....	do.....	2
Saunders, A.....	Montreal.....	20
Smith, Robert.....	Port Colborne.....	10
Swan, Miss Janet.....	Toronto.....	12
Scholfield, James S.....	Port Colborne.....	5
Schofield, Catharine.....	Berlin.....	2
Smith, Rosanquet H. J.....	Broxbournebury, Herts, Eng.....	63
Scobie, Mrs. Justina.....	Toronto.....	54
Start, John.....	Port Colborne.....	3
Smith, Andrew, V.S.....	Toronto.....	10
Shepard, Samuel.....	Port Stanley.....	5
Stuart, John.....	Ingersoll.....	10
Smith, John.....	do.....	5
Springer, William, M.D.....	do.....	5
Stewart, James.....	Toronto.....	50
Square, Thomas S.....	Mitchell.....	20
Smith, Marcus, C.E.....	Ottawa.....	10
Stidston, James H.....	Dunnville.....	15
Sparrow, W. H.....	Toronto.....	10
Scadding, Rev. Henry, D.D.....	do.....	12
Shillsburg, Mrs. Selina.....	Colborne.....	1
Smith, Goldwin.....	Toronto.....	10
Spragge, E. W., M.D.....	do.....	3
Smith, John, in trust for Edwin Smith.....	do.....	1
Smith, John.....	do.....	94
Thorburn, James, M.D.....	do.....	10
Tane, The Rev. F.....	Brockville.....	3
Tilt, James.....	Toronto.....	10
Tobin, John.....	St. Catharines.....	4
Thomas, William.....	Toronto.....	10
Ticehurst, Mrs. S. J.....	Port Colborne.....	10
Trustees for Mrs. E. B. Osler.....	Toronto.....	25
Ticehurst, Charles E.....	Port Colborne.....	2
Trustees for Captain Charles Jones.....	Toronto.....	1
Thompson, Robert.....	do.....	10
Torrance, Henry.....	Guelph.....	9
Thorne, Horace.....	Toronto.....	5
Turner, Frank.....	do.....	10

Imperial Bank of Canada—*Concluded.*  
(Banque Impériale du Canada—*Fin*)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Urquhart, John.....	Oakville .....	10
Van Wick, Mrs. Maria .....	Port Colborne .....	5
Wright, D. M.....	Colborne .....	4
Warwick, W.....	Toronto.....	10
Wadsworth, T. R.....	Weston.....	150
Watt, Mrs. Julia M.....	Niagara.....	1
Wadsworth, W. R.....	Weston.....	20
Ward, Mrs. C. M.....	St. Catharines .....	3
Wilkie, Mrs. Angelica .....	Quebec.....	20
Woodruff, R. & W. C.....	St. Davids.....	12
Wilkie, C.....	Belleville.....	20
Woodruff, R.....	St. Catharines .....	12
White, Mrs. C. A., Estate of .....	Ingersoll .....	10
Wilson, Charles .....	do.....	4
Wilson, Rev. George, The Executors of the late.....	Thorold .....	8
Whiteman, John .....	Stonebridge.....	5
Wright, Richard.....	Ridgeway .....	1
Whatley, George.....	Drummondville, E.....	12
Wilson, James O.....	Port Colborne .....	5
Woodruff, W. H.....	St. Davids .....	20
Williams, J. A., M.D.....	Ingersoll .....	5
Watterworth, William.....	do.....	56
Wood, James.....	St. Catharines .....	2
Wilkie, D. R.....	Toronto.....	13
Wilson, Miss Martha.....	Kingston.....	3
White, Charles A.....	Stonebridge.....	5
Wilkie, D. R., Cashier, in trust.....	Toronto.....	27
Whatley, Richard.....	Chicago.....	5
Wilkie, D. R., Trustee for Agnes C. C. Wilkie of.....	Belleville.....	21
Wright, Mrs. Jane.....	Toronto.....	4
Wright, Miss Mariette.....	do.....	2
Woodward, John M.....	St. Catharines .....	5
Woodruff, T. W.....	Drummondville, E.....	7
Woodruff, Joseph C.....	do.....	25
Wilkie, D. R., Cashier, in trust.....	Toronto.....	70
Wilson, Ann, and Wilson, Eliza, jointly.....	Sandwich.....	5
Yorke, Stephen.....	Ingersoll .....	5
Zavitz, Henry B.....	Sparkeston .....	2
Zavitz, Mrs. Melissa .....	Ridgeway .....	2
	Total .....	9,128

Certified as correct.

D. R. WILKIE, *Cashier.*

BANK OF HAMILTON.  
—  
(BANQUE DE HAMILTON.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Alcorn, Samuel	Yorkville	20
Alcorn, Samuel, in trust	do	21
Archer, Henry Ross	Newbury	20
Ardagh, John A.	Barrie	18
Arnot, Andrew S.	Cobourg	16
Austin, James	Toronto	52
Austin, James, and R. H. Bethune, in trust	do	253
Bain, Thomas	Strabane	5
Baker, Thomas	Hamilton	16
Bartlett, Rev. T. H. M.	Drummondville	4
Bassett, Thomas	Bowmanville	5
Benson, Hon. J. R.	St Catharines	50
Bethune, Rev. C. J. S.	Port Hope	20
Bethune, Rev. C. J. S., Trust.	do	68
Bethune, Miss Julia A. V.	Montreal	50
Birss, Miss Elizabeth C.	Hamilton	9
Birss, J. hn, Executor	do	6
Black, Henry J.	do	18
Blair, William	do	4
Blong, Jonathan	Toronto	23
Blong, Miss Maria	do	12
Blong, Robert	do	100
Bowes, Mrs. Emily A.	Hamilton	1
Boyd, J. Alexander	Toronto	7
Brazenor, E. L.	Hamilton	3
British America Assurance Company	Toronto	35
Brodie, John L.	do	5
Brodie, John L., Cashier, in trust	do	110
Brown, Adam, and G. S. Papps	Hamilton	30
Browne, Mrs. Maria	do	22
Browne, Mrs. Eliza, Administratrix.	do	55
Bruce, Alexander	do	75
Buchanan, Wentworth J.	Montreal	42
Bunbury, Henry T.	Hamilton	3
Burland, Geo. B.	Montreal	50
Burns, Mrs. Catharine W.	Hamilton	6
Burton, Hon. Geo. W.	Toronto	22
Burton, Hon. G. W., and A. G. Ramsay	do	10
Burton, Warren F.	Hamilton	10
Bush, Thomas	do	100
Cameron, Mrs. Rebecca	do	20
Cameron, Mrs. Selina	Grafton	15
Campbell, Joseph D.	Hamilton	11
Canada Fire and Marine Insurance Company	do	247
Canada Life Assurance Company	do	100
Carand, D.	New Carlisle	2
Carnegie, Miss Jane	Toronto	35
Cawthra, Mrs. Anna C.	do	30
Cawthra, Henry, J. H. Mills and J. B. Young, Trustees	Hamilton	30
Cayley, John	Toronto	30
Chambers, Miss Adeliza	Winona	10
Clark, David, Executors of.	Toronto	25
Clarkson, Rev. J. B.	Brantford	10
Climie, Mrs. Elizabeth C.	Bowmanville	5

## Bank of Hamilton—Continued.

(Banque de Hamilton—Suisse.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Cockburn, Mrs. Elizabeth	Uxbridge	10
Colquhoun, Edward A.	Hamilton	10
Cook, Mrs. Louisa	Barrie	20
Cooke, William	Toronto	25
Coulson, Duncan	do	70
Cowan, James	Galt	15
Cowan, John	Oshawa	45
Cramp, George B.	Montreal	22
Cruikshank, A. Scott	Hamilton	20
Currie, Rev. Hugh	Desborough	1
Currie, Mark	Prince Albert	10
Currie, Mrs. Mary	Desborough	2
Currie, Neil	Toronto	4
Davidson, David	Mon. real.	20
Day, Thomas J.	Guelph	10
DeCoverly, Charles R.	Burford	12
Dillon, Miss Minerva M.	Belgium	30
Dillon, Lieut.-Col. Robert	do	6
Dixon, B. Homer	Toronto	100
Dolmage, Robert	Grimsby	51
Dynes, Mrs. Mary C.	Burlington	20
Eastwood, John	Hamilton	40
Edson, Albert E.	do	52
Eglauch, L.	Montreal	10
Elliott, Thomas	Cobourg	8
Ewing, Mrs. Jane R.	Hamilton	9
Farrell, S. W., and John G. Robinson, in trust	Toronto	4
Fergus, Rev. David	England	20
Ferrie, Campbell	Hamilton	9
Ferrie, John R.	do	10
Field, John C.	Cobourg	10
Findlay, Mrs. Annie	Hamilton	20
Fitzgerald, Edward	Toronto	26
Fraser, Rev. Simon C.	Hamilton	8
Garrow, Thomas	do	1
Gates, Frederick W., and Adam Brown, in trust	do	28
Gibb, Mrs. Lizzie M.	Quebec	30
Gillesby, William	Hamilton	5
Gilroy, Thomas	Montreal	20
Gissing, Frederick J.	Goderich	30
Godfrey, Mrs. Mary A.	Montreal	2
Göering, J. William, deceased	Hamilton	50
Goode, Cephas	Toronto	20
Gould, Joseph	Uxbridge	90
Gowan, James R.	Barrie	30
Grant, Mrs. Jemima	Hamilton	6
Grasset, Rev. H. J., and Clarke Gamble, Trustees	Toronto	3
Gurney, Charles	Hamilton	50
Gurney, Edward	do	100
Hallen, George	Toronto	6
Halliday, Frank B.	Hamilton	10
Halson, Christian	Burlington	25
Hamilton, Andrew	Yorkville	10
Hamilton, Mrs. Nancy	Uxbridge	10
Hammond, Herbert C., in trust	Hamilton	89
Hammond, Mrs. Maria	do	50
Hancock, Mrs. Catharine	do	10
Hancock, Joseph	do	20
Hanger, Ryland	do	30
Hanning, Clement G.	Uxbridge	12
Harris, William	Hamilton	25

## Bank of Hamilton—Continued.

(Banque de Hamilton—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Harvey, Alexander.....	Hamilton.....	50
Harvey, John.....	do.....	35
Hearle, William.....	Beamsville.....	10
Heath, Charles, in trust.....	do.....	10
Henderson, James.....	do.....	20
Hendrie, John S.....	do.....	20
Hendrie, William.....	do.....	90
Hendrie, William, Trust.....	do.....	25
Hendrie, William, in trust.....	do.....	8
Hendrie, William, in trust.....	do.....	5
Henry, Albert.....	Winona.....	1
Henry, Isaac B.....	do.....	20
Henry, James S.....	do.....	10
Henshaw, Mrs. Maria L.....	Montreal.....	2
Hirst, Mrs. Kate.....	England.....	25
Holland, Mrs. Margaret.....	Toronto.....	1
Home Savings and Loan Company.....	do.....	105
Howe, James.....	Southampton.....	10
Hudson, Charles L., Executors of.....	York.....	21
Hudson, Miss Maria.....	do.....	20
Hudson, Miss Mary A.....	do.....	20
Hunt, William.....	Hamilton.....	100
Hunter, William.....	Guelph.....	20
Innes, James.....	do.....	10
Jacques, John.....	Toronto.....	142
Jeffrey, Joseph.....	Hamilton.....	15
Jeffrey, Joseph, in trust.....	London.....	10
Keefe Peter.....	Galt.....	20
Keefe, William N.....	do.....	40
Kemp, John C., Manager, in trust.....	Hamilton.....	10
Kent, Miss Myra.....	Toronto.....	10
Kerns, William.....	Burlington.....	10
Kerns, Wm., Edward Thomas, and Walter Basted, Trust.....	do.....	10
Kerr, John.....	Toronto.....	40
Kerr, John, in trust.....	do.....	5
Kerr, John, in trust.....	do.....	5
Kidd, David.....	Hamilton.....	5
Kilner, Miss O. G.....	do.....	20
King, Miss Emma.....	Lyster.....	14
King, Rev. John M.....	Toronto.....	5
King, Robert, deceased.....	Hamilton.....	10
Kittson, Henry N.....	do.....	8
Laing, James.....	Burlington.....	20
Lampert, Henry.....	Toronto.....	50
Lapp, Philip.....	Uxbridge.....	10
Leach, Hugh.....	Toronto.....	1
Leggatt, Matthew.....	Hamilton.....	70
Leslie, Miss Helen.....	Dundas.....	1
Leslie, John.....	do.....	50
LeSueur, Mrs. Mary.....	Quebec.....	3
Lewis, Geo. F.....	Hamilton.....	5
Lewis, George W.....	Toronto.....	30
Lewis, Levi, deceased.....	Hamilton.....	50
Little, John.....	do.....	74
Little, Mrs. Mary.....	Moffat.....	8
Livingstone, Mrs. Sarah.....	Listowel.....	40
Lucas, Richard A.....	Hamilton.....	50
Lyman, Frederick S.....	Montreal.....	70
Madden, Rev. G. C.....	Lyden.....	8
Magill, Charles.....	Hamilton.....	73

## Bank of Hamilton—Continued.

## (Banque de Hamilton—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Magill, Henry	Winona	45
Malloch, Archibald E., M.D.	Hamilton	20
Mariatt, Stafford D	Port Nelson	30
Martin, Edward	Hamilton	50
Maurice, Rev. R. R.	England	25
Mead, Joseph H., deceased	Toronto	25
Melvin, Robert	Guelph	40
Meredith, John C	London	60
Michie, James	Toronto	27
Middleton, William	do	17
Mills, James H.	Hamilton	30
Mitchell, Richard	Guelph	10
Moore, Mrs. Annie	Montreal	8
Moore, Dennis	Hamilton	150
Moore, George	do	20
Moore, Lyman	do	88
Moore, Mrs. Maria F.	do	10
Morden, Wellington J.	do	20
Morden, Wellington J., in trust	do	10
Morgan Brothers	do	10
Muir, William K.	Detroit	50
Munro, Colin	St. Thomas	50
Murray, Charles S.		17
Murray, Stuart	England	49
Mustard, Alexander	Uxbridge	13
Myles, Charles J., in trust		10
Myles, Thomas		50
Macdonald, John D, M.D.		20
Macdonell, Mrs. Olivia	Whitby	50
Macdougall, D. Lorn, in trust	Montreal	15
Macdougall, D. Lorn, in trust	do	37
Macdougall, Henry, Executors of	Toronto	10
Macdougall, William	Scotland	20
Macfie, D.	London	20
MacGarvey, David H.	Hamilton	10
Mackay, Joseph	Montreal	265
Mackenzie, Alexander J., and Frederick Cresswell, Trustees	Hamilton	4
Macnab, John, and W. F. Findlay	do	10
Macnab, Mrs. Sophia	Toronto	25
Macpherson, James C	Hamilton	10
McCalla, William J.	St. Catharines	50
McDowell, Alexander	Hamilton	8
McDowell, Samuel, Executors of	do	16
McGee, David	Toronto	10
McGregor, Peter	Keene	5
McInnes, Donald	Hamilton	200
McInnes, Donald, in trust	do	150
McInnes, Hugh, Executors of	do	25
McKeown, Thomas, in trust	do	20
McKeand, Thomas K	do	10
McLaren, Henry	do	25
McLean, John G., and J. B. Osborne, Trustees	Beamsville	12
McLennan, Mrs. Ellen	Hamilton	6
McLennan, Kenneth	do	20
McLeod, Miss Grace A	Woodstock	50
McLeod, William C	do	60
McMillan, Miss Grace	Galt	3
McMillan, James, in trust	do	10
McNeill, Edmund A	Grafton	7
McQuesten, Calvin, and Isaac B., Trustees	Hamilton	50



## Bank of Hamilton—Continued.

(Banque de Hamilton—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
McRoberts, Alexander	St. George	30
McRoberts, Mrs. Ruth	do	5
McTavish, Miss Maria L.	Colborne	8
McTavish, Miss Mary E.	do	8
Nanton, Edward	Toronto	1
Nash, Frederick, in trust	Montreal	31
Nash, Samuel, Executors of.	Hamilton	10
Newberry, Charles E.	do	25
Niagara, Lord Bishop of	do	50
Nicol, George D.	Toronto	12
Niehous, Charles	Milton	10
O'Reilly, Charles, M.D.	Toronto	2
Orr, Robert	Grimsby	15
Orr, Mrs. Margaret S.	Buffalo	15
Osborne, Mrs. Anne B.	Hamilton	7
Osborne, Mrs. Anne B., in trust	do	2
Osborne, James K.	Brantford	10
Osborne, James K., in trust	do	10
Osborne, John B.	Beamsville	50
Osler, Britton B.	Hamilton	22
Osler, Mrs. E. B., Trustees of	Toronto	10
Osler, Mrs. Kate E.	Cobourg	23
Pank, Christopher W.	Port Rowan	20
Papps, George S.	Hamilton	5
Papps, George S., and Rev. D. Armstrong, Executors	do	11
Papps, George S., and R. A. Lucas, Trust	do	50
Paterson, Peter	Toronto	30
Paterson, Rev. Thomas W.	do	13
Patterson, George	Hamilton	10
Paton, George, M.D.	Petrolia	26
Pearson, Matthew	Toronto	10
Pedlar, George H.	Oshawa	50
Pelton, Mrs. Caroline H.	Montreal	2
Pettit, Mrs. Adelaide L.	Winona	10
Pettit, Edward	do	20
Pettit, William G.	Burlington	17
Philp, Rev. John	London	4
Philp, William, M. D.	Hamilton	20
Porter, George	Bowmanville	30
Pounden, Mrs. Harriette A.	Hamilton	15
Proctor, John	do	100
Proctor, John, and Charles Cameron, in trust	do	20
Prout, Mrs. Sarah	do	10
Ramsay, William	Toronto	57
Reed, Richard	Bowmanville	5
Richardson, Miss Caroline A.	Hamilton	7
Riddel, John	do	5
Ridley, Henry T., M.D.	do	20
Roach, George	do	150
Roberts, William P.	Milton	6
Robertson, F. Beverley	Hamilton	10
Robinson, Christopher	Toronto	20
Robinson, Isaac	Brantford	4
Robinson, James C.	Sarnia	10
Roger, Mrs. Elizabeth, and Rev. Charles W. Paterson, Trust	Toronto	7
Rogers, Robert Z., and J. Charles, Executors	Grafton	4
Rose, Rev. S., and Rev. Enoch Wood, in trust	Toronto	40
Ross, C. S., Estate of late	do	50
Rutherford, Miss Sarah A.	Burlington	4

Bank of Hamilton—*Concluded.*(Banque de Hamilton—*Fin.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Rutherford, Edward & J.	Toronto	50
Scott, John	Port Dover	5
Scott, Miss Katharine	do	40
Seabrook, Sidnev	Delaware	10
Shields, James, Executors of	Toronto	79
Skinner, James A.	Woodstock	1
Smith, Rev. James C.	Guelph	5
Snider, Robert	Odessa	20
Spiers, David	Galt	20
Spittal, Mrs. Ann, Executrix	Hall's Corners	20
Square, John	Mitchell	19
Square, John S.	do	5
Square, Thomas S.	do	25
Stammers, Samuel J.	Toronto	7
Stanton, W. H., deceased	do	40
Stennett, Rev. Walter	Cobourg	22
Stewart, James	Toronto	20
Strathy, James B.	London	100
Stuart, John	Hamilton	122
Swan, Miss Janet	Toronto	11
Swan, Robert	do	4
Tait, William	Côté des Neiges	88
Thomas, Mrs. Mary M.	Lyster	32
Thompson, Mrs. Elizabeth	Deans	20
Timlin, Rev. Michael, Executors of	Cobourg	20
Todd, A. Thornton	Toronto	22
Torrance, John, and John Dillon, in trust	Montreal	10
Travers, John N., Manager, in trust	Hamilton	5
Trotter, Mrs. Emily	Guelph	10
Tucker, Frederick N.	Ottawa	5
Tunis, Mrs. Susan	Greenville	8
Turner, Mrs. Antonia E.	Toronto	14
Turner, James	Hamilton	60
Veasey, George, Executors of	Quebec	20
Veasey, Mrs. Sarah W.	do	10
Waddell, Samuel	Montreal	150
Waldie, John	Burlington	50
Walker, James	Carluke	24
Walker, James, Chandler	Hamilton	40
Walker, James, Chandler, Trust	do	15
Walker, Robert	Toronto	19
Walker, Robert, Administrator	do	20
Wallace, David	Southampton	10
Watson, Archer G.	Toronto	3
Webster, Mrs. Frances C.	Bullock's Corners	10
Webster, Francis E.	Hamilton	5
Webster, Miss Sarah M.	Taplestown	2
Welch, Henry W., Executor of	Quebec	60
Wheateley, George	Perth	10
Whicher, John	Seneca	20
Wigley, Arthur B.	Pittsburgh, Pa.	20
Wilks, Mrs. Barbara	do	5
Wilkie, Mrs. Angelica	Quebec	15
Willmott, Austin	Milton	6
Wilson, Miss Martha P.	Kingston	5
Wilson & Son, Wm.	Hamilton	20
Wisbart, Kenneth	Bullock's Corners	30
Wood, Andrew T.	Hamilton	50

## FEDERAL BANK OF CANADA.

## (BANQUE FÉDÉRALE DU CANADA.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Alexander & Stark.....	Toronto.....	5	\$ 500
Alexander, William.....	do.....	50	5,000
Aldwell, Thomas D.....	Southsea, Eng.....	50	5,000
Allen, John.....	Newmarket.....	10	1,000
Allen, Elisha.....	do.....	10	1,000
Anderson, William.....	Toronto.....	10	1,000
Archbald, H.....	Montreal.....	10	1,000
Ardagh, J. A.....	Barrie.....	22	2,200
Ardagh, J. A., in trust.....	do.....	5	500
Ardagh, J. A., Trust.....	do.....	8	800
Ault, Wellington.....	do.....	10	1,000
Ardagh, Miss K. A.....	do.....	1	100
Allan, Rev. D.....	Toronto.....	10	1,000
Austin, James, and E. H. Bethune, in trust.....	do.....	76	7,600
Bain, T. B.....	Tilsonburg.....	10	1,000
Bain, Miss Mary.....	Toronto.....	25	2,500
Bain, John.....	do.....	40	4,000
Baines, W. J., in trust.....	do.....	6	600
Baines, W. & C.....	do.....	10	1,000
Baines, Mrs. Catharine.....	do.....	5	500
Baxter, John.....	do.....	6	600
Baxter, James B.....	do.....	10	1,000
Bates, James S.....	do.....	6	600
Betts, Rev. J. E.....	Port Perry.....	5	500
Bentley, Lewis.....	Brougham.....	5	500
Bentley, Nathan, Estate of late.....	Atha.....	10	1,000
Bishop, Henry.....	Petrolia.....	20	2,000
Blackwell, John.....	Toronto.....	5	500
Blakie, John L.....	do.....	60	6,000
Bleakly, Francis.....	Bowmanville.....	10	1,000
Blinn, H. W.....	London.....	6	600
Blyth, W. G.....	Ottawa.....	2	200
Bond, Mrs. Eliza.....	Toronto.....	4	400
Booth, Wm.....	do.....	10	1,000
Bourke, Mrs. Mary.....	Halifax.....	20	2,000
Bouthillier, T.....	Montreal.....	50	5,000
Boyd, Geo.....	Toronto.....	10	1,000
Boyd, Jno.....	Niagara.....	4	400
Boyd, J. A.....	Toronto.....	19	1,900
Bowman, Samuel.....	do.....	20	2,000
Bowie, Rev. Jas.....	Scotland.....	2	200
Brodie, J. L., Cashier, in trust.....	Toronto.....	20	2,000
Brodie, J. L.....	do.....	10	1,000
Browne, Jas.....	do.....	19	1,900
Brown Bros.....	do.....	10	1,000
Buchanan, W. J.....	Montreal.....	10	1,000
Burland, Geo. B.....	do.....	100	10,000
Burnham, Mrs. S.....	Port Hope.....	42	4,200
Burnham, Geo., sen., M. D.....	Peterborough.....	30	3,000
Burnham, H. H.....	Cobourg.....	30	3,000
Burgess, R. K.....	Toronto.....	13	1,300
Burns, Patrick.....	do.....	50	5,000
Bethune, R. H., in trust.....	do.....	10	1,000
Buchan, H. E.....	Yorkville.....	3	300

Federal Bank of Canada—Continued.  
(Banque Fédérale du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Buchan, Miss Jane.....	Yorkville.....	10	1,000
Buchan, Miss Maria.....	do .....	10	1,000
Buchan, Miss Erskine.....	do .....	10	1,000
Buchan, H. E., Buchan, L., Boyd, J. A., and Buchan, E., Trustees.....	Toronto.....	10	1,000
Buchan & Co.....	Toronto.....	1	100
Burnham, R. W., M.D.....	Port Hope.....	30	3,000
Burton, G. W., Judge.....	Toronto.....	5	500
Benson, Hon. J. R.....	St. Catharines.....	10	1,000
Butterworth, C. A.....	Ottawa.....	4	400
Cameron, Rev. L.....	Thamesford.....	10	1,000
Cameron, Rev. James T.....	Montreal.....	10	1,000
Campbell, Major D.....	Cobourg.....	63	6,300
Campbell, John.....	Aurora.....	5	500
Campbell, R. S.....	Whitby.....	11	1,100
Carter, John.....	Toronto.....	5	500
Cattanach, A. J., Trust.....	do .....	10	1,000
Cattanach, in trust.....	do .....	3	300
Cattanach, Mrs. Sarah L.....	do .....	10	1,000
Cattanach, Miss. Annie.....	Dalhousie Mills.....	20	2,000
Carmichael, Duncan.....	London.....	15	1,500
Carmichael, Rev. James.....	Markham.....	10	1,000
Cayley, John.....	Toronto.....	10	1,000
Chafee, Isaac. M.....	do .....	16	1,600
Chappell, Elisha.....	Kettleby.....	15	1,500
Chappell, Orlin.....	do .....	15	1,500
Christie, Wm.....	Toronto.....	15	1,500
Clark, P. M.....	do .....	15	1,500
Clemesha, Jno. W., M.D.....	Port Hope.....	6	600
Clerk, Alex.....	Montreal.....	50	5,000
Cooch, A. C.....	Toronto.....	10	1,000
Copp, Clark & Co.....	do .....	35	3,500
Cormack, Jas.....	Guelph.....	10	1,000
Cronyn, Benj.....	London.....	32	3,200
Crooks, K., & Cattanach.....	Toronto.....	60	6,000
Cross, Rev. Arch.....	Yorkville.....	10	1,000
Crowe, W. Pitt.....	Claude.....	10	1,000
Childs, Mrs. Emily.....	Toronto.....	9	900
Cameron, Ewing.....	Owen Sound.....	25	2,500
Cattanach, A. J.....	Toronto.....	30	3,000
Cotter, J. R. Trust.....	Barrie.....	5	500
Cowan, John.....	Tilsonburg.....	40	4,000
Crawford, Mrs Hannah.....	Toronto.....	10	1,000
Crooks, Kingsmill & Cattanach, in trust.....	do .....	3	300
Davis, John. C.....	Aurora.....	10	1,000
Davis, Mrs. Elizabeth.....	King.....	21	2,100
Davies, Wm.....	Aurora.....	5	500
Delaporte, A. V.....	Toronto.....	25	2,500
Dickson, W. A., Kingsmill, Nichol, Trustees.....	do .....	110	11,000
Doan, Mrs. Catherine.....	Aurora.....	4	400
Doan, Charles.....	do .....	20	2,000
Dow, Robert.....	Toronto.....	15	1,500
Duffett, Herbert.....	do .....	6	600
Dunspaugh, W. H.....	do .....	65	6,500
Dwyer, Robt.....	do .....	5	500
Dickson, Walter. A.....	Galt.....	43	4,300
Dickson, W. A., and J. G. Dickson, Executors, in trust.....	do .....	200	20,000
Dill, John.....	Toronto.....	3	300
Evans, Wm H.....	do .....	15	1,500
Farley, W. W.....	do .....	30	3,000

Federal Bank of Canada—Continued.  
(Banque Fédérale du Canada—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Farley, & Son, A.....	Toronto.....	10.	1,900
Farley, Mrs. Eliza.....	do.....	1	100
Fairley, Arthur.....	do.....	20	2,000
Farquharson, Peter, Estate of late.....	do.....	5	500
Fenwick, J. F., Estate of late.....	do.....	1	100
Ferguson, John.....	London.....	10	1,000
Fisken, John.....	Toronto.....	10	1,000
Fitzgerald, Mrs. Anne.....	do.....	10	1,000
Fitzgerald, A. A.....	Guelph.....	4	400
Fitzgerald, L. O. K., Estate of late.....	Simcoe.....	30	3,000
Fleury, Joseph.....	Aurora.....	12	1,200
Flood, Mrs. Frances M.....	London.....	5	500
Foley, Mrs. Almira G.....	Peterborough.....	30	3,000
Forbes, Alexander M., in trust.....	Montreal.....	15	1,500
Freeland, Mrs. Margaret.....	Yorkville.....	20	2,000
Frue, W. B.....	Detroit.....	50	5,000
Frothingham, G. W., Estate of late.....	Montreal.....	20	2,000
Ferguson, John, M.D.....	Galt.....	13	1,300
Flood, Richard.....	Newmarket.....	10	1,000
Galbraith, William.....	Toronto.....	40	4,000
Gale, Miss A. R.....	Montreal.....	20	2,000
Garrick, James.....	Queensville.....	60	6,000
Gillies, John.....	King.....	10	1,000
Gissing, Frederick M.....	Woodstock.....	20	2,000
Girls' Home and Public Nursery.....	Toronto.....	5	500
Gowan, Mrs. Anne, Trust.....	Barrie.....	4	400
Gowan, J. R., Judge.....	do.....	62	6,200
Grassett, Rev. Dean.....	Toronto.....	10	1,000
Graydon, S. H.....	London.....	30	3,000
Gray, Donald.....	Forest.....	2	200
Grant, Patrick.....	Manchester, Eng.....	10	1,000
Gurney, James jun.....	Toronto.....	54	5,400
Gunn, G. M.....	London.....	2	200
Gibb, Lizzie M.....	Quebec.....	10	1,000
Graham, Mary J.....	Toronto.....	2	200
Gowan, J. R., Judge.....	Barrie.....	10	1,000
Gray R. M.....	Toronto.....	5	500
George, James.....	do.....	5	500
Gimson, J. F.....	do.....	12	1,200
Hall, John.....	Peterborough.....	12	1,200
Hall, Mark.....	Toronto.....	20	2,000
Harrison, George.....	Aurora.....	25	2,500
Haight, C., in trust.....	Toronto.....	1	100
Harris, Rev. Henry.....	Guelph.....	8	800
Hamilton, Miss S. M.....	Toronto.....	6	600
Hamilton, W. B.....	do.....	1	100
Heacock, Mrs. Hannah.....	Kettleby.....	2	200
Hennessy, James.....	Aurora.....	5	500
Biggins, Capt. William.....	Woodstock.....	10	1,000
Hobson, Edward, sen.....	Toronto.....	10	1,000
Hobson, Edward, jun.....	do.....	10	1,000
Holmes, John.....	do.....	50	5,000
Hope & Temple.....	do.....	180	18,000
Hooper, E.....	do.....	40	4,000
Hutton, James, M.D.....	Forest.....	20	2,000
Hughes, Mrs. Jerusha D.....	Sharon.....	10	1,000
Humphreys, C. D.....	Toronto.....	13	1,300
Hayward, Miss W. A.....	Bayfield.....	8	800
Howe, Etta D.....	Toronto.....	19	1,900
Hallgarten, Julius.....	New York.....	50	5,000
Hallgarten, Adolphe.....	do.....	100	10,000

Federal Bank of Canada—Continued.  
(Banque Fédérale du Canada—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Hunt, L. H.	Simcoe	5	\$ 500
Howland, W. C., President, in trust.	Toronto	458	45,800
Hodder, E. M., Estate of late.	do	41	4,100
Harris, Rusk	do	10	1,000
Home Savings and Loan Co.	do	799	79,900
Henderson, James, and Elens	do	50	5,000
Harris, Rusk, and G. M. Rae, Trustees	do	10	1,000
Jarvis, Salter M., in trust.	do	4	400
Jarvis, Miss Julia	do	2	200
Jackson, John, jun.	do	7	700
Keating, T. A.	Guelph	3	300
Keeter, Wm. N.	Galt	2	200
Keith, D. S.	Toro: to	20	2,000
Kerr, John	do	40	4,000
Kerr, John, in trust	do	10	1,000
King, Mrs. Janet M.	do	3	300
King, Rev. John	do	10	1,000
Kinnear, T. C.	Halifax	100	10,000
Kleiser, John	Toronto	15	1,500
Knowlton, W. H.	do	7	700
King, Miss Emma	Lyster, Megantic	15	1,500
Kent, Henry	Toronto	i	100
Laing, George	King	6	600
Landaou, Zebulon	Simcoe	17	1,700
Lauder, John	Yorkville	10	1,000
Lavel, Rev. Charles	Palmerston	8	800
Larmine, Mrs. Delia	Toronto	15	1,500
Le Fevre, Henry J.	Lakefield	1	100
Lemon, W.	Forest	15	1,500
Leslie, Thomas	Dalkeith, Scot	10	1,000
Lewis, Mrs. Sarah A.	Newmarket	5	500
Lays, John	Toronto	10	1,000
Lloyd, John B.	King	4	400
Lloyd, Benj.	do	5	500
Lobb, S-ptimus	Toronto	2	200
Lusk, Charles, M.D.	Oakville	4	400
Lyman, John	Toronto	45	4,500
Lynch, Kate	do	3	300
Lailey, Thomas	do	10	1,000
Lally, Mrs. Anne	Barrie	6	600
Machell, Samuel	King	3	300
Mather, James A.	New Lowell	10	1,000
Maurice, Rev. R. R.	Kentsford, Eng.	25	2,500
May, S. P., M.D.	Toronto	5	500
Martens, Carl	Hamilton	20	2,000
Marsh, Randall	Gladston	3	300
Mills, John	London	10	1,000
Milne, Mrs. Annie	Malvern	5	500
Mitchell, James	Ashburn	10	1,000
Moncrieff, George	Petrolia	6	600
Moore, Henry	Owen Sound	10	1,000
Morrison, John	To onto	50	5,000
Morrison, James	do	10	1,000
Murdoch, Janet and Mary	Bowmanville	10	1,000
Murdoch, Peter, Trust	do	20	2,000
Murray, R. S.	London	5	500
Miller, Hyman	Toronto	16	1,600
Mead, J. W., Estate of late.	do	20	2,000
Mackie, Alex	do	4	400
Macklem, O. R.	do	5	500
Munro, R. H. R.	do	2	200

## Federal Bank of Canada—Continued.

## (Banque Fédérale du Canada—Suite.)

NAMES. — Noms.	Residence.	Shares. — (Actions)	Amount. — (Montant.)
			\$
Morris, Hon. Alex., Wm. Sherwood, James H. Morris, Executors in trust.....	Toronto.....	10	1,000
Morris, J. H.....	do.....	10	1,000
Macdonald, Miss Isabella.....	do.....	8	800
Macdonald, John.....	do.....	20	2,000
Mackay, John.....	Aurora.....	5	500
Mackay, Donald.....	Toronto.....	20	2,000
MacLennan, Rev. Alexander.....	Stella.....	12	1,200
Macpherson, William.....	Weston.....	4	400
Mackellar, Mrs. A.....	Toronto.....	13	1,300
McAuslan, William.....	Sunbury.....	5	500
McCormick, Andrew, in trust.....	London.....	2	200
McCormick, Andrew, Trust.....	do.....	3	300
McCausland, Thomas, M.D.....	Aurora.....	10	1,000
McCrae, D.....	Guelph.....	5	500
McDonald, Angus.....	Laggan.....	12	1,200
McFarlane, Mrs. L.....	Toronto.....	5	500
McFarren, Mrs. Martha.....	do.....	2	200
McGee, David.....	do.....	40	4,000
McKown, Mrs. Elizabeth.....	do.....	2	200
McKinnon, Mrs. Grace.....	do.....	5	500
McKibbin, Geo.....	Teeswater.....	20	2,000
McLeod, Simon.....	Parkhill.....	10	1,000
McMurrich, W. B., in trust.....	Toronto.....	3	300
McMillan, John C.....	do.....	10	1,000
McRitchie, Rev. Geo.....	Perth.....	15	1,500
McTaggart, Mrs. Jane.....	Strathroy.....	12	1,200
McTaggart, Miss Jane.....	do.....	16	1,600
McKintosh, Rev. D. M.....	Unionville.....	4	400
McBride, Samuel.....	London.....	5	500
McCalla, W. J.....	St. Catharines.....	50	5,000
McMillan, Donald.....	Alexandria.....	5	500
Mackellar, Miss Ada.....	Toronto.....	30	3,000
Mackellar, Miss Alice.....	do.....	30	3,000
McLochlin, Miss Ann.....	do.....	2	200
Neilson, James.....	do.....	50	5,000
Nicholls, Miss Ann.....	Peterborough.....	50	5,000
Nicholls, Robert.....	do.....	200	20,000
Nichols, Jas.....	Aurora.....	8	800
Nordheimer, S., President, in trust.....	Toronto.....	70	7,000
Nordheimer, W.....	New York.....	58	5,800
Nordheimer, Albert.....	Toronto.....	50	5,000
Northrop, Henry S.....	do.....	75	7,500
Nash, Frederick.....	Montreal.....	14	1,400
Newbigging, Janet.....	Toronto.....	7	700
Nordheimer, S.....	do.....	443	44,300
Ogden, W. W., M.D.....	do.....	10	1,000
Oliver, S. A.....	do.....	31	3,100
O'Brien, Miss K. M.....	do.....	1	100
Paget, Charles B.....	Georgina.....	11	1,100
Paget, Mrs. F. A.....	do.....	7	700
Palmer, Ven. Arthur.....	Clifton.....	10	1,000
Parnell, Geo.....	Toronto.....	25	2,500
Park, Andrew.....	do.....	1	100
Pardee, Hon. T. B.....	Sarnia.....	10	1,000
Paton, G., M.D.....	Edinburgh, Scot.....	24	2,400
Patton, Rev. H. B.....	Billing's Bridge.....	15	1,500
Patton, A. M., in trust.....	Toronto.....	6	600
Peattie, Rev. Wm.....	Claremont.....	13	1,300
Pease, Mrs. Sarah.....	Aurora.....	2	200
Pease, Mrs. Catherine.....	do.....	3	300

## Federal Bank of Canada—Continued.

## (Banque Fédérale du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Pease, Luther.....	Aurora.....	2	\$ 200
Peel, Thos.....	London.....	4	400
Perram, Mrs. M. A.....	Toronto.....	1	100
Peters, John.....	London.....	5	500
Playfair, J. S.....	Toronto.....	50	5,000
Porter, Geo.....	Bowmanville.....	12	1,200
Prowse, Edward.....	Muskoka.....	50	5,000
Palmer, Mrs. Catherine.....	Clifton, Eng.....	5	500
Peterson, P. Alex.....	Montreal.....	40	4,000
Patton, Miss Ann C.....	Cornwall.....	16	1,600
Patton, Francis L.....	Toronto.....	6	600
Perram, Mrs. M. A.....	do.....	10	1,000
Paterson, Peter, Governor, and F. A. Ball, Manager, in trust.....	do.....	42	4,200
Parkinson, Adam G.....	do.....	10	1,000
Philpot, F. V.....	do.....	10	1,000
Ramsay, Wm.....	do.....	100	10,000
Rannie, John.....	Toronto.....	100	10,000
Rawlings, Albin.....	Forest.....	15	1,500
Reid, Rev. M.....	Toronto.....	5	500
Reid, John Young.....	do.....	10	1,000
Riddell, Alex. T.....	Montreal.....	10	1,000
Riddell, Alex. T., Tutor.....	do.....	10	1,000
Robinson, Alfred.....	Aurora.....	15	1,500
Rogers, Jas. H.....	Toronto.....	40	4,000
Rogers, Stephen.....	Kettleby.....	6	600
Rose, G. McLean.....	Toronto.....	5	500
Ross, A. T.....	do.....	25	2,500
Ross, Mrs. Agnes.....	Dumfries, Scot.....	2	200
Rowland, T. M.....	Niagara.....	63	6,300
Reed, Richard.....	Bowmanville.....	4	400
Riordon, John.....	Merriton.....	50	5,000
Saunders, B., and Mrs. E. Seels, Trustees.....	Barrie.....	27	2,700
Scarth, J. L., Manager, in trust.....	Toronto.....	15	1,500
Scott, Mrs. Agnes.....	Peterborough.....	25	2,500
Shields, Alex., and Jas. Park, Executors.....	Toronto.....	200	20,000
Shields, Wm.....	Aurora.....	4	400
Shepherd, R. W., sen.....	Montreal.....	50	5,000
Shepherd, R. W., jun.....	do.....	15	1,500
Sinclair, Angus.....	Windsor.....	6	600
Sibley, Mrs. Marie L.....	Detroit.....	100	10,000
Skinner, Miss Helen, Estate of.....	Toronto.....	10	1,000
Smith, Richard.....	Aurora.....	7	700
Smith, And., V.S.....	Toronto.....	50	5,000
Smith, L. H.....	Strathroy.....	10	1,000
Smith, Lanatt W.....	Toronto.....	25	2,500
Smith, John B.....	do.....	10	1,000
Smith, J. F., Trust.....	do.....	3	300
Sparrow, W. H.....	do.....	10	1,000
Spears, Adam.....	Davisville.....	16	1,600
Stanley, J. A., Estate of late.....	Lucan.....	5	500
Steiner, N. L.....	Toronto.....	50	5,000
Stewart, Wm.....	do.....	40	4,000
Stewart, John.....	Aurora.....	5	500
Strange, F. W., M.D.....	Toronto.....	30	3,000
Strathy, H. S., in trust.....	do.....	8	800
Strathy, Mrs. Frances E.....	do.....	8	800
Strathy, G. W.....	do.....	12	1,200
Strathy, H. H.....	Barrie.....	35	3,500
Strathy, J. A., Trust.....	do.....	15	1,500
Sutherland, Mrs. M.....	Toronto.....	5	500



Federal Bank of Canada—*Concluded.*(Banque Fédérale du Canada—*Fin.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Strathy, J. B.....	London.....	55	5,500
Strathy, H. H., Trust, for the Misses E. A. M. and J. Foster.....	Barrie.....	3	300
Strathy, E. W., Manager, in trust.....	Owen Sound.....	25	2,500
Scott, Mrs. Janet.....	Delhi.....	5	500
Strathy, J. A.....	Barrie.....	20	2,000
Strathy, H. S.....	Toronto.....	71	7,100
Receiver General of Canada.....	do.....	100	10,000
Thomson, Jas.....	Woodbridge.....	25	2,500
Thompson, T. M.....	Toronto.....	70	7,000
Thompson, Robt.....	do.....	81	8,100
Thomas, M. A.....	do.....	20	2,000
Thorburn, Mrs Isabel.....	Yorkville.....	4	400
Tice, Geo. F. A.....	Campbellford.....	8	800
Torrance, E. F.....	Montreal.....	15	1,500
Torrance & Dillon.....	do.....	50	5,000
Torrance, Geo. W.....	Toronto.....	50	5,000
Torrance, Henry.....	Guelph.....	18	1,800
Toronto Stock Exchange.....	Toronto.....	13	1,300
Rae, G. M., and J. F. Smith, Trustees.....	do.....	44	4,400
Treble, J. M., in trust.....	Toronto.....	3	300
Treble, J. M.....	do.....	32	3,200
Taylor, Henry.....	London.....	5	500
Turnbull, J., Manager, in trust.....	Toronto.....	113	11,300
Thomas, M. M.....	Lyster.....	10	1,000
Townsend, John.....	Toronto.....	3	300
Tolfull, Mrs. Sarah.....	do.....	8	800
Van Nostrang, Jno.....	Aurora.....	30	3,000
Walton, John.....	Peterborough.....	70	7,000
Walton, Mrs. Mary.....	Kettleby.....	9	900
West, Miss Elizabeth.....	Toronto.....	9	900
Wells, Joseph.....	Eversley.....	5	500
Wells, Mrs. Eliza.....	do.....	4	400
Wells, Miss Mary Ann.....	Aurora.....	8	800
Whetter, Richard.....	London.....	10	1,000
Whitten, W.....	Toronto.....	35	3,500
Whitesides, Thos., and Amos Thompson, Trustees.....	Agincourt.....	30	3,000
Willis, Benjamin.....	King.....	5	500
White, Mrs. Mary K.....	Burlington.....	10	1,000
Wilson, Miss Ann.....	Sandwich.....	5	500
McQuaig, Malcolm, Administrator, estate of late M. McGillivray.....	Vankleek Hill.....	10	1,000
Wilson, John.....	London.....	30	3,000
Wood, J. A.....	Guelph.....	5	500
Wood, Rev. Wm.....	Port Rowan.....	32	3,200
Wright, Geo.....	Toronto.....	10	1,000
Wright & Durand.....	London.....	10	1,000
Wright, Wesley Pratt.....	Hamilton.....	10	1,000
Wright & Durand.....	London.....		
Yarker, Geo. W., Manager, in trust.....	Toronto.....	10	1,000
Young, Rev. Geo. P.....	do.....	102	10,200
Young, Mrs. Jane.....	do.....	22	2,200
Total.....		10,000	1,000,000

Certified.

H. S. STRATHY, *Cashier.*THE FEDERAL BANK OF CANADA,  
TORONTO, 24th February, 1880.

BANK OF OTTAWA.  
(BANQUE D'OTTAWA.)

NAMES. (NOMS.)	Occupation.	Address.	Shares. (Actions)	Amount. (Montant)
Allan, George		Hull	1	\$ 100
Addison Mrs. Francis		Ottawa	2	200
Allen, James	Merchant	New Edinburgh	20	2,000
Adamson, James	Civil Service	Ottawa	35	3,500
Arnold, George	Merchant	Bell's Corners	5	500
Arnold, King	Architect	Ottawa	7	700
Bate, H. G.	Grocer	do	6	600
Bancroft, Amos		Hull	30	3,000
Bangs, C. W.		Ottawa	10	722
Bate, C. T.	Merchant	do	107	10,700
Ballantyne, Thomas	Manufacturer	do	5	500
Barnet, Alexander	Lumberman	Renfrew	50	5,000
Ballantyne, James	Manufacturer	Ottawa	10	1,000
Bearman, John F.	Farmer	Nepean	5	500
Bingham, Samuel	Contractor	Ottawa	12	1,200
Blackburn, Robert	Merchant	New Edinburgh	87	8,384
Blackburn, Mrs. Mary Ann		do	48	4,800
Bolton, George C.		Aylmer	10	800
Birkett, Thomas	Merchant	Ottawa	1	100
Bourgeau, Alexander	Official Assignee	Aylmer	70	7,000
Bowden, Richard		Wright	3	300
Borbridge, S. & H.	Saddlers	Ottawa	5	500
Bryson, Hon. George	Lumberman	Mansfield	525	50,750
Bryson, Thomas	Merchant	Fort Coulonge	10	774
Brunet, Rev. A., p.p.		Portage du Fort	3	300
Burland, G. B.		Montreal	10	1,000
Burritt, Mrs. Amelia		Ottawa	5	500
Burritt, H. O., Estate		do	55	5,500
Campbell, Robert	Lumberman	Eganville	10	1,000
Church, Mrs. Sylvia C.		Aylmer	10	1,000
Church, C. M.	M.D.	do	15	1,271
Carswell, James		Renfrew	10	1,000
Church, G., jun.		Chelsea	10	1,000
Church, Hon. L. R.		Montreal	115	11,500
Church, Seldou	Tanner	Chelsea	10	1,000
Church, P. H., Estate of	M.D.	Aylmer	20	2,000
Church, Mrs. F. H. V.		do	5	500
Church, Mrs. F. H. V., Tutrix.		do	5	500
Christie, Alexander		Ottawa	50	5,000
Chabot, P. H.	Merchant	do	5	285
Christie, Mrs. Margaret L.		do	5	500
Cowley, D. K.		do	20	2,000
Clemow, Francis		do	17	1,700
Cogrove, John		Buckingham	10	1,000
Cream, William		Quebec	45	4,500
Cridford, John	Book-keeper	Ottawa	13	1,300
Cox, James		Mattawa	1	100
Cunningham, James		Ottawa	20	2,000
Cunningham, James F.	Clerk	do	4	400
Currier, Mrs. Florence A.		do	4	400
Devine, Felix	Merchant	Renfrew	1	100
Dillabogh, Lemuel	Carpenter	Ottawa	3	300
Donnelly, Horace	Merchant	Ironsides	20	2,000
Driscoll, Alfred	Advocate	Aylmer	10	1,000

## Bank of Ottawa—Continued.

(Banque d'Ottawa—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Occupation.	Address.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
Driscoll, Eleanor C		Aylmer	2	\$ 200
Durie, John Stewart, Administrator		Ottawa	5	500
Edwards, George	Merchant	Thurso	10	1,000
Edwards, William, sen		Clarence	50	5,000
Edwards, Alexander H		Rockland	13	1,300
Erskine, James		do	10	685
Erskine, John S		Cumberland	10	1,000
Feeley, William	Baker	Hull	5	500
Fegarty, Richard		Aylmer	10	1,000
Forbes, Andrew	Dry goods	Ottawa	5	500
Francis, Jonathan		Pakenham	10	1,000
Fraser, Alexander	Lumberman	Westmeath	270	27,000
Frost & Wood	Manufacturers	Smith's Falls	2	200
Gamble, John	Farmer	Cumberland	10	1,000
Garrett, Rev. Thos		Bear Brook	10	1,000
Gemmell, J. A	Barrister	Ottawa	2	80
Gemmell, J. D	do	Almonte	25	2,500
Gilmour, Allan	Gentleman	Ottawa	100	10,000
Glen, Andrew	Merchant	Pembroke	10	1,000
Gordon, James	Manager	Ottawa	10	800
Gordon, Rev. D. M.		do	28	2,800
Graham, C. E.	M.D.	Hull	52	5,200
Grant, Hugh	Lumberman	Pembroke	10	1,000
Griffin, Mrs. M		Ottawa	10	100
Graham, Mrs. Mary		New Edinburgh	5	500
Harrington, E., for Estate D. McLachlin		Arnprior	10	1,000
Harrington E., Executor, Estate N. Burwash		do	40	4,000
Hartney, James		do	5	500
Hannum, Elizabeth		Ottawa	10	1,000
Hay, George	Merchant	do	50	5,000
Hay, Nathaniel	Clerk	do	3	300
Heath, Edmund	Merchant	Clarendon	5	500
Henderson, Mrs. Mary		New Edinburgh	10	1,000
Henev, John		Ottawa	5	100
Higginson, Wm		Vankleek Hill	10	700
Hillman, E. W	Hotel-keeper	Ottawa	5	500
Higginson, Rev. G. N		New Edinburgh	5	250
Hodgins, Estate of James		Carp	50	5,000
Hogg, Wm		Buckingham	2	200
Hope, James	Stationer	Ottawa	12	1,200
Hubbell, James		Arnprior	50	5,000
Hurdman, W. H		Ottawa	10	1,000
Hughes, Michael	Merchant	Collfield	3	300
Hyde, Henry		Ottawa	10	1,000
Jouvent, Rev. L		do	10	1,000
Jamieson, Samuel		Buckingham	10	1,000
Judgson, Mrs Jane		Bristol	15	1,500
Keefe, T. C		Gloucester	50	5,000
Keefe, T. C., in trust		do	2	200
Kenny, Estate of Mrs. M		Aylmer	10	800
Kenny, T. W		South March	10	1,000
Kenny, Thomas		Ottawa	10	1,000
Kinnear, James		Kinnear's Mills	10	1,000
Laverdure, E. G	Plumber	Ottawa	10	1,000
LaFortaine, A.		do	55	5,500
LeRoy & Gardner		Bryson	10	200
Magee, Chas.		Ottawa	50	5,000
Magee, Chas., Administrator		do	100	10,000
Manuel, John	Manager	do	23	2,300

## Bank of Ottawa—Continued.

(Banque d'Ottawa—Suite).

NAMES. (NOMS.)	Occupation.	Address.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
				\$
Masson, Andrew	Merchant	Ottawa	20	2,000
Masson, Hugh	Blacksmith	Billing's Bridge	5	500
Mather, John		Ottawa	60	6,000
May, George	Merchant	do	3	300
May, George, in trust	do	do	1	100
May, George, in trust	do	do	1	100
Meadows, Hy	do	do	2	200
Millar, John		L'Original	20	2,000
Monk, A. B.		Ottawa	5	500
Morgan, Ira		Metcalfe	10	776
Moxley, Sarah		Ottawa	1	100
Munro, John	School Teacher	do	10	1,000
Murphy, Denis	Agt. M. & O. F. Co	do	10	1,000
Murphy, J. L.		Aylmer	33	3,300
McVilvie, Estate of A. H.		Spencerville	2	200
McKenzie, Mrs. Catharine		Almonte	4	400
Mackey, Rev. Michael		Marysville	20	2,000
Macdonald, Mrs. Sarah		Arnprior	3	300
McAndrew, John		Renfrew	5	500
McCallum, John		Six Portages	11	1,100
McDonald, Wm.		Hull	1	100
McDonald, Rev. Duncan		Creemore	5	500
Macdonald, W. J.		Arnprior	5	500
McGillivray, Duncan		Dalkeith	5	500
McPaul, Daniel		Ottawa	7	700
McIntosh Angus		Dunvegan	10	1,000
McKenzie, W. J.		Buckingham	8	800
McKenzie, Mrs. Lizzie A.		Ottawa	2	200
McKay, Thomas	Mill Owner	do	50	2,500
McLachlin, Claude		Arnprior	5	500
MacLaren, James		Buckingham	1,000	100,000
MacLaren, Jas., and Rev. Wm., Executors		do	250	25,000
MacLaren, Rev. A.		Almonte	100	10,000
MacLaren, Rev. Wm.		Toronto	56	5,600
MacLaren & Co., James		Buckingham	12	1,200
MacLaren, Jas. W.		do	20	2,000
McLachlin, H. F., in trust		Arnprior	6	600
McPhail, Duncan		Wakefield	5	500
O'Connor, James	Contractor	Ottawa	5	500
O'Connor & Waller	Brokers	do	2	100
O'Gorman, Mrs. Ellen		Stonefield	20	2,000
O'Dell, H. C.	Brick Manufacturer	Ottawa	9	900
O'Dell, Walter Silas	Book-keeper	do	2	200
Pennal, Thomas		Buckingham	10	1,000
Petrie, John		Bobcaygeon	15	1,500
Porter, Wm.	Contractor	Ottawa	5	500
Powis, Hy. Ward		Quebec	5	500
Prentiss, T. B.	Merchant	Aylmer	43	4,300
Purvis, G. A.		Portage du Fort	20	2,000
Ranschler, Rudolf		Montreal	10	1,000
Rankin, Colin		Temiscamingue	10	1,000
Rasicoe, M.	Hotel-keeper	Thurso	10	1,000
Reid, George		Portage du Fort	20	2,000
Robertson, John		Vankleek Hill	100	10,000
Roberts, John	Druggist	Ottawa	5	500
Robinson, Hiram	Manager	do	2	200
Robertson, Neil, Estate of		Arnprior	10	1,000
Robertson, John		Nepean	16	1,600
Ross, Rev. Walter		Carleton Place	10	1,000
Russell, Wm.		Arnprior	5	500

Bank of Ottawa—*Concluded.*  
(Banque d'Ottawa—*Fin.*)

NAMES. — (Noms.)	Occupation.	Address.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
Russell & Co., Jas. W.		Ottawa	4	280
Rosa, Joseph		Quebec	10	1,000
Shaw, Lydia Theresa		Shawville	10	1,000
Scholfield, Mrs. Hannah		Ottawa	21	2,100
Sayer, Robert H.		Aylmer	20	1,600
Sawyer, William		Sawyersville	20	1,896
Sauvé, Dr. H. H.		Buckingham	5	500
Shaw, William		Navan	20	2,000
Simons, William		Quebec	5	500
Slater, Robert N.		Ottawa	24	2,400
Simmons, John		North Gower	5	500
Sippell, J. G.		Montreal	10	1,000
Smith, James		Buckingham	11	1,160
Stewart, James		Renfrew	3	300
Stewart, Peter S.		do	3	300
Stewart, George		Buckingham	12	1,200
Steckel, J. L. R.	Civil Engineer	Ottawa	20	2,000
Stirling, Geo.	Brewer	do	50	5,000
Storey, John		Quebec	5	500
Sumner, John		Carleton Place	5	500
Smith, John		Renfrew	5	500
Sweeney, James		Maniwaki	20	2,000
Sweetland, John	M.D.	Ottawa	60	6,000
Smith, T. and C.		do	25	2,500
Smith, Harry		Montreal	5	500
Stitt, Mrs. Isabella H.		Ottawa	5	443
Slater, Miss Esther A.		do	4	400
Slater, Mrs. Esther		do	4	400
Slater, R. N., Administrator		do	4	400
Thomson, Alex		Fort Coulonge	10	1,000
Wade, Miss Annie		Brockville	5	500
Walker, John		Hull	1	100
Walker & Pennock		Ottawa	25	750
Waller, W. H., Executor		do	10	1,000
Whillans, Mrs. M.		do	1	100
Whelan, J. T.		Aylmer	12	1,200
Whyte, J. G.		Ottawa	75	7,500
Williams, Mrs. Caroline		Little Current	10	855
Wilson, F. J.		Buckingham	23	2,300
Wilson, Mrs. C. S. B.		do	83	8,300
Wilton, Mrs. C. S. B., in trust		do	21	2,100
Wilson, Mrs. C. S. B. do		do	21	2,100
Wilson, Mrs. C. S. B. do		do	4	400
Wright, Mrs. Mary		Hull	100	10,000
		Total	5,822	\$569,901

GEO. BURN, *Cashier.*

BANK OF OTTAWA,

OTTAWA, 9th February, 1880.

**STANDARD BANK OF CANADA.**  
**(BANQUE STANDARD DU CANADA.)**

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Allen, W. F.	Bowmanville	225	\$ 11,250
Aldwell, T. D.	Toronto	15	750
Armitage, J. R.	Lucan	8	400
Alger, D. H.	Colborne	2	100
Ardagh, W. D.	Barrie	8	400
do J. A.	do	15	750
Arnall, Alfred	do	8	400
Ault, Wellington	do	8	400
Armitage, Mrs. Margaret	Lucan	3	150
Alger, Wm.	Colborne	2	100
Allen, J. K.	Newcastle	45	2,250
Adam, R.	Cannington	8	400
Allen, J. K.	Newcastle	38	1,900
Austin, Jas, and Robt. Bethune, in trust	Toronto	205	10,250
Anderson, Wm.	do	13	650
Bain, Rev. J.	Markham	8	400
Barlow, Mrs. Helen	Toronto	6	300
Binmore, John, Executors of late	Montreal	60	3,000
Bickerstaff, John	St. Mary's	15	750
Blong, Ed.	Toronto	15	750
Boland, Mrs. Ann	do (25 Queen street)	6	300
Burns, Mrs. Helen	Windsor	30	1,500
Burland, G. B.	Montreal	75	3,750
Burke, H. W.	Bowmanville	30	1,500
Bunting, B.	Duffin's Creek	15	750
Boyce, S. A.	Colborne	3	150
Burke, Mrs. E. J.	do	8	400
Bennett, Humphrey	Barrie	15	750
Bickerstaff & Brother	Toronto	15	750
Blackford, A.	do	3	150
Bingham, Robt.	Bradford	8	400
Brown Bros.	Toronto	15	750
Bowles, Geo.	Bradford	8	400
Black, James C.	Toronto	8	400
Bog, Thos., Executor	Pictou	21	1,050
Bowles, James	Bradford	15	750
Baird, Samuel	Cannington	8	400
Brown, D. S.	do	3	150
Brandon Bros.	do	8	400
Bannerman, David	Bradford	8	400
Bailey, Chas. J.	Strathroy	1	50
Brown, Alex.	Toronto	38	1,900
Baker, John	Northport	9	450
Bog, E. A.	Pictou	3	150
Barratt, Mrs. A.	Huntington, Que.	15	750
Brown, Alfred G.	London	15	750
Barker, Gilbert O.	Pictou	8	400
Bateman, John	Newport	8	400
Brodie, Mrs. A. J. H.	Toronto	60	3,000
Burgess, Ralph K.	do	41	2,050
Bickell, J. B.	Brooklin	8	400
Brien, Henry	New York (202 E. 11th st.)	18	900
Barber, R., in trust	Streetsville	30	1,500
Brodie, J. L., Cashier, in trust	Toronto	81	4,050

## Standard Bank of Canada—Continued.

## (Banque Standard du Canada—Suite)

— NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
Blong, Mrs. Aldred.....	Doncaster.....	20	1,000
Beith, W. M., Manager, in trust.....	Oshawa.....	26	1,300
Bunbury, H. W.....	Colborne.....	2	100
Burns, John.....	Toronto.....	100	5,000
Burns, Wm. S.....	Cannington.....	15	750
Cleghorn, J. P.....	Montreal.....	8	400
Cowan, John.....	Oshawa.....	150	7,500
Copp, Clark & Co.....	Toronto.....	60	3,000
Cummins, J. B.....	Colborne.....	42	2,100
Currie, John.....	Oshawa.....	15	750
Cummins, Mrs. J. B.....	Oshawa.....	8	400
Chapman, J.....	Colborne.....	1	50
Colton, W. H.....	do.....	8	400
Chinn, Frederick.....	Uxbridge.....	19	950
Clark, P. M.....	Toronto.....	3	150
Catto, John.....	do.....	3	150
Cumming, James.....	Three Rivers, Que.....	30	1,500
Cummer, W. W.....	Newtonbrook.....	42	2,100
Cotter, W. H.....	Picton.....	90	4,500
Cotter, Samuel.....	do.....	23	1,150
Coolidge, J. A.....	Demorestville.....	8	400
Campbell, J. A.....	Cannington.....	3	150
Chambers, John.....	do.....	2	100
Bethune, R. H., in trust.....	Toronto.....	30	1,500
Crosby, Parker.....	Richmond Hill.....	15	750
Carlyle, Dr. James.....	Toronto.....	45	2,250
Cotter, Samuel J.....	Picton.....	8	400
Cowan, W. F.....	Oshawa.....	150	7,500
Cayley, Hon. Wm.....	Toronto.....	15	750
Carr, Thos.....	Thorn Hill.....	15	750
Cull, Thos.....	Toronto.....	17	850
Craig, Mrs. F. Gertrude.....	Mill Point.....	8	400
Cummer, Mrs. Margaret.....	Newtonbrook.....	5	250
Denison, W. G.....	Toronto.....	8	400
Dingle, W. T.....	Oshawa.....	45	2,250
Duff, James.....	Toronto.....	1	50
Dickson, Geo. P.....	do.....	2	100
Dewson, Thos.....	Bradford.....	15	750
Drifill, Thos.....	do.....	15	750
Duck, Robt.....	do.....	8	400
Denison, G. T.....	Toronto.....	40	2,000
Dingman, Jaspar.....	Picton.....	8	400
Davison, Andrew.....	do.....	5	250
Deway, J. B.....	Colborne.....	8	400
Donnelly, Mrs. Ann.....	Cannington.....	1	50
Davis, John.....	Davisville.....	2	100
Deacon, Jos.....	Bradford.....	8	400
Dudley, Jos.....	London.....	8	400
Douglas & McNeice.....	Montreal.....	2	100
Dewar, Plummer, Executors of.....	Hamilton.....	8	400
Davis, John, in trust.....	Davisville.....	5	250
Daw, David S.....	Toronto.....	15	750
Denison, F. C., in trust.....	do.....	3	150
Denison, F. C.....	do.....	50	2,500
Earle, Henry.....	Montreal.....	38	1,900
Edwards, E.....	Cannington.....	6	300
Eyre, John.....	Brighton.....	5	250
Farncombe, Fred.....	Newcastle.....	30	1,500
Farewell, Mrs. Jane.....	Bowmanville.....	15	750
Fitch, Mrs. H. A.....	Toronto.....	45	2,250
Foster, Morace, Executors of late.....	Newcastle.....	15	750

## Standard Bank of Canada—Continued.

(Banque Standard du Canada—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
Frankland, G. F.	Toronto	15	\$ 750
Ford, C. R.	Colborne	3	150
Fuller, J. K.	do	15	750
Fuller, Right Rev. Dr.	Hamilton	15	750
Fralick, Benjamin	Wroxiter	5	400
Fitch, W. C.	Toronto	2	100
Falconbridge, J. K.	Bradford	15	750
Fox, Mrs. Lydia	North Port	8	400
Fox, Peter	do	59	2,950
Fox, John W.	Pictou	7	350
Fisher & Irvine	Harriston	3	150
Farquhar, George	Toronto	30	1,500
Fothergill, A. T.	Oshawa	45	2,250
Fetch, J. C.	Toronto	60	3,000
Fox, Dorland	Pictou	7	350
Fuller, Cynthia W.	Colborne	3	150
Fitzgerald, R. C., in trust	Toronto	36	1,800
Fiske, John Kerr	do	5	250
Fitzgerald, E.	do	28	1,400
Fox, Phoebe M.	North Port	8	400
Fox, John W., in trust	do	16	800
Fitzgerald, E. Q. C., in trust	Toronto	30	1,500
Gibson, Wm.	Newcastle	8	400
Gibson, J. A.	Oshawa	8	400
Glass, Wm.	London	30	1,500
Gordon, J. K.	Whitby	8	400
Grasset, Rev. Dean	Toronto	6	300
Greig, Mrs. H.	Oshawa	15	750
Gray, R. M.	Toronto	8	400
Gowan, J. R.	Barrie	15	750
Goodwin, Wm.	Bradford	8	400
Godson, Henry	Toronto	8	400
Godson, A. W.	do	7	350
Gilmour, James	Lemonville	15	750
Gregory, John	Wingham	45	2,250
Gregory, Thos	do	23	1,150
Garrick, James	Queensville	60	3,000
Garrett, Jonathan	Pictou	15	750
Gibbs, T. N.	Oshawa	225	11,250
Gibbs, W. H.	do	75	3,750
Gilbey, Margaret	Bradford	9	450
Gray, George	Harriston	5	250
Gibbs, T. N., in trust for J. Keeler	Oshawa	84	4,200
Gibbs, W. H., in trust	do	70	3,500
Goulding, George	Toronto	60	3,000
Gemmell, Alex	do	8	400
Gillespie, Dr. D.	Cannington	8	400
George, James	Toronto	6	300
Gimson, J. F.	do	20	1,000
George, Mrs. Isabella	do	10	500
Gibbs, T. N., President	Oshawa	388	19,400
Ginty, Mrs. Frances	Toronto	40	2,000
Gilpin, Oliver	do	50	2,500
Gray, Wm.	do	6	300
Groff & Strome	Harriston	8	400
Hamilton, W. B.	Toronto	15	750
Hayden, E.	do	9	450
Hallett, James	Orono	15	750
Hackett, Alex.	Oshawa	15	750
Herson, James	Toronto	11	550
Higginson, A. T.	Montreal	15	750



## Standard Bank of Canada—Continued.

## (Banque Standard du Canada—Suite.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Hickson, Jos., G. T. R.	Montreal	45	\$ 2,250
Hovey, A. H.	Toronto	60	3,000
Hodges, Hiram	Newcastle	15	750
Hyland, John	Oshawa	8	400
Hart, P.	Colborne	1	50
Hall, Hamilton	Markham	8	400
Hall, James	Peterborough	8	400
Halse, Mrs. Isabella	Toronto	15	750
Hipwell, J. R.	Newtown Robinson	15	750
Harris, Miss M. A.	Toronto	68	3,400
Hall, Edmund	Pentland	8	400
Hickson, Mrs. Catharine	Montreal	30	1,500
Hamilton, James, Executor	Whitby	30	1,500
Hill, Catharine	Bond Head	2	100
Hawken, James	Toronto	3	150
Holston, William	Clarke	8	400
Hall, Ezra	Orono	15	750
Harrison, Miss Ann	Devisville	2	100
Harris, W. W., Executor of late	Thornhill	15	750
Houston, John	Cannington	7	350
Harper, Wm. Francis, in trust	London	53	2,650
Henderson, Christopher M.	Toronto	2	100
Hamilton, George R., in trust	do	2	100
Howland, Hon. W. P., President London and Canada Loan Assurance Co., in trust	do	122	6,100
Home Savings and Loan Co. (Limited), in trust		298	14,900
Higgins, David	do	11	550
Hay, Robert, in trust	do	18	900
Innis, William	Bradford	15	750
Inglis, Mrs. Jane	Toronto	3	150
Jamieson, R. C.	Montreal	100	5,000
Jerman, John	Markham	15	750
Jamieson & Carroll	Toronto	8	400
James, Silas	do	8	400
Jackson, Abraham	Wingham	8	400
Johnston, James	Cannington	8	400
Johnston, John	do	8	400
Junkin, William	do	6	300
Jones, W. J.	Bowmanville	3	150
Keith, J.	Toronto	8	400
King, W. L.	Colborne	2	100
King, Adam	do	3	150
Koch, J.	Markham	15	750
Kilkenny, Thomas	Bradford	8	400
Kent, Sextus	Wingham	60	3,000
Keller, Charles C.	Cannington	15	750
Kirkland, Mrs. C.	Argyle	2	100
Kerr, James	Bradford	6	300
Keith, Margaret McGregor	Colborne	3	150
Keith, Julia	do	2	100
Kerr, John	Toronto	40	2,000
Kennedy, J. J.	Uxbridge	2	100
Kerr, John, in trust	Toronto	22	1,100
Kerr, John, Executor	do	10	500
L'African, George	Montreal	15	750
Lockhart, James	Toronto	40	2,000
Payne, W. L.	Colborne	2	100
Lawrie, James	Malvern, Scarboro	45	2,250
Lunn, Thomas, Executors of late	Owen Sound	23	1,150
Lount, Hiram, Executors of late	Barrie	15	750
Law, W. C. D.	Bond Head	11	550

## Standard Bank of Canada—Continued.

(Banque Standard du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Cassels, Son & Co.....	Toronto.....	00	\$ 000
Leech, W. H. & Joseph.....	Bluevale.....	8	400
Leech, James.....	Gorrie.....	15	750
Lumbard, John.....	Bradford.....	8	400
Lambert, R. G.....	Harriston.....	8	400
Leys, John.....	Toronto.....	8	400
Lumsden, George.....	Newcastle.....	18	900
Lundy, Jno. James.....	Peterborough.....	32	1,600
Long, T., & Brother.....	Collingwood.....	45	2,250
Leys, John.....	Toronto.....	3	150
Loudon, J. S.....	Harriston.....	2	100
Lockie J. S., Mgr., and L. Bolster, Acct., in trust	Toronto.....	115	5,750
Leach, Hugh, in trust.....	Toronto.....	16	800
Lockhart, Elizabeth Mary.....	do.....	110	5,500
Mallan, J. & Co.....	do.....	15	750
Martyn, J. P.....	St. Thomas.....	6	300
Madill, John.....	Whitby.....	8	400
Michie, James.....	Toronto.....	30	1,500
Milligan, Mrs. M.....	Clarke.....	45	2,250
Morris, M., Executors of late.....	Oshawa.....	15	750
Vasson, Wm.....	Whitby.....	30	1,500
Morgan, T. and G.....	Markham.....	15	750
Maguire, Mary.....	Bowmanville.....	1	50
Manning, Samuel.....	Bond Head.....	15	750
Murphy, John, & Bro.....	Bradford.....	15	750
Morton, G. D., M.D.....	do.....	138	6,900
Mead, John.....	Toronto.....	8	400
Meiklejohn, Alex.....	Harriston.....	71	3,550
Milne, David.....	Paisley, Ont.....	3	150
Maughan, Jos.....	Owen Sound.....	8	400
Minaker, Isaac.....	Pictou.....	7	350
Maybee, Mrs. Elizabeth.....	Cannington.....	8	400
Morrison, Agnes.....	do.....	8	400
Munro, Hugh.....	do.....	2	100
Miller, John.....	Valentine.....	15	750
Herriman, John Executors of late.....	Colborne.....	3	150
Munro, R. H. R.....	Toronto.....	10	500
Macklem, Oliver R.....	do.....	32	1,600
Martin, Dr. C. E.....	Oshawa.....	20	1,000
Macnab, Mrs. E. S.....	Toronto.....	26	1,300
Miller, Thomas.....	Newcastle.....	15	750
Middleton, James.....	Markham.....	26	1,300
McEachern, Duncan.....	St. Thomas.....	38	1,900
McLean, R.....	Incan.....	8	400
McMillan, Duncan.....	Bowmanville.....	15	750
McMillan, Malcolm.....	do.....	38	1,900
McMillan, John.....	do.....	15	750
McNaughton, John, M.D.....	Newcastle.....	5	250
McTavish, Mary E. J.....	Colborne.....	2	100
McDonald & Patton.....	Toronto.....	15	750
McLean, A. F.....	do.....	13	650
McKibbin, Geo.....	Wingham.....	8	400
McMurtry, S.....	Bowmanville.....	45	2,250
McMichael, A., M.D.....	Gorrie.....	15	750
McDonnell, Chas A.....	Pictou.....	11	550
McKay, Archibald.....	Cannington.....	3	150
McDougall, John.....	do.....	6	300
McDonald, Alex.....	do.....	6	300
McKinnon, Angus.....	do.....	2	100
McKay, Donald.....	do.....	3	150
McDonald, Hector.....	do.....	1	50

Standard Bank of Canada—*Continued.*(Banque Standard du Canada—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
McEarchern, D.....	Cannington.....	8	\$ 400
McCartney, Ann.....	Bradford.....	2	100
McKay, John.....	Cannington.....	8	400
McBnera, Mrs. Christina.....	do.....	4	200
McKenzie, Mrs. Margt., Executors of the late.....	Hamilton.....	2	100
McLachlin Brothers & Co.....	Montreal.....	38	1,900
McLean, Neil.....	Toronto.....	37	1,850
McMillan, T. H.....	Oshawa.....	15	750
McFarren, Mrs. Martha.....	Toronto.....	7	350
McDonald, D. M.....	do.....	29	1,450
Nelson, H. A.....	Montreal.....	30	1,500
Niles, W. H. Executors of late.....	Colborne.....	8	400
Neelands, John.....	Wingham.....	8	400
Nokes, Richard.....	Southampton.....	3	150
Nordheimer, A. & S.....	Toronto.....	8	400
Nairn, A.....	do.....	38	1,900
Nicol, Geo. D.....	do.....	6	300
Orme, Jos. A., Executors of late.....	Lucan.....	8	400
O'Brien, Henry.....	Toronto.....	5	250
Patterson, Thos.....	Bowmanville.....	30	1,500
Pellow, W. H.....	Liverpool.....	8	400
Phillips, Thos.....	St. Mary's.....	23	1,150
Pringle, Wm.....	Orono.....	15	750
Potts, Mrs. C. G.....	Brooklin.....	15	750
Puddicombe, R. W., Executors of late.....	London.....	8	400
Payne, S. H., Executors of late.....	Colborne.....	20	1,000
Perry, Mrs. Jane Margaret.....	Whitby.....	15	750
Patton, Mrs. M. M.....	Toronto.....	6	300
Patton, Miss Helen L.....	do.....	9	450
Power, Richard.....	Barrie.....	15	750
Paterson, Mrs. Ann J.....	Owen Sound.....	15	750
Paterson, Robt.....	do.....	15	750
Poyser, Wm.....	Bradford.....	8	400
Porte, Jonathan A.....	Pictou.....	8	400
Palmatier, Capt. Zech.....	Milford.....	8	400
Pierson, Jos.....	Pictou.....	8	400
Powell, A. B., & Co.....	London.....	15	750
Proctor, G. R.....	Cannington.....	8	400
Parkinson, Miss E.....	Toronto.....	3	150
Pope, Mrs. Nancy W.....	Newcastle.....	15	750
Pearen, J. E.....	Toronto.....	5	250
Readwin, Wm.....	Oshawa.....	8	400
Reid, Wm.....	Clark.....	8	400
Rice, John.....	Whitby.....	8	400
Robson, J. J.....	Newcastle.....	75	3,750
Ruddock, Richard.....	Orono.....	30	1,500
Robinson, Chris.....	Toronto.....	8	400
Robinson, R. M.....	Wingham.....	8	400
Ross, Richard.....	Gorrie.....	8	400
Reid, Robt.....	London.....	15	750
Ross, Alex.....	Cannington.....	8	400
Ross, Donald G.....	do.....	2	100
Robertson, James.....	Montreal.....	23	1,150
Robinson, Chas.....	Cannington.....	2	100
Ruddock, John.....	Bowmanville.....	11	550
Robinson, James.....	Markham.....	15	750
Denison, C. A.....	Toronto.....	3	150
Ramsay, Wm.....	do.....	116	5,800
Rose, Geo. McL.....	do.....	38	1,900
Rogers, C. K.....	do.....	4	200
Rowell, Henry.....	do.....	3	150

## Standard Bank of Canada—Continued.

## (Banque Standard du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
			\$
Rhodes, Mrs. P. Ida.....	Sault Ste. Marie.....	14	700
Reid, Richard.....	Bowmanville.....	7	350
Rose, J. C.....	Toronto.....	6	300
Scougall, James.....	Colborne.....	3	150
Shanly, Francis.....	Toronto.....	150	7,500
Smith, Wm.....	Oshawa.....	15	750
Smillie, W. C.....	Poughkeepsie, N.Y.....	38	1,900
Snell, T., jun.....	Strathroy.....	3	150
Somerville, A. J.....	Toronto.....	80	4,000
Soper, Leonard.....	Newcastle.....	6	300
Steele, Mrs. H.....	Oshawa.....	15	750
Stanley, J. A., Executors of late.....	Lucan.....	16	800
Stephens, Jonathan.....	Bowmanville.....	15	750
Stephens, Darwin.....	Hawkesbury.....	15	750
Sparrow, Geo.....	Toronto.....	3	150
Speight, James.....	Markham.....	15	750
Strathy, H. H.....	Barrie.....	8	400
Scanlon, Mark.....	Bradford.....	30	1,500
St. Clair, Wm. and James.....	Bond Head.....	15	750
Stewart, Robert.....	Bradford.....	15	750
Scott & Graham.....	do.....	15	750
Stibbs, John.....	do.....	15	750
Sanderson, John.....	Wroxeter.....	8	400
Somerville, Mrs. A. M. A.....	Toronto.....	4	200
Spink, Wm.....	Thorold.....	7	350
Strong, G.....	Gorrie.....	8	400
Sims, Mrs. Elizabeth.....	Toronto.....	6	300
Scarf, John.....	Harriston.....	8	400
Stewart, J. D.....	Russelldale.....	5	250
Smith, Wm.....	Pictou.....	5	250
Simmons, D. L.....	Colborne.....	26	1,300
Storey, Benjamin.....	Pictou.....	8	400
Shier, Adam.....	Cannington.....	3	150
Sinclair, Mary.....	do.....	9	450
Shipman, Geo.....	do.....	6	300
Sharp, John.....	do.....	18	900
Sproule, James.....	do.....	6	300
Smith, Jas. E.....	Toronto.....	8	400
Spears, Adam.....	Davisville.....	12	600
Stirling, Mrs. Jane.....	Richmond Hill.....	15	750
Sheppard, Jcs.....	Lansing.....	15	750
Stewart, Jessie.....	East William.....	8	400
Strathy, H. S., Cashier, in trust.....	Toronto.....	24	1,200
Somerville, J. A., in trust.....	do.....	20	1,000
Saylor, A. H.....	Pictou.....	7	350
Shuter, John.....	Thornhill.....	30	1,500
Sparrow, W. H.....	Toronto.....	27	1,350
Strathy, John Alexander, in trust.....	Barrie.....	15	750
Somerville, A. J., in trust.....	Toronto.....		
Shaw, Mrs. Jane R.....	do.....	9	450
Square, John.....	Mitchell.....	10	500
Square, Thos. S.....	do.....	10	500
Sutherland, Mrs. Eva.....	Toronto.....	3	150
Soules, Geo.....	Richmond Hill.....	20	1,000
Somerville, Mrs. A. M. A., in trust.....	Toronto.....	3	150
Somerville, Mrs. A. M. A., in trust.....	do.....	3	150
Somerville, Mrs. A. M. A., in trust.....	do.....	3	150
Taylor, E. A., Trust.....	London.....	8	400
Treleaven, John.....	Newcastle.....	9	450
Todd, A. T.....	Toronto.....	125	6,250
Taylor, Wm.....	Woodbridge.....	81	4,050

Standard Bank of Canada—*Concluded.*(Banque Standard du Canada—*Fin.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Therne, Horace .....	Toronto .....	3	150
Thomson, Thos. M. ....	do .....	44	2,200
Thomas, John .....	Markham .....	2	100
Thompson, John .....	Strathroy .....	17	850
Trees, Samuel .....	Toronto .....	30	1,500
Turnbull, James, Manager, in trust. ....	do .....	100	5,000
Thompson, Mrs. A. ....	Pennville .....	15	750
Taylor, R. N. ....	Eider's Mills .....	16	800
Taylor, T. W. ....	Toronto .....	14	700
Vicars, Rev. John .....	Cannington .....	2	100
Wills, James .....	Newcastle .....	15	750
Walls, Colin .....	do .....	8	400
Wallbridge, A. F. ....	do .....	20	1,000
Waddell, John .....	Orono .....	15	750
West, John, Executors of the late .....	Oshawa .....	15	750
Weatherald, Jas., Executors of the late. ....	Pickering .....	30	1,500
Wharin, Wm. ....	Toronto .....	8	400
Whyte, Paul .....	Lancaster .....	15	750
Williams, R. S. ....	Toronto .....	8	400
Wilmot, Samuel .....	Newcastle .....	5	250
Woods, John .....	Toronto .....	15	750
Woon, Miss E. ....	Oshawa .....	8	400
West, J. W. ....	Lambton Mills .....	30	1,500
Willson, Robt. H., Executors of the late. ....	Wingham .....	8	400
Wilkinson, Donald .....	Harriston .....	8	400
Wilkinson, Alex. ....	do .....	8	400
Waring, Thomas .....	Picton .....	6	300
Wilbanks, John .....	do .....	5	250
Webb, G. W. ....	Colborne .....	57	2,850
Wilson, Stewart .....	Picton .....	50	2,500
Wortley, W. G. ....	Drayton .....	1	50
Ward, Wm. ....	Cannington .....	3	150
Way, Wm. ....	do .....	3	150
Webb, Barbara J. ....	Colborne .....	18	900
Wait, Isaac N. ....	Picton .....	15	750
Wilson, Benjamin .....	Wingham .....	30	1,500
Wellstead, Sarah J. ....	London .....	15	750
Woon, John C. ....	Oshawa .....	23	1,150
Wilson, Hugh .....	Mount Forest .....	32	1,600
Wilkie, D. R., Cashier, in trust .....		136	6,800
Wyld, Fred. ....	Toronto .....	65	3,250
Alexander & Stark .....	do .....	4	200
Baines, W. & C. ....	do .....	31	1,550
	Total .....	10,195	\$509,750

J. L. BRODIE, *Cashier.*

STANDARD BANK,

TORONTO, February, 1880.

## BANK OF MONTREAL.

## (BANQUE DE MONTRÉAL.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Abbott, Harry, and Abbott, M. A., in trust.....	Brockville, O .....	29
Abbott, Hon. J. J. C., Executor of late Mrs. C. Crowder.....	Montreal, Q .....	40
Acadia Fire Insurance Co.....	Halifax, N.S.....	100
Acres, Richard.....	Portland, Me .....	2
Adams, George, (C. G.).....	England.....	200
Adams, Francis.....	Montreal, Q.....	4
Adams, Gideon.....	Cornwall, O .....	7
Adams, Henry.....	Whitby, O .....	13
Adams, James D .....	Montreal, Q .....	12
Adams, Joel.....	Cornwall, O .....	9
Adams, John.....	do .....	6
Adams, William .....	do .....	6
Adams, William.....	Montreal, Q.....	4
Adams, Miss Mary C.....	do .....	26
Adams, Miss Hilda E.....	do .....	2
Aird, Alexander.....	Scotland.....	3
Aird, Charles.....	do .....	5
Aird, Thomas.....	do .....	5
Aird, John.....	do .....	3
Aird, Mrs. Mary.....	Montreal, Q.....	5
Aird, James, in trust.....	do .....	5
Aitken, Miss Agnes.....	Scotland.....	19
Aitken, Mrs. Mary.....	do .....	10
Aitken, Alexander M.....	London, Eng.....	85
Alcorn, Samuel.....	Toronto, O .....	125
Alexander, Mrs. Elizabeth.....	Malbaie, Q.....	6
Alexander, Rev. John.....	Brantford, O .....	5
Alexander, Robert.....	St. John's, Nfld.....	12
Allan, Andrew, Rae, W., and Mackenzie, F., Trustees.....	Montreal, Q.....	30
Allan, Sir Hugh.....	do .....	41
Allen, Charles E.....	Quebec.....	110
Allison, James, F., in trust.....	Sackville, N.B.....	2
Allison, Miss Harriet.....	Halifax, N.S.....	5
Almon, Lewis J.....	St. John, N.B.....	7
Almon, Mrs. Frances A. M.....	Halifax, N.S.....	3
Anderson, Alex., M.D., Army Medical Dept.....	do .....	16
Anderson, Mrs. Anne.....	Montreal, Q.....	65
Anderson, Archibald.....	Ireland.....	4
Anderson, Mrs. Jane.....	Montreal, Q.....	14
Anderson, Mrs. Jane W.....	England.....	30
Anderson, James.....	Glasgow, Scot.....	15
Anderson, John, jun.....	do .....	15
Anderson, John, jun.....	do .....	15
Anderson, Patrick.....	England.....	26
Anderson, Robert.....	Montreal, Q.....	75
Anderson, Miss Septinea H.....	do .....	7
Anderson, Thomas.....	Hudson Bay Co.....	4
Anderson, Rev. William.....	Montreal, Q.....	17
Andrews, Alfred.....	Fournierville, O.....	2
Andrews, Henry O.....	England.....	228
Annuity Fund Society of Bank of Montreal.....	Montreal, Q.....	50
Apps, Charles O.....	Brantford, O .....	3
Archibald, Henry, in trust for Harriet Frothing- ham.....	Montreal, Q.....	20

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Archibald, Henry, in trust for Ethel N. Frothingham	Montreal, Q.	10
Archibald, Edward	do	10
Archibald, Hon. Adams G.	Halifax, N.S.	50
Armour, John F.	Windsor, O.	3
Armour, Robert	Hamilton, O.	3
Armour, Robert, Executors and Trustees of, in trust	Montreal, Q.	7
Armour, Robert, Executor and Trustee of.	do	2
Armstrong, Miss Ann	do	4
Armstrong, Rev. George M.	St. John, N.B.	20
Armstrong, Louis	Montreal, Q.	24
Armstrong, Mrs. Mary	do	6
Armstrong, Louis and Whitehead, E. A., Trustees	do	25
Arnott, Mrs. Mary S.	do	9
Ashworth, Miss Isabella	England	16
Atkinson, Mrs. Ruby	Ulverton, Q.	3
Atkinson, John	Montreal, Q.	43
Atkinson, Rev. Charles S., Rutter, Algernon and Harding, John, S. G.	England	25
Audy, Jacques E., and wife, Tutors	Ottawa, O.	18
Auld, John and others	Montreal, Q.	28
Auld, Miss Margaret	Scotland	26
Auld, Samuel	New York	7
Aussen, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust	Lachine, Q.	21
Austin, Hugh W.	Chambly, Q.	30
Austin, James, and Bethune, R. H.	Toronto, O.	69
Auston, Frederick Wm.	Cobourg, O.	3
Aylwin, Mrs. Ann	Montreal, Q.	5
Bailey, Henry	do	60
Bailey, Henry, in trust for his wife	do	15
Bain, Rev. James	Scarboro', O.	2
Bain, Rev. William	Perth, O.	6
Baker, Archer	Brockville, O.	4
Baker, Thomas	Hamilton, O.	39
Baker, Mrs. Annette O.	Waterbury, Vt.	17
Baker, John C.	Stanbridge, Q.	26
Baker, William H.	Wales, O.	15
Baldwin, George R.	Woburn, Mass.	11
Bailey, Wilfred	Montreal, Q.	18
Baldwin, Rev. Maurice S.	do	5
Baldwyn, Miss Augusta	do	8
Baldwyn, Edgar (Absentee), Coote, W. M., Curator	do	10
Balfour, Rev. Andrew	Magog, Q.	6
Balfour, Rev. Andrew J.	Hatley, Q.	5
Ballenie, George	Island of Jersey	30
Balsillie, John	Red River	31
Balzaretti, Mrs. Marie E.	Quebec	6
Bancroft, Mrs. Ellen	Montreal, Q.	6
Banks, Miss Mary F.	do	3
Bannerman, Alex., jun.	Fort Garry	1
Bannerman, George	Red River	6
Bannerman, Donald	do	7
Baptist, Alexander	Three Rivers, Q.	88
Baptist, Mrs. Isabella	do	66
Baptist, John	do	6
Baptist, John, Executor, Mrs. M. J. Baptist	do	38
Barbeau, Edmund J.	Montreal, Q.	2
Barbeau, Edmund J., Executor late Geo. E. Clerk	do	30
Barclay, John	Carillon, Q.	35

## Bank of Montreal—Continued.

## (Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Barnston, Miss Frances F. S.	Montreal, Q.	5
Barnston, George	do	65
Barnston, Miss Jane M.	do	5
Barnston, Miss Margt.	do	7
Barr, William J. T., Feir, A., and Wilson, J., Trustees, in trust for Cobourg Lodge No. 136 I.O.O.F.		2
Barr, John, M.D., Executors and Trustees of.	Montreal, Q.	32
Barrett, Mrs. Mary A. E.	England	310
Barron, Frederick Wm, Trust.	Township of Hamilton, O.	1
Barron, Mrs. Harriette S.	Gore's Landing	3
Bartlett, George R., in trust	Ottawa, O.	4
Bastien, Auguste	Hudson's Bay Co.	1
Bate, Albert	Dunnville	15
Bate, Henry Jno.	Chicago, Ill.	7
Bayley, Mrs. Eleanor.	Brantford, O.	1
Bazin, Mrs. Marie F.	Quebec	13
Beaufield, Miss Annie J.	Montreal, Q.	32
Becher, Francis George.	Ottawa, O.	7
Beechey, Miss Augusta	England	3
Belanger, Horace	Hudson Bay Co.	11
Bell, Archibald	do	25
Bell, David	Lévis, Q.	7
Bell, Edwin	England	21
Bell, General Sir George, K.C.B., Executors and Trustees of.	do	150
Bell, Miss Mary	Carleton Place, O.	3
Bell, Miss Susan	Montreal, Q.	18
Bell, Thomas	do	7
Bell, Charles	Halifax, N.S.	1
Bell, Joshua A.	Montreal, Q.	15
Bellaire, Walter G., Late.	do	15
Belleau, Sir Narcisse F.	Quebec	100
Bellhouse, James G., in trust	Montreal, Q.	43
Bennets, Francis	Lennoxville, Q.	1
Bennets, Francis K.	Ottawa, O.	1
Benny, Miss Sophie	Daillebout, Q.	20
Benny, Miss Margaret	do	20
Benny, Miss Christiana	do	20
Benny, Miss Selina	do	20
Benny, James, sen., Executors of.	do	40
Benny, Walter, Executors of.	Montreal, Q.	20
Benny, Miss Elizabeth O.	do	108
Benny, Miss Jane	do	108
Benny, Miss Sarah K.	do	99
Benny, Robert, in trust.	do	33
Benny, James	do	275
Benny, Robert	do	63
Benson, Mrs. Mary A.	do	15
Benny, Walter Nicol	Daillebout, Q.	20
Bentley, Mrs. Kath. M.	Ottawa, O.	48
Beresford, Benjamin, Executors of	Peterborough, O.	13
Bethune, Meredith B.	Montreal, Q.	3
Bew, Mrs. Sarah M.	Quebec	8
Bidwell, Miss Harriet	Colborne, O.	2
Bigelow, Mrs. Mary Ann	Montreal, Q.	31
Bigelow, Mrs. Mary Ann, in trust.	do	18
Bigelow, Miss Clara J.	do	13
Bigelow, Miss Elizabeth S. J.	do	13
Billett, Mrs. Mariona R.	Aylmer, O.	1
Billings, Mrs. Helen W.	Toronto, O.	



## Bank of Montreal—Continued.

## (Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Binmore, Mrs. Jane G.....	Montreal, Q.....	6
Binmore, John, Executors and Trustees of.....	do.....	6
Binney, Mrs. Mary A.....	Halifax, N.S.....	20
Bird, Curtis J., Executors and Trustees of.....	Winnipeg.....	14
Bird, Mrs Sarah.....	London, Eng.....	53
Birss, John, in trust.....	Toronto, O.....	2
Bissett, Mrs. Jane.....	Montreal, Q.....	20
Black, William L.....	Halifax, N.S.....	40
Black, Andrew.....	Cobourg, O.....	8
Black, Misses Mary and Christina.....	do.....	2
Black, Martin P.....	Halifax, N.S.....	50
Black, William.....	Quebec.....	2
Black, Miss Celia H.....	Halifax, N.S.....	6
Black, Hibbert C.....	Pugwash, N.S.....	6
Blackburn, Malcolm, Tutor.....	Chateau Richer, Q.....	6
Blackburn, Henry.....	Quebec.....	2
Blackburn, Napoleon.....	do.....	2
Blacker, Miss Flora M.....	Ireland.....	12
Blackwood, Miss Margaret J.....	Montreal Q.....	75
Blackwood, Robert.....	Martintown, O.....	5
Blair, Robert.....	Saguenay, Q.....	34
Blais, Louis G.....	Montreal, Q.....	10
Bland, Lancelot J.....	Halifax, N.S.....	3
Blatherwick, Thomas.....	England.....	6
Bleakley, John H. Y.....	Montreal, Q.....	10
Bolton, Richard.....	do.....	10
Bompas, George C.....	London, Eng.....	6
Borton, Alfred J., H.M. 69th Regt.....	do.....	15
Borton, Major-Gen. Arthur.....	England.....	4
Boswell, Arthur R., and Rev. Henry Auston, Trustees.....	Toronto, O.....	1
Boswell, William, M D.....	Quebec.....	73
Botsford, Hon. Amos E.....	St. John, N.B.....	44
Botsford, LeBaron, M.D.....	do.....	6
Botterell, Rev. Edmund.....	Montreal, Q.....	3
Botterell, John H.....	do.....	8
Bouchard, Chas. F., Curator to J. P. Garneau.....	Fraserville, Q.....	10
Boulton, Miss Harriet.....	Cobourg, O.....	4
Boarinot, Hon John.....	Sydney, C.B.....	15
Bouthillier, Tancrede.....	Montreal, Q.....	65
Boutin, Mrs. Marie E.....	Sorel, Q.....	5
Bouvier, Joseph.....	Hudson Bay Co.....	2
Bowen, Sarah A., Trustees children.....	England.....	53
Bowles, Joseph.....	Quebec.....	180
Boxer, Mrs. Harline.....	England.....	15
Boyd, Miss Agnes.....	Montreal, Q.....	7
Boyd, Mrs. Janet.....	do.....	7
Boyd, Mrs. Martha.....	Franklin Centre, Q.....	13
Boyd, John.....	Montreal, Q.....	5
Boyd, William.....	Scotland.....	3
Boyle, Mrs. Isabella.....	Quebec.....	17
Bradburn, Thomas.....	Peterborough, O.....	40
Bradshaw, James F., late.....	do.....	1
Bradshaw, Mrs. M. J., Tutrix.....	Quebec.....	105
Brady, William H.....	Montreal, Q.....	10
Braileford, Rev. Wilson.....	England.....	35
Braithwaite, Mrs. Mary, Executors of.....	Montreal, Q.....	48
Braithwaite, Rev. Joseph, Executors of.....	do.....	69
Bramley, Thos. C.....	Kingston, O.....	5
Branchand, Moise.....	Montreal, Q.....	15
Brass, William.....	Hudson Bay Co.....	8

## Bank of Montreal—Continued.

## (Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Bray, Mrs. Isabella, Executors of, in trust for Ann Coxhead	Montreal, Q.	2
Bray, Mrs. Isabella, Executors of, in trust for Theodora Coxhead	do	13
Breland, Pascal	Red River	30
Bremner, Miss Eliza G	Scotland	6
Bremner, James, and Doull, John, in trust	Halifax, N.S.	13
Bretnor, Enoch	Rockford, Ill.	3
Br tton, Byron M	Kings ton, O	8
Brocklebank, Mrs. Ann	Montreal, Q	40
Brodie, Alexander	Quebec	10
Brodie, William	do	10
Brookfield, William H	Halifax, N.S.	4
Brookfield, John S., M.D.	do	6
Brooks, Mrs. Ellen Amelia	Brockville	12
Brown, Miss Mary M	Scotland	3
Brown, Miss Eliza L	do	2
Brown, Mrs. Agnes	Kilmarnock, Scot.	5
Brown, Alfred	Montreal, Q.	150
Brown, Magnus	Red River	65
Brown, Miss Mary W	Montreal, Q.	6
Brown, Wm., and Smith, Ed., in trust	Quebec and Montreal, Q.	9
Brown, William Hy.	Quebec	3
Brown, Thomas A.	Halifax, N.S.	10
Brown, Rev. Frederick	England	16
Brown, Thomas	Scotland	12
Brown, Robert	Montreal, Q.	77
Brown, James, Executor late Thos. Boyd	Scotland	20
Browne, Daniel M.	Halifax, N.S.	8
Brown, Mrs. Alice S. H.	Iron Hill, Q.	2
Browning, Mrs. Mary A.	Montreal, Q.	2
Bruce, Rev. Geo.	Red River	6
Bruce, Robert T. H.	Scotland	2
Bruce, John	Red River	4
Bryson, Thomas M.	Montreal, Q.	10
Buchanan, Mrs. C. L. C.	Quebec	5
Buchanan, Mrs. Agnes	Montreal, Q.	16
Buchanan, W. J., and McKenzie, Hector, in trust	do	7
Buckley, Mark A.	Halifax, N.S.	5
Budd, Rev. Henry	Red River	10
Budden, William H	Quebec	2
Buell, Mrs. Margt. S.	Brockville, O.	59
Buell, Andrew N.	do	3
Buist, George	Halifax, N.S.	4
Bunn, John	Red River	26
Buntin, Alexander	Montreal, Q.	60
Burgess, Rev. Henry (heirs-at-law)	do	24
Burgess, Miss Mary	do	9
Burke, Michael	do	41
Burke, Michael, in trust	do	2
Burke, John	do	10
Burland, George B.	do	28
Burmester, Miss Margt. M.	Halifax, N.S.	3
Burnett, Miss Mary E	Cobourg, O.	4
Burnett & Co.	Montreal, Q.	166
Burnham, Henry H.	Cobourg, O.	2
Burpee, John P. C.	St. John, N.B.	10
Barwash, Albert	St. Andrews, O.	2
Barwash, John	do	2
Barwell, Edward	Port Talbot, O.	10
Barwell, Hannibal	do	12

Bank of Montreal—Continued.  
(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Burwell, Isaac P .....	Caradoc, O.....	40
Burwell, Leonidas .....	Port Burwell, O.....	19
Buttery, William H., Executors of.....	Sorel, Q.....	19
Cambie, Alex. J., Godard, N., Trustees.....	Ottawa, O.....	5
Cambie, Henry J.....	do.....	5
Cambie, Mrs. Helen E.....	do.....	3
Cairns, Rev. Hugh.....	Upper Bedford, Q.....	2
Calder, Mrs. Maria S.....	Manitoba.....	7
Cameron, Allan G.....	Hudson Bay Co.....	1
Cameron, Jas. A., Executor, Angus Cameron..	Scotland.....	27
Cameron, David.....	Montreal, Q.....	5
Cameron, Miss Mary.....	Scotland.....	2
Cameron, Duncan.....	do.....	15
Cameron, Miss Selina.....	Haldimand, O.....	5
Cameron, Mrs. Ann, Executors of.....	Grenville, O.....	4
Cameron, Rev. James.....	Milbrook, O.....	5
Campbell, Rev. Robert, Tutor to minors Hardie.	Montreal, Q.....	4
Campbell, Sir Alexander, and } Gilman Cheney.....} in trust.....	Toronto, O.....	310
Campbell, Archibald H., and } Thomas Davidson.....} in trust.....	Montreal, Q.....	
Campbell, Colin B.....	Toronto, O.....	4
Campbell, Mrs. Delina M. G.....	Glengarry, O.....	7
Campbell, Capt. Edmund A. C.....	Quebec.....	5
Campbell, Duncan.....	St. Hilaire, Q.....	16
Campbell, Gen. Frederick, Trustees and Execu- tors of.....	Simcoe, O.....	119
Campbell, George W., M.D.....	England.....	208
Campbell, Miss Isabella.....	Montreal, Q.....	210
Campbell, Mrs. Marianne V.....	Haldimand, O.....	2
Campbell, John J.....	Scotland.....	5
Campbell, Major P. S., R. A.....	Dominionville, O.....	2
Campbell, Robert.....	England.....	30
Campbell, Robert.....	Hudson Bay Co.....	100
Campbell, William D., in trust.....	Montreal, Q.....	24
Campbell, George W., M.D., and Selkirk Cross, in trust.....	Quebec.....	7
Camsell, Julian S.....	Montreal, Q.....	8
Canada Life Assurance Company.....	Fort Simpson.....	7
Candlish, Charles.....	Hamilton, O.....	106
Carey, Miss Eliza A.....	Longueuil, Q.....	9
Carey, John, Sergeant.....	London, O.....	5
Carey, Miss Louisa M.....	England.....	13
Carey, Wm. Henry, Administrator.....	London, O.....	5
Carmichael, Robert A.....	do.....	6
Carpenter, Edward O.....	Montreal, Q.....	15
Carpenter, Frederick S.....	England.....	4
Carpenter, Mrs. Louisa D.....	do.....	98
Carpenter, Mrs. Minna M.....	Epping, N.H.....	25
Carre, Henry.....	Montreal, Q.....	6
Carrier, Mrs. Mary A.....	Ottawa, O.....	2
Carson, William, and John J. Lunham, Trust.....	Quebec.....	25
Carter, John T.....	Ireland.....	30
Carter, John T., and F. Maculloch, in trust.....	England.....	90
Carter, William H.....	Montreal, Q.....	60
Carter, Mrs. Mary J., Usufructuary.....	Quebec.....	13
Carywright, Rev. Conway E., in trust.....	Montreal, Q.....	8
Cary, George T., Usufructuary.....	Kingston, O.....	49
Cassie, Mrs. Pamela, Administratrix.....	Quebec.....	3
Cassils, John, in trust.....	Port Hope, O.....	8
Cattanach, Miss Catharine.....	Montreal, Q.....	11
	Glengarry, O.....	5

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Caverhill, Thomas.....	Montreal, Q.....	1
Cawthra, Joseph.....	Newmarket, O.....	6
Cayley, Mrs. Mary M.....	Toronto, O.....	7
Chaderton, Miss Mary.....	Quebec.....	1
Chaderton, Miss Phœbe.....	do.....	2
Chafee, Isaac McG.....	Toronto, O.....	21
Chamberlain, Mrs. Mary A.....	Philadelphia.....	11
Chapleau, Zépherin.....	Montreal, Q.....	6
Chapman, Rev. John.....	Rupert's Land.....	25
Chapman, Miss Mary J.....	Quebec.....	15
Charles, Walter, Executors of.....	Montreal, Q.....	45
Chaytor, Rev. Charles.....	England.....	18
Chaytor, Edward C.....	do.....	18
Chaytor, Henry J.....	do.....	18
Chaytor, Henry J., and Mary, Administrators.....	do.....	24
Chaytor, Lt. Robert Jas.....	do.....	18
Cheney, Gilman.....	Montreal, Q.....	37
Cheney, Gilman, in trust.....	do.....	9
Cook, Thomas.....	do.....	2
Cooté, Mrs. Emily.....	St. John's, Q.....	13
Cordner, Rev. John, and Thomas Eickerstaff, in trust.....	do.....	31
Coristine, Thomas J., in trust.....	Montreal, Q.....	20
Cheyne, Miss Jane M.....	England.....	5
Chipman, James B. M., in trust.....	Montreal, Q.....	3
Christie, William Joseph.....	Hudson Bay Co.....	175
Christie, Alexander J., in trust.....	Ottawa, O.....	12
Church of England Male Orphan Asylum, Quebec.....	Quebec.....	4
Churchill, George.....	Montreal, Q.....	2
City and District Savings Bank.....	do.....	564
Clapham, John G., and Kirkpatrick, G. A., Trustees.....	Quebec and Kingston, O.....	4
Clark, Horace D.....	Montreal, Q.....	100
Clarke, Mrs. Helen S.....	Dublin.....	37
Clarke, Lawrence.....	Hudson Bay Co.....	29
Clarke, Mrs. Margaret.....	Prescott, O.....	6
Clarke, Orlando L.....	Montreal, Q.....	6
Clarke, Miss Harriet S.....	do.....	3
Clarke, John.....	Hudson Bay Co.....	2
Clark, Rev. George M.....	Kemptville, O.....	2
Cleeve, Mrs. Wealthy J., and Miss Frances D.....	Richmond.....	10
Clement, Israel.....	Lachine, Q.....	33
Clerk, Alexander.....	Montreal, Q.....	25
Clerk, Mrs. Harriet B.....	do.....	370
Close, Mrs. Mary Ann.....	do.....	1
Clouston, Mrs. Catharine.....	Red River.....	18
Clouston, James.....	do.....	18
Clouston, Miss Jane.....	do.....	4
Cloutier, Mrs. Josephine.....	Chateau Richer, Q.....	12
Cobden, George E.....	England.....	19
Cochran, Hon. James, Executors and Trustees of.....	Halifax, N.S.....	36
Cochran, Rev. Thomas do do.....	Red River.....	35
Cogswell, Alfred C.....	Halifax, N.S.....	4
Cogswell, Mrs. Sarah A.....	do.....	2
Cogswell, Henry C.....	do.....	4
Coleman, William James.....	do.....	4
Collard, Joseph, Executors of.....	Brantford, O.....	35
Collins, Robert, M.D.....	England.....	20
Culman, William Thomas.....	do.....	35
Golquhoun, William.....	Dickinson's Landing.....	55

Bank of Montreal—Continued.  
(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Comley, Alexander.....	Montreal, Q.....	3
Confederation Life Association.....	Toronto, O.....	5
Connolly, Henry.....	Hudson Bay Co.....	2
Corrigal, Mrs Frances.....	Red River.....	18
Costen, George William.....	Montreal, Q.....	5
Costlov, John.....	Halifax, N.S.....	40
Cotter, James L.....	Hudson Bay Co.....	6
Consiral, Rev. Daniel.....	France.....	5
Cowie, Miss Catharine.....	Montreal, Q.....	31
Cowie, William.....	do.....	13
Cowley, Ven. Archdeacon.....	Winnipeg.....	5
Coyle, Richard, Executors and Trustees of.....	Berthier, Q.....	58
Craig, Robert.....	Cornwall, O.....	5
Craig, William.....	Bristol.....	3
Crank, Robert, M D, and Barber, Mrs. Mary.....	Montreal, Q.....	6
Cramp, Miss Mary A.....	Wolfville, N.S.....	20
Cramp, Thomas, in trust.....	Montreal, Q.....	5
Cramp, Thomas, in trust for Higgins, Mrs. Eliza.....	do.....	20
Crane, Patrick M.....	Manchester, Eng.....	10
Crathern & Caverhill.....	Montreal, Q.....	35
Crawford, Alexander.....	Windor, O.....	3
Crawford, Alexander, in trust.....	do.....	10
Crawford, Mrs Caroline S.....	Brockville, O.....	50
Crawford, John.....	Montreal, Q.....	32
Crawford, Mrs. Nancy.....	Hamilton, O.....	21
Crawford, Mrs. Charlotte A.....	Quebec.....	5
Crawford, William C.....	Scotland.....	25
Crawford, Rev Edward P.....	Brockville, O.....	3
Crawford, Samuel K.....	do.....	3
Creak, George.....	Montreal, Q.....	4
Crockett, Mrs Elizabeth, Tutrix.....	Quebec.....	3
Croll, James.....	Montreal, Q.....	46
Croll, William R., Executors of.....	do.....	20
Crombie, Ernestus, Trust.....	Toronto, O.....	8
Croonan, Daniel.....	Halifax, N.S.....	18
Cross, Selkirk, in trust.....	Montreal, Q.....	9
Cross, Selkirk, in trust.....	do.....	37
Cross, Selkirk, in trust.....	do.....	1
Cross, Selkirk, in trust.....	do.....	22
Cross, Hon. Alexander.....	do.....	28
Cross, Hon. Alexander, in trust.....	do.....	24
Cross, Hon. Alex., in trust for Mary A. O'Neill.....	do.....	1
Cumming, Mrs. Jane.....	Colborne, O.....	3
Cumming, Walter B.....	Montreal, Q.....	150
Cumming, Walter S., in trust.....	do.....	32
Cumming, James C.....	Hudson Bay Co.....	14
Cumming, George W.....	do.....	24
Cumming, Mrs. Jane C.....	Scotland.....	15
Cummins, John H.....	Hudson Bay Co.....	1
Cunningham, Herbert R.....	Guysborough, N.S.....	4
Cunningham, Miss Mary.....	Montreal, Q.....	2
Cursitar, David.....	Portage la Prairie.....	25
Cusack, Mrs Catharine.....	Montreal, Q.....	64
Dalhousie College, Governors of.....	Halifax, N.S.....	21
Dallas, Alexander G.....	London, Eng.....	33
Dames, Miss Frances L., and Rev. F. G. Simpson.....	Dublin and England.....	81
Daniel, Rev. Chas A.....	Montreal, Q.....	2
Danskine, William.....	Vankleek Hill, O.....	7
Darcy, Pierre J.....	Montreal, Q.....	1
Darling, William.....	do.....	35
Darling, Adam.....	do.....	33

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Darling, David.....	Montreal, Q.....	10
Darling, David J. M.....	do.....	3
Dart, Rev. William J.....	Laprairie, Q.....	1
Darwall, Robert C.....	Halifax, N.S.....	11
Danphine, Maxime, Executors of.....	ed River.....	16
Davidson, Henry.....	Quebec.....	120
Davidson, Mrs. Sarah J.....	Montreal, Q.....	4
Davies, Rev. John.....	Aultsville, O.....	10
Davies, Louis H.....	Charlottetown, P.E.I.....	10
Davison, Mrs. Mary A.....	Montreal, Q.....	4
Dawes, James P., Jun., and Ferres, Jas., in trust.....	Lachine, Q.....	5
Dawes, Thomas A., Jun.....	do.....	15
Dawes, Thomas A., sen.....	do.....	60
Dawson, George M.....	Montreal, Q.....	8
Dawson, Benjamin.....	do.....	10
Deacon, Mrs. Amanda M.....	Kingston, O.....	4
Deaf and Dumb Institute.....	Halifax, N.S.....	24
Dean, Mrs. Jessie, Trustees of.....	Quebec.....	10
Dean, James, Tutor.....	Three Rivers, Q.....	14
Dease, Miss Matilda.....	Pointe Claire, Q.....	7
Dease, John.....	Hudson Bay Co.....	7
DeBeanjen, George R., in trust.....	Côteau du Lac.....	13
DeBlois, Edward, J.....	Quebec.....	12
DeBlois, Pierre A.....	do.....	12
DeBlois, Rev. Henry D.....	Annapolis, N.S.....	22
DeLage, Jean B.....	Quebec.....	3
DeLery, Hon. Alex.....	do.....	85
DeLisle, Miss Henrietta.....	Montreal, Q.....	1
DeMartigny, Mrs. Charlotte P.....	Varenes, Q.....	3
DeMartigny, Adelard, in trust.....	Montreal, Q.....	5
DeMontmorency, Chas. A. L.....	England.....	35
Derbshire, Miss Ellen.....	Ottawa, O.....	22
Derry and Raphor, Bishop of.....	do.....	65
Dery, Pierre C.....	Quebec.....	2
Desbarats, William E., in trust.....	do.....	10
Desbarres, William F.....	Halifax, N.S.....	15
Deschambault, George, Executors of.....	Winnipeg.....	159
Devine, Thomas.....	Toronto, O.....	45
Dewar, Gilbert, J.....	Edinburgh, Scot.....	30
Dickey, Hon. Robert B.....	Halifax, N.S.....	44
Dickinson, Thos. E.....	Montreal, Q.....	58
Dickson, Mrs. Harriet.....	do.....	14
Doheny, James.....	do.....	3
Doherty, Mrs. Ann.....	do.....	19
Doherty, Patrick.....	do.....	8
Dolbel, William.....	Jersey.....	15
Donaldson, Robert.....	Portsmouth, Eng.....	6
Donaldson, Robert, Executors of.....	Ottawa, O.....	4
Donohue, Miss Ellen.....	Quebec.....	18
Donovan, Mrs. Helen.....	do.....	7
Dooley, John.....	Ireland.....	2
Doran, Mrs. Elizabeth.....	Montreal, Q.....	2
Doran, James.....	Quebec.....	2
Douglas, James M.....	Montreal, Q.....	60
Douglas, Mrs. Eleanor.....	do.....	3
Dow, Mrs. Mary.....	do.....	29
Dow, Miss Mary.....	do.....	63
Dow, Miss Jessie.....	do.....	115
Dow, William, Executors of.....	do.....	115
Dow, Alexander.....	do.....	150
	Halifax, N.S.....	10

## Bank of Montreal—Continued.

## (Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Dowsley, Miss Jane M., Administratrix to W. H. Dowsley .....	Brockville, O. ....	8
Dowsley, Miss Jane M. ....	do .....	5
Doyle, Martin, Executors of .....	Lanark, O. ....	4
Drake, Joseph M., M.D. ....	Montreal, Q. ....	19
Drake, Miss Mary Ann .....	do .....	3
Drum, William .....	Quebec .....	15
Drummond, Andrew, in trust .....	Ottawa, O. ....	2
Drummond, George A. ....	Montreal, Q. ....	154
Drummond, James .....	Petite Côte, Q. ....	16
Druon, Rev Zephirin .....	St. Albans, Vt. ....	15
Duckett, William A., M.D. ....	Montreal, Q. ....	22
Duffett, Mrs. Ann, Executrix to Mrs. M. Lambie .....	Quebec .....	2
Duffghé, Paul .....	Montreal, Q. ....	2
Duffus, James B., in trust, No. 1 .....	Halifax, N.S. ....	10
Duffus, James B., in trust, No. 2 .....	do .....	22
Duffus, John .....	do .....	5
Dumas, Charles .....	Hudson Bay Co. ....	1
Dunbar, Miss Emma A. ....	Quebec .....	3
Dunkin, Hon. Christopher, in trust .....	Knowlton, Q. ....	10
Duncan, James .....	Drummondville, Q. ....	4
Duncan, James, Usufructuary Legatee .....	do .....	6
Duncan, Mrs. Annie E. ....	Grantham, Q. ....	1
Dundas, Mrs. Anna E. ....	Toronto, O. ....	13
Dunn, Fredk. J. A., Tutor; Gibb, J. L., Curator .....	Quebec .....	45
Dunn, William .....	Bathurst, N.B. ....	3
Durnford, Miss Mary .....	England .....	10
Dyke, John .....	Lacloche, O. ....	1
Eager, Benjamin D. ....	Montreal, Q. ....	10
Eager, William L. ....	do .....	13
Eager, Wm. L., in trust .....	do .....	26
Eager, Wm. L., Executors of .....	do .....	1
Earl, Philip, jun. ....	Hatley, Q. ....	18
Earle, Henry .....	Montreal, Q. ....	17
Early, James .....	Quebec .....	2
Edwards, Cadwallader & others .....	Jersey .....	21
Edwards, Trustees of, and wife .....	do .....	21
Edwards, Rev. William M. ....	Strabane, Ireland. ....	48
Edwards, James K. ....	Anacostia, U.S. ....	15
Edwards, Miss Mary F. ....	Dublin, Ireland .....	17
Edwards, William, in trust .....	Clarence, O. ....	3
Edwards, Rev. Arthur H. ....	England .....	5
Egan, Mrs. A. M. ....	Montreal, Q. ....	60
Egan, Miss Adele J. ....	do .....	8
Egan, Miss Mary A. ....	do .....	10
Egan, John L. ....	do .....	4
Elder, George .....	Williamstown, O. ....	1
Elliott, Mrs. Barbara .....	Montreal, Q. ....	6
Elliott, Robert .....	Côté St. Luke, Q. ....	40
Elliott, Rev. James .....	Brockville, O. ....	12
Emmerson, Thomas A. ....	Edmonston, N.B. ....	4
Emmerson, William .....	do .....	4
Erill, James .....	Ottawa, O. ....	6
Esdaile, Robert, in trust, No. 1 .....	Montreal, Q. ....	10
Esdaile, Robert, in trust, No. 2 .....	do .....	7
Esdaile, Robert, in trust, for Mrs. F. Davis .....	do .....	5
Esdaile, Robert, in trust .....	do .....	8
Evans, Miss Mary A. ....	do .....	11
Evans, Walter N., in trust .....	do .....	2
Evanturel, Hon. François, and J. E. C. Pelletier, Tutor .....	Quebec, Q. ....	12

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Evanturel, Hon. François, and A. B. Sirvis, Tutor	Quebec, Q.	10
Evanturel, Miss Elmire A., and A. B. Sirvis, Tutor	do	10
Ewing, William, M.D.	Hawkesbury, Q.	32
Falconbridge, John K.	Braiford, O.	3
Fairfield, Miss Georgianna	Hinchinbrook, O.	11
Faulkner, George	Montreal, Q.	5
Faulkner, George, in trust	do	4
Fauvel, John B.	Point St. Peter, Q.	5
Fauvel, John	Jersey	30
Fauvel, William LeB.	Gaspé, Q.	4
Fauvel, George P.	do	3
Ferguson, Mrs. Catharine J.	Montreal, Q.	108
Ferguson, Hector	England	7
Ferguson, Henrietta G., Trustees of.	Montreal, Q.	47
Ferrier, Mrs. Louisa	do	8
Ferrington, Miss Elizabeth	Boston, Mass.	3
Finayson, Miss A. McK.	Beechridge	25
Finlayson, John	Pie River, O.	6
Firth, Mrs. Penelope	Chatham, N.B.	1
Fisher, Mrs. Susannah	Montreal, Q.	110
Fitzpatrick, John, Executors and Trustees of.	do	87
Flather, John, Executors of	London, Eng.	10
Fleming, Mrs. Katharine J.	Aylmer, Q.	3
Fleming, Elizabeth, Trustees and Executors of.	Montreal, Q.	19
Fletcher, Henry C.	England	13
Flett, David	Red River	2
Flett, James	Hudson Bay Co.	4
Flett, William	Red River	33
Flett, Andrew	Hudson Bay Co.	1
Flett, Thomas	do	1
Flett, George	do	5
Flett, Robert, Executors of, in trust	do	1
Foley, Dublin	West Port	3
Forbus, Miss Soph	Montreal, Q.	9
Ford, Major-General E. T., and wife	England	42
Ford, Egerton	Montreal, Q.	3
Forrence, Sandford K.	Peru, N.Y.	21
Fortescue, Joseph	Hudson Bay Co.	9
Fortier, Felix	Quebec, Q.	5
Foster, George K.	Richmond, Q.	60
Foster, Mrs. Nancy E.	Montreal, Q.	1
Foster, William A.	Toronto, O.	6
Foster, Rev. John	Coaticook, Q.	1
Fouds, Archibald	Scotland	100
Foulds, Miss Elizabeth	do	17
Fournival, Mrs. A. C.	Malone, N.Y.	7
Fox, Joseph	Montreal, Q.	34
Fox, Mrs. Ellen	Belleville, O.	7
Franklin, Francis, in trust	Montreal, Q.	4
Fraser, James A.	Goldenville, N.S.	11
Fraser, Hon. John	Quebec	78
Fraser, Hon. John, in trust for Mrs. G. O. Heigham	do	6
Fraser, Mrs. Miranda R.	Montreal, Q.	44
Fraser, Mrs. Selina	do	4
Fraser, William	Red River	15
Fraser, William, M.D., Executors of.	Montreal, Q.	40
Fraser, Duncan A., M.D.	Halifax, N.S.	2
Fraser, Mrs. Mary	Montreal, Q.	3
Fraser, Geo. S., and Simpson, G. W., in trust.	do	100
Fraser, Thomas	do	6
Freer, Mrs. Ann	do	1



Bank of Montreal—Continued.  
(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Freer, Miss Dora L .....	Montreal, Q.....	6
Fremont, Mrs. Cecile.....	Quebec.....	16
French, Mrs. Jessie M.....	Ottawa, O.....	3
Frothingham, Geo. H., Executors and Trustees of	Montreal, Q.....	37
Frothingham & Workman.....	do.....	2
Fuller, Miss Eunice L.....	Stanstead, Q.....	1
Fulton, Rev. James.....	Franklin, Q.....	2
Furlong, Miss Anna E.....	Ireland.....	5
Gaetz, Mrs. Catharine M.....	Guysboro', N.S.....	4
Gairdner, William F.....	Hudson Bay Co.....	10
Gaisford, Mrs. Lucinda.....	England.....	1
Galbraith, Rev. Wm.....	Stanstead, Q.....	4
Gale, Mrs. Maitha S.....	Quebec.....	20
Gale, John V., in trust.....	do.....	22
Galt, Sir A. T., K. C. M. G.....	Montreal, Q.....	50
Galt, Mrs. Margaret, Trustees, Administrators and Executors of.....	do.....	120
Gardiner, Rev. J. P.....	England.....	33
Gardner, William.....	do.....	6
Garneau, Mrs. Geneviève J.....	Quebec.....	7
Garioch, Mrs. Eliza.....	Red River.....	23
Garrison, George.....	Halifax, N.S.....	16
Gates, Fred. Wm., and Brown, Adam, in trust.....	Hamilton, O.....	10
Gaudry, Jean B.....	Montreal, Q.....	15
Gawne, Henry J.....	Melbourne, Q.....	30
Gentle, W. S.....	Montreal, Q.....	7
Geraghty, Patrick, Executors and Trustees of.....	Kingston, O.....	7
Gernon, Gerald D., M. D.....	St. Benoit.....	3
Gibb, Miss Ida C.....	Montreal, Q.....	15
Gibb, Beniah, Executors and Trustees of.....	do.....	14
Gibb, Mrs. Margaret, Heirs at Law.....	do.....	6
Gibb, Mrs. Clarinda.....	do.....	55
Gibb, James.....	Quebec.....	21
Gibb, James D., Executors and Trustees of.....	Montreal, Q.....	135
Gibb, Miss Magdalene.....	do.....	15
Gibb, Miss Magdalene C.....	do.....	33
Gibb, Mrs. Elizabeth M.....	Quebec.....	26
Gibb, Isaac J.....	Como, Q.....	18
Gibb, Miss Julia S.....	Montreal, Q.....	6
Gibb, Miss Magdalene C., in trust.....	do.....	10
Gibb, Miss Magdalene C., in trust, No. 1.....	do.....	10
Gillbard, Thomas.....	Cobourg, O.....	10
Gillespie, Alex. and Robt., and Dobree, B., in trust	England.....	10
Gillespie, Robert.....	do.....	20
Gillies, George.....	Lunark, O.....	4
Gillis, Mrs. Mary E.....	Landgrove, Vt.....	19
Gilmour, Thomas.....	Brockville, O.....	60
Gilmour, Allan.....	Ottawa, O.....	925
Gilmour, William.....	Brockville, O.....	21
Gipps, Mrs. Mary J.....	London, Eng.....	23
Girard, Hon. Marc A.....	St. Bonif. ce.....	5
Glackmeyer, Charles.....	Montreal, Q.....	5
Glackmeyer, Charles, Executor of Gustave Glack- meyer.....	do.....	70
Gladman, Joseph, Executors and Trustees of.....	Port Hope, O.....	12
Gladstone, Mrs. Eleanor.....	Montreal, Q.....	1
Glawson, Mrs. Charlotte.....	Halifax, N.S.....	2
Glen, W. R. M. D.....	Chambly, Q.....	30
Gloag, Mrs. Helen.....	Edinburgh, Scot.....	13
Godard, Norris.....	Ottawa, O.....	30
Godard, Miss Julia B.....	England.....	10

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Godfrey, Robert T., jun .....	Montreal, Q .....	2
Godfrey, Robert T., sen .....	do .....	15
Goodhue, Hon. G. J., Trustees and Executors of .....	London, O .....	80
Godin, Joseph H O .....	Three Rivers, Q .....	3
Goldie, Mrs. Charlotte, Trustees and Executors of .....	England .....	52
Gold-tone, Edmund A .....	Hudson Bay Co. ....	1
Goldstone, Fred A .....	Quebec .....	14
Goldstone, Miss Mary J .....	do .....	12
Goold, James K .....	Halifax, N.S .....	3
Gordon, Mrs. Amelia .....	Pictou, N.S .....	10
Gordon, George .....	Ireland .....	50
Gordon, Mrs. Isabella C .....	Quebec .....	39
Gordon, William .....	Toronto, O .....	10
Gordon, Rev. Daniel M .....	Ottawa, O .....	2
Gordon, Miss Amelia G .....	Pictou, N.S .....	8
Gordon, James .....	Halifax, N.S .....	15
Gordon, Robert .....	Ireland .....	3
Gordon, Miss Bessie .....	do .....	3
Gordon, Miss Ellen .....	do .....	3
Gough, Alfred .....	England .....	58
Gouin, Antoine N .....	Sorel, Q .....	15
Gould, Mrs. Amelia .....	Chicago, Ill .....	4
Graham, Mrs. Maria M .....	Montreal, Q .....	20
Graham, Meiklejohn R .....	Hudson Bay Co .....	2
Grahame, James A .....	do .....	80
Grant, Miss Amelia .....	Nepean, O .....	9
Grant, Miss Isabella .....	do .....	9
Grant, Miss Catharine .....	do .....	9
Grant, Miss E A F .....	England .....	16
Grant, John J Forsyth .....	do .....	48
Grant, Miss Ella G .....	Kingston, O .....	5
Grant, Miss Jean .....	Montreal, Q .....	1
Grant, Mrs Maria .....	Ottawa, O .....	80
Grasett, Charles .....	England .....	31
Grasett, Rev. Hy. J .....	Toronto, O .....	1
Grasett, Rev. James E .....	England .....	6
Grasett, Mrs. Sarah M .....	Toronto, O .....	18
Gravel, Jean A, in trust .....	Montreal, Q .....	17
Gravel, Joseph O .....	do .....	4
Gray, John H., C.M.G .....	Charlottetown, P.E.I .....	29
Gray, Mrs. Jane H .....	Kingston, O .....	1
Gray, John, Executors of .....	Montreal, Q .....	13
Grav, Robt. B .....	Pemroke, O .....	9
Greenshields, David J., in trust, No. 1 .....	Montreal, Q .....	3
Greenshields, David J., in trust, Alex. Rowand, M.D. ....	do .....	60
Greer, George M .....	Halifax, N.S .....	1
Grennan, Edward .....	Rivière St. Pierre, Q .....	4
Grieve, William .....	Scotland .....	9
Griffin, William Hy .....	Ottawa, O .....	1
Griffin, William Hy., Administrator and Execu- tor of C. J. Griffin .....	do .....	16
Griffin, William .....	St Catharines, O .....	17
Griffith, Mrs. Cath. R .....	Quebec .....	77
Griffiths, Wm. H .....	England .....	14
Gueront, Miss Lucy .....	Quebec .....	4
Guillet, Mrs Sarah O .....	Cobourg, O .....	2
Guillet, John, Executors of .....	do .....	46
Gunnary, Frederick .....	Halifax, N.S .....	5
Gunn, Alexander .....	Red River .....	1
Gzowski, Casimir S .....	Toronto, O .....	109

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Hackland, Mrs. Ellen, in trust .....	Ottawa, O .....	2
Hadley, Henry .....	Rivière St. Pierre, Q .....	3
Hadley, Henry, Executor and Trustee D. Hadley. ....	do .....	13
Hadley, Isaac .....	do .....	10
Hadley, Mrs Helen C .....	South Georgetown.....	5
Hagar, Lewis L .....	Saltfleet, O .....	14
Haldimand, Mrs. Mary A. ....	Montreal, Q. ....	6
Hale, Edward John .....	Quebec .....	49
Hale, George C .....	England .....	175
Hale, Miss Frances J. ....	do .....	40
Hale, Richard .....	do .....	30
Hale, Edward J. and Campbell, W. D., in trust. ....	Quebec.....	5
Halford, Charles A. D .....	London, Eng. ....	100
Halifax Fire Insurance Co .....	.....	30
Halkett, Mrs. Frances A .....	Ottawa, O .....	9
Hall, Miss Margt .....	Montreal, Q .....	36
Hall, Mrs. Maria .....	do .....	50
Hall, Adam .....	Township of Smith, O.....	15
Hall, Mrs. Agnes T.....	Montreal, Q.....	20
Hall, Rev. William .....	Cornwall, O .....	4
Hall, John S., in trust for G. M. Hall.....	Montreal, Q.....	6
Hall, Miss Alice Mary.....	Niagara, Q.....	10
Hall, William J.....	Peterborough, O .....	10
Hallowell, William .....	Montreal, Q.....	65
Haly, Mrs. Geraldine M. ....	Halifax, N.S.....	15
Ham-1, Mrs. Georgina .....	Quebec.....	2
Hamilton, Rev. George.....	do .....	10
Hamilton, James, Executors and Trustees of: .....	Montreal, Q.....	5
Hamilton, Robert .....	Hudson Bay Co.....	34
Hamilton, Robert, in trust.....	Quebec .....	103
Hamilton, Robert C .....	Montreal, Q.....	6
Hamilton, Robert .....	Quebec.....	622
Hamilton, Robert, in trust for Susan .....	do .....	1
Hamilton, Mrs. Susanah C.....	do .....	38
Hamilton, Mrs. Susan .....	do .....	11
Hamilton, William D .....	Scotland.....	43
Hamilton, Miss Emma M.....	Quebec.....	4
Hamilton, Mrs. Henrietta.....	Montreal, Q.....	15
Hamilton, Richard T .....	Ireland.....	18
Hamilton, Mrs Frances L. H.....	Quebec.....	3
Hamilton, Digby J.....	Winnipeg .....	10
Hamilton, Rev. C. G .....	Quebec.....	8
Hammond H. C., in trust .....	Hamilton, O .....	40
Hanbury, Miss Fanny .....	Dublin .....	18
Hanbury Ingham .....	England .....	7
Hannaford, Edmund P. ....	Montreal, Q.....	28
Hanson, Mrs. Martha S. A.....	Stanstead, Q.....	10
Harbeson, Mrs. Sarah V .....	Quebec.....	9
Hardie, Mrs. Eliza J., Trustees and Executors of. ....	Longueuil, Q.....	4
Hardinge, Mrs. Caroline .....	Brockville, O.....	5
Hardisty, Joseph .....	Hudson Bay Co.....	30
Hardisty, Richard .....	do .....	65
Hardisty, Wm. L .....	do .....	70
Hargrave, James, and wife, Trustees of .....	Brockville, O.....	131
Hargrave, Joseph J .....	do .....	25
Harkison, Miss Mary A.....	Montreal, Q.....	1
Harper, Samuel .....	Kingston, O.....	15
Harriott, Mrs. Frances.....	Red River .....	17
Harriott, John E .....	do .....	13
Harris, Wm. D .....	Montreal, Q.....	7
Harris, Robert C.....	Ottawa, O.....	4

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montreal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Harris, Mrs. Ellen J.	Ottawa, O	4
Harris, William	Hamilton, O	12
Harrower, James T., Tutor, in trust for Mrs. Ford	Quebec	52
Harrower, James T., Tutor, in trust for Lady Westphal	do	53
Harrower, Mrs. Caroline	Magog, Q	5
Hart, Jairus	Halifax, N.S.	14
Hart, Mrs. Matilda	England	9
Hart, George	Montreal, Q	3
Hartford Fire Insurance Company	Hartford, Conn	150
Hartley, Isaac	New Glasgow, N.S.	4
Hartley, Jonathan	Pirate Harbor, N.S.	10
Hartshorne, Mrs. Margaret J.	Halifax, N.S.	4
Harvey, Alexander	Hudson Bay Co	6
Harvey, Henry	Carleton Place, O	5
Hatt, Thomas C., Executors of	Montreal, Q	39
Hayes, Mrs. Amelia	do	1
Hayward, St. John	St. John's, Nfld.	13
Hayward, William A.	do	3
Heath, Miss Elizabeth	Cobourg, O	1
Heath, Mrs. Mary, Administratrix, Mrs. M. Stokes	England	99
Heath, William A.	Green Island, Q.	3
Heath, William A., Curator, Mrs. Emily Heath	do	6
Heigham, Henry	Quebec	4
Hempstead, Mrs. Mary A.	Chicago, Ill	5
Henderson, John	Montreal, Q	10
Henderson, John	do	101
Henderson, Miss Jane	Scotland	2
Henderson, Mrs. Agnes E.	Montreal, Q	5
Henderson, George H.	England	11
Henderson, Kenneth G.	do	10
Henry, Mrs. Elizabeth	Ottawa, O	16
Henry, James	Buckingham, Q.	3
Henshaw, Mrs. Catharine M.	Montreal, Q.	2
Herbert, Charles J.	Ireland	49
Herring, Mrs. Mary	Montreal, Q	2
Herring, William	Quebec	50
Hervey, Miss Eliza M.	Montreal, Q	1
Hesslien, Lewis J.	Halifax, N.S.	2
Hesslien, Mrs. Euphemia E.	do	3
Hetherington, Thomas	Quebec	10
Heward, Francis H., in trust for Helen Strong	Toronto, O	1
Hicks, John	Halifax, N.S.	6
Higginbotham, Mrs. Mary	Belleville, O	20
Higgins, William	Quebec	7
Higgins, Miss Letitia	Montreal, Q	1
Higginson, Thomas, sen	Vankleek Hill, O	3
Higginson, William	do	5
Hill, Charles G.	Montreal, Q	9
Hill, Miss Elizabeth	do	1
Hill, Mrs. Jane K.	Woodville, Q	14
Hill, Miss Jane E.	Montreal, Q.	40
Hill, Miss Rowena	do	16
Hill, Mrs. ALN S	Halifax, N.S.	3
Hill, Hamnet, M.D	Ottawa, O	39
Hingston, William H., in trust	Montreal, Q	4
Hodgson, Mrs. Emily S., Trustees of	England	70
Hodgson, Mrs. Emily	do	2
Hodgson, Mrs. A. McJ	Montreal, Q.	15
Hofman, Christian	do	5
Holbrook, Samuel A.	Freepport, Maine	15

Bank of Montreal—Continued.  
(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions)
Holland, Henry M., Tutor .....	Montreal, Q. ....	4
Holland, Richard, in trust .....	do .....	5
Holland, Philip, Executors of .....	do .....	24
Holland, Philip, Executors of, in trust .....	do .....	44
Hollis, Mrs. Charlotte A. O. ....	do .....	14
Holton, Hon. L. H. ....	do .....	14
Home, Mrs. Mary .....	do .....	3
Hooper, Mrs. Catharine. ....	do .....	5
Hooper, Angus C., and Craig, D. J., in trust .....	do .....	54
Hope, John .....	Hudson Bay Co. ....	1
Hopkins, Mrs. Frances A. ....	London, Eng. ....	11
Hopkins, Manly, Trust. ....	do .....	15
Hopkins, Manly O. ....	do .....	13
Hopkins, Edward M. ....	do .....	20
Hopkins, Edward M., in trust .....	do .....	42
Hopkins, E. M., J. S. Clouston and G. W. Simpson, in trust .....	do and Montreal, Q. ....	74
Hopkins, E. M., and R. W. Shepherd .....	do do .....	43
Hopkins, Manly .....	do .....	10
Hopkins, Peter O. ....	Australia .....	10
Hopkins, E. M., Executor Mrs. McKay .....	London, Eng. ....	103
Hopper, Mrs. Jane .....	St. Andrews .....	17
Horden, Rev. John .....	Moose Factory .....	6
Horridge, Albert O. ....	England. ....	25
Horwood, Alfred John .....	London, Eng. ....	4
Hoskins, Thomas O. ....	do .....	6
Houlston, Mrs. Isabella .....	Three Rivers, Q. ....	13
Houlston, J. hn .....	do .....	12
Houlston, George B. ....	do .....	11
Houseman, Rev. Geo. V., in trust for Male Orphan Asylum. ....	Quebec .....	4
Houseman, Mrs. Louisa A., Executors and Trustees of .....	do .....	10
Howe, James P. ....	Ottawa, O. ....	4
Howard, Robert P., M.D. ....	Montreal, Q. ....	58
Howden, John Dowling .....	England .....	10
Howie, Mrs. Berthia .....	Scotland .....	5
Howe, Asa .....	Northfield, Vt. ....	5
Hga, Paul .....	Paris, France. ....	25
Hngill, Mrs. Charlotte .....	Brockville, O. ....	1
Huke, Mrs. Mary H., Usufructuary .....	Rochford, Ill. ....	20
Hunt, Mrs. Anna R. ....	Boston, Mass. ....	150
Hunter, George .....	Hudson Bay Co. ....	3
Hunter, Rev. James .....	England .....	90
Hunter, James S., and others, in trust. ....	Montreal, Q. ....	9
Hunter, Francis J. ....	Moncton, N.B. ....	1
Huribut, Abel. ....	Frelighsburg .....	30
Huston, Mrs. Ellen. ....	Montreal, Q. ....	20
Hutchison, Richard .....	Douglstown, N.B. ....	4
Hyde, Arthur .....	London, Eng. ....	2
Hyde, Mrs. Allison E. P. ....	Montreal, Q. ....	3
Ibbotson, Miss Catharine .....	do .....	4
Ibbotson, Miss Louisa .....	do .....	2
Idler, Ernest .....	do .....	25
Incorporated Synod, Diocese of Ontario. ....	Kingston .....	2
Ings, George .....	England .....	20
Inglis, Rev. John. ....	Scotland .....	5
Inkster, John, Executors of. ....	Manitoba .....	38
Ireland, Walter W. ....	Ottawa, O. ....	5
Irish Protestant Benevolent Society. ....	Montreal, Q. ....	8
Irvine, David .....	Esquimaux Bay .....	10

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Irvine, Rev. John	Mille Isles	33
Irvig, Thomas	Montreal, Q	41
Irwin, Mrs Eliza B	do	34
Irwin, Mrs Isabella	Kingston, O	22
Jackson, Rev. Samuel N	do	1
Jackson, Joseph	Montreal, Q	14
Jameson, Mrs. Frances	Quebec	38
Jemson, John, Executors of	do	48
Jarvis, Miss Isabella C	Montreal, Q	4
Jarvis, Miss Jane C	do	4
Jarvis, John Alpheus	Fraserville, Q	6
Jeffry, Fredrick	England	61
Jennings, Edward, M.D	Halifax, N.S	4
Jesse, George	London, Eng	6
Johnson, Mrs. Cath. S	Montreal, Q	5
Johnson, Sir W. G., Baronet	St Mathias, Q	5
Johnson, Alexander, L.L.D.	Montreal, Q	7
Johnson, Charles	do	3
Johnson, Henry	Hastings, O	25
Johnson, John	Halifax, N.S	2
Johnston, Miss Margaret	Brockville, O	1
Johnston, Peter, in trust	Quebec	5
Johnston, John	Chatham, N.B	31
Johnstone, James B	Sherbrooke, Q	100
Johnstone, Thomas	Scotland	4
Johnston, Peter	Quebec	3
Johffe, Rev. William	Uoubourg, O	2
Jones, Mrs. Mary A	Quebec	5
Jones, Alfred G., in trust	Halifax, N.S.	15
Jones, Edwin	Quebec	108
Jones, Miss Mary	Red River	32
Jones, Rev. A. A	Montreal, Q	10
Jones, Hon Robt., Executors of	do	70
Jones, Mrs. Mary	England	20
Jordan, William	Halifax, N.S	25
Jost, Henry M	Guysborough, N.S.	4
Joseph, Jacob Henry	Montreal, Q	50
Joseph, Henry	do	55
Jourdain, Augustin	Quebec	3
Kaulbach, Hon. H. A. N.	Lunenburg, N.S	25
Keays, Ausley	Balderson's Corners.	1
Keefe, Thomas C., Executors Thos. McKay, jun.	Ottawa, O	10
Keith, Donald	Halifax, N.S	20
Keith, Mrs. Maria O	London, Eng	6
Kellie, Mrs. Mary	Vankleek Hill	1
Kelly, James, Trustees and Executors of	Montreal, (72) Q	72
Kennard, Edmund H.	London, Eng	20
Kennedy, George	Hudson Bay Co.	1
Kenny, Thomas E	Halifax, N.S.	15
Kent, Noel	Kingston, O	3
Kent, Miss Myra	Toronto, O	10
Kennedy, Mrs. Mary	Quebec	8
Kersabiac, Comtesse de	Côteau, Q	13
Kervin, Edwin	Cornwall, O	5
Kimpton, Miss Mary	Brockville, O	3
King, Charles, Universal Legatees	Megantic, Q	1
King, Edwin F	Montreal, Q	26
King, Edwin F., Executor B. King	do	6
King, Miss Emma	Megantic, Q	78
King, James, Curator to John King	Quebec	24
King, Wm., and wife	Montreal, Q	13

Bank of Montreal—Continued.  
(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
King, Edwin H.....	Montreal, Q.....	50
King-Harman, Mrs. A.....	England.....	5
Kinglom, Mrs. Mary E.....	do.....	17
Kiughorn, George M.....	Montreal, Q.....	11
Kinnear, James.....	Megantic, Q.....	22
Kinnear, Thomas C.....	Halifax, N.S.....	194
Kirby, Rev. W. W., and Hopkins, E. M., in trust.....	England.....	13
Kirkpatrick, Mrs. Jessie A.....	Montreal, Q.....	10
Kirkpatrick, Andrew.....	do.....	17
Knapen, Miss Edith C. S.....	Halifax, N.S.....	1
Knowles, Mrs. Mary E.....	Kingston, O.....	10
Knight, Robert S.....	Haverhill, U.S.....	3
Knox, Mrs. Frances H.....	Montreal, Q.....	4
Knox, James W.....	do.....	3
Kough, Mrs. Margaret.....	Owen Sound, O.....	16
Labadie, William.....	Quebec.....	2
Labatt, R. P., Executors and Trustees of.....	do.....	40
LaBruère, Boucher de.....	St Hyacinthe, Q.....	5
La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec.....	Quebec.....	671
Lacroix, Miss Adèle.....	Sorel, Q.....	1
Ladies Benevolent Society.....	Montreal, Q.....	22
Ladies Protestant Orphan Asylum.....	do.....	9
Lally, Edmund S.....	Barrie, O.....	20
Lamontagne, Jean B.....	Ste. Flavie de Rimouski, Q.....	65
Lamothe, Pierre.....	Montreal, Q.....	18
Lamère, Mrs. Louise P.....	do.....	2
Lamplough, Henry T.....	do.....	90
Lamplough, John L.....	do.....	2
Lance, Mrs. Georgiana S.....	England.....	30
Lane, Miss Emma.....	Red River.....	11
Lane, William D.....	do.....	24
Lane, Miss Eliza, Executors and Trustees of.....	Montreal, Q.....	169
Lang, James G.....	England.....	6
Langlois, Mrs. Eliza.....	Montreal, Q.....	7
Langton, Miss Ann.....	Toronto, O.....	10
Langlois, Charles B.....	Quebec.....	4
Langwill, Robert.....	St. Jérôme, Q.....	30
Larmonth, John H.....	Montreal, Q.....	7
Larocque, Mrs. Melanie C.....	Ste. Marguerite, Q.....	6
Laronde, Charles F.....	Hudson Bay Co.....	2
Laslett, Mrs. Ang'lina S.....	Montreal, Q.....	9
Lathrop, Mrs. Elizabeth.....	Lebanon, U.S.....	2
Laurent dit Lortie, Mrs. M. L.....	Quebec.....	2
Laurie, Archibald.....	do.....	75
Laurie, Duncan.....	do.....	135
Laurie, Duncan, Home, William, Curators.....	do.....	25
Laurie, Mrs. Sophia A.....	do.....	94
Lavolette, Mrs. Jessie, Usufructuary.....	St. Jérôme, Q.....	2
Lawford, Mrs. Ann S.....	Montreal, Q.....	61
Lawford, Mrs. Ann S, in trust.....	do.....	2
Lawson, Mrs. Caroline M.....	Halifax, N.S.....	20
Learmont, Mrs. Eliza.....	Montreal, Q.....	61
Learmont, Mrs. Eliza, Executrix.....	do.....	19
Learmouth, John.....	England.....	10
Lebouthillier, Mrs. Rosalie J.....	Quebec.....	6
Leclerc, Francis A.....	St. Hyacinthe, Q.....	11
Lee, Rev. Charles.....	Ipswich, Eng.....	19
Legge, Henry.....	England.....	50
Legresley, Mrs. Emily S.....	Gaspé, Q.....	3
Legros, John.....	Point St. Peter, Q.....	6
Lemesurier, Thos. A.....	England.....	4

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES, (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)
Lemieux, Mrs. Julie.....	Quebec .....	2
Lemieux, Narcisse .....	do .....	8
Lemoine, Mrs. A. S. B., Executrix.....	England .....	46
Leonard, Miss Bridget M.....	Quebec .....	1
Lesage, Simeon, Executor of Mrs. M. J. C. Bertelet .....	do .....	16
Leslie, Anthony, Executors and Trustees of.....	England .....	39
Leslie, Patrick, Executor of Hon. Jas. Leslie.....	Montreal, Q.....	26
Leslie, John .....	St. Mary's, Ont.....	4
Leslie, John, in trust.....	do .....	3
Les Sœurs de la Charité de l'Hopital Général de Montréal.....	Montreal, Q.....	15
Levallée, Joseph Thomas, in trust .....	Quebec .....	2
Levey, Charles E .....	do .....	250
Levesque, Mrs. Marie L.....	L'Assomption, Q.....	11
Lewin, Rev. William .....	Prescott, O.....	3
Lewis, Francis J .....	Peterborough, Ont.....	3
Lightburne, Richard E.....	Arizona Territory.....	13
Lighthall, William F.....	Montreal, Q.....	13
Lillie, James .....	Hochelaga, Q.....	99
Lillie, Alexander R.....	Hudson Bay Co .....	4
Lindsay, Charles W.....	Montreal, Q.....	3
Lindsay, Thomas, Curator to James Johnston.....	do .....	2
Lindow, Henry W.....	England.....	30
Little, Robert.....	Ireland.....	10
Little, John .....	Scotland.....	26
Linton, Mrs. Margaret.....	Montreal, Q.....	3
Lloyd, Edward .....	Halifax, N.S.....	13
Lloyd, Miss Charlotte .....	Quebec .....	2
Lloyd, Mrs. Henrietta, Tutrix.....	Sherbrooke, Q.....	8
Lloyd, Mrs. Frances M., in trust .....	Melbourne, Q.....	4
Logie, Mrs. Sarah.....	Quebec.....	5
Lomas, Robert, Executors of.....	do .....	5
Lonsdale, Joseph C.....	Manchester, Eng .....	8
Lonsdell, Rev. Richard, in trust.....	St. Andrew's .....	24
Lonsdell, Rev. Richard, in trust for L. A. Lonsdell.....	do .....	3
Lorrain, Rev. Narcisse Z.....	Redford, U.S.....	4
Louis, Joseph .....	Quebec .....	200
Low, Mrs. Grace.....	Montreal, Q.....	3
Low, Charles A., Executors of.....	do .....	82
Lowell, William L.....	Halifax, N.S.....	6
Lowry, Robert William, C.B .....	England.....	19
Lowell & Co., W. L.....	Halifax, N.S.....	9
Lubbock, Sir John, Bart .....	London, Eng.....	30
Lucas, Mrs. Mary, Heirs at Law .....	Quebec.....	60
Ludwig, Carl .....	Montreal, Q.....	5
Lunn, Miss E. H.....	do .....	39
Lunn, William.....	do .....	40
Lunn, William, in trust .....	do .....	3
Lunn, Miss Emma H., and Cross, Selkirk, in trust.....	do .....	22
Lunn, Miss Emma.....	Hamilton, O.....	30
Lyman, Henry .....	Montreal, Q.....	6
Lyman, Henry, in trust for Lillie Memorial Fund.....	do .....	5
Lyman, Mrs. Mary.....	do .....	200
Lyman, Theodore, in trust for Mrs. A. J. Savage.....	do .....	27
Lyman, Henry H.....	Montreal, Q.....	5
Lyman, Roswell C.....	do .....	3
Lyman, Albert C.....	do .....	5
Lyman, Frederick S.....	do .....	59



## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Lyman, Frederick S, in trust.....	Montreal, Q.....	24
Lyman, Rowell C., in trust for W. E. Lyman.....	do.....	2
Lynch, Edward.....	L'Assomption, Q.....	5
Lynch, Mrs. Elizabeth, and Charles Patton.....	Robinson, Q.....	4
Lynch, Mrs. Janet.....	Montreal, Q.....	7
Lyon, Mrs Annabella.....	Scotland.....	16
Lyon, Rev John.....	do.....	5
MacArthur, Duncan, Administrator, Wm. Mc-Murray.....	Winnipeg.....	105
MacArthur, Duncan, Administrator, Wm. Rowand.....	do.....	17
Macaulay, Mrs. Ann.....	Montreal, Q.....	3
Macculloch, Ferdinand.....	do.....	150
Macculloch, Ferdinand, in trust.....	do.....	12
Macculloch Ferdinand, Jackson Rae, D. McIntyre, Trustees for Mrs. G. A. Robertson.....	do.....	47
MacDonald, Mrs. Luce O.....	do.....	10
MacDonald, Rev. Malcolm.....	Stanstead, Q.....	5
MacDonald Mrs. Catharine E.....	Three Rivers, Q.....	1
MacDonald, Miss Lilla.....	Cornwall, Q.....	7
MacDonald, Mrs. Ann.....	St. John's, Q.....	3
MacDonald, Archibald.....	Hudson Bay Co.....	16
MacDonald, Mrs. Margaret.....	Montreal, Q.....	15
MacDonald, John, Universal Residuary Legatee.....	St. John's, Q.....	14
MacDonald, Mrs. Jane K.....	St. Andrew's, Q.....	15
MacDonald, Rev. Wm. A.....	Dublin.....	7
MacDonald, Charles.....	Halifax, N S.....	7
MacDonnell, Rich. L., M.D., in trust.....	Montreal, Q.....	6
MacDonell, Rev. George, Executors of.....	Toronto, O.....	2
MacDonald, Mrs. Sophia H.....	Montreal, Q.....	15
MacDuff, Alexander.....	Scotland.....	15
Macfarlane, Andrew.....	Montreal, Q.....	6
Macfarlane, Mrs. Janet.....	do.....	73
Macfarlane, Mrs. Janet, Tutrix.....	do.....	74
Macfarlane, Mrs. Alice.....	do.....	1
Macfarlane, Mrs. Rose A.....	do.....	6
Macfarlane, Wm. S., in trust.....	do.....	10
Macfarlane, Roderick R.....	Hudson Bay Co.....	37
Macfarlane, Hon. Alex.....	Wallace, N.S.....	15
MacGarvey, Mrs. Mary.....	Hamilton, O.....	5
Machin, Miss Eliza M.....	Quebec.....	1
Machin, Miss Hannah J.....	do.....	1
Macintosh, Alexander.....	Carillon, O.....	14
Macintosh, John, Curator.....	Montreal, Q.....	23
Macintosh, John, Executor Mrs. A. R. Baldwin.....	do.....	7
MacIntyre, Robert.....	Edinburgh, Scot.....	110
Mackay, Wm. M., M.D.....	Hudson Bay Co.....	1
Mackay, Edward.....	Montreal, Q.....	416
Mackay, Mrs. Harriet.....	England.....	19
Mackenzie, Hector, in trust.....	Montreal, Q.....	250
Mackenzie, Hector, in trust for Miss A. Muller.....	do.....	6
Mackenzie, Miss Jane.....	do.....	12
Mackenzie, John.....	Lennoxville, Q.....	150
Mackenzie, John G.....	Montreal, Q.....	500
Mackenzie, John G., in trust.....	do.....	12
Mackenzie, John and Charles.....	Sarnia, O.....	19
Mackenzie, Wm. S.....	Montreal, Q.....	40
Mackenzie, Gordon G., Executors of.....	do.....	500
Mackenzie, Roderick, Executors of.....	do.....	4
Mackenzie, Miss Geddes M.....	England.....	16
Mackenzie, Miss Geddes M., in trust.....	do.....	16
Mackinlay, Miss Mary Y.....	France.....	19

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Maclean, John S	Halifax, N.S	10
MacLennan, Rev. Alex	Stella, O	20
MacLennan, Rev. Alex, in trust.	do	15
MacNab, Mrs. Elizabeth G	Halifax, N.S	19
Macnider, Mrs. Janet	Quebec	20
Macniter, John	Bath, Eng	56
Macnider, Quintin	Montreal, Q	4
Macpherson, David M.	Lanca-ster, O	10
Macpherson, Hon. D. L.	Toronto, O	81
Macrae, George	Montreal, Q	74
Macrae, J. O., and Abbott, Hon. J. J. C., Trustees	do	135
Macrae, George and Macrae, J. O., in trust for L. C. Macrae and children	do	12
Mactavish, Miss Florence	Scotland	239
Maingy, Ferdinand B.	England	8
Magee, Robert	South Gower, O	5
Maguire, Dennis	Joliette, Q	7
Mailley, Jules	St. Agapit de B.	4
Maitland, Mrs. Mary A.	England	4
Mulloch, Edward Geo., Executor John Glass	Perth, O	4
Mulloch, Mrs. Elizabeth	Hamilton, O	43
Mulloch, Miss Elizabeth.	do	23
Mulloch, Mrs. Margaret G.	Perth, O	10
Mulloch, Edward C.	Ottawa, O	100
Mulloch, Mrs. Mary S	do	115
Manuel, John	do	27
Marceau, Louis, Executors and Trustees of	Napierville, O	8
Marshall, Miss Ellen	St. Eustache, Q.	1
Marshall, James H.	Morrisburg, O	1
Marshall, Roger	Côte de Neiges, Q	24
Marsolais, Charles E. L.	St. Urbain, Q.	5
Martin, Edward	Hamilton, O	5
Maskelyne, William	Woodhouse, O	14
Mason, Mrs. Jane, and Gross, Fred. O., Trustees.	Scotland	80
Mason, Stephen	do	15
Massey, George H.	Montreal, Q.	6
Masson, Louis H. R.	do	85
Masson, Mrs. Marie G. S. R.	Terrebonne, Q.	251
Masson, Hon. Joseph, Executors of	Montreal, Q.	260
Masson, J. A. O	France	35
Massue, Louis H.	Varenes	20
Matheson, Miss Eliza J.	Perth, O	4
Matheson, Miss Anna.	do	5
Matheson, Miss Joanna.	do	5
Matheson, Miss Rose T.	do	5
Matheson, Miss Isabella R	do	5
Matheson, Hon. Roderick, Executors of	do	31
Matheson, Alan F	Hamilton, O	3
Matheson, Murdoch	Hudson Bay Co.	4
Matheson, James.	Toronto, O	39
Matthews, Frederick B., in trust.	Montreal, Q.	48
Maxwell, Mrs. Julia	Quebec	3
May, Mrs. Elizabeth J.	Montreal, Q	7
May, George	do	3
Megorian, Mrs. Sarah.	do	10
Merchants Bank of Canada	do	14
Mercredi, Joseph	Hudson Bay Co.	2
Meikle, John H.	Morrisburg, O.	10
Méthot, Edward W.	uebec	45
Meyer, Frederick	Halifax, N.S.	1
Mereuth, William Henry	Montreal, Q.	32

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite)

NAMES. — (NOMS)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Meredith, Wm. H., in trust.....	Montreal, Q.....	2
Middleton, Mrs. Elizabeth, Executrix.....	Quebec.....	4
Middleton, Mrs. Elizabeth.....	Quebec.....	3
Middleton, Henry N.....	Montreal, Q.....	26
Miller, Robert.....	Manchester, Eng.....	50
Miller, Miss Frances.....	Montreal, Q.....	23
Miller, Robert.....	do.....	1
Miller, Robert, and Lord, James, in trust.....	do.....	4
Miller, William, Heirs at Law.....	do.....	127
Miller, Walter, Executors of.....	do.....	40
Mills, Mrs. Ann.....	England.....	12
Mills, Mrs. Hannah.....	do.....	322
Milne, Rev. George.....	New Carlisle, Q.....	39
Milroy, Mrs. Susannah.....	St. John's, Nfld.....	8
Milroy, Arthur.....	do.....	1
Minchin, Miss Louisa.....	Montreal, Q.....	10
Minchin, William, Executors of.....	do.....	11
Mitchell, William F.....	Halifax, N.S.....	2
Moat, R. & J.....	Montreal, Q.....	21
Moffatt, Miss Jane.....	do.....	1
Moke, Mrs. Mary.....	Osnabruck.....	6
Molson, J. H. R.....	Montreal, Q.....	60
Molson, Mrs. Louisa G.....	do.....	182
Molson, Samuel E.....	do.....	2
Molson, S. E., and wife, Trustees of.....	do.....	157
Molson, William, Trustees and Executors of.....	do.....	404
Molson, Thomas, Executors of.....	do.....	120
Monk, Arthur B.....	Ottawa, O.....	7
Moncreiff, David S.....	Edinburgh.....	24
Montgomery, Rev. Hugh.....	Phillipsburg.....	90
Montreal, President of the Bank, in trust.....	.....	14
Montreal, Bishop of, in trust.....	Montreal, Q.....	14
Montreal, Bishop of, in trust for Bishopric. Endowment Fund.....	do.....	3
Montreal Horticultural & Fruit Growers Association, Province of Quebec.....	do.....	3
Montreal General Hospital (E. Moss Fund).....	do.....	3
Montreal St. Patrick's Orphan Asylum.....	do.....	82
Montreal General Hospital.....	do.....	4
Montagne, Horace Wm.....	England.....	8
Montzambert, Miss L.....	Quebec.....	5
Montzambert, Miss Sarah.....	do.....	5
Montzambert, Alexander.....	do.....	2
Montzambert, Fred.....	do.....	3
Montzambert, Mrs. Alice, and L. L. Gibb, Curator.....	do.....	80
Montzambert, James R.....	do.....	1
Montreal, St. Briget's Refuge.....	Montreal, Q.....	99
Moody, Thomas B.....	London, Eng.....	5
Moore, Hugh.....	Dundas, O.....	12
Moore, Mrs. Louisa.....	Kingston, O.....	20
Moore, Miss Mary A.....	Montreal, Q.....	1
Moore, Wm. Jackson.....	London, Eng.....	13
Moreau, Paul.....	Red River.....	2
Morin College.....	Quebec.....	5
Morrin, Miss Maria.....	St. Augustine, Q.....	19
Morrin, Miss Amy.....	do.....	19
Morrin, John.....	do.....	11
Morrin, Wm., Trustees and Executors.....	do.....	14
Morris, Hon. James, Executors and Trustees, in trust for Mrs. A. Morris.....	Brockville, O.....	40
Morris, David.....	St. Theres.....	50

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Morrison, Hector	Hudson Bay Co	8
Morrison, Rev. John	Waddington, N. Y.	20
Morrison, Thomas	Hudson Bay Co	4
Morrison, Murdoch	do	1
Morrison, Andrew	do	2
Morrow, R. A., and wife, Trustees of	Peterborough, O	148
Moseley, E. Tilton	Sydney, C. B.	4
Moss, Hyam D.	Montreal, Q	16
Moss, John Edward	do	10
Motz, James	Quebec	12
Mount Royal Cemetery Company	Montreal, Q.	60
Mountain, Miss Catharine A. P.	England	32
Mountain, Rev. Jacob J. S.	do	50
Mowle, Miss Hester	Montreal, Q.	7
Moyse, Charles E.	do	5
Mudge, Nicholas R., in trust for Miss Mudge	do	2
Mudge, Miss Eliza	do	10
Muir, Rev. James C.	South Georgetown, Q	7
Muir, Robert	Scotland	320
Muir, Robert, in trust, No. 1	do	7
Muir, Robert, in trust, No. 2	do	5
Muir, Robert, in trust, No. 3	do	40
Mulligan, John	Port Hope, O.	24
Mulligan, Miss Lucinda	Toronto, O	6
Municipality Township of Beckwith, O	do	13
do do Ramsay, O.	do	13
Munn, Miss Elizabeth	Quebec	14
Munro, Peter, M.D.	Montreal, Q.	11
Munro, William	Chicago, Ill.	25
Murdoch, Miss Marian	Toronto, O	2
Murison, Miss Eliza	New Carlisle, N. B.	6
Murison, Miss Margaret	do	2
Murphy, Miss Mary	Montreal, Q.	5
Murphy, William Jas	do	5
Murphy, Nicholas	St. Stanislas, Q.	20
Murray, Rev. William	Campbellford, N. B.	10
Murray, Rev. William, in trust	do	7
Murray, Mrs. Caroline M.	Hamilton, O	2
Murray, John	Mabou, C.B.	12
Murray, Mrs. Rebecca	Quebec	9
Murray, Mrs. Sybella S., Administratrix	Goderich, O	9
Murray, William F., M.D.	India	10
Murray, William, Executors of	Montreal, Q.	600
Murray, Mrs. Anna M.	Brantford, O	5
Murray, William Geo.	Montreal, Q.	30
Murray, Miss Grace	do	40
Murray, Miss Annabella	do	40
Murray, Alexander	do	107
Murray, John and Wm. G., in trust	do	20
Murray, Alexander, C.M.G.	St. John's, Nfld.	1
Murray, Walter G. and Wm. G., in trust	Montreal, Q.	5
Mussen, Thomas	do	5
Mylne, Mrs. Ann	Smith's Falls, O.	123
Mylne, Mrs. Ann, in trust	do	32
McAdam, William	Lachute, Q.	5
McAdam, Mrs. Eliza	Montreal, Q.	1
McAndrew, John	Renfrew, O	15
McArthur, Mrs. Margaret	Carleton Place, O.	15
McArthur, Peter	Almonte, O	27
McBeath, Adam	Hudson Bay Co.	41
McBain, John Jas	Peterborough, O	25

Bank of Montreal *Continued.*  
(Banque de Montréal—*Suite*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McBurney, Thomas, Executors of.....	Port Hope, O .....	12
McCall, John .....	Scotland.....	26
McCall, John, jun.....	England .....	25
McCullum, Miss Rosina.....	Montreal, Q.....	2
McCallum, Peter, jun.....	Cobourg, O.....	5
McCallum & Son, Peter.....	do .....	30
McCall m, Mrs. and Misses, Trustees of.....	Scotland.....	22
McCambridge, Alex., in trust.....	Montreal, Q.....	5
McCarthy, D. & J.....	Sorel, Q.....	280
McChlery, John, Executors of.....	London, O.....	1
McClintock, Rev. J. S., and Sinclair, W. F.....	Ireland .....	16
McColl, Hugh .....	St. Joseph du Lac, Q.....	2
McCormick, Mrs Julia.....	Montreal, Q.....	6
McCrudden, William .....	do .....	6
McCulloch, Mrs. Catharine.....	do .....	5
McCulloch, Michael, McIver, Colin, in trust.....	do .....	15
McCulloch, Michael, in trust for J. & A. Ogilvie.....	do .....	3
McCullough, William.....	Brockville, O.....	15
McDermott, Andrew.....	Hudson Bay Co.....	200
McDonald, Mrs. Caroline.....	Woodstock, O.....	9
McDonald, Angus S.....	Alexandria, O.....	150
McDonald, Miss Ann.....	Montreal, O.....	1
McDonald, Miss Ellen.....	do .....	6
McDonald, Miss Helen J.....	do .....	1
McDonald, John.....	do .....	130
McDonald, Mrs. Marion.....	Lancaster, O.....	3
McDonald, Miss Mary.....	Montreal, Q.....	2
McDonald, John.....	do .....	8
McDonald, Miss Helen J.....	do .....	57
McDonald, William C.....	do .....	29
McDougall, Alexander.....	do .....	12
McDougall, Alexander, in trust.....	do .....	2
McDougall, Daniel.....	Ormstown, Q.....	17
McDougall, Miss Mary.....	do .....	10
McDougall, Thomas, in trust.....	Montreal, Q.....	6
McDougall, Thomas, Manager, in trust.....	do .....	10
McDougall, James.....	Hudson Bay Co.....	5
McDougall, William.....	Three Rivers, Q.....	4
McDougall, Miss Isabella.....	St John s, Nfld.....	10
McDougall, Miss Sarah C.....	do .....	10
McDougall, Miss Jessie.....	do .....	10
McIntyre, Daniel.....	Montreal, Q.....	4
McFarlane, Miss Isabella.....	Quebec.....	5
McFarlane, David.....	Montreal, Q.....	3
McGachen, Rev. Nicholas H.....	England .....	8
McGee, John Joseph.....	Montreal, Q.....	4
McGill, Sydenham C.....	Kingston, O.....	35
McGinn, Mrs. Bridget.....	Montreal, Q.....	2
McGill, Mrs. Emma.....	Melbourne, Q.....	3
McIntosh, Angus.....	Glengarry, O.....	5
McIntyre, Daniel.....	Montreal, Q.....	4
McIntyre, Mrs Janet.....	Lanark, O.....	6
McIntyre, Malcolm.....	Scotland .....	50
McIntyre, Duncan, in trust for Helen S. Douglas.....	Montreal, Q.....	10
McKay, William F.....	Hudson Bay Co.....	2
McKay, John, Executors of.....	Woodstock, O.....	9
McKay, William.....	Red River .....	6
McKay, Wm. jun.....	Hudson Bay Co.....	1
McKay, William.....	do .....	2
McKeen, Mrs. Sarah.....	Pictou, N.S.....	4
McKeen, John.....	do .....	1
McKenzie, Miss Annie.....	Quebec.....	60

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McKenzie, George	Hudson Bay Co.	34
McKenzie, Hector	Scotland	153
McKenzie, Hector Æ	Hudson Bay Co.	27
McKenzie, Mrs. Isabella	Red River	36
McKenzie, Mrs. Jane	Melbourne, Q.	83
McKenzie, Peter	Hudson Bay Co.	54
McKenzie, Roderick, sen.	Melbourne, Q.	10
McKenzie, Thomas	Sorel, Q.	6
McKenzie, Roderick, jun.	Hudson Bay Co.	3
McKercher, Mrs. Elizabeth	Montreal, Q.	8
McLachlin, Hugh F., in trust	Arnprior, O.	15
McLachlin, Mrs. Annie	Montreal, Q.	6
McLaren, Mrs. Isabella	Kingston, O.	1
McLaren, Mrs. Margaret	Greenville, O.	7
McLaurin, Peter Roy	Vankleek Hill, O.	2
McLean, Allan N.	Toronto, O.	11
McLean, Miss Jessie	Cornwall, O.	1
McLean, Miss Jessie	Montreal, Q.	4
McLean, William J.	Hudson Bay Co.	2
McLean, Miss Ellen P.	Ottawa, O.	3
McLean, Neil W.	do	3
McLennan, Hugh	Montreal, Q.	1
McLennan, Alex.	Lancaster, O.	3
McLennan, John	Montreal, Q.	6
McLennan, John, in trust	do	7
McLeod, Mrs. Elizabeth	do	3
McLeod, Angus	Hudson Bay Co.	3
McLeod, Mrs. Sarah J.	St. John, N.B.	5
McLeod, Mrs. Helen M.	Montreal, Q.	35
McLeod, Norman	Hudson Bay Co.	5
McLeod, Miss Margt	Halifax, N.S.	7
McLimont, Mrs. Sarah	Quebec	20
McLimont, William	do	60
McMaster, Wm., jun.	Montreal, Q.	3
McMeeken, Rev. Hy	Lancaster, O.	8
McMillan, Miss Cath.	Ramsay, O.	4
McMorin, Rev. John K.	Almonte, O.	13
McMorin, Rev. John K., Trust	do	13
McMorin, Rev. Samuel	Carp, O.	13
McNab, Charles R. S.	March, O.	1
McNab, Mrs. Frances A., Administratrix	do	53
McNab, Mrs. Sophia C., Administratrix	Ottawa, O.	2
McNab, Mrs. Annie	Halifax, N.S.	2
McNaughton, William	Ormsdown, O.	19
McNaughton, Malcolm	New York	2
McRae, John, Executors and Trustees of	Lancaster, O.	24
McRae, Rev. Donald	St. John, N.B.	3
McTavish, Mrs. Maria	Red River	43
McTavish, George S.	Hudson Bay Co.	36
McVean, Donald	Chatham, O.	18
Nairne, Mrs. Maria K.	Murray Bay	27
Nairne, John, Executors of	Montreal, Q.	10
Nash, Fred., Manager, in trust	do	4
Nash, Fred., in trust, No. 1.	do	2
Nash, Fred., in trust	do	10
Naylor, Miss Esther	Cobourg, O.	1
Neil, Rev. Robert	Seymour, O.	7
Newton, William J.	Quebec	8
Nichols, Rev. Edw. E. B.	Liverpool, N.S.	10
Nicholls, Mrs. Charlotte J.	Peterborough, O.	400
Nicholls, Robert	do	365

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions)
Nicholls, Robert, Executor late Wm. Hall.....	Peterborough, O.....	50
Nicholson, Robert.....	Montreal, Q.....	25
Nicol, Robert.....	Granby, Q.....	2
Nimmo, John.....	Toronto, O.....	50
Noil, Lagare.....	Quebec.....	5
Nolan, John.....	Montreal, Q.....	5
Nolin, Miss Angélique.....	Manitoba.....	5
Nolin, Miss Marguerite.....	do.....	5
North British Society.....	Halifax, N.S.....	2
Norton, Miss Mary.....	Newburgh, U.S.....	3
Nova Scotia, Lord Bishop of.....	Halifax, N.S.....	15
Nolan, Mrs. A. P., Executors of.....	Montreal, Q.....	10
O'Brien, James, in trust.....	do.....	18
O'Brien, William.....	do.....	100
O'Brien, Bartholomew, Executors of.....	do.....	57
O'Brien, Michael G., Executors of.....	do.....	13
O'Brien, William.....	Quebec.....	5
O'Connor, James.....	Tralee, Irel.....	12
O'Connor, Rev. John S.....	Alexandria, O.....	10
O'Doherty, Miss Lavinia.....	Brockville, O.....	5
O'Donahue, Mrs. Margaret.....	do.....	2
O'Dwyer, Mrs. Rebecca.....	Abbotsford, Q.....	3
O'Kane, Mrs. Jane.....	Montreal, Q.....	6
O'Malley, Mrs. Mary.....	Ireland.....	4
O'Meara, Dominick D.....	Quebec.....	4
Odell, Mrs. Elizabeth A.....	Halifax, N.S.....	4
Odell, Hon. Wm. H.....	do.....	20
Ogilvie, Archibald B.....	Lachia, Q.....	15
Ord, Sophia M., and Fanny M. L. Ord.....	England.....	45
Orkney, Miss Elizabeth C.....	Montreal, Q.....	95
Orkney, Mrs. Laura L.....	Quebec.....	12
Orlebar, Mrs. Elizabeth.....	England.....	82
Orr, William R., Executors of.....	Montreal, Q.....	29
Oswald Bros.....	do.....	2
Outhet, Rickson, Executors of.....	do.....	5
Oxenden, Rev. Bishop.....	England.....	36
Paddon, John B.....	Lennoxville, Q.....	8
Page, John Q.....	Three Rivers, Q.....	8
Pangman, Mrs. Georgina.....	England.....	17
Paradis, Louis L.....	Quebec.....	4
Pardey, Mrs. Amelia, Executrices of.....	Montreal, Q.....	29
Paré, Mrs. Margaret, and A. B. Sirois, Tutor.....	Quebec.....	10
Parker, Albert, Executors of.....	Halifax, N.S.....	25
Parker, Thomas H.....	Woodstock, O.....	15
Parke, Mrs. Sarah H. M.....	Quebec.....	7
Parkyn, Mrs. Cath. A.....	Newguay, Eng.....	12
Parnell, William J. R.....	St. John's, Nfld.....	30
Parson, Samuel K.....	Hudson Bay Co.....	3
Parsons, Mrs. Anna P. D.....	Morristown, N.J.....	13
Parsons, Thomas J.....	Rye, N.H.....	16
Parker, Nathan.....	Manchester, N.H., U.S.....	25
Patrick, Miss Rebecca.....	Montreal, Q.....	12
Patterson, Rev. James.....	Hemmingford, Q.....	3
Patterson, Rev. Geo., D.D.....	Greenhill, N.S.....	3
Patton, Miss Annie.....	Quebec.....	10
Patton, Robert Geo.....	Toronto, O.....	12
Payne, James.....	Rockford, Ill.....	29
Payzant, John Y., in trust.....	Halifax, N.S.....	12
Peck, Mrs. Margaret.....	Montreal, Q.....	190
Peck, Walter B., Curator.....	do.....	20
Pemberton, Edward H., in trust.....	Quebec.....	57

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Penfold, Jeffrey, in trust.....	Montreal.....	11
Pentland, Mrs. Margaret.....	Three Rivers, Q.....	13
Pepin dit Lachance, F.....	Quebec.....	6
Perkins, Lyman.....	Ottawa, O.....	80
Perry, Thomas.....	Edwardsburg, O.....	4
Perryman, James.....	Montreal, Q.....	20
Phelan, Stephen R.....	Halifax, N.S.....	5
Phelps, Mrs. Emily A.....	Montreal, Q.....	12
Phillips, Mrs. Ann.....	do.....	113
Phillips, Mrs. Ann, Executrix Chas. Phillips.....	do.....	37
Phillips, Thomas.....	do.....	16
Pickel, Mrs. Georgina M.....	Iberville, Q.....	8
Pinhey, Mrs. Catherine.....	Ottawa, O.....	4
Pinhey, Horace, Executors and Trustees of.....	do.....	9
Pinhey, John, and wife.....	do.....	15
Pinhey, Charles H.....	do.....	10
Pipon, Mrs. Sophia.....	England.....	10
Pitt, Charles.....	Quebec.....	250
Plees, Mrs. Maria E.....	Montreal, Q.....	11
Plimsoll, John, Executors of.....	do.....	21
Pollock, Rev Allan, D.D.....	Halifax, N.S.....	10
Poole, Henry S.....	do.....	9
Pope, Mrs. Ann J W.....	Quebec.....	8
Pope, James Colonel.....	do.....	3
Pope, Richard.....	Ottawa, O.....	1
Porteous, Mrs. Mary A. L.....	Quebec.....	8
Poston, Edward, Executors of.....	do.....	50
Poston, William, Executors of.....	do.....	14
Potts, Mary Ann, Executors of, in trust.....	Montreal, Q.....	2
Power, Michael.....	Halifax, N.S.....	4
Power, Patrick.....	do.....	50
Power, Miss Bridget.....	Montreal, Q.....	1
Power, Miss Elizabeth.....	do.....	1
Power, Rev. Henry D., in trust.....	Toronto, O.....	1
Power, Catharine.....	Montreal, Q.....	2
Prentice, Mrs. Caroline, Tutrix, Miller, Robt., sub- tutor.....	do.....	14
Prentice, Edward, Trustees and Executors of, in trust for Charles Prentice.....	do.....	9
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for Mrs. C. E. Cormack.....	do.....	30
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for Charles Prentice.....	do.....	4
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for children of M. Cormack and wife.....	do.....	28
Prentice, Mrs. Elizabeth, Executors of, in trust for Miss V. J. Prentice.....	do.....	2
Preston, Robt. H., M.D.....	Newboro', O.....	2
Preston, Mrs. Elizabeth.....	do.....	2
Prévost, Lewis de Tessier, Capt. 92nd Highlanders.....		100
Prévost, Arthur.....	Montreal, Q.....	10
Preddy, M. Mary.....	do.....	1
Price, Miss Cecilia.....	Quebec.....	1
Price, Miss Jane M.....	do.....	2
Price, Miss Mary E.....	do.....	2
Price, Miss Charlotte J.....	do.....	1
Price, Miss S. E. Douglas.....	England.....	37
Price, Mrs. Maria Ann.....	Montreal, Q.....	2
Price, Joseph.....	England.....	15
Pringle, Thomas.....	Montreal, Q.....	35
Proctor, George.....	Beaverton.....	18



## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Provan, Mrs. Maria	Quebec	60
Provan, Joseph B	England	12
Prowse, George F	Montreal, Q	6
Purcell, Patrick	Williamstown, Q	100
Purves, Miss Jane A	Three Rivers, Q	2
Pyke, Miss Mary L	Montreal, Q	4
Pyke, Isabella, Executors of, in trust	do	2
Pyke, Isabella, Executors of, in trust	do	2
Quebec, Corporation of the City	Quebec	6
Quebec, Corporation of the City, in trust for New Sinking Fund	do	207
Quebec, Bishop of, in trust for St. Matthews Church	do	13
Quebec Fire Assurance Co.	do	110
Quebec, Bishop of, in trust for Mountain Fund	do	13
Quinn, Francis A., and Ewan, James, in trust	do	4
Radenhurst, Mrs. Sarah	Montreal, Q	22
Radenhurst, Miss Ann	Sorel, Q	1
Ramsay, Mrs. Agnes H.	Montreal, Q	90
Ramsay, Alexander	Scotland	8
Ramsay, Mrs Charlotte	England	110
Ramsay, Miss Elizabeth A	Montreal, Q	10
Ramsay, Mrs. Frances M.	do	4
Ramsay, Rev. James	England	30
Ramsay, Robert A.	Montreal, Q	35
Ramsay, Robert A., in trust	do	12
Ramsay, William	Ireland	35
Ramsay, Mrs. Emily	Montreal, Q	10
Ramsay, William M.	do	7
Ramsay, William M., Tutor	do	2
Ramsay, William M., in trust	do	8
Ramsay, Miss Bella	Ireland	2
Ramsay, Miss Ellen	do	3
Randolph, Francis, Executors of	England	100
Rankin, Colin	Hudson Bay Co.	20
Rankin, Joseph H., in trust	Windsor Mills, Q	22
Rankin, Mrs. Louisa	Montreal, Q	12
Raymond, Mrs Albertine	St. Hyacinthe, Q	3
Rea, David, sen	Montreal, Q	2
Reddy, John, M.D.	do	112
Redpath, Mrs. Ada M.	do	75
Redpath, Mrs. Jane	do	90
Redpath, Peter	do	224
Redpath, Miss Jane M.	Scotland	77
Redpath, Peter, in trust, No. 3	Montreal, Q	10
Redpath, Peter, in trust, No. 4	do	4
Redpath, Peter, in trust, No. 5	do	3
Redpath, Peter, in trust, No. 6	do	5
Redpath, Peter, in trust, No. 7	do	14
Redpath, Miss Emily J. B.	do	10
Redpath, John, Executors of	do	500
Redpath & Son, John	do	150
Redpath, Miss Augusta E.	do	10
Reeve, Thos. John	Quebec	7
Reid, Rev. Chas. P.	Sherbrooke, Q	41
Reid, John	Hudson Bay Co.	20
Reid, Mrs. Julia	Sherbrooke, Q	19
Reid, William	Montreal, Q	44
Reid, Rev. James, Executors, in trust, No. 1	do	8
Reid, Rev. James, Executors, in trust, No. 2	do	32
Reiley, Miss Mary	do	12

## Bank of Montréal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Reilly, Mrs. Elizabeth.....	St. John's, Q.....	2
Remon, Mrs. Margt. E.....	Ottawa, O.....	2
Reinhardt, Mrs. Lavinia E.....	St. Lambert's, Q.....	6
Reinhardt, George.....	Montreal, Q.....	35
Rémillard, Mrs. E. M., and A. B. Sirois, Tutor ..	Quebec.....	10
Remon, Edward P.....	Ottawa, O.....	3
Renaud, Miss Isabella.....	Port Dover, O.....	6
Reynolds, Patrick, in trust.....	Montreal, Q.....	6
Rennick, John.....	Cleveland, Ohio.....	11
Rennick, John, in trust.....	do.....	14
Rent, George.....	Halifax, N.S.....	8
Reynolds, Mrs. Eleanor S.....	Brockville, O.....	39
Reynolds, Miss Isabella A. O.....	Ottawa, O.....	4
Reynolds, Miss Clara C.....	do.....	3
Reynolds, Miss Jean B.....	do.....	3
Reynolds, Arthur W.....	do.....	2
Rhodes, Armitage.....	Quebec, Q.....	4
Rhodes, Miss Ann C.....	do.....	41
Rhodes, Francis B. F.....	do.....	2
Rhodes, Robert D.....	do.....	1
Rhodes, William.....	do.....	40
Rhodes, William, jun.....	do.....	4
Rhodes, William, in trust for Annie.....	do.....	1
Rhodes, William, in trust for Gertrude.....	do.....	1
Rhodes, William, in trust for Mary.....	do.....	1
Rhodes, Miss Mary E.....	do.....	1
Rice, Miss Harriet.....	Kingston, O.....	24
Rice, George, in trust.....	Montreal, Q.....	1
Richards, Miss Adeline.....	Ottawa, O.....	3
Richardson, Mrs. Jane.....	Stouffville, O.....	2
Richardson, William C., Usufructuary.....	Montreal, Q.....	25
Richardson, Mrs. Cath.....	Quebec.....	3
Richardson, John.....	Kingston, O.....	12
Richardson, Mrs. Mary.....	Montreal, Q.....	3
Richardson, Robert.....	Belleville, O.....	12
Richardson, Rev. James E.....	Granby, Q.....	11
Rimmer, Miss Harriet.....	Montreal, Q.....	8
Rintoul, Mrs. Christian.....	do.....	2
Rintoul, Peter.....	Scotland.....	100
Ritchie, Rev. James J.....	Annapolis, N.S.....	5
Ritchie, Thos. W., in trust for H. S.....	Montreal, Q.....	2
Ritchie, Mrs. Helen A.....	Lévis, Q.....	2
Roach, Walter.....	Montreal, Q.....	5
Roach, Walter, in trust.....	do.....	5
Robertson, Miss Sarah.....	Scotland.....	4
Robertson, Archer.....	Montreal, Q.....	9
Robertson, Mrs. Alice E.....	do.....	16
Robertson, Andrew, in trust.....	do.....	23
Robertson, Mrs. Helen J.....	do.....	5
Robertson, Hugh.....	Carillion, Q.....	5
Robertson, John.....	Vankleek Hill, O.....	81
Robertson, Robert J. E.....	England.....	22
Robertson, Thomas, Executor of Jas. Hardie.....	Montreal, Q.....	28
Robertson, Mrs. Ruth E.....	do.....	7
Robertson, Duncan.....	Halifax, N.S.....	3
Robertson, Patrick, M.D.....	St. Andrew's, Q.....	5
Robins, Mrs. Maria D.....	Wendover, Q.....	4
Robinson, Miss Ann.....	Quebec.....	3
Robinson, Miss Eliza.....	do.....	1
Robinson, Isaac, Administrator.....	Toronto, O.....	1
Robinson, James.....	Montreal, Q.....	22

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — Actions.
Robinson, Mrs. Mary	Montreal, Q.	94
Robinson, Rev. Geo. C.	Aylmer, Q.	3
Rogers, George	Lakefield, O.	19
Rogers, Arthur M.	Montreal, Q.	2
Rollins, Miss Margaret	do	7
Romans, Henry	Halifax, N.S.	5
Rose, Mrs. Janet	Scotland	21
Rose, Sir John, Bart.	London, Eng.	60
Ross, James G.	Quebec	20
Ross, David A., Executor to F. C. Vannovous.	do	12
Ross, George, M. D.	Montreal, Q.	3
Ross, Mrs. Eliza J.	Quebec	13
Ross, Miss Helen and Cath.	Kenfrew, O.	7
Ross, John	Hudson Bay Co.	3
Ross, Mrs. Mary	Red River	9
Ross, Mrs. Victoria	Arthabaska	14
Ross, Miss Eliza, Executors of	Montreal, Q.	7
Ross, Walter	Carleton Place, O.	4
Ross, John M.	Halifax, N.S.	6
Ross, Donald, Administrators of	Hudson Bay Co.	27
Rossignol, Mrs. Emelie	Kamouraska, Q.	3
Rottot, John P., in trust	Montreal, Q.	5
Routh, Francis A., in trust for Dr. C. E. Kilkelly	do	6
Roy, Arthur, Executor and Usufructuary	do	6
Roy, William	Royston, O.	78
Rudyerd, Mrs. Caroline L., Executrix.	England	83
Rupert's Land, Bishop of, in trust for Sarah Logan		26
Russell, Robert Hy., M. D.	Quebec	3
Russell, Mrs. Laura E.	do	2
Russell, John	St. John, N.B.	10
Rutherford, Edward H.	Toronto, O.	18
Rutherford, Wm. J. G. H.	England	30
Rutherford, James.	Montreal, Q.	1
Rutherford, Mrs. Mary	Scotland	9
Ryan, Hugh	Perth, O.	53
Ryan, Hon. Thos.	Montreal, Q.	310
Ryan, Martin	do	11
Salter, William R.	do	11
Salway, Alfred A. C. G.	England	25
Saunders, Mrs. Rebecca	Montreal, Q.	2
Saunders, H. & A.	do	47
Sawtell, Miss Maria	do	11
Sayer, Edward	Hudson Bay Co.	9
Savill, Henry M.	New York	20
Scarth, Robert	Benscarth	10
Schreiber, Collingwood	Ottawa, O.	40
Sclater, Mrs. Isabella	Lo gueuil, Q.	1
Scott, Miss Jane, and Stephens, Pembroke S.	England	35
Scott, Mrs. Agnes	Peterborough, O.	25
Scott, Benjamin	Hudson Bay Co.	3
Scott, Gilbert	Montreal, Q.	57
Scott, Mrs. Hannah	Quebec	25
Scott, Mrs. Harriet	Côte St. Paul, Q.	4
Scott, Henry S.	Quebec	36
Scott, James.	Hudson Bay Co.	3
Scott, John	Ottawa, O.	30
Scott, Mrs. Louisa M.	do	45
Scott, Mrs. Mary B.	Quebec	73
Scott, A. Stewart, Executors of	do	31
Scott, Francis	Chateauguay, Q.	3
Scott, Mrs. Eliza	Brockville, O.	22

## Bank of Montreal—Continued.

## (Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Selby, Miss Maud E.....	England .....	5
Selby, Miss Gertrude.....	do .....	5
Senkler, Mrs. Honor.....	Perth, O .....	4
Senkler, Mrs. Agnes C.....	Brockville, O .....	39
Senkler, Albert E, M.D.....	Toronto, O .....	44
Senkler, Edmund J .....	St Catharines, O.....	39
Senkler, William S.....	Perth, O.....	50
Senkler, Mrs. Frances J. ....	Toronto, O.....	17
Servante, Major Gen'l Hy., Executors of.....	England .....	28
Setchell, Samuel.....	Halifax, N.S.....	2
Setter, Mrs. Jessie.....	Red River .....	12
Sewell, Rev. Henry D .....	England.....	5
Sewell, Mrs Charlotte E .....	Quebec.....	10
Sewell, Rev. E. W .....	do .....	12
Shadbolt, Miss Eliza.....	England.....	7
Sharpe, Miss Anna H, Administratrix.....	Brockville, O.....	22
Shatford, John E.....	Halifax, N.S.....	15
Shatford, James E .....	do .....	22
Shaw, Joseph Wm .....	Montreal, Q .....	73
Sharpe, Miss Caroline .....	England .....	2
Shearly, Nicholas .....	Montreal, Q.....	62
Shearly, Nicholas, in trust.....	do .....	8
Sheffield, Charles H .....	Peterborough, O.....	13
Shehyn, Joseph .....	Quebec.....	25
Shelton, Augustus, D.S.G.....	Halifax, N.S.....	29
Shepherd, Robert W .....	Montreal, Q.....	150
Shepherd, Henry W .....	do .....	107
Sherwood, William, in trust .....	Brockville, O.....	32
Short, Rev. Wm K.....	Seneca, O .....	13
Shuter, Mrs. Mary A., Tutrix.....	Sherbrooke, Q .....	4
Shuter, Mrs. Mary A., Tutrix.....	do .....	3
Sidey, John G.....	Montreal, Q.....	25
Sidey, John G., in trust .....	do .....	20
Sidey, David D .....	do .....	15
Simmons, Joseph H .....	Quebec .....	12
Simms, Francis H .....	Montreal, Q.....	3
Simms, Charles and Robert, and John Cowan, in trust.....	do .....	24
Simms, William C., M.D.....	St. John's, Nfld.....	5
Simms, Mrs. Julianna S.....	do .....	6
Simons, Mrs. Jane .....	Quebec.....	5
Simons, Mrs. Jane, Usufructuary .....	do .....	5
Simons, John .....	do .....	10
Simpson, Frank Geo.....	London, O .....	6
Simpson, Mrs. Catharine, Executrix.....	Montreal, Q.....	41
Simpson, George W .....	do .....	10
Simpson, Geo. W., Curator to Wm. Hy. George.....	do .....	20
Simpson, Geo. W., Curator to Jas. Isbester .....	do .....	17
Simpson, Geo. W., Curator to Rod. McKenzie, jun .....	do .....	21
Simpson, Geo. W., Tutor to Minors Bird .....	do .....	25
Simpson, Geo. W., Tutor to E. J. R. Rowand.....	do .....	74
Simpson, Geo. W., and James Bissett, in trust.....	do .....	11
Simpson, Wemyss M .....	Sault Ste. Marie, O.....	97
Simpson, Wemyss M., in trust.....	do .....	20
Simpson, William, in trust .....	Montreal, Q.....	109
Simpson, William B., in trust.....	do .....	6
Sims, Mrs Margaret .....	Lachine, Q .....	15
Sinclair, Alexander .....	Hudson Bay Co.....	15
Sinclair, John .....	do .....	7
Sinclair, Nichol J .....	do .....	9
Skelton, John G., M.D.....	St. John's, Nfld .....	3

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — Actions.)
Skelton, Frederick Chas., in trust.....	Montreal, Q .....	8
Slevin, Mrs. Sarah.....	do .....	8
Sloggett, Richard.....	Charlottetown, P.E.I.....	40
Smart, John.....	Montreal, Q .....	10
Smart, Mrs. Catharine S.....	do .....	2
Smart, Alex., Executor of late Rev. Wm. Smart.....	Syracuse, N.Y .....	6
Smellie, W. B.....	Ottawa, O .....	16
Smellie, Mrs. Maria C.....	Newcastle, N.B .....	1
Smith, Bennett.....	Windsor, N.S .....	30
Smith, Charles W.....	England.....	183
Smith, Hon. D. A.....	Montreal, Q.....	152
Smith, Hon. D. A., in trust.....	do .....	19
Smith, Hon. D. A., in trust for W. McMurray, jun.....	do .....	5
Smith, Hon. D. A., in trust for C. S. Horden.....	do .....	1
Smith, Hon. D. A., in trust for P. Tate.....	do .....	1
Smith, Hon. D. A., in trust for Alex. McKenzie.....	do .....	1
Smith, Hon. D. A., in trust for Mrs S. McDermott.....	do .....	4
Smith, Hon. D. A., in trust for B. C. Horden.....	do .....	1
Smith, Hon. D. A., in trust for H. H. Horden.....	do .....	1
Smith, Hon. D. A., in trust for Wm. Reid.....	do .....	3
Smith, Hon. D. A., Curator Chas. McKenzie.....	do .....	8
Smith, Hon. D. A., Tutor to minors Conolly.....	do .....	6
Smith, Hon. D. A., Tutor to Agnes Wilson.....	do .....	8
Smith, Hon. D. A., Tutor to Chas. Wilson.....	do .....	7
Smith, Hon. D. A., and Bissett, James, in trust for Miss. M. C. Smith.....	do .....	5
Smith, J. M., in trust.....	do .....	25
Smith, Edward.....	do .....	5
Smith, Mrs. Dorendo D.....	Bristol, Q.....	3
Smith, Mrs. Elizabeth M.....	Montreal, Q.....	9
Smith, Miss Lillias S.....	do .....	21
Smith, Miss Eliza M.....	do .....	26
Smith, Goldwin.....	Toronto, O.....	44
Smith, Mrs. Eleanor, Benson, Mrs. Mary A., and McIntosh, John, Curator.....	Montreal, Q.....	16
Smith, Mrs. Phoebe, Executors and Trustees of.....	Quebec.....	30
Smith, Thomas, Trustees and Executors of.....	Scotland .....	46
Smith, William Chas.....	England.....	4
Smith, William Oliver.....	Montreal, Q.....	1
Smith, Mrs. Mary Ann.....	do .....	24
Smith, Mrs. Caroline, Executors of.....	Kingston, O .....	6
Smith, Mrs. Elizabeth F.....	Montreal, Q.....	17
Smith, Lady Sarah M.....	Ottawa, O .....	94
Smith, William H., in trust.....	Montreal, Q.....	1
Smith, Mrs. Elizabeth F., in trust.....	do .....	21
Smith, Mrs. Wilhelmina.....	St. John, N.B.....	8
Smythe, Mrs. Mary.....	Montreal, Q.....	20
Smythe, William.....	Strabane, Ireland.....	10
Smithers, Charles F., Gen. Manager, in trust for J. N. Travers.....	.....	20
Smithers, Charles F., Gen. Manager, in trust for Finance Minister of Canada.....	.....	100
Smithers, Charles F., in trust.....	.....	75
Snetsinger, John G.....	Moulinette, O.....	50
Snodgrass, Rev. Wm.....	Scotland.....	24
Snowdon, Horace L.....	Montreal, Q.....	19
Somerville, Mrs. B. C. and J.....	Scotland.....	99
Somerville, James, Executors of.....	Lachine, Q.....	18
Somerville, Alex., Acting Executor and Trustee for Mrs. Catharine Somerville.....	do .....	18
Sorby, Charles F.....	Gore's Landing, O.....	15

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Sorley, Mrs. Margaret T. M.	Ingersoll, O	5
Sparks, Nicholas, Executors of	Ottawa, O	15
Speid Henry	York, O	5
Spence, Gilbert	Hudson Bay Co.	3
Spence, Wm.	do	3
Spence, James.	do	3
Spencer, Miles	do	1
Spencer, John R.	do	4
Spencer, Henry T.	Montreal, Q	18
Spencer, Miss Margaret A.	England	19
Spragge, Mrs. Elizabeth S.	Hochelaga, Q	10
Spragge, Mrs. Martha A.	Montreal, Q	40
Spragge, Mrs. Martha A., in trust.	do	4
Spring, Frederick	New York	25
St. Andrew's Society	Montreal, Q	32
St. Cyr, Jean B	Hudson Bay Co.	2
St. Ours, Mrs. Marie H. C. J.	St. Ours, Q	15
Stack, Rev. Thos. L.	Ireland	48
Stackhouse, Benjamin S	St. Andrew's, Q	1
Stairs, John	Halifax, N.S	7
Starke, Richard G.	Montreal, Q	8
Starke, Mrs. Maria	do	65
Starke, William	do	11
Starr, Geo. H.	Halifax, N.S	87
Statham, Wm	England	26
Steeves, Miss Margaret J.	do	15
Steeves, Miss Lucinda	do	15
Steeves, Miss Mary	do	13
Steeves, Miss Carrie	India	10
Stein, Mrs. Margaret M.	Lachine, Q	13
Stephen, Alexander	Halifax, N.S	19
Stephen, George	Montreal, Q	118
Stephen, George, President Bank of Montreal, as security for F. Grundy		12
Stephen, John Geo.	England	4
Stephen, William, Executors of	Montreal, Q	14
Stephens, Pembroke S., and Miss Jane Scott.	London, Eng	39
Stephens, Miss Ann Jane.	Chatham, Q	2
Stephens, Romeo H., in trust for J. B. Forsyth.	Montreal, Q	4
Stephenson, Russell	do	3
Stevens, Miss Isabella.	England	31
Stevenson, Adam	Montreal, Q	12
Stevenson, Miss Amy K.	Quebec	3
Stevenson, Robert J.	Marbleton	4
Stevenson, James, Cashier	Quebec	14
Stewart, Alex., and Sir W. E. Logan, Trustees.	England	170
Stewart, Miss Caroline.	Vankleek Hill, O	2
Stewart, Charles J.	Amberst, N.S	12
Stewart, Miss Isabella	Strockville, O	7
Stewart, Miss Louisa.	Quebec	15
Stewart, Neil.	Vankleek Hill, O	3
Stewart, James	Wales	34
Stewart, Lewis G.	do	34
Stewart, Mrs. Elizabeth	Quebec	5
Stewart, Miss Louisa A.	do	3
Stewart, Wm James	Halifax, N.S	2
Stirling, Miss Jessie.	Scotland	20
Stirling, Miss Margaret	do	67
Stirling, James, Executors and Trustees of	do	14
Stirling John	Montreal, Q	25
Stockand, John	Hudson Bay Co	2

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Stodart, David R	Montreal, Q	25
Stodart, David R., in trust for R. R. Stodart	do	3
Stodart, D. R., in trust for Miss H. M. Stodart	do	5
Stotherd, Richard H	England	7
Story, Mrs Elza Jane	Halifax, N.S	54
Strachan, Lt.-Col. Henry A	Dublin	9
Strange, Lt.-Col. Thos. B	Quebec	4
Strange, Orlando S	Kingston, O	2
Strathy, J. B	London, O	5
Stuart, Andrew C	Quebec	7
Stuart Charles	Port Hope, O	29
Stuart, Sir Chas. J., Bart	London, Eng.	105
Stuart, Geo. O	Quebec	110
Stuart, Geo. O., and wife	do	81
Stuart, William	Scotland	30
Stuart, Miss Matilda H	Buffalo, N.Y	3
Sun Mutual Life Insurance Co	Montreal, Q	145
Sutherland, Wm., M.D., Executors of	do	94
Sutherland, Hon. John	Manitoba	1
Sutherland, Mrs. Alice	Millbrook, O	4
Suzor, Mrs Sophia, and A. B. Siros, Tutor	Quebec	10
Swail, James	Côte des Neiges, Q.	2
Swan, Henry	Toronto, O	2
Swanborough, Abel	Richmond, Q	3
Swauston, Thomas	Hudson Bay Co	232
Sykes, Walter Henry	Halifax, N.S.	15
Symmes, Mrs. Abigail	Three Rivers, Q.	15
Symmes, Mrs. Abigail, Executrix, Hy. R. Symmes	do	2
Symmes, Miss Mary E.	do	1
Symons, John H	Halifax, N.S.	25
Tait, John, Executors of	Red River	6
Tait, William	Côte des Neiges, Q.	136
Tait, William, in trust	do	9
Tait, Mrs. Rebecca	Montreal, Q.	20
Tait, Robert	Hudson Bay Co.	16
Tanner, Rev John E., Usufructuary Executor	Brompton Falls, O.	6
Tapp, Wm. Foratio	Quebec	46
Taunton, Edmund W. P.	England	13
Taylor, William Henry	Australia	10
Taylor, Mrs. Anne, Executrix	England	27
Taylor, Miss Eliza, Executors of	Quebec	8
Taylor, John, Administrator	Manitoba	8
Taylor, Nicol	Hudson Bay Co.	6
Taylor, Thos. M., in trust	Montreal, Q.	35
Taylor, William	do	2
Taylor, William	England	14
Taylor, Rev. Robt. H.	Newfoundland	30
Taylor, Ernest Henry, in trust for John W. Taylor	Halifax, N.S.	4
Tennant, John and wife, Trust	Scotland	111
Terry, William P.	England	2
Tessier, Mrs. Jane, Executors of	Chatham, Q.	5
Tessier, Hon. Ulric J.	Quebec	20
Tett, Benjamin	Newboro', O	1
Thayer, Mrs. Alice L	Montreal, Q	10
Thomas, Mrs. Mary M.	Quebec	30
Thompson, Mrs. Barbara, Usufructuary	Toronto, O	25
Thompson, Misses Frances and Mary	Dominica	2
Thompson, Mrs. Abigail M.	Montreal, Q.	3
Thompson, Wm. Henry, in trust	do	3
Thompson, James	Perth, O	6
Thompson, Mrs. Catharine	do	1

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Thompson, William	Lemesurier, Q.	1
Thompson, Mrs. Elizabeth	Indiana Village	7
Thomson, Alex	Montreal, Q	1
Thomson, Andrew, Tutor	Quebec	13
Thomson, James, and Sawyer, Conrad	Halifax, N.S.	99
Thomson, Miss Mary	Quebec	17
Thomson, Thomas Henry, in trust	do	30
Thomson, Thomas McL.	Toronto, O	150
Thomson, Rev. George, Whittey, Charles, M.D., in trust	England	18
Thomson, Samuel R.	St. John, N.B.	20
Thomson, James	Halifax, N.S.	39
Thomson, Cathcart, in trust	do	1
Thomson, Miss Mary E.	do	1
Thorburn, Robert	St. John's, Nfld.	3
Thornloe, Rev. George	Stanstead, Q.	2
Thornton, Mrs. Annie, Executors of	Montreal, Q.	3
Thurgar, John V	St. John, N.B.	25
Thurgar, John V., jun	do	10
Tiffin, Thomas	Montreal, Q	4
Timlin, Rev. Michael, Executor and Administra- tor of	Hastings, O	12
Tinkham, Miss Martha F.	Portland, Me	25
Tobin, Mrs. Frances	Garafraxa, O	12
Todd, Richard O	England	4
Torrance, John, and Dillon, John, in trust	Montreal, Q.	9
Torrance, Rev. Edward F.	do	5
Torrance, Mrs. Jane A.	do	12
Torrance, Mrs. Margaret W.	do	5
Torre, Mrs. Maria S.	Quebec	3
Tourangeau, Mrs. V. A.	do	3
Toyne, John, Trustee to Mrs. F. Lightburne	London, O.	16
Trall, William E.	Hudson Bay Co.	2
Travers, John H.	Brockville, O	67
Travers, James, Lieut.-Gen., V.C., C.B.	London, Eng	60
Trigge, Alfred	England	30
Trotter, A. A., Cashier, in trust	Montreal, Q.	4
Tubley, Miss Catharine Ann	do	9
Tucker, John	St. John, N.B.	48
Tunstall, Mrs. Elizabeth	Montreal, Q.	10
Turcotte, Mrs. Marie E. J., and Macdonald, Alex- ander, Curator	Three Rivers, Q.	3
Turnbull, Mrs. Elizabeth	Quebec	60
Turner, Miss Mary	Montreal, Q.	52
Tuzo, Mrs. Ann M.	Barrie, O	6
Tydd, Mrs. Mary E.	India	35
Tylee, Mrs. Mary Jane	Montreal, Q.	13
Tylee, Mrs. Mary Jane, in trust	do	14
Tylee, Miss Mary Julia	do	2
Tylee, Robert S. Executors of	do	67
University Lying-in Hospital	do	3
Uniacke, Robie	Halifax, N.S.	5
Usborne, Miss Gertrude G	Belleville, O	9
Utting, Mrs. Hannah	Montreal, Q.	10
Vail, Hon. Wm. B.	Halifax, N.S.	30
Van Bibber, Mrs. Margaret	Lachine, Q.	110
Vaughan, Timothy	River St. Pierre	4
Vaux, Harry E., M.D.	Brockville, O	2
Vaux, Thomas	Ottawa, O	27
Vennor, Henry	Montreal, Q.	2
Vibert, Peter	Gaspé, Q	16



## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Villiers, Mrs. Mary	Fort Garry	5
Vincent, Rev. Thomas	Moose Factory	20
Vicar, Horatio M.	Melbourne, Q.	10
Victoria Skating Club	Montreal, Q.	2
Waddell, Mrs. Elizabeth	Buckingham	1
Waddell, Robert	Kingston, O.	24
Waddell, James, Executors and Trustees of	Glasgow	19
Wadleigh, John, in trust	Ulverton, Q.	3
Wainman, Gordon	London, Eng.	15
Waite, Mrs. Emma	Montreal, Q.	6
Waite, Mrs. Emma, in trust	do	3
Waite, Miss Emma	do	3
Walcott, Sir Stephen	England	96
Waldron, Richard	Kingston, O.	5
Walker, Kenneth M.	Montreal, Q.	1
Walker, Mrs. Jane A.	do	1
Walker, Mrs. Margaret	Quebec	69
Walker, Hon. Wm., Executors of	do	79
Wallace, James	Montreal, Q.	8
Wallis, Mrs. Annie S.	England	22
Wadleigh, Mrs. Sarah A.	Ulverton, Q.	3
Wallis, Samuel H.	England	3
Wallis, James	Peterborough, O.	17
Wallace, Andrew	Kilmarnock	2
Wallace, Miss Margaret	do	2
Walmsley, Mrs. Sarah M. H.	St. John's, Q.	10
Walmsley, Alexander	do	14
Walmsley, Alexander, Executor of Major W Taylor	do	7
Walton, Mrs. Jane	Peterborough, O.	10
Walton, Mrs. Catharine	Montreal, Q.	5
Ward, Rev. E. A.	Danville, Q.	9
Ward, Alfred	Montreal, Q.	3
Wardrop, John, Executor of Samuel Hazlewood	Toronto, O.	15
Wardrop, John	do	90
Warren, Mrs. Alicia	Ireland	3
Warren, Andrew R.	England	50
Warren, Mrs. Emily S.	do	125
Warren, Mrs. Henrietta	Longueuil, Q.	1
Warren, Miss Isabella D.	England	53
Warren, Thomas G.	Montreal, Q.	2
Warren, Henry H., Executors of	London, Eng.	6
Warnock, Mrs. Jane	Fort William	4
Washer, Rev. Charles B.	Hrompton Falls, Q.	1
Watkins, Miss Christiana	Kingston, O.	10
Watson, Charles S., in trust	Montreal, Q.	6
Watson, Charles S., Executor of Mrs. E. R. Watson	do	9
Watson, James L.	England	3
Watson, John	Scotland	38
Watson, Rev. Thomas H. G.	Dunham, Q.	1
Watt, Miss Flora	Montreal, Q.	8
Watt, James Stewart, Executors of	do	29
Watt, William Henry	Hudson Bay Co.	43
Way, Charles J.	Montreal, Q.	5
Weaver, George W.	do	12
Welch, Henry W., Executor of Wm. Drum	Quebec	19
Welch, Henry W., Executor as Trustee for Wm Drum	do	14
Wells, Charles	Manchester, U.S.	20
West, Bickford, in trust	Montreal, Q.	1

Bank of Montreal—*Continued.*(Banque de Montréal—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — Actions.)
West, William P., West, Augustus W., and Thomson, James	Halifax, N.S.	25
Westphal, Lady Mary A	England	64
Wheeler, Mrs. Annie	Montreal, Q.	1
Wheeler, Edward	do	8
White, Mrs. Amelia	do	6
White, William	Quebec	105
White, William, in trust	do	13
White, Mrs. Catharine	Newport, R I	19
Whit, Thomas	Montreal, Q.	2
Whitford, William	London, Eng	27
Whitford, Mrs. Margaret C., Trustees of marriage settlement	Brockville, O.	16
Whitehead, Lord Tom., Tutor	Montreal, Q.	3
Whiteway, William V.	St. Johns, Nfld	31
Whitfield, George	St. Athanas, Q.	35
Whiting, Rev. Richard	Montreal, Q.	7
Whitney, Mrs. Mary B.	do	2
Whyte, Joseph	Charleston, S.C	50
Whyte, Joseph, in trust	do	22
Wicksteed, Gustavus W.	Ottawa, O.	132
Wicksteed, G. W., and Woods, Thomas John, Trustees	do	41
Wiggs, Mrs. Sarah	Quebec	6
Wilgrass, George	Cobourg, O.	12
Wilgrass, Miss Julia C.	Lachine, Q.	3
Wilkes, Rev. Henry	Montreal, Q.	5
Wilkie, D. R., Cashier, in trust	Toronto, O.	2
Wilkie, Miss Eliza	Halifax, N.S.	5
Wilkie, Miss Angelica	Quebec	5
Williams, Edward	Kingston, O.	2
Williams, Miles	Montreal, Q.	25
Willis, John	Halifax, N.S.	12
Wilson, Mrs. Emma E.	Waterloo, Q.	2
Wilson, Andrew	Montreal, Q.	30
Wilson, Alexander	Martintow, Q.	21
Wilson, Hon. Chas., Executors of and Trustees	Montreal, Q.	38
Wilson, Mrs. Elizabeth, in trust	Ascot, Q.	12
Wilson, Thomas	Clarence, O.	7
Wilson, Mrs. Caroline S.	Buckingham, Q.	112
Wilson, James, M.D.	Scotland	30
Wilson, Rev. John	Cobourg, O.	12
Wilson, Miss Mary F.	Cumberland	15
Wilson, Mrs. Jane, Executrix and Usufructuary	Grenville, Q.	34
Wilson, William	Cumberland	106
Wilson, William, in trust	do	5
Wilson, Joseph	Quebec	4
Wilson, Fredk. J.	Buckingham, Q.	6
Wilson, Miss Florence M.	do	6
Wilson, James R.	Montreal, Q.	5
Wingfield, John H. L.	England	180
Winn, Miss Jane	Clarenceville	9
Winn, Miss Maria L.	do	6
Winslow, Edward P.	Chatham, N.B.	1
Winslow, Francis E., in trust	do	7
Wiswell, Wm. Henry, in trust	Halifax, N.S.	6
Wiswell, Wm. Henry, Administrator	do	4
Wolf, Gustave W.	Belfast, Irel.	26
Wood, James John	England	8
Wood, James W. H.	Toronto, O.	3
Wood, Robert	Montreal, Q.	64

## Bank of Montreal—Continued.

(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Wood, William .....	England .....	31
Wood, Wm. Frost .....	do .....	79
Wood, John Philip .....	Scotland .....	3
Woodrow, Matthew .....	Longueuil, Q .....	90
Woodward, Mrs Cath. E. ....	Montreal, Q .....	15
Wolf, Mrs. Isabella.....	New York .....	13
Workman, Joseph .....	Toronto, O.....	24
Workman, Thomas, Executor of Baroness Von Friesen.....	Montreal, Q.....	136
Workingmen's Mutual Benefit and Widows' and Orphans' Provident Society .....	do .....	8
Worslev, Mrs. Margt. L. ....	Brockville, O.....	10
Worthington, John.....	Brooklyn, N.Y.....	39
Wotherspoon, F. G., in trust.....	Three Rivers, Q.....	3
Wotherspoon, Miss Helena C. ....	Quebec .....	4
Wragg, Mrs. Mary Ann .....	Belleville, O.....	108
Wright, Miss Mary M. ....	Moore .....	28
Wright, Rev. William .....	Montreal, Q .....	10
Wright, Miss Jane E. ....	Quebec .....	1
Wurtele, Miss Cath.....	Montreal, Q.....	8
Wurtele, Mrs. Annie.....	Quebec .....	5
Wurtele, Miss Magdalene .....	do .....	2
Wurtele, Miss Mary Ann .....	Montreal, Q.....	14
Wurtele, Mrs. Elizabeth .....	Quebec .....	5
Wurtele, Miss Eleanor F. ....	do .....	5
Wurtele, Frederick C., in trust for Miss C. F. Wurtele.....	do .....	1
Wurtele, Frederick C., and Wurtele, Mrs. Annie, in trust .....	do .....	5
Wurtele, Rich'd H., in trust for François Haquouil .....	do .....	9
Wurtele, Mrs. Marian, in trust .....	do .....	4
Wyllie, Joseph .....	Montreal, Q .....	15
Wyllie, Mrs. Rebecca L.....	Almonte, Q .....	10
Wyllie, James .....	Kilmarnock, Scot. ....	5
Wyllie, John .....	do .....	3
Yates, Henry .....	Brantford, O .....	150
Young, Mrs. Charlotte L.....	Côteau, Q .....	9
Young, Miss Isabella.....	Montreal, Q .....	4
Young, John R. ....	Quebec .....	11
Young, Mrs. Amelia J.....	Montreal, Q.....	80
Youngson, Drummond.....	Ormsdown, Q.....	2
Yule, William, Executors of .....	Chamby, Q.....	261
Zuhlické, Geo. W. G. R.....	Montreal, Q.....	30
Zwickl, Francis.....	Sherbrooke, N.S.....	10
	Total.....	58,951

## TORONTO BRANCH REGISTER.

Austin, James .....	Toronto, O.....	8
Beatty, Mrs. Mary .....	Cobourg, O.....	4
Birss, Elizabeth C.....	Hamilton, O.....	8
Brodie, John L., Cashier, in trust .....	Toronto, O.....	4
Bascour, Mrs. Anne M.....	Uxbridge, O.....	5
Bolger, Francis .....	Toronto, O.....	4
Boake Trust Fund .....	do .....	1
Campbell, McNeil & Co.....	Keene O.....	10

Bank of Montreal—Continued.  
(Banque de Montréal—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Cayley, John.....	Toronto, O.....	5
Dillon, Mrs. Minerva M.....	Lausanne, Switzerland .....	7
Dewar, Gilbert J.....	Edinburgh .....	57
Dewar, Mrs. Anne J.....	Port Hope, O.....	2
Dycer, William B.....	Beamsville, O.....	14
Dycer, Thomas .....	do .....	7
Dycer, Edward B.....	do .....	17
Fairbrother, Geo. F.....	do .....	10
Foy, James J., Trust.....	Toronto, O.....	50
Galt, Hon Thos. ....	do .....	40
Graham, James, in trust .....	do .....	5
Grant, John M., in trust.....	do .....	5
Grasett, Very Rev. H. J. ....	do .....	4
Grasett, Mrs. Sarah M.....	do .....	2
Gzowski, C. S., and G. A. Kirkpatrick, in trust.....	do and Kingston, O.....	7
Helliwell, Thomas .....	do .....	10
Henry, James L.....	Beamsville, O.....	8
Home Savings and Loan Co. (limited).....	Toronto, O.....	36
Imperial Loan and Investment Co.....	do .....	3
Jones, Beverley, Executor and Trustee, Estate of Henry MacDougall .....	do .....	15
Jones, Beverley, in trust.....	do .....	7
Keith, David S.....	do .....	6
Kirkpatrick, G. A., and Wm. Macpherson, in trust.....	Kingston, O., and Quebec .....	8
Lepper, Arthur, in trust.....	Toronto, O.....	5
Louge, Francis D., in trust.....	Cheltenham, Eng.....	13
Macklein, Oliver T.....	Toronto, O.....	15
MacNab, Mrs. Sophia .....	do .....	5
Mead, Mrs. Elizabeth, Executrix .....	do .....	4
Milloy, Donald.....	do .....	11
McCracken, Mrs. Eliza.....	do .....	2
McDougall, William .....	Rochastle, Scotland.....	13
McFiggins, Malcolm, in trust.....	Colborne, O.....	25
McMurchie, Fred. M.....	St. Stephen's, N.E.....	7
Nordheimer, Sam.....	Toronto, O.....	25
Northey, Rev. E. W., and C. S. Gzowski, jun., Trustees .....	Epsom, Eng, and Toronto, O.....	6
O'Hara, James.....	Toronto, O.....	14
Paterson, Jas., in trust.....	do .....	1
Robins, Henry.....	do .....	2
Robinson, Christopher.....	do .....	5
Smith, Goldwin .....	do .....	130
Stammers, S. J., in trust.....	do .....	3
Stayner, Rev. Thos. L.....	do .....	13
Stayner, Thos. S.....	do .....	14
Savage, Mrs. Mary M.....	Montreal, Q.....	5
Vankoughnet, S. J., in trust.....	Toronto, O.....	3
Vankoughnet, Philip T.....	Chicago, Ill.....	4
Walker, Arthur .....	Sand Hutton, Eng.....	6
Walker, Henry S.....	Cobourg, O.....	25
Williamson, Wm.....	Port Hope, O.....	5
Wand, Briand W.....	Hamilton, O.....	5
Weir, Thomas C.....	Folkestone, Eng.....	3
	Total .....	738

Bank of Montreal—*Concluded.*(Banque de Montréal—*Fin.*)

## LONDON, ENGLAND, REGISTER.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bland, Mrs. Cecilia .....	Dublin .....	28
Burrows, Major General Arthur Geo. ....	Blackheath .....	20
Comyn, Surgeon Major Sarsfield J. ....	Dublin .....	14
Craig, Mrs. E. M., and Walter R. Craig .....	Ashton and Mersey .....	5
Crane, Patrick M. ....	Manchester .....	8
Dallas, Alex. G. ....	Rutland Gate .....	33
Ferguson, Robert .....	London .....	22
Fitz-George, A. C. G. ....	Capt 11th Hussars .....	36
Hart, Miss Evelin .....	Highgate .....	30
Moir, George .....	Manchester .....	20
Moir, John .....	do .....	5
McDonnell, Mrs. Julia .....	Dublin .....	36
Parker, Charles L., and Kath. H. Hopkins .....	London .....	6
Rutherford, Andrew D. ....	Dowan Hill .....	20
Travers, Mrs Rosamond St. L. S. H. ....	London .....	18
Inglis, William .....	England .....	10
London, England, Register .....		311
Toronto Branch Register .....		738
Montreal do .....		58,951
Total .....		60,000

CHAS. F. SMITHERS, *General Manager.*

BANK OF MONTREAL,

MONTREAL, 12th February, 1880.

## QUEBEC BANK.

Capital all paid up.

(BANQUE DE QUÉBEC.)

(Capital tout payé.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
Airey, Gen. Sir R.	England	6	\$ 600
Alain, Harriette	Quebec	2	200
Alford, Geo	do	40	4,000
Alexander, Eliz	Gaspé	17	1,700
Amonroux, A. H.	Baie St. Paul	12	1,200
Anctil, M. M. C., U.S. Douce	St. Anne	7	700
Anderson, Jane	England	67	6,700
Andrews, Thomas	Quebec	32	3,200
Andrews, F. A., Q.C.	do	42	4,200
Andrews, F. W.	do	1	100
Annet, William, J. and James	Gaspé	40	4,000
Areand, Ulric	Bécancour	17	1,700
Auld, Jos	Quebec	19	1,900
Auld, S. Johnson	do	67	6,700
Austin, Myrrha H.	do	14	1,400
Austin, H. C.	do	1	100
Austin, Lucretia	do	15	1,500
Auld, Sarah Jane	do	22	2,200
Baby, W. M.	do	82	8,000
Bailey, N., in trust	Three Rivers	13	1,300
Balcer, Henry M.	do	69	6,900
Bald, Eleanor R., Tutrix	St. Maurice	59	5,900
Baldwin, G. R.	Quebec	15	1,500
Baller, Chris	do	20	2,000
Bardy, Marie S. L.	do	22	2,200
Barrow, J. W.	do	41	4,100
Bates, William J.	do	50	5,000
Bates, Sarah A.	do	19	1,900
Bayne, Margaret	do	9	900
Bazin, Marie F.	do	24	2,400
Bean, Mary Ann	do	4	400
Baudet, Rev. P. E.	Lévis	6	600
Beaulieu, A. F.	Quebec	19	1,900
Beaulieu, Timolaus	do	16	1,600
Beaulieu, J. A.	do	19	1,900
Beaulieu, Chas G.	do	16	1,600
Bell, Kate, Tutrix	England	10	1,000
Bell, D., Tutor	Ch. dière	10	1,000
Bell, David	Quebec	18	1,800
Belleau, Sir N. F., K.C.M.G.	do	458	45,800
Bender, A.	Montmagny	10	1,000
Bender, A., Tutor	do	2	200
Bender, A. J.	do	1	100
Benson, Ann Jane	Lévis	5	500
Bernier, Eliza	Madawaska	2	200
Bernier, Eliz., Legatee	do	2	200
Bertrand, Maria	Quebec	5	500
Bertrand, C. F.	Isle Verte	5	500
Bethune, M. L.	England	16	1,600
Bethune, Julia A. O.	Montreal	48	4,800
Betz, F.	Three Rivers	10	1,000
Bew, John J.	Quebec	5	500
Signell, Eliz	do	24	2,400
Black, Mary and Christina	Cobourg	10	1,000

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Black, William.....	Quebec.....	62	\$ 6,200
Blackburn, J., Estate.....	do .....	15	1,500
Blackburn, M.....	do .....	4	400
Blair, Hugh P.....	Saguenay.....	4	400
Bissett, Elizabeth.....	Quebec.....	8	800
Blair, Robert.....	Saguenay.....	66	6,600
Blampied, John.....	Labrador.....	15	1,500
Boque, Anastasia.....	Quebec.....	41	4,100
Boisvert, F. O.....	do .....	32	3,200
Bouchette, Jos.....	do .....	7	700
Bouchette, Clara.....	do .....	10	1,000
Boudreau, O.....	Lotbinière.....	11	1,100
Bourgais, John.....	Gaspé.....	15	1,500
Bowen, Constantia C.....	England.....	60	6,000
Bowen, James.....	Quebec.....	32	3,200
Bowen, Hilda.....	do .....	9	900
Boyle, Isabella.....	do .....	53	5,300
Boxer, C. A., Agt.....	do .....	8	800
Bradshaw, R. C.....	do .....	2	200
Bradshaw, M. T.....	do .....	8	800
Brahadi, Samuel.....	Montreal.....	14	1,400
Brochu, C.....	Quebec.....	125	12,500
Brodie, Ann M.....	do .....	30	3,000
Brodie, Alexander.....	do .....	7	700
Brodie, Peter.....	do .....	3	300
Brousseau, Martha M.....	do .....	40	4,000
Brown, Mary J. (Mrs. Parke).....	Melbourne.....	25	2,500
Brown, Henrietta.....	Quebec.....	1	100
Brown, John, in trust.....	do .....	1	100
Brown, Caroline A.....	do .....	1	100
Browne, Josephine, Executrix.....	England.....	40	4,000
Brown, William Henry.....	Quebec.....	25	2,500
Brown, John, in trust.....	do .....	1	100
Bruce, Robert.....	do .....	21	2,100
Buchanan, G. S. C.....	do .....	5	500
Buell, Margaret S.....	Brockville.....	21	2,100
Bureau, Adelaide A.....	Lotbinière.....	5	500
Burshall, John.....	Quebec.....	2	200
Cahill, Michael.....	Beauce.....	10	1,000
Caisse d'Economie de Notre Dame.....	Quebec.....	717	71,700
Caldwell, Thomas, Executor.....	New Carlisle.....	27	2,700
Caldwell, James, sen.....	do .....	2	200
Caldwell, Martha.....	do .....	11	1,100
Caldwell, Sarah.....	do .....	11	1,100
Caldwell, Thomas.....	do .....	6	600
Cambie, H. J.....	Ottawa.....	12	1,200
Campbell, Jane.....	St. Léon.....	40	4,000
Campbell, Delina M.....	Quebec.....	4	400
Campbell, John Steele and Angus.....	New Carlisle.....	6	600
Campbell, Janet.....	do .....	10	1,000
Carçand, Daniel.....	do .....	10	1,000
Caron, Josephine.....	Quebec.....	15	1,500
Carrier, Mary Ann.....	do .....	40	4,000
Carter, W. H.....	do .....	65	6,500
Casgrain, Rev. R.....	do .....	25	2,500
Cazeau, Rev. C. F., in trust.....	do .....	3	300
Chaderton, Mary.....	do .....	1	100
Chalmers, James.....	St. Mary's.....	60	6,000
Chapleau, Ed.....	St. Paschal.....	12	1,200
Clavin, Annie W.....	do .....	1	100
Charlton, Chas. P.....	Grand Bay.....	6	600

Québec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions)	Amount. (Montant.)
Cinq-Mars, Chas.	Quebec	40	\$ 4,000
Clark, Amelia G	do	385	38,500
Clark, Elizabeth G	do	5	500
Clark, Rev. W. B	do	72	7,200
Clark, Rev. W. B., and James Hossack	do	8	800
Cloutier, Josephine	do	5	500
Clifford, Harriet	England	8	800
Coburn, Wm	Quebec	2	200
Codville, M. E., (Mrs. Gillis)	Vermont	50	5,000
Collas, James	Quebec	16	1,600
Cook, William	do	4	400
Cook, Jessie	do	40	4,000
Corporation, Finlay Asylum	do	5	500
Corriveau, Sophraïne	do	3	300
Côté, Marie A. L.	do	10	1,000
Côté, Jos., M.D.	do	10	1,000
Côté, F. X	do	20	2,000
Conuin, Elizabeth G.	Scotland	57	5,700
Crawford, Charlotte A.	Quebec	30	3,000
Crawford, Margaret	do	16	1,600
Craig, R.	do	1	100
Cream, E. A. E.	do	15	1,500
Cross, Ellen	do	10	1,000
Cull, Thomas	do	53	5,300
Davison, Capt. W	do	19	1,900
Davenport, Frances G.	England	2	200
Dawson, B	Montreal	18	1,800
Dean, W. R., Cashier, in trust	Quebec	148	14,800
DeBlois, P. A.	do	7	700
Delagrave, M. L., U. S. Leg	do	66	6,600
Derbshire, Catharine E	Toronto	57	5,700
Derbshire, Martha	do	20	2,000
Derbshire, Ellen	do	14	1,400
Deslets, Maria L. A.	Quebec	1	100
Devlin, Hugh, in trust	do	36	3,600
DeVillers, F. X	Lotbinière	10	1,000
Dick, John S	Quebec	10	1,000
Dionne, Narcisse	do	20	2,000
Dolbel, Wm	Jersey	7	700
Douglas, Eleanor	Quebec	11	1,100
Donohue, Ellen	do	60	6,000
Donohue, Ann	do	3	300
Dorion, Marie	do	48	4,800
Droy, Margaret	do	10	1,000
Dunn, Wm, Estate of	do	66	6,600
Dubé, Honorine	do	1	100
Dubé, Jos.	do	10	1,000
Dubeau, J. B. Z	do	60	6,000
Duffett, Mrs. Ann, Executor of	Etchemin	30	3,000
Dugal, F. O	Quebec	20	2,000
Dugas, Horace	Gaspé	3	300
Dugas, Cecile	do	4	400
Dunn, L. H., Tutor	Quebec	2	200
Dunn, John, Estate of	do	8	800
Dunn, T. H.	do	30	3,000
Dunn, Alma M	do	40	4,000
Dunn, T. H., in trust, for Laura Dunn	do	40	4,000
Dunn, C. W. S	do	30	3,000
Dunn, T. H., in trust, for A. E. Dunn	do	30	3,000
Dunn, L. H.	do	9	900
Dunn, Mary	do	40	4,000



Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Dupont, Wm .....	Quebec.....	19	1,900
Durnf rd. Mary .....	England.....	36	3,600
Durnford, Jane.....	do .....	12	1,200
Duggan, Jane .....	Quebec.....	8	800
Egan, Ann Margaret .....	Montreal.....	19	1,900
Egan, John L .....	do .....	2	200
Egan, John L, in trust .....	do .....	2	200
Egan, F. A. M., (Mrs. Abner) .....	Halifax.....	2	200
Egan, H K .....	Montreal.....	2	200
Egan, Mary A .....	do .....	2	200
Egan, Aurelia C. (Mrs. Chambers) .....	do .....	2	200
Egan, A. J .....	do .....	2	200
Elliot, Rev. J. D. D., in trust .....	Brockville.....	30	3,000
Emmerson, T. A .....	Edmunston.....	9	900
Emslie, James .....	Quebec.....	7	700
Fauvel, John .....	Jersey .....	9	900
Fauvel, John, in trust .....	do .....	11	1,100
Fauvel, John, Trustee .....	do .....	31	3,100
Ferguson, Gilbert .....	Quebec.....	10	1,000
Fisher, Jane .....	Valcartier .....	6	600
Fitzgerald, Maria C. ....	Ireland.....	80	8,000
Fitzgerald, Robert, Estate.....	Quebec .....	16	1,600
Flynn, Edward, Mayor, in trust.....	Perce .....	5	500
Fortin, L. J., Estate .....	Quebec.....	31	3,400
Fortier, John .....	Leeds .....	2	200
Fortier, J. E., Tutor.....	Quebec.....	33	3,300
Forest, Alexander .....	Thorold.....	5	500
Foster, G K .....	Richmond .....	42	4,200
Foster, G. K., jun .....	do .....	4	400
Foster, C E .....	do .....	4	400
Forsyth, J. R.....	England.....	16	1,600
Forsyth, Blanche A. C.....	Quebec.....	20	2,000
Fraser, Elizabeth H .....	do .....	43	4,300
Fraser, Hon. John, in trust for J. Blackburn.....	Quebec.....	12	1,200
Fraser, Mrs Christina .....	do .....	16	1,600
Fraser, John.....	do .....	88	8,800
Fréchette, Heirs Mme P.....	do .....	3	300
Fréchette, O. O. M., Tutor.....	do .....	9	900
Fremont Mrs Cecile P.....	do .....	29	2,900
Fremont, Jules J. T.....	do .....	2	200
Frenette, F. X.....	do .....	18	1,800
Fry, Henry.....	do .....	341	34,100
Fry, Mary E.....	do .....	1	100
Fry, Alfred.....	do .....	30	3,000
Fraser, Hon. John .....	do .....	50	5,000
Galt, R., late Executors of.....	do .....	88	8,800
Gale, E. Ann.....	do .....	6	600
Gale, Martha.....	do .....	55	5,500
Galbraith, Eliza .....	do .....	8	800
Garneau, Felix.....	Cap Santé.....	7	700
Garneau, Julie .....	Quebec.....	1	100
Gauthier, M .....	Montmagny.....	4	400
Gauvreau, Marie C .....	Quebec.....	24	2,400
Geggie, D. H .....	do .....	20	2,000
Geggie, James.....	do .....	64	6,400
Geggie, Agnes .....	do .....	15	1,500
Geggie, Margaret F .....	do .....	5	500
General Hospital, Ladies of .....	do .....	193	19,300
Gibb, Elizabeth M. ....	do .....	14	1,400
Gibb, James.....	do .....	86	8,600
Gibb, Alice L. (Mrs. Montizambert).....	do .....	2	200

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Gibson, W. C	Quebec	4	400
Gibson, James	do	10	1,000
Gibson, Marion	do	16	1,600
Gillespie, James, sen.	do	27	2,700
Giroux, E.	do	25	2,500
Gingras, Caroline, Usufructuary Legatee	do	12	1,200
Gingras, Caroline	do	16	1,600
Gipps, Mary Jane	England	25	2,500
Girard, Pierre	Gaspé	22	2,200
Girard, Marie	Quebec	4	400
Girardin, Margaret T.	do	4	400
Glass, Margaret F.	do	10	1,000
Glass, John	do	5	500
Godin, Cleophe.	Nicolet	12	1,200
Godard, Norris, in trust.	Ottawa	6	600
Godbout, Louis, Heirs.	Isle d'Orleans	6	600
Goldstone, A.	do	10	1,000
Goldstone, F. A.	do	25	2,500
Goldstone, Mary Jane	do	35	3,800
Goldstone, S. (Mrs. Hamilton)	do	27	2,700
Goldstone, E. A.	Quebec	11	1,100
Goldstone, Sarah M. (Mrs. Ben)	do	40	4,000
Graddon, Amelia	do	20	2,000
Graham, Ann.	do	4	400
Goodwin, Emma	England	150	15,000
Grant, R.	Quebec	22	2,200
Grant, G. J. F.	do	25	2,500
Grant, Everette J. F.	do	60	6,000
Gray, F. W.	do	1	100
Green, Catharine	do	14	1,400
Grassett, Very Rev. Dean	Toronto	17	1,700
Grassett, Sarah M.	do	7	700
Green, J. H.	Quebec	30	3,000
Green, Charlotte	do	24	2,400
Greig, R.	do	25	2,500
Grieve, Catharine	do	7	700
Grieve, Catharine, Usufructuary Legatee	do	6	600
Griffith, W. H.	England	7	700
Grist, Amelia Jane	Ottawa	18	1,800
Grist, Henry	do	7	700
Guerout, Lucy	Quebec	50	5,000
Guillett, O.	Three Rivers	6	600
Gurry, James	Quebec	20	2,000
Galarneau, G.	do	4	400
Hacker, Judith A.	do	31	3,100
Hacker, Eliza Jane	do	43	4,300
Hacquoile, François.	Pointe St. Pierre	20	2,000
Hall, Frances Isabella.	Quebec	25	2,500
Hale, G. O.	do	10	1,000
Hale, Richard	do	32	3,200
Hale, E. J.	do	20	2,000
Hale, E. J., M.D., Campbell, Trustees.	do	12	1,200
Hall, Maria S.	do	46	4,600
Hall, Mary	do	10	1,000
Hamilton, Mary	do	16	1,600
Hamilton, Rev. C.	do	5	500
Hamilton, Robt	do	50	5,000
Hamilton, Emma M.	do	10	1,000
Hammond, Mrs. E. J. E.	do	6	600
Henafin Mary	do	23	2,300
Hannon, O.	do	1	1,000

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
Harper, L. G.	Percé	15	1,500
Hart, Julia	Three Rivers	20	2,000
Hart, Geo., Tutor	Montreal	21	2,100
Harbeson, Sarah	Quebec	54	5,400
Hatch, Hugh, Executor, Estate	do	94	9,400
Hatch, Jno., Tutor	do	26	2,600
Hatch, Jno., Jas. Gibson and Wm. Kelly, Executors	do	8	800
Hawkins, Mary	do	12	1,200
Hawtayne, W. H. W., in trust	England	2	200
Hawtayne, W. H. W., in trust	do	2	200
Healy, Louisa	Quebec	6	600
Heath, W. A., Curator	Green Island	65	6,500
Henderson, G. A. and T. C., Margaret E., Eleanor D., and Jno. MacNaughton, Tutor	Quebec	17	1,700
Henderson, Jno	Montreal	7	700
Henderson, Rev. Jas	Cookshire	35	3,500
Henderson, Mary	Quebec	45	4,500
Henry, J.	Inverness	6	600
Henry, J. W.	Quebec	300	30,000
Hethrington, Eliza	Melbourne	25	2,500
Hethrington, Thomas	Quebec	71	7,100
Hudson, Emily S.	do	17	1,700
Hogan, Michael J.	do	30	3,000
Holt (Minors)	do	10	1,000
Holt, C. G., Jas. Adamson	do	22	2,200
Home, Mary	do	15	1,500
Ho kes, Isaac	do	30	3,000
Hossack, Jas., in trust for Mrs. Moore	do	5	500
Hossack, Jas., in trust for Margt. Wilson	do	7	700
Hossack, Jas	do	2	200
Hossack, Helen	do	28	2,800
Hossack, W., St. John Street	do	62	6,200
Hossack, W., D'Aiguillon Street	do	88	8,800
Hennebury, Margaret	do	1	100
Houliston, John	Three Rivers	28	2,800
Housman, Rev. G. V., in trust	Quebec	2	200
Housman, Rev. G. V., in trust	do	1	100
Housman, Rev. G. V., in trust	do	2	200
Hudon, Atala	Rivière-du-Loup	7	700
Hudon, J. T.	Quebec	14	1,400
Hume, John, sen.	Leeds	16	1,600
Hunt, Amelia, (Mrs. Browne)	Quebec	7	700
Hunt, Jas., Estate of late	do	146	14,600
Hunter, Ralph	do	4	400
Huot, A. J., Usufructuary Legatee	do	1	100
Huot, Chas., Legatee	do	1	100
Huot, P.	do	20	2,000
Irvine, Louisa, Tutrix	England	4	400
Jackson, Ed., Junior, Tutor	Quebec	2	200
Jameson, John, Estate late	do	80	8,000
Jameson, Frances	do	81	8,100
Jazdowski, Wm	Scotland	16	1,600
Jiggins, Isabella	Colborne	30	3,000
Johnston, Peter	Quebec	40	4,000
Joly, H. G.	do	50	5,000
Jones, W. H.	do	5	500
Jones, R. P.	do	7	700
Jarvis, John A.	do	6	600
Joseph Abraham	do	21	2,100
Jourdain, A.	do	15	1,500

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Jones, John L.....	Quebec.....	64	6,400
Journeaux, Edouard.....	Melbourne.....	12	1,200
Julien, Ferdinand.....	Quebec.....	10	1,000
Kelly, Jane.....	do.....	10	1,000
Kerr, William.....	do.....	12	1,200
Kennedy, O.....	do.....	2	200
Kennedy, W. H.....	do.....	15	1,500
Kerr, Lucy Johnson.....	Sandy Beach.....	7	700
King, Edwin F.....	Montreal.....	10	1,000
Kennedy, H. (Mrs. Thompson).....	Leeds.....	5	500
Kelly, W.....	Quebec.....	8	800
Kinnear, W.....	Leeds.....	9	900
Kinnear, James, jun.....	do.....	3	300
Kinnear, Mrs. Harriet.....	do.....	67	6,700
Kinnear, James.....	do.....	100	10,000
Knight, Col. Alfred.....	Quebec.....	6	600
Knight, A. F. A.....	do.....	45	4,500
Knight, Henrietta.....	do.....	21	2,100
Knight, St. George J. R., in trust.....	do.....	4	400
Lachance, Frs. Papin dit.....	do.....	40	4,000
Ladies' Protestant Home.....	do.....	45	4,500
Laird, John.....	do.....	20	2,000
Laird, John, Tutor.....	do.....	50	5,000
Laird, J. U., Tutor.....	do.....	6	600
Langevin, C. F., Estate.....	do.....	259	25,900
Langevin, Hon. Hector, L.C.B.....	do.....	4	400
Langevin, A. E., in trust.....	do.....	1	100
Langevin, Mary A.....	do.....	1	100
Langevin, A. E.....	do.....	28	2,800
Langton, John, President C.S.B. Society.....	Ottawa.....	10	1,000
Latimer, Mary B.....	Quebec.....	7	700
Laurie, F., in trust.....	do.....	45	4,500
Laurie, Duncan.....	do.....	26	2,600
Lawrence, Geo.....	do.....	30	3,000
LeBoutillier, Rosa and Isabella.....	do.....	5	500
Leclère & Letellier.....	do.....	3	300
LeGros, John.....	Gaspé.....	3	300
Lemesurier, Amelia.....	Quebec.....	26	2,600
Lemoine, Gaspard.....	do.....	1	100
Lenoir, J., in trust.....	do.....	4	400
Lenoir, James.....	do.....	10	1,000
Leonard, Rev. J. H.....	do.....	7	700
Lespérance, Pierre.....	do.....	12	1,200
Lespérance, Michel.....	St. Thomas.....	5	500
Lespérance, Marie E.....	do.....	9	900
Lry, Rosetta.....	Quebec.....	100	10,000
Lindsay, A., Curator to W. E. Cole.....	do.....	2	200
Lindsay, E. B.....	do.....	17	1,700
Lindsay, E. B., Usufructuary Legatee.....	do.....	19	1,900
Lindsay, E. B., in trust.....	do.....	65	6,500
Lindsay, E. L.....	do.....	30	3,000
Lodge, Henry.....	Matapédia.....	10	1,000
Logie, Sarah, Usufructuary Legatee.....	Quebec.....	17	1,700
Lomas, Robt.....	do.....	63	6,300
Lottinville, F.....	Three Rivers.....	8	800
Louis, Joseph.....	Quebec.....	20	2,000
Lord Bishop of Quebec, in trust.....	do.....	15	1,500
L yng, Honora.....	do.....	17	1,700
Macpherson, E., (Mrs. Holt).....	Gaspé.....	4	400
Macaulay, Eleanor, and A. Ahern, in trust.....	Quebec.....	32	3,200
Mackay, Ed.....	Montreal.....	55	5,500

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Mackay, Jos.....	Montreal.....	34	3,400
MacEwen, O., Cashier, in trust.....	Quebec.....	49	4,500
Macleod, D. R. Tutor.....	do.....	15	1,500
Magee, C. Administrator.....	do.....	73	7,300
Manuel, Jno.....	do.....	26	2,600
Marsh, Rev. D.....	do.....	5	500
Marsh, Rev. D., in trust for M. Marsh.....	do.....	1	100
Martin, Bertha.....	do.....	16	1,600
Martin, Alex.....	do.....	3	300
Martin, Mary.....	do.....	2	200
Martindale, Lt.-Col. B H.....	England.....	38	3,800
Masson, Hon. J., Estate of late.....	Montreal.....	200	20,000
Maxwell, Matilda K.....	Lévis.....	11	1,100
Marsh, Rev. D., in trust.....	Quebec.....	5	500
McConneby, Jane.....	Leeds.....	12	1,200
McCullen, James, in trust.....	Quebec.....	21	2,100
McDougall, Margaret.....	do.....	9	900
McEney, Mary.....	do.....	1	100
McGill, Mary Ann.....	Montreal.....	7	700
McGrath, E.....	St. Catharines.....	5	500
McKay, Judith.....	Boston.....	13	1,300
McKenna, Rosanna.....	Gaspé.....	17	1,700
McKenzie, Mary.....	Leeds.....	2	200
McLaughlin, H., Executors, Estate of late.....	Quebec.....	9	900
McLeod, Mary A.....	do.....	4	400
McLeod, R.....	do.....	13	1,300
McLeod, Annie S. B.....	do.....	13	1,300
McLimont, W.....	do.....	62	6,200
McLimont, Christina.....	do.....	35	3,500
McLimont, W., in trust.....	do.....	59	5,900
McLymont, W., in trust.....	Ottawa.....	9	900
Macman, James, & Co.....	Quebec.....	4	400
McPherson, W.....	do.....	26	2,600
McQuilkin, Mrs. P., Legatee.....	do.....	14	1,400
McQuilkin, Mrs. P., Tutrix.....	do.....	14	1,400
McWilliam, Eliza.....	do.....	9	900
McWilliam, W.....	do.....	7	700
McWilliams, Ann.....	do.....	1	100
Meagher, John, Estate of late.....	Carleton.....	150	15,000
Meiklejohn, C.....	do.....	12	1,200
Meiklejohn, John.....	do.....	27	2,700
Messervey, W. J., Estate of.....	do.....	4	400
Méthot, E. W.....	Méthot's Mills.....	50	5,000
Méthot, Clélie.....	do.....	26	2,600
Méthot, Eliza M.....	Boston.....	50	5,000
Middleton, Eliz.....	Quebec.....	9	900
Middleton, Elizabeth, Unusufructuary Legatee.....	do.....	23	2,300
Miller, H. J. in trust.....	do.....	3	300
McGreevy, R. H.....	do.....	6	600
Milne, Rev. George.....	New Carlisle.....	32	3,200
Moffat, R.....	Quebec.....	10	1,000
Moir, Gavin R.....	do.....	17	1,700
Montzambert, Alice L., Institute, and John L. Gibb, Curator.....	do.....	51	5,100
Morgan, Cath. E.....	do.....	8	800
Morrin, Mrs., Executors of Estate of.....	do.....	25	2,500
Morrin, J., Estate of late.....	do.....	6	600
Morrin College.....	do.....	4	400
Moss, Mary.....	do.....	12	1,200
Moss, Edward.....	do.....	16	1,600
Mossman, Sarah J.....	do.....	11	1,100

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Mott, J. P.	Halifax, N.S.	91	9,100
Motz, James Ed	Quebec	14	1,400
Mount Hermon Cemetery Co	do	12	1,200
Mountain, Cath. A. P	England	73	7,300
Mountain, Revd. Jacob J. S	do	30	3,000
Munson, Eliza	New Carlisle	3	300
Murray, Hannah	Montreal, Q.	6	600
Myraud, S. A., Estate of late	do	6	600
Nairne, Kate	Quebec	36	3,600
Nairne, John, Estate of late	Murray Bay, N.B.	83	8,300
Nash, F., Manager, in trust.	Montreal	50	5,000
Newton, W. J.	Quebec	20	2,000
Ne.l, R	do	72	7,200
Neilson, Margt	do	6	600
Noel, Lazare	do	27	2,700
Noel, H. V.	Ottawa, O.	20	2,000
Norris, Thomas	Quebec	65	6,500
O'Brien, W	Lévis, Q.	5	500
O'Connor, Annie	Quebec	90	9,000
O'Donnell, James	do	37	3,700
O'Donohue, Winfred	do	9	900
O'Donohue, Winfred, in trust.	do	10	1,000
O'Meara, Josephine, Henrietta, Mary, Eliza, Ellen, Kathlean, Usufructuary Legatee.	do	25	2,500
O'Meara, D D	do	3	300
O'Orlebar, Eliz. H.	England	47	4,700
Orr, John	Quebec	5	500
Orphan Asylum, Male	do	3	300
Orphan Asylum, Female.	do	100	10,000
Parent, C., Minors	do	16	1,600
Parent, Luce.	do	5	500
Parke, Jos	do	16	1,600
Parke, G. H., Trust.	do	8	800
Patton, Harriet.	do	17	1,700
Patton, Agnes	do	28	2,800
Patton, Annie	do	31	3,100
Patton, Isabella.	do	27	2,700
Patton, Deborah	do	101	10,100
Painchand, And.	do	2	200
Patton, M. A.	do	6	600
Patton, James, jun., in trust.	do	19	1,900
Patterson, J. R., and Mrs O'Neil.	Montreal	33	3,300
Pelletier, U.	Quebec	27	2,700
Pennice, C. W.	England	8	800
Pentland, Catharine Zoé	Quebec	20	2,000
Pentland, C., and G. B. S. Young, in trust.	do	35	3,500
Pentland, C.	do	6	600
Pentland, Margaret.	do	36	3,600
Perrelle, Elias de la	do	10	1,000
Petry, W., Executors, Estate of	do	69	6,900
Petry, W. G, and G. Parker and H. J. Petry, Usufructuary Legatees.	do	38	3,800
Phelan Mary	do	2	200
Phillips, Mary O.	do	64	6,400
Picher, Adelaide, Usufructuary Legatees.	do	8	800
Picher, Adelaide	do	8	800
Picher, F. X	do	32	3,200
Plees, Maria E.	do	36	3,600
Pope, Ann J W.	do	26	2,600
Pope, Edward, jun	do	22	2,200
Pope, Richard	do	10	1,000

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Pope, Lt.-Col. James .....	Quebec.....	10	1,000
Poston, Ed., Executors of the late .....	do .....	105	10,500
Poston, Wm., Executors, Estate of. ....	do .....	87	8,700
Poston, Susan .....	do .....	20	2,000
Prevel, Geo .....	Gaspé.....	15	1,500
Price, Charlotte Isabella.....	Quebec.....	181	18,100
Price, E. J. ....	do .....	63	6,300
Provan, Maria .....	do .....	7	700
Purvis, Jane Ann .....	Three Rivers.....	11	1,100
Pye, John, in trust .....	Quebec.....	9	900
Quebec, Archbishop of .....	do .....	104	10,400
Quebec, Bishop of (R. C.) .....	do .....	77	7,700
Quebec, Cathedral Rector and Churchwardens of .....	do .....	20	2,000
Quebec City Mission .....	do .....	22	2,200
Quebec Corporation, in trust.....	do .....	765	76,500
Quebec Corporation of the Cure of the Parish of Notre Dame .....	do .....	200	20,000
Quebec Fire Assurance Company.....	do .....	275	27,500
Quebec Infant School .....	do .....	15	1,500
Quebec Irish Protestant Benevolent Society .....	do .....	12	1,200
Quebec Permt. Building and Savings Society ...	do .....	5	500
Quebec St. Andrew's Society.....	do .....	16	1,600
Quebec Savings Bank .....	do .....	6	600
Quebec Seminary .....	do .....	110	11,000
Quebec Société Bienveillante des Ouvriers de.....	do .....	6	600
Quinn, Wm, Executors of.....	do .....	33	3,300
Raby, G. Amiot, Estate of .....	do .....	4	400
Racey, Susannah .....	do .....	73	7,300
Rae, Mrs. Vibert Jessie .....	Gaspé.....	7	700
Raines, M. A., and Mrs. Egan.....	Quebec.....	3	300
Ramsay, Jane.....	do .....	40	4,000
Ratté, Gilles.....	Methot's Mills.....	3	3,000
Ratté, L. O. ....	do .....	30	600
Ray, U. J. ....	Quebec.....	6	600
Receiver-General of Canada, in trust.....	Ottawa.....	350	35,000
Reilly, Aurelie .....	do .....	16	1,600
Renfrew, G. R., in trust.....	do .....	9	900
Renfrew, G. R. ....	do .....	58	5,800
Reynolds, Eleanor S .....	Brockville .....	26	2,600
Rhodes, Armitage .....	Quebec.....	5	500
Richardson, Cath .....	do .....	44	4,400
Richardson, J. O .....	do .....	1	100
Richardson, O. L., jun, in trust .....	do .....	2	200
Richardson, Cath., in trust for A. D. Richardson .....	do .....	1	100
Richardson, Cath., in trust for Margt. T. Richard- son .....	do .....	1	100
Ritchie, Helen A .....	Lévis .....	11	1,100
Rivard, Louis L. ....	Quebec.....	5	500
Roberts, Jos.....	do .....	24	2,400
Roberts, Jane .....	do .....	13	1,300
Robertson, J. G., Treasurer, Province of Quebec .....	Sherbrooke.....	12	1,200
Robertson, D .....	Quebec.....	105	10,500
Robinson, Eliza .....	do .....	38	3,800
Robinson, Eliza .....	do .....	9	900
Robinson, Ann .....	do .....	21	2,100
Robitaille, O. L., M.D.....	do .....	10	1,000
Robertson, Rev. James .....	do .....	24	2,400
Robertson, Jane M.....	do .....	25	2,500
Robertson, Alex .....	do .....	23	2,300
Ross, Harriet G.....	do .....	216	21,600
Ross, James G.....	do .....	429	42,900

Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
Ross, J. G., in trust	Quebec	70	\$ 7,000
Ross, J. G., in trust for Mr. and Mrs. A. Dickinson	do	35	3,500
Ross, James G., in trust	do	102	10,200
Ross, Harriet J., W.S., Frances, E. and Jno. A.	do	2	200
Ross, Frank, in trust	do	40	4,000
Ross, Agnes	do	1	100
Ross, John	do	10	1,000
Ross, Caroline	do	22	2,200
Ross, M. M., in trust	do	13	1,300
Ross, John F.	do	11	1,100
Rowley, M. K.	do	7	700
Roy, Helen	do	11	1,100
Roy, Saml.	do	3	300
Roy, Thomas E.	do	2	200
Russell, H. A.	England	25	2,500
Russell, Catharine	Lévis	256	25,600
Russell, Rebecca P.	Quebec	10	1,000
Russell, W. E.	do	3	300
Sache, Wm.	Montreal	7	700
Sandilands, Louisa Scott	Scotland	40	4,000
Sasseville, J. B. (F. Roy, Curator)	Ste. Anne de M.	2	200
Saunders, H. A.	Montreal	9	900
Saunders, Rebecca	do	5	500
Savard, M. (Mrs. Gingras)	Quebec	12	1,200
Sax, Rev P., in trust for Mary Noonan	New Liverpool.	3	300
Scarth, Robt, Estate	Scotland	9	900
Scott, Mary	Quebec	42	4,200
Scott, H. C., and Frances, J.	do	42	4,200
Scott, Henry S.	do	123	12,300
Scott, S., Executor, Estate of	Quebec	17	1,700
Scott, Rev. D.	do	29	2,900
Scott, Hanna Executrix	do	75	7,500
Scott, Isabella S.	do	6	600
Scott, Catharine	do	5	500
Scott, Margaret S.	do	8	800
Sedgwick, Rev. T.	Tatamagouche	12	1,200
Senkler, A. E.	Toronto	21	2,100
Senkler, Agnes C.	Brockville	21	2,100
Senkler, Honora	Perth	4	400
Senkler, W. S., Justice	do	17	1,700
Senkler, E. J.	do	21	2,100
Sewell, Reginald, H. A.	Quebec	1	100
Sewell, James A., M.D.	do	2	200
Sewell, Florence D., Reginald F., Carl D.	do	2	200
Sewell, Henrietta C.	do	20	2,000
Sewell, Elizabeth	England	24	2,400
Sewell, Rev. E. W.	do	15	1,500
Sewell, Rev. H. D.	do	144	14,400
Sewell, W. S., late Executor of	Quebec	120	12,000
Sewell, Sophia J. (Mrs. Fleming)	do	16	1,600
Shanahan, B.	do	3	300
Sharples, Honoria A.	do	25	2,500
Sharples, Henry and John, in trust.	do	50	5,000
Shaw, Maria A.	do	26	2,600
Shaw, Catharine	do	3	300
Shaw Elizabeth	do	8	800
Shaw, S. J.	do	131	13,100
Shaw, C. H.	do	1	100
Shaw, Catharine A.	do	4	400
Shaw, Elizabeth, in trust.	do	5	500



Quebec Bank—Continued.  
(Banque de Québec—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
Simard, George Usupuctuary Legatee.....	Ottawa .....	16	1,600
Simard, Alfred .....	do .....	15	1,500
Simmons, J. H. ....	Lévis .....	40	4,000
Simon, W. ....	Gaspé .....	13	1,300
Simon, W., fils à Abraham .....	do .....	4	400
Sissons, Robert .....	Valcartier .....	22	2,200
Sisters of Charity .....	Rimouski .....	3	300
Sisters of Good Shepherd .....	Quebec .....	8	300
Skinner, Mary A. ....	do .....	6	600
Slater, Esther .....	Ottawa .....	74	7,400
Smith, R. H., in trust for R. Harcourt Smith .....	Quebec .....	4	400
Smith, John .....	Leeds .....	15	1,500
Smith, R. H., in trust for E. E. Smith, ..	Quebec .....	2	200
Smith, R. H., in trust for A. B. Smith .....	do .....	2	200
Smith, R. H., and A. Thomson, Trustees.....	do .....	10	1,000
Smith, H. F. M.D., Staff Surgeon .....	do .....	200	20,000
Smith, R. H., and E. Lemesurier, in trust.....	do .....	10	1,000
Smith, Amelia J. ....	do .....	42	4,200
Smith, C. Webber .....	England .....	100	10,000
Smith, R. H., in trust .....	Quebec .....	8	800
Smith, R. H. ....	do .....	125	12,500
Smith, David .....	do .....	30	3,000
Smith, Ed. and W. Brown in trust .....	do .....	14	1,400
Smith, Henry .....	do .....	10	1,000
Smith, Lieut.-Col. W. E., and C. W., Trustees.....	England.....	20	2,000
Saelling, Ed. ....	do .....	10	1,000
Sœurs de la Congrégation de Notre Dame de Montréal .....	Montreal.....	67	6,700
Sœurs de la Charité .....	Quebec.....	14	1,400
St. Michel, C., in trust.....	do .....	10	1,000
Stanley, W. ....	do .....	40	4,000
Stevenson, Amy K .....	do .....	28	2,800
Stevenson (Minors).....	do .....	1	100
Stevenson, James.....	do .....	6	600
Stevenson, M., Trustees.....	do .....	10	1,000
St George's Society .....	do .....	21	2,100
Storey, John .....	Ireland .....	75	7,500
Stuart, Hon. G. O'Kell, Q. C. ....	Quebec .....	106	10,600
Stuart, Mrs. Caroline, late Executors of.....	Montreal .....	16	1,600
Sutherland, William .....	Quebec .....	70	7,000
Swanson, Thomas .....	Montreal .....	30	3,000
Symes, Abigail .....	Three Rivers .....	26	2,600
Taché, Adèle .....	Montmagny.....	2	200
Taché, Lady Sophie .....	do .....	19	1,900
Taché, Right Rev. Archbishop.....	Manitoba.....	45	4,500
Talbot, Georgina, Usufructuary Lsgatee.....	Quebec .....	8	800
Tapp, W. H. ....	do .....	9	900
Taschereau, T. J. ....	St. Joseph de Beauce .....	18	1,800
Taylor, J. B. ....	do .....	10	1,000
Taylor, E. H. ....	Quebec .....	40	4,000
Tessier, Marie Sophie Emelie.....	do .....	55	5,500
Tessier, Uric, jun. ....	do .....	8	800
Tessier, C. ....	do .....	10	1,000
Tomkins, Hannah M. ....	do .....	1	100
Tetù, W. ....	do .....	36	3,600
Thibaudeau, Hon. J. ....	do .....	47	4,700
Thistle, A. R., and H. K. Egan, Executors .....	Ottawa.....	2	200
Thom, J. S. ....	Quebec .....	2	200
Thomson, James.....	Leeds.....	2	200
Thomson, John C. ....	Quebec.....	20	2,000
Thomson, D. U. ....	do .....	16	1,600
Tosfield, William, in trust .....	do .....	6	600
Torre, M. S. ....	do .....	2	200

Quebec Bank—*Concluded.*  
(Banque de Québec—*Fin.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Torre, M. S., in trust	Quebec	7	700
Tremblay, Mary E	do	8	800
Tucker, James	do	10	1,000
Tuckett, Walter	Leeds	40	4,000
Thompson, Sarah	do	2	200
Thompson, Wm, M.D.	Quebec	2	200
Tims, F. D., Curator	do	10	1,000
Tims, F. D., Curator	do	1	100
Union Bank of Lower Canada, in trust	do	100	10,000
Vibert, James	Percé	8	800
Vibert, Peter	do	86	8,600
Vivert, Elizabeth	do	6	600
Vibert, George	do	12	1,200
Von Exter, John	Quebec	106	10,600
Von Exter, John, in trust	do	40	4,000
Von, Iffland Elizabeth	do	17	1,600
Walker, Hon. William, Executors Estate of	do	202	20,200
Walls, Eliza	do	5	500
Walsh, M. F., in trust	do	3	300
Walsh, John	Ottawa	1	100
Ward, Caroline	Megantic	10	1,000
Welch, H. A., Executor	Quebec	34	3,400
Webb, Jane	do	12	1,200
Webb, John	do	23	2,300
White, Mrs. Margaret	do	5	500
White, Wm	do	150	15,000
Wiggs, Sarah	do	10	1,000
Wilkie, Margaret S.	New Carlisle	50	5,000
Wilson, Jos	Quebec	20	2,000
Winfield, R	do	20	2,000
Walcot, Florence M.	do	1	100
Watkins, Sarah	Lévis	3	300
Wilkie, A. O'Hara	Quebec	50	5,000
Wicksteed, G. W., Q.C.	Ottawa	101	10,100
Winter, Mary	Sherbrooke	13	1,300
Wishart, Maria	Madoc	40	4,000
Wishart, Rev. D.	do	10	1,000
Withall, W	Quebec	1,109	110,900
Withall, W, in trust	do	4	400
Withall, W., and A. D. Webster, in trust.	do	40	4,000
Wood, W. F., W. G. Petry and Geo. Irvine, Trustees	do	77	7,700
Woods, A., and A. D. Smith, in trust	do	15	1,500
Wotherspoon, F. G., in trust	Three Rivers	25	2,500
Worthington, J.	New York	55	5,500
Wright, Rosalie, Estate	Magog	1	100
Wurtele, C. F.	Quebec	22	2,200
Wurtele, F. C., in trust for Charlotte F. Wurtele	do	16	1,600
Wurtele, Eleanor F.	do	10	1,000
Wurtele, R. H.	do	8	800
Wurtele, Annie	do	14	1,400
Wright, Mary	do	73	7,300
Young, D. D., Executors Estate of	do	169	16,900
Young, James	do	24	2,400
Young, J. R.	do	66	6,600
Young, Sarah	do	57	5,700
Young, G. B. S.	do	36	3,600
Young, W. C.	do	3	300
Young, Edith J.	do	3	300
Total Shares		25,000	2,500,000

J. STEVENSON, Cashier.

## LA BANQUE DU PEUPLE.

32,000 Actions de \$50 chaque, \$1,600,000—Capital tout payé.

## (THE PEOPLE'S BANK.)

(32,000 Shares of \$50 each, \$1,600,000—Capital all paid up.)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Austin, Mrs. M. H.....	Inverness, Q.....	17
Armand, Mrs. Eléonor.....	Rivière des Prairies, Q.....	40
Armand, F. X.....	do.....	40
Armand, Mme. Henriette.....	do.....	40
Armand, J. F.....	do.....	49
Anderson, Miss S. H.....	Montreal.....	17
Alves, F. J., Succession.....	do.....	32
Angers, Réal.....	do.....	21
Adams, Francis.....	do.....	26
Archambault, P. A. O.....	L'Assomption, Q.....	20
Aillard, L. A. D.....	Chambly, Q.....	8
Atkinson, John.....	Montreal.....	142
Archambault, Dlle. M. E. E.....	L'Assomption, Q.....	40
Archambault, Alex.....	do.....	20
Archambault, Prescille.....	do.....	20
Archambault, Laura.....	do.....	28
Archambault, Eliza.....	do.....	20
Archambault, Ozine.....	do.....	20
Armstrong, Louis.....	Montreal.....	76
Amiot, Antoine.....	do.....	20
Archambault, D. D.....	do.....	80
Archêvéché de Québec.....	Quebec.....	4
Armstrong, Miss C. S.....	Sorel, Q.....	9
Adams, Miss M. C.....	Montreal.....	91
Adams, Miss H. E.....	do.....	4
Adams, Wm.....	do.....	4
Brousseau, Ant., Succession.....	Sault au Recollet.....	16
Brousseau, Mme. Ant., Succession.....	do.....	4
Brush, G. S.....	Montreal.....	60
Beaudry, Mme. Ed.....	Varennes, Q.....	12
Bou langer, Joseph.....	St. Hyacinthe, Q.....	73
Bigel w, Miss E. S. J.....	Montreal.....	10
Bigelow, Miss C. J.....	do.....	10
Benoit, François, Succession.....	do.....	2
Brousseau, J. B., Succession.....	Belœil.....	25
Bilodeau, Louis.....	Quebec.....	24
Blake, Mrs. R. A.....	Montreal.....	15
Brewster, Mrs. S.....	do.....	40
Bouthillier, T.....	do.....	40
Bhair, Robt.....	Grand Bay, Q.....	40
Beaudry, E. A.....	Varennes, Q.....	40
Bellemare, R.....	Montreal.....	31
Binnore, Mrs. C. M.....	do.....	12
Bureau, J. N.....	Trois Rivières, Q.....	80
Brunau, Dlle. M. T. A.....	L'Assomption, Q.....	40
Brousseau, Geneviève.....	Laprairie, Q.....	5
Bond, G. W.....	St. Andrew's, Q.....	27
Bourbonnière, Mme. Frs.....	Montreal.....	10
Brown, W. H.....	Quebec.....	20
Beaufort, E. P.....	Montreal.....	150

La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Biron, S.	Montreal	2
Beaudry, Mme. J. L.	do	19
Brooks, E. T., and W. S. Sinkler, in trust	Perth, O.	20
Black, J. F. D.	Montreal	8
Bernard, Lucie	do	1
Bowles, Mrs. Maria	do	17
Brock, Wm., Estate of	do	25
Bradshaw, Mrs. M. T.	Quebec	40
Bond, Emilie	do	8
Brown, T. S.	Montreal	190
Bruneau, Mme. H.	Sorel	44
Bond, C. H.	Yankleek Hill, O.	23
Bender, A.	Montmagny	48
Buell, Mrs. M. S.	Brockville, O.	20
Bourret, Mme. S.	Montreal	40
Brown, Wm., Estate of	do	12
Bigelow, Mrs. M. A.	do	137
Baptist, Alex.	Three Rivers	25
Bonneville, Mme. S.	Longueuil	27
Beaudry, Mme. Melina	Montreal	32
Brennan, Mrs. O. R.	do	15
Benoit, Alfred	do	110
Burland, G. B.	do	100
Beaudry, P. L. N.	do	12
Baby, M. G.	Quebec	200
Burwash, Mrs. L.	St. Andrew's, Q.	1
Boyer, L. A.	Montreal	9
Boyer, M. L. A.	do	9
Boyer, M. E. C.	do	10
Boyer, J. C. A.	do	10
Boyer, J. A. T.	do	10
Bowles, G. J.	do	4
Beaudry, Hon. J. L.	do	55
Barsalon, Joseph, in trust	do	10
Brigham, Mrs. E. T.	Brigham, Q.	100
Butterworth, C. A.	Ottawa City	8
Bond, J. B., in trust	Montreal	200
Bellefeuille, de, J. L.	St. Eustache	23
Bracelin, Jas.	Montreal	23
Burn, Wm.	do	100
Bellefeuille, de, Mme. C. L.	St. Eustache, Q.	39
Bigelow, Mrs. M. A., in trust	Montreal	31
Browning, Mrs. M. A. M.	do	60
Beaudry, Mme. Joseph	do	23
Branchaud, Moise	do	180
Brooks, Miss J. R.	do	10
Black, John	Montreal	4
Bleakley, J. H. Y.	do	30
Burgett & Co.	do	231
Campbell, John	do	24
Contu, Marie	Montreal	13
Cameron, Ann, Widow A. McDonald	do	26
Chapdelaine, Frs.	Sorel	50
Clark, H. D.	Montreal	30
Cadoret, Frs.	St. Hyacinthe	63
Cowie, Miss Kate	Montreal	21
Cherrier, C. S.	do	500
Comte, Jos.	do	77
Campbell, Matthew	do	40
Charles, Walter, Estate of	do	10
Charles, Walter, Executors of	do	34

La Banque du Peuple—*Suite*.  
(The People's Bank—*Continued*.)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Cholette, A. C.	Rigaud	14
Coursol, C. J.	Montreal	60
Chaffers, H. C., Widow Jas. Lery	do	10
Cowie, Wm.	do	30
Clarke, Jas	Prescott, O.	20
Campbell, Miss Mary E.	do	10
College, St. Hyacinthe	St Hyacinthe	106
Campbell, R. P. W.	Quebec	2
Cavillier, Miss Luce	Montreal	160
Casgrain, Mme. C. E.	Quebec	79
Cameron, J. W.	do	75
Cumming, W. B.	Montreal	32
Churchwardens, St. James the Apostle Episcopa- lian Church	do	2
Chipman, R., Estate	do	200
Crawford, Alexander	do	3
Cimon, C.	Malbaie, Q.	13
Cox, Patrick, Estate	Montreal	4
Crawford, Miss M. A. E. L.	do	1
Crawford, Miss E. S.	do	1
Cazeau, Rev. C. F.	Quebec	12
Cazeau, Dlle. J.	do	4
Center, Mrs. H.	St. Andrew's, Q.	18
Campbell, Mrs. Mary P.	L'Avenir, Q.	15
Croil, W. R., Estate	Montreal	31
Charlebois, Dlle. E.	Pointe Clair, Q.	30
Caisse d'Economie Notre Dame	Quebec	673
Cussack, Mrs. C. J.	Montreal	40
Craig, Robert	Cornwall, O.	21
Croil, Mrs C. M.	Montreal	9
Commissaire Fidré de, John McCallum	England	27
Corporation Episcopale Catholique Romaine de Montréal	Montreal	6
Coupal, Madame Mélanie	St Jacques le Mineur	20
Carter, J. F.	London, Eng.	100
Crosbie, John, in trust	Montreal	30
Cole, Mrs. Maria B.	do	5
Chapleau, Ed.	St. Pascal, Q.	20
Chapleau, Jos	do	20
Campbell, Archibald, Manager, in trust	Montreal	20
City and District Savings Bank	do	481
Dixon, George	do	17
Defoy, Madame Frs	Quebec	10
Dubord, Alphonse, en usufruit	Trois Rivières	18
Dubord, Alphonse	do	36
Dickson, Mrs. H.	Montreal	35
Dubord, Ed., Tuteur	Quebec	13
Delorimier, L. G.	St. Hyacinthe	80
Delisle, A. M.	Montreal	47
Delisle, Madame A. M.	do	29
Duncan, Frs	Drummondville	9
Desautels, Jacques, Succession	Montreal	26
Dubuc, C.	do	2
Desforges, A.	Quebec	20
Département de l'Éducation	do	24
Deschambault, Geo., Succession	Hudson Bay Co.	72
Dubord, Alexis	Montreal	82
Davies, Rev. John	Phillipsburg, Q.	10
Duncan, J. B.	Drummondville, Q.	20
Dumesnil, Madame Jos	Côteau du Lac	42
Duncan, Mrs. Annie	Drummondville, Q.	7

La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Duncan, Mrs. Grace.....	Drummondville, Q.....	16
Duncan, Mrs. Emelia.....	do .....	7
Dansereau, Jos .....	Montreal .....	8
Douglas, Miss Elizabeth.....	do .....	4
Douglas, Miss Margaret.....	North Georgetown, Q.....	11
Deming, M J .....	North Pinnacle, Q.....	20
Daigle, Joseph .....	Belœil .....	8
Davis, Nelson, in trust.....	Montreal.....	50
Delisle, Miss H .....	do .....	30
Delorimer, E. N .....	Laprairie .....	73
Dease, John .....	Hudson Bay Co .....	19
Doran, James .....	Montreal .....	40
Dufresne, Joseph, Succession.....	do .....	6
Desbarats, G. E .....	do .....	20
Dorion, M. E., epouse de A. D. Decelles.....	do .....	53
Duff, J. M. M., in trust .....	do .....	6
Davis, Mrs. B. T .....	do .....	40
Douglas, Agnes, wife of W. Burns.....	Perth, O .....	4
Davis, Mrs. D. M., in trust .....	Montreal .....	1
Davis, Thos. A., Executor of Estate of Mary A. Stanley .....	Lachine, Q.....	9
Deschamps, Alderie .....	Montreal .....	20
Dobbell, R. R., President of St. George Society, Quebec .....	Quebec.....	42
Executor of Estate of Widow E. S. Prentice, in trust .....	Montreal .....	20
Executor of Estate of Widow E. S. Prentice, in trust .....	do .....	20
Evanturel, E. M., epouse de E. Remillard.....	Quebec.....	41
Evanturel, M. M., epouse de A. Paré.....	do .....	41
Evanturel, S., Veuve L. T. Sauzor .....	do .....	41
Evanturel, Dlle. E. A. ....	do .....	41
Evanturel, Frs.....	do .....	86
Eglauch, L .....	Montreal .....	28
Executors of Estate of A. L. McBean .....	Lancaster, O .....	31
Executors of Estate of Walter Charles.....	Montreal .....	156
Executors of Estate of H B. Smith .....	do .....	196
Eadie, G. W .....	do .....	21
Fitzgerald, Miss J. S .....	Simcoe, O .....	14
Franklin, Frs., in trust.....	Montreal .....	5
Filer, Miss C. S., in trust .....	Noyan, Q .....	8
Fauteux, P. A., Cashier, in trust .....	Montreal .....	10
Fissiault, H. A .....	Ottawa City.....	2
Filer, S., in trust .....	Montreal.....	2
Fréchette, E. H .....	Chambly, Q .....	24
Fitzpatrick, Mrs. John .....	Montreal .....	8
Fournier, Ed .....	do .....	16
Forrence, Mrs. S. E .....	Cambridge, U.S.....	20
Foy, Ed, Estate.....	Montreal .....	106
Filer, Geo .....	do .....	42
Ferguson, John.....	do .....	44
Foster, G. K .....	Richmond, Q.....	66
Francœur & Giroux.....	Montreal .....	10
Francis, Wm .....	do .....	402
Fabre, G. R .....	do .....	41
Filer, J. H .....	Noyan, Q.....	12
Fraser, Wm., and W. Watson, in trust.....	Montreal .....	35
Frothingham, Rev. Fredk .....	Buffalo, U.S.....	100
Fréchette, Oliver, Succession.....	Montreal .....	65
Fraser, G. S., and G. W. Simpson, in trust.....	do .....	175
Fortier, T .....	Quebec.....	70

La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank---*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Forget, L. J. & Co .....	Montreal .....	28
Greenshields, D. J., in trust .....	do .....	142
Greenshields, D. J., in trust .....	do .....	2
Greene, E. K .....	do .....	36
Glackmeyer, Chas.....	do .....	20
Grant, Robt .....	Quebec.....	5
Graham, G. J., Estate.....	London, Eng .....	96
Grant, John.....	Montreal .....	13
Green, G. A .....	do .....	22
Gratton, Enst.....	Ste. Marie, Q.....	4
Galt, Mrs. Wm., Estate.....	Montreal.....	392
Gale, Anna R., wife of T. S. Hunt .....	Boston, Mass.....	61
Gamble, R .....	Lachine, Q.....	8
Gueront, Dlle. Lucy.....	Quebec.....	20
Gravel, J. A., in trust .....	Montreal .....	2
Gibb, Chas .....	do .....	80
Gibb, J. D., Executors, Estate.....	do .....	140
Gibb, J. D., Executors, Estate.....	do .....	80
Gravel, J. O .....	do .....	40
Galarneau, P. M.....	do .....	53
Galarneau, Mme. P. M.....	do .....	24
Giraldi, Mme. M. A .....	St. Ours, Q .....	28
Gravel, Gustave .....	Montreal .....	14
Gosselin, Dlle. Hermine.....	do .....	8
Grenier, Jacques .....	do .....	120
Gibb, James .....	Quebec.....	115
Guérin, Julien .....	St. Joachim, Q.....	6
Geddes, Mrs. Henrietta .....	Montreal .....	22
Gilman, F. E .....	do .....	45
Gilman, F. E., in trust .....	do .....	5
Gilman, Mrs. F. E .....	do .....	31
Grenier, Mme. Joseph .....	do .....	16
Gibb, Mrs. Clarinda .....	do .....	80
Gervais, L .....	St. Timothé, Q.....	40
Germain, Mme. Joseph .....	Quebec.....	16
Gibb, Mrs. Lizze M .....	do .....	20
Gorrie, Miss Maria D .....	Port Hope, O.....	30
Giddes, Chas., in trust.....	Montreal.....	25
Hamel, Mme. A. B .....	Quebec.....	32
Higginson, Thos.....	Vankleek Hill, O.....	3
Higginson, Henry .....	do .....	2
Higginson, Wm .....	do .....	5
Herbert, Mrs. Mary.....	London, Eng .....	64
Hullet, L. A., épouse de J. N. Bossé.....	Quebec.....	13
Hargrave, Joseph Jas .....	Hudson Bay Co.....	21
Hobbs, Thos., Estate.....	Montreal .....	80
Howard, James .....	do .....	8
Hedge, Mrs Anna A .....	do .....	20
Hamilton, Rev. Chas.....	Quebec.....	4
Haldane, James .....	Montreal .....	100
Haldane, Mrs. James .....	do .....	20
Hill, C. G .....	do .....	217
Hall, Mrs. Jacob, Estate .....	do .....	8
Hutchison, M .....	do .....	22
Huot, C. H. V.....	Belœil, Q.....	46
Huot, Dlle. Adeline.....	do .....	56
Hamilton, W. D.....	Glasgow, Scot .....	70
Hall, John .....	Montreal .....	21
Hamilton, Robert.....	Quebec.....	167
Huot, Philippe.....	do .....	200
Hughes, N. H.....	Montreal.....	24

La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Hargrave, Miss Elizabeth	Montreal	3
Huot, Geneviève, Succession	Quebec	3
Hargrave, Miss Jane	Beach Ridge, Q.	4
Hurlbut, Abel	St. Armand, Q.	100
Huot, Chas.	Quebec	3
Huot, A. J.	do	3
Herbert, C. J., Trustees	Montreal	433
Huot, Lucien, Tuteur	do	4
Haswell, Mrs. A. M. M.	do	12
Hubert, R. A. R.	do	4
Hagar, C. W., Mrs. Geo. Hagar, Executor, Estate	do	80
Herbert, Mme. Hector	do	40
Holt, Miss C. E.	do	5
Hampson, Robt	do	50
Irwin, Mrs. Isabella	Kingston, O.	33
Johnstone, J. K.	St. Andrew's, Q.	50
Irvine, D.	Hudson Bay Co.	29
Jones, Robert, Estate	Montreal	40
Jackson, A. J., wife of Henry Grist.	Ottawa, O.	10
Johnson, John	Montreal, Q.	2
Jones, R. A. A.	do	25
Jones, Mrs. S. H.	St. Andrews, Q.	91
Jones, Miss A. H.	do	46
Jones, Ed.	do	80
Johnston, J. B.	Sherbrooke, Q.	40
Jones, M. E., wife of Benj. Tidd	Bangalore, India	25
Jones, H. M., wife of J. A. McLeod	Montreal, Q.	25
Jones, E. A., wife of Robt. Phelps	do	15
Imbault, Frs.	do	20
Joubert, Léon	Terrebonne, Q.	9
Kempy, Henry	St. Andrews, Q.	21
Kyte, Mrs. G. U.	Montreal, Q.	1
Kelly, M. E.	Port Hope, O.	5
Kerr, Wm.	Hochelaga, Q.	90
Lafamme, E. J.	Thurso, Q.	20
Livernois, Ls.	Montreal, Q.	30
L'Œuvre et Fabrique Notre-Dame	Quebec	22
Logan, Alice, wife of John Sutherland	Milbrook, Manitoba	22
Lefèvre, Dlle. Aimé	Montreal, Q.	3
Leclaire, J. V. H.	do	303
Leclaire, Jean	do	120
Lamoureux, Frs.	St. Charles, Q.	4
LeMoine, Mde. Victoria	Quebec	32
Louis, Joseph	do	82
Lamère, H.	Montreal, Q.	24
Lapierre, And.	do	24
LeMoine, Alexandre	Quebec	160
LeMoine, Alexandre, in trust	do	80
LeMoine, Alexandre, in trust	do	20
LeMoine, Alexandre, in trust	do	10
Leslie, Patrick	Montreal, Q.	102
Leslie, Patrick, in trust	do	3
LeMoyne, John M.	Compton, Q.	69
Lachapelle, P., Succession	Sault aux Récollets, Q.	4
Longpre, Dlle. Oct.	Montreal, Q.	3
Learmont, Wm., Estate	do	118
Learmont, Mrs. Wm.	do	9
Levy, Jos., Estate	do	63
Leclaire, Madame Frs	do	92
Leblanc, Madame Jos	do	100
Latour, Madame L. A. H.	do	23



La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Leclère, Francis.....	St. Hyacinthe, Q.....	14
Levy, Alexander.....	London, Eng.....	342
Lonsdell, Rev. Rich.....	St. Andrews, Q.....	12
Laframboise, Honble. M.....	Montreal, Q.....	18
LeMoine, Jas. M.....	Quebec.....	28
Langwill, Robt.....	St. Laurent, Q.....	31
Lévesque, Mde. Pierre, Succession.....	L'Assomption, Q.....	26
Léblanc, Mde. Germain.....	Montreal, Q.....	10
Léspérance, Dlle. M. J. T.....	St. Charles, Q.....	11
LeRosignol, P., Estate.....	Quebec.....	10
Langevin, Mde. C. F.....	do.....	384
LaFontaine, Honble. Aine.....	Aylmer, Q.....	82
Laurent, D., Succession.....	Montreal, Q.....	1
Lamère, Mde. J. B.....	do.....	24
Lamère, J. B., in trust.....	do.....	56
Lochhead, D.....	do.....	80
Leslie, E. S., in trust (deceased).....	do.....	2
Leslie, E. S., in trust (deceased).....	do.....	2
Lafricain, Geo.....	do.....	21
Low, Chas. A., Estate.....	do.....	21
Lawford, Mrs. A. S.....	do.....	16
Laflamme, J. D.....	West Winchester, O.....	10
Lawlor, Wm., Estate.....	Hawkesbury, Q.....	20
Leclerc, Albertine, épouse de A. Raymond.....	St. Hyacinthe.....	24
Leprohon, L. A., épouse de D. McDonald.....	Montreal.....	63
Laurie, Mrs. S. A.....	Quebec.....	160
Lamothe, J. M., Succession.....	Montreal.....	21
Laurent, Madame Adeline.....	do.....	5
Levy, Mrs. Rosetta.....	Quebec.....	24
Léspérance, Pierre.....	do.....	100
Lackie, Mrs. Margt.....	Drummondville, Q.....	2
Lajoie, Mme. Maria.....	Montreal.....	50
Leclair, Mme. Marie E.....	do.....	36
Lacaille, Chas.....	do.....	6
Lafeur, Ed.....	do.....	30
Lawlor, Mrs. M. D.....	do.....	40
Mohr, L.....	Lachute, Q.....	23
Murison, Miss Margt.....	New Carlisle, Q.....	16
Murison, Miss Eliza.....	do.....	5
Murison, Miss Mary.....	do.....	24
Moore, Luke, Executor.....	do.....	164
Megill, B.....	do.....	26
Moss, Clara L., wife of M. A. Davies.....	New York, U.S.....	81
Morand, J. B., Succession.....	Lotbinière, Q.....	29
Maharg, Miss K. H.....	Dublin, Irel.....	40
Masson, Joseph, Estate.....	Montreal.....	16
Masson, Mme. Joseph.....	Terrebonne, Q.....	67
Mills, Robt.....	do.....	10
Massue, G. A., Succession.....	St. Aimé.....	25
Mudge, N. R., in trust.....	Montreal.....	17
Morrrough, Miss A. M.....	do.....	104
Mathie, Agnes, wife of Wm. Ross.....	do.....	240
Masson, Louise, épouse de C. Delagrave.....	Quebec.....	8
Maueel, John.....	Ottawa.....	60
Miller, Catherine, Estate.....	Montreal.....	93
Muir, E., Estate.....	do.....	44
Moore, Mrs. Annie.....	do.....	12
Muir, Robt.....	do.....	102
Montmarquet, Mme. M. E.....	do.....	162
Moreau, Henriette, Veuve J. Carrier.....	Quebec.....	85
Malhiot, Adolphe, Succession.....	Montreal.....	170

La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Mathison, A. E. A., wife of W. Whitlock .....	Hudson, Q. ....	16
Mathison, Vech. A., wife of M. Bulger.....	do .....	8
Mathison, Mrs. Widow J. A. ....	do .....	24
Morgan, Eliza, widow of R. Galt.....	Quebec.....	32
Martin, P. P. ....	Montreal .....	1
Mackeand, B., wife of Henry Wilkes.....	do .....	22
Municipalité du Havre aux Maisons.....	Isle de la Madeleine, Q. ....	13
Municipalité de l'Étang du Nord .....	do .....	13
Mills, Robt. ....	Montreal .....	6
Moss, Hyam .....	do .....	10
Moss, Mrs. Sophia .....	London, Eng. ....	70
Moss, Samuel, for the English and German Syna- gogue .....	Montreal .....	9
Méthot, E. W. ....	Quebec.....	50
Ménault, P. B. ....	Montreal .....	60
Molson, Mrs. E. E. ....	do .....	13
Molson, W. A., in trust.....	do .....	12
Mathieu, Mme. E. A. ....	Sorel .....	9
Marselais, Rev. C. E. L. ....	St. Urbain .....	40
Moss, Hyam, in trust. ....	Montreal, Q. ....	81
McCrank, Neil, Estate of.....	do .....	5
McCrank, Widow, Neil .....	do .....	8
McGill, M. C., wife of C. Howard.....	do .....	10
McVean, Donald .....	St. Andrews, Q. ....	100
Mactavish, Miss Florence.....	Scotland .....	22
McGrath, Miss Mary.....	Montreal, Q. ....	8
McDonald, Mrs. Helen M. ....	do .....	80
McKenzie, Peter .....	England .....	29
McKenzie, Mrs. Isabella.....	Mingan .....	16
McKenzie, George .....	Lake Huron .....	26
McMillan, D. ....	St. Andrews, Q. ....	12
McGill, Miss Margaret .....	Montreal, Q. ....	10
McArthur, John .....	do .....	53
McNabb, Leon .....	Lachine, Q. ....	25
McKenzie, George, Estate of.....	Montreal, Q. ....	24
MacDonald, Miss M. ....	St. Laurent, Q. ....	19
Macpherson, H., wife of D. MacDonald.....	London, O. ....	1
Macpherson, Miss A. M. ....	Kingston, O. ....	1
Macpherson, Miss Johanna.....	do .....	1
McDonald, John .....	Montreal, Q. ....	50
Macnider & Co., James.....	Quebec.....	5
MacDougall, Brothers .....	Montreal, Q. ....	50
Norvers, W. H. ....	do .....	16
Newcomb, Wm., Estate of.....	do .....	51
Newcomb, Wm., Estate, for Mrs. L. Armstrong...	do .....	246
Nairn, John, Estate of.....	Gaspé, Q. ....	40
Nairn, John, Widow.....	do .....	13
Newton, W. J., in trust.....	Quebec.....	50
Nicholson, Mrs. S. W. ....	Chatham, Q. ....	16
Nash, F., Manager, in trust.....	Montreal, Q. ....	313
Nolt & Co. ....	do .....	2
Ogilvie, Miss Frances.....	do .....	40
Ogilvie, Miss Margaret H. ....	do .....	40
Ogilvie, Agnes, wife of A. M. Stewart.....	New York .....	80
Paré, Frs .....	Lachine, Q. ....	56
Prévost, G. M. ....	Terrebonne, Q. ....	151
Pitt, Charles .....	Quebec.....	320
Pearson, Isabella, Estate of.....	Montreal, Q. ....	46
Pelletier, A. E. P., Succession.....	Quebec.....	8
Parant, A. A., Succession .....	do .....	10
Prévost, Amable, Succession .....	Montreal, Q. ....	521

La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Pelletier, Dlle., M. J.	Quebec	41
Paré, H., Succession	Montreal, Q.	41
Pratt, John, Succession	do	1,400
Pelletier, D	St. Vincent de Paul	8
Panet, T. M. L., épouse de M. Levesque	L'Assomption	21
Papineau, C. F., in trust	Montreal, Q.	1
Papineau, C. F., in trust	do	1
Papineau, C. F., in trust	do	1
Païton, Mrs. S	Montmagny, Q.	2
Pominville, Frs., Succession	Montreal, Q.	21
Parent, Et., Succession	Ottawa, O.	96
Pope, Lieut.-Col., James	Quebec	13
Pope, Lieut.-Col., James, in trust	do	7
Pope, Lieut.-Col., James, in trust	do	5
Pope, Lieut.-Col., James, in trust	do	6
Perreault, Jeremie	Montreal, Q.	60
Petrie, John	Bobcaygeon, O.	25
Pritchard, Samuel D., Estate of	Montreal, Q.	60
Perrault, Z	do	8
Papineau, Narcisse	St. Timothé, Q.	40
Pheres, C. E., wife of M. Cormack	Montreal, Q.	10
Prévost, Arthur	do	105
Préfontaine, F	do	41
Ployart, Miss Ann A	Drummondville	44
Papineau, Dlle. L. M. N.	Montreal	2
Pope, Mrs. B. J.	Boston, Mass	60
Panet, Miss Nancy	Montreal	6
Perrault, Louis	do	80
Phelan, John, Widow of	do	15
Peltier, Mdle. Virginie	do	25
Patry, Ed	do	3
Pratt, John, Estate	do	20
Québec, Le Curé de	Quebec	8
Richardson, Rev. J. E.	Freleighsburg, Q.	6
Rea, David	Montreal	25
Ramsay, Rev. James	Ireland	64
Rudyard, Mrs. O. L.	London, Eng	80
Richer, Benj., Succession	St. Denis, Q.	20
Roy P. O., Succession	St. Jacques, Q.	3
Rossin, M	Montreal	1
Renaud, Ignace, Succession	do	40
Robinson, Mrs. Daniel	do	40
Rae, Jackson, in trust	do	8
Ramsay, Mrs. Agnes	do	145
Racey, Mrs. S. W.	Quebec	36
Ryan, M.	Montreal	8
Roy, Candide	do	20
Robertson, John, Estate of	Huntington, Q.	20
Ramsay, Mrs. M.	Montreal	40
Richer, Ambroise, Succession	St. Denis, Q.	20
Robertson, James	Montreal	45
Reeves, Miss Margaret	do	10
Rivet, Mme Marie	do	10
Richard, Edward	L'Assomption	3
Roy, Rev. Edward	Pierreville, Q.	6
Robinson, Mr., E. J.	Waterloo, Q.	24
Reddy, John, in trust	Montreal	56
Roy, Matilda, Veuve J. Pratt	do	16
Roy, Marguerite, Veuve Ls Perrault	do	8
Reynolds, Mrs. E. S	Brockville, O.	20
Ramsay, R. A.	Montreal	10

La Banque du Peuple—*Suite.*(The People's Bank—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Residence.	Actions. (Shares.)
Ramsay, Miss E. A	Montreal	10
Robinson, James	do	12
Robinson, George	do	16
Rough, Miss E. A	do	2
Roy, Arthur	do	20
Rea, J. M	do	5
Ritchie, Mrs. M. S	Quebec	4
Ross, Mrs. J., Heirs of Widow	do	20
Skene, G. M., Estate of	Hudson Bay Co	17
Smith, H. B., Estate of	Montreal	304
Simpson, Robert	St. Andrews, Q	24
Sancer, J. B., Succession	Montreal	80
Stevens, Mrs. Mary	Dunham, Q.	53
Shepherd, F. J	Montreal	12
Sutherland, Mrs. Mary A	St. Andrews, Q	39
St. Charles, F. X.	Montreal	200
Scholes, Frs.	do	100
Shepherd, R. W	do	111
Somerville, Alex	do	16
Stirling, W. S.	Halifax, N S.	20
Sears, H.	Montreal, Q	3
Sœurs de l'Hôtel Dieu de St. Hyacinthe	St. Hyacinthe, Q	50
Sinclair, A. P	Montreal, Q	1
Stevenson, Adam	do	29
Sutherland, D	St. Andrews, Q	17
Smith, William, jun	Martintown, O	8
Shepherd, Mrs. Mary C	Montreal, Q	40
Senecal, Dame Frs., Succession	do	32
Shuter, Ellen, and others	England	2
Shuter, Ellen, wife of Samuel Hill	do	32
Shuter, Miss Elizabeth	do	32
Smith, Melvin	Montreal, Q	20
Soupras, D. B., veuve de Grosbois	Chambly, Q	46
Shuter, John	Lennoxville, Q	16
Shuter, Joseph M	Montreal, Q	16
Seminaire de Nicolet	Nicolet, Q	16
Senkler, Miss A. C	Brockville, O	20
Smith, Mrs. E. G	Montreal, Q	53
Smith, Mrs. E. G., in trust	do	40
Senkler, A. E	Toronto, O	83
Senkler, Hon. W. S.	Perth, O	20
Stevenson, Adam, in trust	Halifax	8
Smith, Miss S. W	Montreal, Q	5
Salaberry, L., épouse de H. Larocque	L'Assomption, Q.	40
Smith, John, Executor	Montreal, Q	40
Sewell, Rev. H. D.	Quebec	40
Simpson, F. G.	London, O	30
Scott, Stuart, Estate	Quebec	21
Swanston, Thomas	Hudson Bay Co	58
Stewart, O. J	Amherst, N.S.	24
Simpson, Moses	St. Andrews, Q	3
Smith, Edward	Halifax, N.S.	100
Smith, William, sen	Martintown, O	25
Succession, Rose J. Deluga	Quebec	160
St. Jean, Antoinette F., Succession	Montreal, Q	18
Scott, W. W., Estate	Quebec	40
Scott, Mrs. W. W	do	40
Senkler, E. J	Brockville, O	20
Shepherd, Miss F. A. R	Montreal, Q	12
Scott, Mrs. A. S	Quebec	12
Shepherd, H. W	Montreal, Q	100

La Banque du Peuple—*Suite.*  
(The People's Bank—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Sancer, J. B., Manager, in trust.....	Montreal, Q.....	79
Stunson, Mrs. M. M.....	do .....	31
Schiller, C. E.....	do .....	80
Stuppel, Mrs. Mary.....	do .....	20
Shepherd, S. A.....	do .....	12
Sœurs de la Congregation de Notre Dame.....	do .....	48
Stevens, A. D.....	Dunham, Q.....	24
Skene, O. M., wife of P. Fortin.....	do .....	16
Sœurs de St. Noms de Jésus et Marie.....	Hochelaga, Q.....	17
Stalker, James.....	Pictou, N.S.....	5
Simpson, Mrs. L., Executrix.....	St. Andrew's, Q.....	8
Somerville, Alexander, Executor.....	Montreal, Q.....	21
St. Onge, Urgel, in trust.....	do .....	10
St. Onge, Urgel.....	do .....	70
Sancer, J. B.....	do .....	9
Smith, R. H.....	Quebec.....	3
Simpson, G. W., in trust.....	Montreal, Q.....	153
Strathy, J. B.....	London, O.....	25
Ténu, Vital.....	Quebec.....	50
Trudeau, Toussaint.....	Ottawa, O.....	100
Trudeau, M. L., épouse de A. C. Papineau.....	Montreal, Q.....	20
Truteau, Delle. D.....	do .....	64
Trustees, Samuel E. Molson.....	do .....	174
Thomson, Mary Ann, wife of J. W. Benson.....	do .....	24
Thomson, Eleanor, wife of George Smith.....	do .....	24
Thomson, Joseph N., Estate.....	do .....	84
Trigge, Alfred.....	England.....	80
Thibaudeau, Hon. J.....	Quebec.....	10
Trudeau, Mme. Rosina.....	Montreal.....	6
Thompson, W. H., in trust.....	do .....	20
Taché, E. P., Succession.....	Montmagny.....	210
Taché, Mme. E. P.....	do .....	31
Tessier, F. X.....	Montreal.....	16
Thompson, Mme. John.....	Ottawa.....	1
Taylor, James.....	Montreal.....	14
Taché, H. H., épouse de C. J. Coursol.....	do .....	4
Toupin, Rev. Jos.....	do .....	5
Tempest, John.....	do .....	100
Tempest, John, in trust.....	do .....	50
Trottier, A. A., in trust.....	do .....	356
Tremblay, Mme. M. E.....	Quebec.....	37
Turner, Miss Elizabeth.....	St. Andrew's, Q.....	20
Turner, Miss Helen.....	do .....	20
Turner, Mary, wife of John Webster.....	do .....	20
Viger, Mme. L. M.....	L'Assomption, Q.....	253
Valois, Rev. L. E. A.....	Hochelaga, Q.....	56
Valleau, W. B., Estate of.....	Quebec.....	5
Vallée, J. D., Succession.....	Montreal, Q.....	16
Voyer, Dlle. A.....	Joliette, Q.....	20
Voyer, Henry.....	Stanford, Q.....	16
Vézina, Frs.....	Quebec.....	6
Weaver, G. W.....	Montreal.....	40
Weaver, G. W., for Heirs Bury.....	do .....	8
Wilkinson, Chester.....	Brigham, Q.....	20
Waters, J. R.....	Cedres, Q.....	10
Watson, Miss Anna.....	Montreal.....	20
Watson, Miss Elizabeth.....	do .....	4
Watson, Miss Elizabeth.....	do .....	64
Watt, J. S., Executors.....	do .....	33
Warner G. W., Heirs of.....	do .....	2
Williams, Frederick.....	do .....	16

La Banque du Peuple—*Fin.*  
(The People's Bank—*Concluded.*)

NOMS. — (NAMES.)	Residence.	Actions. — (Shares.)
Whitfield, Geo.....	St. Athanase, Q.....	86
Williams, Miles.....	Montreal.....	177
Williams, Miles, in trust.....	do.....	43
Wood, Robt.....	do.....	33
Wood, Mrs. Margt.....	St. Andrew's, Q.....	33
White, H. A. & C., Tutors.....	Montreal.....	30
Wilde, J. T., and J. S. Maclean.....	Halifax, N.S.....	47
Webber, R. N.....	Richmond, Q.....	20
Wilson, Miss Charlotte.....	Martintown, O.....	40
Weaver, Mrs. Mary A.....	Montreal.....	32
Workman, Thos., Executor, Estate of Mrs. Von- frieson.....	do.....	66
Wilkes, Rev. Henry.....	do.....	20
Whitehead, E. H., and Louis Armstrong, Execu- tors, Estate of Wm. Newcomb.....	do.....	133
Williams, A. L.....	do.....	5
Wardell, Miss M. H.....	Jersey, British Isles.....	32
Wilkes, Miss A. D.....	Montreal.....	8
Wilkie, Miss M. S.....	Quebec.....	4
Wilkie, Miss A. O.....	do.....	4
Younie, Alex., Estate of.....	Orms town, Q.....	24
Younie, Mrs. Alex.....	do.....	8
Younie, Miss Isabella.....	do.....	16
	Total.....	32,000

Copie certifiée.

A. A. TROTTIER, *Caissier.*

MONTREAL, 16 février, 1880.

## MERCHANTS' BANK OF CANADA.

## (BANQUE DES MARCHANDS DU CANADA.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Acton, Robert.....	Montreal.....	2
Adams, George.....	London, Eng.....	12
Adams, Catharine.....	do.....	10
Aitkin, Alex. M.....	do.....	200
Aitkin, A. G., and C. E., Tutrix.....	Kingston.....	12
Alcorn, Samuel.....	Yorkville, O.....	34
Allan, Sir Hugh.....	Montreal.....	1,190
Allan, Sir Hugh, Wm. Rae and A. Allan, Executors.....	do.....	233
Allan, Andrew.....	do.....	1,792
Allan, Andrew, in trust for W. H. Benyon.....	do.....	176
Allan, Andrew, in trust for J. S. Allan.....	do.....	4
Allan, Andrew, in trust for H. A. Allan.....	do.....	4
Allan, Andrew, in trust for A. A. Allan.....	do.....	4
Allan, Andrew, in trust for J. R. Allan.....	do.....	4
Allan, Andrew, in trust for W. R. Allan.....	do.....	4
Allan, Andrew, in trust for J. R. Allan.....	do.....	4
Allan, Andrew, in trust for J. A. Benyon.....	do.....	4
Allan, Andrew, in trust for Capt. J. Ritchie.....	do.....	6
Allan, Andrew, in trust for J. A. Allan.....	do.....	26
Allan, Andrew, Alex. Allan and G. Stephens, in trust for B. R. Allan.....	do.....	92
Allan, Andrew, Wm. Rae and T. Mackenzie, in trust for J. C. Allan.....	do.....	136
Allan, Deborah and Eliza.....	do.....	2
Allan, Margaret.....	Township, North-East Hope.....	6
Allan, Rev. Daniel.....	do.....	12
Anderson, Robert.....	Montreal.....	2,016
Anderson, Robert, in trust.....	do.....	24
Anderson, Jacob D.....	Abercorn.....	6
Andrews, Alfred.....	Fournier.....	2
Angus, A. R.....	Quebec.....	6
Appleby, N. S., R. F. Pegan and H. Werden, Executors.....	Belleville.....	6
Archambault, Hon. Louis.....	L'Assomption.....	20
Archambault, Sabia.....	Richelieu Village.....	10
Archibald, Hon. A. G.....	Halifax.....	26
Archibald, A. G., and J. C. Mackintosh, Trustees	do.....	.....
Armour, John.....	Township of Burgess.....	30
Armour, Robert.....	Hamilton.....	2
Armour, John F.....	Windsor.....	2
Armstrong, Rev. John.....	Shefford, Q.....	10
Armstrong, Louis, and E. A. Whitehead, Execu- tors.....	Montreal.....	80
Ashhurst, Henry George.....	London, Eng.....	32
Atcherly, Louisa, Executrix, in trust.....	Rhyl, Eng.....	6
Atkinson, F. W.....	Montreal.....	2
Atwater, Julia E.....	do.....	6
Auld, Margaret.....	Invine, Scot.....	14
Auld, John C., W. C. and John, Tutor.....	Montreal.....	26
Austin, Jas., and R. H. Bethune, in trust.....	Toronto.....	23
Avery, James F., M.D.....	Halifax.....	115
Avon Marine Insurance Co.....	Windsor, N.S.....	40
Awty, George.....	Mitchell, O.....	8

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Alexander, Rev John.....	Simcoe.....	6
Archibald, Ashbel.....	Clinton.....	10
Archibald, Caroline.....	do.....	10
Archibald, H., in trust for R. Hill.....	Montreal.....	20
Archibald, H., in trust for Mrs. E. H. Hedge.....	do.....	33
Audy, J. R., and Elizabeth, Tutors' Gaudets.....	Ottawa.....	30
Adams, Wm.....	Montreal.....	6
Anderson, W. J.....	Brockville.....	3
Abbott, Harry and Amelia, in trust.....	do.....	100
Alexander, Elizabeth.....	Point St. Peter, Gaspé.....	6
Arnold, Jane M.....	Montreal.....	13
Baby, H., Curator.....	do.....	14
Bachlaw, S. & W.....	do.....	20
Badcock, Thomas.....	do.....	2
Baird, Thomas.....	Ormsdown, Q.....	28
Bain, Thos. B.....	Tilsonburgh, O.....	10
Bajus, Jacob.....	Kingston.....	4
Baker, U. D., and Hamet E.....	Grafton, O.....	12
Baker, Charles D.....	do.....	4
Bannerman, Alex.....	Hudson Bay Co.....	2
Bannerman, George.....	do.....	2
Bannerman, Donald.....	do.....	4
Baptist, Isabella C.....	Three Rivers.....	6
Baptist, John, Executor.....	do.....	44
Baptist, Alexander.....	do.....	166
Barber, Thomas.....	Nottingham, Eng.....	32
Barclay, Rev. John, D.D.....	Toronto.....	8
Baker, Maria.....	Wales.....	2
Baker, W. H., in trust.....	do.....	6
Barlow, Emma.....	Montreal.....	8
Bamford, Thomas.....	Yarmouth, Eng.....	8
Barnhart, A. J.....	Milleroche, O.....	40
Bartley, Lieut.-Col. J. C.....	5th Regiment.....	18
Bastian, Thomas.....	Montreal.....	33
Bayne, Margaret.....	Quebec.....	8
Bayne, Thomas.....	Halifax.....	46
Bellerby, Mary Anne.....	Renfrew.....	3
Bell, John, Executor of J. Easton.....	Belleville.....	3
Bell, David.....	Quebec.....	10
Bell, Adam C.....	New Glasgow, N S.....	4
Bell, Thomas.....	Montreal.....	110
Bell, Susan.....	Hudson Bay Co.....	6
Bell, Mary.....	Carleton Place.....	10
Bender, Albert.....	Montmagny.....	6
Bender, Mary Ann Jane.....	Quebec.....	6
Bender, Prosper, M.D.....	do.....	2
Bennett, Hon. Thomas.....	Roxborough, O.....	4
Bennett, Elizabeth Mary.....	Quebec.....	36
Benny, James.....	Montreal.....	18
Benson, Mary Jane.....	Kingston.....	3
Bethune, Unagh.....	Thorsah, O.....	82
Bilodeau, Louis.....	Quebec.....	40
Binney, Right Rev. Hibbert.....	Halifax.....	14
Birch, Isabella.....	Montreal.....	8
Bird, Wm.....	London, Eng.....	16
Black, Rev. W. H.....	Gatehouse, Scot.....	12
Black, Major Wilson.....	24th Regiment.....	8
Black, Henderson, in trust.....	Montreal.....	4
Black, Mary Jane.....	do.....	16
Black, Ruth.....	do.....	8
Blackwood, Robert.....	Martintown, O.....	40



Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Blais, Lewis Geo.	Montreal	16
Blais, L. Henri	St. Thomas, Montmagny	14
Blackler, Wm. H.	Chicago	14
Blount, Wm.	London, Eng	8
Bogue, Anastasia	Quebec	6
Bond, James	North Bangor, N.Y.	4
Bond, W.	Madoc	6
Bond, Eliza	do	6
Bond, Eda	do	6
Bond, Mary	do	28
Bond, George W.	St. Andrews	9
Borbridge, Wm.	Montreal	5
Boswell, A. R., and Rev. H. Auston, Trustees.	Toronto	2
Bourrett, Caroline	Montreal	2
Bourrett, Michel	do	1
Bouthillier, Tancred	do	50
Bowen, Constantia C.	London, Eng.	18
Bower, Rev. E. C.	Cobourg	8
Boyd, Agnes	Montreal, Q.	14
Boyd, H. M.	do	6
Boyd, John	do	30
Boyd, Janet	do	14
Bradburn, Thomas	Peterborough, O	78
Bradburn, John	Little Sutton, Eng.	54
Bradford, John	Granby, Q.	14
Bradshaw, M. T.	Halifax, N.S.	2
Braidwood, Francis	Sherbrooke	20
Braithwaite, Mary D.	Montreal, Q.	10
Bredea, John	Kingston, O	2
Bunton, John	Belleville, O	20
Briggs, Rev. Wm.	Toronto, O	10
Britton, R. M.	Kingston, O	24
Brodie, Hugh	Montreal, Q.	20
Brodie, John, M.D.	do	14
Brooke, T. & J. Executors	do	2
Brouse, W. N.	Prescott, O	12
Brown, Alexander S.	Belleville, O	68
Brown, Mary, and children	Montreal, Q.	6
Brown, Magnus	Hudson Bay Co.	12
Brown, James	Kingston, O	34
Bruce Robert	Quebec	24
Bruce, Charles	Montreal, Q.	2
Brunet, D. W.	do	16
Brush, George S.	do	9
Brush, George S., in trust	do	12
Bryson, Alex. Henry	Ottawa, O.	24
Buchan, Wm.	Dundee, Scot	32
Buchanan, Agnes, in trust	Montreal, Q.	8
Buck, Wm.	Brantford	40
Buell, Margaret S.	Brockville	16
Buell, Andrew N.	do	8
Bull, Richard, Trust	Montreal, Q.	2
Bureau, Jos. N.	Three Rivers	38
Burke, Edward C.	Quebec	2
Burke, Michael	Montreal, Q.	6
Burke, John	do	14
Burland, Geo. B.	do	100
Burn, Wm.	do	32
Burham, H. N.	Cobourg, O.	5
Burnham, Sophronia	Port Hope, O	4
Burritt, George F.	St. Hyacinthe	10

## Merchants' Bank of Canada—Continued.

(Banque des Merchants du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bush, Thomas	Hamilton, O	8
Burwash, John	St. Andrews, Q	6
Burwash, Thomas	do	4
Burwell, L., deceased	Port Burwell	12
Burland, G. B., in trust	Montreal, Q	100
Barnhart, W. J.	do	6
Bacon, Sarah Jane	do	25
Burns, Agnes	Perth	2
Blair, Robert	Grand Bay, Q	20
Bell, Henry H.	Halifax, N.S	2
Brodie, Peter	Quebec	5
Bureau, Mary Ann A.	Three Rivers	24
Barnjum, S., in trust	Montreal, Q	8
Brown, Wm.	Quebec	3
Beaudry, H. J. B., and others	Montreal, Q	18
Bowman, Elizabeth	do	10
Britton & Price	Kingston, O	2
Benny, Sophia	Daillebout	5
Benny, Margaret N.	do	5
Benny, Christiana	do	5
Benny, Selina	do	5
Bannatyne, Louisa M.	Winnipeg	4
Bell, Mary	Montreal, Q	2
Baker, J. C., Executors, in trust	do	4
Baker, Archer	Brockville, O	2
Badenach, Thos., in trust	Montreal, Q	6
Brookfield, Samuel M.	Halifax, N.S	11
Butterworth, John G. B.	Ottawa, O	5
Butterworth, Charles A.	do	3
Bell, Charles	Halifax	5
Berthelot, Jos. A.	Montreal	45
Budden, H. A., in trust	do	92
Browning, Mary Ann	do	10
Bennett, Thomas	New Glasgow	4
Benny, Walter N.	Daillebout	5
Briggs, Thomas	Kingston	20
Butters, D.	Montreal	2
Bryson, T. M.	do	10
Barbeau, Henry	do	10
Burnett, & Co.	do	59
Buchanan, W. J., in trust	do	27
Cahil, Wm.	do	8
Calder, Maria	Hudson Bay Co	4
Caldwell, Wm.	Malone, N. Y.	10
Cameron, Andrew S.	Lancaster	2
Cameron, Isabella	Tp. of Burgess	2
Cameron, Archibald	De Wittville	18
Cameron, Rev. F. Y., and A. Gray, in trust	Montreal	6
Cameron, Elizabeth A.	Thurso	6
Cameron, Wm.	Lancaster	4
Campbell, E. A. C.	St. Hilaire	6
Campbell, Maria, Administratrix.	Perth	8
Campbell, Flora C., Usufructuary.	Limerick	2
Campbell, Donald J.	Montreal	2
Campbell, Robert	Hudson Bay Co.	25
Campbell, Robert, in trust.	do	3
Campbell, Matthew	Montreal	48
Campbell, James.	Peterborough	12
Campbell, Delina M. G.	Quebec	4
Campbell, Maria	Drummond	4
Campbell, Donald J.	do	3

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Carman, Emma H	Morrisburgh	6
Carnegie, David	Dumfries, Scot	4
Carron, Richard and Chas., deceased	Pembroke, Eng	8
Carter, George	Brighton, do	45
Carter, Clara Emily	Montreal	10
Carter Wm	Kingston	8
Carter, John T	Montreal	166
Carter, Wm Henry	Quebec	2
Cartwright, J. S. and J. R., Trustees	Napanee	6
Cartwright, Mary M	Toronto	16
Caty, Marie, T., Tutrix	Montreal	52
Center, Alfred	St. Andrews	8
Chapelaine, Francis	Sorel	17
Charlebois, Léon	Pointe Claire	12
Charlebois, Hyacinthe	Montreal	50
Charlebois, Léon A. B.	Laprairie	8
Charlton, Catharine L.	St. John	30
Charleton, Geo. R.	do	24
Charters, Ed., and W. Masterman, in trust	Montreal	32
Chisholm, Colin R.	do	14
Chisholm, Angus	New Glasgow, N.S.	20
Christie, Mrs. A. M. P.	Bath, Eng	74
Christie, Alexander	Hudson Bay Co	26
Christie, Wm	Montreal	20
Church of England Female Orphan Asylum	Quebec	6
Clark, Rev. Wm. B.	do	10
Clark, Rev. Wm. B., in trust for Mrs. Lawson	do	2
Clark, Amelia G.	do	4
Clark, Thomas	Chateauguay	12
Clark, Robert	Trout River	14
Clark, C. F., J. D. and A. H. M.	Brighton, Eng	20
Clark, James	Prescott Junction	8
Clark, Rev. R. F.	Pope's Hill, Ireland	10
Clark, Agnes S.	Montreal	2
Cleghorn, James P.	do	51
Cleland, Jane	do	7
Clement, Israel	Lachine	28
Cleveland, Rachael A.	Richmond	19
Cockburn, Robert	Campbellford	10
Cohen, E. T. Aitkin, and Don. U. Montijo	Londen, Eng	12
Colquhoun, Wm.	Cornwall	60
Collas, Jas., in trust for P. J. Collas	Point St. Peter	2
Cole, Frederick	Montreal	4
Coleman, Wm. James	Halifax	18
Collins, Robert	Portsmouth, Eng	20
Conroy, Mary	Martintown	2
Cook, Amelia	Hamilton	40
Cook, Miss H. M. A.	Port Maitland	6
Coombs, Annie M.	Perth	4
Coombs, Mary F.	Ottawa	2
Coombs, Robert M.	Perth	4
Cooper, Wm	Montreal	10
Cooper, John	St. Vincent de Paul	6
Cooté, Emily	St. Johns	20
Corbet, Wm. A.	Glasgow, Scot	20
Corbet, George	Owen Sound	34
Corbould, Mary M.	Pictou, O.	6
Corner, Robert	Montreal	6
Corporation, Township of Darling	do	2
Corse, Norton B.	Montreal	134
Costen, Thomas, & Co.	do	14

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. — NOMS.	Residence.	Shares. — (Actions.)
Costen, George W.....	Montreal.....	20.
Coupal, Dosithee.....	St. Philippe.....	12.
Court, James.....	Montreal.....	8.
Court, James, and W. McGinnis, Executors, &c..	do.....	2.
Cowan, Hugh.....	Pittsburgh, O.....	2.
Cowan, James.....	do.....	4.
Cowie, Katharine.....	Montreal.....	12.
Cowie, Wm.....	do.....	68.
Cowley, Abrm.....	Hudson Bay Co.....	4.
Cox, John.....	Montreal.....	18.
Craig, Janet.....	Hopetown.....	4.
Cramp, Thos., in trust.....	Montreal.....	10.
Crawford, John.....	Verdun.....	2.
Crawford, John.....	Brockville.....	20.
Crawford, Nancy.....	Cobourg.....	2.
Cream, Wm.....	Quebec.....	24.
Crerar, Wm. G.....	Pictou, N.S.....	54.
Crerar, John.....	do.....	68.
Crispo, Francis.....	Montreal.....	10.
Croil, James.....	do.....	55.
Croskerry, Mary.....	Perth.....	4.
Crothy, M., deceased.....	Montreal.....	12.
Cruikshank, Edward.....	Edinburgh, Scot.....	10.
Cruikshank, George.....	Montreal.....	40.
Cullen, Bridget.....	do.....	2.
Cuddihy, Michael.....	do.....	26.
Cumming, James C.....	Hudson Bay Co.....	6.
Cumming, Walter B.....	Montreal.....	34.
Cumming, Walter B., in trust for C. Johnston.....	do.....	34.
Cream, Elisabeth A. C.....	Quebec.....	4.
Close, Mary Ann.....	Montreal.....	2.
Code, Abm. Alex.....	Carleton Place.....	2.
Crosbie, John C.....	Montreal.....	20.
Cook, Mrs. Louisa.....	Barrie.....	14.
Campbell, Alex., sen.....	Keene.....	10.
Charlebois, Emilie.....	Point Claire.....	16.
Cluve, N. J., and Frances D.....	Richmond.....	14.
Citizens Insurance Co.....	Montreal.....	242.
Campbell, Donald.....	Colborne.....	2.
Cockfield, Christina.....	Perth.....	2.
Cameron, Rev. J. Y., in trust for J. Taylor.....	Montreal.....	4.
Campbell, Robt., in trust.....	do.....	32.
Clerk, Alex.....	do.....	50.
Clerk, Harriet B.....	do.....	50.
Cumming, Allan C.....	do.....	10.
Curlyhead, Henry.....	Hudson Bay Co.....	9.
Cresswell, D. T.....	Martintown.....	25.
Corse, N. B., Executor.....	Montreal.....	40.
Chambers, Mrs. Amelia C.....	Ottawa.....	20.
Coristine, Thos. J., in trust.....	Montreal.....	20.
Cameron, Rev. James.....	Millbrook.....	10.
Clearihue, Jos. B.....	Montreal.....	10.
Chapman, Charles F.....	Edwardsburgh.....	20.
Craig, Thomas.....	Montreal.....	100.
Danskine, Wm.....	Vankleek Hill.....	7.
Darling, Wm.....	Montreal.....	154.
Darling, Andrew.....	do.....	2.
Darling, Wm., and Jno. Whyte, in trust.....	do.....	106.
Danvall, Robert C.....	Dover, Eng.....	12.
Davenport, T. B.....	Montreal.....	40.
Davidson, Henry.....	Quebec.....	50.

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Davidson, George.....	Kingston.....	6
Davies, Rev. John.....	Westmeath, O.....	16
Dawes, Thos. A., jun.....	Lachine.....	10
Dawes, James P., in trust.....	do.....	4
Dawson, John W.....	Montreal.....	40
Dawson, Geo. M.....	do.....	11
Dawson, Benjamin.....	do.....	50
Dean, Jane.....	do.....	2
Dean, W. R., Cashier.....	Quebec.....	5
DeBeaujeau, G. R., in trust.....	Montreal.....	18
Dechêne, Francis M.....	Quebec.....	12
DeLorimer, Edward N.....	Laprairie.....	40
DeLorimer, G. L.....	St. Hyacinthe.....	20
Delyea, Harriet.....	Mitchell.....	10
DeMartigny, C. B.....	Varenes.....	6
Dennistoun, Robert.....	Peterborough.....	68
Dennistoun, Robert, Trust. for E. O. Dennistoun.....	do.....	4
Desforges, Anatole.....	Quebec.....	4
Dionne, Hon. E.....	St. Anne de la Pocatière.....	18
Dobell, R. R.....	Quebec.....	8
Dodge, Stephen.....	Halifax.....	2
Donald, John.....	McDonald's Corners.....	12
Donovan, Peter.....	Montreal.....	14
Dobson, Joshua.....	Perth.....	4
Doran, J. H., in trust for A. G. Wood.....	Dublin.....	4
Doran, James.....	Lachine.....	54
Dougall, James.....	Farnham Centre.....	14
Deugall, Geo.....	Montreal.....	10
Dougall, Geo., in trust.....	do.....	3
Dougherty, Mary Jane.....	Hamilton.....	2
Douglas, Alex.....	Montreal.....	20
Douglas, Elisabeth.....	Elora.....	4
Dorwin, J. H.....	Montreal.....	12
Dowsley, R B.....	Prescott.....	8
Dow, Alex.....	Montreal.....	17
Drummond, James.....	Petite Côte.....	60
Drummond, J. and D., Executors.....	do.....	4
Drummond, Mary, Trust.....	Grafton.....	20
Drummond, Charles S.....	do.....	4
Duncan, Alex., Tutor.....	Chateauguay.....	2
Duncan, Grace, deceased.....	Drummondville.....	18
Duner, S. H., in trust.....	Quebec.....	4
Dyde, Col. John.....	Montreal.....	10
Dyer, Jessie F. C. P.....	Bournemouth, Eng.....	2
Darkus, James.....	Montreal.....	4
Davison, Wm.....	Quebec.....	6
Dawson, John T.....	Montreal.....	50
Dunsford, Catharine Mary.....	Lindsay.....	4
Downie, Robert.....	Hamilton.....	2
Davis, Francis.....	Kingston.....	10
Duck, Mrs. Annie.....	Hamilton.....	10
Dunkin, Hon. C., in trust.....	Knowlton.....	10
Dorwin, Esther M.....	Montreal.....	10
Dodwell, Lawrence E.....	Halifax.....	2
Deverell, Eleanor F.....	Hereford.....	8
Dunn, Timothy H.....	Quebec.....	100
Douglas, Margaret.....	Princeton, O.....	1
Drake, Mary Ann.....	Montreal.....	4
Desilets, Elizabeth.....	Brockville.....	1
Doran, E. A.....	Lachine.....	8
Dupuis, Jean B.....	St. Roch des Aulnais.....	4

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Eadie, George W.....	Montreal.....	8
Eager, Clara M.....	do.....	11
Eager, B. D.....	do.....	42
Eager, Wm. L.....	do.....	6
Easton, Geo. C.....	Ingersoll.....	17
Ecroyd, Wm.....	Penge, Eng.....	14
Edgar, Robert, sen.....	Lancaster.....	6
Edmond, Joseph.....	Caledonia.....	4
Edwards, James K.....	Anacostia, U.S.....	25
Edwards, John.....	Sherbrooke.....	14
Eglauch, Leonard.....	Montreal.....	14
Elder, George.....	Williamstown.....	6
Elliott, Wm.....	Iroquois.....	26
Elliott, John.....	Montreal.....	132
Elliott, Barbara.....	Beauharnois.....	12
Elliott, E. A. and G. E., Administrators.....	Plymouth.....	4
Elliott, Agnes.....	Allan's Corners.....	4
Elliott, Thomas.....	Chateauguay.....	16
Elliott, Robert.....	Montreal.....	14
Ellis, Francis.....	Brantford.....	5
Ellison, Geo N.....	Quebec.....	6
Empson, Rev. John.....	Montreal.....	16
Ermatinger, F., deceased.....	St. Thomas.....	8
Erskine, John S.....	Ottawa.....	4
Esdalle, J. & R., in trust.....	Montreal.....	7
Evans, Wm. S.....	do.....	59
Eveleigh, Joseph.....	do.....	26
Everett, Robert.....	do.....	16
Ewing, Mary.....	do.....	4
Elliott, James.....	do.....	4
Ellis, Alfred Ernest.....	Halifax.....	3
Edwards, Geo. B., Tutor, and R. McDiamid, Sub-Tutor.....	Covey Hill.....	2
Egan, John L. M.....	Montreal.....	10
Egan, Ann M.....	do.....	98
Ewart, M. M., and A. Crooks, Executors.....	Toronto.....	2
Executors of E. J. Bancroft.....	Montreal.....	4
do H. Billerby.....	Renfrew.....	10
do J. Braithwaite.....	Montreal.....	42
do A. Ferguson.....	Lancaster.....	4
do G. H. Frothingham.....	Montreal.....	10
do G. T. Gooch.....	Coventry, Eng.....	8
do John Inkster.....	Montreal.....	8
do Wm. Lawlor.....	Hawkesbury.....	6
do Anthony Leslie.....	London.....	44
do L. Marceau.....	Montreal.....	20
do S. Muckleston.....	Kingston.....	12
do C. H. Peck.....	Prescott.....	35
do Wm. Polson.....	Montreal.....	8
do John Pratt.....	do.....	316
do E. B. Smith.....	do.....	96
do Elisa Taylor.....	Quebec.....	2
do Hon. C. Wilson.....	Montreal.....	42
do Wm. Dickson.....	Galt.....	134
do James Wilson.....	Buckingham.....	10
do J. G. Robson.....	Montreal.....	32
do James Hamilton.....	do.....	4
do Elisa Mathewson.....	do.....	6
do James Benny.....	Daillebout.....	9
do John Holden.....	Prescott.....	52
do James S. Watt.....	Montreal.....	10

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Merchants du Canada—*Suite*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Executors of Wm. Workman.....	Montreal.....	10
Executors of H. Hadley.....	do .....	6
Executors of Pat. Costello.....	do .....	6
Executors of Wm. S. More.....	Halifax.....	26
Executors of D. Masson.....	Montreal.....	490
Executors of Jessie McLean.....	Cornwall.....	19
Executors of Rev. B. Coyle.....	Montreal.....	26
Executors of C. E. Macrae.....	do .....	64
Executors of Maria Phair.....	Kingston.....	4
Executors of Joseph Gladman.....	Port Hope.....	22
Executors of Alex. Cowan.....	Pittsburgh.....	4
Executors of Wm. Morrin.....	Montreal.....	5
Executors of Hon. J. Northrop.....	Halifax.....	68
Executors of H. H. Warren.....	London.....	18
Fairbairn, Margaret.....	Montreal.....	7
Fairfield, Emily S.....	Watertown, N. Y.....	8
Fairie, Annie L., in trust.....	Montreal.....	4
Farley, Eliza.....	do .....	8
Farlinger, Nicholas.....	Dundee.....	6
Farlinger, Isabella A.....	Morrisburgh, O.....	10
Fellowes, M. M. O. L., Administratrix.....	Ottawa.....	34
Ferguson, Wm.....	Montreal.....	14
Ferguson, C. Wesley.....	Ingersoll.....	6
Filer, George.....	Montreal.....	12
Filer, Cornelia S.....	do .....	8
Finnemore, Alfred.....	London, O.....	18
Fisher, John.....	Burnstown.....	30
Fisher, John, R. McLaren and M. H. Thomson.....	do .....	14
Fitchett, David.....	Belleville.....	6
Fitchett, Alex.....	Township Huntingdon.....	6
Fitchett, E. A.....	Bannockburn.....	9
Fitchett, M. W.....	Harold.....	9
Flower, C., J. Brand and W. Flower, Executors.....	London.....	100
Flower, Edward, in trust.....	St. Hilaire.....	10
Frontenac Loan and Investment Co.....	Kingston.....	14
Forbes, M. S. E.....	Toronto.....	4
Ford, Major-General E. T. & S. R.....	Rome.....	12
Forgie, Catharine.....	Perth.....	2
Forsyth, John R.....	Huntley, Scot.....	6
Forsyth, John R., Trust.....	do .....	10
Poster, George King.....	Richmond.....	12
Foulds, Archibald.....	Glasgow, Scot.....	80
Foulds, Elizabeth.....	do .....	10
Fournier, George.....	London.....	16
Fox, John.....	Montreal.....	6
Francis, Wm.....	do .....	166
Franklin, Caroline.....	do .....	2
Fraser, John.....	do .....	20
Fraser, Elizabeth M.....	do .....	9
Fraser, Selina.....	do .....	8
Fraser, Elizabeth.....	do .....	11
Fraser, John.....	Perth.....	4
Fraser, Duncan.....	Lancaster.....	10
Fraser, Wm.....	Grafton.....	6
Fraser Institute.....	Montreal.....	164
Fremont, C. P.....	Quebec.....	30
Freer, Ann.....	Winnipeg.....	2
Firzell, R. N.....	Township Goulbourn.....	4
Futvoye, C. N.....	Montreal.....	8
Fitzgerald, John.....	do .....	19
Fletcher, Charles.....	Halifax.....	50

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Fraser, Charles	Grafton	4
Fenwick, Rev. Kenneth	Montreal	20
Frazer, Rev. James W.	Pictou, N.S.	5
Freer, Dora L.	Winnipeg	6
Fair, John, jun.	Montreal	3
Fraser, G. S., and G. W. Simpson, in trust	do	8
Fuller, Louise E.	Stanstead Plain	4
Fisher, Samuel	Montreal	5
Fyshe, Thomas, Cashier	Halifax	950
Ford, Egerton	Montreal	5
Fairie, Annie L.	do	18
Gafeny, Harriet O.	Township of Southwold	2
Gafeny, Helena	London	6
Gagnon, Gideon	Stanford	4
Gale, John V., in trust	Quebec	28
Gall, George L. A.	Montreal	6
Gamble, Minerva A.	Woodbridge	16
Gardner, William	St. Louis de Gonzague	6
Gardner, Andrew	Hudson Bay Co	7
Gaudry, Jean B.	Montreal	10
Gauthier, A. A., and substitutes	do	38
Gauthier, Leandre	do	2
Gauthier, Narcisse	Montmagny	2
Gauvreau, Joseph F.	Quebec	34
Gauvreau, Marguerite L.	Rivière du Loup	2
Gemmill, James D.	Almonte	72
George, Elizabeth, Treasurer Orphan Asylum	Kingston	2
Gibb, Charles	Abbotsford	10
Gibb, Clarinda	Montreal	42
Gibb, J. J., and J. Crawford, Executors	do	2
Gibson, William	Kingston	4
Gibson, Elizabeth	Montreal	3
Gilbert, H. J., deceased	Kingston	6
Gilchrist, William	Perth	8
Gill, Anne W.	Montreal	2
Gillard, J., and R. W. Standly, Trustees	Grafton	2
Gillespie, Peter	Montreal	28
Gilmour, J. Y. & Co	do	42
Gilmour, James Y.	do	68
Gilmour, J. Y. & Co., in trust	do	14
Gilmour, Jennie	do	4
Glackmeyer, Charles	do	20
Glidden, Sarah E.	Kingston	4
Godard, Norris	Ottawa	16
Godfrey, J. R. R.	London, Eng.	20
Godfrey, Mary Ann	Montreal	4
Goold, Charlotte DeM.	Halifax	8
Gordon, Isabella C.	Quebec	10
Gordon, James	Howick	4
Gore, M. J. O., deceased	Oswestry, Eng.	74
Grantham, M., Executrix	Toronto	4
Grasett, Rev. Henry J.	do	6
Gravel, Joseph O., in trust	Montreal	34
Gravel, J. A., in trust for H. Monlun	do	20
Gravel, Louis Charles	do	20
Gravel, Gustave	do	2
Gray, Mary R.	Perth	17
Gray, Andrew	Toronto	10
Gray, Henry R.	Montreal	30
Gray, Robert B.	Pembroke	10
Green, Julia	Pool, Eng.	2



## Merchants' Bank of Canada—Continued.

(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Green, Robert	Montreal	4
Greenshields, D. J., in trust	do	26
Greig, Robert	Quebec	6
Grellier, Peter Paul	London, Eng.	8
Griffiths, William H.	Abergavenny	20
Gunn, J. C., Tutor	Laocelle	3
Gurry, James	Quebec	2
Gurd, Charles	Montreal	10
Guthrie, J. H.	do	4
Gray, M. R. N. K.	Kingston	4
Gray, Jane	do	4
Grier, Dr. Charles	Weston Super-Mare	168
Gibb, Lizzie M.	Quebec	51
Goode, Cephas	Chatsworth	14
Grant, Robert P.	Pictou, N.S.	30
Gilman, F. E., in trust	Montreal	2
Gibb, James	Quebec	49
Grant, Wm. Henry	Montreal	1
Gillies, John	Carleton Place	105
Gladston, Eleanor	Montreal	2
Gilmour, Thomas	Brockville	25
Griffin, Geo. H.	do	10
Greene, Ann	Montreal	3
Gauthier, Rev. C. H.	Williamstown	6
Gagnon, C. A. D., Tutor	Montreal	34
Gordon & Lindsay	do	16
Hackland, Ellen, Administratrix	Ottawa	8
Hadley, Henry	River St. Pierre	4
Hadley, Henry, Tutor	do	2
Hadley, Mary	do	4
Hagar, Charles, in trust for F. L. Hagar	Montreal	2
Hagar, Charles, in trust for K. G. Hagar	do	2
Hagar, Charles, in trust for G. M. Hagar	do	2
Hagerman, Ann	Kingston	8
Hall, Charlotte	Montreal	14
Hall, Jane G.	Peterborough	8
Hall, Adam	do	54
Hall, Margaret	Quebec	8
Halliday, J. T. J., in trust for A. J. Hare	Grafton	4
Halliday, James T. J.	do	4
Hallowell, Wm	Montreal	70
Halson, Christian	Wellington Square	10
Hamelin, Rev. J. R. L.	Quebec	4
Hamilton, Robert	do	180
Hamilton, Frances L. H.	do	2
Hamilton, Rev. Charles	do	10
Hamilton, Andrew	Yorkville	34
Hamilton, Hon. John	Hawkesbury	764
Hamilton, Hon. John, in trust	do	10
Handyside, Charles	Montreal	7
Hannah, A. C., in trust	do	2
Hannah, Catharine	do	2
Hardie, Andrew	Longueuil	13
Harison, Maria	London	4
Harper, Samuel	Kingston	20
Harris, Elizabeth	Credit	4
Harris, James B.	do	14
Hart, Thomas, Administrator	Appleton	6
Hart, John S.	Perth	2
Hart, C. H.	Montreal	2
Harvey, B., and J. M. Lawler, Administrators	Hamilton	24

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Harvie, Robert.....	Montreal.....	2
Haworth, Richard.....	Manchester.....	4
Hastie, James, Chairman.....	Prescott.....	2
Hayunga, Elizabeth.....	Morrisburgh.....	16
Healey, M. C.....	Montreal.....	26
Healey, Annie.....	Quebec.....	2
Hearle, Caroline M.....	Montreal.....	8
Henderson, Solomon.....	Maitland.....	12
Henderson, John.....	Montreal.....	22
Henry, James.....	Ottawa.....	6
Henry, Emmy.....	South Elmsley.....	4
Henry, Catharine.....	Montreal.....	4
Henry, Joseph W.....	Quebec.....	40
Henshaw, Catherine M.....	St. Hyacinthe.....	8
Herring, Robert.....	Montreal.....	10
Herron, Wm. S., and N. H. Hughes.....	Dorval.....	13
Hesson, John.....	Morrisburgh.....	14
Higgins, Latitia.....	Montreal.....	2
Higgins, Jane.....	do.....	2
Higgins, Wm.....	Woodstock.....	6
Higginson, Wm.....	Vankleek Hill.....	20
Higginson, A. T., in trust.....	Montreal.....	4
Hill, Mary.....	London, Eng.....	10
Hill, Margaret.....	Montreal.....	2
Hilton, Stephen.....	do.....	8
Himsworth, John O.....	Ottawa.....	8
Hodgson, Jonathan.....	Montreal.....	154
Hodgson, Annabella McIver.....	do.....	36
Holditch, Wm., deceased.....	Ottawa.....	6
Holland, Richard.....	Montreal.....	2
Holland, Margaret.....	Toronto.....	4
Holmes, Benjamin, Executors of.....	Montreal.....	24
Hood, Thomas D.....	do.....	86
Hood, Thomas D., in trust M. A. Patton.....	do.....	2
Hope, Dr. Wm.....	Belleville.....	16
Hopkins, E. M., Curator.....	Montreal.....	4
Hopkins, Eliza Mary.....	Poole, Eng.....	2
Hopper, Jane.....	Cornwall.....	12
Horton, Geo.....	St. Gabriel de Brandon.....	4
Houliston, John.....	Three Rivers.....	20
Howard, F. M. E.....	Toronto.....	10
Howard, Margt. C.....	Montreal.....	2
Howard, Joseph.....	do.....	2
Howard, Rev. V. B.....	Cobourg.....	7
Howden, James G.....	Montreal.....	4
Hubbell, James.....	Arnprior.....	32
Hudspeth, Adam.....	Lindsay.....	6
Hughes, N. H.....	Dorval.....	8
Hugo, Nicholas.....	Kingston.....	16
Hunter, David.....	Halifax.....	16
Hunter, James.....	do.....	68
Hunter, Isabella W.....	Montreal.....	3
Hyde, Sarah.....	St. Andrew's.....	76
Hague, George.....	Montreal.....	370
Henshaw, Maria L.....	do.....	2
Hodgson, John C.....	do.....	8
Henshaw, Joshua, in trust.....	St. Hyacinthe.....	10
Hague, Henry.....	New York.....	54
Hogan, M. J.....	Quebec.....	6
Hamilton, Mrs. C. M.....	Montreal.....	18
Hill, Thomas S.....	Dartmouth, N.S.....	5

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hague, Geo., in trust.....	Montreal.....	103.
Holt, Ellen G. B.....	Quebec.....	2
Hunter, Wm.....	Queph.....	14
Boy, M. A., Administratrix.....	Ottawa.....	4
Harris, Miss E., Administratrix.....	Credit.....	2
Healey, Louisa.....	Quebec.....	2
Howe, James P.....	Ottawa.....	6
Hamilton, R. C.....	Montreal.....	93
Hedge, Angelina.....	do.....	12
Hart, John.....	Perth.....	5
Higginson, A. T., in trust, No. 2.....	Montreal.....	2
Hamilton, Henrietta.....	do.....	35
Holland, C.....	do.....	10
Holland, R., in trust for M. P. H. Refuge.....	do.....	10
Hagar, Annie M.....	do.....	12
Hannah, Agnes O.....	do.....	6
Hanrahan, John.....	Quebec.....	18
Idler, Wm. G.....	Montreal.....	8
Idler, Ernest.....	do.....	62
Inkster, Hon. Colia, Administrator.....	Kildonan, Manitoba.....	6
Irvine, Rev. John.....	Mille Isle, Q.....	22
Irving, Thomas.....	Montreal.....	52
Irwin, James.....	do.....	36
Irwin, Robert.....	do.....	6
Irwin, James.....	Prescott.....	7
Irwin, Isabella.....	Kingston.....	22
Irwin, Mary.....	Montreal.....	2
Idler, Johanna.....	do.....	2
Idler, Caroline.....	do.....	1
Iffland, A. A. Von.....	Quebec.....	5
Ireland, A. H., in trust.....	Stratford.....	8
Inglis, Eliza Mary.....	New Grimsby, Eng.....	20
Ingram, W. J., Asst. G. M., in trust.....	Montreal.....	45
Jack, Alexander.....	Bootle, Eng.....	4
Jacobs, Henry.....	Montreal.....	48
Jackson, Joseph.....	do.....	25
Jago, Wm.....	Higher Compton.....	2
Jamieson, R. C.....	Montreal.....	2
Jamieson, R. C., A. McKeand and J. S. McLachlan, Trustees.....	do.....	26
Janes, W. D. B., Tutor.....	do.....	8
Jarvis, Wm. J. R.....	do.....	4
Jeannotte, H.....	do.....	6
Jefferson, Thomas.....	Geneva.....	30
Jennings, Edward.....	Halifax.....	8
Johnston, Peter.....	Quebec.....	12
Johnston, Wm. E.....	Grafton.....	4
Johnston, John.....	St. Thomas de Noyan, Q.....	12
Johnson, Samuel W.....	Montreal.....	8
Johnstone, James K.....	St. Andrew's.....	16
Jones, Harriet.....	Montreal.....	6
Jones, Wm. J., M.D.....	Prescott.....	20
Jones, Edwin.....	Quebec.....	20
Jones, Ann H.....	St. Andrew's.....	38
Jones, Edward.....	do.....	68
Jones, Dunham.....	Maitland.....	6
Jones, Andrew.....	do.....	8
Jordan, Wm.....	Halifax.....	20
Joseph, J. H.....	Montreal.....	8
Jourdain, A.....	Quebec.....	8
Jarvis, W. C.....	Montreal.....	4

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Jaques, Jane E.....	Cowansville .....	2
Jackson, Charles A. ....	Waterloo .....	5
Jackson, John.....	Montreal .....	18
Kean, Bernard.....	Prescott.....	3
Keith, Maria O.....	London, Eng.....	4
Kelly, Jane, Executrix and Administratrix.....	Prescott.....	10
Kelly, John.....	Carillon .....	55
Kelly, Patrick.....	Montreal .....	4
Kemp, Andrew.....	Kingston .....	4
Kendall, Wm.....	Montreal .....	20
Kennedy, Alexander.....	Martintown.....	2
Kenny, Sir Edward.....	Halifax.....	66
Kenny, Thomas E.....	do .....	30
Kenny, Jeremiah F.....	do .....	32
Kent, Noel, Trust.....	Kingston .....	4
Kent, Belinda.....	do .....	2
Kent, Rybert.....	do .....	12
Kent, Myra.....	do .....	6
Kerns, Wm.....	Burlington.....	4
Kirvin, Edward.....	Cornwall.....	12
Kilner, Marianne.....	Fredericton, N.B.....	2
Kimlin, Eliza A.....	Quebec.....	4
Kimpton, Mary.....	Brockville.....	2
King, James, and others.....	Lyster.....	20
Kingan, Jane.....	Montreal .....	6
Kinghorn, G. W.....	do .....	162
Kinnear, Thomas C.....	Halifax.....	113
Kinnear, James, sen.....	Kinnear's Mills.....	12
Kirby, Robert.....	Montreal .....	22
Kirby, Thomas.....	do .....	6
Kirk, J. M., in trust for M. McPherson.....	do .....	3
Kirkpatrick, T., and D. and A. F. Macpherson, Trustees.....	Kingston .....	2
Kirouac, Francis.....	Quebec.....	34
Knapp, Annie.....	London.....	8
Kershaw, John.....	Montreal .....	2
Kerr, Wm. M.....	do .....	4
King, E. F., in trust.....	do .....	36
Keefe, Peter.....	Galt.....	14
Kinnear, James, jun.....	Kinnear's Mills.....	2
Kaulback, Mary S.....	Truro, N.S.....	2
Kinghorn, G. M., in trust.....	Montreal.....	1
King, Edwin F.....	do .....	5
Kinnear, Euphemia.....	Kinnear's Mills.....	1
Keith, Donald.....	Halifax.....	18
La Banque Jacques Cartier.....	Montreal.....	39
Laberge Celeste.....	do .....	10
Lachance, Louis H.....	St. Michel.....	4
La Cassie d'Economie de Notre Dame.....	Quebec.....	1,270
Lacy, Lieut.-Col. Richard.....	69th Regiment.....	12
Lafontaine, J. D., G. N. Cameron, and George Edwards, in trust.....	Thurso.....	6
Lafleur, Edouard.....	Montreal.....	34
Lafricain, George.....	do .....	6
Laing, Patrick S.....	Ottawa.....	2
Laing, Murdock.....	Montreal.....	48
Lamoureux, Julien, and Fils.....	St. Sebastien.....	2
Lane, Wm. D.....	Hudson Bay Co.....	22
Lang, James.....	Chateauguay Basin.....	7
Langlier, François.....	Quebec.....	4
Langwill, Robert.....	St. Laurent.....	27

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Larmonth, J. H.....	Montreal.....	10
Lanier, Walter.....	do.....	4
Lavell, Rev. Charles.....	Palmerston.....	3
Leavens, D. R.....	Belleville.....	20
Leclair, Jean.....	Montreal.....	21
Leclere, François A.....	St. Haycinthe.....	12
Lefebvre, Charles.....	St. Martine.....	26
Legendre, N., Tutor.....	Quebec.....	2
Leitch, Margaret.....	Toronto.....	14
Lemoine, Alex.....	Quebec.....	52
Lepine, Louis J.....	do.....	6
Leslie, Mary.....	Hudson Bay Co.....	6
Lester, Wm.....	Montreal.....	2
Levseque, Delphine.....	do.....	16
Levey, Bros. & Schiner.....	Hamilton.....	34
Lewis, Rev. J. T., in trust for Mission Fund, Diocese of Ontario.....	Kingston.....	2
Lewis, Jane Hunter.....	Boston.....	6
Life Department, Citizens' Insurance Co.....	Montreal.....	94
Lighthall, Margaret.....	do.....	24
Lillie, Margaret.....	do.....	4
Lillie, Jessie.....	Perth.....	6
Lillicrap, Jane.....	Peterborough.....	2
Little, John.....	Cork.....	12
Livirnois, Louis.....	Montreal.....	54
Livingston, Charles.....	Kingston.....	6
Lloyd, Charlotte.....	Quebec.....	3
Lockhart, Rev. A. D.....	Lacolle.....	16
Logie, James.....	Hamilton.....	180
Logie, James.....	Montreal.....	4
Lorrain, Rev. N. L.....	do.....	6
Lowrie, James.....	do.....	10
Loyal Montreal Lodge, I. O. O. Fellows.....	do.....	12
Lundy, John James.....	Peterborough.....	68
Lyman, Hy., in trust for J. F. W.....	Montreal.....	6
Lyman, Hy., in trust for L. M. F.....	do.....	2
Lyman, F. S.....	do.....	10
Lyman, R. C.....	do.....	2
Lyman, H. H.....	do.....	5
Lyman, Mary C.....	do.....	12
Lynch, Edward.....	L'Epiphanie.....	6
Lynn, Mary H.....	Ludboro'.....	6
Lyon, Annabella.....	Broughty Ferry.....	14
Lyon, Rev. John.....	do.....	22
Lyon, Helen.....	Ottawa.....	2
Lisgar, Lady A. A.....	Baillieborough, Ireland.....	66
Laing, M., in trust.....	Montreal.....	8
Lessard, Louis.....	Quebec.....	2
Leslie, J. B., and D. G. Thompson, Executors.....	Montreal.....	3
Larmonth, P., in trust.....	Ottawa.....	8
Lowrie, Mrs. S. A.....	Quebec.....	20
Lunn, Wm.....	Montreal.....	9
Lawson, Caroline M.....	Halifax.....	24
Lewis, Montgomerie.....	Montreal.....	2
Laurie, Duncan.....	Quebec.....	40
Learmont, Eliza B.....	Montreal.....	26
Larmonth, J. H., in trust.....	do.....	4
Lowell, W. L., & Co.....	Halifax.....	5
Levesque, Marie L. P.....	L'Assomption.....	8
Lyman, Clarence.....	Montreal.....	4
Lacaille, Charles.....	do.....	10

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Lowell, Wm. L.....	Halifax.....	15
Lambart, H. S., Trust.....	Ottawa.....	4
Lawrie, D., and Wm. Home, Curators.....	Quebec.....	30
Mabee, M. J.....	Charlotteville.....	4
Maguire, Dennis.....	Joliette.....	74
Maharg, K. N.....	Dublin.....	12
Maiben, Hector.....	Brome.....	26
Mailley, Rev. J.....	Black River Station.....	38
Mair, John.....	Lanark.....	10
Mairs, James, Executors, Estate of Ployart.....	Melbourne, Q.....	8
Malloch, Ed. G.....	Perth.....	19
Malloch, Ed. G., Executor of J. G. Malloch.....	do.....	146
Malloch, Margaret G.....	do.....	3
Malloch, Mrs. Elizabeth.....	Hamilton.....	20
Malloch, Miss Elizabeth.....	do.....	18
Malloch, Caroline, deceased.....	do.....	6
Maloney, Michael.....	Montreal.....	10
Mansfield, Thomas.....	Perth.....	160
Mansfield, T., J. May and D. Ferguson, Executors	do.....	22
Marrar, James.....	Prescott.....	4
Marrier, E. B. M.....	Terrebonne.....	1
Marshall, Roger.....	Côté des Neiges.....	20
Masson, Adolphe.....	Montreal.....	100
Masterman, Wm.....	do.....	39
Masterman, Wm., in trust.....	do.....	6
Masterson, Rev. John.....	St. Raphael.....	8
Matheson, C. A. & A. J., Executors J. Matheson, Ex.....	Perth.....	10
Mathewson, John.....	Montreal.....	2
Matheson Eliza Jean.....	Perth.....	10
Mathie, Agnes.....	Montreal.....	4
Maughan, Adelia.....	Owen Sound.....	6
May, S. N., in trust for C. Robinson.....	Montreal.....	14
Mayrand, W. N., M.D.....	St. Andrew's.....	18
Mee, A. W.....	Winnipeg, Ma.....	6
Megill, Benjamin.....	Montreal.....	20
Megill, Mary Ann.....	do.....	2
Meharg, Agnes and Jane.....	do.....	6
Meighen, Wm. and R., in trust.....	Perth, O.....	2
Meikle, John H.....	Morrisburgh.....	45
Meikle, Wm. D.....	do.....	14
Meikle, M. W.....	St. Andrew's.....	6
Menzies, James.....	Peterborough.....	2
Menzies, Mary A.....	Almonte.....	8
Merkley, Geo. M.....	Morrisburgh.....	6
Merwin, Dolly.....	Prescott.....	9
Mitchell, Lt.-Gen. Sir John, deceased.....	Langport.....	4
Milburne, Thomas D.....	Montreal.....	16
Miller, Robert.....	do.....	14
Miller, E., Tutrix <i>et al.</i> .....	do.....	138
Miller, Euphemia.....	Almonte.....	4
Mills, Hannah Jane.....	Montreal.....	22
Mills, Robert.....	do.....	2
Mitchell, Alex., in trust for J. Cumming.....	do.....	12
Molson, John T., Executor of T. Molson.....	do.....	100
Molson, John H. R.....	do.....	204
Molson, J. H. R., J. Croil and A. Macpherson, Trustees of J. Molson and wife.....	do.....	80
Mongenais, Jean B.....	Rigaud.....	327
Montgomerie, R. C.....	St. John's.....	32
Montgomerie, R. C., Executor.....	do.....	70

Marchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Montgomerie, H. E.	London, Eng.	12
Montgomery, Rev. Hugh	Phillipsburgh	8
Montreal Permanent Building Society	Montreal	2
Mooney, Geo. A.	do	1
Mooney, Geo. A., in trust	do	10
Moore, James	do	376
Moore, Sarah	do	26
Moore, Luke, Executor	do	66
Moore, Margaret	do	40
Moore, Francis	do	8
Moore, Harriet	do	34
Moore, Hugh	Dundas	24
Moore, Aaron	Lacolle	22
Moran, Peter	Prescott	92
Moran, Peter, Administrator	do	8
Morgan, J. P.	Montreal	6
Morice, Lewis	Erith, Eng.	12
Morin College	Quebec	8
Morin, John	St. Augustine	10
Morris, John	Rochester, N.Y.	6
Morris, Jno. L., et al., Executors	Montreal	8
Morrison, John	do	56
Morrison, Rev. John	Madrid Springs	30
Morton, Lemuel J.	Halifax	10
Moss, S. & H., in trust	Montreal	48
Moss, Hyam	do	2
Mott, Nelson, deceased	St. John's	60
Mountain, Rev. J. J. S.	Isle of Wight	24
Mowle, Hester	Montreal	8
Muir, Rev. J. C., D.D.	North Georgetown	20
Muir, Archibald	Huntingdon	2
Muir, Mary Ann	Howick	2
Mulholland, James, deceased	Cobourg	8
Mulholland, Mary	Castleton	4
Municipal Council of Escoumains	Saguenay Co.	14
Municipal Council, Township of Wentworth	Dalesville	5
Munn, Elizabeth	Quebec	11
Munro, Christina	Belleville	2
Murdock, Joseph	Perth	35
Murphy, John	Montreal	16
Murphy, Joshua	Renfrew	2
Murray, John Smith	Montreal	46
Murray, J. S., in trust for J. Murray	do	2
Murray, J. S., in trust for C. Murray	do	4
Murray, Ann	do	4
Mylne, Ann	Smith's Falls	99
Mussen, Thomas	Montreal	68
Murphy, Ann C.	Mapleton, Ma.	16
Myrand, Leon H.	Quebec	2
Miller, R., and J. Sord, in trust	Montreal	10
Monhait, Andrew	do	6
Muir, Agnes	North Georgetown	4
Milroy, M. L.	Oshawa	10
Moore, Hon. P. H., in trust	Moore's Station	20
Muir, Isabella McD.	North Georgetown	4
Marrier, P. E.	Terrebonne	1
Mitchell, Mary, Administratrix	Middleville	3
Matheson, Allan F.	Hamilton	10
Milroy, Robt.	Oshawa	30
Meeker, J. R.	Montreal	700
Morgan, James	do	12

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Meeker, C. J.	Montreal	200
Mercer, J. A., Administratrix	Peterborough	6
Morris, David	St. Thérèse	100
Moore, Annie	Montreal	2
Murray, John	Mabou, C.B.	25
Malloch, Mary S.	Brockville	136
Miller, Robert	Manchester, Eng.	100
Mills, James	Brantford, O.	1
Murray, Ann C., Executrix	Winnipeg	6
Mitchell, John	Montreal	3
Moodey, Charles A.	Pictou, N.S.	20
Melancon, C.	Montreal	20
Morrat, Louis	do	14
Morrison, Elizabeth W.	do	1
Minchin, Louisa	do	14
Mitchell, Alexander	do	15
Merker, Charlotte J.	do	20
Mudge, H. J.	do	5
Malloch, E. C., M.D.	Ottawa	40
Montreal City and District Savings Bank	Montreal	535
Moat, R. & J.	do	101
MacArthur, Duncan, Administrator	Winnipeg	4
MacArthur, Duncan	do	14
MacArthur, D. C.	Almonte	10
McBride, John T.	Montreal	2
MacCarthy, Henry F.	Ottawa	65
McCallum, P., & Son	Cobourg	20
McCambridge, Alex., in trust	Montreal	17
McCarthy, D. & J.	Sorel	200
McClurg, Wm.	Montreal	10
McConnell, John	St. Jean Baptiste Village	12
McConnell, Wm.	Montreal	2
McCormick, Lauchlin	Alexandria	14
McCreechie, Margaret	Chippawa	2
McCrudden, Wm.	Montreal	20
McDermott, Andrew	Hudson Bay Co.	16
Macdonald, James	St. Johns	250
Macdonald, L. George	do	8
Macdonald, L. G., in trust for W. E. McDonald	do	4
Macdonald, John	Toronto	22
Macdonald, Isabella	do	2
Macdonald, J. D., in trust for C. Macdonald	Hamilton	4
Macdonald, Maria E. J., and A. McDonald, Tutor	Three Rivers, Q.	60
Macdonald, Wm., M.D.	Montreal	20
Macdonald, Helen D.	do	26
McDonald, James	Drummond	6
McDonald, Sarah Jane	Tp. Bathurst,	10
McDonald, Catharine	Alexandria	4
McDonald, Janet	Williamstown	6
McDonald, Angus	Laggan	2
Macdonell, John	Montreal	2
McDougall, Alexander	do	30
McDougall, Mary	Ormstown	4
McDougall, Daniel	do	62
McDougall, William	do	24
McDougall, Alexander	do	28
McDougall, David	Martintown	24
McEntyre, Daniel	Montreal	32
McEwan, John	Ferguson's Falls	2
McEwan, Donald	do	18
McEwan, Isabella	do	2



Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
McEwan, Janet .....	Ferguson's Falls.....	2
McEwan, Ewen, Treasurer, Municipality of Beck- with.....		10
Macfarlan, Ann T.....	Montreal .....	2
Macfarlan, Eliza M.....	do .....	6
Macfarlan, Margaret.....	Chateauguay.....	2
McGinn, Bridget.....	Montreal .....	8
McGinnis, Wm. J., in trust.....	St. Johns .....	10
McGinnis, Sarah C.....	do .....	12
McGillivray, John.....	Montreal .....	4
McGee, J. J.....	Grand Metis, Q.....	12
McGown, Archibald.....	Montreal .....	4
McGowan, James.....	Ste. Martine, Q.....	30
McGrath, John.....	Lachine .....	6
McGregor, James D.....	New Glasgow, N.S.....	12
McGreavey, Cornelius.....	Rigaud.....	20
McIntosh, Angus.....	Kenyon .....	10
McIntyre, C. J.....	Montreal .....	4
McIntyre, Robert.....	Renfrew.....	176
McIntyre, Janet, Executrix .....	Balderson's Corners.....	6
McIntyre, Daniel E.....	Cornwall, O.....	20
Mackay, Edward.....	Montreal.....	34
Mackay, Mary.....	do .....	2
Mackay, Julia.....	do .....	2
Mackay, J. A. N.....	St. Andrew's.....	14
McKay, Wm.....	St. Andrew's, Ma.....	18
McKeernan, M. J.....	Montreal.....	6
Mackenzie, John G.....	do .....	112
Mackenzie, John G., in trust for M. M. Freer.....	do .....	18
Mackenzie, Hector.....	do .....	300
Mackenzie, Wm. E., and T., in trust for A. A. McK	do .....	2
McKenzie, Murdock.....	do .....	274
McLaren, Peter J.....	Lanark.....	4
MacLean, John S.....	Halifax.....	6
McLachlan, Wm.....	Montreal.....	36
McLachlan, Annie.....	do .....	36
McLean, Jessie.....	do .....	6
McLean, Neil, Administrator.....	Toronto.....	4
McLean, Allan N.....	London.....	10
McLean Neil.....	Birkenhead.....	6
McLellan, Ann.....	Williamstown.....	62
McLennan, John.....	Montreal .....	490
McLennan, Hugh.....	do .....	376
McLennan, Ann.....	Lancaster.....	14
McLennan, Margaret.....	do .....	20
McLennan, Roderick.....	Prince Arthur's Landing.....	23
McLennan, Donald.....	Lancaster .....	5
McLennan, Rev. Kenneth.....	Charlottetown, P.E.I.....	3
McLennan, Catharine.....	Williamstown.....	10
McLennan, Don. T.....	do .....	6
McLennan, Duncan.....	do .....	18
McLennan, Murdock.....	do .....	52
McLeod, Angus.....	Martintown.....	10
McLeod, Wm. C.....	Woodstock.....	92
McLeod, Grace A.....	do .....	232
McLimont, Christina.....	Quebec.....	6
McMartin, John, in trust.....	Montreal.....	8
McMartin, Jane.....	St. Mary's.....	4
McMeekin, Rev. H.....	Winona.....	4
McMillan, Duncan.....	Grenville.....	68
McMorrine, Rev. J. K.....	Prince Arthur's Landing.....	14

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
McMorine, Rev. J. K., in trust.....	Prince Arthur's Landing.....	12
McMorine, Samuel.....	Bell's Corners.....	2
McMurdo, Thos.....	St. John's, Nfd.....	28
McNider, J., & Co., in trust.....	Quebec.....	8
McNabb, Mary.....	Southampton.....	14
McNaughton, Wm.....	Ormstown.....	15
McNaughton, Malcom.....	New York.....	5
McNaughton, Duncan.....	Montreal.....	3
McNeice, James, jun.....	do.....	2
McPhail, Donald.....	Township of Drummond.....	2
Macpherson, John.....	do.....	2
Macpherson, A. F., and G. H. Bramley, Executors	Sorel.....	12
Macpherson, Henry.....	Owen Sound.....	10
Macpherson, Alex., in trust.....	Montreal.....	4
Macpherson, A. G.....	do.....	2
Macrae, J. O., and V. St. G. Ritchie, Trustees....	do.....	60
McVean, Don.....	Chatham.....	22
McDonald, Wm. A.....	Williamstown.....	4
Macculloch, F.....	Montreal.....	60
MacKedie, C. J.....	do.....	4
McLennan, Alex.....	Lancaster.....	23
McDiarmid, Kate S.....	Covey Hill.....	1
McBride, Margaret J.....	Montreal.....	30
Macarthur, D., Administrator Estate McMurray...	Winnipeg.....	63
McKercher, Elizabeth.....	Montreal.....	20
McCallum, P., jun.....	Cobourg.....	2
McQuaig, Caroline F.....	Vankleek Hill.....	2
McDonald, Rev. Duncan.....	Cremore.....	2
Macculloch, F. J. Rae, and D. McEntyre, Trustees	Montreal.....	40
McDougall, D. H.....	Martintown.....	2
McIntyre, Gregor.....	Renfrew.....	10
McQuaig, C., in trust.....	Lachine.....	2
McLeod, A. A.....	Montreal.....	2
McLaren, Amos R.....	do.....	1
McKenzie, Roderick.....	Pictou, N.S.....	40
McLennan, Mrs. Helen.....	P. A. Landing.....	3
McKenzie, Jane.....	Montreal.....	25
McKeen, Sarah.....	Pictou, N.S.....	7
McDiarmid, Catharine.....	Covey Hill.....	2
McDonald, John.....	Montreal.....	12
Macintosh, Lydiard.....	Halifax.....	5
Macintosh, C. F.....	Montreal.....	5
McDougall, Isabella.....	do.....	18
Macculloch, Robertson.....	do.....	2
McConkey, Thos. L.....	do.....	100
McBeath, Ellen.....	Hudson Bay Co.....	23
McCabe, John.....	Quebec.....	10
McCull, Minnie.....	Montreal.....	14
Macarthur, Peter.....	Almonte.....	6
McKenzie, Margt. H. J.....	Melbourne.....	8
McGill, Emma.....	do.....	8
Macpherson, K. R.....	Montreal.....	2
Macallum, Rev. Dan'l.....	Athol.....	4
McEvilla, Wm.....	Roxton Falls.....	2
MacDougall, D. L., in trust.....	Montreal.....	70
MacDougall & Davidson.....	do.....	44
MacDougall Bros.....	do.....	158
McDougall, T., Manager, in trust.....	do.....	1,326
McDougall, T., in trust.....	do.....	25
Nairn, Maria K.....	Quebec.....	44
Nelson, James.....	Belfast.....	6

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Nelson, Elizabeth.....	Montreal.....	8
Nelson, Albert D., in trust.....	do.....	4
Nelson, Horatio A.....	do.....	24
Neelin, Wm.....	Carleton Place.....	10
Newton, C. H., in trust.....	Quebec.....	10
Newton, David.....	Montreal.....	2
Nichol, Isabella.....	Perth.....	8
Nichol, Thos., M.D.....	Montreal.....	35
Nichols, Rev. E. E. B.....	Liverpool, N.S.....	7
Nicholls, Robert.....	Peterborough.....	200
Nicholson, R. D. B.....	Montreal.....	2
Nicholson, Geo. C.....	do.....	44
Nickle, Wm.....	Kingston.....	156
Noble, James.....	Montreal.....	2
Noel, Lazare.....	Quebec.....	6
Nolan, John.....	Montreal.....	10
Nottle, J. T.....	Hamilton.....	26
Norris, Wm., in trust.....	Montreal.....	2
Nash, Fred.....	do.....	5
Nicol, Robert.....	Granby.....	12
Nicholson, Robert.....	Montreal.....	4
Nichols & Marler.....	do.....	44
Nott & Co.....	do.....	4
Nash, F., Manager, in trust.....	do.....	159
O'Brien, Wm., Tutor.....	do.....	10
O'Donnell, Rev. A.....	St. Denis.....	6
Ogilvie, Agnes.....	New York.....	27
Ogilvie, Mary Ann.....	Montreal.....	27
Ogilvie, Frances.....	do.....	27
Ogilvie, John.....	do.....	18
Ogilvie, A. W. & Co.....	do.....	10
Ogilvie, Archibald.....	N. Georgetown.....	2
O'Kane, Jane.....	Montreal.....	5
Ostell, Jno., and J. W. Hopkins, Trustees.....	do.....	50
Osgood, Julia C.....	St. John's.....	4
O'Brien, Wm.....	Montreal.....	100
Page, John.....	Brockville.....	64
Paisley, Charles.....	Peterborough.....	2
Papineau, A. O.....	Montreal.....	8
Pardey, Sophia Julia.....	do.....	2
Parent, Isabella.....	Quebec.....	2
Parsons, T. J.....	Rye, U.S.....	4
Patrick, Rebecca.....	Montreal.....	8
Patrick, Wm.....	Brockville.....	22
Patton, Robert.....	Toronto.....	40
Patton, Isabella.....	Quebec.....	4
Patton, Agnes.....	do.....	4
Patton, Annie.....	do.....	4
Patton, Ann O.....	Cornwall, O.....	4
Payzant, G. P.....	Windsor, N.S.....	50
Peck, Margaret B.....	Montreal.....	34
Pelton, Caroline N.....	do.....	3
Perrault, Jérémié.....	do.....	12
Perrigo, John.....	do.....	18
Peterson, P. A.....	do.....	14
Petrie, Miss E. W.....	St. Leonard's.....	5
Petrie, John.....	Bobcaygeon.....	4
Phillips, Wm. E., deceased.....	Montreal.....	26
Phillips, Henry.....	do.....	8
Phillips, Thomas G.....	Brampton.....	2
Phillips, Mary C.....	Quebec.....	20

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Pickles, Marrion.....	St. John's.....	4
Poole, Henry S.....	Halifax.....	20
Poole, Mary Ann.....	Carleton Place.....	6
Porteous, Rev. John.....	Port Dalhousie.....	24
Pottinger, John.....	St. Thomas.....	40
Pottinger, Jane J.....	do.....	10
Potts, Joseph.....	Grafton.....	32
Pouliot, Jean B.....	Fraserville.....	32
Poustie, James.....	Montreal.....	14
Powell, John A., in trust.....	Quebec.....	4
Powell, E. M., Trustees of.....	Toronto.....	9
Prefontaine, T.....	Montreal.....	2
Prevost, G. M.....	Terrebonne.....	116
Price, Maria A.....	Montreal.....	6
Price, Evan John.....	Quebec.....	46
Pringle, J. F., R. Neil, W. Bain and A. Urquhart, Executors.....	Cornwall.....	26
Proctor, J. W.....	New Edinburgh.....	5
Prowse, Mary A.....	Montreal.....	4
Pryor, W. and J.....	Halifax.....	8
Puddicombe, Henry.....	Haysville.....	40
Penkis, Elizabeth.....	Brockville.....	15
Pemberton, G. T., and C. E. Montizambert, in trust.....	Quebec.....	16
Paterson, C. Cook.....	Three Rivers.....	52
Pardey, A. F. and S. J., Executrices.....	Montreal.....	6
Pritchard, Mary C.....	St. John's.....	6
Pryor, Wm., Executor.....	Halifax.....	36
Pouliot, Olive.....	Lyster.....	1
Primrose, Clarence.....	Pictou, N.S.....	5
Penfold, J., in trust.....	Montreal.....	450
Patton, J. R.....	Three Rivers.....	13
Pentland, C., in trust.....	Quebec.....	9
Quebec Friendly Society.....	do.....	12
Quebec Fire Assurance Co.....	do.....	100
Rae, Jackson.....	Montreal.....	2
Rae, Jackson, in trust for Capt. Dawson.....	do.....	14
Rae, Jackson, in trust for Mrs. Dawson.....	do.....	2
Rae, Jackson, in trust for M. E. R.....	do.....	20
Rae, G. M., R. Harris, Trust.....	Toronto.....	6
Rae, William.....	Quebec.....	25
Rae, William, in trust for R. R. Rae.....	do.....	11
Rainville, Paul.....	Ste. Marie de Monnoir.....	54
Ramsay, B. A.....	Montreal.....	16
Ramsay, Elizabeth A.....	do.....	12
Ramsay, Agnes H.....	do.....	14
Ramsay, Agnes, in trust.....	do.....	8
Randolph, F. F.....	Sevenoaks, Eng.....	14
Rannie, Rev. John.....	Bubico.....	6
Ratté, Louis O.....	Méthot's Mills.....	40
Ranscher, R. E.....	Montreal.....	6
Ray, Louisa H.....	Halifax.....	4
Raymond, A. S.....	St. Hyacinthe.....	10
Rea, David.....	Montreal.....	20
Read, George.....	St. Felix de Valois.....	12
Read, L., in trust.....	Detroit.....	10
Reade, Rachael, Tatrix.....	St. John's.....	10
Ready, Anna M.....	do.....	4
Reay, Jane.....	Montreal.....	2
Redpath, Jane.....	do.....	68
Reid, M. O. S.....	Colborne.....	10
Reekie, R. J.....	Montreal.....	32

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Rees, D. J.....	Montreal.....	180
Reeves, Margaret.....	do.....	4
Reeves, Daniel.....	Grenville.....	130
Reid, William.....	Montreal.....	68
Reid, William, in trust.....	do.....	2
Reynolds, E. S.....	Rockville.....	30
Rhodes, William.....	Quebec.....	14
Richardson, Wm. P., Trust, deceased.....	Port Rush, Ireland.....	2
Richardson, Eliza Ann.....	Edwardsburgh.....	24
Richardson, Joseph.....	Stratford.....	8
Richardson, Joseph, Executor of A. Bond.....	do.....	2
Rintoul, Christian, Executrix.....	Montreal.....	6
Rivet, Louis.....	do.....	66
Roberts, John.....	Ottawa.....	12
Robertson, Farquhar.....	Williamstown.....	4
Robertson, John.....	Vankleek Hill.....	63
Robertson, John.....	Lavant.....	4
Robertson, William J.....	St. Catharines.....	2
Robertson, Hugh.....	Perth.....	4
Robertson, Amelia.....	Montreal.....	22
Robertson, James.....	do.....	160
Robertson, Duncan.....	Halifax.....	4
Robertson, Jessie.....	Prescott.....	4
Robertson, Anna M.....	Montreal.....	6
Robinson, Thomas.....	do.....	8
Robinson, James.....	do.....	14
Robinson, Clarissa.....	do.....	4
Robinson, T. H., in trust for E. Robinson.....	do.....	3
Roblin, Margaret.....	Madoc.....	4
Roche, C. P.....	Bailliesborough.....	2
Rodger, Janet.....	Orms town.....	2
Rodger, Joseph.....	Nobleton.....	13
Roger, Isabella.....	Peterborough.....	2
Rogers, George.....	Montreal.....	22
Rogers, Eliza.....	do.....	3
Rogers, George P.....	Masouche Rapids.....	24
Rogers, George.....	Lakefield.....	12
Rose, Ruth.....	Morrisburgh.....	28
Rose, Alexander.....	Montreal.....	68
Rose, James, and T. K. Ramsay, Executors for Edward Morland.....	do.....	34
Rose, L. G., Treasurer Lying-in-Hospital.....	do.....	6
Rose, Janet.....	Irvine, Scotland.....	12
Ross, Donald, and R. Esdaille, Trustees.....	Montreal.....	4
Ross, William.....	West Flamborough.....	8
Ross, Rev. Walter.....	Carleton Place.....	10
Ross, Jane.....	Montreal.....	4
Ross, Mary McE.....	Hudson Bay Company.....	2
Ross, Rev Donald.....	Lachine.....	4
Ross, James.....	Cumnock.....	8
Ross, M., and J. McLennan, Executors.....	Lancaster.....	6
Routh, H. L., deceased, in trust for M. Keith.....	Montreal.....	4
Rowe, Thomas.....	Dublin.....	18
Rowley, J. W. H., in trust.....	Yarmouth.....	2
Roy, Wm.....	Owen Sound.....	44
Roy, A., in trust for E. Prevost.....	Montreal.....	2
Russell, Robert.....	Orms town.....	4
Russell, Margaret.....	do.....	5
Russell, Rebecca P.....	Quebec.....	35
Rutherford, Wm., M.D., C.B.....	London.....	14
Ray, Jane.....	Halifax.....	2

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Robertson, Archer	Montreal	2
Remon, E. P.	Ottawa	6
Ryan, Hon. Thomas	Montreal	106
Robertson, Mary Jane	do	6
Robertson, Jane	Kingston	14
Robinson, Eliza	Quebec	22
Robinson, Anne	do	28
Redpath, Ada	Montreal	14
Rae, Jackson, in trust for minors	do	8
Redpath, A. E.	do	20
Redpath, E. J. B.	do	20
Romans, George	Londonderry, N.S.	5
Rees, Grace	Kingston	2
Ross, John U.	Halifax	10
Reynolds, Richard	Montreal	5
Rhodes, Mary E.	Quebec	2
Rhodes, Wm., in trust for G. R. Rhodes	do	2
Rhodes, Wm., in trust for C. A. Rhodes	do	1
Roach, George	Hamilton	20
Richardson, John G.	Bursledon, Eng.	50
Riordon, Charles	Merriton, O.	50
Riordon, John	do	50
Ramsay, Alex.	Montreal	36
Robertson, Wm., in trust	do	10
Ready, Eliza B., et al.	St. Johns	4
Robinson, Jos. O.	Brantford	22
Saucer, J. B.	Montreal	2
Saunders, H. & A.	do	8
Savage, A. P.	do	10
Savage, John	Prescott	40
Scadding, Chas.	Toronto	20
Scholes, Francis	Montreal	150
Scott, John	Ottawa	6
Scott, Eliza	Montreal	6
Scott, Francis	Chateauguay Bridge	5
Scott, Andrew	St. Laurent	14
Scott, Rev. Wm.	Charlottetown	10
Scott, Margaret	Quebec	4
Scott, Hy. S.	do	20
Scott, Agnes	Peterborough	30
Seminary of St. Sulpice	Montreal	32
Senkler, Edmond John	St. Catharines	20
Senkler, Wm. S.	Perth	30
Senkler, Agnes C.	Brockville	18
Senkler, Albert E., M.D.	Perth	44
Senkler, Frances J.	do	4
Shanly, Jas., in trust for H. O. Dewar	London	2
Sharpe, Ann H., Administratrix	Prescott	51
Sharts, Elizabeth R.	Woodstock, N.Y.	2
Shaw, Samuel J.	Quebec	10
Shelton, E. E.	Montreal	20
Shepherd, Hy. Wm.	do	24
Shepherd, R. W.	do	52
Sheridan, Thos.	St. Johns	26
Sherwood, Wm., Trust. for L. L. Schofield	Brockville	14
Shillington, Hy.	Perth	6
Simpson, G. W., Tutor to E. R. F. Rowand	Montreal	4
Simpson, G. W., Tutor to J. R. and M. A. Bird	do	2
Simpson, Frank Geo.	London	8
Sims, Margaret	Lachine	14
Slattery, John	Montreal	10

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Slous, John	Quebec	6
Smardon, John	Montreal	70
Smart, John	Port Hope	10
Smart, Catharine S.	do	6
Smillie, Wm. C.	Poughkeepsie	32
Smith, D. A., Tutor to minors Connolly	Hudson Bay Co	2
Smith, D. A., in trust for T. McKenzie	do	2
Smith, D. A., in trust for J. Sutherland	do	4
Smith, D. A., Tutor, and J. Bissett, Sub-Tutor to Wilson	Montreal	5
Smith, R. A., in trust for Wm. Smith	do	34
Smith, George	do	6
Smith, Sarah Ann	do	24
Smith, Wm., in trust	do	16
Smith, G. F. C., and A. M. Cassils, Executors	do	8
Smith, Emily G.	Guelfh.	5
Smith, Edward	Halifax	180
Smith, Bennett	Windsor, N.S.	47
Smith, John and George	Martintown	10
Smith, R. B.	Lindsay	1
Smith, R. H., in trust for A. Lemesurier	Quebec	4
Smith, Charles W.	London	20
Smith, James F., sen.	Toronto	4
Smith, W. R. B., and O. W., Trustees	London	12
Sorley, Margaret T. M.	Iagersoll	2
Spalding, John, and G. Templeton, Executors	Perth	20
Spilsbury, S. M., Administratrix, in trust	Colborne	12
Spragge, M. A.	Montreal	26
Sproule, M. J.	Belfast	2
Stackhouse, B. S.	St. Andrews	2
Stalker, James	Pictou, N. S.	20
Stanley, B.	Lucan	12
Starr, Gill & Co.	Brockville	7
Starr, Christina	Montreal	6
St. Denis, Alexander	do	228
St. Dizier, Henry	do	42
St. George's Society	do	10
St. Germain, Jos. and Ann A.	Hudson Bay Co	15
Stidston, Richard	Windsor	6
Steel, David	Allan's Corners	18
Steele, Archibald, sen.	Grenville	12
Steele, Archibald, jun.	do	2
Stephen, Elizabeth, Tutrix	Montreal	4
Stephen, James	Huntingdon	7
Stephenson, Henry	Lacolle	12
Stewart, Henry	Montreal	8
Stewart, James	do	16
Stewart, Jessie M.	Hamilton	4
Stewart, Rev. Alexander	Orillia	8
Stewart, Rev. Donald	Arthur	2
Stewart, Catharine	Ottawa	14
Stirling, John	Montreal	84
Stirling, W. S.	Halifax	18
Stirling, Jessie	Glasgow	40
Stockand, John	Hudson Bay Co.	2
Strachan, Lieut.-Col., H. A.	Dublin	34
Strange, O. S.	Kingston	66
Stuart, Charles	Port Hope	8
Sturrock, John	Laggan	4
Sullivan, M., M.D.	Kingston	2
Sumner, John	Carleton Place	2

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Sumner, George.....	Montreal.....	10
Sutherland, Daniel.....	St. Andrews.....	2
Sutherland, Daniel, in trust.....	do.....	2
Sutherland, John.....	Montreal.....	7
Sutherland, James.....	Owen Sound.....	68
Swail, James.....	Côte des Neiges.....	36
Swail, John.....	do.....	20
Swail, William.....	Belvidere, U.S.....	24
Sutherland, John, M.D.....	Ottawa.....	2
Swift, Henry.....	Quebec.....	16
Symmes, Abigail.....	Drummondville, O.....	8
Synod of Ontario, in trust for Cornwall F. P. School.....	Kingston.....	2
Synod of Ontario, in trust Widows' and Orphans' Fund.....	do.....	2
Steven, Mary.....	Pictou, O.....	10
Stevens, Grace Jane.....	Edinburgh.....	8
Stevenson, Adam.....	Montreal.....	8
Stephens, Pembroke S.....	London.....	100
Scott, Mary.....	Quebec.....	2
Stephens, Geo. W.....	Montreal.....	34
Sims, P. H.....	Waterloo.....	4
Scott, Mary J. C.....	St. Laurent.....	14
Smith, R. A.....	Montreal.....	77
Spilsbury, Emily C. M.....	Colborne.....	4
Steel, James.....	Allan's Corners.....	15
Shipway, Maria.....	Montreal.....	14
Scott, Rev. Wm., in trust for M. A. Scott.....	Charlottetown, P. E. I.....	5
Shields, Eliza Jane.....	Liverpool.....	9
Smith, Wm. H., in trust.....	Montreal.....	1
Sweeney, Margaret E.....	Prescott.....	54
Shotton, John W.....	Montreal.....	26
Shillington, M., Administrator.....	Perth.....	12
Sampson, W. A., and T. Scott, Trustees.....	Galt.....	114
Smith, Donald A.....	Montreal.....	4
Smith, Mary Ann, Executrix and Legatee.....	do.....	17
Skelton, Fred. Charles.....	do.....	20
Stewart, Donald McL., in trust.....	Quebec.....	125
Stuart, Ernest H.....	Montreal.....	8
Stuart, Edith.....	do.....	8
Stuart, E. H., and H. L. Snowdon, Trustees.....	do.....	8
Simpson, Geo. Wm.....	do.....	67
Simpson, Wm. in trust.....	do.....	235
Strathy, J. B.....	London.....	1
Smith, J. M., in trust.....	Montreal.....	1,035
Stadacona Bank.....	Quebec.....	300
Taché, Rev. A., et al, Executors.....	Red River.....	38
Taché, Lady Sophia.....	Montmagny.....	10
Tait, John.....	St. Pauls, Min.....	6
Tait, John, jun.....	do.....	3
Tait, Robert.....	Hudson Bay Co.....	12
Tanner, Rev. John E.....	Brompton Falls.....	6
Tasker, John.....	Montreal.....	8
Tavennier, Rosalie, in trust for R. C. and G. Des- champs.....	do.....	38
Tavennier, Rosalie, in trust for A. Deschamps.....	do.....	14
Taylor, John.....	Headingley, Ma.....	20
Taylor, James B.....	Quebec.....	4
Taylor, Edward H.....	do.....	14
Taylor, Thomas W.....	Toronto.....	4
Taylor, Joseph.....	Kingston.....	6



Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Taylor, T. M., in trust.....	Montreal.....	42
Templeton, Jane.....	Perth.....	4
Temporalities Board, Church of Scotland.....	Montreal.....	414
Tessier, Hon. U. J.....	Quebec.....	40
Tessier, U., jun.....	do.....	4
Thibaudeau, Euphemia B.....	do.....	22
Thibaudeau, Charles T.....	do.....	32
Thibaudeau, A. A.....	Montreal.....	32
Thom, A., J. Coldstream and W. Patterson, Trustees.....	do.....	8
Thomas, Wm. S.....	Lyster.....	7
Thomson, Jos. N., deceased.....	Montreal.....	8
Thomson, Jos. N., deceased, in trust.....	do.....	4
Thomson, David G.....	do.....	30
Thomson, Mary Ann.....	do.....	6
Thomson, Matilda Jane.....	Belleville.....	42
Thomson, Jane.....	do.....	4
Thomson, Margaret.....	do.....	6
Thomson, Adam.....	Montreal.....	10
Thompson, Christina.....	do.....	2
Thompson, John.....	do.....	8
Thompson, Wm.....	Trim, Ireland.....	4
Thompson, James.....	Perth.....	144
Thompson, Maria.....	Lemesurier.....	10
Thompson, Wm.....	do.....	2
Tiffin, J. A., Usufructuary.....	Montreal.....	6
Tilson, —.....	do.....	6
Tofield, Wm.....	Lévis.....	6
Tofield, Wm., in trust.....	do.....	6
Tolmie, Mindo.....	Montreal.....	4
Tomkins, Rev. John.....	Stanstead.....	6
Townend, Rev. A. J.....	Halifax.....	8
Tracy, Amelia.....	Thorold.....	16
Travers, J. N., J. Rae and R. A. Smith, Trustees for A. R. Allan.....	Montreal.....	400
Trester, M.....	do.....	14
Trigge, Capt. Alfred.....	Southampton.....	150
Tucker, Ann.....	St. John, N.B.....	12
Turgeon, E., in trust.....	Montreal.....	2
Tweedie, Charles.....	do.....	4
Thomloe, Rev. Geo.....	Stanstead.....	2
Tawse, Elizabeth, Administratrix.....	King, O.....	11
Thibaudeau, Hon. Isidore.....	Quebec.....	58
Tucker, David.....	Pickering.....	14
Tate, George.....	Montreal.....	45
Thomson, Margt.....	Renfrew.....	1
Taylor, Benjamin.....	Halifax.....	2
Turnbull John, in trust.....	Montreal.....	312
Tempest, John.....	do.....	50
Turgeon, Louis.....	Quebec.....	5
Telfer, James.....	Blenheim.....	4
Trottier, A. A., in trust.....	Montreal.....	82
Uniacke, Robie.....	Halifax.....	10
Unwin, Wm.....	St. Hyacinthe.....	8
Utting, Hannah.....	Montreal.....	34
Vallee, Prudent.....	Quebec.....	20
Vankleek, Jephtha.....	Thurlow.....	6
Vankleek, Wm.....	do.....	4
Vaughan, C. M.....	Kingston.....	4
Vennor, Henry.....	Montreal.....	20
Vézina, F.....	Quebec.....	40

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Victoria College, Trustees of .....	Cobourg .....	2
Vincent, James and Clara C. ....	Port Hope .....	2
Vicat, H. N. ....	Melbourne .....	10
Waddingham, Louisa .....	Kingston .....	8
Walker, Kenneth McE. ....	Montreal .....	2
Walker, Elizabeth .....	Toledo, U.S. ....	4
Walker, Hon. Wm., deceased .....	Quebec .....	34
Walker, Mrs. Margaret .....	do .....	48
Walmsley, Alex., in trust .....	St. John's .....	8
Wallace, Elizabeth .....	Brockville .....	10
Wallbridge, Hannah C. ....	Belleville .....	2
Walton, Jane .....	Peterborough .....	26
Wardrop, John .....	Toronto .....	110
Watson, Thomas .....	North Georgetown .....	6
Watson, Walter, Trust .....	New York .....	20
Watson, John .....	Perth, Scot. ....	72
Webster, Louisa .....	Montreal .....	4
Weir, Elizabeth S. ....	do .....	2
West, Walter B. ....	North-West Territory .....	37
Whitby, Oliver R. ....	Paris, O .....	2
White, H. A., and G. White, Tutors, and C. C. Snowdon, Sub-Tutor .....	Montreal .....	4
White, Mary C., and E. A. and M. A. Dickinson .....	Sherbrooke .....	2
White, Mary .....	Orillia .....	2
White, Catharine, Executrix .....	Newport, R.I. ....	4
White, Samuel A. ....	Halifax .....	57
White, Thomas .....	Montreal .....	4
White, Wm. ....	Quebec .....	40
White, Mary Ann .....	Glasgow .....	34
Whiteley, Geo. F. ....	Twickenham .....	4
Whitefield, Geo. ....	Barbadoes .....	52
Whitney, U. S., in trust .....	Montreal .....	26
Wight, Isabella H. ....	Montreal .....	6
Wight, R. H., M.D .....	St. John's .....	14
Wilkes, Mrs. Barbara .....	Montreal .....	20
Willan, Maria .....	St. John's .....	2
Willard, Charles .....	Prescott .....	80
Willard, Julia .....	Kingston .....	6
Williams, Edward .....	do .....	4
Willoughby, Admiral J. B. ....	London .....	2
Wilson, Alexander .....	Martintown, O .....	14
Wilson, Rev. James .....	Lanark .....	4
Wilson, William .....	Cumberland .....	129
Wilson, Mary Jane .....	Belleville .....	4
Wilson, Thomas .....	Clarence .....	28
Wilson, Sarah E. ....	Kingston .....	3
Wilson, Janet .....	Montreal .....	14
Wilson, James .....	do .....	8
Wilson, Elizabeth .....	do .....	6
Wilson, Thomas & Co. ....	do .....	160
Windsor Marine Insurance Co .....	Windsor, N.S. ....	70
Wood, Andrew S. ....	Newbury, U.S. ....	100
Wood, Robert .....	Montreal .....	100
Woods, Caroline .....	do .....	4
Woodhouse, F. V. ....	Albury, Eng. ....	16
Woodrow, Matthew .....	Longueuil .....	162
Woolf, Isabella .....	New York .....	40
Workman, Thomas .....	Montreal .....	37
Workman, Thomas, in trust .....	do .....	68
Worsley, Mary Louisa .....	Brockville .....	8
Wray, Maria D. ....	Montreal .....	24

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Wreford, William, deceased.....	St. Albans, Eng.....	24
Wright, D.M.....	Colborne.....	4
Wright, Lieut.-Col. Alfred.....	Rochester, Eng.....	4
Wurtele, Catharine.....	Montreal.....	12
Wurtele, R. H.....	Quebec.....	17
Wylie, J. H., Trust.....	Township of Ramsay.....	12
Wylie, Joseph.....	Montreal.....	20
Wray, Robert, Curator, Estate of J. B. Wray.....	do.....	7
Waldie, John.....	Burlington.....	50
Wood, William.....	Manchester.....	70
Walcot, H. T., and D. Rathay, Trustees of Mrs. Eppes.....	Quebec.....	20
Wilson, Mary.....	Vicars.....	3
Wardell, Marianne H.....	Jersey.....	4
Wheeler, Mrs. Annie.....	Montreal.....	12
Weilbrumer, Marguerite.....	do.....	6
West, Bickford.....	Londonderry, N.S.....	59
Wilson, John.....	Grenville.....	7
Wheeler, Dr. T. B.....	Montreal.....	100
Woodhouse, Joshua.....	St. Hyacinthe.....	2
Wilson, Joseph.....	Quebec.....	12
Wilson, Mary Jane.....	Montreal.....	2
Whiting, Rev. Richard.....	Cornwall.....	10
White, J. R. H., in trust.....	Quebec.....	2
Williamson, William.....	Port Hope.....	10
Wrathall, Barbara.....	Bathurst.....	10
Wrathall, Margaret.....	Perth.....	12
Wilson, Jane S., Executrix and Administratrix.....	Grenville.....	42
Walcot, Florence M.....	Quebec.....	2
Walker, William.....	do.....	5
Walker, William E.....	do.....	5
Weir, William.....	Montreal.....	25
Wilson, Thomas.....	do.....	55
Yates, Henry.....	Brantford.....	66
Yates, Horatio, M.D.....	Kingston.....	6
Young, Charlotte L.....	Côteau Landing.....	2
Young, John E.....	Quebec.....	40
Young, Isabella.....	Montreal.....	4
Yuile, William, in trust.....	do.....	2
Zulche, G. W. G. R.....	do.....	8
Toronto Register, per detailed list.....		2,407
Shares partially paid, per detailed list.....		4,789
	Total.....	59,571

I hereby certify that the above statement is true and correct, to the best of my knowledge and belief.

J. R. MUNRO, *Transfer Clerk.*

R. SHAW, *Accountant, Head Office.*

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

SHARES PARTIALLY PAID.—ACTIONS PAYÉES EN PARTIE.

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Abbott, Hon. J. J. C. ....	Montreal .....	50
Brewster, Mrs. Sarah.....	St. Johns, Q.....	9
Benny, Elizabeth C.....	Montreal .....	24
Benny, Jean .....	do .....	24
Beany, Sarah Kyle.....	do .....	24
Cowans, Robert.....	do .....	46
Coombs, Annie M.....	Perth.....	2
Charlton, Catharine L.....	St. Johns .....	15
Coote, Mrs. Emily.....	do .....	15
Cassidy, John L.....	Montreal .....	850
Code, Abraham, Administrator.....	Carleton Place .....	1
De la Bruère, Boucher.....	St. Hyacinthe.....	26
Donnelly, James.....	Montreal .....	69
Dyer, Wm. A.....	do .....	9
Elliott, John .....	do .....	50
Fraser, John.....	do .....	500
Fletcher, John.....	Rigaud.....	
Fauteux, P. A.....	Montreal .....	221
Fairbairn, John.....	do .....	10
Fraser Institute .....	do .....	365
Fraser Institute .....	do .....	300
Gibb, Charles.....	Abbotsford .....	1
Gravel, Jean A.....	Montreal .....	35
Gibb, Mrs. Clarinda.....	do .....	31
Gault, R. L.....	do .....	45
Gilmour, James Y.....	do .....	150
Gemmill, James D.....	Almonte .....	2
Girard, L. A. A., Executor.....	Montreal .....	24
Goold, D. and Dora.....	do .....	4
Holland, Richard.....	do .....	100
Higginson, Wm.....	Vankleek Hill .....	12
Hall, Francis A.....	Perth.....	3
Hart, Mrs. C. N.....	Montreal .....	2
Hearle, Mrs. Caroline M.....	do .....	6
Hart, John S.....	Perth .....	2
Hart, Rev. Thomas.....	Winnipeg.....	5
Irving, Thomas.....	Montreal .....	25
James, W. D. B., Tutor.....	do .....	24
Kay, Wm. F.....	do .....	505
Leclair, Jean.....	do .....	65
Lamoureux, J. fils.....	St. Sebastien .....	9
Leavens, David R.....	Belleville.....	15
Lyman, Mary C.....	Montreal .....	10
Menzies, James.....	Peterborough.....	1
Moss, S. H., & J.....	Montreal .....	125
Moss, Samuel E., & Clara.....	do .....	32
Meloche, Jean B., dit Livernois.....	Chicago.....	45
McDonald, Rev. Malcom.....	Stanstead.....	4
Macpherson, Henry.....	Owen Sound.....	7
McCready, James.....	Montreal .....	37
Macfarlan, Janet, Tutrix.....	do .....	150
Neelin, Wm.....	Carleton Place.....	5
Ostell, Jno., & J. W. Hopkins, Trustees.....	Montreal .....	37
Perrault, Jérémie.....	do .....	5
Papineau, Casimer F.....	do .....	23
Pringle, Thomas.....	do .....	102

Merchants' Bank of Canada—*Continued.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Perrin, Thomas .....	Montreal.....	10
Roy, Louis N. F. ....	do .....	12
Redmond, Mary Ann .....	do .....	6
Roy, A., in trust for E. Prevost.....	do .....	1
Rivers, J. W. B. ....	Brockville .....	15
Ramsay, A., and F. M. Paton.....	Montreal .....	27
Rees, D. J. ....	do .....	130
Richardson, Joseph.....	Stratford .....	7
Seminary of St. Sulpice .....	Montreal .....	10
Smardon, John.....	do .....	38
Simms, J. C. ....	Montreal .....	1
Smith, James F. ....	Toronto .....	10
Sharpe, Geo., in trust.....	Montreal .....	5
Trester, M. ....	do .....	50
Thompson, Wm. Hy., in trust .....	do .....	5
Wight, Isabella H. ....	do .....	1
Wallbridge, Hannah O. ....	Belleville.....	2
Weir, Elizabeth S. ....	Montreal .....	18
Wilson, Thomas, & Co.....	do .....	120
Wurtele, E. C. ....	Sorel.....	25
Willard, Julia.....	Kingston .....	4
Winters, Lorenza .....	Pembroke .....	24
Whitney, Mary B. ....	Montreal .....	10
	Total.....	4,789

TORONTO REGISTER.

Allan, Rev. Daniel .....	Township of N. E. Hope.....	8
Allenby, Frederick George .....	Galt.....	26
Anderson, Rev. John.....	Tiverton .....	6
Anderson, William.....	Toronto.....	4
Armstrong, David.....	Keene .....	6
Austin, J., and R. H. Bethune, in trust.....	Toronto .....	61
Bain, Rev. James.....	Markham.....	8
Ball, A. T. H. ....	Galt .....	26
Barber, Robert, in trust .....	Streetsville.....	8
Bates, James S. ....	Toronto.....	4
Belcher, A. E. ....	do .....	2
Bennett, Humphrey.....	Barrie.....	10
Blackie, John L. ....	Toronto .....	25
Boyd, George.....	do .....	61
Brownlee, Claud.....	East Craftsbury, U.S. ....	2
Brownscombe, Henry.....	Bedford, Eng .....	2
Buchan, John.....	Stratford.....	20
Burrell, Mrs. T. S. ....	Brighton.....	6
Browne, J. & P. ....	Toronto .....	21
Cameron, Rev. D. ....	Lucknow .....	6
Campbell, James.....	Whitby .....	16
Campbell, James.....	Toronto.....	17
Carlyle, James, M.D. ....	do .....	12
Cayley, Jenny S. ....	do .....	4
Cayley, John .....	do .....	40
Chamberlain, Jane E. ....	Napanee .....	3
Christie, Major-General, H. P. ....	Cheltenham .....	4
Clark, A. M., and B. W. Gossage, Trustees.....	Toronto .....	6
Clarke, George A., M.D. ....	Yorkville.....	30
Climie, Elizabeth C. ....	Bowmanville .....	4

Merchants' Bank of Canada—Continued.  
(Banque des Marchands du Canada—Suite.)

NAMES, (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Cottrell, George W.....	London.....	7
Daly, M. B., and A. H. Furniss, Trustees.....	Toronto.....	2
Dickson, W. A.....	Galt.....	100
Dickson, W. A. and J. G., Executors, Wm. Dickson.....	do.....	300
Dow, Robert.....	Toronto.....	8
Dow, Thomas.....	Windsor.....	10
Dryman, Jane A.....	Toronto.....	60
Duffett, Herbert.....	do.....	2
Elliott, Wm.....	do.....	12
Ellston, John.....	Thornhill.....	10
Forbes & Lounsbrough.....	Toronto.....	10
Foy, J. J., Furniss Dower Fund, Trustee.....	do.....	38
Fothergill, Augustus T.....	Oshawa.....	10
Fuller, Cynthia.....	Hamilton.....	61
Fuller, Elizabeth.....	do.....	8
Fuller, T. B., and R. Miller, Executor, T. C. Street.....	do.....	16
Fulton, John, M.D.....	Toronto.....	34
Garnham, Wm.....	do.....	6
Gilmor, Robert, in trust.....	do.....	2
Gilmor, Robert.....	do.....	4
Gissing, F. J.....	Woodstock.....	14
Gorman, Thomas.....	Brantford.....	17
Graham, F., Administratrix.....	Toronto.....	6
Gray, Wm.....	do.....	2
Hallgarten, Adolph.....	New York.....	50
Hallgarten, Julius.....	do.....	50
Halson, Henry.....	Burlington.....	4
Hamilton, Florence E.....	Collingwood.....	4
Harman, J. D. M.....	Waterloo.....	5
Harris, A. B.....	Credit.....	14
Hay, Robert, in trust.....	Toronto.....	5
Henry, James S.....	Beamsville.....	12
Home Saving and Loan Co., Limited, in trust.....	Toronto.....	54
Howland, W. H.....	do.....	10
Johnston, W. L.....	Peterborough.....	2
Lambart, Mrs. H. S., in trust.....	Toronto.....	2
Lamport, Henry.....	Toronto.....	14
Lang, Wm., sen.....	Keene.....	4
Lawrence, Geo. W.....	Stratford.....	2
Lesslie, John.....	Dundas.....	70
Lewis, Mrs. Helen.....	Toronto.....	50
Lewis, James.....	do.....	4
Lloyd, Geo. A., Tutor.....	London, Eng.....	6
Long, Thomas and John J.....	Collingwood.....	134
Lockhart, Mrs. E. M.....	Toronto.....	2
Main, Thomas A.....	Orillia.....	6
Melleville, Mrs. Helen.....	Nottawa.....	50
Middlemas, Geo.....	Chesterfield.....	4
Millar, Miss Jane.....	Brantford.....	4
Mitchell, Rev. J. W.....	Mitchell.....	2
Meyers, Mrs. Ann.....	Toronto.....	5
Meyers, James.....	do.....	3
McCabe, Wm.....	do.....	24
McCallum, Wm.....	Sandhill.....	4
Macdonald, Isabella.....	Toronto.....	8
Macdonald & Patton.....	do.....	12
Macpherson, Richard, in trust.....	Kingston.....	2
McTaggart, Miss Jane.....	Strathroy.....	2
McTaggart, Mrs. Jane.....	do.....	2
O'Connell, Rev. Daniel.....	South Dour.....	4
Parland, Wm. A.....	Collingwood.....	10

Merchants' Bank of Canada—*Concluded.*  
(Banque des Marchands du Canada—*Fin.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Patton, F. L.....	Toronto.....	4
Patton, H. B.....	Billings' Bridge.....	4
Patton, Miss M. L.....	Litchfield, Eng.....	4
Pellatt & Osler.....	Toronto.....	24
Peters, Geo.....	Peterborough.....	3
Pettigrew, Louisa.....	Toronto.....	43
Pettigrew, Sarah.....	do.....	7
Plumb, Duncan C.....	do.....	8
Plumb, Duncan C., in trust.....	do.....	8
Plumb, Miss E. S.....	Niagara.....	8
Porter, John.....	Toronto.....	2
Radcliffe, Emily Jane.....	Dunnville.....	36
Rae, G., and W. M. Clark, Trustees.....	Toronto.....	12
Rae, G., and R. Harris, in trust.....	do.....	3
Rae, G., and J. F. Smith, Trustees.....	do.....	50
Richardson, Jane, Administratrix.....	Stouffville.....	4
Robertson, Elizabeth.....	Thorold.....	4
Robinson, Robert.....	Tormore.....	4
Rogers, Robt. Z.....	Grafton.....	2
Rooney, Mary Ann.....	Tyendinaga.....	4
Rose, Miss Catharine.....	Kingston.....	2
Rose, J. C.....	Toronto.....	2
Scott, Walter.....	Nottawa.....	12
Seels, E., and B. Saunders, in trust.....	Toronto.....	4
Sharp, H. F.....	St. Mary's.....	10
Shore, Henry.....	Toronto.....	4
Shields, John.....	Bolton.....	12
Smith, J. F., Trust for Mrs. A. G. Barber.....	Toronto.....	8
Spencer, A. V.....	Waterloo.....	2
Stalker, Emma E.....	Toronto.....	5
Stayner, T. H.....	do.....	18
Stayner, Rev. T. L.....	Overbury, Eng.....	4
Stayner, T. S., and S. G. Wood, in trust.....	Toronto.....	30
Stephens, R. J.....	do.....	10
Stidston, Richard.....	Chatham.....	4
Strathy, H. S.....	Toronto.....	14
Stuart, Charles.....	Port Hope.....	14
Taylor, M. H., and E. Horton, Trustees for Mrs. E. A. Gossage.....	St. Thomas.....	7
Treble, Mrs. Mary E.....	Toronto.....	50
Trees, Samuel.....	do.....	6
Vankoughnet, E. B.....	Royal Navy.....	10
Vankoughnet, P. T.....	Chicago, U.S.....	4
Wadsworth, W. R.....	Weston.....	10
Walker, James.....	Hamilton.....	20
Wallace, James.....	Brockville.....	11
Wallace, Rev. Robert.....	Toronto.....	6
Wangh, Mrs. Imogene L.....	Hamilton.....	6
Weir, Mrs. M. M.....	Folkstone, Eng.....	40
Whitt, Samuel.....	Toronto.....	14
Wilkes, Alfred J.....	Brantford.....	2
Wilkie, D. R., Trust for Mrs. A. C. C. Wilkie.....	Toronto.....	4
	Total.....	2,407

WM. J. INGRAM,  
*Assistant General Manager.*

MERCHANTS' BANK OF CANADA,

MONTREAL, 21st February, 1880.

**STADACONA BANK.**  
**(BANQUE DE STADACONA.)**

Shares, \$100 each.

Actions, \$100 chaque.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Adams, John.....	L'Islet.....	8
Adams, W. C., & Co.....	Quebec.....	5
Alain, Michel.....	do.....	2
Allard, Joseph.....	do.....	10
Amiot, Sève.....	do.....	14
Amouroux, Mme. Veuve Augustine H. Lardier.....	do.....	8
Anctil, George.....	Ste. Anne de la Pocatière.....	3
Anctil, Jacques.....	do.....	6
Anctil, Jean Marie.....	do.....	9
Anctil, Joseph, N.P.....	do.....	5
Andrews, F. A.....	Quebec.....	20
Andrews, F. W.....	do.....	12
Antil, Edouard.....	do.....	10
Antil, Mme. Marie Lévêque.....	do.....	4
Archambault, Oscar.....	do.....	7
Archer, Joseph, sen.....	do.....	7
Archer, Joseph, jun., in trust for Augustus.....	do.....	1
Archer, Joseph, jun., in trust for Chas. H.....	do.....	1
Archer, Joseph, jun., in trust for M. Alice.....	do.....	2
Argue, Thos. H.....	do.....	4
Asylum of the Good Shepherd.....	do.....	27
Audet & Robitaille.....	do.....	15
Audet, F. M., N.P.....	do.....	15
Audet, Nicodème, M.P.P.....	St. Anselme, Dorchester.....	20
Audette, Dlle. Adélaïde.....	Quebec.....	3
Bacon, Mme. Joséphine Tétu.....	St. Thomas, Montmagny.....	20
Baillargeon, Ambroise.....	L'Ange-Gardien.....	5
Baillargeon, Mme. Kate Lelièvre.....	Quebec.....	1
Balzaretti, Eugène.....	do.....	5
Baril, Mme. Rosalie Panet.....	L'Islet.....	23
Barrow, John William.....	Quebec.....	14
Bayne, Mrs. Margaret Barron.....	do.....	15
Beaubien, Estate L. A., N.P.....	Cap St. Ignace.....	25
Beaudet, E.....	Quebec.....	22
Beaulieu, Rev. T. E.....	do.....	4
Behan, Miss Mary.....	do.....	1
Bélanger, Ulric A., M.D.....	La Canardière, Beauport.....	5
Bélanger, U. A., in trust for Jos. Spénard.....	do.....	2
Bernier, Siméon.....	St. Thomas, Montmagny.....	6
Bernier, Thomas.....	Quebec.....	15
Bertrand & Brochu.....	Lévis.....	12
Bertrand, Charles.....	L'Isle-Verte.....	75
Bew, John J., in trust for L. G. Bew.....	Quebec.....	2
Bilodeau, Louis.....	do.....	137
Bishop (Lord) of Quebec, in trust for National School Endowment Fund.....	do.....	30
Blais, L. H.....	St. Thomas, Montmagny.....	15
Blouin, Rev. F. A.....	Carleton, Baie des Chaleurs.....	6
Boisvert, L. A.....	Quebec.....	15
Boivin, L. J., in trust for Mme. H. Brewer Leclère.....	New Liverpool.....	1
Bolduc, Mme. M. E. Alvina Lavoie.....	Beauport.....	3
Bolduc, Rev. J. B. Z., in trust for La Corporation Archépiscopale de Québec.....	Quebec.....	75



Stadacona Bank—Continued.  
(Banque de Stadacona—Suite)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bolduc, Rev. J. B. Z., in trust for La Corporation Archiépiscopale de Québec (Mission Fund)....	Quebec.....	39
Bolduc, Rev. J. B. Z., in trust for Dlle. M. Piché..	do .....	2
Bonneau, Rev. E., in trust for Estate of Louis Godbout.....	do .....	1
Borland, Robert, Estate of .....	do .....	25
Boucher, Jean.....	St. Charles, Bellechasse.....	7
Bouchette, Joseph.....	Quebec .....	10
Bouillé, L. N.....	Deschambault .....	3
Bouillé, Zéphirin.....	do .....	3
Bourget, François, N.P.....	St. Henri de Lévis.....	12
Bowen, Amos.....	Quebec.....	7
Boyle, Mrs. Isabella Chambers.....	do .....	30
Brochu, Charles.....	do .....	40
Brodie, Robert.....	do .....	10
Brodie, Thomas.....	do .....	8
Brodie, William.....	do .....	10
Brown, Dlle. Odilie.....	do .....	6
Bruce, Robert.....	do .....	25
Brunet, J. C.....	do .....	5
Budden, Wm, in trust for Miss Eva M. A. Budden	do .....	1
Byrne, Wm., in trust for John and Wm. Byrne.....	do .....	5
Cahill, Michael.....	St. George, Beauce.....	3
Cantin, Narcisse.....	St. Romuald.....	8
Carile, Mrs. Rachel Louisa Phillips.....	Gibraltar, Spain.....	3
Caron, A. P., in trust for Mme. Veuve R. E. Caron.....	Quebec.....	12
Carrier, Antoine.....	Lévis.....	7
Carrier, L. N., N.P., Attorney for heirs of late Dame A. Derousselle.....	Lauzon, Lévis.....	35
Carrière, J. Baptiste.....	St. Anselme, Dorchester.....	45
Cazeau, Mgr. C. F., in trust for l'Asile du Bon Pasteur.....	Quebec.....	1
Cazeau, Mgr. C. F., in trust for Dlle. Josephite Cazeau.....	do .....	4
Chabot, Laurent.....	Lévis.....	30
Chalmers, James.....	St. Mary's, O.....	7
Chambers, Robert.....	Quebec.....	1
Chandonnet, Joseph.....	Lévis.....	9
Chapleau, Edouard.....	St. Pascal, Kamouraska.....	5
Chapleau, Joseph.....	do do .....	10
Charest, Rev. Z., Estate, in trust for Mme. Adéline Dubeau Lavoie.....	Quebec.....	10
Charlebois, J. A., N.P.....	do .....	7
Chinic, Mme. Marie Anne Leblond.....	do .....	9
Cinq-Mars, Charles, N.P.....	do .....	40
Cinq-Mars, Chas., in trust for La Fabrique Notre Dame de Québec.....	do .....	30
Clerk, Alexander.....	Montreal.....	60
Clerk, Alexander, in trust.....	do .....	60
Clerk, Alex., in trust for A. F. Clerk.....	do .....	18
Clerk, Alex., in trust for B. G. Clerk.....	do .....	15
Clerk, Alex., in trust for T. D. Clerk.....	do .....	15
Clerk, Alex., in trust for R. H. Clerk.....	do .....	12
Collard, Joseph.....	La Malbaie, Charlevoix.....	15
Collas, James, in trust for Perce J. Collas.....	Gaspé.....	6
Collet, Rev. Chas. Allyre.....	Quebec.....	30
Collet, Charles Arcadius.....	St. Henri de Lévis.....	24
Communauté des Révérendes Dames Religieuses de L'Hôpital Général de Québec.....	Quebec.....	25

**Stadacona Bank—Continued.**  
(Banque de Stadacona—*Suite.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Cormier, N. C., Exécuteur testamentaire de feu Dame Marie H. Dion La Rochelle.....	Plessisville, Mégantic.....	10
Corriveau, Dlle. Sophronie.....	Quebec.....	3
Gostolow, George.....	do.....	10
Côté, Boniface.....	do.....	5
Côté, F. X.....	Lévis.....	10
Côté, Joseph, M. D.....	St. Valier, Bellechasse.....	15
Coûët, Charles, Estate.....	St. Henri de Lévis.....	
Couillard, Mme. Apolline Fortin.....	Rimouski.....	6
Couture, L. E.....	Lévis.....	40
Crawford, Mrs. Charlotte Augusta Boulton.....	Quebec.....	11
Crawford, James S.....	do.....	7
Crépault, Jean.....	St. Valier, Bellechasse.....	6
Darveau, A. F. E.....	Quebec.....	30
Davie, G. T.....	Lévis.....	15
Davis, Mrs. Ellen E. Joseph.....	Montreal.....	10
Davidson, Ninian.....	Quebec.....	15
Davidson, Wm.....	do.....	3
Dawson, J. T.....	do.....	5
Dean, Wm. R., in trust.....	do.....	28
Déchéne, F. Miville.....	do.....	30
DeGaspé, Rév. T. A.....	Lévis.....	3
Delâge, J. Bte., N. P.....	Quebec.....	6
Delagrave, Cyrille, Estate.....	do.....	15
Delisle, Nicostrate.....	Pointe aux Trembles, Portneuf.....	13
Denis, Mrs. Sarah Jane Butler, in trust.....	Quebec.....	5
Déry, Honoré.....	Beauport.....	4
Déry, P. C.....	Quebec.....	12
DeVillers, F. X.....	Lotbinière.....	15
Dionne, Jean Baptiste.....	St. Gilles, Lotbinière.....	10
Dionne, Narcisse.....	do do.....	20
Dionne, Rév. Pierre.....	St. Alban, Portneuf.....	22
Doran, Mrs. Elizabeth Parker.....	Quebec.....	3
Doran, Wm.....	do.....	2
Dorion, Mme. Marie Belleau.....	do.....	7
Drolet, Rév. G. F. E.....	St. Colomban, Sillery.....	6
Drolet, Stanislas.....	Quebec.....	3
Drum, Wm., Estate.....	do.....	285
Dubé Mme. Julie Lortie.....	do.....	10
Dubeau, J. B. Z.....	do.....	20
Duchesneau, Guillaume.....	do.....	12
Dufresne, Joseph.....	do.....	5
Dumas, Ferdinand.....	do.....	13
Dumas, Louis.....	do.....	10
Elliott, Wm.....	do.....	22
Fabrique de St. Joachim, in trust for Le Curé de St. Joachim.....	Montmorency.....	6
Faraud, Mgr. Henri J., Evêque d'Anemour.....	Rivière McKenzie, Nord-Ouest.....	30
Filteau, Joseph.....	Lévis.....	10
Fiset, L. J. C.....	Quebec.....	25
Fisher & Blouin.....	do.....	15
Fisher, Mrs. Louisa S. Desbarats.....	do.....	2
Flynn, Edm., in trust as Mayor of Percé.....	Percé, Gaspé.....	5
Foisy, Théodule.....	Lévis.....	30
Forrest, Mrs. Clara.....	Sault-au-Cochon.....	30
Fortier, G. N. A.....	Ste. Marie, Beauce.....	25
Fortin, Dlle. Césarie.....	Cap St. Ignace.....	6
Fortin, L. N., M.D., M. P. P.....	do.....	2
Fortin, Irénée, Estate.....	Quebec.....	90
Fortin, Hon. Dr. P.....	do.....	16
Fournier, Andronic.....	Lotbinière.....	5

Stadacona Bank—Continued.  
(Banque de Stadacona—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Fournier, Dlle. Philomène.....	Quebec.....	2
Fraser, John.....	do.....	12
Gagnon, Adolphe, sen.....	Baie St. Paul, Charlevoix.....	30
Gagnon, Gédéon.....	Quebec.....	4
Gale, J. V., in trust.....	do.....	25
Gamache, C. Solyme.....	Cap St. Ignace.....	7
Gariépy, Mme. Veuve Louise Brunet.....	Quebec.....	15
Garneau, Joseph.....	do.....	10
Garneau, J. P.....	do.....	15
Garneau, Hon. P.....	do.....	100
Garneau, Mme. Sara Caroline Coutlée.....	do.....	20
Gaucher, Alphonse, in trust for Dlle. Lumina Gaucher.....	do.....	1
Gauvin, Joseph.....	do.....	4
Gauvreau, J. F.....	do.....	113
Gauvreau, O. E.....	do.....	12
Gibb, Mrs. Lizzie M. McCallum.....	do.....	2
Giblin, John.....	do.....	5
Gillespie, Miss Emily.....	do.....	2
Gillis, Mrs. Mary Elizabeth Codville.....	Inverness, Megantic.....	20
Gingras, Mme. Veuve Caroline Tessier.....	Quebec.....	22
Girard, F. X.....	St. Urbain, Charlevoix.....	3
Girouard, Théophile.....	Quebec.....	5
Giroux, Mme. Veuve Catharine Tardif.....	do.....	2
Giroux, Edmond.....	do.....	7
Giroux et Frère, Edmond.....	do.....	64
Giroux, Dlle. Henriette.....	do.....	34
Glass, John.....	do.....	7
Godin, Mme. Veuve Cléopée Boudreau.....	St. Pierre les Becquets.....	3
Goldstein, A.....	Montreal.....	50
Gosselin, Rev. Aug. Hon.....	St. Jeanne de Neuville.....	6
Gourdeau, François.....	Quebec.....	40
Grant, Mrs. Caroline Drum.....	do.....	12
Grant, T. H.....	do.....	78
Green, James H.....	do.....	10
Grenier, A. E., M.D.....	L'Isle Verte.....	10
Gunn, B. P.....	Quebec.....	4
Hall, John, Estate, in trust for George Hall.....	Leeds, Mégantic.....	1
Hamel, Mme. Veuve Georgiana Mathilda Fari- bault.....	Quebec.....	36
Hamel, Jean.....	St. Thomas, Montmagny.....	27
Himilton, Miss Emma M.....	Quebec.....	9
Hardy, N. S.....	do.....	9
Hardy, Mme. Thérèse Fontaine dit Bienvenu.....	do.....	5
Harris, E. B.....	do.....	32
Healey, Miss Louisa.....	do.....	4
Henchy, Patrick.....	do.....	15
Henry, J. W.....	do.....	75
Hethrington, Thomas.....	do.....	7
Holt, John H.....	do.....	12
Home, Mrs. Mary Laurie.....	do.....	19
Home, Wm., and J. W. Henry, in trust.....	do.....	52
Huard, Joseph.....	do.....	5
Hudon, Théophile.....	do.....	23
Huot, Philippe.....	do.....	145
Hyman, Wm., as Mayor of Cap Rosier.....	Grande Grève, Gaspé.....	18
Incorporated Church Society of the Diocese of Quebec.....	Quebec.....	10
Jackson, Mrs. M. L. B.....	do.....	6
Jacobs, B.....	Montreal.....	75
Jameson, Mrs. Frances Jolly.....	Quebec.....	20

Stadacona Bank—Continued.  
(Banque de Stadacona—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Jean, Alexandres.....	Quebec.....	3
Johnsen, Mrs. Minnie Connolly .....	do .....	15
Joseph & Sons, A.....	do .....	76
Joseph, Abraham .....	do .....	222
Joseph, Abraham, in trust.....	do .....	50
Joseph, Andrew C.....	do .....	18
Joseph, Montefiore.....	do .....	20
Joseph, Miss Fanny D.....	do .....	5
Joseph, Miss Rachel S.....	do .....	5
Jourdain, Aug .....	do .....	20
Kelly, James .....	do .....	15
Kelly, Wm.....	do .....	5
Kennedy, Oliver.....	do .....	10
Kirouac, François.....	do .....	60
Labbé, Mme. Veuve Adélaïde Rhéaume.....	do .....	7
Labrecque, Jérôme.....	do .....	43
Labrègue, Dlle. Adélaïde.....	St. Laurent d'Orléans.....	3
Labrègue, Cyprien, N.P.....	Quebec .....	8
Lacroix, Edouard .....	Matane .....	120
Laforce, Narcisse .....	Quebec .....	15
Lagacé, Lazare.....	do .....	3
Lagacé, Rev. Pierre.....	do .....	20
Laliberté, J. B.....	do .....	6
Lamard, Ferdinand .....	L'Islet .....	2
Lamontagne, J. Bte .....	St. Flavie, Rimouski.....	120
Landry, J. E. J., M.D.....	Quebec .....	75
Langevin, Very Rev. Edmond, V.G.....	Rimouski.....	2
Langevin, Hon. Hector L., C.B., M.P.....	Quebec.....	15
Languedoc, Mme. M. E. E. Morrison.....	St. Michel, Bellechasse .....	10
Lapierre, Didace .....	Quebec.....	9
Lapointe, L M .....	do .....	45
LaRoche, Ambroise .....	do .....	6
LaRue, Charles.....	Pointe aux Trembles.....	30
LaRue, Eugène.....	do .....	30
LaRue, Praxède, M.D.....	St. Augustin, Portneuf.....	12
LaRue, Swibert Augustin, M.D.....	Sandy Bay, Rimouski .....	2
Laurin, Lt.-Col., M.P.....	Quebec.....	9
Leclerc & Letellier.....	do .....	27
Leclerc, Louis Olivier.....	St. Michel, Bellechasse .....	1
LeDroit, Théophile .....	Quebec.....	100
Légaré, Rev. A. I. I .....	St. Denis, Kamouraska .....	7
LeGros, John .....	Pointe St. Pierre, Gaspé .....	6
Lelièvre, Estate Veuve Catharine Mailhot .....	Quebec.....	2
Lelièvre, Mme. Veuve Hélène Mailhot.....	do .....	3
Lemelin, Dlle. Rosalie .....	do .....	1
Lemieux, F. X .....	Lévis .....	12
Lemieux, Dlle. Jeanne de Chantal .....	Quebec.....	1
Lemieux, Narcisse .....	do .....	9
Lepage, Mme. Julia Thurber .....	do .....	6
Lépine, Louis George.....	do .....	51
Lépine, Mme. Mary Doyle.....	do .....	5
Lépine, Rev. Octave.....	do .....	11
LeSage, S .....	do .....	38
Lesperance, P.....	do .....	8
Lessard, Louis, in trust for La Société de Construction Permanente de Québec .....	do .....	3
Levasseur, P. C .....	St. Jean Deschaillons.....	30
Lévesque, Dlle. Henriette .....	Quebec.....	7
Levy, Mrs. Rosetta .....	do .....	112
Louis, Joseph .....	do .....	30
Lovell Printing and Publishing Co.....	Montreal .....	3

Stadacona Bank—Continued.  
(Banque de Stadacona—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
MacEwen, P., Cashier, in trust .....	Quebec .....	69
Macn'der, James & Co .....	do .....	1
Mailley, Rev. Jules .....	Besançon, France .....	34
Marcou, H. F. ....	Quebec .....	104
Marcoux, L. C. ....	do .....	2
Marquis, Louis .....	Ste. Famille d'Orleans .....	1
Martel, Charles .....	Quebec .....	12
Martin, Miss Bertha .....	do .....	8
Mercier, Honoré .....	do .....	8
Méthot, Mme. Veuve Célie Boudreau .....	Lotbinière .....	10
Méthot, Mme. Elise Malhiot .....	Boston, Mass., U.S. ....	10
Méthot, Léandre .....	Car St. Ignace .....	150
Michel, Jean .....	Quebec .....	90
Michon, Mme. Adèle Fortin .....	St Thomas, Montmagny ..	6
Millard, Miss Elizabeth .....	St Mary's, Ont .....	7
Miller, Matthew .....	Quebec .....	26
Miller, Mathias .....	do .....	5
Mitchell, Mrs Elizabeth Jane Drum .....	do .....	15
Moffatt, Walter, M.D. ....	do .....	10
Moffett, Alfred .....	do .....	30
Molloy, Miss Mary .....	do .....	32
Molloy, Miss Sarah .....	do .....	24
Montzambert, Lieut.-Col. C. E., in trust .....	do .....	5
Montminy, Octave .....	St. Jean Chrysostôme .....	31
Moore, William, in trust .....	Quebec .....	15
Mossman, Joseph, in trust for Mrs. Sarah Jane Horne-Mossman .....	do .....	6
Municipality of St. Edward of Frampton West .....	Dorchester .....	18
Munn, Miss Agnes .....	Quebec .....	6
Munn, Miss Elizabeth .....	do .....	10
McCall, John .....	London, Eng .....	50
McInenly, James .....	Sillery .....	5
McWilliam, William .....	Quebec .....	10
Nadeau, Mme. Françoise Labrie .....	do .....	2
Neilson, Hubert, M.D. ....	do .....	8
Neilson, N. R. ....	do .....	5
Neilson, Miss Margaret .....	Ste. Foye .....	40
Neilson, William .....	Valcartier .....	5
Noël, Lazare .....	Quebec .....	19
O'Brien, William .....	Lévis .....	10
O'Connell, Daniel .....	Quebec .....	10
O'Donohoe, John .....	do .....	7
O'Meara, Estate of Mrs. Mary Hannah .....	do .....	1
Overill, Mrs. Ellen Reid .....	do .....	2
Pâquet, Z .....	do .....	30
Parant, Louis .....	do .....	75
Pelletier, Hon. C. A. P. ....	do .....	6
Pelletier, Chrysologue .....	Cacouna .....	4
Pelletier, Eusèbe .....	St. Romald .....	15
Pelletier, Mme Veuve Rosalie Virginie Moreau .....	Fraserville .....	27
Pentland, Charles .....	Quebec .....	3
Pentland, Mrs. C. Z. Taschereau .....	do .....	12
Perron, Rev. J. O. ....	Rimouski .....	8
Phillips, George T. ....	Quebec .....	30
Picher, Mme Veuve Adele Vézina, for herself, and as Usufructuary Legatee of her late husband .....	do .....	11
Picher, F. X. ....	do .....	28
Piddington, T. A. ....	do .....	15
Plante, Dlle. Julie .....	do .....	2
Pouliot, Alphonse .....	do .....	15

## Stadacona Bank—Continued.

(Banque de Stadacona—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Prendergast, James	Quebec	5
Price, Miss Cecilia	do	101
Price, E. J.	do	91
Price, H. M., Manager, in trust.	do	30
Quebec Benevolent Society.	do	15
Quebec Irish Protestant Benevolent Society.	do	5
Rainey, Mrs. Christiana Cathcart.	Kennebec Road, Beauce.	14
Reid, Miss Margaret	Quebec	1
Renfrew, George R.	do	114
Renfrew, George R., in trust	do	30
Renouf, Cyprien.	Les Trois Pistoles.	6
Richard, Octave	Cap St Ignace.	10
Rickens, John	Quebec	3
Riopel, Mme. Justine Robitaille	do	15
Rioux, Eloi	Les Trois Pistoles	12
Roux, Narcisse.	Quebec	15
Riverin, Mme. Veuve Délima Bélanger	St Jean, Port Joli	3
Roberge, Michel	St Jean Chrysostôme.	8
Rosa, Joseph	Quebec	30
Ross & Co	do	50
Ross, John	do	146
Rousseau, Elouard, M. D.	do	20
Rousseau, Mme. Sénéville Clavet.	St. Michel, Bellechasse.	7
Routh, F. A., in trust for Estate of Sir R. J. Routh	Montreal	13
Routier, Charles, Estate	Quebec	15
Roy, Mme. Veuve Alzire F.	do	18
Roy, Mme. Veuve A. F., in trust for Mme. J. G. Blanchet	do	5
Roy, Hon. Judge D., in trust for Mme. Hélène Parent Roy	do	15
Roy, Hon. Judge D., in trust for Dlle. Hélène Roy	do	1
Roy, François	Lévis	15
Roy, Léon, N.P.	do	4
Roy, Odilon, in trust for Mme. Rosalie Parent Wright.	Quebec	6
Roy, Saluste, M. D.	St. Jean Port Joli	4
Roy, Thomas Etienne.	Quebec	37
Russell, Wm. A.	Lawrence, Mass. U S.	23
Samson, Charles	Lévis	30
Samson, Léon.	do	7
Samson, Thomas	Quebec.	2
Schmitt, Mrs. Christina Will.	do	20
Scott, Mrs. Catharine Frémont.	do	10
Scott, H. S.	do	60
Séminaire de Québec	do	100
Séminaire de Québec, in trust	do	60
Sharples, Mrs. Honoria Ann Alley.	do	15
Sharples, Wm.	do	7
Sharples, Wm., and R. Alley, in trust for Honoria Ann Sharples Duchesnay	do	10
Shee, Patrick	do	1
Shehyn, Joseph, M.P.P.	do	100
Simard, Alfred.	do	50
Simard, Etienne	St. Romuald.	16
Sirois, Chrysogone.	St. André, Kamouraska.	2
Sirois, Mme. Veuve Henriette Reine Bélanger.	Quebec	5
Slous, John	do	18
Slous, John, in trust for Miss Amelia Slous	do	7

Stadacona Bank—Continued.  
(Banque de Stadacona—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Smith, Mrs. Rebecca McFedden.....	Quebec .....	3
Smyth, Mrs. Maria Doherty .....	do .....	7
Smyth, Thomas .....	do .....	14
Société de Construction Mutuelle.....	do .....	12
Société de Construction Permanente de Québec...	do .....	9
Sœurs de la Charité de Québec.....	do .....	19
Sœurs de la Charité de Québec, in trust.....	do .....	20
Stevenson, James, Cashier, in trust.....	do .....	30
Stirling, John.....	Montreal .....	75
St. George's Society.....	Quebec.....	60
St. Michel, Charles.....	do .....	15
Sutcliff, John.....	Lévis.....	15
Sutherland, Wm.....	Quebec.....	6
Swift, Henry.....	do .....	50
Taché, Lady.....	St. Thomas, Montmagny.....	2
Tanguay, Michel.....	St. Charles, Bellechasse.....	2
Taschereau, Hon. Judge J. T. ....	Quebec.....	50
Taschereau, L. E., in trust.....	do .....	9
Taylor, E. H.....	do .....	30
Terreau, Mme. Veuve Julie Blais.....	do .....	10
Tessier Cyrille, N. P. ....	do .....	59
Tessier, Félix.....	do .....	15
Têtu, Mme. Veuve Eléonore Guay.....	St. Thomas, Montmagny.....	7
Têtu, George.....	Les Trois Saumons.....	3
Têtu, Dlle. Hortense.....	St. Jean Port Joli.....	3
Thibaudeau, Mme. Céline Méthot.....	Lévis.....	2
Thibaudeau, Misaël.....	Quebec.....	7
Thibaudeau, Urbain, Estate.....	do .....	33
Thivièrge, Rév. Paul Napoléon.....	St. Bonaventure.....	20
Thomson, Andrew.....	Quebec.....	12
Thomson, Thomas Henry.....	do .....	10
Tozer, Richard Samuel.....	do .....	8
Trudel, Augustin.....	do .....	10
Turcot, Alfred.....	do .....	2
Turcot, Mrs. Margaret Beatty.....	do .....	4
Turcot, Narcisse.....	do .....	6
Turcotte, George.....	do .....	3
Turcotte, Nanaire.....	do .....	5
Turgeon, Damase.....	Beaumont.....	15
Turgeon, Elie.....	Quebec.....	7
Turgeon, Louis.....	do .....	3
Union Bank of Lower Canada, in trust.....	do .....	267
Valleau, Mrs. Georgina Dorney.....	do .....	20
Vallée, Prudent.....	do .....	15
Vallière, Philippe.....	do .....	45
Veasey, George.....	do .....	10
Venner, William, sen.....	do .....	5
Vermette, Joseph, sen.....	do .....	10
Vermette, Joseph, jun.....	do .....	10
Vermette, Louis.....	do .....	20
Vézina, F., Cashier, in trust for La Banque Nationale.....	do .....	102
Vézina, F. R. A., in trust for La Caisse d'Econo- mie Notre-Dame de Québec.....	do .....	407
Vézina, Louis.....	do .....	25
Villeneuve, Ferdinand.....	St. Romuald.....	8
Vincelette, Clément.....	La Canardière, Beauport.....	4
Vocelle, Augustin, jun., N. P.....	Quebec.....	7
Von Exter, John.....	do .....	80
Wark, John.....	Inverness, Megantic.....	11

Stadacona Bank—*Concluded.*(Banque de Stadacona—*Fin.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Warren, Mrs. Mary Sullivan .....	Quebec .....	4
Webb, John .....	Ste. Jeanne de Neuville.....	3
Webster, A. Dunlop, in trust. ....	Quebec.....	1
White, Mrs. Amelia Longmuir.....	do .....	1
Wilson, Alexander. ....	Kennebec Road, Beauce.....	6
Wilson, Alexander, in trust for R. J. Hughes.....	do .....	3
Wilson, Alexander, in trust for James Rainy.....	do .....	5
Wurtele, R. H., in trust for Frs. Hacquoil.....	Quebec.....	21
	Total.....	10,000

Certified correct,

W. R. DEAN, *Cashier.*

STADACONA BANK,

QUEBEC, 12th February, 1880.



## UNION BANK OF LOWER CANADA.

## (BANQUE UNION DU BAS-CANADA.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Allan, Sir Hugh.....	Montreal.....	60.
Ahern, Daniel.....	Cape Cove, Gaspé.....	26
Alley, Hon. C.....	Quebec.....	76
Allen, Fanny.....	do.....	4
Amiot, Sévère.....	do.....	16
Andrews, Martha Sealey, wife of T. Gale.....	do.....	53
Andrews, Thos.....	do.....	20
Andrews, Thos., in trust for Mrs. Jane Andrews.....	do.....	60
Anderson, Mrs. Mary.....	Springfield, Ont.....	20
Anderson, Mrs. Ann, widow of T. B. Anderson.....	Montreal.....	25
Antil, Marie Françoise, wife of E. Antil.....	Quebec.....	5
Antil, Joseph.....	do.....	5-
Antil, Jean Marie.....	St. Anne de la Pocatière.....	14
Antil, Marie V., widow of A. E. Tessier.....	Quebec.....	2
Archiepiscopal Corporation of Quebec.....	do.....	155
Archiepiscopal Corporation of Quebec, Roman Catholic Mission Fund.....	do.....	45
Audette, Miss Adelaïde.....	do.....	2
Austin, Henry C.....	do.....	3
Alexander, Mrs. James.....	Malbaie, Gaspé.....	7
Asylum of the Good Shepherd, Rev. C. F. Cazeau, Proc.....	Quebec.....	18
Argue, Thos. H.....	do.....	4
Argue, James.....	do.....	2
Antil, Edouard.....	do.....	10
Asylum of the Good Shepherd.....	do.....	2
Brunet, Damase W.....	Montreal.....	11
Barbeau, E. J., in trust.....	do.....	2
Boucher, Theo.....	Sault au Recollet.....	12
Burland, G. B.....	Montreal.....	11
Bureau, J. N.....	Three Rivers.....	20
Boxer, Chas. A.....	do.....	6
Buddon, H. A., in trust.....	Montreal.....	25
Ball, Rev. Thos. L.....	Maple Grove, Meg.....	10
Baker, Frs.....	Quebec.....	6
Baker, Frs., in trust for Nap. Gendron.....	do.....	5
Baptiste, Alex.....	Three Rivers.....	2
Balzarette, Mrs. M. E.....	Quebec.....	24
Baile, John.....	do.....	33
Bates, W. J.....	do.....	12
Baillargé, L. G.....	do.....	14
Baquet, Raymond.....	St. Michel.....	2
Babin, Anthièrne.....	Quebec.....	1
Bazin, Miss Marie Flavien.....	do.....	12
Baillargeon, Jules.....	do.....	2
Babin, Elizabeth.....	do.....	4
Beaulieu, Rev. T. E., in trust.....	do.....	2
Bettez, Henri.....	Three Rivers.....	5
Belleau, Sir N. F.....	Quebec.....	30
Bernier, Rev. J. M.....	St. Ferdinand.....	20
Belnier, Elmira, wife of E. F. Balzarette.....	Quebec.....	5
Beaulieu, Rev. T. E.....	do.....	8
Bender, Albert.....	St. Thomas.....	12
Beaulieu, Thimolaus.....	Lévis.....	32

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Bell, Annie S., wife of R McLeod	Quebec	12
Beaulieu, Jos. A.	Lévis	15
Beaulieu, Charles Gédéon	do	7
Beaulieu, Aug Telesphore	do	19
Behan, Miss Mary	Quebec	2
Bender, Prosper, M.D.	do	6
Beaudet, Rev. Louis	do	11
Bélangier, Henriette R., widow of A. B. Sirois	do	4
Bilodeau, Louis	do	30
Blair, Robert	Saguenay	60
Bigaouette, Clarisse, wife of D. J. Montaubault	Quebec	4
Blanchet, Miss Melonie	do	4
Blouin, D., Tutor for children, Rebecca, Zoé, Octave and Joseph	do	1
Blais, Mrs. L. H.	St. Thomas	16
Blouin, Miss Emilie	St. Jean, Ile d'Orleans	5
Bogue, Denis	Quebec	10
Bogue, Denis, in trust, for wife, Anastasia Bogue.	do	6
Bowen, James	do	34
Bowen, James, in trust for Miss Gertrude Bowen.	do	4
Bourassa, F.	Lévis	2
Bourassa, Joseph	St. Romuald	6
Bonneau, Rev. E., in trust for Estate L. Godbout	Quebec	28
Bonneau, Rev. E., in trust for Sisters of Charity	do	10
Bogue, Mrs. A.	do	2
Bowen, Mrs. Constantia C.	London, Eng	5
Bouchette, Joseph	Quebec	15
Brady, Kate Ellen	New York	2
Brochu, Charles	Quebec	170
Brunelle et Frere L.	Three Rivers	13
Bradshaw, Myrrha H., wife of F. W. G. Austin	Inverness, Megantic	7
Browne, Hugh	St. Joachim	8
Brien, Michael	Quebec	2
Bruce, Maria	do	23
Bruce, Robert	do	18
Brunet, Jas. C.	do	85
Breakey, John	do	92
Bradshaw, Mrs. M. T.	do	28
Bradshaw, Florence M., wife of H. T. Walcott	do	9
Bradshaw, R. C.	Halifax, N.S.	11
Budden, J. S.	Quebec	19
Budden, J. S., in trust for Miss E. Wheeler	do	2
Butler, Miss Emmelina, in trust	do	20
Butler, Simon	do	20
Budden, J. S., in trust for Kate Wheeler	do	1
Euchanan, J.	St. Jean Chrysostôme	1
Burstall, John H.	Winchester, Eng	7
Boyle, Edward, and Isabella Chambers, his wife.	Quebec	12
Bernier, Miss Flavie	St Thomas	4
Bowen, Mary Ann, wife of R. Fitch	Quebec	2
Begin, D.	Rimouski	45
Cramp, Thomas	Montreal	45
Cramp, Thomas, in trust	do	16
Cramp, Mary Ann	Wolfville, N. S.	16
Cramp, G. B.	Montreal	46
Cumming, Mrs. Widow Jane	Colborne, O.	22
Caisse d'Economie Notre Dame de Québec	Montreal	53
Cousins, Fanny	do	5
Cary, G. T.	Quebec	4
Caisse d'Economie Notre Dame de Québec	do	266
Carrel, William	Boston, Mass.	5

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Cary, G. T., in trust for Charlotte and Isabella Cary	Quebec	5
Cannon, E. G.	do	14
Cantillon, Joseph	do	10
Caron, A. P., in trust for Mrs. C. P. Pelletier	do	13
County of Carleton, Municipality of the	Gaspé	24
Carrière, Jean Bte	St. Anselme	27
Catellier, Laurent J., M.D.	Quebec	3
Cazeau, Rev. C. F., in trust for Miss Josette Cazeau	do	12
Cazeau, Rev. C. F., in trust for Bishop Taché and Mrs. Gingras	do	14
Campbell, Fanny, widow of late Herbt. Williams.	Mégantic	5
Cayer, Alexander	St. Raymond	2
Carcand, Daniel	New Carlisle	8
Carter, W. H.	Quebec	54
Cinq-Mars, Chas	do	26
Cinq-Mars, Chas., in trust for La Fabrique Notre Dame de Québec	do	10
Charleson, J. B., in trust for Miss Jane Ebbs	do	2
Connolly, Rev. John	Inverness	20
Chapleau, Edouard	St. Paschal	43
Chapleau, Joseph	do	32
Clapham, J. G., in trust for Blanche and Margaret Clapham	Quebec	1
Clapham, J. G., in trust for Nora and Etta Clapham	do	4
Cloutier, L. A.	do	1
Corporation of the City of Quebec	do	863
Cochrane, John	New Richmond	5
Collins, Mrs. Jane	Quebec	5
Coltin, Mrs. Martin	Belle Ile	13
Collas, James	Quebec	19
Couillard de Beaumont, Miss Julie	do	2
Couture, Louis Ed	Lévis	20
Cooke, Mrs. Elizabeth	Quebec	3
Cochrane, Miss Frances Hume, in trust	do	10
Corriveau, Octave	St. Valier	1
Costolow, George	Quebec	20
Craffon, Mrs. E. K.	Halifax, N.S.	5
Crépault, Miss Léa	Quebec	1
Cull, Thomas	Toronto	34
Corriveau, Sophronie	Quebec	32
Cream, Wm	do	20
Cream, Mrs. Elizabeth A. C.	do	7
Clapperton, Wm. H., and Charles Cyr, Executors	Carleton, Boniface	30
Chinic, Hon. E., President, in trust for La Banque Nationale	Quebec	32
Corporation Episcopale and Romains de	Trois Rivières	50
Claran, Henry Joseph	Montreal	18
Carter, W. H., in trust for Adny and Lucy Carter	Quebec	5
Davidson, D	Montreal	25
Dease, Matilda, Executrix	do	7
Dean, W. R., Cashier, in trust	Quebec	26
Davenport, Mrs. Frances G.	London, Eng	10
Davidson, Henry	Quebec	122
Dean, James, in trust for Mrs. Gillespie	do	12
Dean, W. R., Tutor, in trust	do	80
Demers, George	St. Henri	38
Derome, J. B.	Quebec	4
Derome, Mrs. Malvina Langevin	Rimouski	16

Union Bank of Lower Canada—Continued.  
(Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Delisle, N.....	Pointe aux Trembles .....	6
Dionne, Françoise.....	Quebec .....	3
DeVillers, F. X.....	Lotbinière.....	10
Dionne, J. B.....	St. Giles.....	26
Dionne, Narcisse.....	do .....	20
Donoghue, Miss R.....	Quebec .....	50
Dobell, R. R.....	do .....	62
Doucet, Rev. C. Isidore.....	Ste. Hélène .....	11
Doran, Wm.....	Quebec.....	32
Dolbel, Wm.....	Paspébiac .....	7
Doucet, Miss Marie Delphine.....	Quebec.....	3
Duggan, W. E.....	do .....	11
Dumoulin, Sévère.....	Three Rivers.....	15
Dugal, Felix D.....	Quebec.....	26
Dufresne, Candide.....	St. Thomas .....	15
Dunn, Miss Mary.....	Quebec.....	30
Dunn, T. H., Executor, Estate of C. E. Dunn.....	do .....	10
Dunn, T. H., in trust for C. W. S. Dunn.....	do .....	40
Dubé, Pierre.....	St. Jean, Port Joli.....	4
Dubeau, J. B. Z.....	Quebec.....	2
Drum, Wm.....	do .....	53
Dunn, T. H.....	do .....	55
Drolet, Stanislas.....	do .....	18
Dunn, Miss Laura.....	do .....	30
Dunn, Miss Alma.....	do .....	30
Drolet, Rev. G. F. E.....	Sillery.....	13
Drolet, Rev. G. F. E., as Curé of St. Colomban.....	do .....	15
Dynes, Joseph.....	Quebec.....	4
Dumas, Louis.....	do .....	10
Dumas, Ferdinand.....	do .....	13
Dionne, Hon. E.....	Ste Anne de la Pocatière.....	19
Dyer, William.....	Quebec.....	20
Eglauch, L.....	Montreal.....	23
Evans, Mary S.....	do .....	4
Emslie, James.....	Quebec.....	12
Erskine, John S.....	Cumberland; O.....	5
Filer, George.....	Montreal.....	13
Fauteux, P. A., Cashier, in trust.....	do .....	10
Frothingham, Miss Mary L.....	do .....	13
Fafard, Rev. E., for La Fabrique St. Joseph.....	Lévis.....	20
Flynn, Edmund, Mayor of Percé, in trust.....	Percé.....	5
Fauvel, Wm. L. B.....	Point St. Peter.....	7
Fauvel, John B.....	do .....	6
Fauvel, George P.....	do .....	7
Fauvel, Miss Emily.....	Jersey.....	7
Farand, H., Bishop d'Anemour.....	River McKenzie.....	32
Falardeau Frs.....	Sillery.....	5
Falardeau, Louis.....	Quebec.....	16
Foster, George King.....	Richmond.....	14
Fitzsimmons, Miss Elizabeth.....	Quebec.....	2
Fiset, L. J. O.....	do .....	2
Fiset, L. J. O., in trust for Hon. L. Fiset.....	do .....	4
Fitzgerald, Johanna, wife of late Thos. Lannen.....	do .....	4
Fournier, Miss P.....	do .....	3
Fortin, Hon. P.....	do .....	20
Fortin, Iréné.....	do .....	20
Fortin, Rev. M.....	Cap Santé.....	5
Fortier, G. N. A.....	Ste. Marie, Beauce.....	120
Fortier, Miss Caroline.....	Quebec.....	10
Fortier, Dr. Jos. E.....	do .....	100
Fortier, Dr. Jos. E., in trust.....	do .....	12

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Fortier, R. A., Estate.....	Quebec.....	56
Fortier, Taschereau.....	do .....	40
Fournel, Augustin.....	do .....	11
Forsyth, Annie Bell.....	do .....	26
Foley, Edward.....	do .....	4
Fontana, Giovanni.....	Magdalen Islands.....	9
Frémont, Mrs. Cecile Panet.....	Quebec.....	15
Frenette, Frs X.....	do .....	10
Frémont, Jules J. Taschereau.....	do .....	5
Fraser, Mary Forsyth, wife of Lieut.-Col Reeves	do .....	10
Fraser, Mrs. Christina.....	Inverness, Scot.....	18
Flanagan, Mrs. Mary, in trust for Miss Mary Flanagan.....	Quebec.....	5
Flanagan, Mrs. Mary, in trust for Margaret Ann Flanagan.....	do .....	5
Flanagan, Mrs. Mary, in trust for Mrs. Jas. A. O'Connor.....	do .....	128
Griffin, James.....	do .....	22
Gravel, Jean Adolphe.....	do .....	20
Gariépy, A.....	do .....	3
Gariépy, A., Tutor for Elizabeth, Hermine, Alfred and Malina Gariépy.....	Montreal.....	3
Gale, John V.....	Quebec.....	2
Gauvreau, Jos. Ferdinand.....	do .....	45
Garneau, Félix.....	do .....	4
Garneau, J. P.....	do .....	9
Gauthier, N.....	St. Thomas.....	8
Gariépy, Mrs. L. B.....	Quebec.....	10
Gagnon, Gédéon.....	do .....	27
Gagné, Miss Nathalie.....	do .....	1
Gauvin, Joseph.....	do .....	6
Gamache, Mrs. E.....	Cap St. Ignace.....	12
Garbatz, John.....	Quebec.....	11
Gaspé Bay, North, and Sydenham South, Municipality of.....	.....	12
Gibb, James, Estate of.....	Quebec.....	80
Gibb, Mrs. Marion.....	do .....	6
Gibson, W. C.....	do .....	4
Giroux, Miss Henriette.....	do .....	16
Giroux, Edmond.....	do .....	50
Giroux E., et Frère.....	do .....	23
Gignac, Ol.....	Sillery.....	5
Girard, W. H.....	Malbaie, Gaspé.....	4
Gosselin, Rev. A. H.....	Pont-rouge.....	6
Goodfellow, Jane, Widow Chs. Timmoney.....	Quebec.....	5
Godin, J. N.....	Three Rivers.....	5
Gourdeaux, Delina M., wife of late Geo. Campbell.....	Quebec.....	10
Gibb, James.....	do .....	105
Green, Jas. A., in trust.....	do .....	13
Green, Jas. A.....	do .....	2
Gregory, J. U.....	do .....	4
Guillet, Valere.....	Three Rivers.....	10
Gunn, Francis.....	Quebec.....	25
Glackmeyer, Mrs. S. J.....	do .....	5
General Hospital, Ladies of the.....	do .....	102
Gurry, James.....	do .....	16
Giggie, David H.....	do .....	3
Gibb, James Sydney.....	do .....	4
Higgins, Elizabeth.....	Montreal.....	5
Hart E. M., & Son.....	Three Rivers.....	65

Union Bank of Lower Canada—*Continued.*(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Hagar, Charles.....	Montreal.....	15
Hall, John S.....	do.....	5
Hale, E. J., and W. D. Campbell, in trust.....	Quebec.....	6
Hale, E. E., Executors of.....	do.....	100
Hamel, Théop., Estate of.....	do.....	5
Hamel, Mrs. Théophile.....	do.....	2
Hacquoil, Frs.....	Gaspé.....	20
Hawkins, Thos.....	Quebec.....	14
Hall, Mrs. Lucretia, wife of late Francis Austin.....	do.....	8
Hawtayne, Capt. W. H. W.....	do.....	12
Hall, Mrs. Mary.....	do.....	10
Hagan, Elizabeth.....	do.....	3
Hamel Jos., et Frère.....	do.....	10
Hamel, Mrs. Jos.....	do.....	3
Hamel, Léon.....	Lévis, Q.....	8
Hamelin, Rev. C. J. R. L.....	Quebec.....	10
Hardy, Chas.....	do.....	1
Harper, Ls. George.....	Percé, Q.....	13
Hamel, C. N., in trust for Misses Emélie and Eléonore Ledroit.....	Quebec.....	4
Henry, J. W.....	do.....	91
Henchey, P.....	do.....	38
Henchey, P., in trust for wife, Mary Henchey.....	do.....	13
Hearn, John.....	do.....	15
Healy, Mary.....	do.....	2
Higgins, Miss C. M. J.....	do.....	3
Hickman, Wm.....	do.....	10
Holt, George H.....	Gaspé, Q.....	15
Holt, Mrs. Charlotte, Isabella.....	Quebec.....	30
Hooks, Isaac.....	do.....	8
Home, Mrs. Mary.....	do.....	152
Huot, Philippe.....	do.....	20
Hudon, Théophile.....	do.....	11
Hunt, Mrs. M. C.....	do.....	10
Hunt, Weston.....	do.....	6
Holland, Nancy Ann.....	do.....	4
Holt, Mrs. Ellen.....	Gaspé, Q.....	4
Holt, Miss Caroline E.....	Quebec.....	15
Home, Wm.....	do.....	1
Hodgson, Emily S.....	Southbridge, Eng.....	5
Hossack, Wm.....	Quebec.....	16
Hale, E. J.....	do.....	296
Henderson, Gédéon Arthur.....	do.....	2
Irvine, Hon. Geo., in trust.....	do.....	83
Irvine, Hon. Geo., in trust for the Municipality of the Township of Leeds.....	Megantic, Q.....	33
Irvine, Hon. Geo., in trust for Mrs. A. Duff.....	Quebec.....	36
Irvine, Hon. Geo.....	do.....	41
Irvine, Hon. G., and C. H. E. Tilstone, in trust.....	do.....	40
Irvine, Hon. G., in trust for the Municipality of Halifax South.....	do.....	17
Jacobs, B.....	Montreal, Q.....	125
Joseph, J. Henry.....	do.....	69
Jackson, Mrs. M. LeB.....	Quebec.....	2
Jennings, Patrick.....	do.....	15
Jeffery, W. H., and Powis, H. D., trustees for Bridget Power.....	do.....	8
Jones, Edwin.....	do.....	50
Jourdain, Marie H.....	do.....	5
Joseph, Abraham.....	do.....	86
Joseph, Monflore.....	do.....	2

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

## (Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Johnston, Catharine, widow of late Thos. Green.	Quebec	35
Jourdain, A.	do	10
Jameson, Mrs. Frances.	do	148
Jameson, Hugh.	Leeds	15
Isbester, James	Quebec	15
Kaulback, Mrs. M. S.	Truro, N.S.	9
Kennedy, Oliver.	Quebec	10
Ker, Mrs. Lucy Johnson	Gaspé	10
King, Hy	South Quebec	45
Kirwin, John	Sillery	12
Kinnear, James	Leeds	20
Kinnear, Wm	do	1
Kinnear, Jas., jun	do	2
Kirouac, Frs., in trust for L'Union St. Joseph.	Quebec	25
Kirouac, Frs	do	45
Kenny, Catharine, widow of the late W. J. Saul	do	11
Leclaire, Jean	Montreal	45
Levesque, me. A.	do	14
Leclaire, J. V., Alphonse.	do	8
Leclaire, Sophie E., wife of P. A. O. Archambault	do	10
Logie, James	do	6
Lamontagne, Marie Eliz.	do	15
Laferrière, A. A., M.D	New Carlisle	3
Lamad, Ferdinand	L'Islet	4
Lavergne, Adeline.	St. Romuald	1
Lachance, Louis H.	St. Michel	6
Larue, Eleusippe	Quebec	53
Larochelle, Veuve Marie C	do	13
Langevin, Marie Louise, Minor child of Alfred Langevin	do	5
Langevin, Miss Mary.	Rimouski.	16
Langevin, Hon. H., C.B	Quebec	165
Langevin, Estate Chs.	do	50
Langlois, Miss Delina	do	2
Lacerte, Narcisse.	Lévis	11
LaCombe, Miss Seraphine.	St. Michel	5
Labrie, Miss Françoise	Quebec	1
Labrie, Miss Françoise, in trust for Ursule Nadeau	do	1
Labrie, Céline, wife of Paul Dubé	do	3
Labarre, Elizabeth E., wife of H. G. Mailhot.	Three Rivers	6
Laberge, Octave	L'Ange Gardien	4
Lafleur, Siméon	St. Antoine de Tilly.	4
Langevin, J. P. Frs. Laforce, Bishop of Rimouski	do	5
Lacerte, Miss Marie D.	Lévis	1
Lardier, August. H., widow of M. L'Amoureux.	Quebec	15
Leboutillier, Mrs. R. J.	do	4
Lemieux, N. and Noel	do	46
Lemieux, Mrs. Julie G.	do	68
Lemieux, Jeanne de Chantal.	do	12
Leacock, Mrs Annie S. D.	do	7
Lemieux, Narcisse	do	45
Levy, C. E.	do	1,107
Levy, Mrs. Rosetta.	do	50
Leaycraft, Mrs. Mary C	do	15
LeMoine, J. M	do	40
LeMoine, Mrs. J. M.	do	16
Levasseur, P. C	St. Jean des Chaillon	13
Levesque, Miss H.	Quebec	16
Letarte, Mme Adelaïde.	St. Valier	8
Lefrançois, Epiphane	Quebec	4
Le Grisley, Mrs. Emily S.	Point St. Peter	12

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Leclerc, Miss Julie.....	St. Michel.....	1
Lelièvre, Mrs. Hélène.....	Quebec.....	38
Lelièvre, Miss Kate.....	do.....	2
Leclerc & Letellier.....	do.....	10
Le Bas, Chas. G.....	Paspébiac.....	3
Lessard, Louis.....	Quebec.....	2
Lessard, Louis, Secretary-Treasurer for the Que- bec Permanent Building Society.....	do.....	3
Le Marquand, Charles.....	Point St. Peter.....	2
Le Sneur, R., in trust.....	Quebec.....	6
Le May, Germain.....	St. Croix.....	6
Letellier, Charles.....	Rivière Ouelle.....	40
Lindsay, E. B.....	Quebec.....	16
Légaré, Rev. A. J. J.....	do.....	4
Lynch, Susannah, widow of the late E. Quinn.....	do.....	235
Lomas, Robert.....	do.....	31
Logie, D., Estate of.....	do.....	17
Louis, Jos.....	do.....	20
Lane, John, J. Dunn, jun., and R. H. McGreevy, in trust.....	do.....	10
Lindsay, E. B., in trust.....	do.....	5
Lindsay, E. B., in trust for G. E. Lindsay.....	do.....	8
Lindsay, Mrs. Eliza L.....	do.....	1
Leslie, Mrs. Mary.....	do.....	19
Lennon, Mrs. E., in trust for E. Lennon, jun.....	do.....	10
Lennon, Mrs. E., in trust for Jas. Lennon.....	do.....	10
Lapointe, L. M.....	do.....	22
Laberge, François.....	St. Sauveur.....	3
Lamb, John.....	Quebec.....	2
Lennon, James.....	do.....	3
MacAdams, Miss M. J.....	do.....	2
McGreevy, Hon. Thos., in trust for children.....	do.....	40
Mortimer, Alex.....	Ottawa.....	43
Montgomery, M. J.....	Montreal.....	1
Moore, Jas.....	do.....	10
Moran, Peter.....	Prescott.....	7
McGill, B.....	Montreal.....	5
Moucil, G. N., in trust.....	do.....	132
Montreal City and District Savings Bank.....	do.....	10
Mackenzie, Richard.....	do.....	6
Mackay, Joseph.....	do.....	57
Mackenzie, W. S.....	do.....	74
Macdougall Bros.....	do.....	2
Mackay, Ed.....	do.....	50
MacNider, James, & Co., in trust.....	Quebec.....	89
Mayrand, Jos. E.....	Three Rivers.....	6
Marcoux, Rev. J. E.....	Quebec.....	10
MacAdams, Miss Mary Jane.....	do.....	26
Maheux, N.....	do.....	13
Martel, Marie.....	do.....	5
Mailley, Rev Jules.....	Lotbinière.....	11
Mavor, Alex.....	East Hatley.....	
Maxham, A.....	Quebec.....	5
Municipality of Etang du Nord.....	Magdalen Islands.....	10
Methot, L.....	Cap St. Ignace.....	14
Municipality of Maria.....	Bonaventure.....	42
Municipality of Havre aux Maisons.....	Magdalen Islands.....	12
Meiklejohn, Jas.....	Quebec.....	26
Miller, Wm.....	do.....	8
Michilletti, Mrs. Eliza Anna, in trust.....	do.....	2
Mitchell, Major E.....	Staffordshire.....	4



Union Bank of Lower Canada—*Continued.*(Banque Union du Bas-Canada—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Morisset, Louis.....	Quebec	19
Morisset, Rev. F.....	do	3
Mossman, Jos.....	do	10
Morin, Michel.....	do	2
Montminy, Oct.....	do	65
Moffet, A.....	do	35
Moffet, A., Tutor for Miss Emilie Tanguay.....	do	5
Moffet, Robert.....	do	4
Moffet, J. B.....	do	8
Morency, Miss Césarie.....	do	1
Moran, Peter.....	Prescott	13
Morgan, Mrs. Elizabeth.....	Quebec	2
Montizambert, Mrs. A. L.....	do	46
Moore, Mary, widow of late John Hanafin.....	do	24
Morrin, Mrs. Estate of.....	do	87
Murphy, Mrs. Margaret.....	do	1
Murray, Rev. W., in trust for A. T. Murray.....	do	8
Murray, Rev. W.....	Campbelltown, N.B.	23
Murray, Rev. W., in trust for Louisa Murray.....	do	17
Muir, Mrs. S. P.....	Quebec	5
Macnaughton, John.....	do	2
Mulholland, Richard.....	do	8
Maxham, A. J.....	do	8
Maxham, Geo. L., Agent.....	do	5
Mason, M. L., widow of late C. Delagrave.....	do	21
McNaughton, E.....	do	10
Macinder, Jas., & Co.....	do	71
MacEwan, P.....	do	55
Marchmont, Edwin.....	Lévis	5
McConnell, A. B.....	Quebec	4
McCleary, Hugh.....	Lévis	30
McCready, H.....	Sillery	2
McGreevey, Hon. Thomas.....	Quebec	66
McGrath, Mrs. Mary.....	do	9
McKenzie, Annie.....	do	26
McMillan, Mary Ann Jane, wife of late P. Bender.....	do	22
McNaughton, Frances, wife of D. Nolan.....	do	13
McLaughlin, Frs.....	do	10
McDonnell, Mary C., wife of R. LeSueur.....	do	20
McLeod, R.....	do	5
McGie, D., & Son.....	do	20
McCallum, Lizzie M., wife of John L. Gibb.....	do	30
Nicolls, Mrs. Harriet M.....	Montreal	46
Nairne, Mrs. widow K.....	Quebec	55
Newton, W. J.....	do	13
Neilson, Dr. Hubert.....	do	2
Newton, C. H.....	do	21
Nelson, James.....	do	1
Normand, Edward.....	Three Rivers	18
Noil, Charles.....	Quebec	2
Noil, Lazare.....	do	39
O'Hare, Mrs. Mary Lattimore.....	Montreal	20
O'Donohoe, John.....	Quebec	45
O'Connor, H.....	do	5
O'Byrne, Bridget, wife of D. McSweeney.....	do	22
O'Brien, M.....	do	20
O'Donnell, Jas.....	do	10
O'Donohue, Mrs. widow T.....	do	20
Oliver, F.....	do	1
O'Meara, Miss H. M.....	do	45
O'Meara, C. H.....	Ottawa	19

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Orr, John .....	St. Patrick .....	6
O'Reilly, Mary Ann .....	Quebec .....	2
O'Brien, Mrs. Widow P .....	Sillery .....	4
O'Brien, William .....	Indian Cove .....	8
O'Connor, Hy., Secretary-Treasurer St. Bridget's Asylum .....	Quebec .....	5
Panneton, P E .....	Three Rivers .....	2
Pâquet, Joseph .....	Quebec .....	11
Paradis, Etienne .....	do .....	4
Patton, Miss Annie .....	do .....	37
Patton, Miss Agnes .....	do .....	37
Patton, Miss Isabella .....	do .....	38
Patton, Duncan .....	do .....	7
Parant, Louis .....	do .....	38
Paré, Mrs. Marguerite, widow of E. Boudreau .....	Three Rivers .....	10
Pâquet, Rev. A. C. H. .....	Ste. Petronille .....	2
Patterson, Isabella Robinson .....	Quebec .....	2
Pâquet, Rev. Benjamin .....	do .....	15
Prevel, George .....	Gaspé .....	9
Pemberton, Miss, Caroline H. ....	Quebec .....	60
Petry, W. G., in trust .....	do .....	5
Perrault, Matilde, wife of P. B. Casgrain .....	do .....	30
Pemberton, Miss Sophia .....	do .....	60
Pemberton, E. H., in trust for Mrs. J. H. Burstall .....	do .....	60
Pentland, Charles, and G. B. S. Young, Trustees for Mrs. E. T. Russell .....	do .....	6
Pentland, Charles .....	do .....	1
Pentland, Mrs. Catharine Zoé .....	do .....	18
Pelletier, C. A. P .....	do .....	3
Picard, Pierre .....	do .....	4
Pentland, Charles, in trust .....	do .....	24
Pichette, Léocadie M .....	do .....	3
Poston, Wm., Estate .....	do .....	66
Pope, Lt.-Col. Jas. ....	do .....	20
Pope, Lt.-Col. Jas., in trust for Fanny E. Pope .....	do .....	2
Pope, Lt.-Col. Jas., in trust for Mrs. H. Pope .....	do .....	2
Pope, Lt.-Col. Jas., in trust for Emily C. Pope .....	do .....	2
Pope, Lt.-Col. Jas., in trust for Louisa F. Pope .....	do .....	2
Pelletier, J. E. C., N.P .....	do .....	4
Pope, Richard .....	Ottawa .....	20
Price, E. J .....	Quebec .....	190
Price, Miss C. J .....	do .....	219
Price, Miss Jane M .....	do .....	36
Price, Hon. D. E .....	do .....	65
Proulx, Adolphe .....	do .....	20
Phillips, Mrs. Louisa E., wife of W. O. Carlisle, R.A .....	do .....	31
Phillips, Geo. T .....	do .....	12
Phillips, Miss Mary C. ....	do .....	21
Phillips, Miss Isabella A .....	St. Thomas .....	21
Porteous, John, Manager, in trust .....	Quebec .....	23
Proulx, Samuel .....	St. Thomas .....	5
Pentland, C. A .....	Quebec .....	5
Quinn, Wm .....	do .....	56
Quebec Benevolent Society .....	do .....	5
Quebec Fire Assurance Company .....	do .....	100
Quirouet, Catharine M., widow of Thos. Casault .....	do .....	3
Robertson, H .....	Montreal .....	20
Robertson, James .....	do .....	25
Ray, Walter J .....	Quebec .....	15
Ratté, L. O .....	Méthot's Mill .....	10

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

(Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Rawsthorn, Mrs. Jane, wife of Johnathan Earl.....	Maple Grove.....	5
Ramsay, Mrs. Widow Jane.....	Quebec.....	20
Renfrew, Geo. R.....	do.....	10
Reeve, Lt.-Col. T. J.....	do.....	33
Richard, Jean.....	do.....	23
Riopel, L. J., in trust for the Municipal Corporation of.....	Caplan.....	12
Riopel, Louis J.....	Quebec.....	1
Richardson, Jno. O'Kill.....	do.....	3
Rhodes, Col. W., in trust for Gertrude Rhodes.....	do.....	2
Roache, John, in trust for Widow P. O'Brien.....	do.....	5
Rousseau, Miss Marie Ursule.....	do.....	2
Roy, F. W.....	do.....	17
Routh, F. A., in trust for Sir R. J. Routh.....	Montreal.....	9
Roy, Mrs., Alzire F.....	Quebec.....	36
Roy, S., M.D.....	St. Jean-Port-Joli.....	12
Robitaille, Hon. T., in trust for the Municipality of Hamilton.....	Quebec.....	21
Robitaille, Dr. O. L.....	do.....	40
Robitaille, Mrs. Emma Theod.....	New Carlisle.....	7
Robertson, David.....	Quebec.....	78
Rouillard, Miss Emilie.....	do.....	1
Ross, Harriet Jane, Frances Eveline, Willoughby, Sewell and John.....	do.....	10
Roussel, Ant.....	Island of Orléans.....	2
Rousseau, Ed., M.D.....	Quebec.....	41
Roy, Mrs. Jos.....	St. Hélène.....	10
Ross, W. C.....	Hopetown.....	2
Roy, Mrs. Alzire F., in trust for Mrs. A. Boucher.....	Quebec.....	5
Roman Catholic Episcopal Corporation of St. Germain de.....	Rimunski.....	2
Russell, Dr. R. H., in trust for Annie Russell.....	Quebec.....	1
Russell, Dr. R. H., in trust for Henrietta Russell.....	do.....	1
Russell, Dr. R. H.....	do.....	3
Rhodes, Col. W.....	do.....	35
Rhodes, Col. W., in trust for Mary Eliz. Rhodes.....	do.....	10
Rhodes, Col. W., in trust for C. Ann Rhodes.....	do.....	2
Rhodes, Mrs. Ida P.....	do.....	7
Ross, Miss Harriet Jane.....	do.....	4
Ross, Miss Frances Eveline.....	do.....	4
Ross, W. S.....	do.....	4
Ross, John.....	do.....	3
Robinson, Anne, Executrix, Estate of W. Robinson.....	do.....	4
Robinson, Anne.....	do.....	30
Robinson, Jane, wife of Wm. McAdams.....	do.....	10
Robinson, Eliza.....	Newton, Mass.....	10
Renaud, J. B., President Stadacona Fire and Life Insurance Co.....	Quebec.....	10
Robitaille, Justine, wife of L. J. Riopel.....	do.....	16
Stuart, E. H.....	do.....	72
Smith, Miles B.....	Montreal.....	16
Starke, Geo. K.....	do.....	1
Sewell, Carl D.....	do.....	10
Sewell, Rev. E. W.....	Quebec.....	2
Séminaire de Québec, in trust.....	do.....	10
Samson, Léon.....	do.....	50
Sax, Rev. P.....	do.....	15
Séminaire de Québec.....	do.....	4
Sewell, Dr. Jas. A.....	do.....	100
Sewell, Rev. H. D.....	do.....	37
Simard, Etienne, N.P.....	Headcorn.....	63
	St. Romuald.....	34

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

## (Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Simmons, J. H.....	Lévis.....	40
Simons, John.....	Quebec.....	7
Sisters of Charity.....	do.....	43
Sisters of Charity.....	Carleton.....	5
Sisters of Charity.....	St. Nicholas.....	10
Sisters of Charity.....	Lévis.....	20
Sisters of Charity.....	Cacouna.....	5
Sims, S. W., wife of G. Veasey.....	Quebec.....	10
shaw, S. J.....	do.....	52
Shea, Miss Catharine.....	do.....	13
Sheppard, W. G.....	do.....	7
Sharples, Mrs. Euphemia.....	do.....	16
Sharples, Wm., John Sharples, and R. Alleyn, Trustees.....	do.....	234
Sharples, Mrs. Honoria Ann.....	do.....	45
Sharples, Charles.....	do.....	10
Sharples, Hon. J., in trust for H. H. Sharples.....	do.....	10
Sharples, Hon. J., in trust for son Archibald.....	do.....	10
Sharples, John, jun.....	do.....	10
Sharples, Wm., and R. Alleyn, in trust.....	do.....	70
Sharples, Wm.....	do.....	40
Scott, H. S.....	do.....	42
Sharples, Wm., in trust for Mrs. Wm. Sharples.....	do.....	97
Scott, W. W.....	do.....	68
Scott, W. W., in trust for Wm. B. Scott.....	do.....	10
Scott, W. W., in trust for Jane H. Scott.....	do.....	10
Scott, W. W., in trust for Mary F. Scott.....	do.....	10
Scott, W. W., in trust for Hannah E. Scott.....	do.....	10
Scott, Mrs. Catharine.....	do.....	37
Slous, John.....	Gaspé.....	46
Slous, John, in trust for Miss Jane Slous.....	do.....	7
Smith, John.....	Inverness.....	5
Smith, Mrs. Rebecca.....	Quebec.....	2
Smith, H. Fowle.....	do.....	10
Stadacona Fire and Life Insurance Co.....	do.....	100
Société Bienveillante des Ouvriers.....	do.....	5
Stafford, L.....	do.....	24
Storey, John.....	do.....	13
Stewart, Robt.....	Megantic.....	4
Stevenson Jas., Cashier, in trust.....	Quebec.....	15
Strange, T. B., Lieut.-Col.....	do.....	6
Stewart, Mrs. Louisa.....	do.....	58
Stevenson, Miss Amy Kate.....	do.....	6
St. Bridget's Asylum.....	do.....	21
Swift, H.....	do.....	50
Shaw, Alice Charlotte, wife of G. H. Balfour.....	do.....	1
Sharples, John, Executor of Estate of late M. Harty.....	do.....	10
Sewell, Mrs. H. C.....	do.....	110
Smyth, Miss Rebecca.....	do.....	3
Sewell, F. D., Reginald, T. M., and Carl D.....	do.....	10
Sullivan, Mary, wife of Chas. Warren.....	do.....	8
Schmitt, Mrs. Christina.....	do.....	10
Stewart, Mrs. Mary Frances.....	Kensington.....	30
Stadacona Bank.....	Quebec.....	100
Tardif, J. M., in trust for W. H. Tardif.....	do.....	11
Terrance, Hon. F. W.....	Montreal.....	7
Torrance, J., and J. Dillon, in trust.....	do.....	1
Tavernier, Dame Rosalie, Tutrix, in trust.....	do.....	17
Taché, Right Rev. Bishop.....	Manitoba.....	20

## Union Bank of Lower Canada—Continued.

## (Banque Union du Bas-Canada—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Taché, Lady Sophie .....	St. Thomas.....	11
Tessier, Marie, Sophie and Emilie.....	Quebec .....	57
Têtu, Vital .....	do .....	18
Têtu, Veuve Magloire .....	St. Thomas .....	17
Têtu, Josephine, wife of J. L. Bacon .....	do .....	21
Timmony, Jas, John and Mary J.....	Quebec .....	5
Têtu, Edouard.....	St. Thomas.....	6
Turcot, Mrs. Marguerite .....	Quebec.....	2
Turcot, Francis .....	do .....	3
Turcot, Geo.....	do .....	2
Turcotte, Mrs. M. E. J.....	Three Rivers.....	1
Thibauteau, Hon. I.....	Quebec .....	6
Thomson, Andrew, in trust.....	do .....	503
Thomson, D. C.....	do .....	187
Thomson, D. C., in trust.....	do .....	14
Thomson, A.....	do .....	165
Thompson, Wm .....	Leeds.....	8
Thomson, Miss Isabella.....	Quebec .....	6
Thivièrge, Rev. P. N.....	Bonaventure.....	25
Thompson, Dr. W .....	Leeds.....	2
Turnbull, Lieut.-Col. J. F.....	Quebec.....	51
Thomson, T. Henry .....	do .....	100
Thomson, F. C. B .....	do .....	38
Turnbull, Mrs. Elizabeth .....	do .....	90
Veasey, George, Executor .....	do .....	15
Veasey, George, Executor for Estate of E. Poston	do .....	198
Vallière, P.....	do .....	21
Vézina, H.....	do .....	10
Vallerand, F. O.....	do .....	10
Vézina, F. R. A .....	do .....	1
Vézina, F., Cashier .....	do .....	18
Vézina, F., in trust for the Quebec Permanent Building Society .....	do .....	10
Vézina F., in trust for La Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec .....	do .....	418
Von Exeter, John .....	do .....	100
Von Iffland, Elizabeth .....	do .....	20
Von Iffland, Mrs. H. S. .....	do .....	2
Von Iffland, Rev. A. A .....	do .....	6
Vézina, F. R. A., in trust for La Caisse d'Econo- mie de Notre Dame de Québec .....	do .....	338
Voyer, H.....	Stanford.....	6
Wood, R.....	Montreal .....	29
Whitfield, George.....	Iberville .....	7
Walsh, T. J., in trust.....	Quebec.....	4
Walsh, T. J., in trust for Mary and James Walsh	do .....	2
Walsh, John.....	Baie des Chaleurs .....	20
Webster, C. C., and P. MacEwan, Trustees .....	Quebec.....	70
Weippert, F .....	do .....	33
Weippert, Mrs. F .....	do .....	5
Webster, Miss Margaret D. ....	do .....	1
Wilson, A .....	do .....	6
White, William .....	do .....	55
White, J. R. H., in trust .....	do .....	2
Whalen, Mary, wife of William Quinn .....	do .....	36
Wood, William F.....	London.....	24
Wurtele, R. H.....	Quebec .....	1
Wurtele, Miss M .....	do .....	1
Wurtele, Miss M. G. L.....	do .....	2
Wurtele, F. C., in trust.....	do .....	4

Union Bank of Lower Canada—*Concluded.*(Banque Union du Bas-Canada—*Fin.*)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Wright, Mrs. Rosalie .....	Magog .....	2
Wurtele, Mrs. M. Amelia .....	Quebec .....	32
Winn, Martia .....	do .....	12
Ward, Ann, Widow of E. Lemon .....	do .....	10
Walker, William, Official Assignee, in trust .....	do .....	5
White, Miss Alice.....	do .....	6
	Total.....	20,000

G. H. BALFOUR, *Inspector.*

QUEBEC, 16th February, 1880.

## BANQUE VILLE-MARIE.

## (VILLE-MARIE BANK.)

NOMS. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			\$
Allard, Diendoné .....	St. Henri-de-Mascouche.....	3	300
Amiot, Antoine, fils .....	Montréal .....	10	1,000
Amiot, Sophie.....	do .....	10	1,000
Angers, Edmond (succession).....	do .....	1	100
Archambault, Alexandre, Succession.....	L'Assomption.....	33	3,300
Archambault, Athala .....	do .....	10	1,000
Archambault, Camille .....	do .....	7	700
Archambault, Cyprien .....	Terrebonne.....	20	2,000
Archambault, Ernestine.....	L'Assomption.....	8	800
Archambault, Georgiana, Succession.....	do .....	25	2,500
Archambault, J. Azarie.....	Sherbooke.....	4	400
Archambault, Jos. Louis.....	Montréal .....	2	20
Archambault, Hon. Louis .....	L'Assomption.....	140	14,000
Archambault, Melina .....	Montréal .....	16	1,500
Archambault, P. A. O .....	L'Assomption.....	57	1,600
Archambault, Tancrede.....	do .....	63	6,300
Archambault, Zéphirin .....	do .....	24	2,400
Aubin, Frédéric.....	Montréal .....	20	200
Aubry, Rév. Fortunat.....	St. Jean, Dorchester.....	25	2,500
Augé, C. L .....	Rivière du Loup, en haut.....	20	2,000
Barette, Christine.....	Montréal .....	1	100
Bazinot, François .....	do .....	1	100
Beaudoin, Alexandre.....	St. Roch-de-l'Achigan.....	21	2,100
Beaudry, F. X.....	Montréal .....	558	55,800
Beaudry, L. Z .....	Trois-Rivières.....	5	100
Beaudry, Narcisse.....	Montréal .....	12	1,200
Beauregard, Rév. Joseph.....	St. Mathias .....	43	4,300
Béland, Edouard.....	St. Barthélemi.....	50	5,000
Béland, Honoré.....	Rivière du Loup, en haut.....	6	600
Béland, J. B .....	do do .....	10	1,000
Bélander, J. O .....	Maskinongé .....	20	2,000
Bélander, Narcisse.....	St. Jérôme.....	9	90
Belcourt, J. L .....	St. Antoine .....	5	500
Béliveau, Aimé.....	Montréal .....	6	600
Béliveau, Siméon.....	do .....	5	500
Béiveau, Sophie.....	do .....	1	100
Bergeron, O. I.....	Larochelle .....	3	60
Bergeron, V. N .....	Montréal .....	1	100
Berthelot, M. Anasthasie.....	do .....	4	390
Berthelot, M. Angélique.....	do .....	6	600
Bertrand, Charles .....	Ile Verte .....	58	5,800
Bissonnette, Julien .....	Montréal.....	21	2,100
Bistodeau, G. E .....	St. Maurice.....	2	200
Blais, L. G .....	St. Anselme.....	60	6,000
Blondin, J. Achille.....	Bécancour.....	5	100
Blondin, J. Alphonse.....	St. Maurice.....	2	200
Boivin, Guillaume.....	Montréal .....	1	100
Boucher, Léocadie.....	do .....	10	1,000
Boudreau, J. B.....	St. Grégoire.....	1	20
Bouillé, Zéphirin.....	D'Eschambault.....	4	400
Boulet, M. S .....	Montréal .....	20	2,000
Bourdon, Cordélia.....	Contrecoeur.....	5	500
Bournival, Thomas.....	Trois-Rivières.....	2	40
Boutillier, F. G .....	Montréal .....	10	1,000

Banque Ville-Marie—*Suite.*  
(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			\$
Brien, Camille, Succession.....	Montréal.....	40	4,000
Brissette, Rév. Joseph.....	St. Timothé.....	51	5,000
Brossard, Julien.....	Laprairie.....	12	1,200
Brunel, Rév. Edouard.....	St. Grégoire.....	1	100
Brunelle, Ludger.....	Gentilly.....	2	40
Brunelle, Uldéric.....	St. Etienne.....	2	200
Buisson, L. F. T.....	Trois-Rivières.....	2	40
Bureau, J. N.....	do.....	25	2,450
Carignan, Onésime.....	do.....	5	100
Caron, Edouard.....	Rivière du Loup, en haut..	16	1,480
Caron, George.....	St. Léon.....	40	3,300
Casgrain, P. F.....	Montreal.....	50	5,000
Cazeneuve, Eugénie.....	L'Assomption.....	5	380
Chagnon, Clara.....	St. Clet.....	1	100
Champoux, Claire S.....	St. Barthélemi.....	6	60J
Chapdelaine, Frs.....	Sorel.....	30	3,900
Chapeleau, Zéphirin.....	Montreal.....	40	4,000
Chaput, Léonore.....	do.....	43	4,300
Charbonneau, Napoléon.....	Trois-Rivières.....	2	40
Charland, George.....	Montréal.....	5	500
Chévrefils, Mathilde.....	Ste. Anne du Bout de l'Île.	10	1,000
Cloutier, Jean.....	Trois-Rivières.....	1	20
Colette, F. X.....	Verchères.....	12	1,200
Cooke, R. S.....	Trois-Rivières.....	3	60
Cormier, Camille.....	L'Assomption.....	30	3,000
Cormier, Charlotte.....	L'Épiphanie.....	5	500
Cormier, Moïse.....	Point du Jour.....	10	1,000
Cormier, Urgel.....	L'Assomption.....	10	1,000
Coursolles, M. Emma.....	Ottawa.....	5	500
Courteau, Alvina.....	L'Assomption.....	20	2,000
Coutu, F. X. A.....	Jt. Jean-Baptist.....	85	8,500
Coutu, M. L. Lia.....	do.....	1	100
Craig, Adolphe.....	Montréal.....	6	600
Cressé, A. P.....	Nicolet.....	3	300
Dagenais, Rév. T. E.....	St. Edouard.....	16	1,600
Dagneau, Napoléon.....	Trois-Rivières.....	3	60
Darche, L. M.....	Chambly.....	10	1,000
Dauth, Gaspard.....	Coteau du Lac.....	20	2,000
David, David.....	Montréal.....	5	500
Décarie, Jean.....	do.....	20	2,000
Delisle, Elzéar.....	St. Maurice.....	2	200
Denis, Dieudonné.....	St. Cuthbert.....	40	4,000
Denoncourt, N. L.....	Trois-Rivières.....	2	40
Desaulniers, L. T.....	do.....	2	40
Désilets, A. O.....	Bécancour.....	1	20
Désilets, Gédéon.....	Trois-Rivières.....	3	60
Désorcy, Pierre.....	St. Hugues.....	5	500
DeTonnancour, L. C.....	Montréal.....	12	1,200
Dorion, P. A. A.....	do.....	113	11,300
Dorval, A. D.....	L'Assomption.....	6	600
Doutre, Joseph.....	Montréal.....	38	810
Dubois, N. H.....	Acton Vale.....	166	16,600
Dubord, Alexis.....	Montréal.....	97	7,600
Dubord, Alphonse.....	Trois-Rivières.....	4	400
Dubord, Elizabeth.....	Montréal.....	4	400
Dubuc, Justine.....	do.....	5	500
Dufort, J. B., Succession.....	do.....	120	12,000
Dufresne, Athanase.....	D'Eschambault.....	4	400
Dufresne, Ephrem.....	Trois-Rivières.....	2	40
Dufresne, G. B. R.....	do.....	5	100
Dufresne, L. Edmond.....	do.....	1	20



Banque Ville-Marie—*Suite.*  
(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
Dufresne, L. Isaïe.....	Trois-Rivières.....	1	\$ 20
Dufresne, L. Napoléon.....	do.....	1	20
Duguay, J. N.....	Baie du Febvre.....	5	500
Duguay, Rév. Norbert.....	St. Célestin.....	1	20
Dumas, Arthur.....	Terrebonne.....	20	2,000
Dumesnil, G. H.....	Montréal.....	31	3,100
Dumesnil, G. H., (enf. c. "B" pour la Banque).....	do.....	1,034	103,120
Dumoulin, Sévère.....	Trois-Rivières.....	9	900
Dupras, Rév. Calixte.....	Dover Sud.....	5	500
Dupras, Calixte.....	Montréal.....	30	3,000
Durand, L. J.....	do.....	26	2,600
Durand, Marie.....	do.....	4	400
Durocher, I. B.....	do.....	10	1,000
Dussault, Louis.....	Trois-Rivières.....	2	40
Duverger, L. N., Succession.....	Montréal.....	30	3,000
Fauteux, Anna.....	do.....	10	1,000
Fauteux, Arthur.....	do.....	4	200
Fauteux, G. N.....	do.....	35	3,500
Fauteux, Herminie.....	do.....	7	700
Fauteux, Laura.....	do.....	3	300
Fauteux, Léandre.....	do.....	40	4,000
Fauteux, Léopold, Succession.....	do.....	2	120
Fauteux, P. A.....	do.....	6	250
Fauteux, Sophie.....	Rivière du Loup, en haut.....	2	200
Fayel, Jeanne A.....	St. Jean.....	4	400
Fetherston, Ellen Cecilia.....	Trois-Rivières.....	5	500
Fisette, Louise.....	Sorel.....	13	1,300
Fleury, George.....	St. Léon.....	40	3,200
Foisy, Théodule.....	Québec.....	25	2,500
Fontaine, G. H.....	Verchères.....	10	1,000
Forest, J. B.....	L'Assomption.....	60	6,000
Forest, Joseph.....	do.....	12	1,200
Forest, Ludger.....	do.....	10	1,000
Fourquin, Marie.....	Montréal.....	8	800
Franchère, Félix.....	Marieville.....	20	1,100
Franchère, Jacques.....	do.....	20	2,000
Fréchet, Ed. P.....	Montréal.....	4	400
Frigon, J. G. A.....	Trois-Rivières.....	2	40
Frigon, L. G. B.....	do.....	2	40
Gagnon, Nazaire.....	Champlain.....	5	500
Galarneau, Edouard.....	L'Assomption.....	60	5,650
Garand, Ubalde.....	Montréal.....	6	600
Gatignol, Jean.....	Acton Vale.....	5	500
Gaudet, Honble. Jos.....	Gentilly.....	2	40
Gauthier, M. P. Emma.....	St. Jean-Baptiste.....	2	200
Gauthier, Marguerite.....	Côte des Neiges.....	1	100
Gauthier, Zéphirin.....	Trois-Rivières.....	2	40
Geddes, C. et C. G.....	Montréal.....	5	100
Gélinas, C. P. et frère.....	Trois-Rivières.....	2	40
Gérin, Elzéar.....	do.....	5	100
Gervais, A. E.....	do.....	5	100
Gingras, Louis.....	do.....	4	80
Girard, Octave.....	do.....	2	40
Giroux, C. H.....	Nicolet.....	3	300
Giroux, C. T.....	Les Cèdres.....	4	400
Giroux, Lina.....	St. Jacques le Min.....	1	100
Godin, J. N.....	Trois-Rivières.....	10	1,000
Godin, J. P.....	do.....	3	60
Gohier, Rémi, Succession.....	Montréal.....	5	500
Gordon, Charlotte.....	do.....	12	1,200
Gouin, Rév. T. P.....	St. Stanislas.....	2	40

Banque Ville-Marie—*Suite.*  
(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Résidence.	Actions, (Shares.)	Montant. (Amount.)
			\$
Grandbois, Ezéar .....	Ste. Anne de la Pér.....	2	200
Granger, Godfroy .....	Montréal.....	18	1,800
Gravel, Antoine.....	Rivière du Loup (en haut.)	7	700
Gravel, M. A.....	Montréal.....	3	240
Gravel, P. H. A.....	Trois-Rivières.....	2	40
Grenier, Eugène.....	do.....	1	100
Grenier, Narcisse.....	St. Grégoire.....	1	20
Grenier, Pierre.....	St. Maurice.....	2	200
Guérin, C. L.....	Montréal.....	10	100
Guérin, Narcisse.....	do.....	10	1,000
Guimond, Chs.....	Boucherville.....	7	700
Guimond, J. G.....	Montréal.....	128	12,600
Guimond, J. G. (enf. C. pour la Banque).....	do.....	1,845	171,000
Hartt, G. A.....	do.....	10	1,000
Haynes, James, Succession.....	do.....	29	600
Hébert, Antoine.....	St. Grégoire.....	1	20
Hénault, Laura.....	Montréal.....	21	2,100
Héritiers Germain Leblanc.....	do.....	10	1,000
Héroux, P. J.....	St. Boniface.....	2	120
Héту, J. E.....	Trois-Rivières.....	50	5,000
Hould, J. B. L.....	do.....	10	1,000
Huot, T. A.....	Belœil.....	7	700
Imbault, Frs.....	Ste. Catharine.....	20	2,000
Jeannot, Ant. dit L., Succession.....	Contrecoeur.....	10	1,000
Jetté, Amable, Succession.....	Montréal.....	4	400
Jordan et Bénard.....	do.....	8	740
La Banque d'Epargne de la Cité et du District.....	do.....	42	4,200
La Banque Jacques-Cartier.....	do.....	10	1,000
Labarre et frère, C.....	Trois-Rivières.....	2	200
La Compagnie de Prêt et Crédit Fonciers.....	Montréal.....	28	2,800
La Corp. Episc. Cat. Rom.....	do.....	8	800
La Corp. Episc. Cat. Rom.....	Trois-Rivières.....	30	3,000
La Corp. du Séminaire.....	Nicolet.....	5	100
Laberge, Céleste.....	Montréal.....	6	600
Laberge, Edouard.....	Ste. Philomène.....	41	4,100
Labine, Jules.....	Montréal.....	50	5,000
Lacoursière, Dosithee.....	Ste. Geneviève de B.....	9	900
Laflamme, Ermeline K.....	St. Antoine.....	10	1,000
Lafleur, Edouard.....	Montréal.....	25	2,500
Lafleur, F. B.....	do.....	46	4,600
Lafleur, M. L. Alphonsine, enf. C.....	Joliette.....	10	1,000
Lafleur, M. Rose J. F.....	Montréal.....	10	1,000
Lafleur, M. Rose J. F., enf. C.....	do.....	10	1,000
Lafontaine, Lady Jane.....	do.....	100	10,000
Laframboise, Hon. M.....	do.....	51	820
Lajoie, Jos Gérin.....	Trois-Rivières.....	3	60
Lambert, Raphaël.....	Rivière du Loup (en haut.)	10	1,000
Lamoureux, Julien, fils, Succession.....	St. Sébastien.....	180	5,040
Lamoureux, Olivier.....	Contrecoeur.....	12	1,200
Langelier, F. X., Succession.....	Montréal.....	10	520
Langevin, F. T.....	St. Isidore.....	13	1,300
Laplante, L. M., Rév.....	St. Maurice.....	1	100
Larue, Frs.....	Montréal.....	83	8,300
Laviolette, Suzanne.....	do.....	30	400
Leblanc, C. A., Succession.....	do.....	20	2,000
Leblanc, E. S.....	L'Epiphanie.....	4	400
Leclair, Edouard.....	Acton Vale.....	15	1,500
Leclerc, John A., Succession.....	Montréal.....	80	6,000
Lecompte, Pierre.....	do.....	3	300
Lecomte, Evariste.....	Nicolet.....	1	20
Leduc, Edouard.....	St. André Avelin.....	16	1,600

Banque Ville-Marie—*Suite.*  
(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			\$
Leduc, Emélie .....	St. Joseph de Lauz.....	16	1,600
Leduc, Sévère.....	Bécancour.....	1	20
Lefebvre, Olivier.....	Ste. Philomène.....	6	600
Legris, Ovide.....	Montréal.....	7	700
Lemay, Téléphore.....	Trois-Rivières.....	1	100
Lemire, Rév. C. E. M.....	St. Urbain.....	30	3,000
Leroux, Damase.....	Vaudreuil.....	1	100
Lescarbeau, J. B.....	Montréal.....	4	400
Levasseur, Aimé.....	St. Maurice.....	1	100
Levasseur, Louis.....	do.....	1	100
Léveillé, Adéline.....	Montréal.....	16	1,060
Léveillé, Joseph.....	do.....	150	15,000
Lévesque, P. T.....	L'Assomption.....	26	2,600
Lord, L. A.....	Yamachiche.....	5	100
Lottinville, Flavien.....	Trois Rivières.....	10	1,000
Luckerhoff et frère.....	do.....	2	40
Magan, Adolphe.....	Joliette.....	6	600
Mailhot, David.....	Gentilly.....	1	20
Malchelosse, M. Joséphine.....	Montréal.....	16	1,600
Mailhot, H. G., Hon.....	Trois-Rivières.....	12	1,200
Mailhot, Marie Louise.....	Montréal.....	2	200
Mallette, Joseph.....	do.....	5	500
Marchessault, Elmire.....	do.....	10	750
Marcotte, Joseph.....	Ste. Anne de la Pocatière.....	2	200
Martel, M. D., S.....	Chambly.....	32	3,200
Martel, P. N.....	Trois-Rivières.....	5	400
Martin, P. P.....	Montréal.....	30	3,000
Mason, Jane.....	Québec.....	16	1,600
Matte, P. H.....	Ste. Victorie.....	5	500
Mayé, Désiré.....	Rivière des Prairies.....	7	700
Méthot, Marie.....	Montréal.....	3	300
Monarque, Lucie.....	do.....	2	200
Monat, Louis.....	do.....	30	3,000
Mongeau, C. Eliza.....	Roxton Falls.....	5	120
Montpetit, Adéline.....	Montréal.....	4	400
Montplaisir, Hypolite.....	Cap la Magdeleine.....	5	500
Morasse, Louis.....	Sorel.....	40	4,000
Moreau & Trottier.....	Trois-Rivières.....	4	80
Morin, Rév. Jos.....	St. Jacques le Mineur.....	30	3,000
Morisson, C. F. C. (ès qualité).....	St. Cyrien.....	14	1,400
McDonald, M. Elizabeth.....	Montréal.....	13	1,300
McDougall, Alex.....	Trois-Rivières.....	2	200
Nault, Onésime.....	D'Eschambault.....	10	1,000
Nault, Pierre.....	St. Maurice.....	2	200
Niding, Joseph.....	St. Constant.....	2	200
Normand, Edouard.....	Trois-Rivières.....	30	3,000
Normand, J. B.....	do.....	14	1,400
Normand, T. E.....	do.....	24	2,400
O'Farrell, Rév. M. J.....	New York, E.-U.....	36	3,600
Panneton, P. E.....	Trois-Rivières.....	34	3,400
Papineau, A. E.....	St. Martin.....	3	300
Papineau, C. F. (enf. C).....	Montréal.....	1	100
Papineau, Charlotte.....	do.....	2	200
Papineau, Emélie.....	do.....	1	100
Papineau, D. E.....	do.....	98	9,800
Papineau, G. B. (enf. C).....	do.....	9	900
Papineau, L. G.....	do.....	5	500
Paquet, Hon. A. H.....	St. Cuthbert.....	116	11,600
Paquet, Théophile.....	Sault au Récollet.....	30	3,000
Paradis, Rév. Didier.....	Baie du Febvre.....	20	2,000
Paré, C. S.....	Boston, Mass.....	5	500

Banque Ville-Marie—*Suite.*  
(Ville-Marie Bank—*Continued.*)

Noms. — (NAMES.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			\$
Paré, Joseph.....	St. Hubert.....	15	1,300
Parent, E. H.....	Grenville.....	10	1,000
Patry, James.....	Montréal.....	1	100
Pauzé, Alfred.....	do.....	2	200
Perreault, Jérémie.....	do.....	8	800
Piette, Rév. Maxime.....	Boucherville.....	13	1,300
Poirier, J. A.....	St. Grégoire.....	1	20
Poirier, Maria Delphine.....	Montréal.....	15	1,500
Poirier, Narcisse.....	St. Grégoire.....	1	20
Poulin, Anathalie.....	Ste. Philomène.....	2	200
Poulin & Cie, Jos.....	Montréal.....	10	200
Poulin, Marie Louise.....	St. Jean.....	12	1,200
Pratte, Joseph.....	St. Grégoire.....	1	20
Prévost, Adéline.....	Montréal.....	4	400
Prince, Rév. J. O.....	St. Maurice.....	2	200
Proulx, Hon. J. B. G.....	Nicolet.....	26	2,600
Provencher, J. N.....	Montréal.....	10	1,000
Quintal, I. A.....	do.....	1	100
Ratelle, J. O., Succession.....	Maskinongé.....	20	200
Raymond, Olivier.....	Montréal.....	3	300
Reed, J. H.....	Chateauguay.....	7	700
Renaud, Octave.....	St. Henri de Mascouche.....	4	400
Renaud, Rév. P. O.....	Terrebonne.....	5	500
Rey, Claude.....	Montréal.....	10	1,000
Rheault, Rév. Séverin.....	Trois-Rivières.....	5	500
Ricard, Louis.....	Montréal.....	16	1,600
Ricard, M. L. Justine.....	do.....	10	600
Rivet, Antoine.....	L'Assomption.....	7	700
Rivet, Benjamin.....	St. Sulpice.....	4	400
Rivet, Louis.....	Montréal.....	20	2,000
Rocheleau, E. A.....	Trois-Rivières.....	3	60
Rolland, C. O., Succession.....	Marieville.....	100	2,000
Ross, Hon. J. J.....	Ste. Anne de la P.....	2	200
Rouleau, Frs.....	St. Grégoire.....	3	60
Rouleau, F. E.....	St. Barthélemi.....	2	200
Rousseau, J. C.....	Trois-Rivières.....	3	60
Ryan, John.....	do.....	2	40
Sarrasin, Hercule.....	Ste. Elizabeth.....	16	1,600
Seers, L. A.....	Beauharnois.....	20	2,000
Sénécal, Napoléon.....	Verchères.....	11	1,100
Simard, N. C.....	Terrebonne.....	7	700
Smith, Rév. A.....	Ste. Brigitte des S.....	1	100
Smith, Jane.....	St. Antoine.....	3	300
Smith, William.....	Baie du Febvre.....	1	100
St. Aubin, Rév. Jos.....	St. Norbert.....	13	1,300
St. Laurent, T.....	Nicolet.....	5	100
St. Pierre, Hermine.....	Montréal.....	6	600
Substitués de M. Crevier.....	Pointe-Claire.....	8	800
Substitués de B. Hurtubise.....	Stratford.....	5	500
Succession L. N. Duverger.....	Montréal.....	20	2,000
Taillefer, Adèle.....	do.....	10	1,000
Taillefer, L. J.....	Montebello.....	3	300
Taillefer, Philomène.....	St. Martin.....	14	1,400
Tambarean, Rév. Damien.....	Montréal.....	1	100
Tassé, L. Z.....	do.....	2	200
Teasdale, E.....	Trois-Rivières.....	2	40
Teasdale, W.....	do.....	2	40
Terroux, C. A.....	Montréal.....	66	6,600
Therriault, J. B.....	Lévis.....	25	2,500
Therrien, Césaire.....	St. Isidore.....	40	4,000
Therrien, Honoré.....	Trois-Rivières.....	1	20

Banque Ville-Marie—*Fin.*  
(Ville-Marie Bank—*Concluded.*)

NOMS. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount)
Thibaudeau, Frank.....	St Maurice.....	3	\$ 300
Thibault, Charles.....	Montréal.....	12	1,200
Toupin, Rév. Alfred.....	Rivière-des-Prairies.....	10	1,000
Tranchemontagne, Louis.....	Berthier.....	33	3,300
Trépanier, Isidore.....	Trois-Rivières.....	1	20
Trottier, E. L., en f. C.....	Montréal.....	10	1,000
Trottier, E. L.....	Trois-Rivières.....	1	100
Trudeau, Emélie-Anne.....	Montréal.....	30	2,985
Trudel, E. H.....	do.....	65	6,500
Trudel, Marie-Eugénie.....	do.....	4	400
Trudel, Olivier.....	Trois-Rivières.....	3	60
Truteau, A. M. des Anges.....	Montréal.....	11	1,100
Turcotte, Albert.....	Gentilly.....	2	40
Turgeon, L. P. H.....	Joliette.....	20	2,000
Valade, Joseph.....	Montréal.....	16	1,160
Valois, Narcisse, Succession.....	do.....	20	2,000
Veilleux, L. H.....	Gentilly.....	2	40
Verronneau, Julien.....	Les Cèdres.....	6	600
Vienne, Charlotte A.....	Montréal.....	6	600
Villeneuve, Elias.....	do.....	30	3,000
Villeneuve, Félix.....	do.....	35	3,500
Villeneuve, Félix G. V.....	L'Assomption.....	4	400
Villeneuve, J. O.....	St. Jean-Baptiste.....	18	600
Villeneuve, Nazaire.....	Montréal.....	121	12,100
Villeneuve, Philomène.....	do.....	2	200
Vinet, Alphonsine.....	do.....	2	200
Vinet, C. F.....	Sault-au-Récollet.....	60	6,000
Vinet, J. B.....	Montréal.....	70	7,000
Voligny, L. B., Succession.....	do.....	100	10,000
Watkins, Thomas.....	do.....	10	1,000

Je, Certifié que ce qui précède est une liste correcte des actionnaires de cette banque, indiquant le nombre d'actions possédées par chacun d'eux et le montant payé sur ces actions le quinzième jour de janvier, 1880.

I certify that the foregoing is a correct list of the Shareholders of this Bank, setting forth the number of shares held by each Shareholder, and the amount paid on these shares, this fifteenth day of January, 1880.

L. ARCHAMBEAULT, *Président.*

Attesté correct,

G. H. DUMESNIL, *Caissier.*

MONTRÉAL, janvier 26, 1880.

## THE MOLSONS BANK.

## (BANQUE MOLSON.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Adams, Wm.....	Montreal.....	20	1,000
Anderson, Richard.....	do.....	64	3,200
Archambault, T.....	L'Assomption.....	80	4,000
Archibald, H., in trust for Mrs. E. H. H.....	Montreal.....	30	1,500
Archibald, H., in trust for Mrs. E. M. Y.....	do.....	75	3,750
Archibald, H., in trust for Miss H. F.....	do.....	50	2,500
Atkinson, Jno.....	do.....	349	17,450
Auld, Jno., Tutor and Attorney.....	do.....	80	4,000
Auld, Catharine J.....	Halifax.....	12	600
Avery, J. S., M.D.....	Montreal.....	100	5,000
Baptist, A.....	Three Rivers.....	25	1,250
Barbeau, E. A.....	Montreal.....	40	2,000
Barbeau, H.....	St. Hyacinthe.....	12	600
Barry, Jno.....	Montreal.....	40	2,000
Bartlett, Mrs. Almira.....	Belleville.....	2	100
Bayne, Thos.....	Halifax.....	50	2,500
Bernard, Col Hewitt.....	Ottawa.....	20	1,000
Bigelow, Mrs. M. A.....	Montreal.....	20	1,000
Binmore, C. M.....	do.....	42	2,100
Bond, G. W.....	St. Andrew's.....	8	400
Bowman, Wm.....	Montreal.....	5	250
Brennan, Margaret.....	do.....	30	1,500
Brewer, H. C.....	Exeter.....	5	250
Brewer, H. C., in trust.....	do.....	8	400
Browning, M. A.....	Halifax.....	26	1,300
Brown, T. A.....	do.....	80	4,000
Budden, George.....	Montreal.....	32	1,600
Burland, G. B.....	do.....	100	5,000
Burnett & Co.....	do.....	110	5,500
Burwash, M. M.....	St. Andrew's.....	11	550
Burwell, L.....	Port Burwell.....	23	1,150
Cahill, Wm.....	Montreal.....	10	500
Campbell, W. Ira.....	Osnabruk.....	7	350
Carter, G. W.....	London, Eng.....	16	800
Carter, J. T.....	Montreal.....	350	17,500
Casselman, J. W.....	Morrisburg.....	7	350
Casselman, Martin.....	do.....	400	20,000
Center, Mrs. H. B.....	St. Andrew's.....	8	400
Christie, W. H.....	London, Eng.....	80	4,000
City and District Savings Bank.....	Montreal.....	1,170	58,500
Claxton, T. J., in trust for Capt. Dutton.....	do.....	35	1,750
Claxton, T. J., in trust for C. A. Murray.....	do.....	13	650
Claxton, T. J., in trust for S. E. V.....	do.....	20	1,000
Claxton, T. J., in trust for M. F. D., and Mrs. B.....	do.....	10	500
Claxton, T. J., in trust for Annie D.....	do.....	5	250
Clement, Israel.....	Lachine.....	50	2,500
Cooper, Mary.....	Montreal.....	15	750
Cordner, Rev. J.....	do.....	189	9,450
Corse, W. B.....	do.....	100	5,000
Couillard, Margaret.....	do.....	80	4,000
Cowan, Jno., in trust.....	do.....	7	350
Crawford, Jno.....	do.....	7	350
Crerar, John.....	Pictou, N. S.....	126	6,300
Crerar, W. Grant.....	do.....	100	5,000

## The Molson Bank—Continued.

(Banque Molson—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
Cross, W. H.	Montreal	9	\$ 450
Cushing, C.	do	1	50
Darwell, R. C.	Halifax	4	290
Davidson, Rev. J.	North Williamsburg	22	1,100
Day, Hon. C. D.	Montreal	30	1,500
Derrick, Jane	Chatham	7	350
Doran, James	Montreal	120	6,000
Douglass, Elizabeth	do	4	200
Douglass, Eleanor	do	100	5,000
Dunbar, Mary	do	4	200
Durnford, Miss S. M.	do	10	500
Durnford, Miss M. G.	do	15	750
Durnford, A. D.	do	8	400
Dyer, John	do	9	450
Elliott, Barbara	do	10	500
Elliott, Jas.	do	128	6,400
Elliott, Jas., in trust	do		
Elliott, Jas., Manager	do	12	600
Elliott, Jas., and A. D. Durnford, in trust	do	100	5,000
Elliott, Wm.	Iroquois	50	2,500
Elliott, Fred. J.	do	10	500
Executors of Margaret Badgeley	Ottawa	17	850
Executors of S. Benison	London, Eng.	80	4,000
Executors of Jas. Benny	Montreal	100	5,000
Executors of Rev. J. Braithwaite	do	312	15,600
Executors of W. Charles	do	300	15,000
Executors of W. Clarke	do	30	1,500
Executors of Mrs. Foy	Sorel	61	3,050
Executors of Wm. Learmont	Montreal	14	700
Executors of Thos. Molson	do	1,140	57,000
Executors of Rev. M. Timlin	Cobourg	20	1,000
Executors of Margaret Shaw	Montreal	28	1,400
Executors of J. S. Watt	do	30	1,500
Executors of Sarah McCormick	do	14	700
Executors of Jas. Scuthorp	do	25	1,250
Executors of Lydia A. Hagar	do	120	6,000
Executors of Eliza Brown	St. Laurent	14	700
Executors of John Bridgman	Montreal	28	1,400
Executors of Andrew Hodge	do	140	7,000
Executors of P. H. Roy	do	57	2,850
Executors of John Wilson	do	76	3,800
Ewing, S. H.	do	281	14,050
Farlinger, Isabella F.	Morrisburg	40	2,000
Filer, Geo.	Montreal	35	1,750
Filer, C. S.	Noyan	20	1,000
Filer, Isaac H.	Montreal	15	750
Fosbrooke, Leonard G. J.	Sorel	20	1,000
Fuller, Eunice L.	Stanstead	25	1,250
French, Sophia	Prescott	25	1,250
Frothingham, Miss M. L.	Montreal	80	4,000
Gamble, Jane	Lachine	16	800
Gentle, W. S.	Montreal	30	1,500
Gibb, Clarinda	do	173	8,650
Gibb, Isaac J.	do	29	1,450
Gibb, James	Quebec	156	7,800
Gibb, Mary L.	Montreal	73	3,650
Girard, Aug.	do	100	5,000
Gnaedinger, L.	do	4	200
Gnaedinger, E. W., in trust	do	2	100
Gordon, James	Howick	28	1,400
Gouin, Adèle C.	Sorel	50	2,500

The Molsons Bank—Continued.  
(Banque Molson—Suite.)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Gouin, A. W. ....	Sorel .....	65	3,250
Grant, Hon. W. P. ....	Pictou, N.S. ....	25	1,250
Gzowski, C. S. ....	Toronto .....	580	29,000
Halifax Fire Insurance Co	Halifax .....	100	5,000
Hall, Miss F. H. ....	Quebec .....	12	600
Hall, John .....	Montreal .....	34	1,700
Hall, Margaret .....	Quebec .....	89	4,450
Halpin, Mrs. E. ....	Montreal .....	13	650
Harkin, Ellen .....	do .....	14	700
Harrington, M. L. ....	St. Andrew's .....	60	3,000
Hartley, Isaac .....	New Glasgow, N.S. ....	20	1,000
Hartley, Jonathan .....	Pirate Harbor, N.S. ....	10	500
Henry, J. W. ....	Quebec .....	40	2,000
Henbach, Mrs. E. ....	Montreal .....	40	2,000
Himsworth, J. C. ....	Ottawa .....	14	700
Hodge, Agnes .....	Montreal .....	10	500
Hodge, Elizabeth .....	Côté Ste. Catherine .....	53	2,650
Horton, Geo. ....	De Ramsay .....	7	350
Hunt, Lydia E. C. ....	Huntsville .....	9	450
do Dr. T. Sterry. ....	Boston .....	70	3,500
do Mrs. Anna R. ....	do .....	25	1,250
Hunter, Mrs. G. M. ....	Montreal .....	5	250
Hurbut, Abel .....	Frelighsburg .....	90	4,500
Hutchison, Jno .....	Montreal .....	500	25,000
Ingram, W. J., Asst. Gen. Manager, in trust	do .....	550	27,500
Irving, Geo. ....	do .....	12	600
Janes, D. B., in trust. ....	do .....	10	500
Jarvis, W. G. ....	do .....	10	500
Johnstone, J. K. ....	St. Andrew's .....	12	600
Jones, Edward .....	do .....	80	4,000
Jones, Edward, in trust. ....	do .....	10	500
Kerr, W. H., Tutor, and A. Molson, Trustee. ....	Montreal .....	910	47,000
Kerr, W. H., Tutor, and A. Molson, Trustee. ....	do .....	34	795
King, Wm .....	do .....	40	2,000
Kirby, Thos., in trust. ....	do .....	40	2,000
Krans, Rev. E. H. ....	New York .....	30	1,500
Krans, G. L. ....	Frelighsburg .....	50	2,500
Lafleur, E. ....	Montreal .....	25	1,250
Laurie, Duncan .....	Quebec .....	75	3,750
Learmont, Mrs. E. B. ....	Montreal .....	20	1,000
Learmont, Wm .....	do .....	15	750
Leclaire, Jean .....	do .....	40	2,000
Leclaire, M. S. Emma .....	do .....	40	2,000
Lepau, F. N. D'Orf. ....	Owen Sound .....	160	8,000
Lighthall, Margaret .....	Montreal .....	30	1,500
Lockhart, Rev. A. D. ....	Orms town .....	32	1,600
Lovejoy, Mrs. Mary .....	Montreal .....	4	200
Lovejoy, G. W., M.L. ....	do .....	10	500
Moat, R. & J. ....	do .....	36	1,800
Mazette, F. X. ....	Granby .....	40	2,000
Mach, E. M., Executor and Legatee-Devisee. ....	Brompton Falls .....	40	2,000
Maguire, D. ....	Joliette .....	100	5,000
Maharg, Kenelmia H. ....	Dublin .....	30	1,500
Marchand, P. H. ....	St. John's .....	160	8,000
Martin, Mary .....	Harvey Hill .....	6	300
Masson, M. G. Sopia .....	Terrebonne .....	480	24,000
Mathews, Eliza, in trust. ....	Montreal .....	25	1,250
Maxwell, Arch'd .....	do .....	10	500
Meeker, C. J. ....	do .....	2	100
Meikle, J. W. ....	Morrisburg .....	30	1,500
Méthot, E. W. ....	Methot's Mills .....	50	2,500



## The Molsons Bank—Continued.

(Banque Molson—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant).
			\$
Mills, Robt.....	Montreal.....	4	200
Molson, Wm., Executor late.....	do.....	7,400	370,000
Molson, Wm., in trust for E. S. M.....	do.....	320	16,000
Molson, Wm., and J. H. R. Molson, in trust for H. A. M.....	do.....	186	9,300
Molson, Jno.....	do.....	80	4,000
Molson, Jno., in trust for E. A. M. M.....	do.....	4	200
Molson, Jno., in trust for Anne.....	do.....	40	2,000
Molson, John Wm.....	do.....	80	4,000
Molson, John Wm., in trust.....	do.....	7	350
Molson, W. A., M.D.....	do.....	16	800
Molson, S. E., and J. D. Crawford, Tutor and Trustee.....	do.....	671	33,550
Molson, Samuel E.....	do.....	639	31,950
Molson, H. M., Usufructuary Legatee, and H. A. Budden, Curator.....	do.....	28	1,400
Molson, J. D., Tutor and Curator.....	do.....	420	21,000
Molson, A., in trust for C. A. M.....	do.....	3	150
Molson, A., in trust for E. G. G.....	do.....	3	150
Molson, A., in trust for H. S. S.....	do.....	3	150
Molson, A., in trust for P. V.....	do.....	3	150
Molson, A., in trust for E. A. M. <i>et al.</i> .....	do.....	148	7,400
Molson, John H. R.....	do.....	851	42,550
Molson, John H. R. and G. M. Spragge, Trust.....	do.....	100	5,000
Molson, John Thomas.....	do.....	2,259	112,950
Molson, John Thomas, Tutor.....	do.....	400	20,000
Molson, Mrs. Anne.....	do.....	125	6,250
Molson, Mrs. Louisa G. J.....	do.....	100	5,000
Moore, Aaron.....	Lacolle.....	30	1,500
Moore, Ralph W.....	do.....	53	2,650
Moore, Hugh.....	Dundas.....	40	2,000
Morris, J. H.....	Toronto.....	20	1,000
Morris, D., Sole Acting Executor.....	St. Thérèse.....	155	7,750
Morrison, Eliza W.....	Montreal.....	9	450
Morrison, David.....	do.....	4	200
Morton, L. J.....	Halifax.....	80	4,000
Mott, Nelson.....	St. Johns, Q.....	100	5,000
Mott, Nelson, Estate of.....	do.....	50	2,500
Mowatt, Wm.....	Montreal.....	20	1,000
Muir, Rev. J. C.....	North Georgetown.....	40	2,000
Munro, Colin.....	St. Thomas.....	300	15,000
Murray, Caroline M.....	Montreal.....	12	600
Macdonald, Lilla.....	Cornwall.....	30	1,500
Macdonald, Mrs. H. M. W.....	do.....	80	4,000
Macdonald, Hon. J. S.....	do.....	100	5,000
Macdonald, James.....	St. Johns, Q.....	200	10,000
Macdonald, A. F., and D. B. MacLennan, in trust.....	Cornwall.....	100	5,000
Macpherson, Hon. D. L.....	Toronto.....	1,812	90,600
McCarthy, D & J.....	Sorel.....	211	10,550
McCulloch, F.....	Montreal.....	40	2,000
McFee, Mrs. A.....	do.....	22	1,100
McGreevy, Cornelius.....	Stockwell.....	25	1,250
McGregor, J. D.....	New Glasgow.....	14	700
McKay, Christiana.....	Cornwall.....	33	1,650
McKeen, Mrs. Sarah.....	Pictou, N.S.....	13	650
McKenzie, John.....	Lennoxville.....	45	2,250
McKenzie, Sarah, in trust for J. G.....	Montreal.....	16	800
McKenzie, Wm.....	Morrisburg.....	52	2,600
McKenzie, Roderick.....	Pictou, N.S.....	80	4,000
McKinley, Barbara.....	Montreal.....	13	650
McLachlan, John.....	Halifax.....	100	5,000

## The Molsons Bank—Continued.

(Banque Molson—Suite.)

NAMES. — (Noms.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$
McLaren, Margaret.....	Greenville.....	53	2,650
McLaren, W. D.....	Montreal.....	120	6,000
McLaren, W. D., in trust.....	do.....	32	1,600
McLimont, Wm.....	Quebec.....	100	5,000
McMillan, Duncan.....	Grenville.....	24	1,200
McNeil, Robert.....	Little Harbor, N.S.....	24	1,200
McNaughton, Duncan.....	Montreal.....	6	300
Nash, Fred.....	do.....	10	500
Nash, Fred., Manager, in trust.....	do.....	1,047	52,350
Nelson, H. A.....	do.....	168	8,400
Nelson, Jane.....	Sorel.....	37	1,850
Nelson, F. E., in trust.....	Montreal.....	5	250
Nelson, Mrs. M. D.....	do.....	10	500
Nicholson, Robt.....	do.....	85	4,250
Nolan, John.....	do.....	20	1,000
Nicholson, G.....	do.....	37	1,850
Pagels, F.....	do.....	17	850
Penny, Hon. E. G.....	do.....	92	4,600
Penny, E. G., jun.....	do.....	8	400
Perigo, John.....	do.....	10	500
Peters, Richard.....	North Stukely.....	20	1,000
Petry, W. J., Attorney for Usufructuary Legatee.....	Quebec.....	159	7,950
Phillips, Henry.....	Montreal.....	225	11,250
Phillips, Henry, in trust for C. O.....	do.....	66	2,800
Phillips, Sarah.....	do.....	10	500
Price, E. J.....	Quebec.....	65	3,250
Proctor, Emma M. L.....	Montreal.....	4	200
Porteous, John.....	do.....	130	6,500
Robertson, James.....	do.....	120	6,000
Ratté, L. O.....	Methot's Mills.....	40	2,000
Rea, D., sen.....	Montreal.....	40	2,000
Read, Leonard, in trust.....	Detroit.....	12	600
Read, Leonard, in trust.....	do.....	10	500
Reddy, John, M.D., in trust.....	Montreal.....	53	2,650
Reid, Wm., in trust.....	do.....	10	500
Reinhardt, Mrs. L. E.....	do.....	30	1,500
Remon, E. P.....	Ottawa.....	10	500
Rintoul, M. J.....	Montreal.....	6	300
Rimmer, Harriet.....	Ottawa.....	13	650
Robertson, John.....	Vankleek Hill.....	74	3,700
Robinson, Mary.....	Montreal.....	47	2,350
Robinson, Thomas.....	do.....	6	300
Robinson, James.....	do.....	15	750
Rogers, G. P.....	Mascouche.....	36	1,800
Rodger, James.....	Montreal.....	4	200
Rose, J. W.....	Morrisburg.....	300	15,000
Ross, Walter.....	Carleton Place.....	16	800
Roy, Candide.....	Montreal.....	70	3,500
Roy, Candide, in trust.....	do.....	30	1,500
Roy, Candide, in trust.....	do.....	10	500
Ryan, Hugh.....	Perth.....	75	3,750
Robinson, John.....	Montreal.....	20	1,000
St. George's Society.....	do.....	3	150
Sache, Wm.....	do.....	1	50
Sangster, James.....	Lancaster.....	28	1,400
Schreiber, Collingwood.....	Ottawa.....	32	1,600
Schreiber, Caroline.....	do.....	35	1,750
Shepherd, R. W.....	Montreal.....	198	9,900
Shepherd, Mary C.....	do.....	40	2,000
Shatley, Elizabeth.....	do.....	10	500

**Molsons Bank—Concluded.**  
(Banque Molson—Fin.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Simpson, Wm., in trust.....	Montreal.....	770	38,500
Skaife, Adam.....	do.....	61	3,050
Smith, George.....	do.....	22	1,100
Spragge, Mrs M. A.....	do.....	600	30,000
Spragge, Henry.....	do.....	20	1,000
Stackhouse, B. S.....	St. Andrew's.....	5	250
Stalker, James.....	Pictou, N.S.....	55	2,750
Stalker, Elizabeth.....	do.....	3	150
Stalker, Mrs. E. D.....	do.....	4	200
Stalker, John A.....	do.....	2	100
Stalker, Alex. P.....	do.....	2	100
Starr, Geo. H.....	Halifax.....	200	10,000
Steele, Archibald, sen.....	Grenville.....	12	600
Steele, Archibald, jun.....	do.....	10	500
Stephen, Algernon.....	Sorel.....	246	12,300
Stevenson, Adam.....	Montreal.....	2	100
Stewart, Agnes V.....	New York.....	26	1,300
Stirling, W. S.....	Halifax.....	27	1,350
Stocks, Benjamin.....	Montreal.....	66	3,300
Stuart, Andrew C.....	Quebec.....	15	750
Stupper, Mary.....	Montreal.....	9	450
Sun Mutual Insurance Co.....	do.....	40	2,000
Swanston, Thos.....	do.....	200	10,000
Stephenson, Henry.....	do.....	45	2,250
Taylor, T. M., in trust.....	do.....	50	2,500
Taylor, Robert.....	do.....	200	10,000
Thomas, T. & W., in trust.....	do.....	60	3,000
Thompson, Clara.....	Toronto.....	4	200
Thompson, Mrs. B.....	do.....	4	200
Thornloe, Rev. G.....	Stanstead.....	11	550
Trigge, Capt. Alfred.....	H. M. 100th Regt.....	80	4,000
Uniacke, Robie.....	Halifax.....	56	2,500
Valois, Rev. L. E. A.....	Montreal.....	28	1,400
Walkem, Mrs. Mary.....	Kingston.....	8	400
Wallace, James.....	Montreal.....	10	500
Watt, A. C.....	do.....	20	1,000
Wells, Rev. G. H.....	do.....	50	2,500
Whitfield, Geo.....	Iberville.....	50	2,500
Wright, R. H., M.D.....	St. Johns.....	48	2,400
Wilkes, Mary L.....	Montreal.....	10	500
Williams, Miles.....	do.....	180	9,000
Wilson, Daniel.....	do.....	200	10,000
Wilson, F. J.....	do.....	6	300
Woodhouse, Joshua.....	St. Hyacinthe.....	36	1,800
Walf, Herman.....	New Glasgow, N.S.....	5	250
Workman, Thomas.....	Montreal.....	399	19,950
Workman, Thomas, Sole Executor.....	do.....	28	1,400
Workman, Joseph, M.D.....	Toronto.....	100	5,000
Wright, Mrs R. W.....	Montreal.....	10	500
Wurtell, Catharine.....	do.....	10	500
Wood, Robt.....	do.....	160	8,000
	Total.....	40,000	1,999,095

NOTE.—The above statement is as on 31st January.

A. D. DURNFORD, *Accountant.*

THE MOLSONS BANK,

MONTREAL, 21st February, 1880.

**EASTERN TOWNSHIPS BANK.**  
**(BANQUE DES CANTONS DE L'EST.)**

Par value, \$50 per share.  
(Valeur au pair, \$50 par action.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$ cts.
Abbott, Henry and Margaret A., Trust.....	Brockville.....	6	205 00
Abbott, Luther.....	Massawippi.....	60	3,000 00
Abbott, Sylvia Ann, Widow.....	Magog.....	53	2,650 00
Adams, Aaron A.....	Coaticook.....	151	5,325 00
Adams, Cynthia, Widow.....	Waterloo.....	20	1,000 00
Adams, George.....	Adamsville.....	100	5,000 00
Adams, Rev. Levi P.....	Fitch Bay.....	40	2,000 00
Allen, Charles.....	Waterloo.....	73	3,098 00
Allen, Daniel L.....	do.....	10	500 00
Allen, George H.....	do.....	42	2,100 00
Allen, Heman.....	East Farnham.....	10	500 00
Allen, Miss Laura R.....	Waterloo.....	19	950 00
Allen, Taylor & Co.....	do.....	7	350 00
Arnoldi, Miss Amelia.....	Montreal.....	36	1,800 00
Atkinson, Ruby, Widow.....	Ulverton.....	50	2,500 00
Austin, F. J., M.D.....	Sherbrooke.....	3	150 00
Austin, Mrs. F. J.....	do.....	6	300 00
Bacheider, Mrs. M. J.....	Hatley.....	15	750 00
Bacon, C. J. S., Estate.....	Sherbrooke.....	31	410 00
Bacon, Sarah Jane, Widow.....	Richmond.....	64	2,725 00
Baker, Arthur S.....	Sherbrooke.....	4	200 00
Baker, John.....	Stanbridge, E.....	228	11,400 00
Baker, John C.....	do.....	36	1,800 00
Baker, Wm. C., Executor.....	Dunham.....	2	100 00
Balfour, Rev. Andrew.....	East Hatley.....	33	1,650 00
Ball, Albert P.....	Stanstead.....	2	100 00
Ball, Albert P., Trust.....	do.....	23	807 60
Ball, Benj. P.....	do.....	6	240 19
Ball, Eliza G., Widow.....	do.....	20	707 50
Ball, Mrs. A. P.....	do.....	25	1,250 00
Baptist, Isabella, Widow.....	Three Rivers.....	32	1,600 00
Baptist, John, Executor.....	do.....	193	9,650 00
Barnard, Jacob W.....	Andover, Mass.....	30	1,500 00
Barnston Township.....	Barnston.....	180	8,288 71
Barron, Mrs. Wm.....	Geneva, N. Y.....	26	1,300 00
Bartlett, Geo. R., Trust.....	Ottawa.....	16	800 00
Batchelder, Nathaniel, Estate.....	Stanstead.....	21	750 00
Bedard, Joseph.....	Richmond.....	5	250 00
Bell, Rev. Thomas.....	West Farnham.....	24	1,200 00
Bellows, John, Estate.....	Barnston.....	49	1,730 00
Bender, Albert Jos.....	Montmagny.....	4	200 00
Bennetts, Mrs. Francis.....	Lennoxville.....	12	600 00
Bennetts, Francis.....	do.....	22	1,100 00
Bennetts, Francis K.....	Ottawa.....	6	300 00
Bixby, Mrs. George W.....	Derby Line, Vt.....	5	250 00
Blinn, Charles E.....	Stanbridge, E.....	10	500 00
Blinn, Nathan M.....	do.....	43	2,150 00
Bond, John B., Trust.....	Montreal.....	150	7,500 00
Boright, George.....	East Farnham.....	11	550 00
Boyd, Samuel W.....	Montreal.....	12	600 00
Brackett, Cephas.....	Littleton, N. H.....	100	5,000 00

## Eastern Townships Bank—Continued.

(Banque des Cantons de l'Est—Suite.)

NAMES (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$ cts.
Bradford, John .....	Granby .....	56	2,800 00
Bradshaw, Myra T., Widow .....	Halifax, N.S. ....	82	4,100 00
Brainard, T. Dwight .....	Stanstead .....	19	775 00
Brent, Wm .....	Sherbrooke .....	2	100 00
Briggs, W. J. ....	Waterloo .....	40	2,000 00
Brigham, E. O., Estate .....	Brigham .....	90	4,500 00
Brooks, E. T., M.P. ....	Sherbrooke .....	305	9,980 00
Brooks, Elizabeth, Estate .....	do .....	7	350 00
Brooks, Lyman H. ....	Waterloo .....	1	50 00
Brooks, Miss Maria M. ....	Sherbrooke .....	2	100 00
Brooks, Mrs. Geo. W. ....	Dunham .....	36	1,800 00
Brown, Betsey A., Estate .....	do .....	20	1,000 00
Brown, Mrs. D. W. ....	Sherbrooke .....	2	100 00
Bruce, Robert .....	Quebec .....	66	3,300 00
Buchanan, Agnes, Widow .....	Montreal .....	3	150 00
Buck, F. P., Trust .....	Sherbrooke .....	2	100 00
Buckland, Wm .....	Barston .....	93	4,650 00
Bugbee, Abel G., M.D. ....	Derby Line, Vt. ....	160	8,000 00
Bugbee, Mrs. A. G. ....	do .....	4	200 00
Bundy, Galusha, J. ....	Lyndon, Vt. ....	70	3,500 00
Burbeck, John G. ....	Waterville .....	2	100 00
Burbeck, John C., Trust .....	do .....	1	50 00
Burnett & Co. ....	Montreal .....	4	200 00
Burham, Henry .....	Monroe City, Mo. ....	4	200 00
Burrows, J. G., and Mudge, H. J., Trustee .....	Montreal .....	6	300 00
Burstall, Lieut. John H. ....	Quebec .....	50	2,500 00
Burwash, Lurena M., Widow .....	St. Andrews .....	1	50 00
Butler, Miss Agnes F. Y. ....	Sherbrooke .....	15	750 00
Butler, Miss Lavinia S. Y. ....	do .....	24	1,200 00
Butler, Eiss Selencia .....	Waterloo .....	62	3,100 00
Carter, Mrs. E. G. ....	Waterford, W. ....	10	500 00
Carter, Mrs. Geo. S. ....	Danville .....	30	1,500 00
Carter, Mrs. Richard L. ....	Knowlton .....	3	150 00
Cass, Luther .....	Rock Island .....	50	2,500 00
Cate, Benjamin .....	Stanstead .....	36	1,800 00
Chamberlin, Miss Hannah .....	do .....	22	1,100 00
Chamberlin, Henry .....	Newport, Vt. ....	10	500 00
Chamberlin, Joshua, M.D. ....	St. Armand, E. ....	29	1,450 00
Chamberlin, Miss Rachael .....	Stanstead .....	30	1,500 00
Chamberlin, Wright .....	Sherbrooke .....	6	210 00
Chandler, Mrs. Geo. H. ....	Montreal .....	39	1,950 00
Chandler, Horace M., Estate .....	Brome .....	60	3,000 00
Chandler, Lewis L. ....	Cowansville .....	20	1,000 00
Channell, Mrs. Henry E. ....	Stanstead .....	12	600 00
Chapleau, Edouard .....	St. Paschal .....	15	750 00
Chapman, Edward .....	Lennoxville .....	90	4,500 00
Cheney, Sarah M., Widow .....	Beebe Plain .....	4	200 00
Child, Geo. M. ....	Coaticook .....	100	4,500 00
Christie, John G. ....	Stanstead .....	25	1,250 00
Churchill, Miss Emily .....	Covey Hill .....	1	50 00
Churchill, Miss Helen .....	do .....	1	50 00
Clark, Eleazar .....	Sherbrooke .....	492	24,600 00
Clark, J. R. ....	Waterloo .....	7	350 00
Cleeve, F. C., Estate .....	Richmond .....	7	350 00
Cleeve, W. Jane, Widow .....	do .....	70	3,500 00
Cleveland, Elijah .....	Coventry, Vt. ....	75	3,750 00
Cleveland, Miss Juliana .....	Richmond .....	30	1,500 00
Cleveland, Mrs. Wallace W. ....	St. Armand, E. ....	20	1,000 00
Cleveland, W. Nelson .....	Richmond .....	43	2,150 00
Clough, C. Russell .....	Lennoxville .....	85	4,250 00
Clough, C. Russell, Trust .....	do .....	7	350 00

## Eastern Townships Bank—Continued.

(Banque des Cantons de l'Est—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$ cts.
Clough, S. Lorenzo.....	Lennoxville .....	45	2,250 00
Cochran, Miss Frances H.....	do .....	11	550 00
Cochrane, Hon. M. H. ....	Compton.....	466	23,300 00
Codd, James .....	Waterloo.....	6	300 00
Cole, Miss A. Russell.....	Paris, Me.....	10	50 00
Cole, Charles A.....	do .....	10	500 00
Cole, Mrs. Charles A.....	do .....	6	300 00
Cook, Miss Caroline J.....	Waterloo.....	6	300 00
Cook, Clara, Widow.....	Hatley.....	39	1,950 00
Cook, George W.....	do .....	34	1,700 00
Cook, J. C.....	Cookshire.....	19	950 00
Corey, Moses.....	Stanbridge.....	6	300 00
Cornell, Miss Prudence M.....	do .....	2	100 00
Cornell, S. H., Estate.....	do .....	4	200 00
Cox, Carlos.....	Massawippi.....	24	1,200 00
Crofton, Mrs. F. B.....	Truro, N S.....	4	200 00
Cushing, Edward Abbott.....	Montreal.....	1	50 00
Cushing, M. T.....	Barnston.....	6	300 00
Cushing, Miss Nannie W.....	do .....	1	50 00
Cutting, Arthur H.....	Coaticook.....	2	100 00
Cutting, C. S.....	West Derby, Vt.....	100	5,000 00
Dampier, Miss Laura.....	Waterloo.....	6	300 00
Davies, Wm. Augustus.....	Stanbridge.....	9	450 00
Davis, Mrs. Hiram.....	Hatley.....	10	500 00
Davis, Mrs. B. T.....	Montreal.....	3	150 00
Davis, Hon. Rob. A.....	Fort Garry.....	25	1,250 00
Dean, Edward R.....	Lennoxville.....	6	220 00
Dean, James, Tutor.....	Three Rivers.....	6	300 00
Delaney, Mrs. Louis N.....	Robinson.....	4	200 00
Denison, Miss Helen M.....	Richmond.....	15	750 00
Denison, J. W., Estate.....	do .....	10	500 00
Denison, Miss Mary Ann.....	do .....	13	650 00
Denison, S. M., Estate.....	Danville.....	12	600 00
Denison, Wm. H.....	Rock Island.....	10	500 00
Derbshire, Martha, Widow.....	Magog.....	137	6,850 00
Dickenson, Miss Margt. I.....	Cowansville.....	15	750 00
Dickerson, Miss Elizabeth.....	Stanstead.....	55	2,750 00
Dinning, Mrs. Neil.....	Lennoxville.....	15	750 00
Doak, Mrs. G. O.....	Coaticook.....	100	250 00
Donahue, John.....	Abbotsford.....	22	1,100 00
Dougall, James.....	Dunham.....	25	1,250 00
Edgell, Cynthia E., Widow.....	Lennoxville.....	21	1,050 00
Edgell, Gordon S., Minor.....	Sherbrooke.....	4	200 00
Ellis, Miss Charlotte E.....	Waterloo.....	36	1,800 00
Ellis, Charlotte K., Widow.....	do .....	117	5,210 00
Ellis, Mrs. O. K.....	Stanstead.....	1	50 00
Empson, Rev. John.....	Montreal.....	1	50 00
England, George.....	Knowlton.....	6	300 00
Farwell, Mrs. Wm.....	Sherbrooke.....	19	950 00
Farwell, Lemuel.....	do .....	10	25 00
Farwell, Wm.....	do .....	112	5,600 00
Farwell, Wm., Trust.....	do .....	399	10,450 00
Felton, Catalina, Estate.....	do .....	22	1,100 00
Felton, Edward P.....	do .....	7	17 50
Field, Jonathan, Estate.....	Stanstead.....	133	6,650 00
Finley, Maria, Estate.....	Dunham.....	36	1,800 00
Fisher, Helen M., Widow.....	Eaton.....	9	450 00
Fisk, N. Cotton.....	Abbotsford.....	6	300 00
Fletcher, J., Estate.....	Sherbrooke.....	200	10,000 00
Flint, Alvin, Estate.....	Stanstead.....	20	1,000 00
Flint, Geo. A.....	do .....	17	850 00

## Eastern Townships Bank—Continued.

(Banque des Cantons de l'est—Suite.)

NAMES. — (NOMS)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$ cts.
Fortin, Francis.....	Warden .....	9	450 00
Foss, O. R.....	Waterloo .....	18	750 00
Foster, A. B., Estate .....	do .....	90	225 00
Foster, Austin T.....	Derby Line, Vt.....	20	1,000 00
Foster, Austin T., Trust .....	do .....	6	300 00
Foster, Mrs. G. K., jun.....	Richmond .....	20	1,000 00
Foster, Frederick H.....	do .....	69	3,450 00
Foster, Geo. K.....	do .....	1,074	53,700 00
Foster, Geo. K., Trust.....	do .....	24	1,200 00
Foster, Geo. K., jun .....	do .....	20	1,000 00
Foster, Mrs. A. T.....	Derby Line, Vt.....	100	5,000 00
Francis, Wm.....	Montreal.....	240	12,000 00
Fraser, John.....	Quebec .....	46	2,300 00
French, John.....	Newport, Q.....	4	200 00
French, John L.....	Cookshire .....	10	500 00
Fricker, Miss Elizabeth C.....	Quebec.....	36	1,800 00
Frost, David, jun., Estate .....	Waterloo .....	6	90 00
Frothingham, Etheldred N.....	Montreal.....	8	400 00
Frothingham, Harriet.....	do .....	8	400 00
Frothingham, Rev. F.....	do .....	187	7,800 00
Frothingham, Geo. H., Estate.....	do .....	199	9,950 00
Fuller, Miss Eunice L.....	Stanstead .....	107	5,350 00
Fuller, Hannah P., Widow.....	Sweetsburg .....	4	200 00
Gagnon, Gédéon.....	Quebec .....	12	600 00
Gairdner, Miss Annie S.....	Montreal.....	18	900 00
Galer, Jacob N.....	Dunham.....	80	4,000 00
Gales, Rev. Thos.....	Dixville.....	13	550 00
Gamsby, John, Estate .....	Ascot .....	63	3,150 00
Gibb, Charles.....	Abbottsford.....	40	2,000 00
Gibb, Isaac Jones.....	Como .....	21	1,050 00
Gibb, James.....	Quebec.....	40	2,000 00
Gibb, Mrs. J. Lawson.....	do .....	136	6,800 00
Gillies, Rev. Archibald .....	Eaton .....	13	615 00
Gilman, Geo. C.....	Newport, Vt.....	17	850 00
Gilman, Hayes.....	Danville .....	73	3,650 00
Gilmour, Arthur H. J.....	Stanbridge .....	36	1,800 00
Goodenough, John C.....	Littleton, N.H.....	40	2,000 00
Goodwin, John H.....	Cookshire.....	20	1,000 00
Goodwin, Mrs. John H.....	do .....	6	300 00
Gordon, Andrew J.....	North Hatley.....	24	1,200 00
Gordon, James A.....	Sherbrooke.....	120	4,100 00
Gray, Wm.....	Toronto .....	5	250 00
Gunning, Martha, Widow.....	East Hatley.....	6	300 00
Hackett, Michael F.....	Stanstead.....	20	1,000 00
Hall, C. L.....	East Farnham .....	6	250 00
Hall, Chas. S.....	Waterloo.....	20	1,000 00
Hall, Ely W.....	East Farnham .....	6	300 00
Hall, Geo. C.....	do .....	7	350 00
Hale, Edward, Estate .....	Sherbrooke.....	45	2,250 00
Hale, Edward John.....	Quebec .....	10	500 00
Haney, Ellen J., Widow.....	Derby Line, Vt.....	10	500 00
Harkom, Mrs. John W.....	Montreal.....	60	3,000 00
Harris, Warren S.....	Waterloo.....	20	1,000 00
Hart, Thomas.....	Richmond.....	72	3,650 00
Harvey, Burton F.....	Compton Centre.....	30	1,500 00
Harvey, Charlotte, Widow.....	Compton.....	20	1,000 00
Harvey, Cyrus E.....	Waterloo.....	25	1,250 00
Harvey, Cyrus E., Trust .....	do .....	5	250 00
Harvey, Louisa, Widow.....	Sawyer ville.....	6	300 00
Hasetline, Hazen.....	Hatley.....	39	1,950 00
Haskell, Martha M., Widow.....	Derby Line, Vt.....	30	1,500 00

Eastern Townships Bank—Continued.  
(Banque des Cantons de l'Est—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant)
			\$ cts.
Hatley Township	Hatley	150	7,500 00
Hawes, Frank M	Danvers, Mass	5	250 00
Hawes, Mrs. F. M	do	20	1,000 00
Hayes, James	West Shefford	19	950 00
Heath, Miss Ann	Beebe Plain	5	250 00
Heath, Samuel W., Estate	E. Douglass, M.	26	1,300 00
Henderson, Eagle	Brompton Falls	10	500 00
Heneker, Miss Frances E.	Sherbrooke	1	50 00
Heneker, Richard Tuson	do	4	200 00
Heneker, Richard W.	do	180	9,000 00
Heneker, Richard W., Trust	do	96	4,800 00
Henry, Chas. S.	Lennoxville	21	1,050 00
Henry, Geo.	do	13	650 00
Hill, Chas. N.	Eaton	3	150 00
Hills, Otis W.	Waterloo	7	350 00
Hitchcock, Paul	Massawippi	49	2,450 00
Hodsoll, Jos., Estate	Cookshire	19	950 00
Holmes, Rev. A. Lee, Trust	Stanstead	2	100 00
Holmes, B., Estate	Montreal	124	6,200 00
Holmes, Horace D.	Derby Line, Vt.	73	3,650 00
Holmes, Mrs. A. Lee	Stanstead	60	3,000 00
Hopkins, Abraham, M.D.	Cookshire	25	1,250 00
Hough, Deacon C.	Montreal	13	650 00
Houlston, Mrs. George B.	Three Rivers	6	300 00
Hubbard, John H.	Cambridge, Mass.	50	2,500 00
Hubbard, Lucy D., Widow	Stanstead	5	250 00
Hulburt, Hannah L., Widow	Sweetsburg	7	350 00
Hulburt, Hannah L., Tutrix	do	6	300 00
Humphrey, C. T. A.	East Burke, Vt.	20	1,000 00
Hunt, Fanny L., Widow	Sherbrooke	36	1,800 00
Hunt, Percy J.	do	8	400 00
Hurd, S. A., Estate	do	54	2,700 00
Hurd, Mrs. A. S.	do	17	850 00
Hurlbut, Abel	Frelighsburg	39	1,950 00
Hurlbut, Miss Eliza	do	10	500 00
Hutchins, R.	East Farnham	13	650 00
Irving, Catharine M., Widow	Lennoxville	80	4,000 00
Irwin, James	Granby	9	450 00
Jackson, Chas. A.	Waterloo	20	1,000 00
Jackson, John A.	do	78	3,900 00
Jaques, Miss Edith	Cowansville	4	200 00
Jaques, Geo. E., Trust	do	20	1,000 00
Johnson, Rev. Thos.	Abbottsford	60	3,000 00
Johnston, John	Lennoxville	10	500 00
Johnston, J. B., M.D.	Sherbrooke	100	5,000 00
Jones, Charles H.	East Coventry, Vt.	15	750 00
Jones, Horace S.	do	28	1,400 00
Joslin, Stephen P.	Waitsfield, Vt.	160	7,529 44
Joslyn, Ginethan S.	Barton, Vt.	80	3,633 09
Joslyn, Hubbard	Stanstead	312	15,600 00
Journeaux, Edward	Melbourne	5	250 00
Kathan, Chas. H.	Rock Island	10	500 00
Kathan, Wm	Cowansville	60	3,050 00
Keenan, Mrs. F.	Lingwick	12	600 00
Kellam, Eliza W., Widow	Haverhill, N.H.	10	500 00
Keyes, Henry, Estate	Newbury, Vt.	73	3,650 00
Kilner, Rev. C. Gibbon	Adamsville	20	1,000 00
Kimball, Albert	Knowlton	6	300 00
King, Lt.-Col. Charles	Sherbrooke	225	11,250 00
King, Edwin F.	Montreal	36	1,800 00
Kinnear, James	Kinnear's Milis.	49	2,450 00



Eastern Townships Bank—Continued.  
(Banque des Cantons de l'Est—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$ cts.
Kinnear, James, jun	Kinnear's Mills	2	100 00
Knight, Alson	Boston	24	500 00
Knight, Miss Florence A.	Stanstead	2	100 00
Knowlton, Almas A.	Waterloo	30	1,500 00
Knowlton, A. E.	do	40	2,000 00
Knowlton, Charles R.	Knowlton	6	300 00
Knowlton, Frederick A.	do	6	300 00
Knowlton, L. H.	South Stukeley	2	100 00
Knowlton, Luke M.	Knowlton	16	800 00
Knowlton, Myron M.	do	6	300 00
Krans, Rev. Edward H.	New York	60	3,000 00
Lake, Samuel	Eaton	10	500 00
Lane, Mrs. Daniel H.	Boston	75	3,750 00
Laraway, Alva	Dunham	60	3,000 00
Laurie, Duncan	Quebec	65	3,250 00
Laurie, Francis, Trust	do	50	2,500 00
Lawrence, Geo. W.	Waterloo	120	6,000 00
Lawrence, Henry Smith	Newport, Vt	10	500 00
Lawson, Edward	Richmond	11	550 00
Learned, Alden	Cookshire	6	200 00
Learned, Mrs. A.	do	19	800 00
Leonard, Edward Burt	Newport, Vt	10	500 00
Lincoln, Franklin	Waterloo	24	1,200 00
Lincoln, Sarah, Executrix	Abbotsford	12	600 00
Lindsay, Edward N.	Bulwer	13	650 00
Lloyd, Miss Charlotte	Quebec	2	100 00
Lloyd, Henrietta, Widow	Sherbrooke	40	2,000 00
Locke, Thomas	South Barnston	100	5,000 00
Lougee, Jos., Estate	Sherbrooke	126	4,750 00
Lovell, Henry	Coaticook	200	10,000 00
Lyford, Mrs. W. C.	Sherbrooke	10	500 00
Lyman, Benj., Estate	Montreal	43	1,485 00
Lynn, Miss Rachael	Nort Hatley	26	1,300 00
Macey, Mrs. Luther F.	Abbott's Corners	30	1,500 00
Mack, Galos F.	Ayer's Flat	10	500 00
Mack, D. W., Estate	Stanstead	30	1,500 00
Mack, Emma M., Widow	Brompton Falls	20	1,000 00
Mack, Mary A., Widow	Stanstead	211	8,600 00
Mack, Wm. P.	do	80	4,000 00
Mair, Mrs. David	Cowansville	48	2,400 00
Major, James E.	Montreal	7	350 00
Mansur, David A.	Stanstead	40	2,000 00
Mansur, David A., Trust	do	12	600 00
Marble, Jarvis C.	Paris, Me.	20	1,000 00
Marler, John L., Trust	Montreal	73	3,650 00
Martin, Benjamin S.	Dunham	10	500 00
Martin, Miss Carrie L.	Stanstead	5	250 00
Martin, Jesse S.	Dunham	8	400 00
Mayotte, Francois X.	Granby	60	3,000 00
Megis, A. D.	Dunham	5	250 00
Megis, John, M.D.	Stanstead	10	500 00
Merrill, G. W.	Compton	28	1,400 00
Miller, Jessie M., Widow	Melbourne	32	1,600 00
Moat, R. & J.	Montreal	25	1,250 00
Molson, Mrs. J. H. R.	do	187	9,350 00
Montreal City and District Savings Bank	do	606	30,300 00
Montreal, Rt. Rev. Lord Bishop, Trust	do	9	450 00
Morey, Samuel F.	Sherbrooke	7	350 00
Morey, Thomas S.	do	90	4,500 00
Morkill, R. D.	do	18	45 00
Morris, Benjamin T.	do	76	3,475 00

## Eastern Townships Bank—Continued.

(Banque des Cantons de l'Est—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$ cts.
Morris, Mrs. L. E.	Sherbrooke	13	650 00
Morris, L. E.	do	93	3,700 00
Morris, Miss Mary A.	Lennoxville	18	750 00
Morrison, Mrs. Geo.	Waterville	1	50 00
Morse, J. N.	North Haverhill	30	1,500 00
Moss, Samuel and Hyam, Trust	Montreal	110	4,250 00
Moulton, Hiram A.	do	2	100 00
Mowle, Miss Hester	Margate, Eng.	24	1,200 00
Mowle, J. M. B.	Chester, Eng.	50	2,325 53
Mowle, Miss Mary H.	Cookshire	15	750 00
McUlary, John	Compton	80	3,070 00
McDonald, Alex.	St. Johns, Q.	50	2,500 00
McDonald, Ann, Widow	do	37	1,850 00
McDonald, Duncan	do	180	9,000 00
McDonald, Miss Georgiana C.	Montreal	16	800 00
McDonald, James	St. Johns, Q.	49	2,450 00
McDongall, Mrs. Thomas	Montreal	6	300 00
McEvilla, Wm.	Roxton Falls	20	1,000 00
McFarlane, Mrs. Andrew	Montreal	25	1,250 00
McFarlane, Henry	Stratford	40	2,000 00
McFarlane, Malcolm	Sherbrooke	114	5,700 00
Mackay, Hugh	Montreal	300	15,000 00
Mackay, Joseph	do	321	16,050 00
Mackay, Robert	do	300	15,000 00
Mackenzie, Catharine M., Estate	Melbourne	3	150 00
Mackenzie, Mrs. Roderick	do	20	1,000 00
Mackenzie, John	Lennoxville	60	3,000 00
McKinnon, Mrs. James A.	Cowansville	12	600 00
McKinnon, T. Allan	Ottawa	20	1,000 00
McLaurin, Peter R.	Vankleek Hill	10	500 00
MacLeay, Alex., Tutor	Danville	54	2,700 00
MacLeay, Sarah R., Widow	do	81	2,947 50
McLeod, Miss Catharine	Richmond	15	750 00
McLeod, Mary, Widow	Melbourne	16	800 00
McNicol, John	Sherbrooke	30	1,500 00
McPherson, Miss Betsey	Stanstead	6	300 00
Napier, Geo. H., Estate	Napanee	5	250 00
Nicollis, Armine D.	Montreal	3	150 00
Nicollis, Gustavus G.	do	4	200 00
Nicollis, Harriet M., Widow	do	101	5,050 00
Norris, Geo.	Lennoxville	20	1,000 00
North, Mary, Widow	Cookshire	12	600 00
Nourse, Mrs. Joshua	Eaton	10	500 00
Nourse, Joshua	do	18	900 00
O'Connor, Miss Catharine M.	Coaticook	16	800 00
O'Connor, John, jr.	Brigham	37	1,850 00
O'Halloran, Miss Maria E.	Cowansville	24	1,200 00
Oliver, Adam	do	25	1,250 00
Orrock, Rev. John M.	Boston	19	800 00
Osgood, Jonas F.	Cookshire	55	1,940 00
Oswald Bros.	Montreal	4	200 00
Oxenden, Rt. Rev. Ashton, Trust.	do	1	50 00
Paddon, John B.	Lennoxville	194	8,885 00
Paddon, John B., trust E. H. M. P.	do	2	100 00
Page, J. Quincy	Three Rivers	19	950 00
Paige, Miss Lucy	Lennoxville	4	200 00
Paige, W. Warren	Compton	45	1,494 80
Parker, Jane	Sherbrooke	2	100 00
Parker, L. E.	Hatley	70	3,500 00
Parker, Miss Maria S.	Danville	8	400 00
Parker, Samuel W.	Newport, Vt.	20	1,000 00

Eastern Townships Bank—Continued.  
(Banque des Cantons de l'Est—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$ cts.
Parmelee, Wm. G.....	Ottawa.....	30	1,500 00
Partison, Wm. Mead.....	Clarenceville.....	23	1,150 00
Peasley, A. S.....	Stanstead.....	19	950 00
Pehlemann, Carl.....	Bury.....	10	500 00
Pentland, Mrs. W. C.....	Three Rivers.....	18	900 00
Peters, Richard, Trust.....	South Stukeley.....	6	300 00
Pettes, Nathaniel.....	Knowlton.....	75	3,750 00
Phelps, Oscar C.....	Sorel.....	24	1,200 00
Pierce, Frederick.....	Stanbridge.....	100	5,000 00
Pierce, Mary C., Widow.....	Stanstead.....	194	9,700 00
Pierce, Mary C., Tutrix.....	do.....	2	100 00
Pike, Charles B., Estate.....	do.....	46	2,300 00
Ployart, Miss Aline A.....	Drummondville.....	14	700 00
Ployart, Frederick, Estate.....	Sabrevois.....	1	50 00
Pollard, Emma J., Widow.....	Compton.....	28	1,400 00
Pomroy, Geo.....	Stanstead.....	10	500 00
Pomroy, Selah J.....	Compton.....	79	1,550 00
Pope, Albert W.....	Cookshire.....	50	1,834 00
Pope, Mrs. F. M.....	Robinson.....	56	900 00
Pope, Hannah, Widow.....	Cookshire.....	18	750 00
Pope, Hon. J. H.....	Ottawa.....	722	24,985 00
Porter, George.....	Rock Island.....	120	6,000 00
Price, Miss Cecilia.....	Quebec.....	25	1,250 00
Price, Evan John.....	do.....	150	7,500 00
Quebec Fire Assurance Co.....	do.....	200	10,000 00
Racicot, Ernest.....	Sweetsburg.....	30	1,250 00
Rankin, Zerah, Estate.....	Richmond.....	133	6,650 00
Rawson, Mrs. C. W.....	Quebec.....	61	3,050 00
Read, Matthew.....	Sherbrooke.....	79	3,950 00
Reid, Miss Annie M.....	do.....	12	600 00
Reid, Rev. C. P.....	do.....	320	16,000 00
Reinhardt, George.....	Montreal.....	20	1,000 00
Rhodes, Armitage.....	Sault Ste. Marie.....	10	500 00
Rice, Charles G.....	Compton.....	20	1,000 00
Rice, Martin.....	Riceburg.....	4	200 00
Richardson, C. A.....	Stanstead.....	60	2,475 00
Riddell, A. O.....	Huntingville.....	61	3,050 00
Roberts, Duke.....	West Shefford.....	140	4,320 00
Roberts, Wm.....	Farnham.....	79	3,710 00
Robertson, Hon. J. G.....	Quebec.....	73	3,650 00
Robertson, Peter.....	Montreal.....	10	250 00
Robins, Maria D., Widow.....	Lennoxville.....	30	1,500 00
Robinson, Miss Anne.....	Quebec.....	10	500 00
Robinson, Arthur F.....	Waterloo.....	12	600 00
Robinson, Edward N.....	Cowansville.....	23	700 00
Robinson, Emily, Widow.....	Waterloo.....	24	1,200 00
Robinson, Mrs. Edward N.....	Cowansville.....	108	5,400 00
Robinson, Emma J., Widow.....	Waterloo.....	244	12,200 00
Robinson, Rev. Frederick.....	Abbottsford.....	102	5,000 00
Robinson, Rev. Geo. C.....	Waterloo.....	90	4,182 50
Robinson, Rev. Geo. C., Trust.....	do.....	3	117 50
Robinson, William H.....	Granby.....	30	1,500 00
Roe, Rev. Henry.....	Lennoxville.....	44	2,200 00
Rogers, Carlos L.....	Pawtucket, R. I.....	6	300 00
Rogers, Charles.....	Stanstead.....	76	3,800 00
Rogers, Philip, Estate.....	do.....	73	3,650 00
Rose, George H.....	do.....	6	300 00
Ross, D. Robert.....	Dublin, Ireland.....	36	1,040 00
Ross, Mrs. D. Robert.....	do.....	19	950 00
Rykerd, Malcom, Estate.....	Dunham.....	2	100 00
St. George's Church.....	Lennoxville.....	10	500 00
St. John's Church.....	West Shefford.....	2	100 00

Eastern Townships Bank—*Continued.*  
(Banque des Cantons de l'Est—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)	Amount. — (Montant.)
			\$ cts.
St Luke's Church.....	Waterloo .....	33	1,650 00
St. Matthew's Church.....	South Stukeley .....	2	100 00
St. Peter's Church.....	Sherbrooke .....	20	1,000 00
Sanborn, J. S. Estate.....	do .....	250	9,475 00
Saunders, William.....	Robinson .....	3	150 00
Savage, Miss Amanda.....	Dunham .....	20	1,000 00
Savage, Mrs Benjamin.....	Foriston, Ill. ....	6	300 00
Sawyer, Lydia, Widow.....	Cookshire .....	12	600 00
Scarth, Rev. A. C.....	Lennoxville.....	71	3,424 00
Scott, Thomas.....	Richmond .....	13	650 00
Shaw, Samuel John.....	Quebec .....	40	2,000 00
Shaw, Spencer.....	Waterloo .....	6	300 00
Shirliff, Janathan B.....	Ayer's Flat .....	194	9,700 00
Short, Miss Susanna.....	Sherbrooke .....	20	1,000 00
Slack, Isabella A., Widow.....	Montreal.....	4	200 00
Smith, Ichabod, Estate.....	Stanstead .....	280	14,000 00
Smith, Samuel G., Estate.....	Montreal.....	223	11,150 00
Snow, Susan Jane, Widow.....	Kingsey.....	15	750 00
Stanbridge Township.....	Bedford .....	130	6,500 00
Stanton, Jane M., Widow.....	Stanbridge, East.....	22	1,100 00
Stanton, Miss Louisa H.....	do .....	8	400 00
Stanton, N. W.....	Stanbridge .....	13	650 00
Starr, Gordon A.....	Brockville.....	36	1,800 00
Stevens, Christiana, Widow.....	Dunham .....	6	300 00
Stevens, Gardner.....	Waterloo .....	20	1,000 00
Stevens, Hon. G. G.....	do .....	200	10,000 00
Stevens, Miss Lucy J.....	Dunham .....	5	250 00
Stevens, Mary, Widow.....	do .....	80	4,000 00
Stevens, Sidney.....	Stanstead.....	21	550 00
Stevenson, James.....	Island Pond.....	40	2,000 00
Stewart, Horace.....	Beebe Plain.....	186	9,300 00
Strockwell, Isaac W.....	Danville.....	60	3,000 00
Stone, F. G., Estate.....	Stanbridge .....	4	200 00
Streeter, George M.....	Phil delphia .....	5	250 00
Stuart, Hon. G. Okill.....	Quebec.....	186	9,300 00
Sutherland, William.....	do .....	20	1,000 00
Sutton, Eliza E., Widow.....	Hatley .....	20	1,000 00
Sutton, Eliza E., Trust.....	do .....	2	100 00
Symmes, Abigail, Widow.....	Drummondville.....	54	2,700 00
Taylor, Edwin A.....	Waterloo.....	22	1,100 00
Taylor, Mrs. E. A.....	do .....	6	300 00
Taylor, Henry S.....	Stanstead.....	58	2,900 00
Taylor, Seth, Estate.....	do .....	24	1,200 00
Taylor, Walter A.....	Waterloo .....	184	8,700 00
Taylor, Walter A., Trust.....	do .....	4	200 00
Taylor, William.....	Richmond .....	15	750 00
Terrill, T. Lee, Estate.....	Stanstead.....	600	26,000 00
Thomas, D., & Foss, S. J., Trust.....	Sherbrooke .....	13	650 00
Thomas, Leonard.....	Melbourne.....	150	6,250 00
Thompson, Miss Mary.....	Coaticook.....	2	100 00
Thompson, William.....	Leeds.....	2	100 00
Thomson, Miss Mary.....	Quebec.....	40	2,000 00
Thorneloe, Mrs George.....	Stanstead.....	109	5,450 00
Thornton, John.....	Coaticook.....	85	4,250 00
Thornton, John, Trust.....	do .....	95	4,750 00
Tittemore, Miss Caroline.....	Frelighsburg.....	20	1,000 00
Townsend, Rev. Alfred J.....	Halifax, N.S.....	6	300 00
Tree, Daniel C.....	Stanbridge .....	10	500 00
Tuck, Mrs. Samuel.....	Sherbrooke .....	4	200 00
Tuck, Thomas J.....	do .....	24	307 50
Veasey, Mrs. George.....	Quebec.....	50	2,500 00
Von Iffland, Rev. A. A.....	do .....	10	500 00
Wadleigh, John.....	Ulverton.....	2	100 00

Eastern Townships Bank—*Concluded.*  
(Banque des Cantons de l'Est—*Fin.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)	Amount. (Montant.)
			\$
Wadleigh, John, Trust.....	Ulverton.....	90	4,500
Wadleigh, John, Jun.....	Kingsey.....	126	6,300
Wadleigh, Mrs. John.....	Ulverton.....	50	2,500
Wadleigh, William E.....	Kingsey.....	40	725
Wadleigh, William E., Trust.....	do.....	60	2,200
Walker, Adaline, Widow.....	Sherbrooke.....	82	2,784
Walker, John.....	Melbourne.....	8	400
Washer, Mrs. Charles B.....	Brompton Falls.....	20	1,000
Webber, Richard N., M.D.....	Richmond.....	28	1,400
Webber, R. N., and Woodburn, W. J.....	do.....	10	500
Webster, Ozro C.....	Waterloo.....	6	300
Webster, Rebekah E., Widow.....	Haverhill, N.H.....	20	1,000
Welch, Henry W., Executor.....	Quebec.....	45	2,250
Wells, Epenetus.....	Waterloo.....	30	1,500
Weston, Wilson & Luther.....	Cookshire.....	40	2,000
Whitcomb, Charles.....	Waterloo.....	38	1,710
White, Mrs. Wm.....	Sherbrooke.....	15	750
Whitfield, George.....	Montreal.....	50	2,500
Whitman, H. N.....	Stanbridge.....	67	3,350
Whitman, Zeno V.....	do.....	25	1,250
Whitney, Mary B., Widow.....	Montreal.....	33	1,650
Whitney, N. S.....	do.....	6	300
Wicksteed, Gustavus W.....	Ottawa.....	100	5,000
Wightman, Mrs. N.....	Stanbridge, East.....	15	750
Wilber, John.....	Farnham.....	6	220
Wilcox, Pardon B.....	Stanstead.....	43	2,150
Wiley, Linton A.....	do.....	100	5,000
Wilkey, David.....	do.....	21	1,050
Willard, Miss Sarah A.....	Stukeley.....	23	1,150
Willard, W. W.....	do.....	41	2,050
Williams, Miles.....	Montreal.....	69	3,450
Williams, Miss Sara L.....	Brome.....	10	500
Wilson, Elizabeth A., Widow.....	Lennoxville.....	68	3,400
Wilson, Joseph.....	Quebec.....	10	500
Wilson, Wm. & J. H. L., Trust.....	Lennoxville.....	84	4,200
Winter, Alex.....	Sherbrooke.....	3	150
Winter, Alex., Trust.....	do.....	12	600
Winter, Miss Mary.....	do.....	36	1,800
Wood, Miss Frances L.....	do.....	20	1,000
Wood, Hannah W., Widow.....	Dunham.....	10	500
Wood, Israel.....	Sherbrooke.....	85	3,025
Wood, Hon. Thomas.....	Dunham.....	7	3,400
Woodbury, Anna S., Estate.....	Frelighsburg.....	11	550
Woodhouse, Lucy A., Widow.....	Quebec.....	12	600
Woods, Thomas W.....	St. François d'Halifax.....	14	700
Wurtele, C. E.....	Sherbrooke.....	30	1,500
Wurtele, Miss Eleanor F.....	Quebec.....	6	300
Wurtele, Mrs. F. C.....	do.....	19	950
Wurtele, F. C., Trust.....	do.....	30	1,500
Wurtele, F. C., and Annie.....	do.....	14	700
Wyman, T. W.....	Stanstead.....	200	10,000
Young, A. Susan, Widow.....	do.....	12	600

I hereby certify the foregoing to be a correct list of the shareholders of the bank, showing the number of shares held by each, and the amount paid thereon on the 2nd January, 1880.

Je certifie par le présent que ce qui précède est une liste fidèle des actionnaires de la banque, indiquant le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, ainsi que le montant payé sur ces actions au 2 janvier, 1880.

WM. FARWELL, *General Manager.*

EASTERN TOWNSHIPS BANK,  
SHERBROOKE, Q., 17th Feb., 1880.

EXCHANGE BANK OF CANADA.  
—  
BANQUE D'ÉCHANGE DU CANADA.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Abbott, Hon. J. J. C., in trust .....	Montreal.....	1
Armstrong, George.....	do .....	1
Abbott, Hon. J. J. C.....	do .....	7
Bulmer, Henry.....	do .....	60
Burland, G. B.....	do .....	100
Bowles, Maria.....	Lacolle .....	18
Barbeau, Henry.....	St. Hyacinthe.....	5
Brodie, Ann.....	Montreal.....	10
Bleakley, John.....	do .....	42
Botsford, L. B., M.D.....	St. John, N.B.....	29
Boyd, John.....	Montreal.....	20
Boisford, Hon. A. E.....	Sackville, N.B.....	150
Bond, Geo. W.....	St. Andrews.....	11
Bell, Elizabeth.....	Pointe Claire.....	8
Blanche, Thersila D.....	Montreal.....	36
Brauchaud, M.....	do .....	5
Baptist, Alex.....	Three Rivers.....	30
Bellemare, R.....	Montreal.....	5
Barclay, John.....	do .....	20
Barnes, Eliza E.....	Ottawa.....	5
Barnett, Hugh.....	Glasgow, Scot.....	25
Buntin, Alexander.....	Montreal.....	601
Browning, M. A.....	do .....	20
Cross, Hon. Alex.....	do .....	11
Craig, Hugh.....	do .....	20
Clement, Isreal.....	Lachine.....	40
Casselman, M.....	Casselman.....	50
Corse, N. B.....	Montreal.....	25
Cartery, Catharine.....	Darville.....	7
Colquhoun, W.....	Dickinson's Landing.....	22
Clarke, Louise A.....	Montreal.....	4
Caverhill, T., in trust.....	do .....	30
Clark, O. L.....	Côte St. Paul.....	5
Cruikshank, Geo.....	Montreal.....	20
Cowie, Lucy A.....	do .....	2
Chapleau, Edouard.....	St. Paschal.....	12
Cross, Robt.....	Lachine.....	12
Crathern, James.....	Montreal.....	116
Chapman, Miss E. S. M.....	Lévis.....	4
City and District Savings Bank.....	Montreal.....	70
Chisholm, Duncan.....	Williamstown.....	10
Chisholm, Isabella.....	do .....	10
Caverhill, Thomas, in trust.....	Montreal.....	294
Caverhill, John.....	France.....	412
Court, James.....	Montreal.....	17
Cross, Geo.....	do .....	10
Craig, James M.....	do .....	1
Caverhill, Thomas.....	do .....	642
Craig, Thomas, in trust.....	do .....	30
Crathern, James, in trust.....	do .....	10
Craig, Thos.....	do .....	56
Dübuc, Arthur.....	do .....	10
Décary, François.....	do .....	20
Drumm, Eliza.....	do .....	9
Dickey, Hon. Robt. B.....	Amherst, N.S.....	8

## Exchange Bank of Canada—Continued.

(Banque d'Echange du Canada—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Doherty, Patrick.....	Montreal.....	20
Desrivieres, Marie L. T.....	Terrebonne.....	10
Dubord, Alexis.....	Montreal.....	36
Desautel, Sophie.....	do.....	8
Davis, Lurena M.....	St. Andrews.....	10
Darwall, R. C.....	Walsall, Eng.....	10
Desautel, Henriette, in trust.....	Montreal.....	21
Davenport, Thersila.....	do.....	3
Dohoney, James.....	do.....	5
Donaghy, Sarah.....	do.....	1
Executors, Estate of late E. J. Bancroft.....	do.....	28
Edgar, Frank.....	do.....	25
Estate late A. Prévost.....	do.....	50
Eager, W. L.....	do.....	15
Eveleigh, Joseph.....	do.....	20
Elliot, James, Assistant Cashier.....	do.....	40
Fletcher, James.....	Rigaud.....	100
Foster, G. K.....	Richmond.....	30
Fortin, Hon. P.....	Magdalen Islands.....	23
Farrell, D.....	Dartmouth, N.S.....	51
Fair, John, and C. Beausoliel.....	Montreal.....	100
Forget, L. J. & Co.....	do.....	1
Gault, Hon. M. H.....	do.....	250
Greene, E. K.....	do.....	227
Garuham, W.....	do.....	20
Gould, C. H., in trust.....	do.....	9
Gervais, Louis.....	St. Timothy.....	10
Gauvureau, C.....	Terrebonne.....	1
Gilroy, Thomas.....	Montreal.....	8
Gault, Hon. M. H., in trust.....	do.....	60
Gardner, Wm.....	St. Louis de Gonzagues.....	6
Greene, Geo. A.....	Montreal.....	113
Gault, C. E.....	do.....	25
Gault, L. H.....	do.....	20
Greene, E. K., in trust.....	do.....	220
Gilman, F. E.....	do.....	40
Gault, Hon. M. H., in trust.....	do.....	17
Howden, James G.....	do.....	5
Hebert, Hector.....	do.....	20
Hebert, Marie E. S.....	do.....	2
Hart, Julia.....	Three Rivers.....	25
Hastings, Mrs. M. O.....	Montreal.....	39
Hastings, Fanny.....	do.....	1
Hutchison, John.....	do.....	50
Johnson, J. B., M.D.....	Sherbrooke.....	15
Jones, Edward.....	St. Andrews.....	38
Jones, Robert W.....	do.....	10
Jaques, G. E., jun.....	Montreal.....	2
Irish Protestant Benevolent Society.....	do.....	7
Jones, Ann H.....	St. Andrews.....	31
Jones, Sarah H.....	do.....	62
Jaques, G. E., sen.....	Montreal.....	16
Jaques, Alfred.....	do.....	5
Kinnear, Thomas C.....	Halifax, N. S.....	100
Kervin, Edwin.....	Cornwall.....	25
Kelly, Fred. W.....	Montreal.....	15
Kinnear, Mary.....	do.....	20
Kershaw, John.....	do.....	10
Learmont, E. B.....	do.....	71
Lafleur, Edouard.....	do.....	20
Laing, Murdoch.....	do.....	50

Exchange Bank of Canada—*Continued.*(Banque d'Echange du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Lloyd, E. B.	Montreal	10
Laplough, H. T.	do	30
Learmont, Jane F.	do	3
Learmont, Agnes.	do	3
Leslie, Capt. J. H.	do	4
LaRocque, Lelia de Salaberry	do	6
LaRocque, Hertel	do	4
Leslie, A. C.	do	35
Moore, James.	do	47
Mills, Robert.	Napanee	4
Mount Royal Cemetery Company.	Montreal	40
Mussen, Thomas.	do	38
Minors, Estate J. Norris.	do	6
Matthews, Eliza.	do	63
Muir, Robert	Great Britain	100
Murray, W. G.	Montreal	30
Murray, Wm. G., and W. G.	do	5
Moran, Peter.	Prescott	20
Maloney, M.	Montreal	10
Millen, Mary	do	3
Monette, Joseph	do	2
Murray, C. R., in trust.	do	30
Mussen, Thomas, in trust.	do	2
Murray, C. R.	do	43
Moat, R. & J.	do	24
McCarthy, D. & J.	Sorel	50
MacDonald, James.	St. Johns	25
MacDonald, Wm.	Montreal	25
McMaster, Thomas	Liverpool	15
McNaughton, James.	Girvan, Scot.	14
McMaster, W. J., in trust.	Toronto	14
MacKay, Joseph	Montreal	100
McBain, J. C.	Williamstown	10
McLennan, F.	Dundee	4
McMasters, Arthur, Executors of	Montreal	80
MacKay, Edward	do	50
McMaster, W. J., in trust.	Toronto	4
Maguire, Denis	Joliette	40
McMaster, W. J.	Toronto	1
McMaster, W. J., in trust	do	24
McMaster, W. J., in trust.	do	57
McCrimmon, Archibald.	Lancaster	8
McMaster, W. J., No. 2.	Toronto	1
MacDonald, D.	St. Johns	75
McDiarmid, Catharine J.	Montreal	2
McDiarmid, Mary Anne.	do	2
MacBain, A. L., Estate of.	Lancaster	17
Metcalfe, Charles P.	Montreal	10
Nelson, H. A.	do	20
Nutter, J. D.	do	25
Newman, Henry.	do	14
Nettleton, Thos.	Sorel	5
Nutter, J. D., in trust	Montreal	3
Nichol, Thos., M.D.	do	27
Nash, Fred., in trust	do	100
Ogilvie, John	do	100
Owens, T. & W.	Stonefield	50
O'Brien, W. D.	Montreal	25
O'Dyer, W. W.	Granby	18
Ogilvie, Archd.	North Georgetown	10
Ogilvie, A. W., in trust.	Montreal	17



Exchange Bank of Canada—Continued.  
(Banque d'Échange du Canada—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Ogilvie, A. W., in trust	Montreal	10
Ogilvie, Miss M. A.	do	70
Ogilvie, Miss Frances	do	50
Ogilvie, A. W., in trust	do	196
Ogilvie, A. W.	do	350
Plante, Elie	do	20
Papineau, N.	St. Timothy	50
Pringle, Thomas	Montreal	50
Pratt, John	do	100
Poirier, Adelaide	do	6
Parant, Joseph	do	4
Pelton, Godfrey S.	do	6
Patrick, Rebecca	do	12
Perrigo, Jas., M.D.	do	2
Phillips, Henry	do	20
Patterson, A. T.	do	4
Roy, Candide	do	20
Rivet, Louis	do	100
Ryan, Hon. Thos.	do	100
Rose, Alexander	do	20
Avelier, Est. C. S.	do	100
Reeves, Margaret	do	5
Russel, W., in trust	Toronto	4
Robertson, James	Montreal	72
Rutherford, A. D.	Glasgow, Scot.	56
Rutherford, W.	do	13
Rogers, T. L.	Parkhill	3
Rice, Patrick	Montreal	15
Simard, Jos.	do	50
Springs, Richard	do	10
St. Charles, F. X.	do	75
Smith, George	do	10
Smart, John	do	20
Smaill, John	Hochelaga	40
Simpson, M. D.	St. Andrews	50
Smith, W. Howe.	Montreal	10
Sun Mutual Life Insurance Co.	do	100
Sutherland, D.	do	3
Short, Thos. C.	do	1
Semple, J. H., in trust	do	3
Stirling, John	do	100
Sheppard, Miss S. E.	Lévis	8
Smith, M. B., in trust	Montreal	3
Smith, Mrs. E. F.	do	2
Tiffin, Thomas	do	400
Thomson, J. M.	do	50
Tunstall, Mrs. M. E.	do	8
Townsend, T. B.	Ottawa	10
Thornley, Wm	Montreal	23
Tate, George	do	52
Valade, Louis	do	2
Valiquette, Miss Adelaide	do	3
Vipond, T. S., in trust	do	5
Vipond, T. S.	do	60
Workman, Thomas	do	40
Watt, Alexander	do	4
Wing, Mrs. Mary	Dunham	15
Whitney, N. S., in trust	Montreal	26
Woodhouse, Joshua	St. Hyacinthe	10
Warnock, Miss Jane	Montreal	5
Wright, Emily F.	Lévis	10

Exchange Bank of Canada—*Concluded.*  
(Banque d'Echange du Canada—*Fin.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Wylde, J. T., <i>et al.</i> , in trust.....	Halifax, N.S.....	21
Wylie, James, in trust.....	Monk.....	4
Wilson, Thomas.....	Montreal.....	140
Webster, George.....	do.....	2
Wurtle, Miss M. A.....	do.....	6
Wylde, J. T., in trust.....	Halifax, N.S.....	13
Wright, Alfred.....	Magog.....	10
Whitfield, George.....	St. Athanase.....	3
Wilson, Andrew.....	Montreal.....	64
Wilson, Rev. James.....	Lanark.....	5
Weir, W. H., in trust.....	Montreal.....	1
	Total.....	10,000

## LA BANQUE JACQUES-CARTIER.

## (THE JACQUES-CARTIER BANK.)

Noms. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
Allan, James, Succession .....	Montreal .....	65	\$ 1,625
Amesse, Benj., Succession.....	do .....	17	425
Anderson, Robert.....	do .....	300	7,500
Arcand, L. J. U.....	Bécancour .....	45	1,125
Archambault, Alexandre.....	L'Assomption.....	19	475
Archambault, Camille.....	do .....	32	800
Archambault, Cyprien.....	Montreal .....	57	1,425
Archambault, F. A., Usufructuary..	do .....	9	225
Archambault, J. N. A.....	Varennes.....	16	400
Archambault, Hon. Louis.....	L'Assomption .....	176	4,400
Archambault, Dame P. A. O.....	do .....	64	1,600
Archambault, Dame Prescille.....	do .....	32	800
Armand, François .....	Rivière des Prairies.....	4	100
Armand, Hon. J. F.....	do .....	4	100
Armand, Dame Eléonore.....	do .....	1	25
Araud, Rev. J. V., in trust.....	Montreal.....	12	300
Baillargè, F.....	Les Cèdres.....	32	800
Banque d'Epargnes.....	Montreal .....	285	7,125
Banque Ville-Marie.....	do .....	58	1,450
Banque St. Hyacinthe.....	St. Hyacinthe.....	70	1,750
Baptist, John .....	Trois-Rivières.....	6	150
Barbeau, Henri.....	St. Hyacinthe.....	1	25
Barsalou, Erasme.....	Montreal .....	3	75
Barsalou, Hector.....	do .....	4	100
Barsalou, Joseph.....	do .....	33	825
Bauyeur, Godfroid.....	Berthier .....	25	625
Beaudry, Héritiers J. B.....	Montreal.....	1,326	33,150
Beaudry, Dame Emma.....	do .....	8	200
Beaudry, F. X.....	do .....	41	1,025
Beaudry, Hon. J. L.....	do .....	220	5,500
Beaudry, Dlle Marguerite .....	do .....	19	475
Beaudry, Dame Poxeline.....	do .....	42	1,050
Beaudry, Victor.....	do .....	306	7,650
Beauregard, l'Abbé Joseph.....	La Présentation.....	96	2,400
Belisle, Sèvre, Succession.....	D'Eschambault.....	9	225
Bellemare, R.....	Montreal .....	24	600
Bellerose, Dame H. A.....	St. Vincent de Paul.....	1	25
Bellerose, Hon. Jos. H.....	do .....	4	100
Bender, A.....	Montmagny .....	4	100
Bernard, J. M.....	Cap Santé .....	9	225
Bertrand, Paul.....	St. Mathias.....	13	325
Bertrand, Solime.....	do .....	23	575
Biron, Ed., Succession.....	Montreal .....	65	1,625
Bissett, Harriett.....	St. Jean .....	8	200
Bissonnette, Esdras.....	Les Cèdres.....	2	50
Bissonnette, Esdras, in trust.....	do .....	1	25
Bissonnette, François, père.....	do .....	5	125
Bolton, R.....	Montreal .....	100	2,500
Bonneville, Dame Euphémie.....	Longueuil.....	81	2,025
Bouchard, Olivier.....	Montreal .....	16	400
Boucher, Fanny McBean.....	Berthier .....	11	275
Boucher, Théo.....	Sault au Récollets.....	36	900
Boucher de la Bruyère, Succession.....	St. Hyacinthe.....	6	150
Beaudreau, Veuve Ed.....	Trois-Rivières.....	22	550

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*  
(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
Bourgault, Benj.....	Longue-Pointe.....	1	\$ 25
Bourret, Dlle Caroline.....	Montreal.....	4	100
Boyer, J. A. T.....	do.....	24	600
Boyer, L. C. A.....	do.....	24	600
Boyer, L. A.....	do.....	23	575
Boyer, Dame M. E. C.....	do.....	24	600
Boyer, Dame M. L. A.....	do.....	23	575
Brassard, l'Abbé Théo.....	Vaudreuil.....	12	300
Brière, Dame Angelique, Usufructuary.....	Montreal.....	32	800
Brisson, Médard.....	St. Rémi.....	22	550
Brown, P. E.....	Montreal.....	40	1,000
Brown, Wm., Succession.....	do.....	4	100
Brunet, D. W.....	do.....	30	750
Buckley, M.....	St. Hyacinthe.....	69	1,725
Bucknall, J. M.....	Montreal.....	50	1,250
Burke, M.....	do.....	12	300
Bureau, J. N.....	Trois-Rivières.....	32	800
Burland, G. B.....	Montreal.....	32	800
Burnett & Co.....	do.....	25	625
Burwash, Thos.....	St. André d'Argent.....	11	275
Bussell, W. T.....	Montreal.....	25	625
Cabana, Dame A. C.....	do.....	22	550
Cadore, Frs.....	St. Hyacinthe.....	23	575
Cameron, A. H., Succession.....	Montreal.....	3	75
Campion, Ellen.....	do.....	5	125
Cassidy, J. L.....	do.....	120	3,000
Cassidy, M.....	do.....	75	1,875
Chaffers, Henriette, Veuve J. Levy.....	do.....	64	1,600
Champoux, Brigitte.....	do.....	11	275
Chanteloup, E.....	do.....	11	275
Chappelaîne, J. B.....	Joliette.....	2	50
Chapleau, Zéph.....	Montreal.....	114	2,850
Chapleau, E. et J.....	St. Paschal.....	13	325
Charbonneau, F. C.....	Montreal.....	1	25
Charles, Walter, Succession.....	do.....	114	2,850
Cheese, W. E.....	do.....	12	300
Chipman, Ralph, Succession.....	do.....	22	550
Cholette, J. C.....	do.....	2	50
Clark, H. D.....	do.....	6	150
Clark, Margt.....	do.....	3	75
Comte, Adélaïde, Usufructuary.....	do.....	10	250
Comte, Joseph.....	do.....	97	2,425
Comte, L. A., Succession.....	do.....	18	450
Contant, Pierre.....	do.....	23	575
Coursol, Dame H. T.....	do.....	32	800
Courtemanche, Abraham.....	do.....	12	300
Cowie, Catharine.....	do.....	11	275
Cowie, Catharine, in trust.....	do.....	11	275
Cowie, William.....	do.....	57	1,425
Craig, T., Cashier, in trust.....	do.....	100	2,500
Crathern, James, in trust.....	do.....	516	12,900
Cressé, A. P.....	Nicolet.....	5	125
Cuddihy, M.....	Montreal.....	85	2,125
Curran, John.....	do.....	219	5,475
Dacier, Joseph.....	Iberville.....	14	350
Dansereau, Pierre.....	Montreal.....	2	50
Darling, W., and J. White, in trust.....	do.....	97	2,425
Davies, Dame C. L. M.....	New York.....	12	300
Decary, Frs.....	Montreal.....	11	275
De Grandpré, C. Comte.....	do.....	25	625
De Grosbois, T. B.....	Boucherville.....	14	350

La Banque Jacques-Cartier—*Suite*.  
(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
De Martigny, A. L.	Montreal	30	\$ 750
Demers, Ed., Succession	do	11	275
Déom, F. X.	do	4	100
Desautels, Esther, in trust	Ste. Rose	62	1,550
Deschamps, Clément	Lachine	2	50
Desjardins, Alph.	Montreal	120	3,000
Desnoyers, Christ. et Margt.	do	2	50
Després, E. L. R. C.	St. Hyacinthe	5	125
Dessaules, Dame F. Leman	do	2	50
Dionne, Hon. Elisée	Ste. Anne de la Pocatière.	28	700
Doran, James	Montreal	48	1,200
Dorval, Dame D. C.	do	11	275
Doucet, Théo., Succession	do	30	750
Doutney, W. L.	do	22	550
Duchesneau, H.	do	60	1,500
Duchesneau, Dlle. Virginie	St. Vincent de Paul	11	275
Dufort, Dame Denis	Montreal	63	1,575
Dufort, E. B.	St. Hyacinthe	36	900
Dufort, H.	Montreal	9	225
Duguay, Dame M. S. R.	Ste. Martine	19	475
Dumouchel, Dame M. B.	Montreal	38	950
Dulaz, Henri	do	15	375
Eglauch, L.	do	150	3,750
Faucher, Olivier, et fils	do	120	3,000
Fauteux, P. A., in trust	do	9	225
Fish, James	Lachine	6	150
Fissiault, H. A.	Ottawa	57	1,425
Fitzpatrick, Kate	Montreal	5	125
Forest, Ludger	L'Assomption	32	800
Forget, L. G., et Cie.	Montreal	80	2,000
Forget-Dépati, Marie	do	6	150
Fortier, Nicholas	do	21	525
Fortin, Alfred	do	5	125
Fortin, Hon. Pierre	Quebec	19	475
Fournier, Ed.	Montreal	9	225
Fréchette, Dame M. A. P.	Quebec	22	550
Galarneau, P. M.	Montreal	32	800
Galarneau, Edouard	do	12	300
Gariépy, A. & T.	Lachine	8	200
Gatignol, J., Succession	Masham	1	25
Gauthier, Ed., Succession	Montreal	19	475
Gauthier, Léandre	do	5	125
Gauthier, Thomas	do	40	1,000
Gault, M. H.	do	300	7,500
Gauvreau, C.	Terrebonne	4	100
Germain, J. B.	St. Hyacinthe	45	1,125
Gibb, Miss Clarinda	Montreal	22	550
Gilbert, John, Tutor	New York	22	550
Giroux, C. T.	Les Cèdres	9	225
Globensky, C. A. M.	St. Eustache	365	9,125
Graham, David	Ornstown	5	125
Gravel, E. H.	Montreal	5	125
Gravel, J. O.	do	22	550
Grenier, Jacques	do	45	1,125
Grenier, Jacques, in trust	do	131	3,275
Grenier, M. A.	do	5	125
Greene, E. K.	do	363	9,075
Greene, George A.	do	50	1,250
Grotz, Xavier	do	34	850
Hainault, Louis	Beauharnois	65	1,625
Hall, John	Montreal	114	2,850

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*  
(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
Hayes, John J.....	Montreal.....	12	\$ 300
Hazelwood, S., Succession..	Rimouski.....	43	1,075
Herse, Marie-Louise.....	Montreal.....	1	25
Hesson, John.....	Morrisburg.....	14	350
Hiscocks, John.....	Montreal.....	4	100
Houde, Louise.....	do.....	22	550
Huot, Lucien et Dame M. T. C.....	do.....	122	3,050
Hurlbut, Abel.....	Frelighsburg.....	34	850
Jackson, Henry F. J.....	Montreal.....	306	7,650
Jones, Ann H.....	St. André d'Argent.....	6	150
Jones, Edward.....	do do.....	11	275
Jones, Sarah H.....	do do.....	11	275
Jordan, Catharine.....	Montreal.....	2	50
Joseph, Henry.....	do.....	150	3,750
Joseph, J. H.....	do.....	411	10,275
Kavanagh, H.....	do.....	144	3,600
Kiernan, Francis.....	do.....	10	250
Labelle, Auguste.....	do.....	21	525
Labine, Jules.....	do.....	57	1,425
LaCasse, L. G.....	do.....	20	500
Lacerte, E.....	Yamachiche.....	11	275
LaFleur, Edouard.....	Montreal.....	40	1,000
LaFleur, F. B.....	do.....	25	625
Laframboise, Hon. M.....	do.....	27	675
Lafricain, George.....	do.....	40	1,000
Lamarche, F. Bricot.....	St. Vincent de Paul.....	19	475
Lamethe, J. M., Succession.....	St. Hyacinthe.....	38	950
Lapierre, André.....	Montreal.....	4	100
Lapierre, Zéphire.....	do.....	19	475
Lapointe, L. R.....	Côteau St. Louis.....	57	1,425
Larivière, Abraham, Succession.....	Montreal.....	15	375
LaRocque, Alf.....	do.....	6	150
LaRocque, Dr. Bazile.....	St. Jean.....	22	550
LaRocque, Dame L. B.....	Montreal.....	80	2,000
Larose, Auguste.....	do.....	32	800
Larue, François.....	do.....	34	850
Larue, Léon, fils.....	do.....	24	600
Latour, Pierre.....	do.....	4	100
La Municipalité du Hâvre Haubert.....	Isles de la Madeleine.....	14	350
La Municipalité du Hâvre aux Maisons.....	do.....	10	250
La Municipalité de l'Étang du Nord.....	do.....	10	250
Leblanc, C. A., Succession.....	Montreal.....	68	1,700
Leblanc, Dame C. A.....	do.....	68	1,700
Leblanc, David.....	St. Henri Tanneries.....	13	325
Leblanc, Edouard.....	L'Épiphanie.....	19	475
Lecavalier, N. M.....	St. Laurent.....	24	600
Leclair, Jean.....	Montreal.....	160	4,000
Leclère, Francis.....	St. Hyacinthe.....	22	550
Lecompte, George.....	Montral.....	13	325
Leman, Dame A. H. P.....	St. Hyacinthe.....	16	400
Lescarbeau, J. B.....	Montreal.....	16	400
Levesque, Dame Delphine.....	do.....	41	1,025
Levy, Alexandre, Succession.....	Angleterre.....	162	4,050
Levy, Dame Rosetta.....	Quebec.....	58	1,450
Lewis, D. E.....	Montreal.....	2	50
Limoges, Benjamin.....	do.....	54	1,350
Limoges, Marie.....	do.....	14	350
Lisée, Adolphe.....	Batiscan.....	19	475
Lockhead, David.....	Montreal.....	45	1,125
Loignon, Bruno.....	do.....	36	900
Loiselle, Amable.....	do.....	50	1,250

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*  
(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

NOMS. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			\$
Lorange, Joseph.....	Montreal.....	20	500
Lorge, Anne.....	do.....	6	150
Lunn, Dame E.....	do.....	1	25
Lupien, Virginie.....	do.....	3	75
Mailhot, Dr. A., Succession.....	do.....	50	1,250
Mailhot, Hon. H. G.....	Trois-Rivières.....	11	275
Malo, François.....	Montreal.....	4	100
Marcoux, Rév. F. X.....	St. Régis.....	41	1,025
Marquet, Dlle Ph.....	St. Hyacinthe.....	5	125
Marsolais, Exérine.....	Montreal.....	9	225
Marsolais, Exilda.....	do.....	3	75
Martel, J. Z.....	L'Assomption.....	73	1,825
Martin, Dame Marie.....	Côteau Landing.....	21	525
Martin, P. P.....	Montreal.....	5	125
Masson, J. A. C.....	Angleterre.....	91	2,275
Massûe, G. A., Succession.....	St. Aimé.....	65	1,625
Massûe, L. H.....	Varennes.....	353	8,825
Mathieu, F. X.....	Ste. Scholastique.....	19	475
Mathieu, P. M.....	Grondines.....	38	950
McCarthy, D. & J.....	Sorel.....	22	550
McDonald, Dame M. E.....	Montreal.....	12	300
McEvilla, Wm.....	Roxton Falls.....	5	125
McFee, Christiana.....	Stockwell.....	6	150
McGreevy, C.....	Rigaud.....	30	750
McKenzie, H., and G. N. Moncel, in trust.....	Montreal.....	91	2,275
Meikle, John H.....	Morrisburg.....	14	350
Melançon, Paul.....	St. Amb. Kildare.....	5	125
Merrill, Dame W. H.....	Montreal.....	9	225
Michaud, J. B.....	do.....	51	1,275
Michon, Germain.....	do.....	21	525
Miller, Thos. F.....	do.....	7	175
Mills, Robert.....	Napanee.....	34	850
Molleur, Louis, fils.....	St. Jean.....	32	800
Monette, Joseph.....	Montreal.....	97	2,425
Mongenais, J. B.....	Rigaud.....	228	5,700
Montmarquet, F. X.....	Montreal.....	68	1,700
Montmarquet, Dame M. E.....	do.....	4	100
Moat, R. & J.....	do.....	97	2,425
Moore, Dame Annie.....	do.....	27	675
Moreau, L. A., Succession.....	do.....	32	800
Moreau, Pierre.....	Longueuil.....	20	500
Morgan, Dame Julia.....	Montreal.....	14	350
Morrison, David.....	do.....	150	3,750
Moss, Sam, and Davies, A. M., in trust.....	do.....	12	300
Mount, Mary Jane.....	do.....	9	225
Nantel, Treffé.....	Ste. Rose.....	8	200
Newcomb, Wm., Succession.....	Montreal.....	34	850
Nott & Co.....	do.....	99	2,475
O'Connor, James.....	do.....	29	725
Oswald, W. R.....	do.....	100	2,500
Quellet, Aurélie.....	Plessisville.....	3	75
Painchaud, C. F.....	Varennes.....	22	550
Pallascio, Guill.....	Montreal.....	72	1,800
Papineau, N.....	St. Thimothé.....	68	1,700
Papineau, Dlle. Zoé.....	Montreal.....	17	425
Parent, Benj., Succession.....	do.....	108	2,700
Paré, Hubert, Succession.....	do.....	90	2,250
Paré, Louis.....	Lachine.....	8	200
Payette, Jos.....	Montreal.....	13	325
Payne, F. G.....	do.....	1	25
Pelletier, M.-Louise.....	do.....	1	25

La Banque Jacques-Cartier—*Suite.*  
(The Jacques-Cartier Bank—*Continued.*)

Noms. (NAMES.)	Résidence.	Actions. (Shares.)	Montant. (Amount.)
			\$
Perrault, David.....	Montreal.....	13	325
Perrault, Jérémie.....	do.....	54	1,350
Perrault, Joseph.....	do.....	6	150
Perrault, Zeph.....	do.....	28	700
Perrin, Hercule.....	do.....	2	50
Peterson, P. A.....	do.....	60	1,500
Phillips, S. G.....	Cowansville.....	10	250
Pitt, Chs.....	Quebec.....	80	2,000
Plante, Frs.....	Montreal.....	6	150
Pouliot, Dame S. B.....	do.....	32	800
Pow, James.....	do.....	5	125
Pratt, John, Succession.....	do.....	140	3,500
Préfontaine, Ant.....	Longueuil.....	3	75
Prévost, Amable, Succession.....	Montreal.....	57	1,425
Prévost, Octave.....	do.....	1	25
Provencher, J. N.....	do.....	2	50
Racette, J. B.....	L'Assomption.....	25	625
Raymond, Dame M. A. A. L.....	St. Hyacinthe.....	2	50
Raymond, Dr. Olivier.....	Montreal.....	2	50
Rae, David.....	do.....	13	325
Reid, Rèv. Sœur, M.M.....	do.....	25	625
Renaud, J. B.....	do.....	130	3,250
Renaud, L'Hon. Louis, Succession.....	do.....	65	1,625
Ricard, Louis.....	do.....	20	500
Richard, Laurent, Succession.....	do.....	22	550
Rivet, Marcel.....	do.....	12	300
Robert, Bruno.....	do.....	5	125
Robertson, James.....	do.....	57	1,425
Rolland, Chs. O., Succession.....	do.....	8	200
Rolland, J. B.....	do.....	80	2,000
Sache, Wm.....	do.....	25	625
Saunders, H. & A.....	do.....	50	1,250
Schiller, C. E.....	do.....	205	5,125
Scott, H. C.....	do.....	7	175
Shannon, Dame Elizabeth.....	do.....	165	4,125
Shareholder's Stock in suspense.....	do.....	2,092	52,300
Shea, James.....	do.....	19	475
Simard, Dame L. A.....	Rivière-des-Prairies.....	4	100
Simpson, Geo. W.....	Montreal.....	85	2,125
Smellie, W. C.....	Poughkeepsie, N. Y.....	100	2,500
Société de Construction Canadienne de Montréal.....	Montreal.....	172	4,300
Société Permanente de Construction du District d'Iberville.....	Iberville.....	57	1,425
Starnes, Hon. Henry.....	Montreal.....	28	700
Steel, David.....	Allan's Corner.....	4	100
Stevenson, Montague.....	Montreal.....	13	325
Stewart, Caroline, Succession.....	do.....	13	325
Stewart, Chas., in trust.....	do.....	1	25
St. Dizier, Henri.....	do.....	5	125
St. Louis, Jules.....	do.....	10	250
Taché, Dlle. A.....	Montmagny.....	1	25
Taché, Louis.....	St. Hyacinthe.....	4	100
Taché, Lady S.....	Québec.....	4	100
Terroux, Chas. A.....	Montreal.....	65	1,625
Thériault, J. B.....	Pointe Lévis.....	28	700
Thérien, Césaire.....	Verchères.....	34	850
Thivierge, M.....	Montreal.....	4	100
Thompson, John.....	do.....	32	800
Trottier, A. A., Caissier, in trust.....	do.....	93	2,325
Trudeau, Lactance.....	do.....	45	1,125
Trudeau, Romuald.....	do.....	74	1,850



La Banque Jacques-Cartier—*Fin.*  
(The Jacques-Cartier Bank—*Concluded.*)

NOMS. — (NAMES.)	Résidence.	Actions. — (Shares.)	Montant. — (Amount.)
			\$
Trudeau, Toussaint.....	Ottawa.....	29	725
Trudel, Joseph.....	Montréal.....	64	1,600
Turcot, Séraphin.....	do.....	4	100
Turgeon, Dr. L. G.....	do.....	37	925
Valade, Joseph.....	do.....	34	850
Vandanaigne, Lima.....	do.....	1	25
Viau, Simon.....	St. Laurent.....	6	225
Viau, Louise, Usufructuary.....	Montréal.....	8	:00
Viger, Dame A. F.....	L'Assomption.....	140	3,500
Villeneuve, Félix.....	Montréal.....	2	50
Villemaire, L. D., Succession.....	do.....	57	1,425
Vincent, André.....	do.....	29	725
Waters, J. R.....	Les Cèdres.....	7	175
Weir, Godfrey.....	Montréal.....	4	100
Weir, W.....	do.....	243	6,075
Weir, W., in trust.....	do.....	2	50
Whitfield, Geo.....	St. Athanase.....	22	550
Wilson, Hon. Chas., Succession.....	Montréal.....	80	2,000
Wilson, Thos., Broker.....	do.....	75	1,875
Wood, Robert.....	do.....	50	1,250
Young, Agnes.....	Ottawa.....	2	50
Young, Wm., Succession.....	Montréal.....	4	100

Vraie Copie,

A. DE MARTIGNY, *Caissier.*

1er Aout, 1879.

## LA BANQUE DE ST. JEAN.

(ST. JOHN'S BANK.)

NOMS. (NAMES.)	Occupation.	Résidence.	Actions. (Shares.)
La Société Permanente de Construction d'Iberville.....		St. Jean.....	30
Isaac Coote.....	Agent Seigneurial.....	do.....	100
Honorable F. G. Marchand.....	Notaire.....	do.....	350
Louis Molleur, fils.....	M.P.P.....	do.....	324
Ph. Baudouin.....	Notaire.....	do.....	24
J. P. Carreau.....	Avocat.....	do.....	147
L. H. Trudeau.....	Notaire.....	Henryville.....	10
Jacques Franchère.....	Médecin.....	Marieville.....	58
Succession F. Franchère.....		do.....	42
Wilfred Brosseau.....	Marchand.....	St. Jean.....	50
James O' Cain.....	do.....	do.....	11
Jos. Chagnon.....	Entrepreneur.....	do.....	11
E. Z. Paradis.....	Avocat.....	do.....	109
Rév. Louis Bonin.....	Prêtre.....	Pembina, D.T.....	16
D. Hercule Brosseau.....	Cultivateur.....	Lacadie.....	10
Pascal Molleur.....	Navigateur.....	St. Damien.....	21
Thomas Roy, fils.....	Commerçant.....	St. Jean.....	21
Rév. F. Aubry.....	Prêtre.....	do.....	25
Succession Narcisse Piédaluc.....		Lacadie.....	32
Alfred Molleur.....	Cultivateur.....	do.....	15
Succession Louis Marceau.....		Napierville.....	25
J. B. Bornais.....	Cultivateur.....	St. Valentin.....	11
Ant. Boissonnault.....	do.....	do.....	55
J. E. Clément.....	Marchand.....	St. Jean.....	272
Léon Déranleau.....	Hôtelier.....	do.....	5
Chs. J. Marchand.....	Agent de Terres.....	do.....	34
Succession Alexandre Dufresne.....		Iberville.....	11
Médard Brunelle.....	Maçon.....	do.....	19
Aug. Fournier.....	Cultivateur.....	Ste. Marie Monnoir.....	10
Louis Decelles.....	Commerçant.....	St. Jean.....	109
Joseph Carreau.....	Cultivateur.....	Ste. Marie Monnoir.....	16
Bernard Sauvage.....	Marchand.....	St. Jean.....	2
Thos Caldwell.....	Cultivateur.....	do.....	38
Norbert Bessette.....	do.....	St. Alexandre.....	11
Dme. Vve. Frs. Plante.....		St. Jean.....	25
Narcisse Catudal.....	Bourgeois.....	Napierville.....	59
Dme. Hermine Lamoureux.....		do.....	50
Félix Boivin.....	Cultivateur.....	St. Sébastien.....	109
J. Lamoureux, fils.....	Commerçant.....	do.....	545
Luc Lamoureux.....	do.....	do.....	109
Thos. Sheridan.....	Bourgeois.....	St. Jean.....	21
Léandre Tétrault.....	Journalier.....	St. Sébastien.....	5
Victor Robert.....	Bourgeois.....	Ste. Angèle.....	109
Télesphore Girard.....	Cultivateur.....	St. Valentin.....	13
Bénoni Loisselle.....	Commerçant.....	Ste. Angèle.....	20
H. Moreau.....	Médecin.....	St. Jean.....	50
Succession M. L. Derome.....		do.....	20
David Brosseau.....	Cultivateur.....	Lacadie.....	55
Succession J. B. Bouchard.....		Iberville.....	11

La Banque de St. John—*Suite.*(St. John's Bank—*Continued.*)

NOMS. — (NAMES.)	Occupation.	Résidence.	Actions. — (Shares.)
Frs. Gosselin, père.....	Bourgeois.....	St. Alexandre.....	54
A. A. L. Brien.....	Notaire.....	do.....	55
Frs. Ouimet.....	Commerçant.....	do.....	25
Rév. C. St. Georges.....	Prêtre.....	Iberville.....	10
Sinaï Rérubé.....	Journalier.....	do.....	5
Jos. Marengo.....	Peintre.....	do.....	10
Raphaël Marengo.....	do.....	St. Jean.....	10
Amédée Carreau.....	Bourgeois.....	Ste. Marie Monnoir.....	14
Jos. Molléur, fils.....	do.....	St. Jean.....	22
Frs. Gosselin, fils.....	Marchand.....	St. Alexandre.....	104
Narcisse Guay.....	Cultivateur.....	St. Valentin.....	11
Joseph Brosseau.....	do.....	Lacadie.....	10
Rév. O. Désorcy.....	Prêtre.....	St. Ours.....	55
Succession F. X. Langelier.....			40
Alexis Bertrand.....	Commerçant.....	St. Jean.....	40
Julien Poissant.....	Instituteur.....	do.....	10
Isidore Marcoux.....	Commerçant.....	Marieville.....	11
Dme. C. F. Beauchemin.....	do.....	do.....	43
Césaire Pépin.....	Notaire.....	St. Césaire.....	21
J. B. Bissonnette.....	Bourgeois.....	St. Jean.....	100
Abraham Prairie.....	Cultivateur.....	Iberville.....	10
Isaac Piédalue.....	do.....	Lacadie.....	10
J. B. H. Searegard.....	Notaire.....	Iberville.....	2
I. I. Derome.....	do.....	St. Jean-Chrysostôme.....	5
Rév. L. L. Pomminville.....	Prêtre.....	do do.....	1
Antoine Trahan.....	Cultivateur.....	St. Valentin.....	10
Rév. P. Hévey.....	Prêtre.....	Lewiston, Me.....	3
Dme. Vve. Pierre Baudouin.....		Iberville.....	6
L. S. Poulin.....	Médecin.....	St. Alexandre.....	4
Pierre Théberge.....	Cultivateur.....	Richelieu.....	1
Valiquet & Cie.....	Marchands.....	Farnham.....	11
Succession H. Chillingworth.....		do.....	2
Jos. Lequin, fils.....	Marchand.....	do.....	5
J. J. Trudeau.....	do.....	do.....	5
Antoine Gobeille.....	do.....	Danville.....	2
F. X. Marcotte.....	Mécanicien.....	St. Césaire.....	1
Pierre Hébert.....	Boucher.....	Farnham.....	1
Jos. Smith.....	Meublier.....	do.....	2
Louis Fréchette.....	Menuisier.....	Brome.....	1
Dlle. Euph. Nadeau.....		Malmaison.....	5
E. F. King.....	Inspecteur des Postes.....	Montréal.....	2
Dlle. Ursule Derome.....		St. Jacques-le-Mineur.....	2
J. B. Boissonnault.....	Bourgeois.....	St. Jean.....	250
Succession A. Croteau.....		Farnham.....	1
J. Marchesseau.....	Teneur de livres.....	Bute City.....	19
Succession J. L'Ecuyer.....		St. Jean.....	50
Michel Guertin.....	Cultivateur.....	Lacolle.....	20
Pierre Cyr.....	do.....	Napierville.....	2
Succession J. B. Boudreau.....			3
Louis Ponton.....	Cultivateur.....		1
F. X. Boulais.....	do.....	Ste. Marie Monnoir.....	2
Magloire Fournier.....	Commerçant.....	St. Alexandre.....	2
Cyriac Sanstair.....	Marchand.....	Farnham.....	5
Etienne Patenaude.....	Cultivateur.....	Ste. Sébastien.....	9
David Lafond.....	Marchand.....	Ste. Brigide.....	3
J. J. B. Gosselin.....	do.....	St. Alexandre.....	50
J. E. Molléur.....	do.....	St. Jean.....	1
Gustave Dacier.....	Gentilhomme.....	Iberville.....	25
Phillippe H. Roy.....	Avocat.....	Montréal.....	500
C. H. Beauchemin.....	Teneur de livres.....	St. Jean.....	354

La Banque de St. John—*Fin.*  
(St. John's Bank—*Concluded.*)

NOMS. — (NAMES.)	Occupation.	Résidence.	Actions. — (Shares.)
Hector Leblanc.....	Marchand.....	Montréal.....	10
A. Barette.....	Notaire.....	Napierville.....	2
George M. Allen.....	Commis.....	Montréal.....	10
Médéric Castudal.....	Gentilhomme.....	Napierville.....	109
Charles H. Kirkland.....	Cordonnier.....	do.....	6

Nous déclarons que la liste ci-dessus a été préparée d'après les livres de la Banque et que cette liste est exacte au meilleur de notre connaissance et croyance.

We certify that the above list has been prepared from the books of the Bank, and that it is correct to the best of our knowledge and belief.

LOUIS MOLLEUR, FILS, *Président.*

V. W. BAUDOUIN, *Caissier.*

ST. JEAN, 3 février 1880.

## THE PICTOU BANK.

## (LA BANQUE DE PICTOU.)

Capital Authorized, \$500,000		Shares, \$100 each.
Capital autorisé \$500,000		Actions, \$100 chaque.

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Archibald, C. B.....	Truro.....	10
Arnison, J. L.....	Newcastle-on-Tyne, Eng.....	80
Baillie, A. E.....	Pictou.....	10
Bayne, Rev. James, Executors of.....	do.....	15
Bell, Basil.....	Stellarton.....	20
Beck, W. J.....	Antigonish.....	10
Blenkinsop, Thomas.....	Stellarton.....	20
Blenkinsop, Mary A.....	do.....	5
Blair, J. K.....	Truro.....	10
Blanchard, Geo. A.....	Kentville.....	10
Blanchard, Chas.....	Truro.....	10
Black, M. P.....	Halifax.....	50
Bone, Helen.....	Pictou.....	20
Britton, Thos.....	Merrigtonish.....	1
Bruce, Geo.....	Barney's River.....	4
Bell, A. C.....	New Glasgow.....	28
Bayne, Thomos.....	Halifax.....	58
Cullen, Robt.....	Albion Mines.....	10
Chisholm, John.....	Salt Springs.....	10
Campbell, Geo.....	Truro.....	5
Creerar, John.....	Pictou.....	160
Creerar, W. G.....	do.....	200
Collie, J. R., M.D.....	River John.....	5
Cameron, Mrs. P., Executors of.....	Pictou.....	100
Cochran, A. M.....	Maitland.....	30
Campbell, Robert.....	Pictou.....	30
Copeland, John D.....	Antigonish.....	15
Creed, Charles, M.D.....	Pugwash.....	15
Cooke, W. A.....	Pictou.....	5
Campbell, John.....	do.....	15
Cameron, Jas. W.....	Stellarton.....	10
Cameron, Mrs. Mary.....	Truro.....	5
Crichton, Peter.....	Dartmouth.....	40
Carmichael, J. R., Estate of.....	New Glasgow.....	30
Cumminger, Mrs. M. A.....	Wilmot.....	10
Carmichael, Margaret C.....	Pictou.....	50
Carmichael, Caroline.....	New Glasgow.....	30
Cameron, John F.....	Stellarton.....	15
Doyle, Mrs. E.....	Charlottetown, P. E. I.....	1
Dickson, Mrs. Catharine.....	Stellarton.....	10
Douglass, Isaac.....	Maitland.....	20
DeWolf, C. B., Executors of.....	Pictou.....	10
Dickson, John.....	Onslow.....	5
Doull, F. S.....	Halifax.....	10
Duffus, J. B.....	do.....	80
Desmond, Patrick, Estate of.....	Pictou.....	2
Doull, Robt., M.P.....	do.....	40
Dwyer, Michael.....	Halifax.....	40
Dodge, Stephen, M.D.....	do.....	10
Dickson, Chas W., in trust.....	Stellarton.....	10
Dawson, Gordon & Co.....	Pictou.....	20

The Pictou Bank—*Continued.*(La Banque de Pictou—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Elliot, Geo. H.	Pictou	35
Eastwood, Jas.	New Glasgow	7
Fogo, James	Pictou	10
Fraser, Jas. H.	New Glasgow	20
Fraser, Alex.	do	5
Fraser, Wm.	do	10
Fraser, Thos.	do	5
Fraser, Alex.	do	1
Fraser, J. D.	McLellan's Brook	1
Fraser, Donald	Acadia Farm	50
Fraser, Rev. J. W.	Roger's Hill	10
Fisher, Alex., and Jas. Fraser.	Sherbrooke	20
Fraser, David	Stellarton	5
Fraser, Donald	Pictou	1
Fraser, Duncan	Carriboo	5
Fraser, J. W.	Stellarton	2
Ferguson, A. A.	Pictou	10
Fraser, Laura E.	Providence, R.I.	1
Ferguson, A. A., in trust.	Pictou	20
Grant, Jas.	River John	5
Graham, Chas. A.	do	1
Graham, Mrs. E.	West River	48
Gordon, Geo.	River John	10
Gray, Jno. A.	Stellarton	2
Gordon & Keith	Halifax	50
Grant, Donald	New Glasgow	20
Greener, Jno.	Vale Colliery	15
Gray, Hugh	Hopewell	2
Graham, Jno. R.	Antigonish	10
Grant, A. R.	Springville	10
Gelvert, D. M.	Pictou	2
Glover, Thos.	do	30
Graham, Jos. C.	New Glasgow	3
Grant, Hon. R. P.	Pictou	35
Grant, J. A.	do	44
Gordon, Jas. A.	do	20
Grant, Geo. J.	do	10
Grant, Jno. B.	Springville	4
Henry, Jno.	River John	5
Holmes, A. M.	New Glasgow	5
Hamilton, Geo. J.	Pictou	40
Harper, Jean	do	20
Hart, R. J.	Halifax	50
Harris, Hy	Stellarton	2
Holmes, Hon. L. H.	Halifax	50
Hayward, Dawson	Amherst	5
Henderson, Hugh	Pictou	15
Hartshorne, Hugh	Halifax	65
Hockin, Daniel	Pictou	10
Harris, Wm.	do	5
Ives, John J., Estate of	do	40
Ives, Sarah Frances	do	30
Jones, Thos. P.	New Glasgow	10
Jackson, J. W.	do	5
Johnston, John	Pictou	26
Johnston, E. M.	do	10
Kirwan, Mich	Stellarton	1
Keith, Sylvanus	do	1
Keith, Robt	do	1
Keith, James	do	61
Kirk, Adam	Antigonish	40

## The Pictou Bank—Continued.

(La Banque de Pictou—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Kinsman, Oscar	Cornwallis	2
Kitchin, James, Estate of	Pictou	355
Kitchin, James	River John	80
Kenny, J. F.	Halifax	20
Kaulbach, Rev. J.	Truro	40
Loche, Hon. Jno., Estate of		10
Leigh, Edward	Lawrencetown	15
Lyall, Geo.	Pictou	5
Little, Jas	do	5
Lewis, J. W.	Halifax	35
Meagher, John, sen	Pictou	1
Morton, Wm, sen	New Glasgow	21
Murphy, Nelson	Maitland	35
Mitchell, Wm., M.D	Pictou	20
Mainland, Jas., Executors, Estate of	do	100
Mockler, Pat	Port Phillip	30
Mitchell, Jas	Morigomish	20
Matheson, W. Z.	New Glasgow	10
Murray, Robt	Merigomish	20
Munro, Mrs. M. A.	Wallace	4
Mackintosh, Lydiard	Halifax	5
Mackintosh, Mrs. Jane	do	2
Mackintosh, J. C., and Thos. Ritchie, in trust	do	16
Mitchell, James & Agnes, Executors.	do	22
Muler, Mary, Jack	Roger's Hill	2
McColl, Jeffery	New Glasgow	100
McCallum, Archibald	Maitland	35
McCurdy, H. H.	Antigonish	5
McDonald, Mrs. Catharine	do	1
McDonald, Rev. R.	Pictou	5
McDonald, R. v. R.	do	4
McDonald, Daniel	Greenhill	6
McDonald, Angus	Malignant Cove	10
McDonald, W. H., M.D	Antigonish	25
McDonald, Chris.	do	5
McDonald, Anna	Truro	10
McDonald, Daniel	Pictou	20
McDonald, Wm	Barney's River	1
McDonald, Abram	Pictou	1
McDonald, Daniel Coll.	do	10
McGregor, J. D.	New Glasgow	55
McGregor, P. A.	do	35
McGillivray, Mrs. Nancy	Springville	8
McGillivray, Wm.	do	2
McGregor, J. C.	New Glasgow	4
McIntosh, James	W. B. River John	25
McIntosh, A., M.D	Antigonish	10
McIntosh, Wm	River John	6
McKay, James	Bigbrook	5
McKay, Rev. H. B.	River John	20
McKay, Dond.	Lime Rock	5
McKay, A. J.	Loganville	10
McKenzie, Hector	Stellarton	8
McKenzie, Alex	Truro	5
McKenzie, Alex	New Glasgow	5
McKenzie, Wm.	Stellarton	12
McKenzie, Adam	Barney's River	1
McKenzie, W. F.	New Glasgow	1
McKenzie, John	River John	20
McKenzie, Thomas	do	5

## (The Pictou Bank—Continued.)

## La Banque de Pictou—Suite.

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
McKenzie, Capt. G., Estate of	New Glasgow	40
McKenzie, John W.	Pictou	2
McLean, Rev. Alex.	Hopewell	50
McLean, James	Pictou	87
McLennan, Charles	River John	40
McLeod, James	Hopewell	8
McLeod, Benjamin, Estate of	Pictou Landing	2
McLeod, Wm	Middle River	8
McLeod, James	Pictou	10
McMillan, John, M.D.	do	2
McMillan, Rev. W.	Bridgeville	10
McNeil, Robert	Little Harbor	40
McNamara, James	Pictou	30
McPhail, Edward	do	2
McPherson, Wm	Albion Mines	8
McRae, Rev. Donald	St. John	25
McKinlay, John	Pictou	50
McDonald, Jane L.	Halifax	6
McDonald, Peter	Green Hill	10
McQuarrie, John	Stellarton	20
McKenzie, Alex.	New Glasgow	10
McDougald, John	Westville	5
McDonald, Dan	Pictou	4
McIntosh, John, jun.	Stellarton	23
McKeen, John	Pictou	15
McGregor, Mrs. Jessie	New Glasgow	2
McKay, Joseph	Springville	5
Neal, T. M.	Montreal	10
Noonan, J. R.	Pictou	30
Nelson, Archibald	Shubenacadie	30
Narraway, H. R.	Pictou	6
Olding, Christy A.	Merigomish	1
Olding, W. E.	do	2
Owen, L. C.	Charlottetown	25
Power, Patrick	Halifax	40
Power, Maurice	Pictou	20
Robb, J. F.	Antigonish	5
Rae, Jas.	Rogers' Hill	1
Rettie, A. R.	Truro	8
Richardson, E. M.	Halifax	20
Russell, Rev. A.	Dalhousie, N.B.	10
Sedgwick, Rev. Thos.	Tatamagouche	10
Sinclair, Marshall	Goldenville	14
Smith, Wm.	Barney's River	5
Smith, M. T.	Pictou	30
Sterling, Mrs. C. R.	Charlottetown	16
Stalker, Jas.	Pictou	10
Stairs, John	Halifax	20
Stairs, J. W.	do	20
Sutherland, Agnes B.	Antigonish	2
Sutherland, Robt.	River John	2
Sutherland, Dan.	Pictou	20
Sutherland, W. D.	Quarry Island	11
Sutherland, Angus	Rogers' Hill	1
Thain, Margaret	Pictou	10
Thompson, Sarah F.	Antigonish	12
Tremain, E. D.	Port Hood	40
Tremain, W. H.	Truro	2
Troop, Geo. J.	Halifax	25
Walker, Andrew	New Glasgow	25



**The Pictou Bank—Concluded.**  
**(La Banque de Pictou—Fin.)**

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Walker, R. A.....	New Glasgow .....	10
Welsh, Wm.....	Charlottetown, P.E.I.....	25
Whidden, C. B.....	Antigonish.....	10
Were, Penelope.....	Charlottetown.....	19
Willis, Robt.....	Stellarton .....	1
Wentworth, Jas.....	do .....	50
Wolf, Herman.....	Pictou.....	3
	Total.....	\$5,000

**R. P. GRANT, *President.***

**THE PICTOU BANK,**

**PICTOU, N.S., 1st February, 1880.**

MERCHANTS' BANK OF HALIFAX.

(BANQUE DES MARCHANDS D'HALIFAX.)

Capital authorized..... \$1,000,000  
do subscribed..... 1,000,000  
do paid up..... 900,000

Capital autorisé..... \$1,000,000  
do souscrit..... 1,000,000  
do payé..... 900,000

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Acadia Fire Insurance Co.....	Halifax.....	197
Anderson, Alexander.....	do.....	40
Avery, James F., M.D.....	do.....	100
Ansell, Rev. Edward.....	Port Mulgrave.....	10
Almon, Hon. W. J., M.D., Senator.....	Halifax.....	50
Anderson, George.....	Petpéswick, Halifax County.....	27
Anderson, George R.....	Halifax.....	50
Agnew, Letitia F.....	Liverpool, N.S.....	3
Anderson, Sarah Ann.....	Halifax.....	11
Artz, James A.....	do.....	1
Brookfield, Samuel M.....	do.....	25
Butler, Hon. James.....	do.....	459
Black, Mrs. Mary.....	do.....	40
Black, Martin P.....	do.....	217
Bayne, Thomas.....	do.....	67
Black, Samuel G.....	Windsor.....	30
Bell, Basil.....	Stellarton.....	30
Boyd, Albinia and J. Edward.....	Saint John.....	10
Binney, Mrs. Catharine M.....	Halifax.....	50
Belcher, Clement H.....	do.....	10
Beleher, Florence L.....	do.....	6
Belcher, Mary S.....	do.....	10
Bars, John W.....	Wolfville.....	40
Blanchard, Wm. H.....	Windsor.....	5
Burns, Adam.....	Halifax.....	62
Bishop, Jane E.....	do.....	8
Black, Rufus S., M.D.....	do.....	2
Buist, George, Estate of.....	do.....	13
Bremner, Jas. J., & G. Mitchell.....	do.....	12
Brookfield, Wm. Herbert.....	do.....	15
Brookfield, Walter G.....	do.....	15
Brown, E. K. and M. S.....	do.....	17
Buist, Geo., & Robt. Forsyth.....	do.....	26
Brown, Michael S.....	do.....	60
Barry, Sarah A.....	Chester.....	2
Board, Presbyterian College.....	Halifax.....	10
Burton, Harriet A.....	do.....	25
Brown, Michael S., Executor.....	do.....	9
Campbell, Colin.....	Weymouth.....	50
Collins, Francis W.....	Liverpool.....	40
Orerar, John.....	Pictou.....	200
Coleman, W. J.....	Halifax.....	25
Cochran, Jane.....	Newport.....	15
Costley, John.....	Halifax.....	10
Curry, Frederick.....	Avondale, N.B.....	50
Cunard, William.....	London.....	625
Currie, Rev. John.....	Halifax.....	15
Collins, Francis W., and others.....	Liverpool.....	16
Cochran, Hon. Arthur M.....	Maitland.....	10
Corbett, Frederick D.....	Halifax.....	5

Merchants' Bank of Halifax—Continued.  
(Banque des Marchands d'Halifax—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Carney, Michael	Halifax	80
Cunningham, George	do	2
Duffus, John	do	30
Duffus, William	do	31
Duffus, James B.	do	440
Duffus, J. B., Trust	do	16
Dickey, Hon. R. Barry	Amherst	10
DeGruchy, Louise	Halifax	20
Dwyer, Michael	do	558
Dunbar, William	do	30
Duff, Rev. William	Lunenburg	20
DeBlois, Rev. Stephen	Wolfville	9
Downs, Andrew	Halifax	14
DesBarres, Hcn. W. F.	do	37
Doull, John, and James J. Bremner	do	15
Donaldson, Ann	do	5
Esson, George	do	75
Elliot, George H.	Pictou	9
Fletcher, Charles E.	Halifax	5
Fletcher, Charles, Estate of	do	20
Fairbanks, Anna B.	do	10
Farrell, Dominic	Dartmouth	30
Forsythe, Alexander	Halifax	12
Forbes, Jas. F., and C. Bill	Liverpool	10
Fairbanks, Eliza S.	Halifax	5
Fuller, H. H.	do	20
Fay, John B., Estate of	Bridgetown	12
Forbes, Janet	New Glasgow	4
Gibson, John	Halifax	50
Grigor, Emily M.	do	13
Gaetz, Rev. Joseph	do	7
Gilpin, S. Bernard, M.D.	do	25
Gordon, Amelia	Pictou	52
Gordon, Amelia G.	do	32
Gordon, Rev. D. M.	Ottawa	11
Hopkins, John	Halifax	5
Hunter, James	do	50
Hart, Jairus	do	15
Humphrey, Wm. M.	do	3
Hesslein, Henry	do	40
Harris, J. Duffus	do	23
Humphrey, Thomas, Estate of	Edinburgh, N.B.	20
Haire, Rev. Robert	Halifax	7
Ives, William	Pictou	21
Ives, Emma	do	24
Jordan, William	Halifax	40
Jermaine, Edward John, R.N.	do	30
Kinnear, Thos., C. (deceased)	do	8
Kenny, Sir Edward	do	313
Kenny, Thomas E.	do	498
Keating, Wm. H.	do	20
Keith, Eliza	do	22
Knight, Wm. F.	do	3
Kenny, Jeremiah F.	do	27
Longard, Edward J.	do	100
LeGuire, Edward J.	do	5
Lewis, Wm. Jarrett	do	45
Longworth, Mary G.	Truro	6
Lynch, John	Shubenacadie	35
Lowell & Co., W. L.	Halifax	3
Lawson, Caroline M.	do	5

Merchants' Bank of Halifax—Continued.  
(Banque des Marchands d'Halifax—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
LeGrandais, Joseph	Bay St. George, Nfld.	14
Mott, John P.	Halifax	50
Merkel, Jas. W., Estate of	do	391
Marshall, Edward	do	20
Magnus, Geo. Alex.	do	3
Myers, Wm.	Jeddore	4
Martin, Elizabeth	Musquodoboit	4
Mudge, J. Maggie	Montreal	20
Montgomery, Mary	Bedeque, P.E.I.	2
Mott, John P., Trust.	Halifax	3
Matheson, Joseph	Lower L'Ardoise, C.B.	40
Maclean, John S.	Halifax	20
Mackenzie, Geo. A.	Dartmouth	45
Mackenzie, Roderick	Pictou	40
Macgregor, P. G., D.D.	Halifax	10
McCull, Susan	do	4
McLeod, Alex.	do	50
McEwen, Sasannah D.	Hamilton, Bermuda	8
McGregor, James D.	New Glasgow	20
Macdonald, Henrietta	Kemptown	5
Macdonald & Co., Jas. S.	Halifax	11
Mackintosh, Lydiard	do	10
MacGregor, Adelaide L.	LaHave	19
MacLennan, Jane R.	Charlottetown, P.E.I.	21
MacLachlan, John, Trust.	Halifax	41
McMillan, Rev. John	Truro	17
MacKay, Elizabeth H.	Halifax	27
MacKay, Catharine Olivia	do	27
MacNeill, Stephen, Trust.	Summerside, P.E.I.	3
Mackintosh, Mrs. Jane	Halifax	6
Northup, Joseph J., Estate of	do	50
Northup, Jeremiah, Estate of	do	306
Northup, John, Estate of	do	250
Northup, Mary Grace	Brooklyn, N.Y.	27
North British Society	Halifax	2
O'Mullin, P. & J.	do	5
O'Brien, Edward	Windsor	50
Parker, Francis G.	Halifax	25
Parker, Francis D., Administrator	do	7
Parker, Hon. D. McN., M.D.	do	20
Power, Patrick	do	100
Philips, Rev. Robert	do	2
Primrose, Howard	Pictou	15
Reeves, James	Dartmouth	50
Romans, George	Londonderry, N.S.	10
Ross, David W.	Halifax	20
Ritchie, Thomas A.	do	253
Ritchie, J. Norman	do	111
Richardson, Jessie	Sydney	10
Stairs, Wm.	Halifax	100
Stairs, Catharine M.	do	150
Smith, Edward	do	300
Smith, Bennett	Windsor	158
Shatford, John E.	Hubbard's Cove	10
Sinclair, John A.	Halifax	45
Starr, John, and G. A. S. Crichton.	do	20
Symons, John H.	do	40
Smith, Rev. John S.	Petite Rivière	44
Scott, James	Halifax	50
Smith, Wilhelmina	St. John	32
Shaw, J. A.	Windsor	20

Merchants' Bank of Halifax—*Concluded.*(Banque des Merchants d'Halifax—*Fin.*)

NAMES. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Smith, Edward, Trust.	Halifax.	7
Smith, Edward, Trust.	do	4
Salter, Benj. W., Trust.	do	5
Smith, S. S. B.	do	46
Shiels, George	do	1
Smith, Levi	Windsor	38
Simpson, Jemina M.	Halifax.	7
Stewart, Wm D.	New Glasgow	2
Smith, Allison	Halifax	40
Smith, Wiley	do	40
Sterns, Margaret.	Liverpool.	4
Simmous, Joseph T.	Halifax.	4
Sinclair, Isabella C.	do	5
Thomson, James	do	72
Taylor, John	do	100
Taylor, Wm.	do	11
Tupper, Experience.	Liverpool	10
Thomson, John, Estate of	Halifax	60
Turner, James W.	Dartmouth	10
Tupper, Miner.	Bridgetown	32
Thompson, Mary Ann.	Halifax.	13
Townsend, Rev. Alfred John.	do	7
Wier, Joseph, Guardians of.	do	140
Watt, John, Estate of	do	34
West, Augustus W.	do	25
West, Wm. P.	do	50
Wier, Eliza A.	do	3
Wier, Alice L.	do	3
Wier, Susan D.	do	3
Wier, Mary M.	do	3
Wier, Emily H.	do	3
Watt, Mrs. Mary	do	6
Watson, Thomas, Trust.	Pictou.	30
Wainwright, Musson	Berbice, W.I.	2
Wilson, Elizabeth	Kingston, O.	5
Wiswell, Wm. H.	Halifax.	9
White, Marianne V.	do	50
Zwicker, Mrs. Azariah.	Mahone Bay	7
Unjacke, Robie, in trust.	Halifax	10
	Total.	10 000

GEORGE MACLEAN, *Cashier.*

HALIFAX, N.S., 25th February, 1880.

**BANK OF YARMOUTH**  
(BANQUE DE YARMOUTH.)

Capital, 4,000 shares of \$100 each, \$400,000.  
(Capital, 4,000 actions de \$100 chacune, \$400,000.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Allen, Elizabeth Eva.....	Yarmouth.....	4
Allen, Lewis.....	do.....	13
Allen, Lewis B.....	do.....	2
Allen, James E.....	do.....	2
Anderson, J. C.....	do.....	22
Anderson, Mrs. Caroline.....	do.....	2
Angell, Mrs. Adelaide.....	Les Angeles.....	10
Angell, Henry, Estate of.....	do.....	9
Baker, L. E.....	Yarmouth.....	357
Baker, L. E., and others.....	do.....	18
Baker, L. E., Trust.....	do.....	29
Bingay, Maria, Estate of.....	do.....	6
Bingay, Mrs. Jane M.....	do.....	12
Bingay, Mrs. Annie.....	do.....	78
Bingay, J. W.....	do.....	3
Bond, J. B.....	Barton, Digby.....	31
Bond, Mrs. Sarah.....	Tusket, Yarmouth.....	7
Brown, C. E., and C. E. Brown.....	Yarmouth.....	1
Brown, G. F., and C. E. Brown.....	do.....	1
Brown, M. F., and C. E. Brown.....	do.....	1
Brown, Staley, Estate of.....	do.....	80
Brown, C. E.....	do.....	30
Brown, Benjamin.....	do.....	27
Brown, Mrs. Clarissa.....	do.....	1
Brown, Mrs. H. Curtis.....	do.....	15
Burrell, Joseph.....	do.....	15
Burrell, Mrs. H. L.....	do.....	128
Burrell, Emma R.....	do.....	15
Cain, Stephen.....	do.....	10
Cain, Wm. A.....	do.....	4
Campbell, Colin.....	Weymouth.....	25
Cann, Hugh.....	Yarmouth.....	257
Cann, L. E.....	do.....	61
Cann, Joanna H.....	do.....	14
Cann, Augustus.....	do.....	10
Cann, Hugh E.....	do.....	10
Cann, Lyman.....	do.....	6
Cann, Angus W.....	do.....	2
Cann, W. A.....	do.....	10
Cann, W. A., Guardian.....	do.....	13
Cann, Amy P., and A. Cann.....	do.....	39
Caskey, William.....	do.....	13
Churchill, Walter.....	do.....	8
Churchill, S. J., and L. Cann.....	do.....	10
Clarke, George M.....	Kemptville, O.....	10
Clendenning, Andrew, Estate of.....	Yarmouth.....	5
Clendenning, Thomas.....	do.....	10
Coggins, Andrew.....	Westport.....	1
Collins, Arthur.....	do.....	10
Cook, Francis G.....	Yarmouth.....	1
Corning, Bowman.....	do.....	13

Bank of Yarmouth—*Continued.*  
(Banque de Yarmouth—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Corning, Jefferson.....	Yarmouth.....	5
Crawley, John.....	do.....	9
Crosby, Enoch.....	do.....	20
Crosby, Samuel.....	do.....	55
Crosby, Isaiah.....	do.....	10
Crosby, George.....	do.....	64
Crosby, William.....	do.....	12
Crosby, James.....	do.....	3
Crosby, Joseph H.....	do.....	30
Crosby, Silas.....	do.....	1
Crosby, Mrs. Isabella M.....	do.....	19
Crosby, Mrs. Maria.....	do.....	1
Crowell, Miss Jane.....	do.....	6
Currier, William.....	do.....	12
Davis, Ethel.....	Westport.....	5
Davis, Hubbard.....	do.....	4
Ellis, B. F.....	Yarmouth.....	5
Farish, J. G.....	do.....	70
Farish, H. G.....	Liverpool, N.S.....	2
Flint, Samuel T.....	Yarmouth.....	10
Forsyth, Miss Isabella.....	Halifax.....	30
Geddes, T. O.....	Yarmouth.....	1
Grantham, H. A.....	do.....	14
Guest, Mrs. Mary Ellen.....	do.....	80
Haley, Comfort.....	do.....	14
Hamilton, Samuel.....	do.....	2
Hatfield, Mrs. Agnes.....	Liverpool, Eng.....	5
Hatfield, J. L.....	Tusket, Yarmouth.....	1
Hatfield, S. J.....	Yarmouth.....	1
Heartz, W. H.....	Granville.....	60
Hibbard, William.....	Yarmouth.....	4
Hibbard, Thomas.....	do.....	1
Hibbard, Mrs. Elvira E.....	do.....	1
Hogg, N. W. W.....	do.....	15
Hood, H. A.....	do.....	5
Huestis, Miss Margery.....	do.....	6
Huestis, Miss Mary.....	do.....	6
Jenkins, Mrs. Elizabeth.....	do.....	53
Keating, W. H.....	Halifax.....	53
Killam, Samuel.....	Yarmouth.....	208
Killam, Thomas.....	do.....	22
Killam, Frank, and J. H. Killam.....	do.....	125
Kirby, Thomas.....	Tusket.....	18
Knowles, Mrs. Caroline.....	do.....	6
Landers, Mrs. H. A., and T. B. Flint.....	Yarmouth.....	10
Law, Mrs. Mary A.....	do.....	1
Law, Annie M., and Wm. Law.....	do.....	1
Lewis, N. B.....	do.....	1
Lewis, Adeline.....	do.....	15
Lewis, N. B., and L. Chipman.....	do.....	5
Lovitt, Andrew.....	do.....	450
Lovitt, Mrs. Ann.....	do.....	242
Lovitt, Mrs. Elizabeth.....	do.....	2
Lovitt, John.....	do.....	80
Lovitt, George H.....	do.....	75
Lovitt, James J.....	do.....	84
McDormand, Cormack.....	Westport.....	1
McManus, Hugh.....	Yarmouth.....	6
Moody, J. W.....	do.....	64
Moody, Mrs. C. L.....	do.....	25
Moody, Mrs. J. J.....	do.....	6

Bank of Yarmouth—*Concluded.*(Banque de Yarmouth—*Fin.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Moody, W. H .....	Yarmouth.....	6
Moody, T. C .....	do .....	6
Morrell, Charles .....	do .....	5
Murphy, John .....	do .....	1
Murray, John .....	Mabou .....	38
Murray, Perez F .....	Bridgetown .....	14
Newell, Thos .....	Barrington .....	3
Nickerson, Judah .....	do .....	4
Oakes, E. H., Estate of .....	Weymouth .....	12
Owen, Miss Laura C .....	St. John .....	9
Patten, N. E .....	Yarmouth .....	20
Peters, Maurice .....	Westport .....	-1
Pinkney, W. G .....	Yarmouth .....	2
Power, Mrs. Wealthy A .....	do .....	9
Rankine, Silas .....	do .....	1
Rickards, F. C., and L. Cann .....	do .....	14
Robbins, A. C .....	do .....	25
Robertson, Mrs. Mary E. V .....	do .....	10
Robinson, Euph. T., and F. G. Cook .....	do .....	1
Ryerson, Miss Marietta .....	do .....	1
Ryerson, Ella S., Estate of .....	do .....	1
Ryerson, Edwin, and Chas. Ditmars .....	Hillsboro' .....	25
Ryerson, J. K. and S. M .....	Yarmouth .....	9
Scott, Amos H .....	do .....	20
Shaw, Mrs. Eunice P .....	do .....	17
Smith, William B .....	Barrington .....	2
Smith, Mrs. Margery .....	Yarmouth .....	6
Spinney, E. K., and T. M. Foley .....	do .....	6
Stoneman, A. F., and Henrietta .....	do .....	15
Sullivan, D .....	do .....	6
Sykes, James .....	do .....	6
Thorburn, Mrs. Maria J. J .....	Ottawa .....	1
Thurston, William .....	Yarmouth .....	6
Tooker, Mrs. Julia C .....	do .....	1
Tooker, H. K., and W. A. Chase .....	do .....	14
Trask, James P .....	do .....	23
Trefry, George K .....	do .....	4
Trinity Church Corporation .....	do .....	9
Weston, Leonard .....	do .....	30
Weston, Mrs. Matilda .....	do .....	1
White, Andrew C .....	do .....	1
Wilson, Mrs. Sarah .....	do .....	1
	Total.....	4,000

T. W. JOHNS, *Cashier.*

BANK OF YARMOUTH, N. S.

YARMOUTH, 10th February, 1880.



## THE PEOPLE'S BANK OF HALIFAX.

## (LA BANQUE DU PEUPLE DE HALIFAX.)

Capital authorized.....	\$800,000	Capital autorisé.....	\$800,000
do subscribed.....	600,000	do souscrit.....	600,000
do paid up.....	600,000	do payé.....	600,000

30,000 shares of \$20 each. (30,000 actions de \$20 chacune.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Archibald, Hon. Adams G .....	Halifax.....	374
Archibald, C. B. ....	Truro, N.S.....	37
Avery, James F.....	Halifax.....	268
Anderson, Lewis .....	Lunenburg, N.S.....	2
Avon Marine Insurance Co .....	Windsor, N.S.....	70
Almon, W. J., S. Selden, and R. Uniacke, Trust.....	Halifax.....	30
Anderson, Caroline .....	do .....	25
Anderson, Caroline, Trust .....	do .....	70
Acadia Fire Insurance Co.....	do .....	500
Bremner, J. J., and George Mitchell.....	do .....	7
Butler, James .....	do .....	247
Barss, John W.....	Wolfville, N.S.....	224
Binney, Edward, Estate of.....	Halifax.....	500
Bolton, Mrs. George S.....	do .....	14
Bauld, Willem .....	do .....	150
Bauld, Elizabeth M.....	do .....	21
Black, Wm. L., Estate of .....	do .....	144
Blaichard, W. H.....	Windsor, N.S.....	74
Belcher, Jos. S., and Lucy A. Knowlan .....	Halifax.....	43
Binney, H., D.D.....	do .....	30
Binney, H., D.D., Trust.....	do .....	120
Black, Jane, C.....	England.....	37
Black, Celia H.....	Halifax.....	150
Black, Martin P.....	do .....	340
Belcher, Mary S.....	do .....	54
Bayne, Thomas .....	do .....	1
Brine, Louisa J.....	do .....	1
Belcher, Florence L.....	do .....	33
Black, Samuel G.....	Windsor, N.S.....	44
Belcher, Clement H.....	Halifax.....	43
Burton, James W.....	New York.....	7
Burns, Adam .....	Halifax.....	60
Bell, J., and W. B. McNutt, Executors.....	do .....	250
Burton, Harriet A.....	do .....	62
Barry, John L.....	do .....	25
Buest, G., and R. Forsyth, Trust.....	do .....	36
Bland, John B.....	do .....	200
Brown, Thomas A.....	do .....	194
Bland, Mary M.....	do .....	100
Bell, Basil .....	Stellarton, N.S.....	30
Bell, Charles.....	Halifax.....	18
Boak, Mary Ann.....	do .....	15
Coleman, William J.....	do .....	727
Coffin, Peter .....	do .....	60
Crerar, John.....	Pictou, N.S.....	450
Crerar, John, jun.....	do .....	38
Cochran, M. J., Estate of .....	Halifax.....	300
Crerar, Jane Kate .....	Pictou, N.S.....	37

## The People's Bank of Halifax—Continued.

## (La Banque du Peuple d'Halifax—Suite)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)
Crerar, Laura.....	Pictou, N.S.....	37
Crerar, Henry Hatton.....	do.....	37
Corbett, F. D.....	Halifax.....	30
Cochran, Hon. James, Estate of.....	do.....	337
Crerar, James P.....	Pictou, N.S.....	37
Coleman, Hannah J.....	Halifax.....	50
Coleman, Albert E., Estate of.....	do.....	6
Campbell, George.....	Truro, N.S.....	20
Clay, Edwin.....	Halifax.....	62
Cumminger, Ebenezer.....	Wilmot, N.S.....	18
Cleary, E. C.....	Halifax.....	15
Cleary, George F.....	do.....	6
Cleary, George F., Trust.....	do.....	28
Clayton, W. J., Trust.....	do.....	24
Cunningham, George.....	do.....	25
Cochran, Mary.....	do.....	600
Donahoe, Redmond, Estate of.....	do.....	150
Downs, Andrew.....	do.....	31
DeWolf, Isabel M.....	Chicago, U.S.....	30
Esson, Harriet Ann.....	Halifax.....	150
Esson, George.....	do.....	450
Eisenhauer, James.....	Lunenburg, N.S.....	5
Educational Board, Presbyterian Church of L. Provinces.....	Halifax.....	150
Esson, W., and H. J. Esson.....	do.....	52
Esson, W., and G. Esson, jun.....	do.....	60
Esson, W., and E. G. Stayner.....	do.....	51
Esson, James.....	do.....	52
Esson, Robert.....	do.....	51
Esson, Harry L.....	do.....	103
Elliott, G. H.....	Pictou, N.S.....	15
Finlay, William, Estate of.....	Truro, N.S.....	450
Fraser, Robert W.....	Halifax.....	1,000
Fitzgerald, John.....	Portuguese Cove, N.S.....	92
Fay, William B., Estate of.....	Halifax.....	21
Fay, Helen E.....	Ottawa.....	21
Fay, John B., Estate of.....	Bridgetown, N.S.....	60
Fairbanks, Annie B.....	Halifax.....	57
Fraser, Honorable James.....	New Glasgow, N.S.....	150
Forsyth, Martha Ann.....	Bridgetown, N.S.....	150
Fletcher, Charles, Estate of.....	Halifax.....	60
Freeman, Edward H.....	Milton, N.S.....	8
Forman, Marion.....	Acadia Mines, N.S.....	8
Farquhar, Forrest & Co.....	Halifax.....	5
Gibson, John.....	do.....	487
Gilpin, Gertrude A.....	do.....	7
Gilpin, Edwin.....	do.....	55
Gilpin, Elizabeth M.....	Annapolis, N.S.....	6
Godfrey, William M.....	Clementsport, N.S.....	2
Godfrey, Sophia E.....	do.....	1
Gilpin, B., J. Kaye and E. K. Brown, Executors.....	Halifax.....	150
Gaetz, Catharine M.....	Guy'sborough, N.S.....	52
Gordon & Keith.....	Halifax.....	25
Glawson, Charlotte.....	do.....	4
Hart, Jairus.....	do.....	300
Hart, Reuben I.....	do.....	284
Holloway, Thomas.....	do.....	150
Hunter, James.....	do.....	150
Hunter, David.....	do.....	45
Hesson, William A.....	do.....	50
Hesslein, Alexander G., Trust.....	do.....	6

The People's Bank of Halifax—*Continued.*  
(La Banque du Peuple d'Halifax—*Suite.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Hesslein Euphemia R.....	Halifax.....	6
Halifax Banking Company.....	do.....	111
Humphrey, Thomas, Estate of.....	Scotland.....	74
Hamilton, Celia B.....	England.....	275
Hesslein, Henry.....	Halifax.....	20
Hamilton, William B.....	do.....	25
Harrington, W. D.....	do.....	120
Harris, John D.....	do.....	30
Jordan, William.....	do.....	450
Jack, Peter.....	do.....	200
Jost, Mary E.....	Guysborough, N.S.....	52
Jermain, Edward J.....	England.....	134
Jost, Eliza J.....	Halifax.....	75
Kerr, Charlotte S.....	do.....	14
Kellahar, Daniel, Estate of.....	Liverpool, N.S.....	2
Knowlan, Lucy A.....	Halifax.....	36
King, John.....	do.....	21
King, Sophia J.....	do.....	15
Kenny, Sir Edward.....	do.....	210
Kinnear, T. C.....	do.....	120
Little, Margaret.....	do.....	56
Lynch, Peter.....	do.....	150
Lawlor, James E., Estate of.....	Dartmouth, N.S.....	37
Locke, John, Estate of.....	Lockeport, N.S.....	74
Lithgow, John, Estate of.....	Halifax.....	104
Longworth, Israel.....	Truro, N.S.....	6
Leaver, Frances.....	England.....	6
Lawson, Caroline M.....	Halifax.....	70
Marshall, Amy Ann.....	do.....	36
Morris, Elizabeth H.....	Wallace, N.S.....	160
Murison, Elizabeth.....	Dartmouth, N.S.....	30
Murray, John.....	Mabou, Cape Breton.....	50
Marshall, Edward.....	Halifax.....	75
Morton, L. J.....	do.....	200
Mott, John P.....	do.....	390
Marshall, Desiah.....	do.....	28
Murison, Charlotte Jane.....	Dartmouth, N.S.....	9
Murison, Margaret Ann.....	do.....	9
Mulroney, James, Estate of.....	Halifax.....	75
Myers, William.....	Jeddore, N.S.....	27
Mudge, Margaret J.....	Montreal.....	12
Maclean, John S.....	Halifax.....	60
McKay, Thomas.....	do.....	16
McKay, William, Estate of.....	Truro, N.S.....	6
McDonald, William.....	Halifax.....	7
Macdonald, Jas. S., & Co.....	do.....	15
McNeil, Charity.....	Truro, N.S.....	84
Macdonald, William H.....	Antigonish, N.S.....	62
McDonald, Daniel, Peter McDonald and George Patterson.....	Greenhill, N.S.....	8
McMillan, Hugh.....	Elmsdale, N.S.....	7
Macdonald, James S.....	Halifax.....	15
Murphy, Annie E.....	do.....	7
Macdougall, Barbara B.....	do.....	15
Mackay, Elizabeth F.....	do.....	184
Mackay, Catharine O.....	do.....	214
McLean, James.....	Great Village, N.S.....	38
McCrum, Robert.....	River John, N.S.....	17
Mackenzie, George A.....	Dartmouth, N.S.....	330
McDonald, Hugh, Estate of.....	Antigonish, N.S.....	150
McNeil, Catharine.....	Halifax.....	68

## The People's Bank of Halifax—Continued.

(La Banque du Peuple d'Halifax—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
McKenzie, Roderick.....	Pictou, N.S.....	247
Mackay, Jane.....	Halifax.....	40
Mackinlay, A. K.....	do.....	35
Mackinlay A. K., Trust.....	do.....	50
Mackinlay, Andrew.....	do.....	6
McDonald, Henrietta.....	Kempton, N.S.....	15
Peters, Thomas H.....	Halifax.....	59
Primrose, Howard.....	Pictou, N.S.....	35
Power, Patrick.....	Halifax.....	300
Payzant, G. P.....	Windsor, N.S.....	74
Pineo, Hon. H. G., Estate of.....	Pugwash, N.S.....	62
Primrose, Howard, Trust.....	Pictou, N.S.....	30
Parker, Hon. D. McN.....	Halifax.....	170
Parker, Hon. D. McN., and F. G. Parker, Execu- tors.....	do.....	95
Parker, Francis G.....	do.....	64
Pallister, W. H.....	do.....	125
Payzant, John Y.....	do.....	15
Reid, A. P.....	Mount Hope, Halifax Co.....	10
Ross, D. W.....	Halifax.....	150
Ross, John U.....	do.....	130
Reeves, James.....	Dartmouth, N.S.....	100
Richardson, Jessie.....	Halifax.....	15
Ritchie, Thomas A.....	do.....	224
Rawlings, Geo. A. W.....	Port Peswick, N.S.....	6
Reynolds, Helen E.....	Upper Musquidoboit.....	25
Smith, Bennett.....	Windsor, N.S.....	740
Starr, George H.....	Halifax.....	306
Smith, John, Estate of.....	Windsor.....	37
Smith, William, Estate of.....	do.....	75
Smith, Edward.....	Halifax.....	1,450
Symons, John.....	do.....	200
Shatford, Matilda.....	Hubbard's Cove, N.S.....	57
Sawyer, J. J., Estate of.....	Halifax.....	10
Smith, S. S. B.....	do.....	130
Shaw, J. A.....	Windsor.....	74
Starr, Sarah E.....	Cornwallis, N.S.....	43
Sinclair, John A.....	Halifax.....	6
Smith, Edward, Trust.....	do.....	16
Smith, Levi.....	Windsor.....	82
Smith, Julia E.....	do.....	19
Starr, George H., Trust.....	do.....	400
Shatford, John E.....	Hubbard's Cove, N.S.....	80
Stevens, Thomas G.....	Halifax.....	20
Scott, Samuel S.....	do.....	20
Sterns, Margaret.....	Liverpool, N.S.....	20
Shiels, George.....	Dartmouth.....	34
Spike, Margaret L.....	Halifax.....	6
Thomson, James, Barrister.....	do.....	25
Turner, James W.....	Dartmouth, N.S.....	60
Thomson, James.....	Halifax.....	413
Troop, George J.....	do.....	150
Tremain, James, Estate of.....	do.....	14
Tupper, Experience.....	Milton, N.S.....	81
Trustees of Pres. Mins. Widows and Orphans Fund.....	Pictou, N.S.....	6
Tupper, Nathan.....	Milton, N.S.....	30
Tupper, Jedediah G.....	do.....	21
Tupper, Jane.....	do.....	21
Tupper, Caroline.....	do.....	8
Thomson, J. and C. Thomson, Trust.....	Halifax.....	52

The People's Bank of Halifax—*Concluded.*(La Banque du Peuple d'Halifax—*Fin.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Thomson, George, and C. B. Bulloch .....	Halifax.....	15
Tupper, Susan.....	do .....	175
Twining, Wm.....	do .....	15
West, John C.....	do .....	208
Wiswell, Chas. E., Estate of.....	do .....	1,228
Wiswell, Mrs. S. S.....	do .....	50
Wiswell, Elizabeth.....	Truro, N.S.....	30
Wiswell, Amelia S.....	Halifax.....	30
Wiswell, S. S.....	London, G.B.....	30
Wiswell, Henry, Estate of.....	Halifax.....	37
West, Augustus W.....	do .....	750
West, William P.....	do .....	960
Walsb, Bartholomew.....	do .....	14
Webb, Wm. H.....	do .....	50
Wier, Mrs. Phoebe.....	do .....	74
White, Samuel A.....	do .....	62
West, Mrs. L. P.....	do .....	31
Wiswell, Wm. H., Trust.....	do .....	12
Wilson, Alexander.....	Pugwash, N.S.....	62
Wyman, Maria E.....	Halifax.....	53
West, John C., Estate of.....	do .....	200
Wier, Eliza A.....	do .....	12
Wier, Alice L.....	do .....	12
Wier, Susan D.....	do .....	12
Wier, Mary M.....	do .....	12
Wier, Emily F.....	do .....	12
West, Frank, S.....	do .....	4
Wilson, Elizabeth.....	Middleton, N.S.....	15
Wilkie, Eliza Ann.....	Halifax.....	4
White, Marianne V.....	do .....	200
Young, John W., Estate of.....	do .....	1,200
Young, Wm.....	Lunenburg, N.S.....	7
	Total.....	30,000

PETER JACK, *Cashier.*

Halifax, N.S., February, 1880

## COMMERCIAL BANK OF WINDSOR.

## (BANQUE COMMERCIALE DE WINDSOR.)

NAMES. (NOMS)	Residence.	Shares. (Actions.)
Avon Marine Insurance Co.....	Windsor .....	809
Allison, W. E .....	do .....	20
Allison, Matthew.....	do .....	28
Almon, Rev. H. Pryor.....	do .....	75
Armstrong, Capt. John.....	Kemptown .....	26
Armstrong, William.....	Falmouth.....	50
Akins, Maria.....	do .....	12
Aylward, Capt. Thomas.....	Windsor.....	10
Bullock, F. W., and C. B. Executors.....	Halifax.....	35
Burnham, Wm.....	Falmouth.....	75
Bars, Johr W.....	Wolfville.....	300
Bigelow, J. W.....	do .....	100
Black, Martin P.....	Halifax.....	213
Black, Wm. L.....	do .....	150
Black, Miss E. A.....	Windsor.....	2
Black, Miss L. S.....	do .....	2
Black, Samuel G.....	do .....	114
Blanchard, W. H.....	do .....	563
Blanchard, Aubrey.....	do .....	69
Blanchard, Geo. A.....	Kentville.....	63
Blanchard, Mary E.....	Windsor.....	3
Blanchard, H. Percy.....	do .....	3
Blanchard, Monson H.....	do .....	3
Blanchard, John W.....	do .....	3
Burgess, John.....	Kemptown.....	7
Burgess, Joseph.....	Windsor.....	10
Brown, John L.....	Tusket.....	25
Bendeler, Mrs. Margaret.....	Windsor.....	10
Bishop, T. L., Estate of.....	Bridgetown.....	10
Churchwardens and Vestry of Christ Church, Windsor.....	Windsor.....	70
Card, John, (of Enos).....	Kemptown.....	25
Card, Richard E., Estate of.....	.....	25
Card, Capt. John M., Estate of.....	.....	58
Card, Emma A.....	.....	20
Chambers, Charles.....	Winnipeg.....	5
Chambers, Robert.....	do .....	5
Chipman, Mrs. Nancy L.....	Kentville.....	245
Chesley, T. W.....	Bridgetown.....	10
Churchill, Geo. W.....	Hantsport.....	275
Churchill, John W.....	do .....	245
Clark, Mrs. Harriet A.....	Halifax.....	30
Clay, Edwin.....	do .....	22
Cochrane, James F.....	Newport.....	53
Coleman, Mrs. W. J.....	Halifax.....	35
Coleman, W. J.....	do .....	25
Collins, John, Estate of.....	.....	14
Coffill, Capt. James, Estate of.....	.....	10
Ourren, John E.....	Windsor.....	25
Curry, Capt. Fred.....	Newport.....	196
Curry, Capt. Thomas, Estate of.....	.....	315
Curry, Mark.....	Windsor.....	40
Curry, Robert.....	do .....	6
Cusuck, Major J.....	Canard.....	35
Dart, Rev John.....	Windsor.....	100
DeWolf, Alice.....	Halifax.....	25

Commercial Bank of Windsor—Continued.  
(Banque Commerciale de Windsor—Suite.)

Names. (Noms.)	Residence.	Shares. (Actions.)
DeWolf, Mrs. M. A	Windsor	38
DeWolf, Rev. T. N	do	28
Dimock, Wm	do	105
Dimock, E. W.	do	235
Dimock, Shubael	do	25
Dimock, Lewis E.	do	40
Dimock, Noah A	do	10
Dimock, C. Henry	do	12
Dimock, Mrs. Annie	do	14
Dodge, Stephen	Halifax	40
Doran, John	Windsor	10
Fielding, Thomas, Estate of	do	24
Fielding, W. H.	do	5
Fraser, B. D., M.D.	do	205
Farish, H. G., M.D.	Liverpool	65
Farish, Joseph F.	do	2
Graham, Jas. E.	Windsor	25
Harris, E. P.	do	10
Harvie, John A.	Avondale	30
Harvie, Abel	do	5
Hart, Jairus	Halifax	119
Hamilton, Helen, Administratrix	do	14
Harvie, Ruth M.	Avondale	5
Harvie, Ezekiel N.	do	5
Hind, Henry Y.	Windsor	75
"Hiram," Chapter No. 3	do	10
Hensley, J. M., Estate of	do	25
How, Henry, Estate of	do	37
Huestis, Rev. S. F.	Halifax	7
Irish, J. W. M., Estate of	St. John	10
Irish, Mrs. Sarah	do	4
Keating, W. H.	Halifax	25
Keith, John	Walton	182
Killen, Miss Margaret	do	4
Keith, Donald	Halifax	10
Lewis, W. J.	do	162
Lockhart, Capt Ephraim	do	10
Mann, Capt. John	Kemptown	25
Mann, Capt. James, Estate of	do	25
Maynard, Rev. Thomas	Windsor	93
Martin, Joseph S.	do	5
Morris, Capt. David	Walton	14
Muir, Wm., and John, in trust	do	41
Morris, Mrs. Matilda	Windsor	10
Mosher, Nicholas, sen., Estate of	do	42
Mosher, James	Avondale	40
Mosher, Matilda	do	25
Mosher, Capt. Nelson, Estate of	do	50
Mounce, Capt. George	do	175
Maynard, Mrs. Elizabeth S.	do	11
Murdoch, Rev. J. L., Estate of	do	53
Murdock, Mrs. E. A.	Windsor	20
Murphy, James	Cornwallis	28
McClawley, Rev. George, Estate	do	70
McDonald, W. H.	Antigonish	22
McLellan, Capt. John F.	Walton	14
McNealy, R. W.	Kemptown	12
Neily, Rev. S. J., Estate of	do	5
Nichols, Rev. E. E. B.	Liverpool	75
North, J. B.	Hantsport	25
Nicholson, Rev. A. W.	Annapolis	98

Commercial Bank of Windsor—*Concluded.*  
(Banque Commerciale de Windsor—*Fin.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
O'Brien, Edward	Windsor	120
Oram, Prof. J. E.	do	50
Payzant, G. P.	do	1,149
Palmer, Wm. sen.	do	24
Phillips, Andrew		30
Pineo, Hon. H. G., Estate of		24
Paulin, Mrs. Robert	Windsor	30
Redden, John	do	47
Redden, John Oris	do	4
Redden, Mrs. Elizabeth	do	6
Rines, Joseph	Walton	15
Riley, Edward	Falmouth	60
Riley, Rachel	do	40
Rockwell, Mrs. A. L.	Westport	25
Scott, David, Estate of	Windsor	126
Scott, John M.	do	180
Shaw, J. A.	do	280
Shand, Andrew P.	do	75
Shand, Joseph C.	do	30
Shand, Peter	do	10
Smith, Bennett	do	494
Smith, Charles	do	30
Smith, Joshua H.	do	30
Smith, Levi	do	40
Smith, Wm., Blacksmith	do	10
Smith, Capt. Edward	Falmouth	20
Spence, Nath	St. Oroix	10
Stanfield, Chas E.	Truro	50
Stevens, William	Walton	15
Sterling, John	Windsor	35
Sterns, Miss Margaret	Liverpool	82
Storrs, Rev. John	England	100
Stairs, Hon. W. J.	Halifax	235
Stairs, John	do	325
Sugatt, David	do	84
Stalker, James	Pictou	21
Sweet, John B.	Windsor	2
Smith, Thomas B.	do	4
Taylor, William	Halifax	15
Tuits, J. F.	Wolfville	25
"Welsford" Lodge No. 26.	Windsor	9
Wellton, Rev. D. M.	Wolfville	50
Wiggins, Mrs. G. C.	Windsor	30
Wilson, Alex	Pugwash	22
Windsor Marine Insurance Co.	Windsor	708
Willets, Rev. C. E.	do	2
Willets, Miss Margaret F. C.	do	1
Young, John W., Estate of		126
Young, J. A.	Avondale	10
Young, J. E.	Hantsport	10
Young, Miss Margaret	Falmouth	5
Young, C. E.	do	240
	Total	.....

WALTER LAWSON, *Cashier.*

COMMERCIAL BANK OF WINDSOR,  
11th February, 1880.



## BANK OF NEW BRUNSWICK.

## (BANQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.)

Shares, \$100 each. Actions, \$100 chaque.

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Ansell, A. F.....	London.....	33
Abrams, Wilhelmina, Estate of.....	St. John.....	12
Allison, C. F., Estate of.....	Nova Scotia.....	66
Armstrong, Aaron.....	St. John.....	5
Armstrong, George.....	Fredericton.....	5
Allan, Harris.....	St. John.....	5
Adams, Julia A.....	do.....	11
Bishop of Fredericton.....	Fredericton.....	16
Botterell, Rev. E.....	Montreal.....	20
Burpee, Jeremiah.....	St. John River.....	6
Bruge, William.....	St. John.....	86
Boyd, John, Estate of.....	do.....	186
Bent, Rev. J. F.....	Nova Scotia.....	26
Brown, Elizabeth J.....	do.....	7
Bayard, W., M.D.....	St. John.....	13
Bernard, Peter.....	do.....	17
Bradley, James, jun.....	do.....	13
Barnes, James E.....	do.....	16
Boyd, Albinia.....	do.....	53
Brice, Thomas.....	Boston.....	28
Breeze, Dudue.....	St. John.....	8
Brigstocke, Rev. F. H. J.....	do.....	5
Barnes, Margaret J.....	do.....	5
Brown, Isabel D.....	do.....	5
Brown, Lavinia.....	do.....	5
Busby, W. L., Trust.....	do.....	5
Carvill, George.....	do.....	100
Central Fire Insurance Co.....	Fredericton.....	16
Crookshank, Catharine R.....	St. John.....	6
Crookshank, Elizabeth, Estate of.....	do.....	4
Crookshank, R. W.....	do.....	76
Chandler, Hon. E. B.....	Fredericton.....	70
Coster, Albinia.....	St. John.....	40
Canby, Mary A.....	do.....	33
Calhoun, Mary B.....	do.....	22
Calhoun, Caroline M.....	do.....	30
Clomes, Elizabeth A.....	Georgetown.....	12
Court, Wm.....	St. John.....	6
Campbell, Hon. Colin.....	Nova Scotia.....	6
Christie, Miss Emma.....	St. John.....	1
Coll, Michael.....	do.....	13
Cusack, Timothy.....	do.....	4
Crookshank, Allan O.....	do.....	4
Calhoun, Lydia J.....	do.....	4
Coll, James.....	do.....	15
Daniel, Thos. W.....	do.....	41
DeVeber, L. H., Estate of.....	do.....	155
DeVeber, J. S. Boies.....	do.....	33
DeVeber, Maria E.....	do.....	10
Donald, Wm., Estate of.....	do.....	45
Disbrow, Amelia.....	Fredericton.....	6
Duckrill, Rev. C. W.....	Massachusetts.....	18

Bank of New Brunswick—Continued.  
(Banque du Nouveau-Brunswick—Suite.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Daniel, Rev. Henry.....	St. John.....	26
Dyall, James.....	do.....	32
DeVeber, Levêret.....	do.....	27
DeVeber, Richard S., Executor.....	do.....	6
Daggett, Loring.....	Grand Manan.....	26
Diocesan Church Society.....	St. John.....	6
DeVeber, Nathaniel D.....	Gagetown.....	27
DeVeber, Gabriel.....	do.....	26
Eaton, Aaron, Estate of.....	St. John.....	288
Estabrooks, C. H., Estate of.....	do.....	58
Edwards, Alex., Estate of.....	Ireland.....	30
Ellison, Mrs. Charlotte.....	St. John.....	3
Earle, Allen O.....	Hampton.....	1
Frith, H. W., Trust.....	St. John.....	3
Ford, Col. E. T., and wife.....	London.....	53
Forsyth, A. M., Estate.....	St. John.....	3
Fotherby, Mary A.....	do.....	6
Fairweather, C. H.....	do.....	30
Frost, Edwin.....	do.....	14
Fraser, John.....	do.....	20
Fenety, Geo. E.....	Fredericton.....	30
Furlong, Thomas.....	St. John.....	30
Fleming, George.....	do.....	5
Fleming, Mary.....	do.....	7
Gallagher, Jane.....	do.....	23
Gilbert, Thomas.....	do.....	71
Godfrey, Susan B.....	Nova Scotia.....	16
Gilpin, Rev. A.....	do.....	42
Gilpin, Gertrude A.....	do.....	22
Gilpin, E. M.....	do.....	29
Gilchrist, Mrs. Thomas, Trust.....	Fredericton.....	12
Gaynor, John B.....	St. John.....	30
Girvan, Wm.....	do.....	110
Girvan, Mary.....	do.....	11
Girvan, Samuel.....	do.....	7
Gilpin, W. Savory.....	Nova Scotia.....	63
Gilmour, Andrew.....	St. John.....	27
Gilbert, James S.....	do.....	33
Hazen, Francis B.....	do.....	150
Hazen, Charles.....	Musquash.....	40
Hall, Racnel A.....	St. John.....	35
Heales, Elizabeth M.....	Nova Scotia.....	8
Hippisley, E., Estate.....	St. John.....	40
Holden, John.....	do.....	10
Heales, Jane.....	Nova Scotia.....	17
Hunt, Ariana L.....	St. John.....	60
Hamilton, John, Estate.....	do.....	39
Heale, John.....	do.....	20
Hall, Joseph, W.....	do.....	17
Hegan, Margaret J., Estate.....	do.....	4
Harris, James.....	do.....	50
Hamilton, Charlotte.....	do.....	5
Hare, George.....	do.....	8
Inches O. L.....	St. George.....	10
Johnston, Hugh, Estate.....	St. John.....	315
Johnston, Harriet M.....	do.....	34
Jardine, Alexander, Estate.....	do.....	20
Jack, Caroline A.....	Fredericton.....	34
Jardine, Robert, Estate.....	St. John.....	3
Knight, Rachel.....	St. George.....	6
Knight, Gideon.....	do.....	6

Bank of New Brunswick—*Continued.*  
(Banque du Nouveau-Brunswick—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions)
Kerr, David S.....	St. John.....	40
Kerr, Geo., Estate.....	Chatham.....	30
Kinnear, Sarah.....	St. John.....	12
Kinney, Margaret.....	do.....	16
Langstroth, Craven.....	Hampton.....	60
Lewin, James D.....	St. John.....	140
Leavitt, Catharine M. A.....	do.....	33
Leavitt, Jane.....	do.....	24
Livingstone, Wm., M.D., Estate.....	do.....	13
Lawton, Charles.....	do.....	29
Lawton, James.....	do.....	6
Lawton, Sarah Ann.....	do.....	6
Lawrence, Bella R.....	do.....	18
Lawton, H. C., & Stanley.....	do.....	93
Merritt, Charles, Estate.....	do.....	266
Merritt, Thomas, Estate.....	do.....	100
Morrison, John.....	do.....	4
Miles, Amy, Estate.....	do.....	13
Merkel, J. W., Estate.....	do.....	33
Macnab, Eliza G.....	P. E. Island.....	23
Medley, Rt. Rev. John.....	Fredericton.....	5
Milligan, James.....	St. John.....	16
Milligan, Robert.....	do.....	16
Merritt, Rev. R. N.....	United States.....	4
Merritt, Emma N.....	Nova Scotia.....	4
Millidge, Thomas.....	St. John.....	1
Murray, Christopher.....	do.....	10
Macleod, Sarah J.....	do.....	7
McCarthy, Timothy.....	Fredericton.....	8
McIntyre, John, Estate of.....	St. John.....	33
McCawley, Rev. Geo., Estate of.....	Windsor.....	16
McLeod, Wm., Estate of.....	St. John.....	66
McLaughlin, D. J., Estate of.....	do.....	3
McLeod, George.....	do.....	76
McLean, Eliza.....	do.....	31
McDonald, Arthur, Estate of.....	do.....	11
McDonald, Elizabeth C.....	do.....	10
McAllister, John.....	do.....	5
McLean, John S., President.....	Halifax.....	40
McMaster, Margaret.....	Miramichi.....	2
McIntosh, John.....	St. John.....	11
Nevins, James.....	Liverpool.....	63
Norris, M. A.....	Nova Scotia.....	20
Noyes, Catharine.....	St. John.....	33
Odell, W. H.....	Halifax.....	16
Odell, E. A.....	do.....	114
Odell, W. Henry.....	Africa.....	4
Osgood, Samuel P.....	St. John.....	3
Osgood, Susan R.....	do.....	1
Otty, G., and Allen O. Earle.....	Hampton.....	6
Osgood, E. M.....	St. John.....	2
Otty, Geo. O. D.....	Hampton.....	1
Otty, William.....	do.....	3
Otty, Henry P.....	do.....	4
Otty, Allen C.....	do.....	3
Otty, Robt. W.....	do.....	5
Otty, George.....	do.....	6
Peters, Hon. J. H.....	Charlottetown.....	13
Pickup, Samuel.....	Nova Scotia.....	33
Pidler, Mary.....	St. John.....	60
Parker, Jane, Estate of.....	St. Andrews.....	255

Bank of New Brunswick—Continued.  
(Banque du Nouveau-Brunswick—Suite.)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Pine, Geo. J.....	London .....	56
Prescott, Sarah K.....	Halifax .....	20
Price, Lucy .....	St. John .....	9
Peters, Mary A.....	Gagetown .....	4
Peters, Catharine J.....	do .....	1
Peters, Sarah D. B.....	do .....	4
Peters, Susan M.....	do .....	4
Prescott, Gideon.....	St. John .....	44
Purdy, John D.....	do .....	8
Quick, Augustus .....	do .....	6
Read, Alfred .....	England.....	36
Robertson, Robt. D.....	Liverpool.....	45
Ring, Zebedee, Estate of.....	St. John.....	43
Ruddock, Wm., Estate of.....	do .....	6
Ruddock, F. L.....	do .....	30
Reynolds, Mary E.....	London.....	53
Reid, Peter, Estate of.....	St. John.....	6
Ray, G. T., Estate of.....	do .....	145
Ruel, James R.....	do .....	54
Ruel, Sophia M.....	do .....	19
Rector and Wardens, Trinity Church.....	do .....	81
Robertson, W. A., Estate of.....	Liverpool.....	63
Robertson, Mary E.....	St. John.....	2
Ritchie, Johanna R.....	do .....	15
Robinson, Geo. L.....	do .....	36
Rainnie, William.....	do .....	12
Russell, John.....	do .....	5
Robertson, Amelia J.....	do .....	7
Reynolds, James.....	do .....	13
Robinson, James.....	do .....	10
Ruddock, Charlotte.....	do .....	14
Ruddock, Harriet W.....	do .....	14
Robinson, John M., Agent.....	do .....	20
Ramsey, H. R.....	do .....	4
Rolph, Aug. P.....	do .....	5
Robertson, Ann J.....	do .....	2
Robinson, John M.....	do .....	12
Roop, Sarah A.....	Clementsports, N.B.....	33
Roop, Albert D.....	do .....	16
Robertson, John H., Estate of.....	St. John.....	3
Smith, Matilda.....	Prince Edward Island.....	21
Smith, Benj., Estate of.....	St. John.....	133
Smith, Wm. F.....	do .....	70
Smith, Geo. S.....	do .....	51
Semiott, Margaret.....	United States.....	15
Scovil, Laura.....	London.....	12
Smith, Mary E., Estate of.....	Prince Edward Island.....	24
Starr, Maria G.....	United States.....	12
Smith, Eliz. S.....	St. John.....	45
Smith, Chalotte L.....	do .....	156
Starr, R. P., and W. F.....	do .....	14
Scovil, Rev W.....	London.....	12
Smith, Francis.....	St. John.....	30
Schofield Geo. A.....	do .....	36
Seeds, James A.....	do .....	5
Steeves, Mary, Widow.....	Liverpool.....	33
Sears, J., and W. M.....	St. John.....	113
Secord, Mary E.....	do .....	3
Scovil, W. H., Estate of.....	do .....	17
Smith, Geo. F.....	do .....	23
Smith, Chas. W.....	do .....	13

Bank of New Brunswick—*Concluded.*  
(Banque du Nouveau-Brunswick—*Fin.*)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Smith, Bennett.....	Windsor.....	33
Sanderson, Emma G.....	St. John.....	5
Turnbull, W. W.....	do.....	1
Thurgar, J. V.....	do.....	76
Thurgar, Anna.....	do.....	10
Tucker, John.....	do.....	100
Thomson, Ann.....	do.....	15
Thomas, James U.....	do.....	60
Trustees of Geo. C. Wiggins.....	do.....	180
Trustees of A. E. Gray.....	London.....	120
Travers, Boyle.....	St. John.....	6
Taylor, Mary J.....	do.....	15
Thomson, Samuel R.....	do.....	242
Thorne, James.....	Annapolis.....	17
Turnbull, Chas. G.....	St. John.....	6
Tobin, Jacob N.....	do.....	16
Trustees of Eliz. Normand.....	do.....	226
Thompson, J. N.....	do.....	3
Trustees of Mrs Geo. A. Schofield.....	do.....	4
Thurgar, J. V., jun.....	do.....	3
Thomson, Janet G.....	do.....	10
Thomson, James.....	Halifax.....	33
Vaughan, Lydia J.....	St. John.....	32
Vaughan, Mary A.....	do.....	83
Vaughan, Henry.....	do.....	100
Vaughan, Elizabeth.....	do.....	83
Vernon, Grace.....	Nova Scotia.....	48
Vassie, John.....	Glasgow.....	41
Wright, M. A.....	St. John.....	24
Wooster, Mary.....	Annapolis.....	8
Ward, Charles.....	St. John.....	23
Wiggins, F. A.....	London.....	555
Weldon, Chas. W.....	St. John.....	38
Waltham, Richard C.....	London.....	5
Wiggins, Geo. C.....	Windsor.....	20
Wishart, John.....	St. John.....	5
Wickwire, Annie A.....	Nova Scotia.....	3
Wilson, Elizabeth.....	St. John.....	50
White, James E.....	do.....	8
Yeats, Charles.....	do.....	176
Yeats, John.....	do.....	101
Yeats, Helen M.....	do.....	10
Yeats, Mary E.....	do.....	14
Yeats, Isabella.....	do.....	10
	Total.....	10,000

W. GIRVAN, *Cashier.*

ST. JOHN, N.B.,

21st January, 1880.

## MARITIME BANK OF THE DOMINION OF CANADA.

## (BANQUE MARITIME DE LA PUISSANCE DU CANADA.)

NAMES. (NOMS.)	Residence.	Shares. (Actions.)
Allan, Hon. Sir Hugh .....	Montreal .....	100
Almon, Lewis J. ....	St. John, N.B. ....	45
Alwart, Silas .....	do .....	1
Armstrong, J. R. ....	do .....	1
Austin, James .....	Toronto .....	60
Bliss, Mrs. Dorothy A. ....	Ottawa .....	15
Balfour, G. H. ....	Quebec .....	50
Barbour, Geo. L. ....	St. John .....	5
Bartlett, Allison A. ....	do .....	100
Bates, Miss H. A. ....	Rothsay, N.B. ....	6
Bayne, Thomas .....	Halifax .....	10
Bethune, Rev. C. J. S., in trust. ....	Port Hope .....	10
Botterell, Ed. H. ....	Montreal .....	25
Botterell, J. H. ....	do .....	25
Boulton, G. D'Arcy .....	Toronto .....	10
Boyd, Hon. John .....	St. John .....	30
Beddome, Arthur H. ....	do .....	10
Brennan, Bernard .....	do .....	5
Buchanan, W. J. ....	Montreal .....	30
Budden, H. A. ....	do .....	25
Busby, William L. ....	St. John .....	4
Bank of Montreal .....	do .....	1,070
Cameron, A. H., Estate of .....	Montreal .....	3
Campbell, Colin, jun. ....	Weymouth, N.S. ....	40
Carvill, George .....	St. John .....	10
Carvill, F. & Sons .....	Liverpool, G.B. ....	20
Chapleau, Edward .....	St. Paschal, Q. ....	20
City and District Savings Bank. ....	Montreal .....	950
Clementson, Francis, Estate of late. ....	St. John .....	20
Clinch, Robert T. ....	do .....	30
Collins, Mrs. Henrietta .....	Torquay, Eng. ....	6
Dickey, Hon. R. B. ....	Amherst .....	10
Domville, Fanny, Minor .....	Rothsay, N.B. ....	14
Domville, Henry do .....	do .....	15
Domville, Isabelle do .....	do .....	15
Domville, J. W. do .....	do .....	15
Domville, Mary L. do .....	do .....	15
Domville, Major-General Jas. W. ....	do .....	197
Domville, Major-General J. W., in trust. ....	do .....	190
Domville, Major-General J. W., as President, in trust. ....	do .....	40
Dowling, Charles .....	Montreal .....	5
Dunn, James L. ....	St. John .....	54
Earle Sylvester Z., M.D. ....	do .....	38
Eglaugh Leonard .....	Montreal .....	20
Fairweather, Chas. H. ....	St. John .....	25
Fleming, George .....	do .....	25
Fleming, Sandford .....	Ottawa .....	60
Fraser, James .....	Montreal .....	10
Gandy, Barton .....	St. John .....	25
Gilbert, George G. ....	do .....	1
Hamilton, Rev. C. C. ....	Montreal .....	50
Hamilton, Hon. John .....	do .....	99
Harrison, Jermiah .....	St. John .....	22

Maritime Bank of the Dominion of Canada—*Continued.*  
(Banque Maritime de la Puissance du Canada—*Suite.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Harrison, J., and W. F.	St. John	6
Hazen, Francis B.	do	30
Heusen, Geo. D.	Oxford, N.S.	30
Higgins, Rev. T. A.	Annapolis	44
Hincks, Alex. S., in trust	London	118
Holden, James	Whitby, O.	10
Jacques, John	Toronto	10
Johnson, J. S., & Co.	Bangor, Me.	10
Jones, John A.	St. John	10
Jones, Hon. T. R.	do	30
Killam, A. E.	Moncton	55
Lawson, Edward	Montague, N.S.	100
Levey, C. E.	Quebec	100
Lewis, Hon. John	Hillsborough	10
Lindsay, R. A., in trust	Montreal	100
Macdonald, L. G.	St. Johns, Q.	50
Maclellan, Thomas	St. John, N.B.	80
Maritime Warehousing and Dock Co.	do	400
Marshall, Robert	do	5
Masson, J. A. C.	London	150
Michie, James	Toronto	10
Miller, H. W.	St. John	20
Moffatt, Wm., Estate of, in trust	Montreal	100
Mott, John P.	Halifax	50
Muir, R.	Wimbleton	100
Muirhead, Hon. Wm.	Chatham, N.B.	150
Mulock, William	Toronto	5
Munro, William	Chicago, Ill.	30
Myshrall, Joseph	Fredericton	35
Mackay, Joseph	Montreal	150
McCarthy, Timothy	Fredericton	20
McGibbon, Mary B.	Point Wolfe, N.B.	20
McGivern, R. P.	St. John	10
McKean, Geo.	do	234
Nauton, Edward	Toronto	5
Nash, Fried., in trust	Montreal	10
Nelson, Archibald	Shubenacadie	10
Nicholson, John W.	St. John	50
Noyes, Mrs. Catharine	do	2
Osler, Briton B.	Toronto	5
Osler, Featherstone	do	5
Palmer, Hon. A. L.	St. John	335
Pemberton, E. H.	Quebec	50
Prescott, Gideon	St. John	50
Purdy, E. J.	Weschester, N.S.	10
Ranney, Henry E.	St. John	50
Reed, C. G. S.	do	1
Renny, J. B., in trust	Montreal	10
Rhind, William	do	100
Richards, J. D. D.	Waterside, N.B.	28
Ritchie, Thomas A.	Halifax	50
Robertson, Robert, Estate of	Portland, N.B.	55
Robinson, J. Morris	St. John	24
Ross, James G.	Quebec	100
Ryan, Hon. Thomas	Mor treat	100
Scovil, Mrs. E. A.	Rothsay	7
Shaw, Samuel J.	Quebec	30
Shives, Alexander	St. John	20
Sincennes, Damase	Montreal	3
Skinner, Col. J. A.	Woodstock, Ont.	5
Sleep, W. M.	Amherst	5

Maritime Bank of the Dominion of Canada—*Concluded.*(Banque Maritime de la Puissance du Canada—*Fin.*)

NAMES. — (NOMS.)	Residence.	Shares. — (Actions.)
Short, Mrs. Emma J .....	St. John.....	2
Smith, Hon. Sir A. J .....	Dorchester, N.B.....	50
Smith, Geo F.....	St. John.....	10
Smith, G Sidney.....	do .....	10
Sorell, Charles, Estate of.....	do .....	25
Stead, Thomas, in trust.....	do .....	4
Steeves, Miss Carrie .....	do .....	6
Steeves, G. Walter.....	Liverpool.....	6
Steeves, Gilbert M.....	do .....	10
Steeves, Heward D., Estate of.....	do .....	6
Steeves, James T.....	St. John.....	10
Steeves, Miss Lucinda .....	do .....	6
Steeves, Miss Martha .....	do .....	6
Steeves, Mrs. Mary.....	do .....	19
Stephen, George.....	Montreal.....	100
Templeton, Geo., Estate of.....	do .....	10
Thorne, W. Henry.....	St. John.....	35
Thurgar, John V.....	do .....	70
Todd, A. Thornton.....	Toronto.....	37
Troop, Howard D.....	St. John.....	100
Tupper, Miner.....	Bridgetown.....	28
Turnbull, Wallace W.....	St. John.....	50
Wishart, John.....	do .....	60
Wurtele, Richard H.....	Quebec.....	25
Wheaton, John A.....	Salisbury, N B.....	187
Young, J. W., Estate of .....	Halifax.....	50
	Total.....	8,005

J. W. DOMVILLE, *President.*

MARITIME BANK OF THE DOMINION OF CANADA,

ST. JOHN, N.B., 20th February, 1880.